

Annuaire général

2007 • 2008

Tome I
PROGRAMMES

Études de 1^{er} cycle

Section 1

Faculté de l'aménagement

Table des matières

Calendrier facultaire	
Introduction	1-1
Coordonnées générales de la Faculté	1-1
Direction	1-1
Renseignements	1-1
Frais facultaires	1-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	1-2
École d'architecture	1-2
École d'architecture de paysage	1-3
École de design industriel	1-6
Institut d'urbanisme	1-8
Répertoire des cours	1-11

À jour le 1^{er} juin 2007

Calendrier des études 2007-2008

Trimestre d'automne

SEPTEMBRE 2007						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Trimestre d'hiver

JANVIER 2008						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Trimestre d'été

MAI 2008						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

OCTOBRE 2007

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER 2008

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	

JUIN 2008

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

NOVEMBRE 2007

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MARS 2008

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUILLET 2008

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

DÉCEMBRE 2007

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL 2008

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

AOÛT 2008

D	L	M	M	J	V	S
						1
					2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

 Jour férié

 Rentrée

 Activités libres

 Fin de trimestre

 Dernier jour pour modifier un choix de cours et pour abandonner un cours **sans frais**

 Dernier jour pour abandonner un cours **avec frais**

Note : Collation des grades, le samedi 13 octobre 2007

Faculté de l'aménagement

Introduction

L'aménagement est l'intervention humaine sur le cadre de vie des sociétés et des individus et ce, de l'objet jusqu'au bâtiment, à la ville et à la région. Cette intervention porte à la fois sur le milieu construit et sur l'environnement naturel et vise autant la conservation et la mise en valeur des milieux existants que la création de nouveaux milieux. Elle exige ainsi la contribution des professionnels que sont l'architecte, l'architecte paysagiste, le designer industriel, le designer d'intérieur et l'urbaniste. De plus, dans le contexte d'une société toujours en évolution, ces professionnels doivent s'appuyer sur le développement de nouveaux champs de connaissance et de nouvelles stratégies. C'est pourquoi la Faculté de l'aménagement non seulement forme des professionnels dans les disciplines de l'aménagement, mais contribue également à l'évolution de ces disciplines en encourageant la recherche, en particulier aux études supérieures, et en se dotant d'outils, informatiques notamment, indispensables à sa double vocation de formation professionnelle et de milieu de recherche.

Créée en 1968, la Faculté de l'aménagement était à l'origine constituée de deux départements : l'École d'architecture, fondée en 1959, et l'Institut d'urbanisme, fondé en 1961. Elle s'est dotée de deux nouveaux départements en 1978 : l'École d'architecture de paysage et l'École de design industriel. Aujourd'hui, la Faculté compte 59 postes de professeur et plus de 1 200 étudiants. Y sont dispensés 15 programmes répartis sur les trois cycles d'études universitaires. Ces programmes sont les suivants :

- un baccalauréat préprofessionnel en design architectural;
- des baccalauréats professionnels en architecture de paysage, en design industriel, en design d'intérieur et en urbanisme;
- des mineurs en design des jardins et en urbanisme;
- une M.Sc.A. (aménagement) qui regroupe quatre options, à savoir : aménagement; conservation de l'environnement bâti; design et complexité; montage et gestion de projets d'aménagement;
- une maîtrise individualisée en design urbain ;
- des maîtrises professionnelles en architecture et en urbanisme ;
- des D.E.S.S. en design de jeux ; en gestion urbaine pour les pays en développement ; en montage et gestion de projets d'aménagement ;
- enfin, un Ph.D. en aménagement.

La Faculté est active sur plusieurs fronts en recherche, notamment par le biais de la Chaire en paysage et environnement et de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti.

Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, ch. de la Côte Sainte-Catherine
www.ame.umontreal.ca

École d'architecture	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture de paysage	2076	343-6007
École de design industriel	4055-1	343-5867
Institut d'urbanisme	1037	343-7556
	3072	343-6865

Direction

Doyen : **Giovanni De Paoli**
Vice-doyenne aux affaires académiques : **Manon Guité**
Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : **Tiiu Vaikla-Poldma**
Secrétaire de faculté : **Philippe Lalande**
Adjoint au doyen : **Robert Boucher**
Directrice des services administratifs : **Natalie Cyr**
Directrice de la bibliothèque : **Isabelle Séguin**

École d'architecture

Directrice : **Anne Cormier**
Responsable des admissions au premier cycle à l'automne 2007 : **Georges Adamczyk**
Responsable des admissions au premier cycle à l'hiver 2008 : **Jacques Lachapelle**

École d'architecture de paysage

Directeur : **John MacLeod**

École de design industriel

Directeur : **Luc Courchesne**
Responsable du programme de design d'intérieur : **Richard Martel**

Institut d'urbanisme

Directeur et responsable des admissions : **Gérard Beaudet**

Corporations professionnelles

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme professionnel de deuxième cycle en architecture, précédé du diplôme préprofessionnel en design architectural; en outre, avant de se voir décerner le titre d'architecte et le droit d'exercice, il faut avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel.

La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme de premier ou de deuxième cycle en urbanisme.

Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

Les designers industriels se regroupent au sein de l'Association des designers industriels du Québec et de l'Association des designers industriels du Canada.

Les designers d'intérieur se regroupent au sein de la Société des designers d'intérieur du Québec et de l'Association des designers d'intérieur du Canada.

Frais facultaires

Baccalauréat en design architectural et maîtrise en architecture

Des frais supplémentaires de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

AME 2129, 2129A et 2340

ARC 2214, 6812, 6812A à F, 6813A, 6813D, et 6863

De plus, des frais de 20 \$ s'appliquent aux ateliers suivants :

ARC 1011, 1012, 2011, 2012, 3011, 3011A à D, 3012, 3012A à D, 3014, 3015, 3015A à C, 4011, 6812, 6812A à F, 6813A à F et 6814

Enfin, des frais de 20 \$ sont exigés pour l'utilisation du studio de photo dans le cadre du cours **ARC** 1011.

Baccalauréat en architecture de paysage

Des frais supplémentaires de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

APA 1250, 2251, 2301, 3250, 3251, 3351, 3352 et 4300

Enfin, des frais de 20 \$ sont exigés pour l'utilisation du studio de photo dans le cadre du cours **APA** 1300.

Baccalauréat en design, orientations design industriel et design d'intérieur

Des frais supplémentaires de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

AME 2129A

DEI 2013

DIN 1110, 1120, 2110, 2131, 3131 et 3334

De plus, des frais de 20 \$ s'appliquent aux ateliers suivants :

DEI 1018, 1019, 2018, 2019 et 3040

DIN 1030, 1040, 1211A, 1211B, 2010, 2020, 3010, 3020, 4010, 4012 et 4020

Enfin, des frais de 20 \$ sont exigés pour l'utilisation du studio de photo dans le cadre des cours **DEI** 1018 et **DIN** 1030.

Baccalauréat spécialisé et maîtrise en urbanisme

Des frais supplémentaires de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

URB 1411, 1412, 2414, 6288 et 6853

Enfin, des frais de 20 \$ sont exigés pour l'utilisation du studio de photo dans le cadre du cours **URB** 1111.

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par année
École d'architecture	30 \$
École d'architecture de paysage	25 \$
École de design industriel	20 \$
Institut d'urbanisme	20 \$

École d'architecture

Directrice : Anne Cormier

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Georges Adamczyk, B.Sp. design 3D (UQAM), M.Sc.A. aménagement (Montréal), en congé au trimestre d'hiver 2008

Christina Cameron, B.A. (Toronto), M.A. (Providence), Ph.D. histoire de l'art et de l'architecture (Laval), titulaire de la chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti

Colin H. Davidson, M.Arch. (M.I.T.)

Giovanni De Paoli, M.Sc.A. aménagement (Montréal), Dottore in architettura (Torino), Ph.D. aménagement (Montréal), doyen

Irena Latek, M.Arch. (Varsovie)

Jean-Claude Marsan, B. Arch. (Montréal), M.Sc. architecture (Edinburgh), Ph.D. architecture (Edinburgh), MSRC, Hon. FIRAC

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Programme de l'École d'architecture

Les ateliers constituent la base de la formation préprofessionnelle du Baccalauréat en design architectural et ils se distribuent comme suit :

A. Quatre ateliers d'architecture

Au cours des quatre premières sessions, l'atelier vise à développer la réflexion, l'intuition, la sensibilité à l'espace, en même temps qu'il familiarise l'étudiant au processus de design.

B. Deux ateliers thématiques

L'atelier thématique aborde le développement d'un projet d'architecture à partir des multiples enjeux et précédents culturels qui façonnent le milieu construit. L'étudiant a le choix de deux ateliers parmi les cinq offerts.

Programme 1-010-1-2

Version 01

Baccalauréat en design architectural

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

— À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

— Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École, tel qu'affiché à l'adresse <http://www.arc.umontreal.ca/etudes/index.html>

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise ; l'étudiant qui échoue un atelier ou un stage doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre atelier.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce baccalauréat mène soit au marché du travail, soit à la maîtrise professionnelle en architecture (M.Arch.). Sur le marché du travail, le diplômé pourra assister les professionnels autant dans la conception d'ensemble des projets d'architecture, de design d'intérieur ou d'urbanisme que dans leur réalisation. La maîtrise professionnelle en architecture donne accès à l'Ordre des architectes du Québec et le cheminement baccalauréat-maîtrise est accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) : « Au Canada, toutes les associations provinciales recommandent, comme préalable au permis d'exercice, l'obtention d'un grade universitaire conféré par un programme professionnel accrédité. Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture, accorde l'accréditation à deux niveaux de grades universitaires : le Baccalauréat en architecture et la Maîtrise en architecture. Un programme peut se voir conférer un terme d'accréditation de cinq, trois ou deux ans, selon son degré de conformité aux normes de formation établies. Les programmes de Maîtrise peuvent être composés d'un grade préprofessionnel de premier cycle et d'un grade professionnel de deuxième cycle, lesquels, lorsque acquis successivement, constituent une formation professionnelle accréditée. Toutefois, pris isolément, le grade préprofessionnel n'est pas reconnu comme un grade accrédité. »

Structure du programme

Ce programme porte principalement sur l'apprentissage du processus de design architectural et le développement des habiletés. Il comprend 90 crédits répartis comme

suit : 24 crédits d'atelier d'architecture obligatoires (bloc A), 45 crédits de cours obligatoires (blocs C, D, E et F), 12 crédits d'ateliers optionnels (bloc B), 6 crédits de cours à option (bloc G) et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 24 cr.

Ateliers d'architecture

ARC 1011	6 A 1 j	Atelier d'architecture 1
+ ARC 1012	6 H 1 j	Atelier d'architecture 2
+ ARC 2011	6 A 1 j	Atelier d'architecture 3
+ ARC 2012	6 H 1 j	Atelier d'architecture 4

Bloc 70 B option minimum 12 cr., maximum 12 cr.

Ateliers optionnels

+ AME 3030	6 A 1	Atelier multidisciplinaire
+ ARC 3011	6 AHE 1 j	Atelier formes et fonctions
+ ARC 3012	6 AHE 1 j	Atelier en techniques
+ ARC 3014	6 AH 1 j	Atelier triptyque
+ ARC 3015	6 AHE 1 j	Atelier formes et contexte

Bloc 70 C obligatoire 14 cr.

Histoire et théories

ARC 1101	3 A 1 j	Histoire générale de l'architecture
ARC 1102	3 H 1 j	Histoire de l'architecture moderne
ARC 1103	2 A 1 j	Introduction à l'architecture
+ ARC 2105	3 A 1 j	Théories de la forme architecturale
ARC 3104	3 A 1 j	Histoire de l'architecture au Québec

Bloc 70 D obligatoire 10 cr.

Dessin et informatique

AME 2129	3 A 1 j	Géométrie spatiale
ARC 1213	2 A 1 j	Dessin d'architecture
ARC 1214	2 A 1 j	Atelier d'expression
ARC 2214	3 A 1 j	Conception assistée par ordinateur (CAO)

Bloc 70 E obligatoire 15 cr.

Construction

ARC 1321	3 H 1 j	Construction 1
ARC 2301	3 A 1 j	Climat et physique du bâtiment
+ ARC 2302	3 H 1 j	Construction 2
ARC 2321	3 H 1 j	Statique et résistance des matériaux
ARC 5314	3 H 1 j	Mécanique, électricité et éclairagisme

Bloc 70 F obligatoire 6 cr.

Cours complémentaires

APA 5550	3 A 1 j	Écologie appliquée
ARC 2101	3 H 1 j	Personne/Environnement

Bloc 70 G option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Cours complémentaires

APA 1101	3 H 1 j	Histoire d'architecture de paysage
APA 1201	3 H 1 j	Nivellement et drainage
APA 3450	3 A 1 j	Étude des espaces publics urbains
ARC 2102	3 A 1 j	Histoire des formes urbaines
ARC 2530	3 H 1 j	Montréal en évolution
ARC 4106	3 A 1 j	Circulation et orientation
ARC 4327	3 H 1 j	Rédaction de devis
ARC 4328	3 H 1 j	Matériaux de construction
+ ARC 5317	3 H 1 j	Éclairagisme et acoustique appliqués
ARC 5401	3 AHE 1 j	Voyage d'étude en architecture
ARC 5403	3 AHE 1 j	Travaux dirigés en architecture
ARC 5405	3 AHE 1 j	Stage de formation dans la pratique
DEI 1511	3 A 1 j	Histoire du design d'intérieur
DIN 1210	3 A 1 j	Histoire du design industriel
DIN 1211	3 A 1 j	Forme et couleur
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés
URB 1212	3 AH 1	Économie urbaine et régionale
URB 1221	3 AH 1	Formes urbaines et architecturales
URB 3222	3 AH 1	Morphologie et patrimoine urbains

L'acquisition d'un ordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture est requise dès la deuxième année en vue d'un usage progressif et soutenu dans les cours et les ateliers. Un programme d'aide pour l'acquisition et le financement des portables a été mis en place par la Faculté de l'aménagement et l'École.

École d'architecture de paysage

Directeur : John MacLeod

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Irène Cinq-Mars, B.A.P. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal)
Gérald Démon, B.Sc. biologie (Montréal), M.Urb. (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)

Peter Jacobs, M.Arch. (Harvard), M.L.A. (Harvard), en congé
Philippe Poullaouec-Gonidec, D.N.B.A. (Brest), M.Sc.A. aménagement (Montréal), titulaire de la chaire en paysage et environnement et de la chaire UNESCO paysage et environnement.

Professeurs agrégés

Robert Kasisi, M.Sc. sciences de l'environnement (UQAM), Ph.D. aménagement (Montréal)

John MacLeod, B.E.S. (Manitoba), M.L.A. (Manitoba)

Bernard St-Denis, B.A.P. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal)

Stefan Tischer, Dipl. Ing. (Munich)

Professeures adjointes

Danielle Dagenais, B.Sc.Agr. (McGill), M.Sc.A. (Polytechnique), Ph.D. aménagement (Montréal)

Nicole Valois, B.A.P. (Montréal), C.E.A. (Paris-La Villette), D.E.A. (Paris-La Villette)

Professeure associée

Susan Bugghey, B.A. (Manitoba), Cert. Éducation (Manitoba), M.A. (Dalhousie)

Chercheur adjoint

Sylvain Paquette, B.S.c. sciences biologiques (UQAM), M.Sc.A. aménagement (Montréal).

Programmes de l'École d'architecture de paysage

L'École d'architecture de paysage offre deux programmes d'études de premier cycle : le Baccalauréat en architecture de paysage de quatre ans (120 crédits) et le Mineur en design des jardins (30 crédits).

L'École propose dans son programme de baccalauréat un ensemble de cours théoriques, méthodologiques et techniques inhérents au processus de design et au développement d'une culture du projet d'architecture de paysage. La notion de projet est principalement abordée dans les activités d'atelier, qui sont centrales à la formation de l'étudiant. Cette activité pédagogique est le lieu privilégié de la création, de la composition paysagère, de l'expérimentation du projet et de l'application des connaissances. Globalement, les cours et les ateliers se divisent en cinq thèmes d'enseignement, soit : théorie et histoire de l'architecture de paysage, outils et techniques d'intervention, pratiques de l'architecture de paysage, dimensions socioculturelles des paysages et dimensions biophysiques des paysages.

L'enseignement est orienté vers un processus d'intervention adapté aux enjeux de la société qui intègre les composantes biogéographiques et culturelles des milieux. Les programmes pédagogiques reflètent ainsi l'intérêt pour l'environnement, sa transformation et son interprétation. À ce titre, la formation est traversée par les préoccupations sociales, éthiques et économiques inhérentes à une vision durable du développement. Elle conduit de plus à l'acquisition d'un savoir-faire technique et plastique et au développement d'une rigueur intellectuelle nécessaires au design des jardins et des paysages.

Le programme de baccalauréat de l'École d'architecture de paysage forme des architectes paysagistes et donne accès à la pratique professionnelle au Québec et au Canada.

Programme 1-020-1-0

Version 07

Baccalauréat en architecture de paysage**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit conformément aux indications données à l'horaire des cours publié annuellement par l'École, tel qu'affiché à l'adresse <http://www.apa.umontreal.ca/#horaire>

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise; l'étudiant qui échoue un atelier ou un stage doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre atelier.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en architecture de paysage (B. A. P.).

Objectifs

L'architecture de paysage a pour objectif l'aménagement des espaces extérieurs (parcs, jardins publics et privés, places, paysages urbains et ruraux, territoires). Le but du Baccalauréat en architecture de paysage est de former des professionnels habilités à concevoir des paysages et à intervenir sur leurs différentes composantes (biophysiques, socio-économiques et culturelles), que ce soit à l'échelle microlocale, locale ou régionale.

Structure du programme

Le programme du Baccalauréat en architecture de paysage comprend 120 crédits répartis comme suit : 72 crédits obligatoires dont 48 en ateliers; de 27 à 39 crédits de cours d'approfondissement à option; de 6 crédits à 12 crédits de cours interdisciplinaires à option; de 3 à 6 crédits de cours au choix qui doivent être pris hors faculté. Les cours et les ateliers de chacun de ces ensembles sont regroupés en segments se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'architecture de paysage. Chacun de ces segments contient un bloc de cours obligatoires, de cours d'approfondissement et d'ouverture interdisciplinaire.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Théorie et histoire de l'architecture de paysage

Bloc 01 A obligatoire 6 cr.

Formation de base

APA 1100	3	AH	1	j	Architecture de paysage : introduction
APA 1101	3	H	1	j	Histoire d'architecture de paysage

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Approfondissement

APA 1102	3	A	1	j	Histoire de la composition des jardins
APA 3150	3	A	1	j	Histoire et théorie du paysage
APA 3151	3	H	1	j	Figuration en architecture de paysage
APA 4150	3	A	1	j	Problématique et enjeux du paysage

Bloc 01 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Ouverture interdisciplinaire

ARC 1101	3	A	1	j	Histoire générale de l'architecture
ARC 1102	3	H	1	j	Histoire de l'architecture moderne
ARC 2102	3	A	1	j	Histoire des formes urbaines
ARC 2530	3	H	1	j	Montréal en évolution
ARC 3104	3	A	1	j	Histoire de l'architecture au Québec
DIN 1210	3	A	1	j	Histoire du design industriel
DIN 3211	3	A	1	j	Théories du design
+ GEO 3212	3	A	1	j	Régions métropolitaines
HAR 1190	3	A	1	j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3	H	1	js	Introduction à l'art moderne
HAR 3220	3	H	1	j	L'art actuel
URB 1221	3	AH	1		Formes urbaines et architecturales
URB 2071	3	AH	1		Histoire de l'urbanisme
URB 3312	3	AH	1		Théories et pratiques de planification

Segment 02 Outils et techniques d'intervention

Bloc 02 A obligatoire 18 cr.

Formation de base

APA 1200	3	A	1	js	Dessin et communication
APA 1201	3	H	1	j	Nivellement et drainage
APA 2200	3	A	1	j	Matériaux et assemblage
+ APA 2201	3	H	1	j	Construction et génie du site
APA 3200	3	A	1	j	Méthodologie et processus
APA 4200	3	H	1	j	Pratique professionnelle

Bloc 02 B option minimum 6 cr., maximum 16 cr.

Approfondissement

+ APA 1250	3	H	1	j	Dessin technique et devis
APA 2251	3	A	1	j	Laboratoire d'informatique appliquée
APA 2252	3	H	1	j	Projections et langages graphiques
APA 3250	3	A	1	j	Géomatique et paysage
APA 3251	3	H	1	j	Analyse visuelle
APA 3253	3	A	1	j	Visualisation et simulation du paysage
APA 5250	1	AHE	1	j	Stage d'arpentage

Bloc 02 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Ouverture interdisciplinaire

AME 1212	3	AE	1	j	Expression 2 et 3D
AME 2101	3	AH	1		Aspects psychosociaux de l'aménagement
AME 2129	3	A	1	j	Géométrie spatiale
AME 2230	3	AH	1	j	Mathématiques et aménagement
ARC 5314	3	H	1	j	Mécanique, électricité et éclairagisme
+ ARC 5317	3	H	1	j	Éclairagisme et acoustique appliqués
DIN 1110	3	A	1	j	Infographie 1
+ DIN 1120	3	H	1	j	Infographie 2
DIN 1211	3	A	1	j	Forme et couleur
DIN 3131	3	AE	1	j	Multimédia
FRA 1959G	3	AHE	1	js	Atelier de français écrit
GEO 1532	3	H	1	js	Cartographie
IFT 1800	3	AHE	1	js	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3	AHE	1	js	Introduction à la programmation
URB 1412	3	AH	1		Analyse de données urbaines

Segment 03 Pratiques de l'architecture de paysage

Bloc 03 A obligatoire 36 cr.

Formation de base

APA 1300	6	A	1	j	Lecture et conception du paysage
+ APA 1301	6	A	1	j	Démarches paysagères
APA 2300	6	H	1	j	Design des espaces résidentiels
+ APA 2301	6	H	1	j	Espaces et équipements publics
APA 4300	6	A	1	j	Processus et design
+ APA 4301	6	H	1	j	Projet de fin d'étude

Bloc 03 B option minimum 12 cr., maximum 21 cr.

Approfondissement

+ AME 3030	6	A	1		Atelier multidisciplinaire
+ APA 2350	3	AH	1	j	Utilisation des végétaux
APA 3350	1	A	1	j	Introduction à l'aménagement régional
+ APA 3351	6	A	1	j	Espace régional
APA 3352	6	H	1	j	Aménagement du paysage urbain
APA 3353	6	H	1	j	Atelier de design hors département

APA 3354	3 H	1 j	Restauration des parcs et des jardins
APA 4350	2 A	1 j	Introduction au projet de fin d'étude
<i>Bloc 03 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>			
Ouverture interdisciplinaire			
URB 1112	3 AH	1	Urbanisation dans le monde
URB 1321	3 AH	1	Méthodes et métiers de l'urbanisme
URB 2341	3 AH	1	Villes, régions et mondialisation
URB 3214	3 AH	1	Cadres institutionnels de l'urbanisme

Segment 04 Dimensions socioculturelles des paysages*Bloc 04 A obligatoire 3 cr.***Formation de base**

APA 2400 3 H 1 j Valeurs psychosociales en paysage

*Bloc 04 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Approfondissement**

APA 3450 3 A 1 j Étude des espaces publics urbains

APA 4450 3 A 1 j Mythes, symboles et paysages

*Bloc 04 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.***Ouverture interdisciplinaire**

ANT 1013 3 A 1 j Éléments d'ethnologie

ANT 2042 3 H 1 js Problèmes d'ethnologie urbaine

DMO 1000 3 AH 1 js Éléments de démographie

DMO 1010 3 A 1 j Problèmes de population contemporains

GEO 1412 3 AH 1 j Le Québec

HST 2400 3 A 1 j Amérindiens et Européens en Amérique

SOL 1090 3 AH 1 j Construction des données qualitatives

SOL 1952 3 A 1 j Introduction aux concepts sociologiques

SOL 1970 3 E 1 j Sociologie du Québec

URB 1113 3 AH 1 Espaces et sociétés

Segment 05 Dimensions biophysiques des paysages*Bloc 05 A obligatoire 9 cr.***Formation de base**

APA 1500 3 A 1 j Identification des végétaux

APA 1501 3 A 1 j Lecture des formes du paysage

+ APA 2500 3 A 1 j Écologie végétale : Concepts/techniques

*Bloc 05 B option minimum 3 cr., maximum 15 cr.***Approfondissement**

APA 2550 3 A 1 j Pédologie et paysage

APA 3550 3 H 1 j Horticulture

APA 3551 3 AH 1 j Télédétection en aménagement

APA 4550 3 H 1 js Génie et phytorestauration

APA 4551 3 H 1 j Gestion : environnement et paysage

APA 5550 3 A 1 j Écologie appliquée

*Bloc 05 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.***Ouverture interdisciplinaire**

BIO 1803 3 AH 1 js Écologie et environnement

BIO 3893 3 H 1 js Éco-toxicologie

+ GEO 2112 3 A 1 j Phytogéographie

GLG 1952 3 AH 1 js Géologie générale

GLG 1980 3 A 1 j Patrimoine géologique du Québec

URB 2344 3 AH 1 Gestion de l'environnement et urbanisme

Segment 70*Bloc 70 Y option minimum 0 cr., maximum 12 cr.***Unités d'approfondissement dirigé**

APA 5000 1 AHE 1 j Travail dirigé

APA 5001 1 AHE 1 j Travail dirigé

APA 5002 2 AHE 1 j Travail dirigé

APA 5010 1 AHE 1 j Activité dirigée

APA 5011 1 AHE 1 j Activité dirigée

APA 5012 2 AHE 1 j Activité dirigée

APA 5013 3 AHE 1 j Activité dirigée

APA 5014 3 E 1 j Atelier d'été en architecture de paysage

Programme 1-021-4-0

Version 00

Mineur en design des jardins**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise ; l'étudiant qui échoue un atelier ou un stage doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre atelier.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en design des jardins. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Formation en aménagement de jardins résidentiels. Cette formation livre les connaissances fondamentales en design des jardins. Elle peut aussi permettre à l'étudiant d'entreprendre des études plus avancées en architecture de paysage, en horticulture et dans d'autres domaines connexes. Combinée à d'autres mineurs de la Faculté des arts et des sciences, ou à certains certificats de la Faculté de l'éducation permanente, cette formation peut mener à la réalisation d'un programme de premier cycle en sciences appliquées. Elle peut en outre offrir un passage vers une formation professionnelle spécialisée en architecture de paysage, tels le Baccalauréat et la M.Sc.A. Aménagement, option Paysage.

Structure du programme

Le programme comporte 30 crédits dont 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Histoire et aménagement des jardins*Bloc 01 A obligatoire 3 cr.***Formation de base**

APA 1102 3 A 1 j Histoire de la composition des jardins

*Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Approfondissement**

APA 1100 3 AH 1 j Architecture de paysage : introduction

APA 1100M 3 A 1 j Architecture de paysage : introduction

APA 1101 3 H 1 j Histoire d'architecture de paysage

Segment 02 Design et construction des jardins*Bloc 02 A obligatoire 9 cr.***Formation de base**

APA 1200 3 A 1 js Dessin et communication

APA 2300 6 H 1 j Design des espaces résidentiels

*Bloc 02 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.***Approfondissement**

APA 1201 3 H 1 j Nivellement et drainage

+ APA 1250 3 H 1 j Dessin technique et devis

APA 2200	3 A 1 j	Matériaux et assemblage
APA 5014	3 E 1 j	Atelier d'été en architecture de paysage

Segment 70 Sciences horticole et biologique

Bloc 70 A *obligatoire* 6 cr.

Formation de base

APA 1500	3 A 1 j	Identification des végétaux
APA 3550	3 H 1 j	Horticulture

Bloc 70 B *option* minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Approfondissement

+ APA 2350	3 AH 1 j	Utilisation des végétaux
+ APA 2500	3 A 1 j	Écologie végétale : Concepts/techniques
APA 4550	3 H 1 js	Génie et phytorestauration

École de design industriel

Directeur : Luc Courchesne

Personnel enseignant**Professeurs titulaires**

Luc Courchesne, B.D. (Nova Scotia College of Art and Design, Halifax), M.S.V.S. (Massachusetts Institute of Technology)
 Alain Findeli, Ing. (INSA, Lyon), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Doctorat en esthétique et science de l'art (Paris VIII)
 Jacqueline Vischer, B.A. psychologie (U.C. Berkeley), Diploma in Psychology (Univ. of Wales), Ph.D. architecture (U.C. Berkeley)

Professeurs agrégés

Diane Bisson, B.Sc. anthropologie (Montréal), M.Sc. anthropologie (Montréal), M.A. muséologie (Montréal), Ph.D. histoire du design (Royal College of Art, Londres)
 Pierre De Coninck, DUT Génie mécanique (I.U.T. Valenciennes), Ing. Génie mécanique (Univ. Technologie de Compiègne), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal), Postdoctorat développement durable (Sherbrooke)
 Philippe Lalande, Maîtrise en design (Royal College of Art, Londres), Diplôme en D.I. (Ontario College of Art, Toronto), secrétaire de faculté
 Tiiu Vaikla-Poldma, B.I.D. Interior Design (Ryerson University), M.A. Education (McGill), Ph.D. Doctor of Philosophy (McGill), vice-doyenne aux Études supérieures et à la Recherche

Professeurs adjoints

Rabah Bousbaci, Diplôme en architecture (EPAU, Alger), C.E.A.A. (Versailles; Paris-Villemin), M.Architecture (Laval), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Tomás Dorta, Architecture (U.C.V., Caracas), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Philippe Gauthier, B.D.I. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal), D.E.A. sociologie (Toulouse), Doctorat de sociologie (EHESS, Paris)
 Tatjana Leblanc, diplôme en architecture (Berlin), maîtrise en design industriel, KHB (Berlin), M.A. design industriel, Ohio State University
 Philippe Lemay, Licence Psychologie (Lausanne), D.E.A. sciences cognitives (Polytechnique, Paris), Ph.D. psychologie (Lausanne)
 Sylvain Plouffe, B.D.I. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal)
 Denyse Roy, Maîtrise en muséologie (UQAM), Maîtrise en histoire de l'art (Concordia), B.D.I. (Montréal)
 Jean Therrien, B.Sc. design (UQAM), M.Sc.A. aménagement (Montréal)

Professeurs associés

Michel Dallaire, Diplôme d'études supérieures en arts industriels (École supérieure des arts industriels, Stockholm)
 Carmello Di Bartolo, diplôme designer industriel (Istituto Europeo di Design, Milan)
 Franco Lodato, B.D.I. (Institute of Technology, Caracas), M.Sc. in Bionics (Istituto Europeo di Design, Milan)
 Alain Moureaux, diplôme en architecture d'intérieur (Institut St-Luc, Belgique)

Programmes de l'École de design industriel

L'École de design industriel offre un programme de Baccalauréat en design industriel, d'une durée de quatre ans, et un programme de Baccalauréat en design d'intérieur,

d'une durée de trois ans. L'École de design industriel veut former des professionnels compétents et socialement responsables dans ces deux domaines.

Le premier objectif visé par le design industriel est de déterminer les qualités formelles des objets produits par l'industrie. L'activité d'atelier est au centre de la formation de l'étudiant. Ce choix s'appuie sur le principe que l'atelier constitue le lieu privilégié de l'apprentissage de la créativité, de l'application et de la synthèse des connaissances. La succession des projets d'atelier vise à assurer que l'étudiant passe progressivement des étapes d'initiation et de familiarisation à celles d'approfondissement et de maîtrise.

Le design d'intérieur a pour objectif de générer des solutions créatives pour l'aménagement des espaces intérieurs, en vue de l'amélioration de la qualité du milieu de vie des individus. Il présente ainsi des similitudes avec le design industriel et l'architecture, mais en approfondissant la dimension intime de l'expérience de vie dans l'espace intérieur. Le design d'intérieur, en tant que pratique intervenant sur le bâti, joue un rôle charnière entre l'individu et son cadre de vie.

L'atelier de design est au centre de la formation de l'étudiant. Cette activité devient le lieu privilégié de l'apprentissage, de la créativité, de l'application et de la synthèse des connaissances. Le programme comprend des ateliers, des cours théoriques et un stage pratique répartis sur trois années de formation, à la suite desquelles l'étudiant sera reconnu par les regroupements professionnels représentant les designers d'intérieur.

Programme 1-014-1-0

Version 02

Baccalauréat en design : orientation design industriel

J

Responsable : Luc Courchesne

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École et selon la structure du programme, tel qu'affiché à l'adresse <http://www.din.umontreal.ca/etudes.html>

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise ; l'étudiant qui échoue un atelier ou un stage doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre atelier.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en design : orientation design industriel (B. D. I.).

Objectifs

Le programme de Baccalauréat en design : orientation design industriel vise l'acquisition de connaissances relatives aux contextes socioculturel et technologique dans lequel intervient le designer. Il vise en outre bien sûr l'acquisition de connaissances relatives aux besoins des usagers, aux objets produits et à l'industrie. Une fois le programme de baccalauréat complété, l'étudiant peut s'inscrire aux programmes de maîtrise et de doctorat facultaires. Ces deux programmes permettent d'approfondir des savoirs et des savoir-faire en design industriel.

Structure du programme

Le programme comprend un minimum de 120 crédits répartis comme suit : 99 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix hors faculté. Des 99 crédits obligatoires, 48 sont consacrés à des ateliers de design. Les autres crédits obligatoires, de même que l'ensemble des crédits à option, portent sur les sujets suivants : communication, théories, technologies, gestion, culture générale et stages.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 48 cr.

Ateliers de design

DIN 1030	3 A 1 j	Atelier préparatoire
DIN 1040	3 H 1 j	Atelier de design 1
+ DIN 2010	6 A 1 j	Atelier de design 2
+ DIN 2020	6 H 1 j	Atelier de design 3
+ DIN 3010	6 A 1 j	Atelier de design 4
+ DIN 3020	6 H 1 j	Atelier de design 5
+ DIN 4010	6 A 1 j	Atelier de design 6
+ DIN 4011	3 A 1 j	Atelier préparatoire au projet final
+ DIN 4020	9 H 1	Projet final

Bloc 70 B obligatoire 9 cr.

Communication 1

DIN 1110	3 A 1 j	Infographie 1
+ DIN 1120	3 H 1 j	Infographie 2
DIN 2130	3 H 1 j	Techniques de présentation graphique

Bloc 70 C option minimum 2 cr., maximum 12 cr.

Communication 2

AME 1212	3 AE 1 j	Expression 2 et 3D
DIN 2110	3 A 1 j	Laboratoire d'informatique appliquée
DIN 2131	3 HE 1 j	Le graphisme et le processus créateur
DIN 3131	3 AE 1 j	Multimédia
GIN 3020	2 AHE 1 j	Communication graphique

Bloc 70 D obligatoire 21 cr.

Théories

AME 2129	3 A 1 j	Géométrie spatiale
DIN 1210	3 A 1 j	Histoire du design industriel
DIN 1211	3 A 1 j	Forme et couleur
DIN 2210	3 H 1 j	Ergonomie
DIN 2220	3 H 1 j	Méthodologie du design
DIN 3211	3 A 1 j	Théories du design
DIN 3212	3 A 1 j	Psychométrie appliquée au design

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Théorie

DIN 3230	3 H 1 j	Usagers, perception et cognition
DIN 3235	3 H 1 j	Santé, sécurité et design industriel
DIN 3325	3 H 1 j	Couleur et lumière en design industriel

Bloc 70 F obligatoire 18 cr.

Technologies 1

DIN 1310	3 A 1 j	Introduction aux matériaux
+ DIN 1321	3 H 1 j	Matériaux 1 : bois et autres matériaux
DIN 1330	3 H 1 j	Statique et résistance des matériaux
+ DIN 2322	3 H 1 j	Matériaux 3 : matériaux polymériques
+ DIN 2323	3 A 1 j	Matériaux 2 : matériaux métalliques
DIN 3332	3 A 1 j	Écologie industrielle

Bloc 70 G option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Technologies 2

+ DIN 3330	3 E 1 j	Structure des objets et des mécanismes
DIN 3333	3 A 1 j	Textiles
DIN 3334	3 A 1 j	Prototypage rapide en design

Bloc 70 H obligatoire 3 cr.

Gestion 1

+ DIN 4420	3 H 1 j	Pratique professionnelle
------------	---------	--------------------------

Bloc 70 I option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Gestion 2

+ EDP 2001	3 AHE 1 js	Entrepreneurship, démarrage d'entreprise
URB 1212	3 AH 1	Économie urbaine et régionale

Bloc 70 J option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Gestion 3

+ AME 3030	6 A 1	Atelier multidisciplinaire
+ DIN 3431	3 A 1 j	Gestion de projet
GIN 3017	3 AH 1 j	Entrepreneurship et gestion entrepr.
HEC 3019	3 AHE 1 j	Introduction au marketing

Bloc 70 K option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Culture générale

AME 2230	3 AH 1 j	Mathématiques et aménagement
APA 1101	3 H 1 j	Histoire d'architecture de paysage
APA 1200	3 A 1 js	Dessin et communication
ARC 1101	3 A 1 j	Histoire générale de l'architecture
ARC 1102	3 H 1 j	Histoire de l'architecture moderne
ARC 2101	3 H 1 j	Personne/Environnement
ARC 3104	3 A 1 j	Histoire de l'architecture au Québec
DEI 1511	3 A 1 j	Histoire du design d'intérieur
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
GIN 3021	2 AH 1 j	Histoire des sc. et techn. modernes
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
PBC 1040	2 A 1 j	Anatomie macroscopique humaine
URB 2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme

Bloc 70 L option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Stage

+ DIN 3631	2 AHE 1 j	Stage
+ DIN 3632	2 AHE 1 j	Stage

Bloc 70 M option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Unités d'approfondissement dirigé

DIN 5010	1 AHE 1 j	Travail dirigé en design industriel 1
DIN 5011	2 AHE 1 j	Travail dirigé en design industriel 2
DIN 5012	3 AHE 1 j	Travail dirigé en design industriel 3

Programme 1-014-1-1

Version 03

Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur

J

Responsable : Richard Martel

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École, tel qu'affiché à l'adresse <http://www.ame.umontreal.ca/dei/>

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise ; l'étudiant qui échoue un atelier ou un stage doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre atelier.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur (B. Int.).

Objectifs

Le programme de Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur vise à assurer une maîtrise des fondements du design d'intérieur et à familiariser l'étudiant avec les champs d'études complémentaires. Il respecte un équilibre entre les cours théoriques et l'élaboration de projets en atelier, grâce auxquels l'étudiant apprend à maîtriser les outils techniques et professionnels. Le programme encourage ainsi l'acquisition d'habiletés en matière de résolution de problème, de même que le développement de la créativité et de l'innovation. Il permet enfin à l'étudiant de bien connaître les domaines d'intervention spécifiques au Québec et les grands courants internationaux, en particulier sur le plan des innovations technologiques.

Structure du programme

Le programme comprend 90 crédits répartis comme suit : 72 crédits obligatoires et 18 crédits à option. Les cours et ateliers sont regroupés en cinq segments rattachés à des catégories de connaissances et d'apprentissage du design d'intérieur. Segment 01 Histoire et théories du design d'intérieur

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Histoire et théories du design d'intérieur

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>18 cr.</i>
DEI 1000	3 A 1 j	Introduction au design d'intérieur	
+ DEI 1005	3 H 1 j	Méthodologies et processus	
DEI 1511	3 A 1 j	Histoire du design d'intérieur	
+ DEI 2001	3 A 1 j	Espace et individu	
+ DEI 2002	3 A 1 j	Fondements conceptuels	
DEI 3555	3 A 1 j	Intention et éthique en design	
<i>Bloc 01 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>	
APA 1102	3 A 1 j	Histoire de la composition des jardins	
APA 3150	3 A 1 j	Histoire et théorie du paysage	
APA 3450	3 A 1 j	Étude des espaces publics urbains	
ARC 2101	3 H 1 j	Personne/Environnement	
ARC 3104	3 A 1 j	Histoire de l'architecture au Québec	
DIN 3211	3 A 1 j	Théories du design	
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident	
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne	
HAR 3220	3 H 1 j	L'art actuel	
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art	
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société	
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés	

Segment 02 Création et design d'intérieur

<i>Bloc 02 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>27 cr.</i>
DEI 1012	3 H 1 j	Forme et couleur	
DEI 1018	3 A 1 j	Atelier 1 en design d'intérieur	
+ DEI 1019	3 H 1 j	Atelier 2 en design d'intérieur	
+ DEI 2018	3 A 1 j	Atelier 3 en design d'intérieur	
DEI 2100	6 AHE 1 j	Atelier 3 en design d'intérieur	
+ DEI 2325	3 H 1 j	Couleur & lumière des espaces intérieurs	
+ DEI 3040	6 H 1 j	Projet de fin d'études	
<i>Bloc 02 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>	
+ AME 3030	6 A 1	Atelier multidisciplinaire	
+ DIN 3010	6 A 1 j	Atelier de design 4	

Segment 03 Connaissances techniques et professionnelles

<i>Bloc 03 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
DEI 2030	3 A 1 j	Matériaux et méthodes	
DEI 2210	3 H 1 j	Introduction à l'ergonomie pour DI	
DEI 3003	3 H 1 j	Pratiques du design d'intérieur	
DEI 3010	3 A 1 j	Systèmes environnementaux	
DEI 3020	3 A 1 j	Éléments intérieurs et mobilier	
<i>Bloc 03 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>	
ARC 2301	3 A 1 j	Climat et physique du bâtiment	
ARC 4328	3 H 1 j	Matériaux de construction	
ARC 5314	3 H 1 j	Mécanique, électricité et éclairagisme	
+ ARC 5317	3 H 1 j	Éclairagisme et acoustique appliqués	
+ DIN 1321	3 H 1 j	Matériaux 1 : bois et autres matériaux	

+ DIN 2323	3 A 1 j	Matériaux 2 : matériaux métalliques
DIN 3333	3 A 1 j	Textiles

Segment 04 Communication visuelle

<i>Bloc 04 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
AME 1212	3 AE 1 j	Expression 2 et 3D	
DEI 1211	3 A 1 j	Dessin et communication	
DEI 2013	3 A 1 js	Conception assistée par ordinateur	
DEI 2130	3 H 1 j	Techniques de présentation graphique	
<i>Bloc 04 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>	
AME 2129	3 A 1 j	Géométrie spatiale	
DEI 1120	3 H 1 j	Modélisation 3D avancée en DI	
DIN 2131	3 HE 1 j	Le graphisme et le processus créateur	
DIN 3131	3 AE 1 j	Multimédia	

Segment 71 Stage

<i>Bloc 71 A</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
+ DEI 4200	3 AHE 1 js	Stage	
<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
DEI 2119	1 AHE 1	Travail dirigé design d'intérieur 1	
DEI 2120	2 AHE 1 j	Travail dirigé design d'intérieur 2	

Institut d'urbanisme

Directeur : Gérard Beudet

Personnel enseignant**Professeurs titulaires**

Gérard Beudet, B.Arch. (Montréal), M.Urb. (Montréal)
 Michel A. Boisvert, M.A. économie (Montréal), Ph.D. Regional Science (University of Pennsylvania)
 François Charbonneau, B.Sp.L. esthétique-histoire de l'art (UQAM), M.Urb. (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Jacques Fisette, B.A.A. (Sherbrooke), M.Urb. (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal), Dipl. I.C.T. (Ottawa)
 Michel Gariépy, B.Ing. (McGill), M.Urb. (Montréal), Ph.D. Planning Studies (University of London, Londres)
 Marie Lessard, B.Arch. (Montréal), M.Phil. Town Planning (London)
 René Parenteau, M.Sc. sociologie (Laval), Doctorat sc. humaines (Aix)
 Béatrice Sokoloff, Ph.D. sociologie (Montréal)
 Marie-Odile Trépanier, LL.L. (Montréal), M.Urb. (Montréal)

Professeurs agrégés

Michel Guenet, B.A. géographie (Laval), M.A. géographie (Laval), Ph.D. géographie (Laval), en congé
 Paul Lewis, B.A. spéc. en géographie (Ottawa), Maîtrise en planification (Ottawa), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Isabelle Thomas-Maret, M.A. géographie et aménagement de l'espace (Sorbonne), Ph.D. géographie et aménagement de l'espace (Sorbonne)

Professeur adjoint

Daniel Gill, B.Sc. géographie (UQAM), M.ATDR (Laval)

Programmes de l'Institut d'urbanisme

Dès sa création en 1961, l'Institut d'urbanisme a situé son enseignement dans une perspective très large englobant l'aménagement des territoires à ses différents niveaux. Il a pour objectif d'initier, de promouvoir et d'orienter les études et les recherches en urbanisme au niveau universitaire, et de constituer un centre d'information en liaison étroite avec les organismes professionnels, gouvernementaux et privés qui se préoccupent de questions d'urbanisme.

On y forme des planificateurs conscients de la complexité et de l'interaction des phénomènes urbains et régionaux et des possibilités d'une organisation rationnelle de l'espace.

L'Institut offre un programme de Baccalauréat ès sciences spécialisé en urbanisme, un mineur en urbanisme, un programme de maîtrise en urbanisme et un D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement.

L'urbanisme, c'est tout ce qui concourt à l'organisation de l'espace géographique, à toutes les échelles, depuis le projet d'habitation ou de place publique jusqu'au schéma d'aménagement et aux stratégies de développement régional. L'urbaniste a donc comme premier mandat de planifier, puis d'aménager l'espace. Bon nombre d'urbanistes travaillent dans le secteur public, en particulier dans les municipalités, ainsi que dans les ministères et agences gouvernementales impliqués dans l'aménagement du territoire. Mais ce sont de plus en plus les bureaux d'études spécialisés, ainsi que les entreprises privées et les organisations communautaires qui offrent les plus nombreux débouchés.

Les activités traditionnelles de l'urbaniste comprennent la réalisation d'enquêtes et le montage de dossiers servant à étayer une problématique d'intervention, la production de plans d'aménagement de site, de plans directeurs et de schémas d'aménagement régionaux, l'élaboration d'instruments comme les réglementations d'urbanisme, et la planification de programmes d'équipements collectifs.

Les nouvelles pratiques de l'urbaniste comprennent la mise au point de stratégies et l'élaboration d'outils de protection du patrimoine architectural, de revitalisation de quartiers, de conservation de l'environnement et de mise en valeur des ressources d'un milieu, l'analyse des impacts de projets urbains sur l'environnement naturel et bâti, ainsi que sur la santé financière des collectivités locales, la mise sur pied de processus d'information et d'éducation, et enfin l'animation d'exercices de consultation publique.

Les aptitudes souhaitables

Les études en urbanisme requièrent des aptitudes d'analyse et de réflexion sur des objets-problèmes (aspect objectif), ainsi que le goût de l'action encadré par un jugement et un sens critique développés (aspect normatif).

Programme 1-025-1-0

Version 07

B.Sc. spécialisé en urbanisme

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement déterminé par l'Institut, tel qu'affiché à l'adresse <http://www.urbanisme.umontreal.ca/>

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise; l'étudiant qui échoue un atelier ou un stage doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre atelier.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Familiariser l'étudiant avec l'ensemble des connaissances et des habiletés requises en vue d'une pratique professionnelle. Afin d'assurer cette formation professionnelle compétente, le baccalauréat doit amener l'étudiant à mieux comprendre les probléma-

tiques urbaines. En ce sens, le baccalauréat constitue un lieu de formation de première ligne sur la ville, les fonctions urbaines et les acteurs de la ville (les savoirs), de même qu'un lieu d'introduction aux méthodes, aux techniques et aux pratiques de l'urbanisme (les savoir-faire). Il propose une formation contextualisée, dans une triple perspective : historique (l'évolution des pratiques et des enjeux), géographique (les pratiques dans différents contextes d'intervention), stratégique et prospective (les grands enjeux environnementaux, démographiques, sociologiques, économiques et politiques). Le programme de baccalauréat constitue également un lieu de formation initiale en vue d'études de deuxième cycle, en urbanisme ou dans des domaines apparentés, par exemple en géographie ou en gestion de projet.

Structure du programme

Le programme comprend 90 crédits répartis comme suit : 66 crédits de cours et d'ateliers obligatoires et 21 crédits de cours et d'ateliers à option, en plus de 3 crédits de cours au choix à prendre hors faculté. Les cours obligatoires et à option sont regroupés en blocs se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'urbanisme : 1) Les villes et l'urbanisation; 2) La ville, les formes, les fonctions et les acteurs; 3) Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme; 4) Les compétences techniques; 5) Les laboratoires-ateliers; 6) Aménagement et géographie.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* 12 cr.

Les villes et l'urbanisation

URB 1111	3	AH	1	Le Québec urbain
URB 1112	3	AH	1	Urbanisation dans le monde
URB 1113	3	AH	1	Espaces et sociétés
URB 1114	3	AH	1	Villes, territoires et environnement

Segment 02

Bloc 02 A *obligatoire* 18 cr.

La ville : formes, fonctions et acteurs

URB 1211	3	AH	1	Activités urbaines, acteurs et enjeux
URB 1212	3	AH	1	Économie urbaine et régionale
URB 1221	3	AH	1	Formes urbaines et architecturales
URB 2213	3	AH	1	Politiques urbaines et habitat
URB 3214	3	AH	1	Cadres institutionnels de l'urbanisme
URB 3222	3	AH	1	Morphologie et patrimoine urbains

Segment 03

Bloc 03 A *obligatoire* 15 cr.

Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme

URB 1321	3	AH	1	Méthodes et métiers de l'urbanisme
URB 2046	3	AH	1	Outils juridiques en urbanisme
URB 2071	3	AH	1	Histoire de l'urbanisme
URB 2322	3	AH	1	Design urbain
URB 3312	3	AH	1	Théories et pratiques de planification

Bloc 03 B *option* *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme

AME 2101	3	AH	1	Aspects psychosociaux de l'aménagement
URB 2323	3	AH	1	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3	AH	1	Villes, régions et mondialisation
URB 2342	3	AH	1	Finances publiques urbaines et urbanisme
URB 2343	3	AH	1	Réseaux d'infrastructure urbaine
URB 2344	3	AH	1	Gestion de l'environnement et urbanisme
URB 2345	3	AH	1	Communication-participation-négociation

Segment 04

Bloc 04 A *obligatoire* 6 cr.

Les compétences techniques

URB 1411	3	AH	1	Géomatique et urbanisme
URB 1412	3	AH	1	Analyse de données urbaines

Bloc 04 B *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Les compétences techniques

+ URB 2414	3	AH	1	Représentation et modélisation spatiale
------------	---	----	---	---

Segment 05

Bloc 05 A *obligatoire* *15 cr.*

Laboratoires – ateliers

URB 2511	3 AH 1	Labo-atelier 1 analyse et problématique
+ URB 2512	6 AH 1	Labo-atelier 2 propositions d'urbanisme
+ URB 3519	6 AH 1	Projet terminal

Bloc 05 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Laboratoires – ateliers

+ AME 3030	6 A 1	Atelier multidisciplinaire
+ URB 3513	6 AH 1	Labo-atelier 3 mise en oeuvre de projet

Bloc 05 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Laboratoires – ateliers

+ URB 3589	3 AH 1	Stage
URB 3599	3 AH 1	Activité spéciale

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Aménagement et géographie

APA 1100	3 AH 1 j	Architecture de paysage : introduction
APA 3450	3 A 1 j	Étude des espaces publics urbains
APA 3551	3 AH 1 j	Téledétection en aménagement
ARC 1102	3 H 1 j	Histoire de l'architecture moderne
ARC 2530	3 H 1 j	Montréal en évolution
ARC 3104	3 A 1 j	Histoire de l'architecture au Québec
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ GEO 2232	3 A 1 j	Populations et sociétés
+ GEO 3212	3 A 1 j	Régions métropolitaines

Programme 1-025-4-0

Version 01

Mineur en urbanisme

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en urbanisme.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme de mineur en urbanisme est destiné aux spécialistes de sciences humaines soucieux de mieux comprendre la réalité urbaine et de se mieux préparer à interagir dans leur pratique professionnelle avec des spécialistes de l'aménagement : urbanistes, architectes, architectes de paysage, designers urbains, etc. Le programme de mineur peut être associé à plusieurs majeurs de la Faculté des arts et des sciences et à plusieurs certificats de la Faculté de l'éducation permanente. Il permet en outre de faciliter le passage au baccalauréat aux étudiants qui n'ont pas encore décidé de leur

cheminement scolaire. Il permet également de faciliter l'intégration au programme de maîtrise en urbanisme à ceux qui auront choisi, au premier cycle, une autre voie que le baccalauréat spécialisé en urbanisme.

Structure du programme

Le programme comprend 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *12 cr.*

L'urbain

URB 1111	3 AH 1	Le Québec urbain
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés
URB 1211	3 AH 1	Activités urbaines, acteurs et enjeux
URB 1221	3 AH 1	Formes urbaines et architecturales

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

L'urbain

URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
URB 1114	3 AH 1	Villes, territoires et environnement
URB 1212	3 AH 1	Économie urbaine et régionale
URB 2213	3 AH 1	Politiques urbaines et habitat
URB 3222	3 AH 1	Morphologie et patrimoine urbains

Segment 02

Bloc 02 A *obligatoire* *6 cr.*

L'urbanisme

URB 1321	3 AH 1	Méthodes et métiers de l'urbanisme
URB 2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme

Bloc 02 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

L'urbanisme

AME 2101	3 AH 1	Aspects psychosociaux de l'aménagement
URB 2046	3 AH 1	Outils juridiques en urbanisme
URB 2322	3 AH 1	Design urbain
URB 2323	3 AH 1	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 2342	3 AH 1	Finances publiques urbaines et urbanisme
URB 2343	3 AH 1	Réseaux d'infrastructure urbaine
URB 2344	3 AH 1	Gestion de l'environnement et urbanisme
URB 2345	3 AH 1	Communication-participation-négociation
URB 3214	3 AH 1	Cadres institutionnels de l'urbanisme
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Compétences techniques

URB 1411	3 AH 1	Géomatique et urbanisme
URB 1412	3 AH 1	Analyse de données urbaines
+ URB 2414	3 AH 1	Représentation et modélisation spatiale
URB 3599	3 AH 1	Activité spéciale

Section 2

Faculté des arts et des sciences

Table des matières

- > Les programmes d'études sont classés en fonction de la direction administrative qui en assure la gestion. Le baccalauréat en criminologie, par exemple, est classé sous l'entrée École de criminologie.
- > Sous l'entrée Programmes facultaires, on trouve les programmes gérés par une direction facultaire, à savoir :
 - le Service d'accueil et de gestion des études
 - la Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères.
- > Des programmes sont aussi gérés par des centres d'études de la Faculté.
- > Enfin, deux programmes sont interfacultaires.

Calendrier des études 2007-2008

Informations générales

- Introduction – Direction 2-1
- Service d'accueil et de gestion des études 2-1
- Direction de l'enseignement de service en informatique 2-1
- Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères 2-2
- Coordonnées générales de la Faculté 2-2
- Frais de cotisation des associations étudiantes 2-3

Programmes des Départements et Écoles

- Département d'anthropologie 2-3
- École de bibliothéconomie et des sciences de l'information 2-9
- Département de biochimie 2-10
- Département de chimie 2-14
- Département de communication 2-18
- École de criminologie 2-23
- Département de démographie 2-27
- Département d'études anglaises 2-31
- Département d'études classiques et médiévales 2-38
- Département de géographie 2-38
- Département de géologie 2-42
- Département d'histoire 2-42
- Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques 2-48
- Département d'informatique et de recherche opérationnelle 2-55
- Département de linguistique et de traduction 2-61
- Département de littérature comparée 2-73
- Département des littératures de langue française 2-79
- Département de littératures et de langues modernes 2-91
- Département de mathématiques et de statistique 2-100
- Département de philosophie 2-106
- Département de physique 2-114
- École de psychoéducation 2-120
- Département de psychologie 2-124
- École de relations industrielles 2-128
- Département de science politique 2-130
- Département de sciences biologiques 2-143
- Département de sciences économiques 2-148
- École de service social 2-154
- Département de sociologie 2-156

Programmes facultaires

- Service d'accueil et de gestion des études 2-163
 - Accès aux études universitaires 2-163
 - Actualisation de formation 2-164
 - Mineur arts et sciences 2-164
 - Baccalauréat de 120 crédits : Année de transition 2-165
 - Baccalauréat de 120 crédits : Structure d'accueil 2-166
- Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères 2-167
 - Mineur en études arabes 2-167
 - Majeur et mineur en études italiennes 2-167
 - Mineur en études latino-américaines 2-169
 - Certificat en études néo-helléniques 2-170
 - Mineur en langue portugaise et cultures lusophones 2-170
 - Module en langue et culture allemandes 2-171
 - Module en langue et culture anglaises 2-171
 - Module en langue et culture arabes 2-172
 - Module en langue et culture hispaniques 2-172
 - Module en langue et culture italiennes 2-173
 - Module en langue et culture luso-brésiliennes 2-173
 - Module en langue et culture néo-helléniques 2-174
 - Module en langue et culture russes 2-174

Programmes des Centres d'études

- Centre canadien d'études allemandes et européennes 2-175
 - Mineur en études européennes 2-175
- Centre d'études de l'Asie de l'Est 2-176
 - Majeur en études est-asiatiques 2-176
 - Mineur en études est-asiatiques 2-177
 - Spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie 2-178
 - Spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie 2-180
 - Spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Histoire 2-181
 - Module en langue et culture chinoises 2-183
 - Module en langue et culture japonaises 2-183
 - Module en langue et culture vietnamiennes 2-184
- Centre d'études classiques 2-184
 - Spécialisé en études classiques 2-184
 - Majeur en études classiques 2-186
 - Mineur en études classiques 2-187
 - Spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie 2-188
 - Spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques 2-190
 - Module en langue et culture grecques 2-191
 - Module en langue et culture latines 2-192
- Centre d'études médiévales 2-192
 - Majeur en études médiévales 2-192
 - Mineur en études médiévales 2-193

Programmes interfacultaires

- Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention 2-194
- Sciences des religions 2-194

Répertoire des cours 2-195

À jour le 1^{er} avril 2007

Calendrier des études 2007-2008

Études de premier cycle Études supérieures

Trimestre Automne 2007

Trimestre Hiver 2008

D L M M J V S

D L M M J V S

Légende

Septembre 2007

Janvier 2008

Les journées de cours
sont en caractères
gras

1
2 3 **4** 5 6 7 8
9 **10 11 12 13 14** 15
16 **17** **18** **19 20 21** 22
23 **24 25 26 27 28** 29
30

1 2 3 4 5
6 **7** **8 9 10 11** 12
13 **14 15 16 17 18** 19
20 **21** **22 23 24 25** 26
27 **28 29 30 31**

premier jour de cours
et
dernier jour
pour passer
à un programme
non contingenté

dernier jour
pour modifier
un choix de cours
et
pour abandonner
un cours sans frais

dernier jour
pour abandonner
un cours avec frais

— examens partiels,
s'il y a lieu,
sans interruption
des cours

== période d'activités libres

■ journée d'examens

Octobre 2007

Février 2008

1 2 3 4 5 6
7 8 **9 10 11 12** 13
14 **15 16 17 18 19** 20
21 **22 23 24 25 26 27**
28 29 30 31

1 2
3 4 5 6 7 8 9
10 **11 12 13 14 15** 16
17 **18 19 20 21 22** 23
24 **25 26 27 28 29**

Novembre 2007

Mars 2008

1 2 3
4 5 6 7 8 **9** 10
11 **12 13 14 15 16** 17
18 **19 20 21 22 23** 24
25 **26 27 28 29 30**

1
2 3 4 5 6 7 8
9 10 11 12 13 **14** 15
16 **17 18 19 20** 21 22
23 24 **25 26 27 28** 29
30 31

Décembre 2007

Avril 2008

1
2 3 4 5 6 7 8
9 **10** 11 12 13 14 15
16 17 18 19 20 21 22
23 24 25 26 27 28 29
30 31

1 2 3 4 5
6 7 8 9 10 11 12
13 **14** 15 16 17 18 19
20 21 22 23 24 25 26
27 28 29 30

Note :
Les collations des grades
de 1^{er} et 2^e cycles
sont prévues
à la mi-juin 2008.

Faculté des arts et des sciences

Introduction

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972, par la fusion des cinq facultés, des arts, des lettres, de philosophie, des sciences et des sciences sociales, dans le but de développer des programmes d'enseignement et de recherche multi- et interdisciplinaires. Avec ses vingt-trois départements et cinq écoles, elle est donc responsable d'une gamme très étendue de champs d'études et de disciplines variés.

De plus, la mission interdisciplinaire de la Faculté l'a amenée à créer un certain nombre de programmes d'études dits facultaires, qui ne relèvent pas d'un département unique parce qu'ils font appel, dans des proportions appropriées, aux cours et aux ressources de deux ou même de plusieurs départements, et dans certains cas à quelques cours ou ressources *ad hoc*.

Enfin, toujours pour faciliter la recherche et les études interdisciplinaires, la Faculté a aussi créé cinq Centres d'études, dont certains assument la gestion de programmes facultaires.

Direction

Doyen : **Joseph Hubert**

Adjointe au doyen : **Pascale Ouellet**

Vice-doyen aux ressources humaines et à la gestion : **Serge Brochu**

Conseillère principale aux affaires professionnelles : **Sylvie Dubuc**

Directrice des services administratifs : **Ginette Geoffroy**

Directrice des services administratifs : **Martine Lavoie**

Vice-doyenne aux études : **Sylvie Normandeau**

Adjoint au vice-décanat aux études : **Luc Bernier**

Adjointe au vice-décanat aux études : **Anne-Marie Girard**

Directeur du Service d'accueil et de gestion des études : **Germain Lalonde**

Vice-doyen à la recherche : **André Roy**

Directeur de la recherche : **Yves Murray**

Secrétaire de Faculté

et vice-doyenne aux relations internationales et aux communications : **Micheline Cambron**

Adjointe à la secrétaire : **Danielle Boileau**

Responsable – Enseignement des langues et de cultures étrangères : **Angela Steinmetz**

Directeurs des départements de la Faculté

Département d'anthropologie : Pierrette Thibault

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Jean-Michel Salaün

Département de chimie : Robert Emery Prud'homme

Département de communication : François Coreen, directeur intérimaire

École de criminologie : Jean Proulx

Département de démographie : Robert Bourbeau

Département d'études anglaises : Robert Schwartzwald

Département de géographie : François Courchesne

Département d'histoire : Denise Angers, directrice intérimaire

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Johanne Lamoureux

Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Jean Meunier

Département de linguistique et de traduction : Richard Patry, directeur intérimaire

Département de littérature comparée : Terry Cochran

Département des littératures de langue française : Éric Méchoulan

Département de littératures et de langues modernes : Monique Moser-Verrey

Département de mathématiques et de statistique : Véronique Hussin

Département de philosophie : Claude Piché

Département de physique : Laurent J. Lewis

École de psychoéducation : Sophie Parent

Département de psychologie : Michel Sabourin

École de relations industrielles : Reynald Bourque

Département de science politique : Philippe Faucher

Département de sciences biologiques : Thérèse Cabana, administratrice déléguée

Département de sciences économiques : Michel Poitevin

École de service social : Claude Larivière, directeur intérimaire

Département de sociologie : Arnaud Sales

Le Service d'accueil et de gestion des études (SAGE)

Pavillon Lionel-Groulx

3150, rue Jean-Brillant, rez-de-chaussée

Téléphone : 514-343-6521

Courriel : info-sage@umontreal.ca

www.sage.umontreal.ca

Relevant du vice-décanat aux études, le SAGE est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants et les départements de la Faculté. Il gère les programmes facultaires que sont l'Accès aux études universitaires, le Mineur arts et sciences, les deux Baccalauréats de 120 crédits Année de transition et Structure d'accueil et l'Actualisation de formation.

Il s'occupe de l'information pédagogique, de l'admission, de la gestion des études et des examens.

• Accueil, encadrement et information pédagogique

Le SAGE accueille et informe les étudiants désireux d'être admis dans un programme d'études offert à la Faculté. Il conseille ceux qui ont besoin d'une préparation particulière ou d'un perfectionnement. Il encadre les étudiants visiteurs ou des programmes d'échange, et il inscrit les étudiants libres. Il facilite l'accès aux cours et aux programmes de la Faculté.

Le SAGE est à la disposition des étudiants qui cherchent conseil au cours de leurs études ou qui cherchent de l'aide lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans la poursuite de leur programme d'études ou dans l'interprétation du règlement pédagogique. Il encadre les étudiants visiteurs ou des programmes d'échange.

Le SAGE a la responsabilité de l'inscription et du suivi des dossiers des étudiants libres pour les cours de 1^{er} cycle à la Faculté des arts et des sciences.

• Admission et équivalences

Le SAGE, en liaison étroite avec les départements et le Registrariat, prépare le Protocole d'admission dans les programmes d'études de la Faculté et veille à l'application de la politique d'admission et des critères de sélection des candidats. Il s'assure que les étudiants qui passent d'un programme à un autre à l'intérieur de la Faculté répondent aux exigences de leur nouveau programme.

Les demandes de reconnaissance d'études antérieures doivent être présentées en même temps que la demande d'admission. Les équivalences et les exemptions de cours recommandées par le directeur de département sont approuvées par le SAGE qui en informe l'étudiant.

L'équivalence de programme est présentée au SAGE et doit, de plus, être approuvée par le Registrariat.

• Gestion des études

Le SAGE tient à jour le dossier de chaque étudiant de la Faculté depuis sa demande d'admission jusqu'à l'achèvement de son programme d'études.

Il s'assure que les actions qui découlent de l'application du Règlement pédagogique sont conformes aux directives de la Faculté et vérifie que les choix de cours respectent les structures des programmes d'études.

Il coordonne les travaux des jurys de promotion. Il prépare les réquisitions de diplômes soumises au conseil de la Faculté, et au besoin, les attestations d'études.

• Examens finaux, examens différés et bulletins

Le SAGE collabore à l'organisation des examens finaux tenus dans les départements et est responsable de l'organisation des examens différés. Il assure également l'envoi des bulletins aux étudiants et il est responsable de l'établissement des listes des réquisitions de diplômes.

La Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI)

Pavillon André-Aisenstadt

2920, chemin de la Tour, local 2194

Téléphone : 514-343-5805

Télécopieur : 514-343-5834

Courriel : information-desi@iro.umontreal.ca

www.desi.umontreal.ca

La Direction de l'enseignement de service en informatique offre des cours d'informatique aux étudiants de l'Université de Montréal, au grand public et aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique. Elle est rattachée au département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) et offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en formation à l'Internet, en initiation au multimédia et en informatique spécialisée.

De nombreux programmes réguliers incluent des cours de la DESI. Il est également possible de s'inscrire à l'un des programmes courts (12 crédits) de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) ou au Certificat en informatique appliquée (30 crédits) offert par le DIRO. Au terme de ces programmes, composés en tout ou en partie de cours offerts par la DESI, l'étudiant obtient une attestation d'études officielle.

Les cours de la DESI sont dispensés à l'Université de Montréal.

La Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères (DELCE)

Responsable : Angela Steinmetz
 Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8103
 Téléphone : 514-343-7580
 Télécopieur : 514-343-2255

La Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères coordonne l'ensemble des cours de langues anglaise et étrangères relevant de la Faculté : allemand, anglais, arabe, espagnol, grec moderne, italien, portugais, russe. Ces cours, de niveaux élémentaire, intermédiaire et avancé, abordent les différents aspects de la langue parlée et écrite. L'approche pédagogique s'inspire de la recherche linguistique, littéraire et didactique, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Ces cours s'adressent aux étudiants de toutes les facultés, des Écoles affiliées ainsi qu'aux étudiants libres.

La DELCE gère également les programmes facultaires dans le domaine des langues et cultures étrangères : études arabes (mineur), études italiennes (majeur et mineur), études latino-américaines (mineur), études néo-helléniques (mineur), études portugaises et brésiliennes (mineur), ainsi que les modules en langue et culture. Ces programmes sont décrits sous l'entrée Programmes facultaires de l'annuaire.

Les langues asiatiques ainsi que les programmes en études est-asiatiques relèvent du Centre d'études de l'Asie de l'Est (CETASE). Le Centre d'études classiques, enfin, gère tout ce qui touche les langues anciennes (grec ancien et latin classique).

Coordonnées générales de la Faculté

www.fas.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : 514
Pavillon Lionel-Groulx	C-1134	343-6521
Centre canadien d'études allemandes et européennes <i>Mineur en études européennes</i>		
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	525	343-6763
Centre d'études classiques <i>Module en langue et culture grecques</i> <i>Module en langue et culture latines</i>		
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	520	343-6486
Centre d'études de l'Asie de l'Est <i>Module en langue et culture chinoises</i> <i>Module en langue et culture japonaises</i> <i>Module en langue et culture vietnamiennes</i>		
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	420	343-5970
Centre d'études des religions de l'Université de Montréal 3333, ch. Queen-Mary, 6 ^e étage	600-20	343-7024
Centre d'études médiévales Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	515-18	343-7104
Département d'anthropologie Pavillon Lionel-Groulx	C-3016	343-6111 poste 1297
Département de biochimie Pavillon Roger-Gaudry	D-355	343-6111 poste 5193
Département de chimie Pavillon Roger-Gaudry	D-611 ou D-613	343-7058
Département de communication Pavillon Marie-Victorin	A-403	343-6111 poste 5439

Département de démographie Pavillon Lionel-Groulx	C-5008	343-6111 poste 1971
Département d'études anglaises Pavillon Lionel-Groulx	C-8132	343-5736
Département de géographie 520, ch. de la Côte-Sainte-Catherine	305	343-8000
Département d'histoire Pavillon Lionel-Groulx	C-6134	343-6234
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques Pavillon Lionel-Groulx Histoire de l'art	C-2150	343-6111 poste 3678
Études cinématographiques	C-2150	343-6111 poste 3679
Département d'informatique et de recherche opérationnelle Pavillon André-Aisenstadt	2143	343-6111 poste 3493
Département de linguistique et de traduction Pavillon Lionel-Groulx Linguistique <i>Mineur en philologie française et romane</i>	C-9001	343-7869
Traduction	C-9137	343-7445
Département de littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx	C-8117	343-7255
Département des littératures de langue française Pavillon Lionel-Groulx	C-8016	343-6225
Département de littératures et de langues modernes Pavillon Lionel-Groulx	C-8092	343-6512
Département de mathématiques et de statistique Pavillon André-Aisenstadt	5186	343-6111 poste 1693
Département de philosophie 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4 ^e étage	413	343-6464
Département de physique Pavillon Roger-Gaudry	D-428	343-6111 poste 3168
Département de psychologie Pavillon Marie-Victorin	D-423	343-7579
Département de science politique Pavillon Lionel-Groulx Spécialisé en science politique	C-4014	343-6111 poste 2982
Majeur, mineur en science politique	C-4014	343-6111 poste 3872
Département de sciences biologiques Pavillon Marie-Victorin	D-219	343-6585
Département de sciences économiques Pavillon Lionel-Groulx	C-6006	343-6540
Département de sociologie <i>Module en relations ethniques</i> Pavillon Lionel-Groulx	C-5118	343-6111 poste 3769
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information Pavillon Lionel-Groulx	C-2004	343-6044
École de criminologie Pavillon Lionel-Groulx Criminologie Sécurité et études policières	C-4134 C-4113	343-6530 343-7541
École de psychoéducation Pavillon Marie-Victorin	C-466	343-6111 poste 2530
École de relations industrielles Pavillon Lionel-Groulx	C-7059	343-6111 poste 1267
École de service social Pavillon Lionel-Groulx	C-7124	343-6606

Programme bidisciplinaire Communication et Politique Pavillon Marie-Victorin	A-403	343-6111 poste 5434	Programme de maîtrise en muséologie Pavillon Lionel-Groulx	C-5050	343-7351
Programmes bidisciplinaires <i>Démographie et Anthropologie</i> <i>Démographie et Géographie</i> <i>Démographie et Statistique</i> Pavillon Lionel-Groulx	C-5008	343-6111 poste 1971	Programme de mineur en études québécoises Pavillon Lionel-Groulx	C-6134	343-6234
Programme bidisciplinaire Économie et Politique Pavillon Lionel-Groulx	C-4023	343-2078	Programme de mineur en sciences cognitives Pavillon Lionel-Groulx	C-9001	343-7869
Programme bidisciplinaire Études allemandes et Histoire Pavillon Lionel-Groulx	C-8092	343-6512	Programme de mineur éthique et droit 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4 ^e étage	413	343-6111 poste 1340
Programme bidisciplinaire Études anglaises et Littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx	C-8132	343-5736	Programme de traduction troisième langue Pavillon Lionel-Groulx	C-8092	343-6512
Programme bidisciplinaire Études cinématographiques et Littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx	C-8117	343-7255	Service d'accueil et de gestion des études Pavillon Lionel-Groulx	C-1010	343-6521
Programme bidisciplinaire Études classiques et Anthropologie Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	520	343-6486	<i>Accès aux études universitaires</i> <i>Actualisation de formation</i> <i>Baccalauréat 120 crédits : Année de transition</i> <i>Baccalauréat 120 crédits : Structure d'accueil</i> <i>Mineur arts et sciences</i>		
Programmes bidisciplinaires <i>Études est-asiatiques et Anthropologie</i> <i>Études est-asiatiques et Géographie</i> <i>Études est-asiatiques et Histoire</i> Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	420	343-5970	Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères Pavillon Lionel-Groulx	C-8103	343-7580
Programme bidisciplinaire Histoire et Études classiques Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	420	343-6486	Direction des programmes de langues <i>Mineur en études arabes</i> <i>Majeur et mineur en études italiennes</i> <i>Mineur en études latino-américaines</i> <i>Certificat en études néo-helléniques</i> <i>Mineur en langue portugaise et cultures lusophones</i>		
Programme bidisciplinaire Linguistique et Psychologie Pavillon Lionel-Groulx	C-9001	343-7869	<i>Module en langue et culture allemandes</i> <i>Module en langue et culture anglaises</i> <i>Module en langue et culture arabes</i> <i>Module en langue et culture hispaniques</i> <i>Module en langue et culture italiennes</i> <i>Module en langue et culture luso-brésiliennes</i> <i>Module en langue et culture néo-helléniques</i> <i>Module en langue et culture russes</i>		
Programme bidisciplinaire Littérature comparée et Philosophie Pavillon Lionel-Groulx	C-8117	343-7255			
Programme bidisciplinaire Littératures de langue française et Linguistique Pavillon Lionel-Groulx	C-9001	343-7869			
Programme bidisciplinaire Littératures de langue française et Philosophie 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4 ^e étage	413	343-6111 poste 1340			
Programme bidisciplinaire Littératures de langues anglaise et française Pavillon Lionel-Groulx	C-8132	343-5736			
Programme bidisciplinaire Mathématiques et Économie Pavillon Lionel-Groulx	C-6006	343-6540			
Programme bidisciplinaire Mathématiques et Informatique Pavillon André-Aisenstadt	2143	343-6111 poste 3493			
Programme bidisciplinaire Mathématiques et Physique Pavillon Roger-Gaudry	D-428	343-6111 poste 3168			
Programme bidisciplinaire Philosophie et Études classiques Pavillon 2910 Édouard-Montpetit, 4 ^e étage	413	343-6111 poste 1340			
Programme bidisciplinaire Physique et Informatique Pavillon Roger-Gaudry	D-428	343-6111 poste 3168			
Programme bidisciplinaire Psychoéducation et Psychologie Pavillon Marie-Victorin	C-466	343-6111 poste 2530			
Programme bidisciplinaire Psychologie et Sociologie Pavillon Lionel-Groulx	C-5118	343-6111 poste 3769			
Programme bidisciplinaire Science politique et Philosophie Pavillon Lionel-Groulx	C-4014	343-6111 poste 2892			
Programme de doctorat en sciences humaines appliquées Pavillon Lionel-Groulx	C-5050	343-7165			
Programme d'études internationales Pavillon Lionel-Groulx	C-4023	343-2078			
Programme de lettres et sciences humaines Pavillon Lionel-Groulx	C-8016	343-6225			

Frais de cotisation des associations étudiantes

Pour connaître les frais de cotisation des associations étudiantes, consulter la page www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html ou s'adresser à la FAECUM www.faecum.qc.ca

Département d'anthropologie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-3014
Téléphone : 514-343-6909
Télécopieur : 514-343-2494

Introduction

L'anthropologie est un ensemble de disciplines dont l'objectif commun est de décrire et d'expliquer l'humain à partir des caractéristiques biologiques, culturelles et sociales des populations humaines, ceci aussi bien en synchronie qu'en diachronie. Tous les types de sociétés – dont la nôtre – intéressent les anthropologues.

Un des attributs importants de l'anthropologie est son caractère transdisciplinaire. L'anthropologue doit souvent faire appel à des méthodes ou à des informations complémentaires produites par d'autres disciplines comme la médecine, la biologie, la géologie, la géographie, la linguistique, l'histoire de l'art, la sociologie, la démographie, la psychologie, les sciences économiques, la criminologie, etc.

L'anthropologie englobe quatre sous-disciplines principales qui, malgré leur relative autonomie, constituent le cadre fondamental de son approche.

L'anthropologie physique se penche sur les origines et l'évolution de l'espèce humaine par le biais de la primatologie (l'étude des primates non humains), de la paléontologie (l'étude de nos ancêtres fossilisés) et de la génétique des populations; elle s'intéresse aussi à la nature et aux causes de la variabilité biologique entre les individus d'une même population ou de populations différentes, ce qui l'amène à étudier les relations complexes entre biologie et culture.

L'archéologie a comme objet d'étude les restes matériels des civilisations disparues par le biais desquels elle tente d'en reconstituer les modes de vie et d'en tirer des enseignements comparatifs en les confrontant aux modes de vie des populations actuelles; elle s'intéresse à l'histoire et à l'évolution culturelle.

L'ethnologie ou anthropologie sociale s'attache à étudier le patrimoine social et culturel de l'ensemble des sociétés humaines actuelles sous différents aspects : par exemple, les structures sociales et de parenté, l'économie, les systèmes médicaux comparés et les systèmes de représentations collectives.

L'ethnolinguistique étudie les langages des différentes populations dans leur utilisation spécifique par des groupes ou sous-groupes ainsi que dans leur évolution et transformation en relation avec la structure sociale globale.

L'étudiant qui souhaite devenir anthropologue doit avoir une formation de base en anglais, biologie, géographie, histoire et mathématiques.

Directrice : Pierrette Thibault

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Bernard Bernier, Ph.D. (Cornell)
 Gilles Bibeau, Ph.D. (Laval), MSRC
 Ariane Burke, Ph.D. (New York), en congé
 Bernard Chapais, Ph.D. (Cambridge)
 Claude Chapdelaine, Ph.D. (Montréal)
 Guy Lanoue, Ph.D. (Toronto)
 John Leavitt, Ph.D. (Chicago)
 Deirdre Meintel, Ph.D. (Brown University)
 Maria Rosaria Pandolfi, doctorat (E.H.E.S.S., Paris)
 Louise I. Paradis, Ph.D. (Yale)
 Daniel Pérusse, Ph.D. (Montréal)
 Pierrette Thibault, Ph.D. (Montréal)
 Paul Tolstoy, Ph.D. (Columbia), doctorat ès lettres (Paris)
 Kevin Tuite, Ph.D. (Chicago)
 Michel Verdon, Ph.D. (Cambridge)

Professeurs agrégés

Robert Crépeau, Ph.D. (Montréal)
 Francis Forest, D.Sc. (Genève)
 Brad Loewen, Ph.D. (Laval)
 Bob White, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Marie-Pierre Bousquet, Ph.D. (Laval et Paris X-Nanterre)
 Adrian Burke, Ph.D. (SUNY, Albanie)
 Michelle Drapeau, Ph.D. (Missouri-Columbia)
 Nathalie Fernando, Ph.D. (Paris IV)
 Jorge Pantaleon, doctorat (Federal do Rio do Janeiro)
 Isabelle Ribot, Ph.D. (Cambridge)

Chercheuse adjointe

Sylvie Fortin, Ph.D. (Montréal)

Professeurs associés

Françoise-Romaine Ouellette, Ph.D. (Montréal)
 Jean-Michel Vidal, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs invités

William De Gaston, doctorat (E.H.E.S.S., Paris)
 Jacques Leroux, Ph.D. (Montréal)

Professeur émérite

Pierre Beaucage

Programme 1-050-1-0

Version 11

B.Sc. spécialisé en anthropologie

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son 1^{er} trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme est destiné à l'étudiant qui vise principalement à acquérir de solides connaissances de cette discipline et de ses sous-disciplines en y alliant une formation multidisciplinaire obligatoire dans des domaines connexes. Ce programme donne accès à la maîtrise.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 66 à option et 9 au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie	
ANT 1065	3 A 1 j	Initiation à la démarche anthropologique	
ANT 1210	3 A 1 j	Éléments de préhistoire	
ANT 1513	3 H 1 j	Introduction à la variation biologique	
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société	

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours de base : ethnologie

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1018	3 H 1 j	Étude des systèmes de parenté

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours de base : archéologie

ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations
ANT 1285	3 A 1 j	Introduction à l'archéologie historique

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours de base : bioanthropologie

ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 2440	3 A 1 j	Génétique et anthropologie

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours de base : anthropologie linguistique

ANT 1613	3 A 1 j	Anthropologie linguistique
ANT 2660	3 A 1 j	Langue et identité sociale

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de base : méthodologie

ANT 2070	3 H 1 j	Techniques de la collecte des données
ANT 3072	3 A 1 j	Analyse qualitative des données
ANT 3081	3 A 1 j	Analyses quantitatives en anthropologie

<i>Bloc 71 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 36 cr.</i>	<i>Bloc 71 J</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 27 cr.</i>
Cours thématiques : ethnologie			Cours thématiques : anthropologie linguistique		
ANT 2020	3 A 1 j	Anthropologie de la religion	ANT 2611	3 A 1 j	Ethnographie de la communication
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique	ANT 2624	3 E 1 j	Langages et systèmes symboliques
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique	ANT 2665	3 A 1 j	Description ethnolinguistique
ANT 2030	3 H 1 j	Écologie culturelle	ANT 3612	3 A 1 j	Recherche en communauté linguistique
ANT 2036	3 AH 1 j	Occident : représentations	ANT 3625	3 H 1 j	Langue, culture et poétique
ANT 2037	3 A 1 j	Anthropologie du quotidien	ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
ANT 2042	3 H 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine	ANT 3815	3 A 1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 2058	3 H 1 j	Les technologies	ANT 3875	3 A 1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 2161	3 H 1 j	Anthropologie du voyage	ANT 3876	3 H 1 j	Ethnographie du Caucase
ANT 3021	3 A 1 js	Religion et modernité	<i>Bloc 71 K</i> <i>option</i> <i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>		
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien	Pratiques de recherche		
ANT 3035	3 H 1 j	Dynamique socioculturelle	ANT 3102	3 AHE 1 js	Lectures dirigées
ANT 3043	3 H 1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines	ANT 3802	3 AHE 1 js	Travaux pratiques
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement	ANT 3806	3 AHE 1 js	Pratique de terrain
ANT 3051	3 A 1 j	Anthropologie : théories contemporaines	<i>Bloc 71 Y</i> <i>option</i> <i>minimum 9 cr., maximum 12 cr.</i>		
ANT 3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux	ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
ANT 3065	3 A 1 j	Critiques des théories anthropologiques	ANG 1022	3 AH 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANT 3141	3 A 1 j	Technologies de la représentation	ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANT 3142	3 H 1 j	Atelier en film ethnographique	ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
ANT 3151	3 H 1 j	Production(s) culturelle(s) en Afrique	+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANT 3164	3 H 1 j	La société japonaise contemporaine	ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
ANT 3171	3 A 1 j	L'Amérique latine contemporaine	ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
ANT 3809	3 A 1 j	Séminaire d'ethnologie	BIO 1435	2 H 1 j	Biodiversité 2
ANT 3811	3 H 1 j	Problèmes actuels en ethnologie	+ BIO 1445	1 H 1 j	T.P. de biodiversité 2
ANT 3850	3 A 1 j	Anthropologie de l'Europe	BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1
ANT 3853	3 H 1	Texte ethnographique et terrain	+ BIO 2470	3 A 1 j	Morphologie évolutive des chordés
ANT 3854	3 A 1 j	Les autochtones de l'Est canadien	+ BIO 2490	3 A 1 j	Mammalogie
ANT 3855	3 H 1 j	L'Ouest de l'Amérique	BIO 2855	3 A 1 j	Écologie adaptative
+ ANT 3858	3 H 1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud	+ BIO 3204	3 A 1 j	Génétique des populations
ANT 3859	3 A 1 j	Cultures mésoaméricaines	+ BIO 3853	3 H 1 j	Débats en écologie
ANT 3860	3 A 1 j	L'Afrique au sud du Sahara	CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
ANT 3861	3 A 1 js	Le monde arabo-musulman	DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
ANT 3864	3 H 1 j	La culture japonaise	DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
ANT 3866	3 H 1 js	Anthropologie de la Chine	DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration
ANT 3867	3 E 1 j	Culture et société italienne	ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
<i>Bloc 71 H</i> <i>option</i> <i>minimum 0 cr., maximum 36 cr.</i>			FAS 1000	3 A 1 js	Introduction à l'interculturel
Cours thématiques : archéologie			GEO 1112	3 A 1 j	Géophysique
+ ANT 2210	3 H 1 j	Techniques de recherche en archéologie	GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
+ ANT 2220	3 H 1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)	GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ ANT 2260	3 A 1 j	Méthodes et concepts en archéologie	GEO 1412	3 AH 1 j	Le Québec
ANT 2266	3 H 1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire	GEO 1532	3 H 1 js	Cartographie
ANT 2270	3 A 1 j	Introduction à la zooarchéologie	GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada
ANT 2280	3 H 1 js	Méthodes en archéologie historique	+ GEO 2512	3 H 1 j	Systèmes d'information géographique
+ ANT 3230	3 H 1 j	Préhistoire de l'ancien monde	GEO 3412	3 AH 1 js	La Chine
+ ANT 3260	3 H 1 j	La théorie en archéologie	GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
+ ANT 3270	3 H 1 j	Méthode d'analyse en zooarchéologie	GER 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la gérontologie
ANT 3280	3 E 1 j	Fouilles en archéologie historique	GER 1020	3 AHE 1 js	Anthropologie sociale du vieillissement
+ ANT 3283	6 A 1 j	Techniques de fouilles sur le terrain	GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
ANT 3287	3 H 1 j	Archéologie maritime	+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ ANT 3341	3 A 1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles	GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire
ANT 3813	3 A 1 j	Séminaire d'archéologie	HAR 2201	3 AH 1 js	Art et architecture : Premières nations
ANT 3881	3 A 1 j	Mésoamérique ancienne	HEB 1010	6 A 1 j	Langue hébraïque élémentaire
+ ANT 3882	3 A 1 j	Préhistoire du Québec	HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
ANT 3884	3 H 1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud	HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
ANT 3885	3 H 1 j	Préhistoire de l'Amérique du Nord	HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
<i>Bloc 71 I</i> <i>option</i> <i>minimum 0 cr., maximum 30 cr.</i>			HGL 2421	3 E 1 j	Stage pratique en archéologie
Cours thématiques : bioanthropologie			+ HGL 3040	3 H 1 j	Aspects d'archéologie classique
ANT 2423	3 H 1 j	Biologie et environnement socioculturel	HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
ANT 2430	3 A 1 j	Introduction à la paléontologie humaine	HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
ANT 2454	3 H 1 j	Introduction à la primatologie	HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
ANT 2470	3 H 1 j	Méthodes d'ostéologie humaine	HST 1931	3 A 1 s	L'Antiquité
ANT 2480	3 A 1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant	HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie
ANT 3420	3 H 1 j	Interactions bioculturelles	HST 2400	3 A 1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
ANT 3440	3 A 1 j	Génétique du comportement humain	HST 2418	3 A 1 j	Nouvelle France
+ ANT 3460	3 H 1 j	Concepts, méthodes en paléanthropologie	HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
+ ANT 3470	3 A 1 j	Méthodes de la bioarchéologie	HST 2427	3 H 1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
+ ANT 3556	3 H 1 js	Évolution et comportement humain 2	HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
ANT 3814	3 H 1 j	Séminaire d'anthropologie biologique	HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
			HST 2446	3 HE 1 j	Histoire des femmes au Canada
			HST 2447	3 AE 1 j	Histoire du catholicisme québécois

HST	2620	3	A	1	j	La Chine en révolution	
HST	2624	3	A	1	j	Histoire du Japon jusqu'en 1868	
HST	2625	3	H	1	j	Histoire du Japon contemporain	
HST	2904	3	A	1	j	Histoire du Québec contemporain	
IFT	1990	3	H	1	js	Informatique pour sciences sociales	
ITL	1951	6	A	2	js	Italien élémentaire	
JPN	1050	6	AE	1	j	Japonais élémentaire 1	
LAT	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue latine 1	
+	LAT	1121	3	H	1	s	Initiation à la langue latine 2
LCO	1000	3	A	1	j	Introduction à la littérature comparée	
LNG	1126	3	A	1	j	Histoire du français en Amérique	
LNG	1150	3	A	1	j	Linguistique amérindienne	
LNG	1400	3	A	1	j	Notions de phonétique et de phonologie	
LNG	1540	3	A	1	j	Notions de syntaxe	
LNG	2140	3	A	1	j	Questions de bilinguisme	
LNG	2340	3	A	1	j	Langues secondes	
LNG	2350	3	A	1	j	Sociolinguistique	
+	LNG	2820	3	H	1	j	Linguistique historique : introduction
PBC	1040	2	A	1	j	Anatomie macroscopique humaine	
PHI	1130	3	H	1	j	Philosophie des sciences	
PHI	1300	3	HE	1	j	Philosophie de la connaissance	
PHI	1430	3	H	1	j	Éthique et politique	
PHY	1966	3	A	1	j	Archéométrie	
PLO	1010	6	AH	1	s	Cours audiovisuel de polonais 1	
POL	1951	3	AH	1	js	Éléments de politique	
POL	1954	3	AH	1	js	Politique internationale	
POL	2606	3	AH	1	j	Économie politique internationale	
POL	3010	3	AH	1	j	Les relations Nord-Sud	
PSL	1993	3	H	1	j	Physiologie générale	
PSY	1085	3	AH	1	j	L'apprentissage	
PSY	1983	3	AH	1	j	Psychologie et comportement	
PTG	1951	6	A	2	js	Portugais élémentaire	
RUS	1951	6	A	2	js	Russe élémentaire	
SOL	2104	3	H	1	j	Relations ethniques	
SOL	3002	3	A	1	j	Sociologie du Québec : thèmes choisis	
SOL	3104	3	A	1	j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis	
TRA	1105	3	A	1	j	Concepts clés en traductologie	

Programme 1-050-2-0	Version 10
Majeur en anthropologie	J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
 - À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
 - À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son 1^{er} trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme convient à l'étudiant qui s'intéresse à l'anthropologie mais qui souhaite compléter cette formation en la combinant à un mineur dans une des disciplines associées à l'anthropologie comme la biologie, l'histoire, la psychologie, les sciences économiques, etc.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.
 Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie	
ANT 1065	3 A 1 j	Initiation à la démarche anthropologique	
ANT 1210	3 A 1 j	Éléments de préhistoire	
ANT 1513	3 H 1 j	Introduction à la variation biologique	
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société	

<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Méthodologie

ANT 2070	3 H 1 j	Techniques de la collecte des données
ANT 3072	3 A 1 j	Analyse qualitative des données
ANT 3081	3 A 1 j	Analyses quantitatives en anthropologie

<i>Bloc 71 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 24 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Cours thématiques : ethnologie

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie	
ANT 1018	3 H 1 j	Étude des systèmes de parenté	
ANT 2020	3 A 1 j	Anthropologie de la religion	
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique	
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique	
ANT 2030	3 H 1 j	Écologie culturelle	
ANT 2036	3 AH 1 j	Occident : représentations	
ANT 2037	3 A 1 j	Anthropologie du quotidien	
ANT 2042	3 H 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine	
ANT 2058	3 H 1 j	Les technologies	
ANT 2161	3 H 1 j	Anthropologie du voyage	
ANT 3021	3 A 1 js	Religion et modernité	
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien	
ANT 3035	3 H 1 j	Dynamique socioculturelle	
ANT 3043	3 H 1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines	
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement	
ANT 3051	3 A 1 j	Anthropologie : théories contemporaines	
ANT 3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux	
ANT 3065	3 A 1 j	Critiques des théories anthropologiques	
ANT 3141	3 A 1 j	Technologies de la représentation	
ANT 3142	3 H 1 j	Atelier en film ethnographique	
ANT 3151	3 H 1 j	Production(s) culturelle(s) en Afrique	
ANT 3164	3 H 1 j	La société japonaise contemporaine	
ANT 3171	3 A 1 j	L'Amérique latine contemporaine	
ANT 3809	3 A 1 j	Séminaire d'ethnologie	
ANT 3811	3 H 1 j	Problèmes actuels en ethnologie	
ANT 3850	3 A 1 j	Anthropologie de l'Europe	
ANT 3853	3 H 1	Texte ethnographique et terrain	
ANT 3854	3 A 1 j	Les autochtones de l'Est canadien	
ANT 3855	3 H 1 j	L'Ouest de l'Amérique	
+	ANT 3858	3 H 1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
ANT 3859	3 A 1 j	Cultures mésoaméricaines	
ANT 3860	3 A 1 j	L'Afrique au sud du Sahara	
ANT 3861	3 A 1 js	Le monde arabo-musulman	
ANT 3864	3 H 1 j	La culture japonaise	
ANT 3866	3 H 1 js	Anthropologie de la Chine	
ANT 3867	3 E 1 j	Culture et société italienne	

<i>Bloc 71 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 24 cr.</i>					
Cours thématiques : archéologie							
ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations	CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1		
ANT 1285	3 A 1 j	Introduction à l'archéologie historique	DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie		
+ ANT 2210	3 H 1 j	Techniques de recherche en archéologie	DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains		
+ ANT 2220	3 H 1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)	DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration		
+ ANT 2260	3 A 1 j	Méthodes et concepts en archéologie	ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire		
ANT 2266	3 H 1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire	FAS 1000	3 A 1 js	Introduction à l'interculturel		
ANT 2270	3 A 1 j	Introduction à la zooarchéologie	GEO 1112	3 A 1 j	Géophysologie		
ANT 2280	3 H 1 js	Méthodes en archéologie historique	GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie		
+ ANT 3230	3 H 1 j	Préhistoire de l'ancien monde	GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement		
+ ANT 3260	3 H 1 j	La théorie en archéologie	GEO 1412	3 AH 1 j	Le Québec		
+ ANT 3270	3 H 1 j	Méthode d'analyse en zooarchéologie	GEO 1532	3 H 1 js	Cartographie		
ANT 3280	3 E 1 j	Fouilles en archéologie historique	GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada		
+ ANT 3283	6 A 1 j	Techniques de fouilles sur le terrain	+ GEO 2512	3 H 1 j	Systèmes d'information géographique		
ANT 3287	3 H 1 j	Archéologie maritime	GEO 3412	3 AH 1 js	La Chine		
+ ANT 3341	3 A 1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles	GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon		
ANT 3813	3 A 1 j	Séminaire d'archéologie	GER 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la gérontologie		
ANT 3881	3 A 1 j	Mésoméridienne ancienne	GER 1020	3 AHE 1 js	Anthropologie sociale du vieillissement		
+ ANT 3882	3 A 1 j	Préhistoire du Québec	GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1		
ANT 3884	3 H 1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud	+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2		
ANT 3885	3 H 1 j	Préhistoire de l'Amérique du Nord	GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire		
			HAR 2201	3 AH 1 js	Art et architecture : Premières nations		
<i>Bloc 71 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 24 cr.</i>	HEB 1010	6 A 1 j	Langue hébraïque élémentaire		
Cours thématiques : bioanthropologie			HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine		
ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain	HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne		
ANT 2423	3 H 1 j	Biologie et environnement socioculturel	HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique		
ANT 2430	3 A 1 j	Introduction à la paléontologie humaine	HGL 2421	3 E 1 j	Stage pratique en archéologie		
ANT 2440	3 A 1 j	Génétique et anthropologie	+ HGL 3040	3 H 1 j	Aspects d'archéologie classique		
ANT 2454	3 H 1 j	Introduction à la primatologie	HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences		
ANT 2470	3 H 1 j	Méthodes d'ostéologie humaine	HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel		
ANT 2480	3 A 1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant	HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain		
ANT 3420	3 H 1 j	Interactions bioculturelles	HST 1931	3 A 1 s	L'Antiquité		
ANT 3440	3 A 1 j	Génétique du comportement humain	HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie		
+ ANT 3460	3 H 1 j	Concepts, méthodes en paléanthropologie	HST 2400	3 A 1 j	Amérindiens et Européens en Amérique		
+ ANT 3470	3 A 1 j	Méthodes de la bioarchéologie	HST 2418	3 A 1 j	Nouvelle France		
+ ANT 3556	3 H 1 js	Évolution et comportement humain 2	HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle		
ANT 3814	3 H 1 j	Séminaire d'anthropologie biologique	HST 2427	3 H 1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867		
			HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959		
<i>Bloc 71 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 24 cr.</i>	HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours		
Cours thématiques : anthropologie linguistique			HST 2446	3 HE 1 j	Histoire des femmes au Canada		
ANT 1613	3 A 1 j	Anthropologie linguistique	HST 2447	3 AE 1 j	Histoire du catholicisme québécois		
ANT 2611	3 A 1 j	Ethnographie de la communication	HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution		
ANT 2624	3 E 1 j	Langages et systèmes symboliques	HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868		
ANT 2660	3 A 1 j	Langue et identité sociale	HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain		
ANT 2665	3 A 1 j	Description ethnolinguistique	HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain		
ANT 3612	3 A 1 j	Recherche en communauté linguistique	IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales		
ANT 3625	3 H 1 j	Langue, culture et poétique	ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire		
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique	JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1		
ANT 3815	3 A 1 j	Séminaire d'ethnolinguistique	LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1		
ANT 3875	3 A 1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud	+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2		
ANT 3876	3 H 1 j	Ethnographie du Caucase	LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée		
			LNG 1126	3 A 1 j	Histoire du français en Amérique		
<i>Bloc 71 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>	LNG 1150	3 A 1 j	Linguistique amérindienne		
Pratiques de recherche			LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie		
ANT 3102	3 AHE 1 js	Lectures dirigées	LNG 1540	3 A 1 j	Notions de syntaxe		
ANT 3802	3 AHE 1 js	Travaux pratiques	LNG 2140	3 A 1 j	Questions de bilinguisme		
ANT 3806	3 AHE 1 js	Pratique de terrain	LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes		
			LNG 2350	3 A 1 j	Sociolinguistique		
<i>Bloc 71 Y</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>	+ LNG 2820	3 H 1 j	Linguistique historique : introduction		
ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire	PBC 1040	2 A 1 j	Anatomie macroscopique humaine		
ANG 1022	3 AH 1 j	Contemporary Canadian Culture	PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences		
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1	PHI 1300	3 HE 1 j	Philosophie de la connaissance		
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English	PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique		
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2	PHY 1966	3 A 1 j	Archéométrie		
ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire	PLO 1010	6 AH 1 s	Cours audiovisuel de polonais 1		
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique	POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique		
BIO 1435	2 H 1 j	Biodiversité 2	POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale		
+ BIO 1445	1 H 1 j	T.P. de biodiversité 2	POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale		
BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1	POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud		
+ BIO 2470	3 A 1 j	Morphologie évolutive des chordés	PSL 1993	3 H 1 j	Physiologie générale		
+ BIO 2490	3 A 1 j	Mammalogie	PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage		
BIO 2855	3 A 1 j	Écologie adaptative	PSY 1983	3 AH 1 j	Psychologie et comportement		
+ BIO 3204	3 A 1 j	Génétique des populations	PTG 1951	6 A 2 js	Portugais élémentaire		
+ BIO 3853	3 H 1 j	Débats en écologie	RUS 1951	6 A 2 js	Russe élémentaire		
			SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques		

SOL 3002	3 A	1 j	Sociologie du Québec: thèmes choisis
SOL 3104	3 A	1 j	Ethnicité, immigration: thèmes choisis
TRA 1105	3 A	1 j	Concepts clés en traductologie

Programme 1-050-4-0	Version 08
Mineur en anthropologie	J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
 - À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
 - À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son 1^{er} trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme offre une formation complémentaire à l'étudiant dont l'anthropologie n'est pas l'orientation principale mais pour qui cette discipline demeure un complément important aux études poursuivies dans d'autres domaines.

Structure du programme

Ce programme totalise 27 crédits à option et 3 au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours thématiques : ethnologie

ANT 1010	3 H	1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A	1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 1018	3 H	1 j	Étude des systèmes de parenté
ANT 1065	3 A	1 j	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 2020	3 A	1 j	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3 A	1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A	1 js	Anthropologie politique
ANT 2030	3 H	1 j	Écologie culturelle
ANT 2036	3 AH	1 j	Occident : représentations

ANT 2037	3 A	1 j	Anthropologie du quotidien
ANT 2042	3 H	1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
ANT 2058	3 H	1 j	Les technologies
ANT 2070	3 H	1 j	Techniques de la collecte des données
ANT 2161	3 H	1 j	Anthropologie du voyage
ANT 3021	3 A	1 js	Religion et modernité
ANT 3030	3 H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3 H	1 j	Dynamique socioculturelle
ANT 3043	3 H	1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines
ANT 3044	3 H	1 js	Anthropologie et développement
ANT 3051	3 A	1 j	Anthropologie : théories contemporaines
ANT 3055	3 A	1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3065	3 A	1 j	Critiques des théories anthropologiques
ANT 3072	3 A	1 j	Analyse qualitative des données
ANT 3081	3 A	1 j	Analyses quantitatives en anthropologie
ANT 3141	3 A	1 j	Technologies de la représentation
ANT 3142	3 H	1 j	Atelier en film ethnographique
ANT 3151	3 H	1 j	Production(s) culturelle(s) en Afrique
ANT 3164	3 H	1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3 A	1 j	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3809	3 A	1 j	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3 H	1 j	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3850	3 A	1 j	Anthropologie de l'Europe
ANT 3853	3 H	1	Texte ethnographique et terrain
ANT 3854	3 A	1 j	Les autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3 H	1 j	L'Ouest de l'Amérique
+ ANT 3858	3 H	1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
ANT 3859	3 A	1 j	Cultures mésoaméricaines
ANT 3860	3 A	1 j	L'Afrique au sud du Sahara
ANT 3861	3 A	1 js	Le monde arabo-musulman
ANT 3864	3 H	1 j	La culture japonaise
ANT 3866	3 H	1 js	Anthropologie de la Chine
ANT 3867	3 E	1 j	Culture et société italienne

Bloc 71 B option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours thématiques : archéologie

ANT 1210	3 A	1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3 H	1 j	L'archéologie des civilisations
ANT 1285	3 A	1 j	Introduction à l'archéologie historique
+ ANT 2210	3 H	1 j	Techniques de recherche en archéologie
+ ANT 2220	3 H	1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+ ANT 2260	3 A	1 j	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3 H	1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire
ANT 2270	3 A	1 j	Introduction à la zooarchéologie
ANT 2280	3 H	1 js	Méthodes en archéologie historique
+ ANT 3230	3 H	1 j	Préhistoire de l'ancien monde
+ ANT 3260	3 H	1 j	La théorie en archéologie
+ ANT 3270	3 H	1 j	Méthode d'analyse en zooarchéologie
ANT 3280	3 E	1 j	Fouilles en archéologie historique
+ ANT 3283	6 A	1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3 H	1 j	Archéologie maritime
+ ANT 3341	3 A	1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles
ANT 3813	3 A	1 j	Séminaire d'archéologie
ANT 3881	3 A	1 j	Mésoamérique ancienne
+ ANT 3882	3 A	1 j	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3 H	1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud
ANT 3885	3 H	1 j	Préhistoire de l'Amérique du Nord

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours thématiques : bioanthropologie

ANT 1511	3 A	1 j	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3 H	1 j	Introduction à la variation biologique
ANT 2423	3 H	1 j	Biologie et environnement socioculturel
ANT 2430	3 A	1 j	Introduction à la paléontologie humaine
ANT 2440	3 A	1 j	Génétique et anthropologie
ANT 2454	3 H	1 j	Introduction à la primatologie
ANT 2470	3 H	1 j	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 2480	3 A	1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
ANT 3420	3 H	1 j	Interactions bioculturelles
ANT 3440	3 A	1 j	Génétique du comportement humain
+ ANT 3460	3 H	1 j	Concepts, méthodes en paléanthropologie
+ ANT 3470	3 A	1 j	Méthodes de la bioarchéologie
+ ANT 3556	3 H	1 js	Évolution et comportement humain 2
ANT 3814	3 H	1 j	Séminaire d'anthropologie biologique

Bloc 71 D option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours thématiques : anthropologie linguistique

ANT 1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
ANT 1613	3	A	1	j	Anthropologie linguistique
ANT 2611	3	A	1	j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	E	1	j	Langages et systèmes symboliques
ANT 2660	3	A	1	j	Langue et identité sociale
ANT 2665	3	A	1	j	Description ethno-linguistique
ANT 3612	3	A	1	j	Recherche en communauté linguistique
ANT 3625	3	H	1	j	Langue, culture et poésie
ANT 3631	3	H	1	j	Changement social et linguistique
ANT 3815	3	A	1	j	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 3875	3	A	1	j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	H	1	j	Ethnographie du Caucase

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Anthropologie

(Voir sous le Département de démographie.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie

(Voir sous le Centre d'études classiques.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie

(Voir sous le Centre d'études de l'Asie de l'Est.)

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-2004
Téléphone : 514-343-6044
Télécopieur : 514-343-5753

Introduction

Seule institution, en Amérique du Nord, à dispenser l'enseignement de la bibliothéconomie et des sciences de l'information en langue française, se situant au confluent des traditions européenne et américaine, l'École assure une formation professionnelle reconnue internationalement.

Fondée en 1961, elle offre depuis 1970 un programme terminal de maîtrise de deux ans, exigeant au préalable un 1^{er} cycle universitaire dans une autre discipline au choix de l'étudiant.

Cet enseignement permet à l'étudiant d'acquérir la base théorique et la compétence professionnelle nécessaires pour remplir des fonctions de plus en plus diversifiées dans le monde de l'information, et pour occuper les postes de direction qui peuvent lui être offerts.

Depuis septembre 1997, l'École offre un programme de doctorat (Ph.D.) en sciences de l'information.

Outre ces programmes d'études supérieures, l'École offre des certificats de 1^{er} cycle en archivistique et en gestion de l'information numérique afin d'assurer une formation structurée dans ces domaines. Ces enseignements s'adressent à tous les étudiants de l'Université ainsi qu'aux professionnels qui souhaitent se recycler.

Directeur : Jean-Michel Salaün

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Jean-Michel Salaün, D.E.A. (Grenoble), Doct. information et communication (Grenoble), Doctorat d'État sciences de l'information (Grenoble)

Réjean Savard, M.Bibl. (Montréal), Ph.D. (Toronto)
James Turner, M.L.I.S. (McGill), Ph.D. (Toronto)

Professeurs agrégés

Pierrette Bergeron, M.B.S.I. (Montréal), Ph.D. (Syracuse)
Jacques Grimard, doctorat de 3^e cycle histoire (Paris)
Michèle Hudon, M. Bibl. (Montréal), Ph.D. (Toronto)
Yves Marcoux, Ph.D. informatique (Montréal)

Professeurs adjoints

Clément Arsenault, Ph.D. (Toronto)
Lyne Da Sylva, Ph.D. linguistique (Montréal)
Christine Dufour, Ph.D. sciences de l'information (Montréal)
Forest, Dominic, Ph.D. informatique cognitive (UQAM)
Éric Leroux, Ph.D. histoire (Montréal), M.B.S.I. (Montréal)
Charles Ramangalahy, M.Sc. sciences économiques (Madagascar), M.Sc. économie et gestion P.M.E. (UQTR), Ph.D. administration (HEC, Montréal)

Professeurs associés

Louise Gagnon-Arguin, Ph.D. histoire (Laval)
Suzanne Bertrand-Gastaldy, M.A. lettres classiques (Lyon), M.Bibl. (Montréal)
Marcel Lajeunesse, B.Bibl. (Montréal), Ph.D. histoire (Ottawa)

Programme 1-056-5-1

Version 01

Certificat en archivistique

S

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en archivistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Les objectifs principaux de ce programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base théoriques et pratiques en archivistique et de se familiariser avec les principes et les méthodes spécifiques aux archives vus sous l'angle de l'administration et de la recherche; de développer des habiletés pour concevoir, appliquer et utiliser des outils archivistiques ainsi que des attitudes propres à l'exercice des fonctions archivistiques.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70*Bloc 70 A* *obligatoire* 21 cr.**Cours fondamentaux**

ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
+ ARV 1051	3 A 1 s	Système de gestion et archives
+ ARV 1052	3 A 1 s	Typologie des archives
+ ARV 1053	3 H 1 s	Évaluation des archives
+ ARV 1054	3 A 1 s	Organisation intellectuelle 1
+ ARV 1055	3 A 1 s	Organisation intellectuelle 2
+ INU 1001	3 AH 1 s	Introduction à l'information numérique

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.***Cours thématiques**

+ ARV 1056	3 H 1 s	Diffusion, communication et exploitation
+ ARV 1057	3 AHE 1 j	Stage
ARV 2955	3 AH 1	Histoire du livre et de l'imprimé
+ ARV 3051	3 H 1 s	Préservation
+ ARV 3052	3 AHE 1 j	Activités dirigées
+ INU 1010	3 A 1 s	Création de l'information numérique
+ INU 1030	3 H 1 s	Préservation de l'information numérique
+ INU 1050	3 H 1 s	Diffusion d'information numérique

Programme 1-053-5-1 Version 00

Certificat en gestion de l'information numérique S**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion de l'Information numérique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce certificat prépare l'étudiant à exercer des activités de gestion de l'information numérique par le développement de compétences sur les plans de la création, de l'organisation, de la préservation, de la recherche et de la diffusion de cette information. Il lui permettra d'évoluer avec aisance dans un environnement de travail hautement technologique.

Destinataires

Ce certificat s'adresse aux cégépiens, notamment aux finissants en techniques de bureau ou de documentation; aux candidats universitaires qui font un programme de majeur / mineur ou de trois mineurs ou certificats; aux étudiants qui ont déjà complété un 1er ou même un 2ème cycle et qui veulent acquérir les compétences offertes par le certificat; aux professionnels de l'information qui souhaitent une mise à jour de leurs connaissances; aux gestionnaires de l'information numérique déjà sur le marché du travail (conception, gestion de sites Web); enfin, à la clientèle étudiante de la Faculté de l'éducation permanente.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71*Bloc 71 A* *obligatoire* 18 cr.

+ INU 1001	3 AH 1 s	Introduction à l'information numérique
+ INU 1010	3 A 1 s	Création de l'information numérique
+ INU 1020	3 A 1 s	Organisation de l'information numérique
+ INU 1030	3 H 1 s	Préservation de l'information numérique
+ INU 1040	3 A 1 s	Recherche de l'information numérique
+ INU 1050	3 H 1 s	Diffusion d'information numérique

Bloc 71 B *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
+ ARV 1053	3 H 1 s	Évaluation des archives
+ ARV 1054	3 A 1 s	Organisation intellectuelle 1
ARV 2955	3 AH 1	Histoire du livre et de l'imprimé
COM 1560	3 A 1 j	Communication infographique
COM 2210	3 H 1 j	Impacts des nouvelles technologies
+ IFT 1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes
+ INU 1011	3 H 1 s	Documents structurés
+ INU 1051	3 H 1 s	Information et sites Web
+ INU 3000	3 H 1 s	Projet d'intégration

Département de biochimie¹Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-355
Téléphone : 514-343-6111, poste 5193
Télécopieur : 514-343-2210**Introduction**

Le Département de biochimie offre des programmes d'études conduisant aux baccalauréats spécialisés en biochimie et en bio-informatique. Chacun de ces programmes procure une formation scientifique multidisciplinaire qui permet aux étudiants de développer des compétences de bases et spécialisées dans des domaines de hautes technologies. Reposant sur la compétence d'un corps professoral à la fine pointe de la recherche biomédicale, biotechnologique et bio-informatique ces programmes préparent les étudiants aussi bien pour le marché du travail que pour des programmes d'études supérieures. Les secteurs d'activités faisant appel aux biochimistes et aux bio-informaticiens incluent entre autres : l'industrie pharmaceutique, biotechnologique et agro-alimentaire, les établissements de santé, les centres de recherche en sciences de la vie de même que les institutions d'enseignement.

Le Baccalauréat spécialisé en biochimie permet l'acquisition d'une solide formation de base tant théorique que pratique en biochimie, biologie et chimie, ces deux dernières disciplines étant essentielles à la compréhension et à la pratique de la biochimie moderne. Cette formation de base, incluant biologie moléculaire et structurale ainsi que génétique moléculaire, est complétée par des cours d'intégration qui permettent d'approfondir les bases moléculaires du vivant par l'étude de la biologie cellulaire et de la physiologie moléculaire.

Le Baccalauréat spécialisé en bio-informatique permet l'acquisition d'une solide formation de base en informatique, mathématique et en sciences de la vie. Des cours spécialisés en bio-informatique assurent l'intégration des notions fondamentales.

¹ Ce Département assure l'enseignement aux étudiants de biochimie et de bio-informatique de la Faculté des arts et des sciences, mais relève administrativement de la Faculté de médecine.

les de ces diverses disciplines, ce qui permet l'application des méthodes informatiques et mathématiques à l'étude du vivant.

Puisque la biochimie et la bio-informatique sont des disciplines en perpétuelle évolution, le contenu des programmes d'études est révisé régulièrement afin d'offrir aux étudiants la meilleure formation scientifique possible, tout en tenant compte des attentes des milieux sociaux et industriels.

Directrice : Muriel Aubry

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Muriel Aubry, Ph.D. (Montréal)
 Guy Boileau, Ph.D. (Montréal)
 Michel Bouvier, Ph.D. (Montréal)
 Normand Brisson, Ph.D. (McGill)
 Philippe Crine, L.Sc. (Liège), Ph.D. (Montréal)
 Luc DesGroseillers, Ph.D. (Montréal)
 Franz Lang, Ph.D. (Munich)
 Sylvie Mader, M.Sc., D.E.A. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), doctorat (Louis Pasteur, Strasbourg)
 Stephen Michnick, Ph.D. (Toronto)
 Jim Omichinski, Ph.D. (Washington)
 Luis Rokeach, D.Sc. (Bruxelles)
 Jurgen Sygusch, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique

Edgard Delvin, Ph.D. (Montréal)
 Bernard Vinet, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs titulaires

Benoit Coulombe, Ph.D. (Montréal)
 Jacques Drouin, D.Sc. (Laval)

Professeurs agrégés

Tony Antakly, doctorat d'Université (Paris VI), D.Sc. (Paris VI)
 Gertraud Burger, doctorat d'État (I.M.V., Munich)
 Pascale Legault, Ph.D. (Colorado)
 Alain Moreau, Ph.D. (Montréal) (Affiliation secondaire)
 Hervé Philippe, Ph.D. (Paris-Sud)
 Martine Raymond, Ph.D. (McGill)

Professeur agrégé de clinique

Raymond Lepage, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés

Jacques Archambault, Ph.D. (Toronto)
 Serguei Chteinberg, M.Sc. (Leningrad), Ph.D. (Moscou)
 Gerardo Ferbeyre, M.D. (La Havane), Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Jean-Pierre Émond, Ph.D. (Laval)
 Roger Sanfaçon, D.Sc. (Laval)

Chercheurs adjoints

Pascal Chartrand, Ph.D. (Montréal)
 Mounib Elchebly, M.D. (Damas), doctorat (Claude Bernard, Lyon)
 Nathalie Grandvaux, Ph.D. (Grenoble)
 Nikolaus Heveker, Ph.D. (Humboldt)

Chargés d'enseignement de clinique

Pierre Allard, Ph.D. (Montréal)
 François Lessard, M.D. (Laval)

Attachée de recherche

Barbara Karska-Wysocki, Ph.D. (Université de Varsovie)

Professeurs associés

Yves Aubin, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Yale)
 Yves Durocher, Ph.D. (Montréal)
 Robert Ménard, Ph.D. (Montréal)
 Denis Riendeau, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Manon Valiquette, Ph.D. (Montréal)

Professeur émérite

Léa Brakier-Gingras

Programme 1-465-1-0

Version 11

B.Sc. spécialisé en biochimie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 74 A et 74 B; durant sa 2^e année, il s'inscrit aux cours des blocs 74 C et 74 D; il s'inscrit aux cours des blocs 74 E et 74 F durant sa 3^e année, ainsi qu'aux cours à option des blocs 74 G, H, I, J, K, Y et aux cours au choix.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme vise l'enseignement de concepts et de méthodes qui sont propres à la biochimie et assure une formation de base solide dans des disciplines connexes telles la biologie et la chimie. Il est préparatoire à des études supérieures tout comme il permet une insertion immédiate au marché du travail dans des champs aussi variés que l'industrie chimique, pharmaceutique et agro-alimentaire, les organismes de la santé, les instituts de recherche, l'enseignement et dans le domaine du génie génétique et des biotechnologies.

Structure du programme

Ce programme totalise 81 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix. Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 74 A et 74 B; durant sa deuxième année, il s'inscrit normalement aux blocs 74 C et 74 D; il s'inscrit aux blocs 74 E et 74 F durant sa troisième année, ainsi qu'aux cours à option des blocs 74 G, H, I, J, K, Y et aux cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 74

Bloc 74 A *obligatoire* *26 cr.*

Connaissances fondamentales

BCM 1501	3	A	1	j	Origine biochimique de la vie
+ BCM 1502	4	H	1	j	Métabolisme 1
+ BCM 1503	3	H	1	j	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1155	3	A	1	j	Biologie cellulaire

CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1	
+ CHM 1302	3 HE 1 j	Chimie organique 2	
CHM 1994	2 A 1 j	Physicochimie générale 1A	
+ CHM 1995	2 H 1 j	Physicochimie générale 1B	
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale	
Bloc 74 B	<i>obligatoire</i>		<i>5 cr.</i>
BCM 1521	2 AH 1 j	Travaux pratiques de biochimie 1	
CHM 1979	3 A 1 j	Laboratoire de chimie pour biochimistes	
Bloc 74 C	<i>obligatoire</i>		<i>19 cr.</i>
+ BCM 2501	3 H 1 j	Macromolécules biologiques	
+ BCM 2502	3 A 1 j	Acides nucléiques et génétique 2	
+ BCM 2503	2 A 1 j	Métabolisme 2	
+ BCM 2504	2 H 1 j	Enzymologie	
BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1	
+ CHM 2302	3 H 1 j	Chimie organique 3	
+ CHM 2995	3 A 1 j	Physicochimie générale 2	
Bloc 74 D	<i>obligatoire</i>		<i>10 cr.</i>
+ BCM 2531	2 A 1 j	Travaux pratiques 2	
+ BCM 2532	3 H 1 j	Pratique de la communication en sciences	
+ CHM 2971	3 H 1 j	Chimie bioanalytique	
+ CHM 2979	2 H 1 j	Laboratoire organique pour biochimistes	
Bloc 74 E	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
+ BCM 3512	3 A 1 j	Biochimie de la cellule	
+ BCM 3513	4 H 1 j	Physiologie moléculaire	
+ BCM 3514	3 H 1 j	Régulation de l'expression génique	
BCM 3515	2 A 1 j	Éthique en biochimie	
Bloc 74 F	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
+ BCM 3531	3 AH 1 j	Travaux pratiques 3	
+ BCM 3532	6 AH 1 j	Stage en laboratoire de recherche	
Bloc 74 G	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
Chimie			
BCM 3562	3 H 1 j	Biochimie clinique	
+ CHM 3320	3 A 1 j	Méthodes de synthèse organique	
+ CHM 3331	3 A 1 j	Introduction à la chimie bioorganique	
+ CHM 3381	3 H 1 j	Chimie des produits naturels	
CHM 3450	3 H 1 j	Éléments de cristallographie	
+ CHM 3601	3 A 1 j	Chimie de l'environnement	
Bloc 74 H	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 4 cr.</i>
Microbiologie et immunologie			
+ MCB 2979	4 AH 1 j	Bactériologie générale 1	
+ MCB 2986	4 A 1 j	Immunologie générale	
+ MCB 2992	4 H 1 j	Bactériologie générale 2	
+ MCB 2994	4 H 1 j	Virologie et pathogenèse virale	
+ MCB 2999	3 H 1 j	Levures et organismes levuriformes	
MCB 3003	3 H 1 js	Applications biotechno. de l'immunologie	
+ MCB 3050	3 A 1 j	Microbiologie des aliments	
+ MCB 3095	2 H 1	Microbiologie environnementale appliquée	
+ MCB 3636	2 H 1 j	Pathogenèse microbienne	
+ MCB 3964	3 A 1 j	Immunologie approfondie	
+ MCB 3982	4 A 1 j	Diversité microbienne	
Bloc 74 I	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 4 cr.</i>
Biologie fonctionnelle			
BIO 1634	3 H 1 j	Principes de physiologie animale	
+ BIO 2541	3 H 1 j	Physiologie végétale avancée	
+ BIO 2620	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 1	
+ BIO 2625	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 2	
+ BIO 3659	3 A 1 j	Les fonctions du système nerveux	
+ BIO 3665	3 A 1 j	Respiration, circulation, excrétion	
PBC 1070	2 A 1	Histologie humaine	
PBC 2050	3 H 1 j	Embryologie et biologie du développement	
PBC 3010	3 H 1 j	Biologie cellulaire 2	
PSL 1993	3 H 1 j	Physiologie générale	
+ PSL 2983	2 A 1	Intégration dans le système nerveux	
PSL 3062	3 AH 1 j	Base neuronale des fonctions cérébrales	
PSL 3065	3 AH 1 j	Fonctions spécialisées du syst. nerveux	
SBM 2001	4 AH 1 j	Système nerveux	
SBM 2002	4 AH 1 j	Circulation, respiration et rein	
SBM 2003	2 AH 1 j	Digestion et nutrition	
SBM 2004	3 AH 1 j	Endocrinologie et reproduction	

Bloc 74 J *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Disciplines connexes

+ BIO 2402	3 H 1 j	Embryologie animale
+ BIO 2412	3 H 1 j	Histologie animale
+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique évolutive
+ BIO 3702	3 H 1 j	Biotechnologie végétale
PHL 2100	3 H 1 j	Principes de pharmacologie
PHL 3100	3 A 1 j	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3200	3 H 1 j	Méthodes de découverte des médicaments
PHL 3300	3 AH 1 j	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 3800	3 A 1 j	Principes de pharmacologie
PHM 4137	3 A 1 j	Industrie du médicament
PHM 4139	3 AH 1 j	Biotechnologie pharmaceutique

Bloc 74 K *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Bases en informatique et mathématiques

+ BIO 2042	3 H 1 j	Biostatistique 2
+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT 1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
IFT 1890	3 H 1 j	Initiation à la bio-informatique
PHY 1234	3 A 1 j	Introduction à la physique numérique

Bloc 74 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation complémentaire

+ ANS 1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
ANT 1513	3 H 1 j	Introduction à la variation biologique
ANT 2440	3 A 1 j	Génétique et anthropologie
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
+ BIO 3853	3 H 1 j	Débats en écologie
DRT 3802G	3 AHE 1 s	Droit des sciences biologiques
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
MAT 1958	3 AH 1 j	Mathématiques pour chimistes
MSN 2100	3 H 1 j	Toxicologie et environnement
NUT 2032	3 A 1 j	Nutrition fondamentale
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 HE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHY 1973	3 H 1 j	Astrobiologie
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
REI 1210	3 AH 1 j	Principes de gestion

Programme 1-468-1-0	Version 03
B.Sc. spécialisé en bio-informatique	J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant de l'orientation Biosciences doit choisir 1 bloc entier parmi les 4 blocs de spécialisation 71A à 71D et compléter les 15 crédits de cours à option parmi les blocs de spécialisation 01Y et de 71A à 71E.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans

les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme est destiné aux étudiants qui désirent acquérir une formation intégrative en sciences de la vie et en informatique. En conséquence, ce programme comprend des cours de base en biochimie, chimie, biologie, microbiologie et physiologie ainsi qu'en informatique et mathématiques. De plus, les cours d'intégration théorique et des stages ou travaux pratiques à l'interface entre les sciences de la vie et l'informatique permettent de fournir une formation spécifique à la discipline bio-informatique. Le programme prépare à des études supérieures tout comme il permet un accès immédiat au marché du travail dans l'industrie, les institutions de recherche ainsi que dans l'enseignement dans des domaines touchant la biotechnologie ou l'informatique appliquée à des systèmes biologiques. L'étudiant peut personnaliser son programme d'étude en fonction de ses aspirations et de ses plans de carrière en mettant l'accent dans son choix de cours soit sur l'orientation sciences de la vie soit sur l'orientation informatique.

Structure du programme

L'orientation Biosciences comprend les segments 01 et 71, avec 72 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Informatique comprend les segments 01 et 72, avec 72 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 au choix. L'étudiant de l'orientation Biosciences devra choisir 1 bloc entier parmi les 4 blocs de spécialisation 71A à 71D et compléter les 15 crédits de cours à option parmi les blocs de spécialisation 01Y et de 71A à 71E.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		24 cr.
BCM 1501	3 A 1 j	Origine biochimique de la vie	
+ BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1	
BCM 1521	2 AH 1 j	Travaux pratiques de biochimie 1	
+ BCM 2501	3 H 1 j	Macromolécules biologiques	
+ BCM 2502	3 A 1 j	Acides nucléiques et génétique 2	
+ BCM 2504	2 H 1 j	Enzymologie	
+ BCM 3512	3 A 1 j	Biochimie de la cellule	
BCM 3515	2 A 1 j	Éthique en biochimie	
CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1	
<i>Bloc 01 B</i>	<i>obligatoire</i>		26 cr.
+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1	
+ IFT 1025	3 AH 1 j	Programmation 2	
+ IFT 1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique	
IFT 1215	3 AH 1 j	Introduction aux systèmes informatiques	
+ IFT 2015	3 AE 1 j	Structures de données	
+ IFT 2125	3 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique	
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1	
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique	
<i>Bloc 01 C</i>	<i>obligatoire</i>		22 cr.
+ BCM 2002	3 AH 1 j	T.P. de biologie moléculaire	
+ BCM 2003	3 AH 1 j	Application d'outils bio-informatiques	
+ BCM 2532	3 H 1 j	Pratique de la communication en sciences	
+ BIN 1002	3 H 1 j	Intégration biosciences/informatique 1	
+ BIN 3002	4 AH 1 j	Intégration biosciences/informatique 2	
+ BIN 3005	6 AH 1 j	Stage en laboratoire de recherche	

<i>Bloc 01 Y</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1	
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English	
+ ANG 1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences	
GIN 3017	3 AH 1 j	Entrepreneurship et gestion entrepr.	
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management	
PHM 3526	2 A 1 j	Marketing en pharmacie	
REI 1210	3 AH 1 j	Principes de gestion	
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société	

Segment 71 Propre à l'orientation Biosciences

<i>Bloc 71 A</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 8 cr.</i>
Biochimie structurale			
+ CHM 1302	3 HE 1 j	Chimie organique 2	
CHM 1994	2 A 1 j	Physicochimie générale 1A	
CHM 3450	3 H 1 j	Éléments de cristallographie	
<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
Évolution moléculaire			
+ BIO 2115	3 H 1 j	Principes de phylogénie et systématique	
BIO 3283	3 H 1 j	Principes d'évolution	
<i>Bloc 71 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
Écologie / environnement			
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement	
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale	
<i>Bloc 71 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 8 cr.</i>
Neurosciences			
BIO 1634	3 H 1 j	Principes de physiologie animale	
+ BIO 3659	3 A 1 j	Les fonctions du système nerveux	
PSL 1982	2 AH 1	Les bases du système nerveux	
<i>Bloc 71 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
Complément en biosciences et informatique			
+ BCM 3513	4 H 1 j	Physiologie moléculaire	
+ BCM 3514	3 H 1 j	Régulation de l'expression génique	
+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique évolutive	
+ BIO 3204	3 A 1 j	Génétique des populations	
+ BIO 3665	3 A 1 j	Respiration, circulation, excrétion	
+ CHM 1995	2 H 1 j	Physicochimie générale 1B	
+ CHM 2302	3 H 1 j	Chimie organique 3	
+ IFT 2255	3 HE 1 j	Génie logiciel	
+ IFT 2905	3 H 1 j	Interfaces personne-machine	
+ IFT 2935	3 H 1 j	Bases de données	
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles	
+ IFT 3655	3 A 1 j	Modèles stochastiques	
PHL 3800	3 A 1 j	Principes de pharmacologie	
PSL 3062	3 AH 1 j	Base neuronale des fonctions cérébrales	

Segment 72 Propre à l'orientation Informatique

<i>Bloc 72 A</i>	<i>option</i>		<i>minimum 9 cr., maximum 16 cr.</i>
Informatique et mathématiques			
IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle	
+ IFT 2035	3 AE 1 j	Concepts des langages de programmation	
+ IFT 2105	3 AHE 1 j	Introduction à l'informatique théorique	
+ IFT 2255	3 HE 1 j	Génie logiciel	
+ IFT 2935	3 H 1 j	Bases de données	
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles	
+ IFT 3295	3 A 1 j	Bio-informatique	
+ IFT 3545	3 A 1 j	Graphes et réseaux	
+ IFT 3655	3 A 1 j	Modèles stochastiques	
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire	
<i>Bloc 72 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
Complément en informatique			
+ IFT 2425	3 H 1 j	Introduction aux algorithmes numériques	
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1	
+ IFT 2905	3 H 1 j	Interfaces personne-machine	
+ IFT 3335	3 A 1 j	Intelligence artificielle : introduction	
+ IFT 3355	3 H 1 j	Infographie	
+ IFT 3375	3 H 1 j	Informatique théorique	

+ IFT	3911	3 A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+ IFT	3912	3 A	1 j	Développement, maintenance de logiciels

Département de chimie

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-600
Téléphone : 514-343-7601 ou 514-343-7058 ou 514-343-3830
Télécopieur : 514-343-7586

Introduction

La chimie est une science fondamentale dont les applications sont immédiates. Les chimistes travaillent dans le milieu de la recherche, en contrôle de la qualité et en enseignement. On les retrouve dans une grande variété d'industries : pharmaceutique, médicinale, biotechnologique, alimentation, matériaux, textiles, environnement, parfums et cosmétiques, restauration d'œuvres d'art, etc. Les besoins de la société déterminent les objectifs des programmes de formation qu'offre le Département de chimie : baccalauréat spécialisé, majeur et mineur au 1^{er} cycle; maîtrise et doctorat aux études supérieures.

Le baccalauréat spécialisé est un programme de 90 crédits dont la durée est de trois ans. Ce programme est offert selon cinq orientations : l'orientation Chimie pharmaceutique et bioorganique; l'orientation Chimie assistée par ordinateur; l'orientation Chimie bioanalytique et environnementale; l'orientation Chimie des matériaux et biomatériaux; et l'orientation générale. Les cours obligatoires du baccalauréat spécialisé en chimie sont identiques pour les cinq orientations.

Le majeur comporte plusieurs des cours obligatoires du baccalauréat. Au choix de l'étudiant, il peut être complété par un mineur dans une autre discipline ou se conclure par un passage au baccalauréat spécialisé.

Le mineur est un programme de 30 crédits de cours. Il ne débouche pas sur la pratique de la chimie. Il peut être complété par un majeur dans une autre discipline.

Enfin, le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire.

Directeur : Robert Emery Prud'homme (jusqu'au 31/05/07)

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

C. Géraldine Bazuin, Ph.D. (McGill)
André L. Beauchamp, Ph.D. (Montréal)
Tucker Carrington, Ph.D. (California, Berkeley)
André B. Charette, Ph.D. (Rochester)
Marius D'Amboise, Ph.D. (McGill)
Stephen Hanessian, Ph.D. (Ohio State), MSRC
Joseph Hubert, Ph.D. (Montréal), doyen, Faculté des arts et des sciences
Jeffrey Wayne Keillor, Ph.D. (Alberta)
Michel Lafleur, Ph.D. (Laval)
William Lubell, Ph.D. (California, Berkeley)
Robert Emery Prud'homme, Ph.D. (Massachusetts)
Christian Reber, Ph.D. (Berne)
Pierre Thibault, Ph.D. (Montréal)
Françoise M. Winnik, Ph.D. (Toronto), détachée à demi-temps de la Faculté de pharmacie
James D. Wuest, Ph.D. (Harvard)
Davit Zargarian, Ph.D. (Ottawa)
Julian Zhu, Ph.D. (McGill)

Chercheur titulaire

Yvan Guindon, Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Antonella Badia, Ph.D. (McGill)
Matthias Ernzerhof, Ph.D. (Bonn)
Richard Giasson, Ph.D. (Montréal)
Suzanne Giasson, Ph.D. (Western Ontario), rattachée à demi-temps à la Faculté de pharmacie
Garry Hanan, Ph.D. (Louis-Pasteur)
Hélène Lebel, Ph.D. (Montréal)
Richard Martel, Ph.D. (Laval)
Joëlle Pelletier, Ph.D. (McGill)
Sébastien Sauvé, Ph.D. (McGill), en congé

Karen C. Waldron, Ph.D. (Alberta)
Kevin James Wilkinson, Ph.D. (INRS)

Professeurs adjoints

Shawn Collins, Ph.D. (Ottawa)
Radu Ion Iftimie, Ph.D. (Toronto)
Jean-François Masson, Ph.D. (Arizona State)
Christian Pellerin, Ph.D. (Laval)
Dominic Rochefort, Ph.D. (Montréal)
Frank Schaper, Ph.D. (Konstanz)
Andreea Schmitzer, Ph.D. (Paul-Sabatier)
William Skene, Ph.D. (Ottawa)

Professeurs associés

Michel Bertrand, Ph.D. (Montréal)
Gilles Durocher, Ph.D. (Montréal)
Thomas H. Ellis, Ph.D. (Waterloo)
Robert Lortie, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs invités

Béatrice Garcia-Renaud, Ph.D. (Pierre-et-Marie-Curie, Paris VI)
Michel Gauthier, Ph.D. (Montréal)
Christophe Michot, Ph.D. (Institut Polytechnique de Grenoble)
Isabelle Pelletier, Ph.D. (Laval)

Professeurs émérites

François Brisse
Denis Gravel
Jean-Claude Richer

Programme 1-060-1-0

Version 16

B.Sc. spécialisé en chimie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit au Bloc 01A en 1^{re} année et au bloc 01B en 2^e année. Ces deux blocs incluent les 60 crédits de cours obligatoires communs à toutes les orientations. Le choix de l'orientation se fait normalement en 3^e année, en choisissant des cours obligatoires et à option dans l'un ou l'autre des segments 71, 72, 73, 74 et 75. Il est recommandé, selon le choix d'orientation, de suivre d'abord les cours suivants : CHM 3331 (orientation pharmaceutique et bioorganique), CHM 3403 (orientation chimie assistée par ordinateur), CHM 3601 (orientation chimie bioanalytique et environnementale) et CHM 3404 (orientation chimie des matériaux et biomatériaux). L'étudiant qui opte pour l'orientation générale prend 6 crédits du Bloc 75A et 12 crédits dans les Blocs 75B, 75C et 75D, dont au moins 3 dans chacun des Blocs 75B et 75C. L'étudiant peut aussi effectuer jusqu'à deux stages dans le cadre de sa scolarité et, ce, peu importe l'orientation choisie. Les stages CHM 3551 et CHM 3552 peuvent se faire pendant n'importe quel trimestre d'études, incluant les trimestres d'été, après avoir complété un minimum de 24 crédits de sigle CHM. Le choix du lieu des stages doit cependant être préalablement autorisé par le professeur responsable des stages au département de chimie. Celui-ci guidera l'étudiant dans sa démarche. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans

les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme offre à l'étudiant une orientation générale et polyvalente qui lui permet d'assimiler et d'intégrer l'essentiel des connaissances en chimie pour une insertion immédiate sur le marché du travail comme chimiste ou qui le conduit à des études supérieures. La diversité des cheminements de carrière exige une solide formation de base et requiert une grande flexibilité de la part de l'étudiant qui peut personnaliser son programme d'études en fonction de ses aspirations et de la carrière envisagée. La formation de base est assurée par des cours obligatoires couvrant l'ensemble de la chimie et de ses applications. Des cours de spécialisation personnalisent la formation et ajoutent un complément de formation dans les orientations suivantes : la chimie pharmaceutique et bioorganique, la chimie assistée par ordinateur, la chimie bioanalytique et environnementale et la chimie des matériaux et biomatériaux. Des stages en milieu industriel et universitaire sont offerts.

Structure du programme

Les différentes orientations sont composées comme suit : Chimie pharmaceutique et bioorganique : segments 01 et 71, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; Chimie assistée par ordinateur : segments 01 et 72, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; Chimie bioanalytique et environnementale : segments 01 et 73, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; Chimie des matériaux et biomatériaux : segments 01 et 74, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; enfin, l'orientation générale : segments 01 et 75, 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix. L'étudiant s'inscrit au Bloc 01A en 1^{re} année et au bloc 01B en 2^e année. Les stages CHM 3551 et/ou CHM 3552 peuvent se faire à la suite du Bloc 01A ou après avoir réussi 24 crédits de sigle CHM. Un étudiant peut faire 2 stages dans des orientations différentes. Un professeur responsable le guidera dans sa démarche. Pour compléter les crédits de 2^e année, il doit prendre un cours de 3 crédits parmi les 4 orientations des segments 71 à 74. Il est recommandé, selon le choix d'orientation, de suivre d'abord les cours suivants : CHM 3331 (segment 71), CHM 3333 (segment 72), CHM 3601 (segment 73) et CHM 3470 du Bloc 01C. L'étudiant qui préfère un B.Sc. spécialisé orientation générale prend 6 crédits du Bloc 75A et 12 crédits dans les Blocs 75B, 75C et 75D, dont au moins 3 dans chacun des Blocs 75B et 75C. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux cinq orientations

Bloc 01 A obligatoire 30 cr.

Formation de base

CHM 1101	3 A	1 j	Chimie analytique 1
CHM 1201	3 H	1 j	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3 AH	1 j	Chimie organique 1
+ CHM 1302	3 HE	1 j	Chimie organique 2
CHM 1401	3 A	1 j	Chimie physique 1
+ CHM 1402	3 H	1 j	Chimie physique 2
CHM 1501	3 A	1 j	Chimie expérimentale 1
+ CHM 1502	3 H	1 j	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3 AH	1 j	Mathématiques pour chimistes
+ PHY 1903	3 H	1 j	Physique mathématique pour chimistes 1

Bloc 01 B obligatoire 27 cr.

Formation de base

+ CHM 2101	3 A	1 j	Laboratoire de principes d'analyse
+ CHM 2102	3 H	1 j	Chimie analytique 2
+ CHM 2201	3 A	1 j	Chimie inorganique 2
+ CHM 2202	3 H	1 j	Laboratoire de chimie inorganique

+ CHM 2301	3 A	1 j	Laboratoire de chimie organique
+ CHM 2302	3 H	1 j	Chimie organique 3
+ CHM 2401	3 A	1 j	Chimie physique 3
+ CHM 2402	3 H	1 j	Chimie physique 4
+ PHY 2901	3 A	1 j	Physique mathématique pour chimistes 2

Bloc 01 C obligatoire 12 cr.

Formation de base

+ CHM 3101	3 A	1 j	Laboratoire de chimie analytique
+ CHM 3401	3 A	1 j	Laboratoire de chimie physique
+ CHM 3470	3 H	1 j	Chimie macromoléculaire : introduction
+ CHM 3521	3 A	1 j	Chimie : la profession et l'industrie

Segment 71 Propre à l'orientation Chimie pharmaceutique et bioorganique

Bloc 71 A obligatoire 6 cr.

Cours de base

+ CHM 3331	3 A	1 j	Introduction à la chimie bioorganique
PHM 2953	3 H	1 j	Pharmacologie générale

Bloc 71 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Cours de sigle CHM

+ CHM 3102	3 H	1 j	Chimie bioanalytique avancée
+ CHM 3230	3 H	1 j	Chimie organométallique
+ CHM 3320	3 A	1 j	Méthodes de synthèse organique
+ CHM 3333	3 H	1 j	Modélisation moléculaire : introduction
+ CHM 3381	3 H	1 j	Chimie des produits naturels
CHM 3450	3 H	1 j	Éléments de cristallographie

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Cours autres sigles

+ BCM 1503	3 H	1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3 AH	1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3 AHE	1 j	Biologie cellulaire
MCB 1979	3 H	1 j	Microbiologie générale
PHL 3200	3 H	1 j	Méthodes de découverte des médicaments
+ PHM 2342	3 A	1 j	Pharmacie galénique
PHM 4137	3 A	1 j	Industrie du médicament

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cours avec stages

+ CHM 3551	3 AHE	1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+ CHM 3552	3 AHE	1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Segment 72 Propre à l'orientation Chimie assistée par ordinateur

Bloc 72 A obligatoire 6 cr.

Cours de base

+ CHM 3333	3 H	1 j	Modélisation moléculaire : introduction
+ CHM 3403	3 A	1 j	Dynamique quantique et statistique

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Cours de sigle CHM

+ CHM 3402	3 H	1 j	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3450	3 H	1 j	Éléments de cristallographie
+ CHM 3493	3 H	1 j	Spectroscopie moléculaire

Bloc 72 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Cours autres sigles

+ BCM 1503	3 H	1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3 AH	1 j	Introduction à la biochimie
BIN 1001	2 AH	1	Intégration biosciences/informatique 1
BIO 1153	3 AHE	1 j	Biologie cellulaire
IFT 1890	3 H	1 j	Initiation à la bio-informatique
IFT 1931	3 AHE	1 s	Initiation aux bases de données
+ IFT 1969	3 AH	1 js	Programmation scientifique en langage C
+ PHY 2500	3 H	1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 3075	3 H	1 j	Modélisation numérique en physique

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cours avec stages

+ CHM 3551	3 AHE	1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+ CHM 3552	3 AHE	1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Segment 73 Propre à l'orientation Chimie bioanalytique et environnementaleBloc 73 A *obligatoire* 6 cr.**Cours de base**

- + CHM 3102 3 H 1 j Chimie bioanalytique avancée
- + CHM 3601 3 A 1 j Chimie de l'environnement

Bloc 73 B *option* minimum 3 cr., maximum 9 cr.**Cours de sigle CHM**

- + CHM 3103 3 H 1 j Chimie analytique environnementale
- + CHM 3140 3 H 1 j Principes d'instrumentation
- + CHM 3602 3 H 1 j Chimie, pollution et toxicologie

Bloc 73 C *option* minimum 3 cr., maximum 6 cr.**Cours autres sigles**

- BCM 1531 3 AH 1 j Introduction à la biochimie
- BIO 1153 3 AHE 1 j Biologie cellulaire
- + BIO 3839 3 H 1 j Limnologie
- BIO 3893 3 H 1 js Éco-toxicologie
- + GEO 2122 3 H 1 js Climatologie
- + GEO 2142 3 A 1 js Pédologie
- + GEO 2152 3 H 1 j Hydrologie
- MCB 1979 3 H 1 j Microbiologie générale

Bloc 73 D *option* minimum 0 cr., maximum 6 cr.**Cours avec stages**

- + CHM 3551 3 AHE 1 j Stage appliqué ou projet de recherche 1
- + CHM 3552 3 AHE 1 j Stage appliqué ou projet de recherche 2

Segment 74 Propre à l'orientation Chimie des matériaux et biomatériauxBloc 74 A *obligatoire* 6 cr.**Cours de base**

- + CHM 3404 3 A 1 j Surfaces, interfaces et colloïdes
- + CHM 3483 3 H 1 j Caractérisation des matériaux

Bloc 74 B *option* minimum 3 cr., maximum 9 cr.**Cours de sigle CHM**

- + CHM 3102 3 H 1 j Chimie bioanalytique avancée
- + CHM 3210 3 H 1 j Les matériaux minéraux et biominéraux
- + CHM 3331 3 A 1 j Introduction à la chimie bioorganique
- CHM 3450 3 H 1 j Éléments de cristallographie
- + CHM 3481 3 H 1 j Les matériaux polymères
- + CHM 3493 3 H 1 j Spectroscopie moléculaire

Bloc 74 C *option* minimum 3 cr., maximum 6 cr.**Cours autres sigles**

- BCM 1531 3 AH 1 j Introduction à la biochimie
- GBM 6115 3 A 1 Introduction aux biomatériaux
- GBM 6155 3 H 1 Biocompatibilité et sc. des biomatériaux
- GCH 3310 3 A 1 j Science et ingénierie des polymères
- PHM 4139 3 AH 1 j Biotechnologie pharmaceutique
- + PHY 2500 3 H 1 j Physique de la matière condensée
- + PHY 2900 3 H 1 j Biophysique

Bloc 74 D *option* minimum 0 cr., maximum 6 cr.**Cours avec stages**

- + CHM 3551 3 AHE 1 j Stage appliqué ou projet de recherche 1
- + CHM 3552 3 AHE 1 j Stage appliqué ou projet de recherche 2

Segment 75 Propre à l'orientation généraleBloc 75 A *option* minimum 6 cr., maximum 6 cr.**Cours de base**

- + CHM 3102 3 H 1 j Chimie bioanalytique avancée
- + CHM 3331 3 A 1 j Introduction à la chimie bioorganique
- + CHM 3333 3 H 1 j Modélisation moléculaire : introduction
- + CHM 3403 3 A 1 j Dynamique quantique et statistique
- + CHM 3404 3 A 1 j Surfaces, interfaces et colloïdes
- + CHM 3483 3 H 1 j Caractérisation des matériaux
- + CHM 3601 3 A 1 j Chimie de l'environnement
- PHM 2953 3 H 1 j Pharmacologie générale

Bloc 75 B *option* minimum 3 cr., maximum 9 cr.**Cours de sigle CHM**

- + CHM 3103 3 H 1 j Chimie analytique environnementale
- + CHM 3140 3 H 1 j Principes d'instrumentation
- + CHM 3210 3 H 1 j Les matériaux minéraux et biominéraux
- + CHM 3230 3 H 1 j Chimie organométallique
- + CHM 3320 3 A 1 j Méthodes de synthèse organique
- + CHM 3381 3 H 1 j Chimie des produits naturels
- + CHM 3402 3 H 1 j Modélisation et mécanique quantique
- CHM 3450 3 H 1 j Éléments de cristallographie
- + CHM 3481 3 H 1 j Les matériaux polymères
- + CHM 3493 3 H 1 j Spectroscopie moléculaire
- + CHM 3602 3 H 1 j Chimie, pollution et toxicologie

Bloc 75 C *option* minimum 3 cr., maximum 6 cr.**Cours autres sigles**

- + BCM 1503 3 H 1 j Acides nucléiques et génétique 1
- BCM 1531 3 AH 1 j Introduction à la biochimie
- BIN 1001 2 AH 1 Intégration biosciences/informatique 1
- BIO 1153 3 AHE 1 j Biologie cellulaire
- + BIO 3839 3 H 1 j Limnologie
- BIO 3893 3 H 1 js Éco-toxicologie
- GBM 6115 3 A 1 Introduction aux biomatériaux
- GBM 6155 3 H 1 Biocompatibilité et sc. des biomatériaux
- GCH 3310 3 A 1 j Science et ingénierie des polymères
- + GEO 2122 3 H 1 js Climatologie
- IFT 1890 3 H 1 j Initiation à la bio-informatique
- IFT 1931 3 AHE 1 s Initiation aux bases de données
- + IFT 1969 3 AH 1 js Programmation scientifique en langage C
- MCB 1979 3 H 1 j Microbiologie générale
- PHL 3200 3 H 1 j Méthodes de découverte des médicaments
- + PHM 2342 3 A 1 j Pharmacie galénique
- PHM 4137 3 A 1 j Industrie du médicament
- PHM 4139 3 AH 1 j Biotechnologie pharmaceutique
- + PHY 2500 3 H 1 j Physique de la matière condensée
- + PHY 2900 3 H 1 j Biophysique
- + PHY 3075 3 H 1 j Modélisation numérique en physique

Bloc 75 D *option* minimum 0 cr., maximum 6 cr.**Cours avec stages**

- + CHM 3551 3 AHE 1 j Stage appliqué ou projet de recherche 1
- + CHM 3552 3 AHE 1 j Stage appliqué ou projet de recherche 2

Programme 1-060-2-0

Version 14

Majeur en chimie**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit normalement à tous les cours du bloc 76A ; durant sa 2^e année, il s'inscrit normalement aux cours des blocs 76B et 76C ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de 2^e et de 3^e années, l'étudiant doit normalement avoir réussi tous les cours de mathématiques et de physique de 1^{re} année.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme assure une formation de base en chimie. Il peut être complété par un mineur dans une autre discipline, donner lieu à une demande de passage au baccalauréat spécialisé ou, selon la pertinence de la formation acquise, mener à une insertion sur le marché du travail.

Structure du programme

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix. Durant sa 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit normalement au bloc 76A en entier; durant sa 2^e année, il s'inscrit normalement aux blocs 76B et 76C ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de 2^e année et de 3^e année, l'étudiant doit normalement avoir suivi et réussi tous les cours de mathématiques et de physique de 1^{re} année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 76

<i>Bloc 76 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>30 cr.</i>
CHM 1101	3 A 1 j	Chimie analytique 1	
CHM 1201	3 H 1 j	Chimie inorganique 1	
CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1	
+ CHM 1302	3 HE 1 j	Chimie organique 2	
CHM 1401	3 A 1 j	Chimie physique 1	
+ CHM 1402	3 H 1 j	Chimie physique 2	
CHM 1501	3 A 1 j	Chimie expérimentale 1	
+ CHM 1502	3 H 1 j	Chimie expérimentale 2	
MAT 1958	3 AH 1 j	Mathématiques pour chimistes	
+ PHY 1903	3 H 1 j	Physique mathématique pour chimistes 1	

<i>Bloc 76 B</i>	<i>obligatoire</i>		<i>18 cr.</i>
+ CHM 2101	3 A 1 j	Laboratoire de principes d'analyse	
+ CHM 2102	3 H 1 j	Chimie analytique 2	
+ CHM 2301	3 A 1 j	Laboratoire de chimie organique	
+ CHM 2302	3 H 1 j	Chimie organique 3	
+ CHM 2401	3 A 1 j	Chimie physique 3	
+ PHY 2901	3 A 1 j	Physique mathématique pour chimistes 2	

<i>Bloc 76 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 9 cr., maximum 9 cr.</i>
+ BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1	
BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie	
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire	
+ CHM 2201	3 A 1 j	Chimie inorganique 2	
+ CHM 2202	3 H 1 j	Laboratoire de chimie inorganique	
+ CHM 2402	3 H 1 j	Chimie physique 4	
+ CHM 3331	3 A 1 j	Introduction à la chimie bioorganique	
+ CHM 3333	3 H 1 j	Modélisation moléculaire : introduction	
+ CHM 3470	3 H 1 j	Chimie macromoléculaire : introduction	
+ CHM 3521	3 A 1 j	Chimie : la profession et l'industrie	
+ CHM 3601	3 A 1 j	Chimie de l'environnement	
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale	

Programme 1-060-4-0

Version 06

Mineur en chimie**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme constitue une introduction générale à la chimie et peut être complété par une formation dans une autre discipline.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 77

<i>Bloc 77 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>21 cr.</i>
CHM 1101	3 A 1 j	Chimie analytique 1	
CHM 1201	3 H 1 j	Chimie inorganique 1	
CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1	
CHM 1401	3 A 1 j	Chimie physique 1	
CHM 1501	3 A 1 j	Chimie expérimentale 1	
+ CHM 1502	3 H 1 j	Chimie expérimentale 2	
MAT 1958	3 AH 1 j	Mathématiques pour chimistes	

<i>Bloc 77 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
+ BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1	
BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie	
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire	
+ CHM 1302	3 HE 1 j	Chimie organique 2	
+ CHM 1402	3 H 1 j	Chimie physique 2	
CHM 1600	3 AH 1 j	Chimie de l'environnement : introduction	
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale	
+ PHY 1903	3 H 1 j	Physique mathématique pour chimistes 1	

Département de communication

Pavillon Marie-Victorin, bureau A-403
Téléphone : 514-343-6111, poste 6039
Télécopieur : 514-343-2298

Introduction

À l'Université de Montréal, la formation de 1^{er} cycle en sciences de la communication est offerte dans le cadre d'un Baccalauréat spécialisé, de programmes de Majeur et de Mineur ainsi que d'un Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique.

Les programmes de Baccalauréat en sciences de la communication et de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en communication et politique visent à former des personnes capables d'assumer une variété de fonctions professionnelles couramment associées aux activités de communication des groupes, des entreprises ou des institutions publiques ou de poursuivre des études aux cycles supérieurs. Ces programmes visent plus particulièrement à :

- offrir une formation de base aux principales théories, problématiques et méthodes de la communication comme domaine de savoir;
- permettre une initiation aux principaux contextes, langages et moyens de production et, par ce biais, la familiarisation avec les conditions d'exercice des praticiens de la communication;
- favoriser l'acquisition des connaissances et le développement des compétences que requièrent la conception d'outils, la planification des stratégies, l'évaluation des interventions, ainsi que l'analyse des situations et des phénomènes de communication.

La formation offerte permet aux étudiants et étudiantes de développer la curiosité intellectuelle, le sens critique et éthique. Elle leur permet d'acquérir une grande polyvalence qui les rend aptes à occuper une vaste gamme d'emplois. Elle couvre un éventail d'approches et de techniques de recherche et d'analyse qui développent l'esprit de synthèse, la rigueur et les différentes habiletés et compétences essentielles pour exercer avec jugement les fonctions diverses qui incombent aux conseillers ou agents en communication.

Selon ses objectifs de carrière, l'étudiant peut aussi constituer son baccalauréat à partir du Majeur en sciences de la communication complété par un Mineur dans une autre discipline de la Faculté des arts et des sciences, par un certificat en marketing de HEC Montréal ou par un certificat de la Faculté de l'éducation permanente en journalisme, en publicité, ou en relations publiques.

Directeur intérimaire : François Cooren (jusqu'au 31/05/07)

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

André H. Caron, M.Sc. (Boston), Ed.D. (Harvard)
Aude Dufresne, Ph.D. (Montréal)
Luc Giroux, Ph.D. (Montréal), en congé
André A. LaFrance, M.Ed. (Montréal), doctorat de 3^e cycle (Paris VIII)
Brian Massumi, Ph.D. (Yale)

Professeurs agrégés

Thierry Bardini, Ing. Agro. (Montpellier), Ph.D. (Paris X-Nanterre)
Milton Campos, Psy.D. (São Paulo)
François Cooren, Ph.D. (Montréal)
Micheline Frenette, M.Sc. (Montréal), Ed.D. (Harvard)
Nicole Giroux, M.A. (HEC, Montréal), Ph.D. (UQAM)
Line Grenier, Ph.D. (Montréal)
Carole Groleau, Ph.D. (Concordia)
Claude Martin, M.Sc. (Montréal), doctorat de 3^e cycle (Aix-Marseille II)
Daniel Robichaud, Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Chantal Benoit-Barné, Ph.D. (Colorado)
Boris Brummanns, Ph.D. (Texas)
Lorna Heaton, Ph.D. (Montréal)
Malcolm Cecil, Ph.D. (Concordia)
Dominique Meunier, Ph.D. (Montréal)
Julianne Pidduck, Ph.D. (Concordia)

Professeur émérite

James R. Taylor

Programme 1-225-1-0

Version 02

B.Sc. spécialisé en sciences de la communication J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme vise à former des personnes capables de concevoir, planifier et organiser des stratégies de communication ou de réaliser des travaux de recherche en communication. Il fournit de solides bases théoriques et méthodologiques nécessaires à l'analyse et à la pratique professionnelle dans une variété de domaines et de milieux de pratiques des communications.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 60 à option et 6 au choix. L'orientation Médias et culture est composée des segments 01 et 72. L'orientation Communication organisationnelle est composée des segments 01 et 73. L'orientation Communication et technologie est composée des segments 01 et 74. L'orientation générale est composée des segments 01 et 75.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux quatre orientations

Bloc 01 A obligatoire 12 cr.

Théories et fondements

COM 1150	3	AH	1	j	Rédaction en communication 1
COM 1300	3	AH	1	js	Théories de la communication
COM 1500	3	AH	1	j	Communication organisationnelle
COM 1600	3	AH	1	j	Communication médiatique

Bloc 01 B obligatoire 12 cr.

Méthodologies

COM 1100	3	A	1	j	Méthodologie de la recherche
+ COM 2000	6	AH	2	j	Pratiques méthodologiques
STT 1995	3	H	1	j	Analyses statistiques

Bloc 01 C option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Communication, discours et connaissance

COM 1350	3	A	1	j	Communication, cognition, émotion
+ COM 2150	3	A	1	j	Rédaction en communication 2
COM 2200	3	H	1	j	Communication, sens et discours

COM 2230	3 H 1 j	Communication et rhétorique
COM 3400	3 A 1 j	Séminaire thématique

Bloc 01 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Formation linguistique

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 js	Allemand avancé 2
ANG 1101	3 A 1 j	English Composition 1
ANG 1101T	3 AHE 1 j	English Composition
+ ANG 1102	3 H 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H 1 j	English Composition 4
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 1
ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 AH 2 s	Chinois élémentaire 1
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
FRA 1009	3 HE 1 j	Grammaire du français
FRA 1300G	3 AHE 1 s	Révision de textes
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PTG 1951	6 A 2 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé
RUS 1951	6 A 2 js	Russe élémentaire

Bloc 01 E option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Formation complémentaire

AEG 3140	3 AHE 1 js	Prise de décision en groupe, leadership
ANG 2325	3 H 1 j	Contemporary Canadian Literature
ANG 2330	3 H 1 j	Reading Journalism
ARV 2955	3 AH 1	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 1102	3 A 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1106	3 A 1 js	Le cinéma politique
CIN 2112	3 H 1 j	Cinéma, genre et sexualité
DRT 3805	3 AHE 1 j	Dr. de l'information et de la comm.
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
+ ECN 2800	3 AH 1 js	Institutions publiques et financières
FRA 3310	3 A 1 j	Littérature et société
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2145	3 H 1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
IFT 1935	3 AHE 1 s	Initiation au graphisme par ordinateur
JOU 1100	3 AHE 1 js	L'information journalistique
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
JOU 2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
PBT 1000	3 AHE 1 js	Communication marketing
PBT 2004	3 AHE 1 js	Gestion – service-conseil
PBT 2210D	3 AH 1	Gestion des médias publicitaires
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1951	3 AH 1 j	Relations interpersonnelles
RED 2010	3 AHE 1 js	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3 AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire
REI 1230	3 AH 1 j	Comportement organisationnel
+ REI 2220	3 A 1 j	Gestion des ressources humaines 1
REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale

SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique
SOL 3404	3 A 1 j	Sociologie des femmes
SOL 3506	3 H 1 j	Transformations du monde contemporain

Segment 72 Propre à l'orientation Médias et culture

Bloc 72 A option minimum 18 cr., maximum 30 cr.

Communication, médias et culture

COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2450	3 A 1 j	Influences des médias
COM 2570	3 H 1 j	Médias, sexe et genre
COM 2650	3 H 1 j	Esthétiques de la communication
COM 2720	3 A 1 j	Politiques de communication
COM 2920	3 H 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 H 1 j	Industries culturelles
COM 2945	3 A 1 j	Auditoires des médias de masse
+ COM 3035	3 A 1 j	Médias et cultures populaires
+ COM 3155	3 H 1 j	Pouvoir et communication

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Technologies et sociétés

COM 2021	3 H 1 j	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3 H 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3 H 1 j	Communication et communautés en réseau
COM 2710	3 H 1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+ COM 3060	3 A 1 j	Cyberculture

Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Connaissance des médias numériques

COM 1560	3 A 1 j	Communication infographique
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3 H 1 j	Éditique
COM 2565	3 A 1 j	Pratiques de la télévision
COM 2571	3 H 1 j	Interfaces et scénarisation
+ COM 2580	3 H 1 j	Applications Internet
+ COM 3562	3 A 1 j	Applications multimédias

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication organisationnelle

+ COM 2018	3 AH 1 js	Éléments de relations publiques
+ COM 2019	3 AH 1 j	Éléments de publicité
+ COM 2020	3 A 1 j	Éléments de communication interne
+ COM 2130	3 A 1 j	Communication dans les équipes
+ COM 2440	3 H 1 j	Communication et relations de presse
+ COM 2460	3 H 1 j	Communication et gestion de crise
+ COM 2480	3 H 1 j	Communication organisationnelle 2
+ COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne
+ COM 3012	3 A 1 j	Planification en communication externe
+ COM 3305	3 E 1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 72 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Activités d'intégration

COM 3000	3 AHE 1 j	Stage en communication 1
+ COM 3030	3 AHE 1 j	Stage en communication 2
COM 3810	3 A 1 j	Labo média et culture

Segment 73 Propre à l'orientation Communication organisationnelle

Bloc 73 A option minimum 18 cr., maximum 30 cr.

Communication organisationnelle

+ COM 2018	3 AH 1 js	Éléments de relations publiques
+ COM 2019	3 AH 1 j	Éléments de publicité
+ COM 2020	3 A 1 j	Éléments de communication interne
+ COM 2130	3 A 1 j	Communication dans les équipes
+ COM 2440	3 H 1 j	Communication et relations de presse
+ COM 2460	3 H 1 j	Communication et gestion de crise
+ COM 2480	3 H 1 j	Communication organisationnelle 2
+ COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne
+ COM 3012	3 A 1 j	Planification en communication externe
+ COM 3305	3 E 1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 73 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Technologies et sociétés

COM 2021	3 H 1 j	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3 H 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3 H 1 j	Communication et communautés en réseau

COM 2710	3 H 1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+ COM 3060	3 A 1 j	Cyberculture

Bloc 73 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Connaissance des médias numériques

COM 1560	3 A 1 j	Communication infographique
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3 H 1 j	Éditique
COM 2565	3 A 1 j	Pratiques de la télévision
COM 2571	3 H 1 j	Interfaces et scénarisation
+ COM 2580	3 H 1 j	Applications Internet
+ COM 3562	3 A 1 j	Applications multimédias

Bloc 73 D option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication, médias et culture

COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2450	3 A 1 j	Influences des médias
COM 2570	3 H 1 j	Médias, sexe et genre
COM 2650	3 H 1 j	Esthétiques de la communication
COM 2720	3 A 1 j	Politiques de communication
COM 2920	3 H 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 H 1 j	Industries culturelles
COM 2945	3 A 1 j	Auditoires des médias de masse
+ COM 3035	3 A 1 j	Médias et cultures populaires
+ COM 3155	3 H 1 j	Pouvoir et communication

Bloc 73 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Activités d'intégration

COM 3000	3 AHE 1 j	Stage en communication 1
+ COM 3030	3 AHE 1 j	Stage en communication 2
COM 3820	3 H 1 j	Labo communication et organisation

Segment 74 Propre à l'orientation Communication et technologie

Bloc 74 A option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Technologies et sociétés

COM 2021	3 H 1 j	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3 H 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3 H 1 j	Communication et communautés en réseau
COM 2710	3 H 1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+ COM 3060	3 A 1 j	Cyberculture

Bloc 74 B option minimum 9 cr., maximum 21 cr.

Connaissance des médias numériques

COM 1560	3 A 1 j	Communication infographique
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3 H 1 j	Éditique
COM 2565	3 A 1 j	Pratiques de la télévision
COM 2571	3 H 1 j	Interfaces et scénarisation
+ COM 2580	3 H 1 j	Applications Internet
+ COM 3562	3 A 1 j	Applications multimédias

Bloc 74 C option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication, médias et culture

COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2450	3 A 1 j	Influences des médias
COM 2570	3 H 1 j	Médias, sexe et genre
COM 2650	3 H 1 j	Esthétiques de la communication
COM 2720	3 A 1 j	Politiques de communication
COM 2920	3 H 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 H 1 j	Industries culturelles
COM 2945	3 A 1 j	Auditoires des médias de masse
+ COM 3035	3 A 1 j	Médias et cultures populaires
+ COM 3155	3 H 1 j	Pouvoir et communication

Bloc 74 D option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication organisationnelle

+ COM 2018	3 AH 1 js	Éléments de relations publiques
+ COM 2019	3 AH 1 j	Éléments de publicité
+ COM 2020	3 A 1 j	Éléments de communication interne
+ COM 2130	3 A 1 j	Communication dans les équipes
+ COM 2440	3 H 1 j	Communication et relations de presse
+ COM 2460	3 H 1 j	Communication et gestion de crise
+ COM 2480	3 H 1 j	Communication organisationnelle 2
+ COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne

+ COM 3012	3 A 1 j	Planification en communication externe
+ COM 3305	3 E 1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 74 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Activités d'intégration

COM 3000	3 AHE 1 j	Stage en communication 1
+ COM 3030	3 AHE 1 j	Stage en communication 2
COM 3830	3 AH 1 j	Labo communication et technologie

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Bloc 75 A option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

Communication, médias et culture

COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2450	3 A 1 j	Influences des médias
COM 2570	3 H 1 j	Médias, sexe et genre
COM 2650	3 H 1 j	Esthétiques de la communication
COM 2720	3 A 1 j	Politiques de communication
COM 2920	3 H 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 H 1 j	Industries culturelles
COM 2945	3 A 1 j	Auditoires des médias de masse
+ COM 3035	3 A 1 j	Médias et cultures populaires
+ COM 3155	3 H 1 j	Pouvoir et communication

Bloc 75 B option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Technologies et sociétés

COM 2021	3 H 1 j	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3 H 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3 H 1 j	Communication et communautés en réseau
COM 2710	3 H 1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+ COM 3060	3 A 1 j	Cyberculture

Bloc 75 C option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Connaissance des médias numériques

COM 1560	3 A 1 j	Communication infographique
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3 H 1 j	Éditique
COM 2565	3 A 1 j	Pratiques de la télévision
COM 2571	3 H 1 j	Interfaces et scénarisation
+ COM 2580	3 H 1 j	Applications Internet
+ COM 3562	3 A 1 j	Applications multimédias

Bloc 75 D option minimum 3 cr., maximum 21 cr.

Communication organisationnelle

+ COM 2018	3 AH 1 js	Éléments de relations publiques
+ COM 2019	3 AH 1 j	Éléments de publicité
+ COM 2020	3 A 1 j	Éléments de communication interne
+ COM 2130	3 A 1 j	Communication dans les équipes
+ COM 2440	3 H 1 j	Communication et relations de presse
+ COM 2460	3 H 1 j	Communication et gestion de crise
+ COM 2480	3 H 1 j	Communication organisationnelle 2
+ COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne
+ COM 3012	3 A 1 j	Planification en communication externe
+ COM 3305	3 E 1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 75 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Activités d'intégration

COM 3000	3 AHE 1 j	Stage en communication 1
+ COM 3030	3 AHE 1 j	Stage en communication 2

Programme 1-225-2-0

Version 05

Majeur en sciences de la communication**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme offre une base solide aux étudiants qui veulent se diriger dans le monde des communications. Le baccalauréat composé d'un majeur en sciences de la communication et d'un mineur ou d'un certificat dans une autre discipline permet aux étudiants d'approfondir les sciences de la communication tout en explorant une autre discipline.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 76

Bloc 76 A obligatoire 12 cr.

Théories et fondements

COM 1150	3 AH 1 j	Rédaction en communication 1
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM 1500	3 AH 1 j	Communication organisationnelle
COM 1600	3 AH 1 j	Communication médiatique

Bloc 76 B obligatoire 12 cr.

Méthodologies

COM 1100	3 A 1 j	Méthodologie de la recherche
+ COM 2000	6 AH 2 j	Pratiques méthodologiques
STT 1995	3 H 1 j	Analyses statistiques

Bloc 76 C option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Communication, discours et connaissance

COM 1350	3 A 1 j	Communication, cognition, émotion
+ COM 2150	3 A 1 j	Rédaction en communication 2
COM 2200	3 H 1 j	Communication, sens et discours
COM 2230	3 H 1 j	Communication et rhétorique
COM 3400	3 A 1 j	Séminaire thématique

Bloc 76 D option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

Communication, médias et culture

COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2450	3 A 1 j	Influences des médias
COM 2570	3 H 1 j	Médias, sexe et genre
COM 2650	3 H 1 j	Esthétiques de la communication
COM 2720	3 A 1 j	Politiques de communication
COM 2920	3 H 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 H 1 j	Industries culturelles
COM 2945	3 A 1 j	Auditoires des médias de masse

+ COM 3035	3 A 1 j	Médias et cultures populaires
+ COM 3155	3 H 1 j	Pouvoir et communication

Bloc 76 E option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Technologies et sociétés

COM 2021	3 H 1 j	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3 H 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3 H 1 j	Communication et communautés en réseau
COM 2710	3 H 1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+ COM 3060	3 A 1 j	Cyberculture

Bloc 76 F option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Connaissance des médias numériques

COM 1560	3 A 1 j	Communication infographique
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3 H 1 j	Éditique
COM 2565	3 A 1 j	Pratiques de la télévision
COM 2571	3 H 1 j	Interfaces et scénarisation
+ COM 2580	3 H 1 j	Applications Internet
+ COM 3562	3 A 1 j	Applications multimédias

Bloc 76 G option minimum 3 cr., maximum 21 cr.

Communication organisationnelle

+ COM 2018	3 AH 1 js	Éléments de relations publiques
+ COM 2019	3 AH 1 j	Éléments de publicité
+ COM 2020	3 A 1 j	Éléments de communication interne
+ COM 2130	3 A 1 j	Communication dans les équipes
+ COM 2440	3 H 1 j	Communication et relations de presse
+ COM 2460	3 H 1 j	Communication et gestion de crise
+ COM 2480	3 H 1 j	Communication organisationnelle 2
+ COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne
+ COM 3012	3 A 1 j	Planification en communication externe
+ COM 3305	3 E 1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 76 H option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Activités d'intégration

COM 3000	3 AHE 1 j	Stage en communication 1
----------	-----------	--------------------------

Programme 1-225-4-0

Version 07

Mineur en sciences de la communication

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme constitue un bon point de départ et un complément avantageux à divers autres programmes d'études. Il est conçu de façon à offrir une initiation aux théories de la communication, à développer des connaissances et à transmettre une méthode de travail scientifique. Associé à un majeur dans une autre discipline ou à deux autres mineurs, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 77

Bloc 77 A *obligatoire* 9 cr.

Théories et fondements

COM 1300	3	AH	1	js	Théories de la communication
COM 1500	3	AH	1	j	Communication organisationnelle
COM 1600	3	AH	1	j	Communication médiatique

Bloc 77 B *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Méthodologies

COM 1100	3	A	1	j	Méthodologie de la recherche
----------	---	---	---	---	------------------------------

Bloc 77 C *option* *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

Médias, technologies et sociétés

COM 2001	3	AH	1	j	Communication et mondialisation
COM 2021	3	H	1	j	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3	H	1	j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2450	3	A	1	j	Influences des médias
COM 2570	3	H	1	j	Médias, sexe et genre
COM 2590	3	H	1	j	Communication et communautés en réseau
COM 2650	3	H	1	j	Esthétiques de la communication
COM 2710	3	H	1	j	Innovation et médiation sociotechnique
COM 2720	3	A	1	j	Politiques de communication
COM 2920	3	H	1	j	Histoire des médias
COM 2925	3	H	1	j	Industries culturelles
COM 2945	3	A	1	j	Auditoires des médias de masse

Bloc 77 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Communication organisationnelle

+ COM 2020	3	A	1	j	Éléments de communication interne
+ COM 2130	3	A	1	j	Communication dans les équipes
+ COM 2440	3	H	1	j	Communication et relations de presse
+ COM 2460	3	H	1	j	Communication et gestion de crise
+ COM 2480	3	H	1	j	Communication organisationnelle 2

Bloc 77 E *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Communication, discours et connaissance

COM 1150	3	AH	1	j	Rédaction en communication 1
COM 1350	3	A	1	j	Communication, cognition, émotion
+ COM 2150	3	A	1	j	Rédaction en communication 2
COM 2200	3	H	1	j	Communication, sens et discours
COM 2230	3	H	1	j	Communication et rhétorique

Programme 1-227-1-0

Version 05

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit habituellement à temps plein, il peut toutefois s'inscrire à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours liés aux sciences de la communication (les cours de sigle COM, le cours CEP 3000 et les cours du bloc 99X) et 42 crédits de cours liés à la science politique (les cours de sigle POL, le cours CEP 2000 et les cours du bloc 99Y).

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles COM et POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 42 à option et 6 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours COM (incluant CEP 3000 et les cours du bloc 99X) et 42 crédits de cours POL (incluant CEP 2000 et les cours du bloc 99Y) devront avoir été complétés. Ce programme est prévu pour qu'on le complète en trois ans. Cependant, on peut aussi s'y inscrire à temps partiel et prendre alors jusqu'à six ans pour le compléter. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle COM ou POL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 99

Bloc 99 A *obligatoire* 30 cr.

Connaissances fondamentales

COM 1150	3	AH	1	j	Rédaction en communication 1
COM 1300	3	AH	1	js	Théories de la communication
COM 1500	3	AH	1	j	Communication organisationnelle
COM 1600	3	AH	1	j	Communication médiatique
+ COM 3155	3	H	1	j	Pouvoir et communication
POL 1000	3	AH	1	j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3	AH	1	j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1200	3	AH	1	j	Pensée politique
POL 1330	3	AH	1	j	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	AH	1	j	Relations internationales

<i>Bloc 99 B</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.	POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
Fondements méthodologiques et théoriques en communication politique				POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
CEP 2000	3 AH 1 j	Théories de la communication politique		POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
CEP 3000	3 A 1 j	Rhétorique et politique		<i>Bloc 99 K</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>
COM 1100	3 A 1 j	Méthodologie de la recherche		Administration et politiques		
POL 1803	3 AH 1 j	Introduction à l'analyse quantitative		POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
<i>Bloc 99 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>	POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
Stages				POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
+ COM 3001	3 AHE 1 j	Stage en communication et politique		POL 2540	3 AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale
+ POL 3242	3 AHE 1 j	Stage en communication politique		POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie
<i>Bloc 99 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>	POL 3320	3 AH 1 j	Politique et administration
Méthodologie spécialisée en communication				POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
+ COM 2000	6 AH 2 j	Pratiques méthodologiques		<i>Bloc 99 L</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
COM 2200	3 H 1 j	Communication, sens et discours		Pensée politique		
<i>Bloc 99 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>	POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne
Méthodologie spécialisée en science politique				POL 2100	3 AH 1 j	Pensée politique moderne
POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse		POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives		+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
POL 3130	3 AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique		+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique		+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
<i>Bloc 99 F</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>	POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec
Planification organisationnelle en communication				POL 3291	3 H 1 j	Idées politiques au Canada
+ COM 2018	3 AH 1 js	Éléments de relations publiques		POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques
+ COM 2019	3 AH 1 j	Éléments de publicité		<i>Bloc 99 M</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
+ COM 2020	3 A 1 j	Éléments de communication interne		Politique comparée		
+ COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne		POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
+ COM 3305	3 E 1 j	Narrations, identités et changements		POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
<i>Bloc 99 G</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>	POL 2110	3 AH 1 j	La France
Communication, média et société				POL 2160	3 AH 1 j	Politiques urbaines
COM 1350	3 A 1 j	Communication, cognition, émotion		POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation		POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
COM 2210	3 H 1 j	Impacts des nouvelles technologies		POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
COM 2710	3 H 1 j	Innovation et médiation sociotechnique		POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
COM 2720	3 A 1 j	Politiques de communication		POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
COM 2920	3 H 1 j	Histoire des médias		POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
COM 2925	3 H 1 j	Industries culturelles		POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
COM 2945	3 A 1 j	Auditoires des médias de masse		POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
+ COM 3035	3 A 1 j	Médias et cultures populaires		POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
<i>Bloc 99 H</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 15 cr.</i>	POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
Moyen et informatisation de la communication				POL 2904	3 AH 1 j	Système politique québécois 1
COM 1560	3 A 1 j	Communication infographique		POL 2905	3 AH 1 j	Système politique québécois 2
COM 2021	3 H 1 j	Technologies et travail en collaboration		POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique		POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
COM 2550	3 H 1 j	Éditique		POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
COM 2565	3 A 1 j	Pratiques de la télévision		POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
COM 2571	3 H 1 j	Interfaces et scénarisation		POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
+ COM 2580	3 H 1 j	Applications Internet		POL 3908	3 AH 1 j	Politique comparée : enjeu actuel
+ COM 3562	3 A 1 j	Applications multimédias		<i>Bloc 99 X</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
<i>Bloc 99 I</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>	Domaines complémentaires à Communication		
Forces et comportements				JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
POL 1008	3 AH 1 j	Forces et comportements politiques		PBT 1000	3 AHE 1 js	Communication marketing
POL 2005	3 AH 1 j	Les élections		PBT 2210D	3 AH 1	Gestion des médias publicitaires
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique		REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique		REP 2300	3 AHE 1 js	Relations avec les médias
POL 3560	3 AH 1 j	Action collective et politique		+ REP 3104	3 AHE 1 js	Gestion de crises et communication
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société		<i>Bloc 99 Y</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique		Domaines complémentaires à Science politique		
<i>Bloc 99 J</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>	ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
Relations internationales				GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.		HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales		SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale				
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales				
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés				
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud				
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine				
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances				

École de criminologie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4134
Téléphone : 514-343-6530
Télécopieur : 514-343-5650

Introduction

La criminologie est l'étude pluridisciplinaire du phénomène criminel. Elle prend appui sur les sciences humaines et le droit pour connaître le délit, le délinquant, la victime, la criminalité et la réaction sociale au crime. L'École de criminologie a pour mission de développer les connaissances sur le crime et d'éclairer la réflexion sur la question criminelle. Elle offre aussi une formation aux étudiants qui souhaitent intervenir là où le problème du crime se pose : probation, prisons, maisons de transition, jeunes contrevenants, police, prévention, action auprès des victimes, sécurité intérieure, etc.

L'École de criminologie a été fondée en 1960. Elle est la seule institution universitaire québécoise à offrir un enseignement en criminologie. Elle offre un baccalauréat spécialisé en criminologie, un autre en sécurité et études policières et un mineur en criminologie.

Le Baccalauréat spécialisé en criminologie comprend une orientation Clinique et une orientation Analyse. La première vise à former des praticiens qui pourront intervenir auprès des individus et des groupes. La deuxième initie les étudiants à l'étude de problèmes criminels ou pénaux concrets. Elles les préparent aussi à oeuvrer en prévention, en recherche ou à l'élaboration de programmes. Le Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières offre une formation à l'analyse, à la planification, à l'évaluation et à l'intervention dans le domaine de la sécurité privée et publique.

Directeur : Jean Proulx

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Serge Brochu, Ph.D. psychologie (Montréal), vice-doyen, Faculté des Arts et des Sciences

Jean-Paul Brodeur, M.A. philosophie (Montréal), M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. philosophie (Paris), MSRC, directeur du C.I.C.C., en congé

Dianne Casoni, D.Ps. psychologie (Montréal)

Marie-Marthe Cousineau, M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. sociologie (UQÀM)

Maurice Cusson, B.Sc. sociologie (Montréal), Ph.D. criminologie (Montréal)

Marc Ouimet, M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. Criminal Justice (Rutgers, NJ)

Jean Poupart, B.A. éducation physique (Montréal), Ph.D. sociologie (McGill)

Jean Proulx, Ph.D. psychologie (Montréal)

Pierre Tremblay, M.A. philosophie (Montréal), Ph.D. criminologie (Montréal)

Jean Trépanier, licence en droit (Laval), M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. criminologie (London School of Economics, Londres)

Professeurs agrégés

Jean-Luc Bacher, doctorat en droit (Fribourg), en congé

Benoit Dupont, doctorat science politique (Toulouse)

Mylène Jaccoud, Ph.D. criminologie (Montréal)

Denis Lafortune, Ph.D. psychologie (Montréal), en congé

Carlo Morselli, Ph.D. criminologie (Montréal), en congé

Marion Vacheret, Ph.D. criminologie (Montréal)

Jo-Anne Wemmers, Ph.D. criminologie (Leiden), en congé

Professeurs adjoints

Étienne Blais, Ph.D. criminologie (Montréal)

Franca Cortoni, Ph.D. psychologie (Kingston)

Louis-Georges Cournoyer, Ph.D. psychologie (Montréal)

Jean-Pierre Guay, Ph.D. criminologie (Montréal)

Stéphane Leman-Langlois, M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. criminologie (Toronto)

Frédéric Lemieux, Ph.D. criminologie (Montréal)

Professeurs émérites

Marie-Andrée Bertrand, officier de l'Ordre National du Québec

Denis Szabo, membre de la Société Royale du Canada

Programme 1-065-1-0

Version 12

B.Sc. spécialisé en criminologie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme permet aux étudiants d'assimiler et d'intégrer les principales connaissances sur le phénomène criminel et d'offrir une formation pratique de premier niveau dans le domaine de l'intervention clinique ou de la recherche appliquée.

Structure du programme

L'orientation Clinique comprend les segments 01 et 70, avec 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix. L'orientation Analyse et recherche clinique comprend les segments 01 et 71, avec 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A	obligatoire		33 cr.
CRI 1001	3 AH 1 j	Perspectives historiques en criminologie	
CRI 1050	3 A 1 j	Sociocriminologie 1	
CRI 1100	3 AH 1 j	Psychocriminologie	
CRI 1151	3 A 1 j	Justice criminelle 1	
CRI 1200	3 A 1 j	La méthodologie en criminologie	
CRI 1401	3 A 1 j	Criminologie appliquée et institutions	
CRI 1511	3 H 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes	
CRI 1600	3 H 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives	
CRI 1730	3 H 1 j	Victimologie	
CRI 2410	3 AH 1 j	Pénologie	
+ CRI 2455	3 A 1 j	Personnalité criminelle 1	

Bloc 01 B	obligatoire		15 cr.
-----------	-------------	--	--------

Formation pratique

+ CRI 2250	3 H 1 j	Préparation au stage
+ CRI 3260	9 AH 1 j	Stages pratiques
+ CRI 3360	3 AH 1 j	Atelier de rétroaction

Bloc 01 C	option		minimum 3 cr., maximum 3 cr.
-----------	--------	--	------------------------------

Formation complémentaire et générale

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
+ AEG 2115	3 AHE 1 js	Animation des groupes restreints
+ AEG 2117	3 AHE 1 js	Leadership et influence dans les groupes
DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
JES 2005	3 AHE 1 js	Jeunes et famille
JES 2008	3 AHE 1 js	Jeunes et violence
+ JES 2017Y	3 AHE 1 js	Évaluation de la délinquance des jeunes
PSE 1106	3 AH 1 j	Écologie sociale du développement
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion

PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance
PSY 1966	3 AH 1 js	Psychologie de l'adolescence
PSY 2065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
SVS 2377	3 H 1 j	Intervention de groupe
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire
SVS 3807	3 H 1 j	Jeunesse et action communautaire
TXM 1221	3 AHE 1 js	Effets des substances psychotropes
TXM 1221D	3 AHE 1	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3 AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1331D	3 AHE 1	Prévention des toxicomanies : théorie
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale
VIO 2012	3 AHE 1 js	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits

Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Formation générale

ANG 1101T	3 AHE 1 j	English Composition
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
COM 1500	3 AH 1 j	Communication organisationnelle
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
ECN 1600	3 AH 1 js	Histoire de la pensée économique
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
PHI 1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique
PHI 2425	3 H 1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique
SOL 2410	3 A 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 3101	3 H 1 j	Sociologie du droit
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille

Segment 70 Propre à l'orientation Clinique

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Connaissances criminologiques

CRI 2950	3 H 1 j	Questions de criminologie 1
CRI 2951	3 AHE 1 j	Questions de criminologie 2
+ CRI 3040	3 H 1 j	Formes particulières de crimes
CRI 3051	3 AH 1 j	Déviance et réaction sociale
CRI 3052	3 H 1 j	Sociabilités criminelles
+ CRI 3161	3 A 1 j	Justice criminelle 2
CRI 3201	3 A 1 j	Droits de la personne et criminologie
CRI 3301	3 AH 1 j	Sociopolitique de la police
CRI 3312	3 H 1 j	Administration de la justice pénale
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3361	3 H 1 j	Prévention du crime
CRI 3415	3 A 1 j	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3 H 1 j	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3540	3 H 1 j	Les minorités et la question criminelle
CRI 3545	3 A 1 j	Normes légales et pouvoir
CRI 3810	3 H 1 j	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3 A 1 j	Mesures pour jeunes contrevenants
CRI 3900	3 A 1 j	Justice des mineurs
CRI 3950	3 A 1 j	Criminalité informatique

Bloc 70 B option minimum 15 cr., maximum 18 cr.

Formation clinique

CRI 2015	3 A 1 j	Relation d'aide en criminologie
+ CRI 2811	3 A 1 j	Techniques d'entrevue en criminologie
CRI 3010	3 E 1 j	Conciliation et médiation
+ CRI 3015	3 H 1 j	Entrevues et interventions de groupe
CRI 3305	3 A 1 j	Violences criminelles
+ CRI 3465	3 H 1 j	Personnalité criminelle 2
CRI 3495	3 A 1 j	Criminels et troubles mentaux
+ CRI 3721	3 H 1 j	Principes et modèles d'intervention
+ CRI 3800	3 H 1 j	Principes d'évaluation clinique

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cours d'analyse et recherche clinique complémentaire

CRI 2531	3 H 1 j	L'analyse stratégique en criminologie
+ CRI 3013	3 A 1 j	Analyse de la criminalité
+ CRI 3203	3 H 1 j	Instruments et classification
CRI 3213	3 A 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
+ CRI 3318	3 A 1 j	Méthodes quantitatives

Segment 71 Propre à l'orientation Analyse et recherche clinique

Bloc 71 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Connaissances criminologiques

CRI 2950	3 H 1 j	Questions de criminologie 1
CRI 2951	3 AHE 1 j	Questions de criminologie 2
+ CRI 3040	3 H 1 j	Formes particulières de crimes
CRI 3051	3 AH 1 j	Déviance et réaction sociale
CRI 3052	3 H 1 j	Sociabilités criminelles
+ CRI 3161	3 A 1 j	Justice criminelle 2
CRI 3201	3 A 1 j	Droits de la personne et criminologie
CRI 3301	3 AH 1 j	Sociopolitique de la police
CRI 3305	3 A 1 j	Violences criminelles
CRI 3312	3 H 1 j	Administration de la justice pénale
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3361	3 H 1 j	Prévention du crime
CRI 3415	3 A 1 j	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3 H 1 j	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3540	3 H 1 j	Les minorités et la question criminelle
CRI 3545	3 A 1 j	Normes légales et pouvoir
CRI 3810	3 H 1 j	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3 A 1 j	Mesures pour jeunes contrevenants
CRI 3900	3 A 1 j	Justice des mineurs
CRI 3950	3 A 1 j	Criminalité informatique
SIP 1000	3 A 1 j	Sécurité intérieure : nature et mission
SIP 2030	3 A 1 j	L'organisation de l'enquête
SIP 2242	3 H 1 j	Gestion de crises et plan d'urgence
SIP 3070	3 H 1 j	Organisation de la sécurité intérieure

Bloc 71 B option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

Formation en analyse et recherche clinique

CRI 2531	3 H 1 j	L'analyse stratégique en criminologie
+ CRI 3013	3 A 1 j	Analyse de la criminalité
+ CRI 3203	3 H 1 j	Instruments et classification
CRI 3213	3 A 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
+ CRI 3318	3 A 1 j	Méthodes quantitatives
SIP 2050	3 H 1 j	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3090	3 H 1 j	Le renseignement

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cours cliniques complémentaires

CRI 2015	3 A 1 j	Relation d'aide en criminologie
+ CRI 2811	3 A 1 j	Techniques d'entrevue en criminologie
CRI 3010	3 E 1 j	Conciliation et médiation
+ CRI 3465	3 H 1 j	Personnalité criminelle 2
CRI 3495	3 A 1 j	Criminels et troubles mentaux
+ CRI 3800	3 H 1 j	Principes d'évaluation clinique

Programme 1-065-4-0

Version 01

Mineur en criminologie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme est une initiation à cette discipline. Il s'adresse à des étudiants qui veulent l'associer à un majeur ou à deux mineurs choisis dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui travaillent déjà dans le domaine. Le mineur ne peut être associé au certificat en criminologie.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 81

Bloc 81 A obligatoire 12 cr.

Initiation à la criminologie

CRI 1050	3 A 1 j	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3 AH 1 j	Psychocriminologie
CRI 1151	3 A 1 j	Justice criminelle 1
CRI 1200	3 A 1 j	La méthodologie en criminologie

Bloc 81 B option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Connaissances criminologiques

CRI 1001	3 AH 1 j	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1401	3 A 1 j	Criminologie appliquée et institutions
CRI 1511	3 H 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1600	3 H 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 1730	3 H 1 j	Victimologie
CRI 2410	3 AH 1 j	Pénologie
+ CRI 2455	3 A 1 j	Personnalité criminelle 1
CRI 2531	3 H 1 j	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 3010	3 E 1 j	Conciliation et médiation
+ CRI 3013	3 A 1 j	Analyse de la criminalité
+ CRI 3040	3 H 1 j	Formes particulières de crimes
CRI 3051	3 AH 1 j	Déviance et réaction sociale
CRI 3052	3 H 1 j	Sociabilités criminelles
+ CRI 3161	3 A 1 j	Justice criminelle 2
CRI 3201	3 A 1 j	Droits de la personne et criminologie
+ CRI 3203	3 H 1 j	Instruments et classification
CRI 3213	3 A 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3301	3 AH 1 j	Sociopolitique de la police
CRI 3305	3 A 1 j	Violences criminelles
CRI 3312	3 H 1 j	Administration de la justice pénale
+ CRI 3318	3 A 1 j	Méthodes quantitatives
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité

CRI 3361	3 H 1 j	Prévention du crime
CRI 3415	3 A 1 j	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3 H 1 j	Sociologie du milieu carcéral
+ CRI 3465	3 H 1 j	Personnalité criminelle 2
CRI 3495	3 A 1 j	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3 H 1 j	Les minorités et la question criminelle
CRI 3545	3 A 1 j	Normes légales et pouvoir
CRI 3810	3 H 1 j	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3 A 1 j	Mesures pour jeunes contrevenants
CRI 3900	3 A 1 j	Justice des mineurs
CRI 3950	3 A 1 j	Criminalité informatique

Programme 1-066-1-0

Version 02

B.Sc. spécialisé en sécurité et études policières J**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le programme vise à offrir aux étudiants une formation fondamentale pluridisciplinaire; faire connaître aux étudiants les problèmes de sécurité intérieure qui se posent dans nos sociétés et les stratégies mises en place pour y faire face; préparer les étudiants aux métiers de la sécurité intérieure (professionnels de la sécurité publique et de la sécurité privée).

Destinataires

Le programme s'adresse aux étudiants qui veulent travailler dans le domaine de la sécurité publique ou de la sécurité privée. Ces étudiants ont besoin d'une solide formation fondamentale en plus de l'acquisition de compétences spécifiques en sécurité intérieure.

Structure du programme

L'orientation Analyse comprend les segments 01 et 70, avec 69 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 6 crédits au choix. L'orientation Intervention comprend les segments 01 et 71 avec 66 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01*Bloc 01 A obligatoire*

9 cr.

Connaissances criminologiques

CRI 1200	3 A 1 j	La méthodologie en criminologie
CRI 1511	3 H 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 2531	3 H 1 j	L'analyse stratégique en criminologie

Bloc 01 B obligatoire

12 cr.

Connaissances en droit

DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit
DRT 1500	3 AHE 1 j	Droit pénal général 1
DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT 2500	3 AHE 1 j	Droit pénal général 2

Bloc 01 C option

minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Formation complémentaire générale

ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
CRI 1050	3 A 1 j	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3 AH 1 j	Psychocriminologie
CRI 2410	3 AH 1 j	Pénologie
CRI 3201	3 A 1 j	Droits de la personne et criminologie
CRI 3305	3 A 1 j	Violences criminelles
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3495	3 A 1 j	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3 H 1 j	Les minorités et la question criminelle
DRT 1222	3 AHE 1 j	Obligations 2
DRT 1224	3 AHE 1 j	Personnes physiques et famille
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques
DRT 3505	3 AHE 1 j	Preuve et procédure pénales
DRT 3603	3 AHE 1 j	Rapports collectifs de travail
DRT 3804	3 AHE 1 j	Droit de l'environnement
DRT 3806	3 AHE 1 j	Droit des professionnels
GSP 1060	3 AHE 1 js	Planification et contrôle budgétaire
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1951	3 AH 1 j	Relations interpersonnelles
+ PSY 3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et équipes
REI 3281	3 A 1 j	Gestion des ressources humaines
SOL 2410	3 A 1 j	Classes et mouvements sociaux

Bloc 01 D obligatoire

27 cr.

Connaissances en sécurité et études policières

CRI 1600	3 H 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
GSP 3010	3 AHE 1 js	Résolution des problèmes en séc. int.
PHI 1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique
SIP 1000	3 A 1 j	Sécurité intérieure : nature et mission
SIP 2030	3 A 1 j	L'organisation de l'enquête
SIP 2080	3 H 1 j	La sécurité privée
SIP 3001	3 A 1 j	Préparation au stage
SIP 3070	3 H 1 j	Organisation de la sécurité intérieure
+ SIP 3100	3 H 1 j	Rétroaction de stage

Segment 70 Propre à l'orientation Analyse*Bloc 70 A obligatoire*

21 cr.

+ CRI 3013	3 A 1 j	Analyse de la criminalité
+ CRI 3040	3 H 1 j	Formes particulières de crimes
+ CRI 3318	3 A 1 j	Méthodes quantitatives
+ SIP 3009	9 H 1 j	Stage en analyse
SIP 3090	3 H 1 j	Le renseignement

Bloc 70 B option

minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Cours complémentaires en analyse

CRI 1730	3 H 1 j	Victimologie
CRI 3051	3 AH 1 j	Déviance et réaction sociale
CRI 3213	3 A 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3361	3 H 1 j	Prévention du crime
CRI 3950	3 A 1 j	Criminalité informatique
SIP 2040	3 A 1 j	Sécurité et cadre normatif
SIP 2050	3 H 1 j	Mouvements sociaux, violence et sécurité

SIP 3020	3 A 1 j	Évaluation en justice pénale et sécurité
SIP 3060	3 A 1 j	Exploitation des systèmes d'information
SIP 3071	3 A 1 j	Question de sécurité intérieure

Segment 71 Propre à l'orientation Intervention*Bloc 71 A obligatoire*

18 cr.

CRI 3361	3 H 1 j	Prévention du crime
GSP 1040	3 AHE 1 js	Technologie de la sécurité intérieure
SIP 2010	3 H 1 j	Gestion en sécurité intérieure
SIP 2242	3 H 1 j	Gestion de crises et plan d'urgence
+ SIP 3006	6 H 1 j	Stage en intervention

Bloc 71 B option

minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Cours complémentaires en intervention

CRI 1730	3 H 1 j	Victimologie
CRI 3213	3 A 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3950	3 A 1 j	Criminalité informatique
SIP 2040	3 A 1 j	Sécurité et cadre normatif
SIP 2050	3 H 1 j	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3012	3 A 1 j	Équipe de travail en sécurité intérieure
SIP 3020	3 A 1 j	Évaluation en justice pénale et sécurité
SIP 3030	3 A 1 j	Les crimes contre la personne
SIP 3040	3 A 1 j	Régulation de la criminalité économique
SIP 3050	3 H 1 j	Criminalistique
SIP 3071	3 A 1 j	Question de sécurité intérieure

Département de démographie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5008
Téléphone : 514-343-6111, poste 1971
Télécopieur : 514-343-2309

Introduction

Créé en 1965, le Département offre une gamme complète de programmes d'études en démographie, soit :

- un programme de mineur pour les étudiants de 1^{er} cycle; ce mineur, combiné à deux autres mineurs ou à un majeur dans d'autres disciplines, conduit à un baccalauréat pluridisciplinaire
- un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et géographie (en collaboration avec le Département de géographie)
- un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et statistique (en collaboration avec le Département de mathématiques et de statistique)
- un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et anthropologie (en collaboration avec le Département d'anthropologie)

De plus, le Département contribue au baccalauréat spécialisé en sociologie (orientation en études de la population).

Aux cycles supérieurs, le Département offre :

- un programme de maîtrise en démographie (M.Sc.)
 - un programme de doctorat en démographie (Ph.D.)
- La démographie traite des populations, de leur composition, des composantes de leur évolution (natalité, mortalité, formation des couples, migrations), ainsi que des causes et des conséquences de cette évolution. La démographie constitue un élément essentiel pour comprendre et solutionner certains des problèmes majeurs auxquels fait face notre société.

Menée dans le cadre du Centre interuniversitaire d'études démographiques (CIED), la recherche s'articule autour des six axes principaux qui touchent tant à la situation des pays développés que des pays en développement : migrations et insertion des immigrants; fécondité, familles et statistiques sociales; santé, morbidité et mortalité; sous-populations et démographie spatiale; vieillissement des populations; démographie historique. Les débouchés sur le marché du travail pour les démographes sont excellents; plusieurs ministères et organismes publics et privés ont besoin de spécialistes des études de population.

L'étudiant qui veut faire des études en démographie doit avoir des aptitudes pour les méthodes quantitatives.

Directeur : Robert Bourbeau

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Robert Bourbeau, Ph.D. démographie (Montréal)
Barthélemy Kuate Defo, Ph.D. sociologie-démographie (Wisconsin-Madison)
Thomas K. LeGrand, Ph.D. sciences économiques (Michigan)

Professeur agrégé

Norbert Robitaille, doctorat en démographie (Paris)

Professeures adjointes

Simona Bignami, Ph.D. démographie (Pennsylvania)
Lisa Y. Dillon, Ph.D. histoire (Minnesota)
Solène Lardoux, Ph.D. démographie (Pennsylvania)

Chercheurs agrégés

Bertrand Desjardins, doctorat en démographie (Lyon 2)
Nicole Marciel-Gratton, D.E.A. démographie sociale (Paris)

Professeurs associés

Hani Guend, Ph.D. sociologie-démographie (Wisconsin-Madison)
Benoit Laplante, Ph.D. sociologie (Montréal)
Céline Le Bourdais, Ph.D. sociologie (Brown)
Jacques Ledent, Ph.D. planification urbaine (Illinois)
Robert J.I. Leke, M.D. (Montréal), F.R.C.S.-C.
Richard Marcoux, Ph.D. démographie (Montréal)
Leroy D. Stone, Ph.D. sociologie (Pennsylvania)
Marc Termote, doctorat en droit (Louvain)
Nong Zhu, doctorat en sciences économiques (Auvergne)

Professeure invitée

Véronique Hertrich, Doctorat de démographie (Paris 1 – Panthéon-Sorbonne)

Professeurs émérites

Hubert Charbonneau
Jacques Henripin
Évelyne Lapiere-Adamczyk
Jacques Légaré

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en démographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme permet d'obtenir de bonnes connaissances de base et d'apprendre à utiliser les outils propres à la démographie. Par exemple, l'étudiant se familiarise avec plusieurs sources d'information comme les recensements, les registres paroissiaux, les fichiers de population, les grandes enquêtes, etc. Tout en s'initiant aux méthodes d'analyse, l'étudiant acquiert des connaissances sur la population canadienne ou du Tiers-monde.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A	obligatoire		12 cr.
DMO 1000	3 AH	1 js	Éléments de démographie
DMO 2200	3 A	1 j	Collecte : source des informations
+ DMO 2311	3 A	1 j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3 H	1 j	Analyse transversale
Bloc 72 B	option		minimum 3 cr., maximum 6 cr.
+ DMO 2100	3 H	1 j	Population canadienne
+ DMO 3100	3 A	1 j	Démographie du Tiers-Monde
Bloc 72 C	option		minimum 12 cr., maximum 15 cr.
DMO 1010	3 A	1 j	Problèmes de population contemporains
DMO 2330	3 A	1 j	Techniques auxiliaires
+ DMO 2700	3 A	1 js	Histoire de la population
+ DMO 3307	3 H	1 j	Pratique de la démographie
+ DMO 3380	3 A	1 j	Éléments de démographie mathématique
+ DMO 3400	3 H	1 j	Sociologie et population
DMO 3420	3 H	1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H	1 js	Économie et population

Programme 1-070-4-0 Version 03

Mineur en démographie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Programme 1-074-1-0 Version 00

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Anthropologie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours de démographie et 42 crédits de cours d'anthropologie.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

L'objectif du programme est d'assurer une formation solide combinant la démographie et l'anthropologie, autant au niveau de la théorie que des méthodes. La démographie ajoute à l'anthropologie des approches et méthodes systématiques d'analyse quantitative de l'évolution et des mouvements de population. L'anthropologie donne à la démographie des modèles d'interprétation des données socioculturelles qui lui fournissent un cadre plus large, que ce soit en ethnologie et en ethnolinguistique pour les populations actuelles ou en archéologie et en anthropologie biologique de l'évolution pour les populations anciennes.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de démographie et 42 crédits de cours d'anthropologie devront avoir été complétés.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>21 cr.</i>
AND 2500	3 H 1 j	Collecte en démographie et anthropologie	
+ AND 3500	3 H 1 j	Atelier de démographie anthropologique	
ANT 1065	3 A 1 j	Initiation à la démarche anthropologique	
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie	
+ DMO 2311	3 A 1 j	Analyse longitudinale	
+ DMO 2312	3 H 1 j	Analyse transversale	
+ DMO 3307	3 H 1 j	Pratique de la démographie	

<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Cours de base en ethnologie

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 1018	3 H 1 j	Étude des systèmes de parenté

<i>Bloc 71 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Cours de base en archéologie

ANT 1210	3 A 1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations
ANT 1285	3 A 1 j	Introduction à l'archéologie historique

<i>Bloc 71 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Cours de base en bioanthropologie

ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3 H 1 j	Introduction à la variation biologique
ANT 2440	3 A 1 j	Génétique et anthropologie

<i>Bloc 71 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Cours de base en anthropologie linguistique

ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ANT 1613	3 A 1 j	Anthropologie linguistique
ANT 2660	3 A 1 j	Langue et identité sociale

<i>Bloc 71 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Méthodes et techniques

+ ANT 2210	3 H 1 j	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2280	3 H 1 js	Méthodes en archéologie historique
ANT 2480	3 A 1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
ANT 2665	3 A 1 j	Description ethnolinguistique
ANT 3612	3 A 1 j	Recherche en communauté linguistique
SOL 1090	3 H 1 j	Construction des données qualitatives

<i>Bloc 71 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Méthodes et techniques de la démographie

DMO 2330	3 A 1 j	Techniques auxiliaires
SOL 1020	3 A 1 j	Introduction à la statistique sociale
+ SOL 2020	3 H 1 j	Statistique sociale avancée
STT 1971	3 AHE 1 s	Introduction à la statistique

<i>Bloc 71 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 15 cr.</i>
------------------	---------------	---------------------------------------

Connaissances fondamentales en anthropologie

ANT 2020	3 A 1 j	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 2042	3 H 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
+ ANT 2260	3 A 1 j	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2423	3 H 1 j	Biologie et environnement socioculturel
ANT 2624	3 E 1 j	Langages et systèmes symboliques
ANT 3035	3 H 1 j	Dynamique socioculturelle
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
ANT 3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
+ ANT 3260	3 H 1 j	La théorie en archéologie
ANT 3420	3 H 1 j	Interactions bioculturelles
ANT 3440	3 A 1 j	Génétique du comportement humain
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique

<i>Bloc 71 I</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 15 cr.</i>
------------------	---------------	---------------------------------------

Connaissances fondamentales en démographie

+ DMO 2100	3 H 1 j	Population canadienne
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
+ DMO 3380	3 A 1 j	Éléments de démographie mathématique
+ DMO 3400	3 H 1 j	Sociologie et population
DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population

<i>Bloc 71 J</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Études régionales

ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3151	3 H 1 j	Production(s) culturelle(s) en Afrique
ANT 3164	3 H 1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3850	3 A 1 j	Anthropologie de l'Europe
ANT 3854	3 A 1 j	Les autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3 H 1 j	L'Ouest de l'Amérique
+ ANT 3858	3 H 1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
ANT 3859	3 A 1 j	Cultures mésoaméricaines
ANT 3860	3 A 1 j	L'Afrique au sud du Sahara
ANT 3861	3 A 1 js	Le monde arabo-musulman
ANT 3864	3 H 1 j	La culture japonaise
ANT 3866	3 H 1 js	Anthropologie de la Chine
ANT 3867	3 E 1 j	Culture et société italienne

<i>Bloc 71 K</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Connaissances complémentaires en anthropologie

ANT 2030	3 H 1 j	Écologie culturelle
ANT 2036	3 AH 1 j	Occident : représentations
ANT 2037	3 A 1 j	Anthropologie du quotidien
ANT 2058	3 H 1 j	Les technologies
ANT 2161	3 H 1 j	Anthropologie du voyage
+ ANT 2220	3 H 1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
ANT 2266	3 H 1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire
ANT 2270	3 A 1 j	Introduction à la zooarchéologie
ANT 2430	3 A 1 j	Introduction à la paléontologie humaine
ANT 2454	3 H 1 j	Introduction à la primatologie
ANT 2470	3 H 1 j	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 2611	3 A 1 j	Ethnographie de la communication
ANT 3021	3 A 1 js	Religion et modernité
ANT 3043	3 H 1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines
ANT 3051	3 A 1 j	Anthropologie : théories contemporaines
ANT 3065	3 A 1 j	Critiques des théories anthropologiques
ANT 3102	3 AHE 1 js	Lectures dirigées
ANT 3141	3 A 1 j	Technologies de la représentation
ANT 3142	3 H 1 j	Atelier en film ethnographique
ANT 3171	3 A 1 j	L'Amérique latine contemporaine
+ ANT 3230	3 H 1 j	Préhistoire de l'ancien monde
+ ANT 3270	3 H 1 j	Méthode d'analyse en zooarchéologie
ANT 3280	3 E 1 j	Fouilles en archéologie historique
+ ANT 3283	6 A 1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3 H 1 j	Archéologie maritime
+ ANT 3341	3 A 1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles
+ ANT 3460	3 H 1 j	Concepts, méthodes en paléanthropologie
+ ANT 3556	3 H 1 js	Évolution et comportement humain 2
ANT 3625	3 H 1 j	Langue, culture et poétique

ANT 3802	3	AHE 1	js	Travaux pratiques
ANT 3806	3	AHE 1	js	Pratique de terrain
ANT 3809	3	A	1 j	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	H	1 j	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3813	3	A	1 j	Séminaire d'archéologie
ANT 3814	3	H	1 j	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3815	3	A	1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 3853	3	H	1	Texte ethnographique et terrain
ANT 3875	3	A	1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	H	1 j	Ethnographie du Caucase
ANT 3881	3	A	1 j	Mésomérique ancienne
+ ANT 3882	3	A	1 j	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud

Bloc 71 L option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Connaissances complémentaires à la démographie

ECN 1000	3	AHE 1	js	Principes d'économie
+ ECN 1040	3	AH 1	js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	AHE 1	j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2311	3	HE 1	j	Problèmes économiques contemporains
GEO 1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3	H	1 j	Le système monde
GEO 1532	3	H	1 js	Cartographie
HST 1010	3	A	1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1942	3	H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2446	3	HE 1	j	Histoire des femmes au Canada
HST 2521	3	H	1 j	Histoire de la médecine et de la santé
SOL 1013	3	AH 1	j	Sociologie générale
SOL 1967	3	H	1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3	A	1 j	Sociologie de la santé
SOL 3201	3	H	1 j	Sociologie du développement
SOL 3406	3	H	1 j	Sociologie de la jeunesse

Programme 1-071-1-0

Version 01

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 33 cr.

Concepts et techniques d'analyse

DMO 1000	3	AH 1	js	Éléments de démographie
DMO 2200	3	A	1 j	Collecte : source des informations
+ DMO 2311	3	A	1 j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3	H	1 j	Analyse transversale
+ DMO 3307	3	H	1 j	Pratique de la démographie
DMO 3500	3	H	1 j	Intégration en démographie-géographie
GEO 1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3	H	1 j	Le système monde
GEO 1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
GEO 1322	3	H	1 j	Géographes et géographies
GEO 1532	3	H	1 js	Cartographie

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Outils et techniques pour la démographie

DMO 2330	3	A	1 j	Techniques auxiliaires
MAT 1903	3	AHE 1	j	Calcul différentiel et intégral 1
+ MAT 1923	3	AHE 1	j	Calcul différentiel et intégral 2
STT 1971	3	AHE 1	s	Introduction à la statistique
STT 2971	4	AH 1	j	Statistique pour économistes

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Outils et techniques pour la géographie

GEO 1512	3	A	1 js	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3	H	1 js	Géographie quantitative 2
GEO 1542	3	A	1 js	Photo-interprétation et télédétection
+ GEO 2512	3	H	1 j	Systèmes d'information géographique
+ GEO 2522	3	H	1 js	Télédétection numérique

Bloc 71 D option minimum 15 cr., maximum 21 cr.

Connaissances fondamentales en démographie

+ DMO 2100	3	H	1 j	Population canadienne
+ DMO 2700	3	A	1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3	A	1 j	Démographie du Tiers-Monde
+ DMO 3380	3	A	1 j	Éléments de démographie mathématique
+ DMO 3400	3	H	1 j	Sociologie et population
DMO 3420	3	H	1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3	H	1 js	Économie et population

Bloc 71 E option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Connaissances fondamentales en géographie

+ GEO 2212	3	H	1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3	A	1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2232	3	A	1 j	Populations et sociétés
+ GEO 2252	3	H	1 j	Géographie politique
+ GEO 2282	3	A	1 j	Terrain en environnement humain 1
+ GEO 3212	3	A	1 j	Régions métropolitaines
+ GEO 3222	3	A	1 j	Transport et réseaux géographiques
+ GEO 3322	3	AH 1	j	Géographie de la santé et environnement

Bloc 71 F option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Cours de géographie régionale

GEO 1412	3	AH 1	j	Le Québec
GEO 2412	3	A	1 j	Le Canada
GEO 3242	3	H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
GEO 3412	3	AH 1	js	La Chine
GEO 3422	3	A	1 j	Le Japon
GEO 3432	3	H	1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3	AH 1	js	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	H	1 j	L'Union européenne
GEO 3462	3	A	1 js	Thème régional

Bloc 71 Y option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

ANT 1900	3	AHE 1	js	Introduction à l'anthropologie
ECN 1000	3	AHE 1	js	Principes d'économie
ECN 1050	3	AHE 1	j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2311	3	HE 1	j	Problèmes économiques contemporains
HST 1010	3	A	1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 2521	3	H	1 j	Histoire de la médecine et de la santé

SOL 1013	3	AH	1	j	Sociologie générale
SOL 1967	3	H	1	j	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3	A	1	j	Sociologie de la santé
SOL 3406	3	H	1	j	Sociologie de la jeunesse

Programme 1-073-1-1 Version 00

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Ce programme totalise 57 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* 27 cr.

Fondements méthodologiques de statistique et de démographie

DMO 1000	3	AH	1	js	Éléments de démographie
+ DMO 2311	3	A	1	j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3	H	1	j	Analyse transversale
+ DMO 3307	3	H	1	j	Pratique de la démographie
+ STD 3500	3	H	1	j	Laboratoire de démographie statistique
STT 1700	3	A	1	j	Introduction à la statistique
+ STT 2000	3	A	1	j	Échantillonnage
+ STT 2400	3	HE	1	j	Régression linéaire
+ STT 2700	3	AH	1	j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 71 B *obligatoire* 15 cr.

Cours de mathématiques et d'informatique

+ IFT 1969	3	AH	1	js	Programmation scientifique en langage C
MAT 1400	4	AH	1	j	Calcul 1
MAT 1600	4	A	1	j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4	H	1	j	Probabilités

Bloc 71 C *obligatoire* 6 cr.

Cours sur la cueillette des données

DMO 2200	3	A	1	j	Collecte : source des informations
+ SOL 3017	3	H	1	j	Méthodes de sondage

Bloc 71 D *obligatoire* 9 cr.

Interprétation des phénomènes démographiques

+ DMO 2700	3	A	1	js	Histoire de la population
+ DMO 3400	3	H	1	j	Sociologie et population
+ DMO 3450	3	H	1	js	Économie et population

Bloc 71 E *option* minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Cours complémentaires en statistique mathématique

+ STT 2100	3	H	1	j	Théorie de la décision
+ STT 3500	3	A	1	j	Méthodes non paramétriques
+ STT 3700	3	H	1	j	Inférence statistique

Bloc 71 F *option* minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Cours complémentaires en statistique appliquée

+ STT 2305	3	H	1	j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 3220	3	A	1	j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3	H	1	j	Modèles de survie
+ STT 3410	3	AE	1	j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3505	3	H	1	j	Données catégorielles
+ STT 3510	3	A	1	j	Biostatistique
+ STT 3781	3	H	1	j	Laboratoire de statistique

Bloc 71 G *option* minimum 0 cr., maximum 7 cr.

Cours complémentaires en mathématiques

MAT 1000	4	H	1	j	Analyse 1
+ MAT 1410	3	H	1	j	Calcul 2
+ MAT 2050	3	A	1	j	Analyse 2
+ MAT 2412	3	A	1	j	Analyse numérique 1
+ MAT 2717	3	HE	1	j	Processus stochastiques

Bloc 71 H *option* minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Domaines de spécialisation en démographie

+ DMO 2100	3	H	1	j	Population canadienne
+ DMO 3100	3	A	1	j	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3	H	1	j	Immigration et intégration

Bloc 71 I *option* minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Cours complémentaires à la démographie

ECN 1000	3	AHE	1	js	Principes d'économie
+ ECN 1040	3	AH	1	js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	AHE	1	j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2311	3	HE	1	j	Problèmes économiques contemporains
GEO 1212	3	A	1	j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3	H	1	j	Le système monde
GEO 1532	3	H	1	js	Cartographie
HST 1942	3	H	1	s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2446	3	HE	1	j	Histoire des femmes au Canada
HST 2521	3	H	1	j	Histoire de la médecine et de la santé
SOL 1013	3	AH	1	j	Sociologie générale
SOL 1967	3	H	1	j	Sociologie du vieillissement
SOL 3201	3	H	1	j	Sociologie du développement

Département d'études anglaises

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8132

Téléphone : 514-343-5736

Télécopieur : 514-343-6443

Introduction

Le Département d'études anglaises est le seul du réseau francophone à offrir un baccalauréat spécialisé en études anglaises comparable à celui des universités anglophones nord-américaines.

Il est aussi le seul département d'études anglaises à offrir aux étudiants des programmes et des cours qui leur permettent d'étudier l'anglais dans un environnement francophone.

En misant sur la littérature contemporaine et sur des approches culturelles et critiques diversifiées de la lecture et de l'écriture, l'étude des littératures et cultures d'expression anglaise se fait de façon globale et créative.

Par le biais des programmes du Département, l'étudiant apprend à voir la littérature comme une pratique culturelle permettant de percevoir son environnement social sous un jour nouveau.

L'étudiant assiste à des cours qui explorent non seulement les littératures britanniques, américaines ou canadiennes, mais aussi les interactions dynamiques des littératures anglophones avec celles d'autres langues et cultures au Québec, en Irlande, en Indes, en Afrique et aux Caraïbes.

Les étudiants bénéficient également du dynamisme des professeurs du Département, dont l'enseignement découle de leurs intérêts de recherche. Des questions telles la mondialisation, le post-colonialisme et la diaspora, les pratiques d'écritures modernes et créatives, la représentation des sexualités et des identités sexuelles, la ville, la loi et la littérature, ainsi que les rapports entre littérature et cinéma sont étudiées. Les cours sont donnés en petits groupes, ce qui favorise les échanges entre les professeurs et les étudiants.

Directeur : Robert Schwartzwald

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Robert K. Martin, Ph.D. (Brown University)

Robert Schwartzwald, M.A. (Toronto), Ph.D. (Laval)

Professeurs agrégés

Lianne Moyes, Ph.D. (York), en congé

Michael Eberle-Sinatra, M.A. (Université d'Orléans), Ph.D. (Oxford)

Irving Wolfe, M.A. (McGill), Ph.D. (Bristol)

Professeurs adjoints

Joyce L. Boro, Ph.D. (Oxford)

Caroline Brown, Ph. D. in Comparative Literature (Stanford)

Heike Harting, M.A. (F.U. Berlin), Ph.D. (Victoria)

Andrew John Miller, M.A. (Queen's), Ph.D. (Duke)

Taiwo Adetunji Osinubi, M.A. (Johannes Gutenberg Universität), Ph.D. (British Columbia)

Responsable de formation professionnelle

Gail Scott, écrivaine

Responsable des cours de langue

Sorel Friedman, Ph.D. (McGill)

Professeur émérite

Patrick J. Mahony

Programme 1-135-1-0

Version 10

B.A. spécialisé en études anglaises

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour s'inscrire aux cours du cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. De plus, le directeur de recherche et le responsable du comité du 1^{er} cycle doivent approuver le projet de recherche dirigée avant l'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme a comme but principal la spécialisation dans la discipline des études anglaises. Il comporte trois objectifs : l'introduction à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement, littéraire), l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et le perfectionnement de la langue anglaise. Cette formation donne accès à des études supérieures. Elle peut aussi mener à une carrière dans divers domaines exigeant une solide maîtrise de la langue anglaise et la capacité de réfléchir de façon cohérente et créatrice aux phénomènes culturels. Le baccalauréat spécialisé est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est de niveau avancé dès son admission au programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 54 à option et 9 au choix. Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. Le cheminement 'honor' (12 crédits du bloc 71V) permet aux étudiants qui ont obtenu une moyenne de 3,5 ou plus, de poursuivre leur réflexion et de se préparer aux études supérieures. Il est constitué de deux cours (ANG 3000 et ANG 3002) et d'un projet de recherche dirigé (ANG 3001, 6 crédits). Le directeur de recherche et le responsable du comité du premier cycle doivent approuver le projet avant l'inscription. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ANG.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A	obligatoire			27 cr.
ANG 1001	3	A 1 j	Reading Poetry	
ANG 1002	3	A 1 j	Reading Fiction	
ANG 1005	3	H 1 j	Reading Popular Culture	
ANG 1006	3	H 1 j	Reading Drama	
ANG 1031	3	A 1 j	Survey of British Literature to 1650	
ANG 1032	3	A 1 j	Survey of British Literature, 1650-1900	
ANG 1033	3	H 1 j	Twentieth Century Literatures in English	
ANG 2020	3	A 1 j	English Languages since 1066	
ANG 2461	3	A 1 j	Sexuality and Representation	

Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Grammaire et composition

+ ANG 1052	3	A 1 j	English Grammar 1
+ ANG 1053	3	H 1 j	English Grammar 2
ANG 1101	3	A 1 j	English Composition 1
ANG 1101T	3	AHE 1 j	English Composition
+ ANG 1102	3	H 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3	A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3	H 1 j	English Composition 4

Bloc 71 C option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Cultures et littératures populaires

ANG 1320	3	A 1 j	Children's Literature in English
ANG 1380	3	A 1 js	Theatre in Montreal
ANG 1390	3	H 1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 1600	3	A 1 j	Detective Fiction
ANG 1700	3	HE 1 j	Literature and Film
ANG 1750	3	A 1 j	Science Fiction and Fantasy

ANG 1755	3 A	1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3 A	1 j	Shakespeare
ANG 2312	3 H	1 j	The Romance
ANG 2330	3 H	1 j	Reading Journalism
ANG 2451	3 A	1 j	Littérature et minorités sexuelles

Bloc 71 D *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Interfaces culturelles

ANG 1401	3 A	1 j	Quebec Writing in English
ANG 1403	3 A	1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG 1650	3 H	1 j	Literature and the East
ANG 1655	3 A	1 j	Travel Literature in English
ANG 2310	3 H	1 j	Forms of Fiction
ANG 2320	3 A	1 j	Literature and the Law
ANG 2322	3 HE	1 j	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3 A	1 j	Literature and Globalization
ANG 2404	3 H	1 j	Literature and Transnational Feminisms

Bloc 71 E *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Perspectives historiques et nationales

ANG 1282	3 H	1 j	British Drama
ANG 1325	3 A	1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3 A	1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3 H	1 j	Survey of American Literature
ANG 1500	3 H	1 j	African-American Literature
ANG 2153	3 A	1 j	British Literature 1790 to 1900
ANG 2163	3 H	1 j	British Literature 1900 to Present
ANG 2173	3 A	1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3 A	1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3 A	1 j	Modernism in Art and Literature
ANG 2325	3 H	1 j	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3 H	1 j	Postcolonial Literature in English

Bloc 71 V *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Cheminement honor

ANG 3000	3 H	1 j	Senior Seminar
ANG 3001	6 AH	1 j	Honour's Thesis
ANG 3002	3 AH	1 j	Literary Theory and Criticism

Bloc 71 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

CIN 1101	3 A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3 AH	1 j	Cinéma québécois
FRA 1011	3 A	1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1130	3 HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3 A	1 j	Introduction à la littérature grecque
HAR 1190	3 A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H	1 js	Introduction à l'art moderne
HST 1043	3 A	1 j	Histoire des États-Unis
HST 1905	3 H	1 j	Histoire du Canada contemporain
LCO 1000	3 A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3 A	1 j	Le textuel et le visuel
MUL 1121	3 A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
PHI 1255	3 H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3 AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH	1 js	Politique internationale
SOL 1150	3 A	1 j	Culture et société
URB 2341	3 AH	1	Villes, régions et mondialisation

Programme 1-135-2-0

Version 08

Majeur en études anglaises**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme est construit à l'intention des étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance des études anglaises avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Comme le baccalauréat spécialisé, mais de façon plus limitée, il vise à introduire l'étudiant à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement littéraires), à l'acquisition de connaissances sur les œuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et à perfectionner l'usage de la langue anglaise. Le majeur est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire avancé dès son admission au programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix. Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ANG.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *12 cr.*

Initiation à la littérature

ANG 1002	3 A	1 j	Reading Fiction
ANG 1005	3 H	1 j	Reading Popular Culture
ANG 1006	3 H	1 j	Reading Drama
ANG 1033	3 H	1 j	Twentieth Century Literatures in English

Bloc 71 B *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Grammaire et composition

+ ANG 1052	3 A	1 j	English Grammar 1
+ ANG 1053	3 H	1 j	English Grammar 2
ANG 1101	3 A	1 j	English Composition 1
ANG 1101T	3 AHE	1 j	English Composition
+ ANG 1102	3 H	1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A	1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H	1 j	English Composition 4

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Langue parlée

ANG 1051	3 A	1 j	English Phonetics and Pronunciation
+ ANG 1968	3 AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
+ ANG 2051	3 AHE	1 js	Advanced Oral English 1
+ ANG 2052	3 AHE	1 js	Advanced Oral English 2

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Langue écrite

ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1971	3 AH 1 j	Reading for the Humanities
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Advanced Reading

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Cultures anglophones

ANG 1021	3 H 1 j	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3 AH 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture

Bloc 71 F option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Cultures et littératures populaires

ANG 1320	3 A 1 j	Children's Literature in English
ANG 1380	3 A 1 js	Theatre in Montreal
ANG 1390	3 H 1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 1600	3 A 1 j	Detective Fiction
ANG 1700	3 HE 1 j	Literature and Film
ANG 1750	3 A 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3 A 1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3 A 1 j	Shakespeare
ANG 2312	3 H 1 j	The Romance
ANG 2330	3 H 1 j	Reading Journalism
ANG 2451	3 A 1 j	Littérature et minorités sexuelles
ANG 2461	3 A 1 j	Sexuality and Representation

Bloc 71 G option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Interfaces culturelles

ANG 1401	3 A 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1403	3 A 1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG 1650	3 H 1 j	Literature and the East
ANG 1655	3 A 1 j	Travel Literature in English
ANG 2020	3 A 1 j	English Languages since 1066
ANG 2310	3 H 1 j	Forms of Fiction
ANG 2320	3 A 1 j	Literature and the Law
ANG 2322	3 HE 1 j	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3 A 1 j	Literature and Globalization
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms

Bloc 71 H option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Perspectives historiques et nationales

ANG 1001	3 A 1 j	Reading Poetry
ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3 A 1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3 H 1 j	British Drama
ANG 1325	3 A 1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3 A 1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3 H 1 j	Survey of American Literature
ANG 1500	3 H 1 j	African-American Literature
ANG 2153	3 A 1 j	British Literature 1790 to 1900
ANG 2163	3 H 1 j	British Literature 1900 to Present
ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3 A 1 j	Modernism in Art and Literature
ANG 2325	3 H 1 j	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English

Bloc 71 I option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Disciplines connexes

CIN 1101	3 A 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1130	3 HE 1 j	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3 A 1 j	Le textuel et le visuel
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec

POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société

Programme 1-135-4-0

Version 07

Mineur en études anglaises**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le mineur en études anglaises offre aux étudiants inscrit à un majeur dans une autre discipline un complément de formation utile et intéressant. Les étudiants inscrits au mineur choisiront entre l'orientation Littérature et culture et l'orientation Langue et culture selon leurs intérêts et leurs capacités. L'orientation Littérature et culture vise l'initiation aux études anglaises. Elle permet aux étudiants d'élargir leurs capacités d'analyse et leurs connaissances en littérature et culture d'expression anglaise. Elle permet également le perfectionnement de la langue anglaise. L'orientation Langue et culture vise la maîtrise de la langue anglaise. Elle permet aux étudiants d'améliorer leur capacité de lire, de parler et surtout de rédiger en anglais. Elle donne également une initiation de base aux études anglaises. Les deux orientations sont accessibles à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire dès son admission au programme.

Structure du programme

L'orientation Littérature et culture comprend les segments 01 et 71, avec 30 crédits à option. Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. L'orientation Langue et culture comprend les segments 01 et 72, avec 30 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Grammaire et composition

+ ANG 1052	3 A 1 j	English Grammar 1
+ ANG 1053	3 H 1 j	English Grammar 2
ANG 1101	3 A 1 j	English Composition 1

ANG 1101T	3	AHE 1	j	English Composition
+ ANG 1102	3	H	1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3	A	1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3	H	1 j	English Composition 4

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Cultures anglophones

ANG 1021	3	H	1 j	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	AH	1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	A	1 j	Contemporary American Culture

Bloc 01 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Disciplines connexes

CIN 1101	3	A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3	AH	1 j	Cinéma québécois
FRA 1011	3	A	1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1130	3	HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3	A	1 j	Introduction à la littérature grecque
HAR 1190	3	A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3	H	1 js	Introduction à l'art moderne
HST 1043	3	A	1 j	Histoire des États-Unis
HST 1905	3	H	1 j	Histoire du Canada contemporain
LCO 1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	A	1 j	Le textuel et le visuel
MUL 1121	3	A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
PHI 1255	3	H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3	AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3	AH	1 js	Politique internationale
SOL 1150	3	A	1 j	Culture et société

Segment 71 Propre à l'orientation Littérature et culture

Bloc 71 A option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Cultures et littératures populaires

ANG 1005	3	H	1 j	Reading Popular Culture
ANG 1320	3	A	1 j	Children's Literature in English
ANG 1380	3	A	1 js	Theatre in Montreal
ANG 1390	3	H	1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 1600	3	A	1 j	Detective Fiction
ANG 1700	3	HE	1 j	Literature and Film
ANG 1750	3	A	1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	A	1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3	A	1 j	Shakespeare
ANG 2312	3	H	1 j	The Romance
ANG 2330	3	H	1 j	Reading Journalism
ANG 2451	3	A	1 j	Littérature et minorités sexuelles
ANG 2461	3	A	1 j	Sexuality and Representation

Bloc 71 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Interfaces culturelles

ANG 1033	3	H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1401	3	A	1 j	Quebec Writing in English
ANG 1403	3	A	1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG 1650	3	H	1 j	Literature and the East
ANG 1655	3	A	1 j	Travel Literature in English
ANG 2020	3	A	1 j	English Languages since 1066
ANG 2310	3	H	1 j	Forms of Fiction
ANG 2320	3	A	1 j	Literature and the Law
ANG 2322	3	HE	1 j	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3	A	1 j	Literature and Globalization
ANG 2404	3	H	1 j	Literature and Transnational Feminisms

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Perspectives historiques et nationales

ANG 1001	3	A	1 j	Reading Poetry
ANG 1002	3	A	1 j	Reading Fiction
ANG 1006	3	H	1 j	Reading Drama
ANG 1031	3	A	1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	A	1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	H	1 j	British Drama
ANG 1325	3	A	1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	A	1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3	H	1 j	Survey of American Literature
ANG 1500	3	H	1 j	African-American Literature
ANG 2153	3	A	1 j	British Literature 1790 to 1900

ANG 2163	3	H	1 j	British Literature 1900 to Present
ANG 2173	3	A	1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	A	1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3	A	1 j	Modernism in Art and Literature
ANG 2325	3	H	1 j	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3	H	1 j	Postcolonial Literature in English

Segment 72 Propre à l'orientation Langue et cultures

Bloc 72 A option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Langue parlée

ANG 1051	3	A	1 j	English Phonetics and Pronunciation
+ ANG 1968	3	AHE 1	js	Intermediate Oral English 2
+ ANG 2051	3	AHE 1	js	Advanced Oral English 1
+ ANG 2052	3	AHE 1	js	Advanced Oral English 2

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langue écrite

ANG 1969	3	AHE 1	j	Intermediate Reading
+ ANG 1971	3	AH	1 j	Reading for the Humanities
+ ANG 1975	3	HE	1 js	Advanced Reading
+ ANG 1991	3	A	1 j	Business Writing 1
+ ANG 1991T	3	A	1 j	Business Writing 1
+ ANG 1993	3	H	1 j	Scientific Writing 1

Bloc 72 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Littératures modernes

ANG 1282	3	H	1 j	British Drama
ANG 1320	3	A	1 j	Children's Literature in English
ANG 1325	3	A	1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	A	1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1380	3	A	1 js	Theatre in Montreal
ANG 1381	3	H	1 j	Survey of American Literature
ANG 1390	3	H	1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 1401	3	A	1 j	Quebec Writing in English
ANG 1403	3	A	1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG 1500	3	H	1 j	African-American Literature
ANG 1600	3	A	1 j	Detective Fiction
ANG 1650	3	H	1 j	Literature and the East
ANG 1700	3	HE	1 j	Literature and Film
ANG 1755	3	A	1 j	Vampires in Film and Literature

Programme 1-138-1-0

Version 02

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études anglaises et Littérature comparée

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant classé dans un niveau inférieur à ANG 1102 devra suivre le cours ANG 1101 comme cours hors programme. Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît suffisamment bien la langue anglaise devra remplacer les 3 crédits du bloc 70B par un cours des blocs 70C, 70D, 70E ou 70F. L'étudiant est encouragé à apprendre une troisième langue en utilisant les 6 crédits au choix.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme assure une formation en littérature comparée et en études anglaises. Il réunit la formation traditionnelle en études anglaises, c'est-à-dire les littératures de langue anglaise et la formation plus théorique en littérature comparée. Il offre aux étudiants bilingues la possibilité d'étudier en anglais et en français et d'approfondir leurs connaissances des littératures et cultures anglaises et françaises, tout en permettant une ouverture sur le monde et sur les enjeux actuels de l'interaction des cultures. L'étudiant inscrit à ce programme aura à sa disposition les ressources des deux départements concernés. Le programme donne accès à la maîtrise en études anglaises et en littérature comparée. Il constitue un atout pour entrer sur le marché du travail dans un contexte de globalisation.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix. Les étudiants sont encouragés à apprendre une troisième langue en utilisant les 6 crédits au choix. Il s'agit d'un programme bilingue. Une bonne connaissance des deux langues est donc obligatoire. L'étudiant classé dans un niveau inférieur à ANG 1102 devra suivre le cours ANG 1101 comme cours hors programme. Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît suffisamment bien la langue anglaise devra remplacer les 3 crédits du bloc 70B par un cours des blocs 70C, 70D, 70E ou 70F.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *30 cr.*

Introduction à la discipline (études anglaises et littérature comparée)

ANG 1001	3 A 1 j	Reading Poetry
ANG 1002	3 A 1 j	Reading Fiction
ANG 1006	3 H 1 j	Reading Drama
ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 3000	3 H 1 j	Senior Seminar
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Écriture (études anglaises)

+ ANG 1102	3 H 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H 1 j	English Composition 4

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Littératures historiques et nationales (études anglaises)

ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3 A 1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1325	3 A 1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3 A 1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3 H 1 j	Survey of American Literature
ANG 1500	3 H 1 j	African-American Literature
ANG 2115	3 A 1 j	Shakespeare
ANG 2153	3 A 1 j	British Literature 1790 to 1900
ANG 2163	3 H 1 j	British Literature 1900 to Present
ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900

ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3 H 1 j	Contemporary Canadian Literature

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Interdisciplinaire (études anglaises)

ANG 1700	3 HE 1 j	Literature and Film
ANG 1755	3 A 1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 2320	3 A 1 j	Literature and the Law
ANG 2322	3 HE 1 j	War, Literature, and the Arts
ANG 2330	3 H 1 j	Reading Journalism
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2362	3 A 1 j	Literature and Globalization
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2451	3 A 1 j	Littérature et minorités sexuelles
ANG 2461	3 A 1 j	Sexuality and Representation

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Littératures et cultures (études anglaises)

ANG 1021	3 H 1 j	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3 AH 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture
ANG 1380	3 A 1 js	Theatre in Montreal
ANG 1401	3 A 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1403	3 A 1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG 1650	3 H 1 j	Literature and the East

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Mouvements et genres littéraires (études anglaises)

ANG 1320	3 A 1 j	Children's Literature in English
ANG 1600	3 A 1 j	Detective Fiction
ANG 1655	3 A 1 j	Travel Literature in English
ANG 1750	3 A 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 2260	3 A 1 j	Modernism in Art and Literature
ANG 2312	3 H 1 j	The Romance

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Contextes sociaux et historiques (études anglaises)

HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2360	3 H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2427	3 H 1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST 2446	3 HE 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 3360	3 A 1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3 H 1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions

Bloc 70 H *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Interdisciplinaire (littérature comparée)

LCO 1001	3 A 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3 A 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 1060	3 AH 1 j	Littérature et pensée scientifique
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 2300	3 A 1 j	Pratiques culturelles
LCO 3020	3 AH 1 j	Littérature et diversité humaine

Bloc 70 I *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Problématiques comparatistes (littérature comparée)

LCO 1010	3 H 1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1030	3 A 1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
LCO 2060	3 H 1 j	Rhétorique et interprétation
LCO 2070	3 A 1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3000	3 H 1 j	Cours thématique
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation
LCO 3030	3 H 1 j	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3050	3 H 1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 J *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes (littérature comparée)

ANT 3625	3 H 1 j	Langue, culture et poétique
CIN 3101	3 A 1 j	Cinéma des différences
FAS 1000	3 A 1 js	Introduction à l'interculturel
HAR 2145	3 H 1 js	L'oeuvre d'art et ses textes

HST	1941	3	A	1	s	L'époque moderne
HST	1942	3	H	1	s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
PHI	1600	3	H	1	j	Introduction à la philosophie moderne
PHI	2200	3	H	1	j	Nietzsche
PHI	3250	3	H	1	j	Esthétique de la littérature
SOL	1015	3	A	1	j	Histoire de la pensée sociale
SOL	1150	3	A	1	j	Culture et société

Bloc 70 K *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Autres littératures (littérature comparée)

AES	2011	3	A	1	j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES	2012	3	H	1	j	Littérature chinoise contemporaine
AES	2020	3	A	1	j	Littérature du Japon traditionnel
AES	2021	3	H	1	j	Littérature japonaise contemporaine
ARA	2050	3	AHE	1	j	Littérature arabe
+ ESP	1325	3	H	1	j	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP	2400	3	A	1	j	Cinéma et littératures hispaniques
FRA	1027	3	A	1	j	Histoire de la littérature
FRA	2142	3	H	1	j	Littérature africaine
FRA	2143	3	A	1	j	Littérature des Caraïbes
GRC	1031	3	A	1	j	Introduction à la littérature grecque
GRM	1001	3	A	1	js	Littérature néo-hellénique
ITL	1120	3	A	1	j	Introduction à la culture italienne
ITL	2160	3	AH	1	j	Cinéma et littérature après 1945
LAT	1031	3	A	1	j	Histoire de la littérature latine
LCO	1050	3	H	1	j	Discours épique
LCO	3521	3	A	1	j	Littératures italiennes et comparées
QCF	1050	3	A	1	j	Introduction au Québec

Programme 1-137-1-0 Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langues anglaise et française

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme a comme but principal la spécialisation dans les disciplines des études anglaises et des études françaises. Le programme comporte trois objectifs: l'introduction à l'analyse et à la critique des textes, l'acquisition des connaissances sur la

production littéraire et culturelle d'expressions anglaise et française autour du monde et le perfectionnement de l'expression écrite et orale des langues anglaise et française. Un baccalauréat avec cette double spécialisation permettra l'accès aux études supérieures en littératures de langue française, études anglaises et en littérature comparée, ainsi qu'aux programmes interdisciplinaires de 2e et 3e cycles en « humanités » qui existent dans certaines universités québécoises, canadiennes et américaines. Il s'avérera également un véritable atout quand il s'agira de travailler dans les domaines de l'édition, de l'enseignement, des relations publiques et comme cadre, d'entreprises, de ministères ou d'organisations non gouvernementales.

Structure du programme

Ce programme totalise 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 36 cr.

Introduction à la discipline (études françaises et études anglaises)

ANG	1001	3	A	1	j	Reading Poetry
ANG	1002	3	A	1	j	Reading Fiction
ANG	1006	3	H	1	j	Reading Drama
+ ANG	1053	3	H	1	j	English Grammar 2
+ ANG	1104	3	H	1	j	English Composition 4
ANG	2020	3	A	1	j	English Languages since 1066
FAS	3000	3	AH	1	j	Formations culturelles des théories
FRA	1000	3	A	1	j	Introduction aux études littéraires
FRA	1005	3	A	1	j	Analyse de textes
FRA	1009	3	HE	1	j	Grammaire du français
FRA	1021	3	H	1	j	Littérature et histoire de la langue
FRA	1027	3	A	1	j	Histoire de la littérature

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littératures des Amériques (études françaises)

FRA	1130	3	HE	1	j	Introduction à la littérature québécoise
FRA	2111	3	A	1	j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA	2130	3	A	1	j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA	2131	3	HE	1	j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA	2143	3	A	1	j	Littérature des Caraïbes
FRA	2144	3	H	1	j	Littératures francophones d'Amérique
FRA	2162	3	A	1	j	Histoire du théâtre au Québec
FRA	2264	3	A	1	j	Dramaturgie québécoise
FRA	3230	3	A	1	j	Auteur québécois

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littératures des Amériques (études anglaises)

ANG	1325	3	A	1	j	Survey of Canadian Literature
ANG	1381	3	H	1	j	Survey of American Literature
ANG	1401	3	A	1	j	Quebec Writing in English
ANG	1403	3	A	1	j	Écrivains anglophones du Québec
ANG	1500	3	H	1	j	African-American Literature
ANG	2173	3	A	1	j	American Literature 1776 to 1900
ANG	2183	3	A	1	j	American Literature 1900 to Present
ANG	2325	3	H	1	j	Contemporary Canadian Literature

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littératures du monde (études françaises)

FRA	1140	3	A	1	j	Introduction à la francophonie
FRA	2141	3	H	1	j	Littérature maghrébine
FRA	2142	3	H	1	j	Littérature africaine
FRA	2145	3	A	1	j	Littératures francophones d'Europe
FRA	2241	3	AE	1	j	Lecture des textes francophones
FRA	3241	3	E	1	j	Auteur francophone
FRA	3242	3	H	1	j	Questions de littérature francophone
FRA	3641	3	E	1	j	Littérature et civilisation africaines

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littératures du monde (études anglaises)

ANG	1033	3	H	1	j	Twentieth Century Literatures in English
ANG	1650	3	H	1	j	Literature and the East
ANG	1655	3	A	1	j	Travel Literature in English
ANG	2260	3	A	1	j	Modernism in Art and Literature
ANG	2322	3	HE	1	j	War, Literature, and the Arts
ANG	2362	3	A	1	j	Literature and Globalization

Bloc 70 F option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Littératures et cultures populaires (études françaises)

FRA 2184	3 H 1 j	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2185	3 H 1 j	Histoire de la littérature populaire
FRA 2284	3 E 1 j	Paralittératures
FRA 2500	3 H 1 j	La littérature et les autres arts
FRA 2509	3 A 1 j	La chanson
FRA 2510	3 H 1 j	La bande dessinée
FRA 3608	3 H 1 j	Identités culturelles et littérature

Bloc 70 G option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Littératures et cultures populaires (études anglaises)

ANG 1005	3 H 1 j	Reading Popular Culture
ANG 1320	3 A 1 j	Children's Literature in English
ANG 1380	3 A 1 js	Theatre in Montreal
ANG 1600	3 A 1 j	Detective Fiction
ANG 1700	3 HE 1 j	Literature and Film
ANG 1750	3 A 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3 A 1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3 A 1 j	Shakespeare
ANG 2312	3 H 1 j	The Romance
ANG 2330	3 H 1 j	Reading Journalism

Bloc 70 H option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Identités sexuelles et sexualités (études françaises et études anglaises)

ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2451	3 A 1 j	Littérature et minorités sexuelles
ANG 2461	3 A 1 j	Sexuality and Representation
FRA 2183	3 HE 1 j	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2617	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA 3306	3 A 1 j	Théories des identités sexuelles

Bloc 70 I option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Histoire des littératures (études françaises)

FRA 2100	3 H 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3 H 1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3 H 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2112	3 A 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3 A 1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain
FRA 2261	3 A 1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 3220	3 H 1 j	Auteur français

Bloc 70 J option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Histoire des littératures (études anglaises)

ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3 A 1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3 H 1 j	British Drama
ANG 1341	3 A 1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1390	3 H 1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 2153	3 A 1 j	British Literature 1790 to 1900
ANG 2163	3 H 1 j	British Literature 1900 to Present

Bloc 70 K option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Théorie (études françaises)

+ FRA 2000	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA 2001	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
FRA 2280	3 H 1 j	Problèmes de poétique
FRA 2285	3 A 1 j	Les récits de soi
FRA 3301	3 A 1 j	Théorie des genres
FRA 3303	3 A 1 j	Narratologie
FRA 3307	3 H 1 j	Modernités : théories et problèmes
FRA 3310	3 A 1 j	Littérature et société
FRA 3313	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3503	3 H 1 j	Mythes et littérature

Bloc 70 L option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Théorie (études anglaises)

ANG 2005	3 H 1 j	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2310	3 H 1 j	Forms of Fiction
ANG 2320	3 A 1 j	Literature and the Law
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English

Département d'études classiques et médiévales

Introduction

Les programmes d'études classiques sont gérés par le Centre d'études classiques, tandis que le Mineur en études médiévales est géré par le Centre d'études médiévales. Consulter la table des matières de la Faculté des arts et des sciences.

Département de géographie

520, ch. de la Côte-Sainte-Catherine, bureau 305

Téléphone : 514-343-8000

Télécopieur : 514-343-8008

Introduction

Le Département de géographie de l'Université de Montréal vise à promouvoir la géographie comme une discipline privilégiée pour l'étude de l'environnement. La mission du Département est d'amener l'étudiant à acquérir une solide formation générale et fondamentale tant en géographie physique qu'humaine et une maîtrise des outils et méthodes géographiques. L'environnement constitue le domaine d'application et d'intégration des divers aspects de la géographie. Par ses programmes d'études, le Département forme des géographes environnementalistes qui contribueront au développement de la société en raison de leur capacité à résoudre des problèmes et à développer et diffuser les connaissances.

Le programme spécialisé se compose d'un tronc commun où l'on aborde les fondements de la géographie et de deux années de spécialisation en environnement physique ou en environnement humain. Le programme progresse ainsi des fondements de la discipline vers des connaissances fines dans des domaines spécifiques de la géographie; on replace ensuite ces connaissances dans un contexte environnemental par des cours d'intégration. En 3^e année, le cheminement honor permet une initiation à la recherche scientifique.

Le Département offre aussi des programmes de majeur et de mineur en géographie. Dans la formation de tous les étudiants, le Département vise à allier théorie et pratique par le biais de nombreux cours de terrain et de travaux en laboratoire. Sur le plan technique, le traitement de l'information géographique se fait dès la première année. Un laboratoire d'enseignement de la micro-informatique au Département permet ainsi l'acquisition des techniques de pointe en cartographie, télédétection, géomatique et modélisation.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement de l'univers social au secondaire.

Directeur : François Courchesne

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Christopher R. Bryant, Ph.D. (London)
 François Cavayas, Ph.D. (Laval)
 William Coffey, Ph.D. (Western Ontario)
 Claude Comtois, Ph.D. (Hong Kong)
 Paul Comtois, Ph.D. (Laval)
 François Courchesne, Ph.D. (McGill)
 Rodolphe De Koninck, Ph.D. (Singapour)
 Pierre Gangloff, doctorat de 3^e cycle (Strasbourg)
 James T. Gray, Ph.D. (McGill)
 Claude Marois, Ph.D. (Laval)
 Pierre J.H. Richard, doctorat d'État (Montpellier)
 André G. Roy, Ph.D. (State University of New York à Buffalo)(Vice-doyen, FAS)
 Bhawan Singh, Ph.D. (McGill), en congé
 Jean-Pierre Thouez, doctorat de 3^e cycle (Grenoble)

Professeurs agrégés

Pierre André, Ph.D. (Montréal)
 Lael Parrott, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Jeffrey A. Cardille, Ph.D. (Wisconsin)
 Thora Martina Herrmann, D.E.A. (Paris) et D.Phil. (Oxford)
 Patricia M. Martin, Ph.D. (Colorado)

Responsable de formation professionnelle

Jean Daoust, M.A. (Sherbrooke)

Professeurs associés

Pascale Biron, Ph.D. (Montréal)
 Scott Isard, Ph.D. (Indiana)
 Robert Pampalon, Ph.D. (Laval)
 Brian Slack, Ph.D. (McGill)

Chercheurs invités

Sébastien Caquard, Ph.D. (Jean-Monnet de Saint-Étienne, Lyon)
 Jean Michaud, Ph.D. (Montréal)

Professeur émérite

Claude Manzagol

Programme 1-155-1-0

Version 17

B.Sc. spécialisé en géographie environnementale J**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

L'orientation Environnement physique comprend les segments 01 et 81, avec 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix. L'orientation Environnement humain comprend les segments 01 et 82, avec 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle GEO. Pour être inscrit au cheminement honor (9 crédits du bloc V et au moins 3 crédits du bloc W de chacune des orientations), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations*Bloc 01 A* *obligatoire* *18 cr.***Fondements**

GEO 1112	3	A	1	j	Géophysologie
GEO 1122	3	H	1	j	Géodynamique externe
GEO 1212	3	A	1	j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3	H	1	j	Le système monde
GEO 1312	3	A	1	j	Développement durable et environnement
GEO 1322	3	H	1	j	Géographes et géographies

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.***Analyse et gestion de l'environnement**

+ GEO 2312	3	H	1	j	Gestion durable des ressources
+ GEO 3312	3	H	1	j	Études d'impacts
+ GEO 3322	3	AH	1	j	Géographie de la santé et environnement

Bloc 01 C *option* *minimum 12 cr., maximum 24 cr.***Analyse et gestion de l'information géographique**

GEO 1512	3	A	1	js	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3	H	1	js	Géographie quantitative 2
GEO 1532	3	H	1	js	Cartographie
GEO 1542	3	A	1	js	Photo-interprétation et télédétection
+ GEO 2512	3	H	1	j	Systèmes d'information géographique
+ GEO 2522	3	H	1	js	Télédétection numérique
+ GEO 2532	3	H	1	j	Techniques d'enquête et d'analyse
+ GEO 3010	3	AHE	1	j	Travail dirigé
+ GEO 3022	3	AHE	1	j	Stage pratique
+ GEO 3532	3	A	1	j	Modélisation

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Géographie régionale**

GEO 1412	3	AH	1	j	Le Québec
GEO 2412	3	A	1	j	Le Canada
GEO 3412	3	AH	1	js	La Chine
GEO 3422	3	A	1	j	Le Japon
GEO 3432	3	H	1	j	Le Pacifique
GEO 3442	3	AH	1	js	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	H	1	j	L'Union européenne
GEO 3462	3	A	1	js	Thème régional

Segment 81 Propre à l'orientation Environnement physique*Bloc 81 A* *obligatoire* *21 cr.***Environnement physique**

+ GEO 2112	3	A	1	j	Phytogéographie
+ GEO 2122	3	H	1	js	Climatologie
+ GEO 2132	3	A	1	j	Géomorphologie
+ GEO 2142	3	A	1	js	Pédologie
+ GEO 2152	3	H	1	j	Hydrologie
+ GEO 2182	3	A	1	j	Terrain en environnement physique 1
+ GEO 3182	3	A	1	j	Terrain en environnement physique 2

Bloc 81 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.***Intégration**

+ GEO 3132	3	H	1	j	Paléogéographie
+ GEO 3152	3	AH	1	j	Changements climatiques
+ GEO 3162	3	AH	1	j	Bassins versants

Bloc 81 V *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Cheminement honor : projet**

+ GEO 3542	6	A	2	j	Projet en environnement physique
+ GEO 3562	3	A	1	j	Initiation à la démarche scientifique

Bloc 81 W *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Cheminement honor : formation avancée**

ANT 3072	3	A	1	j	Analyse qualitative des données
BIO 6077	4	AH	1	j	Analyse quantitative des données
GEO 6141	3	AH	1	j	Environnement physique des rivières
GEO 6142	3	AH	1	j	Biogéochimie environnementale
GEO 6143	3	AH	1	j	Géo-mycologie
GEO 6144	3	AH	1	j	Perspective millénaire sur la végétation
GEO 6145	3	AH	1	j	Changements globaux atmosphériques
GEO 6154	3	AHE	1	j	Stage d'analyse pollinique
GEO 6156	3	AH	1	j	Environnements arctiques-alpins
+ GEO 6331	3	AH	1	j	Théorie et pratique de la modélisation

GEO 6333	3 AH 1	Télétection – physique et mathé.
GEO 6341	3 AH 1	Étude des systèmes complexes
+ GEO 6342	3 AH 1	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343	3 AH 1	La télétection et l'environnement
+ GEO 6352	3 AH 1	S.I.G. : aspects pratiques
+ SOL 3055	3 A 1 j	Analyse multidimensionnelle
+ STT 3500	3 A 1 j	Méthodes non paramétriques
<i>Bloc 81 Y option minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>		
APA 4150	3 A 1 j	Problématique et enjeux du paysage
APA 4551	3 H 1 j	Gestion : environnement et paysage
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
BIO 2306	3 A 1 j	Floristique du Québec
BIO 2855	3 A 1 j	Écologie adaptative
BIO 3893	3 H 1 js	Éco-toxicologie
CHM 1600	3 AH 1 j	Chimie de l'environnement : introduction
DRT 3804	3 AHE 1 j	Droit de l'environnement
GLG 1952	3 AH 1 js	Géologie générale
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
PHY 1966	3 A 1 j	Archéométrie
PHY 1973	3 H 1 j	Astrobiologie
PHY 1990	3 H 1 j	Physique et géographie

Segment 82 Propre à l'orientation Environnement humain

Bloc 82 A obligatoire 21 cr.

Environnement humain

+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2232	3 A 1 j	Populations et sociétés
+ GEO 2242	3 A 1 j	Géographie culturelle
+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique
+ GEO 2282	3 A 1 j	Terrain en environnement humain 1
+ GEO 3282	3 A 1 j	Terrain en environnement humain 2

Bloc 82 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Intégration

+ GEO 3212	3 A 1 j	Régions métropolitaines
+ GEO 3222	3 A 1 j	Transport et réseaux géographiques
GEO 3242	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie

Bloc 82 V option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Cheminement honor : projet

+ GEO 3552	6 A 2 j	Projet en environnement humain
+ GEO 3562	3 A 1 j	Initiation à la démarche scientifique

Bloc 82 W option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Cheminement honor : formation avancée

ANT 3072	3 A 1 j	Analyse qualitative des données
BIO 6077	4 AH 1	Analyse quantitative des données
GEO 6281	3 AH 1	Économie spatiale métropolitaine
GEO 6282	3 AH 1	Problèmes géographiques du développement
GEO 6283	3 AH 1	Systèmes de transports
GEO 6284	3 AH 1	Environnements culturels
GEO 6285	3 AH 1	Dynamique des régions métropolitaines
GEO 6286	3 AH 1	Évaluation environnementale
GEO 6288	3 AH 1	Dynamisme et mosaïque métropolitaine
GEO 6292	3 AH 1	Géographie comparée de développement
GEO 6295	3 AH 1	Territoires et développement durable
GEO 6298	3 AH 1	Analyse des problèmes de population
+ GEO 6331	3 AH 1	Théorie et pratique de la modélisation
GEO 6333	3 AH 1	Télétection – physique et mathé.
GEO 6341	3 AH 1	Étude des systèmes complexes
+ GEO 6342	3 AH 1	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343	3 AH 1	La télétection et l'environnement
+ GEO 6352	3 AH 1	S.I.G. : aspects pratiques
+ SOL 3055	3 A 1 j	Analyse multidimensionnelle
+ STT 3500	3 A 1 j	Méthodes non paramétriques

Bloc 82 Y option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
APA 4150	3 A 1 j	Problématique et enjeux du paysage
APA 4551	3 H 1 j	Gestion : environnement et paysage

COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM 2210	3 H 1 j	Impacts des nouvelles technologies
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
DRT 3804	3 AHE 1 j	Droit de l'environnement
ECN 1600	3 AH 1 js	Histoire de la pensée économique
HST 2256	3 A 1 j	Histoire économique de l'Europe
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
SOL 1013	3 AH 1 j	Sociologie générale
SOL 2200	3 A 1 j	Sociologie de l'environnement

Programme 1-155-2-0 Version 10
Majeur en géographie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
 - À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
 - À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au certificat en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle GEO.
 Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

Bloc 80 A obligatoire 15 cr.

Fondements

GEO 1112	3 A 1 j	Géophysologie
GEO 1122	3 H 1 j	Géodynamique externe
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1322	3 H 1 j	Géographes et géographies

Bloc 80 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Analyse et gestion de l'environnement

GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ GEO 2312	3 H 1 j	Gestion durable des ressources

Bloc 80 C option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Analyse et gestion de l'information géographique

GEO 1512	3 A 1 js	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3 H 1 js	Géographie quantitative 2
GEO 1532	3 H 1 js	Cartographie
GEO 1542	3 A 1 js	Photo-interprétation et télédétection
+ GEO 2512	3 H 1 j	Systèmes d'information géographique
+ GEO 2522	3 H 1 js	Télédétection numérique

Bloc 80 D option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Environnement physique

+ GEO 2112	3 A 1 j	Phytogéographie
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
+ GEO 2132	3 A 1 j	Géomorphologie
+ GEO 2142	3 A 1 js	Pédologie
+ GEO 2152	3 H 1 j	Hydrologie
+ GEO 2182	3 A 1 j	Terrain en environnement physique 1

Bloc 80 E option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Environnement humain

+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2232	3 A 1 j	Populations et sociétés
+ GEO 2242	3 A 1 j	Géographie culturelle
+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique
+ GEO 2282	3 A 1 j	Terrain en environnement humain 1

Bloc 80 F option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Géographie régionale

GEO 1412	3 AH 1 j	Le Québec
GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada
GEO 3412	3 AH 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 AH 1 js	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3 H 1 j	L'Union européenne
GEO 3462	3 A 1 js	Thème régional

Bloc 80 Y option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Complément de formation

ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
APA 4551	3 H 1 j	Gestion : environnement et paysage
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
CHM 1600	3 AH 1 j	Chimie de l'environnement : introduction
COM 2210	3 H 1 j	Impacts des nouvelles technologies
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
DRT 3804	3 AHE 1 j	Droit de l'environnement
GLG 1952	3 AH 1 js	Géologie générale
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
PHY 1990	3 H 1 j	Physique et géographie
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques

Programme 1-155-4-0

Version 06

Mineur en géographie**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

Bloc 80 A obligatoire 18 cr.

Fondements

GEO 1112	3 A 1 j	Géophysologie
GEO 1122	3 H 1 j	Géodynamique externe
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
GEO 1322	3 H 1 j	Géographes et géographies

Bloc 80 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Géographie régionale

GEO 1412	3 AH 1 j	Le Québec
GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada
GEO 3412	3 AH 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 AH 1 js	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3 H 1 j	L'Union européenne
GEO 3462	3 A 1 js	Thème régional

Bloc 80 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Analyse et gestion de l'information géographique

GEO 1512	3 A 1 js	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3 H 1 js	Géographie quantitative 2
GEO 1532	3 H 1 js	Cartographie
GEO 1542	3 A 1 js	Photo-interprétation et télédétection

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie

(Voir sous le Département de démographie.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie

(Voir sous le Centre d'études de l'Asie de l'Est.)

Département de géologie

École Polytechnique
2500, ch. Polytechnique, bureau C-521
Téléphone : 514-343-6820
Télécopieur : 514-343-5782

Bien que l'Université de Montréal ait fermé son département de géologie, des cours de cette discipline y sont dispensés (sigle GLG). Consulter le répertoire des cours.

Administrateur

Serge Brochu

Personnel enseignant

Michel A. Bouchard, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Walter E. Trzciński, Ph.D. (McGill)

Département d'histoire

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6134
Téléphone : 514-343-2118
Télécopieur : 514-343-2483

Introduction

L'histoire est une discipline scientifique exigeante et formatrice qui couvre un vaste éventail d'aires (chronologiques, géographiques et thématiques) et fait de plus en plus appel aux autres sciences de l'homme pour mieux saisir son objet : l'évolution des sociétés humaines passées dans leur complexité et toutes leurs dimensions (économique, scientifique, démographique, sociologique, géographique, etc.). Par définition, l'histoire moderne est interdisciplinaire et prépare ceux qui s'y adonnent à mieux comprendre un monde de plus en plus complexe et interdépendant. D'où la nécessité pour les futurs historiens d'acquies certaines connaissances de base dans des disciplines connexes.

Né directement de l'enseignement de l'abbé Groulx, le Département d'histoire de l'Université de Montréal, créé en 1947, a trouvé d'une façon toute naturelle sa vocation première en histoire du Canada et du Québec (milieu immédiat à comprendre historiquement, nécessité de recherches nombreuses et fouillées, abondance de la documentation, etc.). Le développement de l'histoire nationale s'est fait en étroite harmonie avec celui de l'histoire moderne-contemporaine occidentale, c'est-à-dire du support immédiat que constitue l'étude historique des régions les plus étroitement liées au Canada, dans le temps (XVI^e au XX^e siècle) et dans l'espace (U.S.A. et Amérique latine, d'une part, façade européenne occidentale, d'autre part). Cet ensemble organique repose finalement sur l'histoire de l'Antiquité grecque et romaine et sur l'histoire du Moyen Âge, foyers de la civilisation occidentale, sans négliger une ouverture sur l'Orient, avec des cours sur l'histoire du Japon et de la Chine, et, enfin, sur l'histoire des sciences. Les programmes d'études de 1^{er} cycle, qu'il s'agisse du baccalauréat spécialisé, du majeur en histoire ou enfin du mineur en histoire, visent d'une part à donner une formation générale de nature à préparer aux études supérieures des 2^e et 3^e cycles, et, d'autre part, à acquies des habiletés critiques, d'analyse et de synthèse. Ces divers programmes comprennent également des cours complémentaires nécessaires à la culture générale d'un étudiant.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement de l'univers social au secondaire. Pour toute information supplémentaire, s'adresser au responsable, M. Michael Huberman, 514-343-7053.

Directrice intérimaire : Denise Angers (jusqu'au 31/05/07)

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Denise Angers, M.A. sciences médiévales (Montréal), doctorat de 3^e cycle (Paris), secrétaire de la Faculté des arts et des sciences
Denyse Baillargeon, Ph.D. (Montréal),
Pietro Boglioni, D.Th. (Rome)
Pierre Bonnechere, doctorat en histoire ancienne (Louvain-la-Neuve), directeur du Centre d'études classiques
Michèle Dagenais, Ph.D. (UQÀM)

Dominique Deslandres, M.A. (McGill), Ph.D. (Montréal)
John A. Dickinson, Ph.D. (Toronto)
Michael Huberman, Ph.D. économie (Toronto),
Othmar Keel, M.Sc. philosophie (McGill), M.Sc. psychologie générale (Paris VII), diplôme de 3^e cycle en psychologie clinique (Paris VII), Ph.D. histoire des sciences (McGill),
Paul Létourneau, M.A. science politique (UQÀM), D.E.A. (Strasbourg), doctorat de 3^e cycle (Strasbourg)
Serge Lusignan, Ph.D. (Montréal), MSRC
David Ownby, Ph.D. (Harvard), directeur du Centre d'études de l'Asie de l'Est
Jacques Y. Perreault, doctorat de 3^e cycle en archéologie (Paris)
Yakov Rabkin, Ph.D. histoire des sciences et des techniques (Moscou)
Bruno Ramirez, Ph.D. (Toronto)
Jacques Rouillard, doctorat en histoire (Ottawa)

Professeurs agrégés

Christian Dessureault, Ph.D. (Montréal)
Olivier Hubert, Ph.D. (Laval), D.E.A. (Paris I)
Laurence Monnais, doctorat (Paris VII)
Samir Saul, doctorat d'État (Paris)
Pierre Trépanier, Ph.D. (Ottawa)
Thomas Wien, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Susan Dalton, Ph.D. (Montréal)
François Furstenberg, Ph.D. (Johns Hopkins)
Cynthia Milton, Ph.D. (Wisconsin-Madison)
Christian Rudol Raschle, Dr. ès. Lettres (Suisse)

Professeurs associés

Ingo Kolboom, doctorat en histoire (Berlin)
Joseph-Claude Poulin, doctorat de 3^e cycle (Aix-Marseille), D.E.S. (Poitiers)
Jacques Ruelland, M.A. philosophie, Ph.D. (Montréal)
Jean-Pierre Wallot, Ph.D. (Montréal), O.C., MSRC, membre de l'Académie canadienne-française, Archiviste fédéral du Canada

Chercheur invité

Nicolas Beaudry, M.A. (Royaume-Uni), Ph.D./D.U. (Montréal-Paris)

Programme 1-165-1-0

Version 10

B.A. spécialisé en histoire

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants doivent prendre au minimum 15 crédits de cours de niveau 3000. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Le programme s'adresse à une clientèle qui souhaite consacrer l'essentiel de sa formation de 1er cycle à la discipline historique. Il s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La formation des étudiants doit se faire à un rythme progressif qui va de l'acquisition de connaissances plus générales (cours de niveau 1000, puis de niveau 2000) dans tous les champs spatio-temporels et d'outils méthodologiques propres à l'analyse historique (cours obligatoires et à option de méthodologie) vers des cours plus spécialisés sur des thèmes et des problèmes historiques spécifiques liés à des objets de recherche (cours de niveau 3000). La production de travaux de recherche originaux doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi bien préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

Structure du programme

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 57 à option et 6 au choix. Les étudiants doivent prendre au minimum 15 crédits de cours de niveau 3000. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HST.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>27 cr.</i>
HST 1010	3 A 1 j	Histoire : fondements et méthodes	
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité	
HST 1032	3 H 1 j	Histoire du Moyen Âge	
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne	
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine	
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis	
HST 1051	3 A 1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850	
HST 1052	3 H 1 s	Histoire du Canada depuis 1850	
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique	

<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

Cours d'introduction complémentaires

HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 1046	3 A 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est classique
HST 1047	3 A 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est moderne

<i>Bloc 71 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

Méthodologie

ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
DMO 2970	3 H 1 j	Introduction à la démographie historique
+ ETM 3202	3 H 1 j	Initiation aux sources médiévales
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2001	3 A 1 s	Paléographie
HST 2002	3 A 1 j	Initiation aux sources orales
HST 2004	3 A 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
HST 2007	3 A 1 s	Histoire et multimédia
HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie

<i>Bloc 71 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 39 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Profil Antiquité – Moyen Âge

HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 A 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 A 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3 A 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 H 1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST 2127	3 H 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance

HST 2128	3 A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3108	3 A 1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3127	3 H 1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
HST 3130	3 H 1 j	Culture et société au Moyen Âge
HST 3600	3 A 1 j	Colloque d'histoire comparée
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire

<i>Bloc 71 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 39 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Profil Europe moderne et contemporaine

HST 2212	3 A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2215	3 A 1 j	Histoire des Balkans
HST 2251	3 A 1 s	Histoire de la Grèce moderne
HST 2256	3 A 1 j	Histoire économique de l'Europe
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2272	3 AE 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2521	3 H 1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2810	3 H 1 j	Émergence de l'identité moderne
HST 2820	3 A 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2830	3 A 1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2840	3 HE 1 j	Tradition et révolution
HST 2850	3 A 1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST 2870	3 A 1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
HST 2880	3 HE 1 j	Histoire des femmes en Europe
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes
HST 3207	3 A 1 j	La Révolution française et l'Empire
HST 3220	3 H 1 j	France contemporaine : économie, société
HST 3256	3 H 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3562	3 H 1 j	Sciences, techniques et sociétés
HST 3591	3 A 1 s	Médecine, santé et société en Europe
HST 3600	3 A 1 j	Colloque d'histoire comparée
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire

<i>Bloc 71 F</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 39 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Profil Québec, Canada et les Amériques

HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2360	3 H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2400	3 A 1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
HST 2418	3 A 1 j	Nouvelle France
HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2427	3 H 1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2446	3 HE 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2447	3 AE 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2552	3 E 1 j	Santé et médecine au Canada
HST 2810	3 H 1 j	Émergence de l'identité moderne
HST 2820	3 A 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2830	3 A 1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2840	3 HE 1 j	Tradition et révolution
HST 2850	3 A 1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST 2860	3 H 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2870	3 A 1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
HST 3352	3 H 1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3360	3 A 1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3 H 1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3420	3 A 1 j	Le Québec préindustriel
HST 3426	3 A 1 j	Vivre au Canada préindustriel
HST 3433	3 H 1 j	Espace domestique, espace public

HST 3440	3 A 1 s	Marginaux et exclus. Canada, XIXe siècle
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
HST 3460	3 H 1 j	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3475	3 A 1 j	Industrie, capital et travail au Québec
HST 3476	3 A 1 j	Histoire intellectuelle du Québec
HST 3593	3 A 1 j	Médecine, santé et société au Québec
HST 3600	3 A 1 j	Colloque d'histoire comparée
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire

Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ouverture sur l'Orient

HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2626	3 A 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Bloc 71 N option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Tutorat

HST 3700	3 AHE 1 j	Lectures dirigées
HST 3710	3 AHE 1 j	Stage et activités professionnelles
HST 3720	3 AHE 1 j	Recherche en archives
HST 3741	3 E 1 j	Voyage d'études

Bloc 71 O option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Langues

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2
+ ALL 1983	3 E 1 j	Lecture en allemand 3
+ ANS 1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
+ ANS 1505	3 AHE 1 js	Effective Public Speaking
ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 1952	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 1953	3 H 1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PTG 1951	6 A 2 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé
RUS 1951	6 A 2 js	Russe élémentaire

Bloc 71 Y option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Disciplines connexes

ANT 1018	3 H 1 j	Étude des systèmes de parenté
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ARV 2955	3 AH 1	Histoire du livre et de l'imprimé
COM 2550	3 H 1 j	Éditique
CRI 1001	3 AH 1 j	Perspectives historiques en criminologie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
ECN 1600	3 AH 1 js	Histoire de la pensée économique
ETM 2102	3 A 1 j	Les institutions médiévales
FRA 1003	3 H 1 j	Histoire de la littérature
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
GEO 1412	3 AH 1 j	Le Québec

GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
+ IFT 2720	3 AHE 1 s	Introduction au multimédia
+ INU 1051	3 H 1 s	Information et sites Web
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
LCO 1030	3 A 1 j	Postcolonialismes comparés
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
SOL 1015	3 A 1 j	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques
SOL 1970	3 E 1 j	Sociologie du Québec
SRL 1000	3 AHE 1 js	Introduction au phénomène religieux
URB 2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme

Programme 1-165-2-0

Version 11

Majeur en histoire**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme s'adresse à une clientèle qui mise d'abord sur la discipline historique dans sa formation de 1er cycle. Il s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire

la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La formation des étudiants se fait à un rythme progressif qui va de l'acquisition de connaissances plus générales (cours de niveau 1000, puis de niveau 2000) dans les principaux champs spatio-temporels et d'outils méthodologiques propres à l'analyse historique (cours obligatoires et à option de méthodologie) vers des cours plus spécialisés sur des thèmes et des problèmes historiques spécifiques liés à des objets de recherche (cours de niveau 3000). Plus souple que le baccalauréat spécialisé, le majeur permet davantage à l'étudiant de choisir ses cours en fonction de la discipline ou de l'orientation régionale de son mineur. La production de travaux de recherche plus originaux doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au majeur en histoire. Le majeur donne accès à la maîtrise en histoire ainsi que dans la discipline du mineur.

Structure du programme

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HST.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 27 cr.

HST 1010	3 A 1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3 H 1 j	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1051	3 A 1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3 H 1 s	Histoire du Canada depuis 1850
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Cours d'introduction complémentaires

HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 1046	3 A 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est classique
HST 1047	3 A 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est moderne

Bloc 71 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Méthodologie

ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
DMO 2970	3 H 1 j	Introduction à la démographie historique
+ ETM 3202	3 H 1 j	Initiation aux sources médiévales
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2001	3 A 1 s	Paléographie
HST 2002	3 A 1 j	Initiation aux sources orales
HST 2004	3 A 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
HST 2007	3 A 1 s	Histoire et multimédia
HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Profil Antiquité – Moyen Âge

HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 A 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 A 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3 A 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 H 1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST 2127	3 H 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle

Bloc 71 E option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Profil Europe moderne et contemporaine

HST 2212	3 A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2215	3 A 1 j	Histoire des Balkans
HST 2251	3 A 1 s	Histoire de la Grèce moderne
HST 2256	3 A 1 j	Histoire économique de l'Europe
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485

HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2272	3 AE 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2521	3 H 1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2810	3 H 1 j	Émergence de l'identité moderne
HST 2820	3 A 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2830	3 A 1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2840	3 HE 1 j	Tradition et révolution
HST 2850	3 A 1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST 2870	3 A 1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
HST 2880	3 HE 1 j	Histoire des femmes en Europe
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle

Bloc 71 F option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Profil Québec, Canada et les Amériques

HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2360	3 H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2400	3 A 1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
HST 2418	3 A 1 j	Nouvelle France
HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2427	3 H 1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2446	3 HE 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2447	3 AE 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2552	3 E 1 j	Santé et médecine au Canada
HST 2810	3 H 1 j	Émergence de l'identité moderne
HST 2820	3 A 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2830	3 A 1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2840	3 HE 1 j	Tradition et révolution
HST 2850	3 A 1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST 2860	3 H 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2870	3 A 1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle

Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ouverture sur l'Orient

HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2626	3 A 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Bloc 71 H option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Cours thématiques

HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3108	3 A 1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3127	3 H 1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
HST 3130	3 H 1 j	Culture et société au Moyen Âge
HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes
HST 3207	3 A 1 j	La Révolution française et l'Empire
HST 3220	3 H 1 j	France contemporaine : économie, société
HST 3256	3 H 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3352	3 H 1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3360	3 A 1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3 H 1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3420	3 A 1 j	Le Québec préindustriel
HST 3426	3 A 1 j	Vivre au Canada préindustriel
HST 3433	3 H 1 j	Espace domestique, espace public
HST 3440	3 A 1 s	Marginaux et exclus. Canada, XIXe siècle
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
HST 3460	3 H 1 j	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3475	3 A 1 j	Industrie, capital et travail au Québec
HST 3476	3 A 1 j	Histoire intellectuelle du Québec

HST 3562	3 H 1 j	Sciences, techniques et sociétés
HST 3591	3 A 1 s	Médecine, santé et société en Europe
HST 3593	3 A 1 j	Médecine, santé et société au Québec
HST 3600	3 A 1 j	Colloque d'histoire comparée
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire

HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 1046	3 A 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est classique
HST 1047	3 A 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est moderne
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1931	3 A 1 s	L'Antiquité
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles

Programme 1-165-4-0

Version 05

Mineur en histoire

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
 - À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
 - À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme vise à parfaire, grâce à la culture historique, la formation générale des étudiants et à leur permettre l'acquisition de connaissances spécifiques dans l'un ou l'autre des champs de l'histoire, de manière à pouvoir être facilement intégré à un projet global de formation universitaire au 1er cycle. Le programme est donc très souple pour mieux répondre aux besoins de formation très variés des étudiants inscrits à un majeur dans une autre discipline, ou à un baccalauréat facultaire pluridisciplinaire. Il ne comporte aucun cours obligatoire. L'étudiant devra cependant suivre au moins trois cours dans un bloc de niveau 1000 afin d'acquérir des connaissances générales dans certaines aires spatio-temporelles de son choix. Il pourra approfondir ses connaissances grâce aux cours de niveau 2000 auxquels il a largement accès.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HST.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 75

Bloc 75 A option minimum 9 cr., maximum 24 cr.

Méthodologie et synthèse

HST 1010	3 A 1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis

Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Antiquité – Moyen Âge – Renaissance

HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 A 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 A 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3 A 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 H 1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST 2127	3 H 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge

Bloc 75 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Europe moderne et contemporaine

HST 2212	3 A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2215	3 A 1 j	Histoire des Balkans
HST 2251	3 A 1 s	Histoire de la Grèce moderne
HST 2256	3 A 1 j	Histoire économique de l'Europe
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2272	3 AE 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles

Bloc 75 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Les Amériques

HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2360	3 H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865

Bloc 75 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Canada – Québec

HST 2400	3 A 1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
HST 2418	3 A 1 j	Nouvelle France
HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2427	3 H 1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST 2446	3 HE 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2447	3 AE 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain

Bloc 75 F option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Histoire des sciences

HST 2521	3 H 1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2552	3 E 1 j	Santé et médecine au Canada

Bloc 75 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ouverture sur l'Orient

HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2626	3 A 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Bloc 75 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cours transversaux

HST 2810	3 H 1 j	Émergence de l'identité moderne
HST 2820	3 A 1 j	La mondialisation depuis 1850

HST 2830	3 A	1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2835	3 A	1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2840	3 HE	1 j	Tradition et révolution
HST 2850	3 A	1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST 2860	3 H	1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2870	3 A	1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
HST 2880	3 HE	1 j	Histoire des femmes en Europe
HST 2890	3 A	1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle

Programme 1-375-4-0

Version 01

Mineur en études québécoises

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études québécoises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à explorer la société québécoise sous différentes facettes en privilégiant une approche interdisciplinaire. On y abordera la réalité québécoise en faisant appel, entre autres, à l'anthropologie, l'histoire, la sociologie, l'économie, la littérature et l'histoire de l'art. La combinaison de ces différentes perspectives permet de saisir l'évolution du Québec dans sa complexité et de mieux comprendre les problèmes auxquels est confronté son développement. Le programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent avoir une meilleure connaissance du Québec afin d'accroître leur polyvalence et leur mobilité sur le marché du travail. Plus particulièrement, il est conçu pour ceux qui désirent œuvrer dans des domaines aussi divers que les médias et le journalisme, le droit, les services sociaux, les associations culturelles et les agences gouvernementales. Ce programme peut être combiné à un majeur d'autres disciplines de lettres, sciences humaines et sciences sociales.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire				6 cr.
QCF 1050	3 A	1 j	Introduction au Québec		
+ QCF 3100	3 H	1 j	Travail dirigé sur le Québec		

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Discipline de sciences et sciences humaines

GEO 1412	3 AH	1 j	Le Québec
GEO 2412	3 A	1 j	Le Canada
GLG 1980	3 A	1 j	Patrimoine géologique du Québec
HST 1903	3 A	1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H	1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2426	3 AE	1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2427	3 H	1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST 2440	3 A	1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2446	3 HE	1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2447	3 AE	1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2490	3 A	1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2552	3 E	1 j	Santé et médecine au Canada
HST 2835	3 A	1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2904	3 A	1 j	Histoire du Québec contemporain
SRL 1025	3 AHE	1 js	Christianisme, arts et littérature

Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Discipline de sciences sociales

ANT 3854	3 A	1 j	Les autochtones de l'Est canadien
DMO 1000	3 AH	1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2100	3 H	1 j	Population canadienne
ECN 1800	3 AHE	1 j	Économies nord-américaines
POL 1020	3 AH	1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1020G	3 AHE	1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1953	3 AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 2904	3 AH	1 j	Système politique québécois 1
POL 2905	3 AH	1 j	Système politique québécois 2
POL 3290	3 AH	1 j	Idées politiques au Québec
POL 3350	3 AH	1 j	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3500	3 AH	1 j	Systèmes politiques canadiens
POL 3721	3 AH	1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
PPL 2015	3 AHE	1 js	Politiques et modèles d'intégration
REI 1010	3 AH	1 j	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3 E	1 j	Sociologie du Québec
SOL 1970G	3 AHE	1 s	Sociologie du Québec
SVS 1151	3 H	1 j	Travail social et rapports de genre
SVS 2385	3 H	1 j	Protection sociale: lois et mesures
URB 1111	3 AH	1	Le Québec urbain
URB 2341	3 AH	1	Villes, régions et mondialisation

Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Discipline d'arts et lettres

ANG 1022	3 AH	1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1401	3 A	1 j	Quebec Writing in English
ANG 1403	3 A	1 j	Écrivains anglophones du Québec
ARC 2530D	3 H	1	Montréal en évolution
CIN 2102	3 AH	1 j	Cinéma québécois
FRA 1130	3 HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2111	3 A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2130	3 A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA 2221	3 AH	1 j	Formes poétiques
FRA 2222	3 H	1 j	Formes de l'essai
FRA 2264	3 A	1 j	Dramaturgie québécoise
FRA 3230	3 A	1 j	Auteur québécois
FRA 3608	3 H	1 j	Identités culturelles et littérature
HAR 2115	3 H	1 j	Arts anciens au Québec
HAR 2195	3 A	1 js	Art, culture et identité au Québec
LNG 1126	3 A	1 j	Histoire du français en Amérique
LNG 1150	3 A	1 j	Linguistique amérindienne
+ LNG 2100	3 H	1 j	Français québécois
LNG 2140	3 A	1 j	Questions de bilinguisme
MUL 2112	3 A	1 j	Histoire de la musique au Canada
QCF 1960	3 HE	1 j	Culture et société, Québec contemporain

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire

(Voir sous le Département de littératures et de langues modernes.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Histoire

(Voir sous le Centre d'études de l'Asie de l'Est.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques

(Voir sous le Centre d'études classiques.)

B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines

(Voir sous le Département des littératures de langue française.)

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-2150

Téléphone : 514-343-6182

Télécopieur : 514-343-2393

Introduction

Les programmes du département ont pour but d'enseigner à l'étudiant les méthodes d'approche de l'objet visuel. Ils insistent sur une solide formation méthodologique de base et tentent de définir la situation de l'objet artistique dans l'histoire et dans la culture visuelle contemporaine.

L'étudiant doit posséder une bonne culture générale, une connaissance solide de la langue française et un excellent sens de l'observation.

L'offre de programmes en histoire de l'art comprend un baccalauréat spécialisé, un majeur, un mineur ainsi qu'un 2^e et un 3^e cycle dans la discipline.

En études cinématographiques, le département offre un baccalauréat spécialisé (étude et pratique du cinéma), un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire conjointement avec le Département de littérature comparée, un majeur, un mineur, un 2^e cycle et un 3^e cycle dans la discipline.

Directrice : Johanne Lamoureux (jusqu'au 31/05/07)

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Luis de Moura Sobral, doctorat en archéologie et histoire de l'art (Louvain)

Nicole Dubreuil, M.A. (Montréal), doctorat en esthétique (Paris X-Nanterre)

André Gaudreault, doctorat (Sorbonne Nouvelle, Paris III)

Peter Krausz, Académie des Beaux-arts (Bucarest)

Alain Laframboise, M.A. (Montréal), doctorat en esthétique (Paris X)

Johanne Lamoureux, M.A. (Montréal), doctorat en histoire et théorie de l'art (E.H.E.S.S., Paris)

Silvestra Mariniello, Ph.D. en littérature comparée (Minnesota)

Isabelle Raynauld, doctorat en littérature comparée, sémiologie du texte et de l'image (Paris VII)

Jean Trudel, licence (Laval), D.E.A. (Paris)

Professeurs agrégés

Olivier Asselin, doctorat en philosophie (McGill), doctorat en littérature comparée (Paris VIII)

David W. Booth, B. Arch. (Toronto), M.A. en philosophie (Toronto), Ph.D. en histoire de l'art (Toronto)

Chantal Hardy, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph.D. en histoire de l'art, civilisation médiévale (Poitiers)

Lise Lamarche, M.A. (Montréal), doctorat en histoire de l'art (Paris I)

Bernard Perron, M.A. (Sorbonne Nouvelle, Paris III), Ph.D. en littérature comparée et générale (Montréal)

Todd Porterfield, Ph.D. en histoire de l'art (Boston), en congé

Louise Vigneault, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Serge Cardinal, M.A. cinéma (Montréal), Ph.D. sémiologie (UQAM)

Élise Dubuc, M.A. muséologie, Ph.D. anthropologie (Montréal)

Michèle Garneau, Ph.D. littérature (Montréal)

Germain Lacasse, M.A. histoire de l'art, Ph.D. en littérature (Montréal)

Lorenzo Pericolo, Ph.D. en histoire de l'art (École pratique des Hautes Études, Paris)

Mills-Affif, Edouard, M.A. en sciences politiques, Ph.D. en histoire et communication (Université Paris I)

Responsables de formation professionnelle

Clayton George Bailey, M.A., New School for social research and New York University (TISCH School)

Serge Fortin, B.A. musique (Montréal)

Professeurs associés

Jean-Marc Larrue, Ph.D. en études françaises (Montréal)

Christine Ross, Ph.D. en esthétique (Sorbonne)

Pierre Véronneau, Ph.D. en histoire (UQAM)

Chercheuse invitée

Hélène Legendre de Koninck, doctorat en histoire et civilisations (E.H.E.S.S., Paris)

Professeur émérite

François-Marc Gagnon

Programme 1-171-1-0

Version 00

B.A. spécialisé en études cinématographiques

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Structure du programme

Ce programme totalise 45 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A

obligatoire

30 cr.

Étude du cinéma : cours fondamentaux

CIN	1101	3	A	1	js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN	1102	3	A	1	j	Langage et matières de l'expression
CIN	1103	3	H	1	j	Courants du cinéma contemporain

CIN 1104	3 A 1 j	Culture et documentation du cinéma
CIN 2101	3 A 1 j	Théories du cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
CIN 2103	3 H 1 j	Analyse filmique
CIN 2104	3 A 1 s	Cinéma documentaire
CIN 3101	3 A 1 j	Cinéma des différences
CIN 3102	3 H 1 js	Les théories des cinéastes

Bloc 70 B *obligatoire* 15 cr.

Pratique du cinéma : cours fondamentaux

+ CIN 1001	3 A 1 j	Archéologie et technique de l'image
+ CIN 1002	3 A 1 j	Théorie et pratique du montage
+ CIN 1003	3 H 1 j	Laboratoire cinématographique
+ CIN 1004	3 H 1 js	Laboratoire de scénarisation
+ CIN 2000	3 A 1 j	Pratique et esthétique du son

Bloc 70 C *option* minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Approches spécifiques

CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3 A 1 js	Le cinéma politique
CIN 1107	3 H 1 j	Cinéma nationaux
CIN 2105	3 A 1 j	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3 H 1 s	Cours de corpus
CIN 2107	3 H 1 js	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3 A 1 j	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2109	3 A 1 js	Critique cinématographique
CIN 3103	3 H 1 j	Mythologies du cinéma
CIN 3104	3 A 1 j	Histoire et théorie du scénario

Bloc 70 D *option* minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Approfondissement des pratiques cinématographiques

+ CIN 2002	3 A 1 j	Pratique vidéographique
+ CIN 2003	3 A 1 j	Pratique scénaristique
+ CIN 2004	3 H 1 j	Pratique cinématographique
+ CIN 3001	6 AH 2 j	Projets dirigés
+ CIN 3002	3 E 1 j	Stage

Bloc 70 E *option* minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Approches interdisciplinaires ou intermédiaires du cinéma

CIN 1108	3 H 1 j	Cinéma et télévision
CIN 1109	3 A 1 s	Les genres et le cinéma
CIN 2110	3 AH 1 j	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3 H 1 j	Histoire et cinéma
CIN 2112	3 H 1 j	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3 H 1 js	Cinéma et technologies numériques

Bloc 70 F *option* minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Ouvertures aux arts et lettres

ARP 1010	3 A 1 j	Dessin 1
ARP 1022	3 A 1 j	Les arts de la couleur 1
FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
FRA 2211	3 AH 1 j	Poétiques contemporaines
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 1610	3 H 1 js	Américanité et les arts
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2145	3 H 1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
HAR 2185	3 H 1 j	Histoire de la photographie
HAR 2195	3 A 1 js	Art, culture et identité au Québec
HAR 3185	3 A 1 j	Technologies du regard au XIXe siècle
HAR 3220	3 H 1 j	L'art actuel
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUS 2314	3 AH 1 j	Musique et médiatique 1
+ MUS 2315	3 AH 1 j	Musique et médiatique 2

Bloc 70 G *option* minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Ouvertures aux sciences humaines

ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 3141	3 A 1 j	Technologies de la représentation
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM 1600	3 AH 1 j	Communication médiatique
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865

HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
LCO 1001	3 A 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique

Programme 1-171-2-0

Version 12

Majeur en études cinématographiques

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CIN.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 74

Bloc 74 A *obligatoire*

18 cr.

Cours fondamentaux

CIN 1101	3 A 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 A 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 1104	3 A 1 js	Culture et documentation du cinéma
CIN 2101	3 A 1 j	Théories du cinéma
CIN 2103	3 H 1 j	Analyse filmique

Bloc 74 B *option* *minimum 24 cr., maximum 24 cr.*

Cours à option dans la discipline

CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3 A 1 js	Le cinéma politique
CIN 1107	3 H 1 j	Cinéma nationaux
CIN 1108	3 H 1 j	Cinéma et télévision
CIN 1109	3 A 1 s	Les genres et le cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
CIN 2104	3 A 1 s	Cinéma documentaire
CIN 2105	3 A 1 j	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3 H 1 s	Cours de corpus
CIN 2107	3 H 1 js	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3 A 1 j	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2109	3 A 1 js	Critique cinématographique
CIN 2110	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3 H 1 j	Histoire et cinéma
CIN 2112	3 H 1 j	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3 H 1 js	Cinéma et technologies numériques

Bloc 74 C *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Ouvertures aux arts et lettres

FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
FRA 2211	3 AH 1 j	Poétiques contemporaines
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 j	Introduction à l'art moderne
HAR 1610	3 H 1 js	Américanité et les arts
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2145	3 H 1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
HAR 2185	3 H 1 j	Histoire de la photographie
HAR 2195	3 A 1 js	Art, culture et identité au Québec
HAR 3185	3 A 1 j	Technologies du regard au XIXe siècle
HAR 3220	3 H 1 j	L'art actuel

Bloc 74 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Ouvertures aux sciences humaines

ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 3141	3 A 1 j	Technologies de la représentation
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM 1600	3 AH 1 j	Communication médiatique
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
LCO 1001	3 A 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique

Programme 1-171-4-0

Version 08

Mineur en études cinématographiques**JS****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme est destiné à l'étudiant intéressé par un complément de formation dans l'étude du cinéma comme phénomène culturel, social et artistique.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle CIN.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire* *9 cr.*

Cours fondamentaux

CIN 1101	3 A 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 A 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain

Bloc 73 B *option* *minimum 18 cr., maximum 18 cr.*

Approches spécifiques

CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3 A 1 js	Le cinéma politique
CIN 1107	3 H 1 j	Cinéma nationaux
CIN 1108	3 H 1 j	Cinéma et télévision
CIN 1109	3 A 1 s	Les genres et le cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
CIN 2104	3 A 1 s	Cinéma documentaire
CIN 2105	3 A 1 j	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3 H 1 s	Cours de corpus
CIN 2107	3 H 1 js	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3 A 1 j	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3 H 1 j	Histoire et cinéma
CIN 2112	3 H 1 j	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3 H 1 js	Cinéma et technologies numériques

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études cinématographiques et Littérature comparée

(Voir sous le Département de littérature comparée.)

Programme 1-170-1-0

Version 09

B.A. spécialisé en histoire de l'art

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le 1^{er} chiffre du sigle : 1000 (1^{re} année), 2000 (2^e année) et 3000 (3^e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme convient aux étudiants qui se destinent à une carrière dans le domaine des arts ou de la culture, particulièrement dans le champ de la culture visuelle. Les cours obligatoires, historiques et théoriques, assurent aux étudiants une solide formation de base. Une fois remplies les exigences minimales requises dans chaque bloc, les étudiants disposent de crédits à option à réinvestir dans la spécialisation de leur choix : Périodisation I, Périodisation II, Art des Amériques ou Arts, institutions, sociétés. Ils peuvent aussi, s'ils le souhaitent, répartir plutôt ces crédits à travers tous les blocs du programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 crédits au choix. La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1^{re} année), 2000 (2^e année) et 3000 (3^e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HAR.

Cheminement honor : les étudiants ayant complété une 2^e année de baccalauréat avec une moyenne cumulative de 3,7 peuvent s'inscrire au cheminement honor du programme. Celui-ci couvre 12 crédits (9 crédits du bloc 73V et 3 crédits du bloc 73W). Il permet l'inscription dans un séminaire optionnel de la maîtrise en histoire de l'art, un encadrement de tutorat en Lectures et recherches dirigées et l'inscription dans certains cours de 3^e année où les étudiants seront soumis à une évaluation personnalisée mais plus exigeante et davantage axée sur la recherche.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire* 12 cr.

Panoramas

HAR 1165	3 A	1 js	Introduction aux arts du monde antique
HAR 1190	3 A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H	1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2145	3 H	1 js	L'oeuvre d'art et ses textes

Bloc 73 B *obligatoire* 12 cr.

Théories et méthodes : fondements

HAR 1070	3 AH	1 js	Historiographie
HAR 1075	3 A	1 j	Initiation à la recherche historique
HAR 2030	3 A	1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 3900	3 H	1 j	Théories de l'art

Bloc 73 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Théories et méthodes : cours complémentaires

HAR 2780	3 A	1 j	Art, genres et sexualités
HAR 3040	3 A	1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HAR 3280	3 A	1 j	L'approche monographique
HAR 3412	3 H	1 j	Art et anthropologie
HAR 3870	3 AH	1 js	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art

Bloc 73 D *option* *minimum 12 cr., maximum 21 cr.*

Périodisation I (Moyen-Âge – Renaissance – Baroque)

HAR 1080	3 A	1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 1090	3 A	1 js	La Renaissance : une définition
HAR 2070	3 H	1 j	La cathédrale gothique
HAR 2090	3 H	1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2440	3 H	1 js	Arts flamand et hollandais au XVII ^e s.
HAR 2530	3 H	1 j	Le baroque italien
HAR 2710	3 A	1 j	Architecture « all antica » (1400-1600)
HAR 2810	3 H	1 j	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3055	3 H	1 j	L'art du premier millénaire
HAR 3131	3 A	1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3420	3 H	1 js	L'art de la Renaissance à Venise
HAR 3530	3 H	1 j	L'âge des Académies
HAR 3700	3 H	1 j	Architecture à l'âge de l'absolutisme

Bloc 73 E *option* *minimum 12 cr., maximum 21 cr.*

Périodisation II (18^e – 21^e siècle)

HAR 1130	3 H	1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR 1630	3 H	1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2252	3 A	1 j	L'art des Lumières
HAR 2294	3 H	1 js	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3 A	1 js	Les avant-gardes historiques
HAR 2650	3 H	1 s	Les révolutions surréalistes
HAR 3065	3 H	1 j	Modernisme et postmodernisme (1950-2000)
HAR 3220	3 H	1 j	L'art actuel

Bloc 73 F *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Arts, médias, techniques

ARP 1800	3 AH	1 j	Techniques et procédés picturaux
CIN 2108	3 A	1 j	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 AH	1 js	Le cinéma et les autres arts
HAR 1140	3 H	1 js	Histoire de l'architecture
HAR 2185	3 H	1 j	Histoire de la photographie
HAR 2400	3 H	1 j	Histoire d'un médium
HAR 2430	3 A	1 j	Histoire des arts décoratifs
HAR 3185	3 A	1 j	Technologies du regard au XIX ^e siècle

Bloc 73 G *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Arts des Amériques

HAR 1610	3 H	1 js	Américanité et les arts
HAR 2115	3 H	1 j	Arts anciens au Québec
HAR 2195	3 A	1 js	Art, culture et identité au Québec
HAR 2201	3 AH	1 js	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3 H	1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3175	3 A	1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3510	3 H	1 j	Les arts modernes en Amérique latine

Bloc 73 H *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Arts, institutions et sociétés

HAR 2085	3 A	1 js	Arts et civilisations asiatiques
HAR 2240	3 H	1 j	Le musée d'art

HAR 2260	3 A 1 j	Histoire des collections
HAR 2875	3 H 1 j	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XIVe siècle
HAR 3230	3 H 1 j	Les institutions artistiques
HAR 3235	3 A 1 j	Voir in situ ou l'art dans son milieu
HAR 3290	3 A 1 j	Violences de l'image artistique
HAR 3340	3 A 1 j	Exposition d'art : discours et pratiques
+ HAR 3360	3 AH 1 j	Stage

Bloc 73 V *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Cheminement honor : projet

HAR 4000	3 AH 1 js	Lectures et recherches dirigées
HAR 4001	3 AH 1 js	Formation personnalisée 1
HAR 4002	3 AH 1 js	Formation personnalisée 2

Bloc 73 W *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Cheminement honor : formation avancée

HAR 6006	3 AH 1	Architecture moderne : histoire, théorie
HAR 6015	3 AH 1	Basse-Antiquité et Moyen Âge
HAR 6026	3 AH 1	Renaissance et maniérisme italiens
HAR 6046	3 AH 1	Le modernisme dans l'art
HAR 6048	3 AH 1	Art actuel
HAR 6072	3 A 1	L'art au Québec et au Canada
HAR 6080	3 AH 1	Muséologie et histoire de l'art
HAR 6082	3 AH 1	Les institutions artistiques
HAR 6092	3 AH 1	Théories de l'art, XIXe et XXe siècles
HAR 6125	3 A 1	La peinture XVe – XVIIIe siècles
HAR 6140	3 H 1 j	Peinture baroque
HAR 6245	3 H 1	Architecture : Renaissance et Baroque

Bloc 73 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1971	3 AH 1 j	Reading for the Humanities
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ANT 3859	3 A 1 j	Cultures mésoaméricaines
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
ARV 2955	3 AH 1	Histoire du livre et de l'imprimé
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 AH 2 s	Chinois élémentaire 1
CIN 1101	3 A 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 A 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3 A 1 j	Théories du cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
COM 1150	3 AH 1 j	Rédaction en communication 1
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
FAS 1000	3 A 1 js	Introduction à l'interculturel
FRA 1003	3 H 1 j	Histoire de la littérature
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
FRA 1100	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 HE 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2130	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2144	3 H 1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA 2617	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA 2618	3 H 1 j	Imaginaire social et littérature
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2128	3 A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2352	3 H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance

HST 2418	3 A 1 j	Nouvelle France
HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2447	3 AE 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2840	3 HE 1 j	Tradition et révolution
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
ITL 1991	6 AHE 1 js	Italien élémentaire
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
LCO 1001	3 A 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PTG 1951	6 A 2 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
PTG 2010	3 AH 1 j	Littérature portugaise
PTG 2020	3 AH 1 j	Littérature brésilienne
SQL 1150	3 A 1 j	Culture et société
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme

Programme 1-170-2-0

Version 07

Majeur en histoire de l'art**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le 1^{er} chiffre du sigle : 1000 (1^{re} année), 2000 (2^e année) et 3000 (3^e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance de la discipline avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Il se compose d'un bloc de cours historiques et théoriques et d'un

certain nombre de cours à choisir parmi les grands axes du programme. Il permet d'accéder à la maîtrise.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix. La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1^{re} année), 2000 (2^e année) et 3000 (3^e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HAR.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *obligatoire* *21 cr.*

Panoramas et fondements

HAR 1070	3 AH 1 js	Historiographie
HAR 1075	3 A 1 j	Initiation à la recherche historique
HAR 1165	3 A 1 js	Introduction aux arts du monde antique
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2145	3 H 1 js	L'oeuvre d'art et ses textes

Bloc 72 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Théories et méthodes

HAR 2780	3 A 1 j	Art, genres et sexualités
HAR 3040	3 A 1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HAR 3280	3 A 1 j	L'approche monographique
HAR 3412	3 H 1 j	Art et anthropologie
HAR 3870	3 AH 1 js	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR 3900	3 H 1 j	Théories de l'art

Bloc 72 C *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Périodisation I (Moyen-Âge – Renaissance – Baroque)

HAR 1080	3 A 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 1090	3 A 1 js	La Renaissance : une définition
HAR 2070	3 H 1 j	La cathédrale gothique
HAR 2090	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2440	3 H 1 js	Arts flamand et hollandais au XVII ^e s.
HAR 2530	3 H 1 j	Le baroque italien
HAR 2710	3 A 1 j	Architecture « all antica » (1400-1600)
HAR 2810	3 H 1 j	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3055	3 H 1 j	L'art du premier millénaire
HAR 3131	3 A 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3420	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Venise
HAR 3530	3 H 1 j	L'âge des Académies
HAR 3700	3 H 1 j	Architecture à l'âge de l'absolutisme

Bloc 72 D *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Périodisation II (18^e – 21^e siècle)

HAR 1130	3 H 1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR 1630	3 H 1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2252	3 A 1 j	L'art des Lumières
HAR 2294	3 H 1 js	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3 A 1 js	Les avant-gardes historiques
HAR 2650	3 H 1 s	Les révolutions surréalistes
HAR 3065	3 H 1 j	Modernisme et postmodernisme (1950-2000)
HAR 3220	3 H 1 j	L'art actuel

Bloc 72 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Arts, médiums, techniques

ARP 1800	3 AH 1 j	Techniques et procédés picturaux
CIN 2108	3 A 1 j	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts
HAR 1140	3 H 1 js	Histoire de l'architecture
HAR 2185	3 H 1 j	Histoire de la photographie
HAR 2400	3 H 1 j	Histoire d'un médium
HAR 2430	3 A 1 j	Histoire des arts décoratifs
HAR 3185	3 A 1 j	Technologies du regard au XIX ^e siècle

Bloc 72 F *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Arts des Amériques

HAR 1610	3 H 1 js	Américanité et les arts
HAR 2115	3 H 1 j	Arts anciens au Québec
HAR 2195	3 A 1 js	Art, culture et identité au Québec

HAR 2201	3 AH 1 js	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3 H 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3175	3 A 1 j	La peinture moderne aux Etats-Unis
HAR 3510	3 H 1 j	Les arts modernes en Amérique latine

Bloc 72 G *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Arts, institutions et sociétés

HAR 2085	3 A 1 js	Arts et civilisations asiatiques
HAR 2240	3 H 1 j	Le musée d'art
HAR 2260	3 A 1 j	Histoire des collections
HAR 2875	3 H 1 j	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XVI ^e siècle
HAR 3230	3 H 1 j	Les institutions artistiques
HAR 3235	3 A 1 j	Voir in situ ou l'art dans son milieu
HAR 3290	3 A 1 j	Violences de l'image artistique
HAR 3340	3 A 1 j	Exposition d'art : discours et pratiques

Bloc 72 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1971	3 AH 1 j	Reading for the Humanities
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ANT 3859	3 A 1 j	Cultures mésoaméricaines
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
ARV 2955	3 AH 1	Histoire du livre et de l'imprimé
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 AH 2 s	Chinois élémentaire 1
CIN 1101	3 A 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 A 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3 A 1 j	Théories du cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
COM 1150	3 AH 1 j	Rédaction en communication 1
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine : panorama
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
FAS 1000	3 A 1 js	Introduction à l'interculturel
FRA 1003	3 H 1 j	Histoire de la littérature
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
FRA 1100	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 HE 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2130	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIX ^e siècle
FRA 2144	3 H 1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA 2617	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA 2618	3 H 1 j	Imaginaire social et littérature
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIX ^e et XX ^e siècles
HST 2128	3 A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2352	3 H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2418	3 A 1 j	Nouvelle France
HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIX ^e siècle
HST 2447	3 AE 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2840	3 HE 1 j	Tradition et révolution
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
ITL 1991	6 AHE 1 js	Italien élémentaire
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
LCO 1001	3 A 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art

PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PTG 1951	6 A 2 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
PTG 2010	3 AH 1 j	Littérature portugaise
PTG 2020	3 AH 1 j	Littérature brésilienne
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme

Programme 1-170-4-0

Version 06

Mineur en histoire de l'art**JS****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme répond à des besoins très diversifiés, grâce au vaste choix de cours qui permet de s'initier à toutes les périodes, de privilégier un des blocs thématiques ou d'alterner entre ces deux options. Il s'adresse aux étudiants réguliers inscrits à un majeur dans une autre discipline et constitue un complément de formation précieux dans le champ de la culture visuelle. Ce programme d'un an à temps plein s'adresse également aux adultes désireux de développer ou d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine particulier de l'histoire de la culture.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HAR.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72*Bloc 72 A option minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Panoramas**

HAR 1165	3 A 1 js	Introduction aux arts du monde antique
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident

HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2145	3 H 1 js	L'oeuvre d'art et ses textes

*Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.***Théories et méthodes**

HAR 1070	3 AH 1 js	Historiographie
HAR 1075	3 A 1 j	Initiation à la recherche historique
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2780	3 A 1 j	Art, genres et sexualités
HAR 3040	3 A 1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HAR 3280	3 A 1 j	L'approche monographique
HAR 3412	3 H 1 j	Art et anthropologie
HAR 3870	3 AH 1 js	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR 3900	3 H 1 j	Théories de l'art

*Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Arts, médiums, techniques**

ARP 1800	3 AH 1 j	Techniques et procédés picturaux
HAR 1140	3 H 1 js	Histoire de l'architecture
HAR 2185	3 H 1 j	Histoire de la photographie
HAR 2400	3 H 1 j	Histoire d'un médium
HAR 2430	3 A 1 j	Histoire des arts décoratifs
HAR 3175	3 A 1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3185	3 A 1 j	Technologies du regard au XIXe siècle

*Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 18 cr.***Périodisation I (Moyen-Âge – Renaissance – Baroque)**

HAR 1080	3 A 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 1090	3 A 1 js	La Renaissance : une définition
HAR 2070	3 H 1 j	La cathédrale gothique
HAR 2090	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2440	3 H 1 js	Arts flamand et hollandais au XVIIe s.
HAR 2530	3 H 1 j	Le baroque italien
HAR 2710	3 A 1 j	Architecture « all antica » (1400-1600)
HAR 2810	3 H 1 j	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3055	3 H 1 j	L'art du premier millénaire
HAR 3131	3 A 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3420	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Venise
HAR 3530	3 H 1 j	L'âge des Académies
HAR 3700	3 H 1 j	Architecture à l'âge de l'absolutisme

*Bloc 72 E option minimum 0 cr., maximum 12 cr.***Périodisation II (18e – 21e siècle)**

HAR 1130	3 H 1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR 1630	3 H 1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2252	3 A 1 j	L'art des Lumières
HAR 2294	3 H 1 js	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3 A 1 js	Les avant-gardes historiques
HAR 2650	3 H 1 s	Les révolutions surréalistes
HAR 3065	3 H 1 j	Modernisme et postmodernisme (1950-2000)
HAR 3220	3 H 1 j	L'art actuel

*Bloc 72 F option minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Profil thématique I – Arts des Amériques**

HAR 1610	3 H 1 js	Américanité et les arts
HAR 2115	3 H 1 j	Arts anciens au Québec
HAR 2195	3 A 1 js	Art, culture et identité au Québec
HAR 2201	3 AH 1 js	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3 H 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3510	3 H 1 j	Les arts modernes en Amérique latine

*Bloc 72 G option minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Profil thématique II – Arts, institutions et sociétés**

HAR 2085	3 A 1 js	Arts et civilisations asiatiques
HAR 2240	3 H 1 j	Le musée d'art
HAR 2260	3 A 1 j	Histoire des collections
HAR 2875	3 H 1 j	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XIVe siècle
HAR 3230	3 H 1 j	Les institutions artistiques
HAR 3235	3 A 1 j	Voir in situ ou l'art dans son milieu
HAR 3290	3 A 1 j	Violences de l'image artistique
HAR 3340	3 A 1 j	Exposition d'art : discours et pratiques

B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines

(Voir sous le Département des littératures de langue française.)

Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Pavillon André-Aisenstadt, bureau 2143

Téléphone : 514-343-6602

Télécopieur : 514-343-5834

Introduction

Fondé en 1966, le Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) est le 1^{er} département d'informatique créé au Québec et demeure à l'avant-garde, à la fois en ce qui concerne la recherche et la formation d'étudiants aux trois cycles d'enseignement.

Les programmes d'étude du DIRO recouvrent les principaux domaines de l'informatique : génie logiciel, infographie, intelligence artificielle, commerce électronique, informatique théorique, bio-informatique, télé-informatique, architecture des ordinateurs et recherche opérationnelle.

Au 1^{er} cycle, on y retrouve les programmes suivants : un baccalauréat spécialisé en informatique (général, honor ou COOP), un majeur, un mineur et un certificat en informatique appliquée. Dans son programme de baccalauréat spécialisé, en plus d'une orientation générale, le DIRO offre un cheminement honor pour les étudiants se destinant aux études supérieures et une orientation COOP comportant trois trimestres de stages rémunérés en entreprise.

L'informatique est indispensable dans une foule de disciplines et le DIRO se retrouve donc naturellement au cœur de programmes conjoints au 1^{er} cycle : baccalauréats bidisciplinaires en informatique et mathématiques, en physique et informatique et baccalauréat en bio-informatique.

Aux cycles supérieurs, le DIRO offre aussi plusieurs programmes : D.E.S.S. en informatique, Maîtrise en informatique, Doctorat en informatique, Maîtrise et Doctorat en bio-informatique, Maîtrise en commerce électronique, D.E.S.S. et Maîtrise en finance mathématique et computationnelle.

Le DIRO assume également la direction et la gestion de la Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI). La DESI dispense des enseignements en informatique aux clientèles étudiantes de toutes les facultés de l'Université et à une clientèle d'étudiants libres.

Directeur : Jean Meunier**Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

El Mostapha Aboulhamid, Ph.D. (Montréal)

Yoshua Bengio, Ph.D. (McGill), responsable M.Sc. Finance mathématique et computationnelle

Gilles Brassard, Ph.D. (Cornell)

Marc Feeley, Ph.D. (Brandeis), en congé

Jacques A. Ferland, Ph.D. (Stanford)

Claude Frasson, doctorat de 3^e cycle (Nice), doctorat d'État (Nice)

Michel Gendreau, Ph.D. (Montréal)

Geña Hahn, Ph.D. (McMaster), doctorat d'État (Paris-Sud)

Guy Lapalme, Ph.D. (Montréal)

Pierre L'Écuyer, Ph.D. (Montréal), en congé

François Major, Ph.D. (Montréal)

Patrice Marcotte, Ph.D. (Montréal), responsable des programmes de 1^{er} cycle

Pierre McKenzie, Ph.D. (Toronto), en congé

Jean Meunier, Ph.D. (Montréal)

Sang Nguyen, Ph.D. (Montréal) vice-doyen, Faculté des arts et des sciences

Jian-Yun Nie, doctorat (Grenoble)

Jean-Yves Potvin, Ph.D. (Montréal)

Neil Stewart, Ph.D. (Toronto)

Jean Vaucher, Ph.D. (Manchester)

Professeurs agrégés

Esma Aimeur, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Michel Boyer, Ph.D. (Montréal)

Nadia El-Mabrouk, doctorat (Paris VII)

Bernard Gendron, Ph.D. (Montréal), responsable des programmes des 2^e et 3^e cycles

Victor Ostromoukhov, Ph.D. (Lausanne)

Pierre Poulin, Ph.D. (British Columbia), responsable du D.E.S.S. et du Certificat en informatique

Sébastien Roy, Ph.D. (Montréal)

Houari Sahraoui, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI), en congé

Professeurs adjoints

Miklos Csürös, Ph.D. (Yale)

Jean-Pierre David, doctorat (Louvain), en congé

Douglas Eck, Ph.D. (Indiana)

Yann-Gaël Guéhéneuc, doctorat (Nantes)

Abdelhakim Hafid, Ph.D. (Montréal)

Sylvie Hamel, Ph.D. (UQAM)

Balázs Kégl, Ph.D. (Concordia)

Philippe Langlais, doctorat (Avignon)

Max Mignotte, Ph.D. (Brest)

Stefan Monnier, Ph.D. (Yale)

Alain Tapp, Ph.D. (Montréal)

Julie Vachon, doctorat (Lausanne)

Petko Valtchev, doctorat (Grenoble)

Stefan Wolf, Ph.D. (Zürich), en congé

Professeurs associés

Eduard Cerny, Ph.D. (McGill)

Teodor Gabriel Crainic, Ph.D. (Montréal)

Arnaud Dury, doctorat (Henri-Poincaré)

Brigitte Jaumard, Ph.D. (Paris VI)

Rudolf K. Keller, Ph.D. (Zurich)

Peter Kropf, Ph.D. (Berne)

Laurent Magnin, doctorat (Paris VI)

Roger Nkambou, Ph.D. (Montréal)

Jean-Marc Rousseau, Ph.D. (M.I.T.)

Professeur invité

Frédéric Rousseau, doctorat (Evry)

Chercheurs invités

France Laliberté, Ph.D. (Laval)

Sébastien Lemieux, Ph.D. (Montréal)

Professeurs émérites

Gregor V. Bochmann

Michael Florian

Pierre Robert

Jacques St-Pierre

Programme 1-175-1-0

Version 20

B.Sc. spécialisé en informatique**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Orientation Coop

Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,0 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre du DEC en techniques de l'informatique.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

L'orientation générale comprend les segments 02 et 76, avec 54 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 6 crédits au choix. L'orientation COOP comprend les segments 02 et 77, avec 63 crédits obligatoires dont 9 de stages, 21 crédits à option et 6 au choix. Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,0 et conserver cette moyenne tout au long des études. Le cheminement honor comprend les segments 02 et 78 avec 51 crédits obligatoires 33 crédits à option et 6 crédits au choix. Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long des études. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle IFT. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 02 Commun pour tous les étudiants du programme

Bloc 02 A obligatoire 12 cr.

Programmation

+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AH 1 j	Programmation 2
+ IFT 2015	3 AE 1 j	Structures de données
+ IFT 2035	3 AE 1 j	Concepts des langages de programmation

Bloc 02 B obligatoire 12 cr.

Système

IFT 1215	3 AH 1 j	Introduction aux systèmes informatiques
+ IFT 1227	3 H 1 j	Architecture des ordinateurs 1
+ IFT 2245	3 AH 1 j	Systèmes d'exploitation
+ IFT 2255	3 HE 1 j	Génie logiciel

Bloc 02 C obligatoire 12 cr.

Théorie

+ IFT 1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT 2105	3 AHE 1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT 2125	3 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique

Bloc 02 D obligatoire 12 cr.

Mathématiques

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique

Bloc 02 Y option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Contributions d'autres disciplines

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1

ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences
BCM 1501	3 A 1 j	Origine biochimique de la vie
+ BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2210	3 H 1 j	Impacts des nouvelles technologies
DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ GEO 2522	3 H 1 js	Télétection numérique
GIN 3017	3 AH 1 j	Entrepreneurship et gestion entrepr.
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management
HEC 3017	3 AHE 1 js	Comptabilité de gestion
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LNG 1000	3 H 1 j	Introduction aux langages formels
LNG 1080	3 A 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
RED 2000	3 AHE 1 js	Rédaction administrative
REI 1010	3 AH 1 j	Introduction aux relations industrielles

Segment 76 Propre à l'orientation générale

Bloc 76 A obligatoire 6 cr.

Interfaces et bases de données

+ IFT 2905	3 H 1 j	Interfaces personne-machine
+ IFT 2935	3 H 1 j	Bases de données

Bloc 76 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Génie logiciel

+ IFT 3911	3 A 1 j	Analyse et conception des logiciels
+ IFT 3912	3 A 1 j	Développement, maintenance de logiciels
+ IFT 3913	3 H 1 j	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 76 C option minimum 15 cr., maximum 18 cr.

Cours complémentaires

+ IFT 2425	3 H 1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT 2455	3 A 1 j	Analyse numérique matricielle
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 3065	3 A 1 j	Langages de programmation et compilation
+ IFT 3165	3 A 1 j	Analyse des langages de programmation
+ IFT 3205	3 H 1 j	Systèmes linéaires
+ IFT 3225	3 A 1 j	Technologie de l'Internet
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles
+ IFT 3295	3 A 1 j	Bio-informatique
+ IFT 3325	3 A 1 j	Téléinformatique
+ IFT 3335	3 A 1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT 3355	3 H 1 j	Infographie
+ IFT 3375	3 H 1 j	Informatique théorique
+ IFT 3385	3 H 1 j	Architecture des ordinateurs 2
+ IFT 3395	3 H 1 j	Fondements de l'apprentissage machine
+ IFT 3405	3 A 1 j	Algèbre numérique
+ IFT 3515	3 H 1 j	Techniques d'optimisation 2
+ IFT 3545	3 A 1 j	Graphes et réseaux
+ IFT 3655	3 A 1 j	Modèles stochastiques
+ MAT 3415	3 H 1 j	Analyse numérique 2
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 76 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Projet et stage

+ IFT 3150	3 AHE 1 j	Projet d'informatique
+ IFT 3151	3 AHE 1 j	Stage d'informatique

Segment 77 Propre à l'orientation COOPBloc 77 A *obligatoire* 6 cr.**Interfaces et bases de données**

+ IFT	2905	3 H	1 j	Interfaces personne-machine
+ IFT	2935	3 H	1 j	Bases de données

Bloc 77 B *option* minimum 6 cr., maximum 9 cr.**Génie logiciel**

+ IFT	3911	3 A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+ IFT	3912	3 A	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+ IFT	3913	3 H	1 j	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 77 C *obligatoire* 9 cr.**Stages**

+ IFT	2550	3 A	1 js	Stage d'informatique 1
+ IFT	3550	3 E	1 js	Stage d'informatique 2
+ IFT	3551	3 H	1 js	Stage d'informatique 3

Bloc 77 D *option* minimum 6 cr., maximum 9 cr.**Cours complémentaires**

+ IFT	2425	3 H	1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT	2455	3 A	1 j	Analyse numérique matricielle
+ IFT	2505	3 A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT	3065	3 A	1 j	Langages de programmation et compilation
+ IFT	3165	3 A	1 j	Analyse des langages de programmation
+ IFT	3205	3 H	1 j	Systèmes linéaires
+ IFT	3225	3 A	1 j	Technologie de l'Internet
+ IFT	3245	3 A	1 j	Simulation et modèles
+ IFT	3295	3 A	1 j	Bio-informatique
+ IFT	3325	3 A	1 j	Téléinformatique
+ IFT	3335	3 A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT	3355	3 H	1 j	Infographie
+ IFT	3375	3 H	1 j	Informatique théorique
+ IFT	3385	3 H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+ IFT	3395	3 H	1 j	Fondements de l'apprentissage machine
+ IFT	3405	3 A	1 j	Algèbre numérique
+ IFT	3515	3 H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+ IFT	3545	3 A	1 j	Graphes et réseaux
+ IFT	3655	3 A	1 j	Modèles stochastiques
+ MAT	3415	3 H	1 j	Analyse numérique 2
+ STT	2700	3 AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique

Segment 78 Propre au cheminement honorBloc 78 A *option* minimum 3 cr., maximum 12 cr.**Méthodes formelles**

+ IFT	2425	3 H	1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT	2455	3 A	1 j	Analyse numérique matricielle
+ IFT	2505	3 A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT	3245	3 A	1 j	Simulation et modèles
+ IFT	3395	3 H	1 j	Fondements de l'apprentissage machine
+ IFT	3655	3 A	1 j	Modèles stochastiques

Bloc 78 B *obligatoire* 3 cr.**Projet honor**

+ IFT	4055	3 H	1 j	Projet informatique honor
-------	------	-----	-----	---------------------------

Bloc 78 C *option* minimum 7 cr., maximum 8 cr.**Cours de deuxième cycle**

BIN	6002	3 AHE	1	Principes d'analyse génomique
BIN	6003	3 AH	1	Architecture des polymères biologiques
+ IFT	6010	4 A	1 j	Intelligence artificielle
IFT	6042	4 A	1 j	Synthèse d'images
+ IFT	6053	4 H	1 j	Sujets avancés en téléinformatique
IFT	6080	4 H	1 j	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT	6095	4 H	1 j	Sujets en infographie
IFT	6100	4 AH	1	Sujets en théorie des systèmes
IFT	6121	4 AH	1	Complexité du calcul
IFT	6141	4 H	1 j	Reconnaissance des formes
IFT	6145	4 H	1 j	Vision tridimensionnelle
IFT	6150	4 A	1 j	Traitements d'images
IFT	6155	4 A	1 j	Informatique quantique
+ IFT	6170	4 AH	1	Théorie des codes correcteurs
IFT	6172	4 AH	1	Sémantique des langages de programmation
IFT	6180	4 H	1 j	Cryptologie : théorie et applications

IFT	6195	4 H	1 j	Sujets en informatique quantique
IFT	6221	4 A	1 j	Synthèse des systèmes numériques
IFT	6222	4 H	1 j	Spécification et vérification formelle
IFT	6223	4 H	1 j	Systèmes reconfigurables
IFT	6232	4 H	1	Compilation
IFT	6243	4 H	1 j	Concepts de bases de données avancées
IFT	6251	4 AH	1	Sujets en génie logiciel
IFT	6255	4 H	1 j	Recherche d'information
+ IFT	6261	4 H	1 j	Traitement des connaissances
IFT	6266	4 A	1 j	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6271	4 H	1 j	Sécurité informatique
IFT	6281	4 AH	1	Gestion de documents
IFT	6291	4 A	1 j	Bio-informatique génomique
IFT	6292	4 H	1 j	Bio-informatique moléculaire
IFT	6299	4 AHE	1	Sujets en bio-informatique
+ IFT	6521	4 H	1 j	Programmation dynamique
+ IFT	6542	4 A	1 j	Flots dans les réseaux
+ IFT	6551	4 AH	1	Programmation en nombres entiers
IFT	6561	4 AH	1	Simulation : aspects stochastiques
IFT	6580	4 H	1 j	Sujets en optimisation

Bloc 78 D *option* minimum 9 cr., maximum 18 cr.**Compléments**

+ IFT	2905	3 H	1 j	Interfaces personne-machine
+ IFT	2935	3 H	1 j	Bases de données
+ IFT	3065	3 A	1 j	Langages de programmation et compilation
+ IFT	3151	3 AHE	1 j	Stage d'informatique
+ IFT	3165	3 A	1 j	Analyse des langages de programmation
+ IFT	3205	3 H	1 j	Systèmes linéaires
+ IFT	3225	3 A	1 j	Technologie de l'Internet
+ IFT	3295	3 A	1 j	Bio-informatique
+ IFT	3325	3 A	1 j	Téléinformatique
+ IFT	3335	3 A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT	3355	3 H	1 j	Infographie
+ IFT	3375	3 H	1 j	Informatique théorique
+ IFT	3385	3 H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+ IFT	3405	3 A	1 j	Algèbre numérique
+ IFT	3515	3 H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+ IFT	3545	3 A	1 j	Graphes et réseaux
+ IFT	3911	3 A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+ IFT	3912	3 A	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+ IFT	3913	3 H	1 j	Qualité du logiciel et métriques
+ MAT	3415	3 H	1 j	Analyse numérique 2
+ STT	2700	3 AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique

Programme 1-175-2-0

Version 11

Majeur en informatique**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le majeur est destiné à ceux qui désirent acquérir une formation en informatique ainsi qu'une formation de base dans une autre discipline. On peut combiner le majeur en informatique à un mineur ou un certificat, aussi bien de la Faculté des arts et des sciences que d'autres facultés de l'Université de Montréal ou de ses Écoles affiliées. Le majeur permet l'accès à presque tous les cours d'informatique offerts au programme. En raison des jeux de pré-alables, qui peuvent imposer une succession de cours rigides, il est cependant recommandé (et parfois nécessaire) de suivre les deux programmes (majeur et mineur ou certificat) simultanément plutôt que successivement.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle IFT.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire* *9 cr.*

Programmation et algorithmique

+ IFT	1015	3 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT	1025	3 AH 1 j	Programmation 2
+ IFT	2015	3 AE 1 j	Structures de données

Bloc 73 B *obligatoire* *6 cr.*

Système

IFT	1215	3 AH 1 j	Introduction aux systèmes informatiques
+ IFT	1227	3 H 1 j	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73 C *obligatoire* *6 cr.*

Théorie

+ IFT	1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
IFT	1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle

Bloc 73 D *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Domaines fondamentaux

+ IFT	2035	3 AE 1 j	Concepts des langages de programmation
+ IFT	2105	3 AHE 1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT	2125	3 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique
+ IFT	2245	3 AH 1 j	Systèmes d'exploitation
+ IFT	2255	3 HE 1 j	Génie logiciel

Bloc 73 E *option* *minimum 18 cr., maximum 21 cr.*

Compléments

+ IFT	2425	3 H 1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT	2455	3 A 1 j	Analyse numérique matricielle
+ IFT	2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT	2905	3 H 1 j	Interfaces personne-machine
+ IFT	2935	3 H 1 j	Bases de données
+ IFT	3065	3 A 1 j	Langages de programmation et compilation
+ IFT	3150	3 AHE 1 j	Projet d'informatique
+ IFT	3165	3 A 1 j	Analyse des langages de programmation
+ IFT	3205	3 H 1 j	Systèmes linéaires
+ IFT	3225	3 A 1 j	Technologie de l'Internet

+ IFT	3245	3 A 1 j	Simulation et modèles
+ IFT	3295	3 A 1 j	Bio-informatique
+ IFT	3325	3 A 1 j	Téléinformatique
+ IFT	3335	3 A 1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT	3355	3 H 1 j	Infographie
+ IFT	3375	3 H 1 j	Informatique théorique
+ IFT	3385	3 H 1 j	Architecture des ordinateurs 2
+ IFT	3395	3 H 1 j	Fondements de l'apprentissage machine
+ IFT	3405	3 A 1 j	Algèbre numérique
+ IFT	3515	3 H 1 j	Techniques d'optimisation 2
+ IFT	3545	3 A 1 j	Graphes et réseaux
+ IFT	3655	3 A 1 j	Modèles stochastiques
+ IFT	3911	3 A 1 j	Analyse et conception des logiciels
+ IFT	3912	3 A 1 j	Développement, maintenance de logiciels
+ IFT	3913	3 H 1 j	Qualité du logiciel et métriques
+ MAT	3415	3 H 1 j	Analyse numérique 2
+ STT	2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 73 F *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Mathématiques

MAT	1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT	1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT	1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique

Bloc 73 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Contributions d'autres disciplines

AEG	2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
ANG	1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG	1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG	1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences
BCM	1501	3 A 1 j	Origine biochimique de la vie
+ BCM	1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BIO	1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
COM	2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM	2210	3 H 1 j	Impacts des nouvelles technologies
DRT	1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit
ECN	1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
ECN	1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN	2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ GEO	2522	3 H 1 js	Téledétection numérique
GIN	3017	3 AH 1 j	Entrepreneurship et gestion entrepr.
HEC	3015	3 AHE 1 js	Management
HEC	3017	3 AHE 1 js	Comptabilité de gestion
HST	1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
LCO	2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LNG	1000	3 H 1 j	Introduction aux langages formels
LNG	1080	3 A 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG	1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ MAT	2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT	2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
MCB	1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
PHI	1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI	2005	3 H 1 j	Logique 2
PHY	1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
PSY	2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY	2065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
RED	2000	3 AHE 1 js	Rédaction administrative
REI	1010	3 AH 1 j	Introduction aux relations industrielles

Programme 1-175-4-0

Version 11

Mineur en informatique

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an s'il n'a pas antérieurement réussi le cours le cours IFT1015 ou son équivalent.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le mineur est destiné principalement aux étudiants d'autres disciplines qui désirent acquérir une formation de base en informatique. Ce programme est conçu pour être suivi concurremment avec un majeur ou d'autres mineurs, et il n'est en général pas possible de le compléter en une année.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A obligatoire 15 cr.

Programmation et matériel

+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AH 1 j	Programmation 2
+ IFT 1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3 AH 1 j	Introduction aux systèmes informatiques
+ IFT 1227	3 H 1 j	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73 B option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Domaines fondamentaux

+ IFT 2015	3 AE 1 j	Structures de données
+ IFT 2035	3 AE 1 j	Concepts des langages de programmation
+ IFT 2105	3 AHE 1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT 2125	3 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique
+ IFT 2245	3 AH 1 j	Systèmes d'exploitation
+ IFT 2255	3 HE 1 j	Génie logiciel
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1

Bloc 73 C option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Mathématiques

IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique

Bloc 73 Y option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Contribution d'autres disciplines

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences

BCM 1501	3 A 1 j	Origine biochimique de la vie
+ BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2210	3 H 1 j	Impacts des nouvelles technologies
DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ GEO 2522	3 H 1 js	Télétection numérique
GIN 3017	3 AH 1 j	Entrepreneurship et gestion entrepr.
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management
HEC 3017	3 AHE 1 js	Comptabilité de gestion
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LNG 1000	3 H 1 j	Introduction aux langages formels
LNG 1080	3 A 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
RED 2000	3 AHE 1 js	Rédaction administrative
REI 1010	3 AH 1 j	Introduction aux relations industrielles

En règle générale, ce mineur ne peut être complété en un an que si un équivalent de IFT 1015 est déjà réussi. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle IFT.

Programme 1-175-5-0

Version 08

Certificat en informatique appliquée

S

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel, il s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en informatique appliquée. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au majeur ou au mineur en informatique pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme destiné aux adultes est offert presque exclusivement le soir. Il a une structure assez libre et comporte essentiellement des cours d'informatique, mais aussi quelques cours à option en recherche opérationnelle.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 24 à option et 6 au choix. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle IFT.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Langages de programmation

+ IFT	1166	3	AHE	1	j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT	1170	3	AHE	1	s	Programmation Java et applications
+ IFT	1175	3	A	1	s	Programmation en Visual Basic
+ IFT	1179	3	AH	1	js	Programmation en C#

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Compléments d'informatique

+ IFT	1169	3	H	1	js	Programmation avancée en C++
+ IFT	1176	3	H	1	s	Aspects avancés de Java
+ IFT	2810	3	A	1	s	Structures de données
+ IFT	2821	3	H	1	s	Introduction aux bases de données

Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Administration des systèmes informatiques

+ IFT	2880	3	H	1	s	Organisation des ordinateurs et systèmes
+ IFT	3820	3	E	1	s	Gestion de réseaux et protocoles
+ IFT	3830	3	H	1	s	Systèmes d'exploitation : administration
+ IFT	3880	3	H	1	s	Applications distribuées

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Multimédia

+ IFT	2720	3	AHE	1	s	Introduction au multimédia
+ IFT	2730	3	A	1	s	Traitement d'images
+ IFT	3730	3	H	1	s	Infographie 3D
+ IFT	3740	3	E	1	s	Animation par ordinateur

Bloc 72 E option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Recherche opérationnelle

IFT	1850	3	AH	1	s	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT	2850	3	A	1	s	Optimisation appliquée
+ IFT	3855	3	A	1	s	Optimisation de réseaux
+ IFT	3870	3	H	1	s	Logistique
+ IFT	3875	3	A	1	s	Simulation

Bloc 72 F option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Programmation internet

+ IFT	1142	3	AH	1	js	Programmation côté client
+ IFT	1147	3	AH	1	j	Programmation serveur avec PHP
+ IFT	1148	3	HE	1	js	Programmation serveur avec ASP
+ IFT	1149	3	H	1	js	Technologie JSP
+ IFT	1152	3	AH	1	js	Introduction aux technologies XML

Programme 1-191-1-0

Version 09

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT et MAT. Le bloc 70A constitue la 1^{re} année d'études. La répartition des cours entre la 2^e et la 3^e année d'études n'est restreinte que par les préalables.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme assure une formation solide en mathématiques tout en permettant l'accès à un bon nombre de cours d'informatique offerts au programme. Sans pour autant que ce soit sa destination exclusive, ce programme est vivement recommandé à ceux qui désirent poursuivre des études de niveau supérieur, en particulier en informatique théorique et recherche opérationnelle.

Structure du programme

Ce programme totalise 49 crédits obligatoires, 35 à option et 6 au choix. L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT et MAT. Le bloc 70A constitue la première année d'études. La répartition des cours entre la deuxième et la troisième année d'études n'est restreinte que par les préalables.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 30 cr.

Bases de mathématiques et d'informatique

+ IFT	1015	3	AH	1	j	Programmation 1
+ IFT	1025	3	AH	1	j	Programmation 2
+ IFT	1065	3	AH	1	j	Structures discrètes en informatique
IFT	1215	3	AH	1	j	Introduction aux systèmes informatiques
IFT	1575	3	AH	1	j	Modèles de recherche opérationnelle
MAT	1000	4	H	1	j	Analyse 1
MAT	1400	4	AH	1	j	Calcul 1
MAT	1600	4	A	1	j	Algèbre linéaire
STT	1700	3	A	1	j	Introduction à la statistique

Bloc 70 B obligatoire 19 cr.

Perfectionnement en mathématiques et informatique

+ IFT 2015	3 AE 1 j	Structures de données
+ IFT 2105	3 AHE 1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT 2125	3 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique
+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2
+ MAT 1720	4 H 1 j	Probabilités
+ MAT 2050	3 A 1 j	Analyse 2

Bloc 70 C option minimum 15 cr., maximum 24 cr.

Informatique

+ IFT 1227	3 H 1 j	Architecture des ordinateurs 1
+ IFT 2035	3 AE 1 j	Concepts des langages de programmation
+ IFT 2245	3 AH 1 j	Systèmes d'exploitation
+ IFT 2255	3 HE 1 j	Génie logiciel
+ IFT 2425	3 H 1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT 2455	3 A 1 j	Analyse numérique matricielle
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 2905	3 H 1 j	Interfaces personne-machine
+ IFT 2935	3 H 1 j	Bases de données
+ IFT 3150	3 AHE 1 j	Projet d'informatique
+ IFT 3165	3 A 1 j	Analyse des langages de programmation
+ IFT 3205	3 H 1 j	Systèmes linéaires
+ IFT 3225	3 A 1 j	Technologie de l'Internet
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles
+ IFT 3325	3 A 1 j	Téléinformatique
+ IFT 3335	3 A 1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT 3355	3 H 1 j	Infographie
+ IFT 3375	3 H 1 j	Informatique théorique
+ IFT 3385	3 H 1 j	Architecture des ordinateurs 2
+ IFT 3405	3 A 1 j	Algèbre numérique
+ IFT 3515	3 H 1 j	Techniques d'optimisation 2
+ IFT 3545	3 A 1 j	Graphes et réseaux
+ IFT 3655	3 A 1 j	Modèles stochastiques
+ IFT 3911	3 A 1 j	Analyse et conception des logiciels
+ IFT 3912	3 A 1 j	Développement, maintenance de logiciels
+ IFT 3913	3 H 1 j	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70 D option minimum 12 cr., maximum 21 cr.

Mathématiques

+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 H 1 j	Variable complexe
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1
+ MAT 2611	3 H 1 j	Algèbre 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
+ MAT 3060	3 A 1 j	Logique
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles
+ MAT 3415	3 H 1 j	Analyse numérique 2
+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique
+ MAT 3616	3 H 1 j	Théorie des graphes
+ MAT 3632	3 A 1 j	Théorie des nombres
MAT 6111	3 AH 1	Mesure et intégration
MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle I
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT 3410	3 AE 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

Programme 1-175-7-2

Version 00

Module en programmation**S****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut dépasser le niveau « utilisation de progiciels » et faire une première expérience de ce qu'est l'informatique.

Structure du programmeCe programme totalise 0 crédit obligatoire, 12 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1**Segment 72**

Bloc 72 A	option	minimum 3 cr., maximum 6 cr.
+ IFT 1142	3 AH 1 js	Programmation côté client
+ IFT 1147	3 AH 1 j	Programmation serveur avec PHP
+ IFT 1170	3 AHE 1 s	Programmation Java et applications
+ IFT 1175	3 A 1 s	Programmation en Visual Basic

Bloc 72 B	option	minimum 6 cr., maximum 9 cr.
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1176	3 H 1 s	Aspects avancés de Java
+ IFT 2810	3 A 1 s	Structures de données
+ IFT 2821	3 H 1 s	Introduction aux bases de données

Programme 1-175-7-3

Version 00

Module en administration des systèmes informatiques**S****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui est appelée à gérer un système informatique dans une entreprise.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 0 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A			<i>obligatoire</i>			12 cr.
+ IFT 2880	3	H	1	s	Organisation des ordinateurs et systèmes	
+ IFT 3820	3	E	1	s	Gestion de réseaux et protocoles	
+ IFT 3830	3	H	1	s	Systèmes d'exploitation : administration	
+ IFT 3880	3	H	1	s	Applications distribuées	

Programme 1-175-7-4

Version 01

Module en multimédia**S****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut acquérir des connaissances informatiques en multimédia.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 12 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A			<i>option</i>			<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>
+ IFT 1142	3	AH	1	js	Programmation côté client	
+ IFT 1147	3	AH	1	j	Programmation serveur avec PHP	
+ IFT 2720	3	AHE	1	s	Introduction au multimédia	
+ IFT 2730	3	A	1	s	Traitement d'images	
+ IFT 3730	3	H	1	s	Infographie 3D	
+ IFT 3740	3	E	1	s	Animation par ordinateur	

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique

(Voir sous le Département de physique.)

Département de linguistique et de traduction

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-9006

Téléphone : 514-343-7869 (linguistique)

Téléphone : 514-343-7445 (traduction)

Télécopieur : 514-343-2284

Introduction

En raison de l'importance, à tous points de vue primordiale, des langues dans les sociétés, la linguistique et la traduction jouent un rôle fondamental dans l'ensemble des sciences humaines et sociales. Un peu comme les mathématiques qui sont au centre des sciences pures, la langue et les disciplines qui l'étudient sont à la base aussi bien des activités scientifiques elles-mêmes que de la création littéraire, des arts et même de la vie des mythes les plus fondateurs des civilisations.

De nos jours, le développement des industries liées à la langue fait émerger des applications nouvelles peut-être aussi prometteuses que l'invention de l'imprimerie, du téléphone et de l'aéronautique. L'informatique et la langue ouvrent ensemble des champs de recherche comme l'intelligence artificielle, la synthèse et la reconnaissance de la parole, la traduction automatique, l'identification des voix et la commande vocale.

Le Département de linguistique et de traduction vise à donner une formation de base dans les domaines fondamentaux de la linguistique (phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique) et propose également une formation à orientation historique ainsi que dans plusieurs domaines appliqués.

Ce Département offre également une formation, professionnelle ou plus orientée vers la recherche, en traduction. Les éléments fondamentaux de cette formation sont la terminologie, la traductique, la rédaction, la familiarisation avec les langues de spécialité et évidemment la traduction de l'anglais vers le français ou du français vers l'espagnol.

Directeur intérimaire : Richard Patry (jusqu'au 31/05/07)

Personnel enseignant**Linguistique****Professeurs titulaires**

Gonia Jarema-Arvanitakis, Ph.D. linguistique (Montréal)

Igor A. Mel'čuk, Ph.D. (Moscou)

Nathan Ménard, doctorat en linguistique (Strasbourg)

Jean-Yves Morin, Ph.D. (McGill)

Yves-Charles Morin, Ph.D. (Michigan)

Richard Patry, Ph.D. en linguistique (Montréal)

Alain Polguère, M.A. en linguistique (Paris X), D.E.A. en linguistique (Clermont II),

Ph.D. en linguistique (Montréal), en congé

Rajendra Singh, Ph.D. (Brown University)

Brigitte Stemmer, M.D. (Essen), Ph.D. en linguistique appliquée (Bochum)

Professeurs agrégés

Louise Dagenais, Ph.D. en linguistique (Montréal)

Marthe Faribault, M.A. (Montréal), doctorat de 3^e cycle (Paris IV-Sorbonne)

Christine Tellier, Ph.D. en linguistique (McGill)

Daniel Valois, Ph.D. en linguistique (UCLA)

Professeur adjoint

Victor Boucher, Ph.D. en linguistique (Laval)

Chercheur invité

Nazam Halaoui, doctorat en linguistique (Paris III)

Professeurs émérites

André Clas

Jean-Claude Gémard

Étienne Tiffou

Traduction

Professeurs titulaires

Monique C. Cormier, doctorat en interprétation et en traduction (Sorbonne Nouvelle, Paris III)

Jeanne Dancette, licence d'anglais (Grenoble), licence d'allemand (Grenoble), diplôme de sciences politiques (Grenoble), CAPES sciences économiques et sociales (Paris), M.A. traduction (Montréal), Ph.D. en linguistique, orientation traduction (Montréal)

Marie-Claude L'Homme, doctorat en linguistique (Laval)

Alexis Nuselovici Nouis, doctorat en littérature française (Sorbonne)

Professeurs agrégés

Georges Bastin, doctorat en sciences de la traduction et de l'interprétation (Sorbonne Nouvelle, Paris III)

Gilles Bélanger, Ph.D. (Sherbrooke)

Judith Lavoie, Ph.D. traduction (McGill)

Jacques Lethuillier, certificat de 3^e cycle en physique supérieure (Caen)

Sylvie Vandaele, M.A. traduction (Montréal), diplôme d'État de doctorat en pharmacie (Marseille), D.Sc. pharmacologie moléculaire (Nice)

Professeurs adjoints

Louise Audet, Ph.D. en linguistique option traduction (Montréal)

Hélène Buzelin, M.A. anglais moderne (Royaume-Uni), Ph.D. traduction (McGill)

Patrick Drouin, Ph.D. en linguistique (Montréal), M.A. (Laval)

Responsable de formation professionnelle

Nycole Bélanger, M.A. traduction (Montréal)

Programme 1-180-1-0

Version 06

B.A. spécialisé en linguistique

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 70D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. Le baccalauréat permet d'acquérir des connaissances plus approfondies de la discipline : phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc. À partir de la deuxième année, de nombreux cours à option sont offerts : philologie, linguistique formelle, psycholinguistique, sociolinguistique, stylistique, lexicologie, sémiologie, etc. De plus, on peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 à option et 3 au choix. L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 70D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *24 cr.*

Connaissances de base 1

LNG 1080	3 A 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de syntaxe
+ LNG 2050	3 H 1 j	Syntaxe du français
+ LNG 2080	3 H 1 j	Sémantique du français
+ LNG 2360	3 H 1 j	Morphologie du français
+ LNG 2400	3 H 1 j	Phonétique instrumentale du français
+ LNG 2470	3 H 1 j	Phonologie du français

Bloc 70 B *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Connaissances de base 2

+ LNG 3040	3 A 1 j	Syntaxe : théorie et description
+ LNG 3050	3 A 1 j	Sémantique : théorie et description
+ LNG 3070	3 A 1 j	Phonologie : théorie et description
+ LNG 3400	3 A 1 j	Morphologie : théorie et description
+ LNG 3560	3 A 1 j	Phonétique : théorie et description

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Connaissances de base 3 – linguistique historique et philologie

LNG 1050	3 A 1 j	Ancien et moyen français
LNG 1120	3 A 1 j	Histoire de la langue française
LNG 1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones
LNG 2750	3 A 1 j	Introduction à l'indo-européen
+ LNG 2820	3 H 1 j	Linguistique historique : introduction

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Maîtrise du français

FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
FRA 2952G	3 AHE 1 js	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3 AHE 1 js	Structuration de textes
TRA 1005	3 AH 1 j	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3 AH 1 j	Interférences linguistiques

Bloc 70 E *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Langues

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2
+ ALL 1983	3 E 1 j	Lecture en allemand 3
+ ANG 1102	3 H 1 j	English Composition 2
ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé

GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 1952	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 1953	3 H 1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
PTG 1951	6 A 2 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé
RUS 1951	6 A 2 js	Russe élémentaire

Bloc 70 F option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

Outils et applications

LNG 1000	3 H 1 j	Introduction aux langages formels
LNG 1060	3 H 1 j	Stylistique
+ LNG 2000	3 A 1 j	Grammaires formelles
+ LNG 2001	3 H 1 j	Atelier de programmation linguistique
LNG 2002	3 A 1 j	Acquisition et linguistique
LNG 2005	3 E 1 j	Introduction à la lexicométrie
+ LNG 2160	3 H 1 j	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2170	3 H 1 j	Français, langue maternelle
+ LNG 2250	3 H 1 j	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes
LNG 2350	3 A 1 j	Sociolinguistique
+ LNG 2410	3 A 1 j	Phonétique appliquée : pathologie
+ LNG 3120	3 H 1 j	Traitement automatique du langage
+ LNG 3410	3 A 1 j	Phonétique et technologies vocales

Bloc 70 G option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

Sujets spéciaux

LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1131	3 A 1 j	Linguistic Introduction to English
LNG 1150	3 A 1 j	Linguistique amérindienne
+ LNG 1231	3 H 1 j	Topics in English Linguistics
LNG 1300	3 H 1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2011	3 H 1 j	Courants théoriques en linguistique
+ LNG 2045	3 A 1 j	Grammaire du français et linguistique
+ LNG 2100	3 H 1 j	Français québécois
LNG 2140	3 A 1 j	Questions de bilinguisme
+ LNG 2231	3 A 1 j	History of the English Language
LNG 2240	3 H 1 j	Pragmatique
+ LNG 2390	3 A 1 j	Social and Regional Variation in English
LNG 3015	3 A 1 j	Le chinois : synchronie et diachronie
LNG 3025	3 A 1 j	Le japonais : synchronie et diachronie
+ LNG 3150	3 H 1 j	Linguistique du texte amérindien

Bloc 70 H option minimum 0 cr., maximum 24 cr.

Compléments en linguistique historique et philologie romane

LNG 1126	3 A 1 j	Histoire du français en Amérique
+ LNG 2120	3 H 1 j	Le français moderne de 1550 à 1789
LNG 2225	3 A 1 j	Historia de la lengua espanola
+ LNG 2650	3 A 1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+ LNG 2660	3 A 1 j	Philologie occitane
LNG 2700	3 H 1 j	Philologie latine
+ LNG 3020	3 A 1 j	Problèmes en histoire du français
+ LNG 3240	3 A 1 j	Philologie romane
+ LNG 3600	3 A 1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français

Bloc 70 Y option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Formations complémentaires et connexes

ANT 2611	3 A 1 j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3 E 1 j	Langages et systèmes symboliques
ANT 2665	3 A 1 j	Description ethnolinguistique
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
+ ARV 1054	3 A 1 s	Organisation intellectuelle 1
ARV 2955	3 AH 1	Histoire du livre et de l'imprimé
COM 2200	3 H 1 j	Communication, sens et discours
ETM 2102	3 A 1 j	Les institutions médiévales

FRA 2111	3 A 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 2001	3 A 1 s	Paléographie
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3 A 1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage
PHI 2320	3 A 1 j	Philosophie de l'esprit
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1

Programme 1-180-2-0 Version 05

Majeur en linguistique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. Le majeure permet d'acquérir les bases de la discipline : phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc. On peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. Le majeure peut être associé à une discipline connexe : enseignement, littérature, langues, etc. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix. L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* 24 cr.

Connaissances de base 1

LNG 1080	3 A	1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3 A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A	1 j	Notions de syntaxe
+ LNG 2050	3 H	1 j	Syntaxe du français
+ LNG 2080	3 H	1 j	Sémantique du français
+ LNG 2360	3 H	1 j	Morphologie du français
+ LNG 2400	3 H	1 j	Phonétique instrumentale du français
+ LNG 2470	3 H	1 j	Phonologie du français

Bloc 71 B *option* minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Connaissances de base 2

+ LNG 3040	3 A	1 j	Syntaxe : théorie et description
+ LNG 3050	3 A	1 j	Sémantique : théorie et description
+ LNG 3070	3 A	1 j	Phonologie : théorie et description
+ LNG 3400	3 A	1 j	Morphologie : théorie et description
+ LNG 3560	3 A	1 j	Phonétique : théorie et description

Bloc 71 C *option* minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Connaissances de base 3 – linguistique historique et philologie

LNG 1050	3 A	1 j	Ancien et moyen français
LNG 1120	3 A	1 j	Histoire de la langue française
LNG 1125	3 H	1 j	Temps et espaces francophones
LNG 2750	3 A	1 j	Introduction à l'indo-européen
+ LNG 2820	3 H	1 j	Linguistique historique : introduction

Bloc 71 D *option* minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Maîtrise du français

FRA 1013	3 H	1 j	La rédaction
FRA 2952G	3 AHE	1 js	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3 AHE	1 js	Structuration de textes
TRA 1005	3 AH	1 j	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3 AH	1 j	Interférences linguistiques

Bloc 71 E *option* minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Langues

ALL 1951	6 A	2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
ALL 1979	3 AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE	1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H	1 js	Lecture en allemand 2
+ ALL 1983	3 E	1 j	Lecture en allemand 3
+ ANG 1102	3 H	1 j	English Composition 2
ARA 1951	6 A	2 j	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH	1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH	1 js	Arabe avancé
CHN 1050	6 AE	1 j	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE	1 j	Chinois élémentaire 2
ESP 1951	6 A	2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE	1 js	Espagnol avancé
GRC 1111	3 A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1951	6 A	2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 1952	3 H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 1953	3 H	1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6 A	2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE	1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH	1 js	Italien avancé
JPN 1050	6 AE	1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H	1 j	Japonais élémentaire 2
LAT 1111	3 A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H	1 s	Initiation à la langue latine 2

PTG 1951	6 A	2 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH	1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH	1 js	Portugais avancé
RUS 1951	6 A	2 js	Russe élémentaire

Bloc 71 F *option* minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Outils et applications

LNG 1000	3 H	1 j	Introduction aux langages formels
LNG 1060	3 H	1 j	Stylistique
+ LNG 2000	3 A	1 j	Grammaires formelles
+ LNG 2001	3 H	1 j	Atelier de programmation linguistique
LNG 2002	3 A	1 j	Acquisition et linguistique
LNG 2005	3 E	1 j	Introduction à la lexicométrie
+ LNG 2160	3 H	1 j	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2170	3 H	1 j	Français, langue maternelle
+ LNG 2250	3 H	1 j	Analyse de discours en linguistique
LNG 2340	3 A	1 j	Langues secondes
LNG 2350	3 A	1 j	Sociolinguistique
+ LNG 2410	3 A	1 j	Phonétique appliquée : pathologie
+ LNG 3120	3 H	1 j	Traitement automatique du langage
+ LNG 3410	3 A	1 j	Phonétique et technologies vocales

Bloc 71 G *option* minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Sujets spéciaux

LNG 1090	3 H	1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1131	3 A	1 j	Linguistic Introduction to English
LNG 1150	3 A	1 j	Linguistique amérindienne
+ LNG 1231	3 H	1 j	Topics in English Linguistics
LNG 1300	3 H	1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2011	3 H	1 j	Courants théoriques en linguistique
+ LNG 2045	3 A	1 j	Grammaire du français et linguistique
+ LNG 2100	3 H	1 j	Français québécois
LNG 2140	3 A	1 j	Questions de bilinguisme
+ LNG 2231	3 A	1 j	History of the English Language
LNG 2240	3 H	1 j	Pragmatique
+ LNG 2390	3 A	1 j	Social and Regional Variation in English
LNG 3015	3 A	1 j	Le chinois : synchronie et diachronie
LNG 3025	3 A	1 j	Le japonais : synchronie et diachronie
+ LNG 3150	3 H	1 j	Linguistique du texte amérindien

Bloc 71 H *option* minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Compléments en linguistique historique et philologie romane

LNG 1126	3 A	1 j	Histoire du français en Amérique
+ LNG 2120	3 H	1 j	Le français moderne de 1550 à 1789
LNG 2225	3 A	1 j	Historia de la lengua española
+ LNG 2650	3 A	1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+ LNG 2660	3 A	1 j	Philologie occitane
LNG 2700	3 H	1 j	Philologie latine
+ LNG 3020	3 A	1 j	Problèmes en histoire du français
+ LNG 3240	3 A	1 j	Philologie romane
+ LNG 3600	3 A	1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français

Bloc 71 Y *option* minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formations complémentaires et connexes

ANT 2611	3 A	1 j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3 E	1 j	Langages et systèmes symboliques
ANT 2665	3 A	1 j	Description ethnolinguistique
ANT 3631	3 H	1 j	Changement social et linguistique
ARV 1050	3 AH	1 s	Introduction à l'archivistique
+ ARV 1054	3 A	1 s	Organisation intellectuelle 1
ARV 2955	3 AH	1	Histoire du livre et de l'imprimé
COM 2200	3 H	1 j	Communication, sens et discours
ETM 2102	3 A	1 j	Les institutions médiévales
FRA 2111	3 A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
HST 1045	3 H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 2001	3 A	1 s	Paléographie
+ IFT 1166	3 AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3 AHE	1 js	Introduction à la programmation
IFT 1990	3 H	1 js	Informatique pour sciences sociales
PHI 1005	3 A	1 j	Logique 1
PHI 1130	3 H	1 j	Philosophie des sciences
PHI 2150	3 A	1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3 A	1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3 H	1 j	Philosophie du langage
PHI 2320	3 A	1 j	Philosophie de l'esprit

PSY 1085	3	AH	1	j	L'apprentissage
PSY 1095	3	AH	1	j	L'enfance
PSY 2055	3	AH	1	j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	AHE	1	j	Processus cognitifs 1

Programme 1-180-4-0 Version 04

Mineur en linguistique J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. Le mineur est conçu pour apporter un complément de formation à une autre discipline.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix. L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 9 cr.

Initiation à la linguistique 1

LNG 1080	3	A	1	j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	A	1	j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	A	1	j	Notions de syntaxe

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Initiation à la linguistique 2

+ LNG 2050	3	H	1	j	Syntaxe du français
+ LNG 2080	3	H	1	j	Sémantique du français
+ LNG 2360	3	H	1	j	Morphologie du français
+ LNG 2400	3	H	1	j	Phonétique instrumentale du français
+ LNG 2470	3	H	1	j	Phonologie du français

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Initiation à la linguistique historique et à la philologie

LNG 1050	3	A	1	j	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	A	1	j	Histoire de la langue française
LNG 1125	3	H	1	j	Temps et espaces francophones
LNG 2750	3	A	1	j	Introduction à l'indo-européen
+ LNG 2820	3	H	1	j	Linguistique historique : introduction

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Maîtrise du français

FRA 1013	3	H	1	j	La rédaction
FRA 2952G	3	AHE	1	js	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	AHE	1	js	Structuration de textes
TRA 1005	3	AH	1	j	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	AH	1	j	Interférences linguistiques

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Outils et applications

LNG 1000	3	H	1	j	Introduction aux langages formels
LNG 1060	3	H	1	j	Stylistique
+ LNG 2000	3	A	1	j	Grammaires formelles
+ LNG 2001	3	H	1	j	Atelier de programmation linguistique
LNG 2002	3	A	1	j	Acquisition et linguistique
LNG 2005	3	E	1	j	Introduction à la lexicométrie
+ LNG 2160	3	H	1	j	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2170	3	H	1	j	Français, langue maternelle
+ LNG 2250	3	H	1	j	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3	A	1	j	Langues secondes
LNG 2350	3	A	1	j	Sociolinguistique
+ LNG 2410	3	A	1	j	Phonétique appliquée : pathologie
+ LNG 3120	3	H	1	j	Traitement automatique du langage
+ LNG 3410	3	A	1	j	Phonétique et technologies vocales

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Sujets spéciaux

LNG 1090	3	H	1	j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1131	3	A	1	j	Linguistic Introduction to English
LNG 1150	3	A	1	j	Linguistique amérindienne
+ LNG 1231	3	H	1	j	Topics in English Linguistics
LNG 1300	3	H	1	j	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2011	3	H	1	j	Courants théoriques en linguistique
+ LNG 2045	3	A	1	j	Grammaire du français et linguistique
+ LNG 2100	3	H	1	j	Français québécois
LNG 2140	3	A	1	j	Questions de bilinguisme
+ LNG 2231	3	A	1	j	History of the English Language
LNG 2240	3	H	1	j	Pragmatique
+ LNG 2390	3	A	1	j	Social and Regional Variation in English
+ LNG 3150	3	H	1	j	Linguistique du texte amérindien

Programme 1-180-4-1 Version 00

Mineur en philologie française et romane J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en philologie française et romane. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 12 cr.

Fondements méthodologiques et formation de base

LNG 1050	3 A 1 j	Ancien et moyen français
LNG 1120	3 A 1 j	Histoire de la langue française
+ LNG 2650	3 A 1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+ LNG 3240	3 A 1 j	Philologie romane

Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Compléments de base

+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
FRA 2100	3 H 1 j	Littérature française du Moyen Âge
HST 2001	3 A 1 s	Paléographie
+ LNG 2660	3 A 1 j	Philologie occitane
LNG 2750	3 A 1 j	Introduction à l'indo-européen
+ LNG 2820	3 H 1 j	Linguistique historique : introduction
+ LNG 3600	3 A 1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français
PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
TRA 2115	3 H 1 j	Histoire de la traduction

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Littératures

+ ESP 3212	3 A 1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 2203	3 A 1 j	Poétiques médiévales
FRA 2500	3 H 1 j	La littérature et les autres arts
FRA 3315	3 A 1 j	Édition critique et génétique textuelle
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
+ ITL 1141	3 AH 1 j	Introduction à la littérature italienne
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Histoire

ETM 2102	3 A 1 j	Les institutions médiévales
+ ETM 3202	3 H 1 j	Initiation aux sources médiévales
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 2125	3 A 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 H 1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST 2127	3 H 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge

Bloc 71 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Philosophie et Théologie

PHI 2865	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 3730	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 1

Bloc 71 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Histoire de l'art

HAR 1080	3 A 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 2070	3 H 1 j	La cathédrale gothique
HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XIVe siècle

Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Langues

ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1996	6 AHE 1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP 3517	3 A 1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+ ESP 3518	3 H 1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
PTG 1951	6 A 2 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé

Bloc 71 H option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Civilisation

ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
+ ITL 2195	3 AH 1 j	Société et culture en Italie
LNG 2225	3 A 1 j	Historia de la lengua espanola
PTG 1210	3 AH 1 js	Introduction à la culture portugaise

Programme 1-183-1-0

Version 01

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *60 cr.*

Bases en linguistique et en psychologie

LNG 1080	3 A 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de syntaxe
+ LNG 2050	3 H 1 j	Syntaxe du français
+ LNG 2080	3 H 1 j	Sémantique du français
+ LNG 2360	3 H 1 j	Morphologie du français
+ LNG 2400	3 H 1 j	Phonétique instrumentale du français
+ LNG 2470	3 H 1 j	Phonologie du français
LNP 1000	3 A 1 j	Linguistique et psychologie
LNP 3000	3 A 1 j	Synthèses en linguistique et psychologie
PSY 1004	3 AH 1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3 AH 1 j	Méthodologie scientifique 1
PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie
+ PSY 3032	3 AHE 1 j	Neuropsychologie humaine

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Linguistique historique

LNG 1050	3 A 1 j	Ancien et moyen français
LNG 1120	3 A 1 j	Histoire de la langue française
LNG 1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3 A 1 j	Histoire du français en Amérique
+ LNG 2820	3 H 1 j	Linguistique historique : introduction

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation approfondie en linguistique

+ LNG 3040	3 A 1 j	Syntaxe : théorie et description
+ LNG 3050	3 A 1 j	Sémantique : théorie et description
+ LNG 3070	3 A 1 j	Phonologie : théorie et description
+ LNG 3400	3 A 1 j	Morphologie : théorie et description
+ LNG 3560	3 A 1 j	Phonétique : théorie et description

Bloc 70 D *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Formation complémentaire en linguistique

LNG 1000	3 H 1 j	Introduction aux langages formels
LNG 1060	3 H 1 j	Stylistique
LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1131	3 A 1 j	Linguistic Introduction to English
LNG 1150	3 A 1 j	Linguistique amérindienne
+ LNG 1231	3 H 1 j	Topics in English Linguistics
LNG 1300	3 H 1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
+ LNG 2000	3 A 1 j	Grammaires formelles
+ LNG 2001	3 H 1 j	Atelier de programmation linguistique
LNG 2002	3 A 1 j	Acquisition et linguistique
LNG 2005	3 E 1 j	Introduction à la lexicométrie
LNG 2011	3 H 1 j	Courants théoriques en linguistique
+ LNG 2045	3 A 1 j	Grammaire du français et linguistique
+ LNG 2100	3 H 1 j	Français québécois
LNG 2140	3 A 1 j	Questions de bilinguisme
+ LNG 2160	3 H 1 j	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2170	3 H 1 j	Français, langue maternelle
+ LNG 2231	3 A 1 j	History of the English Language

LNG 2240	3 H 1 j	Pragmatique
+ LNG 2250	3 H 1 j	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes
LNG 2350	3 A 1 j	Sociolinguistique
+ LNG 2390	3 A 1 j	Social and Regional Variation in English
+ LNG 3120	3 H 1 j	Traitement automatique du langage
+ LNG 3150	3 H 1 j	Linguistique du texte amérindien

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation approfondie en psychologie du développement

+ PSY 3090	3 A 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+ PSY 3093	3 AE 1 j	Adolescence
+ PSY 3096	3 H 1 j	Famille et développement de l'enfant
+ PSY 3254	3 H 1 j	Maturité et vieillesse

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation approfondie en psychologie cognitive

+ PSY 3033	3 A 1 j	Neuropsychologie sensorielle
+ PSY 3063	3 H 1 j	Processus cognitifs 2
+ PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine
+ PSY 3106	3 H 1 j	La psychologie du rêve

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation complémentaire en psychologie

PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1105	3 AHE 1 js	Psychologie de la personnalité
+ PSY 2003	3 AH 1 j	Introduction à la psychométrie
+ PSY 2007	3 AH 1 j	Laboratoire 1
PSY 2078	3 A 1 j	Psychologie des femmes
PSY 2098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 2127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation
+ PSY 2128	3 AH 1 j	Psychologie et monde du travail
PSY 2253	3 H 1 j	Psychologie évolutionniste
+ PSY 3071	3 HE 1 js	Relations interpersonnelles
+ PSY 3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes
+ PSY 3114	3 H 1 j	Les troubles mentaux graves
+ PSY 3249	3 A 1 j	Violence familiale
+ PSY 3250	3 H 1 j	Violence et agression
+ PSY 3258	3 A 1 j	Psychopathologie 2
+ PSY 3260	3 H 1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après

Programme 1-147-1-5 **Version 00**

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Linguistique **J**

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
 - À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
 - À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 crédits du bloc 72 B doivent être choisis dans une seule et même langue.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants ayant pour préoccupation principale la littérature ou l'étude du langage d'acquiescer une solide formation théorique et méthodologique dans l'autre discipline, et ainsi, de former des littéraires qui connaissent à fond les différents niveaux de structuration du langage et des linguistes en mesure de nuancer et d'enrichir leurs connaissances fondamentales par une réflexion sur les dimensions de l'expressivité et de la créativité artistique que recèle le corpus littéraire. Les étudiants ayant suivi ce programme pourront poursuivre leur formation aux études supérieures dans l'un des deux départements, à leur choix, ou dans un programme de maîtrise conjointe, lorsqu'il aura été mis en place. De plus, les étudiants souhaitant interrompre leurs études après le premier cycle bénéficieront d'une formation unique et de grande qualité pour occuper des emplois orientés vers la rédaction, la révision de texte, où toute autre forme d'occupation demandant une haute maîtrise du langage.

Structure du programme

Ce programme totalise 51 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix. Les 6 crédits du bloc 72 B doivent être choisis dans une seule et même langue.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *obligatoire* *51 cr.*

Bases en études françaises et en linguistique

FRA 1000	3 A	1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3 A	1 j	Analyse de textes
FRA 1021	3 H	1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3 A	1 j	Histoire de la littérature
+ FRA 2000	3 A	2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA 2001	3 A	2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
FRA 2007	3 A	1 j	Questions d'histoire de la littérature
FRA 3308	3 H	1 j	Littérature et linguistique
LNG 1050	3 A	1 j	Ancien et moyen français
LNG 1080	3 A	1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3 A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A	1 j	Notions de syntaxe
+ LNG 2050	3 H	1 j	Syntaxe du français
+ LNG 2080	3 H	1 j	Sémantique du français
+ LNG 2360	3 H	1 j	Morphologie du français
+ LNG 2400	3 H	1 j	Phonétique instrumentale du français
+ LNG 2470	3 H	1 j	Phonologie du français

Bloc 72 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Langues

ALL 1979	3 AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE	1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H	1 js	Lecture en allemand 2
+ ALL 1983	3 E	1 j	Lecture en allemand 3
ANG 1967	3 AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE	1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE	1 j	Intermediate Reading
ESP 1951	6 A	2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE	1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A	2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE	1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH	1 js	Italien avancé
LAT 1111	3 A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H	1 s	Initiation à la langue latine 2
PTG 1951	6 A	2 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH	1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH	1 js	Portugais avancé

Bloc 72 C *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Histoire des littératures de langue française

FRA 1100	3 H	1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3 A	1 j	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3 A	1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H	1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3 A	1 j	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3 A	1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H	1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
FRA 2100	3 H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3 H	1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3 H	1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2111	3 A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3 A	1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3 A	1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2130	3 A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA 2141	3 H	1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 H	1 j	Littérature africaine
FRA 2143	3 A	1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2144	3 H	1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA 2145	3 A	1 j	Littératures francophones d'Europe
FRA 2162	3 A	1 j	Histoire du théâtre au Québec
FRA 2180	3 A	1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H	1 j	Roman moderne et contemporain

Bloc 72 D *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Langue dans la francophonie

LNG 1125	3 H	1 j	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3 A	1 j	Histoire du français en Amérique
LNG 1300	3 H	1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
+ LNG 2045	3 A	1 j	Grammaire du français et linguistique
LNG 2170	3 H	1 j	Français, langue maternelle
TRA 2115	3 H	1 j	Histoire de la traduction
TRA 3075	3 A	1 j	Traduction et cultures
TRA 3125	3 A	1 j	Théories contemporaines de la traduction
+ TRA 3580	3 A	1 j	Traduction littéraire

Bloc 72 E *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Poétique et parcours de lecture

FRA 1203	3 H	1 j	Lecture du poème
FRA 1204	3 A	1 j	Lecture du roman
FRA 1205	3 A	1 j	Lecture de l'essai
FRA 1260	3 H	1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3 A	1 j	Poétiques médiévales
FRA 2204	3 H	1 j	Poétiques classiques
FRA 2210	3 A	1 j	Poétiques modernes
FRA 2211	3 AH	1 j	Poétiques contemporaines
FRA 2220	3 A	1 j	Formes narratives
FRA 2221	3 AH	1 j	Formes poétiques
FRA 2222	3 H	1 j	Formes de l'essai
FRA 2223	3 H	1 j	Formes dramatiques
FRA 2241	3 AE	1 j	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3 A	1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3 A	1 j	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3 A	1 j	Dramaturgie québécoise

Bloc 72 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Langue avant 1800

LNG 1120	3 A	1 j	Histoire de la langue française
+ LNG 2120	3 H	1 j	Le français moderne de 1550 à 1789
+ LNG 2650	3 A	1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+ LNG 2660	3 A	1 j	Philologie occitane
+ LNG 2820	3 H	1 j	Linguistique historique : introduction

Bloc 72 G *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Champs sectoriels en linguistique

LNG 1060	3 H	1 j	Stylistique
LNG 1090	3 H	1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1150	3 A	1 j	Linguistique amérindienne
LNG 2005	3 E	1 j	Introduction à la lexicométrie
LNG 2011	3 H	1 j	Courants théoriques en linguistique
+ LNG 2100	3 H	1 j	Français québécois
LNG 2140	3 A	1 j	Questions de bilinguisme

+ LNG	2160	3 H	1 j	Introduction à la psycholinguistique
LNG	2240	3 H	1 j	Pragmatique
+ LNG	2250	3 H	1 j	Analyse du discours en linguistique
LNG	2340	3 A	1 j	Langues secondes
LNG	2350	3 A	1 j	Sociolinguistique

Bloc 72 H option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Recherches en littérature française

FRA	2617	3 A	1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA	2618	3 H	1 j	Imaginaire social et littérature
FRA	3301	3 A	1 j	Théorie des genres
FRA	3302	3 H	1 j	Rhétorique
FRA	3303	3 A	1 j	Narratologie
FRA	3304	3 A	1 j	Théorie et analyse du discours poétique
FRA	3306	3 A	1 j	Théories des identités sexuelles
FRA	3307	3 H	1 j	Modernités : théories et problèmes
FRA	3309	3 H	1 j	Littérature et anthropologie
FRA	3310	3 A	1 j	Littérature et société
FRA	3314	3 A	1 j	Littérature et philosophie
FRA	3315	3 A	1 j	Édition critique et génétique textuelle
FRA	3359	3 A	1 j	La recherche en littérature
FRA	3361	3 A	1 j	Théorie du texte de théâtre
FRA	3500	3 H	1 j	Littérature, culture, médias
FRA	3503	3 H	1 j	Mythes et littérature
FRA	3608	3 H	1 j	Identités culturelles et littérature

Bloc 72 I option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Recherches en linguistique

+ LNG	3020	3 A	1 j	Problèmes en histoire du français
+ LNG	3040	3 A	1 j	Syntaxe : théorie et description
+ LNG	3050	3 A	1 j	Sémantique : théorie et description
+ LNG	3070	3 A	1 j	Phonologie : théorie et description
+ LNG	3150	3 H	1 j	Linguistique du texte amérindien
+ LNG	3240	3 A	1 j	Philologie romane
+ LNG	3400	3 A	1 j	Morphologie : théorie et description
+ LNG	3560	3 A	1 j	Phonétique : théorie et description
+ LNG	3600	3 A	1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français

Programme 1-182-4-0 Version 01

Mineur en sciences cognitives J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Dans le bloc 74 B, les étudiants ne peuvent prendre de cours dans la même discipline que celle de leur majeur complémentaire. Dans le bloc 74 C, les étudiants ne peuvent prendre plus de 3 crédits de cours dans la même discipline que celle de leur majeur complémentaire.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences cognitives. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Les sciences cognitives visent à comprendre la connaissance sous toutes ses formes : des formes plus périphériques impliquées dans la perception, aux formes plus centrales qui sous-tendent l'apprentissage, le langage, la résolution de problèmes et le raisonnement. Ce domaine d'étude acquiert aussi une importance pratique accrue dans une société axée sur l'information où de plus en plus de métiers et professions nécessitent de produire, d'emmagasiner, de transformer et de transmettre de l'information. L'objectif du programme est de permettre aux étudiants une formation de base en sciences cognitives, en mettant à contribution les enseignements de quatre Départements de la Faculté : informatique et recherche opérationnelle, linguistique et traduction, philosophie et psychologie. Ce programme s'inscrit bien dans les cheminement de ceux qui le compléteront avec un Majeur dans l'une des quatre disciplines, mais peut également s'avérer une excellente introduction à l'étude des sciences cognitives pour des étudiants inscrits dans d'autres programmes tels l'anthropologie, la communication, l'orthophonie ou la psychoéducation.

Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 27 à option et 0 au choix. Dans le bloc 74 B, les étudiants ne peuvent suivre de cours dans la même discipline que celle de leur majeur complémentaire. Dans le bloc 74 C, les étudiants ne peuvent suivre plus de 3 crédits de cours dans la même discipline que celle de leur majeur complémentaire.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 74

Bloc 74 A obligatoire 3 cr.
PSY 2065 3 AHE 1 j Processus cognitifs 1

Bloc 74 B option minimum 18 cr., maximum 21 cr.

Fondements théoriques et méthodologiques

IFT	1810	3 AHE	1 js	Introduction à la programmation
IFT	1990	3 H	1 js	Informatique pour sciences sociales
LNG	1080	3 A	1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG	1540	3 A	1 j	Notions de syntaxe
PHI	1005	3 A	1 j	Logique 1
PHI	2320	3 A	1 j	Philosophie de l'esprit
PSY	1006	3 AH	1 j	Méthodologie scientifique 1
PSY	1035	3 AH	1 j	Psychologie physiologique

Bloc 74 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Champs sectoriels disciplinaires

+ IFT	1166	3 AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT	2810	3 A	1 s	Structures de données
+ IFT	2821	3 H	1 s	Introduction aux bases de données
LNG	1000	3 H	1 j	Introduction aux langages formels
LNG	1400	3 A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
+ LNG	2000	3 A	1 j	Grammaires formelles
+ LNG	2001	3 H	1 j	Atelier de programmation linguistique
LNG	2005	3 E	1 j	Introduction à la lexicométrie
+ LNG	2050	3 H	1 j	Syntaxe du français
+ LNG	2160	3 H	1 j	Introduction à la psycholinguistique
LNG	2240	3 H	1 j	Pragmatique
+ LNG	2250	3 H	1 j	Analyse du discours en linguistique
PHI	1130	3 H	1 j	Philosophie des sciences
PHI	1300	3 HE	1 j	Philosophie de la connaissance
PHI	2005	3 H	1 j	Logique 2
PHI	2180	3 H	1 j	Philosophie du langage
PHI	2305	3 A	1 j	Théories de la connaissance
PSY	1004	3 AH	1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY	2055	3 AH	1 j	Psychologie de la perception

+ PSY 3032	3 AHE 1 j	Neuropsychologie humaine
+ PSY 3063	3 H 1 j	Processus cognitifs 2
+ PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine

Programme 1-185-1-0

Version 10

B.A. spécialisé en traduction

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux blocs 01A, 01B et 01G durant sa 1^{re} année; aux blocs 01C et 01D durant sa 2^e année; aux blocs 01E et 01F durant sa 3^e année; et au bloc 71A ou 72A durant ses 2^e et 3^e années. Les 6 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département. Les cours ANG 1101 et ANG 1102 ne peuvent pas être crédités dans le programme de baccalauréat en traduction. L'étudiant qui désire s'inscrire à l'orientation COOP en fait la demande à la fin de sa 1^{re} année dans le programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Le programme de baccalauréat spécialisé en traduction offre une formation professionnelle de niveau universitaire. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste de l'anglais au français, il permet également d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2^e et de 3^e cycles orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

Structure du programme

L'orientation générale comprend les segments 01 et 71, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix. L'orientation COOP comprend les segments 01 et 72, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix. Les étudiants de cette dernière orientation doivent aussi effectuer avec succès les stages hors programme TRA 2001, TRA 3001 et TRA 3002 (Stage en milieu de travail 1, 2 et 3). L'étudiant s'inscrit aux blocs 01A, 01B et 01G durant sa première année; aux blocs 01C et 01D durant sa deuxième année; aux blocs 01E et 01F durant sa troisième année; et au bloc 71A ou 72A durant ses deuxième et troisième années. Les 6 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce

choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département. Les cours ANG 1101 et ANG 1102 ne peuvent pas être crédités dans le programme de baccalauréat en traduction. L'étudiant qui désire s'inscrire à l'orientation COOP en fait la demande à la fin de sa première année dans le programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *24 cr.*

Formation de base

TRA 1005	3 AH 1 j	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3 AH 1 j	Interférences linguistiques
TRA 1025	3 AH 1 j	Text Analysis
TRA 1105	3 A 1 j	Concepts clés en traductologie
TRA 1300	3 AH 1 j	Techniques de rédaction
TRA 1400	3 AH 1 j	Recherche documentaire et terminologique
TRA 1500	3 AH 1 j	Méthodologie de la traduction
+ TRA 2500	3 AH 1 j	Traduction générale

Bloc 01 B *option*

minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Connaissances de l'anglais

ANG 1022	3 AH 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture
+ ANG 1052	3 A 1 j	English Grammar 1
+ ANG 1053	3 H 1 j	English Grammar 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H 1 j	English Composition 4
+ ANG 1972	3 H 1 j	Business Reading
+ ANG 1973	3 AH 1 j	Reading for the Social Sciences
+ ANG 1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences

Bloc 01 C *obligatoire*

12 cr.

Formation avancée

+ TRA 2000	3 AH 1 j	Outils informatiques des langagiers
TRA 2115	3 H 1 j	Histoire de la traduction
+ TRA 2450	3 AH 1 j	Terminologie et terminographie
+ TRA 2550	3 AH 1 j	Traduction avancée

Bloc 01 D *option*

minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langues de spécialités

TRA 2210	3 A 1 j	Langues scientifique et technique
TRA 2220	3 A 1 j	Langues commerciale et économique
TRA 2250	3 A 1 j	Langues juridique et administrative
TRA 3265	3 A 1 j	Langues médicale et pharmacologique

Bloc 01 E *option*

minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Thématiques particulières

TRA 2305G	3 AHE 1 js	Interprétation en milieu social
TRA 3075	3 A 1 j	Traduction et cultures
TRA 3150	3 H 1 j	Problématiques de la traduction
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation
+ TRA 3450	3 H 1 j	Terminologie et aménagement linguistique
+ TRA 3850	3 A 1 j	Introduction à l'interprétation

Bloc 01 F *obligatoire*

15 cr.

De la théorie à la pratique

TRA 3125	3 A 1 j	Théories contemporaines de la traduction
+ TRA 3310	3 AH 1 j	Rédaction professionnelle
+ TRA 3505	3 AH 1 j	Traduction et adaptation
+ TRA 3610	3 AH 1 j	Révision de textes
+ TRA 3900	3 AH 1 js	Réalités professionnelles

Bloc 01 G *option*

minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Connaissances linguistiques

LNG 1060	3 H 1 j	Stylistique
LNG 1080	3 A 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1120	3 A 1 j	Histoire de la langue française
LNG 1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones
LNG 1131	3 A 1 j	Linguistic Introduction to English
LNG 1300	3 H 1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG 2080	3 H 1 j	Sémantique du français
+ LNG 2231	3 A 1 j	History of the English Language

+ LNG	2250	3 H	1 j	Analyse du discours en linguistique
+ LNG	2390	3 A	1 j	Social and Regional Variation in English
<i>Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>				
Connaissances connexes				
ANT	1611	3 H	1 j	Langage, culture, société
ARV	2955	3 AH	1	Histoire du livre et de l'imprimé
BIO	1803	3 AH	1 js	Écologie et environnement
CHM	1600	3 AH	1 j	Chimie de l'environnement : introduction
COM	1150	3 AH	1 j	Rédaction en communication 1
COM	1300	3 AH	1 js	Théories de la communication
COM	1500	3 AH	1 j	Communication organisationnelle
DRT	1151G	3 AHE	1 s	Introduction à l'étude du droit
DRT	2401G	3 AHE	1 s	Droit des affaires 1
ECN	1000	3 AHE	1 js	Principes d'économie
ECN	1800	3 AHE	1 j	Économies nord-américaines
ESP	1317	3 H	1 j	Civilisation hispano-américaine 1
FAS	1000	3 A	1 js	Introduction à l'interculturel
HST	1043	3 A	1 j	Histoire des États-Unis
HST	1905	3 H	1 j	Histoire du Canada contemporain
HST	2904	3 A	1 j	Histoire du Québec contemporain
IFT	1800	3 AHE	1 js	Initiation à l'informatique
IFT	1986	3 AHE	1 js	Traitement informatique des textes
JOU	2310	3 AHE	1 js	Analyse de l'actualité
LCO	2300	3 A	1 j	Pratiques culturelles
PBT	1000	3 AHE	1 js	Communication marketing
POL	1953	3 AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL	1954	3 AH	1 js	Politique internationale
PSL	1993	3 H	1 j	Physiologie générale
REI	1010	3 AH	1 j	Introduction aux relations industrielles
REI	1210	3 AH	1 j	Principes de gestion
REI	1220	3 H	1 j	Administration des affaires

Segment 71 Propre à l'orientation générale*Bloc 71 A option minimum 12 cr., maximum 15 cr.***Traduction spécialisée**

TRA	1075	3 A	1 j	English Writing and Translation
+ TRA	2510	3 H	1 j	Traduction scientifique et technique
+ TRA	2520	3 H	1 j	Traduction commerciale et économique
TRA	2750	3 A	1 j	General Translation
+ TRA	2900	3 AH	1 j	Simulation de cabinet de traduction
+ TRA	2950	6 AHE	2 js	Pratique en milieu de travail
+ TRA	3250	3 H	1 j	Langue et traduction informatiques
+ TRA	3560	3 H	1 j	Traduction juridique et administrative
+ TRA	3570	3 H	1 j	Traduction médicale et pharmacologique
+ TRA	3580	3 A	1 j	Traduction littéraire
+ TRA	3590	3 A	1 j	Traduction cinématographique
+ TRA	3750	3 H	1 j	Specialized Translation

Segment 72 Propre à l'orientation COOP*Bloc 72 A option minimum 12 cr., maximum 15 cr.***Traduction spécialisée**

TRA	1075	3 A	1 j	English Writing and Translation
+ TRA	2510	3 H	1 j	Traduction scientifique et technique
+ TRA	2520	3 H	1 j	Traduction commerciale et économique
TRA	2750	3 A	1 j	General Translation
+ TRA	3250	3 H	1 j	Langue et traduction informatiques
+ TRA	3560	3 H	1 j	Traduction juridique et administrative
+ TRA	3570	3 H	1 j	Traduction médicale et pharmacologique
+ TRA	3580	3 A	1 j	Traduction littéraire
+ TRA	3590	3 A	1 j	Traduction cinématographique
+ TRA	3750	3 H	1 j	Specialized Translation

Programme 1-185-2-0

Version 02

Majeur en traduction**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux blocs 70A et 70B durant sa 1^{re} année; aux blocs 70C, 70D, 70E et 70F durant sa 2^e année. Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département. Les cours ANG 1101 et ANG 1102 ne peuvent pas être crédités dans le programme de majeure en traduction.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en traduction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme de majeure en traduction offre une formation professionnelle de niveau universitaire. Il permet de combiner une solide formation en traduction à un mineur ou à un certificat dans une autre discipline en vue d'acquérir une compétence particulière. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste, il permet également d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2^e et de 3^e cycles orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

Structure du programme

Ce programme totalise 39 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix. L'étudiant s'inscrit aux blocs 70A et 70B durant sa première année; aux blocs 70C, 70D, 70E et 70F durant sa deuxième année. L'étudiant doit s'inscrire à plein temps pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études. Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département. Les cours ANG 1101 et ANG 1102 ne peuvent pas être crédités dans le programme de majeure en traduction.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70*Bloc 70 A* *obligatoire* 24 cr.**Formation de base**

TRA 1005	3 AH 1 j	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3 AH 1 j	Interférences linguistiques
TRA 1025	3 AH 1 j	Text Analysis
TRA 1105	3 A 1 j	Concepts clés en traductologie
TRA 1300	3 AH 1 j	Techniques de rédaction
TRA 1400	3 AH 1 j	Recherche documentaire et terminologique
TRA 1500	3 AH 1 j	Méthodologie de la traduction
+ TRA 2500	3 AH 1 j	Traduction générale

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Connaissance de l'anglais**

ANG 1022	3 AH 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture
+ ANG 1052	3 A 1 j	English Grammar 1
+ ANG 1053	3 H 1 j	English Grammar 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H 1 j	English Composition 4
+ ANG 1972	3 H 1 j	Business Reading
+ ANG 1973	3 AH 1 j	Reading for the Social Sciences
+ ANG 1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences

Bloc 70 C *obligatoire* 15 cr.**Formation avancée**

+ TRA 2000	3 AH 1 j	Outils informatiques des langagiers
+ TRA 2450	3 AH 1 j	Terminologie et terminographie
+ TRA 2550	3 AH 1 j	Traduction avancée
+ TRA 3310	3 AH 1 j	Rédaction professionnelle
+ TRA 3900	3 AH 1 j	Réalités professionnelles

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Langues de spécialités**

TRA 2210	3 A 1 j	Langues scientifique et technique
TRA 2220	3 A 1 j	Langues commerciale et économique
TRA 2250	3 A 1 j	Langues juridique et administrative
TRA 3265	3 A 1 j	Langues médicale et pharmacologique

Bloc 70 E *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.***Traduction spécialisée**

+ TRA 2510	3 H 1 j	Traduction scientifique et technique
+ TRA 2520	3 H 1 j	Traduction commerciale et économique
TRA 2750	3 A 1 j	General Translation
+ TRA 2900	3 AH 1 j	Simulation de cabinet de traduction
+ TRA 3250	3 H 1 j	Langue et traduction informatiques
+ TRA 3505	3 AH 1 j	Traduction et adaptation
+ TRA 3560	3 H 1 j	Traduction juridique et administrative
+ TRA 3570	3 H 1 j	Traduction médicale et pharmacologique
+ TRA 3580	3 A 1 j	Traduction littéraire
+ TRA 3590	3 A 1 j	Traduction cinématographique
+ TRA 3750	3 H 1 j	Specialized Translation

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Thématiques particulières**

TRA 2305G	3 AHE 1 js	Interprétation en milieu social
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation
+ TRA 3450	3 H 1 j	Terminologie et aménagement linguistique
+ TRA 3610	3 AH 1 j	Révision de textes
+ TRA 3850	3 A 1 j	Introduction à l'interprétation

Introduction

Créé en 1969, le programme de littérature comparée de l'Université de Montréal a pu fêter son vingtième anniversaire en se transformant en département.

La littérature comparée, à l'Université de Montréal, se caractérise par l'importance qu'elle accorde au fait textuel dans toute sa généralité, généralité qui englobe bien sûr, mais dépasse aussi, les domaines proprement littéraires. Tout en recoupant les préoccupations traditionnelles de la discipline (comparaison de littératures nationales sur des bases thématiques, stylistiques et autres, intérêt pour la théorie du fait littéraire, son histoire, sa sociologie, etc.), le Département de littérature comparée en suit également les tendances les plus récentes et ce de plusieurs manières : linguistiquement et géographiquement d'abord, en débordant largement les limites des littératures occidentales (Chine, Japon); ensuite en élargissant son champ d'activités à l'analyse de pratiques culturelles textuelles, qu'elles soient littéraires ou non, et en les évaluant dans leurs rapports changeants à des savoirs également en flux; enfin, en visant désormais à intégrer dans ses outils de recherche tous les instruments nouveaux offerts par l'informatique.

La littérature comparée, telle qu'on la pratique à l'Université de Montréal, entend jouer le rôle de carrefour entre diverses disciplines (études littéraires, histoire, philosophie, linguistique, anthropologie, communication, sociologie, etc.). En effet, en offrant l'occasion d'explorer et de construire des outils permettant l'abord comparé de zones discursives multiples (science, philosophie, théologie) et leur confrontation à des ensembles visuels ou auditifs divers (peinture, sculpture, danse, musique, cinéma, médias de masse et médias interactifs), la littérature comparée reconstruit un lieu de dialogue et d'interrogations qui avait été largement disloqué par les processus de spécialisation et de cloisonnement disciplinaire à l'œuvre depuis la fin du XIXe siècle. Ce lieu permettra donc à toutes ces disciplines de mieux traiter, ensemble, les questions brûlantes et fondamentales auxquelles notre civilisation est confrontée et qui relèvent des humanités depuis toujours.

Directeur : Terry Cochran (jusqu'au 31/05/07)**Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

Amaryll Chanady, Ph.D. (Université d'Alberta)
 Terry Cochran, Ph.D. (Minnesota), en congé
 Jean-Claude Guéron, Ph.D. (Univ. of Wisconsin-Madison)
 Wladimir Kryszynski, doctorat de l'Université (Strasbourg), MSRC
 Livia Monnet, Ph.D. (Vienne)

Professeurs agrégés

Jacques Cardinal, Ph.D. (Montréal)
 Philippe Despoix, Ph.D. (École des Hautes Études, Paris), thèse d'État (F.U., Berlin)
 Tonglin Lu, M.A. (Montréal), Ph.D. (Princeton), en congé
 Éric Savoy, Ph.D. (Queen's)

Professeurs adjoints

Najat Rahman, Ph.D. (Wisconsin-Madison)
 Julian Vigo, M.A. (New York), Ph.D. (City University of New York)

Professeur associé

Walter Moser, doctorat ès lettres (Zurich)

Professeur émérite

Antonio Gomez-Moriana

Programme 1-140-2-0

Version 01

Majeur en littérature comparée**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Certificat de traduction troisième langue

(Voir sous le Département de littératures et de langues modernes.)

Département de littérature comparée

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8117

Téléphone : 514-343-7255

Télécopieur : 514-343-2211

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut substituer aux cours du bloc 70F des cours de langue avancés.

La Faculté recommande à l'étudiant qui ne maîtrise que deux langues d'utiliser les six crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme a comme objectif principal la spécialisation dans la discipline dans son état actuel. Cette formation comporte plusieurs volets : la maîtrise des bases de la discipline, une ouverture systématique à d'autres cultures, y compris non occidentales, la capacité de réfléchir de façon cohérente et systématique à des problèmes particuliers et d'apporter des réponses basées sur la recherche autonome, et une ouverture interdisciplinaire pour mieux rendre compte de certains phénomènes complexes qui ne peuvent être cernés de façon adéquate à travers un strict cloisonnement disciplinaire. Les diplômés du programme auront ainsi une excellente connaissance des développements actuels de notre discipline en Europe et en Amérique du Nord, et posséderont les outils essentiels à la poursuite des études supérieures au Canada aussi bien qu'à l'étranger.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 21 cr.

Fondements

LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2060	3 H 1 j	Rhétorique et interprétation
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LCO 3030	3 H 1 j	L'essai comme pensée littéraire

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Comparaisons littéraires

LCO 1010	3 H 1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1030	3 A 1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 1050	3 H 1 j	Discours épique
LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
LCO 2070	3 A 1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3000	3 H 1 j	Cours thématique
LCO 3050	3 H 1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Interdisciplinaire

LCO 1001	3 A 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3 A 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 1060	3 AH 1 j	Littérature et pensée scientifique
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 2300	3 A 1 j	Pratiques culturelles
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3 AH 1 j	Littérature et diversité humaine

Bloc 70 D option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Ouverture aux autres disciplines

ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ANT 2020	3 A 1 j	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3 H 1 j	Langue, culture et poétique
ARV 2955	3 AH 1	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 3103	3 H 1 j	Mythologies du cinéma
FAS 1000	3 A 1 js	Introduction à l'interculturel
HAR 2145	3 H 1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature
SOL 1015	3 A 1 j	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
TRA 2115	3 H 1 j	Histoire de la traduction
TRA 3075	3 A 1 j	Traduction et cultures
TRA 3125	3 A 1 j	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 70 E option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Aires culturelles

AES 2011	3 A 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
ALL 2261	3 A 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL 2271	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ALL 2321	3 H 1 j	Panorama du cinéma allemand
ALL 3262	3 A 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
ALL 3272	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1325	3 A 1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3 AHE 1 j	Littérature arabe
CIN 1107	3 H 1 j	Cinéma nationaux
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 H 1 j	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3 A 1 js	Littérature néo-hellénique
+ ITL 1141	3 AH 1 j	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
+ ITL 2880	3 AHE 1 js	L'Italie méditerranéenne
+ ITL 3075	3 AH 1 j	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 3521	3 A 1 j	Littératures italiennes et comparées
PTG 1210	3 AH 1 js	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3 H 1 js	Introduction à la culture brésilienne
PTG 2010	3 AH 1 j	Littérature portugaise
PTG 2020	3 AH 1 j	Littérature brésilienne

Bloc 70 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Langues

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
ALL 1991	6 AHE 1 js	Allemand élémentaire

ANG 1967	3	AHE 1	js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3	AHE 1	j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3	AHE 1	js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3	AHE 1	j	Intermediate Reading
+ ANG 1971	3	AH 1	j	Reading for the Humanities
+ ANG 1975	3	HE 1	js	Advanced Reading
ARA 1951	6	A 2	j	Arabe élémentaire
CHN 1050	6	AE 1	j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6	AH 2	s	Chinois élémentaire 1
ESP 1951	6	A 2	js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3	AHE 1	js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3	AHE 1	js	Espagnol avancé
ESP 1991	6	AHE 1	js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1996	6	AHE 1	j	Espagnol intermédiaire et avancé
GRC 1111	3	A 1	s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3	H 1	s	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1951	6	A 2	js	Grec moderne élémentaire
ITL 1951	6	A 2	js	Italien élémentaire
ITL 1991	6	AHE 1	js	Italien élémentaire
JPN 1050	6	AE 1	j	Japonais élémentaire 1
JPN 1050H	6	A 2	s	Japonais élémentaire 1
LAT 1111	3	A 1	s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3	H 1	s	Initiation à la langue latine 2
PTG 1951	6	A 2	js	Portugais élémentaire
RUS 1951	6	A 2	js	Russe élémentaire

Les cours du bloc 70F peuvent être remplacés par des cours de niveau supérieur enseignés dans une langue étrangère. On recommande fortement que l'étudiant qui maîtrise seulement deux langues consacre les 6 crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue. L'étudiant doit avoir initialement la connaissance passive de l'anglais.

Programme 1-140-4-0

Version 01

Mineur en littérature comparée

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme a pour objectif d'initier l'étudiant aux études en littérature comparée. Il vise à préparer l'étudiant aux études supérieures en littérature comparée et dans d'autres départements de littérature, et à offrir une formation complémentaire à tous ceux qui sont inscrits dans les divers programmes de lettres.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix. L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *6 cr.*

Méthodologies

LCO 1000	3	A	1	j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	A	1	j	Littérature et théories de la culture

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Littérature

LCO 1008	3	A	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 1010	3	H	1	j	Littérature et ethnicité
LCO 1030	3	A	1	j	Postcolonialismes comparés
LCO 1050	3	H	1	j	Discours épique
LCO 2000	3	H	1	j	Évolution du roman
LCO 2040	3	H	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2060	3	H	1	j	Rhétorique et interprétation
LCO 2070	3	A	1	j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3000	3	H	1	j	Cours thématique
LCO 3010	3	H	1	js	Théories de la littérature
LCO 3030	3	H	1	j	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3050	3	H	1	j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Interdisciplinaire

ANT 1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
ANT 2020	3	A	1	j	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3	H	1	j	Langue, culture et poétique
CIN 3103	3	H	1	j	Mythologies du cinéma
FAS 1000	3	A	1	js	Introduction à l'interculturel
FRA 1110	3	A	1	j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	H	1	j	Introduction aux modernités
HAR 1070	3	AH	1	js	Historiographie
HAR 2145	3	H	1	js	L'oeuvre d'art et ses textes
HST 1941	3	A	1	s	L'époque moderne
HST 1942	3	H	1	s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
LCO 1001	3	A	1	j	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	A	1	j	Littérature comparée et philosophie
LCO 1060	3	AH	1	j	Littérature et pensée scientifique
LCO 2011	3	H	1	js	Études comparatives des récits
LCO 2030	3	A	1	j	Littérature, technologies et médias
LCO 2300	3	A	1	j	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	H	1	j	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3	AH	1	j	Littérature et diversité humaine
PHI 1600	3	H	1	j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 2200	3	H	1	j	Nietzsche
PHI 3250	3	H	1	j	Esthétique de la littérature
SOL 1015	3	A	1	j	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3	A	1	j	Culture et société

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Aires culturelles

AES 2011	3	A	1	j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	H	1	j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	A	1	j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	H	1	j	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3	H	1	j	Panorama de la littérature allemande
ALL 2261	3	A	1	j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL 2271	3	A	1	j	Littérature et culture du XXe siècle 1

ALL	2321	3	H	1	j	Panorama du cinéma allemand	
ANG	1033	3	H	1	j	Twentieth Century Literatures in English	
ANG	1325	3	A	1	j	Survey of Canadian Literature	
ANG	2361	3	H	1	j	Postcolonial Literature in English	
ANG	2404	3	H	1	j	Literature and Transnational Feminisms	
ARA	2050	3	AHE	1	j	Littérature arabe	
CIN	1107	3	H	1	j	Cinéma nationaux	
+	ESP	1225	6	A	1	j	Littérature espagnole : panorama
+	ESP	1325	3	H	1	j	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP	2400	3	A	1	j	Cinéma et littératures hispaniques	
FRA	1140	3	A	1	j	Introduction à la francophonie	
FRA	2131	3	HE	1	j	Littérature québécoise du XXe siècle	
FRA	2141	3	H	1	j	Littérature maghrébine	
FRA	2142	3	H	1	j	Littérature africaine	
FRA	2143	3	A	1	j	Littérature des Caraïbes	
GRC	1031	3	A	1	j	Introduction à la littérature grecque	
GRM	1001	3	A	1	js	Littérature néo-hellénique	
ITL	1120	3	A	1	j	Introduction à la culture italienne	
+	ITL	1141	3	AH	1	j	Introduction à la littérature italienne
ITL	2160	3	AH	1	j	Cinéma et littérature après 1945	
LAT	1031	3	A	1	j	Histoire de la littérature latine	
LCO	3521	3	A	1	j	Littératures italiennes et comparées	
PTG	1210	3	AH	1	js	Introduction à la culture portugaise	
PTG	1220	3	H	1	js	Introduction à la culture brésilienne	
PTG	2010	3	AH	1	j	Littérature portugaise	
PTG	2020	3	AH	1	j	Littérature brésilienne	
QCF	1050	3	A	1	j	Introduction au Québec	

Programme 1-174-1-0

Version 02

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études cinématographiques et Littérature comparée

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours devront avoir été complétés pour chacune des deux disciplines (incluant les cours des blocs 70 D, E et F). On recommande fortement que l'étudiant qui maîtrise seulement deux langues consacre les 6 crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme offre à l'étudiant une formation bidisciplinaire en études cinématographiques et littérature comparée. Il vise à doter l'étudiant 1) d'une formation théorique et critique en littérature et en cinéma; 2) de connaissances sur l'interaction des différents médias dans la culture; 3) d'une formation transdisciplinaire grâce entre autres à plusieurs cours axés sur l'interaction des disciplines et des médias; 4) d'une spécialisation dans une aire culturelle donnée. Le programme donne accès à la maîtrise en littérature comparée et en études cinématographiques. Il constitue un atout pour entrer sur le marché du travail dans le domaine de la culture, des communications et du multimédia.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 60 à option et 6 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours devront avoir été complétés pour chacune des deux disciplines (incluant les cours des blocs 70 D, E et F). On recommande fortement que l'étudiant qui maîtrise seulement deux langues consacre les 6 crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 24 cr.

Théories et méthodologies

CIN	1101	3	A	1	js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN	1102	3	A	1	j	Langage et matières de l'expression
CIN	1104	3	A	1	js	Culture et documentation du cinéma
CIN	2101	3	A	1	j	Théories du cinéma
LCO	1000	3	A	1	j	Introduction à la littérature comparée
LCO	1001	3	A	1	j	Le textuel et le visuel
LCO	2100	3	A	1	j	Littérature et théories de la culture
LCO	3001	3	H	1	j	Problèmes de la représentation

Bloc 70 B *option*

minimum 18 cr., maximum 21 cr.

Disciplinaire (cinéma)

CIN	1103	3	H	1	j	Courants du cinéma contemporain
CIN	1105	3	A	1	js	Cinéma d'animation et images composites
CIN	1109	3	A	1	s	Les genres et le cinéma
CIN	2104	3	A	1	s	Cinéma documentaire
CIN	2105	3	A	1	j	L'avènement du cinéma
CIN	2107	3	H	1	js	L'adaptation cinématographique
CIN	2108	3	A	1	j	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN	3103	3	H	1	j	Mythologies du cinéma
CIN	3104	3	A	1	j	Histoire et théorie du scénario

Bloc 70 C *option*

minimum 18 cr., maximum 21 cr.

Disciplinaire (littérature comparée)

FAS	1000	3	A	1	js	Introduction à l'interculturel
LCO	1008	3	A	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO	1010	3	H	1	j	Littérature et ethnicité
LCO	1020	3	A	1	j	Littérature comparée et philosophie
LCO	1050	3	H	1	j	Discours épique
LCO	1060	3	AH	1	j	Littérature et pensée scientifique
LCO	2000	3	H	1	j	Évolution du roman
LCO	2011	3	H	1	js	Études comparatives des récits
LCO	2030	3	A	1	j	Littérature, technologies et médias
LCO	2040	3	H	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO	2060	3	H	1	j	Rhétorique et interprétation
LCO	2070	3	A	1	j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO	2300	3	A	1	j	Pratiques culturelles
LCO	3000	3	H	1	j	Cours thématique
LCO	3010	3	H	1	js	Théories de la littérature
LCO	3020	3	AH	1	j	Littérature et diversité humaine
LCO	3030	3	H	1	j	L'essai comme pensée littéraire
LCO	3050	3	H	1	j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 D *option*

minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Cinéma et autres arts (cinéma)

CIN	2110	3	AH	1	js	Le cinéma et les autres arts
HAR	2030	3	A	1	j	Perception et oeuvre d'art
HAR	2145	3	H	1	js	L'oeuvre d'art et ses textes
HAR	2185	3	H	1	j	Histoire de la photographie

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Aires culturelles (cinéma)

CIN 1107	3 H 1 j	Cinéma nationaux
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
CIN 3101	3 A 1 j	Cinéma des différences
ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
GRM 1201	3 AH 1 s	Cinéma grec
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945

Bloc 70 F *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Aires culturelles (littérature comparée)

AES 2011	3 A 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
ALL 2261	3 A 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL 2271	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ALL 2321	3 H 1 j	Panorama du cinéma allemand
ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1325	3 A 1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
ARA 1001	3 A 1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA 2050	3 AHE 1 j	Littérature arabe
ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine : panorama
FRA 1140	3 A 1 j	Introduction à la francophonie
FRA 2131	3 HE 1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 H 1 j	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2211	3 AH 1 j	Poétiques contemporaines
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
GRM 1001	3 A 1 js	Littérature néo-hellénique
ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
+ ITL 1141	3 AH 1 j	Introduction à la littérature italienne
+ ITL 2110	3 A 1 s	Le roman italien contemporain
+ ITL 2880	3 AHE 1 js	L'Italie méditerranéenne
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 1030	3 A 1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 3521	3 A 1 j	Littératures italiennes et comparées
PTG 1210	3 AH 1 js	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3 H 1 js	Introduction à la culture brésilienne
PTG 2010	3 AH 1 j	Littérature portugaise
PTG 2020	3 AH 1 j	Littérature brésilienne
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec

tie des 42 crédits en philosophie. L'étudiant qui maîtrise seulement deux langues doit consacrer les 6 crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme assure une formation approfondie en littérature comparée et en philosophie. Il vise en outre à doter l'étudiant : 1) de connaissances sur l'interaction entre les deux disciplines dans le passé et aujourd'hui; 2) d'un esprit critique qui lui permet de réfléchir en profondeur sur certaines problématiques spécifiques comme le sujet, l'identité, l'altérité et la diversité humaine; 3) de la connaissance d'une langue autre que le français et l'anglais. Le programme donne accès à la maîtrise en littérature comparée et à la maîtrise en philosophie. Il constitue un atout pour n'importe quel emploi qui exige un esprit critique et une bonne compréhension des débats politiques et sociaux actuels.

Structure du programme

Ce programme totalise 39 crédits obligatoires, 45 à option et 6 au choix. Parmi ses 45 crédits à option, l'étudiant doit prendre 18 crédits dans les blocs 70 B, 70 C et 70 D et 15 crédits dans les blocs 70 F, 70 G, 70 H et 70 I. L'étudiant doit choisir les 12 crédits dans une seule langue parmi celles proposées au bloc 70 E. En outre, 6 crédits feront partie des 42 crédits en littérature comparée et 6 crédits feront partie des 42 crédits en philosophie. L'étudiant qui maîtrise seulement deux langues doit consacrer les 6 crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *39 cr.*

Fondements

LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 1020	3 A 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Interdisciplinaire (littérature comparée)

FRA 3314	3 A 1 j	Littérature et philosophie
LCO 1001	3 A 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 2060	3 H 1 j	Rhétorique et interprétation
LCO 2300	3 A 1 j	Pratiques culturelles

Programme 1-142-1-0

Version 01

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littérature comparée et Philosophie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Parmi ses 45 crédits à option, l'étudiant doit prendre 18 crédits dans les blocs 70 B, 70 C et 70 D et 15 crédits dans les blocs 70 F, 70 G, 70 H et 70 I. L'étudiant doit choisir les 12 crédits dans une seule langue parmi celles proposées au bloc 70 E. En outre, 6 crédits feront partie des 42 crédits en littérature comparée et 6 crédits feront par-

LCO 3020	3 AH 1 j	Littérature et diversité humaine
LCO 3030	3 H 1 j	L'essai comme pensée littéraire
<i>Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>		
Problématiques comparatistes (littérature comparée)		
LCO 1010	3 H 1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1030	3 A 1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 1060	3 AH 1 j	Littérature et pensée scientifique
LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
LCO 2070	3 A 1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3000	3 H 1 j	Cours thématique
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation
LCO 3050	3 H 1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Aires culturelles (littérature comparée)

AES 2011	3 A 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
ALL 2321	3 H 1 j	Panorama du cinéma allemand
ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1325	3 A 1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3 AHE 1 j	Littérature arabe
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine : panorama
ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1140	3 A 1 j	Introduction à la francophonie
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 H 1 j	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3 A 1 js	Littérature néo-hellénique
ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 1050	3 H 1 j	Discours épique
LCO 3521	3 A 1 j	Littératures italiennes et comparées
PTG 1210	3 AH 1 js	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3 H 1 js	Introduction à la culture brésilienne
PTG 2010	3 AH 1 j	Littérature portugaise
PTG 2020	3 AH 1 j	Littérature brésilienne
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec

Bloc 70 E option minimum 12 cr., maximum 12 cr.

Langues

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 js	Allemand avancé 2
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2
+ ALL 1983	3 E 1 j	Lecture en allemand 3
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Advanced Reading
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 2
ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 AH 2 s	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1060H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 2
+ CHN 2075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2

+ CHN 3050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 3060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 3070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1996	6 AHE 1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP 2510	3 AHE 1 j	Pratique orale de l'espagnol
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ ITL 1070	3 AH 1 js	Grammaire avancée 1
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé
+ ITL 2040	3 HE 1 j	Italien parlé
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
JPN 1050H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1060H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 2
+ JPN 2075	6 A 1 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 3050	3 A 1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 3060	3 H 1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 3070	3 A 1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 3080	3 H 1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

Bloc 70 F option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Philosophie et pensée scientifique (philosophie)

PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 HE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2305	3 A 1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 A 1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 3710	3 H 1 j	Philosophie anglo-américaine

Bloc 70 G option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Histoire de la philosophie (philosophie)

PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2615	3 H 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 A 1 j	L'empirisme moderne
PHI 2800	3 A 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 A 1 j	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 3530	3 A 1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3 A 1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote
PHI 3865	3 A 1 j	Textes philosophiques : tradition latine

Bloc 70 H option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Philosophie éthico-politique (philosophie)

PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 H 1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 3460	3 H 1 js	Histoire de la philosophie politique
PHI 3625	3 A 1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 H 1 j	Philosophie de l'action
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 70 I option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Philosophie continentale (philosophie)

PHI 1205	3	H	1	j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	H	1	j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2200	3	H	1	j	Nietzsche
PHI 2205	3	A	1	j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2215	3	A	1	j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3	A	1	j	Théories esthétiques
PHI 2580	3	A	1	j	Philosophie de l'histoire
PHI 3255	3	A	1	j	Esthétique contemporaine
PHI 3640	3	A	1	j	Hegel
PHI 3730	3	H	1	j	Herméneutique philosophique 1
PHI 3735	3	H	1	j	Herméneutique philosophique 2
PHI 3760	3	A	1	j	Heidegger

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études anglaises et Littérature comparée

(Voir sous le Département d'études anglaises.)

B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines

(Voir sous le Département des littératures de langue française.)

Département des littératures de langue française

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8016

Téléphone : 514-343-6225

Télécopieur : 514-343-2256

Introduction

Créé en 1962, le département compte aujourd'hui parmi les départements de français les plus importants d'Amérique du Nord. La formation qu'il dispense porte sur l'ensemble des littératures d'expression française, ainsi que sur l'histoire et la théorie littéraire.

La réforme en profondeur des programmes de 1^{er} cycle permet d'associer à une solide culture littéraire et historique diverses formes de spécialisation qui ouvrent sur le monde contemporain. Le mineur et le majeur en littératures de langue française peuvent être combinés respectivement à un diplôme de majeur ou à un mineur d'une autre discipline. Le baccalauréat spécialisé comporte trois orientations : histoire poétique et théories des littératures; dramaturgie; et francophonie. La première orientation est la plus générale, visant l'acquisition de solides connaissances dans l'ensemble des littératures d'expression française et dans les théories littéraires; les deux autres ajoutent, à une formation de base dans ces deux domaines, une concentration de 30 crédits sur l'analyse des textes et des pratiques de théâtre (dramaturgie) ou des littératures des pays autres que la France et le Québec (francophonie). Le Département participe également à des baccalauréats bidisciplinaires, avec philosophie, avec linguistique et avec études anglaises, ainsi qu'au baccalauréat en lettres et sciences humaines. Il collabore par ailleurs avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement du français au secondaire.

Les programmes et formules pédagogiques favorisent le travail personnel et font une large place à la participation des étudiants. Les cours obligatoires, qui donnent la formation de base, sont nombreux en première année; ils le sont moins en 2^e et disparaissent complètement en 3^e année, où n'existent plus que des cours avec un nombre limité d'étudiants.

En plus des cours qui font habituellement partie d'un programme de littérature, le Département offre des cours de création littéraire assurés par des professeurs du Département et des spécialistes du monde littéraire de Montréal.

Le Département reçoit aussi régulièrement un écrivain en résidence, des professeurs invités et accueille de nombreux conférenciers.

Pour toute information supplémentaire sur les programmes, s'adresser à premiercycle@littfra.umontreal.ca, ou à la responsable, Christiane Ndiaye, 514-343-2041

Directeur : **Éric Méchoulan (jusqu'au 31/05/07)**

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Jean-Philippe Beaulieu, M.A. (Waterloo), Ph.D. (Ottawa)
 Lucie Bourassa, M.A. (UQTR), Ph.D. (Montréal)
 Micheline Cambron, Ph.D. (Montréal), Secrétaire de Faculté, vice-doyenne
 Guy Lafèche, M.A. (Strasbourg), doctorat de 3^e cycle (Paris), en congé
 Jean Larose, M.A. (Montréal), doctorat de 3^e cycle (Paris)
 Catherine Mavrikakis, Ph.D. (Montréal), en congé
 Éric Méchoulan, Ph.D. en littérature comparée (Montréal), doctorat en lettres modernes (Paris III), en congé
 Benoît Melançon, Ph.D. (Montréal)
 Robert Melançon, doctorat de 3^e cycle (Tours), MSRC
 Ginette Michaud, Ph.D. (Montréal)
 Elisabeth Nardout-Lafarge, M.A. (Limoges), Ph.D. (McGill)
 Christiane Ndiaye, M.A. (Bordeaux), Ph.D. (Montréal)
 Pierre Nepveu, M.A. (Montpellier), Ph.D. (Montréal)
 Michel Pierssens, D.E.S. (Tours), doctorat de 3^e cycle (Aix-Marseille)
 Pierre Popovic, Licence en philologie romane (Liège), Ph.D. (Montréal)
 Antoine Soare, Ph.D. (McGill)
 Stéphane Vachon, doctorat ès lettres modernes (Paris VIII)

Professeurs agrégés

Jean-François Cottier, doctorat en Lettres (Paris IV)
 Gilbert David, Ph.D. (Montréal)
 Francis Gingras, doctorat de l'Université (Montpellier), en congé
 Marie-Pascale Huglo, Ph.D. (Montréal)
 Josias Semujanga, Ph.D. (Laval)
 Benjamin Victor, Ph.D. en études classiques (Michigan), en congé

Professeurs adjoints

Jeanne Bovet, M.A. (Laval), Ph.D. (Montréal)
 Ugo Dionne, M.A. (Montréal), doctorat en langue et littérature françaises (Paris III)
 Gilles Dupuis, M.A. (Ottawa), Ph.D. en littérature comparée (Montréal)
 Karim Larose, Ph.D. (Montréal)
 Andrea Oberhuber, Ph.D. en philologie romane (Innsbruck)

Professeurs associés

Nicole Deschamps, doctorat de l'Université (Paris)
 Bruno Roy, Ph.D. (Montréal)

Professeurs émérites

Bernard Beugnot
 Jacques Brault
 Lise Gauvin
 Laurent Mailhot
 Gilles Marcotte

Programme 1-145-1-5

Version 00

B.A. spécialisé en littératures de langue française J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01A et selon l'orientation choisie aux cours suivants : pour l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures, aux cours des blocs 83A et B, pour l'orientation Dramaturgie, à deux cours du 84A ainsi qu'à des cours à option des blocs 84G et H, et pour l'orientation Francophonie, aux cours des blocs 85A, F et G.

En 2^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B et, pour l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures, à un cours du bloc 84A;

Il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce baccalauréat offre trois orientations qui mènent aux études supérieures en plus de préparer à diverses professions. L'orientation «Histoire, poétique et théorie des littératures» permet d'acquérir les bases méthodologiques, historiques et théoriques nécessaires à l'analyse rigoureuse des textes littéraires de langue française, quels qu'en soient l'ancrage géographique (France, Québec, francophonie), l'époque ou le genre. Elle vise l'acquisition d'une solide culture littéraire par la lecture attentive des œuvres et la maîtrise de la langue, tant à l'oral qu'à l'écrit. Unique au Québec, l'orientation «Dramaturgie» conjugue l'étude des formes dramatiques et des esthétiques théâtrales à la connaissance d'autres corpus et approches littéraires. L'orientation «Francophonie» est, au Québec, le seul programme d'études consacré aux littératures francophones du Maghreb, d'Afrique, des Caraïbes, etc. Ces corpus moins familiers sont abordés dans une perspective historique, esthétique et interdisciplinaire qui demeure fortement arrimée aux apprentissages fondamentaux en études françaises. Le détenteur de ce baccalauréat pourra travailler dans les domaines où les capacités d'analyse, de synthèse, de jugement critique et de rédaction sont essentielles : être chercheur, rédacteur, critique, etc. dans les médias, organismes culturels, agences gouvernementales, maisons d'édition, institutions de la francophonie ou organismes théâtraux. Il sera aussi préparé pour enseigner au collégial.

Structure du programme

L'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures comprend les segments 01 et 83, avec 24 crédits obligatoires, 63 à option et 3 au choix. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 83A et B. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option. L'orientation Dramaturgie comprend les segments 01 et 84, avec 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, à deux cours du 84A ainsi qu'à des cours à option des blocs 84G et H. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B et à un cours du bloc 84A; il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option. L'orientation Francophonie comprend les segments 01 et 85, avec 27 crédits obligatoires, 60 à option et 3 au choix. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 85A, F et G. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option. Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Tronc commun aux trois orientations

Bloc 01 A *obligatoire* 15 cr.

Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3 A 1 j	Analyse de textes
FRA 1009	3 HE 1 j	Grammaire du français
FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature

Bloc 01 B *obligatoire* 9 cr.

Lectures critiques

+ FRA 2000	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA 2001	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
FRA 2007	3 A 1 j	Questions d'histoire de la littérature

Segment 83 Orientation Histoire, poétique et théorie des littératures

Bloc 83 A *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Introductions à l'histoire des littératures

FRA 1100	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3 A 1 j	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 HE 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3 A 1 j	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)

Bloc 83 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Initiations à l'analyse et à l'écriture

FRA 1203	3 H 1 j	Lecture du poème
FRA 1204	3 A 1 j	Lecture du roman
FRA 1205	3 A 1 j	Lecture de l'essai
FRA 1260	3 H 1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA 1704	3 A 1 j	Création littéraire
FRA 1705	3 H 1 j	Entendre, voir, écrire

Bloc 83 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Histoire des littératures

FRA 2100	3 H 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3 H 1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3 H 1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2111	3 A 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3 A 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3 A 1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2130	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 HE 1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 H 1 j	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2144	3 H 1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA 2145	3 A 1 j	Littératures francophones d'Europe
FRA 2162	3 A 1 j	Histoire du théâtre au Québec
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain
FRA 2182	3 A 1 j	Problèmes d'histoire des genres
FRA 2183	3 HE 1 j	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3 H 1 j	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2185	3 H 1 j	Histoire de la littérature populaire

Bloc 83 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Poétiques et parcours de lecture

FRA 2203	3 A 1 j	Poétiques médiévales
FRA 2204	3 H 1 j	Poétiques classiques
FRA 2210	3 A 1 j	Poétiques modernes
FRA 2211	3 AH 1 j	Poétiques contemporaines
FRA 2220	3 A 1 j	Formes narratives
FRA 2221	3 AH 1 j	Formes poétiques
FRA 2222	3 H 1 j	Formes de l'essai
FRA 2223	3 H 1 j	Formes dramatiques
FRA 2224	3 A 1 j	Formes brèves
FRA 2241	3 AE 1 j	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3 A 1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3 A 1 j	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3 H 1 j	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2280	3 H 1 j	Problèmes de poétique
FRA 2284	3 E 1 j	Paralittératures
FRA 2285	3 A 1 j	Les récits de soi
FRA 3220	3 H 1 j	Auteur français
FRA 3230	3 A 1 j	Auteur québécois
FRA 3241	3 E 1 j	Auteur francophone
FRA 3242	3 H 1 j	Questions de littérature francophone

<i>Bloc 83 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 15 cr.</i>	FRA 3708	3 A	1 j	Pastiches et mélanges
			FRA 3709	3 H	1 j	Les chantiers de la création
			FRA 3760	3 H	1 j	Critique théâtrale
Théories			<i>Bloc 83 L</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>	
FRA 3301	3 A	1 j	Compléments aux pratiques d'écriture			
FRA 3302	3 H	1 j	+ CIN 1004	3 H	1 js	Laboratoire de scénarisation
FRA 3303	3 A	1 j	+ CIN 2003	3 A	1 j	Pratique scénaristique
FRA 3304	3 A	1 j	CIN 2109	3 A	1 js	Critique cinématographique
FRA 3306	3 A	1 j				
FRA 3307	3 H	1 j	<i>Bloc 83 M</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>	
FRA 3308	3 H	1 j	Métiers de l'édition et de la culture			
FRA 3309	3 H	1 j	FRA 2805	3 A	1 j	Littérature et édition
FRA 3310	3 A	1 j	FRA 2806	3 A	1 s	L'émission littéraire
FRA 3313	3 H	1 j	FRA 2862	3 H	1 j	Recherches en dramaturgie
FRA 3314	3 A	1 j	+ FRA 3819	3 AHE	1 j	Stage dans une maison d'édition
FRA 3315	3 A	1 j	FRA 3825	3 H	1 j	Pratiques de l'édition numérique
FRA 3359	3 A	1 j	+ FRA 3860	3 HE	1 j	Stage en milieu théâtral
FRA 3360	3 H	1 j				
FRA 3361	3 A	1 j	<i>Bloc 83 N</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>	
FRA 3362	3 H	1 j	Compléments aux métiers de l'édition et de la culture			
			ANT 3141	3 A	1 j	Technologies de la représentation
<i>Bloc 83 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>	ARV 2955	3 AH	1	Histoire du livre et de l'imprimé
Langue française			COM 1300	3 AH	1 js	Théories de la communication
FRA 1011	3 A	1 j	COM 1350	3 A	1 j	Communication, cognition, émotion
FRA 1013	3 H	1 j	COM 1600	3 AH	1 j	Communication médiatique
LNG 1050	3 A	1 j	HAR 3340	3 A	1 j	Exposition d'art : discours et pratiques
LNG 1060	3 H	1 j	JOU 1100	3 AHE	1 js	L'information journalistique
LNG 1061G	3 AHE	1 js	JOU 2310	3 AHE	1 js	Analyse de l'actualité
LNG 1062G	3 AHE	1 js				
LNG 1125	3 H	1 j	<i>Bloc 83 O</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>	
LNG 1126	3 A	1 j	Littératures anciennes et étrangères			
LNG 1955	3 A	1 j	AES 2011	3 A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
+ LNG 2100	3 H	1 j	AES 2012	3 H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
+ LNG 2250	3 H	1 j	AES 2020	3 A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
			AES 2021	3 H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
<i>Bloc 83 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>	ALL 2200	3 A	1 j	Introduction à la littérature allemande
Intermédialité et interdisciplinarité			ALL 2214	3 H	1 j	Panorama de la littérature allemande
FRA 2500	3 H	1 j	ALL 2250	3 H	1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
FRA 2509	3 A	1 j	ALL 2261	3 A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
FRA 2510	3 H	1 j	ALL 2271	3 A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
FRA 3500	3 H	1 j	ALL 2321	3 H	1 j	Panorama du cinéma allemand
FRA 3503	3 H	1 j	ALL 3262	3 A	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
FRA 3504	3 A	1 j	ALL 3272	3 A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
FRA 3505	3 A	1 j	ANG 1001	3 A	1 j	Reading Poetry
			ANG 1002	3 A	1 j	Reading Fiction
<i>Bloc 83 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>	ANG 1031	3 A	1 j	Survey of British Literature to 1650
Compléments aux approches interdisciplinaires			ANG 1032	3 A	1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
CIN 2110	3 AH	1 js	ANG 1033	3 H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
LCO 1001	3 A	1 j	ANG 1282	3 H	1 j	British Drama
LCO 2030	3 A	1 j	ANG 1320	3 A	1 j	Children's Literature in English
LCO 3001	3 H	1 j	ANG 1390	3 H	1 j	Twentieth Century Short Story
			ANG 1401	3 A	1 j	Quebec Writing in English
<i>Bloc 83 I</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>	ANG 1500	3 H	1 j	African-American Literature
Études culturelles			ANG 1600	3 A	1 j	Detective Fiction
FRA 2602	3 H	1 j	ANG 1655	3 A	1 j	Travel Literature in English
FRA 2617	3 A	1 j	ANG 1750	3 A	1 j	Science Fiction and Fantasy
FRA 2618	3 H	1 j	ANG 2115	3 A	1 j	Shakespeare
FRA 3607	3 H	1 j	ANG 2153	3 A	1 j	British Literature 1790 to 1900
FRA 3608	3 H	1 j	ANG 2163	3 H	1 j	British Literature 1900 to Present
FRA 3609	3 A	1 j	ANG 2173	3 A	1 j	American Literature 1776 to 1900
FRA 3611	3 A	1 j	ANG 2183	3 A	1 j	American Literature 1900 to Present
FRA 3641	3 E	1 j	ANG 2325	3 H	1 j	Contemporary Canadian Literature
			ANG 2361	3 H	1 j	Postcolonial Literature in English
<i>Bloc 83 J</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>	ANG 2404	3 H	1 j	Literature and Transnational Feminisms
Compléments aux études culturelles			ANG 2461	3 A	1 j	Sexuality and Representation
CIN 3101	3 A	1 j	ARA 2050	3 AHE	1 j	Littérature arabe
FAS 1000	3 A	1 js	ESP 2400	3 A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
LCO 1010	3 H	1 j	GRC 1031	3 A	1 j	Introduction à la littérature grecque
LCO 1020	3 A	1 j	GRM 1001	3 A	1 js	Littérature néo-hellénique
LCO 2100	3 A	1 j	+ ITL 1141	3 AH	1 j	Introduction à la littérature italienne
LCO 2300	3 A	1 j	+ ITL 3075	3 AH	1 j	Grands courants littéraires en Italie
			LAT 1031	3 A	1 j	Histoire de la littérature latine
<i>Bloc 83 K</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>	LCO 1008	3 A	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
Pratiques d'écriture						
FRA 2706	3 A	1 j				
FRA 2707	3 H	1 j				
FRA 2760	3 A	1 j				

LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
<i>Bloc 83 P option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
Langues anciennes et modernes		
ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
ALL 1991	6 AHE 1 js	Allemand élémentaire
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1971	3 AH 1 j	Reading for the Humanities
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Advanced Reading
ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 AH 2 s	Chinois élémentaire 1
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1996	6 AHE 1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
ITL 1991	6 AHE 1 js	Italien élémentaire
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
JPN 1050H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 1
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
PTG 1951	6 A 2 js	Portugais élémentaire
RUS 1951	6 A 2 js	Russe élémentaire
<i>Bloc 83 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>		
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 3860	3 A 1 j	L'Afrique au sud du Sahara
ANT 3861	3 A 1 js	Le monde arabo-musulman
CIN 1101	3 A 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3 A 1 j	Théories du cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
CIN 3104	3 A 1 j	Histoire et théorie du scénario
HAR 1070	3 AH 1 js	Historiographie
HAR 1090	3 A 1 js	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3 H 1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2145	3 H 1 js	L'oeuvre d'art et ses textes
HAR 2185	3 H 1 j	Histoire de la photographie
HAR 2294	3 H 1 js	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3 A 1 js	Les avant-gardes historiques
HAR 3040	3 A 1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HAR 3220	3 H 1 j	L'art actuel
HAR 3900	3 H 1 j	Théories de l'art
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1010	3 A 1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1931	3 A 1 s	L'Antiquité
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
+ ITL 2195	3 AH 1 j	Société et culture en Italie
MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage

PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2615	3 H 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
QCF 1960	3 HE 1 j	Culture et société, Québec contemporain
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SRL 2025	3 AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme
TRA 2115	3 H 1 j	Histoire de la traduction
+ TRA 2500	3 AH 1 j	Traduction générale
TRA 3125	3 A 1 j	Théories contemporaines de la traduction

Segment 84 Propre à l'orientation Dramaturgie

Bloc 84 A obligatoire 9 cr.

Histoire du théâtre

FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
FRA 2162	3 A 1 j	Histoire du théâtre au Québec

Bloc 84 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Dramaturgies

FRA 1260	3 H 1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA 2261	3 A 1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3 A 1 j	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3 H 1 j	Questions d'analyse dramaturgique

Bloc 84 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Théorie du théâtre

FRA 2500	3 H 1 j	La littérature et les autres arts
FRA 3360	3 H 1 j	Théorie de la représentation théâtrale
FRA 3361	3 A 1 j	Théorie du texte de théâtre
FRA 3362	3 H 1 j	Théorie des formes dramatiques

Bloc 84 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Pratiques d'écriture

FRA 2706	3 A 1 j	Critique littéraire
FRA 2760	3 A 1 j	L'écriture dramatique
FRA 3709	3 H 1 j	Les chantiers de la création
FRA 3760	3 H 1 j	Critique théâtrale

Bloc 84 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Métiers du théâtre et de la culture

FRA 2805	3 A 1 j	Littérature et édition
FRA 2862	3 H 1 j	Recherches en dramaturgie
FRA 3825	3 H 1 j	Pratiques de l'édition numérique
+ FRA 3860	3 HE 1 j	Stage en milieu théâtral

Bloc 84 F option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Dramaturgies anciennes et étrangères

ALL 2321	3 H 1 j	Panorama du cinéma allemand
ANG 1282	3 H 1 j	British Drama
ANG 2115	3 A 1 j	Shakespeare
+ ESP 3252	3 AH 1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle
+ ESP 3326	3 A 1 j	Narration et théâtre hispano-américains
+ ESP 3435	3 H 1 j	Théâtre hispanique du Siècle d'or
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie
+ LAT 3160	3 H 1 j	Le théâtre latin

Bloc 84 G option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Histoire des littératures

FRA 1100	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3 A 1 j	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 HE 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3 A 1 j	Introduction à la francophonie
FRA 2100	3 H 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3 H 1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3 H 1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2111	3 A 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3 A 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle

FRA 2124	3 A 1 j	Littérature française du XIXe siècle	FRA 3609	3 A 1 j	Sociabilités littéraires
FRA 2130	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle	FRA 3611	3 A 1 j	Les avant-gardes
FRA 2131	3 HE 1 j	Littérature québécoise du XXe siècle	FRA 3641	3 E 1 j	Littérature et civilisation africaines
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine			
FRA 2142	3 H 1 j	Littérature africaine	<i>Bloc 84 L</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes			
FRA 2144	3 H 1 j	Littératures francophones d'Amérique	Littératures anciennes et étrangères		
FRA 2145	3 A 1 j	Littératures francophones d'Europe	AES 2011	3 A 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine	AES 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain	AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
FRA 2182	3 A 1 j	Problèmes d'histoire des genres	AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
FRA 2183	3 HE 1 j	Histoire de la littérature des femmes	ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
FRA 2184	3 H 1 j	Histoire de la littérature de jeunesse	ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
FRA 2185	3 H 1 j	Histoire de la littérature populaire	ALL 2250	3 H 1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
			ALL 2261	3 A 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
<i>Bloc 84 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>	ALL 2271	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
			ALL 3262	3 A 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
Poétique et parcours de lecture			ALL 3272	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
FRA 1203	3 H 1 j	Lecture du poème	ANG 1001	3 A 1 j	Reading Poetry
FRA 1204	3 A 1 j	Lecture du roman	ANG 1002	3 A 1 j	Reading Fiction
FRA 1205	3 A 1 j	Lecture de l'essai	ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650
FRA 2203	3 A 1 j	Poétiques médiévales	ANG 1032	3 A 1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
FRA 2204	3 H 1 j	Poétiques classiques	ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
FRA 2210	3 A 1 j	Poétiques modernes	ANG 1320	3 A 1 j	Children's Literature in English
FRA 2211	3 AH 1 j	Poétiques contemporaines	ANG 1390	3 H 1 j	Twentieth Century Short Story
FRA 2220	3 A 1 j	Formes narratives	ANG 1401	3 A 1 j	Quebec Writing in English
FRA 2221	3 AH 1 j	Formes poétiques	ANG 1500	3 H 1 j	African-American Literature
FRA 2222	3 H 1 j	Formes de l'essai	ANG 1600	3 A 1 j	Detective Fiction
FRA 2223	3 H 1 j	Formes dramatiques	ANG 1655	3 A 1 j	Travel Literature in English
FRA 2224	3 A 1 j	Formes brèves	ANG 1750	3 A 1 j	Science Fiction and Fantasy
FRA 2241	3 AE 1 j	Lecture des textes francophones	ANG 2153	3 A 1 j	British Literature 1790 to 1900
FRA 2280	3 H 1 j	Problèmes de poétique	ANG 2163	3 H 1 j	British Literature 1900 to Present
FRA 2284	3 E 1 j	Paralittératures	ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900
FRA 2285	3 A 1 j	Les récits de soi	ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
FRA 3220	3 H 1 j	Auteur français	ANG 2325	3 H 1 j	Contemporary Canadian Literature
FRA 3230	3 A 1 j	Auteur québécois	ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English
FRA 3241	3 E 1 j	Auteur francophone	ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
FRA 3242	3 H 1 j	Questions de littérature francophone	ANG 2461	3 A 1 j	Sexuality and Representation
			ARA 2050	3 AHE 1 j	Littérature arabe
<i>Bloc 84 I</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>	ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
			GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
Théories			GRM 1001	3 A 1 js	Littérature néo-hellénique
FRA 3301	3 A 1 j	Théorie des genres	+ ITL 1141	3 AH 1 j	Introduction à la littérature italienne
FRA 3302	3 H 1 j	Rhétorique	+ ITL 3075	3 AH 1 j	Grands courants littéraires en Italie
FRA 3303	3 A 1 j	Narratologie	LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine
FRA 3304	3 A 1 j	Théorie et analyse du discours poétique	LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
FRA 3306	3 A 1 j	Théories des identités sexuelles	LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
FRA 3307	3 H 1 j	Modernités : théories et problèmes	LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
FRA 3308	3 H 1 j	Littérature et linguistique			
FRA 3309	3 H 1 j	Littérature et anthropologie	<i>Bloc 84 M</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
FRA 3310	3 A 1 j	Littérature et société			
FRA 3313	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse	Langues anciennes et modernes		
FRA 3314	3 A 1 j	Littérature et philosophie	ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
FRA 3315	3 A 1 j	Édition critique et génétique textuelle	ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
FRA 3359	3 A 1 j	La recherche en littérature	+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
			ALL 1991	6 AHE 1 js	Allemand élémentaire
<i>Bloc 84 J</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>	ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
			ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
Langue française			+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui	ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction	+ ANG 1971	3 AH 1 j	Reading for the Humanities
LNG 1050	3 A 1 j	Ancien et moyen français	+ ANG 1975	3 HE 1 js	Advanced Reading
LNG 1060	3 H 1 j	Stylistique	ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
LNG 1061G	3 AHE 1 js	De la grammaire au style	CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
LNG 1062G	3 AHE 1 js	Le lexique : particularités, difficultés	CHN 1050H	6 AH 2 s	Chinois élémentaire 1
LNG 1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones	ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
LNG 1126	3 A 1 j	Histoire du français en Amérique	+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique	+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
+ LNG 2100	3 H 1 j	Français québécois	ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
+ LNG 2250	3 H 1 j	Analyse du discours en linguistique	+ ESP 1996	6 AHE 1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
<i>Bloc 84 K</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>	GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
			+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
Études culturelles			GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire
FRA 2602	3 H 1 j	Presse et littérature	ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
FRA 2617	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature	ITL 1991	6 AHE 1 js	Italien élémentaire
FRA 2618	3 H 1 j	Imaginaire social et littérature	JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
FRA 3607	3 H 1 j	La littérature dans l'espace public			
FRA 3608	3 H 1 j	Identités culturelles et littérature			

JPN	1050H	6 A	2 s	Japonais élémentaire 1
LAT	1111	3 A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT	1121	3 H	1 s	Initiation à la langue latine 2
PTG	1951	6 A	2 js	Portugais élémentaire
RUS	1951	6 A	2 js	Russe élémentaire

Segment 85 Orientation Francophonie

Bloc 85 A obligatoire 3 cr.

Initiation aux littératures francophones

FRA	1140	3 A	1 j	Introduction à la francophonie
-----	------	-----	-----	--------------------------------

Bloc 85 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Approche historique des littératures francophones

FRA	2141	3 H	1 j	Littérature maghrébine
FRA	2142	3 H	1 j	Littérature africaine
FRA	2143	3 A	1 j	Littérature des Caraïbes
FRA	2144	3 H	1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA	2145	3 A	1 j	Littératures francophones d'Europe

Bloc 85 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Lecture des littératures francophones

FRA	2241	3 AE	1 j	Lecture des textes francophones
FRA	3241	3 E	1 j	Auteur francophone
FRA	3242	3 H	1 j	Questions de littérature francophone

Bloc 85 D option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Problématiques en littérature francophone

FRA	2500	3 H	1 j	La littérature et les autres arts
FRA	3309	3 H	1 j	Littérature et anthropologie
FRA	3608	3 H	1 j	Identités culturelles et littérature
FRA	3641	3 E	1 j	Littérature et civilisation africaines

Bloc 85 E option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Approches interculturelles

CIN	3101	3 A	1 j	Cinéma des différences
FAS	1000	3 A	1 js	Introduction à l'interculturel
LCO	1010	3 H	1 j	Littérature et ethnicité
LCO	1020	3 A	1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO	2100	3 A	1 j	Littérature et théories de la culture
LCO	2300	3 A	1 j	Pratiques culturelles

Bloc 85 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Sciences humaines

ANT	3860	3 A	1 j	L'Afrique au sud du Sahara
ANT	3861	3 A	1 js	Le monde arabo-musulman
CIN	2110	3 AH	1 js	Le cinéma et les autres arts
HST	2351	3 A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST	2623	3 H	1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
LCO	1001	3 A	1 j	Le textuel et le visuel
LCO	2030	3 A	1 j	Littérature, technologies et médias
LCO	3001	3 H	1 j	Problèmes de la représentation
LNG	1125	3 H	1 j	Temps et espaces francophones
LNG	1126	3 A	1 j	Histoire du français en Amérique
POL	2850	3 AH	1 j	Enjeux politiques en Afrique

Bloc 85 G option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Histoire des littératures

FRA	1100	3 H	1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA	1102	3 A	1 j	Introduction à l'humanisme
FRA	1110	3 A	1 j	Introduction aux classicismes
FRA	1120	3 H	1 j	Introduction aux modernités
FRA	1130	3 HE	1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA	2100	3 H	1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA	2103	3 H	1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA	2110	3 H	1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA	2111	3 A	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA	2112	3 A	1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA	2124	3 A	1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA	2130	3 A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA	2131	3 HE	1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA	2180	3 A	1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA	2181	3 H	1 j	Roman moderne et contemporain
FRA	2182	3 A	1 j	Problèmes d'histoire des genres
FRA	2183	3 HE	1 j	Histoire de la littérature des femmes

FRA	2184	3 H	1 j	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA	2185	3 H	1 j	Histoire de la littérature populaire

Bloc 85 H option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Poétiques et parcours de lecture

FRA	1203	3 H	1 j	Lecture du poème
FRA	1204	3 A	1 j	Lecture du roman
FRA	1205	3 A	1 j	Lecture de l'essai
FRA	1260	3 H	1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA	2203	3 A	1 j	Poétiques médiévales
FRA	2204	3 H	1 j	Poétiques classiques
FRA	2210	3 A	1 j	Poétiques modernes
FRA	2211	3 AH	1 j	Poétiques contemporaines
FRA	2220	3 A	1 j	Formes narratives
FRA	2221	3 AH	1 j	Formes poétiques
FRA	2222	3 H	1 j	Formes de l'essai
FRA	2223	3 H	1 j	Formes dramatiques
FRA	2224	3 A	1 j	Formes brèves
FRA	2261	3 A	1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA	2263	3 A	1 j	Dramaturgie moderne
FRA	2264	3 A	1 j	Dramaturgie québécoise
FRA	2265	3 H	1 j	Questions d'analyse dramaturgique
FRA	2280	3 H	1 j	Problèmes de poétique
FRA	2284	3 E	1 j	Parallittératures
FRA	2285	3 A	1 j	Les récits de soi
FRA	3220	3 H	1 j	Auteur français
FRA	3230	3 A	1 j	Auteur québécois

Bloc 85 I option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Théories

FRA	3301	3 A	1 j	Théorie des genres
FRA	3302	3 H	1 j	Rhétorique
FRA	3303	3 A	1 j	Narratologie
FRA	3304	3 A	1 j	Théorie et analyse du discours poétique
FRA	3306	3 A	1 j	Théories des identités sexuelles
FRA	3307	3 H	1 j	Modernités : théories et problèmes
FRA	3308	3 H	1 j	Littérature et linguistique
FRA	3310	3 A	1 j	Littérature et société
FRA	3313	3 H	1 j	Littérature et psychanalyse
FRA	3314	3 A	1 j	Littérature et philosophie
FRA	3315	3 A	1 j	Édition critique et génétique textuelle
FRA	3359	3 A	1 j	La recherche en littérature
FRA	3360	3 H	1 j	Théorie de la représentation théâtrale
FRA	3361	3 A	1 j	Théorie du texte de théâtre
FRA	3362	3 H	1 j	Théorie des formes dramatiques

Bloc 85 J option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langue française

FRA	1011	3 A	1 j	Le français aujourd'hui
FRA	1013	3 H	1 j	La rédaction
LNG	1050	3 A	1 j	Ancien et moyen français
LNG	1060	3 H	1 j	Stylistique
LNG	1061G	3 AHE	1 js	De la grammaire au style
LNG	1062G	3 AHE	1 js	Le lexique : particularités, difficultés
LNG	1125	3 H	1 j	Temps et espaces francophones
LNG	1955	3 A	1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG	2100	3 H	1 j	Français québécois
+ LNG	2250	3 H	1 j	Analyse du discours en linguistique

Bloc 85 K option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Intermédialité et interdisciplinarité

FRA	2509	3 A	1 j	La chanson
FRA	2510	3 H	1 j	La bande dessinée
FRA	3500	3 H	1 j	Littérature, culture, médias
FRA	3503	3 H	1 j	Mythes et littérature
FRA	3504	3 A	1 j	Littérature et spatialité
FRA	3505	3 A	1 j	Littérature et informatique

Bloc 85 L option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Études culturelles

FRA	2602	3 H	1 j	Presse et littérature
FRA	2617	3 A	1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA	2618	3 H	1 j	Imaginaire social et littérature
FRA	3607	3 H	1 j	La littérature dans l'espace public

FRA 3609	3 A 1 j	Sociabilités littéraires
FRA 3611	3 A 1 j	Les avant-gardes
<i>Bloc 85 M option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
Pratiques d'écriture		
FRA 1704	3 A 1 j	Création littéraire
FRA 1705	3 H 1 j	Entendre, voir, écrire
FRA 2706	3 A 1 j	Critique littéraire
FRA 2707	3 H 1 j	Pratique des genres
FRA 2760	3 A 1 j	L'écriture dramatique
FRA 3708	3 A 1 j	Pastiches et mélanges
FRA 3709	3 H 1 j	Les chantiers de la création
FRA 3760	3 H 1 j	Critique théâtrale
<i>Bloc 85 N option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
Métiers de l'édition et de la lecture		
FRA 2805	3 A 1 j	Littérature et édition
FRA 2806	3 A 1 s	L'émission littéraire
FRA 2862	3 H 1 j	Recherches en dramaturgie
+ FRA 3819	3 AHE 1 j	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3 H 1 j	Pratiques de l'édition numérique
+ FRA 3860	3 HE 1 j	Stage en milieu théâtral
<i>Bloc 85 O option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
Littératures anciennes et étrangères		
AES 2011	3 A 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
ALL 2250	3 H 1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
ALL 2261	3 A 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL 2271	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ALL 2321	3 H 1 j	Panorama du cinéma allemand
ALL 3262	3 A 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
ALL 3272	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
ANG 1001	3 A 1 j	Reading Poetry
ANG 1002	3 A 1 j	Reading Fiction
ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3 A 1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1282	3 H 1 j	British Drama
ANG 1320	3 A 1 j	Children's Literature in English
ANG 1390	3 H 1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 1401	3 A 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1500	3 H 1 j	African-American Literature
ANG 1600	3 A 1 j	Detective Fiction
ANG 1655	3 A 1 j	Travel Literature in English
ANG 1750	3 A 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 2115	3 A 1 j	Shakespeare
ANG 2153	3 A 1 j	British Literature 1790 to 1900
ANG 2163	3 H 1 j	British Literature 1900 to Present
ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3 H 1 j	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3 A 1 j	Sexuality and Representation
ARA 2050	3 AHE 1 j	Littérature arabe
ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3 A 1 js	Littérature néo-hellénique
+ ITL 1141	3 AH 1 j	Introduction à la littérature italienne
+ ITL 3075	3 AH 1 j	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 1008	3 A 1 j	Œuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2040	3 H 1 j	Œuvres de la littérature mondiale 2
<i>Bloc 85 P option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
Langues anciennes et modernes		
ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1

ALL 1991	6 AHE 1 js	Allemand élémentaire
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1971	3 AH 1 j	Reading for the Humanities
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Advanced Reading
ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 AH 2 s	Chinois élémentaire 1
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1996	6 AHE 1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
ITL 1991	6 AHE 1 js	Italien élémentaire
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
JPN 1050H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 1
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
PTG 1951	6 A 2 js	Portugais élémentaire
RUS 1951	6 A 2 js	Russe élémentaire

Programme 1-145-2-5

Version 00

Majeur en littératures de langue française**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 83A et B. En 2^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le majeur, construit à partir de l'orientation « Histoire, poétique et théorie des littératures » du baccalauréat spécialisé, propose une solide formation de base en études littéraires. Associé à un mineur, il mène les étudiants ne souhaitant pas se consacrer

uniquement aux études littéraires au monde de l'édition, de la rédaction et des communications. Il permet également aux étudiants désireux de mener des études supérieures, après avoir complété leur baccalauréat par un mineur, de le faire sans avoir à suivre une propédeutique trop lourde.

Structure du programme

Ce programme comprend les segments 01 et 83, et totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 83A et B. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option. Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A obligatoire 15 cr.

Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3 A 1 j	Analyse de textes
FRA 1009	3 HE 1 j	Grammaire du français
FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature

Bloc 01 B obligatoire 9 cr.

Lectures critiques

+ FRA 2000	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA 2001	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
FRA 2007	3 A 1 j	Questions d'histoire de la littérature

Segment 83 Histoire, poétique et théorie des littératures

Bloc 83 A option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Introductions à l'histoire des littératures

FRA 1100	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3 A 1 j	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 HE 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3 A 1 j	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)

Bloc 83 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Initiations à l'analyse et à l'écriture

FRA 1203	3 H 1 j	Lecture du poème
FRA 1204	3 A 1 j	Lecture du roman
FRA 1205	3 A 1 j	Lecture de l'essai
FRA 1260	3 H 1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA 1704	3 A 1 j	Création littéraire
FRA 1705	3 H 1 j	Entendre, voir, écrire

Bloc 83 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Histoire des littératures

FRA 2100	3 H 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3 H 1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3 H 1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2111	3 A 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3 A 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3 A 1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2130	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 HE 1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 H 1 j	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2144	3 H 1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA 2145	3 A 1 j	Littératures francophones d'Europe
FRA 2162	3 A 1 j	Histoire du théâtre au Québec
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain
FRA 2182	3 A 1 j	Problèmes d'histoire des genres
FRA 2183	3 HE 1 j	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3 H 1 j	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2185	3 H 1 j	Histoire de la littérature populaire

Bloc 83 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Poétiques et parcours de lecture

FRA 2203	3 A 1 j	Poétiques médiévales
FRA 2204	3 H 1 j	Poétiques classiques
FRA 2210	3 A 1 j	Poétiques modernes
FRA 2211	3 AH 1 j	Poétiques contemporaines
FRA 2220	3 A 1 j	Formes narratives
FRA 2221	3 AH 1 j	Formes poétiques
FRA 2222	3 H 1 j	Formes de l'essai
FRA 2223	3 H 1 j	Formes dramatiques
FRA 2224	3 A 1 j	Formes brèves
FRA 2241	3 AE 1 j	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3 A 1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3 A 1 j	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3 H 1 j	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2280	3 H 1 j	Problèmes de poétique
FRA 2284	3 E 1 j	Parallittératures
FRA 2285	3 A 1 j	Les récits de soi
FRA 3220	3 H 1 j	Auteur français
FRA 3230	3 A 1 j	Auteur québécois
FRA 3241	3 E 1 j	Auteur francophone
FRA 3242	3 H 1 j	Questions de littérature francophone

Bloc 83 E option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Théories

FRA 3301	3 A 1 j	Théorie des genres
FRA 3302	3 H 1 j	Rhétorique
FRA 3303	3 A 1 j	Narratologie
FRA 3304	3 A 1 j	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 3306	3 A 1 j	Théories des identités sexuelles
FRA 3307	3 H 1 j	Modernités : théories et problèmes
FRA 3308	3 H 1 j	Littérature et linguistique
FRA 3309	3 H 1 j	Littérature et anthropologie
FRA 3310	3 A 1 j	Littérature et société
FRA 3313	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3 A 1 j	Littérature et philosophie
FRA 3315	3 A 1 j	Édition critique et génétique textuelle
FRA 3359	3 A 1 j	La recherche en littérature
FRA 3360	3 H 1 j	Théorie de la représentation théâtrale
FRA 3361	3 A 1 j	Théorie du texte de théâtre
FRA 3362	3 H 1 j	Théorie des formes dramatiques

Bloc 83 F option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langue française

FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
LNG 1050	3 A 1 j	Ancien et moyen français
LNG 1060	3 H 1 j	Stylistique
LNG 1061G	3 AHE 1 js	De la grammaire au style
LNG 1062G	3 AHE 1 js	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3 A 1 j	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG 2100	3 H 1 j	Français québécois
+ LNG 2250	3 H 1 j	Analyse du discours en linguistique

Bloc 83 G option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Intermédialité et interdisciplinarité

FRA 2500	3 H 1 j	La littérature et les autres arts
FRA 2509	3 A 1 j	La chanson
FRA 2510	3 H 1 j	La bande dessinée
FRA 3500	3 H 1 j	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3 H 1 j	Mythes et littérature
FRA 3504	3 A 1 j	Littérature et spatialité
FRA 3505	3 A 1 j	Littérature et informatique

Bloc 83 H option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Compléments aux approches interdisciplinaires

CIN 2110	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts
LCO 1001	3 A 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation

Bloc 83 I option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Études culturelles

FRA 2602	3 H 1 j	Presse et littérature
FRA 2617	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA 2618	3 H 1 j	Imaginaire social et littérature
FRA 3607	3 H 1 j	La littérature dans l'espace public
FRA 3608	3 H 1 j	Identités culturelles et littérature
FRA 3609	3 A 1 j	Sociabilités littéraires
FRA 3611	3 A 1 j	Les avant-gardes
FRA 3641	3 E 1 j	Littérature et civilisation africaines

Bloc 83 J option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Compléments aux études culturelles

CIN 3101	3 A 1 j	Cinéma des différences
FAS 1000	3 A 1 js	Introduction à l'interculturel
LCO 1010	3 H 1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1020	3 A 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3 A 1 j	Pratiques culturelles

Bloc 83 K option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Pratiques d'écriture

FRA 2706	3 A 1 j	Critique littéraire
FRA 2707	3 H 1 j	Pratique des genres
FRA 2760	3 A 1 j	L'écriture dramatique
FRA 3708	3 A 1 j	Pastiches et mélanges
FRA 3709	3 H 1 j	Les chantiers de la création
FRA 3760	3 H 1 j	Critique théâtrale

Bloc 83 L option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Compléments aux pratiques d'écriture

+ CIN 1004	3 H 1 js	Laboratoire de scénarisation
+ CIN 2003	3 A 1 j	Pratique scénaristique
CIN 2109	3 A 1 js	Critique cinématographique

Bloc 83 M option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Métiers de l'édition et de la culture

FRA 2805	3 A 1 j	Littérature et édition
FRA 2806	3 A 1 s	L'émission littéraire
FRA 2862	3 H 1 j	Recherches en dramaturgie
+ FRA 3819	3 AHE 1 j	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3 H 1 j	Pratiques de l'édition numérique
+ FRA 3860	3 HE 1 j	Stage en milieu théâtral

Bloc 83 N option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Compléments aux métiers de l'édition et de la culture

ANT 3141	3 A 1 j	Technologies de la représentation
ARV 2955	3 AH 1	Histoire du livre et de l'imprimé
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM 1350	3 A 1 j	Communication, cognition, émotion
COM 1600	3 AH 1 j	Communication médiatique
HAR 3340	3 A 1 j	Exposition d'art : discours et pratiques
JOU 1100	3 AHE 1 js	L'information journalistique
JOU 2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité

Programme 1-145-4-5

Version 00

Mineur en littératures de langue française

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le mineur est un programme conçu pour assurer une solide initiation aux études littéraires. Sa souplesse le rend adaptable aux besoins particuliers de l'étudiant qui veut compléter une formation acquise dans une autre discipline ou qui préfère s'inscrire à un programme court dans le domaine des lettres en lui laissant la possibilité de l'intégrer par la suite aux programmes plus étoffés que sont le baccalauréat spécialisé et le majeur.

Structure du programme

Ce programme comprend les segments 01 et 83, et totalise 15 crédits obligatoires et 15 à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A obligatoire 15 cr.

Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3 A 1 j	Analyse de textes
FRA 1009	3 HE 1 j	Grammaire du français
FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature

Segment 83 Histoire, poétique et théorie des littératures

Bloc 83 A option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Introductions à l'histoire des littératures

FRA 1100	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3 A 1 j	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 HE 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3 A 1 j	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)

Bloc 83 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Initiations à l'analyse et à l'écriture

FRA 1203	3 H 1 j	Lecture du poème
FRA 1204	3 A 1 j	Lecture du roman
FRA 1205	3 A 1 j	Lecture de l'essai
FRA 1260	3 H 1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA 1704	3 A 1 j	Création littéraire
FRA 1705	3 H 1 j	Entendre, voir, écrire

Bloc 83 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Intermédialité et interdisciplinarité

FRA 2500	3 H 1 j	La littérature et les autres arts
FRA 2509	3 A 1 j	La chanson
FRA 2510	3 H 1 j	La bande dessinée

Bloc 83 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Études culturelles

FRA 2602	3 H 1 j	Presse et littérature
FRA 2617	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA 2618	3 H 1 j	Imaginaire social et littérature

Bloc 83 E option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Pratiques d'écriture

FRA 1011	3 A	1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1013	3 H	1 j	La rédaction
FRA 2706	3 A	1 j	Critique littéraire
FRA 2707	3 H	1 j	Pratique des genres
FRA 2760	3 A	1 j	L'écriture dramatique

Bloc 83 F option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Métiers de l'édition et de la culture

FRA 2805	3 A	1 j	Littérature et édition
FRA 2806	3 A	1 s	L'émission littéraire
FRA 2862	3 H	1 j	Recherches en dramaturgie

Programme 1-163-1-0

Version 03

B.A. Spécialisé en lettres et sciences humaines J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit suivre au moins un cours FRA, HAR, HST, LCO et PHI dans le bloc 01B. Les 12 crédits du bloc 01F doivent être choisis dans une seule et même langue. L'étudiant inscrit à l'orientation Histoire doit avoir accumulé à la fin de son baccalauréat un total de 33 crédits en histoire.

Pour être admissible au programme de maîtrise en histoire sans propédeutique, l'étudiant doit avoir réussi au moins 15 crédits dans l'aire spatio-temporelle de spécialisation. L'étudiant doit prendre au minimum 6 crédits de cours HST3XXX. S'il souhaite se spécialiser sur l'Antiquité ou le Moyen Âge, il peut remplacer jusqu'à 6 crédits de cours HST par des cours GRC, LAT, HGL ou ETM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme s'adresse à des étudiants maîtrisant parfaitement la langue parlée et écrite, ouverts à d'autres cultures et capables de se confronter à des situations abstraites de tous ordres. Après deux années de formation générale interdisciplinaire et une troisième année spécialisée dans une des cinq disciplines de base, Études françaises, Histoire, Histoire de l'art, Littérature comparée et Philosophie, l'étudiant pourra aussi bien répondre aux exigences du marché du travail, qui demande des individus capables de s'intégrer à des situations en constante évolution, que poursuivre des études

de maîtrise dans la discipline choisie lors de la troisième année. Les cinq cours obligatoires, exclusivement réservés aux étudiants de ce programme, sont typiques de ce que ce programme veut être : l'étudiant s'y familiarisera avec chacune des grandes époques de l'histoire sous l'angle d'une discipline particulière, mais en intégrant les éléments et les méthodes des autres approches disciplinaires.

Structure du programme

L'orientation Histoire comprend les segments 01 et 71, avec 18 crédits obligatoires, 72 à option et 0 au choix. L'orientation Histoire de l'art comprend les segments 01 et 72, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Études françaises comprend les segments 01 et 73, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Littérature comparée comprend les segments 01 et 74, avec 24 crédits obligatoires, 66 à option et 0 au choix. L'orientation Philosophie comprend les segments 01 et 75, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'étudiant devra suivre au moins un cours FRA, HAR, HST, LCO et PHI dans le bloc 01B. Les 12 crédits du bloc 01F doivent être choisis dans une seule et même langue. L'étudiant inscrit à l'orientation Histoire doit avoir accumulé à la fin de son baccalauréat un total de 33 crédits en histoire. Il sera admissible au programme de maîtrise en histoire sans propédeutique dans la mesure où il aura suivi au moins 15 crédits dans l'aire spatio-temporelle de spécialisation. L'étudiant doit prendre au minimum 6 crédits de cours HST3XXX. S'il souhaite se spécialiser sur l'Antiquité ou le Moyen Âge, il peut remplacer jusqu'à 6 crédits de cours HST par des cours GRC, LAT, HGL ou ETM. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux cinq orientations

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
FAS 1010	3 A	1 j	Avènement du monde contemporain
FAS 1020	3 H	1 j	Le monde Antique
FAS 1030	3 A	1 j	Le Moyen Âge
FAS 1040	3 H	1 j	L'Europe à la Renaissance
FAS 1050	3 H	1 j	L'invention de l'homme moderne

Bloc 01 B option minimum 18 cr., maximum 18 cr.

Fondements

FRA 1110	3 A	1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H	1 j	Introduction aux modernités
HAR 1190	3 A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H	1 js	Introduction à l'art moderne
HST 1931	3 A	1 s	L'Antiquité
HST 1941	3 A	1 s	L'époque moderne
LCO 1008	3 A	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3 H	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
PHI 1600	3 H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A	1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 01 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

L'humanité et son passé

ANT 1210	3 A	1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3 H	1 j	L'archéologie des civilisations
FRA 1100	3 H	1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3 A	1 j	Introduction à l'humanisme
FRA 2110	3 H	1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2112	3 A	1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3 A	1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2261	3 A	1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
HAR 1090	3 A	1 js	La Renaissance : une définition
HAR 1165	3 A	1 js	Introduction aux arts du monde antique
HAR 2070	3 H	1 j	La cathédrale gothique
HAR 2360	3 A	1 js	Les avant-gardes historiques
HGL 1021	3 A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1043	3 A	1 j	Histoire des États-Unis
HST 1903	3 A	1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H	1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1932	3 H	1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1942	3 H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
PHI 2615	3 H	1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2800	3 A	1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2865	3 A	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)

Bloc 01 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Science et culture

ANT 1511	3 A	1 j	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3 H	1 j	Introduction à la variation biologique
ANT 2058	3 H	1 j	Les technologies

ANT	2423	3 H	1 j	Biologie et environnement socioculturel
CIN	2104	3 A	1 s	Cinéma documentaire
FRA	3309	3 H	1 j	Littérature et anthropologie
GEO	1112	3 A	1 j	Géophysologie
HAR	2030	3 A	1 j	Perception et œuvre d'art
HST	1045	3 H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST	2521	3 H	1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST	2522	3 A	1 j	Sciences et conflits internationaux
PHI	1130	3 H	1 j	Philosophie des sciences
PHI	2150	3 A	1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI	2160	3 A	1 j	Philosophie des sciences exactes
POL	2230	3 AH	1 j	Politiques scientifiques

Bloc 01 E option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Culture et différence

AES	2011	3 A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES	2012	3 H	1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES	2020	3 A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES	2021	3 H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
ANT	1611	3 H	1 j	Langage, culture, société
ANT	2020	3 A	1 j	Anthropologie de la religion
ANT	2611	3 A	1 j	Ethnographie de la communication
ANT	2624	3 E	1 j	Langages et systèmes symboliques
ARA	1001	3 A	1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA	1002	3 H	1 s	Introduction au monde arabe 2
ARA	2050	3 AHE	1 j	Littérature arabe
ARA	2060	3 E	1 s	Le monde arabe contemporain
CIN	1101	3 A	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN	1103	3 H	1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN	3101	3 A	1 j	Cinéma des différences
CIN	3103	3 H	1 j	Mythologies du cinéma
ESP	1215	3 A	1 j	Civilisation espagnole
ESP	1317	3 H	1 j	Civilisation hispano-américaine 1
FRA	3310	3 A	1 j	Littérature et société
FRA	3314	3 A	1 j	Littérature et philosophie
FRA	3608	3 H	1 j	Identités culturelles et littérature
HAR	2085	3 A	1 js	Arts et civilisations asiatiques
HAR	2201	3 AH	1 js	Art et architecture : Premières nations
HAR	2510	3 H	1 j	L'art baroque en Amérique latine
HST	1044	3 H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST	2212	3 A	1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST	2606	3 H	1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST	2619	3 H	1 j	La Chine impériale
HST	2620	3 A	1 j	La Chine en révolution
HST	2623	3 H	1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
LCO	2011	3 H	1 js	Études comparatives des récits
LCO	2300	3 A	1 j	Pratiques culturelles
PHI	1400	3 A	1 j	Problèmes en éthique
PHI	2200	3 H	1 j	Nietzsche
PHI	3250	3 H	1 j	Esthétique de la littérature
SOL	2104	3 H	1 j	Relations ethniques

Bloc 01 F option minimum 12 cr., maximum 12 cr.

Langue

ALL	1951	6 A	2 js	Allemand élémentaire
+ ALL	1952	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL	1954	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL	1955	3 AHE	1 js	Allemand avancé 1
+ ALL	1956	3 AH	1 js	Allemand avancé 2
ANG	1967	3 AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
ANG	1967T	3 AHE	1 j	Intermediate Oral English
+ ANG	1968	3 AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
ANG	1969	3 AHE	1 j	Intermediate Reading
+ ANG	1975	3 HE	1 js	Advanced Reading
+ ANG	2051	3 AHE	1 js	Advanced Oral English 1
+ ANG	2052	3 AHE	1 js	Advanced Oral English 2
ARA	1951	6 A	2 j	Arabe élémentaire
+ ARA	1952	3 AH	1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA	1953	3 AH	1 js	Arabe avancé
CHN	1050	6 AE	1 j	Chinois élémentaire 1
+ CHN	1060	6 HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN	2075	6 AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN	2085	6 HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN	3050	3 AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1

+ CHN	3060	3 HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN	3070	3 AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN	3080	3 HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2
+ ESP	1952	3 AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP	1953	3 AHE	1 js	Espagnol avancé
ESP	1991	6 AHE	1 js	Espagnol élémentaire
+ ESP	1996	6 AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP	2510	3 AHE	1 j	Pratique orale de l'espagnol
+ ESP	3610	3 H	1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)
GRC	1111	3 A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC	1121	3 H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC	2011	3 A	1 j	Grec intermédiaire
+ GRC	2021	3 H	1 j	Grec avancé (A)
+ GRC	2031	3 H	1 j	Grec avancé (B)
GRM	1951	6 A	2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM	1952	3 H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM	1953	3 H	1 js	Grec moderne avancé
ITL	1951	6 A	2 js	Italien élémentaire
+ ITL	1952	3 AHE	1 js	Italien intermédiaire
+ ITL	1953	3 AH	1 js	Italien avancé
+ ITL	2040	3 HE	1 j	Italien parlé
JPN	1050	6 AE	1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN	1060	6 H	1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN	2075	6 A	1 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN	2075H	6 A	2 js	Japonais intermédiaire 1
+ JPN	2085	6 H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN	3050	3 A	1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN	3060	3 H	1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN	3070	3 A	1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN	3080	3 H	1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
LAT	1111	3 A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT	1121	3 H	1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT	2011	3 A	1 j	Latin intermédiaire
+ LAT	2021	3 H	1 j	Latin avancé (A)
+ LAT	2031	3 H	1 j	Latin avancé (B)
PTG	1951	6 A	2 js	Portugais élémentaire
+ PTG	1952	3 AH	1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG	1953	3 AH	1 js	Portugais avancé
+ PTG	1954	3 AH	1 js	Portugais idiomatique et composition
+ PTG	1955	3 AH	1 js	Portugais : communication orale et écrite
RUS	1951	6 A	2 js	Russe élémentaire

Segment 71 Propre à l'orientation Histoire

Bloc 71 A obligatoire 3 cr.

+ HST 2023 3 H 1 j Introduction à la discipline historique

Bloc 71 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Méthodologie

HST	2001	3 A	1 s	Paléographie
HST	2002	3 A	1 j	Initiation aux sources orales
HST	2004	3 A	1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
HST	2013	3 H	1 s	Histoire et muséologie

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Antiquité – Moyen Âge

HST	2108	3 A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST	2109	3 H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST	2110	3 A	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST	2113	3 A	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST	2125	3 A	1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST	2126	3 H	1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST	2127	3 H	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST	3105	3 H	1 j	Économie et société grecques
HST	3108	3 A	1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST	3111	3 H	1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST	3127	3 H	1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
HST	3130	3 H	1 j	Culture et société au Moyen Âge

Bloc 71 D option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Europe moderne et contemporaine

HST	2256	3 A	1 j	Histoire économique de l'Europe
HST	2261	3 A	1 j	Société française d'Ancien Régime
HST	2262	3 H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST	2267	3 H	1 s	Histoire de la France contemporaine

HST 2272	3 AE 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes
HST 3220	3 H 1 j	France contemporaine : économie, société
HST 3256	3 H 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3562	3 H 1 j	Sciences, techniques et sociétés
HST 3591	3 A 1 s	Médecine, santé et société en Europe

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Canada – Québec

HST 2400	3 A 1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
HST 2418	3 A 1 j	Nouvelle France
HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2427	3 H 1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2446	3 HE 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2447	3 AE 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2552	3 E 1 j	Santé et médecine au Canada
HST 3420	3 A 1 j	Le Québec préindustriel
HST 3426	3 A 1 j	Vivre au Canada préindustriel
HST 3433	3 H 1 j	Espace domestique, espace public
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
HST 3460	3 H 1 j	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3475	3 A 1 j	Industrie, capital et travail au Québec
HST 3476	3 A 1 j	Histoire intellectuelle du Québec
HST 3593	3 A 1 j	Médecine, santé et société au Québec

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Les Amériques

HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2360	3 H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 3352	3 H 1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3360	3 A 1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3 H 1 j	Société et pouvoir aux États-Unis

Segment 72 Propre à l'orientation Histoire de l'art

Bloc 72 A obligatoire 12 cr.

HAR 1070	3 AH 1 js	Historiographie
HAR 1075	3 A 1 j	Initiation à la recherche historique
HAR 2145	3 H 1 js	L'œuvre d'art et ses textes
HAR 3900	3 H 1 j	Théories de l'art

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Moyen Âge et Renaissance

HAR 1080	3 A 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 2090	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2710	3 A 1 j	Architecture « all antica » (1400-1600)
HAR 2810	3 H 1 j	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XIVe siècle
HAR 3420	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Venise

Bloc 72 C option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

XVIIe – XVIIIe siècles

HAR 2440	3 H 1 js	Arts flamand et hollandais au XVIIe s.
HAR 3131	3 A 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3700	3 H 1 j	Architecture à l'âge de l'absolutisme

Bloc 72 D option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

XIXe siècle

HAR 1130	3 H 1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR 2252	3 A 1 j	L'art des Lumières
HAR 2294	3 H 1 js	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 3040	3 A 1 j	Critique d'art : histoire et pratique

Bloc 72 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

XXe siècle

HAR 1630	3 H 1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2650	3 H 1 s	Les révolutions surréalistes

HAR 3175	3 A 1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3220	3 H 1 j	L'art actuel

Bloc 72 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Arts des Amériques

HAR 1610	3 H 1 js	Américanité et les arts
HAR 2115	3 H 1 j	Arts anciens au Québec
HAR 2195	3 A 1 js	Art, culture et identité au Québec

Segment 73 Propre à l'orientation Études françaises

Bloc 73 A obligatoire 15 cr.

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3 A 1 j	Analyse de textes
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
+ FRA 2000	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA 2001	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques: analyses

Bloc 73 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Littérature française

FRA 2111	3 A 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2203	3 A 1 j	Poétiques médiévales
FRA 2204	3 H 1 j	Poétiques classiques
FRA 2210	3 A 1 j	Poétiques modernes
FRA 2211	3 AH 1 j	Poétiques contemporaines
FRA 2220	3 A 1 j	Formes narratives
FRA 2221	3 AH 1 j	Formes poétiques
FRA 2222	3 H 1 j	Formes de l'essai
FRA 2223	3 H 1 j	Formes dramatiques
FRA 2263	3 A 1 j	Dramaturgie moderne

Bloc 73 C option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Littérature québécoise

FRA 1130	3 HE 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2130	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 HE 1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA 2162	3 A 1 j	Histoire du théâtre au Québec
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise
FRA 3230	3 A 1 j	Auteur québécois

Bloc 73 D option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Approches

FRA 3301	3 A 1 j	Théorie des genres
FRA 3302	3 H 1 j	Rhétorique
FRA 3303	3 A 1 j	Narratologie
FRA 3306	3 A 1 j	Théories des identités sexuelles
FRA 3313	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3315	3 A 1 j	Édition critique et génétique textuelle
FRA 3500	3 H 1 j	Littérature, culture, médias

Bloc 73 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Recherches

FRA 1140	3 A 1 j	Introduction à la francophonie
FRA 1704	3 A 1 j	Création littéraire
FRA 2500	3 H 1 j	La littérature et les autres arts
FRA 2805	3 A 1 j	Littérature et édition
FRA 3220	3 H 1 j	Auteur français
FRA 3241	3 E 1 j	Auteur francophone
FRA 3359	3 A 1 j	La recherche en littérature
FRA 3360	3 H 1 j	Théorie de la représentation théâtrale
FRA 3505	3 A 1 j	Littérature et informatique

Segment 74 Propre à l'orientation Littérature comparée

Bloc 74 A obligatoire 9 cr.

Méthodologies

LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature

Bloc 74 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Littérature

LCO 1010	3 H 1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1030	3 A 1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 3050	3 H 1 j	Problèmes de l'histoire littéraire
LCO 3521	3 A 1 j	Littératures italiennes et comparées

Bloc 74 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Interdisciplinaire

LCO 1001	3 A 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3 A 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3 AH 1 j	Littérature et diversité humaine

Bloc 74 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Aires culturelles

ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
ALL 2250	3 H 1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
ALL 2261	3 A 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL 2321	3 H 1 j	Panorama du cinéma allemand
ALL 2340	3 H 1 j	Histoire de la langue allemande
ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine : panorama
+ ESP 3222	3 H 1 j	Cervantes et le roman du Siècle d'or
+ ESP 3242	3 H 1 j	Romantisme et réalisme en Espagne
+ ESP 3311	3 H 1 j	Littérature de la Conquête
+ ESP 3312	3 H 1 j	Littérature de l'Indépendance
+ ESP 3324	3 H 1 j	Roman et conte hispano-américains
+ ESP 3355	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine
+ ITL 2120	3 H 1 j	Le théâtre italien du XXe siècle
+ ITL 2880	3 AHE 1 js	L'Italie méditerranéenne

Segment 75 Propre à l'orientation Philosophie

Bloc 75 A *obligatoire* *15 cr.*

PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 2305	3 A 1 j	Théories de la connaissance
PHI 2425	3 H 1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure

Bloc 75 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2
PHI 3155	3 H 1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3710	3 H 1 j	Philosophie anglo-américaine

Bloc 75 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

PHI 3640	3 A 1 j	Hegel
PHI 3645	3 A 1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3730	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger

Bloc 75 D *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

PHI 3625	3 A 1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 H 1 j	Philosophie de l'action
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 75 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

PHI 2670	3 A 1 j	L'empirisme moderne
PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 3530	3 A 1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Linguistique

(Voir sous le Département de linguistique et de traduction.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie

(Voir sous le Département de philosophie.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langues anglaise et française

(Voir sous le Département d'études anglaises.)

Département de littératures et de langues modernes

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8086

Téléphone : 514-343-6222

Télécopieur : 514-343-2255

Introduction

Les études allemandes et les études hispaniques, disciplines qui forment chacune une section, existent depuis plus de trente ans à l'Université de Montréal. Elles font partie du Département de littératures et de langues modernes créé en juin 1989.

Le Département offre des programmes de B.A. spécialisé, de majeur, et de mineur en études allemandes et en études hispaniques; les programmes de B.A. spécialisé et de majeur préparent aux études supérieures en langues, didactique des langues et littératures ainsi qu'aux études supérieures dans les domaines des sciences humaines reliés aux langues et civilisations allemande et hispanique.

Aux études supérieures, le Département offre la maîtrise en études allemandes et en études hispaniques et, conjointement avec le Département de littérature comparée, le doctorat en littérature (option littérature allemande et option littérature hispanique).

Conjointement avec le Département de linguistique et de traduction, le Département offre également un programme de Certificat en traduction troisième langue, avec une orientation allemand-français et une orientation espagnol-français, français-espagnol.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation dans le cadre du B.Ed. en enseignement secondaire pour la discipline principale espagnol.

Sans faire partie du Département de littératures et de langues modernes, trois organismes facultaires de création récente mobilisent la collaboration du Département, qui leur est essentielle, et du même coup, donnent au Département une nouvelle dynamique.

La Direction de l'enseignement des langues coordonne l'ensemble des cours de langues anglaise et étrangères relevant de la Faculté des arts et des sciences. Le Centre canadien d'études allemandes et européennes, fondé grâce à l'initiative conjointe du Service allemand d'échanges universitaires (DAAD), de l'Université de Montréal et de York University (Toronto) favorise la recherche et l'enseignement académique en études allemandes et européennes sur une base interdisciplinaire. La création du Centre de ressources de l'espagnol, à la suite d'une entente entre l'Université de Montréal et le Ministère de l'éducation d'Espagne, répond à la nécessité de promouvoir l'enseignement de la langue espagnole dans le cadre du système éducatif du Québec.

Directrice : Monique Moser-Verrey**Personnel enseignant****Professeure titulaire**

Monique Moser-Verrey, Dr. Phil. I (Zurich)

Études allemandes**Professeurs agrégés**

Jürgen Heizmann, Ph.D. en littérature allemande (Montréal)
Manuel Meune, M.A. (Paris X), agrégation, D.E.A. (Paris) doctorat d'études germaniques (Strasbourg 2), chef de la section d'études allemandes
Till van Rahden, M.A. (Johns Hopkins), Doktor der Philosophie (Universität Bielefeld), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études allemandes et européennes

Professeur adjoint

Nikola von Merveldt, M.A. (Cambridge), doctorat (Ludwig-Maximilians Universität)

Responsable des cours de langue allemande

Hildegard Grüter, Ph.D. en littérature allemande (Montréal)

Études hispaniques

Professeurs agrégés

Juan Carlos Godenzi, licence en langue et littérature (Lima), doctorat de 3^e cycle en linguistique (Paris IV)
 Catherine Poupene Hart, agrégation de lettres-espagnol (Paris IV), Ph.D. en littérature espagnole (Montréal)
 Javier Rubiera, doctorat en philologie hispanique (Oviedo)
 Monique Sarfati-Arnaud, doctorat de 3^e cycle en études latino-américaines (Paris X-Nanterre), chef de la section d'études hispaniques

Professeurs adjoints

James Cisneros, M.A. (Simon Fraser), Ph.D. en littérature comparée (Montréal)
 Enrique Pato Maldonado, Doctor en Filosofía y Letras (Universidad Autónoma de Madrid)

Responsable des cours de langue espagnole

Oro Anahory-Librowicz, licence ès lettres (Paris), maîtrise en art dramatique (UQAM), Ph.D. en langue et littérature espagnoles (Columbia)

Professeur associé

Rosa Asenjo, doctorat en philologie hispanique (Valladolid)

Professeurs émérites

Maryse Bertrand De Muñoz
 Karin R. Gürtler
 Alfredo Hermenegildo

Autres professeurs**Professeur titulaire**

Jacques Bouchard, doctorat ès lettres (Thessalonique), (grec moderne), MSRC, directeur du Centre interuniversitaire d'études néo-helléniques, titulaire de la Chaire Papatristidis en études néo-helléniques de l'Université McGill

Professeurs invités

Luis Felipe Aguilar, M.A. en Sciences de l'éducation (Montréal), (portugais)
 Chiara Maria Vigliano, Laurea in lettere (Torino), (italien)

Autres responsables de cours de langue**Langue chinoise**

Hongju Yu, Ph.D. linguistique (Montréal)

Langue italienne

Elena Benelli, M.A. (McGill)

Langue japonaise

Takehiro Kanaya, Ph.D. linguistique (Montréal)

Programme 1-085-1-0

Version 10

B.A. spécialisé en études allemandes**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans

les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme offre une formation complète en langue, littérature et civilisation allemandes. Des blocs de cours à option permettent une certaine spécialisation parmi quatre orientations thématiques; la traduction allemand-français; la littérature classique et contemporaine; la civilisation de l'espace culturel germanique; la didactique de l'allemand comme langue étrangère avec une initiation à l'enseignement de cette langue. Ce baccalauréat donne accès à la maîtrise en études allemandes, au certificat de traduction allemand-français et à la maîtrise en traduction. Il constitue une base solide pour une carrière dans l'enseignement ainsi que pour l'exercice d'une activité professionnelle dans le cadre des échanges avec l'Allemagne et l'Europe. Ce programme donne aussi accès aux études supérieures au Centre canadien d'études allemandes et européennes.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 51 à option et 9 au choix. Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'allemand ou l'équivalent : les cours 101 et 201 du CEGEP ou ALL 1951 ou, ALL 1979 et ALL 1980. Les cours du bloc 71 A sont répartis sur trois jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ALL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 12 cr.

Apprentissage de l'allemand

ALL 1011	3 A 1 j	Cours pratique d'allemand 1
ALL 1012	3 A 1 j	Cours pratique d'allemand 2
ALL 1014	3 A 1 j	Grammaire fondamentale 1
ALL 1015	3 A 1 j	Grammaire fondamentale 2

Bloc 71 B obligatoire 18 cr.

Introduction aux études allemandes

ALL 1090	3 H 1 j	Grammaire fondamentale 3
ALL 1110	3 H 1 j	Allemand écrit
ALL 1210	3 H 1 j	Textes littéraires et scientifiques
ALL 1380	3 H 1 j	Allemand moderne parlé
ALL 2010	3 A 1 j	Grammaire approfondie
ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande

Bloc 71 C option minimum 9 cr., maximum 18 cr.

Civilisation

ALL 1310	3 A 1 j	Civilisation allemande
ALL 2321	3 H 1 j	Panorama du cinéma allemand
ALL 2331	3 A 1 j	Actualités allemandes 1
ALL 2340	3 H 1 j	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3 H 1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque
ALL 3332	3 A 1 j	Actualités allemandes 2
ALL 3350	3 A 1 j	Édition et médias germanophones

Bloc 71 D option minimum 9 cr., maximum 21 cr.

Littérature et culture

ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
ALL 2250	3 H 1 j	Littérature et culture du XVIII ^e siècle
ALL 2261	3 A 1 j	Littérature et culture du XIX ^e siècle 1
ALL 2271	3 A 1 j	Littérature et culture du XX ^e siècle 1
ALL 3262	3 A 1 j	Littérature et culture du XIX ^e siècle 2
ALL 3272	3 A 1 j	Littérature et culture du XX ^e siècle 2
ALL 3281	3 AH 1 j	Colloque à sujet ouvert

Bloc 71 E *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Traduction et rédaction

ALL 2110	3 A 1 j	Traduction allemand-français
ALL 2123	3 A 1 j	Rédaction
ALL 3111	3 H 1 j	Traduction (générale et scientifique) 1
ALL 3112	3 H 1 j	Traduction (générale et scientifique) 2
ALL 3120	3 H 1 j	Préparation Test DaF
ALL 3130	3 H 1 j	Stylistique comparée

Bloc 71 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Enseignement de l'allemand langue étrangère

ALL 3411	3 HE 1 j	Allemand : langue étrangère (DaF) 1
ALL 3412	3 E 1 j	Allemand : langue étrangère (DaF) 2

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Lectures guidées

+ ALL 2290	3 AH 1 j	Lectures guidées 1
ALL 3290	3 AHE 1 j	Lectures guidées 2

Bloc 71 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
COM 2200	3 H 1 j	Communication, sens et discours
ECN 1967	3 A 1 s	Économie de l'Europe
FRA 1003	3 H 1 j	Histoire de la littérature
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain
FRA 2211	3 AH 1 j	Poétiques contemporaines
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 1630	3 H 1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 3256	3 H 1 j	La politique étrangère allemande
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes
MUL 1107	3 AH 1 j	Histoire de la musique 5
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3 A 1 j	Hegel
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
+ SOL 2018	3 A 1 j	Marx et marxismes
+ SOL 3012	3 A 1 j	Sociologie critique

Programme 1-085-2-0 Version 09

Majeur en études allemandes **J**

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme offre un apprentissage complet de la langue allemande orale et écrite ainsi qu'une introduction substantielle dans chacune des quatre orientations qui caractérisent le baccalauréat spécialisé. Combiné à un certificat en traduction allemand-français ou à un mineur dans une autre discipline, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat. Le programme du majeur, qui inclut obligatoirement quelques cours complémentaires de troisième année de baccalauréat, donne accès à la maîtrise en études allemandes.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix. Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'allemand ou l'équivalent : les cours 101 et 201 du CEGEP ou ALL 1951 ou, ALL 1979 et ALL 1980. Les cours du bloc 71 A sont répartis sur trois jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ALL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* 12 cr.

Apprentissage de l'allemand

ALL 1011	3 A 1 j	Cours pratique d'allemand 1
ALL 1012	3 A 1 j	Cours pratique d'allemand 2
ALL 1014	3 A 1 j	Grammaire fondamentale 1
ALL 1015	3 A 1 j	Grammaire fondamentale 2

Bloc 71 B *obligatoire* 18 cr.

Introduction aux études allemandes

ALL 1090	3 H 1 j	Grammaire fondamentale 3
ALL 1110	3 H 1 j	Allemand écrit
ALL 1210	3 H 1 j	Textes littéraires et scientifiques
ALL 1380	3 H 1 j	Allemand moderne parlé
ALL 2010	3 A 1 j	Grammaire approfondie
ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Civilisation

ALL 1310	3 A 1 j	Civilisation allemande
ALL 2321	3 H 1 j	Panorama du cinéma allemand
ALL 2331	3 A 1 j	Actualités allemandes 1
ALL 2340	3 H 1 j	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3 H 1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque
ALL 3332	3 A 1 j	Actualités allemandes 2
ALL 3350	3 A 1 j	Édition et médias germanophones

Bloc 71 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Littérature et culture

ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
ALL 2250	3 H 1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
ALL 2261	3 A 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1

ALL 2271	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ALL 3262	3 A 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
ALL 3272	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
ALL 3281	3 AH 1 j	Colloque à sujet ouvert

Bloc 71 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Traduction et rédaction

ALL 2110	3 A 1 j	Traduction allemand-français
ALL 2123	3 A 1 j	Rédaction
ALL 3111	3 H 1 j	Traduction (générale et scientifique) 1
ALL 3112	3 H 1 j	Traduction (générale et scientifique) 2
ALL 3120	3 H 1 j	Préparation Test DaF
ALL 3130	3 H 1 j	Stylistique comparée

Bloc 71 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Enseignement de l'allemand langue étrangère

ALL 3411	3 HE 1 j	Allemand : langue étrangère (DaF) 1
ALL 3412	3 E 1 j	Allemand : langue étrangère (DaF) 2

Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Lectures guidées

+ ALL 2290	3 AH 1 j	Lectures guidées 1
ALL 3290	3 AHE 1 j	Lectures guidées 2

Bloc 71 Y option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Disciplines connexes

ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
COM 2200	3 H 1 j	Communication, sens et discours
ECN 1967	3 A 1 s	Économie de l'Europe
FRA 1003	3 H 1 j	Histoire de la littérature
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain
FRA 2211	3 AH 1 j	Poétiques contemporaines
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 1630	3 H 1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 3256	3 H 1 j	La politique étrangère allemande
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes
MUL 1107	3 AH 1 j	Histoire de la musique 5
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3 A 1 j	Hegel
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
+ SOL 2018	3 A 1 j	Marx et marxismes
+ SOL 3012	3 A 1 j	Sociologie critique

Programme 1-085-4-0

Version 08

Mineur en études allemandes

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier le cours ALL 1991 du bloc B. Pour suivre les cours du bloc 71A, l'étudiant

devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du CEGEP ou ALL 1951 ou, ALL 1979 et ALL 1980.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce mineur, combiné à un programme de majeur dans une autre discipline, permet de compléter un baccalauréat. Il offre une formation de base complète en langue allemande orale et écrite (sans toutefois l'approfondir) et permet une prise de contact avec quelques aspects de la civilisation allemande contemporaine. Dans beaucoup de disciplines, une bonne connaissance de l'allemand est un atout précieux, notamment dans certains domaines des sciences humaines et sociales.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix. Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier le cours ALL 1991 du bloc B. Pour suivre les cours du bloc 71A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du CEGEP ou ALL 1951 ou, ALL 1979 et ALL 1980. Les cours du bloc 71A sont répartis sur trois jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ALL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 12 cr.

Apprentissage de l'allemand

ALL 1011	3 A 1 j	Cours pratique d'allemand 1
ALL 1012	3 A 1 j	Cours pratique d'allemand 2
ALL 1014	3 A 1 j	Grammaire fondamentale 1
ALL 1015	3 A 1 j	Grammaire fondamentale 2

Bloc 71 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Introduction aux études allemandes

ALL 1090	3 H 1 j	Grammaire fondamentale 3
ALL 1110	3 H 1 j	Allemand écrit
ALL 1210	3 H 1 j	Textes littéraires et scientifiques
ALL 1380	3 H 1 j	Allemand moderne parlé
ALL 1991	6 AHE 1 js	Allemand élémentaire

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Littérature et culture

ALL 1310	3 A 1 j	Civilisation allemande
ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande

Programme 1-087-1-0

Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

L'Allemagne unie s'impose comme chef de file de l'Union européenne tandis qu'elle étend son influence par le biais d'une langue parlée dans tout l'est européen. Le baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire s'adresse à une clientèle s'intéressant à l'Allemagne qui souhaite acquérir à la fois une formation disciplinaire solide en histoire et une connaissance approfondie de la langue et de la culture allemandes. Les cours d'histoire, en plus de procurer une formation méthodologique, permettent de situer l'évolution de la civilisation allemande dans un cadre comparatif (européen) tant sur le plan thématique que chronologique. Aux cours de langue allemande écrite et parlée s'ajoutent des cours sur la littérature et la civilisation germaniques à diverses époques.

Structure du programme

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70*Bloc 70 A* *obligatoire* 15 cr.**Formation de base 1**

ALL 1310	3 A 1 j	Civilisation allemande
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
HST 1010	3 A 1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1032	3 H 1 j	Histoire du Moyen Âge

Bloc 70 B *obligatoire* 15 cr.**Formation de base 2**

+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 js	Allemand avancé 2
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2

HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine

Bloc 70 C *obligatoire* 12 cr.**Perfectionnement**

ALL 1110	3 H 1 j	Allemand écrit
ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 3700	3 AHE 1 j	Lectures dirigées

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.***De la Réforme au Congrès de Vienne 1**

ALL 2250	3 H 1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
ALL 2340	3 H 1 j	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3 H 1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque

Bloc 70 E *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.***De la Réforme au Congrès de Vienne 2**

HST 2127	3 H 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2272	3 AE 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes

Bloc 70 F *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.***Du Congrès de Vienne à nos jours 1**

ALL 2261	3 A 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL 2271	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ALL 2321	3 H 1 j	Panorama du cinéma allemand
ALL 3272	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
ALL 3332	3 A 1 j	Actualités allemandes 2

Bloc 70 G *option* *minimum 15 cr., maximum 15 cr.***Du Congrès de Vienne à nos jours 2**

HST 2212	3 A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2256	3 A 1 j	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 3220	3 H 1 j	France contemporaine : économie, société
HST 3256	3 H 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3562	3 H 1 j	Sciences, techniques et sociétés

Bloc 70 H *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Contributions d'autres disciplines**

PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+ SOL 2018	3 A 1 j	Marx et marxismes

Programme 1-105-1-0

Version 11

B.A. spécialisé en études hispaniques

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en études hispaniques constitue un programme complet et diversifié grâce auquel les étudiants auront l'occasion d'obtenir de solides connaissances dans des domaines complémentaires telles l'étude et la didactique de la langue espagnole, l'étude et la méthodologie des littératures hispaniques (dans un esprit de dialogue avec les autres pratiques culturelles), une approche des civilisations espagnole et hispano-américaine, la théorie et la pratique de la traduction espagnol-français/français-espagnol. La presque totalité des cours étant dispensée en espagnol, les étudiants peuvent acquérir ainsi une compétence langagière remarquable. Le choix de cours complémentaires pris dans des disciplines connexes (anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc.) permet d'élargir considérablement l'éventail des connaissances et de la formation. Outre la voie qu'il ouvre sur l'enseignement postsecondaire, le baccalauréat spécialisé constitue aussi une solide plate-forme pour aborder une carrière dans le cadre, notamment, de l'intensification des échanges avec le monde hispanique. Ce programme donne également accès aux études supérieures dans ce domaine.

Structure du programme

Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire. Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'espagnol ou l'équivalent : ESP 1991 ou les cours 101 et 201 du CEGEP. Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ESP.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A obligatoire 33 cr.

Langue, civilisations, littérature

ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP 1327	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 2
+ ESP 2536	3 AH 1 j	Grammaire avancée
+ ESP 2651	3 A 1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP 2652	3 H 1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP 3517	3 A 1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+ ESP 3537	3 H 1 j	Espagnol moderne

Bloc 73 B option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Apprentissage de l'espagnol

+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
+ ESP 1996	6 AHE 1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP 2510	3 AHE 1 j	Pratique orale de l'espagnol
+ ESP 3610	3 H 1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)

Bloc 73 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Étude de la langue

+ ESP 3511	3 H 1 j	Phonologie et phonétique de l'espagnol
+ ESP 3518	3 H 1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+ ESP 3550	3 A 1 j	L'espagnol d'Amérique
+ ESP 3710	3 A 1 j	L'espagnol : langue étrangère 1
+ ESP 3720	3 H 1 j	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique

Bloc 73 D option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Traduction et rédaction

+ ESP 2525	3 AHE 1 j	Composition espagnole 1
+ ESP 2531	3 A 1 j	Thème
+ ESP 2535	3 H 1 j	Composition espagnole 2
+ ESP 2700	3 A 1 j	Introduction à la traduction hispanique
+ ESP 2710	3 A 1 j	Traduction espagnol-français 1
+ ESP 2720	3 H 1 j	Traduction espagnol-français 2
+ ESP 2730	3 H 1 j	Traduction français-espagnol

Bloc 73 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Littérature espagnole

+ ESP 3212	3 A 1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
+ ESP 3222	3 H 1 j	Cervantes et le roman du Siècle d'or
+ ESP 3242	3 H 1 j	Romantisme et réalisme en Espagne
+ ESP 3252	3 AH 1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle

Bloc 73 F option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Littérature hispano-américaine

ESP 2300	3 H 1 j	Voix de l'Amérique latine
+ ESP 3311	3 H 1 j	Littérature de la Conquête
+ ESP 3312	3 H 1 j	Littérature de l'Indépendance
+ ESP 3324	3 H 1 j	Roman et conte hispano-américains
+ ESP 3326	3 A 1 j	Narration et théâtre hispano-américains
+ ESP 3355	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine

Bloc 73 G option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Littérature hispanique

ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
+ ESP 3415	3 H 1 j	Poésie hispanique de l'époque baroque
+ ESP 3435	3 H 1 j	Théâtre hispanique du Siècle d'or
+ ESP 3440	3 A 1 j	Poésie hispanique moderne
+ ESP 3444	3 H 1 j	Écriture féminine hispanique
+ ESP 3451	3 H 1 j	Essai hispanique XVIIIe – XXe siècles

Bloc 73 H option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Lectures et recherches complémentaires

+ ESP 3810	3 AHE 1 js	Travail de recherche
+ ESP 3820	3 AHE 1 js	Programme de lectures
+ ESP 3900	3 AHE 1 js	Travail dirigé en traduction

Bloc 73 I option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Théorie littéraire

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 3301	3 A 1 j	Théorie des genres
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature

Bloc 73 J option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Culture et société

+ ANT 3858	3 H 1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
ANT 3859	3 A 1 j	Cultures mésoaméricaines
ANT 3881	3 A 1 j	Mésomérique ancienne
HAR 2201	3 AH 1 js	Art et architecture : Premières nations
HAR 2360	3 A 1 js	Les avant-gardes historiques
HAR 2510	3 H 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3131	3 A 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HST 1931	3 A 1 s	L'Antiquité
JUI 2100	3 A 1 js	Judaïsme et judéité
LAA 1101	3 H 1 js	Amérique latine : cours synthèse
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique

Bloc 73 Y option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2

ANG 1969	3	AHE 1 j	Intermediate Reading
ARA 1001	3	A 1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	H 1 s	Introduction au monde arabe 2
ARA 1951	6	A 2 j	Arabe élémentaire
CIN 1102	3	A 1 j	Langage et matières de l'expression
COM 1200	3	A 1 j	Introduction aux médias
FRA 1160	3	A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3	H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
FRA 2143	3	A 1 j	Littérature des Caraïbes
HGL 1021	3	A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2351	3	A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
ITL 1120	3	A 1 j	Introduction à la culture italienne
ITL 1951	6	A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3	AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3	AH 1 js	Italien avancé
LAT 1111	3	A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3	H 1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 3160	3	H 1 j	Le théâtre latin
LNG 1060	3	H 1 j	Stylistique
LNG 1400	3	A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	A 1 j	Notions de syntaxe
LNG 2340	3	A 1 j	Langues secondes
PHI 2320	3	A 1 j	Philosophie de l'esprit
PTG 1951	6	A 2 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3	AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3	AH 1 js	Portugais avancé

Programme 1-105-2-0

Version 12

Majeur en études hispaniques**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le majeur en études hispaniques propose aux étudiants d'améliorer leur formation de base en langue espagnole par des cours approfondis tels que conversation avancée, composition, traduction, étude de l'espagnol d'Amérique. Il permet aussi d'enrichir cet apprentissage linguistique avec des cours de littérature, de cinéma et littérature et de civilisation des pays hispanophones. Ce programme favorise aussi l'ouverture des étudiants à d'autres disciplines. Ils peuvent ainsi choisir un certain nombre de cours en anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc., en fonction de l'apport de ces cours à une meilleure connaissance du monde hispanique ou de leur intérêt spécifique. Le majeur est souvent combiné à un mineur dans une autre discipline ou au certificat de traduction espagnol-français-espagnol (auquel il donne accès), pour obtenir un baccalauréat. Le majeur peut donner accès à la maîtrise en études hispaniques à la condition de suivre, dans le cadre de la scolarité de maîtrise, un certain nombre de cours de 3e année.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire. Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'espagnol ou l'équivalent : ESP 1991 ou les cours 101 et 201 du CEGEP. Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ESP.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73*Bloc 73 A obligatoire 18 cr.***Langue, civilisations, littérature**

ESP 1215	3	A 1 j	Civilisation espagnole
+ ESP 1225	6	A 1 j	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1325	3	H 1 j	Littérature hispano-américaine : panorama
+ ESP 2536	3	AH 1 j	Grammaire avancée

*Bloc 73 B option minimum 0 cr., maximum 12 cr.***Apprentissage de l'espagnol**

+ ESP 1952	3	AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3	AHE 1 js	Espagnol avancé
+ ESP 1996	6	AHE 1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP 2510	3	AHE 1 j	Pratique orale de l'espagnol
+ ESP 3610	3	H 1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)

*Bloc 73 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.***Étude de la langue**

+ ESP 3511	3	H 1 j	Phonologie et phonétique de l'espagnol
+ ESP 3517	3	A 1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+ ESP 3518	3	H 1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+ ESP 3537	3	H 1 j	Espagnol moderne
+ ESP 3550	3	A 1 j	L'espagnol d'Amérique
+ ESP 3710	3	A 1 j	L'espagnol : langue étrangère 1
+ ESP 3720	3	H 1 j	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3	A 1 j	Notions générales de linguistique

*Bloc 73 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Traduction et rédaction**

+ ESP 2525	3	AHE 1 j	Composition espagnole 1
+ ESP 2531	3	A 1 j	Thème
+ ESP 2535	3	H 1 j	Composition espagnole 2
+ ESP 2700	3	A 1 j	Introduction à la traduction hispanique
+ ESP 2710	3	A 1 j	Traduction espagnol-français 1
+ ESP 2720	3	H 1 j	Traduction espagnol-français 2
+ ESP 2730	3	H 1 j	Traduction français-espagnol

*Bloc 73 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Littérature espagnole**

+ ESP 3212	3	A 1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
+ ESP 3222	3	H 1 j	Cervantes et le roman du Siècle d'or
+ ESP 3242	3	H 1 j	Romantisme et réalisme en Espagne
+ ESP 3252	3	AH 1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle

Bloc 73 F option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Pratiques culturelles hispano-américaines

+ ESP 1327	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 2
ESP 2300	3 H 1 j	Voix de l'Amérique latine
+ ESP 3311	3 H 1 j	Littérature de la Conquête
+ ESP 3312	3 H 1 j	Littérature de l'Indépendance
+ ESP 3324	3 H 1 j	Roman et conte hispano-américains
+ ESP 3326	3 A 1 j	Narration et théâtre hispano-américains
+ ESP 3355	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine

Bloc 73 G option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Littérature hispanique

ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
+ ESP 2651	3 A 1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP 2652	3 H 1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP 3415	3 H 1 j	Poésie hispanique de l'époque baroque
+ ESP 3435	3 H 1 j	Théâtre hispanique du Siècle d'or
+ ESP 3440	3 A 1 j	Poésie hispanique moderne
+ ESP 3451	3 H 1 j	Essai hispanique XVIIIe – XXe siècles

Bloc 73 H option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Lectures et recherches complémentaires

+ ESP 3810	3 AHE 1 js	Travail de recherche
+ ESP 3820	3 AHE 1 js	Programme de lectures
+ ESP 3900	3 AHE 1 js	Travail dirigé en traduction

Bloc 73 I option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Théorie littéraire

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 3301	3 A 1 j	Théorie des genres
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature

Bloc 73 J option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Culture et société

+ ANT 3858	3 H 1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
ANT 3859	3 A 1 j	Cultures mésoaméricaines
ANT 3881	3 A 1 j	Mésomésoamérique ancienne
HAR 2201	3 AH 1 js	Art et architecture : Premières nations
HAR 2360	3 A 1 js	Les avant-gardes historiques
HAR 2510	3 H 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3131	3 A 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HST 1931	3 A 1 s	L'Antiquité
JUI 2100	3 A 1 js	Judaïsme et judéité
LAA 1101	3 H 1 js	Amérique latine : cours synthèse
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique

Bloc 73 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
ARA 1001	3 A 1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3 H 1 s	Introduction au monde arabe 2
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
CIN 1102	3 A 1 j	Langage et matières de l'expression
COM 1200	3 A 1 j	Introduction aux médias
FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé
+ LAT 3160	3 H 1 j	Le théâtre latin
LNG 1060	3 H 1 j	Stylistique
LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de syntaxe
LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes
PHI 2320	3 A 1 j	Philosophie de l'esprit

+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé

Programme 1-105-4-0

Version 07

Mineur en études hispaniques

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le mineur en études hispaniques a été conçu pour offrir aux étudiants venant d'horizons divers (Cégeps, autres départements, marché du travail) une formation de base solide en langue espagnole et un premier contact avec la culture des pays de langue espagnole. Ce programme permettant une certaine flexibilité, il peut accueillir aussi des étudiants qui possèdent des connaissances plus avancées en langue espagnole et qui y trouveront un cadre pour s'initier à une formation universitaire par des cours de langue, de traduction, de civilisation, de littérature et autres pratiques culturelles du monde hispanique. Le mineur est habituellement combiné avec un majeur dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat. Il représente un atout pour des étudiants de diverses disciplines désireux de posséder des instruments favorisant leur meilleure intégration au marché du travail dans le contexte de la mondialisation.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire. Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc A. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ESP.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Apprentissage de l'espagnol

ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ESP 1994	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire et intermédiaire
+ ESP 1996	6 AHE 1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP 2510	3 AHE 1 j	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Étude de la langue

+ ESP 2536	3 AH 1 j	Grammaire avancée
+ ESP 3511	3 H 1 j	Phonologie et phonétique de l'espagnol
+ ESP 3550	3 A 1 j	L'espagnol d'Amérique
+ ESP 3610	3 H 1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)

Bloc 72 C option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Traduction et rédaction

+ ESP 2525	3 AHE 1 j	Composition espagnole 1
+ ESP 2531	3 A 1 j	Thème
+ ESP 2535	3 H 1 j	Composition espagnole 2
+ ESP 2700	3 A 1 j	Introduction à la traduction hispanique
+ ESP 2710	3 A 1 j	Traduction espagnol-français 1
+ ESP 2720	3 H 1 j	Traduction espagnol-français 2
+ ESP 2730	3 H 1 j	Traduction français-espagnol

Bloc 72 D option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Civilisation et littérature

ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine : panorama
+ ESP 1327	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 2
ESP 2300	3 H 1 j	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
+ ESP 2651	3 A 1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP 2652	3 H 1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP 3444	3 H 1 j	Écriture féminine hispanique

Programme 1-185-5-2

Version 00

Certificat de traduction troisième langue

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en traduction troisième langue. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme du Certificat de traduction troisième langue est un programme interdisciplinaire au niveau du premier cycle faisant appel aux cours du Département de linguistique et de traduction (TRA) et aux cours du Département de littératures et de langues modernes (ALL et ESP). Ce programme offre une formation adaptée aux besoins des étudiants de traduction d'études allemandes et d'études hispaniques, par un choix équilibré de cours de sigle TRA (couvrant la traduction anglais-français) et de cours de la troisième langue pour : – ajouter une troisième langue au champ de compétences des étudiants en traduction anglais-français, en vue de leur donner un atout supplémentaire dans leur formation professionnelle; – permettre aux étudiants faisant des études dans une troisième langue d'acquiescer un complément de formation de niveau professionnel en traduction de la troisième langue vers le français ainsi qu'une base en traduction anglais-français.

Structure du programme

L'orientation traduction allemand-français comprend les segments 01 et 81, avec 27 crédits à option et 3 au choix. L'orientation traduction espagnol-français, français-espagnol comprend les segments 01 et 82, avec 27 crédits à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

<i>Bloc 01 A option minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>	
+ ALL 3190 3 AHE 2 js	Travail personnel dirigé
+ ESP 3900 3 AHE 1 js	Travail dirigé en traduction

<i>Bloc 01 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>	
ALL 2010 3 A 1 j	Grammaire approfondie
ALL 2110 3 A 1 j	Traduction allemand-français
+ ESP 2536 3 AH 1 j	Grammaire avancée
+ ESP 2710 3 A 1 j	Traduction espagnol-français 1
TRA 1005 3 AH 1 j	Difficultés du français écrit
TRA 1400 3 AH 1 j	Recherche documentaire et terminologique

<i>Bloc 01 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>	
+ TRA 2000 3 AH 1 j	Outils informatiques des langagiers
TRA 2115 3 H 1 j	Histoire de la traduction
TRA 2210 3 A 1 j	Langues scientifique et technique
TRA 2220 3 A 1 j	Langues commerciale et économique
TRA 2250 3 A 1 j	Langues juridique et administrative
+ TRA 2450 3 AH 1 j	Terminologie et terminographie
+ TRA 2510 3 H 1 j	Traduction scientifique et technique
+ TRA 2520 3 H 1 j	Traduction commerciale et économique
TRA 3125 3 A 1 j	Théories contemporaines de la traduction
+ TRA 3250 3 H 1 j	Langue et traduction informatiques
TRA 3265 3 A 1 j	Langues médicale et pharmacologique
+ TRA 3560 3 H 1 j	Traduction juridique et administrative
+ TRA 3570 3 H 1 j	Traduction médicale et pharmacologique
+ TRA 3580 3 A 1 j	Traduction littéraire

Segment 81 Propre à l'orientation Traduction allemand-français

<i>Bloc 81 A option minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>	
ALL 3111 3 H 1 j	Traduction (générale et scientifique) 1
ALL 3112 3 H 1 j	Traduction (générale et scientifique) 2
ALL 3120 3 H 1 j	Préparation Test DaF
ALL 3130 3 H 1 j	Stylistique comparée

<i>Bloc 81 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>	
ALL 2200 3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
ALL 2250 3 H 1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
ALL 2271 3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ALL 2321 3 H 1 j	Panorama du cinéma allemand
ALL 2331 3 A 1 j	Actualités allemandes 1
ALL 3262 3 A 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
ALL 3272 3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2

Segment 82 Propre à l'orientation Traduction espagnol-français, français-espagnol

<i>Bloc 82 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
+ ESP 2535	3 H 1 j	Composition espagnole 2
+ ESP 2700	3 A 1 j	Introduction à la traduction hispanique
+ ESP 2720	3 H 1 j	Traduction espagnol-français 2
+ ESP 2730	3 H 1 j	Traduction français-espagnol

<i>Bloc 82 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP 1327	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 2
+ ESP 2651	3 A 1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP 2652	3 H 1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP 3252	3 AH 1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle
+ ESP 3324	3 H 1 j	Roman et conte hispano-américains
+ ESP 3355	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine
+ ESP 3444	3 H 1 j	Écriture féminine hispanique
+ ESP 3537	3 H 1 j	Espagnol moderne
+ ESP 3550	3 A 1 j	L'espagnol d'Amérique

Département de mathématiques et de statistique

Pavillon André-Aisenstadt, bureau 5186
Téléphone : 514-343-6111, poste 1693
Télécopieur : 514-343-5700

Introduction

Les mathématiques se sont de tout temps inscrites dans le grand courant du développement de la science. Tantôt innovatrices, tantôt à la remorque des autres sciences, elles se sont imposées dans les développements scientifiques ou technologiques.

Le Département offre six orientations au baccalauréat spécialisé en mathématiques : actuariat, actuariat COOP, mathématiques pures et appliquées, sciences mathématiques, statistique et statistique COOP.

En collaboration avec les départements d'informatique et de recherche opérationnelle, de physique et de sciences économiques, le Département offre des baccalauréats spécialisés bidisciplinaires en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique et en Mathématiques et Économie, pouvant mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre discipline.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des mathématiques au secondaire.

Directrice : Véronique Hussin

Personnel enseignant**Professeurs titulaires**

Jean-François Angers, Ph.D. (Purdue)
Paul Arminjon, Ph.D. (Montréal)
Jacques Bélair, Ph.D. (Cornell)
Khalid Benabdallah, Ph.D. (Wayne State)
Martin Bilodeau, Ph.D. (Toronto)
Octavian Cornea, Ph.D. (Rochester)
Michel Delfour, Ph.D. (Case Western Reserve)
Marlène Frigon, Ph.D. (Montréal)
Paul M. Gauthier, Ph.D. (Wayne State)
André Giroux, Ph.D. (Montréal)
Andrew Granville, Ph.D. (Queens, Kingston)
Véronique Hussin, Ph.D. (Liège)
François Lalonde, doctorat d'État (Paris)
Christian Léger, Ph.D. (Stanford)
Yves Lepage, Ph.D. (Montréal)
Sabin Lessard, Ph.D. (Montréal)
Jiri Patera, Ph.D. (Prague)
François Perron, Ph.D. (Montréal)
Qazi Ibadur Rahman, Ph.D. (Londres)
Ivo G. Rosenberg, Ph.D. (J.E. Purkyne, Brno)
Christiane Rousseau, Ph.D. (Montréal)

Gert Sabidussi, Ph.D. (Vienne)
Yvan Saint-Aubin, Ph.D. (Montréal)
Pavel Winternitz, Ph.D. (Joint Inst. Dubna)

Professeurs agrégés

Anne Bourlioux, Ph.D. (Princeton)
Abraham Broer, Ph.D. (R.U. Utrecht)
Louis Doray, Ph.D. (Waterloo)
Pierre Duchesne, Ph.D. (Montréal)
Richard Duncan, Ph.D. (San Diego)
Martin Goldstein, Ph.D. (Wisconsin)
Alejandro Murua, Ph.D. (Brown)
Robert Gwyn Owens, Ph.D. (Wales)
Jonathan E. Taylor, Ph.D. (McGill)
Jean-Marc Terrier, D.Sc. (Zurich)

Professeurs adjoints

Mylène Bédard, Ph.D. (Toronto)
Charles Dugas, Ph.D. (Montréal)
David Haziza, Ph.D. (Carleton)
Manuel Morales, Ph.D. (Concordia)
Iosif Polterovitch, Ph.D. (Weizmann)

Professeurs associés

Robert Brunet, Ph.D. (Londres)
Richard Fournier, Ph.D. (Montréal)
Michel Grundland, Ph.D. (Varsovie)
Anatole Joffe, Ph.D. (Cornell)
Roch Roy, Ph.D. (Montréal)
Dana Schlomiuk, Ph.D. (McGill)

Professeurs émérites

Robert Cléroux
Serge Dubuc
Andrzej Granas
Constance Van Eeden

Programme 1-190-1-0

Version 15

B.Sc. spécialisé en mathématiques

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme, qui comporte six orientations, vise à initier l'étudiant aux sujets principaux des mathématiques, de la statistique et de l'actuariat et à développer chez l'étudiant une méthode de travail respectant la démarche scientifique : esprit d'analyse et de synthèse, démarche rigoureuse, aptitude à résoudre des problèmes. Ces aptitudes préparent adéquatement tant au marché du travail qu'aux études supérieures. L'orientation Actuariat (Ac), en plus de développer l'esprit mathématique, prépare aux examens professionnels des sociétés d'actuaire. En plus des objectifs de l'orientation Actuariat, l'orientation Actuariat COOP vise à intégrer dans la formation des expériences dans le milieu du travail. L'orientation Mathématiques pures et appliquées (MPA) offre aux étudiants une introduction systématique à tous les grands chapitres des mathématiques, aux sujets menant aux applications et à divers outils informatiques. L'orientation Sciences mathématiques (SM) offre une solide initiation aux mathématiques, à un éventail de disciplines connexes et à plusieurs outils immédiatement utiles sur le marché du travail. L'orientation Statistique (St) offre aux étudiants une solide formation de base en statistique qui intègre logiciels statistiques, informatique et méthodes numériques. En plus des objectifs de l'orientation Statistique, l'orientation Statistique COOP vise à intégrer dans la formation des expériences dans le milieu du travail.

Structure du programme

L'orientation Actuariat comprend les segments 02 et 75, avec 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix. L'orientation Actuariat COOP comprend les segments 02 et 76, avec 63 crédits obligatoires, 27 à option et 0 au choix. Les étudiants doivent aussi effectuer avec succès un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3). L'orientation Mathématiques pures et appliquées comprend les segments 02 et 77, avec 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix. L'orientation Sciences Mathématiques comprend les segments 02 et 78, avec 27 crédits obligatoires, 54 à option et 9 au choix. L'orientation Statistique comprend les segments 02 et 79, avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix. L'orientation Statistique COOP comprend les segments 02 et 80, avec 66 crédits obligatoires, 24 à option et 0 au choix. Les étudiants doivent aussi effectuer avec succès un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3). Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre quatre cours du bloc 79Y ou 80Y dans la même discipline.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 02 Commun aux six orientations

Bloc 02 A	obligatoire		24 cr.
MAT 1000	4 H 1 j	Analyse 1	
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1	
MAT 1500	4 A 1 j	Mathématiques discrètes	
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire	
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur	
+ MAT 1720	4 H 1 j	Probabilités	
STT 1700	3 A 1 j	Introduction à la statistique	

Segment 75 Propre à l'orientation Actuariat

Bloc 75 A	obligatoire		27 cr.
-----------	-------------	--	--------

Mathématiques de l'aléatoire et actuarielles

+ ACT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
+ ACT 2241	3 A 1 j	Produits dérivés et gestion de risque
+ ACT 2250	3 A 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+ ACT 2284	3 H 1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+ ACT 3251	3 A 1 j	Théorie du risque
+ MAT 2050	3 A 1 j	Analyse 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 75 B	obligatoire		6 cr.
-----------	-------------	--	-------

Outils informatiques de base

IFT 1177	3 AH 1 j	Chiffrier-bases de données: compléments
IFT 1178	3 HE 1 j	Programmation d'applications en VB

Bloc 75 C	option		minimum 0 cr., maximum 6 cr.
-----------	--------	--	------------------------------

Compléments de mathématiques et de statistique

+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1

MAT 6111	3 AH 1	Mesure et intégration
MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle I
MAT 6717	3 AH 1	Probabilités
+ STT 2100	3 H 1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 3410	3 AE 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 75 D	option		minimum 12 cr., maximum 18 cr.
-----------	--------	--	--------------------------------

Compléments d'actuariat

+ ACT 2251	3 HE 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+ ACT 3201	3 A 1 j	Mathématiques des régimes de rentes
ACT 3281	3 H 1 j	Laboratoire d'actuariat
+ ACT 3284	3 A 1 j	Modèles en assurance IARD
ACT 6230	3 H 1 j	Finance mathématique 2
MAT 2000	3 AHE 1 j	Stage 1
MAT 3000	3 AHE 1 j	Stage 2
+ STT 3220	3 A 1 j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3 H 1 j	Modèles de survie

Bloc 75 Y	option		minimum 9 cr., maximum 15 cr.
-----------	--------	--	-------------------------------

Contributions d'autres disciplines

DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2960	3 H 1 j	Démographie et actuariat
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
HEC 2240	3 A 1 j	Finance 1
HEC 2241	3 A 1 j	Finance 2
+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AH 1 j	Programmation 2
+ IFT 2015	3 AE 1 j	Structures de données
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles

Segment 76 Propre à l'orientation Actuariat COOP

Bloc 76 A	obligatoire		27 cr.
-----------	-------------	--	--------

Mathématiques de l'aléatoire et actuarielles

+ ACT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
+ ACT 2241	3 A 1 j	Produits dérivés et gestion de risque
+ ACT 2250	3 A 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+ ACT 2284	3 H 1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+ ACT 3251	3 A 1 j	Théorie du risque
+ MAT 2050	3 A 1 j	Analyse 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 76 B	obligatoire		6 cr.
-----------	-------------	--	-------

Outils informatiques de base

IFT 1177	3 AH 1 j	Chiffrier-bases de données: compléments
IFT 1178	3 HE 1 j	Programmation d'applications en VB

Bloc 76 C	option		minimum 0 cr., maximum 6 cr.
-----------	--------	--	------------------------------

Compléments de mathématiques et de statistique

+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
MAT 6111	3 AH 1	Mesure et intégration
MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle I
MAT 6717	3 AH 1	Probabilités
+ STT 2100	3 H 1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 3410	3 AE 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 76 D	option		minimum 9 cr., maximum 15 cr.
-----------	--------	--	-------------------------------

Compléments d'actuariat

+ ACT 2251	3 HE 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+ ACT 3201	3 A 1 j	Mathématiques des régimes de rentes

ACT 3281	3 H 1 j	Laboratoire d'actuariat	
+ ACT 3284	3 A 1 j	Modèles en assurance IARD	
ACT 6230	3 H 1 j	Finance mathématique 2	
+ STT 3220	3 A 1 j	Méthodes de prévision	
+ STT 3260	3 H 1 j	Modèles de survie	
<i>Bloc 76 E</i>		<i>obligatoire</i>	<i>6 cr.</i>
MAT 2000	3 AHE 1 j	Stage 1	
MAT 3000	3 AHE 1 j	Stage 2	
<i>Bloc 76 Y</i>		<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 15 cr.</i>
Contributions d'autres disciplines			
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie	
+ DMO 2960	3 H 1 j	Démographie et actuariat	
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie	
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie	
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1	
HEC 2240	3 A 1 j	Finance 1	
HEC 2241	3 A 1 j	Finance 2	
+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1	
+ IFT 1025	3 AH 1 j	Programmation 2	
+ IFT 2015	3 AE 1 j	Structures de données	
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles	

Segment 77 Propre à l'orientation Mathématiques pures et appliquées

<i>Bloc 77 A</i>		<i>obligatoire</i>	<i>33 cr.</i>
Analyse, algèbre et géométrie			
+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2	
+ MAT 2050	3 A 1 j	Analyse 2	
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3	
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles	
+ MAT 2130	3 H 1 j	Variable complexe	
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle	
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1	
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée	
+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1	
+ MAT 2611	3 H 1 j	Algèbre 2	
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques	

<i>Bloc 77 B</i>		<i>obligatoire</i>	<i>6 cr.</i>
------------------	--	--------------------	--------------

Outils informatiques de base			
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++	
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C	

<i>Bloc 77 C</i>		<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	--	---------------	-------------------------------------

Compléments mathématiques 1			
MAT 2000	3 AHE 1 j	Stage 1	
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie	
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques	

<i>Bloc 77 D</i>		<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 15 cr.</i>
------------------	--	---------------	---------------------------------------

Compléments mathématiques 2			
MAT 3000	3 AHE 1 j	Stage 2	
+ MAT 3060	3 A 1 j	Logique	
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles	
+ MAT 3363	3 H 1 j	Topologie	
+ MAT 3415	3 H 1 j	Analyse numérique 2	
+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation	
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique	
+ MAT 3616	3 H 1 j	Théorie des graphes	
+ MAT 3632	3 A 1 j	Théorie des nombres	
+ MAT 3661	3 A 1 j	Théorie de Galois	
+ MAT 3681	3 H 1 j	Laboratoire de mathématiques	
MAT 4000	3 AHE 1 j	Mémoire de fin d'études	
MAT 6111	3 AH 1	Mesure et intégration	
MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle I	
MAT 6717	3 AH 1	Probabilités	

<i>Bloc 77 Y</i>		<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	--	---------------	--------------------------------------

Contributions d'autres disciplines			
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique	
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement	
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie	
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie	
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1	

+ ECN 3801	3 E 1 s	Économie financière	
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement	
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie	
+ GEO 2152	3 H 1 j	Hydrologie	
+ GEO 2312	3 H 1 j	Gestion durable des ressources	
+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1	
+ IFT 1025	3 AH 1 j	Programmation 2	
+ IFT 2015	3 AE 1 j	Structures de données	
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1	
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles	
+ IFT 3515	3 H 1 j	Techniques d'optimisation 2	
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences	
PHI 1300	3 HE 1 j	Philosophie de la connaissance	
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations	
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1	
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1	
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique	
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique	
+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2	
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage	
+ STT 2100	3 H 1 j	Théorie de la décision	
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée	
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire	
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique	
+ STT 3220	3 A 1 j	Méthodes de prévision	
+ STT 3260	3 H 1 j	Modèles de survie	
+ STT 3410	3 AE 1 j	Plans et analyses d'expériences	
+ STT 3500	3 A 1 j	Méthodes non paramétriques	
+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles	
+ STT 3510	3 A 1 j	Biostatistique	
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique	
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique	

Segment 78 Propre à l'orientation Sciences mathématiques

<i>Bloc 78 A</i>		<i>obligatoire</i>	<i>3 cr.</i>
------------------	--	--------------------	--------------

Compléments			
+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2	

<i>Bloc 78 B</i>		<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	--	---------------	-------------------------------------

Outils informatiques de base			
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++	
IFT 1177	3 AH 1 j	Chiffrier-bases de données: compléments	
IFT 1178	3 HE 1 j	Programmation d'applications en VB	
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C	

<i>Bloc 78 C</i>		<i>option</i>	<i>minimum 36 cr., maximum 39 cr.</i>
------------------	--	---------------	---------------------------------------

Compléments mathématiques			
+ ACT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières	
+ ACT 2241	3 A 1 j	Produits dérivés et gestion de risque	
ACT 6230	3 H 1 j	Finance mathématique 2	
IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle	
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1	
+ IFT 3515	3 H 1 j	Techniques d'optimisation 2	
MAT 1101	3 H 1 j	Mathématiques fondamentales	
MAT 1301	3 A 1 j	Mathématiques élémentaires	
MAT 1334	4 AH 1 j	Géométrie euclidienne	
MAT 2000	3 AHE 1 j	Stage 1	
+ MAT 2050	3 A 1 j	Analyse 2	
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3	
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles	
+ MAT 2130	3 H 1 j	Variable complexe	
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle	
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1	
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie	
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée	
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques	
+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1	
+ MAT 2611	3 H 1 j	Algèbre 2	
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques	
MAT 3000	3 AHE 1 j	Stage 2	
+ MAT 3060	3 A 1 j	Logique	
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles	
+ MAT 3363	3 H 1 j	Topologie	
+ MAT 3415	3 H 1 j	Analyse numérique 2	

+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation	<i>Bloc 79 C</i>	<i>obligatoire</i>	6 cr.
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique			
+ MAT 3616	3 H 1 j	Théorie des graphes			
+ MAT 3632	3 A 1 j	Théorie des nombres			
+ MAT 3661	3 A 1 j	Théorie de Galois			
+ MAT 3681	3 H 1 j	Laboratoire de mathématiques			
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage			
+ STT 2100	3 H 1 j	Théorie de la décision			
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée			
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire			
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique			
+ STT 3220	3 A 1 j	Méthodes de prévision			
+ STT 3260	3 H 1 j	Modèles de survie			
+ STT 3410	3 AE 1 j	Plans et analyses d'expériences			
+ STT 3500	3 A 1 j	Méthodes non paramétriques			
+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles			
+ STT 3510	3 A 1 j	Biostatistique			
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique			
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique			
<i>Bloc 78 Y</i>	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 12 cr.</i>			
Contributions d'autres disciplines					
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1			
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English			
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique			
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement			
+ BIO 2811	3 H 1 j	Dynamique des populations			
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie			
+ DMO 2960	3 H 1 j	Démographie et actuariat			
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie			
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie			
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1			
+ ECN 3801	3 E 1 s	Économie financière			
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement			
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie			
+ GEO 2152	3 H 1 j	Hydrologie			
+ GEO 2312	3 H 1 j	Gestion durable des ressources			
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management			
HEC 3017	3 AHE 1 js	Comptabilité de gestion			
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences			
+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1			
+ IFT 1025	3 AH 1 j	Programmation 2			
+ IFT 2015	3 AE 1 j	Structures de données			
+ IFT 2125	3 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique			
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles			
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique			
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences			
PHI 1300	3 HE 1 j	Philosophie de la connaissance			
PHI 3155	3 H 1 j	Problèmes de philosophie des sciences			
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations			
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1			
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1			
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique			
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique			
+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2			
REI 1010	3 AH 1 j	Introduction aux relations industrielles			
			<i>Bloc 79 C</i>	<i>obligatoire</i>	6 cr.
Outils informatiques de base					
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++			
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C			
			<i>Bloc 79 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
Outils informatiques avancés					
+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1			
+ IFT 1025	3 AH 1 j	Programmation 2			
+ IFT 2015	3 AE 1 j	Structures de données			
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles			
			<i>Bloc 79 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
Compléments en mathématiques					
+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2			
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles			
+ MAT 2130	3 H 1 j	Variable complexe			
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie			
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée			
+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation			
MAT 6111	3 AH 1	Mesure et intégration			
MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle I			
			<i>Bloc 79 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
Mathématiques financières et de l'assurance					
+ ACT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières			
+ ACT 2250	3 A 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1			
+ ACT 2251	3 HE 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2			
+ ACT 2284	3 H 1 j	Mathématiques de l'assurance IARD			
+ ACT 3201	3 A 1 j	Mathématiques des régimes de rentes			
+ ACT 3251	3 A 1 j	Théorie du risque			
ACT 3281	3 H 1 j	Laboratoire d'actuariat			
+ ACT 3284	3 A 1 j	Modèles en assurance IARD			
			<i>Bloc 79 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
Compléments en probabilités et statistique 1					
MAT 2000	3 AHE 1 j	Stage 1			
+ STT 2100	3 H 1 j	Théorie de la décision			
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée			
STT 4000	3 AHE 1 j	Mémoire de fin d'études			
			<i>Bloc 79 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 18 cr.</i>
Compléments en probabilités et statistique 2					
MAT 3000	3 AHE 1 j	Stage 2			
MAT 6717	3 AH 1	Probabilités			
+ STT 3220	3 A 1 j	Méthodes de prévision			
+ STT 3260	3 H 1 j	Modèles de survie			
+ STT 3500	3 A 1 j	Méthodes non paramétriques			
+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles			
+ STT 3510	3 A 1 j	Biostatistique			
			<i>Bloc 79 Y</i>	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 13 cr.</i>
Contributions d'autres disciplines					
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique			
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement			
+ BIO 2115	3 H 1 j	Principes de phylogénie et systématique			
+ BIO 2811	3 H 1 j	Dynamique des populations			
+ BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique			
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie			
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations			
+ DMO 2311	3 A 1 j	Analyse longitudinale			
+ DMO 2312	3 H 1 j	Analyse transversale			
+ DMO 2960	3 H 1 j	Démographie et actuariat			
+ DMO 3307	3 H 1 j	Pratique de la démographie			
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie			
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie			
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1			
+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2			
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1			
+ ECN 3801	3 E 1 s	Économie financière			
IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle			
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1			
+ IFT 3205	3 H 1 j	Systèmes linéaires			
+ IFT 3515	3 H 1 j	Techniques d'optimisation 2			
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme			

Segment 79 Propre à l'orientation Statistique*Bloc 79 A* *obligatoire* 12 cr.**Compléments mathématiques**

+ MAT 2050	3 A 1 j	Analyse 2
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques

Bloc 79 B *obligatoire* 18 cr.**Éléments de statistique**

+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT 3410	3 AE 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique

Segment 80 Propre à l'orientation Statistique COOP

Bloc 80 A obligatoire 12 cr.

Compléments mathématiques

+ MAT 2050	3 A 1 j	Analyse 2
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques

Bloc 80 B obligatoire 18 cr.

Éléments de statistique

+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT 3410	3 AE 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 80 C obligatoire 6 cr.

Outils informatiques de base

+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C

Bloc 80 D option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Outils informatiques avancés

+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AH 1 j	Programmation 2
+ IFT 2015	3 AE 1 j	Structures de données
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles

Bloc 80 E option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Compléments en mathématiques

+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 H 1 j	Variante complexe
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation
MAT 6111	3 AH 1	Mesure et intégration
MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle I

Bloc 80 F option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Mathématiques financières et de l'assurance

+ ACT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
+ ACT 2250	3 A 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+ ACT 2251	3 HE 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+ ACT 2284	3 H 1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+ ACT 3201	3 A 1 j	Mathématiques des régimes de rentes
+ ACT 3251	3 A 1 j	Théorie du risque
ACT 3281	3 H 1 j	Laboratoire d'actuariat
+ ACT 3284	3 A 1 j	Modèles en assurance IARD

Bloc 80 G option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Compléments en probabilités et statistique

MAT 6717	3 AH 1	Probabilités
+ STT 2100	3 H 1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 3220	3 A 1 j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3 H 1 j	Modèles de survie
+ STT 3500	3 A 1 j	Méthodes non paramétriques
+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles
+ STT 3510	3 A 1 j	Biostatistique

Bloc 80 H obligatoire 6 cr.

MAT 2000	3 AHE 1 j	Stage 1
MAT 3000	3 AHE 1 j	Stage 2

Bloc 80 Y option minimum 9 cr., maximum 13 cr.

Contributions d'autres disciplines

BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement

+ BIO 2115	3 H 1 j	Principes de phylogénie et systématique
+ BIO 2811	3 H 1 j	Dynamique des populations
+ BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations
+ DMO 2311	3 A 1 j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3 H 1 j	Analyse transversale
+ DMO 2960	3 H 1 j	Démographie et actuariat
+ DMO 3307	3 H 1 j	Pratique de la démographie
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 3801	3 E 1 s	Économie financière
IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 3205	3 H 1 j	Systèmes linéaires
+ IFT 3515	3 H 1 j	Techniques d'optimisation 2
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique

Programme 1-190-2-0 Version 11

Majeur en mathématiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
 - À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
 - À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en mathématique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à donner à l'étudiant une culture mathématique suffisante pour qu'il puisse travailler utilement dans un domaine scientifique où les mathématiques jouent un rôle important. Selon le choix des cours à option, ce programme peut préparer à la maîtrise en mathématiques, en mathématiques industrielles, en statistique et en mathématique financière et computationnelle.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 24 à option et 6 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *30 cr.*

Éléments

+ IFT 1969	3	AH	1	js	Programmation scientifique en langage C
MAT 1000	4	H	1	j	Analyse 1
MAT 1400	4	AH	1	j	Calcul 1
+ MAT 1410	3	H	1	j	Calcul 2
MAT 1500	4	A	1	j	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	A	1	j	Algèbre linéaire
+ MAT 1681	1	AH	1	j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 1720	4	H	1	j	Probabilités
STT 1700	3	A	1	j	Introduction à la statistique

Bloc 71 B *option* *minimum 21 cr., maximum 21 cr.*

Compléments

+ ACT 1240	3	HE	1	j	Mathématiques financières
ACT 6230	3	H	1	j	Finance mathématique 2
+ IFT 2505	3	A	1	j	Techniques d'optimisation 1
+ MAT 2050	3	A	1	j	Analyse 2
+ MAT 2100	3	H	1	j	Analyse 3
+ MAT 2115	3	H	1	j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3	H	1	j	Variable complexe
+ MAT 2300	3	A	1	j	Géométrie différentielle
+ MAT 2412	3	A	1	j	Analyse numérique 1
+ MAT 2450	3	H	1	j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2466	3	A	1	j	Analyse appliquée
+ MAT 2531	3	H	1	j	Histoire des mathématiques
+ MAT 2600	3	A	1	j	Algèbre 1
+ MAT 2611	3	H	1	j	Algèbre 2
+ MAT 2717	3	HE	1	j	Processus stochastiques
+ MAT 3060	3	A	1	j	Logique
+ MAT 3162	3	H	1	j	Équations aux dérivées partielles
+ MAT 3363	3	H	1	j	Topologie
+ MAT 3415	3	H	1	j	Analyse numérique 2
+ MAT 3431	3	A	1	j	Théorie de l'optimisation
+ MAT 3450	3	A	1	j	Modélisation mathématique
+ MAT 3616	3	H	1	j	Théorie des graphes
+ MAT 3632	3	A	1	j	Théorie des nombres
+ MAT 3661	3	A	1	j	Théorie de Galois
+ MAT 3681	3	H	1	j	Laboratoire de mathématiques
+ STT 2000	3	A	1	j	Échantillonnage
+ STT 2100	3	H	1	j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3	H	1	j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 2400	3	HE	1	j	Régression linéaire
+ STT 2700	3	AH	1	j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT 3410	3	AE	1	j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3500	3	A	1	j	Méthodes non paramétriques
+ STT 3505	3	H	1	j	Données catégorielles
+ STT 3510	3	A	1	j	Biostatistique
+ STT 3700	3	H	1	j	Inférence statistique
+ STT 3781	3	H	1	j	Laboratoire de statistique

Bloc 71 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 4 cr.*

BIO 1803	3	AH	1	js	Écologie et environnement
+ BIO 2811	3	H	1	j	Dynamique des populations
DMO 1000	3	AH	1	js	Éléments de démographie
+ DMO 2960	3	H	1	j	Démographie et actuariat
ECN 1000	3	AHE	1	js	Principes d'économie
ECN 1050	3	AHE	1	js	Introduction à la macroéconomie
GLG 1952	3	AH	1	js	Géologie générale
GLG 1972	3	A	1	j	Histoire de la Terre et du Climat
+ IFT 1166	3	AHE	1	js	Programmation orientée objet en C++
PHI 1130	3	H	1	j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	HE	1	j	Philosophie de la connaissance
PHI 3155	3	H	1	j	Problèmes de philosophie des sciences
+ PHY 1441	3	AH	1	js	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3	AH	1	js	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	AH	1	js	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3	AH	1	js	Relativité 1
+ PHY 2215	4	AH	1	js	Physique thermique et statistique

+ PHY 3080	3	A	1	j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3131	3	H	1	j	Mécanique classique 2

Programme 1-190-4-0

Version 09

Mineur en mathématiques**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en mathématique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à apporter à l'étudiant une connaissance mathématique de base pour qu'il puisse travailler utilement dans un milieu où les mathématiques sont présentes.

Structure du programme

Ce programme totalise 22 crédits obligatoires, 6 à option et 2 au choix. S'il y avait passage du mineur au majeur ou au spécialisé, le cours IFT 1850 y serait transféré comme cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *22 cr.*

Éléments

MAT 1400	4	AH	1	j	Calcul 1
+ MAT 1410	3	H	1	j	Calcul 2
MAT 1500	4	A	1	j	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	A	1	j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4	H	1	j	Probabilités
STT 1700	3	A	1	j	Introduction à la statistique

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 7 cr.*

Compléments

+ ACT 1240	3	HE	1	j	Mathématiques financières
IFT 1575	3	AH	1	j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT 1969	3	AH	1	js	Programmation scientifique en langage C
MAT 1000	4	H	1	j	Analyse 1
MAT 1101	3	H	1	j	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	A	1	j	Mathématiques élémentaires

MAT 1334	4	AH	1	j	Géométrie euclidienne
+ MAT 1681	1	AH	1	j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 2050	3	A	1	j	Analyse 2
+ MAT 2300	3	A	1	j	Géométrie différentielle
+ MAT 2450	3	H	1	j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2531	3	H	1	j	Histoire des mathématiques
+ MAT 2600	3	A	1	j	Algèbre 1
+ MAT 3060	3	A	1	j	Logique
+ MAT 3632	3	A	1	j	Théorie des nombres
+ STT 2000	3	A	1	j	Échantillonnage
+ STT 2400	3	HE	1	j	Régression linéaire
+ STT 2700	3	AH	1	j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 71 Y option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Disciplines connexes

BIO 1803	3	AH	1	js	Écologie et environnement
DMO 1000	3	AH	1	js	Éléments de démographie
ECN 1000	3	AHE	1	js	Principes d'économie
ECN 1050	3	AHE	1	j	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	A	1	j	Comptabilité 1
+ IFT 1166	3	AHE	1	j	Programmation orientée objet en C++
IFT 1177	3	AH	1	j	Chiffrier-bases de données: compléments
IFT 1178	3	HE	1	j	Programmation d'applications en VB
IFT 1850	3	AH	1	s	Modèles de recherche opérationnelle
+ PHY 1441	3	AH	1	j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3	AH	1	j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	AH	1	j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3	AH	1	j	Relativité 1

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique

(Voir sous le Département de démographie.)

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie

(Voir sous le Département de sciences économiques.)

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique

(Voir sous le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.)

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique

(Voir sous le Département de physique.)

Département de philosophie

2910, boul. Édouard-Montpetit, app. 23
Téléphone : 514-343-6464
Télécopieur : 514-343-7899

Introduction

L'enseignement de la philosophie compte parmi les traditions de l'Université de Montréal. Cet enseignement a néanmoins évolué de façon notable dans notre milieu institutionnel. Au fil des ans, le Département de philosophie s'est acquis une réputation enviable parmi les unités analogues des universités québécoises et canadiennes.

Par l'orientation de ses programmes et les compétences représentées dans son corps professoral, le Département de philosophie couvre l'éventail des problématiques actuelles de la discipline. Le champ des enseignements dispensés comprend la philosophie ancienne, la philosophie médiévale, la philosophie chinoise classique, la philosophie moderne et contemporaine, mais aussi la métaphysique, l'esthétique, la

philosophie politique, l'éthique, la logique, la philosophie du langage et des sciences, etc.; tant la philosophie anglo-américaine que la philosophie continentale contemporaine fait partie du programme de formation.

À partir des acquis de son histoire, la philosophie vise à développer une conception intégrée de la culture humaine, en même temps qu'elle forme aux méthodes d'analyse et à la réflexion critique. À notre époque plus que jamais, elle intervient dans des recherches interdisciplinaires sur les fondements et les modalités de l'activité rationnelle, théorique et pratique.

La formule pédagogique de la première année, concentrée autour d'un noyau de cours obligatoires, favorise l'acquisition progressive des connaissances de base. Les cours de 2^e et de 3^e année permettent l'approfondissement des connaissances et l'ouverture à une plus grande spécialisation. Les programmes de 1^{er} cycle préparent ainsi à la recherche spécialisée en même temps qu'ils servent d'assises à une culture universitaire de qualité.

Directeur: Claude Piché (jusqu'au 31/05/07)

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Richard Bodéüs, agrégation de l'E.S.S. (Belgique), doctorat en philosophie et lettres (Liège), MSRC

Louis-André Dorion, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris I)

François Duchesneau, agrégation de philosophie (Université de France), doctorat 3^e cycle, doctorat d'État ès lettres (Paris I), MSRC

Daniel Dumouchel, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris IV)

Yvon Gauthier, M.A. (Montréal), Ph.D. (Heidelberg), en congé

Jean Grondin, M.A. (Montréal), Ph.D. (Tübingen), MSRC

Daniel Laurier, M.A. (UQAM), D.Ph. (Aix-Marseille I)

François Lepage, D.Ph. logique (Paris V)

Wayne J. Norman, Ph.D. (Londres), chaire de recherche McConnell en éthique des affaires

Claude Piché, M.A. (Montréal), Ph.D. (Heidelberg), en congé

Michel Seymour, M.A. (UQAM), Ph.D. (UQTR)

Daniel Weinstock, M.A. (McGill), D.Ph. (Oxford), chaire de recherche du Canada en éthique et philosophie politique

Professeurs agrégés

Ryoa Chung, Ph.D. (Montréal)

Vayos Liapis, Ph.D. études classiques (Glasgow)

Iain Macdonald, M.A. (Wales), Ph.D. (Essex)

Jean-Pierre Marquis, Ph.D. (McGill)

Christine Tappolet, M.Phil. (Londres), D.Ph. (Genève), chaire de recherche du Canada en éthique et métaéthique

Professeurs adjoints

Bettina Bergo, Ph.D. (Boston)

Frédéric Bouchard, M.A. (Montréal), Ph.D. (Duke)

Peter Dietsch, Lic. économie (Saint-Gall), Ph.D. philosophie (London School of Economics)

Anna Ghiglione, M.A. langues et littératures orientales-chinoises (Venise), D.Ph. Études de l'Extrême-Orient (Paris VII)

Christian Nadeau, M.A. (UQAM), D.Ph. (Paris X)

David Piché, Ph.D. (Laval), doctorat en philosophie (E.P.H.E., Paris)

Professeurs associés

Egbert J. Bakker, doctorat en études classiques (Leyde)

Steven Davis, Ph.D. (Illinois)

Maurice Lagueux, L.Ph. (Montréal), M.A. sciences économiques (McGill), doctorat en philosophie (Paris)

Professeurs émérites

Venant Cauchy

Vianney Décarie

Paul Lacoste

Charles Le Blanc

Programme 1-195-1-0

Version 10

B.A. spécialisé en philosophie**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa première année, l'étudiant ne s'inscrit qu'à des cours de sigle PH.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base dans les grands champs de la philosophie tout en fournissant une spécialisation préparant de façon optimale aux études supérieures.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 66 à option et 6 au choix. Durant sa première année, l'étudiant ne s'inscrit qu'à des cours de sigle PHI. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle PHI.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 83*Bloc 83 A obligatoire 18 cr.***Bases de la philosophie**

PHI 1005	3 A	1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H	1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H	1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3 A	1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3 A	1 j	Des présocratiques à Aristote

*Bloc 83 B option minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Histoire de la philosophie 1**

PHI 2800	3 A	1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2805	3 H	1 j	La République de Platon
PHI 2810	3 H	1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 A	1 j	Philosophie hellénistique

*Bloc 83 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.***Histoire de la philosophie 2**

PHI 1860	3 A	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3 A	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3 A	1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)

*Bloc 83 D option minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Histoire de la philosophie 3**

PHI 2605	3 H	1 j	Descartes
PHI 2615	3 H	1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A	1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 A	1 j	L'empirisme moderne

*Bloc 83 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Philosophie et sciences humaines**

PHI 1200	3 A	1 j	Anthropologie philosophique
PHI 1205	3 H	1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3 H	1 j	Idéalisme allemand
PHI 2200	3 H	1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A	1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3 H	1 j	Théorie critique
PHI 2215	3 A	1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3 A	1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A	1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 2920	3 A	1 j	Mythe, religion et connaissance

*Bloc 83 F option minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Philosophie éthico-politique**

PHI 1400	3 A	1 j	Problèmes en éthique
PHI 2405	3 A	1 j	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3 A	1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3 A	1 j	Éthique des relations internationales
PHI 2416	3 A	1 j	Éthique des affaires
PHI 2421	3 H	1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H	1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 H	1 j	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H	1 j	La philosophie pratique de Kant

*Bloc 83 G option minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Philosophie et pensée scientifique**

PHI 1130	3 H	1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 HE	1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3 A	1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI 2005	3 H	1 j	Logique 2
PHI 2150	3 A	1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3 A	1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3 H	1 j	Philosophie du langage
PHI 2305	3 A	1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 A	1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3 H	1 j	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3 H	1 j	Induction et raisonnement scientifique

*Bloc 83 H option minimum 15 cr., maximum 18 cr.***Cours approfondis**

PHI 3005	3 H	1 j	Logique 3
PHI 3015	3 H	1 j	Psychanalyse et philosophie
PHI 3155	3 H	1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3165	3 A	1 j	Philosophie des mathématiques
PHI 3250	3 H	1 j	Esthétique de la littérature
PHI 3255	3 A	1 j	Esthétique contemporaine
PHI 3365	3 A	1 j	Philosophie de la biologie
PHI 3460	3 H	1 j	Histoire de la philosophie politique
PHI 3465	3 A	1 j	Démocratie et constitutionalisme
PHI 3510	3 A	1 j	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3 A	1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3605	3 A	1 j	Nature humaine et normativité
PHI 3615	3 A	1 j	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3 A	1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 H	1 j	Philosophie de l'action
PHI 3635	3 H	1 j	Économie et politique: aspects normatifs
PHI 3640	3 A	1 j	Hegel
PHI 3645	3 A	1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3655	3 A	1 j	Oeuvres de philosophie pratique
PHI 3660	3 A	1 j	Philosophie du droit

PHI 3685	3 H 1 j	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3710	3 H 1 j	Philosophie anglo-américaine
PHI 3730	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI 3735	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 2
PHI 3755	3 A 1 j	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
PHI 3765	3 H 1 j	Lévinas et ses contemporains
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne
PHI 3802	3 A 1 j	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote
PHI 3865	3 A 1 j	Textes philosophiques : tradition latine
PHI 3870	3 A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3 H 1 j	Philosophie de la religion
PHI 3925	3 A 1 j	Religion, science, raison philosophique

Bloc 83 I option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Philosophie orientale

PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3 H 1 j	Le bouddhisme chinois
PHI 3965	3 A 1 j	L'univers intellectuel chinois

Bloc 83 L option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Langues

ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2
+ ALL 1983	3 E 1 j	Lecture en allemand 3
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Advanced Reading
ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
+ CHN 2075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 3070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 83 Y option minimum 9 cr., maximum 14 cr.

Initiations complémentaires

ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM 2200	3 H 1 j	Communication, sens et discours
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 js	Histoire de la pensée économique
FRA 1003	3 H 1 j	Histoire de la littérature
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 2100	3 H 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2112	3 A 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 3313	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3 A 1 j	Littérature et philosophie
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 3170	3 A 1 j	Platon et Aristote
HAR 1080	3 A 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 1165	3 A 1 js	Introduction aux arts du monde antique
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2252	3 A 1 j	L'art des Lumières
HAR 2294	3 H 1 js	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 3040	3 A 1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AH 1 j	Programmation 2
+ IFT 1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique

IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de syntaxe
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG 2000	3 A 1 j	Grammaires formelles
LNG 2240	3 H 1 j	Pragmatique
MAT 1000	4 H 1 j	Analyse 1
MAT 1101	3 H 1 j	Mathématiques fondamentales
+ MAT 1720	4 H 1 j	Probabilités
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
PHY 1901	3 AH 1 j	Mécanique et physique moderne
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1990	3 A 1 j	Développement du jugement moral
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie
+ SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim et l'École française
+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+ SOL 2018	3 A 1 j	Marx et marxismes
+ SOL 3008	3 H 1 j	Débats théoriques contemporains
+ SOL 3012	3 A 1 j	Sociologie critique

Programme 1-195-2-0

Version 10

Majeur en philosophie**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa 1^{re} année, l'étudiant ne s'inscrit qu'aux cours des blocs 84 A, 84 B et 84 C. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base en philosophie aux étudiants qui désirent par ailleurs se donner une formation complémentaire grâce à un mineur dans une autre discipline. Ce programme donne accès à la maîtrise.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Durant sa première année, l'étudiant ne s'inscrit qu'aux cours des blocs 84 A, 84 B et 84 C. Sauf exception autorisée, le cours au choix n'est pas de sigle PHI.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 84

Bloc 84 A *obligatoire* 18 cr.

Bases de la philosophie

PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3 A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 84 B *option* minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Histoire de la philosophie 1

PHI 2800	3 A 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2805	3 H 1 j	La République de Platon
PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 A 1 j	Philosophie hellénistique

Bloc 84 C *option* minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Histoire de la philosophie 2

PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (Ve - XIIe siècles)
PHI 2870	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)

Bloc 84 D *option* minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Histoire de la philosophie 3

PHI 2605	3 H 1 j	Descartes
PHI 2615	3 H 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 A 1 j	L'empirisme moderne

Bloc 84 E *option* minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Philosophie et sciences humaines

PHI 1200	3 A 1 j	Anthropologie philosophique
PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3 H 1 j	Idéalisme allemand
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3 H 1 j	Théorie critique
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 2920	3 A 1 j	Mythe, religion et connaissance

Bloc 84 F *option* minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Philosophie éthico-politique

PHI 1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique
PHI 2405	3 A 1 j	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3 A 1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
PHI 2416	3 A 1 j	Éthique des affaires
PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 H 1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant

Bloc 84 G *option* minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Philosophie et pensée scientifique

PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 HE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3 A 1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3 A 1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage
PHI 2305	3 A 1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 A 1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3 H 1 j	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3 H 1 j	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 84 H *option* minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Cours approfondis

PHI 3005	3 H 1 j	Logique 3
PHI 3015	3 H 1 j	Psychanalyse et philosophie
PHI 3155	3 H 1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3165	3 A 1 j	Philosophie des mathématiques
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature
PHI 3255	3 A 1 j	Esthétique contemporaine
PHI 3365	3 A 1 j	Philosophie de la biologie
PHI 3460	3 H 1 js	Histoire de la philosophie politique
PHI 3465	3 A 1 j	Démocratie et constitutionalisme
PHI 3510	3 A 1 j	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3 A 1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3605	3 A 1 j	Nature humaine et normativité
PHI 3615	3 A 1 j	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3 A 1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 H 1 j	Philosophie de l'action
PHI 3635	3 H 1 j	Économie et politique: aspects normatifs
PHI 3640	3 A 1 j	Hegel
PHI 3645	3 A 1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3655	3 A 1 j	Oeuvres de philosophie pratique
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit
PHI 3685	3 H 1 j	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3710	3 H 1 j	Philosophie anglo-américaine
PHI 3730	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI 3735	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 2
PHI 3755	3 A 1 j	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
PHI 3765	3 H 1 j	Lévinas et ses contemporains
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne
PHI 3802	3 A 1 j	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote
PHI 3865	3 A 1 j	Textes philosophiques : tradition latine
PHI 3870	3 A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3 H 1 j	Philosophie de la religion
PHI 3925	3 A 1 j	Religion, science, raison philosophique

Bloc 84 I *option* minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Philosophie orientale

PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3 H 1 j	Le bouddhisme chinois
PHI 3965	3 A 1 j	L'univers intellectuel chinois

Bloc 84 Y *option* minimum 6 cr., maximum 11 cr.

Initiations complémentaires

ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM 2200	3 H 1 j	Communication, sens et discours
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 js	Histoire de la pensée économique
FRA 1003	3 H 1 j	Histoire de la littérature
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 2100	3 H 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2112	3 A 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 3313	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse

FRA 3314	3 A 1 j	Littérature et philosophie
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 3170	3 A 1 j	Platon et Aristote
HAR 1080	3 A 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 1165	3 A 1 js	Introduction aux arts du monde antique
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2252	3 A 1 j	L'art des Lumières
HAR 2294	3 H 1 js	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 3040	3 A 1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AH 1 j	Programmation 2
+ IFT 1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de syntaxe
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG 2000	3 A 1 j	Grammaires formelles
LNG 2240	3 H 1 j	Pragmatique
MAT 1000	4 H 1 j	Analyse 1
MAT 1101	3 H 1 j	Mathématiques fondamentales
+ MAT 1720	4 H 1 j	Probabilités
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
PHY 1901	3 AH 1 j	Mécanique et physique moderne
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1990	3 A 1 j	Développement du jugement moral
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie
+ SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim et l'École française
+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+ SOL 2018	3 A 1 j	Marx et marxismes
+ SOL 3008	3 H 1 j	Débats théoriques contemporains
+ SOL 3012	3 A 1 j	Sociologie critique

Programme 1-195-4-0 Version 04

Mineur en philosophie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'assurer une initiation rigoureuse à la pensée philosophique aux étudiants qui par ailleurs ont aussi choisi de faire un majeur dans une autre discipline.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, le cours au choix n'est pas de sigle PHI.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 85

Bloc 85 A obligatoire 6 cr.

Bases de la philosophie

PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 85 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Histoire de la philosophie 1

PHI 2800	3 A 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2805	3 H 1 j	La République de Platon
PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 A 1 j	Philosophie hellénistique

Bloc 85 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Histoire de la philosophie 2

PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)

Bloc 85 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Histoire de la philosophie 3

PHI 2605	3 H 1 j	Descartes
PHI 2615	3 H 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 A 1 j	L'empirisme moderne

Bloc 85 E option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Philosophie et sciences humaines

PHI 1200	3 A 1 j	Anthropologie philosophique
PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 2195	3 H 1 j	Idéalisme allemand
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3 H 1 j	Théorie critique
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 2920	3 A 1 j	Mythe, religion et connaissance

Bloc 85 F *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie éthico-politique

PHI 1400	3 A	1 j	Problèmes en éthique
PHI 1430	3 H	1 j	Éthique et politique
PHI 2405	3 A	1 j	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3 A	1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3 A	1 j	Éthique des relations internationales
PHI 2416	3 A	1 j	Éthique des affaires
PHI 2421	3 H	1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H	1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 H	1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H	1 j	La philosophie pratique de Kant

Bloc 85 G *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie et pensée scientifique

PHI 1005	3 A	1 j	Logique 1
PHI 1130	3 H	1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 HE	1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3 A	1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3 A	1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 2005	3 H	1 j	Logique 2
PHI 2150	3 A	1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3 A	1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3 H	1 j	Philosophie du langage
PHI 2305	3 A	1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 A	1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3 H	1 j	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3 H	1 j	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 85 I *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Philosophie orientale

PHI 2960	3 H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3 H	1 j	Le bouddhisme chinois

Programme 1-198-4-0 Version 01

Mineur en éthique et droit **J**

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en éthique et droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme de mineur en éthique et droit poursuit les objectifs suivants : donner aux étudiants une solide formation de base leur permettant de poser correctement les problèmes éthiques; formuler clairement les enjeux éthiques dans le cadre de situations problématiques; adopter une méthode pluridisciplinaire dans l'analyse et la résolution de problèmes éthiques; former des personnes plus averties face aux choix de société liés aux questions éthiques; permettre de développer une vision personnelle des enjeux liés à l'éthique.

Structure du programme

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A		<i>obligatoire</i>		<i>3 cr.</i>
PHI 3660	3 A	1 j	Philosophie du droit	
Bloc 71 B		<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
PHI 1400	3 A	1 j	Problèmes en éthique	
PHI 1430	3 H	1 j	Éthique et politique	
PHI 2415	3 A	1 j	Éthique des relations internationales	
PHI 2430	3 H	1 j	La philosophie pratique de Kant	
Bloc 71 C		<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
DRT 1002S	3 AHE	1 j	Introduction au droit	
DRT 3009	3 AHE	1	Éthique et systèmes normatifs	
DRT 3010	3 AHE	1	Éthique et droit	
DRT 3802	3 AHE	1 j	Droit des sciences biologiques	

Programme 1-148-1-5 Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie **J**

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Structure du programme

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 42 cr.

Fondements philosophiques et littéraires

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3 A 1 j	Analyse de textes
FRA 1009	3 HE 1 j	Grammaire du français
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
+ FRA 2000	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA 2001	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
FRA 3314	3 A 1 j	Littérature et philosophie
PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature

Bloc 70 B option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Philosophie de la connaissance

PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 HE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3 A 1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3 A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2305	3 A 1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 A 1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 3155	3 H 1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3165	3 A 1 j	Philosophie des mathématiques
PHI 3710	3 H 1 j	Philosophie anglo-américaine

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Histoire des littératures de langue française

FRA 1100	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3 A 1 j	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 HE 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3 A 1 j	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe-XXe s.)
FRA 2100	3 H 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3 H 1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3 H 1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2111	3 A 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3 A 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3 A 1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2130	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 HE 1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 H 1 j	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2144	3 H 1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA 2145	3 A 1 j	Littératures francophones d'Europe
FRA 2162	3 A 1 j	Histoire du théâtre au Québec
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain

Bloc 70 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Histoire de la philosophie

PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2605	3 H 1 j	Descartes
PHI 2615	3 H 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 A 1 j	L'empirisme moderne
PHI 2800	3 A 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 A 1 j	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (Ve - XIIe siècles)

PHI 2965	3 H 1 j	Le bouddhisme chinois
PHI 3510	3 A 1 j	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3 A 1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3 A 1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3802	3 A 1 j	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote
PHI 3865	3 A 1 j	Textes philosophiques : tradition latine
PHI 3870	3 A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3965	3 A 1 j	L'univers intellectuel chinois

Bloc 70 E option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Poétique et parcours de lecture

FRA 1203	3 H 1 j	Lecture du poème
FRA 1204	3 A 1 j	Lecture du roman
FRA 1205	3 A 1 j	Lecture de l'essai
FRA 1260	3 H 1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3 A 1 j	Poétiques médiévales
FRA 2204	3 H 1 j	Poétiques classiques
FRA 2210	3 A 1 j	Poétiques modernes
FRA 2211	3 AH 1 j	Poétiques contemporaines
FRA 2220	3 A 1 j	Formes narratives
FRA 2221	3 AH 1 j	Formes poétiques
FRA 2222	3 H 1 j	Formes de l'essai
FRA 2223	3 H 1 j	Formes dramatiques
FRA 2241	3 AE 1 j	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3 A 1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3 A 1 j	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise

Bloc 70 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Éthique et philosophie politique

PHI 2210	3 H 1 j	Théorie critique
PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 H 1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 2805	3 H 1 j	La République de Platon
PHI 3460	3 H 1 js	Histoire de la philosophie politique
PHI 3465	3 A 1 j	Démocratie et constitutionalisme
PHI 3605	3 A 1 j	Nature humaine et normativité
PHI 3615	3 A 1 j	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3 A 1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 H 1 j	Philosophie de l'action
PHI 3635	3 H 1 j	Économie et politique: aspects normatifs
PHI 3655	3 A 1 j	Oeuvres de philosophie pratique
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit
PHI 3685	3 H 1 j	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 70 G option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Philosophie continentale

PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3 H 1 j	Théorie critique
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 3015	3 H 1 j	Psychanalyse et philosophie
PHI 3640	3 A 1 j	Hegel
PHI 3730	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI 3735	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 2
PHI 3755	3 A 1 j	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
PHI 3765	3 H 1 j	Lévinas et ses contemporains
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70 H option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Ouvertures

FRA 2280	3 H 1 j	Problèmes de poétique
FRA 2500	3 H 1 j	La littérature et les autres arts
FRA 2602	3 H 1 j	Presse et littérature
FRA 2618	3 H 1 j	Imaginaire social et littérature
FRA 2805	3 A 1 j	Littérature et édition

FRA 3301	3	A	1	j	Théorie des genres
FRA 3302	3	H	1	j	Rhétorique
FRA 3303	3	A	1	j	Narratologie
FRA 3306	3	A	1	j	Théories des identités sexuelles
FRA 3309	3	H	1	j	Littérature et anthropologie
FRA 3310	3	A	1	j	Littérature et société
FRA 3313	3	H	1	j	Littérature et psychanalyse
FRA 3315	3	A	1	j	Édition critique et génétique textuelle
FRA 3360	3	H	1	j	Théorie de la représentation théâtrale
FRA 3361	3	A	1	j	Théorie du texte de théâtre
FRA 3503	3	H	1	j	Mythes et littérature
FRA 3504	3	A	1	j	Littérature et spatialité
FRA 3607	3	H	1	j	La littérature dans l'espace public
FRA 3608	3	H	1	j	Identités culturelles et littérature
FRA 3609	3	A	1	j	Sociabilités littéraires

Bloc 70 I *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Langues

ALL 1951	6	A	2	js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3	AHE	1	js	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3	AH	1	js	Allemand avancé 2
ALL 1979	3	AE	1	js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3	AE	1	js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3	H	1	js	Lecture en allemand 2
+ ALL 1983	3	E	1	j	Lecture en allemand 3
ANG 1967	3	AHE	1	js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3	AHE	1	j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3	AHE	1	js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3	AHE	1	j	Intermediate Reading
+ ANG 1975	3	HE	1	js	Advanced Reading
+ ANG 2051	3	AHE	1	js	Advanced Oral English 1
+ ANG 2052	3	AHE	1	js	Advanced Oral English 2
GRC 1111	3	A	1	s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3	H	1	s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3	A	1	j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3	H	1	j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3	H	1	j	Grec avancé (B)
LAT 1111	3	A	1	s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3	H	1	s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 2011	3	A	1	j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3	H	1	j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3	H	1	j	Latin avancé (B)

Programme 1-199-1-0

Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et études classiques

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70C et 70D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admis à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70C et 70D.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>				<i>24 cr.</i>
GRC 1031	3	A	1	j	Introduction à la littérature grecque
HGL 2005	3	A	1	j	Méthodes de recherche en antiquité
LAT 1031	3	A	1	j	Histoire de la littérature latine
PHI 1005	3	A	1	j	Logique 1
PHI 1430	3	H	1	j	Éthique et politique
PHI 1520	3	H	1	j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	H	1	j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	A	1	j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Introduction complémentaire (études classiques)

HGL 1011	3	A	1	j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HST 1031	3	A	1	j	Histoire de l'Antiquité
HST 2108	3	A	1	j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	A	1	j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Langues anciennes : apprentissage (études classiques)

GRC 1111	3	A	1	s	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3	A	1	s	Initiation à la langue latine 1

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Langues anciennes : apprentissage (études classiques)

+ GRC 1121	3	H	1	s	Initiation à la langue grecque 2
+ LAT 1121	3	H	1	s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Langues, lecture de textes (études classiques)

+ GRC 2011	3	A	1	j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3	H	1	j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3	H	1	j	Grec avancé (B)
+ LAT 2011	3	A	1	j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3	H	1	j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3	H	1	j	Latin avancé (B)

Bloc 70 F *option* *minimum 12 cr., maximum 18 cr.*

Philosophie grecque (philosophie)

PHI 2800	3	A	1	j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2805	3	H	1	j	La République de Platon
PHI 2810	3	H	1	j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3	A	1	j	Philosophie hellénistique
PHI 3802	3	A	1	j	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3805	3	H	1	j	Aristote : éthique et politique
PHI 3820	3	H	1	j	La métaphysique d'Aristote

Bloc 70 G option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Philosophie et pensée scientifique (philosophie)

PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 HE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1710	3 A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage
PHI 2305	3 A 1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 A 1 j	Philosophie de l'esprit

Bloc 70 H option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Histoire de la philosophie (philosophie)

PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2605	3 H 1 j	Descartes
PHI 2615	3 H 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 A 1 j	L'empirisme moderne
PHI 2865	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)
PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 3530	3 A 1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3 A 1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3865	3 A 1 j	Textes philosophiques : tradition latine
PHI 3870	3 A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 70 I option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Philosophie éthico-politique (philosophie)

PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 H 1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 3460	3 H 1 js	Histoire de la philosophie politique
PHI 3625	3 A 1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 H 1 j	Philosophie de l'action
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit

Bloc 70 J option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Philosophie continentale (philosophie)

PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3 H 1 j	Idéalisme allemand
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 3255	3 A 1 j	Esthétique contemporaine
PHI 3640	3 A 1 j	Hegel
PHI 3730	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI 3735	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 2
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70 K option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Langues : latin médiéval (études classiques)

ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2

Bloc 70 L option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Littérature gréco-latine (études classiques)

+ GRC 3100	3 A 1 j	Poésie hellénistique
+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère et les poètes épiques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Les historiens grecs
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+ GRC 3170	3 A 1 j	Platon et Aristote
+ LAT 3100	3 A 1 j	Poésie didactique latine
+ LAT 3120	3 A 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3140	3 H 1 j	Historiens romains
+ LAT 3150	3 H 1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+ LAT 3160	3 H 1 j	Le théâtre latin

Bloc 70 M option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Histoire de l'Antiquité (études classiques)

HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3 H 1 j	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 A 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 70 N option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Archéologie gréco-romaine (études classiques)

HGL 2000	3 A 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3 H 1 j	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3 H 1 j	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HGL 2062	3 A 1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 3070	3 H 1 j	Architecture et urbanisme romains

Bloc 70 O option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Linguistique (études classiques)

ANT 1613	3 A 1 j	Anthropologie linguistique
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique

Bloc 70 P option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Langues modernes (philosophie et études classiques)

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Advanced Reading
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littérature comparée et Philosophie

(Voir sous le Département de littérature comparée.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie

(Voir sous le Département de science politique.)

B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines

(Voir sous le Département des littératures de langue française.)

Département de physique

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-428

Téléphone : 514-343-6667

Télécopieur : 514-343-2071

Introduction

Discipline fondamentale qui traite des propriétés de la matière et dont les principes régissent les phénomènes naturels, la physique est à la base de toutes les sciences de la nature. Elle est omniprésente dans notre quotidien par les applications et les retombées considérables de ses découvertes : les progrès réalisés en électronique, en télécommunications et en informatique ne sont que quelques exemples de ses contributions. Se trouvant en amont de l'innovation technologique, elle constitue une importante voie d'accès à de nouveaux secteurs de recherche tant fondamentale

qu'appliquée; on retrouve des diplômés de physique dans toutes les sphères d'activité.

Le Département de physique dispense un enseignement à tous les cycles. Grâce à ses groupes de recherche qui jouissent d'une réputation internationale enviable, il offre – dans ses laboratoires situés au Pavillon Roger-Gaudry, au Pavillon Paul-G.-Desmarais, au Laboratoire René-J.-A.-Lévesque et à l'Observatoire du mont Mégantic – des programmes d'études supérieures de très haut calibre dans plusieurs domaines de la physique : astronomie et astrophysique, biophysique, matière condensée, physique des particules, physique des plasmas, physique médicale, physique numérique et physique théorique. De plus, le département entretient d'étroites collaborations avec, notamment, le Département de mathématiques et de statistique, le Département d'informatique et de recherche opérationnelle et le Département de chimie.

Avec son B.Sc. spécialisé en physique, son majeur et son mineur, le département propose au 1^{er} cycle des programmes souples donnant une formation disciplinaire axée sur la résolution de problèmes complexes à l'aide de méthodes quantitatives puissantes qui ouvrent la voie tant à des études supérieures en physique qu'à des carrières professionnelles ou académiques. De plus, en collaboration d'une part avec le Département de mathématiques et de statistique, et d'autre part avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle, le Département de physique offre deux programmes bidisciplinaires faisant le pont entre la physique et ces deux disciplines, procurant ainsi une formation solide et de niveau supérieur (voir la rubrique Programmes facultaires).

Enfin, le département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire. On peut obtenir les renseignements pertinents auprès de la responsable, Nicole St-Louis (téléphone : 514-343-6932).

Directeur : Laurent J. Lewis (jusqu'au 31/05/07)

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Pierre Bastien, Ph.D. (Western Ontario)
 Claude Carignan, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Australian Nat. Un.), en congé
 Paul Charbonneau, Ph.D. (Montréal), en congé
 Gilles Fontaine, Ph.D. (Rochester)
 Louis-André Hamel, Ph.D. (Montréal)
 Jean-Yves Lapointe, Ph.D. (Montréal)
 Richard Leonelli, M.Sc. (Simon Fraser), Ph.D. (Montréal)
 Yves Lépine, Ph.D. (Montréal), directeur adjoint, Bureau du personnel enseignant
 Claude Leroy, doctorat en sciences (Louvain), MSRC, directeur du Groupe de physique des particules (GPP)
 Laurent J. Lewis, M.Sc. (Ottawa), Ph.D. (McGill), responsable du spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique et du spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique, en congé
 David London, Ph.D. (Chicago)
 Joëlle Margot, doctorat de 3^e cycle (Paris), doctorat en sciences (Paris)
 Anthony Moffat, M.Sc. (Toronto), Dr. rer. nat. (Bochum)
 Michel Moisan, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Paris)
 Daniel Nadeau, Ph.D. (Caltech)
 Manu Paranjape, M.Sc. (Alberta), Ph.D. (M.I.T.), en congé
 Sjoerd Roorda, Ph.D. (Utrecht)
 Nicole St-Louis, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (University College London)
 Paul Taras, Ph.D. (Toronto)
 Alain Vincent, doctorat (Toulouse)
 Luc Vinet, Ph.D. (Montréal), recteur
 François Wesemael, Ph.D. (Rochester), en congé
 Viktor Zacek, Ph.D. (Technical University, Munich)

Professeurs agrégés

Pierre Bergeron, Ph.D. (Montréal)
 Michel Côté, Ph.D. (Berkeley)
 René Doyon, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Imperial College London)
 Richard MacKenzie, Ph.D. (Santa Barbara)
 Normand Mousseau, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Michigan State University)
 François Schiettekatte, Ph.D. (INRS)

Professeurs adjoints

Rikard Blunck, Dr. rer. nat. (Christian-Albrechts Universität, Allemagne)
 Carlos Silva, Ph.D. (Minnesota)

Professeurs associés

Georges Azuelos, Ph.D. (McGill)
 Gilles Beaudoin, Ph.D. (Montréal)
 Robert W. Cochrane, Ph.D. (Toronto)

Gilles Couture, Ph.D. (UBC)
 Serge Demers, Ph.D. (Toronto)
 Chandré Dharma-wardana, Ph.D. (Cambridge)
 Bernard Goulard, doctorat de 3^e cycle, physique nucléaire (Grenoble), Ph.D. (Pennsylvanie)
 Hannes Jeremie, M.Sc. (Hambourg), D.Sc. (Paris)
 Louis Lessard, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)
 Michael Pearson, Ph.D. (McMaster)
 Hubert Reeves, Ph.D. (Cornell)
 Jacques Vanier, Ph.D. (McGill)
 Ubi Wichoski, Ph.D. (São Paulo)

Chercheurs invités

James Forster, Ph.D. (Liverpool)
 Subhash Gujrathi, M.Sc. (Sardar Patel University), Ph.D. (Calcutta)
 Alain Houdayer, Ph.D. (McGill)
 Bachir Saoudi, Doctorat (Algérie)

Professeurs émérites

Alain Caillé
 Pierre Depommier
 Raynald Laprade
 Georges Michaud
 René Racine
 Carolyne Van Vliet

Programme 1-200-1-0

Version 13

B.Sc. spécialisé en physique

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour les deux orientations, l'étudiant doit suivre un minimum de 63 et un maximum de 73 crédits de cours en physique (PHY).

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours de sigle PHY 3131, 3214, 3441, 3813. Pour être admissible aux études supérieures en biophysique, l'étudiant doit avoir suivi un minimum de neuf crédits parmi BCM 1531, BIO 1153, BIO 2101, CHM 2995, PHY 2900 et PHY 3030.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

L'objectif fondamental de ce programme est de donner une solide formation dans les disciplines formant le corpus reconnu par la communauté des physiciens. Celui-ci s'appuie sur une base fortement mathématisée qui constitue donc un élément essentiel de l'enseignement en physique. À l'intérieur de ce cadre, le programme poursuit deux objectifs spécifiques : d'une part, par une formation poussée, ouvrir à l'étudiant la voie aux études supérieures en physique, et d'autre part, par une formation plus générale, lui permettre l'accès à des activités professionnelles ou académiques indirectement liées à la physique, où sa capacité à résoudre des problèmes complexes constituera une compétence très recherchée. Le programme, marqué par la flexibilité, comprend donc un bloc de cours communs à toutes les orientations, représentant l'essentiel de la formation de physicien. Les étudiants qui se destinent aux études supérieures compléteront leur apprentissage par des cours spécialisés, alors que les autres auront davantage de latitude dans leurs options. Par ailleurs, le bloc « disciplines de la physique » permet aux étudiants d'acquérir, dès la deuxième année, une vision étendue des domaines de la physique, alors que l'orientation « avec stages » leur offre la possibilité d'acquérir une formation pratique dans un milieu à caractère industriel.

Structure du programme

L'orientation générale comprend les segments 01 et 71 avec 53 crédits obligatoires, 34 à option et 3 au choix. L'orientation avec stages comprend les segments 01 et 72 avec 59 crédits obligatoires, 28 à option et 3 au choix. Pour les deux orientations, le nombre de crédits en physique (PHY) doit être d'au moins 63 et d'au plus 73. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY. Pour être admis aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours de sigle PHY 3131, 3214, 3441, 3813. Pour être admis aux études supérieures en biophysique, l'étudiant doit avoir suivi un minimum de neuf crédits parmi BCM 1531, BIO 1153, BIO 2101, CHM 2995, PHY 2900 et PHY 3030.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A obligatoire 27 cr.

Physique fondamentale

+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
+ PHY 2441	4 AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique
+ PHY 3030	3 AH 1 j	Projet de fin d'études

Bloc 01 B obligatoire 9 cr.

Formation expérimentale

+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
+ PHY 2476	3 A 1 j	Physique expérimentale
+ PHY 3040	3 AE 1 j	Laboratoire d'optique

Bloc 01 C obligatoire 11 cr.

Outils mathématiques de base

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire

Bloc 01 D obligatoire 6 cr.

Méthodes générales de solution de problèmes en physique

PHY 1234	3 A 1 j	Introduction à la physique numérique
+ PHY 2345	3 A 1 j	Outils théoriques de la physique

Bloc 01 E option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Disciplines de la physique

PHY 2300	3 AH 1	Physique médicale
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique

Bloc 01 F option minimum 3 cr., maximum 14 cr.

Physique avancée

+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2
+ PHY 3214	3 A 1 j	Compléments de mécanique statistique

+ PHY 3441	4 A 1 j	Électromagnétisme avancé
+ PHY 3813	4 H 1 j	Mécanique quantique avancée

Bloc 01 G option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Outils mathématiques complémentaires

+ MAT 1720	4 H 1 j	Probabilités
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique

Bloc 01 H option minimum 0 cr., maximum 7 cr.

Outils informatiques complémentaires

+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1170	3 AHE 1 s	Programmation Java et applications
IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Contribution d'autres disciplines

ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
CHM 1994	2 A 1 j	Physicochimie générale 1A
+ CHM 2995	3 A 1 j	Physicochimie générale 2
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management
HEC 3017	3 AHE 1 js	Comptabilité de gestion
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences

Segment 71 Propre à l'orientation générale

Bloc 71 A option minimum 0 cr., maximum 21 cr.

Compléments de physique

PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique
+ PHY 3060	3 A 1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3140	3 H 1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3181	3 A 1 j	Méthodes géométriques en physique
+ PHY 3320	3 H 1 j	Optique moderne
+ PHY 3600	3 A 1 j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3 A 1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3830	3 A 1 j	Structure atomique et moléculaire

Segment 72 Propre à l'orientation avec stage

Bloc 72 A option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Compléments de physique

PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique
+ PHY 3060	3 A 1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3140	3 H 1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3181	3 A 1 j	Méthodes géométriques en physique
+ PHY 3320	3 H 1 j	Optique moderne
+ PHY 3600	3 A 1 j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3 A 1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3830	3 A 1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 72 B obligatoire 6 cr.

Stages

PHY 2031	3 E 1 j	Stage 1 en industrie
PHY 3031	3 E 1 j	Stage 2 en industrie

Programme 1-200-2-0

Version 12

Majeur en physique **J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit suivre un minimum de 44 et un maximum de 46 de crédits en physique (PHY).

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Comme pour le B.Sc. spécialisé en physique, ce programme vise à offrir un enseignement couvrant l'essentiel de la formation, tout en permettant d'aborder une autre discipline. Les débouchés s'offrant aux étudiants à la fin de ce programme sont nombreux et sont aussi reliés à la discipline du mineur. Ce programme, par un choix approprié de cours dans le mineur, peut mener aux études supérieures en physique.

Structure du programme

Ce programme totalise 44 crédits obligatoires, 13 à option et 3 au choix. Le nombre de crédits en physique (PHY) doit être d'au moins 44 et d'au plus 46. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71*Bloc 71 A* *obligatoire* 24 cr.**Physique fondamentale**

+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
+ PHY 2441	4 AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique

Bloc 71 B *obligatoire* 11 cr.

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire

Bloc 71 C *obligatoire* 3 cr.**Formation expérimentale**

+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
------------	---------	--

Bloc 71 D *obligatoire* 6 cr.**Méthodes générales de solution de problèmes en physique**

PHY 1234	3 A 1 j	Introduction à la physique numérique
+ PHY 2345	3 A 1 j	Outils théoriques de la physique

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 14 cr.***Physique avancée**

+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2
+ PHY 3214	3 A 1 j	Compléments de mécanique statistique
+ PHY 3441	4 A 1 j	Électromagnétisme avancé
+ PHY 3813	4 H 1 j	Mécanique quantique avancée

Bloc 71 F *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.***Compléments de physique**

PHY 2300	3 AH 1	Physique médicale
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2476	3 A 1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique
+ PHY 3030	3 AH 1 j	Projet de fin d'études
+ PHY 3040	3 AE 1 j	Laboratoire d'optique
+ PHY 3060	3 A 1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3140	3 H 1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3181	3 A 1 j	Méthodes géométriques en physique
+ PHY 3320	3 H 1 j	Optique moderne
+ PHY 3600	3 A 1 j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3 A 1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3830	3 A 1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Outils informatiques complémentaires**

+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1170	3 AHE 1 s	Programmation Java et applications
IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur

Programme 1-200-4-0

Version 05

Mineur en physique **J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme, complémentaire d'un majeur dans une autre discipline, offre une formation minimale en physique. Les objectifs de ce programme sont donc largement dépendants du choix de la discipline du majeur.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 12 cr.

Physique fondamentale

+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Outils mathématiques

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Compléments de physique

PHY 1234	3 A 1 j	Introduction à la physique numérique
+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
PHY 2300	3 AH 1	Physique médicale
+ PHY 2345	3 A 1 j	Outils théoriques de la physique
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2441	4 AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2476	3 A 1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique

Programme 1-192-1-0

Version 10

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour être admissible aux études supérieures en physique l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 3131, PHY 3214, PHY 3441 et PHY 3813.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme vise à offrir une solide formation à la fois en physique et en mathématiques et constitue la voie naturelle pour les étudiants qui sont intéressés par la physique mathématique et qui désirent entreprendre des études supérieures dans ce domaine. Le programme met donc l'accent sur l'apprentissage d'une vaste gamme d'outils mathématiques et sur l'étude de problèmes fondamentaux en physique. Par ailleurs, la formation acquise à l'intérieur de ce programme présente une grande polyvalence qui permet à l'étudiant de développer des aptitudes très recherchées dans les milieux professionnels, notamment des compétences au niveau de la résolution de problèmes complexes.

Structure du programme

Ce programme totalise 68 crédits obligatoires, 19 à option et 3 au choix. Pour être admis aux études supérieures en physique l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours PHY 3131, PHY 3214, PHY 3441 et PHY 3813.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 34 cr.

Éléments mathématiques

MAT 1000	4 H 1 j	Analyse 1
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4 H 1 j	Probabilités
+ MAT 2050	3 A 1 j	Analyse 2

+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 H 1 j	Variable complexe
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée

Bloc 70 B *obligatoire* *34 cr.*

Physique fondamentale

PHY 1234	3 A 1 j	Introduction à la physique numérique
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
+ PHY 2441	4 AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique
+ PHY 3813	4 H 1 j	Mécanique quantique avancée

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 7 cr.*

Compléments de mathématiques 1

+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2611	3 H 1 j	Algèbre 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique
+ MAT 3632	3 A 1 j	Théorie des nombres
MAT 6111	3 AH 1	Mesure et intégration
MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle I
STT 1700	3 A 1 j	Introduction à la statistique
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de physique 1

PHY 2300	3 AH 1	Physique médicale
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2476	3 A 1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique
+ PHY 3060	3 A 1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3140	3 H 1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3181	3 A 1 j	Méthodes géométriques en physique
+ PHY 3320	3 H 1 j	Optique moderne
+ PHY 3600	3 A 1 j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3 A 1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3830	3 A 1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 10 cr.*

Compléments de physique 2

+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2
+ PHY 3214	3 A 1 j	Compléments de mécanique statistique
+ PHY 3441	4 A 1 j	Électromagnétisme avancé

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de mathématiques

+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles

Programme 1-205-1-0

Version 03

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY. Les 6 crédits au choix peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY.

Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 3131, 3214, 3441 et 3813.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme, relevant du département de physique, vise à assurer à l'étudiant un apprentissage de qualité, à la fois en physique et en informatique, en faisant le pont entre ces deux disciplines afin de lui permettre d'attaquer et de résoudre des problèmes complexes – à l'aide de méthodes quantitatives – dans un vaste domaine d'applications. Une fois acquise la formation de base en mathématiques, en physique et en informatique, trois voies sont offertes à l'étudiant. Il peut décider de mettre l'emphase sur la physique ou, à l'inverse, il peut maximiser sa formation en informatique. Il lui est aussi possible de maintenir un équilibre entre les deux disciplines. Dans ce programme qui présente une grande flexibilité, le choix repose largement sur l'étudiant qui y exprime ses intérêts et ses objectifs de carrière. Le programme peut le mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre des deux disciplines, par exemple en modélisation numérique, ou encore il peut conduire à une formation terminale peut-être plus adaptée à un emploi convoité, notamment en informatique de projets ou en programmation scientifique.

Structure du programme

Ce programme totalise 69 crédits obligatoires, 15 à option et 6 au choix. L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY. Les 6 crédits au choix peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY. Pour être admis aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours PHY 3131, 3214, 3441 et 3813.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70*Bloc 70 A* *obligatoire* *30 cr.***Physique fondamentale**

+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
+ PHY 2345	3 A 1 j	Outils théoriques de la physique
+ PHY 2441	4 AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique

Bloc 70 B *obligatoire* *24 cr.***Informatique fondamentale**

+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AH 1 j	Programmation 2
+ IFT 1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3 AH 1 j	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT 2015	3 AE 1 j	Structures de données
+ IFT 2105	3 AHE 1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT 2125	3 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique

Bloc 70 C *obligatoire* *15 cr.***Outils mathématiques**

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 13 cr.***Compléments de physique**

PHY 2300	3 AH 1 j	Physique médicale
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2476	3 A 1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
+ PHY 3030	3 AH 1 j	Projet de fin d'études
+ PHY 3060	3 A 1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2
+ PHY 3140	3 H 1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3181	3 A 1 j	Méthodes géométriques en physique
+ PHY 3214	3 A 1 j	Compléments de mécanique statistique
+ PHY 3320	3 H 1 j	Optique moderne
+ PHY 3441	4 A 1 j	Électromagnétisme avancé
+ PHY 3600	3 A 1 j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3 A 1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3813	4 H 1 j	Mécanique quantique avancée
+ PHY 3830	3 A 1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.***Compléments d'informatique**

+ IFT 1227	3 H 1 j	Architecture des ordinateurs 1
+ IFT 2035	3 AE 1 j	Concepts des langages de programmation
+ IFT 2245	3 AH 1 j	Systèmes d'exploitation
+ IFT 2255	3 HE 1 j	Génie logiciel
+ IFT 2425	3 H 1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 2905	3 H 1 j	Interfaces personne-machine
+ IFT 2935	3 H 1 j	Bases de données
+ IFT 3065	3 A 1 j	Langages de programmation et compilation
+ IFT 3150	3 AHE 1 j	Projet d'informatique
+ IFT 3165	3 A 1 j	Analyse des langages de programmation
+ IFT 3225	3 A 1 j	Technologie de l'Internet
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles
+ IFT 3325	3 A 1 j	Téléinformatique
+ IFT 3335	3 A 1 j	Intelligence artificielle : introduction

+ IFT 3355	3 H 1 j	Infographie
+ IFT 3375	3 H 1 j	Informatique théorique
+ IFT 3385	3 H 1 j	Architecture des ordinateurs 2
+ IFT 3515	3 H 1 j	Techniques d'optimisation 2
+ IFT 3545	3 A 1 j	Graphes et réseaux
+ IFT 3655	3 A 1 j	Modèles stochastiques
+ IFT 3911	3 A 1 j	Analyse et conception des logiciels
+ IFT 3912	3 A 1 j	Développement, maintenance de logiciels
+ IFT 3913	3 H 1 j	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Outils mathématiques complémentaires**

+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique

École de psychoéducation

Pavillon Marie-Victorin, bureau C-466
Téléphone : 514-343-6111, poste 2517
Télécopieur : 514-343-6951

Introduction

L'École de psychoéducation a pour mission la formation d'intervenants auprès d'enfants et d'adolescents inadaptés ainsi que le développement de la recherche dans ce domaine. L'École fut créée en 1971, mais tire son origine de programmes de formation offerts par l'Institut de Psychologie entre 1954 et 1971. L'École offre des programmes d'études de 1^{er} et 2^e cycles et participe au doctorat interdisciplinaire en sciences humaines appliquées; elle accueille également des étudiants de niveau doctoral et postdoctoral pour des études portant sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant. Le diplôme de maîtrise avec stages donne accès à l'Ordre professionnel des psychoéducateurs du Québec.

La formation de 1^{er} cycle en psychoéducation prépare les étudiants à travailler à la prévention et au traitement de l'inadaptation sociale chez les enfants et les adolescents. Les interventions se font dans le milieu habituel de vie de l'enfant (e.g. la famille et l'école) ou en milieux spécialisés (e.g. centres jeunesse ou centres hospitaliers). La formation de 1^{er} cycle initie également les étudiants à la recherche scientifique, afin de leur permettre d'en comprendre l'utilité pour le développement de la pratique professionnelle ou pour permettre, à ceux qui le désirent, de se préparer à des études de maîtrise et de doctorat.

L'École offre un baccalauréat spécialisé, un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie (avec le Département de psychologie) et un mineur en psychoéducation au 1^{er} cycle ainsi qu'un certificat en intervention psychoéducative. Le certificat en intervention psychoéducative s'adresse à des intervenants qui oeuvrent déjà dans des organismes d'éducation, des milieux communautaires, des services sociaux et des centres de santé mentale.

Directrice : Sophie Parent

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Claude Gagnon, L.Th. (Montréal), M.Psed. (Montréal), Ph.D. psychologie (London), en congé
Serge Larivée, M.Psed. (Montréal), doctorat en psychologie (Lausanne)
Sylvie Normandeau, M.Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. psychologie (UQÀM), vice-doyenne, Faculté des arts et des sciences
Linda S. Pagni, M.A. psychologie de l'éducation et counseling (McGill), Ph.D. psychologie de l'éducation et counseling (McGill)
Sophie Parent, M.Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. psychologie (UQÀM)
Frank Vitaro, M.A. psychologie (UQÀM), Ph.D. psychologie (Montréal)

Professeurs agrégés

Paul Gendreau, Ph.D. psychologie (North Carolina)
Jacques C. Grégoire, M.Psed. (Montréal), Ph.D. psychologie de l'éducation (Michigan)
Michel Janosz, M.Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Lyse Turgeon, Ph.D. psychologie (Laval)

Professeurs adjoints

Stéphane Cantin, M.Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. psychologie (Laval)
 Sylvana Côté, Ph.D. psychologie (Montréal)
 Sarah Dufour, Ph.D. psychologie (UQAM)
 Jean-Sébastien Fallu, Ph.D. psychologie (Montréal)
 Julien Morizot, Ph.D. psychologie (Montréal)

Professeures émérites

Gilles Gendreau
 Marc Le Blanc

Programme 1-210-1-0

Version 10

B.Sc. spécialisé en psychoéducation**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. En particulier, l'autorité compétente peut autoriser l'étudiant qui a une expérience de travail dans le domaine et un dossier académique satisfaisant, à s'inscrire à temps partiel après la première année de scolarité.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles PSE, JES et PEF.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont : 1) l'acquisition de connaissances sur le développement humain normal, sur le développement des problèmes d'adaptation au cours de l'enfance et de l'adolescence, sur les modèles et programmes de prévention et d'intervention, sur les méthodologies scientifiques en sciences sociales et sur la déontologie; 2) l'apprentissage progressif de la pratique professionnelle au cours de stages et de travaux pratiques.

Structure du programme

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires (dont 12 de stages), 24 à option et 6 au choix. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle PSE, JES et PEF.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70Bloc 70 A *obligatoire*

30 cr.

Fondements

PSE 1100	3	A	1	j	Introduction à la psychoéducation
PSE 1101	3	A	1	j	Bases biologiques du développement
PSE 1102	3	AH	1	j	Développement socio-affectif 1
PSE 1104	3	AH	1	j	Développement cognitif
PSE 1106	3	AH	1	j	Écologie sociale du développement
PSE 1107	3	A	1	j	Méthodologie scientifique
+ PSE 1108	3	H	1	j	Analyses statistiques 1
+ PSE 2105	3	A	1	j	Inadaptation, petite enfance et enfance
+ PSE 2106	3	H	1	j	Inadaptation au cours de l'adolescence
+ PSE 2111	3	H	1	j	Modèles de prévention et d'intervention

Bloc 70 B *option**minimum 9 cr., maximum 9 cr.***Compléments aux fondements**

CRI 3341	3	AH	1	j	Drogues et criminalité
CRI 3420	3	AH	1	j	La femme et la question criminelle
CRI 3540	3	H	1	j	Les minorités et la question criminelle
PSY 1035	3	AH	1	j	Psychologie physiologique
PSY 1045	3	AHE	1	j	Motivation et émotion
PSY 1075	3	AHE	1	js	Psychologie sociale
PSY 1085	3	AH	1	j	L'apprentissage
PSY 1105	3	AHE	1	js	Psychologie de la personnalité
PSY 2048	3	H	1	j	Psychologie de la santé
PSY 2098	3	A	1	j	Sexualité et cycle de vie
PSY 2115	3	AHE	1	js	Psychopathologie: introduction
+ PSY 3073	3	H	1	s	Psychologie des groupes et équipes
+ PSY 3079	3	H	1	j	Psychologie comparée des sexes
+ PSY 3083	3	H	1	j	Mémoire humaine
+ PSY 3106	3	H	1	j	La psychologie du rêve
+ PSY 3114	3	H	1	j	Les troubles mentaux graves
+ PSY 3254	3	H	1	j	Maturité et vieillesse
+ PSY 3258	3	A	1	j	Psychopathologie 2
SVS 1151	3	H	1	j	Travail social et rapports de genre
SVS 1363	3	A	1	j	Problèmes sociaux
SVS 2745	3	A	1	j	Travail social et pluriethnicité
SVS 3745	3	A	1	j	Travail social et pluriethnicité
SVS 3804	3	AH	1	j	Fonctionnement et gestion des groupes
SVS 3807	3	H	1	j	Jeunesse et action communautaire

Bloc 70 C *obligatoire*

30 cr.

Formation professionnelle

+ PSE 1109	3	H	1	j	Réseau des services à la jeunesse
+ PSE 2103	3	H	1	j	Instruments de mesure et d'évaluation
+ PSE 2104	3	A	1	j	Observation des comportements
+ PSE 2108	3	A	1	j	Méthodologie de l'intervention 1
+ PSE 2109	6	A	2	js	Stages
+ PSE 3104	3	A	1	j	Méthodologie de l'intervention 2
+ PSE 3117	6	A	2	js	Stages
+ PSE 3118	3	H	1	j	Intervention cognitivo-comportementale

Bloc 70 D *option**minimum 12 cr., maximum 12 cr.***Compléments à la formation professionnelle**

+ PSE 3105	3	AH	1	j	Étude de cas et plans d'intervention
+ PSE 3106	3	H	1	js	Interventions auprès de la famille
+ PSE 3107	3	AH	1	s	Interventions en milieu scolaire
+ PSE 3108	3	A	1	j	Interventions dans la communauté
+ PSE 3109	3	A	1	j	Interventions en milieu résidentiel
+ PSE 3111	3	AH	1	j	La relation psychoéducative
+ PSE 3115	3	H	1	j	Fonctionnement cognitif et intervention
+ PSE 3121	3	A	1	j	Identité, pratiques et éthique
+ PSE 3122	3	AH	1	j	Interventions en contexte d'autorité
+ PSE 3123	3	AH	1	j	L'enfant maltraité
+ PSE 3124	3	A	1	j	Prévention des troubles de l'attachement

Bloc 70 Y *option**minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Compléments de formation**

ANT 1900	3	AHE	1	js	Introduction à l'anthropologie
ANT 1982	3	H	1	js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT 2042	3	H	1	js	Problèmes d'ethnologie urbaine
CRI 1950	3	AH	1	j	Introduction à la criminologie
CRI 3213	3	A	1	j	Initiation aux méthodes qualitatives
GER 2021	3	AHE	1	js	Santé mentale et vieillissement

GER 2021D	3	AHE 1	Santé mentale et vieillissement
PHI 1400	3	A 1 j	Problèmes en éthique
SOL 1013	3	AH 1 j	Sociologie générale
SOL 1970	3	E 1 j	Sociologie du Québec
SOL 2104	3	H 1 j	Relations ethniques
SOL 3406	3	H 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3503	3	H 1 j	Sociologie de la famille

Programme 1-210-4-0 Version 04

Mineur en psychoéducation **J**

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en psychoéducation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme peut servir de passerelle pour le baccalauréat tout autant qu'être complémentaire à un majeur ou à deux autres mineurs. Il comporte principalement des cours sur le développement normal, sur le développement de l'inadaptation psychosociale au cours de l'enfance et de l'adolescence, et sur les méthodologies d'intervention psychosociale. Il comprend la majorité des cours obligatoires de la première année du baccalauréat. Il initie au champ disciplinaire tout en permettant d'acquérir de solides connaissances sur le développement normal.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 21 cr.

Fondements

PSE 1100	3	A 1 j	Introduction à la psychoéducation
PSE 1101	3	A 1 j	Bases biologiques du développement
PSE 1102	3	AH 1 j	Développement socio-affectif 1
PSE 1104	3	AH 1 j	Développement cognitif
PSE 1106	3	AH 1 j	Écologie sociale du développement

PSE 1107	3	A 1 j	Méthodologie scientifique
+ PSE 1109	3	H 1 j	Réseau des services à la jeunesse

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Compléments

+ PSE 1108	3	H 1 j	Analyses statistiques 1
+ PSE 2103	3	H 1 j	Instruments de mesure et d'évaluation
+ PSE 2105	3	A 1 j	Inadaptation, petite enfance et enfance
+ PSE 2106	3	H 1 j	Inadaptation au cours de l'adolescence
+ PSE 2111	3	H 1 j	Modèles de prévention et d'intervention
PSY 1035	3	AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 1045	3	AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3	AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1085	3	AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1105	3	AHE 1 js	Psychologie de la personnalité

Programme 1-215-5-1 Version 06

Certificat en intervention psychoéducative **S**

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur cinq trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en intervention psychoéducative. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Ce programme n'est offert qu'au campus Laval.

Objectifs

Le programme de Certificat en intervention psychoéducative vise à habiliter des intervenants déjà actifs sur le marché du travail à élargir leur champ de compétences en intervention. Ce programme structuré s'appuie sur les connaissances et les pratiques psychoéducatives qui ont fait leur marque, notamment au Québec. À l'aide de modalités pédagogiques axées sur l'emploi des pratiques actuelles des intervenants, il offre à ces derniers la possibilité d'approfondir et d'enrichir leurs pratiques en vue d'offrir une qualité accrue de services aux clientèles en difficulté d'adaptation. Il peut répondre aux besoins de formation d'intervenants communautaires, d'éducateurs ou d'enseignants.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

Bloc 80 A *obligatoire* *15 cr.*

Initiation à la psychoéducation

PSE 1070	3 A	1 s	La croissance et ses principaux enjeux
PSE 1500	3 A	1 s	L'intervention psychoéducative
+ PSE 1501	3 H	1 s	Clientèles en difficulté d'adaptation
+ PSE 1502	3 H	1 s	Évaluation des habiletés et des besoins
+ PSE 1503	3 A	1 s	Aspects méthodologiques en intervention

Bloc 80 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Contextes d'intervention psychoéducative

+ PSE 2500	3 H	1 s	Savoir-être et intervention
+ PSE 2501	3 A	1 s	L'intervention à l'école
+ PSE 2502	3 A	1 s	L'intervention en milieu externe
+ PSE 2503	3 A	1 s	L'intervention en centre et en foyer
+ PSE 2504	3 H	1 s	L'intervention et le multiculturalisme

Bloc 80 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Formation continue en intervention

PSE 2510	3 E	1 js	Problématiques psychoéducatives
PSE 2511	1 A	1 js	Problématique en intervention
PSE 2512	1 A	1 js	Compétence en intervention
PSE 2513	1 A	1 js	Étude d'un programme d'intervention

Programme 1-217-1-0

Version 01

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie **J**

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. En particulier, l'autorité compétente peut autoriser l'étudiant qui a une expérience de travail dans le domaine et un dossier académique satisfaisant, à s'inscrire à temps partiel après la première année de scolarité.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir complété les cours de sigles PSY 1035, 1075, 1105 et 2115 avant de suivre les cours des blocs 70F, 70G, 70H et 70I.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le programme vise à former des étudiants aptes à aller sur le marché du travail après leurs études de premier cycle dans divers domaines d'intervention psychosociale ou à leur donner les bases requises pour être admis aux études supérieures tant en recherche que dans les programmes plus professionnels à l'Université de Montréal.

Destinataires

Le programme s'adresse notamment aux candidats qui hésitent entre les deux disciplines; qui souhaitent ajouter une dimension appliquée à l'introduction aux notions fondamentales; qui veulent un programme centré sur l'enfance et l'adolescence, en vue d'oeuvrer dans le domaine de la psychologie ou de la psychoéducation. Pour l'étudiant de psychologie intéressé à travailler spécifiquement auprès d'enfants ou de familles, il y a là une plus-value à sa formation. Le programme s'adresse également aux candidats qui désirent poursuivre des études supérieures dans l'une ou l'autre discipline sans avoir à faire de propédeutique.

Structure du programme

Ce programme comprend 72 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix. L'étudiant doit avoir complété les cours de sigles PSY 1035, 1075, 1105 et 2115 avant de suivre les cours des blocs 70F, 70G, 70H et 70I.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *21 cr.*

Connaissances de base en psychoéducation

PSE 1100	3 A	1 j	Introduction à la psychoéducation
PSE 1102	3 AH	1 j	Développement socio-affectif 1
+ PSE 1103	3 H	1 j	Développement socio-affectif 2
PSE 1104	3 AH	1 j	Développement cognitif
PSE 1106	3 AH	1 j	Écologie sociale du développement
+ PSE 2105	3 A	1 j	Inadaptation, petite enfance et enfance
+ PSE 2106	3 H	1 j	Inadaptation au cours de l'adolescence

Bloc 70 B *obligatoire* *21 cr.*

Formation professionnelle en psychoéducation

+ PSE 1109	3 H	1 j	Réseau des services à la jeunesse
+ PSE 2103	3 H	1 j	Instruments de mesure et d'évaluation
+ PSE 2104	3 A	1 j	Observation des comportements
+ PSE 2108	3 A	1 j	Méthodologie de l'intervention 1
+ PSE 2109	6 A	2 js	Stages
+ PSE 2111	3 H	1 j	Modèles de prévention et d'intervention

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de formation professionnelle en psychoéducation

+ PSE 3117	6 A	2 js	Stages
------------	-----	------	--------

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Approfondissement de l'intervention en psychoéducation

+ PSE 3105	3 AH	1 j	Étude de cas et plans d'intervention
+ PSE 3106	3 H	1 js	Interventions auprès de la famille
+ PSE 3107	3 AH	1 s	Interventions en milieu scolaire
+ PSE 3108	3 A	1 j	Interventions dans la communauté
+ PSE 3109	3 A	1 j	Interventions en milieu résidentiel
+ PSE 3111	3 AH	1 j	La relation psychoéducative
+ PSE 3115	3 H	1 j	Fonctionnement cognitif et intervention
+ PSE 3122	3 AH	1 j	Interventions en contexte d'autorité

Bloc 70 E *obligatoire* *30 cr.*

Connaissances de base en psychologie

PSY 1004	3 AH	1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3 AH	1 j	Méthodologie scientifique 1
PSY 1035	3 AH	1 j	Psychologie physiologique
PSY 1045	3 AHE	1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3 AHE	1 js	Psychologie sociale
PSY 1085	3 AH	1 j	L'apprentissage
PSY 1105	3 AHE	1 js	Psychologie de la personnalité
+ PSY 2007	3 AH	1 j	Laboratoire 1
PSY 2115	3 AHE	1 js	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3 AH	1 j	Histoire critique de la psychologie

Bloc 70 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Biologie et comportement

PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
+ PSY 3032	3 AHE 1 j	Neuropsychologie humaine
+ PSY 3033	3 A 1 j	Neuropsychologie sensorielle

Bloc 70 G option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Psychologie, société et culture

PSY 2084	3 H 1 j	Identités et interactions sociales
+ PSY 2128	3 AH 1 j	Psychologie et monde du travail
+ PSY 3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et équipes

Bloc 70 H option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Psychologie du développement

PSY 2127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation
+ PSY 3090	3 A 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+ PSY 3254	3 H 1 j	Maturité et vieillesse

Bloc 70 I option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Compléments de psychologie

PSY 2044	3 H 1 j	Stress et anxiété
PSY 2048	3 H 1 j	Psychologie de la santé
PSY 2075	3 A 1 j	Psychologie de l'environnement
PSY 2078	3 A 1 j	Psychologie des femmes
PSY 2098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 2253	3 H 1 j	Psychologie évolutionniste
+ PSY 3071	3 HE 1 js	Relations interpersonnelles
+ PSY 3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes
+ PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine
+ PSY 3106	3 H 1 j	La psychologie du rêve
+ PSY 3114	3 H 1 j	Les troubles mentaux graves
+ PSY 3249	3 A 1 j	Violence familiale
+ PSY 3250	3 H 1 j	Violence et agression
+ PSY 3256	3 H 1 j	Problématique de l'agression sexuelle
+ PSY 3257	3 A 1 j	Personnalité 2
+ PSY 3258	3 A 1 j	Psychopathologie 2
+ PSY 3259	3 A 1 j	Psychologie légale
+ PSY 3260	3 H 1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après

Bloc 70 J option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire

ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1973	3 AH 1 j	Reading for the Social Sciences
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Advanced Reading
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT 2042	3 H 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
CRI 1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie
CRI 3213	3 A 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
PHI 1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique
SOL 1013	3 AH 1 j	Sociologie générale
SOL 1970	3 E 1 j	Sociologie du Québec
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 3406	3 H 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille

Département de psychologie

Pavillon Marie-Victorin, bureau D-423

Téléphone : 514-343-6972

Télécopieur : 514-343-2285

Introduction

Le Département de psychologie, fondé en 1942, est le plus ancien département de psychologie francophone d'Amérique du Nord. Il a vu ses effectifs professoraux et étudiants s'accroître particulièrement vers le début des années 1960. L'étudiant peut y

acquérir une formation aussi bien dans des domaines de recherche fondamentale que dans des domaines de recherche appliquée et de formation professionnelle.

La psychologie est l'étude scientifique des comportements et des phénomènes mentaux. De ce point de vue, le rôle du psychologue est d'élargir, par la recherche, le champ des connaissances. Mais la psychologie est aussi une profession, officiellement reconnue par le Québec depuis 1962; en ce sens, le travail du psychologue consiste surtout en l'utilisation des connaissances et techniques psychologiques pour la solution de problèmes pratiques qui se posent dans divers domaines de l'activité humaine.

Il existe au Département une clinique universitaire de psychologie qui offre des consultations cliniques au grand public et de la formation continue aux professionnels. La clinique maintient une testothèque accessible à la communauté universitaire et comptant plus de mille tests. Des projets de recherche peuvent aussi y être menés.

Directeur : Michel Sabourin

Directeur adjoint : Jean-Pierre Blondin

Personnel enseignant**Professeurs titulaires**

Martin Arguin, Ph.D. (Montréal)
 Sylvie Belleville, Ph.D. (McGill)
 Jacques Bergeron, Ph.D. (Montréal)
 Marc-André Bouchard, Ph.D. (Montréal)
 Luc Brunet, Ph.D. (Montréal)
 Michel Claes, D.Sc. Péd. (Louvain)
 Judith Comeau, Ph.D. (Montréal), directrice des programmes facultaires
 Marcelle Cossette-Ricard, Ph.D. (Montréal)
 Mireille Cyr, Ph.D. (Montréal)
 Hélène David, Ph.D. (Montréal), vice-rectrice adjointe aux études
 Julien Doyon, Ph.D. (McGill)
 Olga Eizner-Favreau, Ph.D. (McGill)
 Andrée Fortin, Ph.D. (Montréal)
 Robert Haccoun, Ph.D. (Ohio)
 Pierre Jolicoeur, Ph.D. (Harvard)
 Serge Laroche, Ph.D. (Californie)
 Jean-Claude Lasry, Ph.D. (Montréal)
 Maryse Lassonde, Ph.D. (Stanford), en congé
 Conrad Lecomte, Ph.D. (Santa Barbara)
 Franco Lepore, Ph.D. (Montréal)
 Mireille Mathieu, Ph.D. (Montréal)
 Louise Nadeau, Ph.D. (UQAM)
 Isabelle Peretz, doctorat en psychologie (Bruxelles)
 Michèle Robert, doctorat de 3^e cycle (Université de Paris)
 Michel Sabourin, Ph.D. (Montréal)
 André Savoie, Ph.D. (Montréal)
 Dominique Scarfone, M.D. (Montréal), F.R.C.P. psychiatrie
 Ariel Stravynski, Ph.D. (Londres)
 Richard E. Tremblay, Ph.D. (Londres)
 John Wright, Ph.D. (Wisconsin)

Professeurs agrégés

Huguette Bégin, Ph.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Blondin, Ph.D. (Montréal)
 Julie Carrier, Ph.D. (Montréal)
 Denis Cousineau, Ph.D. (Montréal)
 Francine Cyr, Ph.D. (Montréal)
 Christopher M. Earls, Ph.D. (Kingston)
 Frédéric Gosselin, Ph.D. (Glasgow), en congé
 Joanne-Lucine Rouleau, Ph.D. (Laval)
 Catherine Ruth Solomon-Scherzer, Ph.D. (Montréal)
 Antonio Zadra, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Marie Achille, Ph.D. (Colombie-Britannique)
 Annie Bernier, Ph.D. (Laval)
 Jean-Sébastien Boudrias, Ph.D. (Montréal)
 François Chiocchio, Ph.D. (Montréal)
 Christian Dagenais, Ph.D. (UQAM), prêt de service au CLIPP
 Roxane De La Sablonnière, Ph.D. (Ottawa)
 Sven Joubert, Ph.D. (Montréal)

Mireille Joussemet, Ph.D. (McGill)
 Tania Lecomte, Ph.D. (Montréal)
 Serge Lecours, Ph.D. (Montréal)
 Geneviève Mageau, Ph.D. (UQAM)
 Michelle McKerral, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Lise Bergeron, Ph.D. (Montréal)
 Nicole Caza, Ph.D. (Montréal)
 Hugo Théorêt, Ph.D. (Montréal)

Professeurs associés

Pascal Belin, Doctorat (Paris)
 Alain Brunet, Ph.D. (Montréal)
 Arlene Caplan-Dover, Ph.D. (McGill)
 John Connolly, Ph.D. (London)
 Gilbert Desmarais, Ph.D. (Montréal)
 Jean-Paul Guillemot, Ph.D. (Montréal)
 Suzanne King, Ph.D. (Virginia Polytechnique Institute)
 Michel Landry, Ph.D. (Montréal)
 Martin Lepage, Ph.D. (UQAM)
 Daniel Paquette, Ph.D. (Montréal)
 Zeev Rosberger, Ph.D. (Concordia)
 Elisabet Service, Ph.D. (Helsinki)
 Michael Sullivan, Ph.D. (Concordia)
 Bernard Tétreau, M.A. (Montréal), M.A. et Ph.D. (Columbia)
 Paul Veilleux, Ph.D. (Montréal)

Professeurs émérites

David Bélanger
 Gabrielle Clerc
 Thérèse Gouin-Décarie
 Margaret C. Kiely
 Vaira Vikis-Freibergs
 Stéphanie Zuperko-Dudek

Programme 1-220-1-0

Version 11

B.Sc. spécialisé en psychologie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1^{re} année, les cours de sigle PSY2000 en 2^e année et les cours de sigle PSY 3000 en 3^e année. Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement honor.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PSY.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour être admissible au cheminement honor, il faut avoir réussi au moins 54 crédits, dont 42 crédits obligatoires; il ne faut pas avoir complété plus de 66 crédits au total.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

Structure du programme

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Il comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1^{re} année, les cours de sigle PSY2000 en 2^e année et les cours de sigle PSY 3000 en 3^e année. Les crédits du bloc 71V sont réservés pour le cheminement Honor. Pour être admissible à ce cheminement, il faut avoir réussi au moins 54 crédits, dont 42 crédits obligatoires; il ne faut pas avoir complété plus de 66 crédits au total. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 15 cr.

Histoire et méthode

PSY 1004	3 AH 1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3 AH 1 j	Méthodologie scientifique 1
+ PSY 2003	3 AH 1 j	Introduction à la psychométrie
+ PSY 2007	3 AH 1 j	Laboratoire 1
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71 B obligatoire 12 cr.

Bases en neuropsychologie et psychologie cognitive

PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
+ PSY 3032	3 AHE 1 j	Neuropsychologie humaine

Bloc 71 C obligatoire 6 cr.

Bases en psychologie du développement et de l'apprentissage

PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance

Bloc 71 D obligatoire 15 cr.

Bases individuelles et sociales

PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1105	3 AHE 1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
+ PSY 2128	3 AH 1 j	Psychologie et monde du travail

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Psychologie du développement

+ PSY 3093	3 AE 1 j	Adolescence
+ PSY 3254	3 H 1 j	Maturité et vieillesse

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Individu, groupe et société

PSY 2078	3 A 1 j	Psychologie des femmes
PSY 2084	3 H 1 j	Identités et interactions sociales
+ PSY 3071	3 HE 1 js	Relations interpersonnelles

+ PSY 3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et équipes
+ PSY 3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes
+ PSY 3119	3 A 1 j	Psychologie communautaire
<i>Bloc 71 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
Neuropsychologie et psychologie cognitive		
+ PSY 3033	3 A 1 j	Neuropsychologie sensorielle
+ PSY 3035	3 A 1 j	Psychopharmacologie : introduction
+ PSY 3063	3 H 1 j	Processus cognitifs 2
+ PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine
<i>Bloc 71 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
Psychologie du développement et de l'apprentissage		
PSY 2098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 2127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation
+ PSY 3090	3 A 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+ PSY 3096	3 H 1 j	Famille et développement de l'enfant
<i>Bloc 71 I</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
Personnalité, comportement et adaptation		
PSY 2044	3 H 1 j	Stress et anxiété
PSY 2048	3 H 1 j	Psychologie de la santé
PSY 2075	3 A 1 j	Psychologie de l'environnement
PSY 2253	3 H 1 j	Psychologie évolutionniste
+ PSY 3106	3 H 1 j	La psychologie du rêve
+ PSY 3114	3 H 1 j	Les troubles mentaux graves
+ PSY 3249	3 A 1 j	Violence familiale
+ PSY 3250	3 H 1 j	Violence et agression
+ PSY 3256	3 H 1 j	Problématique de l'agression sexuelle
+ PSY 3257	3 A 1 j	Personnalité 2
+ PSY 3258	3 A 1 j	Psychopathologie 2
+ PSY 3259	3 A 1 j	Psychologie légale
+ PSY 3260	3 H 1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après
+ PSY 3263	3 AH 1 j	Troubles sexuels: les paraphilies
<i>Bloc 71 J</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
Initiation aux pratiques en psychologie		
PSY 2226	3 A 1 j	Modèles d'intervention
+ PSY 3129	3 H 1 j	Méthodes et techniques d'entrevues
+ PSY 3298	3 A 1 j	Stage d'initiation à la psychologie 1
+ PSY 3299	3 A 1 j	Stage d'initiation à la psychologie 2
<i>Bloc 71 K</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
Méthodologie scientifique		
+ PSY 3008	3 AH 1 j	Laboratoire 2
+ PSY 3016	3 A 1 j	Cueille et traitement des données
+ PSY 3204	3 A 1 j	Analyses quantitatives en psychologie 2
<i>Bloc 71 V</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
Cheminement Honor		
+ PSY 3204	3 A 1 j	Analyses quantitatives en psychologie 2
PSY 4000	6 A 2 j	Projet de recherche Honor
PSY 4001	3 A 1 j	Méthodes de recherche avancées
<i>Bloc 71 Y</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
Ouverture disciplinaire		
ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Advanced Reading
+ ANS 1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 2454	3 H 1 j	Introduction à la primatologie
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM 1500	3 AH 1 j	Communication organisationnelle
COM 1600	3 AH 1 j	Communication médiatique
CRI 1050	3 A 1 j	Sociocriminologie 1
CRI 1151	3 A 1 j	Justice criminelle 1
CRI 1511	3 H 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire

ESP 1994	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire et intermédiaire
+ ESP 1996	6 AHE 1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
+ INU 1001	3 AH 1 s	Introduction à l'information numérique
LNG 1080	3 A 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de syntaxe
+ LNG 2160	3 H 1 j	Introduction à la psycholinguistique
PHI 1300	3 HE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 2305	3 A 1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 A 1 j	Philosophie de l'esprit
REI 1000	3 A 1 j	Travail et industrialisation
REI 1010	3 AH 1 j	Introduction aux relations industrielles
REI 1140	3 H 1 j	Approche juridique en R.I.
REI 1210	3 AH 1 j	Principes de gestion
SOL 1016	3 A 1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1090	3 H 1 j	Construction des données qualitatives
+ SOL 2090	3 A 1 j	Analyse des données qualitatives
SOL 2511	3 A 1 j	Microsociologie
SVS 1121	3 A 1 j	Pratique du travail social : évolution
SVS 1151	3 H 1 j	Travail social et rapports de genre
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux
SVS 1364	3 H 1 j	Conflits, lien social et santé mentale
SVS 3744	3 A 1 j	Pratiques en protection de l'enfance

Programme 1-220-2-0

Version 04

Majeur en psychologie**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de difficulté croissante qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre les cours de sigle PSY1000 au cours des deux premiers trimestres, puis les cours de sigle PSY2000 et PSY 3000 au cours des derniers trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le majeur en psychologie permet d'acquérir les connaissances de base de cette discipline, tout en offrant la possibilité de compléter la formation reçue par un diplôme dans un autre domaine. Le baccalauréat avec majeur en psychologie permet l'accès aux études supérieures en psychologie. Il peut aussi fournir à ceux qui désirent poursuivre des études supérieures dans une autre discipline une formation de base dans les principaux domaines de la psychologie.

Structure du programme

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix. Il comprend des cours de difficulté croissante qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre les cours de sigle PSY1000 au cours des deux premiers trimestres, puis les cours de sigle PSY2000 et PSY 3000 au cours des derniers trimestres.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 15 cr.

Histoire et méthode

PSY 1004	3 AH 1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3 AH 1 j	Méthodologie scientifique 1
+ PSY 2003	3 AH 1 j	Introduction à la psychométrie
+ PSY 2007	3 AH 1 j	Laboratoire 1
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71 B obligatoire 12 cr.

Bases en neuropsychologie et psychologie cognitive

PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
+ PSY 3032	3 AHE 1 j	Neuropsychologie humaine

Bloc 71 C obligatoire 6 cr.

Bases en psychologie du développement et de l'apprentissage

PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance

Bloc 71 D obligatoire 15 cr.

Bases individuelles et sociales

PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1105	3 AHE 1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
+ PSY 2128	3 AH 1 j	Psychologie et monde du travail

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Psychologie du développement

+ PSY 3093	3 AE 1 j	Adolescence
+ PSY 3254	3 H 1 j	Maturité et vieillesse

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Individu, groupe et société

PSY 2078	3 A 1 j	Psychologie des femmes
PSY 2084	3 H 1 j	Identités et interactions sociales
+ PSY 3071	3 HE 1 js	Relations interpersonnelles
+ PSY 3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et équipes
+ PSY 3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes
+ PSY 3119	3 A 1 j	Psychologie communautaire

Bloc 71 G option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Cours d'approfondissement

PSY 2044	3 H 1 j	Stress et anxiété
PSY 2048	3 H 1 j	Psychologie de la santé
PSY 2075	3 A 1 j	Psychologie de l'environnement
PSY 2098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 2127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation
PSY 2226	3 A 1 j	Modèles d'intervention
PSY 2253	3 H 1 j	Psychologie évolutionniste
+ PSY 3008	3 AH 1 j	Laboratoire 2
+ PSY 3016	3 A 1 j	Cueillette et traitement des données
+ PSY 3033	3 A 1 j	Neuropsychologie sensorielle

+ PSY 3035	3 A 1 j	Psychopharmacologie : introduction
+ PSY 3063	3 H 1 j	Processus cognitifs 2
+ PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine
+ PSY 3090	3 A 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+ PSY 3096	3 H 1 j	Famille et développement de l'enfant
+ PSY 3106	3 H 1 j	La psychologie du rêve
+ PSY 3114	3 H 1 j	Les troubles mentaux graves
+ PSY 3129	3 H 1 j	Méthodes et techniques d'entrevues
+ PSY 3204	3 A 1 j	Analyses quantitatives en psychologie 2
+ PSY 3249	3 A 1 j	Violence familiale
+ PSY 3250	3 H 1 j	Violence et agression
+ PSY 3256	3 H 1 j	Problématique de l'agression sexuelle
+ PSY 3257	3 A 1 j	Personnalité 2
+ PSY 3258	3 A 1 j	Psychopathologie 2
+ PSY 3259	3 A 1 j	Psychologie légale
+ PSY 3260	3 H 1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après
+ PSY 3263	3 AH 1 j	Troubles sexuels: les paraphilies

Programme 1-220-4-0

Version 03

Mineur en psychologie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours de niveau PSY2000 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en conséquence le cheminement des études.

Les cours PSY1951, PSY1966, PSY1983 et PSY1989 ne peuvent pas être crédités dans les programmes de baccalauréat et de majeur en psychologie.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le mineur en psychologie a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base en psychologie. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Les cours de niveau PSY2000 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en

conséquence le cheminement des études. Les cours PSY1951, PSY1966, PSY1983 et PSY1989 ne peuvent pas être crédités dans les programmes de baccalauréat et de majeur en psychologie.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Psychologie, science expérimentale

PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 1983	3 AH 1 j	Psychologie et comportement
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Développement et apprentissage

PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance
PSY 1966	3 AH 1 js	Psychologie de l'adolescence
PSY 2098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 2127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Individu, groupe et société

PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1951	3 AH 1 j	Relations interpersonnelles
PSY 2078	3 A 1 j	Psychologie des femmes
PSY 2084	3 H 1 j	Identités et interactions sociales
+ PSY 2128	3 AH 1 j	Psychologie et monde du travail

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Personnalité, comportement, adaptation

PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1105	3 AHE 1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 1989	3 AH 1 j	Stress et anxiété : introduction
PSY 2048	3 H 1 j	Psychologie de la santé
PSY 2075	3 A 1 j	Psychologie de l'environnement
PSY 2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
PSY 2253	3 H 1 j	Psychologie évolutionniste

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie

(Voir sous le Département de linguistique et de traduction.)

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie

(Voir sous l'École de psychoéducation.)

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie

(Voir sous le Département de sociologie.)

École de relations industrielles

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-7056
Téléphone : 514-343-6111, poste 1267
Télécopieur : 514-343-5764

Introduction

Les relations industrielles sont un champ d'études qui prépare à la pratique professionnelle, plutôt qu'une discipline scientifique fondamentale. Les études en relations industrielles portent sur le travail humain sous tous ses aspects et mettent donc à contribution plusieurs sciences humaines : sociologie, sciences économiques, droit, psychologie, sciences de l'administration, ainsi que certaines sciences exactes telles

que les mathématiques, la statistique et l'informatique. De plus, le travail humain est considéré à la fois aux niveaux individuel et collectif, permettant ainsi de comprendre le comportement des personnes au travail, de même que les relations qui s'établissent entre elles et les groupes dans différents contextes organisationnels. Les connaissances acquises permettent d'exercer une pratique professionnelle appliquée à la solution de différents problèmes tels que le recrutement, la formation, la rémunération, la santé-sécurité des ressources humaines, la négociation et l'administration des conventions collectives de travail, l'administration des programmes gouvernementaux et des législations touchant le travail.

Le programme de baccalauréat de l'École de relations industrielles comporte une formation obligatoire de base portant sur l'apport de certaines disciplines au champ d'études et sur des connaissances essentielles dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des relations collectives de travail, et des politiques et programmes gouvernementaux. En fin de programme, les étudiants peuvent se spécialiser par des cours optionnels choisis selon leurs intérêts et doivent faire un stage axé sur la pratique professionnelle dans un milieu de travail.

Directeur : Reynald Bourque

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Reynald Bourque, doctorat, économie et sociologie du travail (Aix-Marseille II)
Marie-Thérèse Chicha, Ph.D. économie (McGill)
Jean-Michel Cousineau, M.Sc. économique (Montréal), en congé
Pierre Durand, M.Sc. (Laval), M.B.A. (Sherbrooke), Ph.D. épidémiologie (McGill)
Gilles Guérin, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph.D. informatique (Montréal)
Gregor Murray, Ph.D. relations industrielles (Warwick)
Tania Saba, Ph.D. relations industrielles (Montréal)
Marcel Simard, Ph.D. sociologie (Montréal)
Guylaine Vallée, M.A. relations industrielles (Laval), doctorat en droit social (Jean Moulin, Lyon III)

Professeurs agrégés

Adnane Belout, M.Sc. Gestion de projets (UQAM), Ph.D. relations industrielles (Montréal)
Jean-Guy Bergeron, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph.D. relations industrielles (Toronto)
Jean Charest, B.A.A. (HEC, Montréal), M.Sc. économique (UQAM), Ph.D. relations industrielles (Laval)
Michel Coutu, L.L.M. droit (Montréal), L.L.D. (Laval)
Victor Haines, Ph.D. relations industrielles (Montréal)
Stéphane Renaud, M.Sc. relations industrielles (Montréal), Ph.D. relations industrielles (Toronto)
Diane Veilleux, M.A. relations industrielles (Laval), LL.D. (Laval)

Professeurs adjoints

Philippe Barré, Ph.D. sciences du travail (U. Louvain)
Brahim Boudarbat, Ph.D. sciences économiques (Montréal)
Patrice Jalette, Ph.D. relations industrielles (Montréal)
Alain Marchand, Ph.D. sociologie (Montréal)
Vincent Rousseau, Ph.D. psychologie (Montréal)
Delphine Van Hoorebeke, doctorat sciences de gestion (Aix-Marseille II)

Professeur émérite

Louis-Marie Tremblay

Programme 1-230-1-0

Version 10

B.Sc. spécialisé en relations industrielles

J*

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

* Même si ce programme spécialisé ne peut être suivi le soir comme tel, les étudiants adultes qui ont complété un certificat de relations industrielles à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être intégrés pour en faire les 60 derniers crédits et obtenir le B.Sc. spécialisé.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le programme de baccalauréat en relations industrielles vise à former des professionnels qui, dès la fin de leurs études, sont aptes à oeuvrer de façon polyvalente sur le marché du travail. Ces professionnels pourront efficacement intervenir dans les grandes composantes des relations industrielles, aussi bien dans la gestion des ressources humaines que dans les relations du travail et les politiques gouvernementales concernant le travail et la main-d'oeuvre. Le programme vise aussi à préparer adéquatement à la poursuite d'études universitaires aux cycles supérieurs.

Structure du programme

Ce programme totalise 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A obligatoire 6 cr.

Relations industrielles

REI 1000	3 A 1 j	Travail et industrialisation
REI 1010	3 AH 1 j	Introduction aux relations industrielles

Bloc 72 B obligatoire 9 cr.

Statistiques et méthodologie

REI 1105	3 AE 1 j	Techniques statistiques en R.I.
+ REI 1130	3 H 1 j	Méthodologie en relations industrielles
REI 1140	3 H 1 j	Approche juridique en R.I.

Bloc 72 C obligatoire 6 cr.

Administration

REI 1210	3 AH 1 j	Principes de gestion
REI 1220	3 H 1 j	Administration des affaires

Bloc 72 D obligatoire 12 cr.

Gestion des ressources humaines

REI 1230	3 AH 1 j	Comportement organisationnel
+ REI 2220	3 A 1 j	Gestion des ressources humaines 1
+ REI 2240	3 H 1 j	Gestion des ressources humaines 2
+ REI 2250	3 H 1 j	Aspects juridiques de la G.R.H.

Bloc 72 E obligatoire 12 cr.

Relations du travail

+ REI 2310	3 H 1 j	Convention collective
+ REI 2320	3 A 1 j	Rapports collectifs du travail
+ REI 2330	3 A 1 j	Syndicalisme
+ REI 3300	3 A 1 j	Négociation collective

Bloc 72 F obligatoire 9 cr.

Politiques gouvernementales

REI 1420	3 H 1 j	Emploi et salaire
+ REI 2470	3 A 1 j	Perspectives économiques : institutions
+ REI 2475	3 H 1 j	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 72 G obligatoire 9 cr.

Stages professionnels

+ REI 3630	3 AH 1 j	Stages et laboratoires 1
+ REI 3670	6 AH 1 j	Stages et laboratoires 2

Bloc 72 H option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Gestion des ressources humaines

+ REI 3206	3 H 1 s	Systèmes d'information en G.R.H.
+ REI 3211	3 A 1 s	Formation et développement des R.H.
+ REI 3216	3 H 1 s	Dotation
+ REI 3251	3 AE 1 s	Évaluation et rémunération
+ REI 3256	3 AH 1 s	Communication et aide aux employés
+ REI 3261	3 H 1 s	SST et approche ergonomique
+ REI 3265	3 AE 1 js	Gestion de la SST
+ REI 3270	3 A 1 s	Résolution de problèmes en GRH
+ REI 3290	3 AH 1 j	Études à l'étranger 1

Bloc 72 I option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Relations du travail

+ REI 3315	3 A 1 s	Syndicalisme et société
+ REI 3325	3 H 1 s	Aspects internationaux des R.I.
+ REI 3335	3 H 1 s	Tribunaux de compétence fédérale en R.I.
+ REI 3345	3 AE 1 js	L'arbitrage des griefs
+ REI 3375	3 HE 1 s	Pratique de la négociation collective
+ REI 3390	3 AH 1 j	Études à l'étranger 2

Bloc 72 J option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Politiques gouvernementales

+ REI 3425	3 H 1 s	L'emploi et les politiques de l'État
+ REI 3435	3 A 1 js	Diversité de la main-d'oeuvre
+ REI 3490	3 AH 1 j	Études à l'étranger 3

Bloc 72 K option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Méthodes de recherche

ECN 1260	3 AH 1 js	Économétrie 1
+ REI 3445	3 H 1 j	Analyse multivariée en R.I.

Bloc 72 Y option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Complémentarité et connexité

AEG 1905	3 AHE 1 js	Assemblées délibérantes
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1967	3 A 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 A 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 s	Économie de l'Amérique latine
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
HST 3475	3 A 1 j	Industrie, capital et travail au Québec
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffres électroniques
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
IFT 1935	3 AHE 1 s	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2405	3 A 1 j	Théories éthiques modernes
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1951	3 AH 1 j	Relations interpersonnelles
SOL 1012	3 H 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1970	3 E 1 j	Sociologie du Québec
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique
SVS 1151	3 H 1 j	Travail social et rapports de genre
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux

SVS 2378 3 H 1 s Intervention communautaire
 SVS 3804 3 AH 1 j Fonctionnement et gestion des groupes

Professeurs émérites

James Iain Gow
 Panayotis Soldatos

Département de science politique

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4006
 Téléphone : 514-343-6111, poste 6578
 Télécopieur : 514-343-2360
 Courriel : direction@pol.umontreal.ca

Introduction

La science politique étudie les relations de pouvoir, les décisions et les processus qui touchent la distribution des ressources dans une société. Au Département de science politique, nous étudions ces phénomènes par le biais des relations internationales, de la gouvernance, du comportement électoral, de l'économie politique et de la représentation des citoyens et des groupes.

La première année insiste sur la formation méthodologique. Il devient ensuite possible pour l'étudiant de préciser sa formation en politique comparée, en administration et en politique publiques, en idées politiques, en relations internationales ou en comportement politique. Notre programme vise à développer une capacité d'analyse utile à des études ultérieures, à l'exercice d'une profession ou à l'action politique.

Outre les programmes présentés ci-dessous dans cette section de l'annuaire, le Département offre en collaboration trois programmes de baccalauréat spécialisés bidisciplinaires : en Économie et Politique, en Communication et Politique, en Philosophie et Politique. Le Département participe aussi au programme facultaire en études internationales.

Directeur : Philippe Faucher**Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

André-J. Bélanger, M.A. (McGill), Ph.D. (Laval)
 André Blais, Ph.D. (York)
 Gérard Boismenu, M.Sc. (Montréal), doctorat de 3^e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
 Graciela Ducatenzeiler, M.A. (Buenos Aires), doctorat de 3^e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
 Michel Duquette, M.A. (UQÀM), Ph.D. (McGill)
 Diane Éthier, M.A. (UQÀM), doctorat (Paris VIII)
 Philippe Faucher, M.A. (McGill), doctorat de 3^e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
 Michel Fortmann, Ph.D. (Montréal)
 Jane Jenson, Ph.D. (Rochester)
 Laurence McFalls, Ph.D. (Harvard)
 Denis Monière, M.A. (Ottawa), doctorat de 3^e cycle (Paris I)
 Richard Nadeau, M.A. sciences économiques (Montréal), Ph.D. (Montréal)
 Alain Noël, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Denver)
 Jean-Philippe Thérien, M.Sc. (Montréal), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

Professeurs agrégés

Charles Blattberg, M.A. (McGill), Ph.D. (Oxford)
 Robert Dalpé, Ph.D. (Montréal)
 Luc Duhamel, M.A. (Montréal), doctorat (Paris)
 Patrick Fournier, Ph.D. (Colombie-Britannique), en congé
 Mamoudou Gazibo, Ph.D. (Bordeaux II), en congé
 Pierre Martin, Ph.D. (Northwestern), en congé
 Louis Massicotte, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Carleton)
 Éric Montpetit, M.A. (Laval), Ph.D. (McMaster), en congé
 Denis Saint-Martin, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Carleton)
 Marie-Joëlle Zahar, Ph.D. (McGill), en congé

Professeurs adjoints

Laurence Bherer, Ph.D. (Bordeaux)
 Dominique Caouette, Ph.D. government (Cornell)
 Pascale Dufour, Ph.D. (Montréal)
 Martial Foucault, M.A. (Université de Bourgogne), Ph.D. (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
 Frédéric Mérand, Ph.D. sociologie (Berkeley)
 Christine Rothmayr Allison, Ph.D. (Zurich)
 Augustin, Simard, M.A. (Laval), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

Programme 1-245-1-0

Version 12

B.Sc. spécialisé en science politique**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 crédits du bloc 71 I doivent être choisis dans une seule et même langue. Les crédits au choix peuvent inclure 6 crédits de sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Tout en étant centrée sur la connaissance des théories, des méthodes, des institutions et des processus relatifs à la vie politique, la formation de premier cycle en science politique doit avant tout permettre aux étudiants d'acquérir un certain nombre de qualités personnelles, notamment un esprit créatif, une attitude rigoureuse à l'égard du travail et une capacité d'adaptation face à un environnement en perpétuel changement. Au-delà de ces objectifs fondamentaux, la formation de premier cycle en science politique vise à développer des aptitudes intellectuelles de base dont les plus importantes sont le sens de l'observation qui implique la compréhension de divers types de textes, le prélèvement et le traitement des données statistiques; la capacité d'interprétation, qui suppose que l'on puisse traiter l'information disponible et formuler des hypothèses en vue de les démontrer de façon logique; et la capacité de communiquer ses idées clairement, autant sous une forme écrite que sous une forme orale.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 42 à option et 18 au choix. Les 6 crédits du bloc 71 I doivent être choisis dans une seule et même langue. Les crédits au choix peuvent inclure 6 crédits de sigle POL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A	obligatoire		15 cr.
POL 1000	3 AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts	
POL 1008	3 AH 1 j	Forces et comportements politiques	
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée	

POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada	POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées	
POL 1100	3 AH 1 j	Méthodes de recherche en politique	POL 2210	3 A 1 j	Politiques publiques et légitimité	
Bloc 71 B	<i>obligatoire</i>		15 cr.	POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
POL 1200	3 AH 1 j	Pensée politique	+ POL 2540	3 AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale	
POL 1330	3 AH 1 j	Administration et politiques publiques	+ POL 2805	3 AH 1 j	Théorie de l'organisation administrative	
POL 1600	3 AH 1 j	Relations internationales	POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie	
POL 1803	3 AH 1 j	Introduction à l'analyse quantitative	POL 3320	3 AH 1 j	Politique et administration	
POL 2025	3 AH 1 j	Politique et économie	POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée	
Bloc 71 C	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 21 cr.</i>	POL 3325	3 A 1 j	Réseaux et politiques publiques	
Pensée politique			POL 3326	3 AH 1 j	Évaluation des politiques publiques	
POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne	POL 3350	3 AH 1 j	Relations intergouvernementales : Canada	
POL 2100	3 AH 1 j	Pensée politique moderne	POL 3370	3 AH 1 j	Pouvoir judiciaire et démocratie	
POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine	POL 3913	3 AHE 1	Politiques publiques : enjeu actuel	
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique	Bloc 71 H	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 21 cr.</i>	
+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques	Relations internationales			
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique	POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique	
POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec	POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.	
POL 3291	3 H 1 j	Idées politiques au Canada	POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales	
POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques	POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale	
POL 3911	3 AHE 1	Pensée politique : thématique spécifique	POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie	
Bloc 71 D	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 15 cr.</i>	+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales	
Méthodologies			POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements	
POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse	POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés	
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives	POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud	
POL 3130	3 AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique	POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine	
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique	+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée	
POL 3990	3 A 2 j	Séminaire de recherche	POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances	
Bloc 71 E	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 21 cr.</i>	POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés	
Politique comparée			POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec	
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées	POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne	
POL 2110	3 AH 1 j	La France	POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine	
POL 2160	3 AH 1 j	Politiques urbaines	POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale	
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie	POL 3909	3 AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel	
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants	POL 3914	3 H 1 j	Sécurité internationale : nouveaux enjeux	
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions	Bloc 71 I	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>	
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens	Langues			
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine	ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire	
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon	+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1	
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine	+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2	
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient	ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand	
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique	+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1	
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est	+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2	
POL 2904	3 AH 1 j	Système politique québécois 1	+ ALL 1983	3 E 1 j	Lecture en allemand 3	
POL 2905	3 AH 1 j	Système politique québécois 2	ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire	
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé	+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire	
POL 3401	3 AH 1 j	L'Asie du Sud-Est	+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé	
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe	CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1	
POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens	+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2	
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement	ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire	
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique	+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire	
POL 3908	3 AH 1 j	Politique comparée : enjeu actuel	+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé	
Bloc 71 F	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 21 cr.</i>	GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1	
Forces et comportements			+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2	
POL 2005	3 AH 1 j	Les élections	GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire	
POL 2006	3 AH 1 j	Le leadership politique	+ GRM 1952	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire	
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique	+ GRM 1953	3 H 1 js	Grec moderne avancé	
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique	ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire	
POL 3100	3 AH 1 j	Communication politique	+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire	
POL 3101	3 AH 1 j	Marketing politique	+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé	
POL 3102	3 AH 1 j	Marginalité et politique	JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1	
POL 3140	3 A 1 j	Psychologie politique	+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2	
POL 3560	3 AH 1 j	Action collective et politique	PTG 1951	6 A 2 js	Portugais élémentaire	
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société	+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire	
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique	+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé	
POL 3912	3 AHE 1	Forces et comportements : enjeu actuel	RUS 1951	6 A 2 js	Russe élémentaire	
Bloc 71 G	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 21 cr.</i>	Bloc 71 J	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>	
Administration et politiques publiques			Expérience pratique			
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques	POL 3240	3 AH 1 j	Stage	
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales	POL 3241	6 AH 1 j	Stage	
			POL 3904	3 AHE 1 j	Travaux pratiques	

Programme 1-245-2-0

Version 08

Majeur en science politique**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 crédits du bloc 71 I doivent être choisis dans une seule et même langue.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Les objectifs du majeure sont de permettre aux étudiants de développer des aptitudes intellectuelles générales et transférables à d'autres champs du savoir ainsi que d'assurer une formation disciplinaire de base en science politique.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 45 à option et 6 au choix. Les 6 crédits du bloc 71 I doivent être choisis dans une seule et même langue. Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle POL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
POL 1000	3 AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts	
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada	
POL 1100	3 AH 1 j	Méthodes de recherche en politique	

<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 15 cr.</i>
POL 1008	3 AH 1 j	Forces et comportements politiques
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1200	3 AH 1 j	Pensée politique
POL 1330	3 AH 1 j	Administration et politiques publiques
POL 1600	3 AH 1 j	Relations internationales
POL 2025	3 AH 1 j	Politique et économie

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Pensée politique

POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3 AH 1 j	Pensée politique moderne
POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec
POL 3291	3 H 1 j	Idées politiques au Canada
POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques
POL 3911	3 AHE 1	Pensée politique : thématique spécifique

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 18 cr.*

Méthodologies

POL 1803	3 AH 1 j	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3130	3 AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3990	3 A 2 j	Séminaire de recherche

Bloc 71 E *option* *minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

Politique comparée

POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2160	3 AH 1 j	Politiques urbaines
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3 AH 1 j	Système politique québécois 1
POL 2905	3 AH 1 j	Système politique québécois 2
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AH 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3908	3 AH 1 j	Politique comparée : enjeu actuel

Bloc 71 F *option* *minimum 0 cr., maximum 21 cr.*

Forces et comportements

POL 2005	3 AH 1 j	Les élections
POL 2006	3 AH 1 j	Le leadership politique
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL 3100	3 AH 1 j	Communication politique
POL 3101	3 AH 1 j	Marketing politique
POL 3102	3 AH 1 j	Marginalité et politique
POL 3140	3 A 1 j	Psychologie politique
POL 3560	3 AH 1 j	Action collective et politique
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique
POL 3912	3 AHE 1	Forces et comportements : enjeu actuel

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

Administration et politiques publiques

POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2210	3 A 1 j	Politiques publiques et légitimité
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
POL 2540	3 AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale
+ POL 2805	3 AH 1 j	Théorie de l'organisation administrative
POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie
POL 3320	3 AH 1 j	Politique et administration
POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
POL 3325	3 A 1 j	Réseaux et politiques publiques

POL 3326	3 AH 1 j	Évaluation des politiques publiques
POL 3350	3 AH 1 j	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3370	3 AH 1 j	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3913	3 AHE 1	Politiques publiques : enjeu actuel

Bloc 71 H option minimum 0 cr., maximum 24 cr.

Relations internationales

POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
POL 3909	3 AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3914	3 H 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Bloc 71 I option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Langues

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2
+ ALL 1983	3 E 1 j	Lecture en allemand 3
ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 1952	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 1953	3 H 1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PTG 1951	6 A 2 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé
RUS 1951	6 A 2 js	Russe élémentaire

Bloc 71 J option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Expérience pratique

POL 3240	3 AH 1 j	Stage
POL 3241	6 AH 1 j	Stage
POL 3904	3 AHE 1 j	Travaux pratiques

Programme 1-245-4-0

Version 01

Mineur en science politique**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Les objectifs du mineur sont d'assurer aux étudiants le développement des aptitudes intellectuelles générales et transférables ainsi qu'une formation disciplinaire minimale de base en science politique.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle POL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
POL 1000	3 AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts	
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada	
POL 1100	3 AH 1 j	Méthodes de recherche en politique	

<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 18 cr., maximum 18 cr.</i>
ECN 1600	3 AH 1 js	Histoire de la pensée économique
POL 1008	3 AH 1 j	Forces et comportements politiques
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1200	3 AH 1 j	Pensée politique
POL 1330	3 AH 1 j	Administration et politiques publiques
POL 1600	3 AH 1 j	Relations internationales
POL 1803	3 AH 1 j	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2005	3 AH 1 j	Les élections
POL 2006	3 AH 1 j	Le leadership politique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2025	3 AH 1 j	Politique et économie
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique

POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3 AH 1 j	Pensée politique moderne
POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2160	3 AH 1 j	Politiques urbaines
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
POL 2210	3 A 1 j	Politiques publiques et légitimité
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2540	3 AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2805	3 AH 1 j	Théorie de l'organisation administrative
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques
POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3 AH 1 j	Système politique québécois 1
POL 2905	3 AH 1 j	Système politique québécois 2
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3100	3 AH 1 j	Communication politique
POL 3101	3 AH 1 j	Marketing politique
POL 3102	3 AH 1 j	Marginalité et politique
POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3130	3 AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3140	3 A 1 j	Psychologie politique
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec
POL 3291	3 H 1 j	Idées politiques au Canada
POL 3320	3 AH 1 j	Politique et administration
POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
POL 3325	3 A 1 j	Réseaux et politiques publiques
POL 3326	3 AH 1 j	Évaluation des politiques publiques
POL 3350	3 AH 1 j	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3370	3 AH 1 j	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AH 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
POL 3560	3 AH 1 j	Action collective et politique
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
POL 3908	3 AH 1 j	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3 AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique
POL 3911	3 AHE 1 j	Pensée politique : thématique spécifique

POL 3912	3 AHE 1	Forces et comportements : enjeu actuel
POL 3913	3 AHE 1	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3914	3 H 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3990	3 A 2 j	Séminaire de recherche
SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique

Programme 1-960-1-3

Version 03

B.Sc. spécialisé en études internationales**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf autorisation du responsable, les cours du bloc 01C doivent être choisis dans un maximum de deux langues distinctes.

Pour être admissible à la maîtrise en science politique, les étudiants du baccalauréat spécialisé en études internationales doivent avoir réussi un des deux cours suivants : POL 2806 ou POL 3120.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

L'orientation Développement international comprend les segments 01 et 70, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Droit comprend les segments 01 et 71, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Économie-Administration comprend les segments 01 et 72, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Histoire comprend les segments 01 et 73 avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Science politique comprend les segments 01 et 74, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. Sauf autorisation du responsable, les cours du bloc 01C doivent être choisis dans un maximum de deux langues distinctes. Pour avoir accès à la maîtrise en science politique, les étudiants du spécialisé en études internationales devront suivre un des deux cours suivants : POL 2806 ou POL 3120.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux cinq orientations

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>27 cr.</i>
------------------	--------------------	---------------

Connaissances de base

DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit
DRT 2100	3 AHE 1 j	Droit international public général
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie

+ ECN	2700	3 HE	1 js	Relations économiques internationales
HST	1042	3 H	1 j	L'Europe contemporaine
INT	1000	3 A	1 j	Introduction aux études internationales
INT	1010	3 H	1 j	Écologie humaine du développement
POL	1000	3 AH	1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL	1600	3 AH	1 j	Relations internationales

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Intégration des acquis

INT	3000	3 H	1 j	Cours synthèse en études internationales
INT	3001	3 AHE	1 j	Stage en milieu de travail
INT	3002	6 AHE	1	Stage en milieu de travail
INT	3003	3 AHE	1 j	Travail dirigé en études internationales

Bloc 01 C option minimum 12 cr., maximum 12 cr.

Langues

ALL	1951	6 A	2 js	Allemand élémentaire
+ ALL	1952	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL	1954	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL	1955	3 AHE	1 js	Allemand avancé 1
+ ALL	1956	3 AH	1 js	Allemand avancé 2
ANG	1967	3 AHE	1 js	Intermediate Oral English 1
ANG	1967T	3 AHE	1 j	Intermediate Oral English
+ ANG	1968	3 AHE	1 js	Intermediate Oral English 2
ANG	1969	3 AHE	1 j	Intermediate Reading
+ ANG	1975	3 HE	1 js	Advanced Reading
+ ANG	2051	3 AHE	1 js	Advanced Oral English 1
+ ANG	2052	3 AHE	1 js	Advanced Oral English 2
ARA	1951	6 A	2 j	Arabe élémentaire
+ ARA	1952	3 AH	1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA	1953	3 AH	1 js	Arabe avancé
CHN	1050	6 AE	1 j	Chinois élémentaire 1
+ CHN	1060	6 HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN	2075	6 AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN	2085	6 HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN	3050	3 AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN	3060	3 HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN	3070	3 AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN	3080	3 HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2
+ ESP	1952	3 AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP	1953	3 AHE	1 js	Espagnol avancé
ESP	1991	6 AHE	1 js	Espagnol élémentaire
ESP	1994	6 AHE	1 js	Espagnol élémentaire et intermédiaire
+ ESP	1996	6 AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP	2510	3 AHE	1 j	Pratique orale de l'espagnol
+ ESP	3610	3 H	1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)
GRM	1951	6 A	2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM	1952	3 H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM	1953	3 H	1 js	Grec moderne avancé
ITL	1951	6 A	2 js	Italien élémentaire
+ ITL	1952	3 AHE	1 js	Italien intermédiaire
+ ITL	1953	3 AH	1 js	Italien avancé
+ ITL	2040	3 HE	1 j	Italien parlé
JPN	1050	6 AE	1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN	1060	6 H	1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN	2075	6 A	1 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN	2085	6 H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN	3050	3 A	1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN	3060	3 H	1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN	3070	3 A	1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN	3080	3 H	1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
PTG	1951	6 A	2 js	Portugais élémentaire
+ PTG	1952	3 AH	1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG	1953	3 AH	1 js	Portugais avancé
+ PTG	1954	3 AH	1 js	Portugais idiomatique et composition
+ PTG	1955	3 AH	1 js	Portugais : communication orale et écrite
RUS	1951	6 A	2 js	Russe élémentaire

Bloc 01 D option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Méthodes quantitatives

ANT	3081	3 A	1 j	Analyses quantitatives en anthropologie
DMO	2200	3 A	1 j	Collecte : source des informations
+ DMO	2311	3 A	1 j	Analyse longitudinale
+ DMO	2312	3 H	1 j	Analyse transversale
DMO	2330	3 A	1 j	Techniques auxiliaires

+ DMO	3307	3 H	1 j	Pratique de la démographie
ECN	1070	3 AH	1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN	1075	3 AH	1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN	1260	3 AH	1 js	Économétrie 1
GEO	1512	3 A	1 js	Géographie quantitative 1
+ GEO	1522	3 H	1 js	Géographie quantitative 2
HST	2004	3 A	1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
POL	1803	3 AH	1 j	Introduction à l'analyse quantitative
POL	2809	3 AH	1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
SOL	1020	3 A	1 j	Introduction à la statistique sociale
+ SOL	2020	3 H	1 j	Statistique sociale avancée
+ SOL	3017	3 H	1 j	Méthodes de sondage

Bloc 01 E option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Aires culturelles et géographiques

ANT	3850	3 A	1 j	Anthropologie de l'Europe
+ ANT	3858	3 H	1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
ANT	3859	3 A	1 j	Cultures mésoaméricaines
ANT	3860	3 A	1 j	L'Afrique au sud du Sahara
ANT	3861	3 A	1 js	Le monde arabo-musulman
ANT	3864	3 H	1 j	La culture japonaise
ANT	3866	3 H	1 js	Anthropologie de la Chine
ANT	3867	3 E	1 j	Culture et société italienne
ANT	3875	3 A	1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT	3876	3 H	1 j	Ethnographie du Caucase
GEO	3412	3 AH	1 js	La Chine
GEO	3422	3 A	1 j	Le Japon
GEO	3432	3 H	1 j	Le Pacifique
GEO	3442	3 AH	1 js	L'Asie du Sud-Est
GEO	3452	3 H	1 j	L'Union européenne
GEO	3462	3 A	1 js	Thème régional

Segment 70 Propre à l'orientation Développement international

Bloc 70 A option minimum 21 cr., maximum 27 cr.

ANT	1010	3 H	1 j	Les théories en ethnologie
ANT	1013	3 A	1 j	Éléments d'ethnologie
ANT	2023	3 A	1 js	Anthropologie économique
ANT	2026	3 A	1 js	Anthropologie politique
ANT	3044	3 H	1 js	Anthropologie et développement
DMO	1000	3 AH	1 js	Éléments de démographie
DMO	1010	3 A	1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO	2700	3 A	1 js	Histoire de la population
+ DMO	3100	3 A	1 j	Démographie du Tiers-Monde
DMO	3420	3 H	1 j	Immigration et intégration
+ DMO	3450	3 H	1 js	Économie et population
GEO	1212	3 A	1 j	Espaces, société, économie
GEO	1222	3 H	1 j	Le système monde
GEO	1312	3 A	1 j	Développement durable et environnement
+ GEO	2212	3 H	1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO	2222	3 A	1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO	2252	3 H	1 j	Géographie politique
GEO	3242	3 H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
+ GEO	3322	3 AH	1 j	Géographie de la santé et environnement
SOL	3201	3 H	1 j	Sociologie du développement
URB	1112	3 AH	1	Urbanisation dans le monde
URB	2323	3 AH	1	Collectivités viables et urbanisme
URB	2341	3 AH	1	Villes, régions et mondialisation
URB	3312	3 AH	1	Théories et pratiques de planification

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Droit

DRT	1501	3 AHE	1 j	Droit constitutionnel 1
DRT	1502	3 AHE	1 j	Droit constitutionnel 2
DRT	3001	3 AHE	1 j	Introduction au droit comparé
DRT	3002	3 AHE	1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT	3013	3 AHE	1 j	Droit de l'Union européenne
DRT	3102	3 AHE	1 j	Institutions internationales
DRT	3103	3 AHE	1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT	3105	3 AHE	1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT	3108	3 AHE	1	Droit international de l'environnement
DRT	3109	3 AHE	1 j	Droit international des conflits
DRT	3502	3 AHE	1 j	Partage des compétences législatives
DRT	3503	3 AHE	1 j	Libertés publiques

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Économie-Administration

+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3 AH 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 H 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 A 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 A 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 s	Économie de l'Amérique latine
+ ECN 2015	3 H 1 js	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2160	3 H 1 j	Économétrie 2
+ ECN 2311	3 HE 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2510	3 A 1 j	Démographie économique
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 js	Institutions publiques et financières
HEC 3057	3 AH 1 j	Management
HEC 3058	3 AH 1 j	Présentation de l'information comptable

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Histoire

HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3 H 1 s	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2212	3 A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2352	3 H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2820	3 A 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2860	3 H 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
HST 3256	3 H 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Science politique

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e - 20e s.
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine

POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AH 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique
POL 3914	3 H 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Segment 71 Propre à l'orientation Droit

Bloc 71 A option minimum 21 cr., maximum 27 cr.

Droit

DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT 3013	3 AHE 1 j	Droit de l'Union européenne
DRT 3102	3 AHE 1 j	Institutions internationales
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT 3108	3 AHE 1 j	Droit international de l'environnement
DRT 3109	3 AHE 1 j	Droit international des conflits
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Économie-Administration

+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 H 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 A 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 A 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 s	Économie de l'Amérique latine
+ ECN 2015	3 H 1 js	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2311	3 HE 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2510	3 A 1 j	Démographie économique
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 js	Institutions publiques et financières
HEC 3057	3 AH 1 j	Management
HEC 3058	3 AH 1 j	Présentation de l'information comptable

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Histoire

HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3 H 1 s	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2212	3 A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945

HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2352	3 H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2820	3 A 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2860	3 H 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
HST 3256	3 H 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France

Bloc 71 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Science politique

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AH 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique
POL 3914	3 H 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Bloc 71 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Développement international

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
DMO 1000	3 AH 1 j	Éléments de démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population

+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique
GEO 3242	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
+ GEO 3322	3 AH 1 j	Géographie de la santé et environnement
SOL 3201	3 H 1 j	Sociologie du développement
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
URB 2323	3 AH 1	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification

Segment 72 Propre à l'orientation Économie-Administration

Bloc 72 A *option* *minimum 21 cr., maximum 27 cr.*

Économie-Administration

+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 H 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 A 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 A 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 s	Économie de l'Amérique latine
+ ECN 2015	3 H 1 js	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2311	3 HE 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2510	3 A 1 j	Démographie économique
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 js	Institutions publiques et financières
HEC 3057	3 AH 1 j	Management
HEC 3058	3 AH 1 j	Présentation de l'information comptable

Bloc 72 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Droit

DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT 3013	3 AHE 1 j	Droit de l'Union européenne
DRT 3102	3 AHE 1 j	Institutions internationales
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT 3108	3 AHE 1	Droit international de l'environnement
DRT 3109	3 AHE 1 j	Droit international des conflits
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques

Bloc 72 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Histoire

HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3 H 1 s	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2212	3 A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2352	3 H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles

HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2820	3 A 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2860	3 H 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
HST 3256	3 H 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France

+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique
GEO 3242	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
+ GEO 3322	3 AH 1 j	Géographie de la santé et environnement
SOL 3201	3 H 1 j	Sociologie du développement
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
URB 2323	3 AH 1	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Science politique

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AH 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique
POL 3914	3 H 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Bloc 72 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Développement international

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques

Segment 73 Propre à l'orientation Histoire

Bloc 73 A option minimum 21 cr., maximum 27 cr.

Histoire

HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3 H 1 s	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2212	3 A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2352	3 H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2820	3 A 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2860	3 H 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
HST 3256	3 H 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France

Bloc 73 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Droit

DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT 3108	3 AHE 1 j	Droit international de l'environnement
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques

Bloc 73 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Économie-Administration

+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 H 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 A 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 A 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 s	Économie de l'Amérique latine
+ ECN 2015	3 H 1 js	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2311	3 HE 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2510	3 A 1 j	Démographie économique
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 js	Institutions publiques et financières
HEC 3057	3 AH 1 j	Management
HEC 3058	3 AH 1 j	Présentation de l'information comptable

Bloc 73 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Science politique**

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AH 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique
POL 3914	3 H 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Bloc 73 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Développement international**

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique
GEO 3242	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
+ GEO 3322	3 AH 1 j	Géographie de la santé et environnement
SOL 3201	3 H 1 j	Sociologie du développement
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
URB 2323	3 AH 1	Collectivités viables et urbanisme

URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification

Segment 74 Propre à l'orientation Science politiqueBloc 74 A *option* *minimum 21 cr., maximum 27 cr.***Science politique**

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AH 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
+ POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique
POL 3914	3 H 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Bloc 74 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.***Droit**

DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT 3108	3 AHE 1	Droit international de l'environnement
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques

Bloc 74 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Économie-Administration**

+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 H 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 A 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 A 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est

ECN 1971	3 H 1 s	Économie de l'Amérique latine
+ ECN 2015	3 H 1 js	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2311	3 HE 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2510	3 A 1 j	Démographie économique
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 js	Institutions publiques et financières
HEC 3057	3 AH 1 j	Management
HEC 3058	3 AH 1 j	Présentation de l'information comptable

Bloc 74 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Histoire		
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3 H 1 s	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2212	3 A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2352	3 H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2820	3 A 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2860	3 H 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
HST 3256	3 H 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France

Bloc 74 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Développement international		
ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique
GEO 3242	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
+ GEO 3322	3 AH 1 j	Géographie de la santé et environnement
SOL 3201	3 H 1 j	Sociologie du développement
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
URB 2323	3 AH 1	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification

Programme 1-244-1-0

Version 02

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Un minimum de 39 crédits et un maximum de 42 crédits doivent provenir de cours de chacun des sigles ECN et POL.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN ni POL.

Pour respecter les exigences minimales quant au nombre de crédits dans chacune des disciplines, l'étudiant qui complète 6 crédits dans le cadre du bloc Y n'est pas tenu de faire les 3 crédits au choix car cela porterait son total de crédits à 93.

Le responsable de programme pourra, à certaines conditions, autoriser le remplacement de POL 3240 (stage de 3 crédits) par POL 3241 (stage de 6 crédits).

Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit avoir réussi les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160 (blocs 71B et 71D).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Les sphères économique et politique occupent une place prépondérante dans les sociétés modernes. Ce programme les aborde l'une et l'autre dans leurs perspectives essentielles, tout en permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base relatives aux techniques d'analyse des comportements économiques, politiques et administratifs. Il offre également la possibilité d'analyser plus en détail un pays donné, ou une région particulière. Les outils d'analyse des deux disciplines sont appliqués à l'étude de problèmes concrets de politique économique. L'étudiant, s'il le désire, pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en science politique ou en sciences économiques.

Structure du programme

Ce programme totalise 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix. Un minimum de 39 crédits et un maximum de 42 crédits doivent provenir de cours de chacun des sigles ECN et POL. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN ni POL. Pour respecter les exigences minimales quant au nombre de crédits dans chacune des disciplines, l'étudiant qui compléterait 6 crédits dans le cadre du bloc Y ne serait pas tenu de faire les 3 crédits au choix car cela porterait alors nécessairement son total de crédits à 93. Les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040,

2045, 2050, 2055 et 2160 (blocs 71B et 71D) sont essentiels pour l'admission à la maîtrise régulière en sciences économiques. Le responsable de programme pourra, à certaines conditions, autoriser le remplacement de POL 3240 (stage de 3 crédits) par POL 3241 (stage de 6 crédits).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 36 cr.

Concepts et techniques d'analyse

ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3 AH 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
+ ECN 2800	3 AH 1 js	Institutions publiques et financières
+ FAS 3900	3 A 1 j	Séminaire d'économie politique
POL 1000	3 AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1100	3 AH 1 j	Méthodes de recherche en politique
POL 1200	3 AH 1 j	Pensée politique
POL 1600	3 AH 1 j	Relations internationales

Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Connaissances fondamentales en sciences économiques

ECN 1070	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3 AH 1 js	Économétrie 1
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 js	Histoire de la pensée économique
ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 H 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 A 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 A 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 s	Économie de l'Amérique latine

Bloc 71 C option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

Connaissances fondamentales en science politique

POL 1008	3 AH 1 j	Forces et comportements politiques
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1330	3 AH 1 j	Administration et politiques publiques
POL 2005	3 AH 1 j	Les élections
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique
POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
+ POL 2805	3 AH 1 j	Théorie de l'organisation administrative
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques
POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 3326	3 AH 1 j	Évaluation des politiques publiques
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe

Bloc 71 D option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

Domaines de spécialisation en sciences économiques

+ ECN 2015	3 H 1 js	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2055	3 H 1 j	Théorie macroéconomique 2
+ ECN 2160	3 H 1 j	Économétrie 2
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2175	3 H 1 j	Comptabilité 2
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2311	3 HE 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 A 1 j	Démographie économique
+ ECN 2565	3 H 1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN 2700	3 HE 1 js	Relations économiques internationales
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale

+ ECN 2964	3 H 1 j	Économie et finances publiques
+ REI 2475	3 H 1 j	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 71 E option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

Domaines de spécialisation en science politique

POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3100	3 AH 1 j	Communication politique
POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
POL 3240	3 AH 1 j	Stage
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3291	3 H 1 j	Idées politiques au Canada
POL 3320	3 AH 1 j	Politique et administration
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3560	3 AH 1 j	Action collective et politique
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique
POL 3990	3 A 2 j	Séminaire de recherche

Bloc 71 Y option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Disciplines connexes

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ANG 1102	3 H 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1972	3 H 1 j	Business Reading
+ ANG 1973	3 AH 1 j	Reading for the Social Sciences
+ ANG 1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
+ GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
REI 1010	3 AH 1 j	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3 E 1 j	Sociologie du Québec

Programme 1-247-1-0 Version 01

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d’inscription

L’étudiant s’inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l’étudiant s’inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s’inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l’étudiant doit s’inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d’inscription

Quels que soient les cours à option choisis, l’étudiant doit réussir 42 crédits de cours reliés à la philosophie (les cours de sigle PHI auxquels s’ajoutent les cours du bloc 70 P et le cours PEP 2000) et 42 crédits de cours reliés à la science politique (les cours de sigle POL auxquels s’ajoutent les cours du bloc 70 O et les cours PEP 1000 et PEP 3000).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L’étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l’autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d’équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l’étudiant dans le programme peuvent faire l’objet d’une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d’un échec à un cours

De façon générale, l’étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l’autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

L’objectif de ce baccalauréat est de permettre aux étudiants de développer des compétences générales et transférables qu’ils pourront maîtriser davantage lors de leurs études de 2e cycle (en science politique ou en philosophie) ou lorsqu’ils seront appelés à oeuvrer dans divers milieux de travail. En effet, les objectifs de formation du programme débouchent sur des perspectives de carrière à la fois dans le domaine de la recherche et de l’enseignement universitaires, mais aussi dans des contextes professionnels plus spécifiques tels que le journalisme, la fonction publique, les relations diplomatiques, les institutions internationales et les organismes non gouvernementaux.

Destinataires

Ce baccalauréat est destiné à des candidats qui présentent un excellent profil académique, dans la mesure où les aptitudes requises afin d’évoluer dans deux domaines d’études intégrés l’un à l’autre exigent sans doute des qualités intellectuelles manifestes.

Structure du programme

Ce programme totalise 36 crédits obligatoires, 48 à option et 6 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours PHI (auxquels s’ajoutent les cours du bloc 70 P et le cours PEP 2000) et 42 crédits de cours POL (auxquels s’ajoutent les cours du bloc 70 O et les cours PEP 1000 et PEP 3000) devront avoir été complétés.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>		<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
PEP 1000	3 A 1 j		Analyse politique théorique	
PEP 2000	3 A 1 j		Enjeux philosophiques du politique	
PEP 3000	3 A 1 j		Épistémologie des théories politiques	
<i>Bloc 70 B</i>		<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
Fondements philosophiques				
PHI 1005	3 A 1 j		Logique 1	
PHI 1430	3 H 1 j		Éthique et politique	
PHI 1520	3 H 1 j		Introduction à la métaphysique	
PHI 1600	3 H 1 j		Introduction à la philosophie moderne	
PHI 1800	3 A 1 j		Des présocratiques à Aristote	
<i>Bloc 70 C</i>		<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
Volet science politique				
POL 1008	3 AH 1 j		Forces et comportements politiques	
POL 1009	3 AH 1 j		Politique comparée	
POL 1600	3 AH 1 j		Relations internationales	
POL 1803	3 AH 1 j		Introduction à l’analyse quantitative	
<i>Bloc 70 D</i>		<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
Philosophie de la connaissance				
PHI 1130	3 H 1 j		Philosophie des sciences	
PHI 1300	3 HE 1 j		Philosophie de la connaissance	
PHI 1710	3 A 1 j		Langage, pensée et connaissance	
PHI 2150	3 A 1 j		Philosophie des sciences humaines	
PHI 2180	3 H 1 j		Philosophie du langage	
PHI 2305	3 A 1 j		Théories de la connaissance	
PHI 3155	3 H 1 j		Problèmes de philosophie des sciences	
PHI 3165	3 A 1 j		Philosophie des mathématiques	
<i>Bloc 70 E</i>		<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
Tradition philosophique				
PHI 1860	3 A 1 j		Introduction à la philosophie médiévale	
PHI 2605	3 H 1 j		Descartes	
PHI 2615	3 H 1 j		Philosophie des Lumières	
PHI 2650	3 A 1 j		Kant : Critique de la raison pure	
PHI 2670	3 A 1 j		L’empirisme moderne	
PHI 2800	3 A 1 j		Philosophie grecque : Platon	
PHI 2810	3 H 1 j		Philosophie grecque : Aristote	
PHI 2820	3 A 1 j		Philosophie hellénistique	
PHI 2865	3 A 1 j		Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)	
PHI 3510	3 A 1 j		Problèmes de philosophie moderne	
PHI 3530	3 A 1 j		Le rationalisme moderne	
PHI 3645	3 A 1 j		La critique de la faculté de juger	
PHI 3802	3 A 1 j		Philosophie néo-platonicienne	
PHI 3820	3 H 1 j		La métaphysique d’Aristote	
PHI 3865	3 A 1 j		Textes philosophiques : tradition latine	
PHI 3870	3 A 1 j		Philosophie médiévale arabe et juive	
<i>Bloc 70 F</i>		<i>option</i>		<i>minimum 9 cr., maximum 15 cr.</i>
Philosophie politique				
PHI 2415	3 A 1 j		Éthique des relations internationales	
PHI 2421	3 H 1 j		Éthique et politique à l’âge classique	
PHI 2422	3 H 1 j		Théories politiques modernes	
PHI 2425	3 H 1 js		Philosophie politique contemporaine	
PHI 2430	3 H 1 j		La philosophie pratique de Kant	
PHI 2805	3 H 1 j		La République de Platon	
PHI 3460	3 H 1 js		Histoire de la philosophie politique	
PHI 3465	3 A 1 j		Démocratie et constitutionalisme	
PHI 3605	3 A 1 j		Nature humaine et normativité	
PHI 3615	3 A 1 j		Éthique et psychologie morale	
PHI 3625	3 A 1 j		Problèmes d’éthique	
PHI 3630	3 H 1 j		Philosophie de l’action	
PHI 3635	3 H 1 j		Économie et politique: aspects normatifs	
PHI 3655	3 A 1 j		Oeuvres de philosophie pratique	
PHI 3660	3 A 1 j		Philosophie du droit	
PHI 3685	3 H 1 j		Problèmes d’éthique appliquée	
PHI 3805	3 H 1 j		Aristote : éthique et politique	
<i>Bloc 70 G</i>		<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
Esthétique, herméneutique				
PHI 1205	3 H 1 j		Philosophie française contemporaine	
PHI 1255	3 H 1 j		Introduction à la philosophie de l’art	

PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3 H 1 j	Théorie critique
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature
PHI 3255	3 A 1 j	Esthétique contemporaine
PHI 3640	3 A 1 j	Hegel
PHI 3710	3 H 1 j	Philosophie anglo-américaine
PHI 3730	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI 3735	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 2
PHI 3755	3 A 1 j	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70 H option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Pensée politique

POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3 AH 1 j	Pensée politique moderne
POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques
POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec
POL 3291	3 H 1 j	Idées politiques au Canada
POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques

Bloc 70 I option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Méthodologies

POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3130	3 AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique

Bloc 70 J option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Politique comparée

POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AH 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement

Bloc 70 K option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Systèmes politiques

POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2160	3 AH 1 j	Politiques urbaines
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3 AH 1 j	Système politique québécois 1
POL 2905	3 AH 1 j	Système politique québécois 2
POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique

Bloc 70 L option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Forces et comportements

POL 2005	3 AH 1 j	Les élections
POL 2006	3 AH 1 j	Le leadership politique
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL 3100	3 AH 1 j	Communication politique
POL 3101	3 AH 1 j	Marketing politique
POL 3102	3 AH 1 j	Marginalité et politique
POL 3140	3 A 1 j	Psychologie politique
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique

Bloc 70 M option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Administration et politiques publiques

POL 1330	3 AH 1 j	Administration et politiques publiques
POL 2025	3 AH 1 j	Politique et économie
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie
POL 3326	3 AH 1 j	Évaluation des politiques publiques
POL 3370	3 AH 1 j	Pouvoir judiciaire et démocratie

Bloc 70 N option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Relations internationales

POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale

Bloc 70 O option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Sociologie et sciences économiques

ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1600	3 AH 1 js	Histoire de la pensée économique
+ SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim et l'École française
+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+ SOL 3008	3 H 1 j	Débats théoriques contemporains

Bloc 70 P option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Culture et langue allemandes

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 js	Allemand avancé 2
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique

(Voir sous le Département de communication.)

Département de sciences biologiques

Pavillon Marie-Victorin, bureau D-219

Téléphone : 514-343-6585

Télécopieur : 514-343-2293

Introduction

Le Département de sciences biologiques compte des professeurs, des professeurs associés et des chercheurs invités. Leur enseignement et leurs recherches couvrent des domaines allant de la biologie moléculaire et cellulaire jusqu'à l'écologie, en passant par la taxonomie, la morphologie et la physiologie animale et végétale.

Au niveau du 1^{er} cycle, les programmes de B.Sc. spécialisé, de majeur et de mineur permettent à l'étudiant d'amorcer sa spécialisation tout en acquérant une solide formation générale. Au niveau des études supérieures, les étudiants peuvent

choisir parmi de nombreux cours avancés et travailler à l'obtention d'une maîtrise ou d'un doctorat en participant aux divers programmes de recherche des professeurs.

Le Département possède d'importants moyens d'enseignement et de recherche : laboratoires de microscopie photonique et électronique, laboratoire de biologie mathématique, laboratoire de photographie-infographie, spectrophotomètres, centrifugeuses, séquenceurs, chambres de croissance, aquariums, animalerie, collections zoologiques et botaniques, etc.

Bien que la majeure partie du Département de sciences biologiques soit située sur le campus du Mont-Royal, les professeurs de biologie végétale sont membres de l'Institut de recherche en biologie végétale (organisme relevant à la fois de l'Université de Montréal et de la Ville de Montréal), et logent dans l'immeuble du Jardin botanique de Montréal, où se trouve aussi l'Herbier Marie-Victorin. Le Département de sciences biologiques dispose en outre de la Station de biologie des Laurentides, ouverte à l'année près de St-Hippolyte, et utilise occasionnellement les services de certaines autres stations de recherche.

Plusieurs professeurs du Département sont membres d'unités de recherche de l'Université ou de l'extérieur (Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique, etc.).

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire, et avec la Faculté de médecine au programme de baccalauréat en sciences biomédicales.

Administratrice déléguée : Thérèse Cabana

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Michel Anctil, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Santa Barbara)
 Daniel Boisclair, Ph.D. (McGill)
 André Bernard Bouchard, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Cornell)
 Jacques Brodeur, Ph. D. (Laval)
 Luc Brouillet, Ph.D. (Waterloo)
 Anne Bruneau, M.Sc. (Connecticut), Ph.D. (Cornell)
 Thérèse Cabana, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Ohio State)
 Mario Cappadocia, D.Sc. (Rome), D.Sc. (Louvain)
 Richard Carignan, Ph.D. (McGill)
 François-Joseph Lapointe, Ph.D. (Montréal)
 Pierre Legendre, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Colorado)
 Daniel Philippe Matton, Ph.D. (Montréal)
 Stéphane Molotchnikoff, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Buffalo)
 David Morse, Ph.D. (McGill)
 Bernadette Pinel-Alloul, Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Marc Amyot, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (York)
 Bernard Angers, M.Sc. (UQAC), Ph.D. (UQAM)
 Jacques Brisson, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (San Diego)
 Antonella Cattaneo, D.Sc. (Pavie)
 Anja Geitmann, M.Sc. (Konstanz), Ph.D. (Siena)

Professeurs adjoints

Annie Angers, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
 Nadia Aubin-Horth, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)
 Christopher Cameron, Ph.D. (Alberta)
 Frédérique Dubois, Ph.D. (Lyon I)
 Mohamed Hijri, Ph.D. (Bourgogne)
 Roxane Maranger, Ph.D. (UQAM)
 Jean-François Pflieger, Ph.D. (Montréal)
 Jean Rivoal, Ph.D. (Bordeaux II)

Responsable de formation professionnelle

Jocelyn Forget, Ph.D. (Montréal)

Professeurs associés

Denis Barabé, M.Sc. (Montréal)
 Alain Cogliastro, Ph.D. (Montréal)
 Christiane Hudon, Ph.D. (Laval)
 Pierre Lachapelle, Ph.D. (Montréal)
 André Martel, M.Sc. (UQAC), Ph.D. (Alberta)
 Stéphanie Pellerin, Ph.D. (Laval)
 Hargurdeep S. Saini, M.Sc. (Punjab), Ph.D. (Adélaïde)
 Marc St-Arnaud, Ph.D. (Montréal)

Chercheur invité

Michel Labrecque, M.Sc. (Montréal)

Professeurs émérites

Jean-Marie Demers
 Raymond McNeil

Programme 1-235-1-0

Version 15

B.Sc. spécialisé en sciences biologiques

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

On recommande aux étudiants des orientations Microbiologie et immunologie et Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984 du bloc 01B.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 50 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

L'orientation Microbiologie et immunologie comprend les segments 01 et 91, avec 64 crédits obligatoires, 23 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Biologie moléculaire et cellulaire comprend les segments 01 et 92, avec 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Physiologie comprend les segments 01 et 93, avec 39 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Biodiversité, écologie et évolution comprend les segments 01 et 94, avec 39 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix. On recommande aux étudiants des orientations Microbiologie et immunologie et Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984 du bloc 01B. Pour être inscrit au cheminement honor (12 crédits du bloc V de chaque orientation), l'étudiant doit avoir réussi 50 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux 4 orientations*Bloc 01 A obligatoire 34 cr.***Connaissances fondamentales en biologie**

BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
BIO 1283	1 H 1 j	Évolution
BIO 1335	2 A 1 j	Biodiversité 1
BIO 1435	2 H 1 j	Biodiversité 2
BIO 1534	3 A 1 j	Physiologie végétale
BIO 1634	3 H 1 j	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1
+ BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale

*Bloc 01 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Connaissances connexes**

+ ANG 1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences
+ ANS 1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 2454	3 H 1 j	Introduction à la primatologie
BCM 1501	3 A 1 j	Origine biochimique de la vie
CHM 1600	3 AH 1 j	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3 AE 1 j	Chimie organique
CHM 1994	2 A 1 j	Physicochimie générale 1A
+ CHM 1995	2 H 1 j	Physicochimie générale 1B
DID 2120	3 AH 1	Didactique des sciences au collégial
DRT 3108	3 AHE 1	Droit international de l'environnement
DRT 3802	3 AHE 1 j	Droit des sciences biologiques
DRT 3802G	3 AHE 1 s	Droit des sciences biologiques
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
+ GEO 3132	3 H 1 j	Paléogéographie
+ IFT 1015	3 AH 1 j	Programmation 1
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1365	3 A 1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1973	3 H 1 j	Astrobiologie
REI 1210	3 AH 1 j	Principes de gestion
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion
SOL 2200	3 A 1 j	Sociologie de l'environnement

Segment 91 Propre à l'orientation Microbiologie et immunologie*Bloc 91 A obligatoire 30 cr.***Connaissances disciplinaires obligatoires**

BCM 2958	1 H 1 j	T. P. de biochimie générale
+ BIO 2162	3 A 1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ MCB 2979	4 AH 1 j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2986	4 A 1 j	Immunologie générale
+ MCB 2992	4 H 1 j	Bactériologie générale 2
+ MCB 2994	4 H 1 j	Virologie et pathogenèse virale
+ MCB 2999	3 H 1 j	Levures et organismes levuriformes
+ MCB 3964	3 A 1 j	Immunologie approfondie
+ MCB 3982	4 A 1 j	Diversité microbienne

*Bloc 91 B option minimum 7 cr., maximum 14 cr.***Connaissances disciplinaires optionnelles**

+ BCM 2003	3 AH 1 j	Application d'outils bio-informatiques
+ BCM 2501	3 H 1 j	Macromolécules biologiques
+ BCM 2504	2 H 1 j	Enzymologie
+ BCM 3512	3 A 1 j	Biochimie de la cellule
+ BCM 3514	3 H 1 j	Régulation de l'expression génique
+ BIO 3150	3 A 1 j	Signalisation cellulaire
+ BIO 3721	3 H 1 j	Écologie microbienne
BIO 3893	3 H 1 js	Éco-toxicologie
+ MCB 3050	3 A 1 j	Microbiologie des aliments
+ MCB 3095	2 H 1	Microbiologie environnementale appliquée
+ MCB 3636	2 H 1 j	Pathogenèse microbienne

*Bloc 91 C option minimum 0 cr., maximum 7 cr.***Connaissances en biodiversité**

+ BIO 1345	1 A 1 j	T.P. de biodiversité 1
+ BIO 1445	1 H 1 j	T.P. de biodiversité 2
+ BIO 2150	3 A 1 j	Protistologie
+ BIO 2350	3 A 1 j	Mycologie
+ BIO 2440	3 H 1 j	Entomologie
+ BIO 2478	3 A 1 j	Herpétologie
+ BIO 2480	3 A 1 j	Ornithologie
+ BIO 2490	3 A 1 j	Mammalogie

*Bloc 91 D option minimum 0 cr., maximum 7 cr.***Travaux en laboratoire**

+ BIO 2110	2 H 1 j	T.P. de biologie moléculaire
+ BIO 2153	1 A 2 j	T.P. de biologie cellulaire et génétique
MCB 3003	3 H 1 js	Applications biotechno. de l'immunologie
+ MCB 3071	3 H 1 j	Profession microbiologiste

*Bloc 91 E option minimum 0 cr., maximum 7 cr.***Connaissances spécialisées et complémentaires**

+ BIO 2042	3 H 1 j	Biostatistique 2
+ BIO 2315	3 H 1 j	Les plantes utilisées par l'homme
+ BIO 2372	4 A 1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+ BIO 2402	3 H 1 j	Embryologie animale
+ BIO 2412	3 H 1 j	Histologie animale
+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique évolutive
+ BIO 3204	3 A 1 j	Génétique des populations
+ BIO 3781	3 H 1 j	Phytopathologie et phytoprotection
PHL 2100	3 H 1 j	Principes de pharmacologie

*Bloc 91 F option minimum 0 cr., maximum 10 cr.***Stages en milieu de travail**

+ BIO 2020	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail 1
+ BIO 2091	3 AHE 1 js	Initiation à la recherche
+ BIO 3020	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail 2
+ BIO 3080	1 AHE 1 js	Stage d'animation en biologie

*Bloc 91 V option minimum 0 cr., maximum 12 cr.***Cheminement honor**

BIO 4000	3 A 1 j	Communication scientifique
MCB 4020	9 A 2 js	Stage de recherche

Segment 92 Propre à l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire*Bloc 92 A obligatoire 14 cr.***Connaissances disciplinaires obligatoires**

+ BIO 1345	1 A 1 j	T.P. de biodiversité 1
+ BIO 1445	1 H 1 j	T.P. de biodiversité 2
+ BIO 2110	2 H 1 j	T.P. de biologie moléculaire
+ BIO 2150	3 A 1 j	Protistologie
+ BIO 2153	1 A 2 j	T.P. de biologie cellulaire et génétique
+ BIO 2162	3 A 1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ BIO 3150	3 A 1 j	Signalisation cellulaire

*Bloc 92 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Connaissances en biologie moléculaire**

+ BCM 2003	3 AH 1 j	Application d'outils bio-informatiques
+ BCM 2501	3 H 1 j	Macromolécules biologiques
+ BCM 2504	2 H 1 j	Enzymologie
+ BCM 3514	3 H 1 j	Régulation de l'expression génique
+ BIO 2115	3 H 1 j	Principes de phylogénie et systématique
+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique évolutive
+ BIO 3702	3 H 1 j	Biotechnologie végétale
IFT 1890	3 H 1 j	Initiation à la bio-informatique

*Bloc 92 C option minimum 6 cr., maximum 14 cr.***Connaissances en biologie cellulaire**

+ BCM 3512	3 A 1 j	Biochimie de la cellule
+ BIO 2372	4 A 1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+ BIO 2402	3 H 1 j	Embryologie animale
+ BIO 2412	3 H 1 j	Histologie animale
+ MCB 2979	4 AH 1 j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2986	4 A 1 j	Immunologie générale
+ MCB 2992	4 H 1 j	Bactériologie générale 2
+ MCB 2994	4 H 1 j	Virologie et pathogenèse virale

- + MCB 2999 3 H 1 j Levures et organismes levuriformes
- + MCB 3982 4 A 1 j Diversité microbienne

Bloc 92 D option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Travaux en laboratoire

- BCM 2958 1 H 1 j T. P. de biochimie générale
- + BIO 3102 3 H 1 j T.P. de biologie moléculaire : projet

Bloc 92 E option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Connaissances spécialisées et complémentaires

- + BIO 2042 3 H 1 j Biostatistique 2
- + BIO 2350 3 A 1 j Mycologie
- + BIO 2470 3 A 1 j Morphologie évolutive des chordés
- + BIO 2471 3 H 1 j Morphologie nerveuse des chordés
- + BIO 2541 3 H 1 j Physiologie végétale avancée
- + BIO 2620 3 A 1 j Physiologie animale comparée 1
- + BIO 2625 3 A 1 j Physiologie animale comparée 2
- + BIO 3204 3 A 1 j Génétique des populations
- + BIO 3659 3 A 1 j Les fonctions du système nerveux
- + BIO 3665 3 A 1 j Respiration, circulation, excrétion
- + BIO 3682 3 H 1 j Endocrinologie animale
- + BIO 3701 3 A 1 j Vitroculture des végétaux
- + BIO 3721 3 H 1 j Écologie microbienne
- + BIO 3781 3 H 1 j Phytopathologie et phytoprotection
- PHL 2100 3 H 1 j Principes de pharmacologie

Bloc 92 F option minimum 0 cr., maximum 10 cr.

Stages en milieu de travail

- + BIO 2020 3 AHE 1 j Stage en milieu de travail 1
- + BIO 2091 3 AHE 1 js Initiation à la recherche
- + BIO 3020 3 AHE 1 j Stage en milieu de travail 2
- + BIO 3080 1 AHE 1 js Stage d'animation en biologie

Bloc 92 V option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cheminement honor

- BIO 4000 3 A 1 j Communication scientifique
- BIO 4020 9 A 2 js Stage de recherche

Segment 93 Propre à l'orientation Physiologie

Bloc 93 A obligatoire 5 cr.

Connaissances disciplinaires obligatoires

- + BIO 1345 1 A 1 j T.P. de biodiversité 1
- + BIO 1445 1 H 1 j T.P. de biodiversité 2
- + BIO 2162 3 A 1 j Compléments de biologie cellulaire

Bloc 93 B option minimum 0 cr., maximum 28 cr.

Connaissances en mycologie et biologie végétale

- + BIO 2150 3 A 1 j Protistologie
- BIO 2306 3 A 1 j Floristique du Québec
- + BIO 2315 3 H 1 j Les plantes utilisées par l'homme
- + BIO 2350 3 A 1 j Mycologie
- + BIO 2372 4 A 1 j Anatomie et morphogénèse végétales
- + BIO 2386 3 H 1 j Taxonomie des plantes vasculaires
- + BIO 2541 3 H 1 j Physiologie végétale avancée
- + BIO 3701 3 A 1 j Vitroculture des végétaux
- + BIO 3781 3 H 1 j Phytopathologie et phytoprotection
- + MCB 2999 3 H 1 j Levures et organismes levuriformes

Bloc 93 C option minimum 0 cr., maximum 27 cr.

Connaissances en biologie animale

- + BIO 2402 3 H 1 j Embryologie animale
- + BIO 2412 3 H 1 j Histologie animale
- + BIO 2470 3 A 1 j Morphologie évolutive des chordés
- + BIO 2471 3 H 1 j Morphologie nerveuse des chordés
- + BIO 2620 3 A 1 j Physiologie animale comparée 1
- + BIO 2625 3 A 1 j Physiologie animale comparée 2
- + BIO 2862 3 H 1 j Introduction à l'éthologie
- + BIO 3659 3 A 1 j Les fonctions du système nerveux
- + BIO 3665 3 A 1 j Respiration, circulation, excrétion
- + BIO 3682 3 H 1 j Endocrinologie animale

Bloc 93 D option minimum 2 cr., maximum 9 cr.

Travaux en laboratoire

- BCM 2958 1 H 1 j T. P. de biochimie générale
- + BIO 2110 2 H 1 j T.P. de biologie moléculaire

- + BIO 2153 1 A 2 j T.P. de biologie cellulaire et génétique
- + BIO 3661 2 A 1 j T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
- + BIO 3674 3 H 1 j T.P. Respiration, circulation, excrétion
- + BIO 3863 2 H 1 j T.P. d'éthologie

Bloc 93 E option minimum 9 cr., maximum 24 cr.

Connaissances spécialisées et complémentaires

- + BIO 2042 3 H 1 j Biostatistique 2
- + BIO 2431 3 A 1 j Invertébrés sauf insectes
- + BIO 2440 3 H 1 j Entomologie
- + BIO 2476 3 A 1 j Ichtyologie
- + BIO 2478 3 A 1 j Herpétologie
- + BIO 2480 3 A 1 j Ornithologie
- + BIO 2490 3 A 1 j Mammalogie
- BIO 2855 3 A 1 j Écologie adaptative
- + BIO 3150 3 A 1 j Signalisation cellulaire
- + BIO 3203 3 A 1 j Génétique évolutive
- + BIO 3204 3 A 1 j Génétique des populations
- BIO 3283 3 H 1 j Principes d'évolution
- BIO 3893 3 H 1 js Éco-toxicologie
- + MCB 2979 4 AH 1 j Bactériologie générale 1
- + MCB 2986 4 A 1 j Immunologie générale
- + MCB 2994 4 H 1 j Virologie et pathogenèse virale

Bloc 93 F option minimum 0 cr., maximum 10 cr.

Stages en milieu de travail

- + BIO 2020 3 AHE 1 j Stage en milieu de travail 1
- + BIO 2091 3 AHE 1 js Initiation à la recherche
- + BIO 3020 3 AHE 1 j Stage en milieu de travail 2
- + BIO 3080 1 AHE 1 js Stage d'animation en biologie

Bloc 93 V option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cheminement honor

- BIO 4000 3 A 1 j Communication scientifique
- BIO 4020 9 A 2 js Stage de recherche

Segment 94 Propre à l'orientation Biodiversité, écologie et évolution

Bloc 94 A obligatoire 5 cr.

Connaissances disciplinaires obligatoires

- + BIO 1345 1 A 1 j T.P. de biodiversité 1
- + BIO 1445 1 H 1 j T.P. de biodiversité 2
- + BIO 2042 3 H 1 j Biostatistique 2

Bloc 94 B option minimum 9 cr., maximum 18 cr.

Connaissances en écologie et évolution

- + BIO 2115 3 H 1 j Principes de phylogénie et systématique
- + BIO 2811 3 H 1 j Dynamique des populations
- + BIO 3203 3 A 1 j Génétique évolutive
- + BIO 3204 3 A 1 j Génétique des populations
- BIO 3283 3 H 1 j Principes d'évolution
- + BIO 3801 3 H 1 j Conservation et aménagement
- + BIO 3853 3 H 1 j Débats en écologie
- BIO 3893 3 H 1 js Éco-toxicologie

Bloc 94 C option minimum 9 cr., maximum 18 cr.

Connaissances en biodiversité

- + BIO 2150 3 A 1 j Protistologie
- BIO 2306 3 A 1 j Floristique du Québec
- + BIO 2350 3 A 1 j Mycologie
- + BIO 2386 3 H 1 j Taxonomie des plantes vasculaires
- + BIO 2431 3 A 1 j Invertébrés sauf insectes
- + BIO 2440 3 H 1 j Entomologie
- + BIO 2476 3 A 1 j Ichtyologie
- + BIO 2478 3 A 1 j Herpétologie
- + BIO 2480 3 A 1 j Ornithologie
- + BIO 2490 3 A 1 j Mammalogie
- + MCB 2979 4 AH 1 j Bactériologie générale 1
- + MCB 2992 4 H 1 j Bactériologie générale 2
- + MCB 2999 3 H 1 j Levures et organismes levuriformes
- + MCB 3982 4 A 1 j Diversité microbienne

Bloc 94 D option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Travaux en laboratoire et sur le terrain

- + BIO 2110 2 H 1 j T.P. de biologie moléculaire
- + BIO 2153 1 A 2 j T.P. de biologie cellulaire et génétique

+ BIO 2703	1 A	1 j	Stage d'écologie forestière
BIO 2854	3 A	1 js	Stage d'écologie des animaux terrestres
BIO 3753	3 A	1 js	Stage d'écologie végétale
+ BIO 3843	3 A	1 js	Stage de limnologie
+ BIO 3863	2 H	1 j	T.P. d'éthologie

Bloc 94 E *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Connaissances spécialisées et complémentaires

+ BIO 2162	3 A	1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ BIO 2315	3 H	1 j	Les plantes utilisées par l'homme
+ BIO 2372	4 A	1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+ BIO 2402	3 H	1 j	Embryologie animale
+ BIO 2470	3 A	1 j	Morphologie évolutive des chordés
+ BIO 2471	3 H	1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+ BIO 2620	3 A	1 j	Physiologie animale comparée 1
+ BIO 2625	3 A	1 j	Physiologie animale comparée 2
BIO 2855	3 A	1 j	Écologie adaptative
+ BIO 2862	3 H	1 j	Introduction à l'éthologie
+ BIO 3721	3 H	1 j	Écologie microbienne
+ BIO 3754	3 H	1 j	Écologie végétale
+ BIO 3781	3 H	1 j	Phytopathologie et phytoprotection
+ BIO 3831	3 A	1 j	Océanographie
+ BIO 3839	3 H	1 j	Limnologie
+ GEO 2132	3 A	1 j	Géomorphologie
+ GEO 2142	3 A	1 js	Pédologie
+ GEO 2152	3 H	1 j	Hydrologie
+ GEO 2512	3 H	1 j	Systèmes d'information géographique
+ GEO 3312	3 H	1 j	Études d'impacts
IFT 1890	3 H	1 j	Initiation à la bio-informatique
+ MCB 3095	2 H	1	Microbiologie environnementale appliquée

Bloc 94 F *option* *minimum 0 cr., maximum 10 cr.*

Stages en milieu de travail

+ BIO 2020	3 AHE	1 j	Stage en milieu de travail 1
+ BIO 2091	3 AHE	1 js	Initiation à la recherche
+ BIO 3020	3 AHE	1 j	Stage en milieu de travail 2
+ BIO 3080	1 AHE	1 js	Stage d'animation en biologie

Bloc 94 V *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Cheminement honor

BIO 4000	3 A	1 j	Communication scientifique
BIO 4020	9 A	2 js	Stage de recherche

Programme 1-235-2-0

Version 11

Majeur en sciences biologiques

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme comprend le Segment 81 qui totalise 16 crédits obligatoires, 41 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 81 Propre au Majeur

Bloc 81 A *obligatoire* *16 cr.*

Connaissances fondamentales en biologie

BCM 1531	3 AH	1 j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3 AH	1 j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3 AHE	1 j	Biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE	1 js	Introduction à la génétique
BIO 1335	2 A	1 j	Biodiversité 1
BIO 1435	2 H	1 j	Biodiversité 2

Bloc 81 B *option* *minimum 0 cr., maximum 26 cr.*

Microbiologie et immunologie

MCB 1979	3 H	1 j	Microbiologie générale
+ MCB 2979	4 AH	1 j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2986	4 A	1 j	Immunologie générale
+ MCB 2992	4 H	1 j	Bactériologie générale 2
+ MCB 2994	4 H	1 j	Virologie et pathogenèse virale
+ MCB 2999	3 H	1 j	Levures et organismes levuriformes
+ MCB 3982	4 A	1 j	Diversité microbienne

Bloc 81 C *option* *minimum 0 cr., maximum 25 cr.*

Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

BIO 1534	3 A	1 j	Physiologie végétale
BIO 1634	3 H	1 j	Principes de physiologie animale
+ BIO 2150	3 A	1 j	Protistologie
+ BIO 2162	3 A	1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ BIO 2372	4 A	1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+ BIO 2402	3 H	1 j	Embryologie animale
+ BIO 2412	3 H	1 j	Histologie animale
+ BIO 3150	3 A	1 j	Signalisation cellulaire

Bloc 81 D *option* *minimum 0 cr., maximum 22 cr.*

Biodiversité, écologie et évolution

BIO 1283	1 H	1 j	Évolution
BIO 1803	3 AH	1 js	Écologie et environnement
+ BIO 2115	3 H	1 j	Principes de phylogénie et systématique
+ BIO 2811	3 H	1 j	Dynamique des populations
BIO 2855	3 A	1 j	Écologie adaptative
+ BIO 2862	3 H	1 j	Introduction à l'éthologie
+ BIO 3801	3 H	1 j	Conservation et aménagement
BIO 3893	3 H	1 js	Éco-toxicologie

Bloc 81 E *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Travaux pratiques et stages

+ BIO 1345	1 A	1 j	T.P. de biodiversité 1
+ BIO 1445	1 H	1 j	T.P. de biodiversité 2
+ BIO 2020	3 AHE	1 j	Stage en milieu de travail 1
+ BIO 2091	3 AHE	1 js	Initiation à la recherche
+ BIO 2110	2 H	1 j	T.P. de biologie moléculaire
+ BIO 2153	1 A	2 j	T.P. de biologie cellulaire et génétique
+ BIO 3080	1 AHE	1 js	Stage d'animation en biologie
MCB 3003	3 H	1 js	Applications biotechno. de l'immunologie

Bloc 81 F *option* *minimum 0 cr., maximum 25 cr.*

Disciplines biologiques diverses

BIO 2041	3 AE	1 j	Biostatistique 1
BIO 2306	3 A	1 j	Floristique du Québec
+ BIO 2315	3 H	1 j	Les plantes utilisées par l'homme
+ BIO 2350	3 A	1 j	Mycologie

+ BIO 2386	3 H 1 j	Taxonomie des plantes vasculaires
+ BIO 2431	3 A 1 j	Invertébrés sauf insectes
+ BIO 2440	3 H 1 j	Entomologie
+ BIO 2470	3 A 1 j	Morphologie évolutive des chordés
+ BIO 2471	3 H 1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+ BIO 2476	3 A 1 j	Ichtyologie
+ BIO 2478	3 A 1 j	Herpétologie
+ BIO 2480	3 A 1 j	Ornithologie
+ BIO 2490	3 A 1 j	Mammalogie
+ BIO 2541	3 H 1 j	Physiologie végétale avancée
+ BIO 2620	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 1
+ BIO 2625	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 2
+ BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique
+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique évolutive
+ BIO 3204	3 A 1 j	Génétique des populations
+ BIO 3659	3 A 1 j	Les fonctions du système nerveux
+ BIO 3665	3 A 1 j	Respiration, circulation, excréation
+ BIO 3682	3 H 1 j	Endocrinologie animale
+ BIO 3721	3 H 1 j	Écologie microbienne
+ BIO 3754	3 H 1 j	Écologie végétale
+ BIO 3781	3 H 1 j	Phytopathologie et phytoprotection
+ BIO 3831	3 A 1 j	Océanographie
+ BIO 3839	3 H 1 j	Limnologie
+ MCB 3050	3 A 1 j	Microbiologie des aliments
+ MCB 3095	2 H 1 j	Microbiologie environnementale appliquée
+ MCB 3636	2 H 1 j	Pathogenèse microbienne
+ MCB 3964	3 A 1 j	Immunologie approfondie

Bloc 81 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Connaissances connexes

+ ANG 1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences
+ ANS 1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 2454	3 H 1 j	Introduction à la primatologie
BCM 1501	3 A 1 j	Origine biochimique de la vie
CHM 1600	3 AH 1 j	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3 AE 1 j	Chimie organique
CHM 1994	2 A 1 j	Physicochimie générale 1A
+ CHM 1995	2 H 1 j	Physicochimie générale 1B
DRT 3108	3 AHE 1	Droit international de l'environnement
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
+ GEO 3132	3 H 1 j	Paléogéographie
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1365	3 A 1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1973	3 H 1 j	Astrobiologie
SOL 2200	3 A 1 j	Sociologie de l'environnement

Programme 1-235-4-0

Version 08

Mineur en sciences biologiques

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme comprend le Segment 71 qui totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71 Propre au Mineur

Bloc 71 A obligatoire 12 cr.

Connaissances fondamentales en biologie

BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Microbiologie et immunologie

MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
+ MCB 2979	4 AH 1 j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2986	4 A 1 j	Immunologie générale
+ MCB 2994	4 H 1 j	Virologie et pathogenèse virale

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

BIO 1534	3 A 1 j	Physiologie végétale
BIO 1634	3 H 1 j	Principes de physiologie animale
+ BIO 2153	1 A 2 j	T.P. de biologie cellulaire et génétique
+ BIO 2162	3 A 1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ BIO 2372	4 A 1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+ BIO 2620	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 1
+ BIO 2625	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 2

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 10 cr.

Biodiversité, écologie et évolution

BIO 1283	1 H 1 j	Évolution
BIO 1335	2 A 1 j	Biodiversité 1
+ BIO 1345	1 A 1 j	T.P. de biodiversité 1
BIO 1435	2 H 1 j	Biodiversité 2
+ BIO 1445	1 H 1 j	T.P. de biodiversité 2
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement

Bloc 71 E option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Disciplines biologiques diverses

BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1
+ BIO 2115	3 H 1 j	Principes de phylogénie et systématique
BIO 2306	3 A 1 j	Floristique du Québec
+ BIO 2315	3 H 1 j	Les plantes utilisées par l'homme
+ BIO 2350	3 A 1 j	Mycologie
+ BIO 2386	3 H 1 j	Taxonomie des plantes vasculaires
+ BIO 2402	3 H 1 j	Embryologie animale
+ BIO 2412	3 H 1 j	Histologie animale
+ BIO 2431	3 A 1 j	Invertébrés sauf insectes
+ BIO 2440	3 H 1 j	Entomologie
+ BIO 2470	3 A 1 j	Morphologie évolutive des chordés
+ BIO 2471	3 H 1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+ BIO 2476	3 A 1 j	Ichtyologie

+ BIO 2478	3 A 1 j	Herpétologie
+ BIO 2480	3 A 1 j	Ornithologie
+ BIO 2490	3 A 1 j	Mammalogie
+ BIO 2541	3 H 1 j	Physiologie végétale avancée
+ BIO 2811	3 H 1 j	Dynamique des populations
+ BIO 2862	3 H 1 j	Introduction à l'éthologie
+ BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique
+ BIO 3659	3 A 1 j	Les fonctions du système nerveux
+ BIO 3665	3 A 1 j	Respiration, circulation, excrétion
+ BIO 3682	3 H 1 j	Endocrinologie animale
+ BIO 3754	3 H 1 j	Écologie végétale
+ BIO 3781	3 H 1 j	Phytopathologie et phytoprotection
+ BIO 3801	3 H 1 j	Conservation et aménagement
+ BIO 3831	3 A 1 j	Océanographie
+ BIO 3839	3 H 1 j	Limnologie
BIO 3893	3 H 1 js	Éco-toxicologie

Département de sciences économiques

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6006
Téléphone : 514-343-6540
Télécopieur : 514-343-7221

Introduction

L'enseignement de 1^{er} cycle en sciences économiques vise à assurer aux économistes professionnels la base de la formation leur permettant d'accéder à une carrière dans la recherche ou à une fonction d'économiste dans des organismes privés ou publics. L'enseignement est conçu de façon à permettre aux étudiants d'acquérir une solide formation en théorie économique et une bonne connaissance des méthodes d'analyse quantitative. Les études du 1^{er} cycle comprennent un ensemble de cours obligatoires selon le programme choisi ainsi qu'une séquence de cours à option que l'étudiant choisit en tenant compte à la fois de son domaine de spécialisation et de son éventuelle admission à des études supérieures.

À cette fin, le Département offre un programme d'études spécialisé, ainsi qu'un programme de majeur. Les étudiants inscrits au programme avec majeur complètent leurs études par un mineur dans une discipline connexe complémentaire.

Le Département offre aussi un programme de mineur. Les étudiants peuvent compléter ce programme par un majeur ou deux autres mineurs dans d'autres disciplines.

Deux autres programmes comportant une composante économique peuvent intéresser les candidats souhaitant une formation bidisciplinaire. Ces programmes offrent la possibilité de compléter l'ensemble des cours obligatoires en économique tout en acquérant une formation tout aussi approfondie dans une autre discipline. Il s'agit du baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, et du baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique. Ces deux programmes sont offerts en collaboration avec l'autre département concerné, soit Mathématiques et statistique dans le premier cas et Science politique dans le second.

Directeur : Michel Poitevin

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Walter Bossert, Ph.D. (Karlsruhe)
Marcel Boyer, Ph.D. (Carnegie-Mellon), MSRC
Emanuela Cardia, Ph.D. (Berkeley)
Leonard Dudley, Ph.D. (Yale)
Jean-Marie Dufour, Ph.D. (Chicago), MSRC, titulaire de la Chaire de recherche en économétrie du Canada
René Garcia, Ph.D. (Princeton), titulaire de la Chaire Hydro-Québec en gestion intégrée des risques et en finance mathématique
Gérard Gaudet, Ph.D. (Pennsylvania)
Abraham J. Hollander, Ph.D. (Minnesota)
André Martens, D.Sc. Econ. (Bruxelles)
Fernand Martin, Ph.D. (McGill)
Claude Montmarquette, Ph.D. (Chicago), MSRC, titulaire de la Chaire Bell-Caisse de dépôt et de placement sur l'économie expérimentale de l'UdeM
Michel Poitevin, Ph.D. (UBC)

Yves Sprumont, Ph.D. (Virginia Polytechnic Institute and State University)
François Vaillancourt, Ph.D. (Queen's), en congé

Professeurs agrégés

Marine Carrasco, Ph.D. (Toulouse)
Rui Castro, Ph.D. (Rochester), en congé
Lars H. Ehlers, Ph.D. (Maastricht)
Silvia Gonçalves, Ph.D. (San Diego), en congé
Nour Meddahi, doctorat en sciences économiques (Toulouse)
Benoit Perron, Ph.D. (Yale)
Francisco J. Ruge, Ph.D. (Virginia)

Professeurs adjoints

Olivier Armantier, Ph.D. (Pittsburg)
Sidhartha Gordon, Ph.D. (Northwestern)
William J. McCausland, Ph.D. (Minnesota)
Onur Özgür, Ph.D. (New York)
Alessandro Riboni, Ph.D. (Rochester)

Professeur associé

Marc J.I. Gaudry, Ph.D. (Princeton), B.Th. (I.C.P.), MSRC

Professeurs émérites

Robert Lacroix
André Raynauld
Rodrigue Tremblay

Programme 1-240-1-0

Version 10

B.Sc. spécialisé en sciences économiques

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour être inscrit à l'orientation honor, l'étudiant doit avoir réussi au moins 54 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,3 et avoir une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours ECN2045, ECN2050, ECN2055 et ECN2160.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme a pour objectif premier de former des économistes professionnels qui soient de véritables analystes scientifiques. Il offre une formation approfondie dans deux domaines distincts et complémentaires : la théorie économique, qui permet de formaliser les grands principes de la science économique et d'interpréter de façon cohérente et organisée les tendances socioéconomiques de notre temps, et les méthodes quantitatives, essentielles à l'analyse des données statistiques et au traitement des problèmes de prévision économique et de planification stratégique ou d'investissement. La maîtrise des outils formels qu'offrent ces deux champs d'étude sera mise à profit dans l'analyse de problèmes économiques réels. Au cours des deux premières années du programme, l'étudiant se familiarise avec les outils théoriques et statistiques de l'économie et acquiert les connaissances historiques et institutionnelles de base. En troisième année, il s'initie aux différentes applications de ce bagage scientifique dans des cours de concentration tels que l'économie du travail, l'économie industrielle, l'économie internationale, l'économie publique, l'économie du développement et la finance. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée.

Structure du programme

L'orientation générale comprend les segments 01 et 91 avec 51 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Honor comprend les segments 01 et 92, avec 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN. Pour être inscrit à l'orientation Honor, l'étudiant doit avoir réussi au moins 54 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,3 et avoir une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours ECN2040, ECN2045, ECN2050, ECN2055 et ECN2160.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A obligatoire 27 cr.

Cours de première année

ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1070	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1160	3 AH 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1260	3 AH 1 js	Économétrie 1
ECN 1600	3 AH 1 js	Histoire de la pensée économique
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines

Bloc 01 B obligatoire 24 cr.

Cours de deuxième année

ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2055	3 H 1 j	Théorie macroéconomique 2
+ ECN 2160	3 H 1 j	Économétrie 2
+ ECN 2800	3 AH 1 js	Institutions publiques et financières
+ ECN 3950	3 H 1 j	Atelier en économie appliquée

Bloc 01 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Cours de spécialisation de première année

ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 H 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 A 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 A 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 s	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec

Bloc 01 D option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Cours de spécialisation de deuxième année

+ ECN 2015	3 H 1 js	Comportements stratégiques
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2175	3 H 1 j	Comptabilité 2
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2311	3 HE 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 A 1 j	Démographie économique
+ ECN 2565	3 H 1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN 2700	3 HE 1 js	Relations économiques internationales
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2964	3 H 1 j	Économie et finances publiques

HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique
+ REI 2475	3 H 1 j	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 01 Y option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ANG 1102	3 H 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1972	3 H 1 j	Business Reading
+ ANG 1973	3 AH 1 j	Reading for the Social Sciences
+ ANG 1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2960	3 H 1 j	Démographie et actuariat
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
+ GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique
POL 1000	3 AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3 AH 1 j	Relations internationales
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
REI 1010	3 AH 1 j	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3 E 1 j	Sociologie du Québec

Segment 91 Propre à l'orientation générale

Bloc 91 A option minimum 21 cr., maximum 24 cr.

Cours avancés

+ ECN 3013	3 A 1 j	Choix collectifs
+ ECN 3015	3 A 1 j	Théorie des jeux
+ ECN 3031	3 H 1 j	Problèmes et politiques économiques
+ ECN 3055	3 H 1 j	Fluctuations économiques
+ ECN 3064	3 H 1 j	Finances publiques
+ ECN 3065	3 H 1 j	Analyse coûts-bénéfices
+ ECN 3075	3 A 1 j	Sujets spéciaux d'économie mathématique
+ ECN 3080	3 A 1 j	Sujets spéciaux de politique économique
+ ECN 3105	3 H 1 j	Commerce international
+ ECN 3115	3 A 1 j	Finance internationale
+ ECN 3205	3 H 1 j	Théorie monétaire
+ ECN 3405	3 H 1 j	Développement économique
+ ECN 3505	3 H 1 j	Économie du travail
+ ECN 3550	3 A 1 j	Économie de la santé
+ ECN 3565	3 A 1 j	Économie industrielle avancée
+ ECN 3650	3 A 1 j	Économie du comportement social
+ ECN 3705	3 H 1 j	Économie de l'assurance
+ ECN 3801	3 E 1 s	Économie financière
+ ECN 3820	3 H 1 j	Économie des organisations
+ ECN 3910	3 A 1 j	Économie de l'environnement
+ ECN 3920	3 A 1 j	Économie et droit
+ ECN 3930	3 A 1 j	Distribution du revenu
+ ECN 3995	3 AHE 1 j	Stage

Segment 92 Propre à l'orientation Honor

Bloc 92 A obligatoire 9 cr.

ECN 4040	3 A 1 j	Microéconomie honor
ECN 4050	3 H 1 j	Macroéconomie honor
ECN 4160	3 A 1 j	Économétrie appliquée honor

Bloc 92 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Cours de spécialisation

+ ECN 3013	3 A 1 j	Choix collectifs
+ ECN 3031	3 H 1 j	Problèmes et politiques économiques
+ ECN 3055	3 H 1 j	Fluctuations économiques
+ ECN 3064	3 H 1 j	Finances publiques
+ ECN 3065	3 H 1 j	Analyse coûts-bénéfices
+ ECN 3080	3 A 1 j	Sujets spéciaux de politique économique
+ ECN 3105	3 H 1 j	Commerce international
+ ECN 3115	3 A 1 j	Finance internationale
+ ECN 3405	3 H 1 j	Développement économique
+ ECN 3505	3 H 1 j	Économie du travail
+ ECN 3550	3 A 1 j	Économie de la santé
+ ECN 3565	3 A 1 j	Économie industrielle avancée
+ ECN 3650	3 A 1 j	Économie du comportement social
+ ECN 3705	3 H 1 j	Économie de l'assurance
+ ECN 3801	3 E 1 s	Économie financière
+ ECN 3820	3 H 1 j	Économie des organisations
+ ECN 3910	3 A 1 j	Économie de l'environnement
+ ECN 3920	3 A 1 j	Économie et droit
+ ECN 3930	3 A 1 j	Distribution du revenu
+ ECN 3995	3 AHE 1 j	Stage

Bloc 92 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de spécialisation avancés

ECN 4070	3 H 1 j	Économie mathématique honor
ECN 6233	3 AH 1	Microéconométrie
ECN 6238	3 AH 1	Macroéconométrie
ECN 6423	3 H 1	Macroéconomie du développement
ECN 6428	3 A 1	Microéconomie du développement
ECN 6473	3 AH 1	Commerce international
ECN 6478	3 AHE 1	Finance internationale
ECN 6523	3 A 1	Économie du travail A
ECN 6528	3 H 1	Économie du travail B
ECN 6573	3 AH 1	Économie financière
ECN 6578	3 AH 1	Économétrie des marchés financiers
ECN 6623	3 A 1	Organisation industrielle A
ECN 6628	3 H 1	Organisation industrielle B
ECN 6673	3 AH 1	Économie des transports A
ECN 6823	3 AHE 1	Économie publique (taxation)
ECN 6828	3 H 1	Économie publique (dépenses)
ECN 6873	3 AH 1	Évaluation de projets
ECN 6878	3 H 1	Choix d'investissement
ECN 6923	3 A 1	Économie monétaire A

Programme 1-240-2-0 *Version 08*

Majeur en sciences économiques **J**

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit avoir réussi les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme a pour objectif premier d'initier l'étudiant à la science économique. Il lui permet de se familiariser avec les outils élémentaires d'analyse qui seront ensuite utilisés dans l'étude de problèmes économiques concrets. Au cours de la première année, l'étudiant acquiert la maîtrise des outils élémentaires d'analyse et les connaissances institutionnelles. La deuxième année est pour lui l'occasion de mettre en pratique cet outillage conceptuel dans divers cours de concentration tels que l'économie industrielle, l'économie internationale et du développement, l'économie publique, l'économie urbaine et régionale. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée. Plusieurs disciplines offrent des compléments intéressants au programme de majeur en sciences économiques. Il est par exemple possible de parfaire sa formation en obtenant un mineur dans un domaine des sciences sociales (communication, démographie, histoire, sociologie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou dans une discipline complémentaire offrant des outils d'analyse formelle (mathématiques, informatique, recherche opérationnelle). Ce programme permet, au moyen d'un choix de cours approprié, d'accéder au programme de maîtrise en sciences économiques.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 crédits au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN. Les cours de sigle ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160 sont essentiels pour l'admission à la maîtrise régulière en sciences économiques.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *15 cr.*

Cours de première année

ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3 AH 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines

Bloc 71 B *obligatoire* *6 cr.*

Cours de deuxième année

+ ECN 2311	3 HE 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2800	3 AH 1 js	Institutions publiques et financières

Bloc 71 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Cours de spécialisation de première année

ECN 1070	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3 AH 1 js	Économétrie 1
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 js	Histoire de la pensée économique
ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 H 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 A 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 A 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 s	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec

Bloc 71 D option minimum 18 cr., maximum 24 cr.

Cours de spécialisation de deuxième année

+ ECN 2015	3 H 1 js	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2055	3 H 1 j	Théorie macroéconomique 2
+ ECN 2160	3 H 1 j	Économétrie 2
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2175	3 H 1 j	Comptabilité 2
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 A 1 j	Démographie économique
+ ECN 2565	3 H 1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN 2700	3 HE 1 js	Relations économiques internationales
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2964	3 H 1 j	Économie et finances publiques
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique
+ REI 2475	3 H 1 j	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 71 Y option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ANG 1102	3 H 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1972	3 H 1 j	Business Reading
+ ANG 1973	3 AH 1 j	Reading for the Social Sciences
+ ANG 1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2960	3 H 1 j	Démographie et actuariat
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
+ GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique
POL 1000	3 AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3 AH 1 j	Relations internationales
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
REI 1010	3 AH 1 j	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3 E 1 j	Sociologie du Québec

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en psychoéducation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeur dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>		<i>obligatoire</i>	<i>15 cr.</i>
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie	
+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie	
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie	
ECN 1160	3 AH 1 j	Analyse des données économiques	
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines	

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Économie et institutions régionales

ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 H 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 A 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 A 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 s	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec

Bloc 71 C option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Cours spécialisés

ECN 1070	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3 AH 1 js	Économétrie 1
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 js	Histoire de la pensée économique
+ ECN 2015	3 H 1 js	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2311	3 HE 1 j	Problèmes économiques contemporains

Programme 1-240-4-0 Version 06

Mineur en sciences économiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 A 1 j	Démographie économique
+ ECN 2565	3 H 1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN 2700	3 HE 1 js	Relations économiques internationales
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 js	Institutions publiques et financières
+ ECN 2964	3 H 1 j	Économie et finances publiques

Programme 1-193-1-0

Version 06

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN et MAT.

Dans le cadre du bloc 70C, certains étudiants ayant acquis 60 crédits et plus au baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 pourraient, après étude de leur dossier, être autorisés à s'inscrire à au plus deux des trois cours ECN 6013 (Éléments de microéconomie), ECN 6118 (Éléments de macroéconomie) et ECN 6350 (Éléments d'économétrie).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme intègre des cours de deux domaines scientifiques complémentaires afin d'offrir une expertise poussée des diverses méthodes d'analyse technique. Les outils techniques en mathématiques et les outils d'analyse en économie aideront l'étudiant à résoudre des problèmes économiques complexes dans des domaines d'application où l'approche analytique est de rigueur, comme la finance, l'organisation industrielle, la microéconomie et l'économétrie. Ce programme constitue également une excellente préparation aux études supérieures en mathématiques ou en sciences économiques.

Structure du programme

Ce programme totalise 56 crédits obligatoires, 31 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN ou MAT. Dans le cadre du bloc 70C, certains étudiants ayant acquis 60 crédits et plus au baccalauréat avec

une moyenne cumulative d'au moins 3,3 pourraient, après étude de leur dossier, être autorisés à s'inscrire à au plus deux des trois cours ECN 6013 (Éléments de microéconomie), ECN 6118 (Éléments de macroéconomie) et ECN 6350 (Éléments d'économétrie).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire*

56 cr.

Bases de mathématiques et d'économie

ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2055	3 H 1 j	Théorie macroéconomique 2
+ ECN 2160	3 H 1 j	Économétrie 2
MAT 1000	4 H 1 j	Analyse 1
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2
MAT 1500	4 A 1 j	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4 H 1 j	Probabilités
+ MAT 2050	3 A 1 j	Analyse 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
STT 1700	3 A 1 j	Introduction à la statistique

Bloc 70 B *option*

minimum 6 cr., maximum 13 cr.

Perfectionnement en mathématiques et statistique

+ ACT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 H 1 j	Variable complexe
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique
+ MAT 3681	3 H 1 j	Laboratoire de mathématiques
MAT 6111	3 AH 1	Mesure et intégration
MAT 6717	3 AH 1	Probabilités
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2100	3 H 1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT 3220	3 A 1 j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3 H 1 j	Modèles de survie
+ STT 3410	3 AE 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 70 C *option*

minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Perfectionnement en économie

ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2175	3 H 1 j	Comptabilité 2
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 A 1 j	Démographie économique
+ ECN 3013	3 A 1 j	Choix collectifs
+ ECN 3015	3 A 1 j	Théorie des jeux
+ ECN 3031	3 H 1 j	Problèmes et politiques économiques
+ ECN 3055	3 H 1 j	Fluctuations économiques
+ ECN 3064	3 H 1 j	Finances publiques
+ ECN 3065	3 H 1 j	Analyse coûts-bénéfices
+ ECN 3080	3 A 1 j	Sujets spéciaux de politique économique
+ ECN 3105	3 H 1 j	Commerce international
+ ECN 3115	3 A 1 j	Finance internationale
+ ECN 3205	3 H 1 j	Théorie monétaire
+ ECN 3405	3 H 1 j	Développement économique
+ ECN 3505	3 H 1 j	Économie du travail
+ ECN 3550	3 A 1 j	Économie de la santé
+ ECN 3565	3 A 1 j	Économie industrielle avancée

+ ECN 3650	3 A 1 j	Économie du comportement social
+ ECN 3705	3 H 1 j	Économie de l'assurance
+ ECN 3801	3 E 1 s	Économie financière
+ ECN 3820	3 H 1 j	Économie des organisations
+ ECN 3910	3 A 1 j	Économie de l'environnement
+ ECN 3920	3 A 1 j	Économie et droit
+ ECN 3930	3 A 1 j	Distribution du revenu
+ ECN 3950	3 H 1 j	Atelier en économie appliquée
+ ECN 3995	3 AHE 1 j	Stage
ECN 6013	3 AH 1 j	Éléments de microéconomie
ECN 6118	3 A 1 j	Éléments de macroéconomie
ECN 6350	3 AH 1 j	Éléments d'économétrie

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Informatique

+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 4 cr.*

Optimisation

+ ECN 3075	3 A 1 j	Sujets spéciaux d'économie mathématique
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation

Bloc 70 Y *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Contributions d'autres disciplines

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ANG 1102	3 H 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1972	3 H 1 j	Business Reading
+ ANG 1973	3 AH 1 j	Reading for the Social Sciences
+ ANG 1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2960	3 H 1 j	Démographie et actuariat
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
+ GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
POL 1000	3 AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
REI 1010	3 AH 1 j	Introduction aux relations industrielles

tration sociale, au Diplôme d'études supérieures spécialisées sur le phénomène des drogues et au Doctorat en sciences humaines appliquées.

Le service social est une discipline pratique qui a pour objet les interactions des individus, des familles, des groupes et des communautés avec leur environnement dans un but de développement social et de la personne. Ces rôles s'exercent dans le cadre de services de santé et services sociaux du réseau public, dans les organismes communautaires et dans les milieux de travail. Ils portent sur des problèmes tels que la pauvreté, les conflits familiaux, l'isolement, l'alcoolisme.

Directeur intérimaire : Claude Larivière (jusqu'au 31/05/07)

Personnel enseignant**Professeurs titulaires**

Claire Chamberland, M.A. (UQAM), Ph.D. psychologie (UQAM)
Pauline Morissette, M.Sc. service social (Montréal), Ph.D. santé communautaire (Montréal), en congé
Maryse Rinfret-Raynor, M.A. service social (Montréal), D.Ed. (Massachusetts)

Professeurs agrégés

Oscar Firbank, doctorat en sociologie (Paris)
Claude Larivière, M.Sc. service social (Montréal), M.A.P. (ENAP-Québec), Ph.D. sociologie (Montréal)
Jacques Moreau, Ph.D. psychologie (UQAM)
Guylaine Racine, M.A. service social (Montréal), Ph.D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Gilbert Renaud, M.Sc. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)
Lourdes Rodriguez Del Barrio, M.A. intervention sociale (UQAM), Ph.D. sociologie (UQAM)

Professeurs adjoints

Céline Bellot, maîtrise droit privé (Aix-Marseille), Ph.D. criminologie (Montréal), postdoctorat sociologie (UQAM)
Sonia Gauthier, M.Sc. service social (UQAM), Ph.D. sociologie (UQAM)
Christian Jetté, Ph.D. sociologie (UQAM)
Anna Kruzynski, M.A. psychologie (McGill), Ph.D. travail social (McGill)
Marie Lacroix, M.S.W. (Carleton), Ph.D. service social (McGill)
Lyse Montminy, Ph.D. service social (Laval)
Marie-Andrée Poirier, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph.D. service social (Laval)
Pierre Joseph Ulysse, M.Sc. sociologie (Montréal), maîtrise intervention sociale (UQAM), Ph.D. sociologie (UQAM)

Professeurs associés

Denyse Côté, M.A. sciences politiques (Ottawa), Ph.D. sociologie (Paris)
Lionel Groulx, M.Sc. service social (Montréal), Ph.D. sociologie (Paris)
Chantal Lavergne, Ph.D. criminologie (Montréal)
Frédéric Lesemann, M.A. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)
Claire Malo, Ph.D. psychologie (UQAM)
Ricardo Zuniga, Ph.D. psychologie sociale (Harvard)

Professeurs émérites

Jean Panet-Raymond
Gilles Rondeau

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique

(Voir sous le Département de science politique.)

École de service social

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-7136
Téléphone : 514-343-6601
Télécopieur : 514-343-2493

Introduction

L'École de service social existe depuis 1940 et offre des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat, ainsi qu'un certificat en action communautaire. Le programme de doctorat est offert conjointement par les universités de Montréal et McGill. L'École est aussi associée au Diplôme d'études supérieures spécialisées en adminis-

Programme 1-250-1-0

Version 16

B.Sc. spécialisé en service social

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le programme vise à préparer des travailleuses et travailleurs sociaux. Il est conçu de façon à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base sur : a) les problèmes sociaux ; b) les politiques sociales et les institutions du travail social ; c) la méthodologie de l'intervention individuelle, de groupe, collective ; d) la recherche sociale ; e) les autres connaissances générales nécessaires à la pratique. Il vise également à développer les capacités d'analyse critique des problèmes individuels et collectifs et de leurs solutions, tenant compte de l'ensemble des composantes de l'intervention en service social.

Structure du programme

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 74

Bloc 74 A *obligatoire* *33 cr.*

Fondements de l'intervention

SVS 1182	3 A	1 j	Connaissance du milieu
SVS 1283	3 A	1 j	Introduction à l'intervention 1
+ SVS 1284	3 H	1 j	Introduction à l'intervention 2
+ SVS 3008	3 A	2 j	Éthique et déontologie appliquée
+ SVS 3024	3 A	2 j	Séminaire de stage
+ SVS 3025	9 A	1 j	Stage 1
+ SVS 3035	9 H	1 j	Stage 2

Bloc 74 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Méthodologie de l'intervention

SVS 2375	3 A	1 j	Intervention : individu, couple, famille
SVS 2377	3 H	1 j	Intervention de groupe
SVS 2378	3 H	1 s	Intervention communautaire

Bloc 74 C *obligatoire* *6 cr.*

Recherche

SVS 1141	3 A	1 j	Méthodes de recherche
+ SVS 2141	3 A	1 j	Recherche et analyse de pratique

Bloc 74 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Perspectives analytiques

SVS 2366	3 HE	1 j	Problèmes sociaux et institutions
SVS 2385	3 H	1 j	Protection sociale: lois et mesures
SVS 2841	3 AE	1 j	Mouvements d'action sociale

Bloc 74 E *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Champs de pratiques

SVS 3700	3 AE	1 s	Action communautaire : fondements
SVS 3711	3 H	1 j	Familles : théories et pratiques
SVS 3732	3 A	1 j	Pratiques auprès des personnes âgées
+ SVS 3742	3 H	1 j	Pratiques en santé mentale
SVS 3744	3 A	1 j	Pratiques en protection de l'enfance
SVS 3746	3 H	1	Pratiques spécifiques : sujets spéciaux
SVS 3804	3 AH	1 j	Fonctionnement et gestion des groupes

Bloc 74 F *obligatoire*

21 cr.

Fondements théoriques

SVS 1121	3 A	1 j	Pratique du travail social : évolution
SVS 1151	3 H	1 j	Travail social et rapports de genre
SVS 1362	3 H	1 j	Individu, développement, contexte social
SVS 1363	3 A	1 j	Problèmes sociaux
SVS 1364	3 H	1 j	Conflits, lien social et santé mentale
SVS 1621	3 AHE	1 j	Analyse des politiques sociales
SVS 2745	3 A	1 j	Travail social et pluriethnicité

Bloc 74 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

ANT 1982	3 H	1 js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT 3043	3 H	1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines
CRI 1511	3 H	1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3 AH	1 j	Introduction à la criminologie
CRI 3341	3 AH	1 j	Drogues et criminalité
CRI 3900	3 A	1 j	Justice des mineurs
GER 1020	3 AHE	1 js	Anthropologie sociale du vieillissement
PEF 2715	3 AHE	1 js	Santé, pauvreté, intervention
PHI 1400	3 A	1 j	Problèmes en éthique
PPL 3030	3 AHE	1 js	Gestion de la diversité socioculturelle
PSE 1102	3 AH	1 j	Développement socio-affectif 1
PSY 1045	3 AHE	1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3 AHE	1 js	Psychologie sociale
PSY 1105	3 AHE	1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 1966	3 AH	1 js	Psychologie de l'adolescence
SME 3010	3 AHE	1 j	Intervention en situation de crise
SOL 1967	3 H	1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 3503	3 H	1 j	Sociologie de la famille
TXM 1111	3 AHE	1 js	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1111D	3 AH	1	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3 AHE	1 js	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3 AHE	1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1441	3 AHE	1 js	Étiologie et modèles d'intervention
VIO 2009	3 AHE	1 js	Violence familiale et conjugale
VIO 2012	3 AHE	1 js	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3 AHE	1 js	Résolution de conflits

Les 60 crédits obligatoires comportent 18 crédits de stage.

Programme 1-251-5-0

Version 04

Certificat en action communautaire

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en action communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme du certificat en action communautaire a pour objectif d'offrir une formation de base en action communautaire aux personnes qui travaillent dans les services sociaux, les services de santé, les centres d'accueil, les organisations communautaires et syndicales, ou aux personnes qui oeuvrent à titre de bénévoles dans les champs de l'action sociale et sanitaire.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 12 cr.

Fondements

SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire
SVS 3700	3 AE 1 s	Action communautaire : fondements
SVS 3804	3 AH 1 j	Fonctionnement et gestion des groupes

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Connaissances théoriques

MSO 2030D	3 AHE 1	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2030G	3 AHE 1 js	Systèmes de santé et santé communautaire
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SVS 1151	3 H 1 j	Travail social et rapports de genre
SVS 1621	3 AHE 1 j	Analyse des politiques sociales
SVS 2841	3 AE 1 j	Mouvements d'action sociale
SVS 3810	3 A 1 s	Développement économique communautaire
SVS 3811	3 H 1 s	Méthodes de recherche-action
TXM 1331	3 AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1331D	3 AHE 1	Prévention des toxicomanies : théorie
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Connaissances méthodologiques

AEG 1905	3 AHE 1 js	Assemblées délibérantes
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
SMN 3010	3 AHE 1 js	Ressources communautaires
SVS 2385	3 H 1 j	Protection sociale: lois et mesures
SVS 2806	3 H 1 s	Méthodes d'action préventive
SVS 2807	3 H 1 s	Les mass-media en action communautaire
SVS 3732	3 A 1 j	Pratiques auprès des personnes âgées
SVS 3807	3 H 1 j	Jeunesse et action communautaire

Département de sociologie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5124

Téléphone : 514-343-6620

Télécopieur : 514-343-5722

Introduction

La sociologie a pour objet : 1) l'étude des relations humaines au sein de la vie collective organisée, des groupes humains, des organismes sociaux, des institutions; 2) l'étude des groupes comme acteurs sociaux collectifs dans leur participation aux processus de mutation sociale.

La sociologie générale est consacrée à l'étude des fondements d'une société : son fonctionnement, ses orientations, ses objectifs, sa cohérence et ses conflits.

Une grande partie des recherches sociologiques est issue de travaux théoriques et empiriques dans des domaines spécialisés : la vie religieuse, le travail et les professions, l'urbanisation, les mouvements de jeunes, les relations ethniques, les

organisations, les administrations, etc. Mais c'est le comportement des acteurs individuels ou collectifs dans les relations sociales qui intéresse le sociologue.

Fondant sa recherche sur une épistémologie, la sociologie utilise pour atteindre ses objectifs des méthodes variées allant de l'interview clinique à la dynamique de groupe, en passant par les échelles d'attitudes d'un questionnaire, pour aboutir à un traitement statistique des résultats, en utilisant soit des mathématiques soit des méthodes d'analyse de contenu, soit d'autres méthodologies qualitatives.

La sociologie comme telle n'est pas une méthode d'action mais d'abord une méthode d'analyse de la vie collective qui, comme toute science, peut servir autant aux personnes engagées dans l'action qu'aux analystes des phénomènes sociaux appartenant à divers horizons disciplinaires.

La sociologie, dans sa plus ancienne tradition, est un effort de compréhension systématique du tout sociétal, permettant aux différentes sociologies spécialisées d'être mises dans le cadre de référence global qui leur est propre. La sociologie permet ainsi aux autres disciplines des sciences sociales et humaines de placer leurs propres recherches dans le cadre général de la société qu'elles étudient et où elles s'élaborent.

Directeur : Arnaud Sales (jusqu'au 31/05/07)

Personnel enseignant**Professeurs titulaires**

Paul Bernard, M.A. (Montréal), Ph.D. en sociologie (Harvard)
 Andrée Demers, M.Sc. sociologie (Montréal), doctorat de 3^e cycle, économie des ressources humaines (Aix-en-Provence), directrice du GRASP
 Claire Durand, Ph.D. psychologie (Montréal)
 Marcel Fournier, M.A. (Montréal), doctorat en sociologie (Paris), MSRC
 Mona Josée Gagnon, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph.D. sociologie (Montréal)
 Jacques Hamel, Ph.D. en sociologie (Montréal)
 Pierre Hamel, Ph.D. aménagement (Montréal)
 Camille Legendre, M.A. (Laval), Ph.D. en sociologie (Michigan State)
 Christopher McAll, Ph.D. histoire-études celtiques (Oxford), directeur du CREMIS
 Jean Renaud, M.Sc. science politique (Montréal), Ph.D. en sociologie (Montréal)
 Marc Renaud, M.A. (Montréal), Ph.D. en sociologie (Wisconsin, Madison)
 Guy Rocher, M.A. (Laval), Ph.D. en sociologie (Harvard), MSRC, détaché au CRDP
 Arnaud Sales, Doctorat d'État en sociologie (Paris VII, Denis Diderot), en congé
 Jean-Guy Vaillancourt, Ph.D. en sociologie (Berkeley)
 Deena White, M.A. sociologie (Concordia), Ph.D. sociologie (Montréal)

Professeurs agrégés

Valérie Amiraux, M.Sc. histoire (Paris IV, Sorbonne), Ph.D. science politique (Institut d'études politiques, Paris)
 Anne Emmanuèle Calves, Ph.D. sociologie rurale (Pennsylvania State University), en congé
 Marianne Kempeneers, Ph.D. démographie (Montréal)
 Paul Sabourin, Ph.D. sociologie (Montréal)

Professeurs adjoints

Sirma Bilge, Ph.D. études du monde anglophone (Sorbonne Nouvelle, Paris III)
 Éric Lacourse, Ph.D. psychologie (Montréal)
 Céline Lafontaine, Ph.D. sociologie (Paris I, Panthéon Sorbonne et Montréal)
 Stéphane Moulin, ENS Lettres et sciences humaines, (Lyon), Ph.D. (Aix Marseille II)
 Barbara Thériault, Ph.D. sociologie (Erfurt)

Chercheurs adjoints

Évelyne Baillergeau, Ph.D. sociologie urbaine (Université Grenoble 2) CSSS Jeanne Mance
 Normand Carpentier, Ph.D. sociologie (Montréal), Institut universitaire de gériatrie

Professeure associée

Marie-Josée Legault, Ph.D. (Montréal), Télé-Université du Québec

Chercheuses invitées

Marguerite Cagnet, Ph.D. sociologie (Paris VII – Denis Diderot)
 Hélène David, doctorat de 3^e cycle en sociologie (École Pratique des Hautes Études, Sorbonne)

Professeur émérite

Robert Sévigny

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours de niveau 2000 sans préalable sont accessibles après avoir complété 15 crédits de cours universitaires. Les cours de niveau 3000 sans préalable sont accessibles après avoir complété 30 crédits de cours universitaires.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé vise à former les étudiants dans les approches théoriques et les méthodes de recherche propres à la sociologie et à les familiariser avec divers champs thématiques ou sous-disciplines qui font partie de la sociologie. Les étudiants maîtrisent des méthodes d'enquête avancées sur le terrain qui sont basées sur de grandes banques de données. Ils maîtrisent également l'analyse des données qualitatives et des statistiques sociales. Ils acquièrent une compréhension approfondie des groupes, des processus et des changements sociaux, touchant une variété d'enjeux d'actualité et allant du local au mondial. Enfin, le programme offre des stages en recherche et en milieu de travail afin de préparer l'étudiant au travail du sociologue.

Destinataires

Toutes les orientations du baccalauréat en sociologie vont intéresser les étudiants passionnés par les enjeux sociaux et par les transformations à l'oeuvre dans la société contemporaine. L'orientation Fondamentale s'ouvre sur une pluralité de thèmes et d'enjeux sociaux, tandis que les trois orientations appliquées favorisent une concentration multidisciplinaire dans un domaine donné.

Structure du programme

L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 72, avec 27 crédits obligatoires, 57 à option et 6 au choix. L'orientation Études de la population comprend les segments 01 et 73, avec 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix. L'orientation Relations ethniques, immigration et racisme comprend les segments 01 et 74, avec 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix. L'orientation Santé et société comprend les segments 01 et 75, avec 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix. Les cours de niveau 2000 sans préalable sont accessibles après avoir complété 15 crédits de cours universitaires. Les cours de niveau 3000 sans préalable sont ac-

cessibles après avoir complété 30 crédits de cours universitaires. En outre et sauf exception autorisée, les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle SOL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux quatre orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *27 cr.*

Les bases théoriques et méthodologiques

SOL 1013	3	AH	1	j	Sociologie générale
SOL 1015	3	A	1	j	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	H	1	j	Théories contemporaines
SOL 1018	3	AH	1	j	Initiation à la recherche sociologique
SOL 1020	3	A	1	j	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	H	1	j	Construction des données qualitatives
+ SOL 2020	3	H	1	j	Statistique sociale avancée
+ SOL 2035	3	H	1	j	Épistémologie sociologique
+ SOL 2090	3	A	1	j	Analyse des données qualitatives

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Théorie classique

+ SOL 2016	3	A	1	j	Durkheim et l'École française
+ SOL 2017	3	H	1	j	Weber, rationalité, rationalisation
+ SOL 2018	3	A	1	j	Marx et marxismes
+ SOL 3026	3	H	1	j	Théorie classique : thèmes choisis

Bloc 01 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Théorie contemporaine

SOL 2511	3	A	1	j	Microsociologie
+ SOL 3008	3	H	1	j	Débats théoriques contemporains
+ SOL 3012	3	A	1	j	Sociologie critique
+ SOL 3028	3	A	1	j	Sociologie des modernités

Bloc 01 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Laboratoires et stages

SOL 3031	3	AHE	1	j	Stage en milieu de travail 1
+ SOL 3032	3	AHE	1	j	Stage en milieu de travail 2
SOL 3033	3	AHE	1	j	Stage en milieu de recherche 1
+ SOL 3034	3	AHE	1	j	Stage en milieu de recherche 2
SOL 3036	3	AH	1	j	Laboratoire de recherche 1
+ SOL 3037	3	H	1	j	Laboratoire de recherche 2
+ SOL 3038	3	E	1	j	Laboratoire de recherche 3

Segment 72 Propre à l'orientation Fondamentale

Bloc 72 A *option* *minimum 12 cr., maximum 42 cr.*

Cours thématiques en sociologie

SOL 1003	3	A	1	j	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	H	1	j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	A	1	j	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1150	3	A	1	j	Culture et société
SOL 1400	3	A	1	j	Économie et sociétés
SOL 1967	3	H	1	j	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	H	1	j	Sociologie du travail
+ SOL 2027	3	A	1	j	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	E	1	j	Sociologie du monde arabe
SOL 2103	3	A	1	j	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	H	1	j	Relations ethniques
SOL 2107	3	H	1	j	Sociologie politique
SOL 2200	3	A	1	j	Sociologie de l'environnement
SOL 2305	3	H	1	j	Information, communication et société
SOL 2306	3	H	1	j	Sociologie des religions
SOL 2403	3	H	1	j	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	A	1	j	Classes et mouvements sociaux
SOL 3002	3	A	1	j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
+ SOL 3017	3	H	1	j	Méthodes de sondage
+ SOL 3025	3	H	1	j	Étude de cas
+ SOL 3055	3	A	1	j	Analyse multidimensionnelle
+ SOL 3075	3	A	1	j	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3101	3	H	1	j	Sociologie du droit
SOL 3102	3	H	1	j	Sociologie de l'éducation
SOL 3104	3	A	1	j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3105	3	H	1	j	Sociologie urbaine et régionale
SOL 3106	3	H	1	j	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3	H	1	j	Sociologie du développement
SOL 3402	3	A	1	j	Stratification et mobilité sociales

SOL 3404	3 A 1 j	Sociologie des femmes
SOL 3405	3 H 1 j	Sociologie de l'économie sociale
SOL 3406	3 H 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille
SOL 3505	3 A 1 j	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3 H 1 j	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3 H 1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

Bloc 72 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Disciplines connexes

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
CRI 1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
PHI 1200	3 A 1 j	Anthropologie philosophique
PHI 1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance
PSY 1983	3 AH 1 j	Psychologie et comportement
REI 1210	3 AH 1 j	Principes de gestion
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés

Segment 73 Propre à l'orientation Études de la population

Bloc 73 A *obligatoire* *3 cr.*
 DMO 1000 3 AH 1 js Éléments de démographie

Bloc 73 B *option* *minimum 12 cr., maximum 18 cr.*

Formation en démographie

+ DMO 2100	3 H 1 j	Population canadienne
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations
+ DMO 2311	3 A 1 j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3 H 1 j	Analyse transversale
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
+ DMO 3307	3 H 1 j	Pratique de la démographie
+ DMO 3400	3 H 1 j	Sociologie et population
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population

Bloc 73 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Formation spécialisée en sociologie

SOL 1012	3 H 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3 H 1 j	Sociologie du travail
SOL 2103	3 A 1 j	Sociologie de la santé
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3106	3 H 1 j	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3 H 1 j	Sociologie du développement
SOL 3404	3 A 1 j	Sociologie des femmes
SOL 3406	3 H 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille

Bloc 73 D *option* *minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

Cours thématiques en sociologie

SOL 1003	3 A 1 j	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1016	3 A 1 j	Déviante, exclusion et contrôle social
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 1400	3 A 1 j	Économie et sociétés
+ SOL 2027	3 A 1 j	Sociologie et société aux Etats-Unis

SOL 2050	3 E 1 j	Sociologie du monde arabe
SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique
SOL 2200	3 A 1 j	Sociologie de l'environnement
SOL 2305	3 H 1 j	Information, communication et société
SOL 2306	3 H 1 j	Sociologie des religions
SOL 2403	3 H 1 j	Sociologie des organisations
SOL 2410	3 A 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 3002	3 A 1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
+ SOL 3025	3 H 1 j	Étude de cas
+ SOL 3055	3 A 1 j	Analyse multidimensionnelle
+ SOL 3075	3 A 1 j	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3101	3 H 1 j	Sociologie du droit
SOL 3102	3 H 1 j	Sociologie de l'éducation
SOL 3105	3 H 1 j	Sociologie urbaine et régionale
SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité sociales
SOL 3405	3 H 1 j	Sociologie de l'économie sociale
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3 A 1 j	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3 H 1 j	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3 H 1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

Bloc 73 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
CRI 1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
PHI 1200	3 A 1 j	Anthropologie philosophique
PHI 1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance
PSY 1983	3 AH 1 j	Psychologie et comportement
REI 1210	3 AH 1 j	Principes de gestion
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés

Segment 74 Propre à l'orientation Relations ethniques, immigration et racisme

Bloc 74 A *obligatoire* *3 cr.*
 SOL 2104 3 H 1 j Relations ethniques

Bloc 74 B *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT 2042	3 H 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
ANT 2660	3 A 1 j	Langue et identité sociale
DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration
LCO 1010	3 H 1 j	Littérature et ethnicité
LNG 2350	3 A 1 j	Sociolinguistique
SOL 2306	3 H 1 j	Sociologie des religions
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3604	3 H 1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté
SVS 2745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité
SVS 3745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité

Bloc 74 C *option* *minimum 3 cr., maximum 30 cr.*

Cours thématiques en sociologie

SOL 1003	3 A 1 j	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3 H 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3 A 1 j	Déviante, exclusion et contrôle social
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 1400	3 A 1 j	Économie et sociétés
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3 H 1 j	Sociologie du travail
+ SOL 2027	3 A 1 j	Sociologie et société aux Etats-Unis
SOL 2050	3 E 1 j	Sociologie du monde arabe

SOL 2103	3 A 1 j	Sociologie de la santé	SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique	SOL 1400	3 A 1 j	Économie et sociétés
SOL 2200	3 A 1 j	Sociologie de l'environnement	SOL 2015	3 H 1 j	Sociologie du travail
SOL 2305	3 H 1 j	Information, communication et société	+ SOL 2027	3 A 1 j	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2403	3 H 1 j	Sociologie des organisations	SOL 2050	3 E 1 j	Sociologie du monde arabe
SOL 2410	3 A 1 j	Classes et mouvements sociaux	SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 3002	3 A 1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis	SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage	SOL 2200	3 A 1 j	Sociologie de l'environnement
+ SOL 3025	3 H 1 j	Étude de cas	SOL 2305	3 H 1 j	Information, communication et société
+ SOL 3055	3 A 1 j	Analyse multidimensionnelle	SOL 2306	3 H 1 j	Sociologie des religions
+ SOL 3075	3 A 1 j	Analyse des réseaux sociaux	SOL 2403	3 H 1 j	Sociologie des organisations
SOL 3101	3 H 1 j	Sociologie du droit	SOL 2410	3 A 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 3102	3 H 1 j	Sociologie de l'éducation	SOL 3002	3 A 1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3105	3 H 1 j	Sociologie urbaine et régionale	+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
SOL 3106	3 H 1 j	Les déterminants sociaux de la santé	+ SOL 3025	3 H 1 j	Étude de cas
SOL 3201	3 H 1 j	Sociologie du développement	+ SOL 3055	3 A 1 j	Analyse multidimensionnelle
SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité sociales	+ SOL 3075	3 A 1 j	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3404	3 A 1 j	Sociologie des femmes	SOL 3101	3 H 1 j	Sociologie du droit
SOL 3405	3 H 1 j	Sociologie de l'économie sociale	SOL 3102	3 H 1 j	Sociologie de l'éducation
SOL 3406	3 H 1 j	Sociologie de la jeunesse	SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société	SOL 3105	3 H 1 j	Sociologie urbaine et régionale
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille	SOL 3201	3 H 1 j	Sociologie du développement
SOL 3505	3 A 1 j	Sociologie : thèmes choisis	SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité sociales
SOL 3506	3 H 1 j	Transformations du monde contemporain	SOL 3404	3 A 1 j	Sociologie des femmes
<i>Bloc 74 Y option minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>			SOL 3405	3 H 1 j	Sociologie de l'économie sociale
Disciplines connexes			SOL 3406	3 H 1 j	Sociologie de la jeunesse
ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie	SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société
ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain	SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien	SOL 3505	3 A 1 j	Sociologie : thèmes choisis
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique	SOL 3506	3 H 1 j	Transformations du monde contemporain
CRI 1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie	SOL 3604	3 H 1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie	<i>Bloc 75 Y option minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>		
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains	Disciplines connexes		
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations	ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie	ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain
+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie	ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie	ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde	CRI 1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain	DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques	DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
PHI 1200	3 A 1 j	Anthropologie philosophique	DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations
PHI 1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique	ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec	+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale	ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion	GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance	HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
PSY 1983	3 AH 1 j	Psychologie et comportement	JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
REI 1210	3 AH 1 j	Principes de gestion	PHI 1200	3 A 1 j	Anthropologie philosophique
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire	PHI 1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés	POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
Segment 75 Propre à l'orientation Santé et société			POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
<i>Bloc 75 A obligatoire 3 cr.</i>			PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
SOL 2103	3 A 1 j	Sociologie de la santé	PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance
<i>Bloc 75 B option minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>			PSY 1983	3 AH 1 j	Psychologie et comportement
ANT 3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux	REI 1210	3 AH 1 j	Principes de gestion
ASA 2400	3 AHE 1	Économie de la santé	SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire
BIE 6000	3 AH 1	Bioéthique : origines, sens, pratiques	URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés
+ GEO 3322	3 AH 1 j	Géographie de la santé et environnement	Programme 1-255-2-0 Version 11		
HST 2521	3 H 1 j	Histoire de la médecine et de la santé	Majeur en sociologie J		
HST 2552	3 E 1 j	Santé et médecine au Canada	Règlement des études – Dispositions propres au programme		
PSE 1106	3 AH 1 j	Écologie sociale du développement	Art. 6.3 Régime d'inscription		
PSY 2048	3 H 1 j	Psychologie de la santé	L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.		
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement	- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.		
SOL 3106	3 H 1 j	Les déterminants sociaux de la santé	- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.		
SVS 1364	3 H 1 j	Conflits, lien social et santé mentale			
<i>Bloc 75 C option minimum 3 cr., maximum 30 cr.</i>					
Cours thématiques en sociologie					
SOL 1003	3 A 1 j	Introduction à la sociologie du Québec			
SOL 1012	3 H 1 j	Inégalités sociales et marché du travail			
SOL 1016	3 A 1 j	Déviante, exclusion et contrôle social			

Programme 1-255-2-0

Version 11

Majeur en sociologie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours de niveau 2000 sont accessibles après avoir complété 15 crédits de cours universitaires ou avec permission et les cours de niveau 3000, après avoir complété 30 crédits de cours universitaires. Certains cours ont des préalables en plus. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le majeur vise à donner des bases théoriques et méthodologiques en sociologie et à permettre à l'étudiant d'explorer plusieurs thématiques. Le majeur peut donner accès à la maîtrise en sociologie.

Destinataires

Le majeur en sociologie s'adresse aux étudiants qui s'intéressent d'abord à la sociologie mais qui manifestent un intérêt pour le combiner avec un mineur dans une discipline complémentaire comme science politique, histoire, anthropologie ou sciences économiques.

Structure du programme

Ce programme totalise 60 crédits, avec 18 crédits obligatoires, 39 à option en sociologie ou dans des disciplines complémentaires (bloc Y) et 3 au choix en dehors du département. Les cours de niveau 2000 sont accessibles après avoir complété 15 crédits de cours universitaires ou avec permission et les cours de niveau 3000, après avoir complété 30 crédits de cours universitaires. Certains cours ont des préalables en plus.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A obligatoire 18 cr.

Les bases théoriques et méthodologiques

SOL 1013	3 AH 1 j	Sociologie générale
SOL 1015	3 A 1 j	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3 H 1 j	Théories contemporaines
SOL 1018	3 AH 1 j	Initiation à la recherche sociologique
SOL 1020	3 A 1 j	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3 H 1 j	Construction des données qualitatives

Bloc 72 B option minimum 36 cr., maximum 36 cr.

Cours thématiques en sociologie

SOL 1003	3 A 1 j	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3 H 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3 A 1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 1400	3 A 1 j	Économie et sociétés
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3 H 1 j	Sociologie du travail
+ SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim et l'École française

+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+ SOL 2018	3 A 1 j	Marx et marxismes
+ SOL 2020	3 H 1 j	Statistique sociale avancée
+ SOL 2027	3 A 1 j	Sociologie et société aux États-Unis
+ SOL 2035	3 H 1 j	Épistémologie sociologique
SOL 2050	3 E 1 j	Sociologie du monde arabe
+ SOL 2090	3 A 1 j	Analyse des données qualitatives
SOL 2103	3 A 1 j	Sociologie de la santé
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique
SOL 2200	3 A 1 j	Sociologie de l'environnement
SOL 2305	3 H 1 j	Information, communication et société
SOL 2306	3 H 1 j	Sociologie des religions
SOL 2403	3 H 1 j	Sociologie des organisations
SOL 2410	3 A 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 2511	3 A 1 j	Microsociologie
SOL 3002	3 A 1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
+ SOL 3008	3 H 1 j	Débats théoriques contemporains
+ SOL 3012	3 A 1 j	Sociologie critique
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
+ SOL 3026	3 H 1 j	Théorie classique : thèmes choisis
+ SOL 3028	3 A 1 j	Sociologie des modernités
SOL 3101	3 H 1 j	Sociologie du droit
SOL 3102	3 H 1 j	Sociologie de l'éducation
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3105	3 H 1 j	Sociologie urbaine et régionale
SOL 3106	3 H 1 j	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3 H 1 j	Sociologie du développement
SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3 A 1 j	Sociologie des femmes
SOL 3405	3 H 1 j	Sociologie de l'économie sociale
SOL 3406	3 H 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille
SOL 3505	3 A 1 j	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3 H 1 j	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3 H 1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

Bloc 72 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Disciplines connexes

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
CRI 1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 js	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
PHI 1200	3 A 1 j	Anthropologie philosophique
PHI 1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance
PSY 1983	3 AH 1 j	Psychologie et comportement
REI 1210	3 AH 1 j	Principes de gestion
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés

Programme 1-255-4-0

Version 09

Mineur en sociologie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours de niveau 2000 sont accessibles après avoir complété 15 crédits de cours universitaires ou avec permission et les cours de niveau 3000, après avoir complété 30 crédits de cours universitaires. Certains cours ont des préalables en plus.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le mineur offre une formation complémentaire en sociologie à des étudiants poursuivant un majeur dans une autre discipline. Ce programme initie l'étudiant à la théorie et à la recherche sociologique ainsi qu'à quelques-uns des champs thématiques.

Destinataires

Le mineur vise à préparer l'étudiant à comprendre les travaux sociologiques, à en faire la synthèse et à travailler en équipe avec des sociologues.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits avec 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix en dehors du département. Les cours de niveau 2000 sont accessibles après avoir complété 15 crédits de cours universitaires ou avec permission et les cours de niveau 3000, après avoir complété 30 crédits de cours universitaires. Certains cours ont des préalables en plus.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A obligatoire

12 cr.

Les bases théoriques et méthodologiques

SOL 1013	3 AH 1 j	Sociologie générale
SOL 1015	3 A 1 j	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3 H 1 j	Théories contemporaines
SOL 1018	3 AH 1 j	Initiation à la recherche sociologique

Bloc 73 B

option

minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Cours thématiques en sociologie

SOL 1003	3 A 1 j	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3 H 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3 A 1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1020	3 A 1 j	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3 H 1 j	Construction des données qualitatives
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 1400	3 A 1 j	Économie et sociétés
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3 H 1 j	Sociologie du travail
+ SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim et l'École française
+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+ SOL 2018	3 A 1 j	Marx et marxismes
+ SOL 2020	3 H 1 j	Statistique sociale avancée
+ SOL 2027	3 A 1 j	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3 E 1 j	Sociologie du monde arabe
SOL 2103	3 A 1 j	Sociologie de la santé
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique
SOL 2200	3 A 1 j	Sociologie de l'environnement
SOL 2305	3 H 1 j	Information, communication et société
SOL 2306	3 H 1 j	Sociologie des religions
SOL 2403	3 H 1 j	Sociologie des organisations
SOL 2410	3 A 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 2511	3 A 1 j	Microsociologie
SOL 3002	3 A 1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
+ SOL 3026	3 H 1 j	Théorie classique : thèmes choisis
+ SOL 3028	3 A 1 j	Sociologie des modernités
SOL 3101	3 H 1 j	Sociologie du droit
SOL 3102	3 H 1 j	Sociologie de l'éducation
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3105	3 H 1 j	Sociologie urbaine et régionale
SOL 3106	3 H 1 j	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3 H 1 j	Sociologie du développement
SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3 A 1 j	Sociologie des femmes
SOL 3405	3 H 1 j	Sociologie de l'économie sociale
SOL 3406	3 H 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille
SOL 3505	3 A 1 j	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3 H 1 j	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3 H 1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

Programme 1-257-1-0

Version 02

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans

les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Le programme donne accès à la maîtrise de recherche en psychologie et en sociologie à l'Université de Montréal.

Objectifs

Le programme vise à développer les compétences en vue de nombreux profils de carrière exigeant les habiletés suivantes : formuler des raisonnements articulant les savoirs théoriques et thématiques de la psychologie et la sociologie; assimiler la littérature scientifique portant sur les comportements humains, qu'elle soit le résultat d'expérimentation, d'observation quantitative ou qualitative; effectuer une démarche de recherche qui s'appuiera sur un choix étendu de méthodologies, de méthodes et de techniques; développer des compétences en termes de flexibilité et de versatilité d'adaptation aux caractéristiques des personnes et des groupes sociaux en situation de travail.

Destinataires

Le programme vise une clientèle étudiante qui s'intéresse à une formation dans les deux disciplines ou ayant fréquenté l'une ou l'autre des deux disciplines et qui voudra, face au caractère éclaté des cheminements académiques en sciences humaines, se donner une formation plus systématique et cohérente dans ces deux disciplines fondamentales. Soulignons que ce baccalauréat prépare particulièrement aux études supérieures dans les programmes spécialisés de sociologie, de psychologie (recherche), de microsociologie et de psychologie sociale.

Structure du programme

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 45 à option et 3 au choix. Il donne accès à la maîtrise de recherche en psychologie et en sociologie à l'Université de Montréal.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 75

Bloc 75 A obligatoire 21 cr.

Les bases disciplinaires de la psychologie et de la sociologie

PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie
SOL 1003	3 A 1 j	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1013	3 AH 1 j	Sociologie générale
SOL 1015	3 A 1 j	Histoire de la pensée sociale
SOL 2511	3 A 1 j	Microsociologie

Bloc 75 B obligatoire 9 cr.

Formation de base en méthodologie quantitative

PSY 1004	3 AH 1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3 AH 1 j	Méthodologie scientifique 1
+ SOL 2020	3 H 1 j	Statistique sociale avancée

Bloc 75 C obligatoire 6 cr.

Formation de base en méthodologie qualitative

SOL 1090	3 H 1 j	Construction des données qualitatives
+ SOL 2090	3 A 1 j	Analyse des données qualitatives

Bloc 75 D obligatoire 6 cr.

Synthèse bidisciplinaire : psychologie et sociologie

PSY 2600	3 A 1 j	Bidisciplinarité : psychosociologie 1
+ SOL 3600	3 H 1 j	Bidisciplinarité : psychosociologie 2

Bloc 75 E option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Les connaissances fondamentales de la psychologie

PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance
PSY 1105	3 AHE 1 js	Psychologie de la personnalité

PSY 2065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
PSY 2127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation
+ PSY 2128	3 AH 1 j	Psychologie et monde du travail

Bloc 75 F option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Les connaissances fondamentales de la sociologie

SOL 1012	3 H 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3 A 1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
+ SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim et l'École française
+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+ SOL 2027	3 A 1 j	Sociologie et société aux Etats-Unis

Bloc 75 G option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Individuation et vie sociale

PSY 2044	3 H 1 j	Stress et anxiété
PSY 2075	3 A 1 j	Psychologie de l'environnement
PSY 2078	3 A 1 j	Psychologie des femmes
PSY 2084	3 H 1 j	Identités et interactions sociales
PSY 2098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie
+ PSY 3071	3 HE 1 js	Relations interpersonnelles
+ PSY 3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes

Bloc 75 H option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Groupes sociaux et relations intergroupes

SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 2410	3 A 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3 A 1 j	Sociologie des femmes
SOL 3406	3 H 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3505	3 A 1 j	Sociologie : thèmes choisis

Bloc 75 I option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

L'approche psychologique et sociologique des champs d'activité humaine

PSY 2048	3 H 1 j	Psychologie de la santé
+ PSY 3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et équipes
SOL 2015	3 H 1 j	Sociologie du travail
SOL 2103	3 A 1 j	Sociologie de la santé
SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique
SOL 2306	3 H 1 j	Sociologie des religions
SOL 2403	3 H 1 j	Sociologie des organisations
SOL 3102	3 H 1 j	Sociologie de l'éducation
SOL 3405	3 H 1 j	Sociologie de l'économie sociale
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille

Bloc 75 J option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Les démarches méthodologiques quantitatives et qualitatives

IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
+ SOL 3025	3 H 1 j	Étude de cas
SOL 3033	3 AHE 1 j	Stage en milieu de recherche 1
+ SOL 3055	3 A 1 j	Analyse multidimensionnelle
+ SOL 3075	3 A 1 j	Analyse des réseaux sociaux

Programme 1-101-7-0 Version 00

Module en relations ethniques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le principal objectif de ce module en relations ethniques est de sensibiliser les étudiants à la composition pluriethnique croissante du Québec et du Canada dans son ensemble et de rendre compte des dynamiques découlant des ajustements à faire dans l'emploi, l'éducation, les services de santé, le logement, les médias, la police, etc., en fonction de la réalité pluriethnique de la société.

Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 12 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A		<i>obligatoire</i>				3 cr.	
ETH	1000	3	H	1	j	L'ethnicité et ses frontières	
Bloc 70 B		<i>option</i>		<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>			
ANT	1982	3	H	1	js	Groupes ethniques et anthropologie	
ANT	2042	3	H	1	js	Problèmes d'ethnologie urbaine	
CRI	3540	3	H	1	j	Les minorités et la question criminelle	
LCO	1010	3	H	1	j	Littérature et ethnicité	
LNG	2140	3	A	1	j	Questions de bilinguisme	
MSO	2100G	3	AHE	1	js	La santé et les groupes ethniques	
PHI	1400	3	A	1	j	Problèmes en éthique	
PPL	2015	3	AHE	1	js	Politiques et modèles d'intégration	
PPL	2035	3	AHE	1	js	Stratégies identitaires	
PPL	3030	3	AHE	1	js	Gestion de la diversité socioculturelle	
PPL	3040	3	AHE	1	js	Communication interculturelle	
PSY	2084	3	H	1	j	Identités et interactions sociales	
PSY	2990	3	AH	1	s	Identité et rapports interculturels	
SOL	2104	3	H	1	j	Relations ethniques	
SOL	3104	3	A	1	j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis	
SVS	2745	3	A	1	j	Travail social et pluriethnicité	
SVS	3745	3	A	1	j	Travail social et pluriethnicité	

Programmes facultaires**Introduction**

La mission interdisciplinaire de la Faculté des arts et des sciences l'a amenée à créer des programmes d'études dits facultaires, à savoir des programmes qui ne relèvent pas d'un département unique parce qu'ils font appel, dans des proportions appropriées, aux cours et aux ressources de deux ou de plusieurs départements, et dans certains cas à quelques cours ou ressources ad hoc.

Pour faciliter la recherche et les études interdisciplinaires, la Faculté a en outre créé cinq centres d'études dont certains gèrent des programmes facultaires.

Ces programmes sont regroupés ci-dessous en fonction de l'organisme qui en assume la gestion au nom de la Faculté. Il en est ainsi du Service d'accueil et de gestion des études, qui gère quelques programmes facultaires. D'autres programmes relèvent de la Direction des programmes de langues et cultures anglaises et étrangères. Certains programmes facultaires relèvent d'un centre d'études. Les programmes bidisciplinaires, quant à eux, sont présentés sous le département qui en assure la gestion.

Par ailleurs, la Faculté participe à des programmes interfacultaires, dont la gestion relève de la Faculté de l'éducation permanente ou de la Faculté de théologie qui ont pris l'initiative d'en susciter la création.

Service d'accueil et de gestion des études (SAGE)

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, rez-de-chaussée
Téléphone : 514-343-6521
Courriel : info-sage@umontreal.ca
www.sage.umontreal.ca

Les programmes facultaires gérés par le Service d'accueil et de gestion des études sont essentiellement des cadres flexibles permettant à l'étudiant de regrouper, d'une façon structurée et bien balisée, des enseignements pouvant relever d'un grand nombre de disciplines ou champs d'études de la Faculté. Ce sont l'Accès aux études universitaires, le Mineur arts et sciences, le Baccalauréat de 120 crédits : Année de transition, le Baccalauréat de 120 crédits : Structure d'accueil et l'Actualisation de formation.

Programme 1-955-4-0

Version 01

Accès aux études universitaires**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un maximum de 12 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Lors de son 1^{er} trimestre, un étudiant à temps plein doit s'inscrire aux cours obligatoires FAS1901 et FRA1957G et choisir un maximum de deux cours parmi les cours à option du Bloc 70B. Lors de son 2^e trimestre, il complète sa formation en s'inscrivant au cours FRA1958G et en choisissant un maximum de 3 cours à option parmi ceux du Bloc 70B. Le choix des cours est fait en tenant compte des objectifs de formation et avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation du Service d'accueil et de gestion des études (SAGE).

L'étudiant doit s'inscrire à un ou aux deux cours de français du bloc 70A ou sera autorisé à leur substituer des cours choisis dans le bloc B, selon son résultat au test de maîtrise du français (TFLM), test auquel sont soumis, en début de scolarité, tous les étudiants du programme, y compris ceux qui ont réussi le Test de français international (TFI).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, à son admission, a obtenu un score insuffisant au Test de français international (TFI), doit réussir le ou les cours de mise à niveau de sigle EDP (français langue seconde) imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente; les deux cours de sigle EDP les plus avancés seront substitués aux cours obligatoires de sigle FRA.

L'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 doit se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il doit s'inscrire à un cours de mathématique préalable, considéré comme hors programme.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat.

Objectifs

Ce programme s'adresse à la personne qui ne possède pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études, ou qui possède une expérience de travail appropriée et qui souhaite acquérir une formation générale de base afin d'accéder éventuellement à la formation universitaire de son choix.

Destinataires

Le programme s'adresse au candidat ne répondant pas aux bases régulières d'admissibilité à un programme mais qui est titulaire du Diplôme d'études secondaires du

Québec, ou d'un diplôme équivalent depuis au moins 4 ans, et qui possède des connaissances et une expérience appropriées aux études universitaires. Le candidat peut être invité à une entrevue et à subir des tests d'admission.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits, soit 9 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix. La durée minimale des études dans ce programme est de deux trimestres. Un étudiant ne peut s'inscrire à plus de 12 crédits par trimestre. Lors de son premier trimestre, un étudiant à temps plein doit s'inscrire aux cours obligatoires FAS1901 et FRA1957G et choisir un maximum de deux cours parmi les cours à option du Bloc 70B. Lors de son deuxième trimestre, il complète sa formation en s'inscrivant au cours FRA1958G et en choisissant un maximum de 3 cours à option parmi ceux du Bloc 70B. Le choix des cours est fait en tenant compte des objectifs de formation et avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation du Service d'accueil et de gestion des études (SAGE). Le test de français est obligatoire. L'inscription peut être modifiée en fonction des résultats obtenus.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
FAS 1901	3 AH 1 j	Méthodologie en sciences humaines	
FRA 1957G	3 AHE 1 js	Grammaire 1 : analyse grammaticale	
FRA 1958G	3 AHE 1 js	Grammaire 2 : révision grammaticale	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 12 cr., maximum 15 cr.</i>
------------------	---------------	--	---------------------------------------

Formation générale

ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANS 1100T	3 AHE 1 js	English Conversation
ANT 1902	3 A 1 j	Éléments d'anthropologie
BIO 1953	3 AH 1 j	Origine et diversité du vivant
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
GEO 1112	3 A 1 j	Géophysologie
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HST 1901	3 AH 1 j	Histoire contemporaine
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
MAT 1901	3 AH 1 js	Compléments de mathématiques
MAT 1903	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 1
MAT 1905	3 AH 1 j	Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT 1923	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 2
POL 1901	3 AH 1 j	Dynamique de la vie politique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
PSY 1983	3 AH 1 j	Psychologie et comportement
PSY 1989	3 AH 1 j	Stress et anxiété : introduction
SOL 1901	3 AH 1 j	Introduction à la sociologie
STT 1971	3 AHE 1 s	Introduction à la statistique

Ce programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat.

Programme individualisé 1-950-1-8

Version 00

Actualisation de formation

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut donner droit à un certificat.

Objectifs

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de 1^{er} cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou encore pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise. Le programme offre au candidat la possibilité de choisir des cours dans la banque de cours de la Faculté selon leur disponibilité. Ce choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

Structure du programme

Le programme comporte un nombre indéterminé de crédits.

Cheminement

Les cours sont choisis dans la banque de cours des facultés et départements en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique. L'étudiant est soumis au règlement pédagogique.

Programme 1-960-4-0

Version 00

Mineur arts et sciences

JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours. Une concentration comporte trois ou quatre cours d'une discipline, totalisant de 9 à 12 crédits. L'étudiant ne peut pas s'inscrire à plus de deux cours d'une même concentration par trimestre. Puis, il complète ce programme par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation.

L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat arts et sciences. La concentration choisie détermine si le programme est associé au secteur arts ou au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat d'études individualisées offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Mineur arts et sciences s'adresse à la personne :

- qui vient d'obtenir son DEC ou l'équivalent et qui désire améliorer son dossier académique ou explorer de nouvelles disciplines avant de choisir un programme universitaire spécifique. Ce mineur peut être associé à un majeur ou à deux autres mineurs.
- qui a déjà complété des cours universitaires et qui désire obtenir un baccalauréat en combinant le mineur arts et sciences avec un majeur ou deux autres mineurs.
- qui est engagée dans le monde du travail et qui souhaite acquérir une formation générale, diversifier ses connaissances, vérifier ses goûts et ses aptitudes dans diverses disciplines.

Structure du programme

Le Mineur arts et sciences est un programme d'études personnalisé permettant à un étudiant de choisir des cours dans plusieurs champs disciplinaires.

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 0 à option et 30 au choix.

Des concentrations sont actuellement offertes en :

Anthropologie	Grec ancien
Biochimie	Histoire
Chimie	Histoire de l'art
Communication	Informatique
Criminologie	Linguistique
Démographie	Littérature comparée
Études allemandes	Littératures de langue française
Études anglaises	Mathématiques
Études arabes	Philosophie
Études chinoises	Psychoéducation
Études cinématographiques	Physique
Études est-asiatiques	Psychologie
Études hispaniques	Relations industrielles
Études italiennes	Science politique
Études japonaises	Sciences biologiques
Études latines	Sciences économiques
Études néo-helléniques	Service social
Études portugaises	Sociologie
Géographie	

Programme 1-950-1-9

Version 03

Baccalauréat 120 crédits : Année de transition

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit s'inscrire à un ou aux deux cours de français du bloc 01A ou sera autorisé à leur substituer des cours choisis dans les blocs de l'orientation choisie, selon son résultat au test de maîtrise du français (TFLM), test auquel sont soumis tous les étudiants du programme, en début de scolarité, y compris ceux qui ont réussi le Test de français international (TFI).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, à son admission, a obtenu un score insuffisant au Test de français international (TFI), doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau de sigle EDP

(français langue seconde) imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente; les deux cours de sigle EDP les plus avancés seront substitués aux cours obligatoires de sigle FRA.

L'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 doit se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il doit s'inscrire à un cours de mathématique préalable, considéré comme hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Objectifs

Ce programme vise à habiliter l'étudiant à bien préparer ses études dans la discipline de son choix et à obtenir un baccalauréat après quatre années d'études, comme dans sa province ou son pays d'origine.

Destinataires

Ce programme permet à l'étudiant titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu hors Québec, soit d'une autre province canadienne soit de certains pays étrangers, de compléter sa formation générale et d'acquérir des compétences essentielles pour la réussite de son programme de premier cycle.

Structure du programme

L'année de transition totalise 30 crédits. Dans l'orientation Sciences humaines et sociales, l'année de transition comprend le segment 01 et le segment 71, avec 21 crédits de cours obligatoires, 3 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 6 crédits de cours au choix qui devront être approuvés par les conseillers en formation. Dans l'orientation Sciences, l'année de transition comprend le segment 01 et le segment 72, avec 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option. Pour poursuivre ses études dans un programme contingenté ou non contingenté, l'étudiant doit compléter l'année de transition selon les exigences du programme. L'étudiant qui se dirige vers un programme contingenté doit de plus se soumettre au processus de sélection propre à la discipline.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Propre aux deux orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *6 cr.*

Langue française

FRA 1957G	3	AHE 1 js	Grammaire 1 : analyse grammaticale
FRA 1958G	3	AHE 1 js	Grammaire 2 : révision grammaticale

Segment 71 Propre à l'orientation Sciences humaines et sociales

Bloc 71 A *obligatoire* *15 cr.*

Formation générale

ECN 1901	3	AH 1 j	Initiation à l'économie
FAS 1901	3	AH 1 j	Méthodologie en sciences humaines
HST 1901	3	AH 1 j	Histoire contemporaine
PHI 1901	3	AH 1 j	Pensée rationnelle et argumentation
PSY 1901	3	AH 1 j	Introduction à la psychologie

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Compléments de formation générale

ANT 1902	3	A 1 j	Éléments d'anthropologie
FRA 1902	3	AH 1 j	Introduction à la littérature
POL 1901	3	AH 1 j	Dynamique de la vie politique
SOL 1901	3	AH 1 j	Introduction à la sociologie

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de formation en sciences

BIO 1953	3	AH 1 j	Origine et diversité du vivant
MAT 1903	3	AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 1
MAT 1905	3	AH 1 j	Algèbre vectorielle et linéaire

+ MAT 1923	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 2
STT 1971	3 AHE 1 s	Introduction à la statistique

Segment 72 Propre à l'orientation Sciences

Bloc 72 A option minimum 3 cr., maximum 8 cr.

Biologie

BIO 1953	3 AH 1 j	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3 AHE 1 j	La cellule et l'uniformité du vivant
+ BIO 1963	1 AH 1 j	Origine et diversité du vivant : T.P.
+ BIO 1964	1 AH 1 j	Cellule et uniformité du vivant : T.P.

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Chimie

CHM 1963	3 AH 1 j	Chimie générale
CHM 1982	3 AHE 1 j	Chimie organique

Bloc 72 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Mathématiques

MAT 1903	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 1
MAT 1905	3 AH 1 j	Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT 1923	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 2

Bloc 72 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Physique

PHY 1901	3 AH 1 j	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3 AHE 1 j	Électricité et optique

Programme 1-950-1-5

Version 02

Baccalauréat 120 crédits : Structure d'accueil J**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 20 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant inscrit à l'orientation générale qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Pour l'étudiant inscrit à l'orientation Sciences infirmières, les conditions de poursuite des études relatives à la langue française du Baccalauréat en sciences infirmières (1-630-1-1) s'appliquent.

L'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 doit se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il doit s'inscrire à un cours de mathématique préalable, considéré comme hors programme.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Objectifs

Ce programme offre au candidat avec DEC la possibilité de compléter une formation générale en sciences et lui permet de s'inscrire aux cours préalables donnant accès aux programmes de sciences ou de sciences de la santé de premier cycle de son choix.

Structure du programme

La structure d'accueil comporte deux orientations. L'orientation générale comprend le segment 01 et le segment 72 et peut totaliser jusqu'à 38 crédits à option. L'orientation sciences infirmières comprend le segment 01 et le segment 73 et totalise 9 crédits obligatoires et jusqu'à 45 crédits à option. L'étudiant peut choisir 3 crédits de cours

au choix. Le choix de cours s'effectue en tenant compte des exigences du programme visé par le candidat. Ce choix est sujet à l'approbation d'un conseiller en formation au SAGE.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Langue française

FRA 1957G	3 AHE 1 js	Grammaire 1 : analyse grammaticale
FRA 1958G	3 AHE 1 js	Grammaire 2 : révision grammaticale
+ FRS 1240	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 4
+ FRS 1252	3 AHE 1 js	Communication écrite. Intermédiaire 2
+ FRS 1262	3 AHE 1 js	Grammaire et expression écrite. Avancé 1

Segment 72 Orientation générale

Bloc 72 A option minimum 0 cr., maximum 8 cr.

Biologie

BIO 1953	3 AH 1 j	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3 AHE 1 j	La cellule et l'uniformité du vivant
+ BIO 1963	1 AH 1 j	Origine et diversité du vivant : T.P.
+ BIO 1964	1 AH 1 j	Cellule et uniformité du vivant : T.P.

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Chimie

CHM 1963	3 AH 1 j	Chimie générale
CHM 1982	3 AHE 1 j	Chimie organique

Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Mathématiques

MAT 1903	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 1
MAT 1905	3 AH 1 j	Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT 1923	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 2

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Physique

PHY 1901	3 AH 1 j	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3 AHE 1 j	Électricité et optique

Segment 73 Orientation Sciences infirmières

Bloc 73 A obligatoire 9 cr.

FAS 1901	3 AH 1 j	Méthodologie en sciences humaines
SOL 1969	3 H 1 j	Société québécoise et système de santé
SRL 2040	3 AHE 1 js	Pluralisme religieux et milieux de santé

Bloc 73 B option minimum 0 cr., maximum 8 cr.

Biologie

BIO 1953	3 AH 1 j	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3 AHE 1 j	La cellule et l'uniformité du vivant
+ BIO 1963	1 AH 1 j	Origine et diversité du vivant : T.P.
+ BIO 1964	1 AH 1 j	Cellule et uniformité du vivant : T.P.

Bloc 73 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Chimie

CHM 1963	3 AH 1 j	Chimie générale
CHM 1982	3 AHE 1 j	Chimie organique

Bloc 73 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Mathématiques

MAT 1903	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 1
MAT 1905	3 AH 1 j	Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT 1923	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 2
STT 1971	3 AHE 1 s	Introduction à la statistique

Bloc 73 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Physique

PHY 1901	3 AH 1 j	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3 AHE 1 j	Électricité et optique

Bloc 73 Y option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Formation générale

ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences
ANT 1980G	3 AHE 1 js	Anthropologie de la santé
DRT 1810S	3 H 1 j	Droit pour professionnels de la santé

EDP	1912	1	AHE	1	js	L'argumentation
HST	2904	3	A	1	j	Histoire du Québec contemporain
IFT	1800	3	AHE	1	js	Initiation à l'informatique
LNG	1095G	3	AH	1	js	Savoir lire dans sa discipline
QCF	1050	3	A	1	j	Introduction au Québec
SOL	1970	3	E	1	j	Sociologie du Québec

Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères (DELCE)

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8103

Responsable : Angela Steinmetz

Téléphone : 514-343-7580

Télécopieur : 514-343-2255

Les programmes facultaires gérés par la Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères ont pour objet un champ d'études particulier, par exemple une région ou une culture dont on approfondit la connaissance et la compréhension grâce à l'apport de plusieurs disciplines des lettres et sciences humaines et sociales.

Programme 1-117-4-0

Version 03

Mineur en études arabes

JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études arabes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme d'études arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire, la vie sociale et l'activité politique propres aux 22 pays arabes, peuplés de plus de 220 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'« ouverture sur le monde ». Ce mineur peut être associé à divers majeurs dans des disciplines portant sur les langues et les littératures, les sciences humaines et les sciences sociales. Le mineur permet ainsi de donner à la formation dans la discipline choisie une orientation ou une application spécifique au monde arabe. Le programme s'adresse autant à ceux qui envisagent de faire des études avancées après le premier cycle qu'à ceux qui

entendent exercer une activité professionnelle à caractère international dans la fonction publique, l'entreprise, les organisations internationales, les ONG, etc.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *6 cr.*

Fondements

ARA	1001	3	A	1	s	Introduction au monde arabe 1
ARA	1002	3	H	1	s	Introduction au monde arabe 2

Bloc 70 B *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Langue

ARA	1951	6	A	2	j	Arabe élémentaire	
+	ARA	1952	3	AH	1	js	Arabe intermédiaire
+	ARA	1953	3	AH	1	js	Arabe avancé
ARA	1991	6	AHE	1	js	Arabe élémentaire	

Bloc 70 C *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Le monde arabe

ANT	3861	3	A	1	js	Le monde arabo-musulman
ARA	2050	3	AHE	1	j	Littérature arabe
ARA	2060	3	E	1	s	Le monde arabe contemporain
ECN	1966	3	H	1	s	Économie du monde arabe
HST	2623	3	H	1	j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
PHI	3870	3	A	1	j	Philosophie médiévale arabe et juive
POL	2840	3	AH	1	j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
SOL	2050	3	E	1	j	Sociologie du monde arabe
SRL	1090	3	AHE	1	js	L'islam

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

FRA	2141	3	H	1	j	Littérature maghrébine
GEO	1222	3	H	1	j	Le système monde
PHI	3805	3	H	1	j	Aristote : éthique et politique
SRL	2025	3	AHE	1	js	Histoire religieuse du Québec

Programme 1-110-2-0

Version 07

Majeur en études italiennes

JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme du Majeur en études italiennes est un programme de langue, de littérature et de civilisation, à caractère interdisciplinaire car il offre aux étudiants la possibilité de choisir des cours dans d'autres départements. Le programme vise à fournir une appréciation nuancée de la langue italienne ainsi qu'une approche linguistique, historique, culturelle, sociale et littéraire. Il prépare l'étudiant à s'insérer dans un contexte professionnel au niveau local ou international.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A obligatoire 6 cr.

Civilisation

ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
+ ITL 2195	3 AH 1 j	Société et culture en Italie

Bloc 72 B option minimum 15 cr., maximum 24 cr.

Langue

+ ITL 1070	3 AH 1 js	Grammaire avancée 1
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé
ITL 1991	6 AHE 1 js	Italien élémentaire
+ ITL 2030	3 AH 1 j	Stylistique et composition italiennes
+ ITL 2040	3 HE 1 j	Italien parlé
+ ITL 2070	3 AH 1 j	Grammaire avancée 2
+ ITL 3002	3 AH 1 js	Version
+ ITL 3020	3 AH 1 j	Langue et culture en Italie

Bloc 72 C option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Littérature et société

+ ITL 1141	3 AH 1 j	Introduction à la littérature italienne
+ ITL 2110	3 A 1 s	Le roman italien contemporain
+ ITL 2120	3 H 1 j	Le théâtre italien du XXe siècle
+ ITL 2150	3 H 1 s	La poésie italienne du XXe siècle
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2270	3 A 1 js	Italie-Québec: Parcours interculturels
+ ITL 3075	3 AH 1 j	Grands courants littéraires en Italie

Bloc 72 D option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

L'Italie dans la Méditerranée

ANT 3861	3 A 1 js	Le monde arabo-musulman
ANT 3867	3 E 1 j	Culture et société italienne
ARA 2050	3 AHE 1 j	Littérature arabe
ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
GRM 1201	3 AH 1 s	Cinéma grec
HST 2127	3 H 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
+ ITL 2880	3 AHE 1 js	L'Italie méditerranéenne
LCO 3521	3 A 1 j	Littératures italiennes et comparées

Bloc 72 E option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Les arts

HAR 1090	3 A 1 js	La Renaissance : une définition
HAR 2090	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2360	3 A 1 js	Les avant-gardes historiques
HAR 3420	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Venise
MUL 1104	3 AH 1 j	Histoire de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire de la musique 3
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques

Bloc 72 Y option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Disciplines connexes

HGL 1031	3 A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes
TRA 2115	3 H 1 j	Histoire de la traduction
TRA 3075	3 A 1 j	Traduction et cultures
TRA 3125	3 A 1 j	Théories contemporaines de la traduction

Programme 1-110-4-0

Version 07

Mineur en études italiennes

JS

Responsable : Guy Lanoue (anthropologie)

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A obligatoire 3 cr.

Civilisation

ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
----------	---------	-------------------------------------

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Langue

+ ITL 1070	3 AH 1 js	Grammaire avancée 1
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire

+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé
ITL 1991	6 AHE 1 js	Italien élémentaire
+ ITL 2030	3 AH 1 j	Stylistique et composition italiennes
+ ITL 2040	3 HE 1 j	Italien parlé

Bloc 72 C *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Lettres et société

ANT 3867	3 E 1 j	Culture et société italienne
HAR 1090	3 A 1 js	La Renaissance : une définition
HAR 2090	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 3420	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Venise
HST 2127	3 H 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
+ ITL 1141	3 AH 1 j	Introduction à la littérature italienne
+ ITL 2110	3 A 1 s	Le roman italien contemporain
+ ITL 2120	3 H 1 j	Le théâtre italien du XXe siècle
+ ITL 2150	3 H 1 s	La poésie italienne du XXe siècle
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
+ ITL 2195	3 AH 1 j	Société et culture en Italie
ITL 2270	3 A 1 js	Italie-Québec: Parcours interculturels
+ ITL 2880	3 AHE 1 js	L'Italie méditerranéenne

Bloc 72 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Disciplines connexes

HGL 1031	3 A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes

Programme 1-092-4-0

Version 02

Mineur en études latino-américaines**JS**

Responsable : Graziela Ducatenzeiler (science politique)

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui a déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise peut, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70 E par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études latino-américaines. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme se caractérise par une approche multidisciplinaire et des enseignements centrés sur une région particulière. Il offre aux étudiants la possibilité d'acquies une meilleure connaissance de l'Amérique latine. Il vise à offrir une formation polyvalente qui mène au marché du travail (fonction publique, communications, coopération internationale, affaires et enseignement).

Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix. Les étudiants qui auraient déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise pourront, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70 E par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70Bloc 70 A *obligatoire* *3 cr.***Fondements**

LAA 1101 3 H 1 js Amérique latine : cours synthèse

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Aires culturelles**

+ ANT 3858 3 H 1 j Ethnologie de l'Amérique du Sud

ANT 3859 3 A 1 j Cultures mésoaméricaines

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Histoire**

ESP 1317 3 H 1 j Civilisation hispano-américaine 1

HST 1044 3 H 1 j Introduction à l'Amérique latine

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Économie et société**

ECN 1971 3 H 1 s Économie de l'Amérique latine

POL 2830 3 AH 1 j L'Amérique latine

Bloc 70 E *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.***Langues**

+ ESP 1952 3 AHE 1 js Espagnol intermédiaire

+ ESP 1953 3 AHE 1 js Espagnol avancé

+ PTG 1952 3 AH 1 js Portugais intermédiaire

+ PTG 1953 3 AH 1 js Portugais avancé

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Histoire et développement**

HST 2351 3 A 1 j Amérique latine à l'époque coloniale

HST 2352 3 H 1 j Amérique latine depuis l'indépendance

POL 3830 3 AHE 1 j Développement et politique au Mexique

POL 3861 3 AHE 1 j L'intégration nord-américaine

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Arts, cultures et littératures**

+ ANT 2220 3 H 1 j Préhistoire de l'Amérique (éléments)

ANT 3881 3 A 1 j Mésoamérique ancienne

+ ESP 1325 3 H 1 j Littérature hispano-américaine: panorama

+ ESP 1327 3 H 1 j Civilisation hispano-américaine 2

ESP 2300 3 H 1 j Voix de l'Amérique latine

ESP 2400 3 A 1 j Cinéma et littératures hispaniques

+ ESP 3311 3 H 1 j Littérature de la Conquête

+ ESP 3312 3 H 1 j Littérature de l'Indépendance

+ ESP 3324 3 H 1 j Roman et conte hispano-américains

+ ESP 3326 3 A 1 j Narration et théâtre hispano-américains

+ ESP 3355 3 H 1 j Littérature hispano-américaine

+ ESP 3550 3 A 1 j L'espagnol d'Amérique

HAR 2201 3 AH 1 js Art et architecture : Premières nations

HAR 2510 3 H 1 j L'art baroque en Amérique latine

PTG 1220 3 H 1 js Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70 H option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Croissance et développement

ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
SOL 3201	3 H 1 j	Sociologie du développement

Programme 1-130-5-0

Version 00

Certificat en études néo-helléniques

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études néo-helléniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme est multidisciplinaire et trilingue. Il a pour but de former des néo-hellénistes compétents dans plusieurs sphères d'activités : enseignement de la langue, de la littérature, de l'histoire ou de la civilisation de la Grèce moderne dans les écoles hellénophones de Montréal, dans le domaine de la recherche universitaire de ces mêmes disciplines ou dans le domaine des services offerts à la communauté.

Destinataires

Le programme d'études néo-helléniques propose un éventail de cours apte à répondre aux besoins de trois clientèles : les étudiants débutants francophones, les étudiants débutants anglophones, les étudiants hellénophones.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Il intègre des cours offerts à l'Université McGill et à l'Université Concordia.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Langue

GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 1952	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire

+ GRM 1953	3 H 1 js	Grec moderne avancé
GRM 1991	6 A 1 js	Grec moderne élémentaire
MCG 2300	6 A 2 j	Introductory Modern Greek (anglais)
MCG 3310	3 A 1 j	Intermediate Modern Greek (anglais)
MCG 3350	3 H 1 j	Intermediate Modern Greek (anglais)

Bloc 72 B option

minimum 15 cr., maximum 27 cr.

Lettres et civilisation

CON 3160	3 A 1 j	History: The Byzantine Empire, 602-1056
CON 3180	3 H 1 j	History: The Byzantine Empire, 1056-1453
GRM 1001	3 A 1 js	Littérature néo-hellénique
GRM 1201	3 AH 1 s	Cinéma grec
+ GRM 3000	3 AH 1 js	Programme de lecture
GRM 3005	3 AH 1 s	Prose néo-hellénique
GRM 3006	3 AH 1 s	Poésie néo-hellénique
GRM 3100	3 AH 1 s	Traduction littéraire grec-français
HST 2215	3 A 1 j	Histoire des Balkans
HST 2251	3 A 1 s	Histoire de la Grèce moderne
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
MCG 3320	3 A 1 j	The Modern Greek Novel (grec)
MCG 3330	3 A 1 j	Modern Greek Poetry (grec)

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue grecque moderne doit remplacer les 12 crédits des cours GRM 1951, 1952, 1953 et 1991 en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours des blocs 72 B.

Programme 1-091-4-0

Version 00

Mineur en langue portugaise et cultures lusophones

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en langue portugaise et cultures lusophones.

Objectifs

Le Mineur en langue portugaise et cultures lusophones offre aux étudiants une bonne formation en langue portugaise (compréhension orale et écrite et expression orale et écrite). Il vise également à familiariser les étudiants avec les cultures et les littératures

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module en langue et culture anglaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture anglaises. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix. Test d'admission obligatoire.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

ANG 1051	3 A 1 j	English Phonetics and Pronunciation
ANG 1101	3 A 1 j	English Composition 1
ANG 1101T	3 AHE 1 j	English Composition
+ ANG 1102	3 H 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H 1 j	English Composition 4
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1971	3 AH 1 j	Reading for the Humanities
+ ANG 1972	3 H 1 j	Business Reading
+ ANG 1973	3 AH 1 j	Reading for the Social Sciences
+ ANG 1974	3 AHE 1 j	Reading for the Sciences
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Advanced Reading
+ ANG 1991	3 A 1 j	Business Writing 1
+ ANG 1991T	3 A 1 j	Business Writing 1
+ ANG 1992	3 AH 1 j	Business Writing 2
+ ANG 1993	3 H 1 j	Scientific Writing 1
+ ANG 1994	3 H 1 j	Scientific Writing 2
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 2

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

ANG 1021	3 H 1 j	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3 AH 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture
LNG 1131	3 A 1 j	Linguistic Introduction to English

Programme 1-117-7-0 Version 00

Module en langue et culture arabes **JS**

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module en langue et culture arabes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture arabes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
ARA 1991	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

ANT 3861	3 A 1 js	Le monde arabo-musulman
ARA 1001	3 A 1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3 H 1 s	Introduction au monde arabe 2
ARA 2050	3 AHE 1 j	Littérature arabe
ARA 2060	3 E 1 s	Le monde arabe contemporain
ECN 1966	3 H 1 s	Économie du monde arabe
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
SOL 2050	3 E 1 j	Sociologie du monde arabe
SRL 1090	3 AHE 1 js	L'islam

Programme 1-105-7-0 Version 00

Module en langue et culture hispaniques **JS**

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module en langue et culture hispaniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture hispaniques. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Langue

+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
ESP 1994	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire et intermédiaire
+ ESP 1996	6 AHE 1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP 2510	3 AHE 1 j	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Culture

+ ANT 3858	3 H 1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
ANT 3859	3 A 1 j	Cultures mésoaméricaines
ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP 1327	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 2
ESP 2300	3 H 1 j	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
HAR 2201	3 AH 1 js	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3 H 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3131	3 A 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine

Programme 1-110-7-0 Version 00

Module en langue et culture italiennes JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module en langue et culture italiennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture italiennes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Langue

+ ITL 1070	3 AH 1 js	Grammaire avancée 1
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé
ITL 1991	6 AHE 1 js	Italien élémentaire
+ ITL 2040	3 HE 1 j	Italien parlé

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Culture

HAR 1090	3 A 1 js	La Renaissance : une définition
HAR 2090	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 3420	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Venise
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
+ ITL 1141	3 AH 1 j	Introduction à la littérature italienne
+ ITL 2110	3 A 1 s	Le roman italien contemporain
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2270	3 A 1 js	Italie-Québec: Parcours interculturels

Programme 1-092-7-0 Version 00

Module en langue et culture luso-brésiliennes J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module en langue et culture luso-brésiliennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture luso-brésiliennes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Langue

PTG 1951	6 A	2 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH	1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH	1 js	Portugais avancé
+ PTG 1954	3 AH	1 js	Portugais idiomatique et composition
+ PTG 1955	3 AH	1 js	Portugais: communication orale et écrite
PTG 1991	6 AHE	1 js	Portugais élémentaire

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Culture

+ ANT 3858	3 H	1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
ECN 1971	3 H	1 s	Économie de l'Amérique latine
HAR 2510	3 H	1 j	L'art baroque en Amérique latine
HST 1044	3 H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 2351	3 A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
LAA 1101	3 H	1 js	Amérique latine : cours synthèse
POL 2830	3 AH	1 j	L'Amérique latine
PTG 1210	3 AH	1 js	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3 H	1 js	Introduction à la culture brésilienne

Programme 1-130-7-0 Version 00

Module en langue et culture néo-helléniques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module en langue et culture néo-helléniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture néo-helléniques. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Langue

GRM 1951	6 A	2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 1952	3 H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 1953	3 H	1 js	Grec moderne avancé
GRM 1991	6 A	1 js	Grec moderne élémentaire

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Culture

GRM 1001	3 A	1 js	Littérature néo-hellénique
GRM 1201	3 AH	1 s	Cinéma grec
HST 2215	3 A	1 j	Histoire des Balkans
HST 2251	3 A	1 s	Histoire de la Grèce moderne
POL 3851	3 AHE	1 j	Intégration européenne

Programme 1-121-7-0 Version 00

Module en langue et culture russes JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module en langue et culture russes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture russes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Langue

RUS 1951	6 A 2 js	Russe élémentaire
+ RUS 1952	3 AH 1 s	Russe intermédiaire
+ RUS 1953	3 AH 1 s	Russe avancé
RUS 1991	6 AHE 1 js	Russe élémentaire

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Culture

ECN 1970	3 A 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
HST 2212	3 A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
RUS 2050	3 H 1 js	Civilisation russe

Programmes des Centres d'études**Centre canadien d'études allemandes et européennes**

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 525
 Directeur : Philippe Despoix (littérature comparée)
 Téléphone : 514-343-6763
 Télécopieur : 514-343-7187
 Courriel : cceae@umontreal.ca
 www.cceae.umontreal.ca

Le Centre canadien d'études allemandes et européennes, fondé en 1997 grâce à l'initiative de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), relève conjointement de l'Université de Montréal et de l'Université York (Toronto). Il a pour objectif de développer la recherche et l'enseignement universitaire en études allemandes et européennes sur une base interdisciplinaire.

Une trentaine de professeurs de plusieurs facultés, départements et universités participent aux activités de recherche du Centre.

Le Centre offre deux programmes : le Mineur en études européennes et le Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen (cycles supérieurs).

Programme 1-108-4-0

Version 00

Mineur en études européennes

J

Directeur : Philippe Despoix (littérature comparée)

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études européennes. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

L'objectif principal du programme est de sensibiliser l'étudiant aux spécificités historiques et actuelles de l'Europe comme aire géographique, culturelle, sociale, économique et politique. Il devra comprendre les processus ayant généré cette spécificité et qui se poursuivent dans l'intégration européenne avec sa création de nouvelles formes de citoyenneté, d'identité et d'organisation sociopolitique. Parallèlement, l'étudiant sera amené à reconnaître l'interdépendance des processus culturels, sociaux, politiques et économiques et ainsi dépasser le cloisonnement disciplinaire. À la fin du programme, l'étudiant devrait avoir une connaissance intégrée de la réalité européenne dont il pourra se servir dans une profession appliquée ou aux études supérieures.

Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires et 27 à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 3 cr.

Introduction aux études européennes

EAE 1000 3 A 1 j Introduction aux études européennes

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 18 cr.

Politique, société et économie en Europe

ECN 1967	3 A 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 A 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
GEO 3452	3 H 1 j	L'Union européenne
HST 2256	3 A 1 j	Histoire économique de l'Europe
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Histoire et cultures européennes

ANT 3850	3 A 1 j	Anthropologie de l'Europe
ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1630	3 H 1 j	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2252	3 A 1 j	L'art des Lumières
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
LCO 1020	3 A 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 3020	3 AH 1 j	Littérature et diversité humaine
LSL 3082	3 H 1 s	Aperçu des littératures slaves
MUL 1107	3 AH 1 j	Histoire de la musique 5
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 2615	3 H 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 3460	3 H 1 js	Histoire de la philosophie politique

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cours monographiques sur les pays de l'Europe

ALL 1310	3 A 1 j	Civilisation allemande
ANG 1021	3 H 1 j	Contemporary British and Irish Culture
ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
HST 2212	3 A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne

PHI	2405	3 A	1 j	Théories éthiques modernes
POL	2110	3 AH	1 j	La France
POL	2280	3 AH	1 j	Le système politique de la Russie
POL	2281	3 AH	1 j	La communauté des États indépendants
PTG	1210	3 AH	1 js	Introduction à la culture portugaise
RUS	1050	3 A	1 j	Russie ancienne et moderne: introduction

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Langues européennes

ALL	1011	3 A	1 j	Cours pratique d'allemand 1
ALL	1012	3 A	1 j	Cours pratique d'allemand 2
ALL	1014	3 A	1 j	Grammaire fondamentale 1
ALL	1015	3 A	1 j	Grammaire fondamentale 2
ALL	1090	3 H	1 j	Grammaire fondamentale 3
ALL	1110	3 H	1 j	Allemand écrit
ALL	1210	3 H	1 j	Textes littéraires et scientifiques
ALL	1380	3 H	1 j	Allemand moderne parlé
ALL	1951	6 A	2 js	Allemand élémentaire
+ ALL	1952	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL	1954	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL	1955	3 AHE	1 js	Allemand avancé 1
+ ALL	1956	3 AH	1 js	Allemand avancé 2
ALL	1979	3 AE	1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL	1980	3 AE	1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL	1982	3 H	1 js	Lecture en allemand 2
+ ALL	1983	3 E	1 j	Lecture en allemand 3
ALL	2010	3 A	1 j	Grammaire approfondie
ESP	1951	6 A	2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP	1952	3 AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP	1953	3 AHE	1 js	Espagnol avancé
ESP	1991	6 AHE	1 js	Espagnol élémentaire
+ ESP	1996	6 AHE	1 j	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP	2510	3 AHE	1 j	Pratique orale de l'espagnol
+ ESP	2525	3 AHE	1 j	Composition espagnole 1
+ ESP	2535	3 H	1 j	Composition espagnole 2
+ ESP	2536	3 AH	1 j	Grammaire avancée
+ ESP	3610	3 H	1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)
+ ITL	1070	3 AH	1 js	Grammaire avancée 1
ITL	1951	6 A	2 js	Italien élémentaire
+ ITL	1952	3 AHE	1 js	Italien intermédiaire
+ ITL	1953	3 AH	1 js	Italien avancé
ITL	1991	6 AHE	1 js	Italien élémentaire
+ ITL	2040	3 HE	1 j	Italien parlé
+ ITL	2070	3 AH	1 j	Grammaire avancée 2
PTG	1951	6 A	2 js	Portugais élémentaire
+ PTG	1952	3 AH	1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG	1953	3 AH	1 js	Portugais avancé
+ PTG	1954	3 AH	1 js	Portugais idiomatique et composition
+ PTG	1955	3 AH	1 js	Portugais: communication orale et écrite
RUS	1010	6 A	1 j	Langue russe 1
+ RUS	1011	6 H	1 j	Langue russe 2
+ RUS	1014	6 H	1 js	Éléments de grammaire russe
RUS	1951	6 A	2 js	Russe élémentaire
+ RUS	2010	3 A	1 js	Morphologie et syntaxe russes
+ RUS	2030	3 AH	1 js	Composition russe
RUS	3020	3 A	1 js	Russe parlé 3
+ RUS	3030	3 A	1 js	Stylistique russe

Centre d'études de l'Asie de l'Est

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 420

Directeur : David Ownby (histoire)

Téléphone : 514-343-5970

Télécopieur : 514-343-7716

Courriel : courrier@cetase.umontreal.ca

www.cetase.umontreal.ca

Le Centre d'études de l'Asie de l'Est a été établi pour assumer la coordination et le développement de la recherche académique, de l'enseignement et d'autres activités reliées à l'Asie de l'Est à l'Université de Montréal depuis 1976. Le Centre compte parmi ses membres des spécialistes de langues, littérature, cinéma, histoire, philosophie, géographie, et anthropologie de l'Asie de l'Est.

Des professeurs de plusieurs départements participent aux activités du Centre d'études, notamment Bernard Bernier (anthropologie), Fred Bild (professeur invité), Dominique Caouette (science politique), Claude Comtois (géographie), Rodolphe De Koninck (géographie, titulaire de la Chaire des études asiatiques), Diane Éthier (science politique), Anna Ghiglione (philosophie), Takehiro Kanaya (responsable de l'enseignement des cours de langue japonaise et chargé de cours), Charles Le Blanc (philosophie, professeur émérite), Tonglin Lu (littérature comparée), Laurence Monnais (histoire), Livia Monnet (littérature comparée), Yuko Murakami (chargée de cours), David Ownby (histoire), Yuko Yamade (chargée de cours), Hongju Yu (responsable de l'enseignement des cours de langue chinoise, chargé de cours), Huijun Zhou (chargée de cours), Hong Phuc Bui (chargée de cours), et Thi Ngoc Lan Ngoc (chargée de cours).

Programme 1-097-2-0

Version 05

Majeur en études est-asiatiques

Responsable : David Ownby (histoire)

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir de solides notions langagières, culturelles et régionales sur l'Asie de l'Est tout en complétant sa formation par un mineur en sciences humaines ou en sciences sociales.

Structure du programme

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 0 crédit obligatoire, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 0 crédit obligatoire, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Viêt Nam comprend les segments 01 et 73, avec 0 crédit obligatoire, 60 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux trois orientations*Bloc 01 A option minimum 12 cr., maximum 27 cr.***Formation est-asiatique de base**

AES 2010	3 A 1 j	Le Viêtnam moderne
ANT 3164	3 H 1 j	La société japonaise contemporaine
GEO 3412	3 AH 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3442	3 AH 1 js	L'Asie du Sud-Est
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain

*Bloc 01 B option minimum 6 cr., maximum 18 cr.***Formation est-asiatique complémentaire**

AES 2011	3 A 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3 H 1 j	Le cinéma chinois
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
AES 2030	3 A 1 j	Les religions de la Chine moderne
AES 3021	3 H 1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
AES 3022	3 A 1 j	Culture des femmes au Japon moderne
AES 3032	3 H 1 j	Culture et communication en Corée
AES 3710	3 H 1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
ANT 3864	3 H 1 j	La culture japonaise
ANT 3866	3 H 1 js	Anthropologie de la Chine
ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie
GEO 3242	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
GEO 3432	3 H 1 j	Le Pacifique
HST 2626	3 A 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
PHI 2965	3 H 1 j	Le bouddhisme chinois
PHI 3965	3 A 1 j	L'univers intellectuel chinois
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

*Bloc 01 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Formation est-asiatique avancée**

AES 3010	3 A 1 j	Lire la pensée chinoise antique
AES 3034	3 AH 1 js	Pensée chinoise par les textes
AES 3040	3 H 1 j	L'économie politique de la Chine moderne
AES 3041	3 A 1 j	L'économie politique du Japon moderne
AES 3050	3 A 1 j	Transport et communication en Asie
AES 3070	3 H 1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
+ AES 3610	3 A 1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES 3810	3 AH 1 j	Sujets spéciaux en études chinoises
AES 3910	3 AH 1 j	Sujets spéciaux en études japonaises
PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
POL 3401	3 AH 1 j	L'Asie du Sud-Est

*Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Complément de formation**

ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
EAM 1000	3 H 1 s	Littérature universelle
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
MUL 3301	3 H 1 j	Panorama des musiques du monde 1
PHI 2920	3 A 1 j	Mythe, religion et connaissance
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle

Segment 71 Propre à l'orientation Chine*Bloc 71 A option minimum 6 cr., maximum 36 cr.***Langue chinoise**

CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 AH 2 s	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1060H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 2
+ CHN 2075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2075H	6 AH 2 s	Chinois intermédiaire 1

+ CHN 2085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 3050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 3060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 3070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon*Bloc 72 A option minimum 6 cr., maximum 36 cr.***Langue japonaise**

JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
JPN 1050H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1060H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 2
+ JPN 2075	6 A 1 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2075H	6 A 2 js	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 3050	3 A 1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 3060	3 H 1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 3070	3 A 1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 3080	3 H 1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
+ JPN 3090	3 H 1 j	Langue et culture japonaises

Segment 73 Propre à l'orientation Viêtnam*Bloc 73 A option minimum 6 cr., maximum 24 cr.***Langue vietnamienne**

VNM 1050	6 AH 1 j	Vietnamien élémentaire 1
VNM 1050H	6 A 2 s	Vietnamien élémentaire 1
+ VNM 1060	6 H 1 j	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 1060H	6 A 2 s	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 2050	6 AH 1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 2050H	6 A 2 s	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 2060	6 H 1 j	Vietnamien intermédiaire 2
+ VNM 2060H	6 A 2 s	Vietnamien intermédiaire 2

Programme 1-097-4-0

Version 05

Mineur en études est-asiatiques

J

Responsable : David Ownby (histoire)

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme fournit une initiation aux langues et cultures des pays de l'Asie de l'Est qui bonifie des études dans un domaine des sciences humaines ou des sciences sociales.

Structure du programme

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 0 crédit obligatoire, 30 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 0 crédit obligatoire, 30 à option et 0 au choix. L'orientation Vietnam comprend les segments 01 et 73, avec 0 crédit obligatoire, 30 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux trois orientations

Bloc 01 A option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Formation est-asiatique de base

AES 2010	3 A 1 j	Le Vietnam moderne
ANT 3164	3 H 1 j	La société japonaise contemporaine
GEO 3412	3 AH 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3442	3 AH 1 js	L'Asie du Sud-Est
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain

Bloc 01 B option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

Formation est-asiatique complémentaire

AES 2011	3 A 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3 H 1 j	Le cinéma chinois
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
AES 2030	3 A 1 j	Les religions de la Chine moderne
AES 3010	3 A 1 j	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3 H 1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
AES 3022	3 A 1 j	Culture des femmes au Japon moderne
AES 3032	3 H 1 j	Culture et communication en Corée
AES 3034	3 AH 1 js	Pensée chinoise par les textes
AES 3040	3 H 1 j	L'économie politique de la Chine moderne
AES 3041	3 A 1 j	L'économie politique du Japon moderne
AES 3050	3 A 1 j	Transport et communication en Asie
AES 3070	3 H 1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
+ AES 3610	3 A 1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES 3710	3 H 1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3810	3 AH 1 j	Sujets spéciaux en études chinoises
AES 3910	3 AH 1 j	Sujets spéciaux en études japonaises
ANT 3864	3 H 1 j	La culture japonaise
ANT 3866	3 H 1 js	Anthropologie de la Chine
ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie
GEO 3242	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
GEO 3432	3 H 1 j	Le Pacifique
HST 2626	3 A 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3401	3 AH 1 j	L'Asie du Sud-Est

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Langue chinoise

CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 AH 2 s	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1060H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 2
+ CHN 2075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2075H	6 AH 2 s	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2

+ CHN 3050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 3060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 3070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Langue japonaise

JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
JPN 1050H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1060H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 2
+ JPN 2075	6 A 1 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2075H	6 A 2 js	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 3050	3 A 1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 3060	3 H 1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 3070	3 A 1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 3080	3 H 1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
+ JPN 3090	3 H 1 j	Langue et culture japonaises

Segment 73 Propre à l'orientation Vietnam

Bloc 73 A option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Langue vietnamienne

VNM 1050	6 AH 1 j	Vietnamien élémentaire 1
VNM 1050H	6 A 2 s	Vietnamien élémentaire 1
+ VNM 1060	6 H 1 j	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 1060H	6 A 2 s	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 2050	6 AH 1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 2050H	6 A 2 s	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 2060	6 H 1 j	Vietnamien intermédiaire 2
+ VNM 2060H	6 A 2 s	Vietnamien intermédiaire 2

Programme 1-096-1-0

Version 03

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie

J

Responsable : Bernard Bernier (anthropologie)

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant de comprendre l'humain à partir des caractéristiques biologiques, culturelles, sociales et économiques des sociétés. L'intégration de l'anthropologie physique, de l'archéologie, de l'anthropologie sociale et de l'ethnolinguistique appliquée à l'Asie de l'Est permettra aux étudiants d'évaluer l'impact des constantes culturelles, dans le contexte des communautés asiatiques à Montréal, au Québec et au Canada.

Structure du programme

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 0 crédit obligatoire, 90 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 0 crédit obligatoire, 90 à option et 0 au choix. L'orientation Vietnam comprend les segments 01 et 73, avec 0 crédit obligatoire, 90 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux trois orientations

Bloc 01 A option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Formation est-asiatique de base

ANT 3164	3 H 1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3 H 1 j	La culture japonaise
ANT 3866	3 H 1 js	Anthropologie de la Chine

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation en ethnologie

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 1018	3 H 1 j	Étude des systèmes de parenté

Bloc 01 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation en archéologie

ANT 1210	3 A 1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations
ANT 1285	3 A 1 j	Introduction à l'archéologie historique

Bloc 01 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation en anthropologie biologique

ANT 1511	3 A 1 j	Evolution et comportement humain
ANT 1513	3 H 1 j	Introduction à la variation biologique

Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation en ethnolinguistique

ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ANT 1613	3 A 1 j	Anthropologie linguistique

Bloc 01 F option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation méthodologique

ANT 1065	3 A 1 j	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 3081	3 A 1 j	Analyses quantitatives en anthropologie

Bloc 01 G option minimum 9 cr., maximum 33 cr.

Formation est-asiatique complémentaire

AES 2010	3 A 1 j	Le Vietnam moderne
AES 2011	3 A 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3 H 1 j	Le cinéma chinois
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
AES 2030	3 A 1 j	Les religions de la Chine moderne
AES 3010	3 A 1 j	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3 H 1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
AES 3022	3 A 1 j	Culture des femmes au Japon moderne
AES 3032	3 H 1 j	Culture et communication en Corée
AES 3034	3 AH 1 js	Pensée chinoise par les textes
AES 3040	3 H 1 j	L'économie politique de la Chine moderne
AES 3041	3 A 1 j	L'économie politique du Japon moderne
AES 3050	3 A 1 j	Transport et communication en Asie
AES 3070	3 H 1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
+ AES 3610	3 A 1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES 3710	3 H 1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3810	3 AH 1 j	Sujets spéciaux en études chinoises
AES 3910	3 AH 1 j	Sujets spéciaux en études japonaises
ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie

GEO 3242	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
GEO 3412	3 AH 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 AH 1 js	L'Asie du Sud-Est
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2626	3 A 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3 H 1 j	Le bouddhisme chinois
PHI 3965	3 A 1 j	L'univers intellectuel chinois
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3401	3 AH 1 j	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01 H option minimum 6 cr., maximum 24 cr.

Formation anthropologique complémentaire

ANT 2020	3 A 1 j	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 2030	3 H 1 j	Écologie culturelle
ANT 2042	3 H 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
ANT 2058	3 H 1 j	Les technologies
ANT 2070	3 H 1 j	Techniques de la collecte des données
+ ANT 2210	3 H 1 j	Techniques de recherche en archéologie
+ ANT 2220	3 H 1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+ ANT 2260	3 A 1 j	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3 H 1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire
ANT 2423	3 H 1 j	Biologie et environnement socioculturel
ANT 2430	3 A 1 j	Introduction à la paléontologie humaine
ANT 2440	3 A 1 j	Génétique et anthropologie
ANT 2454	3 H 1 j	Introduction à la primatologie
ANT 2480	3 A 1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
ANT 2611	3 A 1 j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3 E 1 j	Langages et systèmes symboliques
ANT 2660	3 A 1 j	Langue et identité sociale
ANT 2665	3 A 1 j	Description ethnolinguistique
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3 H 1 j	Dynamique socioculturelle
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
ANT 3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3065	3 A 1 j	Critiques des théories anthropologiques
ANT 3072	3 A 1 j	Analyse qualitative des données
+ ANT 3230	3 H 1 j	Préhistoire de l'ancien monde
+ ANT 3260	3 H 1 j	La théorie en archéologie
+ ANT 3283	6 A 1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
+ ANT 3341	3 A 1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles
ANT 3420	3 H 1 j	Interactions bioculturelles
ANT 3440	3 A 1 j	Génétique du comportement humain
+ ANT 3460	3 H 1 j	Concepts, méthodes en paléanthropologie
+ ANT 3556	3 H 1 js	Evolution et comportement humain 2
ANT 3612	3 A 1 j	Recherche en communauté linguistique
ANT 3625	3 H 1 j	Langue, culture et poétique
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
ANT 3809	3 A 1 j	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3 H 1 j	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3813	3 A 1 j	Séminaire d'archéologie
ANT 3814	3 H 1 j	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3815	3 A 1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 3850	3 A 1 j	Anthropologie de l'Europe
ANT 3853	3 H 1	Texte ethnographique et terrain
ANT 3854	3 A 1 j	Les autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3 H 1 j	L'Ouest de l'Amérique
+ ANT 3858	3 H 1 j	Ethnologie de l'Amérique du Sud
ANT 3859	3 A 1 j	Cultures mésoaméricaines
ANT 3860	3 A 1 j	L'Afrique au sud du Sahara
ANT 3861	3 A 1 js	Le monde arabo-musulman
ANT 3875	3 A 1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3 H 1 j	Ethnographie du Caucase
ANT 3881	3 A 1 j	Mésoamérique ancienne

+ ANT	3882	3 A	1 j	Préhistoire du Québec
ANT	3884	3 H	1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud

Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Complément de formation

COM	2001	3 AH	1 j	Communication et mondialisation
DMO	1010	3 A	1 j	Problèmes de population contemporains
EAM	1000	3 H	1 s	Littérature universelle
LCO	2011	3 H	1 js	Études comparatives des récits
MUL	3301	3 H	1 j	Panorama des musiques du monde 1
PHI	2920	3 A	1 j	Mythe, religion et connaissance
POL	1954	3 AH	1 js	Politique internationale
PPL	3040	3 AHE	1 js	Communication interculturelle

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A option minimum 12 cr., maximum 36 cr.

Langue chinoise

CHN	1050	6 AE	1 j	Chinois élémentaire 1
CHN	1050H	6 AH	2 s	Chinois élémentaire 1
+ CHN	1060	6 HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN	1060H	6 A	2 s	Chinois élémentaire 2
+ CHN	2075	6 AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN	2075H	6 AH	2 s	Chinois intermédiaire 1
+ CHN	2085	6 HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN	3050	3 AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN	3060	3 HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN	3070	3 AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN	3080	3 HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A option minimum 12 cr., maximum 36 cr.

Langue japonaise

JPN	1050	6 AE	1 j	Japonais élémentaire 1
JPN	1050H	6 A	2 s	Japonais élémentaire 1
+ JPN	1060	6 H	1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN	1060H	6 A	2 s	Japonais élémentaire 2
+ JPN	2075	6 A	1 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN	2075H	6 A	2 js	Japonais intermédiaire 1
+ JPN	2085	6 H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN	3050	3 A	1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN	3060	3 H	1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN	3070	3 A	1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN	3080	3 H	1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
+ JPN	3090	3 H	1 j	Langue et culture japonaises

Segment 73 Propre à l'orientation Viêt Nam

Bloc 73 A option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

Langue vietnamienne

VNM	1050	6 AH	1 j	Vietnamien élémentaire 1
VNM	1050H	6 A	2 s	Vietnamien élémentaire 1
+ VNM	1060	6 H	1 j	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM	1060H	6 A	2 s	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM	2050	6 AH	1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM	2050H	6 A	2 s	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM	2060	6 H	1 j	Vietnamien intermédiaire 2
+ VNM	2060H	6 A	2 s	Vietnamien intermédiaire 2

Programme 1-098-1-0

Version 03

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie

J

Responsable (géographie) : Claude Comtois

Responsable (histoire) : David Ownby

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances théoriques et techniques des géosystèmes naturels et des activités humaines qui s'y insèrent ainsi qu'une maîtrise des langues et cultures de la Chine, du Japon, de la Corée et du Viêt Nam. L'objectif consiste à former des professionnels capables de concevoir les problèmes de gestion des grands ensembles territoriaux, d'effectuer des analyses spatiales, d'élaborer des stratégies d'intervention et de diriger des équipes.

Structure du programme

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 21 crédits obligatoires, 69 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 21 crédits obligatoires, 69 à option et 0 au choix. L'orientation Viêt Nam comprend les segments 01 et 73, avec 21 crédits obligatoires, 69 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux trois orientations

Bloc 01 A option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Formation est-asiatique de base

GEO	3242	3 H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
GEO	3412	3 AH	1 js	La Chine
GEO	3422	3 A	1 j	Le Japon
GEO	3432	3 H	1 j	Le Pacifique
GEO	3442	3 AH	1 js	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01 B obligatoire

21 cr.

Formation géographique de base

GEO	1112	3 A	1 j	Géophysologie
GEO	1122	3 H	1 j	Géodynamique externe
GEO	1212	3 A	1 j	Espaces, société, économie
GEO	1222	3 H	1 j	Le système monde
GEO	1532	3 H	1 js	Cartographie
GEO	1542	3 A	1 js	Photo-interprétation et télédétection
+ GEO	2212	3 H	1 j	Dynamique territoriale et développement

Bloc 01 C option

minimum 15 cr., maximum 30 cr.

Formation est-asiatique complémentaire

AES	2010	3 A	1 j	Le Viêt Nam moderne
AES	2011	3 A	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES	2012	3 H	1 j	Littérature chinoise contemporaine

AES	2014	3 H	1 j	Le cinéma chinois
AES	2020	3 A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES	2021	3 H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
AES	2030	3 A	1 j	Les religions de la Chine moderne
AES	3010	3 A	1 j	Lire la pensée chinoise antique
AES	3021	3 H	1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
AES	3022	3 A	1 j	Culture des femmes au Japon moderne
AES	3032	3 H	1 j	Culture et communication en Corée
AES	3034	3 AH	1 js	Pensée chinoise par les textes
AES	3040	3 H	1 j	L'économie politique de la Chine moderne
AES	3041	3 A	1 j	L'économie politique du Japon moderne
AES	3050	3 A	1 j	Transport et communication en Asie
AES	3070	3 H	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
+ AES	3610	3 A	1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES	3710	3 H	1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
AES	3810	3 AH	1 j	Sujets spéciaux en études chinoises
AES	3910	3 AH	1 j	Sujets spéciaux en études japonaises
ANT	3164	3 H	1 j	La société japonaise contemporaine
ANT	3864	3 H	1 j	La culture japonaise
ANT	3866	3 H	1 js	Anthropologie de la Chine
ECN	1961	3 E	1 s	Économie de l'Asie
HST	2619	3 H	1 j	La Chine impériale
HST	2620	3 A	1 j	La Chine en révolution
HST	2624	3 A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST	2625	3 H	1 j	Histoire du Japon contemporain
HST	2626	3 A	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
PHI	2960	3 H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI	2965	3 H	1 j	Le bouddhisme chinois
PHI	3965	3 A	1 j	L'univers intellectuel chinois
POL	2751	3 AH	1 j	La Chine
POL	2752	3 AH	1 j	Le Japon
POL	2860	3 AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL	3401	3 AH	1 j	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01 D option minimum 9 cr., maximum 30 cr.

Formation géographique complémentaire

GEO	1312	3 A	1 j	Développement durable et environnement
GEO	1512	3 A	1 js	Géographie quantitative 1
+ GEO	1522	3 H	1 js	Géographie quantitative 2
+ GEO	2112	3 A	1 j	Phytogéographie
+ GEO	2122	3 H	1 js	Climatologie
+ GEO	2132	3 A	1 j	Géomorphologie
+ GEO	2222	3 A	1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO	2232	3 A	1 j	Populations et sociétés
+ GEO	2252	3 H	1 j	Géographie politique
+ GEO	2312	3 H	1 j	Gestion durable des ressources
+ GEO	2512	3 H	1 j	Systèmes d'information géographique
+ GEO	3132	3 H	1 j	Paléogéographie
+ GEO	3222	3 A	1 j	Transport et réseaux géographiques
+ GEO	3322	3 AH	1 j	Géographie de la santé et environnement

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A option minimum 12 cr., maximum 36 cr.

Langue chinoise

CHN	1050	6 AE	1 j	Chinois élémentaire 1
CHN	1050H	6 AH	2 s	Chinois élémentaire 1
+ CHN	1060	6 HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN	1060H	6 A	2 s	Chinois élémentaire 2
+ CHN	2075	6 AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN	2075H	6 AH	2 s	Chinois intermédiaire 1
+ CHN	2085	6 HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN	3050	3 AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN	3060	3 HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN	3070	3 AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN	3080	3 HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A option minimum 12 cr., maximum 36 cr.

Langue japonaise

JPN	1050	6 AE	1 j	Japonais élémentaire 1
JPN	1050H	6 A	2 s	Japonais élémentaire 1
+ JPN	1060	6 H	1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN	1060H	6 A	2 s	Japonais élémentaire 2

+ JPN	2075	6 A	1 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN	2075H	6 A	2 js	Japonais intermédiaire 1
+ JPN	2085	6 H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN	3050	3 A	1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN	3060	3 H	1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN	3070	3 A	1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN	3080	3 H	1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
+ JPN	3090	3 H	1 j	Langue et culture japonaises

Segment 73 Propre à l'orientation Vietnam

Bloc 73 A option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

Langue vietnamienne

VNM	1050	6 AH	1 j	Vietnamien élémentaire 1
VNM	1050H	6 A	2 s	Vietnamien élémentaire 1
+ VNM	1060	6 H	1 j	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM	1060H	6 A	2 s	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM	2050	6 AH	1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM	2050H	6 A	2 s	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM	2060	6 H	1 j	Vietnamien intermédiaire 2
+ VNM	2060H	6 A	2 s	Vietnamien intermédiaire 2

Programme 1-099-1-0

Version 03

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Histoire

J

Responsable : David Ownby (histoire)

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme consiste à former des étudiants capables d'identifier des expériences acquises lors de l'élaboration de scénarios. En définissant des orientations en fonction d'une aire spatio-temporelle (Asie de l'Est) et de recoupements thématiques (institutions, relations internationales et religion), les étudiants seront en mesure d'intégrer les conditions matérielles, politiques et spirituelles qui déterminent l'évolution de l'Asie de l'Est en ayant la capacité de tenir compte de spécificités culturelles qu'ils auront acquises.

Structure du programme

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 12 crédits obligatoires, 78 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 12 crédits obligatoires, 78 à option et 0 au choix. L'orientation Viêt Nam comprend les segments 01 et 73, avec 12 crédits obligatoires, 78 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux trois orientations

Bloc 01 A option minimum 12 cr., maximum 18 cr.

Formation est-asiatique de base

AES 2010	3 A 1 j	Le Viêt Nam moderne
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2626	3 A 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Bloc 01 B obligatoire 12 cr.

Formation historique de base

HST 1010	3 A 1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique

Bloc 01 C option minimum 21 cr., maximum 39 cr.

Formation est-asiatique complémentaire

AES 2011	3 A 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3 H 1 j	Le cinéma chinois
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
AES 2030	3 A 1 j	Les religions de la Chine moderne
AES 3010	3 A 1 j	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3 H 1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
AES 3022	3 A 1 j	Culture des femmes au Japon moderne
AES 3032	3 H 1 j	Culture et communication en Corée
AES 3034	3 AH 1 js	Pensée chinoise par les textes
AES 3050	3 A 1 j	Transport et communication en Asie
+ AES 3610	3 A 1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES 3710	3 H 1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3810	3 AH 1 j	Sujets spéciaux en études chinoises
AES 3910	3 AH 1 j	Sujets spéciaux en études japonaises
ANT 3164	3 H 1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3 H 1 j	La culture japonaise
ANT 3866	3 H 1 js	Anthropologie de la Chine
ECN 1961	3 E 1 s	Économie de l'Asie
GEO 3242	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
GEO 3412	3 AH 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 AH 1 js	L'Asie du Sud-Est
PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3 H 1 j	Le bouddhisme chinois
PHI 3965	3 A 1 j	L'univers intellectuel chinois
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3401	3 AH 1 j	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Formation historique complémentaire

HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 1051	3 A 1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3 H 1 s	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2212	3 A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain

Bloc 01 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Initiation à la recherche historique

AES 3040	3 H 1 j	L'économie politique de la Chine moderne
AES 3041	3 A 1 j	L'économie politique du Japon moderne
AES 3070	3 H 1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST 3220	3 H 1 j	France contemporaine : économie, société
HST 3256	3 H 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3360	3 A 1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3 H 1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3460	3 H 1 j	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3475	3 A 1 j	Industrie, capital et travail au Québec
HST 3562	3 H 1 j	Sciences, techniques et sociétés
HST 3591	3 A 1 s	Médecine, santé et société en Europe

Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Complément de formation

ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
EAM 1000	3 H 1 s	Littérature universelle
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
MUL 3301	3 H 1 j	Panorama des musiques du monde 1
PHI 2920	3 A 1 j	Mythe, religion et connaissance
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

Langue chinoise

CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 AH 2 s	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1060H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 2
+ CHN 2075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2075H	6 AH 2 s	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 3050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 3060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 3070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

Langue japonaise

JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
JPN 1050H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1060H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 2
+ JPN 2075	6 A 1 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2075H	6 A 2 js	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 3050	3 A 1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 3060	3 H 1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 3070	3 A 1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 3080	3 H 1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
+ JPN 3090	3 H 1 j	Langue et culture japonaises

Segment 73 Propre à l'orientation Viêt Nam

Bloc 73 A option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

Langue vietnamienne

VNM 1050	6 AH 1 j	Vietnamien élémentaire 1
VNM 1050H	6 A 2 s	Vietnamien élémentaire 1
+ VNM 1060	6 H 1 j	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 1060H	6 A 2 s	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 2050	6 AH 1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 2050H	6 A 2 s	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 2060	6 H 1 j	Vietnamien intermédiaire 2
+ VNM 2060H	6 A 2 s	Vietnamien intermédiaire 2

Programme 1-097-7-0 Version 01

Module en langue et culture chinoises JS

1-097-7-0 Module Langue et culture chinoises

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module en langue et culture chinoises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture chinoises. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70*Bloc 70 A option minimum 12 cr., maximum 12 cr.***Langue**

CHN 1050	6	AE	1	j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6	AH	2	s	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6	HE	1	j	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1060H	6	A	2	s	Chinois élémentaire 2
+ CHN 2075	6	AE	1	j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2075H	6	AH	2	s	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2085	6	HE	1	j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 3050	3	AE	1	js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 3060	3	HE	1	js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 3070	3	AE	1	js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080	3	HE	1	js	Chinois avancé : langue écrite 2

*Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Culture**

AES 2011	3	A	1	j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	H	1	j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	H	1	j	Le cinéma chinois
AES 2030	3	A	1	j	Les religions de la Chine moderne
AES 3010	3	A	1	j	Lire la pensée chinoise antique
AES 3034	3	AH	1	js	Pensée chinoise par les textes
AES 3040	3	H	1	j	L'économie politique de la Chine moderne
AES 3050	3	A	1	j	Transport et communication en Asie
AES 3070	3	H	1	j	Asie de l'Est : médecine et colonisation

ANT 3866	3	H	1	js	Anthropologie de la Chine
ECN 1961	3	E	1	s	Économie de l'Asie
GEO 3412	3	AH	1	js	La Chine
HAR 2085	3	A	1	js	Arts et civilisations asiatiques
HST 2619	3	H	1	j	La Chine impériale
HST 2620	3	A	1	j	La Chine en révolution
LNG 3015	3	A	1	j	Le chinois : synchronie et diachronie
PHI 2960	3	H	1	j	Naissance de la philosophie chinoise
POL 2751	3	AH	1	j	La Chine
POL 3401	3	AH	1	j	L'Asie du Sud-Est

Programme 1-097-7-2 Version 01

Module en langue et culture japonaises JS**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**Objectifs**

Le module en langue et culture japonaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture japonaises. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70*Bloc 70 A option minimum 12 cr., maximum 12 cr.***Langue**

JPN 1050	6	AE	1	j	Japonais élémentaire 1
JPN 1050H	6	A	2	s	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6	H	1	j	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1060H	6	A	2	s	Japonais élémentaire 2
+ JPN 2075	6	A	1	s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2075H	6	A	2	js	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2085	6	H	1	j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 3050	3	A	1	js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 3060	3	H	1	js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 3070	3	A	1	js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 3080	3	H	1	js	Japonais avancé : langue écrite 2
+ JPN 3090	3	H	1	j	Langue et culture japonaises

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Culture

AES 2020	3 A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
AES 3041	3 A	1 j	L'économie politique du Japon moderne
AES 3050	3 A	1 j	Transport et communication en Asie
AES 3070	3 H	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
ANT 3164	3 H	1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3 H	1 j	La culture japonaise
ECN 1961	3 E	1 s	Économie de l'Asie
GEO 3422	3 A	1 j	Le Japon
HAR 2085	3 A	1 js	Arts et civilisations asiatiques
HST 2624	3 A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H	1 j	Histoire du Japon contemporain
LNG 3025	3 A	1 j	Le japonais : synchronie et diachronie
POL 2752	3 AH	1 j	Le Japon
POL 3401	3 AH	1 j	L'Asie du Sud-Est

+ VNM 2060	6 H	1 j	Vietnamien intermédiaire 2
+ VNM 2060H	6 A	2 s	Vietnamien intermédiaire 2

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

AES 2010	3 A	1 j	Le Viêt Nam moderne
AES 3050	3 A	1 j	Transport et communication en Asie
AES 3070	3 H	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
ECN 1961	3 E	1 s	Économie de l'Asie
GEO 3242	3 H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
GEO 3442	3 AH	1 js	L'Asie du Sud-Est
HAR 2085	3 A	1 js	Arts et civilisations asiatiques
HST 2626	3 A	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
POL 3401	3 AH	1 j	L'Asie du Sud-Est

Programme 1-097-7-3

Version 01

Module en langue et culture vietnamiennes JS**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module en langue et culture vietnamiennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture vietnamiennes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

VNM 1050	6 AH	1 j	Vietnamien élémentaire 1
VNM 1050H	6 A	2 s	Vietnamien élémentaire 1
+ VNM 1060	6 H	1 j	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 1060H	6 A	2 s	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 2050	6 AH	1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 2050H	6 A	2 s	Vietnamien intermédiaire 1

Centre d'études classiques

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 520

Directeur : Pierre Bonnechere (histoire)

Téléphone : 514-343-6486

Télécopieur : 514-343-2347

Créé par la Faculté des arts et des sciences en 1993, le Centre d'études classiques a pour mandat de coordonner les activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des études classiques, qui existent depuis de nombreuses années à l'Université de Montréal et de promouvoir les liens avec les champs du savoir qui ont été fondamentalement influencés par la culture antique, par exemple les études françaises, les études anglaises et la philosophie

Le Centre gère les trois programmes facultaires en études classiques : le spécialisé, le majeur et le mineur. Ces programmes assurent une solide formation en langues grecque et latine, complétée par un enseignement approfondi de l'histoire, de la littérature, de l'art et de l'archéologie du monde gréco-romain.

Depuis 2005, le Centre a établi trois programmes bidisciplinaires, Le premier avec Histoire (géré par le Centre d'études classiques), un autre avec Philosophie (géré par le Département de Philosophie) et enfin un dernier avec Anthropologie (géré par le Centre d'études classiques). Ces trois programmes garantissent un apprentissage approfondi du grec et/ou latin, un aperçu complet de la culture antique, et assurent une formation solide en histoire, en philosophie ou en anthropologie.

Des professeurs de plusieurs départements participent aux activités du Centre d'études : Richard Bodéüs (philosophie), Pierre Bonnechere (histoire), Louis-André Dorion (philosophie), Domenico Fasciano (études classiques et médiévales), Vayos Liapis (philosophie), Jacques Y. Perreault (histoire), Christian Rudol Raschle (histoire) et Benjamin Victor (études françaises).

Programme 1-095-1-0

Version 03

B.A. spécialisé en études classiques J**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Objectifs

Ce programme offre une formation complète permettant à l'étudiant la double possibilité d'assurer un enseignement de qualité au niveau préuniversitaire et de poursuivre des études supérieures dans une des sous-disciplines des études classiques : langues et littératures, histoire ancienne et archéologie classique.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 57 à option et 3 au choix. Avant d'entreprendre les cours du bloc 72 C, l'étudiant devra suivre : GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031, ou alors LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

<i>Bloc 72 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>30 cr.</i>
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque	
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1	
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2	
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine	
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité	
HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins	
HST 2110	3 A 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine	
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1	
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2	

<i>Bloc 72 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 18 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Langues : lecture de textes

+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

<i>Bloc 72 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 27 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Littérature

+ GRC 3100	3 A 1 j	Poésie hellénistique
+ GRC 3101	3 A 1 j	Rhétorique et art oratoire
+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère et les poètes épiques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Les historiens grecs
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+ GRC 3165	3 H 1 j	Les poètes lyriques
+ GRC 3170	3 A 1 j	Platon et Aristote
+ LAT 3100	3 A 1 j	Poésie didactique latine
+ LAT 3120	3 A 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3140	3 H 1 j	Historiens romains
+ LAT 3150	3 H 1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+ LAT 3160	3 H 1 j	Le théâtre latin
+ LAT 3170	3 H 1 j	Épigraphie latine et droit romain

<i>Bloc 72 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 21 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Histoire

HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3 H 1 j	Questions d'histoire ancienne

HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2113	3 A 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

<i>Bloc 72 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 27 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Archéologie

HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3 H 1 j	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3 H 1 j	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3 A 1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HGL 2062	3 A 1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2421	3 E 1 j	Stage pratique en archéologie
+ HGL 3040	3 H 1 j	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3 H 1 j	Architecture et urbanisme romains

<i>Bloc 72 F</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

Philosophie

PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 2800	3 A 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 A 1 j	Philosophie hellénistique

<i>Bloc 72 G</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Théorie linguistique et littéraire

ANT 1613	3 A 1 j	Anthropologie linguistique
+ FRA 2000	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA 2001	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
FRA 3301	3 A 1 j	Théorie des genres
FRA 3302	3 H 1 j	Rhétorique
FRA 3303	3 A 1 j	Narratologie
FRA 3304	3 A 1 j	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 3308	3 H 1 j	Littérature et linguistique
FRA 3309	3 H 1 j	Littérature et anthropologie
FRA 3314	3 A 1 j	Littérature et philosophie
FRA 3359	3 A 1 j	La recherche en littérature
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de syntaxe
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique

<i>Bloc 72 H</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

Proche-Orient ancien

HGL 2000	3 A 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
THL 1025	3 AHE 1 s	Israël biblique et son histoire
THL 2185	6 AHE 2 js	Hébreu biblique élémentaire
THL 2220	3 AHE 1 js	Géographie et archéologie biblique

<i>Bloc 72 I</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 15 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Compléments linguistiques

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2
+ ANG 1053	3 H 1 j	English Grammar 2
ANG 1101	3 A 1 j	English Composition 1
+ ANG 1102	3 H 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 1952	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 1953	3 H 1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

Bloc 72 Y	option	minimum 3 cr., maximum 6 cr.
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3 A 1 j	Anthropologie de la religion
ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
GLG 1972	3 A 1 j	Histoire de la Terre et du Climat
HAR 1165	3 A 1 js	Introduction aux arts du monde antique
PHY 1966	3 A 1 j	Archéométrie

Programme 1-095-2-0 Version 03

Majeur en études classiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme exige une formation dans une des deux langues anciennes, le grec ou le latin, complétée par une initiation aux autres sous-disciplines. Ce programme offre un atout intéressant lorsque combiné à une formation dans un autre domaine d'études où la connaissance d'une de ces deux langues représente un avantage certain.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant devra suivre : GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031, ou alors LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A	obligatoire	18 cr.
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins

HST 2110	3 A 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine

Bloc 73 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langue 1 : Apprentissage

GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1

Bloc 73 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langue 2 : Apprentissage

+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 73 D option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Langues : Lecture de textes

+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

Bloc 73 E option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Littérature

+ GRC 3100	3 A 1 j	Poésie hellénistique
+ GRC 3101	3 A 1 j	Rhétorique et art oratoire
+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère et les poètes épiques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Les historiens grecs
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+ GRC 3165	3 H 1 j	Les poètes lyriques
+ GRC 3170	3 A 1 j	Platon et Aristote
+ LAT 3100	3 A 1 j	Poésie didactique latine
+ LAT 3120	3 A 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3140	3 H 1 j	Historiens romains
+ LAT 3150	3 H 1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+ LAT 3160	3 H 1 j	Le théâtre latin
+ LAT 3170	3 H 1 j	Épigraphie latine et droit romain

Bloc 73 F option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Histoire

HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3 A 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 3021	3 H 1 j	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 A 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 73 G option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Archéologie

HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3 H 1 j	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3 H 1 j	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3 A 1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HGL 2062	3 A 1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2421	3 E 1 j	Stage pratique en archéologie
+ HGL 3040	3 H 1 j	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3 H 1 j	Architecture et urbanisme romains

Bloc 73 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Philosophie

PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 2800	3 A 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 A 1 j	Philosophie hellénistique

Bloc 73 I option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Théorie linguistique et littéraire

ANT 1613	3 A 1 j	Anthropologie linguistique
+ FRA 2000	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques

+ FRA 2001	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques: analyses
FRA 3301	3 A 1 j	Théorie des genres
FRA 3302	3 H 1 j	Rhétorique
FRA 3303	3 A 1 j	Narratologie
FRA 3304	3 A 1 j	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 3308	3 H 1 j	Littérature et linguistique
FRA 3309	3 H 1 j	Littérature et anthropologie
FRA 3314	3 A 1 j	Littérature et philosophie
FRA 3359	3 A 1 j	La recherche en littérature
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de syntaxe
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
LNG 2700	3 H 1 j	Philologie latine
LNG 2750	3 A 1 j	Introduction à l'indo-européen

Bloc 73 J *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Compléments linguistiques

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2
+ ANG 1053	3 H 1 j	English Grammar 2
ANG 1101	3 A 1 j	English Composition 1
+ ANG 1102	3 H 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 1952	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 1953	3 H 1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

Bloc 73 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3 A 1 j	Anthropologie de la religion
ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
GLG 1972	3 A 1 j	Histoire de la Terre et du Climat
HAR 1165	3 A 1 js	Introduction aux arts du monde antique
PHY 1966	3 A 1 j	Archéométrie

Programme 1-095-4-0 Version 03

Mineur en études classiques J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le mineur est un programme d'introduction au monde classique, soit en matière de langues anciennes, soit en matière de civilisation. L'orientation Langues permet à l'étudiant l'apprentissage exclusif du latin et/ou du grec anciens, et s'avère un remarquable complément pour toutes les disciplines qui nécessitent les langues anciennes : histoire, philosophie, études françaises, études médiévales, linguistique, histoire de l'art. L'orientation Civilisation ne comprend pas d'obligation d'apprentissage des langues, et apporte un complément culturel qui peut être combiné avec les mêmes disciplines.

Structure du programme

L'orientation Langues comprend les segments 01 et 74, avec 6 crédits obligatoires, 24 à option et 0 au choix. L'orientation Civilisation comprend les segments 01 et 75, avec 12 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A	<i>obligatoire</i>		<i>6 cr.</i>
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque	
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine	

Segment 74 Propre à l'orientation Langues

Bloc 74 A *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Langues : apprentissage

GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 74 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Langues : lecture de textes

+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

Bloc 74 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Littérature

+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère et les poètes épiques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Les historiens grecs
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+ GRC 3170	3 A 1 j	Platon et Aristote
+ LAT 3120	3 A 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3140	3 H 1 j	Historiens romains
+ LAT 3150	3 H 1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+ LAT 3160	3 H 1 j	Le théâtre latin
+ LAT 3170	3 H 1 j	Épigraphie latine et droit romain
PHI 3865	3 A 1 j	Textes philosophiques : tradition latine

Bloc 74 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Histoire et civilisation antique

HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 1012	3 A 1 j	Civilisation gréco-romaine

HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3 A 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 A 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 A 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
Bloc 74 Y option minimum 3 cr., maximum 6 cr.		
ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2
ANT 1210	3 A 1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3 A 1 j	Anthropologie de la religion
ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 1952	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 1953	3 H 1 js	Grec moderne avancé
HAR 1165	3 A 1 j	Introduction aux arts du monde antique
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

Segment 75 Propre à l'orientation Civilisation

Bloc 75 A obligatoire 6 cr.		
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité

Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 15 cr.	
---	--

Langues

GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

Bloc 75 C option minimum 0 cr., maximum 15 cr.	
---	--

Histoire et civilisation

HGL 1012	3 A 1 j	Civilisation gréco-romaine
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3 A 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 A 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 A 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 75 D option minimum 0 cr., maximum 12 cr.	
---	--

Archéologie

HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3 H 1 j	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3 H 1 j	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3 A 1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire

HGL 2062	3 A 1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2421	3 E 1 j	Stage pratique en archéologie
+ HGL 3040	3 H 1 j	Aspects d'archéologie classique
Bloc 75 Y option minimum 0 cr., maximum 6 cr.		
ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2
ANT 1210	3 A 1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3 A 1 j	Anthropologie de la religion
ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 1952	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 1953	3 H 1 js	Grec moderne avancé
HAR 1165	3 A 1 j	Introduction aux arts du monde antique
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

Programme 1-094-1-0

Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie J**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription****L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.**

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Pour entrer à la maîtrise en études classiques (option langues et histoire, ou archéologie classique), l'étudiant devra avoir suivi tous les cours du bloc 71B et du bloc 71C.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.)

Objectifs

Ce programme assure une formation intégrée en études classiques et en anthropologie. Il permet l'étude approfondie du monde gréco-romain (avec la possibilité d'une spécialisation soit sur la Grèce, soit sur Rome), l'accent étant clairement mis sur l'archéologie, de même qu'il permet une formation en littérature. Cette étude se fait par un double biais: par l'acquisition d'une vision aussi large que possible de la discipline anthropologique (ethnologie, ethnolinguistique et archéologie de type anthropologique), qui a investi bien des aspects des études sur le monde classique, et par l'acquisition des connaissances nécessaires aux études classiques (histoire, langue et littérature, et archéologie méditerranéenne). On veillera aussi à l'acquisition d'un esprit critique aiguisé qui permet tant la compréhension correcte de la pensée antique et des problèmes culturels et de société.

À l'Université de Montréal, l'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varient selon l'option retenue.

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour entrer à la maîtrise en études classiques (option langues et histoire, ou archéologie classique), l'étudiant devra avoir suivi tous les cours du bloc 71B et du bloc 71C.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 24 cr.

Formation de base

ANT 1013	3	A	1	j	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	A	1	j	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	A	1	j	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	H	1	j	Introduction à la variation biologique
ANT 1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
HGL 1011	3	A	1	j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 2005	3	A	1	j	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1031	3	A	1	j	Histoire de l'Antiquité

Bloc 71 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langues anciennes 1

GRC 1111	3	A	1	s	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3	A	1	s	Initiation à la langue latine 1

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langues anciennes 2

+ GRC 1121	3	H	1	s	Initiation à la langue grecque 2
+ LAT 1121	3	H	1	s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71 D option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Méthodes et techniques de l'archéologie

+ ANT 2210	3	H	1	j	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2266	3	H	1	j	Archéologie: approche interdisciplinaire
ANT 2280	3	H	1	js	Méthodes en archéologie historique
ANT 3102	3	AHE	1	js	Lectures dirigées
+ ANT 3270	3	H	1	j	Méthode d'analyse en zooarchéologie
ANT 3280	3	E	1	j	Fouilles en archéologie historique
+ ANT 3283	6	A	1	j	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3	H	1	j	Archéologie maritime
ANT 3806	3	AHE	1	js	Pratique de terrain
HGL 2050	3	H	1	j	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2421	3	E	1	j	Stage pratique en archéologie

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours complémentaires en archéologie anthropologique

ANT 1213	3	H	1	j	L'archéologie des civilisations
ANT 1285	3	A	1	j	Introduction à l'archéologie historique
+ ANT 2220	3	H	1	j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+ ANT 2260	3	A	1	j	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2270	3	A	1	j	Introduction à la zooarchéologie
+ ANT 3230	3	H	1	j	Préhistoire de l'ancien monde
+ ANT 3260	3	H	1	j	La théorie en archéologie
+ ANT 3341	3	A	1	j	Archéologie des sociétés pré-agricoles
ANT 3813	3	A	1	j	Séminaire d'archéologie
ANT 3881	3	A	1	j	Mésopotamie ancienne

+ ANT 3882	3	A	1	j	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3	H	1	j	Préhistoire de l'Amérique de Sud

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours complémentaires en archéologie méditerranéenne

HGL 2030	3	H	1	j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	A	1	j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	H	1	j	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2060	3	A	1	j	Archéologie: Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	A	1	j	Archéologie: République et Haut Empire
HGL 2062	3	A	1	j	Archéologie: Le Bas Empire
+ HGL 3040	3	H	1	j	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	H	1	j	Architecture et urbanisme romains

Bloc 71 G option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours complémentaires en ethnologie

ANT 1010	3	H	1	j	Les théories en ethnologie
ANT 1018	3	H	1	j	Étude des systèmes de parenté
ANT 2020	3	A	1	j	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	A	1	js	Anthropologie économique
ANT 2026	3	A	1	js	Anthropologie politique
ANT 2030	3	H	1	j	Écologie culturelle
ANT 2036	3	AH	1	j	Occident: représentations
ANT 2037	3	A	1	j	Anthropologie du quotidien
ANT 2042	3	H	1	js	Problèmes d'ethnologie urbaine
ANT 2058	3	H	1	j	Les technologies
ANT 3021	3	A	1	js	Religion et modernité
ANT 3035	3	H	1	j	Dynamique socioculturelle
ANT 3043	3	H	1	j	Anthropologie: sociétés contemporaines
ANT 3044	3	H	1	js	Anthropologie et développement
ANT 3051	3	A	1	j	Anthropologie: théories contemporaines
ANT 3055	3	A	1	j	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3065	3	A	1	j	Critiques des théories anthropologiques
ANT 3809	3	A	1	j	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	H	1	j	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3850	3	A	1	j	Anthropologie de l'Europe
ANT 3853	3	H	1	j	Texte ethnographique et terrain
ANT 3859	3	A	1	j	Cultures mésoaméricaines

Bloc 71 H option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Cours complémentaires en anthropologie linguistique

ANT 1613	3	A	1	j	Anthropologie linguistique
ANT 2611	3	A	1	j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	E	1	j	Langages et systèmes symboliques
ANT 2660	3	A	1	j	Langue et identité sociale
ANT 3625	3	H	1	j	Langue, culture et poétique
ANT 3631	3	H	1	j	Changement social et linguistique
ANT 3815	3	A	1	j	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 3876	3	H	1	j	Ethnographie du Caucase

Bloc 71 I option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Cours complémentaires en bioanthropologie

ANT 1511	3	A	1	j	Évolution et comportement humain
ANT 2423	3	H	1	j	Biologie et environnement socioculturel
ANT 2430	3	A	1	j	Introduction à la paléontologie humaine
ANT 2440	3	A	1	j	Génétique et anthropologie
ANT 2454	3	H	1	j	Introduction à la primatologie
ANT 2470	3	H	1	j	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3420	3	H	1	j	Interactions bioculturelles
ANT 3440	3	A	1	j	Génétique du comportement humain
+ ANT 3460	3	H	1	j	Concepts, méthodes en paléanthropologie
+ ANT 3556	3	H	1	js	Évolution et comportement humain 2
ANT 3814	3	H	1	j	Séminaire d'anthropologie biologique

Bloc 71 J option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Histoire littéraire

GRC 1031	3	A	1	j	Introduction à la littérature grecque
LAT 1031	3	A	1	j	Histoire de la littérature latine

Bloc 71 K option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Langues: lecture de textes

+ GRC 2011	3	A	1	j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3	H	1	j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3	H	1	j	Grec avancé (B)
+ LAT 2011	3	A	1	j	Latin intermédiaire

+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)
<i>Bloc 71 L</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
Littérature		
+ GRC 3100	3 A 1 j	Poésie hellénistique
+ GRC 3101	3 A 1 j	Rhétorique et art oratoire
+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère et les poètes épiques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Les historiens grecs
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+ GRC 3165	3 H 1 j	Les poètes lyriques
+ GRC 3170	3 A 1 j	Platon et Aristote
+ LAT 3100	3 A 1 j	Poésie didactique latine
+ LAT 3120	3 A 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3140	3 H 1 j	Historiens romains
+ LAT 3150	3 H 1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+ LAT 3160	3 H 1 j	Le théâtre latin
+ LAT 3170	3 H 1 j	Épigraphie latine et droit romain
<i>Bloc 71 M</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 18 cr.</i>
Histoire antique		
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3 H 1 j	Questions d'histoire ancienne
HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 A 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 A 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome
<i>Bloc 71 N</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
Langues modernes		
ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2
+ ANG 1102	3 H 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H 1 j	English Composition 4
GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 1952	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 1953	3 H 1 js	Grec moderne avancé
GRM 1991	6 A 1 js	Grec moderne élémentaire
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

Programme 1-166-1-0

Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admis à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>24 cr.</i>
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1032	3 H 1 j	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne
HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3 A 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine

Bloc 71 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Introduction complémentaire (histoire)**

HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1051	3 A 1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3 H 1 s	Histoire du Canada depuis 1850
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Langues anciennes (études classiques)**

GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Langues anciennes (études classiques)**

+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Langues anciennes, lecture de textes (études classiques)**

+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire

+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Sciences auxiliaires (histoire et études classiques)

ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
+ ETM 3202	3 H 1 j	Initiation aux sources médiévales
HST 2001	3 A 1 s	Paléographie
HST 2004	3 A 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
HST 2007	3 A 1 s	Histoire et multimédia
HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie
+ LAT 3170	3 H 1 j	Épigraphie latine et droit romain

Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Littérature gréco-romaine (études classiques)

+ GRC 3100	3 A 1 j	Poésie hellénistique
+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère et les poètes épiques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Les historiens grecs
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+ GRC 3170	3 A 1 j	Platon et Aristote
+ LAT 3100	3 A 1 j	Poésie didactique latine
+ LAT 3120	3 A 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3140	3 H 1 j	Historiens romains
+ LAT 3150	3 H 1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+ LAT 3160	3 H 1 j	Le théâtre latin

Bloc 71 H option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Histoire de l'Antiquité (histoire)

HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3 A 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 3021	3 H 1 j	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 A 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 71 I option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Histoire médiévale et moderne (histoire)

ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
HST 2125	3 A 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 H 1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XV ^e siècle
HST 2127	3 H 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2272	3 AE 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2418	3 A 1 j	Nouvelle France
HST 2810	3 H 1 j	Émergence de l'identité moderne
HST 3127	3 H 1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
HST 3130	3 H 1 j	Culture et société au Moyen Âge
HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes

Bloc 71 J option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Histoire contemporaine (histoire)

HST 2251	3 A 1 s	Histoire de la Grèce moderne
HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIX ^e et XX ^e siècles
HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 H 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2360	3 H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2447	3 AE 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada

Bloc 71 K option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Archéologie gréco-romaine (études classiques)

HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3 H 1 j	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3 H 1 j	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3 A 1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HGL 2062	3 A 1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2421	3 E 1 j	Stage pratique en archéologie
+ HGL 3040	3 H 1 j	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3 H 1 j	Architecture et urbanisme romains

Bloc 71 L option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Compléments linguistiques (histoire et études classiques)

+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
ALL 1979	3 AE 1 js	Introduction à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 js	Lecture en allemand 1
+ ALL 1982	3 H 1 js	Lecture en allemand 2
+ ANG 1102	3 H 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H 1 j	English Composition 4
GRM 1951	6 A 2 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 1952	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 1953	3 H 1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

Programme 1-095-7-1

Version 00

Module en langue et culture grecques

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module en langue et culture grecques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture grecques. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A option *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langues

GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère et les poètes épiques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Les historiens grecs
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie

Bloc 70 B option *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Civilisation

GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 1012	3 A 1 j	Civilisation gréco-romaine
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine

Segment 70

Bloc 70 A option *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)
+ LAT 3120	3 A 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3160	3 H 1 j	Le théâtre latin

Bloc 70 B option *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Civilisation

GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 1012	3 A 1 j	Civilisation gréco-romaine
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et Études classiques

(Voir sous le Département de philosophie.)

Programme 1-095-7-0

Version 00

Module en langue et culture latines

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module en langue et culture latines est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture latines. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Centre d'études médiévales

Administrateur : Jean-François Cottier, Professeur agrégé au Département DLLF, Directeur du Centre
3744 Jean Brillant, 515-18
Téléphone : 514-343-7104

Créé en 1994, le Centre d'études médiévales a pour mandat de coordonner les activités d'enseignement et de recherche et le développement des ressources documentaires dans le domaine des études médiévales.

Au 1^{er} cycle, le Centre est responsable du programme facultaire du Majeur et du Mineur en études médiévales.

Programme 1-150-2-0

Version 00

Majeur en études médiévales

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours HST de niveau 3000 ont comme préalable HST 1032 ou HST 1932. L'acquisition d'une 3^e langue est fortement recommandée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à donner à de futurs spécialistes les connaissances fondamentales et la maîtrise des outils essentiels à la poursuite de leurs études et de leurs recherches. Afin de satisfaire ces objectifs, le programme comporte des cours visant à la formation spécifique de futurs médiévistes ainsi que des cours disciplinaires empruntés aux différents champs d'études de la médiévistique. Cette forte multidisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 45 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 12 cr.

Latin et littérature du Moyen Âge

+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
FRA 1100	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Introduction à l'histoire médiévale

HST 1032	3 H 1 j	Histoire du Moyen Âge
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental

Bloc 71 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Introduction au monde médiéval

ETM 2001	3 AH 1 j	Introduction à la pensée médiévale
ETM 2102	3 A 1 j	Les institutions médiévales
ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
+ ETM 3202	3 H 1 j	Initiation aux sources médiévales
ETM 3303	3 AH 1 j	Sujet spécial

Bloc 71 D option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Histoire du Moyen Âge

HST 2001	3 A 1 s	Paléographie
HST 2125	3 A 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 H 1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST 2127	3 H 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 3108	3 A 1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST 3127	3 H 1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
HST 3130	3 H 1 j	Culture et société au Moyen Âge

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Histoire de l'art et archéologie

ETM 2008	3 A 1 j	Archéologie médiévale
HAR 1080	3 A 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 2070	3 H 1 j	La cathédrale gothique
HAR 3055	3 H 1 j	L'art du premier millénaire
HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XIVe siècle

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Littérature

ALL 2350	3 H 1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque
ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 2312	3 H 1 j	The Romance
+ ESP 3212	3 A 1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
FRA 2100	3 H 1 j	Littérature française du Moyen Âge

FRA 2203	3 A 1 j	Poétiques médiévales
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine

Bloc 71 G option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Langue et philologie

ALL 2340	3 H 1 j	Histoire de la langue allemande
ANG 2020	3 A 1 j	English Languages since 1066
ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
+ ESP 3517	3 A 1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+ ESP 3518	3 H 1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
LNG 1050	3 A 1 j	Ancien et moyen français
LNG 2225	3 A 1 j	Historia de la lengua espanola
+ LNG 2650	3 A 1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+ LNG 2660	3 A 1 j	Philologie occitane
+ LNG 3240	3 A 1 j	Philologie romane
+ LNG 3600	3 A 1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français

Bloc 71 H option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Philosophie

PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)
PHI 3865	3 A 1 j	Textes philosophiques : tradition latine
PHI 3870	3 A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 71 I option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Activité d'intégration

ETM 3304	3 A 1 js	Voyage d'études
----------	----------	-----------------

Programme 1-150-4-0

Version 05

Mineur en études médiévales

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Cependant, le mineur ne peut être fait en une seule année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours HST de niveau 3000 ont comme préalable HST 1032.

L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme est destiné à consolider une formation principale en littérature, philologie, histoire de l'art, philosophie ou études classiques par exemple. Il vise à donner aux étudiants qui désirent se spécialiser en études médiévales les connaissances fondamentales et la maîtrise des outils essentiels à la poursuite de leurs études et de leurs recherches. Afin de satisfaire ces objectifs, le programme comporte des cours visant à la formation spécifique de futurs médiévistes, ainsi que des cours disciplinaires empruntés aux différents champs d'études de la médiévisique. Cette forte multidisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 21 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *9 cr.*

Latin

+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Introduction à l'histoire médiévale

HST 1032	3 H 1 j	Histoire du Moyen Âge
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Introduction au monde médiéval

ETM 2001	3 AH 1 j	Introduction à la pensée médiévale
ETM 2102	3 A 1 j	Les institutions médiévales
ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
+ ETM 3202	3 H 1 j	Initiation aux sources médiévales
ETM 3303	3 AH 1 j	Sujet spécial
FRA 1100	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Histoire du Moyen Âge

HST 2001	3 A 1 s	Paléographie
HST 2125	3 A 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 H 1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST 2127	3 H 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 3108	3 A 1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST 3127	3 H 1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
HST 3130	3 H 1 j	Culture et société au Moyen Âge

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Histoire de l'art et archéologie

ETM 2008	3 A 1 j	Archéologie médiévale
HAR 1080	3 A 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 2070	3 H 1 j	La cathédrale gothique
HAR 3055	3 H 1 j	L'art du premier millénaire
HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XIVe siècle

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Littératures

ALL 2350	3 H 1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque
ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 2312	3 H 1 j	The Romance
+ ESP 3212	3 A 1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
FRA 2100	3 H 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2203	3 A 1 j	Poétiques médiévales
LAT 1031	3 A 1 j	Histoire de la littérature latine

Bloc 70 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Langue et philologie

ALL 2340	3 H 1 j	Histoire de la langue allemande
ANG 2020	3 A 1 j	English Languages since 1066
ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
+ ESP 3517	3 A 1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+ ESP 3518	3 H 1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
LNG 1050	3 A 1 j	Ancien et moyen français
LNG 2225	3 A 1 j	Historia de la lengua espanola
+ LNG 2650	3 A 1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+ LNG 2660	3 A 1 j	Philologie occitane
+ LNG 3240	3 A 1 j	Philologie romane
+ LNG 3600	3 A 1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français

Bloc 70 H *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Philosophie médiévale

PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)
PHI 3865	3 A 1 j	Textes philosophiques : tradition latine
PHI 3870	3 A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 70 I *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Activité d'intégration

ETM 3304	3 A 1 js	Voyage d'études
----------	----------	-----------------

Programmes interfacultaires

Certains programmes interdisciplinaires sont non seulement facultaires, puisqu'ils ne relèvent pas d'un département unique, mais même interfacultaires puisqu'ils font appel aux enseignements et aux ressources de plusieurs facultés, et sont sous la juridiction conjointe de celles-ci.

Programme 1-482-5-0

Version 02

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention**S**

Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-6090.

Programme 1-961-5-0

Version 01

Certificat en sciences des religions**J**

Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie, et géré par cette dernière.

Section 3

Faculté de droit

Table des matières

Calendrier facultaire	
Introduction	3-1
Coordonnées générales de la Faculté	3-1
Direction	3-1
Centre de recherche en droit public (CRDP)	3-1
Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)	3-1
Laboratoire LexUM	3-2
Personnel enseignant	3-2
Bibliothèque	3-2
Prix	3-3
Programmes d'échanges	3-3
Baccalauréat en droit	3-3
Répertoire des cours	3-7

À jour le 1^{er} mai 2007

Faculté de droit

Introduction

Au regard de plusieurs caractéristiques comme le nombre de ses professeurs, de ses étudiants et de ses programmes, ainsi qu'au plan de son rayonnement intellectuel, la Faculté de droit est l'une des plus importantes au Québec et au Canada. Elle compte 60 professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs chargés de cours, des enseignements à plus de 1 400 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires dans une vingtaine de programmes ou concentrations.

La Faculté offre ainsi une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et de ses applications. Le savoir juridique est aussi cerné en le situant dans ses contextes sociaux, politiques et économiques. Le Centre de recherche en droit public (CRDP) est rattaché à la Faculté et accueille de nombreux chercheurs de plusieurs disciplines. Il est le plus important du genre au Canada. Le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale.

La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche qui est plus que centenaire et qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à la reconnaissance du droit comme discipline universitaire. Occupant un pavillon autonome dans lequel logent une bibliothèque complète et un laboratoire informatique, elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de droit
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
H3T 1J7

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone : 514-343-6124
Télécopieur : 514-343-2199
Courriel : recrutement@droit.umontreal.ca
www.droit.umontreal.ca

Direction

Doyenne : **Anne-Marie Boisvert**
Vice-doyen (études de 1^{er} cycle) : **Ghislain Massé**
Vice-doyen (développement et planification) : **Guy Lefebvre**
Vice-doyen (études supérieures et recherche) : **Michel Morin**
Secrétaire de la Faculté : **Louise Viau**
Vice-doyenne adjointe intérimaire (études de 1^{er} cycle) : **Sophie Arès**
Adjoint au vice-doyen (études supérieures) : **Martin Scully**
Responsable de la gestion des études : **Josée Deschamps**
Directeur administratif : **Normand Héту**
Directrice du programme de maîtrise, option notariat : **Brigitte Lefebvre**
Directrice du programme de maîtrise, option fiscalité : **Diane Bruneau**

Centre de recherche en droit public (CRDP)

Directeur : **Karim Benyekhlef**

Le Centre de recherche en droit public, créé en 1962, est le plus important centre de recherche sur le droit au Canada. Il compte aujourd'hui 14 chercheurs réguliers, 30 chercheurs associés et 28 collaborateurs, œuvrant au Québec, au Canada et dans de nombreux autres pays.

Les travaux réalisés au CRDP sont centrés sur trois axes de recherche :

- Droit et nouveaux rapports sociaux
- Droit et technologies d'information et de communication
- Droit, biotechnologies et rapports au milieu.

Ces axes couvrent les dimensions changeantes de la normativité juridique contemporaine. On y aborde le droit en tant que forme du lien social. Les recherches qui y sont menées regroupent des équipes formées, selon le cas, de trois à soixante-dix chercheurs. Plusieurs projets reposent sur la collaboration de chercheurs étrangers. Il s'agit pour l'essentiel d'équipes composées d'universitaires issus de disciplines, de laboratoires, d'institutions, de facultés et de départements différents. Nos travaux se situent ainsi au carrefour de plusieurs perspectives disciplinaires et épistémologiques : théorie du droit, théorie de la communication, génie informatique et science politique, analyse économique, criminologie, histoire, anthropologie, médecine, génétique, philosophie, éthique, sociologie et biologie.

Les travaux menés au CRDP se caractérisent aussi par leur continuité. Si certains projets sont réalisés dans le cadre de cycles de recherche relativement courts, de trois à cinq ans, plusieurs s'étendent sur plus d'une dizaine d'années, suivant en cela le cours des changements sociaux et technologiques.

Les chercheurs du CRDP sont particulièrement impliqués dans les études supérieures au 2^e et au 3^e cycles, et dans l'animation de deux programmes de maîtrise en droit des biotechnologies et en droit des technologies de l'information. Tous les projets initiés par les chercheurs du CRDP font appel à la participation active des étudiants, que ceux-ci poursuivent un stage de 1^{er} cycle au Centre, des études de maîtrise ou de doctorat, ou encore qu'ils œuvrent au Centre à titre de chercheurs postdoctoraux. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'un encadrement académique stimulant et du soutien logistique et financier du Centre et de ses équipes de recherche. Nous estimons que leur contribution aux activités scientifiques du CRDP est essentielle au développement de la recherche et des connaissances en droit.

Au chapitre de la collaboration scientifique, nos activités de recherche et de formation ont engendré d'importants réseaux de recherche. Elles ont donné naissance au Regroupement stratégique *Droit et changements*, reconnu et financé par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Le Centre de recherche en droit public entretient par ailleurs des rapports continus, sur un plan national et international, avec une quinzaine de centres de recherche associés.

Le CRDP accueille également deux chaires de recherche :

- la Chaire de recherche du Canada en droit et médecine, dirigée par la professeure Bartha Maria Knoppers
- la Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique dirigée par le professeur Pierre Trudel.

Le Centre héberge aussi dans ses murs l'Institut International de Recherche en Éthique Biomédicale (IIREB).

Depuis quelques années, le Centre de recherche en droit public contribue de façon particulière à la diffusion et au transfert des connaissances en droit, notamment par le biais des sites Internet :

- HumGen, orienté sur les enjeux sociaux, éthiques et juridiques liés à la génétique humaine.
- Lex Electronica, la revue juridique internationale du CRDP.

Des informations supplémentaires concernant les projets de recherche et les activités du CRDP sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.crdp.umontreal.ca

Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)

Directeur : **Ejan Mackaay**

Le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) a été créé en 1997. La mission du CDACI consiste à contribuer au développement des connaissances en droit des affaires et du commerce international par ses recherches, et aussi à accroître les connaissances des juristes et des non-juristes qui interviennent dans ces domaines, par des initiatives de formation. La mission du CDACI est à la fois intellectuelle, économique et sociale, puisque le Centre veut répondre aux besoins du milieu, autant ceux des individus que des entreprises, et contribuer à l'essor économique par le développement des connaissances et des compétences pertinentes. La Faculté de droit souhaite ainsi souligner l'importance que revêt le droit des affaires dans notre société, tout en en faisant un des axes prioritaires de développement.

Dans cette perspective, le CDACI a activement collaboré à la création d'une option Droit des affaires dans le cadre du programme de maîtrise. Ce programme d'études s'ajoute à celui de la maîtrise en droit, option Fiscalité, offert conjointement par HEC Montréal et la Faculté de droit.

Le CDACI accueille la Chaire de recherche en droit des affaires et du commerce international dirigée par le professeur Stéphane Rousseau.

Laboratoire LexUM

Directeur : **Daniel Poulin**

Le laboratoire LexUM a été créé par la Faculté de droit à l'automne 2005 à partir de l'équipe de recherche du même nom du CRDP. La mission du LexUM est de développer la recherche et d'innover dans le domaine des technologies de l'information et du droit afin d'améliorer l'accès à l'information juridique, de soutenir la bonne administration de la justice ainsi que d'améliorer l'accessibilité et la qualité des systèmes de justice au Canada et à l'étranger. Le LexUM mène en parallèle deux missions, la production d'activités universitaires de recherche et la production de services universitaires. Ces derniers peuvent être illustrés par la réalisation du site de l'Institut canadien d'information juridique (www.canlii.ca) pour le compte de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Les divers services offerts aux institutions judiciaires canadiennes dans le domaine des technologies de l'information constituent un autre exemple de cet engagement du LexUM auprès de la communauté juridique canadienne.

Le laboratoire LexUM regroupe une trentaine de jeunes chercheurs et de spécialistes en droit et en informatique. Les locaux du LexUM sont situés à proximité de la Faculté au 3525, chemin Queen-Mary.

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Karim Benyekhlef, LL. D. (Montréal)
 Anne-Marie Boisvert, LL. M. (Harvard)
 Jean-Maurice Brisson, LL. M. (Montréal) – détaché à la FES
 Diane Bruneau, M. Fisc. (Sherbrooke), D.D.N. (Montréal)
 François Chevette, D.E.S. (Paris)
 Pierre Ciotola, LL. D. (Montréal)
 François Crépeau, D.E.A. (Paris I), D.E.A. (Paris II), doctorat en droit (Paris I), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations
 Patrice Deslauriers, D.E.A. (Paris), LL. M. (Montréal)
 Héléne Dumont, LL. M. (Montréal), LL. M. (Berkeley)
 Claude Fabien, LL. M. (McGill)
 Jacques Frémont, LL. M. (Osgoode Hall), rectorat – Provost et vice-recteur – Affaires académiques
 Ysolde Gendreau, LL. M. (McGill), doctorat en droit (Paris II)
 Gérald Goldstein, Maîtrise en droit (Paris I), D.E.S.S. (Paris I), LL. M. (McGill), D.C.L. (McGill)
 Jean Héту, LL. M. (Harvard)
 Bartha Maria Knoppers, M.A. Comp. Litt. (Alberta), LL. B./B.C.L. (McGill), D.L.S. (Cambridge), doctorat en droit (Paris I), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit et médecine
 Diane Labrèche, LL. M. (Osgoode Hall)
 Jean Leclair, LL. M. (Montréal)
 Brigitte Lefebvre, Ph.D. (Paris II), LL. M. (Montréal), D.D.N. (Montréal), titulaire de la Chaire du notariat
 Guy Lefebvre, LL. M. (Montréal), LL. M. (Londres)
 Thérèse Leroux, B.Sc. biologie (Sherbrooke), Ph.D. biochimie (Laval), LL. B. (Sherbrooke)
 Didier Lluellas, D.E.S. (Paris), MRSC
 Ejan Mackaay, LL. M. (Amsterdam), doctorat en droit (Amsterdam), LL. M. (Toronto)
 Patrick A. Molinari, LL. M. (Montréal), MRSC
 Michel Morin, M.Sc. économie (UQAM), LL. B. (Montréal)
 Nanette Neuwahl, LL. M. (Leyde), doctorat en droit (Institut Universitaire Européen)
 Pierre Noreau, M.Sc. (Montréal), doctorat (Institut d'études politiques, Paris)
 Danielle Pinard, LL. M. (Londres)
 Adrian Popovici, D.E.S. (Paris), Dipl. Institut d'études polit. (Paris), Dipl. Institut de droit comparé (Paris), D.E.S. droit comparé (Strasbourg)
 Daniel Poulin, LL. M. (Montréal), M.Sc. informatique (Montréal), titulaire de la Chaire LexUM en informatique juridique
 Guy Rocher, M.A. en sociologie (Laval), Ph.D. en sociologie (Harvard), MRSC, détaché du Département de sociologie au CRDP
 Louise Rolland, LL. M. (Montréal)
 Jeffrey Talpis, LL. D. (Montréal)
 Luc B. Tremblay, LL. M. (UBC), D.Phil. (Oxford)
 Gilles Trudeau, doctorat (Harvard Law School)
 Pierre Trudel, LL. M. (Montréal)
 Daniel Turp, LL. M. (Montréal), D.E.A. (Paris II), Dipl. Intl. Law (Cantab), doctorat d'État (Paris II) – en congé

Louise Viau, LL. M. (Montréal)
 José Woehrling, LL. M. (Montréal)

Professeurs agrégés

Stéphane Beaulac, LL. M. (Cambridge), Ph.D. (Cambridge)
 Isabelle Duplessis, LL. M. (Montréal), LL. D. (Montréal)
 Jean-François Gaudreault-DesBiens, LL. M. (Laval), LL. D. (Ottawa)
 Vincent Gautrais, LL. M. (Montréal), LL. D. (Montréal), titulaire de la Chaire en droit de la sécurité et des affaires électroniques
 Matthew P. Harrington, B. Th. (McGill), J.D. (Boston.), LL. M. (Pennsylvania), S.J.D. (Pennsylvania)
 France Houle, LL. M. (Queen's), LL. D. (Montréal)
 Suzanne Lalonde, Ph.D. (Cambridge)
 Ghislain Massé, LL. M. (Montréal)
 Benoît Moore, LL. M. (Montréal), D.E.A. en droit privé (Paris I), titulaire de la Chaire Jean-Louis-Baudouin en droit civil
 Hugues Parent, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)
 Louise Héléne Richard, LL. M. (Sherbrooke) – détachée aux Services aux étudiants
 Stéphane Rousseau, LL. M. (Laval), S.J.D. (Toronto), titulaire de la Chaire en droit des affaires et du commerce international
 Alain Roy, LL. M. (Montréal), LL. D. (Laval)
 Pauline Roy, LL. D. (Montréal)
 Héléne Trudeau, D.E.A. (Bordeaux I)

Professeurs adjoints

Élise Charpentier D.S.U. (Paris II), D.E.A. (Paris II), D.C.L. (McGill)
 Emmanuel Sibidi Darankoum, D.E.A. (Strasbourg), D.D.C. (Strasbourg), D.E.C.L. (Moncton)
 Renée-Claude Drouin, LL. B. (Laval), LL. M. (Laval), D.Phil. (Cambridge)
 Konstantia Koutouki, LL. B. (Queen's), LL. M. (Ottawa)
 Violaine Lemay, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)

Chercheure agrégée

Denise Avaré, M.A. (Ottawa), Ph.D. (Cambridge)

Professeurs associés

Jean-Louis Baudouin, doctorat en droit (Paris), MRSC
 Pierre Béliveau, LL. M. (Montréal)
 Claude Laberge, M.D. (Laval), Ph.D. (Baltimore)
 Pierre A. Michaud, B.A., LL. L. (Montréal)

Professeurs émérites

Albert Bohémier, Roger Comtois, Pierre-André Côté, Pierre Martineau, Jacques-Yvan Morin, Yves Ouellette, Gilles Pépin, Jean Pineau

Bibliothèque

Direction : **Céline Annotte**

Chef de service : **Linda Patry**

Bibliothécaires de référence : **Chantal Lemay, Julia Smocot**

Responsable des services de prêt / Prêt réseau / PEB : **Amélie Bernard**

La Bibliothèque de droit constitue pour les étudiants de la Faculté de droit et de la communauté universitaire un véritable laboratoire. Ils peuvent y compléter leurs notes de cours en consultant les ouvrages cités par les professeurs et se livrer aux recherches que nécessitent la participation aux séminaires et la rédaction des dissertations et des thèses.

La Bibliothèque en est une de référence et de consultation. En conséquence, et afin d'assurer la disponibilité immédiate de tous les ouvrages, le lecteur a libre accès aux rayons et se documente dans la salle de lecture même, le prêt extérieur n'étant autorisé qu'aux professeurs et aux étudiants des 2^e et 3^e cycles. Un prêt de trois jours est cependant possible pour les étudiants de 1^{er} cycle. Le nombre de lecteurs enregistrés à l'entrée au cours d'une année s'élève à plus de 200 000. La Bibliothèque peut recevoir simultanément jusqu'à 470 lecteurs. L'accès au catalogue et le prêt des documents sont automatisés.

La collection compte près de 200 000 documents et couvre presque tous les domaines du droit. Le droit québécois et canadien, en particulier, est couvert de façon presque exhaustive. Les points forts de ces collections sont le droit civil des pays de langue française, le droit commercial et certains droits récents liés à l'émergence des nouvelles technologies. De plus, la Bibliothèque offre l'accès aux principales banques de données juridiques sur Internet ou sur CD-ROM.

Des bibliothécaires de référence sont à la disposition des usagers pour les aider dans leurs recherches. Elles organisent également des activités de formation documentaire.

Le hall d'entrée et l'espace de référence ont été magnifiquement rénovés à l'automne 2004, offrant ainsi des locaux plus fonctionnels. Une salle de travail est

réservée aux étudiants de maîtrise et des cabinets individuels de travail sont disponibles pour les étudiants de doctorat.

La Bibliothèque met à la disposition de ses usagers de nombreux ordinateurs, dans deux laboratoires, notamment, et sur plusieurs tables de travail. De plus, la Bibliothèque comporte des zones d'accès public au réseau sans fil, ce qui permet aux usagers de la communauté universitaire disposant d'un ordinateur portable d'accéder à l'Internet et aux ressources électroniques disponibles sur le réseau de l'Université de Montréal.

Durant l'année académique, la Bibliothèque est ouverte du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 23 h, le vendredi de 8 h 30 à 21 h et les samedis et dimanches, de 10 h à 19 h. Pour en savoir plus, se rendre à l'adresse www.bib.umontreal.ca/DR/

Prix¹

Prix destinés aux étudiants de 1^{re} année

- Prix Berthelot (fondement de droit – 100 \$)
- Prix Brouillette Charpentier Fortin (premier en 1^{re} année – 500 \$)
- Prix Carswell (premier en 1^{re} année – octroi d'ouvrages juridiques)
- Prix Davies (théorie des obligations – 1 000 \$)
- Prix Larue & Leduc (droit pénal général – 100 \$)
- Prix Lord Reading Law Society (excellence en droit constitutionnel – 200 \$)
- Prix Réjane-Laberge-Colas (droit de la famille – 1 000 \$)
- Prix Sir-Lomer-Gouin (deuxième en 1^{re} année – 100 \$)
- Prix Wilson & Lafleur (droit civil – 250 \$)

Prix destinés aux étudiants de 2^e et 3^e année

- Prix Adolphe-Mailhot (Barreau de Montréal) (deuxième en 2^e année – 100 \$)
- Prix du Barreau de Montréal (droit civil – 300 \$)
- Prix du Barreau de Montréal (droit commercial – 300 \$)
- Prix du Barreau du Québec (premier en 2^e année – 1 000 \$)
- Prix Bélanger Sauvé (droit administratif – 1 000 \$)
- Prix Bereskin & Parr (propriété intellectuelle – 500 \$)
- Prix Bernard-Taillefer (deuxième en droit administratif – 1 000 \$)
- Prix Crochetière, Pétrin (droit des sûretés et enregistrement – 1 000 \$)
- Prix Desjardins, Ducharme, Stein, Monast (droit des affaires – 2 000 \$)
- Prix Desjardins, Lapointe, Mousseau, Bélanger (droit des sûretés et enregistrement – 150 \$)
- Prix Dufresne Hébert Comeau (droit municipal – 500 \$)
- Prix Jacques-Fortin (droit pénal – 250 \$)
- Prix Francis-Fauteux (Barreau de Montréal) (droit municipal – 100 \$)
- Prix Frank-R.-Scott (droit constitutionnel – 250 \$)
- Prix Goldenberg (libertés publiques – 100 \$)
- Prix Harry-Batshaw (libertés publiques – 100 \$)
- Prix Herbert-Marx (excellence en rédaction juridique – 500 \$)
- Prix Jacques-Perron (excellence à la Clinique juridique – 500 \$)
- Prix Jean-Martineau (excellence dans le domaine de la plaidoirie, du droit de la preuve et de la procédure civile – 1 500 \$)
- Prix Joseph-Blain (initiation à la recherche juridique – 200 \$)
- Prix Lavery, de Billy (droit du travail – 500 \$; droit de l'environnement – 500 \$)
- Prix Leroux, Côté & Burrogano (droit des biens et des contrats – 500 \$)
- Prix Lucien-Béliveau (concours de la Coupe Gale – 500 \$)
- Prix Robic (propriété intellectuelle – 1 000 \$)
- Prix Robinson Sheppard Shapiro (droit des assurances – 1 000 \$)
- Prix Rodolphe-Lemieux (droit international public – 100 \$)
- Prix Spiegel Sohmer (droit fiscal et commercial – 1 000 \$)
- Prix Stikeman, Elliott/Carswell (droit fiscal – 1 500 \$)

Prix destinés aux bacheliers

- Médaille de la Faculté (premier au baccalauréat)
- Prix du Barreau de Montréal (deuxième au baccalauréat – 700 \$)
- Prix Carswell (premier au baccalauréat – octroi d'ouvrages juridiques)
- Prix Carswell (deuxième au baccalauréat – octroi d'ouvrages juridiques)
- Prix Pérodeau (deuxième au baccalauréat – 100 \$)
- Prix des professeurs en droit (premier au baccalauréat – 2 500 \$)

Programmes d'échanges

La Faculté de droit de l'Université de Montréal participe à de nombreux programmes d'échanges nationaux et internationaux. Premièrement, par la Direction des relations internationales, l'Université de Montréal a établi des programmes d'échanges d'étu-

¹ Les montants des prix sont approximatifs.

dants avec plusieurs universités d'Europe et d'Amérique. Deuxièmement, dans le cadre d'ententes bilatérales signées par la Faculté de droit, les étudiants peuvent notamment séjourner aux universités de la China University of Political Science and Law à Pékin, de Poitiers, de Lyon II et Lyon III et de Paris II en France, aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur et à l'Université catholique de Louvain en Belgique, à l'Université de Bologne en Italie, aux Facultés de droit de Genève et de Neuchâtel en Suisse, à l'Universitat de Barcelona en Espagne, à l'Universidad Torcuato di Tella en Argentine, à l'Université de Colombie-Britannique à Vancouver, ainsi qu'à la Osgoode Hall Law School de l'Université York à Toronto. Dans le cas de cette dernière institution, une entente prévoit aussi la possibilité d'obtention du baccalauréat en common law suite à une année d'étude passée à Osgoode Hall, postérieurement à l'obtention du baccalauréat de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Programme 1-325-1-0

Version 08

Baccalauréat en droit

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Le doyen ou l'autorité compétente peut toutefois autoriser l'inscription à temps partiel lorsque l'étudiant a complété les 35 crédits du bloc 70A.

– À temps plein, en 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit à 35 crédits à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits. Par la suite, il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 21 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à des cours totalisant de 30 à 36 crédits par année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre).

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit à tous les cours du bloc 70A, sauf ceux pour lesquels il bénéficie d'une reconnaissance de crédits, auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa 1^{re} année d'inscription dans le programme.

Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.

Un cours au choix doit contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du programme.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor (12 crédits du bloc 70W), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,7 et avoir réussi les cours des blocs 70A et 70B. Aux cours du bloc 70W, s'ajoutent tous les cours susceptibles d'être offerts dans les programmes d'études de 2^e cycle de la Faculté de droit.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres. La scolarité maximale est de sept années depuis la 1^{re} inscription ou, s'il y a eu reconnaissance de crédits, depuis l'inscription la plus ancienne parmi celles ayant conduit à une reconnaissance de crédits.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque année, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Exceptionnellement, en 2007-2008, l'étudiant qui échoue un cours identifié par un numéro supérieur à 2000 a droit à la reprise de l'évaluation du cours à moins que l'évaluation n'ait porté sur au moins trois travaux obligatoires. S'il ne se prévaut pas de ce droit ou s'il échoue à la reprise, l'étudiant a droit à la reprise du cours. En 2008-2009, la même règle s'applique, mais seulement pour les cours identifiés par un numéro supérieur à 3000.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en droit (LL. B.).

Objectifs

Le programme vise à procurer une formation générale de base en droit ainsi que des apprentissages préparatoires à des études supérieures, à des études spécialisées et à des pratiques professionnelles diversifiées. De façon plus spécifique, le programme a

pour objectif de former un juriste : 1) qui possède une connaissance des éléments fondamentaux propres aux différents domaines du droit; 2) qui a développé une approche intégrée des problèmes juridiques et de leurs solutions; 3) qui maîtrise les habiletés propres à la méthode juridique, notamment : procéder à la qualification juridique de situations concrètes; repérer, consulter et mettre à jour la documentation; maîtriser le discours argumenté oral et écrit; 4) qui est autonome et apte à s'adapter aux changements et à devenir agent de sa propre formation juridique permanente; 5) qui est capable d'identifier les rapports entre le droit et la société et de les intégrer au processus de résolution juridique des conflits; 6) qui adopte une démarche critique qui tienne compte de la pluralité des approches conceptuelles dans le droit et sur le droit; 7) qui est conscient de ses responsabilités sociales, comme intellectuel et professionnel, respecte une éthique compatible avec celles-ci et est sensibilisé aux modes extrajudiciaires de solutions de conflits.

Structure du programme

Ce programme totalise 101 crédits dont 65 obligatoires, de 30 à 36 à option et de 0 à 6 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 35 cr.

DRT 1001	2 AHE 1 j	Introduction au droit
DRT 1010	3 AHE 1	Fondements du droit 1
DRT 1022	3 H 1 j	Fondements du droit 2
DRT 1221	3 AHE 1 j	Obligations 1
DRT 1222	3 AHE 1 j	Obligations 2
DRT 1223	3 AHE 1 j	Obligations 3
DRT 1224	3 AHE 1 j	Personnes physiques et famille
DRT 1225	3 AHE 1 j	Biens
DRT 1500	3 AHE 1 j	Droit pénal général 1
DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 1901	3 A 1	Développement des habiletés du juriste 1

Bloc 70 B obligatoire 27 cr.

DRT 2001	3 AHE 1 j	Interprétation des lois
DRT 2100	3 AHE 1 j	Droit international public général
DRT 2231	3 AHE 1	Droit judiciaire privé 1
DRT 2232	3 AHE 1	Droit judiciaire privé 2
DRT 2401	3 AHE 1 j	Droit des affaires 1
DRT 2402	3 AHE 1 j	Droit des affaires 2
DRT 2500	3 AHE 1 j	Droit pénal général 2
DRT 2501	3 AHE 1 j	Droit administratif général
DRT 2902	3 A 1 j	Développement des habiletés du juriste 2

Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

Systèmes juridiques et fondements théoriques

DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT 3003	3 AHE 1 j	Éléments de common law
DRT 3004	3 AHE 1	Histoire du droit
DRT 3005	3 AHE 1	Sociologie du droit
DRT 3006	3 AHE 1	Théories du droit
DRT 3007	3 AHE 1 j	Philosophie du droit
DRT 3008	3 AHE 1	Théorie économique du droit
DRT 3009	3 AHE 1	Éthique et systèmes normatifs
DRT 3010	3 AHE 1	Éthique et droit
DRT 3011	3 AHE 1	Droit des autochtones
DRT 3012	3 AHE 1 j	Anthropologie du droit
DRT 3013	3 AHE 1 j	Droit de l'Union européenne
DRT 3021	3 AHE 1 j	Droit comparé avancé

Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

Droit international

DRT 3101	3 AHE 1 j	Aspects jur. de la coop. internat. can.
DRT 3102	3 AHE 1 j	Institutions internationales
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT 3104	3 AHE 1 j	Droit international privé
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT 3106	3 AHE 1	Dr. des transactions commerc. internat.
DRT 3107	3 AHE 1 j	Droit international de la mer
DRT 3108	3 AHE 1	Droit international de l'environnement
DRT 3109	3 AHE 1 j	Droit international des conflits
DRT 3121	3 AHE 1 j	Droit international avancé

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 30 cr.

Droit civil

DRT 3201	3 AHE 1 j	Assurances
DRT 3202	3 AHE 1 j	Vente, louage et mandat
DRT 3203	3 AHE 1 j	Régimes matrimoniaux
DRT 3204	3 AHE 1 j	Successions
DRT 3205	3 AHE 1 j	Sûretés
DRT 3206	3 AHE 1	Modes altern. de résolution des conflits
DRT 3207	3 AHE 1 j	Appel et procédures spéciales
DRT 3208	3 AHE 1 j	Exécution des jugements
DRT 3221	3 AHE 1 j	Droit civil avancé 1
DRT 3222	3 AHE 1 j	Droit civil avancé 2
DRT 3223	3 AHE 1 j	Droit civil avancé 3
DRT 3231	3 AHE 1 j	Droit judiciaire privé avancé

Bloc 70 F option minimum 0 cr., maximum 27 cr.

Droit des affaires

DRT 3401	3 AHE 1 j	Faillite et insolvabilité
DRT 3402	3 AHE 1 j	Contrats et usages commerciaux
DRT 3403	3 AHE 1 j	Financement de l'entreprise
DRT 3404	3 AHE 1 j	Droit bancaire
DRT 3405	3 AHE 1	Éléments de comptabilité
DRT 3406	3 AHE 1 j	Propriété intellectuelle
DRT 3407	3 AHE 1	Droit des valeurs mobilières
DRT 3421	3 AHE 1 j	Droit des affaires avancé 1
DRT 3422	3 AHE 1 j	Droit des affaires avancé 2
DRT 3423	3 AHE 1 j	Droit des affaires avancé 3

Bloc 70 G option minimum 0 cr., maximum 30 cr.

Droit public et droit pénal

DRT 3501	3 AHE 1 j	Droit municipal
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques
DRT 3504	3 AHE 1 j	Tribunaux administratifs
DRT 3505	3 AHE 1 j	Preuve et procédure pénales
DRT 3506	3 AHE 1	Pénologie
DRT 3507	3 AHE 1	Fondements de la responsabilité pénale
DRT 3521	3 AHE 1 j	Droit public avancé 1
DRT 3522	3 AHE 1	Droit public avancé 2
DRT 3531	3 AHE 1 j	Droit pénal avancé 1
DRT 3532	3 AHE 1	Droit pénal avancé 2

Bloc 70 H option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Droit du travail et droit social

DRT 3601	3 AHE 1	Arbitrage des griefs
DRT 3602	3 AHE 1 j	Contrat individuel de travail
DRT 3603	3 AHE 1 j	Rapports collectifs de travail
DRT 3604	3 AHE 1	Dr. de la santé et de la séc. au trav.
DRT 3605	3 AHE 1	Droit de la sécurité sociale
DRT 3621	3 AHE 1 j	Droit du travail avancé

Bloc 70 I option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Droit fiscal

DRT 3701	3 AHE 1 j	Fondements du régime fiscal
DRT 3702	3 AHE 1 j	Régime fiscal de l'entreprise
DRT 3703	3 AHE 1 j	Planification fiscale
DRT 3711	3 AHE 1 j	Droit fiscal avancé

Bloc 70 J option minimum 0 cr., maximum 30 cr.

Cours thématiques

DRT 3801	3 AHE 1	Droit de la concurrence
DRT 3802	3 AHE 1 j	Droit des sciences biologiques
DRT 3803	3 AHE 1 j	Droit de l'enfant
DRT 3804	3 AHE 1 j	Droit de l'environnement
DRT 3805	3 AHE 1 j	Dr. de l'information et de la comm.
DRT 3806	3 AHE 1 j	Droit des professionnels
DRT 3807	3 AHE 1 j	Droit de la consommation
DRT 3808	3 AHE 1	Droit du cyberspace
DRT 3809	3 AHE 1	Droit du transport
DRT 3810	3 AHE 1 j	Droit de la santé

Bloc 70 K option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Formation pratique

DRT 3903	3 AHE 1 j	Développement des habiletés du juriste 3
+ DRT 3910	3 AH 1 j	Sém. de recherche et rédaction

+ DRT 3911	3 AH 1 j	Sém. de gestion de cas pratiques
+ DRT 3912	3 AH 1 j	Sém. modes altern. de sol. des conflits
+ DRT 3913	3 AH 1 j	Tribunal-école
+ DRT 3914	3 AH 1 j	Clinique juridique
+ DRT 3915	3 AH 1 j	Concours interne de plaidoiries
+ DRT 3916	3 AH 1 j	Stage de recherche 1

Bloc 70 L option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Formation pratique complémentaire

DRT 3904	3 AHE 1	Développement des habiletés du juriste 4
DRT 3905	3 AHE 1 j	Développement des habiletés du juriste 5
DRT 3906	3 AHE 1 j	Développement des habiletés du juriste 6
DRT 3907	3 AHE 1 j	Développement des habiletés du juriste 7
+ DRT 3910	3 AH 1 j	Sém. de recherche et rédaction
+ DRT 3911	3 AH 1 j	Sém. de gestion de cas pratiques
+ DRT 3912	3 AH 1 j	Sém. modes altern. de sol. des conflits
+ DRT 3913	3 AH 1 j	Tribunal-école
+ DRT 3914	3 AH 1 j	Clinique juridique
+ DRT 3915	3 AH 1 j	Concours interne de plaidoiries
+ DRT 3916	3 AH 1 j	Stage de recherche 1
+ DRT 3940	3 AH 1 j	Concours interne techn. de plaidoiries
+ DRT 3941	3 AH 1 j	Stage 1 en milieu communautaire
+ DRT 3942	3 AH 1 j	CyberTribunal-école
+ DRT 3943	3 AH 1 j	Stage aux Éditions Thémis
+ DRT 3944	3 AH 1 j	Stage à la Revue québ. de droit internat
+ DRT 3945	3 AH 1 j	Stage à la revue Lex electronica
+ DRT 3946	3 AH 1 j	Stage au Centre de formation pratique
+ DRT 3948	3 AH 1 j	Assistanat de recherche 2
+ DRT 3949	3 AH 1 j	Stage en milieu professionnel
+ DRT 3951	3 AH 1 j	Activité pratique complémentaire 1
DRT 3953	3 AH 1 j	Activité pratique complémentaire 2
+ DRT 3965	3 AH 1 j	Concours externe de plaidoiries
+ DRT 3966	3 AH 1 j	Stage de recherche 2
+ DRT 3990	3 AH 1 j	Concours externe techn. de plaidoiries
+ DRT 3991	3 AH 1 j	Stage 2 en milieu communautaire

Bloc 70 W option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cheminement honor

DRT 6525	3 AHE 1	Philosophie du droit
DRT 6530	3 AHE 1	Sociologie du droit
+ DRT 6565	2 A 1	Fondements et méthodes de la Common Law
+ DRT 6566	3 AH 1	Contrats ("Contracts")
+ DRT 6567	3 AH 1	Responsabilité civile ("Torts")
+ DRT 6568	3 AH 1	Biens immobiliers ("Real property")
+ DRT 6569	3 AH 1	Procédure civile
+ DRT 6570	3 AH 1	Droit des obligations-Problèmes choisis
+ DRT 6571	3 AH 1	Droit des biens – Éléments commerciaux
+ DRT 6572	3 AHE 1	"Remedies » en droit public et privé
+ DRT 6573	3 AH 1	Fiducies et successions (Trusts-Estates)
DRT 6800A	3 AHE 1	Droit civil avancé
DRT 6820A	3 AHE 1	Droit commercial avancé
DRT 6830B	3 AHE 1	Droit international public avancé
DRT 6830H	3 AHE 1	Droit international public avancé
DRT 6835A	3 AHE 1	Droit du travail avancé
DRT 6845A	3 AHE 1	Droit constitutionnel avancé
DRT 6845C	3 AHE 1	Droit constitutionnel avancé
DRT 6859A	3 E 1	Droit comparé avancé
DRT 6860B	3 AHE 1	Droit pénal avancé
DRT 6882A	3 AHE 1	Droit des biotechnologies avancé
DRT 6910	3 AHE 1	Transactions commerc. internationales 1
DRT 6920	3 AHE 1	Financement de l'entreprise
DRT 6950	3 AHE 1	Droit international privé avancé
DRT 6965C	3 AHE 1	Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3 AHE 1	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3 AHE 1	Droit des affaires avancé

Aux cours du bloc 70L ci-haut mentionnés, s'ajoutent tous les cours susceptibles d'être offerts dans les programmes d'études de 2e cycle de la Faculté de droit. Pour s'inscrire au bloc 70L, l'étudiant devra avoir réussi les cours des blocs 70A et 70B, à l'exception du cours DRT 3903 auquel il devra cependant être inscrit. En outre, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,7.

Section 4

Faculté de l'éducation permanente

Table des matières

Calendrier facultaire 2007-2008	
Index des programmes d'études	4-1
Introduction	4-3
Direction	4-3
Accueil des étudiants à la Faculté	4-3
Service de consultation - Conseil en formation	4-3
Formation universitaire à distance	4-3
Formation hors campus	4-3
Formation continue	4-3
Frais facultaires	4-4
Frais de cotisation des associations étudiantes	4-4
Règlement relatif aux conseils de programme de la Faculté de l'éducation permanente	4-4
Cours d'appoint	4-4
Cours de service	4-5
Programmes d'études	
• Certificats	4-6
• Microprogramme	4-30
• Modules	4-31
École de français	4-35
• Certificat en français langue seconde pour non-francophones	4-11
• Cours de français langue seconde ou étrangère	4-35
• Cours de français langue maternelle	4-36
• Cours d'anglais langue seconde	4-36
Répertoire des cours	4-37

À jour le 1^{er} avril 2007

Calendrier 2007-2008

Calendrier 2007-2008

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Trimestre Automne 2007

26 mai *	Test de français pour les certificats suivants : Communication appliquée, Études individualisées (concentrations : Communication promotionnelle, Journalisme, Publicité, Rédaction, Rédaction et communication, Rédaction : principes et pratique, Relations publiques), Journalisme, Publicité, Rédaction et Relations publiques. Module en communication promotionnelle.	1 ^{er} juin 1 ^{er} août 3 sept. 4 sept. 8 oct. 21 déc. 19 janv. 08	Date limite d'admission. Date limite d'inscription (choix de cours). Fête du travail : jour férié. Début des cours. Action de Grâce : jour férié. Fin des cours. Séances des examens différés (Règlement des études de 1 ^{er} cycle – art. 9.7; voir aussi la section Frais facultaires).
26 mai *	Test d'admission pour le Certificat de traduction I.	24 janv. 08	Émission des relevés de notes du trimestre Automne 2007.

Trimestre Hiver 2008

27 oct. *	Test de français pour les certificats suivants : Communication appliquée, Études individualisées (concentrations : Communication promotionnelle, Journalisme, Publicité, Rédaction, Rédaction et communication, Rédaction : principes et pratique, Relations publiques), Journalisme, Publicité, Rédaction et Relations publiques. Module en communication promotionnelle.	1 ^{er} nov. 27 nov. 7 janv. 21-24 mars 23 avril 17 mai	Date limite d'admission. Date limite d'inscription (choix de cours). Début des cours. Congé de Pâques. Fin des cours. Séances des examens différés (Règlement des études de 1 ^{er} cycle – art. 9.7; voir aussi la section Frais facultaires).
27 oct. *	Test d'admission pour le Certificat de traduction I.	23 mai	Émission des relevés de notes du trimestre Hiver 2008.

Trimestre Printemps-Été 2008

23 fév. *	Test de français pour les certificats suivants : Communication appliquée, Études individualisées (concentrations : Communication promotionnelle, Journalisme, Publicité, Rédaction, Rédaction et communication, Rédaction : principes et pratique, Relations publiques), Journalisme, Publicité, Rédaction et Relations publiques. Module en communication promotionnelle.	25 mars 28 avril 19 mai 27 août 22 août	Date limite d'inscription (choix de cours). Début des cours. Congé universitaire. Fin des cours. Séances des examens différés (Règlement des études de 1 ^{er} cycle – art. 9.7; voir aussi la section Frais facultaires).
1 ^{er} mars	Date limite d'admission.	8 sept.	Émission des relevés de notes du trimestre Printemps-été 2008.

Tests de français et tests d'admission

Les candidats ont avantage à passer le test dès que possible pour bénéficier d'un plus large choix de cours. Certains cours sont contingentés. Des séances supplémentaires peuvent être organisées en cours de trimestre. Consulter le site www.fep.umontreal.ca à la rubrique Calendrier du trimestre en cours, Test d'admission.

Index des programmes d'études

Numéro du programme	Certificats (30 crédits)	Page	“ ès ...”
1-226-5-1	Communication appliquée	4-6	arts
1-368-5-1	Coopération internationale	4-6	sciences
1-065-5-0	Criminologie	4-7	sciences
1-325-5-0	Droit	4-8	arts
1-962-5-0	Études individualisées	4-10	arts/sciences
1-821-5-1	Français langue seconde pour non-francophones	4-11	arts
1-377-5-0	Gérontologie	4-12	sciences
1-066-5-0	Gestion appliquée à la police et à la sécurité	4-13	sciences
1-631-5-2	Gestion des services de santé et des services sociaux	4-14	sciences
1-373-5-0	Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	4-15	sciences
1-422-5-0	Intervention en déficience intellectuelle	4-16	sciences
1-405-5-0	Journalisme	4-16	arts
1-185-5-3	Localisation	4-17	arts
1-253-5-0	Petite enfance et famille : intervention précoce	4-18	sciences
1-390-5-0	Publicité	4-19	arts
1-186-5-1	Rédaction	4-20	arts
1-230-5-2	Relations industrielles	4-21	sciences
1-372-5-1	Relations interculturelles (fermé à l'admission)	4-22	sciences
1-400-5-0	Relations publiques	4-22	arts
1-481-5-0	Santé communautaire	4-23	sciences
1-402-5-0	Santé et sécurité du travail	4-25	sciences
1-482-5-0	Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	4-25	sciences
1-420-5-0	Toxicomanies : prévention et réadaptation	4-26	sciences
1-185-5-0	Traduction I	4-27	arts
1-185-5-1	Traduction II	4-28	arts
1-252-5-1	Violence, victimes et société	4-29	sciences
Microprogramme (9 à 15 crédits)			
1-325-6-5	Droit	4-30	
Modules (9 à 15 crédits)			
1-175-7-0	Bureautique	4-31	
1-390-7-0	Communication promotionnelle	4-31	
1-413-7-0	Gestion de l'invalidité et de la réadaptation (fermé à l'admission)	4-32	
1-631-7-2	Gestion des services de santé et des services sociaux	4-32	
1-175-7-1	Initiation à la programmation	4-33	
1-175-7-6	Initiation au multimédia	4-34	
1-175-7-7	Programmation Internet	4-34	
1-186-7-0	Rédaction : principes et pratique	4-35	

Cours d'appoint

EDP 1900	Méthode de travail intellectuel	4-4
EDP 1912	L'argumentation	4-5
FRA 1955G	Grammaire 1 : analyse grammaticale	4-5
FRA 1957G	Grammaire 1 : analyse grammaticale	4-5
FRA 1958G	Grammaire 2 : révision grammaticale	4-5
FRA 1965D	La phrase	4-5
FRA 1966D	La ponctuation	4-5
FRA 1967D	Le verbe	4-5
FRA 1968D	Le vocabulaire	4-5
FRA 1968G	Le vocabulaire	4-5

Cours de service

EDP 1111	Grammatical Difficulties in English	4-5
EDP 1222	Français écrit : grammaire et rédaction	4-5
FRA 1959G	Atelier de français écrit	4-5
LNG 1095G	Savoir lire dans sa discipline	4-5

Cours de langues

Français langue seconde ou étrangère	4-35
Français langue maternelle	4-36
Anglais langue seconde	4-36

Cours à distance

ARC 2530D	Montréal en évolution	GER 3065D	Femmes et vieillissement
EDP 1001D	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	MSO 2000D	Introduction à l'épidémiologie
EDP 1900D	Méthode de travail intellectuel	MSO 2030D	Systèmes de santé et santé communautaire
FRA 1965D	La phrase	PBT 2210D	Gestion des médias publicitaires
FRA 1966D	La ponctuation	PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté
FRA 1967D	Le verbe	RED 2010D	Rédaction et communications publiques
FRA 1968D	Le vocabulaire	TXM 1111D	Contextes d'utilisation des psychotropes
GER 1000D	Introduction à la gérontologie	TXM 1221D	Effets des substances psychotropes
GER 1016D	Physiologie et vieillissement	TXM 1331D	Prévention des toxicomanies : théorie
GER 2015D	Alimentation et vieillissement	TXM 2470D	Prévention sida et toxicomanies
GER 2019D	Activités physiques et vieillissement	TXM 2480D	Dépistage de psychotropes en milieu de travail
GER 3042D	Planification de la retraite	TXM 2570D	Jeu pathologique
GER 3045D	Déficits cognitifs	TXM 2580D	Héroïne et interventions spécifiques
GER 3046D	Le grand âge	TXM 2583D	La réduction des méfaits

Faculté de l'éducation permanente

Introduction

Les programmes offerts par la Faculté de l'éducation permanente, qu'il s'agisse de formation initiale ou de perfectionnement, sont conçus pour répondre aux besoins des personnes engagées sur le marché du travail ou soucieuses de s'y engager. La Faculté offre près d'une quarantaine de programmes, certificats et modules, axés sur les problématiques sociales et économiques actuelles.

La Faculté favorise la création de programmes en lien avec ces enjeux et, à cette fin, travaille en étroite collaboration tant avec les professionnels de divers milieux qu'avec les professeurs de l'Université. Elle procède à des évaluations systématiques et à des mises à jour périodiques de ses cours et de ses programmes dans le but d'en améliorer constamment la qualité et d'en accroître la pertinence. Ainsi, les certificats et les modules sont maintenus à la fine pointe de l'évolution des pratiques et des connaissances.

En outre, la FEP crée un milieu favorable au retour aux études. Tous les moyens sont mis en œuvre pour faciliter l'intégration et le succès des étudiants à l'Université : service d'accueil et de renseignements, service personnalisé et de conseil en formation, séances d'accueil, encadrement par les responsables de programmes et par les techniciennes à la gestion des dossiers étudiants, cours de propédeutique, de français, d'anglais et de méthode de travail intellectuel.

Plus de 10 000 étudiants fréquentent ce milieu vivant et dynamique de formation et l'enrichissent de leurs connaissances et de leurs expériences professionnelles. L'interaction entre professeurs et étudiants, entre théorie et pratique, y est constante.

La plupart des programmes étant multidisciplinaires, la FEP entretient une collaboration étroite avec les autres facultés. Elle donne ainsi à ses étudiants un plein accès aux multiples ressources d'une grande université, tout en tenant compte de leurs contraintes et de leurs réalités particulières.

Selon leurs besoins et leurs disponibilités, certains étudiants optent pour une formation courte reconnue par un certificat décerné par l'Université de Montréal, tandis que d'autres poursuivent leur démarche en combinant trois certificats en vue d'obtenir un baccalauréat. Ce grade peut aussi être composé, par exemple, de deux certificats de l'Université de Montréal ou des Écoles affiliées et d'un certificat d'une autre université, ou de trois mineurs de l'Université de Montréal.

Pour faciliter aux étudiants l'atteinte de leurs objectifs, la majorité des programmes sont offerts sur le campus et hors campus, et quelque 30 cours sont offerts à distance. La Faculté offre également de la formation professionnelle continue non créditée.

Les programmes de la Faculté de l'éducation permanente sont généralement offerts à temps partiel. Cependant, les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études à temps plein peuvent communiquer avec la Faculté (au numéro de téléphone 514-343-6090 ou 1 800 363-8876) afin de vérifier s'il leur est possible de le faire et, le cas échéant, de convenir des modalités appropriées.

Direction

Doyen : **Jean-Marc Boudrias**

Vice-doyenne aux études et au développement : **Rachida Azdouz**

Secrétaire : **Pierre Paquet**

Directeur intérimaire de la gestion et de la qualité pédagogique des programmes d'études : **Richard St-Onge**

Directrice du développement des programmes d'études et de la formation non créditée : **Rachida Azdouz**

Directeur de la gestion des opérations académiques : **Johnathan Grégoire**

Directrice du Bureau d'études et de développement : **Lise Lavallée**

Directrice des communications et du marketing : **Diane Chalifour**

Directrice administrative : **Jacinthe Boutin**

Accueil des étudiants à la Faculté

Depuis plusieurs années, la FEP met en œuvre divers moyens pour accueillir ses étudiants et faciliter leur cheminement dans l'institution.

Cet accueil revêt diverses formes : Service d'accueil et de renseignements où le candidat s'adresse pour recevoir la documentation et les renseignements pertinents; entrevues avec des responsables de programmes; séances d'accueil en début de session; cours d'appoint permettant à l'adulte de mieux bénéficier du programme d'études de son choix.

Pour obtenir des renseignements sur les programmes d'études, les activités de la Faculté, l'admission, l'inscription, les salles de cours, etc., composer le 514-343-6090 ou le 1 800 363-8876, ou se présenter au Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage.

Service de consultation – Conseil en formation

Vous vous interrogez sur le choix du programme qui correspond le mieux à votre projet personnel ou professionnel ?

Le Conseil en formation est un service individualisé et gratuit. En une rencontre d'environ une heure, l'un de nos conseillers en formation vous aide à :

- faire le bilan de vos acquis de formation et d'expérience
- préciser vos objectifs de formation
- établir une stratégie de formation
- identifier les ressources internes et externes (programmes, facultés, institutions).

Pour obtenir un rendez-vous avec un conseiller en formation, le jour ou le soir, sans frais, composer le 514-343-6090 ou le 1 800 363-8876.

Ce service est aussi offert au Campus de Longueuil (450-651-4777) et au Campus de la Ville de Laval (450-686-4777).

Service d'accueil et de renseignements

Faculté de l'éducation permanente
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage
Métro Côte-des-Neiges
lundi et mardi
9 h à 19 h
mercredi, jeudi et vendredi
9 h à 17 h
Tél. : 514-343-6090
Ligne sans frais : 1-800-363-8876
Télécopieur : 514-343-2275
Courriel : info@fep.umontreal.ca

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Formation universitaire à distance

La Faculté de l'éducation permanente offre des cours crédités en formation à distance, notamment en gérontologie (tous les cours menant au Certificat peuvent être suivis à distance), en toxicomanies, en santé communautaire, en publicité, en français écrit, etc. Les cours offerts exploitent un ensemble de médias : l'imprimé, l'audiovisuel, la télévision, la Webdiffusion et l'Internet. La Faculté rend ainsi accessible à domicile une formation universitaire, et l'étudiant bénéficie d'un encadrement tout au long de sa démarche d'apprentissage.

Formation hors campus

La majorité des programmes sont offerts au Campus Ville de Laval, au Campus de Longueuil et au Campus de Lanaudière. Quelques programmes le sont au Campus de Québec et ailleurs en province.

Formation continue

www.fep.umontreal.ca/formationcontinue

Nous offrons des formations courtes, axées sur la pratique et liées au contexte de travail. Les formations s'adressent à des groupes constitués et soucieux de comprendre l'évolution du marché de l'emploi et de maintenir à jour leurs compétences professionnelles.

La Formation continue répond à des besoins de formations dans plusieurs domaines. Ces activités non créditées donnent droit à des Unités de formation continue (UFC).

Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux, les frais suivants sont exigés :

Frais de révision du dossier d'admission	25 \$
Frais de gestion d'examen différé	15 \$
Frais de révision de l'évaluation finale (par cours, remboursables si la révision entraîne une hausse de la note)	15 \$
Frais de recouvrement des travaux ou des examens par courrier	10 \$
Frais pour le test de français	60 \$

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par trimestre
Association des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP)*	25 \$
AGEEFEP Fonds de défense juridique	1 \$
Radio étudiante	1 \$

Règlement relatif aux conseils de programme de la Faculté de l'éducation permanente

I- Conseil de programme

Le Conseil de programme est un organisme de la Faculté de l'éducation permanente ayant pour mandat d'assurer la qualité universitaire du programme et son adéquation aux besoins de la clientèle et du milieu par :

- la participation de tous les agents intéressés : personnel de la Faculté, professeurs de l'Université, étudiants et personnes de l'extérieur;
- la coordination des ressources;
- l'apport de spécialistes dans les disciplines ou champs d'études couverts par le programme;
- la rétroaction du milieu et des usagers.

II- Attributions

En conformité avec les orientations, les objectifs et les politiques définis par le Conseil de la Faculté ou dans les cas des programmes interfacultaires définis par les conseils des facultés concernées, le Conseil de programme :

- 1.1 précise les orientations et les politiques intéressant la vie du programme;
- 1.2 participe aux décisions relatives à l'évolution du programme, aux clientèles étudiantes, au corps enseignant, à la gestion des cours et des enseignements;
- 1.3 produit annuellement un rapport sur son fonctionnement et sur l'état du programme, transmet ce rapport au doyen, avec son avis, s'il y a lieu. Le rapport est intégré au rapport annuel sur l'état des programmes et le fonctionnement des conseils de programmes soumis annuellement au Conseil de Faculté par le doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen de la Faculté transmet aux doyens des facultés concernées le rapport sur le fonctionnement du conseil du programme et sur l'état du programme;
- 1.4 propose les modifications au programme. Celles-ci sont transmises au doyen. Le doyen propose au Conseil de la Faculté les modifications jugées pertinentes. La recommandation du Conseil de programme accompagne la proposition du doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen transmet aux doyens des facultés concernées les projets de modifications au programme;
- 1.5 fait toute autre recommandation utile au doyen de la Faculté, lequel, au besoin, la fait tenir à la direction des autres facultés.

III- Composition

- 2.1 Le responsable du programme, membre d'office et président du conseil;
- 2.2 le (ou les) doyen(s) de la (des) faculté(s) concernée(s), membre(s) d'office, ou son (leurs) représentant(s);

3.3 quatre étudiants choisis par et parmi les étudiants du Certificat. L'AGEEFEP nomme les membres étudiants au Conseil de programme;

3.4 deux professeurs de l'Université œuvrant dans des disciplines ou des champs d'études reliés de façon significative au programme, plus un troisième ou un quatrième lorsque le programme fait appel à plus de deux disciplines ou champs d'études.

Ces professeurs sont nommés et mandatés par les directions des facultés, écoles et départements concernés après consultation du doyen de la Faculté;

3.5 deux chargés de cours élus par et parmi ceux qui dispensent effectivement ou habituellement un enseignement dans le programme;

3.6 une ou deux personne(s) choisie(s) en milieu de travail de l'extérieur de l'Université nommée(s) par le doyen et, dans le cas des programmes interfacultaires, après concertation entre les doyens;

3.7 le Conseil de programme peut s'adjoindre toute autre personne, s'il le juge opportun.

Le Conseil de la Faculté est informé annuellement de la composition des conseils de programme de la Faculté.

IV- Durée du mandat

4.1 Le mandat de chacun des membres, autres que les membres d'office, est de deux ans, à moins qu'il ne perde pendant une année complète les qualifications requises par sa catégorie;

4.2 lors de la création du Conseil de programme, dans chacun des groupes composés de deux personnes ou plus, l'une d'entre elles a un mandat d'un an. Les mandats des membres peuvent être renouvelés.

V- Convocation

5.1 Le Conseil de programme est convoqué au moins deux fois par année; copies de l'avis de convocation, du projet d'ordre du jour et des documents afférents sont transmises aux membres, au secrétaire de la Faculté ainsi qu'à l'AGEEFEP;

5.2 le Conseil de programme doit être convoqué si trois de ses membres en font la demande;

5.3 le délai de convocation des réunions du Conseil de programme est d'au moins deux semaines.

VI- Quorum

Le quorum est du tiers (1/3) des membres du Conseil.

VII- Ordre du jour et procès-verbaux

7.1 Le projet d'ordre du jour est élaboré par le président. Tout membre peut y faire inscrire un point;

7.2 les procès-verbaux sont transmis aux membres ainsi qu'à l'AGEEFEP, dans un délai d'un mois après la tenue de la réunion;

7.3 les procès-verbaux adoptés sont consignés aux archives par le secrétaire de la Faculté.

VIII- Rapport synthèse sur le fonctionnement des conseils de programmes et l'état des programmes

Le doyen dépose annuellement devant le Conseil de Faculté un rapport synthèse faisant état du fonctionnement des conseils de programmes et rendant compte de l'état des programmes. Les rapports individuels des programmes sont annexés au rapport synthèse.

IX- Entrée en vigueur du présent règlement

Ce règlement est entré en vigueur le 11 novembre 1987 et a été modifié le 13 mai 1992.

Cours d'appoint

Les cours d'appoint sont considérés comme hors programme.

EDP 1900 ou EDP 1900D

Méthode de travail intellectuel

Responsable : Luc Hébert, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de trois crédits est offert à tous les étudiants qui, voulant entreprendre des études universitaires, éprouvent le besoin d'acquérir une méthode de travail. Ils y trouveront les moyens et les techniques qui leur permettront de mener à bien leur projet d'études. Ils doivent faire preuve d'une formation scolaire minimale (secondaire V ou l'équivalent).

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

*Adresse géographique: Pavillon J.-A.-DeSève, local B-2419, tél. : 514-343-7733

Adresse postale : Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7

EDP 1912**L'argumentation**

Responsable : Claudine Bertrand, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de un crédit vise à consolider la pratique de l'argumentation, à établir la cohérence nécessaire entre le sujet, la structure de l'argumentation et l'objectif, tout en assurant la pertinence quant aux choix des arguments et à l'ordre de leur présentation.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site [Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal](http://www.etudes.umontreal.ca) à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

FRA 1955G**Grammaire 1 : analyse grammaticale**

Responsable : Claudine Bertrand, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de trois crédits, conçu à l'intention des étudiants qui ont d'importantes lacunes en français écrit, leur permettra de revoir les règles grammaticales de base et de les appliquer dans de courts textes.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site [Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal](http://www.etudes.umontreal.ca) à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

FRA 1957G**Grammaire 1 : analyse grammaticale**

Responsable : Claudine Bertrand, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de trois crédits, conçu à l'intention des étudiants qui ont d'importantes lacunes en français écrit, leur permettra de revoir les règles grammaticales de base et de les appliquer dans de courts textes.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site [Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal](http://www.etudes.umontreal.ca) à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

FRA 1958G**Grammaire 2 : révision grammaticale**

Responsable : Claudine Bertrand, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de trois crédits vise l'acquisition, par les étudiants, des principes généraux de rédaction et il leur permet de poursuivre leur apprentissage de la grammaire.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site [Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal](http://www.etudes.umontreal.ca) à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

FRA 1965D**La phrase**

Responsable : Claudine Bertrand, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'appliquer les étapes de l'analyse grammaticale et logique, de façon à structurer leurs phrases correctement.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site [Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal](http://www.etudes.umontreal.ca) à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

FRA 1966D**La ponctuation**

Responsable : Claudine Bertrand, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés pour appliquer judicieusement les règles gouvernant l'emploi des signes de ponctuation dans leurs textes.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site [Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal](http://www.etudes.umontreal.ca) à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

FRA 1967D**Le verbe**

Responsable : Claudine Bertrand, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de un crédit vise l'acquisition, par les étudiants, des connaissances et des habiletés requises pour appliquer les règles gouvernant l'emploi, l'orthographe et l'accord des verbes dans leurs textes.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site [Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal](http://www.etudes.umontreal.ca) à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

FRA 1968G ou FRA 1968D**Le vocabulaire**

Responsable : Claudine Bertrand, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'apprendre à utiliser judicieusement différents types de dictionnaires et d'élargir, préciser et corriger leur vocabulaire, de manière à employer le mot juste et à éviter les répétitions inutiles dans leurs textes.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site [Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal](http://www.etudes.umontreal.ca) à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

Difficultés orthographiques et grammaticales

Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'appliquer les principales règles gouvernant l'orthographe d'usage et l'orthographe grammaticale et de les mettre en application dans des écrits de type universitaire (rapports de recherche, travaux de session, etc.)

Cours de service**EDP 1111****Grammatical Difficulties in English**

Responsable : Rita Damiani, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de trois crédits permet la révision de la grammaire, de la syntaxe et du vocabulaire courant, ainsi que l'acquisition et la pratique des principes fondamentaux de la rédaction de textes en anglais.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site [Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal](http://www.etudes.umontreal.ca) à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

EDP 1222**Français écrit : grammaire et rédaction**

Responsable : Rita Damiani, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de trois crédits permet la révision des systèmes grammatical et lexical français et leur application dans des exercices de rédaction.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site [Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal](http://www.etudes.umontreal.ca) à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

FRA 1959G**Atelier de français écrit**

Responsable : Claudine Bertrand, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de trois crédits permet l'acquisition des principes fondamentaux de rédaction : vocabulaire, syntaxe, structure de la phrase, structure du texte.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site [Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal](http://www.etudes.umontreal.ca) à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

LNG 1095G**Savoir lire dans sa discipline**

Responsable : Luc Hébert, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ce cours de trois crédits permet, par des mises en situation, la saisie des processus cognitifs inhérents à l'activité de lecture et à la compréhension textuelle.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site [Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal](http://www.etudes.umontreal.ca) à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

Certificats

Programme 1-226-5-1

Version 00

Certificat en communication appliquée

Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en communication appliquée, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriée à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique *Tests d'admission* sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. Cet avis tient lieu de convocation.

Remarque

Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du Certificat sont surtout offerts les soirs et les fins de semaine. Il est plus difficile de s'y inscrire à temps plein.

Cours à distance

Le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

L'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70A avant de s'inscrire aux cours à option portant les sigles JOU, RED et REP.

L'étudiant peut substituer au cours obligatoire RED 2010 offert en classe le même cours offert à distance sous le sigle et numéro RED 2010D.

Art. 10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite dans le programme donne droit au Certificat en communication appliquée.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au Majeur ou au Mineur en communication offert par la Faculté des arts et des sciences pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

1) Proposer à l'étudiant une approche conceptuelle et instrumentale de la communication appliquée. 2) Fournir à l'étudiant une bonne initiation à divers champs de pratique : communication interne, informatique, journalisme, promotion, publicité, rédaction et relations publiques. 3) Développer chez lui des compétences en communication pour orienter sa formation ultérieure en fonction de ses aspirations professionnelles.

Destinataires

Ce certificat s'adresse aux étudiants qui recherchent un programme d'introduction générale à la communication appliquée. Il intéressera également ceux qui n'ont pas une idée suffisamment précise sur leur orientation dans l'un des grands domaines d'étude en communication offerts à la Faculté de l'éducation permanente.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
COM 1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation	
COM 1600G	3 AHE 1 s	Communication et médias de masse	
RED 2010	3 AHE 1 js	Rédaction et communications publiques	

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Médias et communications appliquées

COM 1200G	3 AHE 1 s	Introduction aux médias
COM 2540G	3 AHE 1 js	Pratiques de la photographie
EDP 2500	3 AHE 1 js	Pratiques de la communication interne
JOU 1100	3 AHE 1 js	L'information journalistique
PBT 1000	3 AHE 1 js	Communication marketing
PRO 1000	3 AHE 1 js	Communication promotionnelle : théories
REP 1000	3 AHE 1 js	Introduction aux relations publiques
REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Communication et gestion

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
HEC 3062	3 AHE 1 js	La gestion de projets
PBT 2210	3 AHE 1 js	Gestion des médias publicitaires
PBT 2210D	3 AH 1	Gestion des médias publicitaires
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Informatique et nouvelles technologies

IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web
+ IFT 2720	3 AHE 1 s	Introduction au multimédia
+ INU 1001	3 AH 1 s	Introduction à l'information numérique
RED 2040	3 AHE 1 js	Rédaction pour Internet

Programme 1-368-5-1

Version 00

Certificat en coopération internationale

Responsable : Louise Blanchette, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en coopération internationale, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre base d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriée à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Destinataires

Ce programme multidisciplinaire de premier cycle universitaire s'adresse aux candidats ayant complété une formation universitaire initiale dans un domaine pertinent, ou aux candidats ayant complété un DEC général ou technique et qui détiennent une expérience professionnelle d'une année.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours PPL 1040 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en coopération internationale. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour comprendre, analyser et agir dans des contextes et des situations liés à la coopération internationale et au développement. De façon plus spécifique, ce programme vise à amener l'étudiant à : adopter une approche multidisciplinaire de la coopération internationale; développer une approche critique de la coopération internationale et du développement; acquérir les connaissances interculturelles essentielles à l'exercice de son rôle; intégrer la pratique professionnelle dans la construction des savoirs associés au programme; s'approprier une conception de son rôle dans une perspective d'empowerment; transférer dans des situations concrètes les apprentissages réalisés dans le programme.

Destinataires

Ce programme multidisciplinaire de premier cycle universitaire s'adresse aux candidats ayant complété une formation universitaire initiale dans un domaine pertinent, ou aux candidats ayant complété un DEC général ou technique et qui détiennent une expérience professionnelle d'une année.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option. Le cours PPL1040 doit être suivi en début de programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire		12 cr.
PPL 1040	3 AHE 1 js	Enjeux et perspectives de la coop. int.	
PPL 2025	3 AHE 1 js	Dynamique de la coopération	

PPL 3010	3 AHE 1 js	Coopération et interculturelisme
+ PPL 3060	3 AHE 1 js	Activité d'intégration

Bloc 70 B option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Problématiques spécifiques et pratiques reliées

PPL 2028	3 AHE 1 js	Citoyenneté et développement
PPL 2030	3 AHE 1 js	Méthodes et outils d'intervention
PPL 2040	3 AHE 1 js	Rapport hommes/femmes et développement
PPL 2050	3 AHE 1 js	Santé et développement
PPL 2065	3 AHE 1 js	Éducation et développement
PPL 3014	3 AHE 1 js	Intervention en situation d'urgence
PPL 3015	3 AHE 1 js	Gestion de projets et coopération
PPL 3025	3 AHE 1 js	Approches et enjeux du dévelop. durable
PPL 3035	3 AHE 1 js	Économie sociale et solidaire
PPL 3050Y	3 AHE 1 js	Santé et transculturalité
PPL 3065	3 AHE 1 js	Pratiques de développement endogène
PPL 3075	3 AHE 1 js	Atelier thématique
PPL 3080	3 AHE 1 js	Grands enjeux contemporains

Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Formation complémentaire

ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
MSO 2300G	3 AHE 1 js	Promotion et éducation de la santé
POL 1600	3 AHE 1 j	Relations internationales
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PPL 3045	3 AHE 1 js	Accommodement raisonnable
SME 3010	3 AHE 1 j	Intervention en situation de crise
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux

Programme 1-065-5-0

Version 05

Certificat de criminologie

Responsable : Fabienne Cusson, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de criminologie, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder une année d'expérience pertinente.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

Posséder des connaissances et trois années d'expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Baccalauréat spécialisé en criminologie

L'étudiant désireux de poursuivre des études en criminologie après l'obtention du Certificat de criminologie peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé offert par l'École de criminologie. Cependant, l'admission à ce programme est contingentée et conditionnelle à la réussite des cours de mathématiques : MATH 103, 307 ou 337 offerts au CEGEP, ou STT 1971G offert à l'Université, de même que de certains cours du Certificat. L'étude des dossiers est déterminante quant à l'admission.

Maîtrise en criminologie

Pour être admissible à la Maîtrise en criminologie, l'étudiant titulaire d'un Baccalauréat doit obligatoirement avoir suivi, dans son Certificat, les cours suivants : CRI 1050G, 1100G, 1151G, 1600G et 3213G.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par

trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants de se familiariser avec la criminologie comme champ disciplinaire et de développer des compétences cliniques dans le domaine de l'intervention criminologique. 1) La criminologie comme champ disciplinaire : comprendre le phénomène criminel à la lumière des différentes théories; analyser les principaux enjeux touchant au phénomène criminel; développer une réflexion critique entourant la réaction sociale au crime. 2) L'intervention criminologique : analyser des problématiques d'un point de vue criminologique; développer des habiletés à intervenir en contexte d'autorité; développer une pratique réflexive dans son rôle d'intervenant.

Destinataires

Le Certificat de criminologie accueille des adultes en situation de travail oeuvrant dans des milieux ou dans des situations où se pose la question criminelle.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *6 cr.*

Fondements de la criminologie

CRI 1050G	3 AHE 1 s	Sociocriminologie 1
CRI 1100G	3 AHE 1 s	Psychocriminologie

Bloc 70 B *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Méthodologie

CRI 1200G	3 AHE 1 s	La méthodologie en criminologie
CRI 1600G	3 AHE 1 s	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 3213G	3 AHE 1 s	Initiation aux méthodes qualitatives

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

La criminologie comme champ disciplinaire

CRI 1001G	3 AHE 1 s	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1151G	3 AHE 1 s	Justice criminelle 1
CRI 1511G	3 AHE 1 s	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1730G	3 AHE 1 s	Victimologie
CRI 2410G	3 AHE 1 s	Pénologie

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

L'intervention criminologique

CRI 2015G	3 AHE 1 s	Relation d'aide en criminologie
CRI 2455G	3 AHE 1 s	Personnalité criminelle 1
+ CRI 3800G	3 AHE 1 s	Principes d'évaluation clinique
+ JES 2017Y	3 AHE 1 js	Évaluation de la délinquance des jeunes
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Cours thématiques

CRI 2014G	3 AHE 1 s	Problèmes de criminologie
CRI 3010G	3 AHE 1 js	Conciliation et médiation
CRI 3040G	3 AHE 1 s	Formes particulières de crimes
CRI 3301G	3 AHE 1 s	Sociopolitique de la police
CRI 3305G	3 AHE 1 s	Violences criminelles
CRI 3341G	3 AHE 1 s	Drogues et criminalité
CRI 3415G	3 AHE 1 s	Mesures pénales communautaires
CRI 3420G	3 AHE 1 s	La femme et la question criminelle
CRI 3425G	3 AHE 1 s	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3495G	3 AHE 1 js	Criminels et troubles mentaux
CRI 3900G	3 AHE 1 s	Justice des mineurs
GSP 2600Z	3 AHE 1 js	Analyse criminologique:enquête policière
JES 2015Z	3 AHE 1 js	Le phénomène des gangs
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-325-5-0

Version 06

Certificat en droit

Responsable : Ginette Valois, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en droit, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder au moins deux années d'expérience de travail après l'obtention du diplôme d'études collégiales.

Base universitaire

Avoir terminé un majeur ou deux certificats dans un champ pertinent ou être titulaire d'un grade universitaire.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

Avoir une bonne connaissance de la langue française écrite et parlée, et la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

Les conditions d'admissibilité au Certificat en droit sont les mêmes que pour le Microprogramme en droit. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

Extrait de l'Entente entre la Faculté de droit et la Faculté de l'éducation permanente

Les cours du Certificat en droit sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts par la Faculté de droit. Ceci, toutefois, n'implique pas l'admission automatique à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'étudiant désireux de poursuivre des études en droit, après l'obtention du Certificat en droit à la Faculté de l'éducation permanente, doit demander son admission à la Faculté de droit. Les règles d'admission et de contingentement de la Faculté de droit s'appliquent.

Un étudiant ne peut cumuler plus de 30 crédits de sigle DRT à la Faculté de l'éducation permanente.

Une demande d'admission à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, par un étudiant ayant terminé le Certificat en droit « orientation générale » à la Faculté de l'éducation permanente, sera considérée comme une demande d'admission en 2^e année, dans la mesure où le candidat aura complété 21 crédits de niveau 1000 au moment du dépôt de sa demande et où son dossier laissera raisonnablement croire qu'il aura complété, au 1^{er} juin, 27 crédits dont 24 crédits de sigle DRT 1000 et qu'il aura obtenu le Certificat au 15 septembre.

Les cours de sigle DRT 1000 représentent des cours de la première année du Baccalauréat, alors que les cours de sigle DRT 2000 et DRT 3000 représentent des cours des deuxième et troisième années du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal.

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut remplacer un cours à option par un cours au choix.

Les cours DRT 1151G Introduction à l'étude du droit, et DRT 1901G Développement des habiletés du juriste 1, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et DRT 3804G.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en droit.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Compte tenu de l'ampleur du droit comme champ d'études, un certificat de 30 crédits ne saurait prétendre proposer une étude exhaustive du droit et de ses champs d'application. Ce programme tendra plutôt à sensibiliser l'étudiant à certains aspects de la discipline juridique, à proposer l'acquisition de connaissances et à favoriser chez lui le développement d'une formation intellectuelle, entre autres, caractérisée par l'acquisition d'un esprit analytique l'habilitant à utiliser les connaissances acquises. Le Certificat en droit propose une formation de base qui peut être considérée comme terminale. Ce certificat peut également s'inscrire dans une perspective de baccalauréat par cumul de certificats ou être intégré dans un baccalauréat en droit. Compte tenu du fait que les études en droit à la Faculté de l'éducation permanente sont limitées à 30 crédits, de sigle DRT, l'étudiant devra, après avoir suivi les cours obligatoires du tronc commun, déterminer avec soin l'orientation et le choix de cours qui satisfont le mieux le but qu'il recherche en poursuivant des études en droit à la FEP.

Destinataires

Ce programme s'adresse à toute personne qui désire, soit une formation sur certains aspects généraux du droit, soit une formation davantage orientée vers le monde des affaires ou vers le secteur public et parapublic.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits de sigle DRT dont 21 crédits sont obligatoires et 9 crédits sont à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Tronc commun

Bloc 01 A	obligatoire		12 cr.
DRT 1151G	3 AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit	
DRT 1221G	3 AHE 1 s	Obligations 1	
+ DRT 1223G	3 AHE 1 s	Obligations 3	
DRT 1901G	3 AHE 1 s	Développement des habiletés du juriste 1	

Segment 70 Orientation I : droit général

Bloc 70 A	obligatoire		9 cr.
DRT 1222G	3 AHE 1 s	Obligations 2	
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1	
+ DRT 1502G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 2	
Bloc 70 B	option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
DRT 1010G	3 AHE 1 s	Fondements du droit 1	
DRT 1224G	3 AHE 1 s	Personnes physiques et famille	
DRT 1225G	3 AHE 1 s	Biens	
+ DRT 1500G	3 AHE 1 s	Droit pénal général 1	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2100G	3 AHE 1 s	Droit international public général	
DRT 2231G	3 AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1	
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1	
DRT 2501G	3 AHE 1 s	Droit administratif général	
+ DRT 3503G	3 AHE 1 s	Libertés publiques	
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
DRT 3807G	3 AHE 1 s	Droit de la consommation	

Segment 71 Orientation II : droit des affaires

Bloc 71 A	obligatoire		9 cr.
DRT 1225G	3 AHE 1 s	Biens	
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1	
+ DRT 3205G	3 AHE 1 s	Sûretés	
Bloc 71 B	option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
DRT 1222G	3 AHE 1 s	Obligations 2	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2231G	3 AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1	
DRT 2402G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 2	
DRT 3201G	3 AHE 1 js	Assurances	
+ DRT 3401G	3 AHE 1 s	Faillite et insolvabilité	
+ DRT 3402G	3 AHE 1 s	Contrats et usages commerciaux	
+ DRT 3403G	3 AHE 1 s	Financement de l'entreprise	
DRT 3404G	3 AHE 1 s	Droit bancaire	
DRT 3406G	3 AHE 1 s	Propriété intellectuelle	
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
DRT 3701G	3 AHE 1 s	Fondements du régime fiscal	
+ DRT 3702G	3 AHE 1 s	Régime fiscal de l'entreprise	
DRT 3801G	3 AHE 1 s	Droit de la concurrence	
DRT 3807G	3 AHE 1 s	Droit de la consommation	

Segment 72 Orientation III : droit public

Bloc 72 A	obligatoire		9 cr.
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1	
+ DRT 1502G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 2	
DRT 2501G	3 AHE 1 s	Droit administratif général	
Bloc 72 B	option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
+ DRT 1500G	3 AHE 1 s	Droit pénal général 1	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2100G	3 AHE 1 s	Droit international public général	
+ DRT 3501G	3 AHE 1 s	Droit municipal	
+ DRT 3503G	3 AHE 1 s	Libertés publiques	
+ DRT 3504G	3 AHE 1 s	Tribunaux administratifs	
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
DRT 3802G	3 AHE 1 s	Droit des sciences biologiques	
DRT 3804G	3 AHE 1 s	Droit de l'environnement	
DRT 3805G	3 AHE 1 s	Drt de l'information et de la comm.	
DRT 3806G	3 AHE 1 s	Droit des professionnels	
DRT 3810G	3 AHE 1 js	Droit de la santé	

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-962-5-0

Version 00

Certificat d'études individualisées*Responsable : Diane Rioux, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876***Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat d'études individualisées, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Base universitaire

Avoir à son actif des études universitaires dans un programme (module, mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

Posséder des connaissances et une expérience appropriée à la concentration choisie au Certificat d'études individualisées.

Autres conditions obligatoires

Compléter le « Questionnaire d'analyse de candidature » qui permet au candidat de définir ses attentes et ses besoins.

Élaborer avec la responsable du programme le projet de formation qui tienne compte des intérêts et des besoins personnels et professionnels du candidat.

Pour les concentrations suivantes : Communication promotionnelle, Journalisme, Publicité, Rédaction, Rédaction et communication, Rédaction : principes et pratique, Relations publiques, se soumettre au test de français particulier à ces concentrations. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html pour en connaître la date. Cet avis tient lieu de convocation.

Pour les autres concentrations, le candidat dont les études antérieures (pré-universitaires et universitaires) n'ont pas été faites en contexte francophone doit se soumettre au test de connaissance du français prescrit par l'Université et au moment indiqué dans l'avis de convocation.

Présentation du programme

Le projet de formation du candidat doit respecter le cadre du programme : le Certificat d'études individualisées est composé, en partie, d'une concentration de 9 à 15 crédits de cours (exceptionnellement de deux concentrations). L'étudiant termine le Certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'éducation permanente et des autres facultés, écoles et départements de l'Université.

Objectifs

En offrant ce certificat, la Faculté prend une initiative qui vise à favoriser la poursuite d'objectifs personnels de formation, de même qu'une démarche où l'étudiant jouit d'une autonomie plus grande dans le choix des voies à emprunter.

Destinataires

Ce programme intéresse toute personne qui veut atteindre des objectifs de formation précis et particuliers.

Structure du programme

Le Certificat permet aux étudiants de construire leur programme selon leurs besoins de formation professionnelle ou personnelle. Il comprend soit une concentration, soit un microprogramme, soit un module, le programme étant complété par d'autres cours correspondant aux objectifs de formation des étudiants. Dans tous les cas, le projet d'études est soumis à l'approbation du responsable de programme.

Définition de la concentration

La concentration est constituée soit de cours appartenant à un programme existant, soit de cours appartenant à un même champ d'études, par exemple : anglais langue seconde.

Le module, tel que défini à l'article 2.2C du Règlement des études de premier cycle, peut tenir lieu de concentration.

Le libellé du Certificat fait mention de la ou, le cas échéant, des concentrations (ou des microprogrammes ou modules) qui en font partie.

Lorsqu'un module tient lieu de concentration, on peut faire une demande d'admission au module et, une fois celui-ci terminé, faire une demande d'admission au Certificat d'études individualisées; on peut aussi faire une demande d'admission simultanée au module et au Certificat d'études individualisées, ce qui permet aux candidats de s'inscrire en même temps aux cours du module et aux autres cours choisis.

Restrictions

Sauf exception, l'étudiant ne peut s'inscrire, dans le cadre du Certificat d'études individualisées, à plus de 15 crédits de cours d'un même sigle ou d'un même certificat ou mineur.

Dans un baccalauréat composé de trois certificats, le présent certificat ne peut être associé au Certificat de culture et civilisation ou au Mineur arts et sciences de la Faculté des arts et des sciences. Voir article 2.2B du Règlement des études de premier cycle.

Concentrations, microprogramme et modules facultaires

Pour la description de la structure de programme des concentrations, microprogramme et modules facultaires, consulter le site FEP à l'adresse www.fep.umontreal.ca/cei/concentrations/index.html

Concentrations

Anglais langue seconde
Anglais langue des affaires
Criminologie
Français langue seconde (réservé exclusivement aux étudiants non francophones)
Gérontologie
Gestion appliquée à la police et à la sécurité
Intervention auprès des jeunes
Intervention dans les groupes et les organisations
Journalisme
Petite enfance et famille
Publicité
Rédaction
Rédaction et communication
Relations interculturelles
Relations publiques
Santé communautaire
Santé et sécurité du travail
Santé mentale
Toxicomanies
Violence, victimes et société

Microprogramme

Droit

Modules

Bureautique – offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences
Communication promotionnelle
Gestion des services de santé et des services sociaux
Initiation à la programmation – offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences
Initiation au multimédia – offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences
Programmation Internet – offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences

Concentrations et modules interfacultaires**HEC Montréal**

Concentrations
Administration
Marketing
Ressources humaines

Modules

HEC Montréal offre plus de 30 modules en gestion dans les secteurs suivants :
Commerce international
Comptabilité
Économie
Finances
Gestion des opérations et de la production
Gestion des ressources humaines
Management
Marketing
Supervision
Technologies de l'information

Le candidat peut prendre, comme concentration dans le cadre du CEI, une de ces concentrations ou un de ces modules sous réserve des contraintes suivantes :

- le maximum de cours à prendre à HEC Montréal ne doit pas dépasser 15 crédits;
- remplir les exigences et les conditions requises par HEC Montréal pour suivre les cours de la concentration ou du module choisie.

Faculté des arts et des sciences*Modules*

Administration des systèmes informatiques

Langue et culture : allemandes, arabes, chinoises, coréennes, hispaniques, italiennes, japonaises, luso-brésiliennes, néo-helléniques, russes, vietnamiennes

Multimédia

Programmation

Recherche opérationnelle

Les modules en Langue et culture, excepté celui en Langue et culture anglaises, peuvent être choisis comme concentrations dans le cadre du CEI. Il en va de même des modules en informatique. Dans l'un ou l'autre cas, le candidat doit demander à la Faculté des arts et des sciences l'admission au module souhaité, en plus de son admission au CEI.

Faculté des sciences infirmières*Module*

Urgence

Le candidat doit demander à la Faculté des sciences infirmières l'admission au module souhaité, en plus de son admission au CEI.

Faculté de théologie et de sciences des religions*Concentration*

Sciences religieuses

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'études individualisées.

Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur auquel sont associés les cours suivis.

Programme 1-821-5-1

Version 00

Certificat en français langue seconde pour non-francophones

Responsable intérimaire : Philippe Chaubet, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en français langue seconde pour non-francophones, le candidat doit :

Base DEC

Être non francophone et titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Le candidat doit prendre rendez-vous pour une entrevue afin de déterminer les modalités de son cheminement.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

Tout candidat ne répondant pas à ces conditions d'admissibilité pourrait être admis, s'il démontre la pertinence de cette formation dans une démarche spécifique.

Le candidat doit prendre rendez-vous pour une entrevue afin de déterminer les modalités les plus pertinentes à son cheminement.

Autres conditions

Le niveau d'entrée au certificat est le niveau 3 (intermédiaire) tant à l'oral qu'à l'écrit. Le candidat doit se soumettre au test de classement requis par ce programme. Le test est obligatoire et permet de déterminer à quel niveau le candidat sera intégré. Le test peut être éliminatoire dans le cas d'un étudiant qui a déjà atteint les objectifs des niveaux avancés, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant dont les résultats au test de classement indiqueraient qu'il n'a pas atteint le niveau d'entrée requis devra suivre un ou des cours préparatoires, soit de niveaux 1 et 2. Ces cours seront considérés comme hors programme.

Les étudiants du Certificat sont exclus des dispositions de l'article 3.4 du Règlement des études de premier cycle touchant la connaissance du français.

Remarque

Le candidat doit se présenter à une rencontre d'information avant de déposer sa demande d'admission. Pour connaître la date de la prochaine rencontre, composer le numéro (514) 343-6179.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui a peu ou pas de connaissance préalable du français doit suivre de 3 à 12 crédits de cours de français des niveaux 1 et 2 préalablement à l'inscription aux cours du Certificat. Ces cours sont hors programmes.

Les cours des blocs A, B et C doivent être suivis en début de programme.

Les cours FRS1240 ou FRS1241 (bloc A) ou FRS1300 ou FRS1301 (bloc B) et FRS1252 (bloc C) ou leur équivalent sont préalables aux cours de perfectionnement des blocs D, E, F et G.

L'étudiant doit obligatoirement suivre, en fin de programme, au moins deux cours du bloc G.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en français langue seconde pour non-francophones.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Assurer les apprentissages fondamentaux en français afin : 1) de rendre accessible aux non-francophones la poursuite d'études universitaires en français; 2) de leur donner les moyens linguistiques de fonctionner en français dans leur domaine professionnel respectif; 3) de leur permettre de parfaire les connaissances nécessaires à la réalisation de projets futurs; 4) de permettre aux nouveaux arrivants de fonctionner en français dans la société québécoise.

Destinataires

Ce programme s'adresse à tout adulte non francophone désireux de maîtriser la langue parlée et écrite en vue d'une insertion aux études, professionnelle et sociale.

Structure du programme

Ce programme comporte 30 crédits de cours à option. Les cours des blocs A, B et C constituent des apprentissages fondamentaux. Le Certificat en français langue seconde pour non-francophones (30 crédits) comprend les cours de langue seconde de niveaux 3 à 6 (blocs A, B, C, D, E), les cours d'applications de la langue seconde (blocs F et G), ainsi que les cours disciplinaires qui apparaissent au bloc G. Les cours du bloc B sont des cours intensifs. Le test de classement est obligatoire et permet d'orienter l'étudiant vers les cours appropriés à son niveau de maîtrise de la langue. Dans le cas d'un étudiant admis au programme qui n'aurait que peu ou pas de connaissance préalable du français, le certificat pourrait comporter de 33 à 42 crédits, de 3 à 12 crédits étant hors programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Communication orale

+ FRS 1230	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 3
+ FRS 1231	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 3
+ FRS 1240	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 4
+ FRS 1241	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 4
+ FRS 1250	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 5
+ FRS 1251	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 5
+ FRS 1260	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 6
+ FRS 1261	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 6

Bloc 70 B option minimum 0 cr., maximum 24 cr.

Cours intensifs

+ FRS 1300	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 3
+ FRS 1301	6 AHE 1 js	Pratique du français oral et écrit 3
+ FRS 1400	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 4
+ FRS 1401	6 AHE 1 js	Étude prat. du français oral, écrit 4
+ FRS 1500	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 5
+ FRS 1501	6 AHE 1 js	Pratique du français oral et écrit 5
+ FRS 1601	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 6

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Communication écrite

+ FRS 1232	3 AHE 1 js	Communication écrite. Débutant 2
+ FRS 1233	3 AHE 1 js	Pratique du français écrit. Débutant 2
+ FRS 1242	3 AHE 1 js	Communication écrite. Intermédiaire 1
+ FRS 1243	3 AHE 1 js	Pratique du fra. écrit. Intermédiaire 1
+ FRS 1252	3 AHE 1 js	Communication écrite. Intermédiaire 2
+ FRS 1253	3 AHE 1 js	Pratique du fra. écrit. Intermédiaire 2

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Communication orale, niveau avancé

+ FRS 1263	3 AHE 1 js	Compréhension de l'oral – avancé 3
+ FRS 1273	3 AHE 1 js	Expression orale. Avancé 3

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Communication écrite, niveau avancé

+ FRS 1262	3 AHE 1 js	Grammaire et expression écrite. Avancé 1
+ FRS 1272	3 AHE 1 js	Grammaire et expression écrite. Avancé 2

Bloc 70 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Outils pour la poursuite des études universitaires

+ FRS 1264	3 AHE 1 js	L'information: compréhension et synthèse
+ FRS 1282	3 AHE 1 js	Lecture et rédaction. Avancé 3

Bloc 70 G option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Formation complémentaire

ENF 3000	3 AHE 1 js	Enseignement du français, langue seconde
+ FRS 1150	3 AHE 1 js	Français langue des affaires
+ FRS 1265	1 AHE 1 js	Communication sur mesure 1
+ FRS 1266	1 AHE 1 js	Communication sur mesure 2
+ FRS 1267	1 AHE 1 js	Communication sur mesure 3
+ FRS 1267W	1 AHE 1 js	Enseignement du FLS et culture
+ FRS 1267X	1 AHE 1 js	Nouveaux courants en didactique du FLS
+ FRS 1267Y	1 AHE 1 js	Didactique de l'écrit en FLS
+ FRS 1267Z	1 AHE 1 js	Didactique de l'oral en FLS
+ FRS 1268	3 AHE 1 js	Projet spécial

HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
POL 1020G	3 AHE 1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
QCF 1960	3 HE 1 j	Culture et société, Québec contemporain
SOL 1970	3 E 1 j	Sociologie du Québec
SOL 1970G	3 AHE 1 s	Sociologie du Québec

Programme 1-377-5-0

Version 03

Certificat de gérontologie

Responsable Louis Plamondon, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de gérontologie, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Certificat à distance

Pour répondre aux besoins actuels, le Certificat de gérontologie est également offert à distance. Les cours obligatoires sont offerts à distance ainsi que tous les cours identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours obligatoires doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de gérontologie.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Offrir un programme multidisciplinaire d'études d'ordre théorique et pratique en gérontologie. Sensibiliser les étudiants à l'importance d'une plus grande autonomie individuelle et collective des personnes âgées. I – Permettre à l'étudiant, dans le cadre multidisciplinaire du programme : a) d'approfondir sa connaissance du vieillissement humain; b) d'étudier et d'analyser divers phénomènes liés à la situation des personnes âgées; c) de mieux connaître les milieux d'intervention et les ressources

communautaires; d) de développer ses capacités d'observation et d'analyse critique des théories, des interventions, des institutions et des politiques face au vieillissement; e) d'identifier diverses méthodes d'intervention en vue de leur utilisation opportune. Il – Maintenir la possibilité que l'étudiant puisse suivre quelques cours en salle de classe, lieu d'échanges et de réflexion.

Destinataires

La priorité sera accordée aux personnes engagées directement, à titre d'intervenants ou de responsables dans un milieu gérontologique. La possibilité demeure d'admettre au certificat toute autre personne qui, de par son travail, son expérience ou son projet de perfectionnement, désire obtenir une formation en gérontologie.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, aussi offerts à distance (EDP 1001D, GER 1000D), de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>		<i>obligatoire</i>	<i>6 cr.</i>
EDP 1001	3 AHE 1 s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	
GER 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la gérontologie	

<i>Bloc 70 B</i>		<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	--	---------------	-------------------------------------

Notions fondamentales

GER 1016	3 AHE 1 js	Physiologie et vieillissement
GER 1016D	3 AHE 1	Physiologie et vieillissement
GER 1020	3 AHE 1 js	Anthropologie sociale du vieillissement
GER 1040	3 AHE 1 js	Épidémiologie et vieillissement
GER 1040D	3 AH 1	Épidémiologie et vieillissement
PSY 1995	3 A 1 s	Psychologie du vieillissement

<i>Bloc 70 C</i>		<i>option</i>	<i>minimum 15 cr., maximum 18 cr.</i>
------------------	--	---------------	---------------------------------------

Pratiques et thématiques spécifiques

+ GER 2015	3 AHE 1 js	Alimentation et vieillissement
+ GER 2015D	3 AHE 1 js	Alimentation et vieillissement
+ GER 2017	3 AHE 1 js	Médicaments et vieillissement
+ GER 2019	3 AHE 1 js	Activités physiques et vieillissement
+ GER 2019D	3 AHE 1	Activités physiques et vieillissement
GER 2021	3 AHE 1 js	Santé mentale et vieillissement
GER 2021D	3 AHE 1	Santé mentale et vieillissement
GER 2022	3 AHE 1 js	Le mourir (approche multidisciplinaire)
GER 2037	3 AHE 1 js	Milieux de travail gérontologiques
GER 3042	3 AHE 1 js	Planification de la retraite
GER 3042D	3 AH 1	Planification de la retraite
GER 3045	3 AHE 1 js	Problématique liée au vieillissement
GER 3045D	3 AH 1	Déficits cognitifs
GER 3046D	3 AHE 1	Le grand âge
GER 3065	3 AHE 1 js	Atelier thématique en gérontologie
GER 3065D	3 AH 1	Femmes et vieillissement
GER 3065Y	3 AHE 1 js	La sécurité des aînés dans la société
GER 3065Z	3 AHE 1 js	La relation d'aide en gérontologie
+ GER 3090	3 AHE 1 js	Projets spéciaux en gérontologie

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-066-5-0

Version 02

Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité

Responsable : Luc Hébert, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et posséder une expérience pertinente d'au moins trois ans.

ou

Être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC), d'un certificat d'études collégiales (CEC) ou d'un diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC) relié au travail policier ou de sécurité et posséder une expérience pertinente d'au moins quatre ans.

Autre condition

Présenter une lettre de recommandation d'un spécialiste du domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme vise le développement, chez l'étudiant, des cibles de compétences suivantes : 1) procéder à l'exploitation optimale des informations du domaine de la gestion des opérations en sécurité intérieure; 2) entretenir des interactions pertinentes et efficaces dans le cadre des activités professionnelles liées à la gestion des opérations en sécurité intérieure; 3) communiquer efficacement avec divers auditoires, tant à l'interne qu'à l'externe; 4) maîtriser la capacité de piloter l'ensemble du processus de gestion associé à la fonction de gestionnaire aux opérations en sécurité intérieure; 5) effectuer le coaching d'équipes de travail, de façon à en assurer le rendement optimal et à stimuler l'engagement du personnel; 6) entreprendre les actions nécessaires permettant de construire une vision stratégique dynamique, considérée dans le contexte de la gestion des opérations de la sécurité intérieure; 7) utiliser la méthode de résolution de problèmes dans une perspective systémique, dans le traitement de problématiques découlant de la sécurité intérieure; 8) procéder à l'évaluation systématique de ses décisions et de ses actions en fonction d'un cadre éthique pertinent.

Destinataires

Ce programme s'adresse au personnel d'encadrement et aux agents aspirant à un poste de gestionnaire dans les services de police et de sécurité privée; au personnel des services de sécurité des entreprises et des organismes privés, publics et parapublics; aux intervenants du milieu judiciaire; aux professionnels aspirant à des fonctions d'encadrement dans ces services; aux cadres et professionnels intéressés par la sécurité intérieure.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>		<i>obligatoire</i>	<i>18 cr.</i>
GSP 1100	3 AHE 1 js	Communication appliquée en sec. int.	
GSP 1200	3 AHE 1 js	Exploitation de l'information séc. int.	
GSP 2100	3 AHE 1 js	Planif. et organisation des activités	
+ GSP 2200	3 AHE 1 js	Direction et contrôle des activités	

GSP 2300	3 AHE 1 js	Pilotage d'équipes de travail
+ GSP 2500	3 AHE 1 js	Vision stratégique dynamique
<i>Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>		
Formation spécifique		
GSP 1040	3 AHE 1 js	Technologie de la sécurité intérieure
GSP 1060	3 AHE 1 js	Planification et contrôle budgétaire
+ GSP 1300	3 AHE 1 js	Réseautage professionnel en séc. int.
GSP 1400	3 AHE 1 js	Gestion des mesures d'urgence
GSP 2350	3 AHE 1 js	Gestion du rendement en sec. int.
GSP 2600	3 AHE 1 js	Questions de sécurité intérieure
GSP 2600Y	3 AHE 1 js	Gestion intégrée des opérations
GSP 2600Z	3 AHE 1 js	Analyse criminologique: enquête policière
GSP 3010	3 AHE 1 js	Résolution des problèmes en séc. int.
GSP 3020	3 AHE 1 js	Éthique appliquée en sécurité intérieure
<i>Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
Formation connexe		
CRI 1730G	3 AHE 1 s	Victimologie
CRI 3010G	3 AHE 1 js	Conciliation et médiation
CRI 3040G	3 AHE 1 s	Formes particulières de crimes
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
SIP 2080	3 H 1 j	La sécurité privée
SST 1087	3 AHE 1 js	Sécurité du travail

Programme 1-631-5-2 Version 00

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux*

Responsable : Pierre Saulnier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine approprié et posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux.

ou

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat) et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours ASA 1050G doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Permettre à l'étudiant de développer des compétences en gestion des services de santé et des services sociaux adaptées à la réalité complexe d'un réseau en constante mutation. À la fin de ce programme, l'étudiant sera capable : d'exercer son rôle de gestionnaire en s'appuyant sur ses compétences personnelles et professionnelles; de gérer une offre de services adaptée aux besoins des différentes clientèles; d'organiser le travail de façon efficace et efficiente, tout en tenant compte de sa dimension interdisciplinaire; d'établir des relations de collaboration avec les membres de son équipe et les partenaires du milieu; de favoriser l'émergence de conduites nouvelles dans un contexte de changement marqué par l'ambiguïté et le paradoxe; de prendre des décisions basées sur des données qualitatives et quantitatives; d'établir un projet de développement professionnel sur la base d'aspirations reliées à une carrière en gestion.

Destinataires

Ce programme est destiné au personnel d'encadrement, aux personnes qui aspirent à le devenir, ainsi qu'aux professionnels des services de santé et des services sociaux.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 9 cr.

Développement personnel et professionnel du gestionnaire

ASA 1050G	3 AHE 1 js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux
ASA 2050G	3 AHE 1 js	Le changement : une opportunité
+ ASA 3050G	3 AHE 1 js	Activité d'intégration

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Gestion de l'offre de services

ASA 1910G	3 AHE 1 js	Organisation du travail
ASA 2000G	3 AHE 1 js	Gérer la qualité et la performance
ASA 2150G	3 AHE 1 js	Information de gestion
ASA 3150G	3 AHE 1 js	Gestion stratégique du changement
ASA 3250G	3 AHE 1 js	Droit et éthique en gestion

Bloc 70 C option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Leadership et communication

ASA 2010G	3 AHE 1 js	Gestion des ressources humaines
ASA 2350G	3 AHE 1 js	Leadership et influence
ASA 3350G	3 AHE 1 js	Alliances et partenariat
ASA 3620G	3 AHE 1 js	Mobiliser une équipe de travail

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Formation complémentaire

ASA 2220G	3 AHE 1 js	Problématiques liées à la gestion
COM 1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation
HEC 3061	3 AHE 1 js	Introduction à l'informatique en gestion
PPL 3030	3 AHE 1 js	Gestion de la diversité socioculturelle
STT 1971G	3 AHE 1 s	Introduction à la statistique

* Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Programme 1-373-5-0

Version 01

Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Responsable : Annie Tremblay, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

OU

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat peut se voir imposer une formation préparatoire.

Cours à distance

Le Certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours JES 1000 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme de Certificat en intervention auprès des jeunes vise à offrir une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique qui devrait permettre aux étudiants de développer une pratique réflexive à l'égard du travail d'intervenant, d'une part, et d'acquérir les outils nécessaires à l'intervention dans une perspective interdisciplinaire, d'autre part. Compétences : Adopter une pratique réflexive dans l'intervention auprès des jeunes, incluant la connaissance de soi comme intervenant et la capacité de réfléchir sur sa pratique; Intervenir de façon structurée et adaptée à la

problématique et à son contexte, incluant l'évaluation d'un problème, d'une situation et de son contexte et l'utilisation des stratégies d'intervention structurées; Travailler en complémentarité avec d'autres intervenants dans un contexte d'interdisciplinarité.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux intervenants auprès des jeunes, dans le réseau de la santé et des services sociaux : infirmières, travailleurs sociaux, techniciens spécialisés dans des domaines pertinents, etc. Il s'adresse aussi aux intervenants du réseau communautaire, du réseau de la justice, du réseau de l'éducation (professionnels non enseignants en particulier), ainsi qu'à toute personne désireuse de développer les compétences essentielles en intervention auprès des jeunes.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 à 18 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 12 cr.

Fondements de l'intervention

JES	1000	3	AHE	1	js	L'intervenant et la relation d'aide
JES	1001	3	AHE	1	js	Jeunes et réalités sociales
JES	1010	3	AHE	1	js	Processus d'évaluation et d'intervention
+ JES	3010	3	AHE	1	js	Activités de synthèse

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Pratiques de l'intervention

CRI	3010G	3	AHE	1	js	Conciliation et médiation
CRI	3900G	3	AHE	1	s	Justice des mineurs
+ JES	1020	3	AHE	1	js	Stage d'observation
JES	2005	3	AHE	1	js	Jeunes et famille
JES	2007	3	AHE	1	js	Jeunes des communautés culturelles
JES	2008	3	AHE	1	js	Jeunes et violence
JES	2009	3	AHE	1	js	Jeunes et sexualité
JES	2012	3	AHE	1	js	Les jeunes et le monde du travail
JES	2014	3	AHE	1	js	Atelier thématique
JES	2014Z	3	AHE	1	js	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES	2015Y	3	AHE	1	js	Les jeunes de la rue
JES	2015Z	3	AHE	1	js	Le phénomène des gangs
JES	2016Z	3	AHE	1	js	Le décrochage scolaire
+ JES	2017Y	3	AHE	1	js	Évaluation de la délinquance des jeunes
JES	2017Z	3	AHE	1	js	Planifier et évaluer en concertation
+ JES	2021	3	AHE	1	js	Discussion de cas cliniques
+ JES	3020	3	AHE	1	js	Stage d'intervention
SME	2044	3	AHE	1	js	Jeunes et santé mentale
TXM	2300	3	AHE	1	js	Jeunes, prévention et toxicomanies
TXM	2470D	1	AHE	1		Prévention sida et toxicomanies
TXM	2580D	1	AHE	1		Héroïne et interventions spécifiques
TXM	2583D	1	AHE	1		La réduction des méfaits

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Formation complémentaire

AEG	2110	3	AHE	1	js	Entraînement au travail en équipe
AEG	3137	3	AHE	1	js	Groupe et situation d'aide
CRI	1511G	3	AHE	1	s	Délinquance et facteurs criminogènes
PEF	2710D	3	AHE	1		Jeunes familles en difficulté
PPL	3040	3	AHE	1	js	Communication interculturelle
PSE	1102	3	AH	1	j	Développement socio-affectif 1
PSY	1966	3	AH	1	js	Psychologie de l'adolescence
PSY	3012G	3	AHE	1	js	Méthodes et techniques d'entrevues
SRL	2515	3	AHE	1	js	Cultures et spiritualités des jeunes
SVS	3807	3	H	1	j	Jeunesse et action communautaire
VIO	2015	3	AHE	1	js	Résolution de conflits

Le cours au choix est suivi moyennant l'approbation du responsable de programme.

Programme 1-422-5-0

Version 00

Certificat d'intervention en déficience intellectuelle

Responsable : Suzanne Major-Hamza, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat d'intervention en déficience intellectuelle, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine approprié et avoir une expérience de travail d'au moins un an dans un domaine pertinent.

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), posséder une expérience de travail d'au moins un an et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (certificat, mineur, majeur ou baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunérée ou bénévole d'au moins un an.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'intervention en déficience intellectuelle.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Exposer l'étudiant à une formation interdisciplinaire en déficience intellectuelle qui lui permettra de mieux évoluer dans un contexte communautaire en constante mutation, de savoir naviguer dans la complexité, avec comme objectif ultime de permettre la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle dans leur communauté. Ce programme permettra en outre à l'étudiant : de développer une réflexion critique et éthique sur sa pratique professionnelle; de développer ses stratégies d'intervention auprès des clients présentant une déficience intellectuelle et auprès de leur réseau familial en tenant compte de la diversité et de la complexité des problématiques rencontrées; de s'outiller pour relever les défis inhérents au contexte de travail communautaire; de s'enrichir des réflexions des autres; de partager sa vision, de découvrir individuellement et collectivement d'autres façons de faire et d'être.

Destinataires

Les intervenants de divers réseaux publics (centres jeunesse, CLSC, centres de réadaptation, milieux scolaires, services de garde au préscolaire, centres hospitaliers spécialisés, organismes communautaires de la région métropolitaine et des régions environnantes) et ceux qui oeuvrent dans les organisations désirant contribuer au rehaussement du niveau de compétences de leurs intervenants compte tenu de la complexité de l'intervention dans des milieux ouverts.

Structure du programme

Le programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 15 cr.

Notions fondamentales

IDI 1010	3 AHE 1 js	Modèles d'intervention communautaire
IDI 1020	3 AHE 1 js	Regard systémique sur les familles
IDI 1030	3 AHE 1 js	Intervention en réseau
IDI 2010	3 AHE 1 js	Les enjeux de l'intervention en DI
+ IDI 3000	3 AHE 1 js	Activités de synthèse et d'intégration

Bloc 70 B *option* minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Problématiques spécifiques et pratiques reliées

IDI 2020	3 AHE 1 js	Éthique de l'intervention
IDI 2030	3 AHE 1 js	Comportements excessifs et intervention
IDI 2040	3 AHE 1 js	Troubles envahissants du développement
IDI 3010	3 AHE 1 js	Groupe de codéveloppement
IDI 3020	3 AHE 1 js	Atelier thématique
IDI 3020W	3 AHE 1 js	Processus clinique en TED
IDI 3020X	3 AHE 1 js	Instruments d'intervention en TED
IDI 3020Y	3 AHE 1 js	Évaluation globale des besoins
IDI 3020Z	3 AHE 1 js	Vieillesse et DI

Bloc 70 C *option* minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
+ AEG 2115	3 AHE 1 js	Animation des groupes restreints
AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire
VIO 2013	3 AHE 1 js	Violence et handicap
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-405-5-0

Version 03

Certificat en journalisme

Responsable : Louis Poirier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en journalisme, le candidat doit :

Base universitaire

Avoir réussi un minimum de 60 crédits universitaires (dans un programme de baccalauréat ou de majeur ou dans des programmes de mineurs ou de certificats) ou faire la preuve d'une formation équivalente.

Réussir le test de français particulier à ce programme. Le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site de la Faculté de l'éducation permanente, www.fep.umontreal.ca/tests.html, pour en connaître la date. Cet avis tient lieu de convocation.

Présenter un curriculum vitae.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est limitée.

Le dossier est étudié par la Faculté qui tient compte du dossier scolaire, de la pertinence des études antérieures et, le cas échéant, de l'expérience professionnelle.

Remarques

En fonction du résultat au test de français, la Faculté peut imposer au candidat admis de suivre et de réussir un cours préalable : FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou un cours équivalent. Ce cours est considéré comme hors programme.

Le curriculum vitae demandé doit être déposé ou envoyé par la poste au Registrariat de l'Université, C.P. 6205, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3T5 avant la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. Ce programme ne peut être terminé en moins de 3 trimestres réguliers.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction ou un cours équivalent.

Les cours obligatoires sont préalables aux cours du bloc 70 B Ateliers de presse : profils. Les cours de ce bloc correspondent à 3 profils de formation : presse écrite (JOU 2101, JOU 2102), presse parlée (JOU 2201, JOU 2202) et presse télévisée (JOU 2300). L'étudiant doit suivre au complet au moins un de ces profils.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en journalisme.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise, dans le cadre d'une formation théorique et pratique, l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés professionnelles dans les différents secteurs de l'information écrite, parlée et télévisée.

Destinataires

Le programme s'adresse à toute personne désireuse d'acquérir les bases d'une formation professionnelle en journalisme.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>6 cr.</i>
JOU 1100	3 AHE 1 js	L'information journalistique
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 18 cr.</i>
------------------	---------------	---------------------------------------

Ateliers de presse : profils

+ JOU 2101	3 AHE 1 js	Atelier de presse écrite 1
+ JOU 2102	3 AHE 1 js	Atelier de presse écrite 2
+ JOU 2201	3 AHE 1 js	Atelier de radio 1
+ JOU 2202	3 AHE 1 js	Atelier de radio 2
+ JOU 2300	6 AHE 2 js	Atelier de presse télévisée
+ JOU 2400	3 AHE 1 js	Journalisme et Internet
+ JOU 2500	3 AHE 1 js	Le journaliste-pupitreur

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Formation à l'esprit critique

JOU 2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité
JOU 2410	3 AHE 1 s	Analyse critique du traitement de l'info

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Applications pratiques

+ JOU 3400	3 AHE 1 js	Stage en entreprise
+ RED 3000	3 AHE 1 js	Atelier de rédaction professionnelle

<i>Bloc 70 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Maîtrise de l'expression écrite et parlée

+ ANS 1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
FRA 2953G	3 AHE 1 js	Structuration de textes
LNG 1061G	3 AHE 1 js	De la grammaire au style
LNG 1062G	3 AHE 1 js	Le lexique : particularités, difficultés
REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale

<i>Bloc 70 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Disciplines complémentaires

COM 2540G	3 AHE 1 js	Pratiques de la photographie
DRT 3805G	3 AHE 1 s	Drt de l'information et de la comm.
POL 1020G	3 AHE 1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1605G	3 AHE 1 js	Politique internationale
RED 2201	3 AHE 1 js	Écriture et médias
RED 2301	3 AHE 1 js	Problèmes de vulgarisation
+ REP 3101	3 AHE 1 js	Recherche et évaluation des actions

Programme 1-185-5-3

Version 01

Certificat en localisation

Responsable : Claudine Bertrand, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en localisation, le candidat doit :

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme en lien avec la localisation.

ou

Faire la preuve d'une formation équivalente.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Autre condition

Tous les candidats qui ne se seraient pas soumis au test d'admission visant à déterminer leur degré de connaissance et de maîtrise du français et de l'anglais dans un programme de la FEP doivent se soumettre au test d'admission propre au programme. Ce dernier est obligatoire et peut être éliminatoire. S'il n'obtient pas un résultat satisfaisant à ce test d'admission, le candidat pourrait se voir imposer de suivre et de réussir les cours préalables requis par le responsable de programme en français et en anglais. Ces cours sont considérés comme hors programme.

Note : Les étudiants qui choisissent l'orientation Gestion de projets devront se procurer l'ordinateur portable suggéré par HEC Montréal (ensemble clés en main ThinkPad IBM-HEC) ou encore mettre à niveau leur propre ordinateur portable (configuration conforme au réseau de HEC Montréal).

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour respecter l'ordre des apprentissages, il est recommandé de suivre les cours du bloc 70 A dans l'ordre suivant : TRA 3325G, PPL 3040, TRA 3400G, LOC 3000,

LOC 3010 et LOC 3500. L'étudiant doit avoir terminé 24 crédits avant de s'inscrire aux cours LOC 3010 et LOC 3500.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en localisation.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme a pour objectif de former des intervenants du domaine langagier, de l'informatique et de la gestion de projets à travailler en équipe à la mondialisation des produits informatiques dans l'industrie de la localisation. À la fin du programme, les étudiants seront en mesure de : comprendre les réalités de l'industrie de la localisation; se situer comme intervenants dans un projet de localisation; prendre en compte les dimensions culturelles; participer à un projet de localisation dans leur domaine spécifique de spécialisation; intégrer la méthodologie de travail propre au domaine de la localisation; utiliser les outils technologiques requis; mettre en pratique leurs aptitudes au travail en équipe multidisciplinaire; faire preuve d'entrepreneuriat dans leur pratique.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des candidats intéressés par le domaine langagier, l'informatique et la gestion de projets et qui souhaitent acquérir les connaissances et les habiletés de base pour travailler en équipe à la mondialisation des produits informatiques dans l'industrie de la localisation.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option choisis dans l'un ou plusieurs des blocs thématiques.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>18 cr.</i>
+ LOC 3000	3 AHE 1 js	Initiation à l'internationalisation	
+ LOC 3010	3 AHE 1 js	Localisation et entrepreneurship	
+ LOC 3500	3 AHE 1 js	Activité de synthèse et d'intégration	
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle	
TRA 3325G	3 AHE 1 js	Langues et mondialisation	
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Technologie pour langagiers

IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
+ IFT 2720	3 AHE 1 s	Introduction au multimédia
+ INU 1001	3 AH 1 s	Introduction à l'information numérique
+ INU 1051	3 H 1 s	Information et sites Web
+ LOC 3100	3 AHE 1 js	Outils informatiques en localisation
LOC 3450	3 AHE 1 js	Atelier thématique

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Mondialisation pour informaticiens

+ LOC 3200	3 AHE 1 js	Techniques d'internationalisation
LOC 3210	3 AHE 1 js	Problématiques des outils langagiers
LOC 3220	3 AHE 1 js	Localisation de produits informatiques
+ LOC 3230	3 AHE 1 js	Assurance de la qualité
LOC 3460	3 AHE 1 js	Atelier thématique

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Gestion de projets

HEC 3061	3 AHE 1 js	Introduction à l'informatique en gestion
HEC 3062	3 AHE 1 js	La gestion de projets
+ HEC 3063	3 AHE 1 js	Logiciels de gestion de projets

+ LOC 3300	3 AHE 1 js	Gestion de projets en localisation
LOC 3470	3 AHE 1 js	Atelier thématique

Programme 1-253-5-0

Version 00

Certificat en petite enfance et famille : intervention précoce

Responsable : *Guyline Laforte*, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en petite enfance et famille : intervention précoce, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.

ou

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours PEF 1000 doit obligatoirement être suivi dès le premier trimestre de l'inscription.

La Faculté recommande aux étudiants qui n'ont aucune formation ou expérience dans le domaine d'inclure les cours suivants dans leur cheminement : PEF 1005, PEF 1200, PEF 2315, PEF 3200W et MSO 2180G.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en petite enfance et famille : intervention précoce.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Offrir aux intervenants dans le domaine de la petite enfance une formation multidisciplinaire à la fois théorique et pratique dans le but de leur fournir une vision globale et critique et de les outiller dans leur pratique. Objectifs spécifiques : Permettre aux intervenants : 1) de reconnaître et de comprendre les capacités, le potentiel et les

problèmes des jeunes enfants et de leur famille en situant les interventions dans leurs cadres social, organisationnel et légal; 2) d'approfondir leurs connaissances et leurs habiletés d'intervention sur des problèmes particuliers vécus par les jeunes enfants, leurs parents et famille; 3) d'instrumenter leur pratique en matière d'intervention précoce en milieu de garde, en milieu naturel et en contexte d'autorité; 4) d'avoir un lieu de contact et d'échange entre intervenants de divers horizons; 5) de faire une réflexion critique et éthique sur leur intervention.

Destinataires

Les intervenants dans les divers réseaux publics : Centres Jeunesse, CLSC, écoles maternelles et prématernelles, centres de la petite enfance, garderies, etc. et dans les organismes liés à la problématique de la petite enfance en quête de perfectionnement, de qualification à l'emploi, de scolarisation et de formation continue de façon générale.

Structure du programme

Le programme totalise 3 crédits de cours obligatoires, de 21 à 27 crédits de cours à option et de 0 à 6 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		3 cr.
PEF 1000	1 AHE 1 js	Activité d'orientation	
+ PEF 2000	1 AHE 1 js	Activité d'étape	
+ PEF 3000	1 AHE 1 js	Activité de synthèse et d'intégration	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 21 cr., maximum 27 cr.</i>
JES 1010	3 AHE 1 js	Processus d'évaluation et d'intervention
JES 2005	3 AHE 1 js	Jeunes et famille
MSO 2180G	3 AHE 1 js	Santé physique des tout-petits
PEF 1005	3 AHE 1 js	Compétences de l'enfant de 0-5 ans
PEF 1200	3 AHE 1 js	Petite enfance et milieux de garde
PEF 2315	3 AHE 1 js	Activité ludique et animation
PEF 2415	3 AHE 1 js	Intervention en milieu de garde
PEF 2420	3 AHE 1 js	Gestion de l'intervention éducative
PEF 2510	3 AHE 1 js	Dysfonctions chez l'enfant de 0-5 ans
PEF 2610	3 AHE 1 js	Prévention et intervention précoce
PEF 2710	3 AHE 1 js	Jeunes familles en difficulté
PEF 2710D	3 AHE 1 js	Jeunes familles en difficulté
PEF 2715	3 AHE 1 js	Santé, pauvreté, intervention
PEF 3010	3 AHE 1 js	Modèles et programmes d'intervention
PEF 3101	1 AHE 1 js	Atelier thématique 1
PEF 3101Y	1 AHE 1 js	Les habiletés sociales des tout-petits
PEF 3101Z	1 AHE 1 js	L'attachement
PEF 3102	1 AHE 1 js	Atelier thématique 2
PEF 3102Y	1 AHE 1 js	Programmes éducatifs en petite enfance
PEF 3103	1 AHE 1 js	Atelier thématique 3
PEF 3103W	1 AHE 1 js	Partenariat avec les parents
PEF 3103X	1 AHE 1 js	La séparation parentale et ses effets
PEF 3103Y	1 AHE 1 js	L'approche Françoise Dolto
+ PEF 3110	3 AHE 1 js	Projets spéciaux
PEF 3200	3 AHE 1 js	Atelier thématique
PEF 3200W	3 AHE 1 js	Sécurité des tout-petits
PEF 3200X	3 AHE 1 js	L'agressivité chez l'enfant de 0-5 ans
PEF 3200Y	3 AHE 1 js	Langage et communication chez l'enfant
PEF 3200Z	3 AHE 1 js	L'estime de soi
+ PEF 3210	3 AHE 1 js	Évaluation et instrumentation
+ PEF 4015	3 AHE 1 js	Intervention précoce: atelier pratique 1
+ PEF 4020	3 AHE 1 js	Intervention précoce: atelier pratique 2
PPL 3045	3 AHE 1 js	Accommodement raisonnable
PPL 3050	3 AHE 1 js	Problématique liée à l'interculturel
PPL 3050Z	3 AHE 1 js	École, famille en contexte pluriethnique

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
CRI 3010G	3 AHE 1 js	Conciliation et médiation
DRT 3803	3 AHE 1 j	Droit de l'enfant
JES 1000	3 AHE 1 js	L'intervenant et la relation d'aide
JES 2008	3 AHE 1 js	Jeunes et violence
+ JES 2021	3 AHE 1 js	Discussion de cas cliniques
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PSE 1102	3 AH 1 j	Développement socio-affectif 1
+ PSE 1103	3 H 1 j	Développement socio-affectif 2
PSE 1104	3 AH 1 j	Développement cognitif

PSE 1106	3 AH 1 j	Écologie sociale du développement
PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
+ PSY 3090	3 A 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+ PSY 3096	3 H 1 j	Famille et développement de l'enfant
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire
SVS 3711	3 H 1 j	Familles : théories et pratiques
SVS 3744	3 A 1 j	Pratiques en protection de l'enfance
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits

L'étudiant peut prendre jusqu'à 6 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-390-5-0

Version 06

Certificat de publicité

Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de publicité, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. Cet avis tient lieu de convocation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un ou des cours préalables hors programme en français : FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale, FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale.

Le cours PBT 1000 doit être suivi dès le 1^{er} trimestre de l'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de publicité.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

1) Fournir les connaissances de base nécessaires à la compréhension de l'ensemble du processus publicitaire. 2) Amener les étudiants à une forme de pratique professionnelle. 3) Situer la publicité dans un contexte socio-économique et culturel.

Destinataires

Toute personne intéressée par la publicité ou la profession de publicitaire.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *15 cr.*

PBT 1000	3	AHE 1	js	Communication marketing
PBT 2000	3	AHE 1	js	Stratégies de création
+ PBT 2003	3	AHE 1	js	Stratégies – service-conseil
PBT 2210D	3	AH 1		Gestion des médias publicitaires
+ PBT 4000	1	AHE 1	js	Activité de synthèse
+ PBT 4100	2	AHE 1	js	Atelier d'intégration

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Création publicitaire

PBT 2001	3	AHE 1	js	Création et production publicitaires
PBT 2002	3	AHE 1	js	Publicité et nouvelles technologies
PBT 3000	3	AHE 1	js	Atelier en création
PBT 3000X	3	AHE 1	js	Publicités sociétales et humanitaires
PBT 3000Y	3	AHE 1	js	Projets publicitaires pour PME
PBT 3000Z	3	AHE 1	js	Briefings, évaluations, conceptions
+ PBT 3100	3	AHE 1	js	Stage en création
RED 2020	3	AHE 1	js	Langue et rédaction publicitaire

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Service conseil

PBT 2004	3	AHE 1	js	Gestion – service-conseil
PBT 2005	3	AHE 1	js	Publicité et culture
PBT 3001	3	AHE 1	js	Atelier en service-conseil
PBT 3001W	3	AHE 1	js	Publicité pour commerces de détail
PBT 3001X	3	AHE 1	js	Publicité directe
PBT 3001Y	3	AHE 1	js	Concours – relève publicitaire
PBT 3001Z	3	AHE 1	js	Les commandites
+ PBT 3101	3	AHE 1	js	Stage en service-conseil

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Instruments complémentaires

AEG 2110	3	AHE 1	js	Entraînement au travail en équipe
+ ANS 1402T	3	AHE 1	js	Business English – Oral Communication
HEC 3006	3	AHE 1	js	Management
+ HEC 3007	3	AHE 1	js	Recherche commerciale
IFT 1800	3	AHE 1	js	Initiation à l'informatique
PRO 1000	3	AHE 1	js	Communication promotionnelle : théories
REP 2200	3	AHE 1	js	Communication orale

Programme 1-186-5-1

Version 00

Certificat de rédaction

Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de rédaction, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la

rubrique Tests d'admission sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. Cet avis tient lieu de convocation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 B et le cours FRA 1300G du bloc 70 C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la responsable du Certificat. Le cours obligatoire RED 3000 doit être suivi en fin de candidature.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de rédaction.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Certificat de rédaction vise à donner à l'étudiant des outils rédactionnels qui lui permettront de rédiger divers types de textes de façon logique et cohérente, dans une langue claire, vivante et de niveau approprié. L'étudiant apprendra à produire des textes en fonction des théories et des pratiques actuelles de la communication écrite, et développera ses connaissances du lexique, de la stylistique et de la structuration de textes. Globalement, le programme vise à assurer à l'étudiant un complément fonctionnel à une formation générale ou spécialisée, et à développer chez lui la qualité et la polyvalence rédactionnelles exigées dans le monde du travail actuel.

Destinataires

Le programme s'adresse aux adultes qui, en situation de travail, sont appelés à rédiger des textes d'ordre divers : agents d'information, rédacteurs, journalistes et chroniqueurs pigistes, secrétaires de direction, publicitaires, personnel de relations publiques, etc. Il s'adresse également à toute personne ayant une bonne connaissance de la grammaire qui souhaite parfaire sa connaissance de la langue française et développer ses habiletés en rédaction, quel que soit le domaine de sa formation antérieure ou ultérieure. Il peut en outre constituer un complément de formation pour des étudiants du premier cycle ayant complété un programme de sciences humaines et sociales, de lettres, de communication, d'administration, de gestion ou de génie, et qui aspireaient à remplir des fonctions similaires à celles qui sont décrites ci-dessus. Le programme offre également un ressourcement en écriture aux professeurs qui, régulièrement, doivent corriger des textes et évaluer les habiletés en rédaction de leurs étudiants.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>				15 cr.
FRA 2952G	3 AHE 1 js	Techniques d'écriture			
FRA 2953G	3 AHE 1 js	Structuration de textes			
LNG 1061G	3 AHE 1 js	De la grammaire au style			
LNG 1062G	3 AHE 1 js	Le lexique : particularités, difficultés			
+ RED 3000	3 AHE 1 js	Atelier de rédaction professionnelle			

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>				<i>minimum 9 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--	--	--------------------------------------

Rédaction spécialisée

RED 2000	3 AHE 1 js	Rédaction administrative
RED 2010	3 AHE 1 js	Rédaction et communications publiques
RED 2010D	3 AHE 1 js	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3 AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire
RED 2030	3 AHE 1 js	Rédaction technique
RED 2040	3 AHE 1 js	Rédaction pour Internet
RED 2101	3 AHE 1 js	Le texte de création
RED 2201	3 AHE 1 js	Écriture et médias
RED 2301	3 AHE 1 js	Problèmes de vulgarisation

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>				<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	--	--	--	-------------------------------------

Documentation, langue et outils informatiques

FRA 1300G	3 AHE 1 s	Révision de textes
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes
LNG 3510G	3 AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
RED 1100	3 AHE 1 js	L'éditoin informatisée
TRA 1072G	3 AHE 1 s	Documentation et terminologie 1
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>				<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	--	--	--	-------------------------------------

Formation complémentaire

FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 2131	3 HE 1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 H 1 j	Littérature africaine
LNG 1505G	3 AHE 1 s	Introduction aux sciences du langage

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat. Restriction : sont exclus des cours au choix possibles tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-230-5-2

Version 00

Certificat de relations industrielles

Responsable intérimaire : Ginette Valois, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de relations industrielles, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et avoir une expérience pertinente de travail d'au moins un an ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

ou

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder au moins deux années d'expérience de travail après l'obtention du diplôme d'études collégiales.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat) pertinent au programme.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience d'au moins quatre années appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Baccalauréat spécialisé en relations industrielles

La Faculté de l'éducation permanente offre aux nouveaux étudiants le Certificat de relations industrielles. Les cours de sigle REI du Certificat sont équivalents, en termes

d'objectifs et de contenus, aux cours du Baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles (FAS).

L'étudiant désireux de poursuivre des études en relations industrielles après l'obtention du Certificat peut, s'il répond aux conditions de transfert, être admis en deuxième année du Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

Conditions et procédure de transfert

Avoir terminé le Certificat de relations industrielles ou l'équivalent.

Avoir maintenu une moyenne cumulative globale de 2,3 au Certificat de relations industrielles.

Avoir réussi un cours de statistiques soit au niveau collégial (mathématiques 307, 337 ou 360), soit au niveau universitaire (cours STT 1971G).

Pour connaître les modalités de transfert (dates limites, formulaires, etc.), le candidat est prié de s'adresser au technicien à la gestion des dossiers étudiants du Certificat de relations industrielles au 514-343-2014.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de relations industrielles.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Offrir des éléments d'une formation de base en relations industrielles c'est-à-dire : connaissance de la configuration et de l'évolution du champ d'études et de la pratique; introduction à la gestion des ressources humaines, aux relations du travail et aux politiques gouvernementales en relations industrielles; connaissance du contexte organisationnel ainsi que de l'encadrement juridique de la pratique professionnelle; initiation aux apports de diverses disciplines telles la psychologie, la sociologie et les sciences économiques, au champ d'études et à la pratique des relations industrielles. Par l'acquisition de connaissances et le développement d'aptitudes professionnelles : 1) faciliter l'accès à un poste d'encadrement dans une organisation de travail ou à un poste dans le domaine des relations industrielles; 2) contribuer à l'augmentation de l'efficacité et au perfectionnement des cadres en exercice et des personnes oeuvrant déjà dans un service de ressources humaines ou de relations de travail, ou en milieu syndical; 3) permettre au candidat désirant une formation universitaire accrue de poursuivre éventuellement son apprentissage dans le cadre du baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Tous les cours de sigle REI sont obligatoires au Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>				12 cr.
------------------	--------------------	--	--	--	--------

Fondements de la pratique professionnelle

REI 1010G	3 AHE 1 s	Introduction aux relations industrielles
REI 1140G	3 AHE 1 s	Approche juridique en R.I.

- + REI 2220G 3 AHE 1 s Gestion des ressources humaines 1
- + REI 2250G 3 AHE 1 s Aspects juridiques de la G.R.H.

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Administration

- REI 1210G 3 AHE 1 js Principes de gestion
- REI 1220G 3 AHE 1 s Administration des affaires

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Formation pluridisciplinaire

- REI 1000G 3 AHE 1 s Travail et industrialisation
- REI 1230G 3 AHE 1 s Comportement organisationnel
- REI 1420G 3 AHE 1 s Emploi et salaire

Bloc 70 D option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Perfectionnement

- + REI 2240G 3 AHE 1 s Gestion des ressources humaines 2
- + REI 2310G 3 AHE 1 s Convention collective
- + REI 2320G 3 AHE 1 s Rapports collectifs du travail
- + REI 2330G 3 AHE 1 s Syndicalisme
- + REI 2475G 3 AHE 1 s Politiques gouvernementales en R.I.
- + REI 3216G 3 AHE 1 s Dotation
- + REI 3251G 3 AHE 1 s Évaluation et rémunération
- + REI 3270G 3 AHE 1 s Gestion des ressources humaines 3

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Formation complémentaire

- AEG 1905 3 AHE 1 js Assemblées délibérantes
- + ANS 1042 3 AHE 1 js Business Writing 1
- + ANS 1042T 3 AHE 1 js Business Writing
- COM 1500G 3 AHE 1 s Communication et organisation
- GIR 2010 3 AHE 1 js Régime de la CSST
- HEC 3018 3 AHE 1 js Introduction au marketing
- IFT 1912 3 AHE 1 s Initiation aux chiffriers électroniques
- IFT 1931 3 AHE 1 s Initiation aux bases de données
- PHI 2405 3 A 1 j Théories éthiques modernes
- PSY 1045 3 AHE 1 j Motivation et émotion
- RED 2000 3 AHE 1 js Rédaction administrative

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-372-5-1

Version 00

Certificat en relations interculturelles*

Responsable : Louise Blanchette, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme à l'automne 2007 ni à l'hiver 2008. Toutefois, le Certificat en études individualisées offre une concentration en relations interculturelles. Avant de déposer une demande d'admission, contacter la personne responsable de l'information sur ce programme au numéro de téléphone mentionné ci-dessus.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Certificat en relations interculturelles, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et faire valoir une expérience pertinente en contexte pluraliste.

ou

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

* Offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de théologie, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat) et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Objectifs

Offrir à toutes les personnes appelées à composer avec la diversité culturelle, linguistique et religieuse dans leur milieu de travail, des connaissances, des habiletés et des outils de communication et d'intervention adaptés à leur réalité professionnelle.

Destinataires

Ce programme s'adresse à toute personne qui désire développer ses compétences en relations interculturelles dans le cadre de fonctions professionnelles spécifiques et dans l'optique d'un développement professionnel.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option. Le cours PPL 1000 doit être suivi en début de programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 3 cr.

Construire son projet de formation

- PPL 1000 1 AHE 1 js Activité d'orientation
- + PPL 2000 1 AHE 1 js Activité d'étape
- + PPL 3000 1 AHE 1 js Activité de synthèse et d'intégration

Bloc 70 B obligatoire 12 cr.

Cerner la problématique et les enjeux

- PPL 2015 3 AHE 1 js Politiques et modèles d'intégration
- PPL 2035 3 AHE 1 js Stratégies identitaires
- PPL 3040 3 AHE 1 js Communication interculturelle
- PPL 3045 3 AHE 1 js Accommodement raisonnable

Bloc 70 C option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

Intervenir dans des secteurs spécifiques

- CRI 3010G 3 AHE 1 js Conciliation et médiation
- JES 2015Z 3 AHE 1 js Le phénomène des gangs
- MSO 2100G 3 AHE 1 js La santé et les groupes ethniques
- PPL 3010 3 AHE 1 js Coopération et interculturelisme
- PPL 3014 3 AHE 1 js Intervention en situation d'urgence
- PPL 3015 3 AHE 1 js Gestion de projets et coopération
- PPL 3020 3 AHE 1 js Ethnicité et troisième âge
- PPL 3030 3 AHE 1 js Gestion de la diversité socioculturelle
- PPL 3050 3 AHE 1 js Problématique liée à l'interculturel
- PPL 3050Y 3 AHE 1 js Santé et transculturalité
- PPL 3050Z 3 AHE 1 js École, famille en contexte pluriethnique
- + PPL 3090 3 AHE 1 js Projets spéciaux en milieu multiethnique
- SVS 3745 3 A 1 j Travail social et pluriethnicité
- TRA 2305G 3 AHE 1 js Interprétation en milieu social

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Explorer une perspective disciplinaire spécifique

- ANT 1982 3 H 1 js Groupes ethniques et anthropologie
- SOL 1970G 3 AHE 1 s Sociologie du Québec

Programme 1-400-5-0

Version 05

Certificat de relations publiques

Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de relations publiques, le candidat doit :

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

Pour choisir l'orientation I du programme, soit le segment 70, Sciences infirmières, en plus de satisfaire aux conditions générales d'admission, être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants sont exemptés des préalables des cours SOI 2202 et SOI 3305.

L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires MSO 2000G et MSO 2030G offerts en classe les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros MSO 2000D et MSO 2030D.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en santé communautaire.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Certificat en santé communautaire vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; à intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des intervenants (médecins, infirmières, nutritionnistes, éducateurs sanitaires, travailleurs sociaux, psychologues ou autres) oeuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux (principalement les CLSC) ou dans un champ connexe.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Le programme comporte deux orientations. Le segment 01 est commun aux deux orientations. Le segment 70 couvre l'orientation I : Sciences infirmières. Le segment 71 couvre l'orientation II : Multidisciplinaire.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Tronc commun

Bloc 01 A		<i>obligatoire</i>		9 cr.	
MSO	2000G	3	AHE 1 js	Introduction à l'épidémiologie	
MSO	2030G	3	AHE 1 js	Systèmes de santé et santé communautaire	
MSO	2300G	3	AHE 1 js	Promotion et éducation de la santé	

Segment 70 Orientation I : sciences infirmières

Bloc 70 A		<i>obligatoire</i>		9 cr.	
SOI	1401	3	AHE 1 js	Famille en santé	
SOI	1402	3	AHE 1 js	Communauté en santé	
+	SOI 1414	3	AHE 1 js	Projet d'intervention dans la communauté	

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

SOI	1405	3	AHE 1 js	Gestion des soins et des services	
SOI	1406	3	AHE 1 js	Sc. inf., santé et sécurité du travail	
SOI	1407	3	AHE 1 js	Problématiques contemporaines de santé	
SOI	1408	3	AHE 1 js	Évaluation de la santé	
SOI	1413	3	AHE 1 js	Analyse de thèmes liés à l'intervention	
SOI	1421	3	AHE 1 js	Communautés culturelles et soins	
+	SOI 2202	3	AHE 1 js	Éthique en sciences infirmières	
SOI	3209	3	AHE 1 js	Soins infirmiers aux mourants	
SOI	3220	3	AHE 1 js	Intervention en situation de crise	
+	SOI 3305	3	AHE 1 js	Sc. inf. : adaptation, réadaptation	

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

AEG	2110	3	AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe	
ANT	1980G	3	AHE 1 js	Anthropologie de la santé	
DRT	3810G	3	AHE 1 js	Droit de la santé	
EDP	1001	3	AHE 1 s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	
EDP	1001D	3	AHE 1	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	
MSO	2010G	3	AHE 1 js	Introduction à la biostatistique	
MSO	2140G	3	AHE 1 js	Thèmes liés à la santé communautaire	
MSO	2141G	3	AHE 1 js	Soulagement de la douleur	
+	MSO 2142G	3	AHE 1 js	Priorités nationales de santé publique	
MSO	2143G	3	AHE 1 js	Diabète : approches interdisciplinaires	
MSO	2144G	3	AHE 1 js	Réseau intégré de services:défis actuels	
MSO	2145G	3	AHE 1 js	Gestion de cas dans la communauté	
MSO	2170G	3	AHE 1 js	Système d'information en milieu de santé	
PPL	3040	3	AHE 1 js	Communication interculturelle	
SOL	3109G	3	AHE 1 js	Sociologie de la santé	

Segment 71 Orientation II : multidisciplinaire

Bloc 71 A		<i>obligatoire</i>		9 cr.	
MSO	2010G	3	AHE 1 js	Introduction à la biostatistique	
MSO	2200G	3	AHE 1 js	Intervention de première ligne	
MSO	2440G	3	AHE 1 js	Programmes en santé communautaire	

Bloc 71 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

AEG	3137	3	AHE 1 js	Groupe et situation d'aide	
MSN	1061G	3	AHE 1 js	Santé : déterminants environnementaux	
MSN	3100G	3	AHE 1 js	Introduction aux maladies du travail	
MSO	2080G	3	AHE 1 js	Santé des jeunes 0-18 ans	
MSO	2100G	3	AHE 1 js	La santé et les groupes ethniques	
MSO	2110G	3	AHE 1 js	Intégration : pers. âgées et handicapées	
MSO	2120G	3	AHE 1 js	Adaptation sociale du jeune adulte	
MSO	2130G	3	AHE 1 js	Santé mentale et communauté	
MSO	2150G	3	AHE 1 js	Aspects éthiques en santé communautaire	
MSO	2180G	3	AHE 1 js	Santé physique des tout-petits	

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

AEG	2110	3	AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe	
ANT	1980G	3	AHE 1 js	Anthropologie de la santé	
DRT	3810G	3	AHE 1 js	Droit de la santé	
EDP	1001	3	AHE 1 s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	
EDP	1001D	3	AHE 1	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	
MSO	2140G	3	AHE 1 js	Thèmes liés à la santé communautaire	
MSO	2141G	3	AHE 1 js	Soulagement de la douleur	
+	MSO 2142G	3	AHE 1 js	Priorités nationales de santé publique	
MSO	2170G	3	AHE 1 js	Système d'information en milieu de santé	
PPL	3040	3	AHE 1 js	Communication interculturelle	
SOL	3109G	3	AHE 1 js	Sociologie de la santé	

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-402-5-0 Version 05

Certificat de santé et sécurité du travail

Responsable : Yvan Gauthier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de santé et sécurité du travail, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.

ou

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de santé et sécurité au travail.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à former des agents innovateurs, ouverts, rigoureux et critiques, capables d'oeuvrer à l'application du cadre législatif propre à la SST, d'assumer des fonctions d'agent, de conseiller ou de cadre intermédiaire et de promouvoir une approche intégrée de la SST.

Destinataires

Ce programme s'adresse principalement aux personnes qui travaillent ou qui désirent éventuellement travailler dans des institutions directement concernées par la SST ou dans des organisations intéressées par cette problématique : les permanents de la CSST, le personnel des associations sectorielles paritaires (ASP), des équipes de SST oeuvrant dans les DSP et les CLSC et des experts-conseils en SST, les infirmière-

res oeuvrant en santé au travail, les personnes des domaines de la gestion ou des relations de travail, les techniciens en hygiène du travail, les membres des comités de SST, les conseillers en prévention et les gestionnaires de dossiers de lésions professionnelles, les agents de recherche en SST, les personnes qui sont en formation dans le cadre d'un programme de réadaptation.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 21 cr.

Connaissances de base en SST

SST 1001	1 AHE 1 js	Introduction à la SST
+ SST 1042	2 AHE 1 js	Droit de la SST
+ SST 1045	3 AHE 1 js	Loi et SST
+ SST 1050	3 AHE 1 js	Physiologie du travail et ergonomie
SST 1087	3 AHE 1 js	Sécurité du travail
+ SST 2000	3 AHE 1 js	Hygiène du travail
+ SST 2525	3 AHE 1 js	Psychodynamique du travail
+ SST 3052	3 AHE 1 js	Gestion intégrée de la SST

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Approfondissement des pratiques de la SST

+ SST 2400	3 AHE 1 js	Stratégie de la formation en SST
+ SST 3000	3 AHE 1 js	Stage d'intégration en SST
+ SST 3055	3 AHE 1 js	L'impératif financier
+ SST 3061	3 AHE 1 js	L'audit des pratiques de SST
+ SST 3065	3 AHE 1 js	Démarche de changement en SST
+ SST 3180	3 AHE 1 js	Les tribunaux administratifs en SST

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Cours complémentaires

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
ERN 2095	3 AHE 1 js	Ergonomie dans le réseau de la santé
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
MSN 3100G	3 AHE 1 js	Introduction aux maladies du travail
REI 1205G	3 AHE 1 js	Introduction aux relations de travail
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion
VIO 2011	3 AHE 1 js	Prévention de la violence au travail

Programme 1-482-5-0 Version 02

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention*

Responsable : Louise Blanchette, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

ou

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

* Offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des arts et des sciences, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour respecter l'ordre des apprentissages, les cours obligatoires devraient être suivis dans l'ordre suivant : SME 1000, SME 1020, PST 2955G, SVS 2901 et SME 3000 (ou de façon concomitante), avant les cours des blocs B et C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la personne responsable du certificat.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Certificat d'intervention en santé mentale poursuit l'objectif suivant : fournir aux diplômés des connaissances et une instrumentation spécifiques pour améliorer leur intervention dans le domaine de la santé mentale dans un contexte interdisciplinaire. Objectifs spécifiques : Permettre à l'étudiant : 1) de développer une réflexion personnelle et professionnelle sur son engagement en santé mentale; 2) d'acquérir des notions fondamentales spécifiques aux diverses pratiques d'intervention en santé mentale dans une perspective interdisciplinaire; 3) de développer des habiletés d'intervention en collaboration avec la personne, son réseau et les services en santé mentale.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des intervenants en santé mentale (infirmières, travailleurs sociaux, criminologues, enseignants, éducateurs, bénévoles ou autres) qui oeuvrent dans le réseau de la santé et des services sociaux, des ressources alternatives et de l'éducation ou dans tout domaine approprié et qui possèdent une formation initiale jugée pertinente.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 15 cr.

Notions fondamentales

PST 2955G	3 AHE 1 js	Psychopathologie et intervention
SME 1000	3 AHE 1 j	Compétences personnelle, professionnelle
SME 1020	3 AHE 1 js	Interdisciplinarité et intervention
+ SME 3000	3 AHE 1 js	Atelier d'intégration
SVS 2901	3 AH 1 s	Santé mentale : aspects sociopolitiques

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Problématiques et pratiques spécifiques

SME 1050	3 AHE 1 js	Dynamique et dévelop. de la personnalité
SME 2033	3 AHE 1 js	Santé mentale et travail
SME 2044	3 AHE 1 js	Jeunes et santé mentale
SME 2055	3 AHE 1 js	Problématiques complexes
SME 2055T	3 AHE 1 js	Deuil et suicide
SME 2055V	3 AHE 1 js	Troubles des conduites alimentaires
SME 3005	3 AHE 1 j	Approche systémique
SME 3010	3 AHE 1 j	Intervention en situation de crise
SME 3030	3 AHE 1 j	Atelier en santé mentale 1
SME 3030V	3 AHE 1 js	Explorations créatrices en santé mentale
SME 3030W	3 AHE 1 js	La quête du mieux-être
SME 3030Z	3 AHE 1 js	Maladies psychosomatiques
SME 3035	3 AHE 1 js	Atelier en santé mentale 2
SME 3035W	3 AHE 1 js	Systémique/processus de guérison en Écho
SME 3035Y	3 AHE 1 js	Pratiques de réadaptation
SME 3035Z	3 AHE 1 js	Les troubles de la personnalité
SME 3040	3 AHE 1 js	Discussion de cas cliniques
SME 3045	3 AHE 1 js	Intervention psychogériatrique
SME 3520	3 AHE 1 js	Partenariat et concertation

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation complémentaire

AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
CRI 1730G	3 AHE 1 s	Victimologie
EDP 1001D	3 AHE 1	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
GER 2021D	3 AHE 1	Santé mentale et vieillissement
GER 3045D	3 AH 1	Déficits cognitifs
IDI 2020	3 AHE 1 js	Éthique de l'intervention
PPL 3045	3 AHE 1 js	Accommodement raisonnable
PPL 3050	3 AHE 1 js	Problématique liée à l'interculturel
PPL 3050Y	3 AHE 1 js	Santé et transculturalité
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
TXM 1221D	3 AHE 1	Effets des substances psychotropes
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale

Programme 1-420-5-0

Version 04

Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation

Responsable intérimaire : Suzanne Major-Hamza, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (certificat, mineur, majeur, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Cours à distance

Le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par

trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit suivre les cours obligatoires en début de programme, de préférence en commençant par les cours TXM 1441 et 1331.

L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires TXM 1111, TXM 1221 et TXM 1331 offerts en classe les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros TXM 1111D, 1221D et 1331D.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants de développer des compétences pour intervenir, en conformité avec leur statut professionnel, dans le domaine de la prévention et de la réadaptation des toxicomanies. À la fin de sa formation, l'étudiant : 1) Connaîtra les effets des substances psychotropes. 2) Analysera les enjeux psychologiques et sociologiques de la prévention et de la réadaptation. 3) Sera sensibilisé à l'étiologie, à la santé mentale et au traitement. 4) Sera en mesure d'effectuer une entrevue d'accueil et d'évaluation préliminaire. 5) Aura développé des habiletés de base reliées à l'animation de groupe et à l'intervention individuelle. 6) Sera capable d'élaborer des activités de prévention.

Destinataires

Le certificat s'adresse à toute personne intéressée à acquérir des connaissances et des habiletés dans la prévention des toxicomanies et la réadaptation des toxicomanes. À titre de complément de formation, le programme intéresse également les personnes qui oeuvrent dans les domaines de la santé et des services sociaux (personnel médical, paramédical et psychosocial), de l'éducation (personnel enseignant, conseillers, éducateurs), de la justice (membres des services de prévention de la criminalité, agents de réhabilitation et de réinsertion sociale) et du travail (personnel rattaché au programme d'aide aux employés).

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits d'ateliers pratiques et 0 à 3 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 18 cr.

Notions fondamentales

TXM 1111	3 AHE 1 js	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3 AHE 1 js	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3 AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1441	3 AHE 1 js	Étiologie et modèles d'intervention
TXM 2551	3 AHE 1 js	Santé mentale et traitement en toxico
+ TXM 3530	3 AHE 1 js	Évaluation en toxicomanie

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Pratiques en toxicomanies – Ateliers et stages

+ TXM 3400	3 AHE 1 js	Conception d'un programme de prévention
+ TXM 3410	3 AHE 1 js	Actualisation d'un prog. de prévention
+ TXM 3500	3 AHE 1 js	Approches motivationnelles
+ TXM 3510	3 AHE 1 js	Intervention clinique en toxicomanie

+ TXM 3520	3 AHE 1 js	Animation de groupe en toxicomanie
+ TXM 3540	3 AHE 1 js	Intervention auprès des jeunes en toxico
+ TXM 3600	6 AHE 1 js	Stage en milieu d'intervention
+ TXM 3610	6 AHE 1 js	Stage international

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Problématiques associées

CRI 1511G	3 AHE 1 s	Délinquance et facteurs criminogènes
JES 2014Z	3 AHE 1 js	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015Z	3 AHE 1 js	Le phénomène des gangs
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
SME 1050	3 AHE 1 js	Dynamique et dévelop. de la personnalité
SME 3010	3 AHE 1 j	Intervention en situation de crise
SME 3035Z	3 AHE 1 js	Les troubles de la personnalité
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux
TXM 2300	3 AHE 1 js	Jeunes, prévention et toxicomanies
TXM 2310	3 AHE 1 js	Pratiques novatrices en prévention
TXM 2470D	1 AHE 1	Prévention sida et toxicomanies
TXM 2480	1 AHE 1 js	Problématique liée à la toxicomanie
TXM 2480D	1 AHE 1	Psychotropes en milieu de travail
TXM 2521	3 AHE 1 js	Délinquance et toxicomanies
TXM 2540	1 AHE 1 js	Sexualité et toxicomanies
TXM 2570D	1 AHE 1	Jeu pathologique
TXM 2580D	1 AHE 1	Héroïne et interventions spécifiques
TXM 2583D	1 AHE 1	La réduction des méfaits
TXM 2591	1 AHE 1 js	L'ombre de l'amour et l'amour de l'ombre
TXM 2592	1 AHE 1 js	L'IGT pour adultes
TXM 2593	1 AHE 1 js	L'IGT pour adolescents
TXM 2600	3 AHE 1 js	Problématique liée à la toxicomanie B
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale

Programme 1-185-5-0

Version 04

Certificat de traduction I

Responsable : Rita Damiani, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de traduction I, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

Se soumettre au test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance et de maîtrise du français et de l'anglais du candidat. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date et le lieu, le candidat est prié de consulter la rubrique *Tests d'admission* sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. Cet avis tient lieu de convocation.

Baccalauréat spécialisé en traduction

L'étudiant ayant terminé les deux Certificats (60 crédits) peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé en traduction offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences. Il est à noter que le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité. Voir la rubrique «Baccalauréat spécialisé en traduction» sous Certificat de traduction II.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test imposé à l'admission doit suivre et réussir les cours préalables EDP 1111 Grammatical Difficulties in English ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction. Si l'étudiant n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B- (2,7), il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées.

Les cours obligatoires doivent être suivis dans l'ordre suivant : TRA 1005G, LNG 1505G, TRA 1006G, TRA 1007G, TRA 1015G, TRA 1072G et TRA 1082G (ou de façon concomitante), avant les cours à option des blocs 70 B et 70 C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de traduction I.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Initier les étudiants à la formation professionnelle en traduction. Cette formation vise l'accroissement des connaissances en grammaire et en stylistique françaises et anglaises, une meilleure compréhension de la langue de départ (l'anglais) et le développement de l'habileté à produire des textes logiques et cohérents dans la langue d'arrivée (le français). Le programme aborde les questions théoriques fondamentales et vise l'acquisition des techniques de base en traduction.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux personnes intéressées à la traduction, soit pour préparer une carrière éventuelle, soit par souci de culture personnelle. Il s'adresse également aux personnes qui font occasionnellement de la traduction et qui désireraient augmenter la qualité de leur travail dans ce domaine.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, de 3 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 21 cr.

Formation de base

LNG 1505G	3 AHE 1 s	Introduction aux sciences du langage
TRA 1005G	3 AHE 1 s	Difficultés du français écrit
TRA 1006G	3 AHE 1 s	Increased English Comprehension
+ TRA 1007G	3 AHE 1 s	Stylistique et rédaction
+ TRA 1015G	3 AHE 1 s	Interférences linguistiques
TRA 1072G	3 AHE 1 s	Documentation et terminologie 1
+ TRA 1082G	3 AHE 1 s	Méthodologie et traduction générale

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation professionnelle

+ TRA 2022G	3 AHE 1 s	Traduction littéraire
+ TRA 2032G	3 AHE 1 s	Traduction commerciale et économique
+ TRA 2042G	3 AHE 1 s	Traduction scientifique et technique
+ TRA 2052G	3 AHE 1 s	Traduction juridique et administrative
+ TRA 2062G	3 AHE 1 s	Traduction médico-pharmaceutique
+ TRA 2100G	3 AHE 1 s	General Translation

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Outils méthodologiques et intégration au milieu

IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes
+ TRA 2072G	3 AHE 1 s	Documentation et terminologie 2
+ TRA 2092G	3 AHE 1 js	Les outils informatiques en traduction
TRA 2305G	3 AHE 1 js	Interprétation en milieu social
+ TRA 3200G	3 AHE 1 s	Réalités professionnelles

TRA 3325G	3 AHE 1 js	Langues et mondialisation
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Perfectionnement

+ ANS 1502	3 AHE 1 js	Business English – Oral Communication 2
FRA 2952G	3 AHE 1 js	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3 AHE 1 js	Structuration de textes
LNG 3510G	3 AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
TRA 2110G	3 AHE 1 s	Advanced Business and Technical Writing

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat. RESTRICTION : sont exclus des cours au choix tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-185-5-1

Version 04

Certificat de traduction II

Responsable : Rita Damiani, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de traduction II, le candidat doit être titulaire du Certificat de traduction I ou posséder une formation jugée équivalente.

Baccalauréat spécialisé en traduction

L'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé en traduction (B.A. spécialisé) offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences.

Même si le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants qui ont obtenu les deux certificats de traduction (60 crédits) à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être admis pour en faire les 30 derniers crédits et obtenir ainsi le Baccalauréat spécialisé en traduction.

Conditions et procédure de transfert

Avoir terminé les deux certificats de traduction. Remplir le formulaire ACCD-07 que le candidat peut se procurer en communiquant avec la technicienne à la gestion des dossiers étudiants des Certificats de traduction au 514-343-6111 poste 2867.

Pour renseignements supplémentaires concernant le Baccalauréat spécialisé en traduction : Secrétariat, Département de linguistique et de traduction, tél. : 514-343-6220.

Autres formations possibles

Le candidat peut aussi s'inscrire à un troisième certificat tel que localisation, rédaction ou droit par exemple et obtenir un Baccalauréat par cumul de certificats.

Pour renseignements supplémentaires concernant une carrière en traduction ou en localisation, communiquez avec le responsable des Certificats de traduction ou la responsable du Certificat en localisation à la Faculté de l'éducation permanente.

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de traduction 2.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Permettre à ceux qui sont titulaires d'un premier certificat de traduction d'améliorer leur méthode de travail et de s'initier aux secteurs spécialisés de la traduction.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *18 cr.*

Formation professionnelle

+ TRA 2032G	3 AHE 1 s	Traduction commerciale et économique
+ TRA 2042G	3 AHE 1 s	Traduction scientifique et technique
+ TRA 2052G	3 AHE 1 s	Traduction juridique et administrative
+ TRA 2072G	3 AHE 1 s	Documentation et terminologie 2
+ TRA 2100G	3 AHE 1 s	General Translation
+ TRA 3010G	3 AHE 1 s	Révision et contrôle de la qualité

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation complémentaire et perfectionnement

FRA 2953G	3 AHE 1 js	Structuration de textes
LNG 3510G	3 AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
RED 2000	3 AHE 1 js	Rédaction administrative
RED 2020	3 AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire
TRA 1025	3 AH 1 j	Text Analysis
+ TRA 2022G	3 AHE 1 s	Traduction littéraire
+ TRA 2062G	3 AHE 1 s	Traduction médico-pharmaceutique
TRA 2110G	3 AHE 1 s	Advanced Business and Technical Writing
+ TRA 3020G	3 AHE 1 s	Traduction et adaptation publicitaire
+ TRA 3025G	3 AHE 1 s	Trad. et adapt. cinématographique
+ TRA 3850	3 A 1 j	Introduction à l'interprétation

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Outils méthodologiques et intégration au milieu

+ TRA 2092G	3 AHE 1 js	Les outils informatiques en traduction
TRA 2305G	3 AHE 1 js	Interprétation en milieu social
+ TRA 3200G	3 AHE 1 s	Réalités professionnelles
TRA 3225G	3 AHE 1 s	Projets spéciaux en milieu de travail
TRA 3325G	3 AHE 1 s	Langues et mondialisation
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Connaissances connexes

ANG 1022	3 AH 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
COM 1200G	3 AHE 1 s	Introduction aux médias
DRT 1151G	3 AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
JOU 2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité
MSN 1061G	3 AHE 1 js	Santé : déterminants environnementaux
MSO 2000D	3 AHE 1	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2000G	3 AHE 1 js	Introduction à l'épidémiologie
PBT 1000	3 AHE 1 js	Communication marketing
POL 1020G	3 AHE 1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1605G	3 AHE 1 js	Politique internationale
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion
REI 1220G	3 AHE 1 s	Administration des affaires

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-252-5-1

Version 03

Certificat Violence, victimes et société

Responsable : Louis Plamondon, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat Violence, victimes et société, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.

ou

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat violence, victimes et société.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Offrir une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique sur les phénomènes de violence et leurs impacts, dans le but d'en dégager les causes et les manifestations multiples pour sensibiliser les intervenants à certaines pratiques appropriées à leur statut professionnel. Permettre à l'étudiant : 1) de comprendre différentes formes de violence et de saisir leurs liens avec certains problèmes de société; 2) de connaître les apports de certaines disciplines à la définition, à la compréhension et à la résolution de phénomènes de violence; 3) de connaître l'apport de différentes disciplines dans la prise en charge des impacts de la violence sur les victimes et leurs proches; 4) d'apprendre un langage commun favorisant la complémentarité des interventions; 5) de se sensibiliser à certaines pratiques de dépistage, de prévention et de résolution de problèmes; 6) de se sensibiliser aux dimensions sociales et institutionnelles qui peuvent être productrices de violence; 7) de se sensibiliser aux dimensions éthiques de l'intervention à travers la connaissance de soi et de son propre rapport à la violence; 8) d'acquérir une distance critique.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux personnes exerçant des fonctions en matière de prévention, de traitement, de contrôle de problèmes ou de situations comportant des risques de violence dans les réseaux de la santé et des services sociaux, le réseau de la justice et les réseaux communautaires : travailleurs sociaux, techniciens spécialisés, policiers, intervenants de maisons d'hébergement, de centres de crise, de mouvements de défense des droits, infirmiers, ergothérapeutes, éducateurs, etc. Il s'adresse aussi à toute personne exerçant des fonctions qui pourraient l'amener à côtoyer ou à vivre des situations de conflit ou de violence.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
CRI 1730G	3 AHE 1 s	Victimologie	
VIO 1005	3 AHE 1 js	Violence : approches disciplinaires	
VIO 2005	3 AHE 1 js	Abus et recours dans les organisations	
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale	
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
Fondements			
EDP 1001D	3 AHE 1	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale	
PSY 1951	3 AH 1 j	Relations interpersonnelles	
<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
Problématiques			
CRI 1511G	3 AHE 1 s	Délinquance et facteurs criminogènes	
CRI 3305G	3 AHE 1 s	Violences criminelles	
JES 2008	3 AHE 1 js	Jeunes et violence	
JES 2015Y	3 AHE 1 js	Les jeunes de la rue	
PEF 2710D	3 AHE 1	Jeunes familles en difficulté	
SVS 1151	3 H 1 j	Travail social et rapports de genre	
VIO 2008	3 AHE 1 js	Violence à l'endroit des personnes âgées	
VIO 2011	3 AHE 1 js	Prévention de la violence au travail	
VIO 2012	3 AHE 1 js	Victimisation sexuelle	
VIO 2013	3 AHE 1 js	Violence et handicap	
VIO 2040	3 AHE 1 js	Problématique spécifique	
VIO 2040Z	3 AHE 1 js	Violence et rapports interculturels	
<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
Intervention			
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe	
AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide	
GSP 1400	3 AHE 1 js	Gestion des mesures d'urgence	
JES 2014Z	3 AHE 1 js	Intervention auprès du jeune suicidaire	
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle	
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire	
SVS 2806	3 H 1 s	Méthodes d'action préventive	
VIO 1000	3 AHE 1 js	L'intervenant en contexte de violence	
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits	
VIO 2016	3 AHE 1 js	Intervention en contexte traumatique	
VIO 2050	3 AHE 1 js	Atelier thématique	
VIO 2050V	3 AHE 1 js	Homicides, survivants, vécu des proches	
+ VIO 3000	3 AHE 1 js	Projets spéciaux sur la violence	

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme.

Microprogramme

Microprogramme 1-325-6-5

Version 03

Droit

Responsable : Ginette Valois, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme en droit, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder au moins deux années d'expérience de travail après l'obtention du diplôme d'études collégiales.

Base universitaire

Avoir terminé un majeur ou deux certificats dans un champ pertinent ou être titulaire d'un grade universitaire.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

Avoir une bonne connaissance de la langue française écrite et parlée, et la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

Note : Les conditions d'admissibilité au Microprogramme en droit sont les mêmes que pour le Certificat en droit. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Aux fins de l'application du Règlement des études, le Microprogramme en droit est considéré comme un module.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le responsable du programme détermine les cours que l'étudiant doit suivre en fonction du domaine du droit privilégié par l'étudiant au moment de l'admission au microprogramme.

Le cours obligatoire doit être suivi en début de programme, avant les cours à option.

Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et DRT 3804G.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce microprogramme permet à l'étudiant : d'obtenir une vue d'ensemble de la discipline par le cours « Introduction à l'étude du droit »; d'obtenir une formation juridique sur un sujet particulier au moyen du ou des cours à option.

Destinataires

Ce programme s'adresse à toute personne qui désire obtenir de façon ponctuelle une connaissance sur un sujet particulier en droit (droit fiscal, libertés publiques, droit des compagnies, droit de la famille, etc.) pour mieux saisir la place occupée par le droit dans ses activités professionnelles ou sa vie personnelle.

Structure du programme

Ce programme comporte de 9 à 15 crédits de cours, dont 3 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>			3 cr.
DRT 1151G	3 AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit		
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>	
DRT 1010G	3 AHE 1 s	Fondements du droit 1		
DRT 1221G	3 AHE 1 s	Obligations 1		
DRT 1222G	3 AHE 1 s	Obligations 2		
+ DRT 1223G	3 AHE 1 s	Obligations 3		
DRT 1224G	3 AHE 1 s	Personnes physiques et famille		
DRT 1225G	3 AHE 1 s	Biens		
+ DRT 1500G	3 AHE 1 s	Droit pénal général 1		
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1		
+ DRT 1502G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 2		
DRT 1901G	3 AHE 1 s	Développement des habiletés du juriste 1		
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois		
DRT 2100G	3 AHE 1 s	Droit international public général		
DRT 2231G	3 AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1		
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1		
DRT 2402G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 2		
DRT 2501G	3 AHE 1 s	Droit administratif général		
DRT 3201G	3 AHE 1 js	Assurances		
+ DRT 3205G	3 AHE 1 s	Sûretés		
+ DRT 3401G	3 AHE 1 s	Faillite et insolvabilité		
+ DRT 3402G	3 AHE 1 s	Contrats et usages commerciaux		
+ DRT 3403G	3 AHE 1 s	Financement de l'entreprise		
DRT 3404G	3 AHE 1 s	Droit bancaire		
DRT 3406G	3 AHE 1 s	Propriété intellectuelle		
+ DRT 3501G	3 AHE 1 s	Droit municipal		
+ DRT 3503G	3 AHE 1 s	Libertés publiques		
+ DRT 3504G	3 AHE 1 s	Tribunaux administratifs		
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail		
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail		
DRT 3701G	3 AHE 1 s	Fondements du régime fiscal		
+ DRT 3702G	3 AHE 1 s	Régime fiscal de l'entreprise		
DRT 3801G	3 AHE 1 s	Droit de la concurrence		
DRT 3802G	3 AHE 1 s	Droit des sciences biologiques		
DRT 3804G	3 AHE 1 s	Droit de l'environnement		
DRT 3805G	3 AHE 1 s	Drt de l'information et de la comm.		
DRT 3806G	3 AHE 1 s	Droit des professionnels		
DRT 3807G	3 AHE 1 s	Droit de la consommation		
DRT 3810G	3 AHE 1 js	Droit de la santé		

Modules

Programme 1-175-7-0

Version 00

Module en bureautique*

Responsable intérimaire : Suzanne Major-Hamza, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Module en bureautique, le candidat doit :

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Base DEC

Être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'a aucune connaissance préalable en informatique doit suivre le cours IFT 1800 dès le premier trimestre de sa scolarité.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent maîtriser divers logiciels de bureautique et s'initier à Internet. Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>option</i>		<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>
Bureautique			
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique	
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques	
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données	
IFT 1935	3 AHE 1 s	Initiation au graphisme par ordinateur	
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web	
+ IFT 1946	3 AH 1 j	Sites Web avancés avec Frontpage	
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes	

Programme 1-390-7-0

Version 00

Module en communication promotionnelle

Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au module de communication promotionnelle, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préalable.

Autre condition

Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. Cet avis tient lieu de convocation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un ou des cours préalables hors programme en français : FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale, FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale.

Le cours PRO 1000 Communication promotionnelle : théories doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module en communication promotionnelle vise à procurer aux étudiants une perspective d'ensemble de ce champ d'activité et à leur permettre de développer des habiletés reliées à la mise en oeuvre de campagnes promotionnelles. À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de : – Cerner la nature de la promotion et d'en apprécier le rôle au sein du mix de communication et de stratégie marketing – Planifier des campagnes promotionnelles avec rigueur, efficacité et pertinence – Réaliser les diverses activités propres à la mise en oeuvre de campagnes promotionnelles – Évaluer les résultats d'une campagne promotionnelle au regard des objectifs visés.

Structure du programme

Ce module totalise 15 crédits de cours obligatoires.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire		15 cr.
PRO 1000	3 AHE 1 js	Communication promotionnelle : théories	
+ PRO 1001	3 AHE 1 js	Conception d'activités promotionnelles	
+ PRO 2000	3 AHE 1 js	Médias et création promotionnelle	
+ PRO 2001	3 AHE 1 js	Design et promotions	
+ PRO 3000	3 AHE 1 js	Atelier d'intégration en promotion	

Une attestation confirme la réussite de ce module. Il peut également être intégré au Certificat d'études individualisées.

Programme 1-413-7-0

Version 01

Module en gestion de l'invalidité et de la réadaptation

Responsable : Yvan Gauthier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme à l'automne 2007 ni à l'hiver 2008.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au module en gestion de l'invalidité et de la réadaptation, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Module et avoir une expérience pertinente de travail d'au moins un an ou démontrer la pertinence du Module dans une démarche de formation spécifique.

ou

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir au moins deux ans d'expérience de travail après l'obtention du diplôme d'études collégiales.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (certificat, mineur, majeur ou baccalauréat) pertinent à ce module.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et au moins quatre années d'expérience appropriée à ce module.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Objectifs

Le module en gestion de l'invalidité et de la réadaptation vise essentiellement deux objectifs : l'acquisition des connaissances essentielles à une saine gestion de l'invalidité et de la réadaptation, et le développement des habiletés professionnelles de gestion de l'invalidité et de la réadaptation. À la fin de ce module, l'étudiant sera en mesure de cerner les enjeux organisationnels, sociaux et financiers de la gestion de l'invalidité et de la réadaptation, de comprendre le cadre juridique de la gestion de l'invalidité et de la réadaptation des travailleurs. De plus, il aura acquis un vocabulaire médical de base en la matière, et il sera en mesure de comprendre le potentiel du recours à l'ergonomie en vue d'une réintégration efficace du travailleur dans son milieu de travail. Au terme du programme, l'étudiant sera apte à interagir avec les différents professionnels oeuvrant dans le domaine.

Destinataires

Ce module s'adresse aux généralistes des ressources humaines, aux intervenants syndicaux et patronaux membres des comités paritaires de santé et sécurité au travail, aux infirmières en santé au travail, aux intervenants de compagnies privées en assurance invalidité, aux gestionnaires en santé et sécurité au travail, aux différents intervenants de la Commission de santé et sécurité du travail (CSST), de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), etc.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire		12 cr.
GIR 1001	3 AHE 1 js	Gestion de l'invalidité et de la réadapt.	
GIR 2005	3 AHE 1 js	Aspects médicaux et ergonomiques	
GIR 2010	3 AHE 1 js	Régime de la CSST	
GIR 2015	3 AHE 1 js	Régimes privés et SAAQ (ass. invalidité)	

Programme 1-631-7-2

Version 00

Module en gestion des services de santé et des services sociaux*

Responsable : Pierre Saulnier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Module en gestion des services de santé et des services sociaux, le candidat doit :

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine approprié et posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux.

ou

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat ou baccalauréat) et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue et subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours ASA 1050G doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module vise le développement de certaines compétences en gestion des services de santé et des services sociaux. À la fin de ce programme de 15 crédits, l'étudiant sera capable d'utiliser les outils de réflexion et d'action répondant à ses besoins professionnels. En fonction des cours choisis, l'étudiant aura développé ses aptitudes à : gérer une offre de services adaptée aux besoins des différentes clientèles; organiser le travail de façon efficace et efficiente, tout en tenant compte de sa dimension interdisciplinaire; établir des relations de collaboration avec les membres de son équipe et les partenaires du milieu; favoriser l'émergence de conduites nouvelles dans un contexte de changement marqué par l'ambiguïté et le paradoxe; prendre des décisions basées sur des données qualitatives et quantitatives.

Destinataires

Ce programme est destiné au personnel d'encadrement, aux personnes qui aspirent à le devenir, ainsi qu'aux professionnels des services de santé et des services sociaux.

Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		3 cr.
ASA 1050G	3 AHE 1 js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux	
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>	
ASA 1910G	3 AHE 1 js	Organisation du travail	
ASA 2000G	3 AHE 1 js	Gérer la qualité et la performance	
ASA 2010G	3 AHE 1 js	Gestion des ressources humaines	

ASA 2150G	3 AHE 1 js	Information de gestion
ASA 2220G	3 AHE 1 js	Problématiques liées à la gestion
ASA 2350G	3 AHE 1 js	Leadership et influence
ASA 3150G	3 AHE 1 js	Gestion stratégique du changement
ASA 3250G	3 AHE 1 js	Droit et éthique en gestion
ASA 3350G	3 AHE 1 js	Alliances et partenariat
ASA 3620G	3 AHE 1 js	Mobiliser une équipe de travail

Programme 1-175-7-1

Version 02

Module d'initiation à la programmation**

Responsable intérimaire Suzanne Major-Hamza, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Module d'initiation à la programmation, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé

Tout candidat ne répondant pas à cette base d'admissibilité pourrait être admis s'il possède les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Autre condition

Le candidat qui n'a aucune formation antérieure en programmation pourrait se voir imposer de suivre, dès le premier trimestre de sa scolarité, le cours IFT 1875 Initiation : programme Visual Basic.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant qui n'a aucune formation antérieure en programmation ne peut compléter ce programme en un trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme s'adresse aux personnes qui désirent s'initier à la programmation. Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits, soit 3 obligatoires et 9 à option.
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

<i>Bloc 72 A</i>	<i>obligatoire</i>		3 cr.
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation	
<i>Bloc 72 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>	
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++	
+ IFT 1170	3 AHE 1 s	Programmation Java et applications	

** Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

+ IFT	1175	3 A	1 s	Programmation en Visual Basic
+ IFT	1179	3 AH	1 js	Programmation en C#

Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

+ IFT	1169	3 H	1 js	Programmation avancée en C++
+ IFT	1176	3 H	1 s	Aspects avancés de Java

Programme 1-175-7-6

Version 01

Module d'initiation au multimédia*

Responsable intérimaire : Suzanne Major-Hamza, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Module d'initiation au multimédia, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé

Tout candidat ne répondant pas à cette base d'admissibilité pourrait être admis s'il possède les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Autre condition

Le candidat qui n'a aucune formation antérieure en multimédia pourrait se voir imposer de suivre, dès le premier trimestre de sa scolarité, le cours IFT1870 Initiation : programmation Java.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant qui n'a aucune formation antérieure en programmation ou en multimédia ne peut compléter ce programme en un trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Initier les étudiants à la manipulation d'images par ordinateur, au multimédia et à la programmation Internet. Couronné par une attestation, ce module peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire et 12 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Graphisme-multimédia

IFT	1935	3 AHE	1 s	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT	1941	3 AH	1 js	Traitement et montage vidéo
+ IFT	2720	3 AHE	1 s	Introduction au multimédia

Bloc 73 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Programmation Internet

+ IFT	1142	3 AH	1 js	Programmation côté client
+ IFT	1144	3 AHE	1 js	Introduction à la programmation Internet
+ IFT	1147	3 AH	1 j	Programmation serveur avec PHP

Programme 1-175-7-7

Version 01

Module en programmation Internet*

Responsable intérimaire : Suzanne Major-Hamza, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Module de programmation Internet, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé

S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Ce programme comporte 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 9 cr.

+ IFT	1142	3 AH	1 js	Programmation côté client
+ IFT	1144	3 AHE	1 js	Introduction à la programmation Internet
IFT	1810	3 AHE	1 js	Introduction à la programmation

Bloc 70 B option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

+ IFT	1170	3 AHE	1 s	Programmation Java et applications
+ IFT	1175	3 A	1 s	Programmation en Visual Basic
+ IFT	1179	3 AH	1 js	Programmation en C#

Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

+ IFT	1147	3 AH	1 j	Programmation serveur avec PHP
+ IFT	1148	3 HE	1 js	Programmation serveur avec ASP
+ IFT	1149	3 H	1 js	Technologie JSP
+ IFT	1152	3 AH	1 js	Introduction aux technologies XML

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Programme 1-186-7-0

Version 00

Module de rédaction : principes et pratique*Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876***Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au module de rédaction : principes et pratique, le candidat doit :

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Profil d'accueil individualisé

S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autres conditions

Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. Cet avis tient lieu de convocation.

S'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir un cours préalable en français considéré comme hors programme, FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction. Ces cours sont considérés comme hors programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre.

L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

Le cours LNG 1061G doit être suivi en fin de candidature.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Fournir des outils rédactionnels qui permettront aux étudiants de rédiger des textes clairs, vivants et cohérents.

Destinataires

Toutes les personnes qui, dans leur travail, sont appelées à rédiger des textes variés : professionnels de la communication, journalistes, administrateurs, enseignants. Ce module peut être intégré au Certificat de rédaction ou au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70*Bloc 70 A**obligatoire*

12 cr.

FRA 2952G	3 AHE 1 js	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3 AHE 1 js	Structuration de textes
LNG 1061G	3 AHE 1 js	De la grammaire au style
LNG 1062G	3 AHE 1 js	Le lexique : particularités, difficultés

École de français*Directrice : Suzanne Fradette, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876*

L'École de français offre depuis de nombreuses années des cours de français langue seconde ou étrangère à des étudiants originaires des quatre coins du monde. À l'avant-garde de l'actualité pédagogique, l'École de français fournit un enseignement dynamique et adapté aux besoins variés de sa clientèle. Elle offre des sessions intensives et extensives de français pour les non-francophones, tout au cours de l'année.

L'acquisition d'une compétence de communication en français, tant à l'oral qu'à l'écrit, et l'intégration au milieu universitaire francophone ainsi qu'à la société québécoise constituent les principaux objectifs poursuivis à l'École de français.

L'École de français a été agréée en tant qu'établissement participant au programme de bourses Explore du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Les citoyens canadiens temps plein durant l'année scolaire sont admissibles à ce programme. Pour plus de détails, s'adresser au coordonnateur du programme de bourses au ministère de l'Éducation de sa province de résidence.

L'École de français est membre actif de l'Association québécoise des écoles de français (AQEF).

Pour plus de renseignements et pour obtenir des formulaires d'inscription, s'adresser à :

Université de Montréal

École de français

C.P. 6128, succursale Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : 514-343-6090

ou 1 800 363-8876

Télécopieur : 514-343-5984

Courriel : infolang@fep.umontreal.ca

Programme 1-821-5-1

Version 00

Certificat en français langue seconde pour non-francophones*Responsables intérimaires : Philippe Chaubet et Rodrigue Saint-Arneault, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876*

Consulter la section des Certificats.

Cours de français langue seconde ou étrangère*Responsable intérimaire : Rodrigue Saint-Arneault, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876*

Ces cours s'adressent aux non-francophones n'ayant aucune connaissance de la langue française aussi bien qu'à ceux désirant perfectionner leur connaissance de cette langue.

Tous les étudiants doivent subir un test de classement obligatoire lors de leur inscription.

Français oral et écrit

•	FRS 1100	Communication orale et écrite. Niveau 1	6
•	FRS 1101	Pratique du français oral et écrit 1	6
•	FRS 1200	Communication orale et écrite. Niveau 2	6
•	FRS 1201	Pratique du français oral et écrit 2	6
•	FRS 1300	Communication orale et écrite. Niveau 3	6
•	FRS 1301	Pratique du français oral et écrit 3	6
•	FRS 1400	Communication orale et écrite. Niveau 4	6
•	FRS 1401	Pratique du français oral et écrit 4	6
•	FRS 1500	Communication orale et écrite. Niveau 5	6
•	FRS 1601	Communication orale et écrite. Niveau 6	6

Crédits

•	FRS 1110	Phonétique corrective. Débutant	3
•	FRS 1120	Phonétique corrective. Intermédiaire	3
•	FRS 1150	Français langue des affaires	3
•	FRS 1265	Communication sur mesure 1	1
•	FRS 1266	Communication sur mesure 2	1
•	FRS 1267	Communication sur mesure 3	1
•	FRS 1268	Projet spécial	3

Français oral			Crédits
•	FRS 1210	Communication orale. Niveau 1	3
•	FRS 1211	Étude pratique du français oral 1	3
•	FRS 1220	Communication orale. Niveau 2	3
•	FRS 1221	Étude pratique du français oral 2	3
•	FRS 1230	Communication orale. Niveau 3	3
•	FRS 1231	Étude pratique du français oral 3	3
•	FRS 1240	Communication orale. Niveau 4	3
•	FRS 1241	Étude pratique du français oral 4	3
•	FRS 1250	Communication orale. Niveau 5	3
•	FRS 1260	Communication orale. Niveau 6	3
•	FRS 1263	Compréhension de l'oral. Avancé	3
•	FRS 1264	L'information : compréhension et synthèse	3
•	FRS 1273	Expression orale. Avancé 3	3

Français écrit pour non-francophones			Crédits
•	FRS 1222	Communication écrite. Débutant 1	3
•	FRS 1223	Pratique du français écrit. Débutant 1	3
•	FRS 1232	Communication écrite. Débutant 2	3
•	FRS 1242	Communication écrite. Intermédiaire 1	3
•	FRS 1252	Communication écrite. Intermédiaire 2	3
•	FRS 1262	Grammaire et expression écrite. Avancé 1	3
•	FRS 1272	Grammaire et expression écrite. Avancé 2	3
•	FRS 1282	Lecture et rédaction. Avancé 3	3
•	FRS 1292	Lecture et rédaction. Avancé 4	3

Cours de français langue maternelle

Responsable : Claudine Bertrand, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

La Faculté propose huit cours d'appoint en français écrit :

- EDP 1912 L'argumentation
- FRA 1955G Grammaire 1 : analyse grammaticale
- FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale
- FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale
- FRA 1965D La phrase*
- FRA 1966D La ponctuation*
- FRA 1967D Le verbe*
- FRA 1968G Le vocabulaire

Ces cours sont considérés comme hors programme.

Deux autres cours sont accessibles aux étudiants qui ont réussi une épreuve de français ou les cours FRA 1957G et FRA 1958G ou un cours équivalent. Il s'agit des cours :

- FRA 1959G Atelier de français écrit
- EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

Ces cours peuvent être intégrés à la majorité des programmes comme cours au choix (à l'exception des certificats de journalisme, de rédaction, de relations publiques et de traduction). Pour obtenir des renseignements sur le cours EDP 1222, contacter la responsable Rita Damiani, tél : 514-343-6090.

Cours d'anglais langue seconde

Responsable : Mary Boudreau, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Les cours d'anglais permettent à l'étudiant de développer une compétence de communication en anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant choisit l'une des orientations suivantes, le soir ou le samedi :

- l'anglais vu de façon globale et pratique (conversation, écriture et lecture);
- l'anglais tel que pratiqué dans des domaines plus spécialisés (santé, affaires, etc.).

* La Faculté de l'éducation permanente offre également à distance des activités non créditées portant sur la phrase, la ponctuation et le verbe.

Certains de ces cours s'adressent aux étudiants débutants, d'autres à ceux qui désirent améliorer ou perfectionner leur anglais oral ou écrit.

Tous les nouveaux étudiants ainsi que les anciens étudiants qui n'auraient pas suivi de cours d'anglais à la Faculté de l'éducation permanente depuis plus de un an doivent subir un test de classement obligatoire.

Tout étudiant qui n'a pas le préalable exigé pour le cours qu'il veut suivre doit également subir un test de classement. Voir la description des cours et les préalables exigés dans la section Répertoire des cours de ce document, où les cours sont présentés par ordre alphanumérique de sigles, ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

Pour plus de renseignements ou pour obtenir le dépliant des cours et un formulaire d'inscription, s'adresser à :

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
Cours d'anglais langue seconde
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél. : 514-343-6090
Télécopieur : 514-343-2430

Anglais oral			Crédits
•	ANS 1100	English Conversation (1A)	3
•	ANS 1101	English Conversation (1B)	3
•	ANS 1200	English Conversation (2A)	3
•	ANS 1201	English Conversation (2B)	3
•	ANS 1300	English Conversation (3A)	3
•	ANS 1301	English Conversation (3B)	3
•	ANS 1400	English Conversation (4A)	3
•	ANS 1401	English Conversation (4B)	3
•	ANS 1500	English Conversation (5A)	3
•	ANS 1501	English Conversation (5B)	3

Les cours de niveaux 3, 4 et 5 peuvent être reconnus comme cours au choix. Ceux du niveau 3 peuvent être reconnus dans la plupart des facultés. Vérifier auprès de votre département.

Anglais écrit			Crédits
•	ANS 1040	Writing Workshop 1	3
•	ANS 1050	Writing Workshop 2	3

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Anglais des affaires			Crédits
•	ANS 1042	Business Writing 1	3
•	ANS 1052	Business Writing 2	3
•	ANS 1405	English for Legal Purposes	3
•	ANS 1402	Business English – Oral Communication 1	3
•	ANS 1502	Business English – Oral Communication 2	3

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Anglais : Domaine de la santé			Crédits
•	ANS 1303	English for Health Care Professionals 1	3
•	ANS 1403	English for Health Care Professionals 2	3

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Anglais : Lecture, rédaction spécialisée			Crédits
•	ANS 1304	Reading	3
•	ANS 1404	Scientific and Technical Writing	3

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Section 6

Faculté de médecine

Table des matières

Introduction	6-1
Coordonnées générales de la Faculté	6-1
Direction	6-1
Chaires philanthropiques	6-3
Prix et bourses aux étudiants	6-3
Hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal	6-4
Informations pratiques	6-4
Études supérieures	6-4
CPASS – Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé	6-5
(USI) Unité de santé internationale	6-6
Exercice professionnel	6-6
Associations étudiantes – 1 ^{er} cycle	6-7
Frais de cotisation des associations étudiantes	6-7
Frais facultaires	6-7
Département d'administration de la santé	6-7
Département d'anesthésiologie	6-8
Département de biochimie	6-9
Département de chirurgie	6-10
Département de médecine	6-12
Département de médecine familiale	6-16
Département de médecine sociale et préventive	6-19
Département de microbiologie et immunologie	6-20
Département de nutrition	6-21
Département d'obstétrique-gynécologie	6-21
Département d'ophtalmologie	6-22
Département de pathologie et biologie cellulaire	6-22
Département de pédiatrie	6-23
Département de pharmacologie	6-25
Département de physiologie	6-26
Département de psychiatrie	6-26
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire	6-28
Département de santé environnementale et santé au travail	6-30
École d'orthophonie et d'audiologie	6-30
École de réadaptation	6-31
Centres, hôpitaux et instituts d'enseignement affiliés	6-32
Année préparatoire au programme M.D.	6-35

Doctorat en médecine (M.D.)	6-36
Baccalauréat spécialisé en nutrition	6-38
Baccalauréat spécialisé en audiologie	6-39
Baccalauréat spécialisé en orthophonie	6-39
Baccalauréat spécialisé en ergothérapie	6-40
Baccalauréat spécialisé en physiothérapie	6-40
Baccalauréat spécialisé en sciences biomédicales	6-41
Baccalauréat spécialisé en biochimie	6-43
Baccalauréat spécialisé en bio-informatique	6-43
Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux	6-44
Certificat en santé communautaire	6-44
Répertoire des cours	6-45

À jour le 1^{er} juillet 2007

Faculté de médecine

Introduction

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1^{er} cycle : en médecine à 1172 étudiants et en formation professionnelle paramédicale (nutrition, audiologie et orthophonie, ergothérapie et physiothérapie – renommées réadaptation occupationnelle et réadaptation physique en 2007 –, sciences biomédicales) à 830 étudiants à temps plein. Elle dispense une formation de résidence dans une soixantaine de programmes agréés à plus de 800 étudiants et supporte plusieurs spécialisations en administration de la santé, santé environnementale et santé au travail, médecine sociale et préventive et médecine d'expertise. Elle abrite aussi une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (1517 étudiants à la maîtrise et au doctorat en 2005-2006). Deux centres hospitaliers universitaires (CHUM et CHU Sainte-Justine), responsables de formation et de soins de santé spécialisés en médecine adulte et pédiatrique, deux centres affiliés universitaires (Hôpital Maisonneuve-Rosemont et Hôpital du Sacré-Coeur), plusieurs instituts et institutions affiliés l'aident dans la poursuite de sa vocation. En outre, 418 professeurs de carrière, 167 chercheurs et 1720 professeurs de clinique assurent actuellement à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal une place de première importance au pays.

Coordonnées générales de la Faculté

www.med.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : 514-
Pavillon Roger-Gaudry	P-408	343-6267
Département d'administration de la santé Pavillon 1420 boul. du Mont-Royal	2390	343-6170
Département d'anesthésiologie Pavillon Roger-Gaudry	S-712	343-6466
Département de biochimie Pavillon Roger-Gaudry	D-355	343-6111 poste 5193
Département de chirurgie Pavillon Roger-Gaudry	S-747	343-5920
Département de médecine Pavillon Roger-Gaudry	S-759	343-5931
Département de médecine familiale Pavillon Roger-Gaudry	S-707	343-6497
Département de médecine sociale et préventive Pavillon 1420 boul. Mont-Royal 1420 Mont-Royal	3118	343-6139
Département de microbiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-615	343-6275
Département de nutrition Pavillon Liliane-de-Stewart	1204	343-6398
Département d'obstétrique-gynécologie CHU Sainte-Justine	4829	345-7708
Département d'ophtalmologie Pavillon Roger-Gaudry	S-700	343-7094
Département de pathologie et biologie cellulaire Pavillon Roger-Gaudry	N-535	343-6297
Département de pédiatrie CHU Sainte-Justine	7956	345-4675
Département de pharmacologie Pavillon Roger-Gaudry	S-436	343-6329
Département de physiologie Pavillon Paul-G.-Desmarais	2140	343-6342
Département de psychiatrie Pavillon Roger-Gaudry	S-750	343-7755
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire Pavillon Roger-Gaudry	S-716	343-5855

Département de santé environnementale et santé au travail Pavillon Marguerite-d'Youville	4095	343-6134
École d'orthophonie et d'audiologie Pavillon Marguerite-d'Youville	3026	343-7645
École de réadaptation Pavillon Marguerite-d'Youville	5030	343-6416
Programme de baccalauréat en bio-informatique (Voir Département de biochimie)		
Programme de baccalauréat en sciences biomédicales Pavillon Roger-Gaudry	U-232-1	343-6111 poste 4243
Programmes de génie biomédical Pavillon Paul-G.-Desmarais	2511	343-6357
Programme de médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé	N-814	343-7606

Direction

Doyen

Jean L. Rouleau

Vice-doyens

Pierre Boyle, recherche et études supérieures
François Lessard, exécutif et affaires hospitalières
Christine Colin, santé publique, sciences de la santé et relations internationales
Guy Lalonde, études médicales postdoctorales
Raymond Lalonde, études de 1^{er} cycle, formation professionnelle continue et développement de l'enseignement
Serge Dubé, affaires professorales

Vice-doyens adjoints

Vincent Castellucci, recherche
André Ferron, études supérieures
Pierre Gagné, Centre de formation médicale en Mauricie

Secrétaire de Faculté

Chantal Lambert

Adjoints

Josée Bazinet, santé publique, sciences de la santé et relations internationales
N., vice-décanat exécutif
Simon Deblois, exécutif
Francine Gagnier, vice-décanat exécutif
Francine Gariépy, recherche et études supérieures
Line Ginchereau, affaires professorales
Fabienne Grou, stages en région
Anne-Marie Labrecque, décanat
Lorraine Locas, (remplacement) études médicales postdoctorales
Danielle Morin, ressources financières
Francyne Poulin, études médicales de 1^{er} cycle, formation professionnelle continue et développement de l'enseignement

Directeurs des départements et écoles de la Faculté

Département d'administration de la santé : Renaldo Battista
Département d'anesthésiologie : Pierre Drolet
Département de biochimie : Muriel Aubry
Département de chirurgie : Gilles Beauchamp
Département de médecine : Denis Roy
Département de médecine familiale : François Lehmann
Département de médecine sociale et préventive : Marie-France Raynault
Département de microbiologie et immunologie : Pierre Belhumeur
Département de nutrition : Dominique Garrel
Département d'obstétrique-gynécologie : William Fraser
Département d'ophtalmologie : Hélène Boisjoly
Département de pathologie et biologie cellulaire : Pierre Drapeau
Département de pédiatrie : Marc Girard, par intérim
Département de pharmacologie : Patrick du Souich
Département de physiologie : Allan Smith

Département de psychiatrie : Jean Hébert
 Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire : Pierre Bourgouin
 Département de santé environnementale et santé au travail : Michel Gérin
 École d'orthophonie et d'audiologie : Louise Getty
 École de réadaptation : Daniel Bourbonnais

Directeurs de l'enseignement universitaire dans les hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal

CSSS Sud-Ouest-Verdun : Marc Belley
 Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Joseph Ayoub
 Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Robert Perron
 CSSS de Laval : Alain Turcotte
 CSSS de Chicoutimi : Mauril Gaudreault
 Hôpital Louis-H. Lafontaine : Luc Nicole
 Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Jacques Bernier
 Hôpital Rivière-des-Prairies : André Masse
 Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : Marc Giasson
 Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Marc Girard
 Institut de cardiologie de Montréal : Annie Dore
 Institut de réadaptation de Montréal : Roger Vadeboncoeur
 Institut Philippe-Pinel de Montréal : Jean-Luc Dubreucq
 Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Paule Lebel

Directeurs de centres, groupes et instituts de recherche

Centre de recherche du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Robert Perron
 Centre de recherche du CSSS de Laval – Hôpital Cité-de-la-santé : Marie-Thérèse Lussier
 Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : René Cardinal
 Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Denis-Claude Roy
 Centre de recherche de l'Hôpital Rivière-des-Prairies : Roger Godbout
 Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
 Centre de recherche de l'Institut de réadaptation de Montréal : Daniel Bourbonnais
 Centre de recherche de l'Institut Philippe-Pinel : Gilles Côté
 Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Yves Joannette
 Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Jacques Turgeon
 Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Guy Rouleau
 Centre de recherche Fernand-Séguin (Hôpital Louis-H.-Lafontaine) : Pierre-Paul Rompré
 Centre de recherche du CSSS de Chicoutimi : Daniel Gaudet
 Centre de recherche Léa-Roback : Marie-France Raynault
 Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie : N.
 Groupe de recherche en gestion thérapeutique : Michelle Savoie, par intérim
 Groupe de recherche en toxicologie humaine : Kannan Krishnan
 Groupe de recherche interdisciplinaire en santé : Paul Lamarche
 Groupe de recherche sur le système nerveux central : Trevor Drew
 Groupe de recherche universitaire sur le médicament : Michel Bouvier
 Groupe d'étude des protéines membranaires : Jean-Yves Lapointe
 Institut de recherches cliniques de Montréal : Louis-Gilles Durand
 Institut de recherche en immunologie et cancer : Pierre Chartrand

Responsables de programmes d'études médicales de 1^{er} cycle (B.Sc., M.D.)

Études médicales de 1^{er} cycle : Marcel Julien
 Externat : Marie-Josée Bédard
 Audiologie : Benoît Jutras
 Ergothérapie : Elizabeth Dutil
 Nutrition : Marielle Ledoux
 Orthophonie : Natacha Trudeau
 Physiothérapie : Denis Gravel

Responsables de programmes d'études supérieures (D.E.S.S., M.Sc., Ph.D.)

Administration des services de santé : Nicole Dedobbeleer
 Biochimie : Luc DesGroseillers
 Bio-informatique : Gertraud Burger
 Biologie moléculaire : Trang Hoang
 Génie biomédical : Aimé Robert Leblanc
 Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : François Sestier
 Microbiologie et immunologie, virologie et immunologie : George Szatmari
 Nutrition : Olivier Receveur
 Orthophonie et audiologie : Renée Béland

Pathologie et biologie cellulaires : Nicole Leclerc
 Pharmacologie : René Cardinal
 Physiologie : Réjean Couture
 Physiothérapie : Elaine Chapman
 Santé communautaire : Lise Gauvin
 Santé environnementale et santé au travail : Adolf Vyskocil
 Santé publique : Nicole Leduc
 Sciences biomédicales : Daniel Lajeunesse
 Sciences neurologiques : John Kalaska

Responsables de programmes d'études médicales postdoctorales (D.E.S.)

Anatomo-pathologie : Bich N. Nguyen
 Anesthésiologie : François Girard
 Biochimie médicale : François Larivière
 Cardiologie : Donald Palisaitis
 Cardiologie pédiatrique : Christine Boutin
 Chirurgie cardiaque : Michel Carrier
 Chirurgie générale : Richard Ratelle
 Chirurgie pédiatrique : Dickens Saint-Vil
 Chirurgie plastique : Patrick Harris
 Chirurgie thoracique : Gilles Beauchamp et Jean Deslauriers
 Chirurgie vasculaire : Rafik Ghali
 Dermatologie : Benoît Côté
 Dermatologie pédiatrique : Julie Powell
 Endocrinologie : Pierre D'Amour
 Endocrinologie de la reproduction : François Bissonnette
 Endocrinologie pédiatrique : Cheri Deal
 Gastroentérologie adulte : Michel Lemoyné
 Gastroentérologie pédiatrique : Nathalie Lucas
 Génétique médicale : Emmanuelle Lemyre
 Gériatrie : Marie-Jeanne Kergoat
 Hématologie : Jeannine Kassis
 Hématologie pédiatrique : Josette Champagne
 Maladies infectieuses chez l'enfant : Valérie Lamarre
 Médecine d'urgence/spécialité : Raoul Daoust
 Médecine d'urgence/Médecine familiale : Isabelle Montplaisir
 Médecine d'urgence pédiatrique : Nathalie Lucas
 Médecine de l'adolescence : Jean-Yves Frappier
 Médecine familiale : Louise Authier
 Médecine interne : Geneviève Grégoire
 Médecine maternelle et fœtale : Line Hudon
 Médecine néonatale et périnatale : Christian Lachance
 Médecine nucléaire : Michel Picard
 Microbiologie : Claire Béliveau
 Néonatalogie : Christian Lachance
 Néphrologie : Alain Bonnardeaux
 Néphrologie pédiatrique : Marie-Josée Clermont
 Neurochirurgie : Alain Bouthillier
 Neurologie : Luc Marchand
 Neurologie pédiatrique : Paola Diadori
 Neuropathologie : Yves Robitaille
 Neuroradiologie : Daniel Roy
 Obstétrique-Gynécologie : Marie-Josée Dupuis
 Oncologie gynécologique : Pierre Drouin
 Oncologie médicale : Louise Yelle
 Ophtalmologie : Patrick Hamel
 Orthopédie : Marc Isler
 Oto-rhino-laryngologie : Louis Guertin
 Pédiatrie : Catherine Ann Farrell
 Pharmacologie clinique : Jacques Le Lorier
 Pneumologie : Vincent Jobin, par intérim
 Pneumologie pédiatrique : Denis Bérubé
 Psychiatrie : Paul Lespérance
 Radiologie diagnostique : Josée Dubois
 Radiologie pédiatrique : Laurent Garel
 Radio-oncologie : Carole Lambert
 Rhumatologie : Éric Rich
 Santé communautaire : Marie-France Raynault
 Soins aux personnes âgées : Christiane Lepage
 Soins intensifs adultes : Marc-Jacques Dubois
 Soins intensifs pédiatriques : Baruch Toledano
 Soins palliatifs : Roger Ladouceur
 Tronc commun de chirurgie : Edwin Lafontaine

Tronc commun de médecine : François Gobeil
Urologie : François Bénard

Chaires philanthropiques

Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier : N.
Chaire Banque Scotia en diagnostic et traitement du cancer du sein et Fonds Lilly en recherche en cancer du sein, titulaire : André Robidoux
Chaire Claude-Bertrand en neurochirurgie de l'Université de Montréal, titulaire : N.
Chaire CIBC en recherche sur les causes du cancer du sein, titulaire : Sylvie Mader
Chaire de pharmacologie (Merck Frosst Canada Inc.), titulaire : Patrick du Souich
Chaire de psychiatrie légale et d'éthique biomédicale Philippe-Pinel, titulaire : David Norman Weisstub
Chaire de recherche en orthopédie de l'Hôpital du Sacré-Cœur, titulaire : Julio C. Fernandes
Chaire Docteur Sadok Besroun en médecine familiale, titulaire : Marie-Dominique Beaulieu
Chaire d'enseignement Lucie et André Chagnon sur l'approche intégrée en prévention de l'Université de Montréal, titulaire : N.
Chaire Eli Lilly Canada de recherche en schizophrénie de l'Université de Montréal, titulaire : Emmanuel Stipp
Chaire en analyse des risques toxicologiques pour la santé humaine, titulaire : Claude Viau
Chaire en arthrose de l'Université de Montréal, cotitulaires : Johanne Martel-Pelletier et Jean-Pierre Pelletier
Chaire en cancer de la prostate, titulaire : Fred Saad
Chaire de médecine transfusionnelle – Association des bénévoles du don de sang Héma-Québec-Bayer de l'Université de Montréal, titulaire : Jean-François Hardy
Chaire en néphrologie, transplantation et régénération rénale, titulaire : Marie-Josée Hébert
Chaire en sciences du mouvement du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, et de l'Université de Montréal, titulaire : Hubert Labelle
Chaire en sclérodémie, titulaire : Jean-Luc Sénécal
Chaire François-Karl Viau en oncogénomique pédiatrique de l'Université de Montréal, titulaire : Daniel Sinnett
Chaire GlaxoSmithKline (GSK) en gestion optimale des maladies chroniques, titulaire : N.
Chaire Industrielle Alliance de recherche en leucémie, titulaire : Jean Roy
Chaire Marie Lou et Yves Cotrel pour la recherche en orthopédie, titulaire : Jacques A. de Guise
Chaire Michal et Renata Hornstein en chirurgie cardiaque, titulaire : Mario Talajic
Chaire Novartis – Fondation canadienne du foie en hépatologie de l'Université de Montréal, titulaire : Daniel Lamarre
Chaire Paul-David en électrophysiologie cardiovasculaire, titulaire : Stanley Nattel
Chaire Pfizer – Bristol-Myers Squibb – Smithkline Beecham – Eli Lilly en psychopharmacologie de l'Université de Montréal, titulaire : N.
Chaire Pfizer en athérosclérose de l'Université de Montréal, titulaire : Jean-Claude Tardif
Chaire Philippa et Marvin Carsley en cardiologie, titulaire : Mario Talajic
Chaire Power Corporation du Canada en sciences physiologiques de l'Université de Montréal, titulaire : N.
Chaire Saputo en valorisation biomédicale des produits laitiers, titulaire : Pierre Belhumeur
Chaire Squibb en biologie moléculaire, titulaire : N.
Groupe de recherche en gestion thérapeutique : Michelle Savoie, par intérim

Prix et bourses aux étudiants

* Les prix et bourses suivis d'un astérisque proviennent de fonds capitalisés de la Faculté.

Prix et bourses destinés aux étudiants de médecine (M.D.)

Bourse Bell Canada – Recherches en télé-médecine
Bourse de l'Association médicale des personnes de race noire
Bourse de l'Institut Hannah pour l'histoire de la médecine
Bourse de la Fondation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Lange Medics Award
Médaille Sir William Hingston*
Prix de l'Association des médecins de langue française

Prix de la Fondation canadienne des maladies inflammatoires
Prix du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Prix du Collège des médecins de famille du Canada
Prix B.-G. Bourgeois*
Prix Bristol-Myers Squibb
Prix Charles Weisberg*
Prix E. David Sherman – Fondation Aldees*
Prix E. Persillier-Lachapelle*
Prix Élie-G. Asselin*
Prix IMS Health
Prix Isaac et Rachele Weisberg*
Prix Marthe-Pelland*
Prix Merck-Frosst
Prix Merck Sharp & Dohme
Prix Monseigneur A.-E. Deschamps*
Prix Pharmacia
Prix Pierre Masson*
Prix Rodolphe Boulet*
Prix Téléphore Parizeau

Prix et bourses destinés aux étudiants des programmes de sciences cliniques

Département de chirurgie

Bourse Georges-Étienne Cartier*
Bourse Paul-Dessureault en urologie*
Prix Daniel-Tassé

Département de médecine

Prix Jacques-Genest
Prix Pierre-Bois

Département de médecine familiale

Fonds Docteur Sadok Besroun pour le développement de la médecine en Tunisie

Département d'ophtalmologie

Bourse de la Fondation E. A. Baker
Bourse du Fonds Besner-Valois
Bourse Dr Suzanne-Véronneau-Troutman
Fonds de recherche en ophtalmologie de l'Université de Montréal (FROUM)

Département de pédiatrie

Bourses de formation postgraduée du Département de pédiatrie
Prix Claude-C. Roy
Prix Luc-Chicoine

Département de psychiatrie

Fonds Monique-Gaumond pour la recherche en maladies affectives

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Bourse Cordis-Johnson & Johnson
Bourse du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire*
Bourse General Electric
Prix Jean-Louis Léger (NYCOMED)
Prix offerts aux résidents du programme de radio-oncologie :
Prix de l'Association canadienne des Radio-Oncologues (CARO)
Prix de l'Association des Radio-Oncologues du Québec et Société Française de Radio-Oncologie (AROQ-SFRO)
Prix offerts aux résidents du programme de radiologie :
Prix pour l'excellence d'une publication ou d'une communication : SCFR, C.A.R., R.S.N.A. et A.R.R.S.

Prix et bourses destinés aux étudiants des programmes de sciences fondamentales

Département de biochimie

Prix Astra Zéneca
Prix Merck-Frosst
Prix Simon-Pierre Noël*

Département de microbiologie-immunologie

Bourse en mycologie médicale de l'Université de Montréal
Bourse Serge Montplaisir pour la lutte contre les maladies infectieuses*
Bourses du Département de microbiologie-immunologie*

Département de pathologie et biologie cellulaire

Fonds commémoratif Pierre Masson
Prix de l'American Society for Clinical Pathology

Département de pharmacologie

Bourse de perfectionnement Merck Frosst

Bourses de la journée Gabriel L. Plaa

Département de physiologie

Bourse Herbert H-Jasper
Bourse J. P. Cordeau
Fonds Michel Bergeron*

Prix et bourses destinés aux étudiants des programmes des sciences de la santé

Département de nutrition

Bourse Jean-Paul Houle*
Prix BeceI sur la santé cardiaque
Prix de l'Association Fournisseur Hôtels et Restaurants (AFHR)
Prix de la Fondation Amanda Tessier
Prix de la Journée de la recherche
Prix de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec
Prix des Producteurs laitiers du Canada
Prix Fédération des producteurs de porcs
Prix Gabi B. Reaidi
Prix Marcel Laliberté
Prix Rachel Beaudoin*

École de réadaptation

Bourse Andrée Forget pour le développement de la réadaptation au plan international*
Prix de l'Association canadienne des ergothérapeutes
Prix de l'Association canadienne de physiothérapie
Prix d'excellence clinique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Prix de la Régie de recherche en réadaptation du Montréal-Ouest du Québec (RRRMOQ)
Prix de la Société cardiorespiratoire du Canada, section physiothérapie
Prix de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec
Prix des médecins psychiatres du Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital Sacré-Coeur
Prix Françoise Savard-Goulet*
Prix Martine-Chabot*

École d'orthophonie et d'audiologie

Prix Cordozzo-Coderre
Prix d'excellence de l'École d'orthophonie et d'audiologie
Prix de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes
Prix Michèle Bergeron
Prix Raymond-Héту*

Prix et bourses destinés aux étudiants des programmes des sciences de la santé publique

Département d'administration de la santé

Bourse Marie-Anne Lavallée
Bourse de la Fondation McGraw
Prix Robert Wood Johnson

Département de médecine sociale et préventive

Prix Armand-Frappier

Département de santé environnementale et santé au travail

Bourse de voyage
Prix Jules-Brodeur*

Axes médicaux

Gériatrie-gérontologie

Bourse Marthe-Demers en gérontologie-gériatrie*

Sciences neurologiques

Prix Justine et Yves Sergent*

Hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal

CHU – Centres hospitaliers universitaires

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

IU – Instituts universitaires

Institut de Cardiologie de Montréal
Institut universitaire de gériatrie de Montréal

CAU – Centres affiliés universitaires

Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

CHA – Centres hospitaliers affiliés

Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
CSSS Sud-Ouest-Verdun – Centre hospitalier de Verdun
CSSS de Laval
CSSS de Chicoutimi
Hôpital Louis-H. Lafontaine
Hôpital Rivière-des-Prairies
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut de réadaptation de Montréal

CSSS – Centres de santé et de services sociaux

CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord – CLSC Ahuntsic
CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent – CLSC Bordeaux-Cartierville
CSSS de la Montagne – CLSC Côte-des-Neiges
CSSS Jeanne-Mance – CLSC des Faubourgs
CSSS Pointe-de-l'Île – CLSC Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est
CSSS Cavendish – CLSC René-Cassin / Institut universitaire de gérontologie sociale du Québec
CSSS Champlain – CLSC St-Hubert
CSSS de Laval – CLSC-CHSLD du Marigot

Autres

Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)
Institut national de santé publique
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
Institut de Nazareth et Louis-Braille
Institut Raymond-Dewar
Centre Dollard Cormier
Le regroupement des centres de réadaptation, Alternatives, Domrémy-Montréal, Préfontaine
Les Centres jeunesse de Montréal / Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes

Informations pratiques

Certificat médical

Tout étudiant qui est appelé à faire des stages en milieu hospitalier doit fournir au préalable un certificat médical attestant qu'il a subi un examen général ainsi que certains tests de laboratoire.

Aide financière aux étudiants

La Faculté dispose d'un certain nombre de prêts et bourses. L'Université de Montréal offre aussi des bourses de premier cycle destinées aux étudiants.

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents

Ramses Wassef, directeur
Pavillon Paul-G.-Desmarais, local 3106
Téléphone : 514-343-6603

Service d'aide aux étudiants et résidents en médecine
Pour des problèmes pédagogiques, financiers ou de santé.

Études supérieures

Programme de sciences biomédicales

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau N-418
Téléphone : 514-343-5778

Programme en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau N-814
Téléphone : 514-343-7606

Voir le site www.mae.umontreal.ca pour renseignements sur les programmes d'attestation, D.E.S.S., M.Sc. et Ph.D.

Programme Médecine / Recherche

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau P-408
Téléphone : 514-343-6267

Pour permettre à certains étudiants en médecine d'acquérir une formation avancée en recherche, la Faculté de médecine offre le programme Médecine/Recherche, qui vise l'obtention d'un diplôme d'études supérieures (M.Sc. et/ou Ph.D.) en cours d'études de médecine (M.D. et D.E.S.). L'inscription à Médecine/Recherche doit se faire conjointement dans ce programme et le programme d'études supérieures.

Études médicales postdoctorales (Programmes de D.E.S.)

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-723
Téléphone : 514-343-6111 poste 4151 ou 4152

Une soixantaine de programmes d'études médicales postdoctorales sont offerts et les stages de formation s'effectuent dans les hôpitaux et instituts d'enseignement affiliés. Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de ces programmes, les candidats peuvent se procurer une brochure explicative en s'adressant au secrétariat des départements qui gèrent ces programmes.

Bureau de développement

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau N-415-9
Téléphone 514-343-6302

La mission du Bureau de développement consiste à assurer, entre les campagnes, la permanence des activités de croissance et de sollicitation facultaire. En période de campagne, cette mission revêt de multiples aspects : intégrer et coordonner les activités de croissance ; stimuler et maintenir un sentiment d'appartenance ; identifier et définir les besoins justifiant la sollicitation ; établir des objectifs quantitatifs et qualitatifs ; superviser la réalisation des activités de sollicitation et de croissance ; préparer annuellement un plan stratégique et produire un rapport annuel.

La direction du Bureau est assumée par Serge Carrière.

Bureau exécutif du Réseau universitaire intégré de santé (RUIS) de l'Université de Montréal

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-416
Téléphone : 514-343-6450
Télécopieur : 514-343-2296

Le Réseau universitaire intégré de santé est un organisme regroupant la direction des facultés de médecine, des sciences infirmières, de pharmacie, de médecine dentaire, la direction des centres hospitaliers affiliés à l'Université et la direction des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du territoire du RUIS. Ce réseau vise à favoriser la concertation, la complémentarité et l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche des établissements de santé ayant une désignation universitaire et de l'Université de Montréal.

La présidence du RUIS est assumée par le directeur général du CHUM en alternance avec le doyen de la Faculté de médecine et de deux vice-présidents. Le président est actuellement docteur Denis Richard Roy et les deux vice-présidents sont le doyen de la Faculté de médecine, docteur Jean Lucien Rouleau, et le directeur général du CHU Sainte-Justine, monsieur Khiem-Thien Dao.

Les membres du RUIS sont les directeurs généraux des hôpitaux d'enseignement et des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) suivants :

CHUM : Denis Richard Roy
CHU Sainte-Justine : Khiem-Thien Dao
CSSS Sud-Ouest-Verdun : Danielle McCann
CSSS de Laval : Luc Lepage
CSSS de Chicoutimi : Richard Lemieux
CSSS Bordeaux – Cartierville – Saint-Laurent : Daniel Corbeil
CSSS Jeanne-Mance : Chantale Lapointe
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Jean Bragagnolo
Hôpital Louis-H. Lafontaine : André Lemieux
Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Carole Deschambault
Hôpital Rivière-des-Prairies : Michel Lapointe
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal : Michel Larivière
Institut de Cardiologie de Montréal : Robert Busilacchi
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Paul-André Lafleur

Institut de Réadaptation de Montréal : Jacques Nolet
Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Marie-France Simard
Les présidents-directeurs généraux des Agences régionales de la santé et des services sociaux suivantes :

Agence de Lanaudière : Jean-François Foisy
Agence des Laurentides : Jocelyn Ouellet
Agence de Laval : Claude Desjardins
Agence de la Montérégie : Luc Boileau
Agence de Montréal : David Levine
Agence de la Mauricie et Centre-du-Québec : Michèle Laroche
Les représentants de l'Université de Montréal suivants :
Faculté de médecine : Jean L. Rouleau
Faculté de médecine : François Lessard
Faculté de médecine : Christine Colin
Faculté des sciences infirmières : Céline Goulet
Faculté de pharmacie : Pierre Moreau, par intérim
Faculté de médecine dentaire : Claude Lamarche
Les autres membres sont les suivants :
MSSS : Louis Dufresne
CUSM : Timothy Meagher

La permanence du Bureau exécutif est assurée par un Secrétaire général, Richard Klein

Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé (CPASS)

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau U-250
Téléphone : 514-343-6111-1-2990

Le CPASS a pour mission de soutenir et de stimuler le développement de la Faculté de médecine en tant que chef de file de la formation de professionnels de la santé reconnus pour leur haut niveau de compétence et leur engagement face aux besoins de santé de la société. Le CPASS est rattaché administrativement au « *Vice-décanat aux études médicales de 1^{er} cycle, formation professionnelle continue et développement de l'enseignement* ». Son fonctionnement matriciel se caractérise par l'interaction, la fertilisation croisée, la coopération et la synergie des forces.

Ainsi, il regroupe et permet le travail conjoint de quatre Directions (Développement professionnel continu, Évaluation, Formation pédagogique, Recherche / développement), de l'Espace éthique et des secteurs « Compétences des professionnels de la santé », « Stratégies et moyens d'enseignement et apprentissage », « Technologies et outils d'enseignement et apprentissage ».

Le CPASS a, entre autres, des fonctions de formation en pédagogie et en éthique, de recherche, d'évaluation des apprentissages et des enseignements, d'innovation et de diffusion. Ces membres peuvent, le cas échéant, exercer des fonctions d'expertise-conseil en pédagogie ou en éthique.

Directeur / Coordonnateur : Bernard Millette

Direction de la formation pédagogique du CPASS

Directrice : Paule Lebel
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-736
Téléphone : 514-343-7827

La Direction de la formation pédagogique a pour mission la formation pédagogique du corps professoral et des résidents, et cela de la formation initiale à la formation spécialisée des programmes des sciences de la santé de la Faculté.

Collaborateurs : Christian Bourdy, Marquis Fortin et Louise Samson.

Direction de la recherche et du développement du CPASS

Directeur : Bernard Charlin
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-736
Téléphone : 514-343-7827

La Direction de la recherche et du développement du CPASS (anciennement l'UR-DESS) est une structure de recherche en éducation des sciences de la santé qui

contribue au rayonnement de la Faculté par des activités de recherche, par des activités de présentation sur les différentes tribunes, ainsi que par la rédaction d'articles qui s'ajoutent à la littérature existante en éducation du domaine des sciences de la santé.

Direction de l'évaluation du CPASS

Directeur : Michel Girard

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau T-512
Téléphone : 514-343-2489

La Direction de l'évaluation du CPASS assure l'évaluation, de façon régulière et continue, des enseignants, des enseignements et des programmes d'études de la Faculté de médecine. Les principaux objectifs de ce processus sont l'amélioration de la qualité des programmes offerts aux étudiants et la valorisation du rôle de professeur. À la Faculté de médecine, la Direction de l'évaluation contribue à la formation des professeurs en évaluation et participe à l'élaboration des politiques facultaires en évaluation. La Direction de l'évaluation est présente sur la scène internationale, soit en recevant des stagiaires étrangers ou en animant des ateliers de formation en évaluation dans différents pays.

Direction du développement professionnel continu du CPASS

Directeur : Martin Labelle

Marquis Fortin, adjoint (médecine familiale)
Pierre Drolet, adjoint (médecine spécialisée et anesthésie)
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-729
Téléphone 514-343-6367

La Direction du développement professionnel continu (DPC) de la Faculté de médecine dispense des activités de formation depuis plus de 30 ans. Ces dernières sont générées soit par des comités de développement ou à partir d'initiatives des différents départements ou centres hospitaliers affiliés à la Faculté. Elles s'adressent, d'abord, aux omnipraticiens et aux médecins spécialistes du Québec, bien que plusieurs de ces activités rejoignent également nos collègues canadiens (en langue anglaise), ainsi que les professionnels de l'espace francophone international.

Espace éthique du CPASS

Directrice : Danielle Laudy

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-723
Téléphone : 514-343-6879
Télécopieur : 514-343-5751

L'Espace éthique du CPASS a pour mission de favoriser la diffusion de l'éthique au sein du réseau académique par des activités d'enseignement de l'éthique aux étudiants et aux résidents, et par la discussion des intervenants du réseau clinico-académique de la Faculté autour des enjeux éthiques. La richesse des réflexions et des savoirs éthiques fait aussi l'objet d'activités de recherche, de publications, de présentations et de conférences locales et internationales.

Secteur « Compétences du professionnel de la santé » du CPASS

Directrice : Andrée Boucher

Pavillon Roger-Gaudry
Téléphone 514-343-7827

Ce secteur a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et de proposer des solutions ou des stratégies portant sur les défis du développement des compétences des professionnels de la santé (expertise, communication, collaboration, professionnalisme, érudition, promotion de la santé, gestion).

Secteur « Stratégies et moyens d'enseignement et apprentissage » du CPASS

Directeur : Christian Bourdy

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-737
Téléphone 514-343-7827

Ce secteur a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et d'élaborer des propositions portant sur les stratégies et les moyens d'enseigner et d'apprendre (cartes conceptuelles, place du constructivisme, développement de moyens d'évaluer les compétences).

Secteur « Technologies et outils d'enseignement et apprentissage » du CPASS

Directeur : Richard Ratelle

Collaborateurs : Jean-Victor Patenaude, Louise Charron (projet ÉduMED)
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-421
Téléphone 514-343-6367

Ce Secteur a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et de proposer des solutions ou des stratégies portant sur l'utilisation des technologies et autres outils d'enseignement et d'apprentissage (E-Learning, Centre d'apprentissage des attitudes et habiletés, cours en ligne, tutoriels d'enseignement, place du PodCast, etc.). Ce secteur est important pour toutes les composantes du réseau clinico-académique (études de 1er cycle, résidences, DPC, études supérieures). Il vise à exercer un leadership dynamique afin de permettre à la Faculté et à son réseau clinico-académique d'intégrer rapidement et de profiter pleinement des innovations informatiques pertinentes.

Unité de santé internationale (USI)

Directeur : Lucien Albert

Edifice Saint-Urbain
CRCHUM
5ème étage
Téléphone : 514-890-8156

L'USI est une entité qui contribue au rayonnement de la Faculté sur la scène internationale, particulièrement dans les pays en développement et en transition. Elle réalise des activités de formation, de recherche et met à contribution l'expertise disponible dans des interventions. Les partenariats sont développés dans le champ des politiques, des programmes et des services de santé et dans celui des problèmes de santé et de population. Ses activités se déroulent dans une trentaine de pays.

Exercice professionnel

A) Médecine

1- Immatriculation au Collège des médecins du Québec

Une fois admis par la Faculté, l'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine au Québec doit être immatriculé au Collège des médecins du Québec selon la loi médicale du Québec.

L'étudiant peut obtenir le texte de la loi médicale du Québec et les règlements du Bureau provincial de médecine en s'adressant au :

Collège des médecins du Québec
Bureau du secrétaire
2170, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3H 2T8
Téléphone : 514-933-4441

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dans une autre province doit s'informer des conditions d'admission à l'étude dans cette province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales.

2- Exercice de la médecine au Québec

L'exercice de la médecine est de juridiction provinciale. À cet effet, il existe dans chaque province un collège des médecins, seul autorisé à décerner le permis d'exercice

de la médecine. Le diplôme de docteur en médecine ne donne pas droit en soi d'exercer la médecine au Québec. Le candidat obtient un permis d'exercice de la médecine après avoir satisfait aux conditions et règlements du Collège des médecins du Québec, du code des professions et de la loi médicale.

3- Certificat de spécialiste octroyé par le Collège des médecins du Québec

Depuis 1948, le Collège des médecins du Québec a le pouvoir de faire abroger, modifier et exécuter des règlements en vue de décerner des certificats de spécialiste aux médecins dont la formation et les études spécialisées dans une branche de la médecine répondent aux exigences du Collège, du code des professions et de la loi médicale.

Pour tout renseignement concernant l'obtention d'un certificat de spécialiste, s'adresser au Service des études médicales du Collège des médecins du Québec.

4- Le Conseil médical du Canada

Le Conseil médical du Canada émet une licence fédérale à ceux qui ont réussi son examen. Cette licence permet l'inscription à un Collège des médecins d'une autre province du Canada et l'exercice de la médecine dans cette province.

Le candidat qui aspire au permis d'exercice de la médecine au Québec et qui est titulaire du diplôme de docteur en médecine d'une université située dans une autre province, doit d'abord posséder la licence du Conseil médical du Canada (L.C.M.C.). Pour obtenir cette licence, un médecin doit être inscrit au Collège des médecins d'une des provinces du Canada, satisfaire aux épreuves du bureau d'examineurs nommés par le Conseil médical du Canada et avoir complété une année d'internat validée par cette corporation. Cette licence fédérale est valide tant que son titulaire demeure membre dudit Collège.

Pour information, l'étudiant peut s'adresser au :

Conseil médical du Canada
Bureau du Registraire
1867 Alta Vista Drive
Ottawa (Ontario)
K1G 3H7

B) Diététique

L'exercice de la diététique dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Les titulaires du baccalauréat ès sciences (nutrition) sont admissibles au permis émis par l'Ordre et à celui de Diététistes du Canada.

C) Ergothérapie

L'exercice de l'ergothérapie est régi par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B.Sc. en ergothérapie ou en réadaptation occupationnelle.

D) Orthophonie et Audiologie

L'exercice de l'orthophonie et de l'audiologie dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Seuls les titulaires d'une maîtrise en orthophonie et (ou) audiologie d'une université reconnue peuvent exercer cette profession.

E) Physiothérapie

L'exercice de la physiothérapie est régi par l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B.Sc. en physiothérapie ou en réadaptation physique.

Associations étudiantes - 1^{er} cycle

ADÉÉOA – L'Association des étudiants en orthophonie-audiologie
AÉÉMUM – L'Association des étudiants et étudiantes en médecine
AEEESPUM – L'Association des étudiantes et étudiants en santé publique de l'Université de Montréal
AÉNUM – L'Association des étudiants en nutrition de l'Université de Montréal
AESBUM – L'Association des étudiantes et étudiants du baccalauréat en sciences biomédicales
SÉRUM – La Société des étudiants en réadaptation de l'Université de Montréal

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Année préparatoire au M.D. et Programme M.D.	Par année	44 \$
Département de nutrition		16 \$

École d'orthophonie et d'audiologie	16 \$
École de réadaptation	15 \$
Sciences biomédicales	24 \$

Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section des Renseignements généraux, les frais suivants sont exigés :

Achat de manuels et d'instruments		
Programme de médecine (M.D.) : par année		environ 2 500 \$

Département d'administration de la santé

Pavillon Mont-Royal
Bureau 2390
Téléphone : 514-343-6170
Télécopieur : 514-343-2448
www.mdas.umontreal.ca

Le Département d'administration de la santé a pour objectif d'être un centre interdisciplinaire d'excellence dans les domaines de la formation de gestionnaires de la santé, de la recherche sur la santé des populations, sur le système de santé et sur ses organisations et enfin de l'animation critique du secteur de la gestion des services de santé.

La mission du Département est, d'une part, de former des gestionnaires compétents, soucieux de faire contribuer leur organisation, de la façon la plus efficace possible, à la promotion et à l'amélioration de la santé et du bien-être des individus et des populations. La mission du Département est, d'autre part, de former des analystes, conseillers, agents de recherche, capables de contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement et de la performance des organisations et du système de santé, ainsi qu'au développement d'interventions efficaces. En outre, le Département a pour mission de produire et de diffuser des connaissances dans ces domaines d'intervention.

Le Département déploie ses activités auprès des gestionnaires de la santé du Québec, des gestionnaires francophones de la santé du reste du Canada, ainsi qu'auprès de ceux des autres pays avec lesquels il entretient des relations de coopération, en particulier l'Afrique francophone, l'Amérique latine et l'Europe.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire

Renaldo Battista, M.D. (Montréal), M.P.H., Ph.D. (Harvard)

Professeurs titulaires

François Béland, B.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)
Régis Blais, M.Ps. (Montréal), Ph.D. (UQAM)
Pierre Boyle, M.Sc. (Ottawa), Ph.D. (McGill)
François Champagne, M.H.A. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)
André-Pierre Contandriopoulos, Ph.D. (Montréal)
Nicole Dedobbeleer, M.A. (Montréal), L.Sc. (Louvain), D.Sc. (Baltimore)
Jean-Louis Denis, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Paul Larmache, M.A.H. (Montréal), Ph.D. (Michigan)
Nicole Leduc, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Claude Sicotte, M.A.S., Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Lambert Farand, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Mira Johri, Ph.D. (McGill), M.P.H. (Yale)
Lise Lamothe, M.B.A. (HEC, Montréal), Ph.D. (McGill)
Pascale Lehoux, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeure adjointe

Marie-Pascale Pomey, M.D. (Paris VI), M.Sc. (Paris V), Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Anne Lemay, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Georges L'espérance, M.D. (Nancy I), M.Sc. (Montréal)
Louise Rousseau, B.Pharm. (Laval), Ph.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Astrid Brousselle, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Montréal)
 Damien Contandriopoulos, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Khiem-Thien Dao, M.A. (Montréal), M.B.A. (HEC, Montréal)
 Claude Desjardins, M.Sc. (Montréal)
 Marie-Hélène Desrosiers, B.Sc. inf. (Montréal), M.Sc. (HEC, Montréal)

Responsables de formation professionnelle

Daniel Adam, M.A.S. (Montréal)
 Arvind K. Joshi, M.D. (Dublin), M.B.A. (Montréal)
 Caroline Barbir, M.Sc., B.Sc. (Montréal)
 Luce Beauregard, M.A.P. (ÉNA), M.Sc. Psycho. (Montréal)
 Yves Benoit, M.Sc., B.Sc. (Montréal)
 Luc Boileau, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. Administration de la santé (Montréal)
 Robert Busilacchi, B.Sc. Sc.sociales (Ottawa), M.A.P. (ÉNA)
 Jacques Cotton, M.A.P. (ÉNA), D.A.P. (ÉNA)
 Khiem-Thien Dao, M.B.A. (HEC), M.A.S. (Montréal)
 Carole Deschambault, M.Sc. Sciences infirmières (Montréal)
 Claude Desjardins, M.A.H. (Montréal), Études en sciences commerciales (HEC)
 Yves Desjardins, Ph.D. santé publique (Montréal), M.Sc. en administration (Sherbrooke)
 Marie-Hélène Desrosiers, M.B.A., option marketing (HEC)
 Danielle Dubois, M.Sc. (Montréal)
 Henri Elbaz, M.A.A. (Concordia)
 Irène Giannetti, M.Sc. administration de la santé (Montréal), Bachelor of Commerce (McGill)
 Mauricio Gomez-Zamudio, D.M.D. (Colombie), M.Sc. (Montréal)
 Rachel Gravel-Corneille, M.A.P. (ÉNA)
 Najia Hachimi-Idrissi, M.Sc. Administration de la santé (Montréal)
 Jacques Hendlisz, D.E.S.G., B.A. (Montréal)
 Anne Lemay, Ph.D. Santé communautaire, M.Sc. Sciences économiques (Montréal)
 André Lemieux, Licence en droit (Montréal), Diplôme en Sc. Administratives (HEC)
 David Levine, M.Sc. en administration (Montréal), M.Sc. philosophie en génie biomédical (Londres)
 Jacques Lorion, M.B.A. (HEC, Montréal), M.Sc. (Montréal)
 Danielle McCann, M.B.A. (HEC), B.Sc. Sc. de l'éducation (Montréal)
 Marie-France Noël, M.Sc. Santé publique (Montréal), M.Sc. en éducation (Montréal)
 Jacques Nolet, M.Péd. (Miami), M.A.H. (Ottawa)
 Yves Poirier, M.A.P. (ÉNA), B.A. (UQAM)
 Raymond Roberge, M.Sc. gestion de projets (UQAM)
 Denis-Richard Roy, M.D., M.B.A. (Ottawa)
 Hugh Scott, M.D. (Queen), M.A. (Michigan)
 Suzanne Tremblay, D.A.P. (ÉNA)

Professeurs associés

Howard Bergman, M.D. (McGill)
 Luc Boileau, M.D. (Sherbrooke), LMCC, CSPQ, M.Sc. administration de la santé (Montréal)
 Raymond Carignan, M.D., M.Sc. administration hospitalière (Montréal)
 Ghislaine Cleret de Langavant, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Pierre Dagenais, M.D. (Montréal), LMCC, CSPQ, FRCPC, M.Sc. sciences clin. (Sherbrooke), M.Sc. éval., gest. des technologies de la santé (Montréal), Ph.D. bio. cellulaire (Sherbrooke)
 Dussault, François-Pierre, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Marie-Josée Fleury, B.A., M.A., Ph.D. (Montréal)
 Benoît Gaumer, M.D. (Paris), M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Pierre-Gerlier Forest, B.A. & M.A. science politique (Laval), Ph.D. histoire et sociopolitiques des sciences (Montréal)
 François Lagarde, B.Sc. (UQAM), M.A. (McGill)
 Ann Langley-Laporte, B.A. (Oxford), M.A. (Lancaster), Ph.D. (HEC, Montréal)
 Éric Latimer, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Pennsylvania)
 Rosario Charo Rodriguez, M.D., M.Sc., M.P.H. (Alicante, Espagne); Ph.D. (Montréal)
 Jean Rochon, B.A. & LL.L. (Montréal), M.D. (Laval), M.P.H. & Dr P.H. (Harvard)
 Denis-Richard Roy, M.B.A. (Ottawa), CSPQ, FRCPC (McGill), M.D. (Ottawa)
 Franco Sassi, Ph.D. Philosophy (London)

Département d'anesthésiologie

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau S-712
 Téléphone : 514-343-6466
 Télécopieur : 514-343-6961
www.anesth.umontreal.ca

Le Département universitaire d'anesthésiologie regroupe près de 100 professeurs répartis dans quatre milieux d'enseignement. Ces professeurs offrent des services cliniques spécialisés et surspécialisés dans les différents centres hospitaliers affiliés à l'Université, contribuent à la formation des futurs médecins (stage à l'externat I) et des résidents de la spécialité. Ils participent en outre activement à différents programmes de recherche selon leurs expertises et leurs intérêts académiques.

Les étudiants en première année de l'externat sont appelés à effectuer un stage de dix jours en anesthésiologie (durant leur stage de chirurgie). L'atelier présage et le stage lui-même ont pour but de permettre à l'étudiant de mieux comprendre le rôle de l'anesthésiologiste tant en salle d'opération qu'en dehors du bloc opératoire et de parfaire certaines habiletés essentielles (l'accès intraveineux, l'intubation endotrachéale, la réanimation cardiopulmonaire, par exemple).

Personnel enseignant**Directeur et professeur agrégé**

Pierre Drolet, M.D. (Laval)

Professeurs titulaires

Gilbert Blaise, M.D. (Liège)
 François Donati, M.D. (McGill), Ph.D. (Toronto)
 Michel Girard, M.D. (Montréal), M.H.P.E. (Illinois)
 Jean-François Hardy, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Pierre Beaulieu, Diplôme d'État de docteur en médecine (Bordeaux II), Ph.D. (Montréal)
 Manon Choinière, Ph.D. (McGill)
 François Girard, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

Sylvain Bélisle, M.D. (Montréal)
 Aline Boulanger, M.D. (Laval), M.P.H. (Harvard)
 Jacques Couture, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 André Denault, M.D. (Montréal)
 Joanne Guay, M.D. (Montréal)
 Jean Taillefer, M.D. (Montréal)
 Normand A. Tremblay, M.D. (Ottawa)

Professeurs adjoints de clinique

Daniel Audy, M.D. (Laval)
 Robert Blain, M.D. (Montréal)
 Jean-Luc Boileau, M.D. (Montréal)
 Daniel Boudreault, M.D. (Montréal)
 Benoît Bouré, M.D. (Montréal)
 David Bracco, M.D. (Lausanne)
 Jean Charest, M.D. (Montréal)
 Philippe Chouinard, M.D. (Montréal)
 Jennifer Cogan, B.Sc. (Ottawa), M.Sc. (McGill), M.D. (McMaster)
 Pierre Couture, M.D. (Montréal)
 Chantal Crochetière, M.D. (Laval)
 Marie-Josée Crowe, M.D. (Montréal)
 Louise Cyrenne, M.D. (Montréal)
 Alain Deschamps, M.D. (Montréal) Ph.D. (McGill)
 Joanne Fortier, M.D. (Montréal)
 Louis-Philippe Fortier, M.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
 François Fugère, M.D. (Laval)
 Alain Gauthier, M.D. (McGill)
 Dominique Girard, M.D. (Montréal)
 Yvan Grenier, M.D. (Sherbrooke)
 Huu Tram Anh Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
 Claude Perreault, M.D. (McGill)
 Bruno Petit, M.D. (Sherbrooke)
 Pierre-Yvon Rousseau, M.D. (Montréal)
 Vargas-Dreyer, Maria Grisell M.D. (Universidad Central de Venezuela)
 Yves Veillette, M.D. (Laval)
 Édith Villeneuve, M.D. (Montréal)
 Daniel Vischoff, M.D. (Lausanne)

Stephan Williams, B.Sc. (Ottawa), M.D., Ph.D. (Montréal)
 Françoise Zaharia, M.D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), M.Sc. (Sherbrooke)

Chargés d'enseignement de clinique

Geneviève Arcand, M.D. (Montréal)
 André Archambault, M.D. (Montréal)
 Patrice Aubin, M.D. (Montréal)
 Denis Babin, Inh., B.Sc., M.Sc. (UQÀM)
 Guy Beaubien, B.Sc. (UQTR), M.D., M.Sc. (Montréal)
 Danielle Beaulieu, M.D. (Montréal)
 Guy Besner, M.D. (Montréal)
 Yves Brossard, M.D. (Montréal)
 André Cardinal, M.D. (Montréal)
 Charles Caron, M.D. (Montréal)
 Paul Caron, M.D. (Montréal)
 Andrée Chevalier, M.D. (Montréal)
 Madeleine Chicha-Dzineku, M.D. (Beyrouth)
 Jean-Luc Choinière, M.D. (Montréal)
 Claudia Coimbra, M.D. (Montréal)
 Tudor Costachescu, M.D. (Montréal)
 Martin Dickner, B.Sc., M.D. (Montréal)
 Diane Dumas, M.D. (Montréal)
 Roger Duverseau, M.D. (Mexico)
 Anna Fabrizi, M.D. (Montréal)
 Josée-Anne Fortin, M.D. (Montréal)
 Gilles Girouard, M.D. (Montréal)
 Margaret Haig, M.D. (McMaster)
 Richard Henri, M.D. (Montréal)
 Chantal Hickey, M.D. (Montréal)
 Dominique Jean, M.D. (Laval)
 Claude Johnson, M.D. (Laval)
 Suzan Kaprelian, M.D. (Montréal)
 Annie Lagacé, M.D. (Sherbrooke)
 Alexandre Lallo, M.D. (Montréal)
 Nicole Landry, M.D. (Montréal)
 Robert Lattik, M.D. (McGill)
 Claire Lavoie, M.D. (Montréal)
 Nicole Lavoie, M.D. (Montréal)
 Anh Tai Le, M.D. (Sherbrooke)
 Caroline Lepage, B.Mus. (Laval), M.D. (Montréal)
 Marie-Aline Lepage, M.D. (Laval)
 Nicole Lessard, M.D. (Laval)
 Jean-Charles Lévesque, M.D. (Sherbrooke)
 Patrick Limoges, M.D. (Montréal)
 Luc Massicotte, M.D. (Montréal)
 Nathalie Massicotte, M.D. (Montréal)
 Sylvain Mathews, M.D. (Montréal)
 Jocelyne Maucotel, M.D. (Montréal)
 Sylvie McKenty, M.D. (Montréal)
 Danielle Pelletier-Léveillé, M.D. (Montréal)
 Michel-Antoine Perrault, M.D. (Montréal)
 François Plante, M.D. (Montréal)
 Baqir Qizilbash, B.Sc. (Queen's), M.D. (McGill)
 François Rochon, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Denis Roy, B.Sc. (Ottawa), M.D. (Montréal)
 Pierre Ruest, M.D. (Montréal)
 Sophie Saindon, M.D. (Laval)
 Jean-François Saint-Germain, M.D. (Montréal)
 Luce Santerre, M.D. (Laval)
 Suzanne Tourville, M.D. (Montréal)

Responsable de formation clinique

Isabelle Tremblay, M.D. (Sherbrooke)

Professeurs associés

Fred-Alain Nago Humbert, Diplôme de docteur en biologie humaine (Lyon I)
 Serge Marchand, B.Ed. (UQAT), M.Sc. (UQTR), Ph.D. (Montréal)
 Éric Troncy, D.V. (Lyon I), M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Département de biochimie

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau D-355
 Téléphone : 514-343-6111-1-5193
 Télécopieur : 514-343-2210
www.bcm.umontreal.ca

Le Département de biochimie offre un programme d'études conduisant au baccalauréat spécialisé en biochimie. Il n'existe présentement ni majeur, ni mineur, en biochimie.

Durant les deux premières années d'études, l'accent est mis sur l'acquisition d'une solide formation de base tant théorique que pratique en biochimie, biologie et chimie, ces deux dernières disciplines étant essentielles à la compréhension et à la pratique de la biochimie moderne. En troisième année, l'étudiant approfondit ses connaissances en biochimie ainsi qu'en biologie cellulaire et moléculaire. Il aborde et approfondit certaines disciplines connexes.

Le contenu du programme d'études est révisé régulièrement afin d'offrir aux étudiants la meilleure formation scientifique possible, tout en tenant compte des attentes des milieux sociaux et industriels face aux jeunes biochimistes. Le maintien et l'amélioration de la qualité du programme d'études demeurent une préoccupation constante du personnel œuvrant au sein du Département de biochimie.

Pour plus de détails, consulter le tiré à part de la Faculté des arts et des sciences.

Personnel enseignant

Directrice et professeure titulaire

Muriel Aubry, Ph.D. (Montréal)

Professeurs titulaires

Guy Boileau, Ph.D. (Montréal)
 Michel Bouvier, Ph.D. (Montréal)
 Normand Brisson, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Philippe Crine, Ph.D. (Montréal)
 Luc DesGroseillers, Ph.D. (Montréal)
 Franz Bernd Lang, Doctorat en sc. naturelles (Munich)
 Sylvie Mader, M.Sc., D.E.A. microbiologie (Pierre et Marie Curie, Paris VI), Doctorat (Louis Pasteur, Strasbourg)
 Stephen Michnick, Ph.D. (Toronto)
 James Gerard Omichinsky, Ph.D. (Seattle)
 Martine Raymond, Ph.D. (McGill)
 Luis Alberto Rokeach, D.Sc. (Bruxelles)
 Jurgen Sygusch, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique

Edgard Delvin, Ph.D. (Montréal)
 Bernard Vinet, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs titulaires

Benoit Coulombe, Ph.D. (Montréal)
 Jacques Drouin, D.Sc. (Laval)

Professeurs agrégés

Tony Antakly, Doctorat d'Université, D.Sc. (Paris VI)
 Gertraud Burger, doctorat d'État (I.M.V., Munich)
 Pascale Legault, Ph.D. (Colorado)
 Alain Moreau, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
 Hervé Philippe, Ph.D. (Paris)

Professeur agrégé de clinique

Raymond Lepage, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés

Jacques Archambault, Ph.D. (Toronto)
 Serguei Chteinberg, M.Sc. (Leningrad), Ph.D. (Moscou)
 Gerardo Ferbeyre, M.D. (La Havane), Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Jean-Pierre Émond, Ph.D. (Laval)
 Roger Sanfaçon, D.Sc. (Laval)

Chercheurs adjoints

Pascal Chartrand, Ph.D. (Montréal)
 Mounib Elchebly, M.D. (Damas), Doctorat (Claude Bernard, Lyon)
 Nathalie Grandvaux, Ph.D. (Grenoble)
 Nikolaus Heveker, Ph.D. (Humboldt)

Chargés d'enseignement de clinique

Pierre Allard, Ph.D. (Montréal)
François Lessard, M.D. (Laval)

Attachée de recherche

Barbara Karska-Wysocki, Ph.D. (Université de Varsovie)

Professeurs associés

Yves Aubin, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Yale)
Yves Durocher, Ph.D. (Montréal)
Robert Ménard, Ph.D. (Montréal)
Denis Riendeau, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Manon Valiquette, Ph.D. (Montréal)

Professeurs émérites

Léa Brakier-Gingras
Kenneth D. Roberts

Département de chirurgie

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-747
Téléphone : 514-343-7040
Télécopieur : 514-343-5785

Le Département de chirurgie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a comme mission principale l'enseignement de la chirurgie, la recherche dans les domaines reliés à la chirurgie, ainsi que le développement et l'évaluation des technologies. Il est donc impliqué dans les programmes d'enseignement prégradué ainsi que de spécialisation chirurgicale : chirurgie générale, orthopédie, chirurgie plastique et reconstructive, urologie, otorhinolaryngologie, neurochirurgie, chirurgie cardiaque, chirurgie vasculaire, chirurgie thoracique et chirurgie pédiatrique.

Personnel enseignant**Directeur et professeur titulaire**

Gilles Beauchamp, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires

Paul Allard, M.D. (Montréal)
Denis Bernard, M.D. (Montréal)
Louise Caouette-Laberge, M.D. (Laval)
Michel Carrier, M.D. (Sherbrooke)
Bernard Charlin, Dipl. d'état de docteur en médecine (Montpellier), M.A. (Sherbrooke)
Pierre Daloz, M.D. (Louvain)
Serge Dubé, M.D. (Montréal)
André Duranceau, M.D. (Montréal)
Hubert Labelle, M.D. (Montréal)
Pierre Pagé, M.D. (Montréal)
Jean-Marie Paquin, M.D. (Montréal)
Michel Pellerin, M.D. (Laval)
Charles-Hilaire Rivard, M.D. (Laval)
André Robidoux, M.D. (Montréal)
André Roy, M.D. (Montréal)
Fred Saad, M.D. (Montréal)
Dickens Saint-Vil, M.D. (McGill)
Luc Valiquette, M.D. (Montréal)
Ramses Wassef, M.D. (Montréal), M.Sc. (Toronto)

Chercheur titulaire

Hui Fang Chen, M.D., D.Sc. (Shanghai)

Professeurs titulaires de clinique

Arié Léon Bensoussan, M.D. (Marseille)
Guy Bouvier, M.D. (Montréal)
Raymond Cartier, M.D. (Montréal)
Robert Cossette, M.D. (Montréal)
Léon Dontigny, M.D. (Montréal)
Morris Duhaime, M.D. (Montréal)
Robert Girard, M.D. (Montréal)
Anne-Marie Houle, M.D. (Laval)
Réal Lapointe, M.D. (Laval)
Louis Conrad Pelletier, M.D. (Montréal)
Jean-Paul Perreault, M.D. (Montréal)

Benoît Poitras, M.D. (Laval)
Erik Schick, M.D. (Louvain)
Alain Verdant, M.D. (Montréal)
Salam Yazbeck, M.D. (Lyon)

Professeurs agrégés

Michel Bojanowski, M.D. (Montréal)
Julio C. Fernandes, M.D. (Université fédérale de Parana) M.Sc. Montréal
Pasquale Ferraro, M.D. (Montréal)
Patrick Harris, M.D. (McGill)
Louis Paul Perrault, M.D. (Montréal)
Claude Potvin, M.D. (Montréal)
Richard Ratelle, M.D. (Montréal)
Éric Thorin, M.D. (France)

Professeurs agrégés de clinique

Henri Atlas, M.D. (Louvain)
Juan Diego Barriera, M.D. (Montréal)
Pierre H. Beaumont, M.D. (Laval)
François Bénard, M.D. (Montréal)
Sarah Bouchard, M.D. (Montréal)
Alain Bouthillier, M.D., M.Sc. (Montréal)
Ali Charghi, M.D. (Genève)
Michel Dagenais, M.D. (Montréal)
Ronald Denis, M.D. (Montréal)
Martin Desrosiers, M.D. (Montréal)
Guy Drouin, M.D. (Montréal)
Jean-Jacques Dufour, M.D. (Laval)
Patricia Egerszegi, M.D., M.Sc. (McGill)
Michel Fallaha, M.D. (Montréal)
Sylvain Gagnon, M.D. (McGill)
Pierre B. Ghosn, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Claude Godin, M.D. (Montréal)
Guy Grimard, M.D. (Sherbrooke)
Alain Jodoin, M.D. (Montréal)
Georges-Henri Laflamme, M.D. (Laval), M.Sc. (Minnesota)
Steven Lapointe, M.D. (Montréal)
Ginette Martin, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Claude Mercier, M.D. (Montréal)
Benoit Morin, M.D. (Montréal)
Richard Moufarrège, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Robert Moundjian, M.D. (American U. of Beirut), M.Sc. (McGill)
Edgard Nassif, M.D. (Montréal)
Nicholas M. Newman, M.D. (Manitoba)
Jacques Papiillon, M.D. (Laval)
Nancy Poirier, M.D. (Montréal)
Ignacio Prieto, M.D. (Salamanca)
Antoine Rabbat, M.B., Ch.B. (Alexandrie)
Pierre Ranger, M.D. (Montréal)
Alain Roy, M.D. (Montréal)
Constantin Stanciu, M.D. (Montréal)
Gilles R. Tremblay, M.D., M.Sc. (McGill)

Chercheurs agrégés

John Sotirios Sampalis, Ph.D. (McGill)
Éric Thorin, M.Sc. (Poitiers), Ph.D. (Nancy I)

Professeurs adjoints de clinique

Elias Abdounour, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Anthony Abela, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Christian Ahmarani, M.D. (Montréal)
Pierre-Honoré Arcand, M.D. (Ottawa)
Philippe Arjane, M.D. (Sherbrooke)
Antoine Azar, M.D. (Alexandrie)
Azemi Barama, M.D. (Algers)
Fadi Basile, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Édouard Bastien, M.D. (Montréal)
Nathalie Beaudoin, M.D. (Montréal)
Gilles Beaugregard, M.D. (Laval)
Jean-François Bellemare, M.D. (Laval)
Jean-François Blair, M.D., D.E.S. (Montréal)
David Blanchette, M.D. (Sherbrooke)
Patricia Bortoluzzi, M.D. (Montréal)
Denis Bouchard, M.D. (McGill)
Luc Bruneau, M.D. (Montréal)
Jean-Paul Brutus, M.D. (Bruxelles)

Marie-Andrée Cantin, M.D. (Laval)
 André Chollet, M.D. (Montréal)
 Hugo Ciaburro, M.D. (Montréal)
 Marc I. Clairoux, M.D. (Montréal)
 Éric De Broux, M.D. (Montréal)
 Philippe Demers, M.D. (Montréal)
 André Lucien Desjardins, M.D. (Montréal)
 Pierre Dubé, M.D. (Montréal)
 Louise Duranceau, M.D. (Ottawa)
 Stéphane Elkouri, M.D. (Montréal)
 Guy Forget, M.D. (Montréal)
 Julie Franc-Guimond, M.D. (Montréal)
 Pierre Yves Garneau, M.D. (Laval)
 Rafik Ghali, M.D. (Laval)
 Chantal Giguère, M.D. (McGill)
 Jean-François Giguère, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Louis Guertin, M.D. (Sherbrooke)
 Yves Hébert, M.D. (Montréal)
 Gisèle Hellou, M.D. (Montréal)
 Margaret Henri, M.D. (Montréal)
 Françoise Heyen, M.D. (Montréal)
 Marc H. Isler, M.D. (Montréal)
 Chantal Janelle, M.D. (Montréal)
 Hugues Jeanmart, M.D. (Laval)
 Martine Jolivet-Tremblay, M.D. (Montréal)
 Denis Ladouceur, M.D. (Sherbrooke)
 Georges Y. Laflamme, M.D. (Sherbrooke)
 Edwin Lafontaine, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Lallier, M.D. (Montréal)
 Annie Lapointe, M.D. (Laval)
 Daniel Laroche, M.D. (Laval)
 Yvan Larocque, M.D. (Montréal)
 Jean Lassonde, M.D. (Montréal)
 Jean-François Latulippe, M.D. (Laval)
 François Lavigne, M.D. (Sherbrooke)
 Martin Lavigne, M.D. (Sherbrooke)
 Line Leboeuf, M.D. (Montréal)
 Yves-Eugène Leclerc, M.D. (Laval)
 Richard Létourneau, M.D. (Montréal)
 Michel Malo, M.D. (Montréal)
 Jocelyne Martin, M.D. (Montréal)
 François Mauffette, M.D. (Montréal)
 Gilles R. Maurais, M.D. (Laval)
 Michael McCormack, M.D. (Montréal)
 Bernard Montreuil, M.D. (Montréal)
 Michel Morin, M.D. (Montréal)
 Stephen Nicolaidis, M.D. (McGill)
 Nicolas Noiseux, M.D. (Montréal)
 Andréas Nikolis, M.D. (McGill)
 Marie-Jo Olivier, M.D. (McGill)
 Denise Ouellette, M.D. (Ottawa)
 Alain Ouimet, M.D. (Sherbrooke)
 Stéfan Parent, M.D. (McGill)
 Érica Patocskai, M.D. (McGill)
 François Péloquin, M.D. (Sherbrooke)
 Louis Péloquin, M.D. (Montréal)
 Paul Perrotte, M.D. (Montréal)
 Daniel Pharand, M.D. (Montréal)
 Luc Pilon, M.D. (Montréal)
 Marylène Plasse, M.D. (Laval)
 Nancy Poirier, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Mate Poljicak, M.D. (Zagreb)
 Marie-Claude Quintal, M.D. (Sherbrooke)
 Akran Rahal, M.D. (Montréal)
 Éric Renaud, M.D. (Montréal)
 Carole Richard, M.D. (Montréal)
 Jean-Yves Saint-Laurent, M.D. (Laval)
 Issam Saliba, M.D. (Liban)
 Herawaty Sebahang, M.D. (Montréal)
 Daniel Shédid, M.D. (Laval)
 Lucas Sidéris, M.D. (Laval)
 Jean-Claude Tabet, M.D. (Montréal)
 Jocelyne Tessier, M.D. (Montréal)
 Patrice Tétreault, M.D. (McGill)

Franck Vandembroucke, M.D. (France)
 Pascal Vendittoli, M.D. (Laval)
 Suzanne Jitka Vobecky, M.D. (Sherbrooke)
 Sami Youssef, M.D. (Hebrew)

Professeur adjoint

Pierre Karakiewicz, M.D. (McGill)

Chercheurs adjoints

Éric Beaumont, M.D. (Montréal)
 Mohamed Benderdour, M.D. (Nancy)
 Danielle Laudy, Ph.D. sc. pol. (Montréal)
 Shijie Qi, M.D. (Chine)

Chargés d'enseignement de clinique

Carlos Martin Ansaldo, M.D. (Buenos Aires)
 Vijayabalan Balasingam, M.D. (McGill)
 Guy Bélair, M.D. (Montréal)
 Sarah Bellemare, M.D. (Montréal)
 Yves Bendavid, M.D. (Montréal)
 Éric Bensimon, M.D. (Laval)
 Louise Choinière, M.D. (Montréal)
 Carlos Cordoba, M.D. (McGill)
 Faramarze Dehnade, M.D. (Montpellier)
 André Desjardins, M.D. (Montréal)
 Lyne Desnoyers, M.D. (Montréal)
 Quoc Bao Do, M.D. (Laval)
 Lucie Duclos, M.D. (Laval)
 Jacques-Pierre Fontaine, M.D. (McGill)
 Gilles Frenette, M.D. (Montréal)
 Guy Girard, M.D. (Sherbrooke)
 Marie-Hélène Girouard, M.D. (Montréal)
 Marc F. Giroux, M.D. (Sherbrooke)
 Charles Guertin, M.D. (Montréal)
 Ezat Hashim, M.D. (McGill)
 Joe Helou, M.D. (Ottawa)
 Timothy Arnold Heron, M.D. (McGill)
 Nadim Korban, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Sophie Lacharité, M.D. (Sherbrooke)
 Guy Leblanc, M.D. (Montréal)
 Carlos Antion Lopez-Valle, M.D. (Rio de Janeiro, Brésil)
 Rasmy Loungnarath, M.D. (Montréal)
 Pierre Major, M.D. (Montréal)
 Brenda Allison Markland, M.D. (McGill)
 Bernard Montreuil, M.D. (Montréal)
 Alain Moukheiber, M.D. (Liban)
 Christian Gavin-Morin, M.D. (Montréal)
 Louis Normandin, M.D. (Montréal)
 Stéphane Panic, M.D. (Sherbrooke)
 Johanne Pelletier, M.D. (Laval)
 Jean Poirier, M.D. (Montréal)
 L. Normand Poirier, M.D. (Montréal)
 Claude Proulx, M.D. (Montréal)
 Dominique Rouleau, M.D. (Montréal)
 Pierre Sabouret, M.D. (Aix-Marseille)
 Pierre Ste-Marie, M.D. (Sherbrooke)
 Jacques Toueg, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Carl-Éric Aubin, Ph.D. (Poly, Montréal)
 Richard Béliveau, Ph.D. (Montréal)
 Jacques DeGuisse, Ph.D. (Poly, Montréal)
 Reggie Hamdy, M.D., M.Sc. (Alexandrie)
 Heydar Sadeghi, Ph.D. (Montréal)
 L'hocine Yahia, Bacc. Technique (Lycée Technique d'État), Ph.D. (Poly, Montréal)

Responsables de formation clinique

Valérie Bédard, M.D. (Laval)
 Daniel Bourgouin, M.D. (Laval)
 Sébastien Carignan, M.D. (Laval)
 Annabelle Doyen, M.D. (Laval)
 Michel Gosselin, M.D. (Montréal)
 Jean-Luc Houde, M.D. (Montréal)
 Pierre Leclerc, M.D. (Laval)
 Lucie Lessard, M.D. (Laval)
 Bruno Mastropasqua, M.D. (Montréal)
 Teanoosh Zadeh, M.D. (Laval)

Stagiaire de recherche

Benoit Benoit, M.D. (Laval)

Attaché de recherche

Qin Shi, B.Sc. (Chine)

Professeurs émérites

Claude Bertrand

Hervé Blanchard

Jean-Paul Cholette

Jules Hardy

Louis Conrad Pelletier

Département de médecine

Pavillon Roger-Gaudry

Bureau S-759

Téléphone : 514-343-5931

Télécopieur : 514-343-7089

Le Département assure la formation optimale de médecins spécialistes et de scientifiques, contribue à l'éducation d'étudiants d'autres départements, instituts et facultés et maintient la compétence des professionnels de la santé. Il assume ainsi ses responsabilités pour que des soins de qualité soient donnés à la population.

La recherche effectuée au Département vise le progrès des connaissances dans les sciences cliniques et fondamentales et leur application aux problèmes de santé, et favorise le développement et l'évaluation de méthodes nouvelles pour la prévention et le traitement des maladies. La recherche individuelle et la recherche interdisciplinaire sont encouragées de plein droit.

Le soutien des professeurs au fonctionnement de l'institution et leur présence sur la scène nationale et internationale dans tous les aspects de la vie universitaire complètent la mission du Département.

Personnel enseignant**Directeur et professeur titulaire**

Denis Roy, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires

Joseph Ayoub, M.D. (Alexandrie)

Yves Berthiaume, M.D., M.Sc. (Sherbrooke)

Daniel Bichet, M.D. (Besançon), M.Sc. (Montréal)

Gilbert Blaise, M.D. (Belgique)

Edward (Ted) Bradley, Ph.D. (Case Western Reserve)

Paul Brazeau, Ph.D. (Sherbrooke)

Roger F. Butterworth, Ph.D. (Londres)

Jean-Louis Chiasson, M.D. (Laval)

Pierre D'Amour, M.D. (Montréal)

Guy J.T. Delespesse, M.D. (Bruxelles)

Pierre Duquette, M.D. (Montréal)

Pierrette Gaudreau, Ph.D. (Sherbrooke)

André Gougoux, M.D., M.Sc. (Montréal)

Alejandro Grassino, M.D. (U. del Littoral, Argentine)

Jolanta Gutkowska, M.Sc. (Varsovie), Ph.D. (Montréal)

Jean-Pierre Hallé, M.D. (Montréal)

Pavel Hamet, M.D. (Charles), Ph.D. (McGill)

André Lacroix, M.D. (Montréal)

Daniel Lajeunesse, Ph.D. (Montréal)

Daniel Lamarre, Ph.D. (Sherbrooke)

Jacques Le Lorier, M.D. (Mexico), Ph.D. (Minnesota)

Jean-Luc Malo, M.D. (Montréal)

Denis Marleau, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)

Johanne Martel-Pelletier, Ph.D. (Montréal)

Anne-Marie Mes-Masson, Ph.D. (McGill)

Stanley Nattel, M.D. (McGill)

Jean-Pierre Pelletier, M.D. (Montréal)

Claude Perreault, M.D. (Montréal)

Pierre Poitras, M.D. (Laval)

Gilles Pomier-Layrargues, M.D. (Montpellier)

Eugenio Rasio, M.D., Ph.D. (Belgique)

Yves Raymond, Ph.D. (McGill)

Guy Rouleau, M.D. (Ottawa) Ph.D. (Massachusetts)

Jean-L. Rouleau, M.D. (Ottawa)

Denis-Claude Roy, M.D. (Montréal)

Paolo Renzi, M.D. (Montréal)

Marie Sarfati, M.D. (Bruxelles), Ph.D. (Manitoba)

Jean-Luc Sénécal, M.D. (Montréal)

Omar Serri, M.D. (France), Ph.D. (Montréal)

Mario Talajic, M.D. (Ottawa)

Johanne Tremblay, Ph.D. (Montréal)

Jean-Pierre Villeneuve, M.D., M.Sc. (Montréal)

Patrick Vinay, M.D., Ph.D. (Montréal)

Bernard Willems, M.D. (Louvain)

Professeurs titulaires de clinique

André P. Archambault, M.D. (Montréal)

Claude Beaudry, M.D. (Montréal)

Raymond Beaulieu, M.D. (Montréal), M.Sc. (Oregon)

Hugues Beaugregard, M.D. (Montréal)

Michel Boivin, M.D. (Montréal)

Martial Bourassa, M.D. (Laval)

André Cartier, M.D. (Montréal)

Ronald Comtois, M.D. (Montréal)

Raymond Dandavino, M.D. (Montréal)

Jean Davignon, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)

Richard Leclair, M.D. (Montréal)

Réginald Nadeau, M.D. (Montréal)

André Pasternac, M.D., M.Sc. (Toulouse)

Jean-Victor Patenaude, M.D. (Montréal)

Gilles Raymond, M.D. (Montréal)

François Sestier, M.D. (Nancy), Ph.D. (McGill)

Maurice Somma, M.D. (St-Joseph, Beyrouth), M.Sc. (Montréal)

Jean-Marc St-Hilaire, M.D. (Laval)

Jeanne Teitelbaum, M.D. (Montréal)

Pierre Thérioux, M.D. (Montréal)

Maurice Verdy, M.D. (Montréal)

Bernard Willems, M.D. (Louvain)

Chercheurs titulaires

Joseph Ayoub, M.D. (Alexandrie)

Pangala V. Bhat, Ph.D. (Mysore)

John S.D. Chan, Ph.D. (Manitoba)

Louis-Gilles Durand, Ing. et B.Sc.A., Ph.D. (Montréal)

Yves Langelier, Ph.D. (Sherbrooke)

Claude Lazure, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Sherbrooke)

Puttaswamy Manjunath, Ph.D. (Karnataka, Inde)

Yahye Merhi, M. Sc. (UQÀM), Ph.D. (Laval)

Sergueï Orlov, Ph.D., D.Sc. (Moscou)

Timothy L. Reudelhuber, Ph.D. (Texas)

David Roy, L.Ph. (Rome), D.Th. (Münster)

Malur R. Sairam, Ph.D. (Bangalore)

Nabil G. Seidah, Ph.D. (Georgetown)

Marie Trudel, D.Sc. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

André Veillette, M.D. (Laval)

Jianping Wu, Ph.D. (Manitoba)

Professeurs agrégés

Raphaël Bélanger, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)

Richard Bertrand, Ph.D. (Montréal)

Pierre J. Blanchette, M.D. (Montréal), Ph.D. (Laval)

Alain Bonnardeaux, M.D. (Montréal)

Jocelyn Dupuis, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)

Jean Éthier, M.D. (Montréal)

Jean-Paul Ferron, M.D. (Montréal)

Daniel Gaudet, M.D., Ph.D. (Laval)

Richard Gauthier, M.D., M.Sc. (Montréal)

Jean-Gilles Guimond, M.D. (Sherbrooke)

Marie-Josée Hébert, M.D. (Montréal)

Marcel Julien, M.D. (Montréal)

Jeannine Kassis, M.D. (Montréal)

Marie-Jeanne Kergoat, M.D. (Sherbrooke)

Guy Lalonde, M.D. (Montréal)

Martine Leblanc, M.D. (Montréal)

Catherine Lemièrre, Doctorat en médecine (Aix-Marseille II), M.Sc. (Montréal)

Jean-François Letendre, M.D. (Montréal)

François Madore, M.D. (Montréal), M.Sc. (Harvard)

Vincent Pichette, M.D. (Montréal)

Serge Quélin, M.D. (Montréal)

Alain Rivard, M.D. (Montréal)

Guy Sauvageau, M.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Colombie Britannique)

Jean-François Tanguay, M.D. (Montréal)
 Jean-Claude Tardif, M.D. (Montréal)
 Michael White, M.D. (Laval)

Professeurs agrégés de clinique

Robert Amyot, M.D. (Montréal)
 Jacques Baillargeon, M.D. (Laval)
 Arsène Basmadjian, M.D. (Montréal)
 Alain Beaupré, M.D. (Montréal)
 Robert Bélanger, M.D. (Montréal)
 Claude Blondin, M.D. (Montréal)
 Dan Boghen, M.D. (Montréal)
 Philippe Bolduc, M.D. (Montréal), Ph.D. (Londres)
 Raoul Bonan, M.D. (Paris)
 Andrée Boucher, M.D. (Montréal)
 Anne Boucher, M.D. (Sherbrooke)
 Yves-Louis Boulanger, M.D. (Rennes)
 Jean-Marie Boutin, M.D. (Sherbrooke), Ph.D. (McGill)
 Joseph Braidy, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 James Brophy, M.D., M.Sc. (McMaster)
 Jean-Hugues Brossard, M.D. (Montréal)
 Lambert Busque, M.D. (Montréal)
 Louise Charron, M.D. (Sherbrooke)
 Richard Clermont, M.D. (Montréal)
 Patrick D'Amico, M.D. (Montréal)
 Pierre Delorme, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
 Alain Desjardins, M.D. (Montréal)
 Jean Gino Diodati, M.D. (Montréal)
 Annie Dore, M.D. (Sherbrooke)
 Serge Doucet, M.D. (Montréal)
 Marc Dubuc, M.D. (Montréal)
 Anique Ducharme, M.D. M.Sc. (Montréal)
 Michel Émond, M.D. (Montréal)
 Pierre Falardeau, M.D., M.Sc. (Sherbrooke)
 Daphna Fenyves, M.D. (McMaster)
 Michel Gagnon, M.D. (Montréal)
 Roger Marie Gagnon, M.D. (Montréal)
 Claude Girard, M.D. (Montréal)
 Denis Gossard, M.D. (Montréal)
 Boulos Haraoui, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Gilles Jobin, M.D. (Montréal)
 Martin Juneau, M.Ps. (Montréal), M.D. (Sherbrooke)
 Catherine Kissel, M.D. (Bordeaux)
 Raymond Lahaie, M.D. (Sherbrooke)
 Jules C.C. Lam-Yuk-Tseung, M.D. (McGill)
 François Larivière, M.D. (Montréal)
 Judith Latour, M.D. (Sherbrooke)
 Philippe Lavoie-L'Allier, M.D. (Sherbrooke)
 Louise-Hélène Lebrun, M.D. (Montréal)
 Monique Lefebvre-D'Amour, M.D. (Montréal)
 Michel Lemoyne, M.D. (Sherbrooke)
 Jacques Malo, M.D. (Montréal)
 Luc Marchand, M.D. (Montréal)
 Hélène Masson, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Moquin, M.D. (Montréal)
 Martin Morissette, M.D. (Laval)
 Diem-Quyen Nguyen, M.D. (Montréal)
 Denis Ouimet, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Panisset, M.D. (Montréal)
 Jean Paradis, M.D. (Montréal)
 Louise Passerini, M.D. (Montréal)
 Jean-L. Perrault, M.D. (Montréal)
 Jean-Marie Peyronnard, M.D. (Lyon)
 Robert E. Primeau, M.D. (Montréal)
 Normand Racine, M.D. (Montréal)
 François Reeves, M.D. (Montréal)
 Evelyne Rey, M.D. (Montréal)
 Jean Roy, M.D. (Laval)
 Louise Roy, M.D. (Montréal)
 Erik Schampaert, M.D. (Montréal)
 Yoanna Skrobik, M.D. (Montréal)
 Louis-Georges Ste-Marie, M.D. (Montréal)
 Bernard Thibault, M.D. (Montréal)
 Claude Thuot, M.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés

Bruce G. Allen, Ph.D. (British Columbia)
 Marc Bilodeau, M.D. (Laval)
 Alan Deng, B.Sc. (Yunnan, Chine), Ph.D. (Michigan)
 Christian Deschepper, Docteur en médecine (Bruxelles)
 Denyse Gaurin, M.Sc. (Londres), Ph.D. (McGill)
 Ryszard Grygorczyk, M.Sc., Ph.D. (Pologne)
 Marek Jankowski, M.Sc. (Varsovie), Doctorat ès sciences (Inst. Nat. d'Hygiène, Varsovie)
 Edouard Kouassi, M. Sc., Ph.D. (Montréal)
 Guy Leclerc, M.D. (Montréal)
 Karim Maghni, M. Sc.(Paris VII), Doctorat d'état (Montpellier), Ph.D. (Sherbrooke)
 Christine Maugard, M.D., Ph.D. (France)
 Suhayla Mukaddam-Daher, Ph.D. (American U. of Beirut)
 Dindial Ramotar, M.Sc. (Concordia), Ph.D. (McGill)
 Martine Raymond, Ph.D. (McGill)
 Reboul Pascal, M.Sc., Ph.D. (Lyon, France)
 Geneviève Renier, M.D. (Belgique), Ph.D. (Montréal)
 Anand Sahai, M.Sc.,M.D. (Montréal)
 Ashok Srivastava, M.Sc. (Lucknow), Ph.D. (Kanpur)
 Rhian Merry Touyz, M.B., B.Ch., Ph.D. (Witwatersrand)
 Gaétan Thibault, Ph.D. (Montréal)
 Jean Vacher, Doctorat d'État ès sciences (Paris VII)
 Zhiguo Wang, M.Sc. (Zhongsham), Ph.D. (McGill)
 Muhammad Zafarullah, M.Sc. (Islamabad), D.Sc. (Bruxelles)

Professeurs adjoints

Danuta Balicki, M.D. (Montréal)
 Bernard Brais, M.D. (McGill), M.Sc. (London), Ph.D. (McGill)
 Patrick Cossette, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Paul Khairy, M.D. (McGill), Ph.D. (Montréal)
 Réjean Lapointe, Ph.D. (Laval)
 Sylvain Lanthier, M.D. (Montréal)
 Christine Maugard, M.D., Ph.D. (France)
 Alexandre Prat, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Manuela Santos, B.Sc. (Sofia), M.Sc. (Porto), Ph.D. (Utrecht)
 Claude Sauvé, M.D. (Montréal)
 Cara Tannenbaum, M.D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique

Martin Albert, M.D. (Montréal)
 Robert Amyot, M.D. (Montréal)
 Stefania Argentin, M.D., Ph.D. (McGill)
 Mahla Aris-Jilwan, M.D. (Angers)
 Pierre Aslanian, M.D. (Montréal)
 Guy Aumais, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Ayoub, B.Sc. (Montréal), M.D. (McGill)
 Rani Azar, M.D. (American Univ. of Beirut)
 François Beaudet, M.D. (Montréal)
 Julie Beaudet, M.D. (Montréal)
 André Beaudoin, M.D. (Montréal)
 Marc Beaudoin, M.D. (Montréal)
 Nicole Beaudoin, M.D. (Montréal)
 Yanick Beaulieu, M.D. (McGill)
 Catherine Beauregard, M.D. (McGill)
 Daniel Bélanger, M.D. (Montréal)
 Karl Bélanger, M.D. (Montréal)
 Patrick Bellemare, M.D. (Montréal)
 Antranick Benohanian, M.B., Ch.B. (Alexandrie)
 Céline Bergeron, B.Sc. (UQAM), M. Sc. (Montréal) M.D. (Laval)
 Edmond-Jean Bernard, M.D. (Montréal)
 Claude Bernier, M.D. (Sherbrooke)
 Steven Bernstein, M.D. (McGill)
 Michel Bertrand, M.D. (Montréal)
 Luc Bilodeau, M.D. (Laval)
 Guy Biron, M.D. (Montréal)
 Bernard Bissonnette, M.D. (Montréal)
 Louis Blair, M.D. (Montréal)
 Martin Blaquière, M.D. (Montréal) M.Sc. (Laval)
 Christian Bocti, M.D. (Montréal)
 Jean Boileau, M.D. (Montréal)
 Redouane Bouali, Diplôme et doctorat de médecine (Université d'Alger)
 Lucie Boucher, M.D. (Laval)

Mickael Bouin, Cert. de maîtrise (Rouen), Dipl. d'ét. app. (Paris VII), Dipl. d'État de docteur en médecine (Caen)
 Isabelle Bourdeau, M.D. (Montréal)
 Dominique Bourrelle, M.D. (Montréal)
 Denis Burelle, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-François Cailhier, M.D. (Montréal)
 Héloïse Cardinal, M.D. (Sherbrooke)
 André Caron, M.D. (Montréal)
 Daniel Caron, M.D. (Montréal)
 Pierre Cartier, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Yves Caussignac, M.D. (Montréal)
 Isabelle Chagnon, M.D. (Montréal)
 Danielle Charpentier, M.D. (Montréal)
 Suzanne Chartier, M.D. (Montréal)
 Marc Chassé, M.D. (Ottawa)
 Annick Chatillon, M.D. (Ottawa)
 Céline Chayer, M.D. (Montréal)
 Sylvain Chouinard, M.D. (Montréal)
 Sandra Cohen, M.D. (Sherbrooke)
 Benoit Côté, M.D. (Montréal)
 Maryse Courteau, M.D. (Montréal)
 Benoit Coutu, M.D. (Montréal)
 Nicole Daneault, M.D. (Montréal)
 Pierre De Guise, M.D. (Montréal)
 Benoît Deligne, Docteur en médecine, chirurgie et accouchements (Université catholique de Louvain)
 Éric Deslandres, M.D. (Montréal)
 Manuel Dominguez, M.D. (Séville)
 Michel Doucet, M.D., C.M. (McGill)
 Marc-Jacques Dubois, M.D. (Montréal), B.Sc. (Sherbrooke)
 Mario Dugas, M.D. (Montréal)
 Annick Dupras, M.D. (Sherbrooke)
 André Durocher, M.D. (Montréal)
 Louis-Philippe Durocher, M.D. (Montréal)
 Josée Fafard, M.D. (McGill)
 Marc Favreau, M.D. (McGill)
 Josée Fillion, M.D. (Montréal)
 Douglas Fish, M.D. (Montréal)
 Jean Fleury, M.D. (Montréal)
 Louise Fortin, M.D. (Montréal)
 Luc Fortin, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
 Hélène Fournier, M.D. (Montréal)
 Daniel Froment, M.D. (Montréal)
 Michel Gascon, M.D. (Montréal)
 Guylaine Gaudet, M.D. (Montréal)
 André J.G. Gervais, M.D. (McGill)
 George Ghattas, M.D. (Montréal)
 Marc Giasson, M.D. (Montréal)
 J.-Marc Girard, M.D. (Montréal)
 Catherine Girardin, M.D. (Montréal)
 Caroline Girouard, M.D. (Montréal)
 François Gobeil, M.D. (Sherbrooke)
 Gilbert Gosselin, M.D. (McGill)
 Jacques Gratton, M.D. (Montréal)
 Geneviève Grégoire, M.D. (Montréal)
 Jean Grégoire, M.D. (Montréal)
 Tamara Grodzicky, M.D. (Montréal)
 Anne-Marie Grothe, M.D. (Montréal)
 Peter Guerra, M.D. (McGill)
 Ziad Hassoun, M.D. (Belgique)
 Josée Hébert, M.D. (Montréal)
 Maggy Hérou, M.D. (Beyrouth)
 Marc Houde, M.D. (Montréal)
 Sylvie Houde, M.D. (Sherbrooke)
 Reda Ibrahim, M.D. (Montréal)
 Rita Jean-François, M.D. (Bruxelles)
 Alphonse Jeanneret-Grosjean, M.D. (Lausanne)
 France Joyal, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Michel Joyal, M.D. (Sherbrooke)
 Nadine Kadri, M.D. (McGill), M.Sc. (Laval)
 Thomas Kiss, M.D. (Suisse)
 André Kokis, M.D. (Montréal)
 Manon Labrecque, M.D. (Montréal)
 Raymonde Labrecque, M.D. (Montréal)
 Jacques Lachapelle, M.D. (Montréal)
 Pierre Lacombe, M.D. (Montréal)
 Martine Lafleur, M. Sc., M.D. (Montréal)
 Chantal Lafond, M.D. (Montréal)
 Colin Lagrenade-Verdant, M.D. (Montréal)
 Céline Lamarre, M.D. (Laval)
 Maxime Lamarre-Cliche, M.D. (Montréal)
 Martin Lamontagne, M.D. (Laval)
 Jacques Laplante, M.D. (Montréal)
 Pierre Laplante, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Yves Lapointe, M.D. (Montréal)
 Pierre Laramée, M.D. (Montréal)
 Yves Latour, M.D. (Montréal)
 Brian Laufer, M.D. (Montréal)
 Annick Lavoie, M.D. (Montréal)
 Hélène Lavoie, M.D. (Montréal)
 Réal Lebeau, M.D. (Montréal)
 André Lebrun, M.D. (Montréal)
 Raymond Leduc, M.D. (Montréal)
 Gabriel-Charles Léger, M.D. (McGill)
 Jacques LeMay, M.D. (Montréal)
 Robert Lemay, M.D. (Montréal)
 François Lemire, M.D. (Laval)
 Bernard Lespérance, M.D. (Montréal)
 Éleine Letendre, Ph.D. (McGill), M.D. (Montréal)
 François Letendre, M.D. (Montréal)
 Michel Léveillé, M.D. (Montréal)
 Renée Lévesque, B. Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
 Hélène Lord, M.D. (Montréal)
 Michèle Mahone, M.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Laurent Macle, M.D. (Sherbrooke)
 Anne-Marie Mansour, M.Sc., M.D. (Montréal)
 Samer Mansour, M.D. (Liban)
 François Marcotte, M.D. (Montréal)
 Pierre Marsolais, M.D. (Montréal)
 Fadi Massoud, M.D. (Montréal)
 Nadim Matar, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Jean-Pierre Mathieu, M.D. (Montréal)
 Pierre Mayer, M.D. (Montréal)
 Lise-Andrée Mercier, M.D. (Montréal)
 Hortensia Mircescu, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Marie-Josée Miron, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Luigina Mollica, M.Sc., M.D. (Montréal)
 Marie-Josée Monette, M.D. (Montréal)
 Claude Morin, M.D. (Montréal)
 François Nepveu, M.D. (Montréal)
 Dang Khoa Nguyen, M.D. (Montréal)
 Doan-Trang Nguyen, M.D. (Montréal)
 Anil Nigam, M.D. (Ottawa), M.Sc. (Montréal)
 Anne-Marie Nutini, M.D. (Paris)
 Harold J. Olney, M.D. (McGill)
 Eileen O'Meara, M.D. B.Sc., M.D. (Montréal)
 Donald Palisaitis, M.D. (Sherbrooke)
 Michel R. Pâquet, M.Sc., M.D. (Sherbrooke), Ph.D. (Toronto)
 Louis Paradis, M.D. (Montréal)
 Guy Pelletier, M.D. (McGill)
 Michel Pelletier, M.D. (Montréal)
 Schiller Pierre-Louis, M.D. (Valencia, Espagne)
 Pierre Plante, M.D. (Montréal)
 Charles D. Poirier, M.D. (Ottawa)
 Farouk Radwan, M.D. (Laval), Ph.D. (Sherbrooke)
 Denis Raymond, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Pierre Raynauld, M.D. (Montréal)
 Éric Rich, M.D. (Montréal)
 Philippe Rico, M.D. (McGill)
 Stéphane Rinfret, M.D. (Montréal), M.Sc. (Harvard)
 Alain Robillard, M.D. (Montréal)
 Danielle Robitaille, M.D. (Sherbrooke)
 Andrée Ross-Chouinard, M.D. (Montréal)
 André Roussin, M.D. (Montréal)
 Josée-Anne Roy, M.D. (Montréal)
 Louis E. Roy, M.D. (Montréal)
 Monique Saint-Martin, M.D. (Montréal)
 Daniel Savard, M.D. (Montréal)

Lynn Sénécal, M.D. (Montréal)
 Valérie Soland, M.D. (Sherbrooke)
 Denis Soulières, M.D., M.Sc. (Laval)
 Gilles St-Louis, M.D. (Montréal)
 Jean St-Louis, M.D. (McGill)
 Pierre Tessier, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Jacques Tremblay, M.D. (Montréal)
 Stephan Troyanov, M.D. (Montréal)
 Roger Vadeboncoeur, M.D. (Laval)
 Sophie Vallette-Kasic, M.D., Ph.D. (France)
 Paul Van Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
 Bertrand Veilleux, M.D. (Montréal)
 Catherine Vincent, M.D. (Montréal)
 Florence Weber, M.D. (Montréal)
 Xiaoduan Weng, M.D. (Chine), Ph.D. (France)
 Renaud Whittom, M.D. (Laval)
 Robert Wistaff, M.D. (Montréal)
 Louise Yelle, M.D. (Montréal)
 Michel Zummer, M.Sc. (Queen's), M.D. (Laval)

Chercheurs adjoints

Nathalie Arbour, B. Sc. (McGill), Ph.D. (UQAM)
 Emmanuelle Brochiero, M.Sc., Ph.D., (France)
 Euridice Carmona, M.Sc., Ph.D. (Brésil)
 Michel Cayouette, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (Laval)
 Frédéric Charon, B.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Lise Coderre, Ph.D. (Montréal)
 Jean-François Côté, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (UQAM)
 Ph.D. (McGill)
 Vibhuti Davé, Ph.D. (Bombay)
 Marie-Pierre Dubé, B.Sc. et Ph.D. (Mc Gill)
 Hassan Fahmi, M.Sc., Ph.D. (Paris)
 Jean-Philippe Gratton, M.Sc., Ph.D. (Sherbrooke)
 Sophie Gratton, Ph.D. (McGill)
 Deng-Fu Guo, Ph.D. (Hokkaido)
 Zaher S. Hanna, M.Sc. (Brock), Ph.D. (Ottawa)
 Alan Stewart Hazell, M.Sc. (London), Ph.D. (McGill)
 Marko Horb, Ph.D. (New York)
 David Hipfner, B.Sc., Ph.D. (Ontario)
 Maria Kmita, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (France)
 Nathalie Labrecque, Ph.D. (Montréal)
 Robert Lalonde, Ph.D. (Montréal)
 Julie Lavoie, M. Sc., Ph.D. (Montréal)
 Andrew Makrigiannis, Ph.D. (Nova Scotia)
 Jean Mathieu, M.D. (Montréal) M.Sc. (Laval)
 Éric Milot, B.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
 Zdenka Pausova, M.D. (J.E. Purkine)
 François Robert, B.Sc., Ph.D. (Sherbrooke)
 Isabelle Royal, B.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Jadranka Spahija, B.Sc. M.Sc. (McGill)
 Ginette Tardif, B.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Toronto)
 Shao-Ling Zhang, M.D. (Chine), Ph.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Stéphane Ahern, M.D. (Montréal)
 André Bachand, M.D. (Montréal)
 Bruno Benzaquen, M.D. (McGill)
 Michel Berjat, M.D. (Paris)
 Francis Bernard, M.D. (Montréal)
 Sandra Bernardin, M.D. (Montréal)
 Gilles Bernier, M.D. (Montréal)
 Jeannine Bernier-Buzzanga, M.D. (Laval)
 Carole Bertrand, M.D. (Montréal)
 Lyne Bérubé, M.D. (Montréal)
 Normand Blais, M.D. (Sherbrooke)
 Chantal Bolduc, M.D. (Montréal)
 Lucie Boucher, M.D. (Laval)
 Donald Breton, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Raymond Charland, M.D. (Montréal)
 Marco Charneau, M.D. (Montréal)
 Thierry Charron, M.D. (Sherbrooke)
 Yves Choquet, M.D. (Montréal)
 Sylvie Chouinard, M.D. (Montréal), M.Sc. (Laval)
 Christian Constance, M.D. (Montréal)
 Bernard Daigneault, M.D. (Montréal)

Mario Dallaire, M.D. (Sherbrooke)
 Barbara Désir, M.D. (Montréal)
 Razvan Diaconescu, B.Sc. (Ottawa)
 Maria Di Lorenzo, M.D. (McGill)
 Barbara Duda, M.D. (Montréal)
 Denis Duranleau, M.D. (Sherbrooke)
 Gidej Durivage, M.D. (Montréal)
 Claire Faucher, M.D. (Paris VI)
 Marc Filiatrault, M.D. (Montréal)
 Geneviève Fortier-Riberdy, M.D. (Montréal)
 Christine Fournier, M.D. (Sherbrooke)
 Marc Frenette, M.D. (Montréal)
 Dominique Friedmann, M.D. (Montréal)
 Betty Gabay, M.D. et B.Sc. (Montréal)
 André Gagnon, M.D. (Montréal)
 Michel A. Gagnon, D.M.V. (Montréal), M.D. (Laval)
 Pascale Garneau, M.D. (Sherbrooke)
 Guy Goudreau, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Gilles Goulet, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Richard Goulet, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
 Pierre Grégoire, M.D. (Sherbrooke)
 David Grunbaum, M.D. (Israël)
 Denis Hamel, M.D. (Montréal)
 Roger Huot, M.D. (Montréal)
 Bruno Imbeault, M.D. (Montréal)
 Géraldine Jacquelin, M.D. (Montréal)
 Vincent Jobin, M.D. (Montréal)
 Marcel Jodoin, M.D. (Montréal)
 Jean-René Lachance, M.D. (Laval)
 Alexandre Laforest-Rénald, M.D. (Laval)
 Nadine Lahoud, M.D. (Saint-Joseph), M.B.A. (McGill)
 Dalila Laïb-Barama, M. Sc. (France), M.D. (Algérie)
 Richard Lambert, M.D. (Montréal)
 André Lapierre, M.D. (Montréal)
 Jacques Lapointe, M.D. (Montréal)
 Benoît Laramée, M.D. (Montréal)
 Michel Laurier, M.D. (Montréal)
 David Laverdière, M.D. (Montréal)
 Michel (André) Laverdière, M.D. (Montréal)
 Bernard E. Leduc, M.D. (Montréal)
 Martin Légaré, M.D. (Laval)
 Bernard Lemieux, M.D. (Montréal)
 Sophie Ligier, M.D. (McGill)
 Elizabeth Ling, M.D. (Laval)
 Jean-François Lizé, M.D., B.Sc. (Montréal)
 Catherine Maari, M.D. (McGill)
 Bernard Malo, M.D. (Montréal)
 Isabelle Marcil, M.D. (Montréal)
 François Marquis, M.D. (Montréal)
 Geneviève Mathieu, M.D. (Montréal)
 André Ménard, M.D. (Montréal)
 Gilles Michaud, M.D. (Montréal)
 Nicole Michon, M.D. (Montréal)
 Francine Morin, M.D. (McGill)
 Nathalie Neveu, M.D. (McGill)
 Ngoc Bich Thuy Nguyen, M.D. (Montréal)
 Tuong-Phong Nguyen, M.D. (McGill)
 Simon Nigen, M.D. (Montréal)
 Louise Numainville, M.D. (Montréal)
 Michèle Ohayon, M.D. (Montréal)
 Gilles Ouellet, M.D. (Laval)
 Sarto Paquin, M.D. (Montréal)
 Simon Parenteau, M.D. (Montréal)
 Roxanne Pichette, M.D. (Montréal)
 Claude Poirier, M.D. (Sherbrooke)
 Marc Poliquin, M.D. (McGill)
 Vu-Hung Quan, M.D. (Sherbrooke)
 Marie Richard, M.D. (Montréal)
 Louis-Charles Rioux, M.D. (Montréal)
 Julie Rousseau, M.D. (Montréal)
 André Roy, M.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
 Sidney Sabbah, M.D. (Montréal)
 Anne St-Pierre, M.D. (Montréal)
 Patrizia Santagata, B.Sc. M.D. (Montréal)

Vicky Soulière, M.D. (Sherbrooke)
 Elena Spacek, M.D. (Sherbrooke)
 Erika Stumpf, M.D. (Montréal), B.Sc. (McGill), M.Sc. (B.C.)
 Mârcio Lerch Stürmer, M.D. (Brésil)
 Axel Tosikyan, M.D. (McGill)
 Jean-François Tremblay, M.D. (Montréal)
 Jean-François Tremblay, M.D. (McGill)
 Jean-Luc Tremblay, M.D. (Montréal)
 Germain Trempe, M.D. (Montréal)
 Yves Troyanov, M.D. (Laval)
 Ngoc-Uyen Truong, M.D. (Laval)
 Nicole Van Rossum, M.D. (Sherbrooke)
 Philippe Voglimacci, M.D. (Montréal)
 Zeina Yared, M.D. (Montréal), B.Sc. (McGill)

Attachés de recherche

Ghayath Baroudi, M.Sc., Ph.D. (Laval)
 Pierre Chagnon, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 André Dagenais, B.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Dragan Jovanovic, M.D., M.Sc. (Yougoslavie)
 Malgorzata Labuda, Ph.D. (Pologne)
 Laura Monetta, M.Sc. (Argentine), Ph.D. (Montréal)
 Éric Racine, B.Sc. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)
 Eric Rheume B.Sc., Ph.D. (Laval)
 Isabelle Rouleau, Ph.D. (Montréal)
 Christine Vande Velde, B.Sc. et Ph.D. (Manitoba)
 Woong-Kyung Suh, B.Sc., M.Sc. (Corée), Ph.D. (Toronto)

Responsables de formation clinique

Thérèse Botez-Marquard, M.Sc. (Montréal)
 Jocelyne Matte, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Diane Brisson, B.Sc. (Laval), M.Sc. (UQAC)
 Essebag Vidal, M.Sc., M.D., Ph.D. (McGill)
 Catherine Laprise, B.Sc. (UQAC), M.Sc. et Ph.D. (Laval)
 Rosaire Mongrain, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Martha Santuré, B.Sc., M.Sc. (Laval)
 Dario Trojan, M.D. (Connecticut), M.Sc. (McGill)

Professeurs émérites

Lucien Campeau
 Serge Carrière
 Alcide Chapdelaine
 Michel Chrétien
 Roger Gariépy
 Jacques Genest
 Otto Kuchel
 André-Roch Lecours
 Jean Mathieu
 De Guise Vaillancourt

Département de médecine familiale

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau S-711
 Téléphone : 514-343-6497
 Télécopieur : 514-343-2258
www.medfam.umontreal.ca

Le Département de médecine familiale de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a pour mission de contribuer à l'amélioration de la santé de la population du Québec, d'abord, mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale, par ses activités cliniques, de recherche et d'enseignement dans le champ de la médecine familiale et des soins de première ligne. Le Département de médecine familiale offre un programme de résidence en médecine familiale d'une durée minimale de deux ans ainsi que des programmes de formation additionnelle d'un an dans les secteurs de la médecine d'urgence, de la gériatrie, et des soins palliatifs. Il offre aussi un programme de cinq ans en médecine d'urgence spécialisée.

En médecine, le Département de médecine familiale a développé une expertise dans les domaines de la communication médecin/patient, de l'évaluation des services de santé et de la diffusion des connaissances dans les pratiques et dans le domaine des soins aux personnes âgées.

Personnel enseignant

Directeur et professeur agrégé de clinique

François Lehmann, M.D. (McGill)

Professeurs titulaires

Marie-Dominique Beaulieu, M.D. (Montréal), M.Sc. (Laval)
 Bernard Millette, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
 Raymond Lalonde, M.D., M.A. (Montréal)

Professeurs agrégés

André Bourque, M.D. (Ottawa)
 Julie Bruneau, M.D. (Montréal)
 Marquis Fortin, M.D. (Sherbrooke)
 Paule Lebel, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Marie-Thérèse Lussier, M.D., M.Sc. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

Nathalie Champoux, M.D. (Montréal)
 Michel Garner, M.D. (Montréal)
 Fabienne Grou, M.D. (Montréal)
 Roger Ladouceur, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Michel Marcil, M.D. (Ottawa), M.Sc. (Montréal)
 Isabel Rodrigues, M.D. (Montréal), M.P.H. (Johns Hopkins)

Professeur adjoint

Serge Daneault, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (UQÀM)

Professeurs adjoints de clinique

Pierre Alarie, M.D. (Montréal)
 Luce Amyot, M.D. (Montréal)
 Louise Authier, M.D. (Montréal)
 Caroline Béique, M.D. (McGill)
 Christian Bourdy, M.D. (Montréal)
 Nathalie Blouin, M.D. (Montréal)
 Raymond-Michel Brabant, M.D. (Montréal)
 Suzanne Brissette, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Marco, Charneux M.D. (Montréal)
 Jean Marc, Chauny M.D. (Montréal)
 François Collette, M.D. (Montréal)
 Lise Cusson, M.D. (Montréal)
 Michelle Dallaire, M.D. (Sherbrooke)
 Raoul Daoust, M.D. (Montréal)
 Pierre Desaulniers, M.D. (Laval)
 Steven Di Tommaso, M.D. (McGill)
 Renée Dugas, M.D. (Montréal)
 Eva Földes, M.D. (Simmelweis)
 Carl Fournier, M.D. (Montréal)
 François Goulet, M.D. (Montréal), M.A. (Laval)
 Magued Ishak, M.D. (Montréal)
 Martin Labelle, M.D. (Montréal)
 Paul-André Lachance, M.D. (McGill)
 Julie Lajeunesse, M.D. (Montréal)
 Yvette Lajeunesse, M.D. (Montréal)
 Yves Lambert, M.D. (Montréal)
 Michel Lapierre, M.D. (Sherbrooke)
 Suzanne Laurin, M.D. (Montréal)
 Suzanne Leclerc, M.D. (Laval)
 François Lemieux, M.D. (Laval)
 Johanne Magnan, M.D. (Montréal)
 Robert Marchand, M.D. (Ottawa)
 Bernard Mathieu, M.D. (Montréal)
 Jean-François Mathieu, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Marie-Françoise Mégie, M.D. (Haïti)
 Daniel Murphy, M.D. (McGill)
 Éric Notebaert, M.D. (Montréal)
 Jean Pelletier, M.D. (Laval)
 Ernest Prigent, M.D. (Montréal)
 Michel Racine, M.D. (Laval)
 Jean Rodrigue, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
 Diane Roger-Achim, M.D. (Sherbrooke)
 Gilbert Sanche, M.D. (Montréal)
 Benoit Trottier, M.D. (Montréal)
 Alain Vadeboncoeur, M.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Alexandre Ackaoui, M.Sc.A., M.D. (Montréal)
 François Allison, M.D. (Laval)

Yasmina Ammara, M.D. (Montréal)
 Tony Assouline, M.D. (Grenoble, France)
 Louise Aubertin, M.A. (UQÀM)
 Audétat Marie-Claude, OPQ
 Marie Authier, M.Sc. (UQÀM), Ph.D. (Montréal)
 Elizabeth Azuelos, M.D. (Montréal)
 Johanne Bacon, B.Sc. (Montréal)
 Carmen Baltazar, M.D. (Montréal)
 Jean Guy Baril, M.D. (Montréal)
 Réal Barrette, M.D. (Montréal)
 Jocelyn Barriault, M.D. (Montréal)
 Allan Barsauskas, M.D. (Ottawa)
 Yvon Beauchamp, M.D. (Montréal)
 Nicole Beaudry, M.D. (Montréal)
 Véronique Beaudry, M.D. (Montréal)
 Thierry Bégin, M.D. (Laval)
 Normand Béland, M.D. (Montréal)
 Luc Belleau, M.D. (Montréal)
 Marc Belley, M.D. (Montréal)
 Anne Bhéreur, M.D. (Montréal)
 Sylvain Bianki, M.D. (Montréal)
 W.-Michel Bichai, M.D. (Montréal)
 Josée Boissonneault, M.D. (Montréal)
 Sylvie Bouchard, M.D. (Montréal)
 Pierre Boucher, M.D. (Montréal)
 Jeanne Bouisset, M.D. (Montréal)
 Danielle Boulay, M.D. (Montréal)
 Marc Boulet, M.D. (Montréal)
 Sylvie Boulianne, M.D. (Montréal)
 Annie Bouthillier, M.D. (Montréal)
 Michel-Claude Bracka, M.D. (Montréal)
 Nathalie Caire Fon, M.D. (Montréal)
 Luc Carmel, M.D. (Montréal)
 Martin Champagne, M.D. (Montréal)
 Louis Charbonneau M.D. (McGill)
 Hélène Chénard, M.D. (Montréal)
 Martin Chénier, M.D. (Montréal)
 Jean Philippe Chouinard, M.D. (Montréal)
 Nathalie Cormier, M.D. (Montréal)
 Marie-Françoise Côté, M.Sc. (Sherbrooke)
 Louis Coutu, M.D. (Laval)
 Josée Couture, M.D. (Montréal)
 Christian Croteau, M.D. (Montréal)
 Georges Dadour, M.D. (Lyon)
 Josiane D'Amico, M.D. (Montréal)
 Geneviève Dechêne, M.D. (Laval)
 Anne De Médicis, M.D. (Montréal)
 Céline Delorme, M.D. (Laval)
 Alexandra De Pokomandy, M.D. (McGill)
 François Desbiens, M.D. (Laval)
 Marie Desmarais, M.D. (Montréal)
 Lise Desormeaux, M.D. (Montréal)
 Chantale Desrochers, M.D. (Montréal)
 Line Desrosiers, M.D. (Montréal)
 Pauline Desrosiers, M.D. (Montréal)
 Dominique Dion, M.D. (Montréal)
 Ly Huong Doan, M.D. (Montréal)
 Pascale Dubois, M.D. (Sherbrooke)
 Benoit Dubuc, M.D. (Sherbrooke)
 Manon Duchesne, M.D. (Montréal)
 François Duguay, M.D. (Montréal)
 Jean Daniel Duhaime, M.D. (Montréal)
 Magdalena Duniewicz, M.D. (Montréal)
 David Dunn, M.D. (McGill)
 Serge Dupont M.D. (Montréal)
 Michèle Dussault, M.D. (Montréal)
 Patricia Ferri, M.D. (Montréal)
 Marie-Chantal Forget, M.D. (Montréal)
 Ginette Fortier, M.D. (Montréal)
 Denise Fréchette, M.D. (Montréal)
 Éric Gagnon, M.D. (Montréal)
 Sophie Galarneau, M.D. (Sherbrooke)
 Félix Xavier Garneau, M.D. (Montréal)
 Manon Gélinas, M.D. (Montréal)
 Raymond Gendreau, M.D. (Montréal)
 Chantal Gervais, M.D. (Montréal)
 Daniel Gervais, M.D. (Montréal)
 Yves Gervais, M.D. (Montréal)
 Marc Ghannoum, M.D. (McGill)
 Jean-François Girard, M.D. (Montréal)
 Guylaine Girard, M.D. (Montréal)
 François Pierre Gladu, M.D. (Montréal)
 Alain Goudreau, M.D. (Montréal)
 Sylvianne Guitard, M.D. (Montréal)
 Daphné Handanos, M.D. (Montréal)
 Mark Hazeltine, M.D. (Montréal)
 Dinh Le Thao Hoang, M.D. (Sherbrooke)
 Viviane Hoduc, M.D. (Montréal)
 Patrick Houle, M.D. (Sherbrooke)
 Vérilibe Huard, M.D. (Montréal)
 Eveline Hudon, M.D. (Montréal)
 Valérie Hurteloup, M.D. (Montréal)
 Paul Jacquemin, M.D. (Université catholique de Louvain)
 Lyne Jodoin, M.D. (Montréal)
 Emmanuelle Jourdenais, M.D. (Laval)
 Marie-Suzanne Joyal, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Leyla Korany, M.D. (Montréal)
 Elisabeth Kounde-Tognidé, Doctorat en médecine (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
 Daniel L'Abbé, M.D. (Montréal)
 Michèle Alexandra Labrecque, M.D. (Montréal)
 Daniel Lafond, M.D. (Montréal)
 Jacques Lafortune, M.D. (Montréal)
 Éric Lalonde, M.D. (Sherbrooke)
 Suzanne Lalonde, M.D. (Montréal)
 Viateur Lalonde, M.D. (Montréal)
 Angèle Lamarre, M.D. (Montréal)
 Manon Lamoureux, M.D. (Montréal)
 Isabelle Langlois, M.D. (Montréal)
 Éric Laperrière Nguyen, M.D. (McGill)
 Lucie Laplante, M.D. (Laval)
 Luc Lapointe, M.D. (Montréal)
 Lyne Laurendeau, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Laurens, M.D. (Sherbrooke)
 Pierre Lauzon, M.D. (Montréal)
 Yannick Lavoie, M.D. (Sherbrooke)
 Danielle Leblanc, M.D. (Laval)
 Marie-Claude Leblanc, M.D. (Montréal)
 Claude Leduc, M.D. (Montréal)
 Marie Claude Lefebvre, M.D. (Montréal)
 Christiane Lepage, M.D. (Laval)
 Sylvie Lespérance, M.D. (Montréal)
 Dominique Mandeville, M.D. (Montréal)
 Ingrid Marchand, M.D. (Montréal)
 Rose Marie Mécarbané, M.D. (Montréal)
 Lyne Ménard, M.D. (Montréal)
 Bohdan Mereniuk, M.D. (Montréal)
 Alexandre Messier, M.D. (Montréal)
 Julie Michaud, M.D. (Laval)
 Isabelle Montplaisir, M.D. (Laval)
 Michèle Moreau, M.D. (Montréal)
 Claudette Moriconi, M.D. (Montréal)
 Patricia Murphy, M.D. (Montréal)
 Diem Hong Nguyen, M.D. (Montréal)
 Thituong Nguyen Nguyen, M.D. (Montréal)
 John O'Driscoll, M.D. (Queen's)
 Huguette Ohayon-Gabbay, M.D. (Paris-Sud)
 Gérard Orulp, M.D. (McGill)
 Jacques Ouellet, M.D. (Montréal)
 Alain Papineau, M.D. (Montréal)
 Nadine Paquet, M.D. (McGill)
 Claudie Paquette, M.Sc. (UQÀM), M.D. (Montréal)
 Manon Paquette, M.D. (Montréal)
 Pierre Pascual, M.D. (Montpellier, France)
 Marie-France Pelland, M.D. (Montréal)
 Térésa Pétraglia, M.D. (Montréal)
 Lyne Picard, M.D. (Sherbrooke)
 Claude Piette, M.D. (Montréal)
 Dominique Pilon, M.D. (Montréal)

Michel Pitre, M.D. (Montréal)
 Michel Plante, M.A., Ph.D. (UQAM)
 Manon Proulx, M.D. (Montréal)
 Daniel Racine, M.D. (Montréal)
 Claude Rajotte, M.D. (Montréal)
 Sammy-Ant. Renda, M.D. (Montréal)
 Jean Rivest, M.D. (Montréal)
 Michelle M. Robert, M.D. (Laval)
 Isabelle Robitaille, M.D. (Laval)
 Stéphane Roulier, M.D. (Montréal)
 Marie Andrée Roy, M.D. (Sherbrooke)
 Martine Roy, M.D. (Montréal)
 Lucie Sarrazin-Vincelette, M.D. (Montréal)
 Claude Saucier, M.D. (Montréal)
 Yolaine Sauvageau, M.D. (Laval)
 Rachel Savage, M.D. (Montréal)
 Josée Savoie, M.D. (Montréal)
 Line Savoie, M.D. (Sherbrooke)
 François Scarborough, M.D. (Laval)
 Feryal Sharabyani, M.D. (Montréal)
 Frédéric Simard, M.D. (Laval)
 Luc Simoncelli, M.D. (Montréal)
 Chérif Tadros, M.D. (Montréal)
 Rosaria Tanferna, M.D. (Montréal)
 Isabelle Tardif, M.D. (Montréal)
 Dominique Tessier, M.D. (Montréal)
 Maurice Thibault, M.D. (Montréal)
 Geneviève Tondreau, M.D. (Montréal)
 François Tremblay, M.D. (Montréal)
 Dominique Trempe, M.D. (Montréal)
 Alain Turcotte, M.D. (Montréal)
 Olga Valdivia, M.D. (Montréal)
 Maxime Valois, M.D. (Sherbrooke)
 Stéphane Vanier, M.D. (Montréal)
 Mariette Varvarikos, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Villeneuve, M.D. (Montréal)
 Martin Vincent, M.D. (Montréal)

Responsables de formation clinique

Christian Assaf, M.D. (Montréal)
 David Barbeau, M.D. (Sherbrooke)
 Yolande Bary Charles, M.D. (France)
 Pierre Bastien, M.D. (Montréal)
 François Bertrand, M.D. (McGill)
 Alicia Bedkowska, M.D. (Académie de médecine de Cracovie)
 Yvan Bernier, M.D. (Laval)
 Sadok Besrou, Diplôme de Docteur (Lyon)
 Madeleine Biron Sutto, M.D. (Montréal)
 Julie Boivin, M.D. (Sherbrooke)
 Richard Boisvert, M.D. (Montréal)
 Wilfrid Boisvert, M.D. (Montréal)
 Karine Boucher, M.D. (Montréal)
 Guy Boudreau, M.D. (Montréal)
 Jean Bougard, M.D. (Montréal)
 Karine Bouillon, M.D. (Montréal)
 Michel Bourbeau, M.D. (Montréal)
 Nicole Bricault, B.Sc. (Montréal)
 Martin Brizard, M.D. (Montréal)
 Gaëtan Brouillard, M.D. (Montréal)
 Anne Bruneau, M.D. (Laval)
 Nicolas Chan Wai Ling, M.D. (McGill)
 Marc-André Charron, M.D. (Sherbrooke)
 Alex Chatelier, M.D. (Montréal)
 Christian Clavel, M.D. (Montréal)
 Annie Cloutier, M.D. (Montréal)
 Louise Corneille, M.D. (Montréal)
 Pierre Côté, M.D. (Laval)
 Céline Crowe, M.D. (Montréal)
 Josée D'Astous, M.D. (Montréal)
 Éric Delage, M.D. (Montréal)
 Annie Demers, M.D. (Montréal)
 Daniel Demers, M.D. (Montréal)
 Yves Demers, M.D. (Laval)
 Catherine Demontigny, M.D. (Montréal)
 Jean-Luc Desmarais, M.D. (Montréal)

Jean Duckett, M.D. (Montréal)
 Serge Dufresne, M.Sc. (UQAM), M.D. (Montréal)
 Mario Dumas, B.Sc. (Montréal)
 Serge Dumont, M.D. (Montréal)
 Julie Dupont, M.D. (Laval)
 Daniel Émond, M.D. (Montréal)
 Raymonde Fortin, B.Sc. (Ottawa), B.Sc. (Montréal)
 Jacques Fournier, M.D. (Montréal)
 Guy Frenette, M.D. (Laval)
 Louise Gagnon, M.D. (Montréal)
 Claire Gaudreault, M.D. (Sherbrooke)
 Neil Gaul, M.D. (Montréal)
 Nathalie Gauvin, M.D. (Laval)
 Stéphane Gendron, M.D. (Montréal)
 Pascale Gingras, M.D. (Laval)
 Francis Gossard, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Isabelle Gosselin, M.D. (Sherbrooke)
 Julie Grégoire, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Maroussia Groleau, M.D. (Montréal)
 Samuel Harper, M.D. (Montréal)
 Banafcheh Hejazi, M.D. (Montréal)
 Le Uyen Anh Hoang, M.D. (Montréal)
 Roger Hobden, M.D. (Montréal)
 Nathalie Ifergan, M.D. (Montréal)
 Geneviève Jacob, M.D. (McGill)
 Philippe Karazivan, M.D. (Montréal)
 Isabelle Jolicoeur, M.D. (Sherbrooke)
 Yves Lachance, M.D. (Laval)
 NgocNga (Alexia) Lam, M.D. (Sherbrooke)
 Danielle Lanoue, M.D. (Montréal)
 Daniel Laurin, M.D. (Montréal)
 Guy Lauzon, M.D. (Sherbrooke)
 Renée-Marthe Leblanc, M.D. (Montréal)
 Jean Sébastien Leduc, M.D. (Montréal)
 Francine Léger, M.D. (Montréal)
 Guylaine Lemay, M.D. (Montréal)
 Marthe Lessard, M.D. (Laval)
 Thuy Linh Le Quoc, M.D. (Sherbrooke)
 Lise Lussier, maîtrise en arts (UQAM)
 Caroline Noory, M.D. (Sherbrooke)
 Martine Montigny, M.D. (Louvain), M.Sc. (Montréal)
 Geneviève Ostiguy, M.D. (Montréal)
 Michel Paquin, M.D. (Laval)
 Yves Parent, M.D. (Montréal)
 Paul Pelletier, M.D. (Montréal)
 Micheline Pelletier, M.D. (Montréal)
 Yves Piché, M.D. (Montréal)
 Charles Pless, M.D. (Montréal)
 Diane Poirier, M.D. (Montréal)
 Josée Provencher, M.D. (Montréal)
 Louis Prud'homme, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Raymond, M.D. (Montréal)
 Martine Raymond, M.D. (Montréal)
 Christyne Ricard, M.D. (Montréal)
 Claude Rivard, M.D. (Montréal)
 John Sikiniotis, M.D. (Sherbrooke)
 Fanny Sutto, B.Sc., M.D. (Montréal)
 Geneviève Talbot, M.D. (Sherbrooke)
 Sébastien Thibault, M.D. (Montréal)
 Sabine Trahan, M.D. (Montréal)
 Xia-Hoé Tran, M.D. (Sherbrooke)
 Louise Trépanier, M.D. (Montréal)
 Ung Muoy, M.D. (Montréal)
 Suzie Vermette, M.D. (Montréal)
 Diane Villeneuve, M.D. (Montréal)

Professeur associé

Hassan Soubhi, M.D. (Montréal)

Département de médecine sociale et préventive

Pavillon 1420 Mont-Royal
Bureau 3118
Téléphone : 514-343-6139
Télécopieur : 514-343-5645
www.mdsocp.umontreal.ca

Le Département de médecine sociale et préventive a été créé en 1965. Son mandat est d'atteindre et de maintenir un niveau d'excellence en enseignement et en recherche dans les domaines de l'épidémiologie, de la biostatistique, de la santé publique, de la prévention des maladies et de la promotion de la santé. De façon plus spécifique, le Département de médecine sociale et préventive forme des professionnels de la santé publique capables de concevoir, d'élaborer et d'implanter des stratégies d'intervention visant à promouvoir la santé des populations et à prévenir les maladies et d'évaluer l'efficacité de ces interventions. Il contribue au développement des connaissances et à la formation des chercheurs sur la santé des populations, ses déterminants et sur l'efficacité des interventions. Il est impliqué dans la formation médicale afin que les étudiants en médecine soient exposés aux approches propres à la santé publique. Il maintient des liens étroits avec des milieux de pratique au Québec, au Canada et au niveau international, ce qui permet d'établir des échanges d'expertise et de ressources et de contribuer à la constitution de leadership en santé publique.

Personnel enseignant

Directrice et professeure agrégée

Marie-France Raynault, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)

Professeurs titulaires

Jean-Marc Brodeur, D.D.S., Ph.D. (Montréal)
Clément Dassa, M.A. (Montréal), M.Sc. (McGill), Ph.D. (Toronto)
Pierre Fournier, M.D. (Nice), M.Sc. (Montréal)
William Fraser, M.D. (Dalhousie), M.Sc. (Calgary) – appartenance secondaire
Lise Gauvin, Ph.D. (Montréal)
Lise Goulet, M.D. (Laval), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Slim Haddad, M.D. (Tunis), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Lyon)
Jean Lambert, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Michigan)
Brigitte Maheux, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), Ph.D. (Michigan)
Pierre Philippe, Ph.D. (Montréal)
Louise Potvin, M.A. (Concordia), Ph.D. (Montréal)
Michèle Rivard, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Harvard)
Louise Séguin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Californie)
Jack Siemiatycki, Ph.D. (McGill)
Maria Victoria Zunzunegui, M.Sc., Ph.D. (Californie)

Professeurs agrégés

Christine Colin, M.D. (Nice), M.Sc. (Montréal)
Mark Daniel, M.Sc. (Manitoba), Ph.D. (Colombie-Britannique)
Debbie Ehrmann-Feldman, M.Sc., Ph.D. – appartenance secondaire
Béatrice Godard, M.Sc. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)
Paule Lebel, M.D., M.Sc. (Montréal), CSPQ, FRCP – appartenance secondaire
François Madore, M.D. (Montréal), Ph.D. (Harvard), FRCP – appartenance secondaire
Vinh-Kim Nguyen, M.D. (Montréal), M.Sc., Ph.D. (McGill)

Professeures adjointes

Katherine Frohlich, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Marie Hatem, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Bryn Williams-Jones, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Colombie-Britannique)

Professeurs agrégés de clinique

Louise Fournier, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Montréal)
Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard), C.S.P.Q., F.R.C.P.
Richard Lessard, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), M.A. (Michigan)
Julio C. Soto, M.D., M.Sc. (Cayetano Heredia), Ph.D. (Montréal)

Professeure titulaire de clinique

Céline Mercier, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Louis-Pasteur)

Chercheur titulaire

Raynald Pineault, M.D. (Laval), M.A.H. (Montréal), Ph.D. (Michigan)

Chercheuse agrégée

Denyse Gaurin, M.Sc. (Londres), Ph.D. (McGill) – appartenance secondaire

Professeurs adjoints de clinique

Robert Allard, M.D., M.Sc. (McGill)
Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M.Sc. (Montréal), M.Sc. (London) – appartenance secondaire
Mike Bénigéri, D.D.S. (Paris VII), M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Angèle Bilodeau, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Ingeborg Blancaert, M.D. (Belgique), Ph.D. (McGill)
Paul Brassard, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Sylvie Cardin, M.Sc., Ph.D. (McGill)
Nicole Damestoy, M.D. (McGill), M.Sc. (Montréal)
Véronique Déry, M.D., M.Sc. (Sherbrooke)
Louis Drouin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Harvard)
Aline Émond, M.Sc. (Montréal)
Andrée Gilbert, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Johanne Laguë, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Marie-Claire Laurendeau, M.Sc., Ph.D. (UQAM)
Alain Poirier, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal), en congé
Selim Rashed, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal) – appartenance secondaire
Paul Rivest, M.D., M.Sc. (Montréal)
Yves Robert, M.D. M.Sc. (Montréal), en congé
Yvonne Robitaille, M.A. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Denis Roy, M.D. (Laval), M.P.H. (Californie), M.Sc. (McGill)
Élise Roy, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Marc Steben, M.D., D.E.S.S. (Montréal)
Thérèse St-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M.Sc. (McMaster), Ph.D. (Montréal), FRCP – appartenance secondaire
Susan Stock, M.D., M.Sc. (McMaster)
Louise Valiquette, M.D., M.Sc. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Nicole F. Bernier, M.Sc. (Concordia), Ph.D. (Montréal)
Isabel Fortier, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Laval)
Karen Leffondré, M.Sc. (Rennes), Ph.D. (Paris-Sud)
Yan Kestens, M.Sc., Ph.D. (Laval)

Chargés d'enseignement de clinique

Nathalie Auger, M.D. (Colombie-Britannique), M.Sc. (McGill), F.R.C.P.
Robert Bastien, M.A., Ph.D. (Montréal)
Alex Battaglini, M.Sc. (Montréal)
Nicole Beaudet, M.Sc. (Montréal)
Lucie Bédard, M.Sc. (San Diego), M.P.H. (Californie)
Anne Bruneau, M.D., M.Sc. (Montréal)
Robert Choinière, M.Sc. (Montréal)
Irma Clapperton, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Suzanne DeBlois, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Marthe Deschênes, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Michèle Dupont, M.D., M.Sc. (Montréal), Cert. 2^e cycle, santé comm. (Laval)
Céline Farley, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Stockholm)
Sylvie Gravel, M.Sc. (Montréal)
Nicole Hébert-Croteau, M.D., Ph.D. (Montréal), M.Sc. (Californie)
Marie Julien, M.A., Ph.D. (UQAM)
France Labrèche, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Ginette Lafontaine, M.Sc. (Montréal)
Mireille Lajoie, M.D. (Sherbrooke)
Gilles Lambert, M.D. (Laval)
Marie-José Legault, M.D. (Montréal)
Paul Le Guerrier, M.D. (Montréal)
Jean-Frédéric Lévesque, M.D.
Doïna Malai, M.D. (Roumanie), M.Sc. (Montréal)
Lyne Mongeau, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Carole Morrissette, M.D. (Montréal)
Sandra Palmieri, M.D. (Montréal)
Nicole Perreault, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Pierre A. Pilon, M.D. (Montréal)
Blandine Piquet-Gauthier, M.D. (Lyon I), M.Sc. (Montréal)
Léo-Roch Poirier, M.Sc. (Montréal)
Julie Poissant, Ph.D. (UQAM)
Sylvie Provost, M.D., M.Sc. (Montréal)
Michel Savard, M.D., M.Sc. (Montréal)
Michèle Tremblay, M.D., M.Sc. (Montréal), C.S.P.Q., F.R.C.P.
Michèle Tremblay, M.D. (Laval)
Sylvie Venne, M.D., M.Sc. (Montréal)

Professeurs associés

Christophe Bedos, D.M.D. (Paris), M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Michel Camus, M.Sc., Ph.D. (McGill) – appartenance secondaire

Jeannie Haggerty, M.Sc., Ph.D. (McGill)
 Joe Oppenheimer, Ph.D. (Maryland)
 Joanne Otis, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Fred Paccaud, M.D. (Lausanne)
 Gilles Paradis, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
 Marie-Élise Parent, M.Sc. (Toronto), Ph.D. (Montréal)
 Michel Rossignol, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (McGill)
 Marie-Claude Rousseau, M.Sc., Ph.D. (McGill)

Professeurs émérites

Georges Desrosiers
 Milos Jenicek
 Raynald Pineault

Département de microbiologie et immunologie

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau P-615
 Téléphone : 514-343-6275
 Télécopieur : 514-343-5701
www.microim.umontreal.ca

Le Département offre l'ensemble de la formation en microbiologie (bactériologie, mycologie, parasitologie et virologie) et en immunologie à l'Université de Montréal. Cet enseignement théorique et pratique s'adresse aux étudiants en sciences biologiques et, plus particulièrement, à ceux qui aspirent à une carrière en microbiologie et en immunologie. Il s'adresse également, à l'intérieur de cours spécialisés, à tous les étudiants en sciences de la santé. Le corps professoral est composé, entre autres, de chercheurs fondamentalistes et de médecins cliniciens enseignants.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire

Pierre Belhumeur, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeurs titulaires

Fernando Alvarez, diplôme de Médecine (Buenos Aires)
 Pierre Auger, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Jean Barbeau, Ph.D. (Laval)
 Éric Cohen, Ph.D. (Montréal)
 François Coutlée, M.D. (Montréal)
 Louis De Repentigny, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Marc Drolet, Ph.D. (Montréal)
 Patrick Hallenbeck, Ph.D. (Berkeley, California)
 Guy Lemay, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Françoise Le Deist, M.D. (Paris VII), Ph.D. (Paris VI)
 José P.C.A. Menezes, D.M.V. (Perouse), Ph.D. (Ottawa)
 Serge Montplaisir, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Richard Morisset, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Rafick-Pierre Sekaly, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Lausanne)

Professeurs titulaires de clinique

Anne-Marie Bourgault, M.D. (Sherbrooke)
 Christiane Gaudreau, M.D. (Montréal)
 François Lamothe, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Michel Laverdière, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Emil Toma, Docteur en médecine (Bucarest)
 Pierre L. Turgeon, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Jean Vincelette, M.D., M.Sc. (Montréal)

Chercheurs titulaires

Paul Jolicoeur, M.D., Ph.D. (Laval)
 Yves Langelier, Ph.D. (Sherbrooke)
 Tarik Möryöy, Ph.D. (Allemagne)

Professeurs agrégés

Michel Roger, M.D., Ph.D. (Montréal)
 George Szatmari, Ph.D. (McGill)
 Jacques Thibodeau, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Laval)

Professeurs agrégés de clinique

Paul Bayardelle, M.D. (Strasbourg)
 Claire Béliveau, M.D. (Montréal)
 Jocelyn Delorme, M.D. (Montréal)

Elie Haddad, M.D. (Paris)
 Céline Laferrrière, M.D. (Laval)
 Claude Lemieux, M.D. (Montréal)
 Denis Phaneuf, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Michel Poisson, M.D. (Montréal)
 Madeleine Ravaoarinaro, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
 Jean Robert, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Danielle Rouleau, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Pierre St-Antoine, M.D. (Montréal)
 Karl Weiss, M.D., M.Sc. (Montréal)

Chercheurs agrégés

Ali Ahmad, D.M.V., M.Sc. agriculture (Faisalabad), Ph.D. (Cornell)
 Carolina Alfieri, Ph.D. (Montréal)
 Elliot Drobetsky, Ph.D. (York)
 Sophie Laberge, M.D. (Laval)
 Hugo Soudeyns, Ph.D. (McGill)

Professeures adjointes

France Daigle, Ph.D. (Montréal)
 Cécile Tremblay, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Guy Albert, M.D. (Montréal)
 Anne-Marie Demers, M.D. (Montréal)
 Yves Girouard, M.D. (Montréal)
 Louise Labrecque, M.D. (Montréal), Ph.D. (London)
 Annie-Claude Labbé, M.D. (Sherbrooke)
 Pierre-Jean Laflamme, M.D. (Montréal)
 Brigitte Malette, Ph.D. (Montréal)
 Richard Marchand, M.D. (Montréal)
 Claudine Matte, Ph.D. (Laval)
 Grégoire Noël, M.D. (Mexico), M.Sc. (Montréal)
 Gilbert Pichette, M.D. (Montréal)
 Louise Poirier, M.D. (McGill)
 Johanne Poudrier, Ph.D. (Montréal)
 Fabien Rallu, Ph.D. (Pierre-et-Marie Curie, Paris VI)
 Lise-Anne St-Jean, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Petronela Ancuta, Ph.D. (Paris-Sud, Paris XI)
 Abdellah Belmaaza, Ph.D. (Montréal)
 Idriss Djilali-Saiah, Ph.D. (Paris-Sud, Paris XI)
 Sylvie Lesage, Ph.D. (McGill)

Chargés d'enseignement de clinique

Claude Fortin, M.D. (Montréal)
 Céline Rousseau, M.D. (Laval)
 Benoit Thivierge, M.D. (Montréal)
 Carlos Vega-Jacome, M.D. (U. Nationale de la Colombie), M.Sc. (Montréal)

Responsable de formation clinique

Monique Goyette, M.D. (Montréal)

Attachés de recherche

Elias El Haddad, Ph.D. (McGill)
 Dominique Gauchat-Feiss, Doctorat (Genève)

Professeurs associés

Roland Brousseau, Ph.D. (Massachusetts)
 Luchino Cohen, (Paris-Sud, Paris XI)
 Diane Fournier, Ph.D. (UQ à Québec)
 Lyne Gagnon, Ph.D. (Sherbrooke)
 Anne Gatignol, Ph.D. (Toulouse)
 Serge Guiot, Doctorat en sciences de l'environnement (Fondation universitaire Luxembourgeoise)
 Georg Hollander, M.D. (Suisse)
 Bernard Massie, Ph.D. (Montréal)
 Luke Masson, B.Sc. (Waterloo), Ph.D. (McGill)
 Andrew Mouland, Ph.D. (McGill)
 Alaka Mullick, Ph.D. (Illinois)
 Bouchra Sehrir, Ph.D. (Montréal)
 Marc Vaillancourt, Ph.D. (Montréal)

Professeures émérites

Sorin Sonea
 Fernand Turgeon

Département de nutrition

Pavillon Liliane-de-Stewart
Bureau 1204
Téléphone : 514-343-6398
Télécopieur : 514-343-7398
www.mdnut.umontreal.ca

Le Département de nutrition est le seul au Canada qui soit relié à une Faculté de médecine, ce qui lui confère un mandat fortement axé sur la santé. Créé en 1942, sous le nom d'Institut de diététique et de nutrition, il est, depuis avril 1974, constitué en département qui a pour but de former des spécialistes de la nutrition, envisagée comme discipline scientifique et comme profession de la santé. C'est un département de sciences de base et, de ce fait, il assume la responsabilité de l'enseignement et de la recherche en nutrition à la Faculté de médecine et à l'Université. C'est aussi une école professionnelle de diététique, et à ce titre, il dispense un programme complet de 1^{er} cycle, un programme de maîtrise professionnelle en plus d'une maîtrise recherche, un doctorat en nutrition et des activités d'enseignement continu.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire

Dominique Garrel, M.D. (Lyon)

Adjoint au directeur et professeur agrégé

Olivier Receveur, Ph.D. (Californie), responsable du programme d'études supérieures

Adjointe au directeur et professeure titulaire

Marielle Ledoux, Ph.D. (McGill), responsable du programme de 1^{er} cycle

Professeurs titulaires

Hélène Delisle, Maîtrise en droit (Grenoble), M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Christine Des Rosiers, Ph.D. (Laval)

Jean-Marie Ékoé, Ph.D. (Suisse)

Guylaine Ferland, Ph.D. (Montréal)

Victor Gavino, M.Sc. (Minnesota), Ph.D. (Ohio)

Parviz Ghadirian, M.Sc. (Nebraska), Ph.D. (Londres)

Émile Levy, Ph.D. (Jérusalem)

Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève)

Olivier Receveur, M.Sc., Ph.D. (Californie-Berkeley)

Irène Strychar, M.Ed. (Ottawa), Ed.D. (B.C.)

Professeurs agrégés

Marie Marquis, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (UQÀM)

Bryna Shatenstein, Bacc. (McGill) M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Chercheuse agrégée

Jane Aimée Montgomery, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Guylaine Bouchard, Ph.D. (Montréal)

Rémi Rabasa-Lhoret, Ph.D. (Montpellier)

Professeur adjoint de clinique

Robert Dufour, M.D. (Montréal)

Chercheuse adjointe

Blandine Comte, Ph.D. (Lyon)

Responsables de formation clinique

Christina Blais, M.Sc. (Davis, California)

Manon Bureau, Bacc. (Montréal), M.Sc. (HEC, Montréal)

Marguerite Desaulniers, M.Sc. (Laval)

Danielle Lepage, M.Sc. (Montréal)

France Nolin, M.Sc. (McGill)

Édith Painchaud, M.Sc. (Montréal)

Micheline Poliquin, M.Sc. (Montréal)

Louise St-Denis, M.Sc. (Montréal)

Annie Vallières, Bacc. (Laval)

Professeures associées

Michèle Houde-Nadeau, D.Sc. (Laval)

Antony Karelis, Ph.D. (Montréal)

Professeures émérites

Monique Daigneault

Estelle Mongeau

Département d'obstétrique-gynécologie

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
3175, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
4^e étage, bloc 8, Bureau 4829
Téléphone : 514-345-7708
Télécopieur : 514-345-4648

Le Département universitaire a été créé par une décision du conseil de l'Université de Montréal en décembre 1963 par la fusion du Département d'obstétrique avec le service de gynécologie du Département de chirurgie. La mission du Département est de promouvoir la santé des femmes par la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies reliées au système reproducteur et à la grossesse. Depuis sa création, le Département s'est particulièrement signalé par la qualité de ses programmes d'enseignement aux divers cycles, de surspécialité et de formation continue, l'innovation pédagogique et un rôle prépondérant dans le domaine de la reproduction au niveau national. Ses activités de recherche s'effectuent en collaboration avec les départements de pharmacologie, physiologie, biochimie, microbiologie et médecine sociale et préventive.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire

William Fraser, M.D. (Dalhousie), M.Sc. (Calgary)

Professeurs titulaires

Serge Bélisle, M.D. (Montréal)

Gilles Bleau, Ph.D. (Montréal)

Marc Boucher, M.D. (Montréal)

Pierre Drouin, M.D. (Ottawa)

Diane Michèle Provencher, M.D. (Montréal)

Jean St-Louis, Ph.D. (Sherbrooke)

Professeurs titulaires de clinique

Robert Gauthier, M.D. (Montréal)

Pierre Fugère, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

François Maurice Audibert, M.D. (Paris)

Michèle Brochu, M.D. (Laval)

Alexandre Dumont, M.D. (Paris)

Marie-Josée Dupuis, M.D. (Montréal)

Philippe Gauthier, M.D. (Montréal)

Bernard Lambert, M.D. (Montréal)

Line Leduc, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

Joanne Benoit, M.D. (Montréal)

François Bissonnette, M.D. (Montréal)

Diane Francoeur, M.D. (Laval)

Philippe Gauthier, M.D. (Montréal)

Linda Hudon, M.D. (Montréal)

Julien Lord, M.D. (Laval)

André Masse, M.D. (Montréal)

Bertrand Michon, M.D. (Montréal)

Lucie Morin, M.D. (Sherbrooke)

Chercheur agrégé

François Dubé, Ph.D. (Montréal)

Professeures adjointes

Marie-Josée Bédard, M.D. (McGill)

Marie-Hélène Mayrand, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Guylaine Asselin, M.D. (Montréal)

Louis Beaumont, M.D. (Montréal)

Jacques Bourque, M.D. (Montréal)

Christine Cadrin, M.D. (Laval)

Johanne Dubé, LL.B. (Sherbrooke), M.D. (Montréal)

Suzy Gascon, M.D. (Montréal)

Louis R. Granger, M.D. (Montréal)

Jacques Kadoch, M.D. (Montréal)

Daniel Landry, M.D. (Montréal)

Louise Lapensée, M.D. (Laval)

Marie-Claude Lemieux, M.D. (McGill)

Pierre Miron, M.D. (Sherbrooke)
 Stéphane Ouellet, M.D. (Montréal)
 Robert Pichet, M.D. (Montréal)
 Chantal Rivard, M.D. (Montréal)
 Geneviève Roy, M.D. (Montréal)
 Robert Sabbah, M.D. (Montréal)
 Philippe G. Sauthier, M.D. (Montréal)
 Marie-Soleil Wagner, M.D. (Montréal)
 Michel Welt, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Zoha Kibar, M.Sc. (Beyrouth), Ph.D. (McGill)
 André Tremblay, B.Sc. (UQÀM), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Sherbrooke)
 Luo Zhong-Cheng, M.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

François Beaudoin, M.D. (Montréal)
 Martine Bernard, M.D. (Sherbrooke)
 Rania Bou Habib, M.D. (Paris)
 René Chemaly, M.D. (Beyrouth)
 Jocelyne Desjardins, M.D. (Montréal)
 Anne Di Zazzo, M.D. (Montréal)
 Louise Duperron, M.D. (Montréal)
 Julie Guimond, M.D. (Montréal)
 Yves Korczak, Doctorat en médecine (Grenoble), M.Sc. (Montréal)
 Annick Larochelle, M.D. (Montréal)
 Nathalie Leroux, M.D. (Montréal)
 Omer Poulin, B.Pharm. (Montréal), M.D. (Louvain), M.A. (UQÀM)
 Andrée Sansregret, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Emmanuel Bujold, M.D. (Montréal)
 Julie Lafond, B.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)

Département d'ophtalmologie

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau S-700
 Téléphone : 514-343-7094
 Télécopieur : 514-343-5790
www.ophtalmo.umontreal.ca

La mission du Département d'ophtalmologie est essentiellement une mission d'excellence en enseignement, en recherche et en distribution de soins ultraspécialisés.

Le Département offre un enseignement de la plus haute qualité. Cet enseignement s'adresse aux étudiants du programme de médecine, du programme de résidence en ophtalmologie et de celui des autres spécialités, notamment médecine familiale, neurologie, plastie. Il assure également la formation en surspécialité (*fellowship*) et en études graduées et postgraduées. De plus, le Département organise diverses activités de formation continue à l'intention de son corps professoral, des médecins spécialistes, des médecins omnipraticiens et du personnel paramédical.

Le Département d'ophtalmologie favorise aussi la recherche clinique et fondamentale et stimule l'esprit de recherche chez les étudiants et les professeurs. Il exerce également un rôle important dans l'évaluation des technologies nouvelles.

Le Département entend, tout en assurant son propre rayonnement, offrir à la population des soins de la plus haute qualité.

Personnel enseignant

Directrice et professeure titulaire

Hélène Boisjoly, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Johns Hopkins University)

Professeur titulaire

Pierre Labelle, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Isabelle Brunette, M.D. (Montréal)
 Christine Corriveau, M.D. (Montréal)
 Leonard Levin, M.D. (Harvard), Ph.D. (Harvard)

Professeurs agrégés de clinique

Alfred Assalian, M.D. (Montréal)
 Marie-Carole Boucher, M.D. (Montréal)
 Jean-Louis Jacob, M.D. (Montréal)
 Isabelle Hardy, M.D. (Montréal)

Mark Lesk, M.D. (McGill), M.Sc. (Weizmann Institute of Science)
 Nicole Robillard, M.D. (Montréal)
 Paul Thompson, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Jean-Daniel Arbour, M.D. (Montréal)
 Maryam Aroichane, M.D. (Montréal)
 Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M.Sc. (University College, London)
 Pierre Brais, M.D. (Montréal)
 Line Chevette, M.D. (Montréal)
 François Codère, M.D. (Sherbrooke)
 Louis A. Corriveau, M.D. (Montréal)
 Jean André De Groot, M.D. (Montréal)
 Pierre Demers, M.D. (McGill)
 Jean Duperré, M.D. (Laval)
 Nicole Fallaha, M.D. (Sherbrooke)
 Eric Fortin, M.D. (Laval)
 Patrick Hamel, M.D. (Laval)
 Paul Harasymowycz, M.D. (McGill), M.Sc. (Montréal)
 Pierre Laflamme, M.D. (Montréal)
 Salim Lahoud, M.D. (American University of Beirut)
 Michèle Mabon, M.D. (Manitoba)
 Gilles Marcil, M.D. (Montréal)
 Francine Mathieu-Millaire, M.D. (Montréal)
 Jacqueline Orquin, M.D. (Paris)
 Conrad-R. Pelletier, M.D. (Montréal)
 Mikael Sebag, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Gilbert Bernier, Ph.D. (Montréal)
 Marie-Sylvie Roy, Ph.D. (Montréal)
 Dave St-Amour, Ph.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Marie-Lyne Bélair, M.D. (Montréal)
 Richard F. Bergeron, M.D. (Montréal)
 Patrick Boulos, M.D. (Montréal)
 Louise Brossard-Jaimes, M.D. (Montréal)
 Renée Carignan, M.D. (Montréal)
 Louise Charbonneau, M.D. (Montréal)
 Ghassan Cordahi, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Daniel Desjardins, M.D. (Sherbrooke)
 Danny Gauthier, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Michel Gravel, M.D. (Montréal)
 Lucie Khouri, M.D. (Montréal)
 Sophie Leduc, M.Sc., M.D. (Montréal)
 Frédéric Lord, M.D. (Montréal)
 Jeannine Méchal-Chokron, M.D. (Paris)
 Thao T.B. Nguyen, M.D. (Montréal)
 Tuan Quynh Tram Nguyen, M.D. (Montréal)
 Sébastien Olivier, M.D. (Montréal)
 Luis H. Ospina, M.D. (Pontificia Universidad Javeriana, Bogota, Colombie)
 Manuel Perrier, M.D. (Montréal)
 Michel Podtetenev, M.D. (Montréal)
 Michael Quigley, M.D. (Dalhousie)
 Louis Racine, M.D. (Montréal)
 Alexandre Silvestri, M.D. (Montréal)
 Rosanne Superstein, M.D. (McGill)
 Denis Tardif, M.D. (Laval)
 Pierre-Marie Tassot, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Marie-Claude Tremblay, M.D. (Montréal)
 Jamie Wong, B.Sc. (Cambridge), M.D. (Boston)

Département de pathologie et biologie cellulaire

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau N-535
 Téléphone : 514-343-6297
 Télécopieur : 514-343-5755
www.patho.umontreal.ca

Le Département de pathologie et biologie cellulaire se caractérise par sa double vocation, à la fois clinique et fondamentale. Son corps professoral est ainsi composé de professeurs de clinique, de professeurs réguliers universitaires et de chercheurs fondamentalistes et cliniciens. L'enseignement supérieur professionnel est dispensé dans deux programmes accrédités par le Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada : l'Anatomopathologie et la Neuropathologie. Cet enseignement se concentre principalement dans les centres hospitaliers universitaires (CHUM; CHUMÉ et CHA : Hôpital Maisonneuve-Rosemont).

Les programmes de formation de deuxième et troisième cycles de Pathologie et biologie cellulaires accueillent des étudiants dans cinq options : Biologie du cancer; Biologie cellulaire; Biopathologie cardiovasculaire; Cytogénétique; Système nerveux. Les activités de recherche se regroupent selon les principaux axes suivants : biologie cellulaire et moléculaire; physiopathologie cardiaque, vasculaire et sanguine; neurocytologie; neuropathologie; reproduction et SIDA. De plus, le Département accueille des étudiants de premier cycle pour des stages d'initiation à la recherche, et des chercheurs postdoctoraux canadiens et étrangers.

Enfin, le Département de pathologie et biologie cellulaire assure l'enseignement de l'anatomie macroscopique, de l'embryologie microscopique et ultrastructurale, de la biologie cellulaire et moléculaire, de la pathologie et de la cytogénétique à des étudiants en médecine et à ceux des autres programmes facultaires.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire

Pierre Drapeau, Ph.D. (McGill)

Professeurs titulaires

Moïse Bendayan, Ph.D. (Montréal)

Pierre Chartrand, Ph.D. (Montréal)

Laurent Descarries, M.D. (Montréal)

Guy Doucet, Ph.D. (Montréal)

János G. Filep, M.D. (Hongrie)

Lise Giroux, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique

Yves Robitaille, M.D. (Montréal)

Walter Schürch, M.D. (Berne), Doctorat en médecine (Zurich)

Professeurs agrégés

Katherine Borden, Ph.D. (Yale)

Michel Desjardins, Ph.D. (Montréal)

Jean Déziel, M.D. (Montréal)

Louis Gaboury, M.D. (Montréal), Ph.D. (B.C.)

Dorin Lucian Ghitescu, Ph.D. (Montréal)

Victor Gisiger, Dipl. Fédéral de Médecine, M.D. (Lausanne)

Nicole Leclerc, Ph.D. (Laval)

Nicole Lemieux, Ph.D. (Montréal)

Luc Laurier Oligny, M.D., M.Sc. (McGill)

Jacques Paiement, Ph.D. (McGill)

Marc Pelletier, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Sherbrooke)

Marc Therrien, Ph.D. (Montréal)

Alain Verreault, Ph.D. (Cambridge)

María Leiza Vitale, Licence et Doctorat (Buenos Aires)

Professeurs agrégés de clinique

Guy Allaire, M.D. (Montréal)

Pierre Brochu, M.D. (Montréal)

Jean Côté, M.D. (Montréal), D.C.P. (Londres)

Gilles Gariépy, M.D. (Montréal)

Pierre-Paul Turgeon, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Damien D'Amours, Ph.D. (Angleterre)

Jean-Christophe Fournet, M.D. (Paris)

Roger Lippé, M.Sc. (McMaster), Ph.D. (B.C.)

Bich Ngoc Nguyen, M.D. (Sherbrooke)

Philippe Roux, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique

France Berthelet, M.D., M.Sc. (Montréal)

Danielle Bouffard, M.D. (Sherbrooke)

Josée Doyon, M.D. (Montréal)

Raouf Fetni, Ph.D. (Montréal)

Isabelle Gorska-Flipot, Ph.D. (Gdansk)

Andrew Mitchell, M.D. (Saskatchewan)

Anny Sauvageau, M.D. (Montréal)

Chercheuse agrégée

Adriana Di Polo, B.Sc. (Venezuela), Ph.D. (California)

Chercheur adjoint

Karl Fernandes, Ph.D. (B.C.)

Jean-Claude Labbé, Ph.D. (Montréal)

Saint-Amant Louis, Ph.D. (McGill)

Chargés d'enseignement de clinique

Annie Belisle, M.D. (Montréal)

Yvan Boivin, M.D. (Ottawa)

André Bourgault, M.D. (Montréal)

Dorothee Dal Soglio, M.Sc., M.D. (Paris)

José Ferreira, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)

Rachid Hadjeres, M.D. (Alger)

Michelle Houde, M.D. (Montréal)

Victor Kokta, M.D. (Sherbrooke)

Jean-Luc Laporte, D.E.A. (Paris VII), Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris VI, Faculté de médecine Saint-Antoine)

André Lauzon, M.D. (Montréal)

Christian Lussier, M.D. (Montréal)

Caroline Meunier, M.D. (Montréal)

Serge Nolet, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)

Hervé Sartelet, M.D., D.E.A. (France)

Responsables de formation clinique

Pascale Lanneville, M.D. (Laval)

Perron, Robert, M.D. (Laval)

Professeurs associés

Carole Lavigne, M.D. (Moncton)

Lisa McKerracher, Ph.D. (York)

Ivan Robert Nabi, Ph.D. (Israël)

François Rousseau, M.D., M.Sc. (Laval)

Professeurs émérites

Pierre Bois

Pierre Jean

Jean-Gilles Latour

Claude-Lise Richer

René Simard

Département de pédiatrie

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

Bureau 7956

Téléphone : 514-345-4675

Télécopieur : 514-345-4822

www.medped.umontreal.ca

Le Département de pédiatrie s'est donné comme mission d'exercer un leadership dans les domaines reliés à la santé et au bien-être des enfants, de la période embryonnaire à la fin de l'adolescence. À cet effet, le Département s'assure que la qualité des soins offerts aux enfants soit continuellement optimisée dans ses départements hospitaliers universitaires affiliés, grâce à un corps professoral de qualité et à un encadrement approprié des stagiaires sous sa responsabilité. En créant un environnement propice à la transmission et à l'application de nouvelles connaissances selon des axes prioritaires centrés sur l'enfant, le Département veut jouer un rôle d'avant-garde en recherche. Le Département vise la meilleure qualité d'apprentissage à tous les niveaux de formation (niveau de premier cycle, résidence, stagiaires du niveau des études supérieures) et favorise le développement d'approches novatrices dans l'acquisition des connaissances. Le but ultime de cette démarche pédagogique vise l'excellence de la formation des médecins et une contribution à la formation d'autres professionnels de la santé, en relation avec le bien-être de l'enfant.

Personnel enseignant

Directeur et professeur agrégé de clinique

Marc A. Girard, M.D. (Laval)

Professeurs titulaires

Fernando Alvarez, diplôme de Médecine (Buenos Aires)

Harry Bard, M.D. (Lausanne)

Sylvain Chemtob, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)

Jean-Claude Furon, M.D. (Haïti)

Jean-Yves Frappier, M.D. (Montréal)
 Marie Gauthier-Chouinard, M.D. (Laval)
 Damian Labuda, Ph.D. (Adam Mickiewicz)
 Jacques Lacroix, M.D. (Montréal)
 Marie Lambert, M.D. (Montréal)
 Normand Lapointe, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Émile Lévy, Ph.D. (Israël), appartenance secondaire
 Grant Mitchell, M.D. (Saskatchewan)
 Andrée-Marie Rasquin-Weber, M.D. (Louvain)
 Pierre Robitaille, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
 Élisabeth Rousseau, M.D. (Strasbourg)
 Daniel Sinnett, Ph.D. (Montréal)
 François Teasdale, M.D. (Montréal)
 Richard Tremblay, Ph.D. (London, Angleterre), appartenance secondaire
 Michel Vanasse, M.D. (Montréal)
 Guy Van Vliet, M.D. (Bruxelles)
 Jean Wilkins, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique

Gloria Jeliu, M.D. (Paris)
 Albert Larbrisseau, M.D. (Montréal)
 Georges-Étienne Rivard, M.D. (Montréal)

Chercheur titulaire

Alexey Pshezhetsky, M.Sc., Ph.D. (Moscou)

Professeurs agrégés

René Carbonneau Ph.D. (Montréal)
 Lionel Carmant, M.D. (Sherbrooke)
 Michèle David, M.D. (Montréal)
 Cheri L. Deal, Ph.D. (McGill), M.D. (Montréal)
 Sophie Laberge, M.D. (Laval)
 Jean-Guy Lapierre, M.D. (Montréal)
 Jacques Michaud, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Linda Spigelblatt, M.D. (McGill)
 Robert L. Thivierge, M.D. (Laval)

Professeurs agrégés de clinique

Claire Allard-Dansereau, M.D. (Sherbrooke)
 Benoit Bailey, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Anne-Claude Bernard-Bonnin, M.D. (Montréal)
 Christine Boutin, M.D. (Sherbrooke)
 Ana-Maria Carceller-Blanchard, M.D., Ph.D. (Barcelone)
 Josette Champagne, M.D. (Sherbrooke)
 Martin A. Champagne, M.D. (Sherbrooke)
 Teresa Costa, M.D. (Ottawa)
 Éric Drouin, M.D. (Montréal)
 Robert Dubé, M.D. (Sherbrooke)
 Catherine Farrell, M.D. (Queen's)
 Christophe Faure, Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris V)
 Anne Fournier, M.D. (Montréal)
 Pierre Gaudreault, M.D. (Laval)
 Elie Haddad, M.D. (Paris)
 Nancy Haley, M.D. (McMaster)
 Heather Hume, M.D. (Queen's)
 Céline Huot, M.D. (McGill)
 Marc Lebel, M.D. (Montréal)
 Jean-Marie Leclerc, M.D. (Montréal)
 Francine Lefebvre, M.D. (Montréal)
 Emmanuelle Lemyre, M.D. (McGill)
 Danielle Marcoux, M.D. (Montréal)
 Steven R. Martin, M.D. (Calgary)
 Catherine McCuaig, M.D. (Queen's)
 Joachim Miro, M.D. (Montréal)
 Albert Moghrabi, M.D. (Montréal)
 Julie Powell, M.D. (Sherbrooke)
 François Proulx, M.D. (Montréal)
 Robert Rosenfeld, M.D. (Genève)
 Jacques Saintonge, M.D. (Montréal)
 Bruce Tapiero, M.D. (Montréal)
 Jean Turgeon, M.D. (Montréal)
 Nicolaas H. Van Doesburg, M.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés

Maja Krajinovic, M.D. (Belgrade)
 Andrea Richter, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)
 Hugo Soudeyns, Ph.D. (McGill), appartenance secondaire

Professeure adjointe

Graziella Di Cristo, Ph.D. (Italie)

Professeurs adjoints de clinique

Nathalie Alos, M.D. (Bordeaux, France)
 Isabelle Amyot, M.D. (Montréal)
 Michael Arsenault, M.D. (Ottawa)
 Stéphane Barrette, M.D. (Laval)
 Sylvie Bergeron, M.D. (Sherbrooke)
 Denis Bérubé, M.D. (McGill)
 Jean-Luc Bigras, M.D. (Montréal)
 Myriam Brassard, M.D. (McGill)
 Benoit Carrière, M.D. (Montréal)
 Gilles Chabot, M.D. (Montréal)
 Isabelle Chevalier, M.D. (McGill)
 Jean-François Chicoine, M.D. (Montréal)
 Marie-José Clermont, M.D. (Montréal)
 Dominique Cousineau, M.D. (Montréal)
 Barbara Joy Cummins-McManus, M.D. (McMaster)
 Nagib S. Dahdah, Diplôme de docteur en médecine (St-Joseph, Beyrouth)
 Hélène Decaluwe, M.D. (McGill)
 Valérie Désilets, M.D. (Laval)
 Colette Deslandres, M.D. (Montréal)
 Anne Des Roches, M.D. (Laval)
 Paola Diadori, M.Sc. (McGill), M.D. (Laval)
 Martha Dirks, B.Sc. (Western Ontario), M.D. (McGill)
 Michel Duval, M.Sc. (René-Descartes), Diplôme d'État de docteur en médecine (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
 Gilles Fortin, M.D. (Montréal)
 France Gauvin, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Louis Geoffroy, M.D. (Sherbrooke)
 Thierry Gillain, M.D. (Belgique)
 Jean Bernard Girodias, M.D. (Lyon)
 Monique Gonthier, M.D. (Sherbrooke)
 Serge Gouin, M.D. (McGill)
 Denise Herzog, M.D., M.Sc. (Bâle)
 Sheila Jacob, M.D. (Toronto)
 Philippe Jouve, M.D. (Paris VII)
 Christian Lachance, M.D. (Montréal)
 Valérie Lamarre, M.D. (McGill)
 Anne-Laure Lapeyraque, M.D. (Paris V)
 Caroline Laverdière, M.D. (Montréal)
 Mireille Le May, M.D. (Ottawa)
 Catherine Litalien, M.D. (McGill)
 Anne Lortie, M.D. (Montréal)
 Jacques-Édouard Marcotte, M.D. (Laval)
 Aïcha Merouani, M.D. (Alger)
 Uyen-Phuong Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
 Sonia Nizard, M.D., Ph.D. (France)
 Anne Monique Nuyt, M.D. (Montréal)
 Philippe Ovetchkine, M.Sc. (Paris VII), M.D. (Pierre-et-Marie Curie, Paris VI)
 Véronique Phan, M.D. (McGill)
 Marie-Noël Primeau, M.D. (Sherbrooke)
 Selim Rashed, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
 Monique Robert, M.D. (Sherbrooke)
 Claire H. Saint-Cyr, M.D. (Laval)
 Thérèse St-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M.Sc. (McMaster)
 Danielle Taddeo, M.D. (Montréal)
 Frédérique Tihy, Ph.D. (Paris XI)
 Baruch Toledano, M.D. (McGill)
 Marisa Tucci, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Annie Veilleux, M.D. (Laval)
 Rochelle Winikoff, B.Sc., M.D. (McGill)

Chercheurs adjoints

Devendra Amre, Ph.D. (McGill)
 Gregor Andelfinger, M.D. (Allemagne)
 Albeta Chorvatova, Ph.D. (Claude Bernard, Lyon I)
 Sylvie Fortin, Ph.D. (Montréal)
 Pierre Hardy, M.D. (Laval), Ph.D. (Montréal)
 Jean-Claude Lavoie, Ph. D. (Montréal)
 Éric Wagner, Ph.D. (Laval)

Chargés d'enseignement de clinique

Céline Belhumeur, M.D., M.Sc. (Laval)
 Brahim Bensouda, M.D. (Maroc)

Suzanne Brunet, M.D. (Laval)
 Maria Buihieu, M.D. (Montréal)
 Chantal Buteau, M.D. (Laval)
 Antonio D'Angelo, M.D. (Queen's, Ontario)
 Guy D'Anjou M.D. (Laval)
 Negib Debs, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Otilia-Maria Dobrescu, M.D. (Bucarest)
 Julie Dubé, M.D. (Sherbrooke)
 Frédéric Faucher, M.D. (Montréal)
 Christiane Gagnon, M.D. (Montréal)
 Jocelyn Gravel, M.D. (Montréal)
 Charles Hamaoui, M.D. (Montréal)
 Karen Harrington, M.D., Ph.D. (McGill)
 Afshin Hatami, M.D. (Montréal)
 Catherine Hervouet-Zeiber, M.D. (McGill)
 Olivier Jamouille, M.D., Ph.D. (Belgique)
 Marie Laberge-Malo, M.D. (Montréal)
 Jean Lachapelle, M.D. (Montréal)
 Guylaine Larose, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Tuyet-Diem Le, M.D. (Hue, Viêt Nam)
 Héléne Leblond, M.D. (Laval)
 Arielle Lévy, M.D. (Montréal)
 Nathalie Lucas, M.D. (Laval)
 Valérie Marchand, M.D. (Sherbrooke)
 Élise Martin, M.D. (Montréal)
 Bich Hong Nguyen, M.D. (Montréal)
 Angela Noble, M.D., Ph.D. (Terre-Neuve)
 Dominique Panet-Raymond, B.Sc. (Queen's, Ontario), M.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Antoine Payot, M.D. (Genève)
 Caroline Pedneault, M.D. (Sherbrooke)
 Véronique Pelletier, M.D. (Laval)
 Louise Piché, M.D. (McGill)
 Nancy Robitaille, M.D. (Montréal)
 Michel Roy, M.D. (Montréal)
 Robert Saint-Jacques, M.D. (Montréal)
 Nora Setton-Dahan, M.D. (Montréal)
 Alain Sirard, M.D. (Montréal)
 Sanja Stojanovic, M.D. (René Descartes, Paris V)
 Katerina Théodoropoulos, M.D. (Montréal)
 Tahmouresse Toussi, M.D. (Lausanne)
 Mélanie Vincent, M.D. (McGill)

Professeurs associés

Louis Dallaire, M.D. (Laval), Ph.D. (McGill)
 Francis H. Glorieux, M.D. (Louvain), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Laurent Legault, M.D. (Montréal)
 Caterina Psarropoulou, Ph.D. (Putras)
 Ijaz Aslam Qureshi, Ph.D. (Montréal)

Responsables de formation clinique

Véronique Bédard, M.D. (Sherbrooke)
 Marie-Hélène Caumartin, M.D. (Sherbrooke)
 François Chrétien, M.D. (Sherbrooke)
 Claude Fecteau, M.D. (Sherbrooke)
 Gilles Julien, M.D. (Laval)
 Caroline Lacerte, M.D. (Laval)

Professeurs émérites

Robert Collu
 Louis Dallaire
 André Davignon
 Gloria Jeliu
 Claude C. Roy

de base, la pharmacologie s'occupe de la cinétique des médicaments, de la compréhension des mécanismes d'action de la réponse aux médicaments, de la relation structure – activité, et de la découverte de nouveaux médicaments ou de nouvelles cibles pour mieux traiter une maladie. En tant que science appliquée, la pharmacologie clinique s'intéresse à l'utilisation des médicaments et à l'accessibilité aux médicaments afin d'améliorer la qualité de vie de tous les patients.

Les activités de recherche du Département de pharmacologie, en tant que science de base, couvrent les axes suivants : la pharmacologie moléculaire et les voies de signalisation, la pharmacologie cardiovasculaire, la neuropharmacologie, la pharmacologie de l'appareil digestif, la pharmacologie oncologique, la pharmacologie de l'inflammation, la pharmacologie de la douleur, la pharmacogénomique, la thérapie génique, la pharmacocinétique, le métabolisme des médicaments et la pharmacodynamie. En tant que science appliquée, par le biais de la pharmacologie clinique, le Département s'intéresse à la cinétique et dynamique des médicaments, à l'utilisation rationnelle des médicaments, à la pharmacovigilance, à la pharmacoépidémiologie et à l'évaluation économique du médicament.

Le corps professoral du Département de pharmacologie inclut 30 chercheurs et professeurs qui encadrent la formation d'une soixantaine d'étudiants du niveau des études supérieures. En plus du programme de formation de deuxième et de troisième cycles, le Département assure l'enseignement de la pharmacologie dans plusieurs programmes de premier cycle tels les programmes de médecine, de sciences biomédicales, de sciences infirmières, de réadaptation, de biochimie et sciences biologiques. Des conférences de pharmacologie sur une base hebdomadaire complètent cette formation.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire

Patrick du Souich, M.D., Ph.D. (Barcelone)

Professeurs titulaires

René Cardinal, Ph.D. (McGill)
 Denis DeBlois, Ph.D. (Laval)
 André De Léan, M.D., Ph.D. (Laval)
 Louis Dumont, Ph.D. (Montréal)
 Pierre S. Haddad, Ph.D. (Montréal)
 Trang Hoang, Ph.D. (Lausanne)
 Chantal Lambert, Ph.D. (Montréal)
 Pierre Larochelle, M.D. (Laval), Ph.D. (McGill)
 Pierre-André Lavoie, Ph.D. (McGill)
 Sylvain Meloche, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Richard-L. Mompalmer, Ph.D. (Vermont)

Chercheurs titulaires

Marielle Gascon-Barré, Ph.D. (Montréal)
 Mona Nemer, Ph.D. (McGill)
 Peter W. Schiller, Ph.D. (Zurich)

Professeurs agrégés

Pierre Beaulieu, M.D. (Bordeaux), Ph.D. (Montréal)
 Jean-François Gauchat, Ph.D. (Genève)
 Teresa Kus, M.D., Ph.D. (McGill)
 Louis P. Perrault, M.D. (Montréal), Ph.D. (Strasbourg)
 Vincent Pichette, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Martin G. Sirois, Ph.D. (Sherbrooke)
 Louis-Éric Trudeau, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés

Audrey Claing, Ph.D. (Sherbrooke)
 Maja Krajinovic, M.D., Ph.D. (Belgrade)
 Guy Rousseau, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Christian Beauséjour, Ph.D. (Montréal)
 Yves Théorêt, Ph.D. (McGill)

Professeurs associés

Robert Élie, M.D. (Lausanne), Ph.D. (Montréal)
 James Féthière, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Jean Spénard, Ph.D. (Montréal)

Professeur émérite

Gabriel L. Plaa

Département de pharmacologie

Téléphone : 514-343-6329

Télécopieur : 514-343-2291

www.pharmaco.umontreal.ca

La pharmacologie est la science qui s'occupe du devenir des médicaments dans le corps et de leurs effets sur le corps. L'objectif de la pharmacologie est d'améliorer la santé par l'utilisation de médicaments. Pour atteindre cet objectif, en tant que science

Département de physiologie

Pavillon Paul-G.-Desmarais
Bureau 2140
Téléphone : 514-343-6342
Télécopieur : 514-343-2111
www.physio.umontreal.ca

La physiologie a pour objet d'étudier les fonctions et les propriétés des organes et des tissus des êtres vivants. Cette discipline, très vaste, couvre la fonction et les grands systèmes physiologiques (cardiovasculaire, digestif, endocrinien, nerveux, rénal, reproducteur et respiratoire), de la molécule à l'Homme. En conséquence, elle a, comme particularité, une approche multidisciplinaire. Avec la découverte du génome, la physiologie se trouve dans une position critique et importante, effectuant le lien entre les connaissances acquises de la génomique fonctionnelle et de la protéomique, et la fonction des cellules, des organes et de l'organisme entier. De plus, la physiologie permet de faire ce lien dans le contexte des mécanismes patho-physiologiques des organes et de l'organisme entier.

La mission du Département de physiologie est de promouvoir et de soutenir ces nouveaux aspects de l'étude de la physiologie. La réalisation de cette mission comprend les 3 éléments suivants :

- L'avancement des connaissances dans les sciences physiologiques en supportant la recherche de haut niveau.
- La formation des étudiants aux 2^e et 3^e cycles et des stagiaires post-doctoraux pour les initier à la recherche et à l'enseignement.
- L'enseignement des connaissances physiologiques aux diverses clientèles étudiantes de premier cycle afin de les préparer pour des carrières dans les sciences biologiques et de la santé.

Au niveau du 1^{er} cycle, le Département dispense l'enseignement de cette matière aux programmes d'études médicales, sciences biomédicales, physiothérapie, ergothérapie, orthophonie et audiologie, nutrition, pharmacie, médecine dentaire, optométrie, kinésiologie et génie biomédical, pour plus de 4 000 crédits-étudiants. Le Département est fortement impliqué dans le baccalauréat en sciences biomédicales sous la juridiction de la Faculté de médecine.

Le Département de physiologie joue un rôle majeur dans l'enseignement des 2^e et 3^e cycles. Il gère deux programmes d'études supérieures menant à la maîtrise et au doctorat : le programme de physiologie (avec une option en biophysique et physiologie moléculaire) et le programme de sciences neurologiques. Plus de 150 étudiants sont inscrits à ces programmes. La plupart d'entre eux reçoivent des bourses d'études d'organismes extérieurs. De plus, le Département assure la gestion du programme de génie biomédical (programme FES) et les membres de physiologie dirigent dans ce programme une trentaine d'étudiants aux cycles supérieurs.

Les membres du Département sont aussi responsables de plusieurs groupes (GRSNC, GÉPROM, IRSC–sciences neurologiques, IRSC–transmission synaptique et plasticité), centres (CRSN) et réseaux de recherche (FRSQ–Santé Mentale et Neurosciences).

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire

Allan M. Smith, Ph.D. (McGill)

Professeurs titulaires

Madhu Anand-Srivastava, M.Sc. (Delhi), Ph.D. (Manitoba)
Alfred Berteloot, Ing. (Lyon), Ph.D. (Sherbrooke)
Jacques Billette, M.D., Ph.D. (Montréal)
Vincent Castellucci, Ph.D. (Washington)
Réjean Couture, Ph.D. (Sherbrooke)
Trevor Bernard Drew, Ph.D. (Bristol)
Anatol G. Feldman, Ph.D., D.Sc. (Moscou)
Jean-Pierre Gossard, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
John Francis Kalaska, Ph.D. (Toronto)
Michel Lavallée, Ph.D. (Montréal)
Aimé-Robert LeBlanc, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)
Dominic Maestracci, Ing. (Lyon), Ph.D. (Sherbrooke)
Christiane Malo, Ph.D. (Sherbrooke)
Pierre-A. Mathieu, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)
Lucie Parent, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
Serge Rossignol, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Rémy Sauvé, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (New York)
Richard Robitaille, Ph.D. (Laval)
Jean-Louis Schwartz, IEG. (Grenoble), M.Sc.A., Ph.D. (Ottawa)
Allan Smith, Ph.D. (McGill)

Professeurs agrégés

Angelo Calderone, Ph.D. (Montréal)
André Ferron, Ph.D. (Montréal)
Pierre Gauthier, Ph.D. (Montréal)
Jean-Pierre Gossard, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Josette Noël, Ph.D. (Montréal)
Jean-Pierre Raynauld, Ph.D. (Johns Hopkins)
Alain Vinet, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Chercheur adjoint

Paul Cisek, Ph.D. (Boston)

Professeurs associés

Richard Béliveau, Ph.D. (Laval)
Réjean Dubuc, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
James Percy Lund, B.D.S. (Adelaïde), Ph.D. (Western Ontario)
Wayne S. Sossin, Ph.D. (Stanford)

Professeur émérite

Jacques de Champlain

Département de psychiatrie

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-750
Téléphone : 514-343-7755
Télécopieur : 514-343-5785

Le Département de psychiatrie de l'Université de Montréal regroupe un ensemble de chercheurs et de cliniciens qui dédient leurs activités à l'enseignement, à la recherche et aux soins globaux à la population. Ils travaillent dans les différents centres hospitaliers affiliés à l'Université de Montréal, auxquels nos étudiants et résidents ont accès. Les principaux objectifs du Département consistent à offrir des soins de pointe à la population, à former des médecins spécialistes qui auront acquis l'ensemble des connaissances nécessaires à la pratique des soins spécialisés en psychiatrie et à sensibiliser les futurs médecins de famille à la dimension de la santé mentale dans les différentes situations cliniques qu'ils rencontreront.

Le développement de la recherche est au centre de nos préoccupations puisque celle-ci nous permet de participer activement aux nouvelles découvertes réalisées dans le vaste domaine des sciences psychiques.

L'intégration de la recherche, de l'enseignement et de la clinique demeure une priorité. Le Département souhaite recruter de nouveaux chercheurs et accueillir des stagiaires de tous les milieux dans ses laboratoires. Ses professeurs exercent de nombreuses activités de rayonnement qui se reflètent dans la production d'une multitude d'articles scientifiques, par des interventions dans les médias et des présentations lors de colloques et congrès d'importance. Le Département poursuivra son implication dans les cours de service et maintiendra sa participation active aux grandes orientations de la Faculté.

Personnel enseignant

Directeur et professeur adjoint de clinique

Jean Hébert, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires

Arthur Amyot, M.D. (Montréal)
Guy Chouinard, M.D., M.Sc. (Montréal)
Marie Dumont, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Roger Godbout, M.A. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)
Pierre Lalonde, M.D. (Montréal)
Michel Louis Lemay, M.D. (Rennes), Doctorat ès Lettres (Nanterre)
Alain Lesage, M.D. (Sherbrooke), Master of Philosophy (London)
Jacques Monday, M.D. (Montréal)
Jacques Yves Montplaisir, M.D., Ph.D. (Montréal)
Laurent Mottron, M.D. (Tours), Doctorat (Paris)
Tore André Nielsen, Ph.D. (Alberta)
Pierre-Paul Rompré, Ph.D. (Ottawa)
David Norman Weisstub, M.A. (Toronto), J.D. (Yale Law School)

Professeurs titulaires de clinique

François Borgeat, M.D. (Laval), M.Sc. (McGill)
Jean-Charles Crombez, M.D. (Lille)

Chercheurs titulaires

Philippe Robaey, M.D. (Bruxelles), D.Sc. (Paris)
Jean-François Saucier, M.D. (Laval), Ph.D. (Columbia)

Professeurs agrégés

Georges Aird, M.D. (Montréal)
Julie Bruneau, Ph.D. (Montréal)
Hugues Cormier, M.D. (Sherbrooke), Ph.D. (Harvard)
Pierre Drapeau, M.D. (Laval)
François Lespérance, M.D. (Montréal)
Manuel Serrano, M.D. (Madrid)
Emmanuel Stip, M.D. (Angers)
Ursula Streit-Forest, Ph.D. (Zurich)

Professeurs agrégés de clinique

Jocelyn Aubut, M.D. (Montréal)
Jean-Jacques Breton, M.D. (Laval)
Louise Demers, M.D. (Montréal)
Roger-A. Dufresne, M.D. (Montréal)
Jean-Guy Fontaine, M.D. (Laval)
Patricia Garel-Blanche, M.D. (Paris)
Jean-Marc Guilé, Diplôme d'Université de 3^e cycle (Aix-Marseille II), Diplôme d'État de docteur en médecine (Paris-Sud, Paris XI)
Jean Leblanc, M.D. (Laval)
Paul Lespérance, M.D., M.Sc. (Montréal)
Jacques Mackay, M.D. (Montréal)
Frédéric Millaud, M.D. (Lyon)
Georges-Franck Pinard, M.D. (Montréal)
Albert Plante, M.D. (Montréal)
Gilles C. Plante, M.D. (Ottawa)
Marie-Carmen Plante, M.D., M.Sc. (Montréal)
Yves Quenneville, M.D. (Laval)
Wilfrid Reid, M.D. (Montréal)
Suzane Renaud, M.D. (Laval)
Pierre H. Tremblay, M.D. (Laval)
Jean-Pierre Valla, M.D. (Paris)
Pierre Verrier, M.D. (Sherbrooke)

Chercheurs agrégés

Richard Boyer, M.A. (UQÀM), Ph.D. (California)
Marc E. Lavoie, Ph.D. (Montréal)
Kieron O'Connor, M.Phil. (Sussex), Ph.D. (London)
Jean-Richard Séguin, Ph.D. (McGill)
Richard Warren, B.Sc. (UQÀM), Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique

Amal Abdel-Baki, M.D. (Laval)
Lahcen Ait Bentaleb, M.D. (Hassan 2), M.Sc. (Sherbrooke)
Samia Attia-Galand, M.D. (Paris)
Nagy Charles Bedwani, M.D. (Alexandrie)
Odette Bernazzani, M.D., M.Sc. (Montréal)
Jacques Bernier, M.D. (Sherbrooke)
Christiane Bertelli, M.D. (Laval)
Déborah Naomi Black, Ph.D., M.Sc. (Mc Gill)
Bernard Boileau, M.D. (Ottawa)
Johanne Boivin, M.D. (Montréal)
Daniel Bordeleau, M.D. (Laval), M.A. (UQÀM)
Jocelyne Brault, M.D. (Montréal)
Lise Brochu, M.D. (Laval), D.S.A. (HEC, Montréal)
Marie-Andrée Bruneau, M.D., M.Sc. (Montréal)
Louis Chaloult, M.D. (Laval)
Gilles Chamberland, M.D. (Montréal)
Maryse Charron, M.D. (Montréal)
Doris Clerc, M.D. (Sherbrooke)
Marie-Ève Cotton, M.D. (Sherbrooke)
Jocelyne Cournoyer, M.D. (Montréal)
Andrée Daigneault, M.D. (Sherbrooke)
Benoit Dassylva, M.D. (Montréal)
Pierre David, M.D. (Montréal)
Sylvaine De Plaen, M.D. (Montréal)
Marie-Claude Delisle, B.Sc. (UQÀM), Ph.D., M.D. (Montréal)
Jean-Luc Dubreucq, M.D., C.E.S. (Lille)
Antoine Durivage, M.D. (Montréal)
José Luis Fabian, M.D. (Montréal)
Michel Fillion, M.D. (Montréal)
Yvon Forget, M.D. (Montréal)

Renée Fugère, M.D. (Laval)
Jacques R. Gagnon, M.D. (Montréal)
Adrienne Gaudet, M.D. (Montréal)
Bernard Gauthier, M.D. (Montréal)
Jacques Gauthier, M.D. (Laval)
Serge Gauthier, M.D. (Montréal)
Martin Gignac, M.D. (McGill)
Jean Goulet, M.D., M.Sc. (Montréal)
Béatrice Granger, M.D. (Montréal)
Gaétan Grondin, M.D. (Laval)
Louise Guay, M.D. (Montréal)
Marcel Hudon, M.D. (Laval)
Paul-André Lafleur, M.D. (Montréal)
Philippe Lageix, M.D. (Paris)
Pierre Landry, Ph.D. (Laval), M.D. (Montréal)
Robert Langlois, M.D. (Montréal)
Odile Lapierre, M.D. (Montréal)
Léon-Maurice Larouche, M.D. (Laval)
Denis Laurendeau, M.D. (Montréal)
Alain Label, M.D. (Montréal)
Roger Leduc, M.D. (Laval)
Jacques Lesage, M.D. (Montréal)
Viviane Lew, M.D. (Montréal)
Olivier Lipp, M.D. (Sherbrooke)
Marc Lonergan, M.D. (McGill)
André Luyet, M.D. (Montréal)
Nicole Mainguy, M.D. (Laval)
François Maranda, M.D. (Laval)
Claude Marquette, M.D. (Montréal)
André Masse, M.D. (Montréal)
Javad Moamai, M.D. (Univ. nationale d'Iran), M.Sc. (Montréal)
Francine Morin, Ph.D. (Montréal), M.Sc. B.Sc. (Ottawa)
Louis Morissette, M.D. (Laval)
Raymond Morissette, M.D. (Laval)
Jean-Pierre Mottard, M.D. (Laval)
Nicole Nadeau, M.D. (Laval)
Luc Nicole, M.D. (Montréal)
Sylvain Palardy, M.D. (Montréal)
Isabelle Paquette, M.D., M.Sc. (Montréal)
Gilles Pelletier, M.D. (Laval)
Yvan Pelletier, M.D. (Sherbrooke)
Jean-Pierre Pépin, M.D. (Montréal)
Roger-Michel Poirier, M.D. (Montréal)
Robert Poitras, M.D. (Montréal)
France Proulx, M.D., M.Sc. (Montréal)
Rosita Puntì, M.D. (Sherbrooke)
Johanne Renaud, M.D., M.Sc. (Montréal)
Renée Roy, M.D. (Montréal)
Martin Saint-André, M.D. (McGill)
Daniel Saint-Laurent, M.D. (France)
Marc Sasseville, M.D. (Montréal)
Diane Sauriol, M.D. (Montréal)
Pierre Savard, B.Sc. (Québec), M.D. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Hugues Simard, M.D. (Laval)
Hélène St-Jacques, M.D. (Montréal)
Geneviève Tellier, M.D. (Montréal)
Christo Todorov, M.D. (Leningrad)
Smadar Valérie Tourjman, M.D. (McGill)
Martin Tremblay, M.D., M.Sc. (Montréal)
Jean-Robert Turcotte, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Harvard)
Julie Turcotte, M.D. (Laval)
Claude Vanier, M.D. (Montréal)
Nancy Vasil, M.D. (Sherbrooke)
Claude Villeneuve, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Raymond Baillargeon, M.Sc. (Laval), Ph.D. (York, Ontario)
Lise Bergeron, Ph.D. (Montréal)
Sandra Boye, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (Concordia)
Bianca D'Antono, B.Sc., Ph.D. (McGill)
Anne Décary, B.Sc. (Concordia), Ph.D. (UQÀM)
Jean-François Gagnon, B.Sc., M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Gabiella Gobbi, M.D. (Université Catholique du Sacré-Cœur, Rome), Ph.D. (Cagliari, Italie)
Stéphane Guay, Ph.D. (Laval)

François Guillem, D.E.A., Doctorat – sc. cognitives (Bordeaux II)
 Boutheina Jemel, B.Sc., M.Sc. (Tunisie), Ph.D. (Paris VI)
 Sylvia Kairouz, Diplôme d'études univ. générales (Paris), M.Sc., B.Sc. (Montréal)
 Adrianna Mendreck, Ph.D. (Vancouver)
 Graciela Pineyro, Docteur en médecine (Montevideo, Uruguay), Ph.D. (McGill)
 Ron Sullivan, B.Sc., B. Educ. (St-François Xavier), Ph.D. (McMaster)
 Tomoka Takeuchi, M.A. (Waseda, Japon), Ph.D. (Hiroshima)

Chargés d'enseignement de clinique

Évangéline Lila Amirali, M.D. (Grèce), M.Sc. (McGill)
 Marie-Claire Baril, M.D. (Montréal)
 Kim Bédard-Charrette, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Bélisle, M.D. (Montréal)
 Frédéric Benoit, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Louis Bérard, M.D. (Montréal)
 Nicolas Bergeron, M.D. (Montréal)
 Guy Blouin, M.D. (Montréal)
 Anne Boudreau, M.D. (Montréal)
 Annie Breault, Ph.D. (Laval)
 Georges-Étienne Cartier, M.D. (Montréal)
 Gilles Chagnon, M.D. (Montréal)
 Florence Chanut, M.D. (Sherbrooke)
 Manon Charbonneau, Ph.D. (Montréal)
 Jean Cloutier, M.D. (Laval)
 Sébastien Colette, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Pierre Coupal, M.D. (Montréal)
 Joanne Cyr, M.D. (Montréal)
 Alina Czarlińska, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Monique Desjardins, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Gilbert Desmarais, D.Ps. (Montréal)
 Natacha Dufour, Ph.D., M.Sc. (Montréal)
 Daniel Dumont, M.D. (Montréal)
 Johanne Fréchette, M.D. (Montréal)
 Guylaine Gagné, M.D. (Laval)
 Serge Gagné, M.D. (Montréal)
 Stéphane Gagnier, M.D. (Montréal)
 André Gamache, M.D. (Laval)
 Antoine Jilwan, M.D. (Angers)
 Sylvain-Louis Lafontaine, M.D. (Montréal)
 Marc-André Laliberté, M.D. (Laval)
 Monique Lamarre, M.D. (Montréal)
 Ginette Lavoie, M.D. (Montréal)
 Michel Lavoie, M.D. (Montréal)
 Denis Lazure, M.D. (Montréal)
 Suzanne Leclair, M.D. (Sherbrooke)
 Louis Legault, M.D. (Montréal)
 Pierre Léouffre, M.D. (Nice)
 Suzanne Lépine, M.D. (Sherbrooke)
 Guy Léveillé, M.D. (Laval)
 Sylvie Lortie, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Jacques Marier, M.D. (Sherbrooke)
 Carolle Marullo, B.Sc., M.Sc. M.D. (Montréal)
 Pascale Masson, M.D. (Montréal)
 Geoffroy Melançon, M.D. (Montréal)
 Réjean Messier, M.D. (Montréal)
 Gérard Montagne, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Carole Murphy, M.D. (Montréal)
 Mutsuko Nakamura-Émond, Ph.D. (Japon)
 Thanh-Lan Ngo, M.D. (Montréal)
 Isabelle Paiement, M.D. (Montréal)
 Michel Paradis, M.D. (Montréal)
 Clifford Perrin, M.D. (Montréal)
 Stéphane Proulx, B.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
 Anne-Marie Provencher, M.D. (Montréal)
 Claude Richer, M.D. (Sherbrooke)
 Pierre Rochette, B.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
 Michelle Rochon, M.O.A., M.D. (Montréal)
 Louise Rousseau, M.D. (Montréal)
 Gabriel Safadi, M.D. (Montréal)
 Pierre Saint-Denis, M.D. (Montréal)
 José Adolfo Segura, M.D. (Chili)
 Nathalie Shamlan, B.Sc., M.D. (Montréal)
 Nicole Smolla, B.Sc., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)
 Claudine Tremblay-Jolicœur, M.D. (Sherbrooke)
 France Turcot, M.D. (Montréal)

Marcel Wolfe, M.D. (Montréal)
 Marianna Zarrelli, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Gilles Côté, Ph.D. (Montréal)
 Nancy Frasure-Smith, Ph.D. (Johns Hopkins)
 André Marchand, Ph.D. (UQAM)

Professeurs invités

Edmon Gilliéron, Docteur en médecine (Lausanne)
 Viviane Kovess, Docteure en médecine (Faculté Hôtel-Dieu Broussais – Paris)

Professeur émérite

Yvon Gauthier

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau S-716
 Téléphone : 514-343-5855
 Télécopieur : 514-343-6468
www.radiol.umontreal.ca

Le Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire est responsable de l'enseignement, de la recherche et du rayonnement dans les domaines de la radiologie, radio-oncologie, médecine nucléaire ainsi que des secteurs connexes.

Le Département a une implication importante, déterminante et grandissante dans la formation des futurs médecins. Il est responsable des programmes de spécialités accrédités de médecine nucléaire, neuroradiologie, radiologie diagnostique, radio-oncologie et radiopédiatrie, dans un environnement professionnel et scientifique qui vise l'excellence. Sa contribution à la formation d'étudiants à la maîtrise et au doctorat fait partie intégrante de la mission du Département.

Le Département s'implique, par divers moyens, dans le maintien de la compétence (formation continue) de ses propres membres, de médecins spécialistes, d'omnipraticiens et d'autres professionnels de la santé. Le développement de nouvelles formules pédagogiques, à tous les niveaux, alliant efficacité pédagogique et économie de moyens est mis de l'avant. Le Département favorise la recherche dans un environnement et des équipes de recherche multidisciplinaires dans les domaines d'intérêt du Département. Il privilégie une approche structurée, assortie de rigueur, de diversité de méthodes et de distance critique, dans une organisation collégiale, transparente, non discriminatoire et propice à l'interdisciplinarité, partout à l'intérieur du réseau des institutions participant à la mission du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire.

Les 185 professeurs et chercheurs du Département oeuvrent essentiellement dans le réseau d'institutions hospitalières affiliées ainsi que dans les Centres de recherche affiliés.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire de clinique

Pierre M. Bourgoïn, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires

Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)
 Guy Cloutier, M.Sc.A., Ph.D. (Poly, Montréal)
 Josée Dubois, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Lafortune, M.D. (Montréal)
 Jean Raymond, M.D. (Montréal)
 Louise Samson, M.D. (Sherbrooke)
 Gilles Soulez, M.D. (Paris)

Professeurs titulaires de clinique

Jean Chalaoui, M.D. (Liban)
 Raymonde Chartrand, M.D. (Montréal)
 Denis Filiatrault, M.D. (Montréal)
 Laurent Gareil, M.D. (Paris)
 Andrée Grignon, M.D. (Montréal)
 Gilles Hudon, M.D. (Laval)
 Jacques Lespérance, M.D. (Montréal)
 Jean Lette, M.D. (McGill)
 Jean Léveillé, M.D. (Montréal)
 Dominique Marton, M.D. (Montréal)
 Vincent Oliva, M.D. (Sherbrooke)

Denise Ouimet-Oliva, M.D. (Montréal)
 Daniel Picard, M.D. (Montréal), M.Sc. (London)
 Daniel Roy, M.D. (Montréal)
 Jean-Paul Soucy, M.D. (Montréal)
 Raymond Taillefer, M.D. (Montréal)
 Éric Therasse, M.D. (Laval)

Chercheur titulaire

Yvan Boulanger, Ph.D. (Ottawa)

Professeurs agrégés de clinique

Jean-Paul Bahary, M.D. (Montréal)
 Céline Bard, M.D. (Ottawa)
 Jacques Boisvert, M.D. (Montréal)
 Nathalie Bureau, M.D. (Montréal)
 Étienne Cardinal, M.D. (Montréal)
 Carl Chartrand-Lefebvre, M.D. (Montréal)
 Marie-Pierre Cordeau, M.D. (Montréal)
 Guy Cousineau, M.D. (Montréal)
 Jean-Claude Décarie, M.D. (Montréal)
 Renée Déry, M.D. (Laval)
 Serge Éthier, M.D. (Montréal)
 Marie-Claire Eybalin, M.D. (Montréal)
 Robert Fillion, M.D. (Montréal)
 Suzanne Fontaine, M.D. (Montréal)
 Michel Gélinas, M.D. (Montréal)
 David Gianfelice, M.D. (McGill)
 Ronald Guérin, M.D. (Laval)
 Raymond Lambert, M.D. (Sherbrooke)
 François Lamoureux, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Londres)
 Jean Laperrière, M.D. (Montréal)
 Roger Ledoux, M.D. (Montréal)
 Lise Lemarbre, M.D. (Montréal)
 Raymond-Jean Lemieux, M.D. (Ottawa)
 Luigi Lepanto, M.D. (Montréal)
 André Levasseur, M.D. (Laval)
 Viviane Nicolet, M.D. (Sherbrooke)
 Éléonore Paquet, M.D. (Laval)
 Michel Picard, M.D. (Montréal)
 Odile Prossmanne, M.D. (Montréal)
 Pierre Robillard, M.D. (Montréal)
 Françoise Rypens, B.Sc., M.D. (Université libre de Bruxelles)
 Pierre Rousseau, M.D. (Sherbrooke)
 Alain Weill, Dipl. d'État de docteur en médecine (René-Descartes, Paris V)

Chercheur agrégé

Mario Beaugard, Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

André Arsenault, M.D. (Montréal)
 Benoit Aubin, M.D. (Montréal)
 Daniel Beauchamp, M.D. (Montréal)
 Sylvain Beaulieu, M.D. (Laval)
 Danielle Bédard, M.D. (Laval)
 Manon Bélair, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Charles Bernard, M.D. (Montréal)
 Marie-Josée Berthiaume, M.D. (Montréal)
 Jocelyn Blais, M.D. (Laval)
 Luc Boucher, M.D. (Montréal)
 Pierre André Boulianne, M.D. (Montréal)
 France Bourdon-Conochie, M.D. (McGill)
 Louis Carignan, M.D. (Laval)
 Raymond Carrier, M.Sc. (Montréal)
 Michel Cerino, M.D. (Montréal)
 Simon Charlebois, M.D. (Montréal)
 Christian Cohade, M.D. (Laval)
 Pauline Daigle, M.D. (Laval)
 Pierre Del Vecchio, M.D. (Montréal)
 Neil Denbow, M.D. (McGill)
 David Donath, M.D. (McGill)
 Michel-Pierre Dufresne, M.D. (Sherbrooke)
 Vagharchag Eghamdjian, M.B., Ch.B. (Alexandrie)
 Pierre Gagné, M.D. (Sherbrooke)
 Danielle Gilbert, M.D. (Sherbrooke)
 Marie-France Giroux, M.D. (Sherbrooke)
 Nicole Gougeon, M.D. (Montréal)

Jean Grégoire, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Guay, M.D. (Montréal)
 François Guilbert, M.D. (Sherbrooke)
 François Harel, M.D. (Laval)
 Marjorie Jolicoeur, M.D. (Montréal), M.Sc. (UQÀM)
 Viviane Khoury, M.D. (McGill)
 Louis Laflamme, M.D. (Laval)
 Lucie Lalonde, M.D. (Montréal)
 Carole Lambert, M.D. (Sherbrooke)
 Chantale Lapierre, M.D. (Sherbrooke)
 Sophie Laplante, M.D. (Montréal)
 Gilles Lavallée, M.D. (Montréal)
 Jacques Lesage, M.D. (Laval)
 Jean-Philippe Mercier, M.D. (Laval)
 Francis Méthot, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Miron, M.D. (Montréal)
 Christian Morin, M.D. (Montréal)
 Thu-Van Nguyen-Huynh, M.D. (Montréal)
 Phuc Félix Nguyen-Tan, M.D. (McGill)
 Pierre Perreault, M.D. (Sherbrooke)
 Julie Prénovault, M.D. (Manitoba)
 Danielle Raymond, M.D. (Montréal)
 Isabelle Roy, M.D. (Montréal)
 Guy Saint-Georges, M.D. (Montréal)
 Caroline Samson, M.D. (Laval)
 Daniel Taussky, M.D. (Suisse)
 Micheline Thibodeau, M.D. (Montréal)
 Isabelle Trop, M.D. (McGill)
 Sophie Turpin, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Gilles Beaudoin, Ph.D. (Montréal)
 Sophie Lerouge, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Roch Litz Maurice, Ph.D. (Montréal)
 Oury Monchy, M.Sc. et Ph.D. (London, Angleterre)

Chargés d'enseignement de clinique

Claude Albaret, M.Sc. (McGill)
 Pascale Audet, M.D. (Montréal)
 Jean-Martin Baillargeon, M.D. (Laval)
 Gaétan Barrette, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Beauchemin, M.D. (Sherbrooke)
 Nancy Béchar, M.D. (Sherbrooke)
 Dominic Béliveau-Nadeau, M.Sc. (Laval)
 Réal Besner, M.Sc. (Montréal)
 Noël Blais, Ph.D. (McGill)
 Hugo Bouchard, M.Sc. (McGill)
 Louis Bouchard, M.D. (Montréal)
 Chantal Boudreau, M.Sc. (McGill)
 Christian Boukaram, M.D. (Montréal)
 Stéphane Carignan, M.D. (Montréal)
 Jean-François Carrier, Ph.D. (Laval)
 Pierre Chabot, M.D. (Laval)
 Jean-Charles Côté, Ph.D. (Montréal)
 Geneviève Coulombe, M.D. (Montréal)
 Iona Maria Danet, M.D. (Montréal)
 Julie David, M.D. (Montréal)
 Sandrine David, M. de physique (Franche-Comté)
 Marie-Claire Descary, M.D. (Montréal)
 Sylvain Deschesnes, Ph.D. (Laval)
 Éric Desmarais, M.D. (McGill)
 Francine Dinelle, Ph.D. (Poly, Montréal)
 Nasser Djennaoui, Ph.D. (Angleterre)
 Robert Doucet, M.Sc. (McGill)
 Michel Dubé, M.D. (Montréal)
 Bernard Fortin, M.D. (Montréal)
 Marie-André Fortin, M.D. (Sherbrooke)
 Alain Gauvin, M.Sc. (McGill)
 Marc Girard, M.D. (Laval)
 Pierre Goulet, Ph.D. (Toronto)
 Yannick Hervieux, M.D. (Montréal)
 Martin Hinse, Ph.D. (McGill)
 Fadi Hobeila, M.Sc. (McGill); M.Sc. (Montréal)
 Denis Houde, M.D. (Laval)
 Benoit Laliberté, M.D. (Montréal)

Alexandre Lamarre, M.D. (Sherbrooke)
 Stéphanie Lassalle, M.Sc. (Toulouse, France)
 Sophie Lavertu, M.D. (Laval)
 Pierre-David Lefebvre, M.Sc. (McGill), M.D. (Laval)
 Céline Lemaire, M.D. (Montréal)
 Monique Lessard, M.D. (Laval)
 Charles Martel, M.Sc. (Sherbrooke)
 Anne Martin, M.D. (Montréal)
 Maryse Mondat, M.Sc. (McGill)
 Jessica Murphy-Lavallée, M.D. (McGill)
 Thuy Khanh Nguyen, M.D. (McGill)
 Lysanne Normandeau, B.Sc. (Montréal)
 Robert Ouellet, M.Sc. (Laval)
 Karina Pérusse, M.D. (Laval)
 Michel Philie, M.D. (Montréal)
 Joséphine Pressacco, M.D. (Toronto)
 Slimane Rahmani, M.Sc. (Montréal)
 Antoine Robillard, M.D. (Laval)
 Michel Rochon, M.D. (Montréal)
 Isabelle Rousseau, M.D. (Montréal)
 Jean-François Talbot, M.Sc. (Poly, Montréal)
 An Tang, M.D. (Sherbrooke)
 Hugo Tremblay, M.Sc. (McGill)
 Patricia Ugolini, M.D. (Montréal)
 Martin Veilleux, M.D. (Laval)
 Jean-Marc Villemaire, M.D. (Montréal)
 Wieslaw Wierzbicki, M.Sc. (Varsovie), Ph.D. (Montréal)

Claude Viau, M.Sc. (Montréal), Doctorat en sciences méd. (Louvain)
 Joseph Zayed, M.Ed., M.Sc.A., Ph.D. (Montréal)

Professeur agrégé

Adolf Vyskocil, Ph.D. (Prague)

Professeure adjointe

Michèle Bouchard, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeure agrégée de clinique

Ginette Truchon, Ph.D. (Montréal)

Professeures adjointes de clinique

Yvette Bonvalot, D.E.A., Diplôme de doctorat (Paris VII)

Louise De Guire, M.D. (Montréal), M.Sc. (Laval)

Monique Isler, M.D. (Montréal), D.O.H.S. (McMaster)

Ginette Truchon, Ph.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Fatiha Haouara, M.D. (Alger), D.E.S.S. (Montréal)

Lise Laplante, M.D., M.Sc. (Montréal)

Luc Lefebvre, M.Sc. (Montréal)

Mylène Trotter, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Pierre Band, M.D. (Montréal)

Michel Camus, Ph.D. (McGill)

Jan Deadman, Ph.D. (McGill)

Jean-Philippe Weber, Ph.D. (Laval)

Professeur émérite

Jules Brodeur

Département de santé environnementale et santé au travail

Pavillon Marguerite-d'Youville
 Bureau 4095
 Téléphone : 514-343-6134
 Télécopieur : 514-343-2200
www.mdtrav.umontreal.ca

Le Département de santé environnementale et santé au travail est un regroupement de professeurs et chercheurs spécialisés dans l'étude des relations entre l'environnement général ou professionnel et la santé. Ceux-ci mettent leurs compétences en toxicologie, biologie, chimie, médecine, épidémiologie au service de la recherche et de l'enseignement en santé environnementale et en santé au travail. Par ses nombreuses publications et communications en analyse des risques toxicologiques pour la santé humaine, le Département est considéré par la communauté scientifique comme un leader international dans ce domaine.

Le Département est ancré dans le secteur des sciences de la santé publique de la Faculté de médecine. Les travaux de recherche du Département reposent sur une approche scientifique multidisciplinaire à caractère fondamental et appliqué. L'acquisition de connaissances en hygiène et en toxicologie s'effectue selon une approche expérimentale qui comprend, en particulier, l'étude de l'exposition aux agents nocifs, l'étude de leurs mécanismes d'action ainsi que la détermination de la relation exposition-réponse. L'intégration des connaissances dans des champs disciplinaires variés permet le développement de modèles mathématiques décrivant le devenir et l'interaction des contaminants avec l'organisme humain.

La principale mission poursuivie par le Département est de réaliser des recherches en santé environnementale et en santé au travail à la fine pointe des connaissances et de former de jeunes chercheurs et des intervenants compétents. Il participe aussi à la formation de premier cycle dans le domaine de la relation entre la santé et l'environnement. De cette façon, il contribue, dans une perspective de santé publique, à réduire les risques encourus par les populations humaines exposées aux agents nocifs dans leur environnement général et dans leur milieu de travail.

Personnel enseignant

Directeur et professeur titulaire

Michel Gérin, Ph.D. (McGill)

Professeurs titulaires

Gaétan Carrier, M.D. (Montréal), Ph.D. (Montréal)

Kannan Krishnan, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Robert Tardif, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

École d'orthophonie et d'audiologie

Pavillon Marguerite-d'Youville
 Bureau 3026
 Téléphone : 514-343-7645
 Télécopieur : 514-343-2115
www.eoa.umontreal.ca

L'École d'orthophonie et d'audiologie poursuit ses activités au sein du secteur des sciences de la santé en collaboration avec l'École de réadaptation et le Département de nutrition. Sa mission universitaire est double. D'abord, l'École offre une formation de 1^{er} et de 2^e cycles universitaires qui permet l'accès aux domaines professionnels de l'orthophonie et de l'audiologie. Ensuite, l'École joue un rôle important dans le maintien et le développement d'activités de recherche relevant du domaine des sciences de la parole, du langage et de l'audition, et du domaine des sciences de la communication humaine et de ses troubles.

L'École est le seul organisme francophone du réseau québécois pour la formation des orthophonistes et des audiologistes. Les programmes de 1^{er} cycle (baccalauréat) accueillent 70 nouveaux étudiants par année. L'École est également l'un des plus importants lieux canadiens de formation dans ces domaines par le biais de ses programmes de 2^e cycle (Maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.), Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.), Maîtrise en sciences biomédicales (M.Sc.) et par le biais de son programme de 3^e cycle (Ph.D.). L'École offre en outre des études postdoctorales. Le corps professoral regroupe 18 professeurs qui participent activement à l'enseignement professionnel, à la formation en recherche et aux activités de recherche. Ces dernières se déroulent soit au sein des équipes intramuros à l'Université, soit dans différents Centres affiliés à l'Université.

Les orthophonistes et les audiologistes sont des professionnels qui s'intéressent aux troubles de la communication humaine. Dans leurs champs d'expertise respectifs et avec les approches qui leur sont propres, les orthophonistes et les audiologistes offrent des services variés visant la prévention de l'apparition de troubles de la parole, du langage et de l'audition. Ils procèdent à l'identification précoce de ces troubles, à leur évaluation et à leur rééducation, ainsi qu'à la réadaptation des personnes qui en sont affectées. De plus, ces professionnels offrent des services de support et de consultation. L'ensemble de ces services peut s'adresser à un individu, un groupe ou une communauté.

Les audiologistes et les orthophonistes oeuvrent dans les différents établissements du réseau de la santé et des services sociaux et en milieu scolaire. Ces professionnels peuvent également s'adonner à la pratique privée, exercer des fonctions administratives ou faire carrière en recherche et dans l'enseignement universitaire.

Personnel enseignant**Directrice et professeure titulaire**

Louise Getty, M.A. (Montréal)

Professeurs titulaires

Renée Béland, M.A. (Laval), D.E.A. (Grenoble), Ph.D. (Montréal)

Martha Crago, M.Sc., Ph.D. (McGill)

Jean-Pierre Gagné, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Washington)

Yves Joannette, Ph.D. (Montréal)

Guylaine Le Dorze, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Michel Picard, Ph.D. (Illinois)

Bernadette Ska, D.Ps. (Louvain)

Professeurs agrégés

Julie Fortier Blanc, M.Sc. (Syracuse), Ph.D. (McGill)

Sylvie Hébert, Ph.D., (Montréal)

David McFarland, M.A. (California), Ph.D. (Purdue)

Nicole Normandin, M.O.A. (Montréal), Ph.D. (Virginie)

Ann Sutton, M.A. (Toronto), M.Sc. (Boston), Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Claire Croteau, Ph.D. (Montréal)

Benoît Jutras, Ph.D. (Montréal)

Tony Leroux, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Carleton)

Phaedra Royle, Ph.D. (Montréal)

Natacha Trudeau, Ph.D. (Montréal)

Chercheuse adjointe

Ana Inés Ansaldo, Ph.D. (Montréal)

Responsables de formation clinique

Isabelle Billard, M.O.A. (Montréal)

Louise Boulanger, M.O.A. (Montréal)

Paul-André Gallant, M.P.O. (Montréal)

Guy Philippe Légaré, M.O.A. (Montréal)

Sylvie Martin, M.O.A. (Montréal)

Professeure émérite

Louise Coderre

École de réadaptation

Pavillon Marguerite-d'Youville

Bureau 5030

Téléphone : 514- 343-6416

Télécopieur : 514- 343-2105

www.readap.umontreal.ca

L'École de réadaptation fut fondée en 1954 sous le nom de « L'École de physiothérapie et de thérapie occupationnelle ». En 1971, l'École adopte son nom actuel et devient statutairement un département de la Faculté de médecine. Sa mission vise l'excellence dans la formation de professionnels en ergothérapie et en physiothérapie, la formation des futurs scientifiques œuvrant en réadaptation et le développement de la recherche en sciences de la réadaptation.

Par des activités de recherche, des publications et des communications scientifiques, l'École de réadaptation veut répondre aux besoins croissants de la société et contribuer au développement du corpus de connaissances en réadaptation.

Sa mission d'enseignement au premier cycle vise à donner à ses étudiants, en ergothérapie et en physiothérapie, une formation qui favorise un juste équilibre et une interaction dynamique entre l'acquisition cohérente des connaissances, du savoir-faire et du savoir-être, ainsi que l'apport et l'intégration de connaissances tirées de divers champs de pratique. La formation vise aussi le développement de l'esprit d'analyse, du sens critique, de l'initiative et de la créativité.

L'ergothérapie se définit comme suit : tout acte qui a pour objet le traitement d'une personne en vue d'améliorer ou d'assurer son indépendance fonctionnelle, sur les plans physique et psychique, principalement par l'utilisation d'activités de travail, de jeu ou de la vie quotidienne; l'exercice de l'ergothérapie comprend notamment l'évaluation du potentiel fonctionnel d'une personne, l'utilisation d'activités psychodynamiques impliquant des relations thérapeutiques et la conception d'adaptations fonctionnelles.

La physiothérapie est une discipline de la santé visant la prévention, le maintien et le rétablissement fonctionnel maximum des diverses capacités de la personne compte tenu de son environnement, par l'utilisation d'exercices, par des thérapies manuelles et d'autres agents physiques, tels que l'électricité, la chaleur, l'eau, le son et le froid.

Aux cycles supérieurs, pour sa mission d'enseignement, l'École de réadaptation veut développer chez ses étudiants les aptitudes à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'initiative; elle veut leur donner une vision de la réadaptation qui soit principe de dynamisme et de progrès; elle veut les inciter à remettre en question et à renouveler les pratiques professionnelles; elle veut les rendre capables d'une critique constructive de la société et de ses institutions; enfin, elle veut donner au plus grand nombre les moyens d'exercer une action qui ait une envergure à la fois nationale et internationale.

Personnel enseignant**Directeur et professeur titulaire**

Daniel Bourbonnais, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Directrice du programme d'ergothérapie et professeure titulaire

Élisabeth Dutil, M.Sc. (Montréal)

Directrice de l'enseignement clinique (ergothérapie)

Huguette Picard, B.Sc. (Montréal)

Directeur du programme de physiothérapie et professeur titulaire

Denis Gravel, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)

Directrice de l'enseignement clinique (physiothérapie)

Chantal Besner, B.Sc., Cert. géront. (Montréal), M.A.P. (ENAP)

Professeurs titulaires

A. Bertrand Arsenaux, Ph.D. (Burnaby), Ph.D. (Waterloo)

C. Elaine Chapman, M.Sc. (Western Ontario), D.Sc. (Fribourg)

Francine Ferland, M.Sc. (McGill) jusqu'en juin 2007

Robert Forget, Ph.D. (Montréal)

Christiane Gauthier-Gagnon, M.Sc. (McGill)

Rhoda Weiss-Lambrou, M.Sc. (Boston)

Professeurs agrégés

Louise Demers, Ph.D. (Montréal)

Debbie Ehrmann-Feldman, Ph.D. (McGill)

Julie Gosselin, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Sylvie Nadeau, Ph.D. (Montréal)

Jacqueline Rousseau, Ph.D. (Montréal)

Bonnie Swaine, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Micheline Saint-Jean, M.Sc. (Montréal)

Marie Vanier, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeures adjointes

Chantale Dumoulin, Ph.D. (Montréal)

Lise Poissant, Ph.D. (Montréal)

Annie Rochette, Ph.D. (Sherbrooke)

Chargée d'enseignement

Catherine Briand, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Ginette Aubin, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal)

Patricia-Anne Beausoleil, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal)

Rachel Brosseau, B.Sc., M.Sc. (Montréal)

Marie-France Jobin, B.Sc., (Montréal), M.B.A. (HEC, Montréal)

Pierre Fortier, B.Sc. (Laval), M.Sc. (UQÀM)

Lucie Hébert, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Montréal)

Ghislaine Lavoie, M.Sc. (Montréal)

Anne-Marie Léonard, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal)

Myrlande Martin, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal)

Manon Pilon, M.Sc. (Montréal)

France Pionte, M.Sc. (Montréal)

Guylaine Roy, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal)

Gisèle Talbot, M.Sc. (Montréal)

Pierre-Yves Therriault, Ph.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Héloïse Allard, B.Sc. (Montréal)

Denise Auger, B.Sc. (Montréal), B.F.A., M.A. (Concordia)

Ilmar Belarbi, B.Sc. (Laval)

Mélanie Brisson, B.Sc. (Laval)

Bernardita Caceres, B.Sc. (Montréal)

Paola Campana, B.Sc. (Montréal)

Julie Coulombe, B.Sc. (Montréal)

Mario De Almeida, B.Sc. (Montréal)

Maria De Notariis, B.Sc. (McGill)

Susan Desroches, B.Sc. (Montréal)

Julie Desrosiers, B.Sc. (Montréal), certificats en santé et gériatrie (Montréal)

Nathalie Doucet, B.Sc. (Montréal)
 Michel Dufresne, B.Sc. (Montréal)
 Monique Frenette, B.Sc. (Montréal)
 Josée Gauthier, M.Sc. (Montréal)
 Chantal Hamelin, B.Sc. (Montréal)
 Barbara Hamelin, B.Sc. (Montréal)
 Lionel Hugonnier, B.Sc. (Laval)
 André Jauron, B.Sc. (Montréal)
 Christiane Jolicoeur, B.Sc. (Montréal)
 Marie Jutras, B.Sc. (Montréal)
 Lina Kachouh, B.Sc. (Montréal)
 Christine Kaegi, B.Sc. (McGill)
 Hélène Landry, B.Sc. (McGill)
 Carolle Lavallée, B.Sc. (Montréal)
 Lucie Lavallée, B.Sc. (Montréal)
 Marie-Hélène Lavergne, B.Sc. (Montréal)
 Marie-Claude Lemonde, B.Sc. (McGill)
 Hélène Lemyre, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal)
 Denis Lévesque, B.Sc. (Laval)
 Cristina Machuca, B.Sc. (Chili)
 Elisa Macri, B.Sc. (McGill)
 Célyn Marchand, B.Sc. (Montréal)
 Isabelle Ménard B.Sc. (Montréal)
 Catherine Millette, B.Sc. (Montréal)
 Josée Montreuil, B.Sc. (Montréal)
 Guylaine Roy, B.Sc. (Montréal)
 Diane Santerre, B.Sc. (Montréal)
 Monique Sauvé, B.Sc. (Montréal)
 Sylvie Scurti, B.Sc. (Montréal)
 Sylvain St-Amour, B.Sc. (Montréal)
 Marie-Eve Thériault, B.Sc. (Montréal)
 Marie-Christine Thibodeau, B.Sc. (McGill)
 Lucie Tremblay, B.Sc. (Laval)
 Kristell Vario, B.Sc. (Montréal), Diplôme ergothérapie (Brest-France)

Professeurs associés

Frédérique Courtois, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Céline Mercier, M.Sc. (Laval), Doctorat de 3^e cycle (Louis-Pasteur, Strasbourg)
 André Plamondon, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
 Jacques Rhéaume, Ph.D. (Montréal)

Professeure émérite

Andrée Forget

Centres, hôpitaux et instituts d'enseignement affiliés

CHU – Centres hospitaliers universitaires

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

3840, rue Saint-Urbain
 Montréal (Québec)
 H2W 1T8
 Téléphone : 514-890-8000

Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) a été officiellement créé le 1^{er} octobre 1996. Il est né de la fusion de l'Hôtel-Dieu de Montréal, de l'Hôpital Notre-Dame et de l'Hôpital Saint-Luc. Un seul conseil d'administration le régit. Son corps médical est regroupé au sein d'un seul conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et sa structure départementale est elle aussi unifiée. Parallèlement, tous les autres professionnels sont réunis au sein de deux conseils : le conseil des infirmières et infirmiers (CII) et le conseil multidisciplinaire (CM).

Le CHUM offre la gamme complète des programmes de formation médicale et l'ensemble des programmes d'enseignement dans les diverses sciences de la santé; de plus, il participe à la formation de chercheurs. Son important centre de recherche poursuit des activités de recherche clinique et de recherche fondamentale réparties dans les trois hôpitaux. Le CHUM est doté d'équipements de pointe et dispose d'un programme d'évaluation et de développement des nouvelles technologies dans le domaine de la santé. Il constitue un des plus importants centres de médecine académique au Canada, tant par sa taille que par la diversité des services offerts aux différentes clientèles appelées à le fréquenter.

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
 Montréal (Québec)
 H3T 1C5
 Téléphone : 514-345-4931
 Télécopieur : 514-345-4808
 www.chu-sainte-justine.org

Le CHU Sainte-Justine fut fondé en 1907; il compte 489 lits. C'est un centre de référence régional et provincial qui offre aux enfants malades et aux femmes enceintes des soins ultraspécialisés. Son personnel est composé de plus de 500 médecins spécialistes et d'environ 150 résidents couvrant toutes les spécialités de la pédiatrie médicale et chirurgicale, de l'obstétrique et des spécialités de laboratoire. Il dispense l'enseignement aux étudiants de la Faculté de médecine à tous les niveaux. Il est agréé par les différents organismes pour la formation postdoctorale et offre des ressources pour la formation des autres professionnels de la santé.

Le CHU Sainte-Justine a un centre de recherche affilié au réseau des Centres et Instituts du F.R.S.Q. et dont l'assemblée des chercheurs compte près de 160 membres. On peut y préparer, en se conformant aux exigences de la Faculté de médecine et de la Faculté des études supérieures, un diplôme de maîtrise (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.).

L'Hôpital a été désigné Centre hospitalier universitaire en 1995.

IU – Instituts universitaires

Institut de Cardiologie de Montréal

5000, rue Bélanger
 Montréal (Québec) H1T 1C8
 Téléphone : (514) 376-3330
 Télécopieur : (514) 593-2540

Fondé en 1954 par le Dr Paul David, et affilié à l'Université de Montréal, l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) est un centre ultraspécialisé voué aux soins tertiaires et quaternaires, à la prévention des maladies cardiovasculaires, à l'enseignement et à la recherche; sa mission est aussi de contribuer à l'évaluation et au développement des nouvelles technologies et des nouveaux modes d'intervention en cardiologie.

L'ICM a développé une expertise incontestable en cardiologie tertiaire et en chirurgie cardiaque. Pour ce faire, il s'appuie sur une équipe de plus de 1 400 personnes, dont 44 cardiologues, 9 chirurgiens cardiovasculaires, 12 anesthésiologistes, 40 infirmières et professionnels de la santé. L'ICM dispose de 153 lits.

L'ICM joue un rôle de premier plan en ce qui a trait à la formation des médecins et des autres professionnels de la santé dans le domaine cardiovasculaire. Il participe à l'enseignement pré et postdoctoral et offre des stages de formation paramédicale dans plusieurs secteurs. Depuis sa création, l'ICM a contribué à la formation d'un grand nombre de cardiologues, de chirurgiens, d'anesthésiologistes cardiaques et de radiologistes spécialisés en maladie cardiovasculaire pratiquant au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Actuellement, plus de la moitié de la formation totale des résidents du programme de cardiologie de l'Université de Montréal s'effectue à l'ICM.

Le Centre de recherche de l'ICM compte 400 employés, dont 80 chercheurs cliniciens et fondamentaux et 150 étudiants. La majorité de ses chercheurs occupent des postes professoraux à l'Université de Montréal. La caractéristique exceptionnelle du Centre de recherche de l'ICM réside dans l'équilibre entre sa recherche fondamentale, sa recherche clinique et les soins cliniques. Ses principaux axes de recherche sont les fonctions vasculaires (athérosclérose, infarctus), électrophysiologiques (arythmie, mort subite) et myocardiques (défaillance cardiaque, hypertrophie ventriculaire). La génomique (incluant la pharmacogénomique), les biomarqueurs et la cardiologie préventive y sont également en émergence.

L'intégration du Centre ÉPIC (centre de médecine préventive et d'activité physique) à l'Institut en 1983 et la création d'une direction de la prévention en 2004 témoignent de l'importance que l'ICM accorde à cet important volet de sa mission. Très reconnue dans les milieux universitaires et de la santé, la direction de la prévention de l'ICM est directement en lien avec l'Université de Montréal et la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. L'ICM a reçu la certification « Health Promoting Hospital », décernée par l'Organisation mondiale de la santé pour ses différents programmes de prévention.

Institut universitaire de gériatrie de Montréal

Siège social – Pavillon Côte-des-Neiges
 4565, chemin Queen-Mary
 Montréal (Québec)
 H3W 1W5
 Téléphone : 514- 340-2800
 Télécopieur : 514- 340-2802

Pavillon Alfred-DesRochers

5325, avenue Victoria
Montréal (Québec)
H3W 2P2
Téléphone : 514-731-3891
Télécopieur : 514-731-2136

Le Centre hospitalier Côte-des-Neiges a été désigné Institut universitaire de gériatrie de Montréal en octobre 1997. Il s'agit d'un établissement de soins généraux et spécialisés en gériatrie. Il dispense des soins et des services axés prioritairement sur la qualité de vie des personnes âgées dans une optique de milieu de vie qui soit le plus possible adapté à leurs besoins. Les soins sont offerts sous forme de programmes : courte durée gériatrique, réadaptation fonctionnelle intensive, hôpital de jour, centre de jour, hébergement et soins de longue durée, psychogériatrie, hébergement temporaire; ils sont dispensés par des équipes interdisciplinaires et visent au maintien de l'autonomie maximale des personnes âgées.

Ce centre d'enseignement universitaire, collégial et professionnel pour l'ensemble des disciplines de la santé est également un centre de recherche interdisciplinaire de niveau international, dont les objectifs sont de promouvoir et d'effectuer des recherches dans le domaine de la gérontologie et de la gériatrie et de contribuer à la formation de chercheurs. L'évaluation des technologies de la santé, la promotion de la santé ainsi que la diffusion de l'expertise s'ajoutent à la gamme des soins et services offerts, pour faire de ce centre un lieu de référence à l'échelle provinciale et internationale dans les domaines de la gériatrie et de la gérontologie.

Les activités de l'Institut, qui dispose de 452 lits, sont réparties dans deux pavillons : le pavillon Côte-des-Neiges et le pavillon Alfred-DesRochers.

Centres affiliés universitaires**Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal**

5400, boulevard Gouin Ouest
Montréal (Québec) H4J 1C5
Téléphone : 514-338-2222
Télécopieur : 514-338-2384
www.hscm.ca

L'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (HSCM) constitue un maillon essentiel au réseau montréalais et québécois de la santé. Au fil des ans, l'HSCM a obtenu une désignation suprarégionale qui en fait un centre de référence majeur de soins et services spécialisés et ultraspecialisés pour les populations de l'Ouest du Québec et plus particulièrement des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.

Par sa vocation de centre de soins généraux, spécialisés et ultraspecialisés, l'HSCM offre à sa clientèle des services dans toutes les disciplines médicales, chirurgicales et professionnelles. L'HSCM dispose de 554 lits et compte plus de 350 médecins et 3 800 autres professionnels de la santé, techniciens et employés généraux.

Assumant sa mission d'enseignement par son affiliation à l'Université de Montréal et son partenariat avec le réseau collégial, l'Hôpital contribue à la formation de médecins et de professionnels de la santé de diverses disciplines afin d'assurer le maintien et la qualité des soins offerts aux générations présentes et futures.

L'HSCM contribue également, par ses activités de recherche, d'évaluation des technologies de la santé et des pratiques de soins, à l'avancement des connaissances dans les disciplines médicales et paramédicales, et ce, dans une perspective d'amélioration constante des soins et des services destinés à assurer la santé et le bien-être des usagers.

Axes stratégiques

Les orientations stratégiques de l'HSCM s'articulent autour de six axes, lesquels représentent des secteurs où l'Hôpital est déjà reconnu pour la qualité de ses soins ultraspecialisés et l'excellence de sa contribution à l'enseignement et à la recherche : la traumatologie-orthopédie, les maladies cardiovasculaires, les maladies du système respiratoire, la santé mentale, la pharmacie et la médecine d'urgence, ce dernier étant un axe en émergence.

Enseignement

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal a accueilli, pour des stages cliniques 253 résidents, 325 externes et 134 étudiants en médecine de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal; 331 stagiaires universitaires d'autres facultés, départements et écoles affiliées; et 744 étudiants de niveau collégial ou candidats au diplôme d'études professionnelles.

Centre de recherche

Le Centre de recherche de l'HSCM compte 40 chercheurs réguliers et 40 chercheurs associés. Les secteurs de recherche de pointe sont la traumatologie-orthopédie, la santé cardiovasculaire, la santé respiratoire, la génétique et épidémiologie des maladies rénales ainsi que les neurosciences-santé mentale.

Particularités

L'HSCM est un centre désigné dans de nombreuses disciplines :

- Centre de cardiologie tertiaire suprarégional
- Centre de traumatologie tertiaire suprarégional
- Centre d'excellence en orthopédie
- Centre d'excellence en santé respiratoire
- Centre d'expertise pour les personnes blessées médullaires de l'Ouest du Québec, lequel est aussi le centre désigné pour les personnes tétraplégiques ventilato-assistées de la province.

L'HSCM se caractérise également par son expertise en médecine hyperbare, en chirurgie bariatrique et, tout récemment, à titre de centre préhospitalier d'urgence.

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

5415, boulevard de l'Assomption
Montréal (Québec)
H1T 2M4
Téléphone : 514-252-3400
Télécopieur : 514-252-3589
www.maisonneuve-rosemont.org

L'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (l'HMR) constitue un maillon important du Réseau universitaire intégré de soins (RUIS) de l'Université de Montréal. Cet établissement assume, en plus des soins, trois autres volets de la mission dévolue à un « centre affilié », soit l'enseignement, la recherche et l'évaluation des technologies. Hôpital de soins généraux, spécialisés et ultraspecialisés, ses secteurs de pointe sont l'hématologie dont la greffe de moelle osseuse, l'ophtalmologie et la néphrologie dont la greffe rénale.

L'HMR compte 725 lits et toute la gamme des spécialités desservant un immense bassin de population d'environ 500 000 personnes de tous les âges. Son Service des urgences est l'un des plus achalandés au Canada. Maisonneuve-Rosemont est aussi le seul hôpital montréalais francophone à offrir la gamme complète de services pédiatriques, mis à part bien sûr le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. Situation unique à Montréal, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont est désigné comme « hôpital de première instance » pour deux centres de santé et de services sociaux (CSSS Lucille-Teasdale et de la Pointe-de-l'Île). Tous ces partenaires travaillent afin d'atteindre l'ultime objectif d'assurer à la population du territoire un meilleur continuum de soins et une prise en charge adéquate.

Le nouveau Centre de soins ambulatoires de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, le seul au Québec à être rattaché à une université, offre à la clientèle étudiante et aux professeurs un milieu académique repensé facilitant l'enseignement et comportant quinze salles d'enseignement qui intègrent les plus récentes technologies. Plus de 3 200 étudiants de différents niveaux y défilent chaque année et profitent aussi d'un pavillon spécifiquement dédié à l'enseignement, le pavillon J.A. DeSève.

L'Hôpital Maisonneuve-Rosemont est agréé par l'Université de Montréal pour l'enseignement prédoctoral et postdoctoral en médecine et pour l'enseignement aux étudiants provenant d'autres facultés (Sciences infirmières et Pharmacie). Il offre aussi des ressources pour la formation d'autres professionnels de la santé.

Les activités de recherche y sont nombreuses. On peut y préparer, en se conformant aux exigences des facultés de Médecine et des Études supérieures, un diplôme de maîtrise ès sciences (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.). Ses axes de recherche sont l'immunologie-oncologie, la Santé de la vision, la Néphrologie-métabolisme, et la Recherche clinique. Le Centre de recherche accueille aussi des stagiaires du baccalauréat (par exemple en biochimie).

Son personnel médical se compose de 460 médecins dont 354 possèdent un statut de membre actif. À Maisonneuve-Rosemont, l'approche interdisciplinaire centrée sur le patient est valorisée, développée et mise en valeur tant pour la dispensation des soins que pour l'enseignement. Enfin, mentionnons que la structure de gestion par programmes met à contribution l'ensemble des professionnels dont les médecins.

Centres hospitaliers affiliés**Centre hospitalier régional de Trois-Rivières**

1991 boul. du Carmel
Trois-Rivières
G8Z 3R9
Téléphone : (819) 697-3333

Affilié à l'Université de Montréal, le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (CHRTR) est un centre hospitalier de soins et de services médicaux, chirurgicaux et spécialisés de courte durée.

Il dispose de 473 lits, dont 428 en santé physique et 45 en santé mentale, pour dispenser des services de deuxième et troisième lignes, répondant aux problèmes complexes de santé qui nécessitent l'accès aux services ambulatoires spécialisés ou l'hospitalisation.

Le CHRTR possède une vocation régionale en cancérologie, en traumatologie (neurologie, neurochirurgie), en néphrologie et en infectiologie. Il compte plus de

250 médecins dont 160 médecins spécialistes et des plateaux technologiques à la fine pointe pour répondre parfaitement non seulement aux besoins de la population régionale, mais également aux critères de formation d'une relève médicale formée spécifiquement dans et pour un contexte régional.

CSSS Sud-Ouest-Verdun –Centre hospitalier de Verdun

4 000, boulevard LaSalle

Verdun (Québec)

H4G 2A3

Téléphone : 514-362-1000

Télécopieur : 514-765-7306

L'Hôpital de Verdun est un hôpital général de soins spécialisés où sont également dispensés des soins ultraspécialisés dans certaines disciplines.

On y retrouve 261 lits de courte et de longue durées, répartis dans plusieurs unités de soins : médecine, chirurgie, unité coronarienne, soins intensifs, hémodialyse, gériatrie active, soins prolongés, urgence et gynécologie.

Le corps médical comprend 122 spécialistes et 78 omnipraticiens. L'Hôpital de Verdun est accrédité par divers organismes pour offrir la formation aux étudiants prédoctoraux et aux résidents en médecine familiale. L'hôpital participe en plus à la formation des professionnels de la santé dans plusieurs disciplines.

Centre de santé et de services sociaux de Laval (CSSS de Laval)

1515, boul. Chomedey

Laval (Québec) H7V 3Y7

Téléphone : 450-668-1010

Télécopieur : 450-975-5545

Hôpital Cité de la Santé : 452 lits

Centres d'hébergement : 777 lits

Centre ambulatoire

Unité de médecine familiale

4 CLSC

Le CSSS de Laval, créé en 2004, dessert 365 000 Lavallois et 150 000 personnes de la couronne Nord-Est de Laval.

Le CSSS de Laval développe des approches visant l'amélioration continue de l'accessibilité, de la continuité et de la qualité des soins et des services. Il est responsable de la coordination du réseau de soins et de services de Laval. Il a aussi une responsabilité populationnelle, visant principalement le fait de voir à tous les besoins de santé de la population, en complétant son offre de services par des ententes avec des partenaires et en développant des activités de prévention-promotion de la santé et du bien-être. Le médecin de famille joue un rôle déterminant dans ce contexte et travaille avec le support d'une équipe interdisciplinaire et un système de référence vers les niveaux spécialisés et ultraspécialisés.

Le CSSS de Laval est affilié à l'Université de Montréal pour ses programmes de résidence en médecine familiale et en santé communautaire.

Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi

305, avenue Saint-Vallier

Saguenay (Qc) G7H 5H6

Tél : 418-541-1000

Télécopieur : 418-541-1144

Au fil des générations, le Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est doté d'un réseau complet de santé. Par sa taille et par sa mission axée sur les spécialités et les surspécialités, le Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi est appelé à jouer un rôle de premier plan au sein de ce réseau, en partenariat avec tous les intervenants de la santé et des services sociaux. Sa mission consiste à maintenir et à améliorer l'état de santé physique et mentale des Saguenéens et des Jeannois. Son rayonnement se fait sentir jusqu'à Chibougamau et sur la Côte-Nord.

Le CSSSC s'acquitte de sa mission en offrant :

- des soins et des services généraux et des soins de longue durée à la population du bassin du Saguenay en continuité avec les autres établissements ;
- des soins et des services spécialisés et surspécialisés à l'ensemble de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi qu'à certaines clientèles de la Côte-Nord et du Nord du Québec ;
- un milieu d'enseignement universitaire, de recherche clinique et d'évaluation des nouvelles technologies.

Le CSSSC compte 707 lits au permis, dont 332 en soins de courte durée physique, 84 en psychiatrie, 60 en soins de longue durée, 6 en néonatalogie et 20 en hôtellerie hospitalière et 205 lits dans les centres d'hébergement.

Le CSSSC a obtenu en novembre 2004, une désignation du Ministère de la santé et des services sociaux à titre de Centre hospitalier universitaire régional. Il est ainsi devenu l'un des six centres hospitaliers à se voir investi d'une vocation de CAU régional.

– Ainsi, en plus de son activité clinique, le Centre contribue à la formation des professionnels de la santé du Québec et poursuit une activité de recherche universitaire.

– Le vocable régional identifie une responsabilité nouvelle, celle d'agir comme pôle universitaire assurant un rayonnement de son activité à tout le territoire régional. Le Centre doit donc constituer un modèle et un pivot en matière de soins, d'enseignement et de recherche pour l'ensemble du réseau régional.

L'enseignement et la recherche se développent dans une perspective planifiée. Ce développement repose, entre autres, sur :

- une affiliation à deux universités (Sherbrooke et Montréal);
- une croissance soutenue des activités d'enseignement en médecine de famille et dans les spécialités;
- un élargissement de la capacité régionale d'enseignement au postdoctorat et au prédoctorat.

Le Centre affilié universitaire régional (CAUR) de Chicoutimi met de l'avant un développement harmonieux du secteur de la recherche par un maillage et des interactions étroites avec les trois autres missions universitaires (soins et services, enseignement, évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé). La vision adoptée valorise une contribution de la recherche en santé au développement socio-économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et au rayonnement de l'établissement sur la scène nationale ou internationale, en mettant en valeur les forces et les expertises particulières développées dans la région.

Hôpital Louis-H. Lafontaine

7401, rue Hochelaga

Montréal (Québec)

H1N 3M5

Téléphone : 514-251-4000

Télécopieur : 514-251-0856

www.hhl.qc.ca

L'Hôpital Louis-H. Lafontaine offre des services spécialisés et ultra-spécialisés en psychiatrie. Chef de file dans son domaine, il est agréé par le Conseil canadien d'agrément des services de santé pour la qualité de ses pratiques cliniques et de gestion. L'établissement compte 532 lits, reçoit chaque année plus de 4 000 usagers à son service de psychiatrie des urgences et suit près de 8 000 usagers en externe.

Pour atténuer l'impact de la maladie mentale sur la personne et son entourage, l'Hôpital Louis-H. Lafontaine a mis en place un dispositif varié et innovateur de services de traitement, de réadaptation et de réhabilitation qui répond aux besoins multiples de sa clientèle. Parmi ses secteurs cliniques de pointe, notons la Clinique jeunes adultes, la psychopharmacologie, la Clinique Cormier-Lafontaine (comorbidité, santé mentale et toxicomanie), la Clinique d'intervention cognitivo-comportementale, gérontopsychiatrie, la psychiatrie tertiaire. L'Hôpital Louis-H. Lafontaine offre des services de télésanté (expertise en psychiatrie spécialisée et surspécialisée offerte aux établissements du RUIS de l'Université de Montréal par le biais de la téléconsultation).

Affilié à l'Université de Montréal, l'Hôpital Louis-H. Lafontaine ouvre ses portes et son expertise en offrant chaque année près de 120 000 heures de stages à plus de 650 étudiants de différentes provenances, dont 24 résidents en psychiatrie et 27 externes. Ces activités concrétisent le transfert des connaissances aux intervenants de demain et le développement des interventions de qualité à l'intention des personnes qui présentent un problème de santé mentale.

À la fine pointe des connaissances, le Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine est le plus important lieu de recherche en santé mentale dans le milieu francophone canadien. Ses cinq axes de recherche sont la neurobiologie fondamentale, la neurobiologie humaine, la psychiatrie sociale, les interventions psychologiques et la psychiatrie légale. Avec un budget de plus de 5 millions de dollars, les 51 chercheurs réguliers, 25 chercheurs associés et 238 étudiants et stagiaires ont contribué à la production de 300 publications au cours de la dernière année.

Hôpital Rivière-des-Prairies

7070, boulevard Perras

Montréal (Québec)

H1E 1A4

Téléphone : 514-323-7260

Télécopieur : 514-323-8622

www.hrdp.qc.ca

L'hôpital Rivière-des-Prairies, situé dans le nord-est de l'Île de Montréal, est un centre hospitalier de soins psychiatriques, d'enseignement et de recherche, affilié à l'Université de Montréal.

L'Hôpital offre des services spécialisés et surspécialisés en psychiatrie à une clientèle d'enfants et d'adolescents. Il offre également des services surspécialisés à une clientèle d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant des pathologies psychiatriques ou de sévères problèmes adaptatifs associés à une déficience intellectuelle, à

un trouble envahissant du développement ou à un autre trouble neurodéveloppemental complexe.

L'Hôpital concentre ses activités dans les services spécialisés et surspécialisés de consultation, d'évaluation, de traitement et d'hospitalisation pour la clientèle de Montréal et celle du territoire du RUIS de l'Université de Montréal. Les cliniques surspécialisées ayant une mission universitaire, elles offrent aussi des activités d'enseignement, de formation et de recherche.

L'offre de service s'adresse à des jeunes et à leur famille présentant des problèmes de santé mentale très complexes. Nos équipes d'intervenants et de chercheurs cliniques possèdent un haut niveau de compétences surspécialisées pour le développement des soins et des pratiques de pointe en pédopsychiatrie et en troubles neurodéveloppementaux.

Institut de réadaptation de Montréal

6300, avenue Darlington
Montréal (Québec)
H3S 2J4
Téléphone : 514-340-2085
Télécopieur : 514-340-2091
<http://ireadapt.qc.ca/>

Fondé en 1949 par le docteur Gustave Gingras, l'Institut de réadaptation de Montréal a rapidement démontré, tant sur les plans local et national qu'international, le niveau d'excellence de ses équipes et de ses méthodes de réadaptation.

Ses 102 lits et ses services externes lui permettent d'offrir à une population régionale et suprarégionale ayant subi des déficiences physiques sévères des services spécialisés en réadaptation fonctionnelle qui s'adressent à quatre clientèles cibles : les personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral ou celles ayant une déficience motrice cérébrale, les personnes présentant des troubles locomoteurs associés à une amputation ou à toutes autres blessures orthopédiques graves, les personnes ayant subi une lésion partielle ou complète de la moelle épinière, les personnes ayant subi un traumatisme crânio-cérébral.

L'Institut de réadaptation reçoit également plus de 10 000 patients par année à sa clinique externe. La majorité consulte pour un diagnostic et des traitements touchant les affections douloureuses chroniques de l'appareil locomoteur. Une importante équipe de 18 médecins rééducateurs ou physiatres y travaille. L'Institut de réadaptation est un lieu de référence à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

L'Institut participe à l'enseignement collégial, médical prédoctoral et postdoctoral. Des étudiants de nombreuses disciplines autres que la physiothérapie (neurologie, orthopédie, gériatrie) viennent aussi y parfaire leur formation. Les notions de réadaptation globale et d'approche interdisciplinaire représentent les concepts de base de cet enseignement.

Depuis sa fondation, l'Institut s'est intéressé à la recherche. Déjà, dans ce domaine, de nombreuses techniques ont été développées, perfectionnées ou améliorées. Le centre de recherche de l'Institut vise à articuler les interactions de la clinique et de la recherche, dans une optique d'amélioration constante des services aux bénéficiaires. L'équipe de chercheurs compte 14 Ph.D. et de nombreux stagiaires en maîtrise et au doctorat. Le centre de recherche de l'Institut de réadaptation de Montréal est une constituante du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation (C.R.I.R.).

On peut y préparer, en se conformant aux exigences de la Faculté de médecine et de la Faculté des études supérieures, un diplôme de maîtrise (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.).

Enfin, l'Institut de réadaptation évalue les nouvelles technologies en réadaptation.

Institut Philippe-Pinel de Montréal

10 905, boulevard Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec)
H1C 1H1
Téléphone : 514-648-8461
Télécopieur : 514-494-4406
www.pinel.qc.ca

L'Institut Philippe-Pinel de Montréal est un hôpital psychiatrique suprarégional universitaire, spécialisé en psychiatrie légale et dans l'évaluation, le traitement et la gestion des patients présentant un risque de comportements violents. Les soins et les services dispensés sont de niveau tertiaire et de courte durée. L'Institut est affilié à l'Université de Montréal et collabore avec des institutions d'enseignement et d'autres universités canadiennes et internationales.

L'Institut Philippe-Pinel de Montréal remplit la mission suivante :

- évaluer l'état mental et les risques de violence d'une personne et prodiguer les traitements adaptés;
- enseigner à des résidents en psychiatrie et à des étudiants de divers domaines de la santé ainsi qu'offrir de la formation continue à des professionnels de la santé mentale;

– faire de la recherche sur des aspects biologiques, sociologiques et psychologiques reliés aux phénomènes de la violence et de la dangerosité, de même que sur l'efficacité des programmes de traitement;

– prévenir la violence, en collaboration avec la Fondation Docteur Philippe-Pinel, par l'application de programmes spécifiques et par le partage de son expertise avec ses partenaires.

Une des préoccupations premières de cette fondation est de travailler auprès d'organismes, auprès des jeunes, des moins jeunes et de leur entourage, pour les sensibiliser au phénomène de la violence et à ses répercussions.

L'Institut dispense des soins et des services à une clientèle qui provient de toutes les régions du Québec, d'institutions pénales ou d'autres établissements du réseau de la santé qui sont aux prises avec des patients qu'il leur est difficile, voire impossible, de traiter. En plus de la clientèle adulte mixte, l'Institut traite aussi les adolescents.

La vocation universitaire de l'Institut lui a permis de développer, au cours des dernières années, une solide tradition de formation clinique et de recherche. Considéré comme le chef de file de l'enseignement en psychiatrie légale, il se consacre à la réalisation de deux objectifs principaux : la formation de stagiaires et la formation en cours d'emploi, et ce, dans diverses disciplines tels les soins infirmiers, l'éducation spécialisée, la psychoéducation, la psychologie, la criminologie, la médecine et la psychiatrie.

Centre de recherche affilié

Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)

110, avenue des Pins Ouest
Montréal (Québec)
H2W 1R7
Téléphone : 514-987-5500

L'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) fut fondé en 1967. L'IRCM est un établissement juridiquement autonome, affilié à l'Université de Montréal et associé au CHUM, qui est voué à la recherche biomédicale, à la formation de chercheurs et au traitement des maladies.

L'IRCM regroupe près de 450 personnes oeuvrant dans 35 unités de recherche fondamentale et clinique; il fut le premier institut au Canada à se doter d'un centre de bioéthique qui s'intéresse aux aspects sociaux, médicaux et légaux soulevés par la pratique de la médecine moderne.

L'IRCM regroupe des chercheurs oeuvrant dans diverses disciplines, des plus fondamentales comme la chimie médicinale et la biologie du développement, aux plus appliquées comme le génie biomédical et la recherche clinique.

Les thèmes de recherche portent sur divers aspects du cancer (cancer du sein, cancer du pancréas, leucémie, évolution des métastases, thérapie génique) et de l'immunologie (réponse inflammatoire, infections bactériennes et virales, développement des maladies auto-immunes), sur les maladies endocriniennes et cardiovasculaires (hypertension artérielle, hypertrophie cardiaque, sténoses valvulaires, hypercholestérolémie familiale, malformations cardiaques congénitales, diabète), sur la neurobiologie (maladies neurodégénératives telles le Parkinson et l'Alzheimer), sur les thérapies moléculaires (développement de nouveaux analgésiques, synthèse de nouveaux antibiotiques et antiviraux, découverte de nouvelles cibles pharmacologiques) et sur les problèmes éthiques qui en découlent (soins palliatifs, utilisation des cellules souches, dépistage génétique, technologies de reproduction, sida, confidentialité et sécurité des échanges de données par l'autoroute de l'information, génomique et éthique de la complexité).

De plus, l'IRCM est reconnu pour son service de consultations externes. Les cliniciens y oeuvrant reçoivent chaque année 20 000 visites de patients qui sont dirigés vers l'Institut par leur médecin traitant. Ces patients sont suivis principalement pour des problèmes d'hypertension artérielle, de diabète et de dyslipidémies. Plusieurs patients participent également, sur une base volontaire, à des protocoles d'études métaboliques et pharmacologiques.

L'IRCM accueille chaque année près d'une centaine d'étudiants à la maîtrise et au doctorat, ainsi qu'une cinquantaine de stagiaires postdoctoraux, qui s'orientent vers des carrières dans le secteur de la santé.

Programme 1-450-4-0

Version 06

Année préparatoire en médecine (M.D.)

J

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. L'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. Dans un tel cas, le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne accès au programme de doctorat en médecine. Elle ne donne pas droit à un diplôme.

Structure du programme

L'année préparatoire au programme M.D. comprend 40 crédits dont 37 crédits obligatoires et 0 à 3 crédits à option ou 0 à 3 crédits au choix soumis à l'approbation du responsable du programme. Cette année correspond aux blocs 70 A et 70 B.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire		37 cr.
MMD 1007	3 H 1 j	Biostatistique	
MMD 1009	2 A 1 j	Biologie cellulaire et tissulaire	
MMD 1010	3 A 1 j	Microbiologie et virologie	
MMD 1015	1 H 1 j	Immersion clinique	
MMD 1016	2 A 1 j	Introduction à l'anatomie clinique 1	
MMD 1017	2 H 1 j	Introduction à l'anatomie clinique 2	
MMD 1019	3 H 1 j	Nutrition et métabolisme	
MMD 1021	3 H 1 j	Physiologie générale	
MMD 1022	2 H 1 j	Génétique médicale	
MMD 1023	1 A 1 j	Embryologie humaine	
MMD 1024	4 A 1 j	Biologie moléculaire de la cellule	
MMD 1025	2 H 1 j	Pharmacologie médicale	
PHI 1968	3 A 1	Notions fondamentales d'éthique	
PSY 1968	3 A 1 j	Psychologie et comportement humain	
SOL 1968	3 H 1 j	Introduction à la sociologie de la santé	
Bloc 70 B	option	minimum 0 cr., maximum 3 cr.	
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading	
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie	
COM 1200	3 A 1 j	Introduction aux médias	
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité	
DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit	
DRT 1810S	3 H 1 j	Droit pour professionnels de la santé	
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique	
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation	
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales	
MMD 1081	3 AH 1 j	Sciences de l'information en santé	
MMD 1083	3 AHE 1 j	Intervention psychosociale clinique	
MMD 1086	3 AHE 1 j	Santé internationale	
MMD 1088A	3 AHE 1 j	Travaux de recherche individuels 1	
MMD 1091	3 AHE 1 j	Initiation à la recherche	
MMD 1092A	3 A 1 j	Introduction à la toxicologie	
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences	

Programme 1-450-1-0

Version 21

Doctorat en médecine (M.D.)**J****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, il s'inscrit à un total de 41 à 44 crédits en 1^{re} année, de 45 à 48 crédits en 2^e année. Il s'inscrit à un minimum de 55 crédits en 3^e année et de 28 crédits en 4^e année, au total en 3^e et en 4^e années, il s'inscrit à 108 crédits.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} et 2^e années, l'étudiant s'inscrit successivement aux cours des blocs 01A et 01B ainsi qu'aux cours à option ou au choix. L'inscription à un cours au choix est sujette à l'approbation du responsable de programme.

Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3^e ou la 4^e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3^e année, et à l'exception des stages de médecine d'urgence et de santé communautaire, qui doivent être effectués durant la 4^e année. Les stages d'anesthésiologie, de radiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3^e année ou durant la 4^e année. En 3^e et 4^e année, l'étudiant doit choisir cinq stages à option parmi lesquels au moins un doit être dans une discipline médicale.

Tous les cours et stages à option sont évalués par la mention Succès ou Échec.

Inscription à la maîtrise ou au Ph. D.

Dans certains cas, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un étudiant ayant terminé sa 2^e année d'études et remplissant les conditions d'admission à un programme d'études supérieures, à s'inscrire à la maîtrise ès sciences ou au Ph. D. et à interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation**Évaluation des stages à option**

Tous les cours et stages à option et au choix sont évalués par la mention Succès ou Échec.

Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

– L'évaluation porte sur l'ensemble des cours offerts selon l'approche par problèmes de chacun des trimestres de la 1^{re} et de la 2^e années.

– L'évaluation porte sur chacun des stages de la 3^e et de la 4^e années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours de sigle MMD doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre. S'il échoue un stage à option, il doit reprendre le stage ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage. S'il échoue un cours d'un sigle autre que MMD, il doit reprendre le cours ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

Sur recommandation du comité de promotion, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer une probation à l'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à la partie 1 de l'examen du Conseil médical du Canada.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en médecine (M. D.).

Structure du programme

La première et la deuxième années totalisent un minimum de 89 crédits dont 86 crédits obligatoires, 0 à 3 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix soumis à l'approbation du responsable du programme. La troisième et la quatrième années totalisent 78 crédits de stages obligatoires, 5 crédits de cours obligatoires et 25 crédits de stages à option. Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3^e ou la 4^e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3^e année, et à l'exception des stages de médecine d'urgence et de santé communautaire, qui doivent être effectués durant la 4^e année. Les stages d'anesthésiologie, de radiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3^e année ou durant la 4^e année. En 3^e et 4^e année, l'étudiant doit choisir cinq stages à option parmi lesquels au moins un doit être dans une discipline médicale. Tous les cours et stage à option sont évalués par la mention « succès » ou « échec ».

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A	obligatoire		41 cr.
MMD 1227	1 A 1 j	Introduction aux études médicales	
MMD 1228	4 A 1	Croissance-développement-vieillessement	
MMD 1229	5 A 1 j	Pathologie et immunologie générales	
MMD 1230	3 A 1 j	Micro-organismes pathogènes et infection	
MMD 1231	3 H 1 j	Sciences hématologiques	
MMD 1232	6 H 1 j	Exploration du système nerveux	
MMD 1233	4 H 1 j	Sciences psychiques	
MMD 1234	5 H 1 j	Appareil locomoteur	

MMD 1236	1 A 1 j	Histoire de la médecine		MMD 3511D	5 AHE 1 j	Stage : Endocrinologie
MMD 1238	4 A 1 j	Introduction à la médecine clinique 1		MMD 3511E	5 AHE 1 j	Stage : Gastro-entérologie
MMD 1239	5 H 1 j	Introduction à la médecine clinique 2		MMD 3511H	5 AHE 1 j	Stage : Gériatrie
Bloc 01 B		<i>obligatoire</i>	<i>45 cr.</i>	MMD 3511I	5 AHE 1 j	Stage : Hématologie
MMD 2227	4 A 1 j	Initiation à la démarche clinique 1		MMD 3511J	5 AHE 1 j	Stage : Médecine interne
MMD 2228	5 H 1 j	Initiation à la démarche clinique 2		MMD 3511K	5 AHE 1 j	Stage : Néphrologie
MMD 2229	5 A 1 j	Coeur et circulation		MMD 3511L	5 AHE 1 j	Stage : Neurologie
MMD 2230	4 A 1 j	Respiration et oxygénation		MMD 3511M	5 AHE 1 j	Stage : Oncologie médicale
MMD 2231	4 A 1 j	Homéostasie, rein et arbre urinaire		MMD 3511N	5 AHE 1 j	Stage : Physiatrie
MMD 2232	6 H 1 j	Digestion – nutrition		MMD 3511O	5 AHE 1 j	Stage : Pneumologie
MMD 2233	6 H 1 j	Endocrinologie et reproduction		MMD 3511P	5 AHE 1 j	Stage : Rhumatologie
MMD 2234	6 H 1 j	Problèmes systémiques		MMD 3511Q	5 AHE 1 j	Stage : Hématologie clinique
MMD 2241	4 A 2 j	Épidémiologie clinique		MMD 3511R	5 AHE 1 j	Stage : Hématologie et oncologie
MMD 2242	1 A 1 j	Réanimation cardiaque respiratoire 1		MMD 3511S	5 AHE 1 j	Stage : Laboratoire des lipides
Bloc 01 C		<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 7 cr.</i>	MMD 3511T	5 AHE 1 j	Stage : Nutrition appliquée
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading		MMD 3511U	5 A 1 j	Stage : Médecine vasculaire
ANT 1900	3 AHE 1 j	Introduction à l'anthropologie		MMD 3511V	5 AHE 1 j	Stage : Hépatologie
COM 1200	3 A 1 j	Introduction aux médias		MMD 3511W	5 AHE 1 j	Stage : Soins intensifs médicaux
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité		MMD 3512	5 AHE 1 j	Stage : Spécialités chirurgicales
DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit		MMD 3512A	5 AHE 1 j	Stage : Chir. cardiovascul. thoracique
DRT 1810S	3 H 1 j	Droit pour professionnels de la santé		MMD 3512B	5 AHE 1 j	Stage : Chirurgie générale
IFT 1800	3 AHE 1 j	Initiation à l'informatique		MMD 3512C	5 AHE 1 j	Stage : Chirurgie générale pédiatrique
IFT 1810	3 AHE 1 j	Introduction à la programmation		MMD 3512D	5 AHE 1 j	Stage : Chirurgie orthopédique
IFT 1890	3 H 1 j	Initiation à la bio-informatique		MMD 3512E	5 AHE 1 j	Stage : Chirurgie plastique
IFT 1990	3 H 1 j	Informatique pour sciences sociales		MMD 3512H	5 AHE 1 j	Stage : Neurochirurgie
MMD 1016	2 A 1 j	Introduction à l'anatomie clinique 1		MMD 3512I	5 AHE 1 j	Stage : Oto-rhino-laryngologie
MMD 1017	2 H 1 j	Introduction à l'anatomie clinique 2		MMD 3512J	5 AHE 1 j	Stage : Urologie
MMD 1026	3 AH 1 j	Introduction aux sciences fondamentales		MMD 3512K	5 AHE 1 j	Stage : Chirurgie cardio-thoracique
MMD 1081	3 AH 1 j	Sciences de l'information en santé		MMD 3512L	5 AHE 1 j	Stage : Chirurgie vasculaire
MMD 1082	3 AH 1 j	Initiation à la médecine de réadaptation		MMD 3512M	5 AHE 1 j	Stage : Soins ambulatoires chirurgicaux
MMD 1083	3 AHE 1 j	Intervention psychosociale clinique		MMD 3512N	5 AHE 1 j	Stage : Soins intensifs chirurgicaux
MMD 1085	3 AH 1 j	Radio-anatomie		MMD 3513A	5 AHE 1 j	Stage : Santé communautaire
MMD 1086	3 AHE 1 j	Santé internationale		MMD 3513B	5 AHE 1 j	Stage : Recherche
MMD 1087	3 AHE 1 j	Travaux cliniques individuels		MMD 3513C	5 AHE 1 j	Interv.: Pays en voie de développement
MMD 1088A	3 AHE 1 j	Travaux de recherche individuels 1		MMD 3514	5 AHE 1 j	Stages rotatifs
MMD 1088B	3 AHE 1 j	Travaux de recherche individuels 2		MMD 3515	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie globale
MMD 1088C	3 AHE 1 j	Travaux de recherche individuels 3		MMD 3515A	5 AHE 1 j	Stage : Néonatalogie
MMD 1088E	3 AHE 1 j	Travaux de recherche individuels 4		MMD 3515B	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie du nourrisson
MMD 1091	3 AHE 1 j	Initiation à la recherche		MMD 3515C	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie du développement
MMD 1093	3 AH 1 j	Médecine légale		MMD 3515D	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie de l'âge scolaire
MMD 1094	3 AH 1 j	Médecine hyperbare		MMD 3515E	5 AHE 1 j	Stage : Médecine de l'adolescence
MMD 1095	3 AH 1 j	Médecine tropicale		MMD 3515H	5 AHE 1 j	Stage : Urgences pédiatriques
MMD 1096	3 AH 1 j	ITSS : intervention et prévention		MMD 3515I	5 AHE 1 j	Stage : Soins intensifs pédiatriques
MMD 1097	3 AHE 1 j	Intervention en milieu défavorisés		MMD 3515J	5 AHE 1 j	Stage : Maladies infectieuses pédiatriq.
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences		MMD 3515K	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie ambulatoire
PHI 1968	3 A 1	Notions fondamentales d'éthique		MMD 3515L	5 AHE 1 j	Stage : Immunologie pédiatrique
PSY 1968	3 A 1 j	Psychologie et comportement humain		MMD 3515M	5 AHE 1 j	Stage : Cardiologie pédiatrique
SOL 1968	3 H 1 j	Introduction à la sociologie de la santé		MMD 3515N	5 AHE 1 j	Stage : Dermatologie pédiatrique
Segment 70				MMD 3515O	5 AHE 1 j	Stage : Endocrinologie pédiatrique
Bloc 70 A		<i>obligatoire</i>	<i>83 cr.</i>	MMD 3515P	5 AHE 1 j	Stage : Gastro-entérologie pédiatrique
MMD 3501	10 AHE 1 j	Médecine		MMD 3515Q	5 AHE 1 j	Stage : Hémato., oncologie pédiatriques
MMD 3503	10 AHE 1 j	Pédiatrie		MMD 3515R	5 AHE 1 j	Stage : Néphrologie pédiatrique
MMD 3504	10 AHE 1 j	Obstétrique-gynécologie		MMD 3515S	5 AHE 1 j	Stage : Neurologie pédiatrique
MMD 3505	10 AHE 1 j	Psychiatrie		MMD 3515T	5 AHE 1 j	Stage : Réadaptation pédiatrique
MMD 3506	5 AHE 1 j	Médecine familiale		MMD 3515U	5 AHE 1 j	Stage : Pneumologie pédiatrique
MMD 3602	10 AHE 1 j	Chirurgie		MMD 3515V	5 AHE 1 j	Stage : Génétique, maladies métaboliques
MMD 4507	5 AHE 1 j	Gériatrie		MMD 3515W	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie internationale
MMD 4508	4 AHE 1 j	Radiologie		MMD 3515X	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie sociale
MMD 4509	2 AHE 1 j	Anesthésie-réanimation		MMD 3516	5 AHE 1 j	Stage : Psychiatrie
MMD 4510	2 AHE 1 j	Ophthalmologie		MMD 3516A	5 AHE 1 j	Stage : Psychiatrie pédiatrique
MMD 4511	5 AHE 1 j	Médecine communautaire		MMD 3516B	5 AHE 1 j	Stage : Psychiatrie de l'adulte
MMD 4513	5 AHE 1 j	Médecine d'urgence		MMD 3516C	5 AHE 1 j	Stage : Psychogériatrie
MMD 4516	1.5 H 1 j	Pharmacothérapie 1		MMD 3516D	5 AHE 1 j	Stage : Psychosomatique
MMD 4517	1.5 A 1 j	Pharmacothérapie 2		MMD 3516E	5 AHE 1 j	Stage : Psychiatrie légale
MMD 4518	1 A 1 j	Réanimation cardiaque respiratoire 2		MMD 3517	5 AHE 1 j	Stage : Médecine familiale
MMD 4520	1 AHE 1 j	Compl. de formation aux stages cliniques		MMD 3517A	5 AHE 1 j	Stage : Omnipratic en régions
Bloc 70 B		<i>option</i>	<i>minimum 25 cr., maximum 25 cr.</i>	MMD 3517B	5 AHE 1 j	Stage : Soins d'urgence
MMD 3511	5 AHE 1 j	Stage : Spécialités médicales		MMD 3517C	5 AHE 1 j	Stage : Urgences cardiologiques
MMD 3511A	5 AHE 1 j	Stage : Allergie		MMD 3517D	5 AHE 1 j	Stage : Médecine du sport
MMD 3511B	5 AHE 1 j	Stage : Cardiologie		MMD 3517E	5 AHE 1 j	Stage : Soins palliatifs
MMD 3511C	5 AHE 1 j	Stage : Dermatologie		MMD 3518	5 AHE 1 j	Stage : Obstétrique-gynécologie
				MMD 3518A	5 AHE 1 j	Stage : Obstétrique médicale
				MMD 3518B	5 AHE 1 j	Stage : Obstétrique générale
				MMD 3519	5 AHE 1 j	Stage : Anesthésie-réanimation

MMD 3520	5 AHE 1 j	Stage : Radiologie
MMD 3520A	5 AHE 1 j	Stage : Radiologie générale
MMD 3520B	5 AHE 1 j	Stage : Médecine nucléaire
MMD 3520C	5 AHE 1 j	Stage : Radiologie oncologique
MMD 3520D	5 AHE 1 j	Stage : Neuroradiol. interventionnelle
MMD 3520E	5 AHE 1 j	Stage : Radiologie interventionnelle
MMD 3521	5 AHE 1 j	Stage : Ophtalmologie
MMD 3522	5 AHE 1 j	Stage : Nutrition
MMD 3523	5 AHE 1 j	Stage : Pathologie
MMD 3524	5 AHE 1 j	Stage : Biochimie médicale
MMD 3525	5 AHE 1 j	Stage : Microbiologie médicale
MMD 3526	5 AHE 1 j	Stage : Pharmacologie clinique

Programme 1-320-1-0

Version 16

B.Sc. spécialisé en nutrition**J****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 31 crédits en 1^{re} année, de 35 crédits en 2^e année et de 41 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A et à un cours à option choisi dans les blocs 70F, 70G et 70H; en 2^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70B et à un cours à option; en 3^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70C, à des cours totalisant 5 crédits du Bloc 70E et à 2 cours à option. En fin de 3^e année, il s'inscrit aux stages du bloc 70D et termine les cours du bloc 70E.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de sept trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au début de chacune des périodes suivantes :

- en 1^{re} année à l'occasion des stages du bloc 70A
- en 2^e année à l'occasion des stages du bloc 70B
- en 3^e année à l'occasion des stages du bloc 70C et du bloc 70E
- à la fin de la 3^e année à l'occasion des stages du bloc 70D et du bloc 70E.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme a pour but de former des spécialistes de la nutrition envisagée comme discipline scientifique et comme profession de la santé. Il comprend un ensemble de cours obligatoires, de cours à option et de stages dirigés d'une durée totale de quarante semaines.

Structure du programme

Ce programme totalise 120 crédits dont 78 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 30 crédits de stages dirigés d'une durée totale de quarante semaines.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>28 cr.</i>
MCB 2956	3 A 1	Microbiologie générale	
MSO 2160	3 AHE 1 s	Introduction aux méthodes quantitatives	
NUT 1014	2 H 1	Science des aliments : travaux pratiques	
NUT 1016	1 A 1 j	Salubrité et qualité des aliments	

NUT 1018	3 H 1 j	Science des aliments
NUT 1033	2 A 1 j	Nutrition et alimentation
NUT 1034	1 A 1 j	Nutrition et alimentation : T.P.
NUT 1071	3 AH 1	Stage en diététique 1
NUT 1971	3 A 1 j	Principes de biochimie 1
NUT 1972	3 H 1 j	Principes de biochimie 2
PSL 1996	2 A 1 j	Anatomie et physiologie générales 1
PSL 1997	2 H 1 j	Anatomie et physiologie générales 2

*Bloc 70 B**obligatoire**32 cr.*

NUT 2016	2 AH 1 j	Technologie alimentaire
NUT 2021	3 A 1	Organisation du travail dans les S.A.
NUT 2024	5 AH 2 j	Alimentation des collectivités
NUT 2032	3 A 1 j	Nutrition fondamentale
+ NUT 2038	3 A 1 j	Nutrition appliquée 1
NUT 2039	3 H 1 j	Nutrition appliquée 2
NUT 2041	3 A 1 j	Nutrition clinique 1
NUT 2044	3 H 1 j	Nutrition clinique 2
NUT 2045	1 H 1	Soutien nutritionnel
NUT 2071	3 AH 1 j	Stage en gestion des S.A. 2
NUT 2072	3 AH 1 j	Stage en nutrition clinique 2

*Bloc 70 C**obligatoire**30 cr.*

ASA 2010	3 AHE 1	Gestion stratégique des ress. humaines
NUT 3013	3 AH 2 j	Projets : recherche en chimie alimentaire
NUT 3022	3 A 1	Gestion financière/syst. d'inf. des S.A.
NUT 3023	2 AH 1 j	Planification et marketing des S.A.
NUT 3033	3 AH 2	Initiation à la recherche en nutrition
NUT 3044	3 A 1 j	Nutrition clinique 3
NUT 3045	3 H 1 j	Nutrition clinique 4
NUT 3060	3 H 1	Nutrition publique et consommation
NUT 3065	4 A 1 j	Éducation et consultation en nutrition
NUT 3071	3 AHE 1 j	Stage en gestion des S.A. 3

*Bloc 70 D**obligatoire**8 cr.*

NUT 4072	4 AHE 1 j	Stage en gestion des S.A. 4
NUT 4073	4 AHE 1 j	Stage en nutrition clinique 4

*Bloc 70 E**obligatoire**10 cr.*

NUT 3073	5 AHE 1 j	Stage en nutrition communautaire
NUT 3074	3 AHE 1 j	Stage en nutrition clinique 3
NUT 3075	2 AHE 1	Stage en soutien nutritionnel

*Bloc 70 F**option**minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 3420	3 H 1 j	Interactions bioculturelles
ASA 1050G	3 AHE 1 js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux
ASA 2400	3 AHE 1	Économie de la santé
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques
SOL 1970	3 E 1 j	Sociologie du Québec

*Bloc 70 G**option**minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1963	3 H 1 j	Psychologie du comportement
PSY 1966	3 AH 1 js	Psychologie de l'adolescence

*Bloc 70 H**option**minimum 3 cr., maximum 8 cr.*

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
AEG 3140	3 AHE 1 js	Prise de décision en groupe, leadership
MSN 2951	3 A 1 j	Santé communautaire
NUT 2018	2 AH 1 j	Évaluation sensorielle des aliments
NUT 2019	3 AH 1 j	Contrôle de la qualité des aliments
NUT 2027	3 AHE 1 j	Systèmes de gestion en alimentation
NUT 3024	3 AH 1 j	Aménagement des services d'alimentation
NUT 3025	2 AH 1 j	Tendances nouvelles alim. des collectiv.
NUT 3030	3 AH 1 j	Nutrition et métabolisme
NUT 3038	3 AH 1 j	Programme d'éducation en nutrition
NUT 3039	3 AH 1 j	Intégration de la pratique diététique
NUT 3052	2 A 1	Histoire de l'aliment et de la nutrition

Les étudiants dont les connaissances en techniques culinaires sont insuffisantes devront prendre le cours NUT 1910 Préparation des aliments, au premier trimestre d'inscription. Ce cours est hors programme.

Programme 1-751-1-0

Version 05

B.Sc. spécialisé en audiologie**J****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

— À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 36 à 39 crédits en 1^{re} année, de 36 à 39 crédits en 2^e année et de 31 à 34 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

— Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 73A, en 2^e année, aux cours du bloc 73B et en 3^e année, aux cours des blocs 73C et 73D. Il termine son programme avec un cours au choix de 3 crédits.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours portant sur l'intervention audiolinguistique conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de 3^e année.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Ce programme totalise 106 crédits, dont 103 obligatoires et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

<i>Bloc 73 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>36 cr.</i>
+ ORA 1123	3 H 1	Psychoacoustique	
+ ORA 1125	3 AH 1	Acquisition du langage de 0 à 5 ans	
ORA 1528	2 AH 1	Anatomie et physiologie de l'audition	
ORA 1529	2 AH 1	Initiation à l'exercice professionnel	
ORA 1530	4 AH 1	Anatomie et physiologie de la parole	
ORA 1531	3 AH 1 j	Phonétique clinique	
ORA 1532	3 AHE 1 js	Langage 1	
ORA 1533	2 AHE 1 js	Langage 2	
PHY 1955	3 A 1 j	Acoustique	
PSL 1982	2 AH 1	Les bases du système nerveux	
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage	
PSY 1961	3 A 1 js	Psychologie du développement humain 1	
PSY 2961	3 H 1 j	Psychologie du développement humain 2	

<i>Bloc 73 B</i>	<i>obligatoire</i>		<i>36 cr.</i>
ORA 1527	2 AH 1	Neurologie de la communication humaine	
+ ORA 2240	1 AH 1	Enseignement clinique en orthophonie	
+ ORA 2241	1 AH 1	Enseignement clinique en audiologie	
+ ORA 2513	3 AH 1	Initiation à la pratique orthophonique	
+ ORA 2527	3 AH 1	Troubles du langage chez l'enfant 1	
+ ORA 2550	3 AH 1	Bilan audiolinguistique – Enfant	
ORA 2559	3 AH 1	Bilan audiolinguistique – Adulte	
ORA 2574	3 AH 1 j	Perception de la parole	
ORA 2617	3 AHE 1	Métriologie acoustique	
ORA 2636	3 AHE 1 js	Troubles du système auditif	
ORA 2716	3 AHE 1 j	Méthodes et recherche 1	
ORA 2717	3 AHE 1 j	Méthodes et recherche 2	
ORA 3373	2 AH 1 j	Systèmes de santé et d'éducation	
+ ORA 3563	3 AH 1	Déficiences auditives périphériques 1	

<i>Bloc 73 C</i>	<i>obligatoire</i>		<i>10 cr.</i>
+ ORA 3345	1 AH 1	Deuxième stage en audiologie	
+ ORA 3346	1 AH 1	Troisième stage en audiologie	
ORA 3372	2 AH 1 j	Réadaptation et adulte déficient auditif	
+ ORA 3540	1 AH 1	Atelier d'activités cliniques	
+ ORA 3542	1 AH 1	Premier stage en audiologie	
ORA 3547	1 AH 1 j	Activités d'intégration en audiologie 1	
ORA 3548	1 AH 1 j	Activités d'intégration en audiologie 2	
+ ORA 3573	2 AH 1	Intervention et enfant déficient auditif	

<i>Bloc 73 D</i>	<i>obligatoire</i>		<i>21 cr.</i>
ORA 3366	3 AH 1 j	Intervention audiolinguistique 1	
+ ORA 3562	3 AH 1	Physiologie auditivo-vestibulaire	
ORA 3564	3 AHE 1 j	Déficiences auditives périphériques 2	
+ ORA 3565	3 AH 1	Déficiences auditives centrales	
+ ORA 3567	3 AH 1	Intervention audiolinguistique 2	
+ ORA 3568	1 AH 1	Intervention audiolinguistique 3	
+ ORA 3576	3 AH 1	Intervention audiolinguistique avancée	
ORA 3577	2 AH 1	Psychoacoustique avancée	

Programme 1-752-1-0

Version 05

B.Sc. spécialisé en orthophonie**J****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

— À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 36 à 39 crédits en 1^{re} année, de 32 à 35 crédits en 2^e année et de 36 à 39 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

— Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 73A, en 2^e année, aux cours du bloc 73B et en 3^e année, aux cours des blocs 73C et 73D. Il termine son programme avec un cours au choix de 3 crédits.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des stages conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de 3^e année.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Ce programme totalise 107 crédits, dont 104 obligatoires et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

<i>Bloc 73 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>36 cr.</i>
+ ORA 1123	3 H 1	Psychoacoustique	
+ ORA 1125	3 AH 1	Acquisition du langage de 0 à 5 ans	
ORA 1528	2 AH 1	Anatomie et physiologie de l'audition	
ORA 1529	2 AH 1	Initiation à l'exercice professionnel	
ORA 1530	4 AH 1	Anatomie et physiologie de la parole	
ORA 1531	3 AH 1 j	Phonétique clinique	
ORA 1532	3 AHE 1 js	Langage 1	
ORA 1533	2 AHE 1 js	Langage 2	
PHY 1955	3 A 1 j	Acoustique	
PSL 1982	2 AH 1	Les bases du système nerveux	
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage	

PSY 1961	3 A 1 js	Psychologie du développement humain 1	
PSY 2961	3 H 1 j	Psychologie du développement humain 2	
Bloc 73 B obligatoire 32 cr.			
ORA 1527	2 AH 1	Neurologie de la communication humaine	
+ ORA 2240	1 AH 1	Enseignement clinique en orthophonie	
+ ORA 2241	1 AH 1	Enseignement clinique en audiologie	
+ ORA 2514	3 AH 1	Initiation à la pratique audiologique	
+ ORA 2527	3 AH 1	Troubles du langage chez l'enfant 1	
ORA 2539	3 AH 1	Viellissement et troubles du langage	
ORA 2561	2 AHE 1 j	Pragmatique et troubles de communication	
ORA 2574	3 AH 1 j	Perception de la parole	
+ ORA 2626	3 AHE 1	Troubles de la parole	
+ ORA 2628	3 AHE 1	Intervention en orthophonie	
ORA 2716	3 AHE 1 j	Méthodes et recherche 1	
ORA 2717	3 AHE 1 j	Méthodes et recherche 2	
ORA 3373	2 AH 1 j	Systèmes de santé et d'éducation	
Bloc 73 C obligatoire 16 cr.			
+ ORA 3343	1 AH 1	Deuxième stage en orthophonie	
+ ORA 3344	1 AH 1	Troisième stage en orthophonie	
ORA 3372	2 AH 1 j	Réadaptation et adulte déficient auditif	
+ ORA 3540	1 AH 1	Atelier d'activités cliniques	
+ ORA 3541	1 AH 1	Premier stage en orthophonie	
ORA 3549	1 A 1 j	Activités d'intégration en orthophonie 1	
ORA 3550	1 H 1 j	Activités d'intégration en orthophonie 2	
+ ORA 3573	2 AH 1	Intervention et enfant déficient auditif	
+ ORA 3578	3 AH 1	Orthophonie – enfant 1	
+ ORA 3579	3 AH 1	Orthophonie – enfant 2	
Bloc 73 D obligatoire 20 cr.			
+ ORA 3358	3 AH 1 j	Troubles du langage oral et écrit	
+ ORA 3359	3 AH 1 j	Troubles acquis du langage	
ORA 3555	2 AH 1	Troubles neurologiques de la parole	
+ ORA 3557	3 AH 1	Problèmes de la fluidité	
+ ORA 3560	3 AH 1	Problèmes de résonance	
+ ORA 3566	3 AH 1	Problèmes de la voix	
ORA 3657	3 AHE 1 j	Dysphagies	

Programme 1-740-1-0 Version 14

B.Sc. spécialisé en ergothérapie J

Ce programme est remplacé par le programme 1-740-1-1 ci-dessous.

Programme 1-740-1-1 Version 00

B.Sc. spécialisé en réadaptation occupationnelle J

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 32 crédits en 1^{re} année, de 31 crédits en 2^e année et de 27 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A, en 2^e année, aux cours du bloc 70B et en 3^e année, aux cours du bloc 70C. Il est recommandé à l'étudiant de s'inscrire au cours au choix au trimestre d'hiver de sa dernière année.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion de tous les stages et considérés dans tous les cours ERT du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le baccalauréat en sciences appliquées de l'occupation constitue une première étape pour former des ergothérapeutes soucieux de répondre aux besoins des clients en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu. Le programme vise aussi à former des individus responsables de leur formation et capables de s'engager socialement et ce, tout au long de leur carrière.

Structure du programme

Ce programme comprend 87 crédits obligatoires et 3 crédits au choix. L'étudiant s'inscrit comme suit: 1^{re} année, Bloc 70 A – 32 crédits obligatoires; 2^e année, Bloc 70 B – 31 crédits obligatoires; 3^e année, Bloc 70 C – 24 crédits et un cours au choix. Pour respecter le cheminement normal de ses études, il est recommandé que l'étudiant fasse son cours au choix au trimestre d'hiver de sa 3^e année de baccalauréat.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 32 cr.	
ERT 1400	2 A 1 j Notions de base en ergothérapie
ERT 1401	2 H 1 j Approches théoriques en ergothérapie
ERT 1402	4 H 1 j Pratique factuelle en ergothérapie
ERT 1430	1 A 1 j Compétence de base en ergothérapie
ERT 1450	1 H 1 js Activités d'auto-apprentissage 1
ERT 1460	1 AHE 1 j Initiation à la formation clinique
ERT 1461	1 AHE 1 j Accompagnement en milieu communautaire
PBC 1045	4 A 1 j Anatomie de l'appareil locomoteur
PSL 1984	4 H 1 j Fonctions du système nerveux
PSL 1996	2 A 1 j Anatomie et physiologie générales 1
PSL 1997	2 H 1 j Anatomie et physiologie générales 2
PST 1964	2 A 1 j Développement du système psychique
PSY 1984	3 A 1 j Cognition, émotion et ergothérapie
SOL 1953	3 A 1 j Sociologie 1

Bloc 70 B obligatoire 31 cr.	
ERT 2410	1 A 1 j Introduction à l'APP
ERT 2411	4 A 1 j Ergothérapie auprès de l'adulte
ERT 2412	2 H 1 j Ergothérapie auprès de l'enfant
ERT 2413	2 H 1 j Ergothérapie auprès de la personne âgée
ERT 2420	2 A 1 j Thématiques en ergothérapie 1
ERT 2421	2 A 1 j Thématiques en ergothérapie 2
ERT 2422	2 H 1 j Thématiques en ergothérapie 3
ERT 2423	2 H 1 j Thématiques en ergothérapie 4
ERT 2430	1 A 1 j Ergo – Développement professionnel 1
ERT 2431	1 A 1 j Ergo – Développement professionnel 2
ERT 2432	1 A 1 j Ergo – Développement professionnel 3
ERT 2433	1 H 1 j Ergo – Développement professionnel 4
ERT 2434	1 H 1 j Ergo – Développement professionnel 5
ERT 2450	1 H 1 js Activités d'auto-apprentissage 2
ERT 2460	8 AHE 1 j Formation clinique 2

Bloc 70 C obligatoire 24 cr.	
ERT 3400	1 AH 1 j Prat. interprofessionnelle et ergo.
ERT 3401	3 H 1 j Ergo, enjeux professionnels et société
ERT 3402	3 H 1 j Gestion et promotion en ergothérapie
ERT 3410	2 AH 1 j Problématiques intégratives
ERT 3411	3 H 1 j Problématiques intégratives 2
ERT 3420	2 A 1 j Thématiques en ergothérapie 5
ERT 3430	1 A 1 j Ergo – Développement professionnel 6
ERT 3450	2 H 1 js Activités d'auto-apprentissage 3
ERT 3460	7 AHE 1 j Formation clinique 3

Ce baccalauréat peut être suivi d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie de 45 crédits (début janvier 2008). Ce programme de maîtrise répond aux exigences de formation de notre organisme d'agrément, l'Association canadienne des ergothérapeutes.

Programme 1-745-1-0	Version 12
---------------------	------------

B.Sc. spécialisé en physiothérapie	J
---	----------

Ce programme est remplacé par le programme 1-745-1-1 ci-dessous.

Programme 1-745-1-1	Version 00
---------------------	------------

B.Sc. spécialisé en réadaptation physique	J
--	----------

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 30 crédits en 1^{re} année, de 33 crédits en 2^e année et de 27 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 73A, en 2^e année, aux cours du bloc 73B et en 3^e année, aux cours des blocs 73C et 73D.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des laboratoires d'habiletés cliniques et de tous les stages du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant douze crédits ou plus, est mis en probation.

Dans certains cours et tel qu'indiqué au plan de cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou la mention (S) (succès) à chacune des composantes, théorique et pratique, du cours.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le baccalauréat en réadaptation physique vise à donner aux étudiants une formation scientifique de base dans le domaine de la santé et à les préparer au programme de maîtrise professionnelle en physiothérapie ainsi qu'aux études supérieures en recherche. Par différentes approches pédagogiques, ce programme initie les étudiants aux méthodes d'évaluation et de traitement en physiothérapie, les prépare à exercer des activités cliniques de façon sécuritaire et éthique. Ce programme s'inscrit dans un continuum baccalauréat-maîtrise professionnelle qui a pour objectif de former un physiothérapeute autonome qui réponde aux exigences de qualification de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et des organismes nationaux et internationaux d'agrément des programmes de physiothérapie.

Structure du programme

Ce programme totalise 90 crédits obligatoires, 0 crédit à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire			31 cr.
PBC 1045	4	A	1 j	Anatomie de l'appareil locomoteur
+ PHT 1108	3	A	1 j	Application des exercices thérapeutiques
PHT 1301	1	A	1 j	Introduction à la physiothérapie
PHT 1302	1	A	1 j	Éthique et déontologie en physiothérapie
PHT 1303	3	A	1 j	Biomécanique et rééducation
+ PHT 1307	3	A	1 j	Théorie des exercices thérapeutiques

+ PHT 1309	4	H	1 j	Pathokinésiol. articul. et fonctionnelle
+ PHT 1310	4	H	1 j	Physiothérapie musc.squel. 1, extrémités
PSL 1984	4	H	1 j	Fonctions du système nerveux
PSL 1996	2	A	1 j	Anatomie et physiologie générales 1
PSL 1997	2	H	1 j	Anatomie et physiologie générales 2

Bloc 70 B *obligatoire* 32 cr.

PBC 2060	3	H	1 j	Pathologie générale
+ PHT 2311	4	A	1 j	Physiothérapie musc.squel. 2, quad. inf.
+ PHT 2312	3	H	1 j	Physiothérapie musc.squel. 3, quad. sup.
+ PHT 2314	4	A	1 j	Physiothérapie des affec.neurologiques 1
+ PHT 2316	4	H	1 j	Physiothérapie des affec.neurologiques 2
PHT 2318	3	H	1 j	Mesures de résultats en physiothérapie
PHT 2319	2	A	1 j	Modalités électrothérapeutiques 1
PHT 2320	2	H	1 j	Modalités électrothérapeutiques 2
+ PHT 2351	3	A	1 j	Stage clinique 1
+ PHT 2353	4	H	1 j	Stage clinique 2

Bloc 70 C *obligatoire* 27 cr.

PHL 2900	2	AH	1 j	Éléments de pharmacologie
+ PHT 3313	2	H	1 j	Physiothérapie musculo-squelettique 4
PHT 3318	3	A	1 j	Physiothérapie et géroto-gériatrie
+ PHT 3320	4	A	1 j	Physiothérapie des affec. cardiovascul.
+ PHT 3321	3	H	1 j	Physiothérapie affections respiratoires
PHT 3322	2	H	1 j	Éducation,consultation en physiothérapie
+ PHT 3331	2	H	1 j	Physiothérapie de la douleur
+ PHT 3357	4	H	1 j	Stage clinique 3
PST 1970	2	A	1 j	Psychopathologie
PSY 3952	3	A	1 j	Psychologie en réadaptation

Pour être admis au programme de maîtrise professionnelle, l'étudiant doit avoir obtenu, dans son programme de baccalauréat, une moyenne cumulative de 3 (ou une moyenne équivalente) selon l'article 45 de la section XI du règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures (FES).

Programme 1-484-1-0	Version 04
---------------------	------------

B.Sc. spécialisé en sciences biomédicales	J
--	----------

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant inscrit dans l'orientation sciences biomédicales ne peut s'inscrire à plus de 7 crédits de cours d'un même sigle du bloc 90B.

L'orientation Perfusion extracorporelle est contingente. Pour y être admis, l'étudiant doit avoir complété le segment 01 et présenté une demande d'admission.

Un cours d'un bloc à option du programme peut être choisi à titre de cours au choix.

L'étudiant doit faire approuver son inscription au cours au choix par le responsable de l'orientation.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour être admis au cheminement honor d'une orientation, l'étudiant doit avoir complété le segment 01 avec une moyenne cumulative d'au moins 3.8.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours ou subir un examen de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le B.Sc. en sciences biomédicales permet à l'étudiant 1) d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation de l'humain, en tant qu'organisme vivant, par l'étude des molécules, des cellules, des tissus et des organes, et de comprendre l'intégration des mécanismes physiologiques fondamentaux, cellulaires et tissulaires, responsables du contrôle et du maintien des fonctions vitales chez l'humain; 2) de se familiariser avec divers milieux de travail 3) d'aborder une problématique donnée avec une démarche scientifique rigoureuse et 4) de développer des aptitudes à la communication.

Structure du programme

Le programme offre sept orientations : l'orientation sciences biomédicales comprend les segments 01 et 90, avec 60 crédits obligatoires, 24 crédits à option dont un maximum de 7 crédits d'un même sigle du bloc 90B et 6 crédits au choix. L'orientation perfusion extracorporelle comprend les segments 01 et 91, avec 87 crédits obligatoires et 3 au choix. Pour s'inscrire à l'orientation perfusion extracorporelle, l'étudiant doit avoir complété le segment 01 et présenté une demande d'admission. Cette orientation est contingente. Les autres orientations, pharmacologie (segments 01 et 92), sciences neurologiques (segments 01 et 93), physiologie intégrée (segments 01 et 94), pathologie et biologie cellulaire (segments 01 et 95) et sciences de la vision (segments 01 et 96) comprennent 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix. Les étudiants ayant complété le segment 01 avec une moyenne cumulative de 3,8 et plus peuvent s'inscrire au cheminement honor du programme; ce cheminement comprend le stage honor du bloc A, 6 crédits du bloc B, 6 crédits du bloc W de chacune des orientations autres que l'orientation perfusion extracorporelle. Un cours d'un bloc à option du programme peut être choisi à titre de cours au choix, tout cours au choix doit être soumis à l'approbation du responsable de l'orientation.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Bloc 01 A	obligatoire		60 cr.
BCM 1521	2 AH 1 j	Travaux pratiques de biochimie 1	
BCM 1531A	3 A 1 j	Introduction à la biochimie	
+ BIO 1101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire	
BIO 1157	3 A 1 j	Biologie cellulaire	
BIO 1204	3 H 1 j	Génétique	
+ BIO 2110	2 H 1 j	T.P. de biologie moléculaire	
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale	
+ MCB 2986	4 A 1 j	Immunologie générale	
MSN 2100	3 H 1 j	Toxicologie et environnement	
MSO 2160	3 AHE 1 s	Introduction aux méthodes quantitatives	
PBC 2000	3 A 1	Biopathologie générale	
PHI 1968	3 A 1	Notions fondamentales d'éthique	
PHL 2100	3 H 1 j	Principes de pharmacologie	
PHL 6025	1 H 1 j	Principes de l'expérimentation animale	
SBM 1001	5 H 1 j	Morphologie fonctionnelle	
SBM 1002	1 AH 1 j	Intro. à la communication scientifique	
SBM 2001	4 AH 1 j	Système nerveux	
SBM 2002	4 AH 1 j	Circulation, respiration et rein	
SBM 2003	2 AH 1 j	Digestion et nutrition	
SBM 2004	3 AH 1 j	Endocrinologie et reproduction	
SBM 2006	2 AH 1 j	Analyse de la communication scientifique	

Segment 90 Propre à l'orientation sciences biomédicales

Bloc 90 A option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Stages en milieu de travail

SBM 3000	9 AHE 1 j	Stage de recherche en sc. biomédicales
SBM 3008	15 AHE 1 j	Stage de recherche en sc. biomédicales
+ SBM 4008	15 AHE 1 j	Stage honor en sciences biomédicales

Bloc 90 B option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Complément de formation en sciences biomédicales

+ BCM 2501	3 H 1 j	Macromolécules biologiques
+ BCM 2502	3 A 1 j	Acides nucléiques et génétique 2
+ BCM 2531	2 A 1 j	Travaux pratiques 2
+ BCM 3512	3 A 1 j	Biochimie de la cellule
+ BCM 3513	4 H 1 j	Physiologie moléculaire
+ BCM 3514	3 H 1 j	Régulation de l'expression génique
+ BCM 3531	3 AH 1 j	Travaux pratiques 3
BCM 3562	3 H 1 j	Biochimie clinique

+ BIO 3661	2 A 1 j	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
+ BIO 3674	3 H 1 j	T.P. Respiration, circulation, excrétion
GIN 1010	3 A 1 s	Intro. aux technologies bioméd.
+ MCB 2979	4 AH 1 j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2992	4 H 1 j	Bactériologie générale 2
+ MCB 2994	4 H 1 j	Virologie et pathogenèse virale
+ MCB 2999	3 H 1 j	Levures et organismes levuriformes
+ MCB 3964	3 A 1 j	Immunologie approfondie
MMD 1096	3 AH 1 js	ITSS : intervention et prévention
OPH 2992	3 H 1	Anatomie oculaire
OPM 1010	2 A 1 j	Introduction à la profession
OPM 2503	2 A 1 j	Pharmacologie oculaire 2.1
OPM 2504	4 A 2 j	Santé oculaire 2.2
PBC 2050	3 H 1 j	Embryologie et biologie du développement
PBC 3010	3 H 1 j	Biologie cellulaire 2
+ PBC 3030	3 H 1 j	Biopathologie cellulaire et moléculaire
PHL 3100	3 A 1 j	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3200	3 AH 1 j	Méthodes de découverte des médicaments
PHL 3300	3 AH 1 j	Travaux pratiques en pharmacologie
+ PHL 3400	3 A 1 j	Méth. statistiques en pharmacologie
PHL 3500	3 H 1 j	Intro. pharmacologie cardiovasculaire
PHL 3600	3 A 1 j	Pharmacogénétique
PHL 3700	3 A 1 j	Genèse et réglementation des médicaments
PSL 3061	3 AH 1 j	Physiologie intégrée
PSL 3062	3 AH 1 j	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSL 3063	3 AH 1 j	Neuroscience cognitive
PSL 3065	3 AH 1 j	Fonctions spécialisées du syst. nerveux
+ PSY 3032	3 AHE 1 j	Neuropsychologie humaine
+ PSY 3033	3 A 1 j	Neuropsychologie sensorielle
SBM 3003	3 AH 1 j	Hématologie
SCV 1101	3 A 1 j	Sc. de la vision 1 Physiologie de l'oeil
SCV 1102	3 H 1	Sc. de la vision 2 Dioptrique oculaire
SCV 1103	3 H 1 j	Sc. de la vision 3 Vision binoculaire
SCV 1105	3 H 1 j	Sc. de la vision 4 Neurophysiologie
SCV 2102	3 A 1 j	Sc. de la vision 5 Psychophysique
SCV 2103	3 A 1 j	Sc. de la vision 6 Mouvements oculaires

Bloc 90 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cheminement honor

BIO 6605	3 A 1	Neurobiologie avancée
+ MCB 6210	3 H 1	Microorganismes-pathogénicité, immunité
NRL 6051	3 A 1	Neurosciences des systèmes
NRL 6060	3 A 1	Neurobiologie cellulaire
NRL 6070	3 H 1	Neurophysiologie fonctionnelle
PBC 6000	3 A 1	Biologie cellulaire avancée
PBC 6061	3 H 1	Aspect moléculaire des neuropathologies
PBC 6085	3 A 2	Cancérologie
PBC 6300	3 A 1	Cytogénétique médicale
PBC 6400	3 AHE 1 j	Médecine légale et sciences judiciaires
PHL 6011	3 A 1 j	Pharmacodynamie
PHL 6031	3 A 1	Neuropharmacologie
PHL 6035	3 H 1	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3 A 1	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6081	3 H 1	Métabolisme des médicaments
PHL 6093	3 H 1 j	Immunopharmacologie
PSL 6020	3 A 1	Structure et transport membranaires
PSL 6021	3 H 1 j	Modèles du transport membranaire
+ PSL 6022	3 AHE 1	Stages de physiologie moléculaire
PSL 6081	3 H 1	Données récentes en cardiovasculaire
PSL 6090	3 H 1	Mécanismes régulateurs en physiologie
PSL 6170	3 AH 1	Physiologie cardiovasculaire
SCV 6007	3 AHE 1	Neurophysiologie de la vision
SCV 6010	3 AH 1	Psychophysique de la vision

Segment 91 Propre à l'orientation perfusion extracorporelle

Bloc 91 A obligatoire 27 cr.

+ CHI 1900	3 AHE 1 j	Introduction aux techniques en C.E.C.
+ CHI 1901	6 AHE 1 js	Stage d'introduction en C.E.C.
+ CHI 1902	9 AHE 1 js	Introduction aux techniques en C.E.C.
PHL 3100	3 A 1 j	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3500	3 H 1 j	Intro. pharmacologie cardiovasculaire
SBM 3003	3 AH 1 j	Hématologie

Segment 92 Propre à l'orientation pharmacologie

Bloc 92 A option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Stages en milieu de travail

- + SBM 3009 15 AHE 1 j Stage de recherche en pharmacologie
- + SBM 4009 15 AHE 1 j Stage honor en pharmacologie

Bloc 92 B option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Compléments de formation en pharmacologie

- PHL 3100 3 A 1 j Pharmacodynamie des médicaments
- PHL 3200 3 AH 1 j Méthodes de découverte des médicaments
- PHL 3300 3 AH 1 j Travaux pratiques en pharmacologie
- + PHL 3400 3 A 1 j Méth. statistiques en pharmacologie
- PHL 3500 3 H 1 j Intro. pharmacologie cardiovasculaire
- PHL 3600 3 A 1 j Pharmacogénétique
- PHL 3700 3 A 1 j Genèse et réglementation des médicaments

Bloc 92 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cheminement honor

- PHL 6011 3 A 1 j Pharmacodynamie
- PHL 6031 3 A 1 j Neuropharmacologie
- PHL 6035 3 H 1 j Pharmacologie de la douleur
- PHL 6041 3 A 1 j Toxicologie cellulaire et moléculaire
- PHL 6081 3 H 1 j Métabolisme des médicaments
- PHL 6093 3 H 1 j Immunopharmacologie

Segment 93 Propre à l'orientation sciences neurologiques

Bloc 93 A option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Stages en milieu de travail

- + SBM 3010 15 AHE 1 j Stage de recherche sc. neurologiques
- + SBM 4010 15 AHE 1 j Stage honor en sciences neurologiques

Bloc 93 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Compléments de formation en sciences neurologiques

- + BIO 3661 2 A 1 j T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
- + PHL 3400 3 A 1 j Méth. statistiques en pharmacologie
- PSL 3062 3 AH 1 j Base neuronale des fonctions cérébrales
- PSL 3063 3 AH 1 j Neurosciences cognitive
- + PSY 3032 3 AHE 1 j Neuropsychologie humaine
- + PSY 3033 3 A 1 j Neuropsychologie sensorielle

Bloc 93 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cheminement honor

- NRL 6051 3 A 1 j Neurosciences des systèmes
- NRL 6060 3 A 1 j Neurobiologie cellulaire
- NRL 6070 3 H 1 j Neurophysiologie fonctionnelle
- PBC 6061 3 H 1 j Aspect moléculaire des neuropathologies
- PHL 6031 3 A 1 j Neuropharmacologie
- + PSL 6022 3 AHE 1 j Stages de physiologie moléculaire

Segment 94 Propre à l'orientation physiologie intégrée

Bloc 94 A option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Stages en milieu de travail

- + SBM 3011 15 AHE 1 j Stage de recherche physiologie intégrée
- + SBM 4011 15 AHE 1 j Stage honor en physiologie intégrée

Bloc 94 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Compléments de formation en physiologie intégrée

- + BCM 3513 4 H 1 j Physiologie moléculaire
- + BIO 3674 3 H 1 j T.P. Respiration, circulation, excrétion
- PBC 3010 3 H 1 j Biologie cellulaire 2
- + PBC 3030 3 H 1 j Biopathologie cellulaire et moléculaire
- PHL 3300 3 AH 1 j Travaux pratiques en pharmacologie
- + PHL 3400 3 A 1 j Méth. statistiques en pharmacologie
- PSL 3061 3 AH 1 j Physiologie intégrée

Bloc 94 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cheminement honor

- PBC 6085 3 A 2 Cancérologie
- PHL 6031 3 A 1 Neuropharmacologie
- PSL 6020 3 A 1 Structure et transport membranaires
- PSL 6021 3 H 1 j Modèles du transport membranaire
- + PSL 6022 3 AHE 1 Stages de physiologie moléculaire
- PSL 6081 3 H 1 Données récentes en cardiovasculaire

- PSL 6090 3 H 1 Mécanismes régulateurs en physiologie
- PSL 6170 3 AH 1 Physiologie cardiovasculaire

Segment 95 Propre à l'orientation pathologie et biologie cellulaire

Bloc 95 A option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Stages en milieu de travail

- + SBM 3012 15 AHE 1 j Stage de recherche pathol. et bio. cell.
- + SBM 4012 15 AHE 1 j Stage honor en pathol. et bio. cell.

Bloc 95 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Compléments de formation en pathologie et biologie cellulaire

- + BCM 3512 3 A 1 j Biochimie de la cellule
- + BCM 3514 3 H 1 j Régulation de l'expression génique
- PBC 2050 3 H 1 j Embryologie et biologie du développement
- PBC 3010 3 H 1 j Biologie cellulaire 2
- + PBC 3030 3 H 1 j Biopathologie cellulaire et moléculaire
- PSL 3062 3 AH 1 j Base neuronale des fonctions cérébrales
- SBM 3003 3 AH 1 j Hématologie

Bloc 95 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cheminement honor

- PBC 6000 3 A 1 Biologie cellulaire avancée
- PBC 6061 3 H 1 Aspect moléculaire des neuropathologies
- PBC 6085 3 A 2 Cancérologie
- PBC 6300 3 A 1 Cytogénétique médicale
- PBC 6400 3 AHE 1 j Médecine légale et sciences judiciaires

Segment 96 Propre à l'orientation sciences de la vision

Bloc 96 A option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Stages en milieu de travail

- + SBM 3013 15 AHE 1 j Stage recherche sciences de la vision
- + SBM 4013 15 AHE 1 j Stage honor en sciences de la vision

Bloc 96 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Compléments de formation en sciences de la vision

- OPH 2992 3 H 1 Anatomie oculaire
- OPM 1010 2 A 1 j Introduction à la profession
- OPM 2503 2 A 1 j Pharmacologie oculaire 2.1
- OPM 2504 4 A 2 j Santé oculaire 2.2
- SCV 1101 3 A 1 j Sc. de la vision 1 Physiologie de l'oeil
- SCV 1102 3 H 1 Sc. de la vision 2 Dioptrique oculaire
- SCV 1103 3 H 1 j Sc. de la vision 3 Vision binoculaire
- SCV 1105 3 H 1 j Sc. de la vision 4 Neurophysiologie
- SCV 2102 3 A 1 j Sc. de la vision 5 Psychophysique
- SCV 2103 3 A 1 j Sc. de la vision 6 Mouvements oculaires

Bloc 96 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cheminement honor

- PBC 6000 3 A 1 Biologie cellulaire avancée
- PBC 6061 3 H 1 Aspect moléculaire des neuropathologies
- PHL 6011 3 A 1 j Pharmacodynamie
- SCV 6002 2 AH 2 Conférences en sciences de la vision
- SCV 6007 3 AHE 1 Neurophysiologie de la vision
- SCV 6009 3 AH 1 L'optique de l'oeil
- SCV 6010 3 AH 1 Psychophysique de la vision

Programme 1-465-1-0

Version 11

B.Sc. spécialisé en biochimie

(Pour plus de détails, voir la Faculté des arts et des sciences.)

Programme 1-468-1-0

Version 03

B.Sc. spécialisé en bio-informatique

(Pour plus de détails, voir la Faculté des arts et des sciences.)

Programme 1-631-5-2

Version 00

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux

Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-7482.

Programme 1-481-5-0

Version 02

Certificat en santé communautaire

Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-7489.

Section 7

Faculté de médecine dentaire

Table des matières

Calendrier facultaire	
Introduction	7-1
Coordonnées générales de la Faculté	7-1
Direction	7-1
Informations pratiques	7-1
Frais facultaires	7-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	7-1
Département de dentisterie de restauration	7-1
Département de santé buccale	7-2
Département de stomatologie	7-2
Programmes d'études	7-2
Répertoire des cours	7-5

À jour le 1^{er} mai 2007

CALENDRIER FACULTAIRE 2007-2008

AUTOMNE 2007

- Rentrée : 4^e année : 27 août 2007
2^e année : 24 août 2007
3^e année : 24 août 2007

année préparatoire : 4 septembre 2007
1^{ère} année : 4 septembre 2007
- Fête du travail : congé : 3 septembre 2007
- Activités cliniques : 4 septembre au 14 décembre 2007 inclusivement.
- Action de grâce : congé : 8 octobre 2007
- Congé de Noël : 21 décembre 2007. Le soir après les cours ou les examens.

HIVER 2008

- Rentrée pour tous : 7 janvier 2008
- Colloque étudiant : 11 janvier 2008
- Activités cliniques : 7 janvier 2008 au 18 avril 2008 inclusivement.
- ▶ Pause des activités cliniques pour les étudiants de 3^e et 4^e année seulement : 25 au 29 février 2008
Attention : les cours théoriques sont maintenus durant cette période.
- Semaine d'activités libres : 3 au 7 mars 2008
- Congé de Pâques : 21 au 24 mars 2008
- Fin normale des cours : 23 avril 2008

ÉTÉ 2008

- 5 mai au 8 août 2008

Faculté de médecine dentaire

Introduction

La formation du dentiste est basée sur l'assimilation des connaissances fondamentales de la biologie humaine et des données qui servent d'assises à la prévention et au traitement des maladies dentaires et buccales. Cette formation se poursuit tout le long de la carrière du praticien, mais son stage initial se déroule à l'Université et au moins quatre années doivent lui être consacrées.

Au début du programme, l'accent porte sur l'enseignement des disciplines biologiques les plus intimement liées à l'exercice de la médecine dentaire. L'enseignement des aspects cliniques de la médecine dentaire s'intensifie dans la seconde moitié du cours. Il doit être conforme aux exigences immédiates de la pratique et tenir compte des raffinements techniques les plus récents et les mieux éprouvés. Il doit surtout se renouveler sous l'influence des recherches courantes et des besoins nouveaux qui s'expriment dans la société.

La Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal collabore aussi aux programmes de formation en orthodontie, en réhabilitation prosthodontique, en dentisterie pédiatrique, en sciences bucco-dentaires ainsi qu'au programme de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire. Ces programmes relèvent de la Faculté des études supérieures.

Coordonnées générales de la Faculté

	Bureau	Tél. : (514)
Pavillon Roger-Gaudry		
Bureau de renseignements sur les programmes	I-229	343-6111 poste 3437
Département de dentisterie de restauration	I-229	343-5643
Département de santé buccale	A-218	343-6002
Département de stomatologie	A-218	343-5844

Direction

Doyen : **Claude Lamarche**

Vice-doyen aux études : **Pierre Duquette**

Vice-doyenne à la recherche : **Arlette Kolta**

Secrétaire : **Monique Michaud**

Adjointes au doyen :

Formation dentaire continue : **Pierre de Grandmont** et **Gilles Gauthier**

Directeur administratif : **Richard Alix**

Cliniques

Directeur des cliniques : **André Phaneuf**

Directeurs des départements de la Faculté

Département de dentisterie de restauration : **Patrice Milot**

Département de santé buccale : **Daniel Kandelman**

Département de stomatologie : **Monique Michaud**

Informations pratiques

Calendrier

Pour les étudiants du programme de Doctorat en médecine dentaire, les activités d'enseignement débutent en août, voir le calendrier facultaire.

Dossiers étudiants

Consulter la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) au téléphone 343-6111, poste 3437.

Inscription à l'Ordre des dentistes du Québec

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dentaire dans une autre province doit se renseigner sur les conditions exactes d'admission à l'étude dans cette province, et s'y conformer dès le début de ses études dentaires.

Frais facultaires

Dépôts de garantie	
1 ^e année	50 \$
2 ^e année	250 \$
3 ^e année	250 \$
4 ^e année	aucuns

Achat d'instruments	
1 ^e année	approximativement 10 500 \$
2 ^e année	approximativement 7 000 \$
3 ^e année	approximativement 4 500 \$
4 ^e année	approximativement 200 \$

Location d'instruments

La Faculté fournit des articulateurs, des mouffes, des presses, etc., aux élèves des quatre années. Le coût de location de ces appareils est d'environ :

1 ^e année	30 \$
2 ^e année	30 \$
3 ^e année	40 \$
4 ^e année	40 \$

Location de microscope

L'étudiant doit se procurer un microscope : la Faculté exige que ses étudiants aient un microscope à leur usage exclusif. Cet appareil doit être muni de deux oculaires (5x et 10x) et de quatre objectifs (loupe, 10x, 43x et 97x, ou 32 mm, 16 mm, 4 mm et 2 mm). Le coût de location de cet appareil est d'environ :

1 ^e année	40,00 \$
2 ^e année	25,00 \$
3 ^e année	12,50 \$

Instrumentation

Les étudiants devront se procurer les instruments, fournitures et manuels selon les indications transmises au moment de l'admission.

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Par année	
Faculté de médecine dentaire	32,50 \$

Département de dentisterie de restauration

Directeur : Patrice Milot

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Pierre Boudrias, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)

Daniel Fortin, D.M.D. (Montréal), M.S. (Iowa)

Claude Lamarche, D.M.D. (Montréal), M.S. (San Francisco)

André Prévost, D.D.S. (Montréal), M.S. (Iowa)

Salam Sakal, D.M.D. (Montréal), M.S. (Chicago)

Professeurs agrégés

Pierre de Grandmont, D.M.D. (Montréal), Cert. prosthodontie (Toronto), M.Sc. (Montréal)
 Louis De Koninck, D.M.D., M.Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)
 Gilles Gauthier, D.M.D. (Montréal), M.H.E. (Georgia)
 Geneviève Guertin, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire (Montréal), Cert. prosthodontie (Californie)
 Patrice Milot, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Boston)
 Richard Silbert, D.D.S. (Montréal), Cert. endodontie, M.S.D. endodontie (Boston)
 Annie St-Georges, D.M.D. (Montréal), M.S. (North Carolina)

Professeur adjoint

Hugo Ciaburo, D.M.D., M.Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)

Chargé d'enseignement

Yves Sitbon, D.C.D., D.U.P.F., D.E.A.B.M.

Responsable de formation clinique

Richard Mercier, D.M.D. (Montréal)

Département de santé buccale

Directeur : Daniel Kandelman

Personnel enseignant**Professeurs titulaires**

Robert Charland, D.D.S., Cert. pédodontie (Montréal)
 Monique Julien, B.Sc. (Laval), M.Sc. nut. (Montréal), M.P.H., Dr. P.H. (Johns Hopkins)
 Daniel Kandelman, D.M.D. (Genève), M.P.H. (Boston)
 Gilles Lavigne, D.M.D., M.Sc. (Montréal)
 Claude Remise, D.D.S. (Montréal), M.S. (Indiana)
 Morris Wechsler, D.D.S. (McGill), Cert. orthodontie (Montréal), F.R.C.D. (C)

Professeurs agrégés

Léonardo Abelardo, D.M.D. (Manila), Cert. pédodontie (Rochester)
 Hélène Buihieu, D.M.D., Cert. pédodontie (Montréal), M.S.D. (Boston), F.R.C.D.(C)
 Anne Charbonneau, D.M.D., M.Sc. (Montréal)
 Lionel Cudzinowski, D.D.S. (Montréal), Cert. pédodontie (Rochester), F.R.C.D.(C)
 Jack Turkewicz, D.D.S. (McGill), M.Sc. (Connecticut)
 René Voyer, D.M.D. (Laval), M.Sc. (North Carolina)

Professeurs adjoints

Icham El-Khatib, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire, M.Sc. (Montréal)
 Athena Papadakis, B.Sc. (Liverpool), M.Sc. (Montréal)
 Angeliki Papiouanou, D.D.S. (Athènes), Cert. orthodontie (Massachusetts), M.S. (Massachusetts), Fellowship (Texas)

Responsable de formation clinique

Patrick Canonne, D.D.S. (Montréal), Cert. pédodontie (Montréal)

Professeur émérite

Jean-Paul Lussier

Département de stomatologie

Directrice : Monique Michaud

Personnel enseignant**Professeurs titulaires**

Jean Barbeau, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (Laval)
 William B. Donohue, D.D.S. (McGill), M.Sc. (Montréal), Dip A.B.O.S., F.R.C.D. (C)
 Gary Duncan, D.D.S., Ph.D. (University of North Carolina)
 Pierre Duquette, D.D.S. (Montréal), M.S.D. (Indiana)
 Arlette Kolta, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Monique Michaud, D.D.S. (Montréal), M.S.D. (Indiana)
 Antonio Nanci, Ph.D. (McGill)

Professeurs agrégés

Pierre Blanchet, M.D. (Montréal), Cert. (McGill), Ph.D. (Laval)
 Aldo Camarda, D.D.S., M.Sc. (McGill)
 Benoît Lalonde, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)
 Florina Moldovan, M.D. (Yougoslavie), Ph.D. (Paris)
 Alain Moreau, B.Sc. biologie (Montréal), M.Sc. biologie (UQÀM), Ph.D. microbiologie (Montréal)
 Pierre Rainville, B.Sc. biologie (UQÀM), Ph.D. psychologie (Montréal)
 Stéphane Roy, B.Sc. Biology (Ottawa), Ph.D. biologie (McGill)

Professeurs adjoints

Adel Kuzman, D.M.D. (Montréal), M.Sc. (Toronto)
 Manon Paquette, D.M.D. (Montréal), Cert. Dental Diagnostic Science, M.S. (Texas)

Professeur associé

Marc Lavoie, Ph.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement

Jean-Charles Doucet, D.M.D. (Montréal)
 Ziad Halabi, D.M.D. (Montréal)
 Nathalie Rei, D.M.D. (Montréal)

Chercheur titulaire

Charles-Edward Smith, D.D.S., Ph.D. (McGill)

Professeurs émérites

Arto Demirjian
 Denis Forest
 Gérard de Montigny
 Christiane Mascrès
 Solange Simard-Savoie

Programme 1-300-4-0

Version 03

Année préparatoire au programme D.M.D.

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps. L'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. Dans un tel cas, le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 37 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Structure du programme

Le programme de l'année préparatoire comporte des cours obligatoires pour un total de 37 crédits. L'étudiant s'inscrit normalement au bloc 75 A.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 75

Bloc 75 A	obligatoire			
ANT 1980G	3	AHE 1	js	Anthropologie de la santé
BCM 1970	2	A	1	Biochimie 1
BCM 1974	2	H	1	Biochimie 2
DEN 1003	1	A	2	Observation clinique
DEN 1004	1	A	1	Introduction à la clinique
DIN 1211	3	AH	1	Forme et couleur
DRT 1810S	3	H	1	Droit pour professionnels de la santé
MCB 1097	2	H	1	Microbiologie et immunologie générales
PBC 1050	2	A	1	Anatomie macroscopique humaine
PBC 1060	3	A	1	Embryologie et histologie humaine

37 cr.

PHI 1968	3 A 1	Notions fondamentales d'éthique
PSL 1982	2 AH 1	Les bases du système nerveux
PSL 1993	3 H 1 j	Physiologie générale
PSY 1960	2 A 1 j	Psychologie et médecine dentaire 1
SAB 1010	2 A 1 j	Introduction à la dentisterie préventive
SRL 2040	3 AHE 1 js	Pluralisme religieux et milieux de santé

Programme 1-300-1-0

Version 17

Doctorat en médecine dentaire**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits en 1^{re} année, de 40,5 crédits en 2^e année, de 60 crédits en 3^e année et de 41 crédits en 4^e année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 80A et 80B, en 2^e année, aux cours des blocs 80C et 80D, en 3^e année, aux cours des blocs 80E et 80F et en 4^e année, aux cours des blocs 80G et 80H.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours cliniques, à chacun des trimestres de la scolarité conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un cours clinique obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un cours clinique est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en médecine dentaire (D. M. D.).

Objectifs

Le programme de doctorat en médecine dentaire vise à former des dentistes en : favorisant des compétences, des connaissances et des habiletés propres à la médecine dentaire; favorisant le développement de qualités personnelles, de leadership et des habiletés propres à la médecine dentaire; s'ouvrant sur l'interdisciplinarité, l'international et la diversité culturelle. À la fin du programme d'études, un dentiste pourra s'orienter en pratique générale ou poursuivre des études en résidence multidisciplinaire, en spécialité, en recherche ou dans tout autre domaine lié à la santé buccodentaire.

Structure du programme

Le programme de doctorat en médecine dentaire comporte des cours obligatoires pour un total de 181,5 crédits.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

<i>Bloc 80 A</i>	<i>obligatoire</i>		22 cr.
DER 1012	2.5 A 1 j	Morphologie dentaire	
DER 1030	2 A 1	Matériaux dentaires	
+ MCB 1198	3 H 1	Microbiologie bucco-dentaire	
NUT 1800	.5 A 1	Nutrition appliquée	
NUT 1963	2 A 1 j	Nutrition	
+ PBC 1020	2 A 1	Pathologie générale en dentisterie	
SAB 1017	2 A 1 j	Dentisterie préventive préclinique	

SAB 1052	2 A 1 j	Introduction à la recherche clinique
STO 1014	3 A 1 j	Anatomie de la tête et du cou
STO 1020	3 A 1	Histologie bucco-dentaire

<i>Bloc 80 B</i>	<i>obligatoire</i>		18 cr.
DEN 1005	2 H 1 j	Informatique dentaire	
DER 1001	1 H 1	Prothèse partielle fixe théorique	
DER 1004	1.5 H 1	Prothèse partielle fixe pratique	
DER 1010	1 H 1	Dentisterie opératoire théorique	
DER 1013	1.5 H 1	Dentisterie opératoire pratique	
DER 1092	1.5 H 1 j	Prothèse complète préclinique 1	
DER 1096	1 H 1 j	Prothèse complète théorique 1	
+ PBC 2030	4 H 1	Pathologie spéciale en dentisterie	
PSY 1979	2 H 1 j	Gestion du stress en médecine dentaire	
SAB 1019	.5 H 1 j	Dentisterie préventive clinique	
SAB 1060	1 H 1 j	Croissance et physiologie en orthodontie	
STO 1062	1 H 1 j	Radiologie 1	

<i>Bloc 80 C</i>	<i>obligatoire</i>		32 cr.
DER 2001	2 A 2	Prothèse partielle fixe théorique	
DER 2004	3 A 2	Prothèse partielle fixe pratique	
DER 2010	2 A 2	Dentisterie opératoire théorique	
DER 2013	3 A 2	Dentisterie opératoire pratique	
DER 2032	2 A 1 j	Matériaux dentaires	
DER 2092	1.5 A 1 j	Prothèse complète préclinique 2	
DER 2098	1 H 1 j	Prothèse complète théorique 2	
DER 2099	1 A 1 j	Prothèse complète théorique 3	
SAB 2022	.5 A 1 j	Dentisterie préventive communautaire	
SAB 2041	2 A 2 j	Biomécanique et thérapeutique occlusales	
SAB 2051	1 A 1 j	Éthique et professionnalisme dentaire 1	
SAB 2072	2 A 2 j	Dentisterie pédiatrique théorique	
SAB 2084	2 A 2 j	Parodontie théorique	
STO 2034	4 A 1 j	Pathologie buccale	
STO 2042	3 A 2 j	Pharmacologie dentaire	
STO 2062	2 A 2 j	Radiologie 2	

<i>Bloc 80 D</i>	<i>obligatoire</i>		8,5 cr.
DER 2022	1 H 1 j	Introduction à l'endodontie	
DER 2023	1 H 1 j	Endodontie préclinique	
DER 2095	1 H 1 j	Prothèse complète clinique 1	
SAB 2015	.5 H 1 j	Soins préventifs primaires 1	
SAB 2043	1.5 H 1 j	Occlusion pratique	
SAB 2077	1.5 H 1 j	Dentisterie pédiatrique préclinique	
SAB 2079	.5 H 1 j	Préclinique d'orthodontie	
STO 2050	1 H 1	Anesthésiologie locale	
STO 2061	.5 H 1 j	Radiologie clinique 1	

<i>Bloc 80 E</i>	<i>obligatoire</i>		43,5 cr.
DER 3001	2 A 2	Prothèse partielle fixe théorique	
DER 3004	3 A 2 j	Prothèse partielle fixe clinique 1	
DER 3010	1 A 1	Dentisterie opératoire théorique	
DER 3015	1 A 1 j	Prothèse partielle amovible préclinique	
DER 3016	4.5 A 2 j	Dentisterie opératoire clinique 1	
DER 3022	2 A 2	Endodontie théorique	
DER 3023	1.5 A 2 j	Endodontie clinique 1	
DER 3095	3 A 2 j	Prothèse amovible clinique 1	
DER 3098	2 A 1 j	Prothèse partielle amovible	
SAB 3015	.5 A 1 j	Soins préventifs primaires 2	
SAB 3051	1 A 1 j	Éthique et professionnalisme dentaire	
SAB 3057	2 A 1 j	Organisation d'une pratique dentaire	
SAB 3060	3 A 2	Orthodontie	
SAB 3077	1.5 A 2 j	Orthodontie clinique 1	
SAB 3078	1.5 A 2 j	Dentisterie pédiatrique clinique 1	
SAB 3085	1 A 1 j	Parodontie théorique	
SAB 3086	2.5 A 2 j	Parodontie clinique 1	
STO 3061	.5 A 1 j	Radiologie clinique 2	
STO 3070	2 A 2	Chirurgie buccale et maxillo-faciale	
STO 3073	2 A 2 j	Chirurgie clinique 1	
STO 3080	5 A 2	Médecine buccale 1	
STO 3081	1 A 2	Diagnostic clinique	

<i>Bloc 80 F</i>	<i>obligatoire</i>		16,5 cr.
DEN 3051	2 E 1 j	Travaux dirigés	
DEN 3980	7 E 1 j	Clinique multidisciplinaire	
DER 3017	1.5 H 1 j	Laboratoire d'implantologie	
DER 3094	1 H 1 j	Réhabilitation implanto-portée 1	

SAB	3040	2 E	1 j	Santé dentaire publique
SAB	3070	2 A	2	Dentisterie pédiatrique théorique
STO	3281	1 E	1 j	Conférences clinico-pathologiques
<i>Bloc 80 G</i>		<i>obligatoire</i>		<i>36 cr.</i>
DEN	4996	1 A	1 j	Sciences de base: applications pratiques
DER	4004	4.5 A	2 j	Prothèse partielle fixe clinique 2
DER	4013	4.5 A	2 j	Dentisterie opératoire clinique 2
DER	4023	1.5 A	2 j	Endodontie clinique 2
DER	4093	3 A	2 j	Prothèse amovible clinique 2
DER	4094	1 A	1 j	Réhabilitation implanto-portée 2
DER	4096	2 A	2 j	Dentisterie esthétique : progrès récents
SAB	4070	2 A	1 j	Conférences clinico-orthodontiques
SAB	4077	1.5 A	2 j	Orthodontie clinique 2
SAB	4078	3 A	2 j	Dentisterie pédiatrique clinique 2
SAB	4080	1 A	1	Parodontie théorique
SAB	4085	2 A	2 j	Parodontie clinique 2
SAB	4087	.5 A	1 j	Parodontie préclinique
STO	4070	2 A	1	Chirurgie
STO	4073	3 A	2 j	Chirurgie clinique 2
STO	4080	2 A	1	Médecine buccale 2
STO	4084	1.5 A	2 j	Diagnostic – urgence
<i>Bloc 80 H</i>		<i>obligatoire</i>		<i>5 cr.</i>
DEN	4995	2 H	1 j	Cliniques à options
DER	4082	1 H	1 j	Conférences clinico-restauratrices
SAB	4056	1 H	1 j	Administration pratique
SAB	4076	1 H	1 j	Douleurs et dysfonctions bucco-faciales

Section 8

Faculté de médecine vétérinaire

Table des matières

Introduction	8-1
Coordonnées générales de la Faculté	8-1
Direction	8-1
Informations pratiques	8-1
Frais facultaires	8-2
Frais de cotisation des associations étudiantes	8-2
Département de biomédecine vétérinaire	8-2
Département de pathologie et microbiologie	8-2
Département de sciences cliniques	8-3
Programme – Doctorat en médecine vétérinaire	8-5
Répertoire des cours	8-9

À jour le 1^{er} juin 2007

Faculté de médecine vétérinaire

Introduction

La Faculté de médecine vétérinaire tire son origine de l'École vétérinaire française de Montréal fondée, en 1886, par le docteur V.-T. Daubigny. Elle devint, de 1895 à 1920, l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal et, en 1920, elle fut l'une des écoles constitutives de l'Université de Montréal. De 1928 à 1969, elle fut affiliée à l'Université de Montréal, d'abord sous le vocable d'École vétérinaire d'Oka jusqu'en 1947, puis à Saint-Hyacinthe, sous celui d'École de médecine vétérinaire de la province de Québec, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. À la suite d'une recommandation du Rapport Parent, elle s'est intégrée à l'Université de Montréal, en 1969, avec le statut de Faculté. En 1986, la Faculté a célébré le Centenaire de l'enseignement vétérinaire francophone au Québec. Le Fonds du Centenaire a été créé à cette occasion. Il vise à stimuler le développement de la recherche dans tous les domaines de la médecine vétérinaire et des sciences connexes.

La médecine vétérinaire assure une formation médicale qui trouve ses applications dans le vaste domaine de la biologie.

Les activités de la profession ne se limitent pas à l'exercice en clientèles rurale et urbaine, qui absorbe à peine la moitié des diplômés. L'hygiène préventive, la salubrité des usines de transformation des aliments, l'inspection des viandes, le contrôle des maladies transmissibles à l'homme, les laboratoires de diagnostics et de recherches, l'industrie des produits pharmaceutiques, la recherche pure et appliquée, l'enseignement, sont autant de sphères d'activités qui intéressent le médecin vétérinaire.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de médecine vétérinaire
3200, rue Sicotte
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 2M2 Canada
Tél. de Saint-Hyacinthe : 450-773-8521
Tél. de Montréal : 514-345-8521
Télécopieur : 450-778-8137
Courriel : saefmv@medvet.umontreal.ca
www.medvet.umontreal.ca/

Département de biomédecine vétérinaire

poste
1-8229

Département de pathologie et microbiologie

poste
1-8240

Département de sciences cliniques

poste
1-8253

Direction

Doyen : **Jean Sirois**

Vice-doyen à la formation professionnelle : **André Vrins**

Vice-doyen aux affaires cliniques : **Pascal Dubreuil**

Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures : **Mario Jacques**

Vice-doyenne aux affaires étudiantes et à la vie facultaire, et Secrétaire de faculté :

Christiane Girard

Directeur du Développement et relations avec les diplômés : **Émile Bouchard**

Directrice administrative : **Isabelle Schumanski**

Directeurs des départements :

- Biomédecine vétérinaire : **Normand Larivière**
- Pathologie et microbiologie : **Sylvain Quessy**
- Sciences cliniques : **Diane Blais**

Informations pratiques

Calendrier facultaire

Pour les étudiants du doctorat en médecine vétérinaire, les cours débutent généralement une semaine avant et peuvent finir une semaine après les dates mentionnées au calendrier universitaire. Le calendrier facultaire annuel précise ces informations.

Congés fériés

Les étudiants de cinquième année seront tenus d'assurer les gardes cliniques durant le jour de la Fête du travail, le jour de l'Action de grâce et durant le congé de Pâques.

Exercice de la profession

Le titre de docteur en médecine vétérinaire ne confère pas, en soi, la permission d'exercer la profession. Pour obtenir ce droit au Québec, le nouveau diplômé doit subir avec succès les examens exigés par la Loi de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Pour information, s'adresser au :

Directeur général et secrétaire
800 avenue Sainte-Anne
Bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5G7
Tél. : 450-774-1427 ou 1-800-267-1427

Stages de formation

La Faculté de médecine vétérinaire offre aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec et ayant complété une partie significative de leurs études, la possibilité d'effectuer :

- un stage de formation clinique au Département de sciences cliniques
MMV 4001 ABCEH Stage en médecine et chirurgie 1,
3 cr. hors programme
MMV 4002 ABCEH Stage en médecine et chirurgie 2,
3 cr. hors programme
MMV 4003 ABCE Stage en médecine et chirurgie 3,
1 cr. hors programme
- un stage au Département de pathologie et microbiologie
PTM 4001 AB Stage en épidémiologie clinique,
1 cr. hors programme
PTM 4002 ABCEH Stage en épidémiologie clinique,
3 cr. hors programme
PTM 4003 AB Stage en pathologie,
1 cr. hors programme
PTM 4004 ABCEH Stage en pathologie,
3 cr. hors programme
PTM 4005 AB Stage en microbiologie,
1 cr. hors programme
PTM 4006 ABCEH Stage en microbiologie,
3 cr. hors programme
- et un stage au Département de biomédecine vétérinaire
MMV 4004 AB Laboratoire de recherche,
3 cr. hors programme
MMV 4005 AB Laboratoire de recherche,
1 cr. hors programme

On peut obtenir plus d'information en écrivant à :

Administration des stages
a/s Madame Louise Pinsonneault
Faculté de médecine vétérinaire
C.P. 5000
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7C6
Courriel : louise.pinsonneault@umontreal.ca

Services

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et au public en général, selon une réglementation établie.

On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte cinq cliniques : la Clinique des animaux de compagnie, la Clinique des animaux de consommation, la Clinique ambulatoire, la Clinique équine, la Clinique des oiseaux de proie, ainsi qu'un service de diagnostic, une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue, une bibliothèque et une librairie spécialisées.

Centre de recherche en reproduction animale (CRRA)

Ce centre a pour but l'étude de tous les aspects de la biologie et de la pathologie de la reproduction chez les espèces domestiques mais aussi chez d'autres espèces où leur utilisation contribue à améliorer nos connaissances de la reproduction chez les espèces domestiques.

Composé d'un directeur, d'un conseil et d'une assemblée générale, il accueille tout chercheur qui désire oeuvrer dans ce domaine et il contribue à la formation de nouveaux chercheurs.

Ce centre est rattaché à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et relève de la juridiction du doyen.

Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP)

Ce groupe est formé de professeurs et de chercheurs représentant les disciplines suivantes : bactériologie, biologie moléculaire, biologie cellulaire, épidémiologie et médecine porcine.

Le personnel scientifique est entouré de plus d'une quarantaine de personnes incluant des étudiants aux cycles supérieurs, des assistants de recherche, du personnel technique et de soutien. Les projets de recherche du groupe sont de type fondamental ou appliqué et portent sur la caractérisation des différents facteurs de virulence des bactéries pathogènes du porc et sur l'identification des facteurs de l'hôte et de son environnement qui favorisent l'éclosion des maladies bactériennes.

Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux, les frais suivants sont exigés :

Microscopes et instruments chirurgicaux

Dans les laboratoires de la Faculté, chaque étudiant doit utiliser soit un microscope, soit des instruments chirurgicaux. L'utilisation de cet appareil ou de ces instruments comporte certains frais de location.

Achats en cours de programme

L'étudiant doit prévoir l'achat d'un stéthoscope (80 \$ à 200 \$), de vêtements (sarraus et salopettes) et de bottes (150 \$) et acquérir progressivement, de la première à la quatrième année, une trousse de chirurgie dont les instruments représentent un achat annuel d'environ 100 \$.

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les étudiants en médecine vétérinaire sont tenus de se joindre à l'Association des étudiants en médecine vétérinaire du Québec inc. (A.E.M.V.Q. inc.). Elle est régie par un conseil d'administration élu par les étudiants de chacune des années. Des comités sociaux, culturels, sportifs et autres existent au sein de l'A.E.M.V.Q. inc.

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Faculté de médecine vétérinaire 35 \$ par année

Département de biomédecine vétérinaire

Personnel enseignant

Directeur : Normand Larivière

Professeurs titulaires

André Bisailon, D.M.V., M.Sc.V. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal)
Paul D. Carrière, D.M.V. (Montréal), M.Sc. pathologie (Guelph), Ph.D. pathobiologie (McGill)

Alan K. Goff, B.Sc. physiologie, Ph.D. endocrinologie (Sheffield)
Normand Larivière, D.M.V., M.Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. médecine expérimentale (McGill)

Jacques G. Lussier, B.Sc. biochimie, D.M.V. (Montréal), M.Sc. physiologie de la reproduction (Sherbrooke), Ph.D. endocrinologie et physiologie animales (Saskatchewan)

Bruce D. Murphy, B.Sc. zoologie, M.Sc. physiologie (Colorado), Ph.D. physiologie de la reproduction (Saskatchewan)

Christopher A. Price, B.Sc. sciences animales (Nottingham), Ph.D. physiologie animale (Édimbourg)

David W. Silversides, B.Sc. biochimie, D.M.V., Ph.D. physiologie et endocrinologie moléculaire (Saskatchewan)

Jean Sirois, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph.D. physiologie de la reproduction (Cornell)

Lawrence C. Smith, D.M.V. (São Paulo), M.Sc. sciences animales, Ph.D. physiologie animale (Édimbourg)

Professeurs agrégés

André Blouin, D.M.V., M.Sc. pharmacologie, Ph.D. pharmacologie (Montréal)

Jérôme del Castillo, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph.D. sciences pharmaceutiques (Montréal)

Bernard Delorme, B.Sc. biologie expérimentale, M.Sc. biochimie (Sherbrooke), D.Sc. biochimie (Laval)

Michèle Y. Doucet, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), D.V.Sc. médecine interne (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M., Dipl. A.C.V.C.P.

Vincent Girard, B.Sc. agriculture, M.Sc. agriculture, Ph.D. agriculture (Zürich)

Christine Théorêt, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. chirurgie des grands animaux, M.Sc. chirurgie vétérinaire, Ph.D. chirurgie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.S.

Éric Troncy, D.M.V. (Lyon), M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph.D. sciences biomédicales (Montréal-Louis-Pasteur, Strasbourg)

Pascal Vachon, B.Sc. kinésiologie (Waterloo), M.Sc. kinanthropologie (Sherbrooke), Ph.D. sciences neurologiques, D.M.V. (Montréal)

Professeur adjoint

Derek Boerboom, B.Sc. biochimie, M.Sc. biochimie (McGill), Ph.D. biologie moléculaire, D.M.V. (Montréal)

Professeurs associés

Luigi Faucitano, B.Sc. production animale, Ph.D. sciences animales (Bologne)

Stéphane Godbout, B.Sc. génie agroenvironnemental, M.Sc. génie environnemental, Ph.D. génie civil (Laval)

Département de pathologie et microbiologie

Personnel enseignant

Directeur : Sylvain Quesy

Professeurs titulaires

Denise Bélanger, D.M.V. (Montréal), M.P.V.M., Ph.D. épidémiologie (Californie)
Michel Bigras-Poulin, B.Sc. informatique, D.M.V. (Montréal), M.Sc. épidémiologie, Ph.D. épidémiologie (Guelph)

Michel Desnoyers, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal), M.V.Sc. pathologie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.P.

Monique Doré, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. pathologie vétérinaire (Cornell), Dipl. A.C.V.P.

Richard Drolet, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Cert. Rés. pathologie (Minnesota), Dipl. A.C.V.P.

Daniel J. Dubreuil, B.Sc. microbiologie (McGill), M.Sc. microbiologie et immunologie, Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)

John M. Fairbrother, B.V.Sc. (Sidney), Ph.D. microbiologie vétérinaire (Cornell)
Christiane Girard, D.M.V., M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.

Marcelo Gottschalk, D.M.V. (Buenos Aires), Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)

Josée Harel, B.Sc. sciences biologiques, M.Sc. microbiologie et immunologie (Montréal), Ph.D. microbiologie (McGill)

Mario Jacques, B.Sc. sciences biologiques, M.Sc. microbiologie et immunologie, Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)
 Réal Lallier, B.Sc. zoologie, Ph.D. sciences biocellulaires (Sherbrooke)
 Daniel Martineau, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. pathologie (Cornell), Dipl. A.C.V.P.
 Serge Messier, D.M.V., M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. microbiologie (Iowa State), Dipl. A.C.V.M.
 Khyali R. Mittal, B.V.Sc., M.V.Sc. microbiologie vétérinaire (Agar), Ph.D. microbiologie et immunologie (Guelph)
 Michel Morin, D.M.V. (Montréal), Ph.D. pathologie (Missouri), Dipl. A.C.V.P.
 Sylvain Quessy, D.M.V., M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)
 Daniel T. Scholl, B.S. sciences vétérinaires, D.M.V., M.P.V.P. épidémiologie (Californie), Ph.D. épidémiologie (Utrecht)
 Amer N. Silim, D.M.V. (Brno), M.Sc. microbiologie, Ph.D. virologie (Guelph)

Professeurs agrégés

Béatrice Doizé, D.M.V. (Liège), M.Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. anatomie (McGill)
 Pierre Hélie, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
 R. Alexander Thompson, B.A. économie, D.M.V. (Minnesota), Ph.D. épidémiologie (Louisiana State)
 Alain Villeneuve, B.Sc. sciences biologiques, D.M.V., M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph.D. microbiologie et immunologie, D.E.S.S. toxicologie (Montréal)

Professeurs adjoints

Marie Archambault, D.M.V., M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)
 Christian Bédard, B.Sc. biologie (Laval), M.Sc. (Waterloo), D.M.V., M.Sc. sciences vétérinaires en pathologie, D.E.S. diagnostic en laboratoire en pathologie clinique (Montréal)
 Carl A. Gagnon, D.M.V. (Montréal), Ph.D. virologie et immunologie (Institut Armand-Frappier-Université du Québec)
 Malcolm Gains, D.M.V., D.V.Sc. (Guelph), Dipl. A.C.V.P.
 Michaël Mourez, Ing. chimie organique et biomédecine (Palaiseau), Ing. Agro. biochimie et biomédecine (Paris-Grignon), D.Sc. bactériologie fondamentale (Paris XI)

Chercheurs adjoints

Ann Letellier, B.Sc. biologie (Sherbrooke), M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)
 Éric Nadeau, D.M.V., M.Sc. sciences vétérinaires en biomédecine, Ph.D. sciences vétérinaires en microbiologie (Montréal)

Attachés de recherche

Sylvette Laurent Lewandowski, B.Sc. biochimie, M.Sc. microbiologie, Ph.D. biochimie (Sherbrooke)
 Grant Tomita, B.Sc. sciences animales, M.Sc. sciences animales (Hawaï), Ph.D. sciences animales (Ohio)

Professeurs associés

Jacques Galipeau, M.D. (Montréal)
 Alain Houde, B.Sc. biochimie, B.Sc. microbiologie (Laval), M.Sc. microbiologie, Ph.D. microbiologie (Sherbrooke)
 Pascal Michel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M.P.V.M. (Californie), Ph.D. épidémiologie (Guelph)
 Nicholas H. Ogden, B.V.Sc. (Liverpool), Cert. conservation de la nature (Newcastle), Ph.D. zoologie (Oxford)
 André Ravel, D.M.V. (Lyon) M.Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph.D. sciences biomédicales (Montréal)
 Yves Robinson, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal)
 Linda Saucier, B.Sc.A. sciences et technologie des aliments, M.Sc. sciences et technologie des aliments (Laval), Ph.D. microbiologie (Alberta)
 Carole Simard, D.M.V. (Montréal), M.Sc. virologie (Institut Armand-Frappier-Université du Québec), Ph.D. biologie moléculaire (Montréal)
 Brian G. Talbot, B.Sc. biochimie (Bath), Ph.D. chimie (Calgary)

Cliniciens

André D. Dallaire, D.M.V., M.Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal)
 Seyyed Mehdy Elahi, D.M.V. (Téhéran), M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph.D. virologie (Montréal)
 Caroline Piché, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, D.E.S. en diagnostic en laboratoire en pathologie clinique

F. Carl Uhland, D.M.V. (Illinois), I.P.S.A.V. espèces aquatiques (Île-du-Prince-Édouard), D.E.S. diagnostic en laboratoire en microbiologie vétérinaire (Montréal), Dipl. A.C.V.M.

Cliniciens associés

Sonia Chénier, D.M.V., D.E.S. pathologie vétérinaire (Montréal)
 Isabelle Lanthier, D.M.V., D.E.S. pathologie vétérinaire (Montréal)
 Doris Sylvestre, D.M.V., M.Sc. hygiène du travail et de l'environnement, I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal)

Professeur invité

Daniel Perron, D.M.V.P. (Montréal), M.Sc. agroalimentaire (Laval)

Professeurs émérites

André Lagacé
 Serge Larivière
 Raymond S. Roy

Département de sciences cliniques

Personnel enseignant

Directrice : Diane Blais

Professeurs titulaires

Diane Blais, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. anesthésiologie (Cornell)
 Émile Bouchard, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. Rés. médecine de population, M.P.V.M. (Californie)
 Martine Boulianne, D.M.V. (Montréal), Ph.D. pathologie aviaire (Guelph), Dipl. A.C.P.V.
 Michel Carrier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. Rés. ophtalmologie (Floride), Dipl. A.C.V.O.
 Sophie Cuvelliez, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M.Sc. sciences vétérinaires, Cert. Rés. anesthésiologie vétérinaire (Wisconsin), Dipl. A.C.V.A., Dipl. E.C.V.A.
 Sylvie D'Allaire, D.M.V., M.Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. (Minnesota)
 Luc DesCôteaux, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine, M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Dipl. A.B.V.P.
 André Desrochers, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M.Sc. chirurgie des grands animaux (Kansas), Dipl. A.C.V.S.
 Rocky DiFrancia, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine interne (Cornell), Dipl. A.C.V.I.M.
 Pascal Dubreuil, D.M.V. (Montréal), M.Sc. physiologie digestive, Ph.D. endocrinologie (Sherbrooke)
 Gilles Fecteau, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. Rés. médecine des animaux de consommation (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.
 Denis Harvey, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Doctorat technologie de l'enseignement (Laval)
 Sheila Laverty, M.V.B. et M.R.C.V.S. (Dublin), Cert. Rés. chirurgie équine (Californie), Dipl. A.C.V.S.
 Jean-Pierre Lavoie, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des grands animaux (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.
 Marcel Marcoux, D.M.V., M.Sc.V. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)
 Manon Paradis, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des petits animaux, M.Sc.V. reproduction des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.D.
 Joane Parent, D.M.V. (Montréal), M.Sc.V. médecine interne (Saskatchewan) Dipl. A.C.V.I.M. neurologie
 Denis Vaillancourt, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. sciences cliniques vétérinaires (Saskatchewan), Cert. Rés. thériogénologie, M.Sc. thériogénologie (Missouri), Dipl. A.C.T.
 Jean-Pierre Vaillancourt, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph.D. (Minnesota)
 André Vrins, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne (Californie)

Professeurs agrégés

Marilyn Dunn, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), M.V.Sc. médecine interne des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.I.M.
 Diane Frank, D.M.V. (Montréal), Rés. comportement animal (Cornell), Dipl. A.C.V.B.

Daniel Jean, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M.Sc. sciences cliniques vétérinaires, D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Ph.D. sciences de la vie (Paris XII), Dipl. A.C.V.I.M.
 Stéphane Lair, D.M.V., I.P.S.A.V. pathologie aviaire, D.E.S. pathologie vétérinaire (Montréal), D.V.Sc. médecine et pathologie des animaux de zoo (Guelph), Dipl. A.C.Z.M.
 Thérèse Lanthier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), D.V.Sc. chirurgie des petits animaux (Guelph)
 Réjean C. Lefebvre, D.M.V., I.P.S.A.V. obstétrique et reproduction (Montréal), Ph.D. physiologie de la reproduction (Cornell), Dipl. A.C.T.
 Bertrand Lussier, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), D.E.S. chirurgie des petits animaux (Cornell), Dipl. A.C.V.S.
 Yves Rossier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des grands animaux (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.I.M.

Professeurs adjoints

Kate Alexander, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine interne et chirurgie des grands animaux (Guelph), M.Sc. imagerie médicale vétérinaire, Résidence imagerie vétérinaire (Ohio State)
 Pascale Aubry, B.Sc. chimie, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine ambulatoire et médecine de population bovine (Cornell)
 Laura Batista, D.M.V. (Mexico), Ph.D. sciences cliniques et médecine de population (Minnesota)
 Marie-Claude Bélanger, D.M.V., D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux, M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.
 Søren R. Boysen, D.M.V. (Saskatchewan), Internat médecine et chirurgie des petits animaux (Île-du-Prince-Édouard), Rés. urgentologie (Tufts)
 Sébastien Buczinski, D.M.V. (Alfort), D.E.S. en sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal)
 Marc-André d'Anjou, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Rés. imagerie vétérinaire (Tufts)
 Alexander de Oliveira El Warrak, D.M.V. (Rio de Janeiro), M.Sc. chirurgie vétérinaire (Santa Maria), Ph.D. chirurgie vétérinaire (Zürich), Rés. chirurgie des petits animaux (Illinois)
 David Francoz, D.M.V. (Nantes), D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux, M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.
 Sophie Morisset, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M.Sc. pharmacologie (Sherbrooke), Doctorat sciences cliniques (Colorado), Dipl. A.C.V.S.
 Marie-Ève Nadeau, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine et chirurgie des petits animaux, Rés. oncologie (Illinois), Dipl. A.C.V.I.M.
 Jean-Philippe Roy, D.M.V., M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)

Chargé d'enseignement

Sylvain Nichols, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal)

Professeure invitée

Martine Denicourt, D.M.V. (Montréal), M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)

Professeurs associés

Paul Baillargeon, D.M.V., M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
 Cyril Désévaux, D.M.V. (Alfort), M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Ph.D. sciences pharmaceutiques (Montréal)
 Francine Goulet, B.Sc. chimie, M.Sc. médecine expérimentale, Ph.D. médecine expérimentale, Ph.D. physiothérapie (Laval)
 Olivier Lepage, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine, M.Sc. sciences cliniques vétérinaires, D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal), Dipl. E.C.V.S.
 Lena N. Measures, B.Sc. zoologie, M.Sc. zoologie, Ph.D. zoologie (Guelph)
 Philippe Pibarot, D.M.V. (Lyon), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M.Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph.D. sciences biomédicales (Montréal)

Cliniciens

Marie Babkine, D.M.V. (Alfort), D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal)
 Mauricio Badillo, M.V. (Bogotá), D.M.V. (Montréal)
 Anne-Marie Bélanger, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal)
 Marcel Brodeur, D.M.V., M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
 Geneviève Bussièrès, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M.Sc. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)
 Isabelle Caron, D.M.V. (Montréal) Internat en animaux de compagnie (Centre vétérinaire D.M.V., Montréal), Rés. médecine interne des animaux de compagnie (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M.

Anne-Marie Couture, D.M.V. (Montréal) Internat en animaux de compagnie (Centre vétérinaire D.M.V., Montréal)
 Florent David, D.M.V. (Lyon), I.P.S.A.V. médecine équine, D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal)
 Myriam De Carufel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Guy Fitzgerald, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)
 Marie-Sophie Gilbert, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal)
 Josiane Houle, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Jean-Jacques Kona-Boun, D.M.V., D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en anesthésiologie, M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
 Isabelle Langlois, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Saskatoon), Rés. médecine et chirurgie des oiseaux et animaux exotiques (Tennessee), Dipl. A.B.V.P.
 Marie Le Cornec, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Manon Léculuyer, D.M.V., D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.
 Suzie Lemay, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Susana Maria Moutinho Neves Macieira, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine, D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal)
 Véronique Martin-Bouyer, D.M.V., Internat en petits animaux (Liège), Rés. anesthésiologie (Gand)
 Pierre-Yves Mulon, D.M.V. (Nantes), I.P.S.A.V. médecine bovine, D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal)
 Pierre Poitras, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. spécialiste en thériogénologie-O.M.V.Q.
 Frédéric Sauvé, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques, D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en dermatologie (Montréal)
 Matthew Thorstone, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Charlotte Thorneioe, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

Responsable de formation clinique

Louise St-Germain, D.M.V., D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des petits animaux (Montréal)

Recherche

Centre de recherche avicole (CRA)

Directeur : Jean-Pierre Vaillancourt, D.M.V., M.Sc., Ph.D.

Centre de recherche en infectiologie porcine (CRIP)

www.crip.umontreal.ca

Directeur : Marcelo Gottschalk, D.M.V., Ph.D.

Centre de recherche en reproduction animale (CRAA)

www.medvet.umontreal.ca/craa

Directeur : Bruce D. Murphy, B.Sc., M.Sc., Ph.D.

Chaire de recherche du Canada en biologie moléculaire ovarienne et génomique fonctionnelle

Titulaire : Derek Boerboom, B.Sc, M.Sc., Ph.D., D.M.V.

Chaire de recherche du Canada en clonage et biotechnologie de l'embryon

www.medvet.umontreal.ca/craa/Smith.htm

Titulaire : Lawrence C. Smith, D.M.V., M.Sc., Ph.D.

Chaire de recherche du Canada sur les maladies d'origine bactérienne

www.mapageweb.umontreal.ca/mourezm/web.htm

Titulaire : Michaël Mourez, Ing. Agro., D.Sc.

Chaire de recherche en salubrité des viandes

Titulaire : Ann Letellier, B.Sc., M.Sc., Ph.D.

Chaire en recherche avicole

Titulaire : Martine Boulianne, D.M.V., Ph.D., Dipl. A.C.P.V.

Groupe de recherche en épidémiologie des zoonoses et santé publique (GREZOSP)

www.medvet.umontreal.ca/grezosp/grezosp_f.htm

Directeur : Michel Bigras-Poulin, B.Sc. D.M.V., M.Sc., Ph.D.

Groupe de recherche en médecine équine du Québec (GREMEQ)

www.medvet.umontreal.ca/gremeq

Directrice : Sophie Morisset, D.M.V., I.P.S.A.V., M.Sc. Doctorat, Dipl. A.C.V.S.

Groupe de recherche en pharmacologie animale du Québec (GREPAQ)

Coordonnateur : Pascal Vachon, B.Sc., M.Sc., Ph.D., D.M.V.

Groupe de recherche et développement en gestion informatisée de la santé animale (DSA R&D)

Directeur : Émile Bouchard, D.M.V., I.P.S.A.V., Cert. Rés., M.P.V.M.

Groupe de recherche sur les animaux de compagnie (GRAC)

Directrice : Manon Paradis, D.M.V., I.P.S.A.V. Cert. Rés., M.Sc.V., Dipl. A.C.V.D.

Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP)www.medvet.umontreal.ca/gremip

Directeur : Marcelo Gottschalk, D.M.V., Ph.D.

Groupe vétérinaire en thérapie génique (GVTG)

Coordonnateur : Daniel Martineau, D.M.V., I.P.S.A.V., M.Sc., Ph.D., Dipl. A.C.V.P.

Plate-forme agroenvironnementale REPA

Directeur scientifique : Vincent Girard, B.Sc., M.Sc., Ph.D.

Réseau canadien de recherche sur la mammité bovine (RCRMB)www.reseaumammite.org

Directeur : Daniel T. Scholl, B.S., D.M.V., M.P.V.P., Ph.D.

Réseau d'intervenants en santé ovine et caprinewww.medvet.umontreal.ca/reseau_ovins_caprins/default.asp

Responsable : Julie Arsenault, D.M.V., M.Sc.

Programme 1-580-1-0

Version 17

Doctorat en médecine vétérinaire**J****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 44 crédits en 1^{re} année, de 43 crédits en 2^e année, de 43 crédits en 3^e année, de 33 à 36 crédits en 4^e année et de 32 crédits en 5^e année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01A, en 2^e année, aux cours du bloc 02A et à 2 cours du bloc 02B, en 3^e année, aux cours du bloc 03A et à 2 cours du bloc 03B, en 4^e année, aux cours du bloc 04A et à des cours totalisant entre 12 et 15 crédits du bloc 04B, en 5^e année, aux cours du bloc 85A et à des cours totalisant 16 crédits du bloc 85B.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de dix trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme

- selon les plans de cours
- à l'occasion des stages précliniques
- à l'occasion des stages cliniques.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue à un stage, il doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou dès qu'il sera offert ultérieurement ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais dont la moyenne pour les cours obligatoires de l'année est inférieure à 2,0 est mis en probation.

Art. 16 Normes de succès – programme

La réussite du programme donne droit au Doctorat en médecine vétérinaire.

Objectifs

Le doctorat en médecine vétérinaire assure une formation médicale qui trouve ses applications dans le vaste domaine de la biologie. Les activités de la profession ne se limitent pas à l'exercice en population rurale et urbaine, qui absorbe à peine la moitié des diplômés. L'hygiène préventive, la salubrité des usines de transformation des aliments, l'inspection des viandes, le contrôle des maladies transmissibles à l'homme, les laboratoires de diagnostics et de recherche pure et appliquée, l'enseignement sont autant de sphères d'activités qui intéressent le médecin vétérinaire. Le titre de docteur en médecine vétérinaire ne confère pas la permission d'exercer la profession. Pour obtenir ce droit au Québec, le nouveau diplômé doit subir avec succès les examens exigés par la Corporation professionnelle des médecins vétérinaires du Québec.

Structure du programme

Le programme totalise 195 crédits répartis sur cinq ans et comprenant 161 crédits obligatoires et 34 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A	obligatoire			44 cr.
DMV 1111	5	H 1	Histologie et embryologie	
DMV 1112	1	A 1	Introduction à la médecine vétérinaire	
DMV 1113	1	A 1	Gestion de l'information	
DMV 1114	6	A 1	Anatomie	
DMV 1116	2	A 1	Biochimie et métabolisme	
DMV 1210	6	H 1	Physiologie des animaux domestiques 1	
DMV 1213	6	AH 2	Organisation et gestion des élevages	
DMV 1214	6	H 1	Physiologie des animaux domestiques 2	
DMV 1220	2	H 1	Microbiologie vétérinaire	
DMV 1410	2	A 1 j	Comportement animal	
DMV 1411	1	AH 2 j	Stage préclinique 1	
DMV 1412	4	A 1 j	Génomique médicale vétérinaire	
DMV 1510	2	A 1 j	Éthique et bien-être animal	

Segment 02

Bloc 02 A	obligatoire			41 cr.
DMV 2110	4	A 1	Nutrition et alimentation	
DMV 2120	6	A 1	Infectiologie vétérinaire	
DMV 2121	3	A 1	Immunologie vétérinaire	
DMV 2122	4	A 1	Biopathologie	
DMV 2130	1	A 1	Stages à la ferme	
DMV 2210	3	H 1	Méthodes quantitatives en médecine vét.	
DMV 2211	1	H 1	Médecine vétérinaire et environnement	
DMV 2212	3	H 1	Pharmacologie vétérinaire	
DMV 2220	6	H 1	Pathologie systémique	
DMV 2230	2	H 1	Principes de chirurgie 1	
DMV 2231	1	AH 2	Stage préclinique 2	
DMV 2411	3	H 1 j	Principes de médecine 1	
DMV 2510	1	A 1 j	Morphophysiologie comparée des vertébrés	
DMV 2511	1	A 1 j	Principes de dentisterie	
DMV 2512	1	H 1 j	Toxicologie vétérinaire	
DMV 2513	1	H 1 j	Communication et travail d'équipe	

Bloc 02 B	option			minimum 2 cr., maximum 2 cr.
DMV 2421	1	A 1 j	Travaux dirigés en biomédecine vét. 1	
DMV 2422	1	A 1 j	Travaux dirigés en biomédecine vét. 2	
DMV 2423	1	H 1 j	Travaux dirigés en biomédecine vét. 3	
DMV 2424	1	H 1 j	Travaux dirigés en biomédecine vét. 4	

Segment 03

Bloc 03 A	obligatoire			39 cr.
DMV 3120	3	A 1	Principes d'épidémiologie	
DMV 3131	2	H 1	Principes de médecine de population	
DMV 3132	3	A 1	Anesthésie, analgésie et réanimation	
DMV 3133	3	H 1	Principes de chirurgie 2	
DMV 3220	3	A 1	Pathologie clinique	
DMV 3221	3	H 1	Mal. infect., santé publique, zoonoses	
DMV 3236	3	A 1	Imagerie médicale	
DMV 3237	2	H 1	Intro. méd. animaux exotiq. de compagnie	
DMV 3238	1	H 1	Intro. à la médecine des animaux de labo	
DMV 3410	5	A 1 j	Principes de médecine 2	
DMV 3411	3	AH 2 j	Stage préclinique 3	
DMV 3412	2	H 1 j	Médecine des animaux de compagnie 1	

DMV 3413	3 H 1 j	Pharmacologie clinique vétérinaire
DMV 3414	3 H 1 j	Milieux de travail
<i>Bloc 03 B option minimum 4 cr., maximum 4 cr.</i>		
DMV 3222	2 AH 1	Immunologie clinique vétérinaire
DMV 3223	2 AH 1	Santé publique vétérinaire
DMV 3224	2 AH 1	Gestion du risque en production animale
DMV 3225	2 AH 1	Agents infectieux, animaux de rente

Segment 04

<i>Bloc 04 A obligatoire 21 cr.</i>	
DMV 4120	2 A 1 Pathologies des maladies spécifiques
DMV 4130	4 A 1 Médecine des ruminants
DMV 4131	4 A 1 Médecine des équins
DMV 4133	2 A 1 Médecine des volailles
DMV 4134	2 A 1 Médecine des porcins
DMV 4135	2 AH 2 Stage préclinique 4
DMV 4410	4 A 1 j Médecine des animaux de compagnie 2
DMV 4510	1 H 1 j Aspects éthiques et juridiques vét.

<i>Bloc 04 B option minimum 12 cr., maximum 15 cr.</i>	
MEV 4315	1 H 1 Anesthésiologie des animaux de compagnie
MEV 4336	1 H 1 Ophtalmologie canine et féline
MEV 4340	1 H 1 Thériogénologie équine
MEV 4421	2 H 1 Médecine des chevaux sportifs
MEV 4422	1 H 1 Laboratoire pratique équine
MEV 4423	2 H 1 Médecine interne équine
MEV 4424	2 H 1 Pathologies du syst. locom. des chevaux
MEV 4425	2 H 1 Alimentation pratique des bovins laitier
MEV 4426	1 H 1 Zootechnie et environnement
MEV 4427	2 H 1 Chirurgies spéciales des bovins
MEV 4428	1 H 1 Médecine interne bovine
MEV 4429	2 H 1 Médecine de population bovine 1
MEV 4430	1 H 1 Médecine de population bovine 2
MEV 4431	2 H 1 Thériogénologie des grands animaux
MEV 4432	1 H 1 Thériogénologie chez le bovin
MEV 4433	2 H 1 Pratique des petits ruminants
MEV 4434	2 H 1 Médecine porcine spécialisée 2
MEV 4435	1 H 1 Production porcine spécialisée
MEV 4436	1 H 1 Production avicole spécialisée
MEV 4437	2 H 1 Médecine spécialisée 1
MEV 4438	2 H 1 Médecine avicole spécialisée
MEV 4439	1 H 1 Prévention/thérapie : porc et volaille
MEV 4440	1 H 1 La douleur et son contrôle
MEV 4441	1 H 1 Troubles du comportement canin
MEV 4442	1 H 1 Troubles du comportement félin
MEV 4443	1 H 1 Dentisterie vétérinaire de base
MEV 4444	1 H 1 Introduction à l'urgentologie
MEV 4445	1 H 1 Interprétation en imagerie médicale
MEV 4446	1 H 1 Médecine zoologique aviaire
MEV 4447	1 H 1 Neurologie canine et féline
MEV 4448	1 H 1 Méd. zool.-amphibiens-reptiles-poissons
MEV 4449	1 H 1 Médecine zoologique des mammifères
MEV 4450	1 H 1 Dermatologie canine et féline
MEV 4451	2 H 1 Chirurgie des animaux de compagnie
MEV 4452	1 H 1 Oncologie canine et féline
MEV 4453	2 H 1 Chirurgie équine
MMV 4011	1 H 1 Santé des animaux, médecine réglementée
MMV 4014	1 H 1 Pharmacothér. des animaux de consommation
MMV 4015	1 H 1 Pharmacothér. des animaux de compagnie
MMV 4016	1 H 1 Alimentation clinique : chiens - chats
MMV 4017	1 H 1 Anesthésie/analgesie des grands animaux
PAA 4120	1 H 1 Troubles du comportement des équins
PAA 4142	1 H 1 Anatomie chirurgicale canine et féline
PAA 4143	1 H 1 Médecine préventive en apiculture
PAA 4400	1 H 1 Séminaires de recherche
PAA 4401	1 H 1 Anatomie chirurgicale des équins
PAA 4402	1 H 1 Communication scientifique
PAA 4403	1 H 1 Enseignement universitaire
PAA 4404	1 H 1 Les souris transgéniques
PAA 4405	1 H 1 Thérapies holistiques
PAA 4406	2 H 1 Antibiotologie vétérinaire
PAA 4407	1 H 1 Promoteurs de croissance non hormonaux
PAA 4408	2 H 1 Environnement, mondialisation, pauvreté

PTM 4241	1 H 1	Ichtyopathologie
PTM 4410	1 H 1	Rétrovirus et maladies
PTM 4411	1 H 1	Vétérinaire, faune et environnement
PTM 4412	2 H 1	Hygiène des viandes et santé publique
PTM 4413	1 H 1	Parasitologie, animaux de compagnie
PTM 4414	1 H 1	Hémat. clinique en méd. féline et canine
PTM 4415	1 H 1	Ressources humaines en milieu de travail

Segment 85

<i>Bloc 85 A obligatoire 16 cr.</i>	
DMV 5201	4 AH 1 Clinique des animaux de compagnie
DMV 5202	4 AH 1 Clinique des animaux de consommation
DMV 5203	4 AH 1 Clinique équine
DMV 5301	4 AH 1 Pathologie vétérinaire

<i>Bloc 85 B option minimum 16 cr., maximum 16 cr.</i>	
DMV 5204A	2 AH 1 Médecine et chirurgie bovines
DMV 5204B	2 AH 1 Médecine et chirurgie bovines
DMV 5204C	2 AH 1 Médecine et chirurgie bovines
DMV 5205A	2 AH 1 Ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5205B	2 AH 1 Ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5205C	2 AH 1 Ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5206A	2 AH 1 Médecine équine
DMV 5206B	2 AH 1 Médecine équine
DMV 5206C	2 AH 1 Médecine équine
DMV 5207A	2 AH 1 Chirurgie équine
DMV 5207B	2 AH 1 Chirurgie équine
DMV 5207C	2 AH 1 Chirurgie équine
DMV 5208A	2 AH 1 Médecine sportive équine
DMV 5208B	2 AH 1 Médecine sportive équine
DMV 5209A	2 AH 1 Médecine de population porcine
DMV 5209B	2 AH 1 Médecine de population porcine
DMV 5209C	2 AH 1 Médecine de population porcine
DMV 5210A	2 AH 1 Médecine de population avicole
DMV 5210B	2 AH 1 Médecine de population aviaire
DMV 5210C	2 AH 1 Médecine de population aviaire
DMV 5211A	2 AH 1 Médecine de population bovine
DMV 5211B	2 AH 1 Médecine de population bovine
DMV 5211C	2 AH 1 Médecine de population bovine
DMV 5212A	2 AH 1 Médecine des animaux de laboratoire
DMV 5212B	2 AH 1 Médecine des animaux de laboratoire
DMV 5212C	2 AH 1 Médecine des animaux de laboratoire
DMV 5213A	2 AH 1 Médecine zoologique
DMV 5213B	2 AH 1 Médecine zoologique
DMV 5213C	2 AH 1 Médecine zoologique
DMV 5216A	2 AH 1 Thériogénologie
DMV 5216B	2 AH 1 Thériogénologie
DMV 5216C	2 AH 1 Thériogénologie
DMV 5217A	2 AH 1 Imagerie médicale
DMV 5218A	2 AH 1 Médecine des animaux de compagnie
DMV 5218B	2 AH 1 Médecine des animaux de compagnie
DMV 5218C	2 AH 1 Médecine des animaux de compagnie
DMV 5219A	2 AH 1 Chirurgie des animaux de compagnie
DMV 5219B	2 AH 1 Chirurgie des animaux de compagnie
DMV 5219C	2 AH 1 Chirurgie des animaux de compagnie
DMV 5303A	2 AH 1 Pathologie macroscopique
DMV 5303B	2 AH 1 Pathologie macroscopique
DMV 5303C	2 AH 1 Pathologie macroscopique
DMV 5304A	2 AH 1 Médecine réglementée
DMV 5304B	2 AH 1 Médecine réglementée
DMV 5304C	2 AH 1 Médecine réglementée
DMV 5305A	2 AH 1 Aquaculture
DMV 5305B	2 AH 1 Aquaculture
DMV 5305C	2 AH 1 Aquaculture
DMV 5400A	2 AH 1 Initiation à la recherche
DMV 5400B	2 AH 1 Initiation à la recherche
DMV 5400C	2 AH 1 Initiation à la recherche
DMV 5410A	2 AH 1 Santé des écosystèmes
DMV 5410B	2 AH 1 Santé des écosystèmes
DMV 5410C	2 AH 1 Santé des écosystèmes
DMV 5411A	2 AH 1 Anesthésie bovine et équine
DMV 5412A	2 AH 1 Dermatologie vétérinaire
DMV 5413A	2 AH 1 Ophtalmologie vétérinaire
DMV 5414A	2 AH 1 Neurologie vétérinaire

DMV 5415A	2	AH	1	Urgentologie : animaux de compagnie
DMV 5416A	2	AH	1	Dentisterie vétérinaire
DMV 5417A	2	AH	1	Animaux exotiques
DMV 5417B	2	AH	1	Animaux exotiques
DMV 5417C	2	AH	1	Animaux exotiques
DMV 5418A	2	AH	1	Stage mixte : animaux de compagnie
DMV 5419A	2	AH	1	Néonatalogie et médecine équine
DMV 5420A	2	AH	1	Urgentologie et médecine équine
DMV 5421A	2	AH	1	Stage coopératif
DMV 5421B	2	AH	1	Stage coopératif
DMV 5422A	2	AH	1	Ambulatoire équine
DMV 5422B	2	AH	1	Ambulatoire équine
DMV 5423A	2	AH	1	Anesthésie – animaux de compagnie
DMV 5424A	2	AH	1	Médecine porcine industrielle
DMV 5424B	2	AH	1	Médecine porcine industrielle
DMV 5424C	2	AH	1	Médecine porcine industrielle
DMV 5425A	2	AH	1	Industrie pharmaceutique vétérinaire
DMV 5426A	2	AH	1	Médicaments vétérinaires: réglementation
DMV 5427A	2	AH	2 j	Oncologie des animaux de compagnie
DMV 5427B	2	AH	2 j	Oncologie des animaux de compagnie

Section 9

Faculté de musique

Table des matières

Introduction	9-1
Coordonnées générales de la Faculté	9-1
Direction	9-1
Frais facultaires	9-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	9-1
Personnel enseignant	9-1
Programmes d'études	
B. en musique général	9-2
B. en musique interprétation jazz	9-7
B. en musique interprétation instruments classiques	9-9
B. en musique interprétation chant – orientation baroque et classique	9-13
B. en musique composition électroacoustique	9-14
B. en musique composition instrumentale	9-17
B. en musique composition mixte	9-20
B. en musique musicologie	9-24
B. en musique écriture	9-27
Répertoire des cours	9-31

À jour le 15 avril 2007

Calendrier 2007-2008

Calendrier 2007-2008

FACULTÉ DE MUSIQUE

Trimestre d'automne 2007

Lundi 27 août	À 9 h, examens de reprise en solfège et en dictée
Mercredi 29 août	À 11 h, rentrée universitaire
Du 31 août au 18 septembre	Période de modifications de choix de cours
Lundi 3 septembre	Congé universitaire – Fête du travail
Mardi 4 septembre	Début des cours
Mardi 18 septembre	Dernier jour pour abandonner un cours avec exonération des frais de scolarité ou faire une modification de choix de cours
Lundi 8 octobre	Congé universitaire – Action de grâce
Vendredi 12 octobre	À 16 h 30, collation solennelle des grades
Du 22 au 28 octobre	Semaine d'activités libres
Du 5 au 19 novembre	Récitals (étudiants en 1 ^{re} année de maîtrise)
Du 5 au 19 novembre	Réinscription pour le trimestre d'hiver 2008
Vendredi 9 novembre	Dernier jour pour abandonner un cours (avec frais) du trimestre d'automne 2007 sans mention d'échec au bulletin
Du 12 au 23 novembre	Évaluation de l'enseignement
Lundi 10 décembre	Rattrapage des cours de la Fête du travail (lundi 3 septembre)
Du 11 au 17 décembre	Période d'examens théoriques
Mardi 11 décembre	Examen d'analyse (étudiants au 4 ^e trimestre de doctorat)
Vendredi 14 décembre	Examen de dictée en matinée (étudiants au baccalauréat)
Du 18 au 21 décembre	Période d'examens instrumentaux (étudiants au baccalauréat)
Vendredi 21 décembre	Après les examens, début du congé de Noël

N.B. : *La reprise des cours du lundi 8 octobre n'est pas prévue au calendrier. Les professeurs peuvent toutefois s'entendre avec leurs étudiants des modalités de reprise, s'ils le souhaitent.*

Trimestre d'hiver 2008

Lundi 7 janvier	Début des cours
Du 7 au 18 janvier	Période de modifications de choix de cours
Lundi 21 janvier	Date limite pour abandonner un cours avec exonération des frais de scolarité ou faire une modification de choix de cours
Vendredi 1 ^{er} février	Dernier jour pour déposer une demande d'admission aux cycles supérieurs pour l'automne 2008
Du 1 ^{er} février au 5 mai	Inscription pour le trimestre d'été 2008
Vendredi 29 février	Dernier jour pour déposer une demande de changement de programme pour l'automne 2008, vers : B. Mus. Général, musicologie, écriture et composition
Du 3 au 9 mars	Semaine d'activités libres
Du 10 au 20 mars	Récitals (étudiants en 1 ^{re} année de maîtrise)
Vendredi 14 mars	Dernier jour pour abandonner un cours (avec frais) du trimestre d'hiver 2008 sans mention d'échec au bulletin
Du 17 au 28 mars	Évaluation de l'enseignement
Les 21 et 24 mars	Congé universitaire – Congé pascal
Les 29 et 30 mars	Fin de semaine d'admission
Du 1 ^{er} au 14 avril	Réinscription pour les trimestres d'automne 2008 et d'hiver 2009
Lundi 14 avril	Rattrapage des cours du lundi 24 mars
Du 15 au 21 avril	Période d'examens théoriques aux heures normales des cours
Mardi 15 avril	Examen d'analyse (étudiants au 4 ^e trimestre de doctorat)
Vendredi 18 avril	Examen de dictée en matinée (étudiants au baccalauréat)
Du 22 au 25 avril	Période d'examens instrumentaux (étudiants au baccalauréat)
En mai et en juin	Récitals (étudiants en 1 ^{re} et 2 ^e année de doctorat)

N.B : *La reprise de cours du vendredi 21 mars n'est pas prévue au calendrier. Les professeurs peuvent toutefois s'entendre avec leurs étudiants des modalités de reprise, s'ils le souhaitent.*

Faculté de musique

Introduction

Depuis sa fondation en 1950, la Faculté de musique de l'Université de Montréal s'est efforcée avec succès de contribuer au développement des connaissances, de la pratique et de la diffusion musicales, dans notre société et dans le monde en général, en s'appuyant sur des normes d'excellence de niveau international.

Cette mission de la Faculté comporte trois volets distincts quoiqu'étroitement reliés :

- La **formation** des créateurs, interprètes, pédagogues, animateurs et chercheurs en musique par des programmes d'enseignement dans la plupart des grands secteurs de l'activité musicale, tant au premier cycle qu'au niveau des études supérieures.
- La **recherche** menant autant au développement des connaissances et des pratiques de la musique qu'à la création d'œuvres et de moyens originaux pour rendre et promouvoir la musique sous ses différentes formes d'expression.
- La **contribution à l'ensemble de la vie musicale** par des activités de formation et d'animation, des programmes de concerts, des conférences et manifestations publiques, ainsi que des diffusions et publications sous toutes les formes.

Pour réaliser sa mission, la Faculté de musique compte sur la multidisciplinarité de ses activités, ainsi que sur la complémentarité essentielle entre enseignement et recherche, entre pratiques et connaissances théoriques, pour maintenir la place active qu'elle occupe dans son environnement urbain et dans le milieu culturel québécois.

Aujourd'hui, grâce au dynamisme de ses 44 professeurs réguliers et de ses quelque 80 enseignants à temps partiel, la Faculté de musique accueille près de 700 étudiants répartis dans ses différents programmes d'études, dont le tiers aux niveaux de la maîtrise, du D.E.S.S. et du doctorat. Par le nombre global d'étudiants qu'elle accueille, la Faculté se classe d'ailleurs deuxième en importance au Québec et au Canada, et toute première par le nombre d'étudiants inscrits à ses programmes de deuxième et de troisième cycles.

Plusieurs de ses diplômés mènent aujourd'hui des carrières reconnues et occupent des postes de leaders dans le domaine des arts, de l'éducation et des communications.

Coordonnées générales de la Faculté

Adresse civique

Pavillon de la Faculté de musique
200, ave. Vincent-d'Indy
Montréal (Québec)

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Secrétariat : Local B338

Téléphone : (514) 343-6427

Télocopieur : (514) 343-5727

Courriel : musique@UMontreal.CA

Site web : www.musique.umontreal.ca

Direction

Doyen : **Jacques Boucher**

Vice-doyenne (affaires académiques) : **Isabelle Panneton**

Vice-doyen (recherche et enseignement) : **Sylvain Caron**

Vice-doyenne (interprétation) : **Monique Leblanc**

Adjoint aux relations internationales : **Robert Normandeau**

Administrateur exerçant les fonctions de Secrétaire : **Robert Leroux**

Adjointe administrative : Johanne Beaudin

Adjointe au doyen pour les affaires publiques : Madeleine Bédard

Responsables de programmes

Composition électroacoustique : Jean Piché

Composition instrumentale : Denis Gougeon

Composition mixte : Denis Gougeon

Général : Robert Leroux

Interprétation :

Chant : Rosemarie Landry

Clavecin : Réjean Poirier

Cordes : Jutta Puchhammer

Guitare et harpe : Peter McCutcheon

Instruments anciens : Réjean Poirier

Jazz : Richard Provençal (conseiller pédagogique : Reno De Stefano)

Orgue : Réjean Poirier

Percussion : Robert Leroux

Piano : Maneli Pirzadeh (conseiller pédagogique : Marc Durand)

Vents : Lise Daoust (conseillers pédagogiques : Albert Devito et André Moisan)

Musicologie : Michel Duchesneau

Techniques d'écriture : François-Hugues Leclair

Ethnomusicologie : Monique Desroches

Activités d'expression

Les activités d'expression de la Faculté comprennent, entre autres, les conférences, les cours de maître, les récitals et concerts donnés par les étudiants, les professeurs et les artistes invités. Les étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers.

Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux :

Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté ; le montant des frais dépend du statut de l'étudiant.

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Faculté de musique

Par année

20 \$

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Alan Belkin, M.A. théorie et analyse (McGill), D.M.A. composition (The Juilliard School, New York)

Lise Daoust, 1^{er} prix de flûte (Conservatoire national de France à Orléans), promue professeure titulaire au 1^{er} juin 2006

Monique Desroches, Ph.D. musicologie (Montréal), Postdoctorat en ethnomusicologie (London et Aix-Marseille)

Marc Durand, M.Mus. piano (Montréal), Master of Music piano (Temple University, Philadelphie)

José Evangelista, L.Sc. composition (Valence), M.Mus. composition (Montréal), D.Mus. composition (McGill)

Marcelle Guertin, M.A. musicologie (Montréal), Ph.D. musicologie (Laval)

Marie-Thérèse Lefebvre, Ph.D. musicologie (Montréal)

Robert Leroux, B.Mus. percussion (Montréal)

Michel Longtin, D.Mus. composition (Montréal)

Jean-Jacques Nattiez, licence ès lettres, licence en linguistique (Aix-en-Provence), M.A. lettres modernes (Aix-en-Provence), doctorat en sémiologie musicale (Paris VIII)

Isabelle Panneton, 1^{er} prix de composition, d'analyse musicale, de fugue, d'harmonie et de contrepoint (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Jean Piché, M.A. communication (Simon Fraser University, Vancouver)

Réjean Poirier, 1^{er} prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec), 1^{er} prix (Concours international d'orgue de Bruges)

Jean-François Rivest, Post-Graduate Diploma – violon (The Juilliard School, New York)

Philip Tagg, Ph.D. musicologie (Göteborg, Suède)

Lorraine Vaillancourt, pianiste, chef d'orchestre

Professeurs agrégés

Luce Beaudet, L.Mus. (Montréal)

Paolo Bellomia, Postdoctorat direction d'orchestre (Carleton, Ottawa), D.Mus. interprétation (Montréal)

Sylvain Caron, D. Mus. orgue (Montréal)

François De Médicis, M.A. musicologie (Montréal), Ph.D. musicologie (McGill)

Reno De Stefano, Ph.D. musicologie, option jazz (Montréal)

Albert Devito, 1^{er} prix de trombone (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Michel Duchesneau, Ph.D. musicologie (Laval)

Denis Gougeon, M.Mus. composition (Montréal)

Rosemarie Landry, L.Mus. chant (Laval), diplôme de perfectionnement (Toronto)

Vladimir Landsman, Diplôme de dernier cycle (Conservatoire de Moscou), 1^{er} prix de violon (Concours international de Montréal)

Peter McCutcheon, B.Mus. (Montréal), 1^{er} prix de guitare (Conservatoire national supérieur de musique de Paris)

André Moisan, clarinette basse et saxophone solo à l'OSM

Robert Normandeau, D.Mus. composition (Montréal)

Mark Pedrotti, Diplôme en performance d'opéra (Toronto)

Raymond Perrin, 1^{er} prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Johanne Perron, 1^{er} prix de violoncelle et 1^{er} prix de musique de chambre (Conservatoire de musique du Québec), Master of Music (Yale University)

Richard Provençal, batteur, musicien de jazz et de musique populaire spécialisé en travail de studio et de télévision

Claude Richard, Artist Diploma (Cleveland) 1^{er} prix de violon (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Pierre Rolland, B.Mus. hautbois (New England Conservatory of Music, Boston)

Jean Saulnier, D.Mus. piano (Montréal)

Jean-Eudes Vaillancourt, 1^{er} prix de piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Professeurs adjoints

Marie-Alexis Colin, Diplôme de docteur de musique (Université de Tours)

Nathalie Fernando, Diplôme de docteur [histoire de la musique et musicologie] (Université de Paris-Sorbonne Paris IV)

Maneli Pirzadeh, D.Mus. piano (Montréal)

Jutta Puchhammer, M.Mus. alto (Eastman School of Music, Rochester, New York)

Paul Stewart, B.Mus. piano (McGill)

Caroline Traube, Ph.D. Music Technology (McGill)

Robin Wheeler, Diplôme de perfectionnement accompagnement piano (Toronto)

Professeurs associés

Mireille Barrière, Ph.D. en histoire (Laval)

Carmelle Bégin, D.Mus. histoire et langues (Montréal)

Frank Dobbins, D.Phil. (Oxford University)

Ghyslaine Guertin, Ph.D. philosophie (sémiologie-musique) (Montréal)

Bruce Haynes, Ph.D. musicologie (Montréal)

Sylvia L'Écuyer, Ph.D. musicologie (Montréal)

Zach Settler, D.Mus. composition (Montréal)

Sabina Teller-Ratner, Ph.D. musicologie (U. of Michigan)

Professeurs invités

Jimmy Brière, D.Mus. piano (Montréal)

François-Hugues Leclair, D.Mus. composition (Montréal)

Michael Meraw, M.Mus. (McGill)

Ensembles en résidence

Giri Kedaton (Gamelan balinais)

Le Nouvel Ensemble Moderne (NEM)

Professeures émérites

Maryvonne Kendergi

Natalie Pepin

Personnel enseignant ayant assumé, en 2006-2007, les cours suivants :

Instruments

Alto : Jutta Puchhammer, Eleonora Turovsky, Neal Gripp

Basse électrique et acoustique : Michel Donato, Denis Labrosse, Jean-François Martel

Basson : Martin Mangrum

Batterie : Paul Brochu, Gilbert Fradette

Chant : Gail Desmarais, France Dion, Rosemarie Landry, Suzie LeBlanc, Michael Meraw, Yolande Parent, Mark Pedrotti, Adrienne Savoie, Catherine Sévigny

Chant jazz : Lana Carbonneau, Vincent Morel

Clarinete : Martin Carpentier, André Moisan, Jean-François Normand

Clarinete jazz : Simon Stone

Clavecin : Réjean Poirier, Catherine Todorovski

Connaissance du clavier : Claudette Berthiaume

Contrebasse : Marc Denis, Éric Chappell

Contrebasse jazz : Michel Donato, Jean-François Martel

Cor : Jean Gaudreault, Paul Marcotte

Flûte à bec : Francis Colpron

Flûte traversière : Denis Bluteau, Lise Daoust, Francine Voyer

Guitare : Peter McCutcheon, Bruno Perron

Guitare jazz : Nick Di Tomaso, Michael A. Gauthier, Michael Pucci

Guitare baroque : Sylvain Bergeron

Harpe : N.

Hautbois : Lise Beauchamp, Pierre-Vincent Plante

Luth : Sylvain Bergeron

Orgue : Réjean Poirier, Catherine Todorovski

Percussion : Julien Grégoire, Robert Leroux

Piano : Claudette Berthiaume, Dang Thai Son, Marc Durand, Christian Parent, Maneli Pirzadeh, Jean Saulnier, Paul Stewart, Jimmy Brière

Piano jazz : Luc Beaugrand, Pierre Leduc

Saxophone : Jean-Marc Bouchard, Jean-François Guay

Saxophone jazz : Dany Roy, Simon Stone

Trombone : Albert Devito

Trombone jazz : Muhammad Abdul Al-Khabyr

Trompette : Lise Bouchard, Jean-Louis Chatel

Trompette jazz : Ron Di Lauro

Tuba : Yan Sallafranque

Viole de gambe : Margaret Little

Violon : Vladimir Landsman, Claude Richard, Anne Robert, Eleonora Turovsky

Violon jazz : Mireille Proulx

Violoncelle : Johanne Perron, Yuli Turovsky

Ateliers et ensembles

Atelier d'accompagnement : Jean-Eudes Vaillancourt

Atelier d'accompagnement vocal jazz : Vincent Morel

Atelier d'improvisation : Jean-Marc Bouchard

Atelier d'opéra : Robin Wheeler

Atelier de musique baroque : Margaret Little

Atelier de musique contemporaine : Lorraine Vaillancourt

Atelier de percussion : Robert Leroux, Julien Grégoire

Choeur d'opéra : Robin Wheeler, Raymond Perrin

Chorale : Raymond Perrin

Chorale jazz : Vincent Morel

Combo : Luc Beaugrand, Ron Di Lauro, Michel Donato, Michael A. Gauthier, Pierre Leduc, Vincent Morel, Richard Provençal, Michael Pucci, Dany Roy, Simon Stone

Ensemble claviers : Jean-Eudes Vaillancourt

Ensemble cuivres : Albert Devito

Ensemble guitares : Peter McCutcheon

Ensemble jazz (Big Band) : Ron Di Lauro

Ensemble musique de chambre : Peter McCutcheon, Johanne Perron, Jutta Puchhammer, Jean-Eudes Vaillancourt

Ensemble vocal jazz : Vincent Morel

Gamelan : Sylvain Mathieu

Orchestre : Jean-François Rivest

Quatuor à cordes : Johanne Perron, Jutta Puchhammer

Programme 1-600-1-0

Version 12

B. en musique général

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme compte huit orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz et Vers interprétation chant. Les sept premières totalisent chacune 10 crédits obligatoires, 62 à option et 18 au choix et la dernière orientation totalise 22 crédits obligatoires, 50 à option et 18 au choix. Prérequis musicaux : Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux huit orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *10 cr.*

+ MTE 2010	3 A 1 j	Écriture et analyse 3
+ MTE 2011	3 H 1 j	Écriture et analyse 4
MUS 1204	2 A 1 j	Solfège et dictée 1
+ MUS 1205	2 H 1 j	Solfège et dictée 2

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils

FRA 1009	3 HE 1 j	Grammaire du français
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale
MUS 1126	3 A 1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale
MUS 1133	3 H 1 j	Gestion de carrière

Bloc 01 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Histoire

MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 1103	3 AH 1 j	Histoire de la musique 1
MUL 1104	3 AH 1 j	Histoire de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire de la musique 3
MUL 1106	3 AH 1 j	Histoire de la musique 4
MUL 1107	3 AH 1 j	Histoire de la musique 5
MUL 1108A	3 AH 1 j	Histoire de la musique 6A
MUL 1108B	3 AH 1 j	Histoire de la musique 6B
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littérature

MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare
MIN 1729	3 A 1 j	Littérature de l'orgue 1
MIN 1730	3 H 1	Littérature de l'orgue 2
MIN 1741	3 AH 1 j	Littérature du clavecin
MIN 1743	3 A 1 j	Littérature du piano 1
MIN 1744	3 H 1 j	Littérature du piano 2
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 AH 1 j	Littérature du chant 2

MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Musique du XXe siècle

MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.
+ MTE 1205	3 A 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+ MTE 1206	3 H 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
MTE 3300	3 H 1 j	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels

Bloc 01 F *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Harmonie

MTE 1010	3 A 1 j	Écriture et analyse 1
+ MTE 1011	3 H 1 j	Écriture et analyse 2
MTE 1204	6 A 2 j	Analyse du discours harmonique tonal

Bloc 01 G *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Musiques du monde

MUL 3301	3 AH 1 j	Panorama des musiques du monde 1
MUL 3302	3 H 1 j	Panorama des musiques du monde 2
MUL 3314	3 AH 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie

Bloc 01 H *option* *minimum 4 cr., maximum 12 cr.*

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1436	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1446	2 AH 1	Orchestre
MUE 1471	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1472	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1473	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1474	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1475	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1476	2 AH 1	Ensemble jazz

Bloc 01 I *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Autres ensembles

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque

+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1155	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1156	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1165	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1166	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1245	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1246	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1354	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1495	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1496	1 AH 1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 J option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Langues

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 js	Allemand avancé 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 2
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

Bloc 01 K option minimum 6 cr., maximum 20 cr.

Complément de formation

EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
MIN 1802	3 AH 1 j	Éléments d'interprétation 1550-1850
MIN 1803	3 E 1	La musique, enseignement en cours privé
+ MTE 1003	2 AH 1 j	Composition complémentaire 1 (instrum.)
+ MTE 1110	3 A 1 j	Contrepoint 1
+ MTE 1111	3 H 1 j	Contrepoint 2
+ MTE 1113	3 AH 1 j	Contrepoint et analyse
MTE 1315	3 A 1 j	Harmonie jazz 1
+ MTE 1316	3 H 1 j	Harmonie jazz 2
+ MTE 1503	3 A 1 j	Atelier de composition électro. 1
+ MTE 1504	3 H 1 j	Atelier de composition électro. 2
+ MTE 2114	3 A 1 j	Orchestration 1
+ MTE 2115	3 H 1 j	Orchestration 2
+ MTE 2315	3 A 1 j	Arrangement 1
+ MTE 2316	3 H 1 j	Arrangement 2
+ MTE 3010	3 A 1 j	Harmonie avancée 1
+ MTE 3011	3 H 1 j	Harmonie avancée 2
MUL 1245	3 AH 1 j	Esthétique musicale

+ MUL 1401	1 H 1 j	Théorie-contexte musique balinaise
MUS 1217	3 A 1 j	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3 A 1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+ MUS 1321	3 H 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+ MUS 1322	3 H 1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+ MUS 2204A	2 A 1 j	Solfège et dictée 3
+ MUS 2204B	1 A 1 j	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205A	2 H 1	Solfège et dictée 4
+ MUS 2205B	1 H 1 j	Atelier de lecture vocale 2
+ MUS 2321	3 A 1 j	Programmation musicale 1
+ MUS 3323	3 H 1 j	Musique de création et technologies

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A option minimum 8 cr., maximum 18 cr.

Instrument

MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1104V	4 AH 1	Alto 1
+ MUI 1104W	4 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1174V	4 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1174W	4 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1304V	4 AH 1	Violon 1
+ MUI 1304W	4 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
MUI 1314V	4 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1314W	4 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI 2103B	3 AH 1	Alto 4
+ MUI 2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2173B	3 AH 1	Contrebasse 4
+ MUI 2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI 2303B	3 AH 1	Violon 4
+ MUI 2313A	3 AH 1	Violoncelle 3
+ MUI 2313B	3 AH 1	Violoncelle 4
+ MUI 3103A	3 AH 1	Alto 5
+ MUI 3103B	3 AH 1	Alto 6
+ MUI 3173A	3 AH 1	Contrebasse 5
+ MUI 3173B	3 AH 1	Contrebasse 6
+ MUI 3303A	3 AH 1	Violon 5
+ MUI 3303B	3 AH 1	Violon 6
+ MUI 3313A	3 AH 1	Violoncelle 5
+ MUI 3313B	3 AH 1	Violoncelle 6

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A option minimum 8 cr., maximum 18 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI 1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI 1184V	4 AH 1	Cor 1
+ MUI 1184W	4 AH 1	Cor 2
MUI 1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3 AH 1	Trombone 2
MUI 1274V	4 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1274W	4 AH 1	Trombone 2
MUI 1283A	3 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3 AH 1	Trompette 2
MUI 1284V	4 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1284W	4 AH 1	Trompette 2
MUI 1293A	3 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3 AH 1	Tuba 2
MUI 1294V	4 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1294W	4 AH 1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3 AH 1	Cor 3
+ MUI 2183B	3 AH 1	Cor 4

+ MUI 2273A	3 AH 1	Trombone 3	+ MUI 3263A	3 AH 1	Saxophone 5
+ MUI 2273B	3 AH 1	Trombone 4	+ MUI 3263B	3 AH 1	Saxophone 6
+ MUI 2283A	3 AH 1	Trompette 3	<i>Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
+ MUI 2283B	3 AH 1	Trompette 4	Ensemble		
+ MUI 2293A	3 AH 1	Tuba 3	MUE 1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUI 2293B	3 AH 1	Tuba 4	+ MUE 1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUI 3183A	3 AH 1	Cor 5	+ MUE 1223	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUI 3183B	3 AH 1	Cor 6	+ MUE 1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUI 3273A	3 AH 1	Trombone 5	+ MUE 1225	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUI 3273B	3 AH 1	Trombone 6	+ MUE 1226	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUI 3283A	3 AH 1	Trompette 5	MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUI 3283B	3 AH 1	Trompette 6	+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUI 3293A	3 AH 1	Tuba 5	+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUI 3293B	3 AH 1	Tuba 6	+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
<i>Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>			+ MUE 1255	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
Ensemble			+ MUE 1256	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1211	1 AH 1	Ensemble cuivres	MUE 1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1212	1 AH 1	Ensemble cuivres	+ MUE 1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1213	1 AH 1	Ensemble cuivres	+ MUE 1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1214	1 AH 1	Ensemble cuivres	+ MUE 1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1215	1 AH 1	Ensemble cuivres	+ MUE 1275	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1216	1 AH 1	Ensemble cuivres	+ MUE 1276	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent	MUE 1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent	+ MUE 1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent	+ MUE 1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent	+ MUE 1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1255	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent	+ MUE 1385	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1256	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent	+ MUE 1386	1 AH 1	Ensemble clarinettes

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

<i>Bloc 72 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 8 cr., maximum 18 cr.</i>
Instrument		
MUI 1123A	3 AH 1	Basson 1
+ MUI 1123B	3 AH 1	Basson 2
MUI 1124V	4 AH 1	Basson 1
+ MUI 1124W	4 AH 1	Basson 2
MUI 1143A	3 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1143B	3 AH 1	Clarinette 2
MUI 1144V	4 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1144W	4 AH 1	Clarinette 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1194V	4 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1194W	4 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3 AH 1	Hautbois 2
MUI 1224V	4 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1224W	4 AH 1	Hautbois 2
MUI 1263A	3 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3 AH 1	Saxophone 2
MUI 1264V	4 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1264W	4 AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3 AH 1	Basson 3
+ MUI 2123B	3 AH 1	Basson 4
+ MUI 2143A	3 AH 1	Clarinette 3
+ MUI 2143B	3 AH 1	Clarinette 4
+ MUI 2193A	3 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2193B	3 AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI 2223A	3 AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2223B	3 AH 1	Hautbois 4
+ MUI 2263A	3 AH 1	Saxophone 3
+ MUI 2263B	3 AH 1	Saxophone 4
+ MUI 3123A	3 AH 1	Basson 5
+ MUI 3123B	3 AH 1	Basson 6
+ MUI 3143A	3 AH 1	Clarinette 5
+ MUI 3143B	3 AH 1	Clarinette 6
+ MUI 3193A	3 AH 1	Flûte traversière 5
+ MUI 3193B	3 AH 1	Flûte traversière 6
+ MUI 3223A	3 AH 1	Hautbois 5
+ MUI 3223B	3 AH 1	Hautbois 6

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

<i>Bloc 73 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 8 cr., maximum 18 cr.</i>
Instrument		
MUI 1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1024V	4 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1024W	4 AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1034V	4 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1034W	4 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1044V	4 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1044W	4 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3 AH 1	Luth 1
+ MUI 1053B	3 AH 1	Luth 2
MUI 1054V	4 AH 1	Luth 1
+ MUI 1054W	4 AH 1	Luth 2
MUI 1073A	3 AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3 AH 1	Violon baroque 2
MUI 1074V	4 AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1074W	4 AH 1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3 AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3 AH 1	Viole de gambe 2
MUI 1084V	4 AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1084W	4 AH 1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3 AH 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2023B	3 AH 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2033A	3 AH 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2033B	3 AH 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2043A	3 AH 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2043B	3 AH 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2053A	3 AH 1	Luth 3
+ MUI 2053B	3 AH 1	Luth 4
+ MUI 2073A	3 AH 1	Violon baroque 3
+ MUI 2073B	3 AH 1	Violon baroque 4
+ MUI 2083A	3 AH 1	Viole de gambe 3
+ MUI 2083B	3 AH 1	Viole de gambe 4
+ MUI 3023A	3 AH 1	Flûte baroque 5
+ MUI 3023B	3 AH 1	Flûte baroque 6

+ MUI	3033A	3 AH	1	Flûte à bec 5
+ MUI	3033B	3 AH	1	Flûte à bec 6
+ MUI	3043A	3 AH	1	Hautbois baroque 5
+ MUI	3043B	3 AH	1	Hautbois baroque 6
+ MUI	3053A	3 AH	1	Luth 5
+ MUI	3053B	3 AH	1	Luth 6
+ MUI	3073A	3 AH	1	Violon baroque 5
+ MUI	3073B	3 AH	1	Violon baroque 6
+ MUI	3083A	3 AH	1	Viole de gambe 5
+ MUI	3083B	3 AH	1	Viole de gambe 6

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers*Bloc 74 A option minimum 8 cr., maximum 18 cr.***Instrument**

MUI	1153A	3 AH	1	Clavecin 1
+ MUI	1153B	3 AH	1	Clavecin 2
MUI	1154V	4 AH	1	Clavecin 1
+ MUI	1154W	4 AH	1	Clavecin 2
MUI	1162A	2 AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI	1233A	3 AH	1	Orgue 1
+ MUI	1233B	3 AH	1	Orgue 2
MUI	1234V	4 AH	1	Orgue 1
+ MUI	1234W	4 AH	1	Orgue 2
MUI	1253A	3 AH	1	Piano 1
+ MUI	1253B	3 AH	1	Piano 2
MUI	1254A	4 AHE	1	Piano 1
+ MUI	1254B	4 AHE	1	Piano 2
MUI	1254V	4 AH	1	Piano 1
+ MUI	1254W	4 AH	1	Piano 2
+ MUI	2153A	3 AH	1	Clavecin 3
+ MUI	2153B	3 AH	1	Clavecin 4
+ MUI	2162A	2 AH	1	Connaissance du clavier 3
+ MUI	2162B	2 AH	1	Connaissance du clavier 4
+ MUI	2233A	3 AH	1	Orgue 3
+ MUI	2233B	3 AH	1	Orgue 4
+ MUI	2253A	3 AH	1	Piano 3
+ MUI	2253B	3 AH	1	Piano 4
+ MUI	2254A	4 AH	1	Piano 3
+ MUI	2254B	4 AH	1	Piano 4
+ MUI	3153A	3 AH	1	Clavecin 5
+ MUI	3153B	3 AH	1	Clavecin 6
+ MUI	3233A	3 AH	1	Orgue 5
+ MUI	3233B	3 AH	1	Orgue 6
+ MUI	3253A	3 AH	1	Piano 5
+ MUI	3253B	3 AH	1	Piano 6
+ MUI	3254A	4 AHE	1	Piano 5
+ MUI	3254B	4 AHE	1	Piano 6

*Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Ensemble**

MUE	1191	1 AH	1	Ensemble claviers
+ MUE	1192	1 AH	1	Ensemble claviers
+ MUE	1193	1 AH	1	Ensemble claviers
+ MUE	1194	1 AH	1	Ensemble claviers
+ MUE	1195	1 AH	1	Ensemble claviers
+ MUE	1196	1 AH	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments*Bloc 75 A option minimum 8 cr., maximum 18 cr.***Instrument**

MUI	1132A	2 AH	1	Chant 1
+ MUI	1132B	2 AH	1	Chant 2
MUI	1162A	2 AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI	1203A	3 AH	1	Guitare 1
+ MUI	1203B	3 AH	1	Guitare 2
MUI	1204V	4 AH	1	Guitare 1
+ MUI	1204W	4 AH	1	Guitare 2
MUI	1213A	3 AH	1	Harpe 1
+ MUI	1213B	3 AH	1	Harpe 2
MUI	1214V	4 AH	1	Harpe 1
+ MUI	1214W	4 AH	1	Harpe 2

MUI	1243A	3 AH	1	Percussion 1
+ MUI	1243B	3 AH	1	Percussion 2
MUI	1244V	4 AH	1	Percussion 1
+ MUI	1244W	4 AH	1	Percussion 2
+ MUI	2132A	2 AH	1	Chant 3
+ MUI	2132B	2 AH	1	Chant 4
+ MUI	2203A	3 AH	1	Guitare 3
+ MUI	2203B	3 AH	1	Guitare 4
+ MUI	2213A	3 AH	1	Harpe 3
+ MUI	2213B	3 AH	1	Harpe 4
+ MUI	2243A	3 AH	1	Percussion 3
+ MUI	2243B	3 AH	1	Percussion 4
+ MUI	3132A	2 AH	1	Chant 5
+ MUI	3132B	2 AH	1	Chant 6
+ MUI	3203A	3 AH	1	Guitare 5
+ MUI	3203B	3 AH	1	Guitare 6
+ MUI	3213A	3 AH	1	Harpe 5
+ MUI	3213B	3 AH	1	Harpe 6
+ MUI	3243A	3 AH	1	Percussion 5
+ MUI	3243B	3 AH	1	Percussion 6

*Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Ensemble**

MUE	1171	1 AH	1	Atelier de percussion
+ MUE	1172	1 AH	1	Atelier de percussion
+ MUE	1173	1 AH	1	Atelier de percussion
+ MUE	1174	1 AH	1	Atelier de percussion
+ MUE	1175	1 AH	1	Atelier de percussion
+ MUE	1176	1 AH	1	Atelier de percussion
MUE	1231	1 AH	1	Ensemble guitares
+ MUE	1232	1 AH	1	Ensemble guitares
+ MUE	1233	1 AH	1	Ensemble guitares
+ MUE	1234	1 AH	1	Ensemble guitares
+ MUE	1235	1 AH	1	Ensemble guitares
+ MUE	1236	1 AH	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz*Bloc 76 A option minimum 8 cr., maximum 18 cr.***Instrument**

MUI	1162A	2 AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI	1403A	3 AH	1	Basse électrique 1
+ MUI	1403B	3 AH	1	Basse électrique 2
MUI	1413A	3 AH	1	Batterie 1
+ MUI	1413B	3 AH	1	Batterie 2
MUI	1423A	3 AH	1	Chant jazz 1
+ MUI	1423B	3 AH	1	Chant jazz 2
MUI	1453A	3 AH	1	Guitare jazz 1
+ MUI	1453B	3 AH	1	Guitare jazz 2
MUI	1463A	3 AH	1	Piano jazz 1
+ MUI	1463B	3 AH	1	Piano jazz 2
MUI	1473A	3 AH	1	Saxophone jazz 1
+ MUI	1473B	3 AH	1	Saxophone jazz 2
MUI	1483A	3 AH	1	Trompette jazz 1
+ MUI	1483B	3 AH	1	Trompette jazz 2
MUI	1523A	3 AH	1	Trombone jazz 1
+ MUI	1523B	3 AH	1	Trombone jazz 2
MUI	1533A	3 AH	1	Contrebasse jazz 1
+ MUI	1533B	3 AH	1	Contrebasse jazz 2
MUI	1543A	3 AH	1 js	Harmonica jazz 1
+ MUI	1543B	3 AH	1 js	Harmonica jazz 2
+ MUI	2403A	3 AH	1	Basse électrique 3
+ MUI	2403B	3 AH	1	Basse électrique 4
+ MUI	2413A	3 AH	1	Batterie 3
+ MUI	2413B	3 AH	1	Batterie 4
+ MUI	2423A	3 AH	1	Chant jazz 3
+ MUI	2423B	3 AH	1	Chant jazz 4
+ MUI	2453A	3 AH	1	Guitare jazz 3
+ MUI	2453B	3 AH	1	Guitare jazz 4
+ MUI	2463A	3 AH	1	Piano jazz 3
+ MUI	2463B	3 AH	1	Piano jazz 4
+ MUI	2473A	3 AH	1	Saxophone jazz 3
+ MUI	2473B	3 AH	1	Saxophone jazz 4

+ MUI 2483A	3 AH 1	Trompette jazz 3
+ MUI 2483B	3 AH 1	Trompette jazz 4
+ MUI 2523A	3 AH 1	Trombone jazz 3
+ MUI 2523B	3 AH 1	Trombone jazz 4
+ MUI 2533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 4
+ MUI 2543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 3
+ MUI 2543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 4
+ MUI 3403A	3 AH 1	Basse électrique 5
+ MUI 3403B	3 AH 1	Basse électrique 6
+ MUI 3413A	3 AH 1	Batterie 5
+ MUI 3413B	3 AH 1	Batterie 6
+ MUI 3423A	3 AH 1	Chant jazz 5
+ MUI 3423B	3 AH 1	Chant jazz 6
+ MUI 3453A	3 AH 1	Guitare jazz 5
+ MUI 3453B	3 AH 1	Guitare jazz 6
+ MUI 3463A	3 AH 1	Piano jazz 5
+ MUI 3463B	3 AH 1	Piano jazz 6
+ MUI 3473A	3 AH 1	Saxophone jazz 5
+ MUI 3473B	3 AH 1	Saxophone jazz 6
+ MUI 3483A	3 AH 1	Trompette jazz 5
+ MUI 3483B	3 AH 1	Trompette jazz 6
+ MUI 3523A	3 AH 1	Trombone jazz 5
+ MUI 3523B	3 AH 1	Trombone jazz 6
+ MUI 3533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 5
+ MUI 3533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 6
+ MUI 3543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 5
+ MUI 3543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 6

Segment 77 Propre à l'orientation Vers interprétation chant

<i>Bloc 77 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
+ ALL 1941	1 A 1 j	Diction lyrique allemande 1	
+ ALL 1942	1 H 1 j	Diction lyrique allemande 2	
+ ITL 1961	1 A 1 j	Diction lyrique italienne 1	
+ ITL 1962	1 H 1 j	Diction lyrique italienne 2	
+ MIN 1096	2 A 1 j	Geste et mouvement scénique 1	
+ MUI 1133V	3 AH 1	Chant 1	
+ MUI 1133W	3 AH 1	Chant 2	

<i>Bloc 77 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Formation complémentaire

+ MIN 1097	2 H 1 j	Geste et mouvement scénique 2
MIN 1806	2 AH 1 j	Danse baroque
MIN 1807	2 AH 1 j	Gestuelle baroque
MIN 1808	1 AH 1 j	Style vocal baroque 1
MIN 1809	1 AH 1 j	Style vocal baroque 2
MUE 1301	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1302	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1451	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1452	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1482	2 AH 1	Choeur d'opéra

Programme 1-605-1-6

Version 04

B. en musique interprétation jazz**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme totalise 22 crédits obligatoires, 56 à option et 12 au choix. Préalables musicaux: Connaissance de l'instrument et du répertoire. Le candidat sera appelé à passer devant jury un examen qui portera sur le double aspect de la technique et du répertoire. Il devra faire preuve d'habileté technique et d'aptitudes marquées pour l'interprétation. Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

<i>Bloc 80 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>22 cr.</i>
MUE 1461	2 AH 1	Combo	
+ MUE 1462	2 AH 1	Combo	
+ MUE 1463	2 AH 1	Combo	
+ MUE 1464	2 AH 1	Combo	
+ MUE 1465	2 AH 1	Combo	
+ MUE 1466	2 AH 1	Combo	
MUS 1204	2 A 1 j	Solfège et dictée 1	
+ MUS 1205	2 H 1 j	Solfège et dictée 2	
+ MUS 1211	3 A 1 j	Solfège et dictée jazz 1	
+ MUS 1212	3 H 1 j	Solfège et dictée jazz 2	

<i>Bloc 80 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Outils

FRA 1009	3 HE 1 j	Grammaire du français
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale
MUS 1126	3 A 1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale
MUS 1133	3 H 1 j	Gestion de carrière

<i>Bloc 80 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Écriture

MTE 1010	3 A 1 j	Écriture et analyse 1
+ MTE 1011	3 H 1 j	Écriture et analyse 2
+ MTE 1113	3 AH 1 j	Contrepoint et analyse
MTE 1315	3 A 1 j	Harmonie jazz 1
+ MTE 1316	3 H 1 j	Harmonie jazz 2
+ MTE 1407	3 A 1 j	Composition jazz 1
+ MTE 1408	3 H 1 j	Composition jazz 2
+ MTE 2114	3 A 1 j	Orchestration 1
+ MTE 2115	3 H 1 j	Orchestration 2
+ MTE 2315	3 A 1 j	Arrangement 1
+ MTE 2316	3 H 1 j	Arrangement 2

<i>Bloc 80 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 4 cr., maximum 10 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Cours connexes

MIN 1098	2 A 1 j	Improvisation jazz 1
+ MIN 1099	2 H 1 j	Improvisation jazz 2
MIN 1791	2 A 1 s	Harmonie jazz au clavier 1
+ MIN 1792	2 H 1 s	Harmonie jazz au clavier 2
+ MIN 2791	2 A 1 s	Harmonie jazz au clavier 3
+ MIN 2792	2 H 1 s	Harmonie jazz au clavier 4

<i>Bloc 80 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Histoire et littérature

MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2

MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3			
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4			
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels			
<i>Bloc 80 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 24 cr., maximum 24 cr.</i>			
Instrument					
MUI 1404A	4 AHE 1	Basse électrique 1			
+ MUI 1404B	4 AHE 1	Basse électrique 2			
MUI 1414A	4 AHE 1	Batterie 1			
+ MUI 1414B	4 AHE 1	Batterie 2			
MUI 1424A	4 AHE 1	Chant jazz 1			
+ MUI 1424B	4 AHE 1	Chant jazz 2			
MUI 1434A	4 AHE 1	Clarinette jazz 1			
MUI 1434B	4 AHE 1	Clarinette jazz 2			
MUI 1454A	4 AHE 1	Guitare jazz 1			
+ MUI 1454B	4 AHE 1	Guitare jazz 2			
MUI 1464A	4 AHE 1	Piano jazz 1			
+ MUI 1464B	4 AHE 1	Piano jazz 2			
MUI 1474A	4 AHE 1	Saxophone jazz 1			
+ MUI 1474B	4 AHE 1	Saxophone jazz 2			
MUI 1484A	4 AHE 1	Trompette jazz 1			
+ MUI 1484B	4 AHE 1	Trompette jazz 2			
MUI 1494A	4 AHE 1	Violon jazz 1			
MUI 1494B	4 AHE 1	Violon jazz 2			
MUI 1524A	4 AH 1	Trombone jazz 1			
+ MUI 1524B	4 AH 1	Trombone jazz 2			
MUI 1534A	4 AH 1	Contrebasse jazz 1			
+ MUI 1534B	4 AH 1	Contrebasse jazz 2			
+ MUI 2404A	4 AHE 1	Basse électrique 3			
+ MUI 2404B	4 AHE 1	Basse électrique 4			
+ MUI 2414A	4 AHE 1	Batterie 3			
+ MUI 2414B	4 AHE 1	Batterie 4			
+ MUI 2424A	4 AHE 1	Chant jazz 3			
+ MUI 2424B	4 AHE 1	Chant jazz 4			
MUI 2434A	4 AHE 1	Clarinette jazz 3			
MUI 2434B	4 AHE 1	Clarinette jazz 4			
+ MUI 2454A	4 AHE 1	Guitare jazz 3			
+ MUI 2454B	4 AHE 1	Guitare jazz 4			
+ MUI 2464A	4 AHE 1	Piano jazz 3			
+ MUI 2464B	4 AHE 1	Piano jazz 4			
+ MUI 2474A	4 AHE 1	Saxophone jazz 3			
+ MUI 2474B	4 AHE 1	Saxophone jazz 4			
+ MUI 2484A	4 AHE 1	Trompette jazz 3			
+ MUI 2484B	4 AHE 1	Trompette jazz 4			
MUI 2494A	4 AHE 1	Violon jazz 3			
MUI 2494B	4 AHE 1	Violon jazz 4			
+ MUI 2524A	4 AH 1	Trombone jazz 3			
+ MUI 2524B	4 AH 1	Trombone jazz 4			
+ MUI 2534A	4 AH 1	Contrebasse jazz 3			
+ MUI 2534B	4 AH 1	Contrebasse jazz 4			
+ MUI 3404A	4 AHE 1	Basse électrique 5			
+ MUI 3404B	4 AHE 1	Basse électrique 6			
+ MUI 3414A	4 AHE 1	Batterie 5			
+ MUI 3414B	4 AHE 1	Batterie 6			
+ MUI 3424A	4 AHE 1	Chant jazz 5			
+ MUI 3424B	4 AHE 1	Chant jazz 6			
MUI 3434A	4 AHE 1	Clarinette jazz 5			
MUI 3434B	4 AHE 1	Clarinette jazz 6			
+ MUI 3454A	4 AHE 1	Guitare jazz 5			
+ MUI 3454B	4 AHE 1	Guitare jazz 6			
+ MUI 3464A	4 AHE 1	Piano jazz 5			
+ MUI 3464B	4 AHE 1	Piano jazz 6			
+ MUI 3474A	4 AHE 1	Saxophone jazz 5			
+ MUI 3474B	4 AHE 1	Saxophone jazz 6			
+ MUI 3484A	4 AHE 1	Trompette jazz 5			
+ MUI 3484B	4 AHE 1	Trompette jazz 6			
MUI 3494A	4 AHE 1	Violon jazz 5			
MUI 3494B	4 AHE 1	Violon jazz 6			
+ MUI 3524A	4 AH 1	Trombone jazz 5			
+ MUI 3524B	4 AH 1	Trombone jazz 6			
+ MUI 3534A	4 AH 1	Contrebasse jazz 5			
+ MUI 3534B	4 AH 1	Contrebasse jazz 6			
			<i>Bloc 80 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 4 cr., maximum 8 cr.</i>
			Grands ensembles		
			MUE 1281	1 AH 1	Chorale
			+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
			+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
			+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
			+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
			+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
			+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
			+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
			MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
			+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
			+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
			+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
			+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
			+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
			+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
			+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
			MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
			+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
			+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
			+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
			+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
			+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
			+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
			+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
			MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
			+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
			+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
			+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
			MUE 1471	2 AH 1	Ensemble jazz
			+ MUE 1472	2 AH 1	Ensemble jazz
			+ MUE 1473	2 AH 1	Ensemble jazz
			+ MUE 1474	2 AH 1	Ensemble jazz
			<i>Bloc 80 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
			Autres ensembles		
			MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
			+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
			+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
			+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
			+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble
			+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble
			MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
			+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
			+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
			+ MUE 1354	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
			MUE 1391	1 AH 1	Ensemble vocal jazz
			+ MUE 1392	1 AH 1	Ensemble vocal jazz
			+ MUE 1393	1 AH 1	Ensemble vocal jazz
			+ MUE 1394	1 AH 1	Ensemble vocal jazz
			+ MUE 1395	1 AH 1	Ensemble vocal jazz
			+ MUE 1396	1 AH 1	Ensemble vocal jazz
			MUE 1421	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
			+ MUE 1422	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
			+ MUE 1423	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
			+ MUE 1424	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
			+ MUE 1425	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
			+ MUE 1426	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
			MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
			+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
			+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
			+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation
			+ MUE 1495	1 AH 1	Atelier d'improvisation
			+ MUE 1496	1 AH 1	Atelier d'improvisation
			<i>Bloc 80 I</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
			Complément de formation		
			EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
			+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
			MIN 1804	3 AH 1 j	Processus d'apprentissage en musique
			+ MIN 1805	3 AH 1 j	Geste et conscience en interprétation
			MIN 1245	3 AH 1 j	Esthétique musicale
			+ MUL 1401	1 H 1 j	Théorie-contexte musique balinaise

MUL 3301	3 AH 1 j	Panorama des musiques du monde 1
MUL 3302	3 H 1 j	Panorama des musiques du monde 2
MUL 3314	3 AH 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie

Bloc 80 J option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langues

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 js	Allemand avancé 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 2
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

Programme 1-605-1-8

Version 02

B. en musique interprétation instruments classiques**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Le programme compte six orientations. Les orientations Cuivres, Bois et Autres instruments totalisent chacune 16 crédits obligatoires, 66 à option et 8 au choix. L'orientation Cordes totalise 18 crédits obligatoires, 64 à option et 8 au choix. Les orientations Instruments anciens et Claviers totalisent chacune 16 crédits obligatoires, 70 à option et 4 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de l'instrument et du répertoire. Le candidat sera appelé à passer devant jury un examen qui portera sur le double aspect de la technique et du répertoire. Il devra faire preuve d'habileté technique et d'aptitudes marquées pour l'interprétation. Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux six orientations

<i>Bloc 01 A obligatoire</i>			16 cr.
MTE 1010	3 A 1 j	Écriture et analyse 1	
+ MTE 1011	3 H 1 j	Écriture et analyse 2	

+ MTE 2010	3 A 1 j	Écriture et analyse 3
+ MTE 2011	3 H 1 j	Écriture et analyse 4
MUS 1204	2 A 1 j	Solfège et dictée 1
+ MUS 1205	2 H 1 j	Solfège et dictée 2

Bloc 01 B option minimum 4 cr., maximum 12 cr.

Formation auditive

MTE 1204	6 A 2 j	Analyse du discours harmonique tonal
MUS 1217	3 A 1 j	Typologie et morphologie sonores
+ MUS 2204A	2 A 1 j	Solfège et dictée 3
+ MUS 2204B	1 A 1 j	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205A	2 H 1	Solfège et dictée 4
+ MUS 2205B	1 H 1 j	Atelier de lecture vocale 2

Bloc 01 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Écriture

+ MTE 1113	3 AH 1 j	Contrepoint et analyse
MTE 1315	3 A 1 j	Harmonie jazz 1
+ MTE 1316	3 H 1 j	Harmonie jazz 2
+ MTE 2315	3 A 1 j	Arrangement 1
+ MTE 2316	3 H 1 j	Arrangement 2
+ MTE 3010	3 A 1 j	Harmonie avancée 1
+ MTE 3011	3 H 1 j	Harmonie avancée 2

Bloc 01 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Histoire

MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 1103	3 AH 1 j	Histoire de la musique 1
MUL 1104	3 AH 1 j	Histoire de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire de la musique 3
MUL 1106	3 AH 1 j	Histoire de la musique 4
MUL 1107	3 AH 1 j	Histoire de la musique 5
MUL 1108A	3 AH 1 j	Histoire de la musique 6A
MUL 1108B	3 AH 1 j	Histoire de la musique 6B
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada

Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Littérature

MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare
MIN 1729	3 A 1 j	Littérature de l'orgue 1
MIN 1730	3 H 1	Littérature de l'orgue 2
MIN 1741	3 AH 1 j	Littérature du clavecin
MIN 1743	3 A 1 j	Littérature du piano 1
MIN 1744	3 H 1 j	Littérature du piano 2
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 AH 1 j	Littérature du chant 2
MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels

Bloc 01 F option minimum 4 cr., maximum 12 cr.

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz

+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1436	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1446	2 AH 1	Orchestre
MUE 1471	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1472	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1473	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1474	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1475	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1476	2 AH 1	Ensemble jazz

Bloc 01 G option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Outils

FRA 1009	3 HE 1 j	Grammaire du français
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale
MUS 1126	3 A 1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale
MUS 1133	3 H 1 j	Gestion de carrière

Bloc 01 H option minimum 2 cr., maximum 8 cr.

Cours connexes

EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
+ MIN 1769	3 A 1 j	Harmonie au clavier
MIN 1802	3 AH 1 j	Éléments d'interprétation 1550-1850
MIN 1803	3 E 1	La musique, enseignement en cours privé
MIN 1804	3 AH 1 j	Processus d'apprentissage en musique
+ MIN 1805	3 AH 1 j	Geste et conscience en interprétation
+ MIN 2802	2 A 1 j	Continuo 1
+ MIN 2803	2 H 1 j	Continuo 2
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1245	3 AH 1 j	Esthétique musicale
+ MUL 1401	1 H 1 j	Théorie-contexte musique balinaise
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 3314	3 AH 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUS 1131	2 AH 1 j	Facture du clavecin
MUS 1132	2 AH 1 j	Éléments d'organographie

Bloc 01 I option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langues

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 js	Allemand avancé 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 2
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

Segment 02 Commun aux orientations Bois, Claviers, Cuivres, Inst. anciens, Autres inst.

Bloc 02 A option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Autres ensembles

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1155	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1156	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1165	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1166	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1245	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1246	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1354	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A option minimum 30 cr., maximum 34 cr.

Instrument

MUI 1105A	5 AH 1	Alto 1
+ MUI 1105B	5 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1175A	5 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1175B	5 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1305A	5 AH 1	Violon 1
+ MUI 1305B	5 AH 1	Violon 2
MUI 1315A	5 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1315B	5 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2105A	5 AH 1	Alto 3
+ MUI 2105B	5 AH 1	Alto 4
+ MUI 2175A	5 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2175B	5 AH 1	Contrebasse 4
+ MUI 2305A	5 AH 1	Violon 3
+ MUI 2305B	5 AH 1	Violon 4
+ MUI 2315A	5 AH 1	Violoncelle 3
+ MUI 2315B	5 AH 1	Violoncelle 4
+ MUI 3105A	5 AH 1	Alto 5
+ MUI 3105B	5 AH 1	Alto 6
+ MUI 3175A	5 AH 1	Contrebasse 5
+ MUI 3175B	5 AH 1	Contrebasse 6
+ MUI 3305A	5 AHE 1	Violon 5
+ MUI 3305B	5 AHE 1	Violon 6
+ MUI 3315A	5 AH 1	Violoncelle 5
+ MUI 3315B	5 AH 1	Violoncelle 6

Bloc 70 B obligatoire 2 cr.

Ensembles

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Autres ensembles

+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque

+ MUE 1155	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1156	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1165	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1166	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1245	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1246	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1354	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
MUE 1371	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1372	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1373	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1374	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1375	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1376	1 AH 1	Quatuor à cordes

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres*Bloc 71 A option minimum 30 cr., maximum 34 cr.***Instrument**

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1185A	5 AH 1	Cor 1
+ MUI 1185B	5 AH 1	Cor 2
MUI 1275A	5 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1275B	5 AH 1	Trombone 2
MUI 1285A	5 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1285B	5 AH 1	Trompette 2
MUI 1295A	5 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1295B	5 AH 1	Tuba 2
+ MUI 2185A	5 AH 1	Cor 3
+ MUI 2185B	5 AH 1	Cor 4
+ MUI 2275A	5 AH 1	Trombone 3
+ MUI 2275B	5 AH 1	Trombone 4
+ MUI 2285A	5 AH 1	Trompette 3
+ MUI 2285B	5 AH 1	Trompette 4
+ MUI 2295A	5 AH 1	Tuba 3
+ MUI 2295B	5 AH 1	Tuba 4
+ MUI 3185A	5 AH 1	Cor 5
+ MUI 3185B	5 AH 1	Cor 6
+ MUI 3275A	5 AH 1	Trombone 5
+ MUI 3275B	5 AH 1	Trombone 6
+ MUI 3285A	5 AH 1	Trompette 5
+ MUI 3285B	5 AH 1	Trompette 6
+ MUI 3295A	5 AH 1	Tuba 5
+ MUI 3295B	5 AH 1	Tuba 6

*Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Ensemble**

MUE 1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1215	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1216	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

+ MUE 1255	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1256	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois*Bloc 72 A option minimum 30 cr., maximum 34 cr.***Instrument**

MUI 1125A	5 AH 1	Basson 1
+ MUI 1125B	5 AH 1	Basson 2
MUI 1145A	5 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1145B	5 AH 1	Clarinette 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1195A	5 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1195B	5 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1225A	5 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1225B	5 AH 1	Hautbois 2
MUI 1265A	5 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1265B	5 AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2125A	5 AH 1	Basson 3
+ MUI 2125B	5 AH 1	Basson 4
+ MUI 2145A	5 AH 1	Clarinette 3
+ MUI 2145B	5 AH 1	Clarinette 4
+ MUI 2195A	5 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2195B	5 AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI 2225A	5 AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2225B	5 AH 1	Hautbois 4
+ MUI 2265A	5 AH 1	Saxophone 3
+ MUI 2265B	5 AH 1	Saxophone 4
+ MUI 3125A	5 AH 1	Basson 5
+ MUI 3125B	5 AH 1	Basson 6
+ MUI 3145A	5 AH 1	Clarinette 5
+ MUI 3145B	5 AH 1	Clarinette 6
+ MUI 3195A	5 AH 1	Flûte traversière 5
+ MUI 3195B	5 AHE 1	Flûte traversière 6
+ MUI 3225A	5 AH 1	Hautbois 5
+ MUI 3225B	5 AH 1	Hautbois 6
+ MUI 3265A	5 AH 1	Saxophone 5
+ MUI 3265B	5 AH 1	Saxophone 6

*Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Ensemble**

MUE 1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1225	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1226	1 AH 1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1255	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1256	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1275	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1276	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1385	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1386	1 AH 1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens*Bloc 73 A option minimum 34 cr., maximum 34 cr.***Instrument principal**

MUI 1022A	2 AHE 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1022B	2 AHE 1	Flûte baroque 2
MUI 1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2

MUI 1032A	2 AHE 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1032B	2 AHE 1	Flûte à bec 2
MUI 1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1042A	2 AHE 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1042B	2 AHE 1	Hautbois baroque 2
MUI 1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1052A	2 AHE 1	Luth 1
+ MUI 1052B	2 AHE 1	Luth 2
MUI 1053A	3 AH 1	Luth 1
+ MUI 1053B	3 AH 1	Luth 2
MUI 1072A	2 AHE 1	Violon baroque 1
+ MUI 1072B	2 AHE 1	Violon baroque 2
MUI 1073A	3 AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3 AH 1	Violon baroque 2
MUI 1082A	2 AHE 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1082B	2 AHE 1	Viole de gambe 2
MUI 1083A	3 AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3 AH 1	Viole de gambe 2
+ MUI 2022A	2 AHE 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2022B	2 AHE 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2024A	4 AHE 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2024B	4 AHE 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2032A	2 AHE 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2032B	2 AHE 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2034A	4 AHE 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2034B	4 AHE 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2042A	2 AHE 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2042B	2 AHE 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2044A	4 AHE 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2044B	4 AHE 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2052A	2 AHE 1	Luth 3
+ MUI 2052B	2 AHE 1	Luth 4
+ MUI 2054A	4 AHE 1	Luth 3
+ MUI 2054B	4 AHE 1	Luth 4
+ MUI 2072A	2 AHE 1	Violon baroque 3
+ MUI 2072B	2 AHE 1	Violon baroque 4
+ MUI 2074A	4 AHE 1	Violon baroque 3
+ MUI 2074B	4 AHE 1	Violon baroque 4
+ MUI 2082A	2 AHE 1	Viole de gambe 3
+ MUI 2082B	2 AHE 1	Viole de gambe 4
+ MUI 2084A	4 AHE 1	Viole de gambe 3
+ MUI 2084B	4 AHE 1	Viole de gambe 4
+ MUI 3022A	2 AHE 1	Flûte baroque 5
+ MUI 3022B	2 AHE 1	Flûte baroque 6
+ MUI 3024A	4 AHE 1	Flûte baroque 5
+ MUI 3024B	4 AHE 1	Flûte baroque 6
+ MUI 3032A	2 AHE 1	Flûte à bec 5
+ MUI 3032B	2 AHE 1	Flûte à bec 6
+ MUI 3034A	4 AHE 1	Flûte à bec 5
+ MUI 3034B	4 AHE 1	Flûte à bec 6
+ MUI 3042A	2 AHE 1	Hautbois baroque 5
+ MUI 3042B	2 AHE 1	Hautbois baroque 6
+ MUI 3044A	4 AHE 1	Hautbois baroque 5
+ MUI 3044B	4 AHE 1	Hautbois baroque 6
+ MUI 3052A	2 AHE 1	Luth 5
+ MUI 3052B	2 AHE 1	Luth 6
+ MUI 3054A	4 AHE 1	Luth 5
+ MUI 3054B	4 AHE 1	Luth 6
+ MUI 3072A	2 AHE 1	Violon baroque 5
+ MUI 3072B	2 AHE 1	Violon baroque 6
+ MUI 3074A	4 AHE 1	Violon baroque 5
+ MUI 3074B	4 AHE 1	Violon baroque 6
+ MUI 3082A	2 AHE 1	Viole de gambe 5
+ MUI 3082B	2 AHE 1	Viole de gambe 6
+ MUI 3084A	4 AHE 1	Viole de gambe 5
+ MUI 3084B	4 AHE 1	Viole de gambe 6

Bloc 73 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Instrument second

MUI 1152A	2 AHE 1	Clavecin 1
+ MUI 1152B	2 AHE 1	Clavecin 2

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A option minimum 34 cr., maximum 34 cr.

Instrument

MUI 1062A	2 AHE 1	Piano
+ MUI 1062B	2 AHE 1	Piano
MUI 1152A	2 AHE 1	Clavecin 1
+ MUI 1152B	2 AHE 1	Clavecin 2
MUI 1155A	5 AH 1	Clavecin 1
+ MUI 1155B	5 AH 1	Clavecin 2
MUI 1232A	2 AHE 1	Orgue 1
+ MUI 1232B	2 AHE 1	Orgue 2
+ MUI 1234B	4 AH 1	Orgue 2
MUI 1235A	5 AH 1	Orgue 1
MUI 1252A	2 AHE 1	Piano 1
+ MUI 1252B	2 AHE 1	Piano 2
MUI 1255A	5 AH 1	Piano 1
+ MUI 1255B	5 AH 1	Piano 2
MUI 1462A	2 AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1462B	2 AH 1	Piano jazz 2
+ MUI 2062A	2 AHE 1	Piano
+ MUI 2152A	2 AHE 1	Clavecin 3
+ MUI 2154A	4 AH 1	Clavecin 3
+ MUI 2154B	4 AH 1	Clavecin 4
+ MUI 2234A	4 AH 1	Orgue 3
+ MUI 2234B	4 AH 1	Orgue 4
+ MUI 2252A	2 AHE 1	Piano 3
+ MUI 2254A	4 AH 1	Piano 3
+ MUI 2254B	4 AH 1	Piano 4
+ MUI 2256A	6 AH 1	Piano 3
+ MUI 2256B	6 AH 1	Piano 4
+ MUI 2462A	2 E 1	Piano jazz 3
+ MUI 3156A	6 AH 1	Clavecin 5
+ MUI 3156B	6 AH 1	Clavecin 6
+ MUI 3235A	5 AH 1	Orgue 5
+ MUI 3236B	6 AH 1	Orgue 6
+ MUI 3256A	6 AH 1	Piano 5
+ MUI 3256B	6 AH 1	Piano 6

Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ensemble

MUE 1101	1 AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1102	1 AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1103	1 AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1104	1 AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1105	1 AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1106	1 AH 1	Atelier d'accompagnement
MUE 1191	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1195	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1196	1 AH 1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Autres Instruments

Bloc 75 A option minimum 30 cr., maximum 34 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1205A	5 AH 1	Guitare 1
+ MUI 1205B	5 AH 1	Guitare 2
MUI 1215A	5 AH 1	Harpe 1
+ MUI 1215B	5 AH 1	Harpe 2
MUI 1245A	5 AH 1	Percussion 1
+ MUI 1245B	5 AH 1	Percussion 2
+ MUI 2205A	5 AH 1	Guitare 3
+ MUI 2205B	5 AH 1	Guitare 4
+ MUI 2215A	5 AH 1	Harpe 3
+ MUI 2215B	5 AH 1	Harpe 4
+ MUI 2245A	5 AH 1	Percussion 3
+ MUI 2245B	5 AH 1	Percussion 4

Bloc 70 G option minimum 2 cr., maximum 8 cr.

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
MUE 1301	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1302	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1303	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1304	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1305	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1306	1 AH 1	Ensemble vocal
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1451	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1452	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1453	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1454	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1455	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1456	1 AH 1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1482	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1483	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1484	2 AH 1	Choeur d'opéra

Bloc 70 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Autres ensembles

MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble

Bloc 70 I option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Spécialisation

MIN 1806	2 AH 1 j	Danse baroque
MIN 1807	2 AH 1 j	Gestuelle baroque
MIN 1808	1 AH 1 j	Style vocal baroque 1
MIN 1809	1 AH 1 j	Style vocal baroque 2
MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1411	3 AH 1	Atelier d'opéra
+ MUE 1412	3 AH 1	Atelier d'opéra
+ MUE 1413	3 AH 1	Atelier d'opéra
+ MUE 1451	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1452	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1453	1 AH 1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1482	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1483	2 AH 1	Choeur d'opéra

Bloc 70 J option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire

EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
+ MIN 1097	2 H 1 j	Geste et mouvement scénique 2
MIN 1802	3 AH 1 j	Éléments d'interprétation 1550-1850
MIN 1803	3 E 1	La musique, enseignement en cours privé
MIN 1804	3 AH 1 j	Processus d'apprentissage en musique
+ MIN 1805	3 AH 1 j	Geste et conscience en interprétation
+ MIN 2802	2 A 1 j	Continuo 1
+ MIN 2803	2 H 1 j	Continuo 2
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone

MUL 1245	3 AH 1 j	Esthétique musicale
+ MUL 1401	1 H 1 j	Théorie-contexte musique balinaise
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 3301	3 AH 1 j	Panorama des musiques du monde 1
MUL 3302	3 H 1 j	Panorama des musiques du monde 2
MUL 3314	3 AH 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie

Programme 1-610-1-2

Version 02

B. en musique composition électroacoustique**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme compte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 42 crédits obligatoires, 45 à option et 3 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de la théorie de la musique. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement ses dons créateurs seront pris en considération. Cette évaluation se fera à partir de l'examen de compositions soumises par le candidat avant son entrevue d'admission. L'admission de l'étudiant est conditionnelle à son acceptation dans une des classes de composition. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>42 cr.</i>
+ MCT 1401	3 AH 1	Composition 1	
+ MCT 1402	3 AH 1	Composition 2	
+ MCT 1403	3 AH 1	Composition 3	
+ MCT 1404	3 AH 1	Composition 4	
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.	
+ MTE 1503	3 A 1 j	Atelier de composition électro. 1	
+ MTE 1504	3 H 1 j	Atelier de composition électro. 2	
MUS 1217	3 A 1 j	Typologie et morphologie sonores	
MUS 1300	3 A 1 j	Introduction à l'acoustique musicale	
+ MUS 1321	3 H 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons	
+ MUS 1322	3 H 1 s	Techniques d'enregistrement en studio	
+ MUS 2321	3 A 1 j	Programmation musicale 1	
+ MUS 2322	3 H 1 j	Programmation musicale 2	
+ MUS 3321	3 AH 1 js	Psychoacoustique musicale	

<i>Bloc 01 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>	+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
			+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
Écriture et analyse			+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
MTE 1010	3 A 1 j	Écriture et analyse 1	+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MTE 1011	3 H 1 j	Écriture et analyse 2	+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MTE 1110	3 A 1 j	Contrepoint 1	+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
+ MTE 1111	3 H 1 j	Contrepoint 2	MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MTE 1113	3 AH 1 j	Contrepoint et analyse	+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MTE 1205	3 A 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1	+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MTE 1206	3 H 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2	+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
MTE 1403	3 A 1 j	Techniques modernes de composition 1	+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MTE 1404	3 H 1 j	Techniques modernes de composition 2	+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MTE 2010	3 A 1 j	Écriture et analyse 3	+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MTE 2011	3 H 1 j	Écriture et analyse 4	+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
+ MTE 2114	3 A 1 j	Orchestration 1	MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MTE 2115	3 H 1 j	Orchestration 2	+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MTE 3010	3 A 1 j	Harmonie avancée 1	+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MTE 3011	3 H 1 j	Harmonie avancée 2	+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
MTE 3300	3 H 1 j	Analyse de la musique électroacoustique	+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUS 3322	3 AH 1 js	Organologie et acoustique instrumentale	MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUS 3323	3 H 1 j	Musique de création et technologies	+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
<i>Bloc 01 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>	+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
			+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
			+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre
Histoire et littérature					
MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare			
MIN 1729	3 A 1 j	Littérature de l'orgue 1			
MIN 1730	3 H 1	Littérature de l'orgue 2			
MIN 1741	3 AH 1 j	Littérature du clavecin			
MIN 1743	3 A 1 j	Littérature du piano 1			
MIN 1744	3 H 1 j	Littérature du piano 2			
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1			
MIN 1749	3 AH 1 j	Littérature du chant 2			
MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1			
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2			
MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1			
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2			
MUL 1103	3 AH 1 j	Histoire de la musique 1			
MUL 1104	3 AH 1 j	Histoire de la musique 2			
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire de la musique 3			
MUL 1106	3 AH 1 j	Histoire de la musique 4			
MUL 1107	3 AH 1 j	Histoire de la musique 5			
MUL 1108A	3 AH 1 j	Histoire de la musique 6A			
MUL 1108B	3 AH 1 j	Histoire de la musique 6B			
MUL 1245	3 AH 1 j	Esthétique musicale			
+ MUL 1401	1 H 1 j	Théorie-contexte musique balinaise			
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada			
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1			
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2			
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3			
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4			
MUL 3301	3 AH 1 j	Panorama des musiques du monde 1			
MUL 3302	3 H 1 j	Panorama des musiques du monde 2			
MUL 3314	3 AH 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie			
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels			
<i>Bloc 01 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>			
Outils					
FRA 1009	3 HE 1 j	Grammaire du français			
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit			
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale			
MUS 1126	3 A 1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale			
MUS 1133	3 H 1 j	Gestion de carrière			
<i>Bloc 01 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 4 cr., maximum 10 cr.</i>			
Grands ensembles					
MUE 1281	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale			
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan			
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan			
<i>Bloc 01 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 4 cr.</i>			
Autres ensembles					
MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque			
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque			
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque			
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque			
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine			
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine			
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine			
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine			
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre			
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre			
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre			
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre			
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble			
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble			
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble			
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble			
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores			
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores			
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores			
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation			
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation			
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation			
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation			
<i>Bloc 01 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 23 cr.</i>			
Média et programmation					
CIN 1101	3 A 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma			
CIN 1102	3 A 1 j	Langage et matières de l'expression			
CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites			
CIN 2108	3 A 1 j	Cinéma expérimental et art vidéo			
CIN 2110	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts			
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++			
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation			
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone			
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement			
MUS 1251	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 1			
MUS 1252	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 2			
MUS 1253	3 AHE 1	Sujets spéciaux en musique 3			
MUS 1261	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 4			
MUS 1262	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 5			
MUS 1263	3 AH 1	Sujets spéciaux en musique 6			
MUS 1264	3 AH 1	Sujets spéciaux en musique 7			
MUS 2314	3 AH 1 j	Musique et médiatique 1			
+ MUS 2315	3 AH 1 j	Musique et médiatique 2			

Bloc 01 H option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langues

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 js	Allemand avancé 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 2
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI 2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI 2313A	3 AH 1	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI 1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI 1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3 AH 1	Trombone 2
MUI 1283A	3 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3 AH 1	Trompette 2
MUI 1293A	3 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3 AH 1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3 AH 1	Cor 3
+ MUI 2273A	3 AH 1	Trombone 3
+ MUI 2283A	3 AH 1	Trompette 3
+ MUI 2293A	3 AH 1	Tuba 3

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1123A	3 AH 1	Basson 1
+ MUI 1123B	3 AH 1	Basson 2

MUI 1143A	3 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1143B	3 AH 1	Clarinette 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3 AH 1	Hautbois 2
MUI 1263A	3 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3 AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3 AH 1	Basson 3
+ MUI 2143A	3 AH 1	Clarinette 3
+ MUI 2193A	3 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2223A	3 AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2263A	3 AH 1	Saxophone 3

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3 AH 1	Luth 1
+ MUI 1053B	3 AH 1	Luth 2
MUI 1073A	3 AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3 AH 1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3 AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3 AH 1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3 AH 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2033A	3 AH 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2043A	3 AH 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2053A	3 AH 1	Luth 3
+ MUI 2073A	3 AH 1	Violon baroque 3
+ MUI 2083A	3 AH 1	Viole de gambe 3

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Instrument

MUI 1153A	3 AH 1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3 AH 1	Clavecin 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3 AH 1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3 AH 1	Orgue 2
MUI 1253A	3 AH 1	Piano 1
+ MUI 1253B	3 AH 1	Piano 2
+ MUI 2153A	3 AH 1	Clavecin 3
+ MUI 2162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 4

+ MUI	2233A	3 AH	1	Orgue 3
+ MUI	2253A	3 AH	1	Piano 3

Bloc 74 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

MUE	1191	1 AH	1	Ensemble claviers
+ MUE	1192	1 AH	1	Ensemble claviers
+ MUE	1193	1 AH	1	Ensemble claviers
+ MUE	1194	1 AH	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.*

Instrument

MUI	1132A	2 AH	1	Chant 1
+ MUI	1132B	2 AH	1	Chant 2
MUI	1162A	2 AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI	1203A	3 AH	1	Guitare 1
+ MUI	1203B	3 AH	1	Guitare 2
MUI	1213A	3 AH	1	Harpe 1
+ MUI	1213B	3 AH	1	Harpe 2
MUI	1243A	3 AH	1	Percussion 1
+ MUI	1243B	3 AH	1	Percussion 2
+ MUI	2132A	2 AH	1	Chant 3
+ MUI	2203A	3 AH	1	Guitare 3
+ MUI	2213A	3 AH	1	Harpe 3
+ MUI	2243A	3 AH	1	Percussion 3

Bloc 75 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

MUE	1171	1 AH	1	Atelier de percussion
+ MUE	1172	1 AH	1	Atelier de percussion
+ MUE	1173	1 AH	1	Atelier de percussion
+ MUE	1174	1 AH	1	Atelier de percussion
MUE	1231	1 AH	1	Ensemble guitares
+ MUE	1232	1 AH	1	Ensemble guitares
+ MUE	1233	1 AH	1	Ensemble guitares
+ MUE	1234	1 AH	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.*

Instrument

MUI	1162A	2 AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI	1403A	3 AH	1	Basse électrique 1
+ MUI	1403B	3 AH	1	Basse électrique 2
MUI	1413A	3 AH	1	Batterie 1
+ MUI	1413B	3 AH	1	Batterie 2
MUI	1423A	3 AH	1	Chant jazz 1
+ MUI	1423B	3 AH	1	Chant jazz 2
MUI	1453A	3 AH	1	Guitare jazz 1
+ MUI	1453B	3 AH	1	Guitare jazz 2
MUI	1463A	3 AH	1	Piano jazz 1
+ MUI	1463B	3 AH	1	Piano jazz 2
MUI	1473A	3 AH	1	Saxophone jazz 1
+ MUI	1473B	3 AH	1	Saxophone jazz 2
MUI	1483A	3 AH	1	Trompette jazz 1
+ MUI	1483B	3 AH	1	Trompette jazz 2
MUI	1523A	3 AH	1	Trombone jazz 1
+ MUI	1523B	3 AH	1	Trombone jazz 2
MUI	1533A	3 AH	1	Contrebasse jazz 1
+ MUI	1533B	3 AH	1	Contrebasse jazz 2
MUI	1543A	3 AH	1 js	Harmonica jazz 1
+ MUI	1543B	3 AH	1 js	Harmonica jazz 2
+ MUI	2403A	3 AH	1	Basse électrique 3
+ MUI	2413A	3 AH	1	Batterie 3
+ MUI	2423A	3 AH	1	Chant jazz 3
+ MUI	2453A	3 AH	1	Guitare jazz 3
+ MUI	2463A	3 AH	1	Piano jazz 3
+ MUI	2473A	3 AH	1	Saxophone jazz 3
+ MUI	2483A	3 AH	1	Trompette jazz 3
+ MUI	2523A	3 AH	1	Trombone jazz 3

+ MUI	2533A	3 AH	1	Contrebasse jazz 3
+ MUI	2543A	3 AH	1 js	Harmonica jazz 3

Programme 1-610-1-3

Version 02

B. en musique composition instrumentale**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme comporte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 46 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement ses dons créateurs seront pris en considération. Cette évaluation se fera à partir de l'examen de compositions instrumentales soumises par le candidat avant son entrevue d'admission. L'admission de l'étudiant est conditionnelle à son acceptation dans une des classes de composition. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *46 cr.*

+ MCT	1401	3 AH	1	Composition 1
+ MCT	1402	3 AH	1	Composition 2
+ MCT	1403	3 AH	1	Composition 3
+ MCT	1404	3 AH	1	Composition 4
+ MTE	1205	3 A	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+ MTE	1206	3 H	1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
MTE	1403	3 A	1 j	Techniques modernes de composition 1
+ MTE	1404	3 H	1 j	Techniques modernes de composition 2
+ MTE	2010	3 A	1 j	Écriture et analyse 3
+ MTE	2011	3 H	1 j	Écriture et analyse 4
+ MTE	2110	3 A	1 j	Contrepoint 3
+ MTE	2111	3 H	1 j	Contrepoint 4
+ MTE	3010	3 A	1 j	Harmonie avancée 1
+ MTE	3011	3 H	1 j	Harmonie avancée 2
MUS	1204	2 A	1 j	Solfège et dictée 1
+ MUS	1205	2 H	1 j	Solfège et dictée 2

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils

FRA	1009	3 HE	1 j	Grammaire du français
FRA	1959G	3 AHE	1 js	Atelier de français écrit
MUL	1132	3 A	1 j	Méthodologie musicale

MUS 1126	3 A 1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale	MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
MUS 1133	3 H 1 j	Gestion de carrière	+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
<i>Bloc 01 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>	+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
Histoire			+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1	+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2	MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
MUL 1103	3 AH 1 j	Histoire de la musique 1	+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
MUL 1104	3 AH 1 j	Histoire de la musique 2	+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire de la musique 3	+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
MUL 1106	3 AH 1 j	Histoire de la musique 4	+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre
MUL 1107	3 AH 1 j	Histoire de la musique 5	<i>Bloc 01 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 4 cr.</i>
MUL 1108A	3 AH 1 j	Histoire de la musique 6A	Autres ensembles		
MUL 1108B	3 AH 1 j	Histoire de la musique 6B	MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada	+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1	+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2	+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3	MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4	+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
<i>Bloc 01 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>	+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
Littérature et cinéma			+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
CIN 1101	3 A 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma	MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
CIN 1102	3 A 1 j	Langage et matières de l'expression	+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites	+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
CIN 2108	3 A 1 j	Cinéma expérimental et art vidéo	+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
CIN 2110	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts	MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
EMU 1310	1 A 1	Technique de direction	+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application	+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare	+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
MIN 1729	3 A 1 j	Littérature de l'orgue 1	MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
MIN 1730	3 H 1	Littérature de l'orgue 2	+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
MIN 1741	3 AH 1 j	Littérature du clavecin	+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
MIN 1743	3 A 1 j	Littérature du piano 1	MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
MIN 1744	3 H 1 j	Littérature du piano 2	+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1	+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
MIN 1749	3 AH 1 j	Littérature du chant 2	+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.	<i>Bloc 01 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1	Langue		
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2	ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone	+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
MUL 1245	3 AH 1 j	Esthétique musicale	+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ MUL 1401	1 H 1 j	Théorie-contexte musique balinaise	+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement	+ ALL 1956	3 AH 1 js	Allemand avancé 2
MUL 3301	3 AH 1 j	Panorama des musiques du monde 1	ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
MUL 3302	3 H 1 j	Panorama des musiques du monde 2	ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
MUL 3314	3 AH 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie	+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels	ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
<i>Bloc 01 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 4 cr., maximum 10 cr.</i>	+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 1
Grands ensembles			+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 2
MUE 1281	1 AH 1	Chorale	ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale	+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale	+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale	ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale	+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale	+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale	<i>Bloc 01 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale	Théorie et écriture		
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan	IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan	MTE 1315	3 A 1 j	Harmonie jazz 1
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan	+ MTE 1316	3 H 1 j	Harmonie jazz 2
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan	+ MTE 1503	3 A 1 j	Atelier de composition électro. 1
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan	+ MTE 1504	3 H 1 j	Atelier de composition électro. 2
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan	MUS 1251	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 1
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan	MUS 1252	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 2
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan	MUS 1253	3 AHE 1	Sujets spéciaux en musique 3
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz	MUS 1261	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 4
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz	MUS 1262	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 5
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz	MUS 1263	3 AH 1	Sujets spéciaux en musique 6
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz	MUS 1300	3 A 1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz	+ MUS 1321	3 H 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz	+ MUS 1322	3 H 1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz	+ MUS 2204A	2 A 1 j	Solfège et dictée 3
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz	+ MUS 2204B	1 A 1 j	Atelier de lecture vocale 1

+ MUS 2205A	2 H 1	Solfège et dictée 4
+ MUS 2205B	1 H 1 j	Atelier de lecture vocale 2
+ MUS 2321	3 A 1 j	Programmation musicale 1
+ MUS 2322	3 H 1 j	Programmation musicale 2
MUS 3101	3 A 1 j	Composition assistée par ordinateur 1
MUS 3102	3 H 1 j	Composition assistée par ordinateur 2
+ MUS 3321	3 AH 1 js	Psychoacoustique musicale
+ MUS 3322	3 AH 1 js	Organologie et acoustique instrumentale
+ MUS 3323	3 H 1 j	Musique de création et technologies

Bloc 01 I option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Arrangement et orchestration

+ MTE 2114	3 A 1 j	Orchestration 1
+ MTE 2115	3 H 1 j	Orchestration 2
+ MTE 2315	3 A 1 j	Arrangement 1
+ MTE 2316	3 H 1 j	Arrangement 2
+ MTE 3114	3 H 1 j	Orchestration 3

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.

Instrument

MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI 2103B	3 AH 1	Alto 4
+ MUI 2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2173B	3 AH 1	Contrebasse 4
+ MUI 2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI 2303B	3 AH 1	Violon 4
+ MUI 2313A	3 AH 1	Violoncelle 3
+ MUI 2313B	3 AH 1	Violoncelle 4

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI 1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI 1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3 AH 1	Trombone 2
MUI 1283A	3 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3 AH 1	Trompette 2
MUI 1293A	3 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3 AH 1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3 AH 1	Cor 3
+ MUI 2183B	3 AH 1	Cor 4
+ MUI 2273A	3 AH 1	Trombone 3
+ MUI 2273B	3 AH 1	Trombone 4
+ MUI 2283A	3 AH 1	Trompette 3
+ MUI 2283B	3 AH 1	Trompette 4
+ MUI 2293A	3 AH 1	Tuba 3
+ MUI 2293B	3 AH 1	Tuba 4

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.

Instrument

MUI 1123A	3 AH 1	Basson 1
+ MUI 1123B	3 AH 1	Basson 2
MUI 1143A	3 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1143B	3 AH 1	Clarinette 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3 AH 1	Hautbois 2
MUI 1263A	3 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3 AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3 AH 1	Basson 3
+ MUI 2123B	3 AH 1	Basson 4
+ MUI 2143A	3 AH 1	Clarinette 3
+ MUI 2143B	3 AH 1	Clarinette 4
+ MUI 2193A	3 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2193B	3 AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI 2223A	3 AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2223B	3 AH 1	Hautbois 4
+ MUI 2263A	3 AH 1	Saxophone 3
+ MUI 2263B	3 AH 1	Saxophone 4

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.

Instrument

MUI 1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3 AH 1	Luth 1
+ MUI 1053B	3 AH 1	Luth 2
MUI 1073A	3 AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3 AH 1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3 AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3 AH 1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3 AH 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2023B	3 AH 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2033A	3 AH 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2033B	3 AH 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2043A	3 AH 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2043B	3 AH 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2053A	3 AH 1	Luth 3
+ MUI 2053B	3 AH 1	Luth 4
+ MUI 2073A	3 AH 1	Violon baroque 3
+ MUI 2073B	3 AH 1	Violon baroque 4

+ MUI	2083A	3 AH 1	Viola de gambe 3
+ MUI	2083B	3 AH 1	Viola de gambe 4

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.

Instrument

MUI	1153A	3 AH 1	Clavecin 1
+ MUI	1153B	3 AH 1	Clavecin 2
MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI	1233A	3 AH 1	Orgue 1
+ MUI	1233B	3 AH 1	Orgue 2
MUI	1253A	3 AH 1	Piano 1
+ MUI	1253B	3 AH 1	Piano 2
MUI	1254A	4 AHE 1	Piano 1
+ MUI	1254B	4 AHE 1	Piano 2
+ MUI	2153A	3 AH 1	Clavecin 3
+ MUI	2153B	3 AH 1	Clavecin 4
+ MUI	2162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 3
+ MUI	2162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 4
+ MUI	2233A	3 AH 1	Orgue 3
+ MUI	2233B	3 AH 1	Orgue 4
+ MUI	2253A	3 AH 1	Piano 3
+ MUI	2253B	3 AH 1	Piano 4
+ MUI	2254A	4 AH 1	Piano 3
+ MUI	2254B	4 AH 1	Piano 4

Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE	1191	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE	1192	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE	1193	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE	1194	1 AH 1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.

Instrument

MUI	1132A	2 AH 1	Chant 1
+ MUI	1132B	2 AH 1	Chant 2
MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI	1203A	3 AH 1	Guitare 1
+ MUI	1203B	3 AH 1	Guitare 2
MUI	1213A	3 AH 1	Harpe 1
+ MUI	1213B	3 AH 1	Harpe 2
MUI	1243A	3 AH 1	Percussion 1
+ MUI	1243B	3 AH 1	Percussion 2
+ MUI	2132A	2 AH 1	Chant 3
+ MUI	2132B	2 AH 1	Chant 4
+ MUI	2203A	3 AH 1	Guitare 3
+ MUI	2203B	3 AH 1	Guitare 4
+ MUI	2213A	3 AH 1	Harpe 3
+ MUI	2213B	3 AH 1	Harpe 4
+ MUI	2243A	3 AH 1	Percussion 3
+ MUI	2243B	3 AH 1	Percussion 4
+ MUI	3132A	2 AH 1	Chant 5
+ MUI	3132B	2 AH 1	Chant 6

Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE	1171	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE	1172	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE	1173	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE	1174	1 AH 1	Atelier de percussion
MUE	1231	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE	1232	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE	1233	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE	1234	1 AH 1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.

Instrument

MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI	1403A	3 AH 1	Basse électrique 1
+ MUI	1403B	3 AH 1	Basse électrique 2
MUI	1413A	3 AH 1	Batterie 1
+ MUI	1413B	3 AH 1	Batterie 2
MUI	1423A	3 AH 1	Chant jazz 1
+ MUI	1423B	3 AH 1	Chant jazz 2
MUI	1453A	3 AH 1	Guitare jazz 1
+ MUI	1453B	3 AH 1	Guitare jazz 2
MUI	1463A	3 AH 1	Piano jazz 1
+ MUI	1463B	3 AH 1	Piano jazz 2
MUI	1473A	3 AH 1	Saxophone jazz 1
+ MUI	1473B	3 AH 1	Saxophone jazz 2
MUI	1483A	3 AH 1	Trompette jazz 1
+ MUI	1483B	3 AH 1	Trompette jazz 2
MUI	1523A	3 AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI	1523B	3 AH 1	Trombone jazz 2
MUI	1533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI	1533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 2
MUI	1543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 1
+ MUI	1543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 2
+ MUI	2403A	3 AH 1	Basse électrique 3
+ MUI	2403B	3 AH 1	Basse électrique 4
+ MUI	2413A	3 AH 1	Batterie 3
+ MUI	2413B	3 AH 1	Batterie 4
+ MUI	2423A	3 AH 1	Chant jazz 3
+ MUI	2423B	3 AH 1	Chant jazz 4
+ MUI	2453A	3 AH 1	Guitare jazz 3
+ MUI	2453B	3 AH 1	Guitare jazz 4
+ MUI	2463A	3 AH 1	Piano jazz 3
+ MUI	2463B	3 AH 1	Piano jazz 4
+ MUI	2473A	3 AH 1	Saxophone jazz 3
+ MUI	2473B	3 AH 1	Saxophone jazz 4
+ MUI	2483A	3 AH 1	Trompette jazz 3
+ MUI	2483B	3 AH 1	Trompette jazz 4
+ MUI	2523A	3 AH 1	Trombone jazz 3
+ MUI	2523B	3 AH 1	Trombone jazz 4
+ MUI	2533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI	2533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 4
+ MUI	2543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 3
+ MUI	2543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 4

Programme 1-610-1-4

Version 02

B. en musique composition mixte**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme comporte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 46 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement ses dons créateurs seront pris en considération. Cette évaluation se fera à partir de l'examen de compositions instrumentales et électroacoustiques soumises par le candidat avant son entrevue d'admission. L'admission de l'étudiant est conditionnelle à son acceptation dans une des classes de composition. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>46 cr.</i>
+ MCT 1501	3 AH 1	Composition électroacoustique 1	
+ MCT 1502	3 AH 1	Composition électroacoustique 2	
+ MCT 1601	3 AH 1	Composition instrumentale 1	
+ MCT 1602	3 AH 1	Composition instrumentale 2	
MTE 1010	3 A 1 j	Écriture et analyse 1	
+ MTE 1011	3 H 1 j	Écriture et analyse 2	
+ MTE 1205	3 A 1 j	Analyse d'œuvres du XXe siècle 1	
+ MTE 1206	3 H 1 j	Analyse d'œuvres du XXe siècle 2	
MTE 1403	3 A 1 j	Techniques modernes de composition 1	
+ MTE 1404	3 H 1 j	Techniques modernes de composition 2	
+ MTE 1503	3 A 1 j	Atelier de composition électro. 1	
+ MTE 1504	3 H 1 j	Atelier de composition électro. 2	
MUS 1204	2 A 1 j	Solfège et dictée 1	
+ MUS 1205	2 H 1 j	Solfège et dictée 2	
MUS 1300	3 A 1 j	Introduction à l'acoustique musicale	
+ MUS 1321	3 H 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons	
<i>Bloc 01 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
Outils			
FRA 1009	3 HE 1 j	Grammaire du français	
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit	
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale	
MUS 1126	3 A 1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale	
MUS 1133	3 H 1 j	Gestion de carrière	
<i>Bloc 01 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
Histoire			
MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1	
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2	
MUL 1103	3 AH 1 j	Histoire de la musique 1	
MUL 1104	3 AH 1 j	Histoire de la musique 2	
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire de la musique 3	
MUL 1106	3 AH 1 j	Histoire de la musique 4	
MUL 1107	3 AH 1 j	Histoire de la musique 5	
MUL 1108A	3 AH 1 j	Histoire de la musique 6A	
MUL 1108B	3 AH 1 j	Histoire de la musique 6B	
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada	
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1	
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2	
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3	
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4	
<i>Bloc 01 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
Littérature et cinéma			
CIN 1101	3 A 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma	
CIN 1102	3 A 1 j	Langage et matières de l'expression	
CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites	
CIN 2108	3 A 1 j	Cinéma expérimental et art vidéo	
CIN 2110	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts	
EMU 1310	1 A 1	Technique de direction	
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application	
MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare	
MIN 1729	3 A 1 j	Littérature de l'orgue 1	
MIN 1730	3 H 1	Littérature de l'orgue 2	

MIN 1741	3 AH 1 j	Littérature du clavecin
MIN 1743	3 A 1 j	Littérature du piano 1
MIN 1744	3 H 1 j	Littérature du piano 2
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 AH 1 j	Littérature du chant 2
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.
MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1245	3 AH 1 j	Esthétique musicale
+ MUL 1401	1 H 1 j	Théorie-contexte musique balinaise
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 3301	3 AH 1 j	Panorama des musiques du monde 1
MUL 3302	3 H 1 j	Panorama des musiques du monde 2
MUL 3314	3 AH 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels
MUS 2314	3 AH 1 j	Musique et médiatique 1
+ MUS 2315	3 AH 1 j	Musique et médiatique 2
MUS 3101	3 A 1 j	Composition assistée par ordinateur 1
MUS 3102	3 H 1 j	Composition assistée par ordinateur 2

Bloc 01 E *option* *minimum 4 cr., maximum 10 cr.*

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre

Bloc 01 F *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Autres ensembles

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble

+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 G option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langue

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 js	Allemand avancé 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 2
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

Bloc 01 H option minimum 12 cr., maximum 18 cr.

Théorie et écriture

+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
+ MTE 1110	3 A 1 j	Contrepoint 1
+ MTE 1111	3 H 1 j	Contrepoint 2
+ MTE 1113	3 AH 1 j	Contrepoint et analyse
+ MTE 2010	3 A 1 j	Écriture et analyse 3
+ MTE 2011	3 H 1 j	Écriture et analyse 4
+ MTE 2114	3 A 1 j	Orchestration 1
+ MTE 2115	3 H 1 j	Orchestration 2
+ MTE 3010	3 A 1 j	Harmonie avancée 1
+ MTE 3011	3 H 1 j	Harmonie avancée 2
MUS 1217	3 A 1 j	Typologie et morphologie sonores
MUS 1251	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 1
MUS 1252	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 2
MUS 1253	3 AHE 1	Sujets spéciaux en musique 3
MUS 1261	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 4
MUS 1262	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 5
MUS 1263	3 AH 1	Sujets spéciaux en musique 6
+ MUS 1322	3 H 1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+ MUS 2204A	2 A 1 j	Solfège et dictée 3
+ MUS 2204B	1 A 1 j	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205A	2 H 1	Solfège et dictée 4
+ MUS 2205B	1 H 1 j	Atelier de lecture vocale 2
+ MUS 2321	3 A 1 j	Programmation musicale 1
+ MUS 2322	3 H 1 j	Programmation musicale 2
+ MUS 3321	3 AH 1 js	Psychoacoustique musicale
+ MUS 3322	3 AH 1 js	Organologie et acoustique instrumentale
+ MUS 3323	3 H 1 j	Musique de création et technologies

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.

Instrument

MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH 1	Violoncelle 2

+ MUI 2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI 2103B	3 AH 1	Alto 4
+ MUI 2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2173B	3 AH 1	Contrebasse 4
+ MUI 2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI 2303B	3 AH 1	Violon 4
+ MUI 2313A	3 AH 1	Violoncelle 3
+ MUI 2313B	3 AH 1	Violoncelle 4

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI 1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI 1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3 AH 1	Trombone 2
MUI 1283A	3 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3 AH 1	Trompette 2
MUI 1293A	3 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3 AH 1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3 AH 1	Cor 3
+ MUI 2183B	3 AH 1	Cor 4
+ MUI 2273A	3 AH 1	Trombone 3
+ MUI 2273B	3 AH 1	Trombone 4
+ MUI 2283A	3 AH 1	Trompette 3
+ MUI 2283B	3 AH 1	Trompette 4
+ MUI 2293A	3 AH 1	Tuba 3
+ MUI 2293B	3 AH 1	Tuba 4

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.

Instrument

MUI 1123A	3 AH 1	Basson 1
+ MUI 1123B	3 AH 1	Basson 2
MUI 1143A	3 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1143B	3 AH 1	Clarinette 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3 AH 1	Hautbois 2
MUI 1263A	3 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3 AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3 AH 1	Basson 3
+ MUI 2123B	3 AH 1	Basson 4
+ MUI 2143A	3 AH 1	Clarinette 3
+ MUI 2143B	3 AH 1	Clarinette 4
+ MUI 2193A	3 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2193B	3 AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI 2223A	3 AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2223B	3 AH 1	Hautbois 4
+ MUI 2263A	3 AH 1	Saxophone 3
+ MUI 2263B	3 AH 1	Saxophone 4

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1 AH 1	Ensemble flûtes

+ MUE 1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens*Bloc 73 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.***Instrument**

MUI 1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3 AH 1	Luth 1
+ MUI 1053B	3 AH 1	Luth 2
MUI 1073A	3 AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3 AH 1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3 AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3 AH 1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3 AH 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2023B	3 AH 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2033A	3 AH 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2033B	3 AH 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2043A	3 AH 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2043B	3 AH 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2053A	3 AH 1	Luth 3
+ MUI 2053B	3 AH 1	Luth 4
+ MUI 2073A	3 AH 1	Violon baroque 3
+ MUI 2073B	3 AH 1	Violon baroque 4
+ MUI 2083A	3 AH 1	Viole de gambe 3
+ MUI 2083B	3 AH 1	Viole de gambe 4

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers*Bloc 74 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.***Instrument**

MUI 1153A	3 AH 1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3 AH 1	Clavecin 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3 AH 1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3 AH 1	Orgue 2
MUI 1253A	3 AH 1	Piano 1
+ MUI 1253B	3 AH 1	Piano 2
MUI 1254A	4 AHE 1	Piano 1
+ MUI 1254B	4 AHE 1	Piano 2
+ MUI 2153A	3 AH 1	Clavecin 3
+ MUI 2153B	3 AH 1	Clavecin 4
+ MUI 2162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 4
+ MUI 2233A	3 AH 1	Orgue 3
+ MUI 2233B	3 AH 1	Orgue 4
+ MUI 2253A	3 AH 1	Piano 3
+ MUI 2253B	3 AH 1	Piano 4
+ MUI 2254A	4 AH 1	Piano 3
+ MUI 2254B	4 AH 1	Piano 4

*Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1191	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1 AH 1	Ensemble claviers

+ MUE 1193	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1 AH 1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments*Bloc 75 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.***Instrument**

MUI 1132A	2 AH 1	Chant 1
+ MUI 1132B	2 AH 1	Chant 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3 AH 1	Guitare 1
+ MUI 1203B	3 AH 1	Guitare 2
MUI 1213A	3 AH 1	Harpe 1
+ MUI 1213B	3 AH 1	Harpe 2
MUI 1243A	3 AH 1	Percussion 1
+ MUI 1243B	3 AH 1	Percussion 2
+ MUI 2132A	2 AH 1	Chant 3
+ MUI 2132B	2 AH 1	Chant 4
+ MUI 2203A	3 AH 1	Guitare 3
+ MUI 2203B	3 AH 1	Guitare 4
+ MUI 2213A	3 AH 1	Harpe 3
+ MUI 2213B	3 AH 1	Harpe 4
+ MUI 2243A	3 AH 1	Percussion 3
+ MUI 2243B	3 AH 1	Percussion 4
+ MUI 3132A	2 AH 1	Chant 5
+ MUI 3132B	2 AH 1	Chant 6

*Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1171	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1 AH 1	Atelier de percussion
MUE 1231	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1 AH 1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz*Bloc 76 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.***Instrument**

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3 AH 1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3 AH 1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3 AH 1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3 AH 1	Batterie 2
MUI 1423A	3 AH 1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3 AH 1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3 AH 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3 AH 1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3 AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3 AH 1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3 AH 1	Saxophone jazz 1
+ MUI 1473B	3 AH 1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3 AH 1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3 AH 1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3 AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3 AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 1
+ MUI 1543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 2
+ MUI 2403A	3 AH 1	Basse électrique 3
+ MUI 2403B	3 AH 1	Basse électrique 4
+ MUI 2413A	3 AH 1	Batterie 3
+ MUI 2413B	3 AH 1	Batterie 4
+ MUI 2423A	3 AH 1	Chant jazz 3
+ MUI 2423B	3 AH 1	Chant jazz 4
+ MUI 2453A	3 AH 1	Guitare jazz 3
+ MUI 2453B	3 AH 1	Guitare jazz 4
+ MUI 2463A	3 AH 1	Piano jazz 3
+ MUI 2463B	3 AH 1	Piano jazz 4

+ MUI 2473A	3 AH 1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2473B	3 AH 1	Saxophone jazz 4
+ MUI 2483A	3 AH 1	Trompette jazz 3
+ MUI 2483B	3 AH 1	Trompette jazz 4
+ MUI 2523A	3 AH 1	Trombone jazz 3
+ MUI 2523B	3 AH 1	Trombone jazz 4
+ MUI 2533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 4
+ MUI 2543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 3
+ MUI 2543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 4

Programme 1-615-1-1

Version 08

B. en musique musicologie**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme comprend sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 36 crédits obligatoires, 43 à option et 12 au choix. Préalables musicaux: Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicologiques du candidat seront également évaluées au moyen d'une entrevue et d'une rédaction sur un sujet imposé. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la Faculté de musique, www.musique.umontreal.ca.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>36 cr.</i>
+ MTE 2010	3 A 1 j	Écriture et analyse 3	
+ MTE 2011	3 H 1 j	Écriture et analyse 4	
MUL 1103	3 AH 1 j	Histoire de la musique 1	
MUL 1104	3 AH 1 j	Histoire de la musique 2	
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire de la musique 3	
MUL 1106	3 AH 1 j	Histoire de la musique 4	
MUL 1107	3 AH 1 j	Histoire de la musique 5	
MUL 1108A	3 AH 1 j	Histoire de la musique 6A	
MUL 1134	3 H 1 s	Introduction à la musicologie	
MUL 1245	3 AH 1 j	Esthétique musicale	
MUL 3314	3 AH 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie	
MUS 1253	3 AHE 1	Sujets spéciaux en musique 3	
<i>Bloc 01 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
Histoire			
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.	
MUL 1108B	3 AH 1 j	Histoire de la musique 6B	
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone	

MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels

Bloc 01 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Analyse

+ MTE 1205	3 A 1 j	Analyse d'œuvres du XXe siècle 1
+ MTE 1206	3 H 1 j	Analyse d'œuvres du XXe siècle 2
MTE 3300	3 H 1 j	Analyse de la musique électroacoustique
+ MUL 1401	1 H 1 j	Théorie-contexte musique balinaise
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 3301	3 AH 1 j	Panorama des musiques du monde 1
MUL 3302	3 H 1 j	Panorama des musiques du monde 2
+ MUS 3321	3 AH 1 js	Psychoacoustique musicale
+ MUS 3322	3 AH 1 js	Organologie et acoustique instrumentale
+ MUS 3323	3 H 1 j	Musique de création et technologies

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Outils

FRA 1009	3 HE 1 j	Grammaire du français
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUS 1126	3 A 1 j	Intro. aux logiciels d'édition musicale
MUS 1133	3 H 1 j	Gestion de carrière
MUS 1300	3 A 1 j	Introduction à l'acoustique musicale

Bloc 01 E *option* *minimum 6 cr., maximum 10 cr.*

Écriture et audition

MTE 1010	3 A 1 j	Écriture et analyse 1
+ MTE 1011	3 H 1 j	Écriture et analyse 2
+ MTE 1113	3 AH 1 j	Contrepoint et analyse
MTE 1204	6 A 2 j	Analyse du discours harmonique tonal
MUS 1204	2 A 1 j	Solfège et dictée 1
+ MUS 1205	2 H 1 j	Solfège et dictée 2

Bloc 01 F *option* *minimum 4 cr., maximum 8 cr.*

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre

Bloc 01 G option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Autres ensembles

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 H option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Langues

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 js	Allemand avancé 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 2
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.

Instrument

MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI 2103B	3 AH 1	Alto 4
+ MUI 2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2173B	3 AH 1	Contrebasse 4
+ MUI 2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI 2303B	3 AH 1	Violon 4
+ MUI 2313A	3 AH 1	Violoncelle 3
+ MUI 2313B	3 AH 1	Violoncelle 4

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2

MUI 1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI 1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI 1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3 AH 1	Trombone 2
MUI 1283A	3 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3 AH 1	Trompette 2
MUI 1293A	3 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3 AH 1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3 AH 1	Cor 3
+ MUI 2183B	3 AH 1	Cor 4
+ MUI 2273A	3 AH 1	Trombone 3
+ MUI 2273B	3 AH 1	Trombone 4
+ MUI 2283A	3 AH 1	Trompette 3
+ MUI 2283B	3 AH 1	Trompette 4
+ MUI 2293A	3 AH 1	Tuba 3
+ MUI 2293B	3 AH 1	Tuba 4

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.

Instrument

MUI 1123A	3 AH 1	Basson 1
+ MUI 1123B	3 AH 1	Basson 2
MUI 1143A	3 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1143B	3 AH 1	Clarinette 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3 AH 1	Hautbois 2
MUI 1263A	3 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3 AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3 AH 1	Basson 3
+ MUI 2123B	3 AH 1	Basson 4
+ MUI 2143A	3 AH 1	Clarinette 3
+ MUI 2143B	3 AH 1	Clarinette 4
+ MUI 2193A	3 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2193B	3 AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI 2223A	3 AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2223B	3 AH 1	Hautbois 4
+ MUI 2263A	3 AH 1	Saxophone 3
+ MUI 2263B	3 AH 1	Saxophone 4

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens*Bloc 73 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.***Instrument**

MUI 1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3 AH 1	Luth 1
+ MUI 1053B	3 AH 1	Luth 2
MUI 1073A	3 AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3 AH 1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3 AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3 AH 1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3 AH 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2023B	3 AH 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2033A	3 AH 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2033B	3 AH 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2043A	3 AH 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2043B	3 AH 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2053A	3 AH 1	Luth 3
+ MUI 2053B	3 AH 1	Luth 4
+ MUI 2073A	3 AH 1	Violon baroque 3
+ MUI 2073B	3 AH 1	Violon baroque 4
+ MUI 2083A	3 AH 1	Viole de gambe 3
+ MUI 2083B	3 AH 1	Viole de gambe 4

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers*Bloc 74 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.***Instrument**

MUI 1153A	3 AH 1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3 AH 1	Clavecin 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3 AH 1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3 AH 1	Orgue 2
MUI 1253A	3 AH 1	Piano 1
+ MUI 1253B	3 AH 1	Piano 2
MUI 1254A	4 AHE 1	Piano 1
+ MUI 1254B	4 AHE 1	Piano 2
+ MUI 2153A	3 AH 1	Clavecin 3
+ MUI 2153B	3 AH 1	Clavecin 4
+ MUI 2162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 4
+ MUI 2233A	3 AH 1	Orgue 3
+ MUI 2233B	3 AH 1	Orgue 4
+ MUI 2253A	3 AH 1	Piano 3
+ MUI 2253B	3 AH 1	Piano 4
+ MUI 2254A	4 AH 1	Piano 3
+ MUI 2254B	4 AH 1	Piano 4

*Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1191	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1 AH 1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments*Bloc 75 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.***Instrument**

MUI 1132A	2 AH 1	Chant 1
+ MUI 1132B	2 AH 1	Chant 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3 AH 1	Guitare 1
+ MUI 1203B	3 AH 1	Guitare 2
MUI 1213A	3 AH 1	Harpe 1
+ MUI 1213B	3 AH 1	Harpe 2

MUI 1243A	3 AH 1	Percussion 1
+ MUI 1243B	3 AH 1	Percussion 2
+ MUI 2132A	2 AH 1	Chant 3
+ MUI 2132B	2 AH 1	Chant 4
+ MUI 2203A	3 AH 1	Guitare 3
+ MUI 2203B	3 AH 1	Guitare 4
+ MUI 2213A	3 AH 1	Harpe 3
+ MUI 2213B	3 AH 1	Harpe 4
+ MUI 2243A	3 AH 1	Percussion 3
+ MUI 2243B	3 AH 1	Percussion 4
+ MUI 3132A	2 AH 1	Chant 5
+ MUI 3132B	2 AH 1	Chant 6

*Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1171	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1 AH 1	Atelier de percussion
MUE 1231	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1 AH 1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz*Bloc 76 A option minimum 8 cr., maximum 16 cr.***Instrument**

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3 AH 1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3 AH 1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3 AH 1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3 AH 1	Batterie 2
MUI 1423A	3 AH 1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3 AH 1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3 AH 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3 AH 1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3 AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3 AH 1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3 AH 1	Saxophone jazz 1
+ MUI 1473B	3 AH 1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3 AH 1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3 AH 1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3 AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3 AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 1
+ MUI 1543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 2
+ MUI 2403A	3 AH 1	Basse électrique 3
+ MUI 2403B	3 AH 1	Basse électrique 4
+ MUI 2413A	3 AH 1	Batterie 3
+ MUI 2413B	3 AH 1	Batterie 4
+ MUI 2423A	3 AH 1	Chant jazz 3
+ MUI 2423B	3 AH 1	Chant jazz 4
+ MUI 2453A	3 AH 1	Guitare jazz 3
+ MUI 2453B	3 AH 1	Guitare jazz 4
+ MUI 2463A	3 AH 1	Piano jazz 3
+ MUI 2463B	3 AH 1	Piano jazz 4
+ MUI 2473A	3 AH 1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2473B	3 AH 1	Saxophone jazz 4
+ MUI 2483A	3 AH 1	Trompette jazz 3
+ MUI 2483B	3 AH 1	Trompette jazz 4
+ MUI 2523A	3 AH 1	Trombone jazz 3
+ MUI 2523B	3 AH 1	Trombone jazz 4
+ MUI 2533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 4
+ MUI 2543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 3
+ MUI 2543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 4

Programme 1-620-1-1

Version 00

B. en musique écrite**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente avant de s'inscrire à des cours totalisant plus de 15 crédits pour un trimestre.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme compte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 43 crédits obligatoires, 42 à option et 5 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement dans le domaine de l'écriture seront évaluées à partir de l'examen de travaux d'écriture qu'il devra apporter au moment de l'entrevue avec son responsable de programme. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la faculté de musique, www.musique.umontreal.ca, ou par la poste sur demande.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		43 cr.
+ MTE 1110	3 A 1 j	Contrepoint 1	
+ MTE 1111	3 H 1 j	Contrepoint 2	
+ MTE 2110	3 A 1 j	Contrepoint 3	
+ MTE 2111	3 H 1 j	Contrepoint 4	
+ MTE 2114	3 A 1 j	Orchestration 1	
+ MTE 2115	3 H 1 j	Orchestration 2	
+ MTE 3114	3 H 1 j	Orchestration 3	
MUS 1204	2 A 1 j	Solfège et dictée 1	
+ MUS 1205	2 H 1 j	Solfège et dictée 2	

Bloc 01 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Formation auditive

MTE 1204	6 A 2 j	Analyse du discours harmonique tonal
+ MUS 2204A	2 A 1 j	Solfège et dictée 3
+ MUS 2204B	1 A 1 j	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205A	2 H 1	Solfège et dictée 4
+ MUS 2205B	1 H 1 j	Atelier de lecture vocale 2

Bloc 01 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Composition

+ MCT 1401	3 AH 1	Composition 1
+ MCT 1402	3 AH 1	Composition 2
MTE 1403	3 A 1 j	Techniques modernes de composition 1
+ MTE 1404	3 H 1 j	Techniques modernes de composition 2

Bloc 01 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Écriture et analyse

+ MTE 1205	3 A 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+ MTE 1206	3 H 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
MTE 1315	3 A 1 j	Harmonie jazz 1
+ MTE 1316	3 H 1 j	Harmonie jazz 2
+ MTE 2315	3 A 1 j	Arrangement 1
+ MTE 2316	3 H 1 j	Arrangement 2

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils

FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale
MUS 1133	3 H 1 j	Gestion de carrière

Bloc 01 F *option* *minimum 4 cr., maximum 10 cr.*

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre

Bloc 01 G *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Autres ensembles

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation

+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation
<i>Bloc 01 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
Histoire		
MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 1103	3 AH 1 j	Histoire de la musique 1
MUL 1104	3 AH 1 j	Histoire de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire de la musique 3
MUL 1106	3 AH 1 j	Histoire de la musique 4
MUL 1107	3 AH 1 j	Histoire de la musique 5
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4

Bloc 01 I *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Littérature et cinéma

CIN 1101	3 A 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 A 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3 A 1 j	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts
EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare
MIN 1729	3 A 1 j	Littérature de l'orgue 1
MIN 1730	3 H 1	Littérature de l'orgue 2
MIN 1741	3 AH 1 j	Littérature du clavecin
MIN 1743	3 A 1 j	Littérature du piano 1
MIN 1744	3 H 1 j	Littérature du piano 2
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 AH 1 j	Littérature du chant 2
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.
MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
+ MUL 1401	1 H 1 j	Théorie-contexte musique balinaise
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels

Bloc 01 J *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Langues

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 js	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 js	Allemand avancé 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Intermediate Oral English
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Intermediate Oral English 2
ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Advanced Oral English 2
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A *option* *minimum 8 cr., maximum 12 cr.*

Instrument

MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1

+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI 2103B	3 AH 1	Alto 4
+ MUI 2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2173B	3 AH 1	Contrebasse 4
+ MUI 2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI 2303B	3 AH 1	Violon 4
+ MUI 2313A	3 AH 1	Violoncelle 3
+ MUI 2313B	3 AH 1	Violoncelle 4

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A *option* *minimum 8 cr., maximum 12 cr.*

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI 1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI 1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3 AH 1	Trombone 2
MUI 1283A	3 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3 AH 1	Trompette 2
MUI 1293A	3 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3 AH 1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3 AH 1	Cor 3
+ MUI 2183B	3 AH 1	Cor 4
+ MUI 2273A	3 AH 1	Trombone 3
+ MUI 2273B	3 AH 1	Trombone 4
+ MUI 2283A	3 AH 1	Trompette 3
+ MUI 2283B	3 AH 1	Trompette 4
+ MUI 2293A	3 AH 1	Tuba 3
+ MUI 2293B	3 AH 1	Tuba 4

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

MUE 1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A *option* *minimum 8 cr., maximum 12 cr.*

Instrument

MUI 1123A	3 AH 1	Basson 1
+ MUI 1123B	3 AH 1	Basson 2
MUI 1143A	3 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1143B	3 AH 1	Clarinette 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3 AH 1	Hautbois 2
MUI 1263A	3 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3 AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3 AH 1	Basson 3
+ MUI 2123B	3 AH 1	Basson 4
+ MUI 2143A	3 AH 1	Clarinette 3
+ MUI 2143B	3 AH 1	Clarinette 4
+ MUI 2193A	3 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2193B	3 AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI 2223A	3 AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2223B	3 AH 1	Hautbois 4
+ MUI 2263A	3 AH 1	Saxophone 3
+ MUI 2263B	3 AH 1	Saxophone 4

Bloc 72 B	option	minimum 0 cr., maximum 4 cr.	Bloc 74 B	option	minimum 0 cr., maximum 4 cr.
Ensemble			Ensemble		
MUE 1221	1 AH 1	Ensemble flûtes	MUE 1191	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1222	1 AH 1	Ensemble flûtes	+ MUE 1192	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1223	1 AH 1	Ensemble flûtes	+ MUE 1193	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1224	1 AH 1	Ensemble flûtes	+ MUE 1194	1 AH 1	Ensemble claviers
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent			
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent			
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent			
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent			
MUE 1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones			
+ MUE 1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones			
+ MUE 1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones			
+ MUE 1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones			
MUE 1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes			
+ MUE 1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes			
+ MUE 1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes			
+ MUE 1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes			

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A	option	minimum 8 cr., maximum 12 cr.
Instrument		
MUI 1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3 AH 1	Luth 1
+ MUI 1053B	3 AH 1	Luth 2
MUI 1073A	3 AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3 AH 1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3 AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3 AH 1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3 AH 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2023B	3 AH 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2033A	3 AH 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2033B	3 AH 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2043A	3 AH 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2043B	3 AH 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2053A	3 AH 1	Luth 3
+ MUI 2053B	3 AH 1	Luth 4
+ MUI 2073A	3 AH 1	Violon baroque 3
+ MUI 2073B	3 AH 1	Violon baroque 4
+ MUI 2083A	3 AH 1	Viole de gambe 3
+ MUI 2083B	3 AH 1	Viole de gambe 4

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A	option	minimum 8 cr., maximum 12 cr.
Instrument		
MUI 1153A	3 AH 1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3 AH 1	Clavecin 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3 AH 1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3 AH 1	Orgue 2
MUI 1253A	3 AH 1	Piano 1
+ MUI 1253B	3 AH 1	Piano 2
MUI 1254A	4 AHE 1	Piano 1
+ MUI 1254B	4 AHE 1	Piano 2
+ MUI 2153A	3 AH 1	Clavecin 3
+ MUI 2153B	3 AH 1	Clavecin 4
+ MUI 2162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 4
+ MUI 2233A	3 AH 1	Orgue 3
+ MUI 2233B	3 AH 1	Orgue 4
+ MUI 2253A	3 AH 1	Piano 3
+ MUI 2253B	3 AH 1	Piano 4
+ MUI 2254A	4 AH 1	Piano 3
+ MUI 2254B	4 AH 1	Piano 4

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A	option	minimum 8 cr., maximum 12 cr.
Instrument		
MUI 1132A	2 AH 1	Chant 1
+ MUI 1132B	2 AH 1	Chant 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3 AH 1	Guitare 1
+ MUI 1203B	3 AH 1	Guitare 2
MUI 1213A	3 AH 1	Harpe 1
+ MUI 1213B	3 AH 1	Harpe 2
MUI 1243A	3 AH 1	Percussion 1
+ MUI 1243B	3 AH 1	Percussion 2
+ MUI 2132A	2 AH 1	Chant 3
+ MUI 2132B	2 AH 1	Chant 4
+ MUI 2203A	3 AH 1	Guitare 3
+ MUI 2203B	3 AH 1	Guitare 4
+ MUI 2213A	3 AH 1	Harpe 3
+ MUI 2213B	3 AH 1	Harpe 4
+ MUI 2243A	3 AH 1	Percussion 3
+ MUI 2243B	3 AH 1	Percussion 4
+ MUI 3132A	2 AH 1	Chant 5
+ MUI 3132B	2 AH 1	Chant 6

Bloc 75 B	option	minimum 0 cr., maximum 4 cr.
Ensemble		
MUE 1171	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1 AH 1	Atelier de percussion
MUE 1231	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1 AH 1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A	option	minimum 8 cr., maximum 12 cr.
Instrument		
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3 AH 1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3 AH 1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3 AH 1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3 AH 1	Batterie 2
MUI 1423A	3 AH 1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3 AH 1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3 AH 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3 AH 1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3 AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3 AH 1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3 AH 1	Saxophone jazz 1
+ MUI 1473B	3 AH 1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3 AH 1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3 AH 1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3 AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3 AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 1
+ MUI 1543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 2
+ MUI 2403A	3 AH 1	Basse électrique 3
+ MUI 2403B	3 AH 1	Basse électrique 4
+ MUI 2413A	3 AH 1	Batterie 3
+ MUI 2413B	3 AH 1	Batterie 4
+ MUI 2423A	3 AH 1	Chant jazz 3
+ MUI 2423B	3 AH 1	Chant jazz 4

+	MUI	2453A	3	AH	1	Guitare jazz 3
+	MUI	2453B	3	AH	1	Guitare jazz 4
+	MUI	2463A	3	AH	1	Piano jazz 3
+	MUI	2463B	3	AH	1	Piano jazz 4
+	MUI	2473A	3	AH	1	Saxophone jazz 3
+	MUI	2473B	3	AH	1	Saxophone jazz 4
+	MUI	2483A	3	AH	1	Trompette jazz 3
+	MUI	2483B	3	AH	1	Trompette jazz 4
+	MUI	2523A	3	AH	1	Trombone jazz 3
+	MUI	2523B	3	AH	1	Trombone jazz 4
+	MUI	2533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 3
+	MUI	2533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 4
+	MUI	2543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 3
+	MUI	2543B	3	AH	1 js	Harmonica jazz 4

Section 10

Faculté de pharmacie

Table des matières

Introduction	10-1
Direction	10-1
Coordonnées générales de la Faculté	10-1
Exercice de la profession	10-1
Chaires	10-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	10-1
Personnel enseignant	10-1
Programmes d'étude	10-2
Répertoire des cours	10-5

À jour le 1^{er} mai 2007

Faculté de pharmacie

Introduction

La Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal tire son origine du *Montreal College of Pharmacy* et fut constituée en Faculté en 1943.

En mai 2002, le Conseil canadien d'agrément des programmes de pharmacie accordait un agrément de six ans à la Faculté pour son programme de baccalauréat, ce qui correspond à la durée maximale attribuable. À partir de l'automne 2007, le programme de doctorat professionnel (Pharm. D.) remplace le programme de baccalauréat pour les nouveaux étudiants inscrits au premier cycle.

La Faculté a connu des développements importants ces deux dernières années et a notamment emménagé au pavillon Jean-Coutu au printemps 2005.

Direction

Doyen : **Pierre Moreau**

Vice-doyenne aux études : **Chantal Pharand**

Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : **Daniel Lamontagne**

Secrétaire : **Claudine Laurier**

Adjointe aux vice-doyens : **Marie-Claude Binette**

Directeur administratif : **Michel Campagna**

Adjointe administrative : **Sophie Brisebois**

Coordonnateurs de formation pratique : **Josée Labrosse, Gilles Leclerc**

Coordonnatrice de formation professionnelle : **Guylaine Bertrand**

Responsable de l'informatique : **André Martel**

Conseillère en développement : **Anne-Marie Dubost**

Adjoint académique : **Robert-Georges Paradis**

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec)
H3T 1J4

Adresse postale :
Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone – Dossiers étudiants : 343-6111, poste 3235
Courriel : pharmd-information@pharm.umontreal.ca
www.pharm.umontreal.ca

Exercice de la profession

Le doctorat en pharmacie comme le baccalauréat en pharmacie préparent à la pratique de la pharmacie mais ne donnent pas le droit automatique d'exercer la pharmacie dans la province. L'Ordre des pharmaciens du Québec est seul autorisé à décider de l'admission d'un candidat à la pratique de la pharmacie au Québec. Cependant, cette autorisation tient compte des activités réalisées à l'intérieur du programme universitaire de formation.

Chaires

Chaire Aventis Pharma en soins pharmaceutiques ambulatoires
Chaire pharmaceutique ACPPP en pharmacocinétique des populations
Chaire pharmaceutique AstraZeneca en santé respiratoire
Chaire pharmaceutique Aventis Pharma sur l'utilisation des médicaments : politiques et résultantes
Chaire pharmaceutique Famille Jean-Guy-Sabourin en santé des femmes

Chaire pharmaceutique Famille Louis-Boivin « médicaments, grossesse et allaitement »

Chaire pharmaceutique Michel-Saucier en santé et vieillissement

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Faculté de pharmacie

Par année

102,50 \$

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Albert Adam, D. Sc. Bio. (Liège)
Suzanne Bisailon, Ph. D., LL.B. (Montréal)
Jean-Louis Brazier, Doctorat d'État en Sci. Pharm. (Lyon)
Louis Cartilier, D. Sc. Pharm. (Bruxelles)
Daniel Lamontagne, Ph. D. (Montréal)
Claudine Laurier, Ph. D. (Montréal)
Claude Mailhot, Pharm. D. (Utah)
Jean-Norbert McMullen, Ph. D. (Florida)
Huy Ong, Ph.D. (Montréal)
Jacques Turgeon, Ph. D. (Laval) en détachement, vice-recteur, Vice-rectorat à la recherche
France Varin, Ph. D. (Montréal)
Françoise Winnik, Ph. D. (Toronto)

Professeurs agrégés

Lucie Blais, Ph. D. (McGill)
Johanne Collin, Ph. D. (UQAM)
Céline Fiset, Ph. D. (Laval)
Suzanne Giasson, Ph. D. (France et Western Ontario)
Patrice Hildgen, Ph. D. (Montréal)
Martin Latterich Ph. D. (Durham)
Jean-Christophe Leroux, D. Sc. Pharm. (Genève)
Daniel Lévesque, Ph. D. (Laval)
Sylvie Marleau, Ph. D. (Montréal)
Pierre Moreau, Ph. D. (Montréal)
Yola Moride, Ph. D. (McGill)
Sylvie Perreault, Ph. D. (Montréal)
Chantal Pharand, Pharm. D. (Pennsylvanie)

Professeurs adjoints

Anick Bérard, Ph. D. (McGill)
Simon DeDenus M. Sc. (Montréal)
Line Labbé, Ph. D. (Laval)
Jean Lachaine, Ph. D. (Montréal)
Lyne Lalonde, Ph. D. (McGill)
Fahima Nekka, Ph. D. (Montréal)
Marc Servant, Ph. D. (Montréal)

Professeure titulaire de clinique

Louise Mallet, Pharm. D. (Boston)

Professeurs agrégés de clinique

Marie-France Beauchesne, Pharm. D. (Colombie-Britannique)
Jean-François Bussièrès, M. Sc. (Laval), M. B. A. (McGill)
Ema Ferreira, Pharm. D. (Colombie-Britannique)
Diane Lamarre, M. Sc. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Annie Lavoie, M. Sc. (Montréal)
Marc Perreault, Pharm. D. (State University of New York)
Nancy Sheehan, M. Sc. (Laval)
Daniel Jia G. Thirion, Pharm. D. (Wayne State)
Marie-Claude Vanier, M. Sc. (Laval)
David Williamson, M. Sc. (Montréal)

Responsables de formation clinique

Anne Fillion, M. Sc. (Montréal)
 Isabelle Landry, M.Sc. (Montréal)
 Denis Lebel, M. Sc. (Montréal)
 Nathalie Letarte, M. Sc. (Montréal)
 Julie Roy, Ph. D. (Montréal)
 Michel Savoie, M. Sc. (Montréal)

Responsables de formation professionnelle

David Bensemana, Ph.D. (Montréal)
 Marc Champagne, B. Pharm. (Montréal)
 Germain Chartier, B. Pharm. (Montréal)
 Tania Choquette, B. Pharm. (Montréal)
 Eva Cohen, M. Sc. (Montréal)
 Julie Couture, B. Pharm. (Montréal)
 Danielle Desroches, M. Sc. (Montréal)
 Marie Dubois, D. P. H. (Montréal)
 Daphné Girardot, Ph. D. (Montréal)
 Jude Goulet, Pharm. D. (Caroline du Sud)
 Jean-François Guévin, B. Pharm. (Montréal), M. B. A. (Sherbrooke)
 Jérôme Landry, B. Pharm. (Montréal)
 Cécile Lecours, D. P. H., M. B. A. (Montréal)
 Céline Léveillé-Imbeault, M. Sc. (Montréal)
 Karine Patry, B. Pharm. (Montréal)
 Sylvie Robert, Pharm. D. (Caroline du Sud)
 Francine Lussier-Labelle, D. P. H. (Montréal)
 Nathalie Turgeon, B. Pharm. (Laval)
 Marc Vallée, M. Sc. (Montréal)
 Johanne Vinet, M. Sc. (Montréal)

Professeurs associés

Sophie-Dorothée Clas, Ph. D. (McGill)
 Julie Ducharme, Ph. D. (Montréal)
 Murray Ducharme, Pharm. D. (Détroit)
 Mallé Jurima-Romet, Ph. D. (Toronto)
 Salmaan Kanji, Pharm. D. (Wayne State)
 Elizabeth Kwong, Ph. D. (Colombie-Britannique)
 Maxime Ranger, Ph. D. (Laval)
 Roch Thibert, Ph. D. (Montréal)

Professeure invitée

Michelle Savoie, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites

André Archambault
 Robert Goyer
 Rashad Tawashi

Programme 1-675-1-0

Version 10

Baccalauréat en pharmacie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à 35 crédits en 1^{re} année, à 43 crédits en 2^e année, à 38 crédits en 3^e année et à 26 crédits en 4^e année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant : 1^{re} année : cours des blocs 01A et 01B; 2^e année : cours des blocs 01C et 01D; 3^e année : cours des blocs 01E et 01F; 4^e année : cours des blocs 01G et 01H et des cours totalisant 6 à 9 crédits choisis dans les cours des blocs 70A et 70B et 0 à 3 crédits de cours au choix.

L'inscription à un cours du bloc 70B est réservée aux étudiants qui ont complété 90 crédits du programme et qui sont jugés aptes à poursuivre avantageusement un cours de 2^e cycle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en pharmacie (B. Pharm.).

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme.

Objectifs

Pendant les deux premières années du programme, l'étudiant reçoit une solide formation en sciences chimiques, biologiques, biomédicales et en sciences pharmaceutiques de base. Par la suite, l'étude de la pharmacologie, de la pharmacothérapie et les cours de démarche pharmaceutique préparent l'étudiant à bien maîtriser les aspects cliniques et socio-économiques qui lui permettront d'assumer pleinement les responsabilités qu'a confiées le législateur au pharmacien dans le domaine de l'utilisation rationnelle des médicaments prescrits et non prescrits. L'étudiant complète sa formation dans des domaines spécifiques de la pharmacie en s'inscrivant à des cours à option. Le programme de baccalauréat prépare aussi les étudiants à poursuivre leur formation aux études supérieures. Pour celui qui désire acquérir une formation plus approfondie en pharmacie hospitalière, la Faculté des études supérieures offre, en collaboration avec la Faculté de pharmacie, un programme d'études de deuxième cycle conduisant à l'obtention d'une maîtrise ès sciences (pratique pharmaceutique). Celui qui le désire peut aussi poursuivre des études supérieures menant à l'obtention d'un D.E.S.S., d'une maîtrise ou d'un doctorat dans diverses disciplines du domaine pharmaceutique.

Structure du programme

Ce programme totalise 133 crédits de cours obligatoires (blocs 01 A à 01 H), 6 à 9 crédits de cours à option (blocs 70 A et 70 B) et 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

<i>Bloc 01 A</i>		<i>obligatoire</i>		<i>17 cr.</i>
PBC 1050	2 A 1 j	Anatomie macroscopique humaine		
PBC 1080	2 A 1 j	Histologie humaine		
PHM 1120	2 A 1 j	Introduction à la profession		
PHM 1131	3 A 1 j	Pharmacie physico-chimique 1		
PHM 1230	3 H 1 j	Biologie cellulaire et moléculaire		
PHM 1231	3 A 1 j	Chimie médicinale 1		
PSL 1982	2 AH 1	Les bases du système nerveux		
<i>Bloc 01 B</i>		<i>obligatoire</i>		<i>18 cr.</i>
PHM 1140	4 A 1 j	Biochimie		
PHM 1210	1 H 1 j	Médicaments non prescrits		
+ PHM 1232	3 H 1 j	Pharmacie physico-chimique 2		
PHM 1233	3 H 1 j	Intro. à la démarche pharmaceutique		
+ PHM 1240	4 H 1 j	Qualité du médicament		
PSL 1993	3 H 1 j	Physiologie générale		
<i>Bloc 01 C</i>		<i>obligatoire</i>		<i>22 cr.</i>
+ MCB 2990	4 A 1 j	Microbiologie pharmaceutique		
+ PBC 1000	2 A 1 j	Pathologie générale en pharmacie		
+ PHM 2320	2 A 1 j	Pharmacologie moléculaire		
PHM 2331	3 A 1 j	Démarche pharmaceutique 1		
+ PHM 2332	3 A 1 j	Chimie médicinale 2		
+ PHM 2341	4 A 1 j	Pharmacie galénique 1		
+ PHM 2443	4 A 1 j	Biopharmacie et pharmacocinétique		
<i>Bloc 01 D</i>		<i>obligatoire</i>		<i>21 cr.</i>
+ PBC 2020	3 H 1 j	Pathologie spéciale en pharmacie		
+ PHM 2330	3 H 1 j	Biologie clinique		
+ PHM 2420	2 H 1 j	Produits stériles		
+ PHM 2421	2 H 1 j	Démarche pharmaceutique 2		
+ PHM 2433	3 H 1 j	Pharmacie galénique 2		

+ PHM 2441	4 H 1 j	Pharmacologie 1	
+ PHM 2444	4 H 1 j	Antibiotiques et infectiologie	
<i>Bloc 01 E</i>	<i>obligatoire</i>		<i>19 cr.</i>
+ PHM 1220	2 A 1 j	Phytothérapie	
+ PHM 3510	1 A 1 j	Anticancéreux et immunomodulateurs	
PHM 3520	2 A 1 j	Communication	
PHM 3525	2 A 1 j	Législation et éthique pharmaceutiques	
+ PHM 3532	3 A 1 j	Pharmacologie 2	
+ PHM 3533	3 A 1 j	Démarche pharmaceutique 3	
+ PHM 3541	4 A 1 j	Pharmacothérapie 1	
+ PHM 3623	2 A 1 j	Pharmacologie 3	
<i>Bloc 01 F</i>	<i>obligatoire</i>		<i>19 cr.</i>
+ PHM 3522	2 H 1 j	Pharmacothérapie nutritionnelle	
+ PHM 3527	2 H 1 j	Dermopharmacie	
+ PHM 3620	2 H 1 j	Toxicologie et pharmacodépendance	
+ PHM 3630	3 H 1 j	Automédication et instruments médicaux	
+ PHM 3634	3 H 1 j	Démarche pharmaceutique 4	
PHM 3635	3 H 1 j	Pharmacie, systèmes et services de santé	
+ PHM 3642	4 H 1 j	Pharmacothérapie 2	
<i>Bloc 01 G</i>	<i>obligatoire</i>		<i>3 cr.</i>
+ PHM 4730	3 AH 1 j	Ateliers de pharmacothérapie	
<i>Bloc 01 H</i>	<i>obligatoire</i>		<i>14 cr.</i>
+ PHM 4871	7 AHE 1 j	Enseignement clinique 1	
+ PHM 4872	7 AH 1 j	Enseignement clinique 2	

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
PHM 1121	3 A 1 j	Histoire sociale de la pharmacie
PHM 2081	1 AHE 1	Séminaires 1
PHM 2282	2 AHE 1	Problèmes pharmaceutiques 1
PHM 3083	1 AHE 1	Séminaires 2
PHM 3285	2 AHE 1	Problèmes pharmaceutiques 2
PHM 3526	2 A 1 j	Marketing en pharmacie
PHM 4072	3 AH 1	Radiopharmacie
PHM 4116	3 AH 1 j	Analyse pharmaceutique instrumentale
PHM 4131	3 AH 1 j	Administration d'officine
PHM 4132	3 A 1 j	Fabrication pharmaceutique
PHM 4133	3 A 1 j	T.P. fabrication / contrôle de qualité
PHM 4135	2 AH 1 j	Industrie du médicament
PHM 4136	2 AHE 1 j	Biotechnologie pharmaceutique
PHM 4171	3 AHE 1 j	Administration en pharmacie d'hôpital
+ PHM 4229	2 A 1	Produits vétérinaires
PHM 4735	3 H 1 j	Pharmacocinétique et physiopathologie
+ PHM 4810	1 AH 1 j	Laboratoire de produits stériles
PHM 4811	1 AH 1 j	Coordination de l'essai clinique
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
+ PHM 6007	3 H 1	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6010	3 A 1 j	Développement du médicament
+ PHM 6015	3 H 1 j	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6043	3 AHE 1	Le ciblage des médicaments
PHM 6500	3 H 1	Soins pharmaceutiques ambulatoires
PHM 6501	3 AH 1	Soins pharmaceutiques mère-enfant
PHM 6502	3 AH 1	Prod. de santé naturels : asp. cliniques
PHM 6504	3 AHE 1	Pharmacothérapie gériatrique
+ PHM 6507	3 H 1	Chronopharmacologie
+ PHM 6509	2 AH 1	Pharmacothérapie pédiatrique
PHM 6637	1 AHE 1	Documenter l'intervention en pharmacie

Après étude de leur dossier, certains étudiants ayant complété 90 crédits au baccalauréat et qui seraient jugés aptes à poursuivre avantageusement un cours de 2^e cycle pourront être autorisés à s'inscrire à tout cours du bloc 70 B.

Programme 1-675-1-1

Version 00

Doctorat en pharmacie**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 42 crédits en 1^{re} année, 44 crédits en 2^e année, 40 crédits en 3^e année et 38 crédits en 4^e année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant : 1^{re} année : cours du segment 01; 2^e année : cours du segment 02; 3^e année : cours du bloc 03A et 03B obligatoirement et 3 crédits de cours du bloc 03C ou 03D; 4^e année : cours du segment 70.

L'inscription à un cours du bloc 03D est réservée aux étudiants qui ont complété 90 crédits du programme et qui sont jugés aptes à poursuivre avantageusement un cours de 2^e cycle.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour s'inscrire au cours et au stage du cheminement Honor, l'étudiant doit avoir complété 90 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement Honor.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Une évaluation sous forme d'observation est prévue pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme notamment aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Cette évaluation peut porter sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au règlement pédagogique commun, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès – programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en pharmacie (Pharm. D.).

Note

Le trimestre d'automne débute en août. Pour la 1^{re} et la 3^e années, le trimestre d'hiver se termine au plus tard à la fin juin.

Objectifs

Le programme de doctorat en pharmacie vise à former des pharmaciens aptes à : – prodiguer des soins pharmaceutiques de haute qualité en accordant la priorité aux patients, aidant chacun à prendre en charge ses besoins de santé; – jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, à titre d'intervenant de première ligne; – agir en multidisciplinarité avec les autres acteurs du système de santé; – favoriser le développement et la reconnaissance sociale de sa profession.

Structure du programme

Le programme de doctorat en pharmacie totalise 164 crédits dont 161 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. Le cheminement Honor comporte un cours de 3 crédits en méthodologie de la recherche (PHA 4702) et un stage de recherche de 12 crédits (PHA 4701). Le cours et le stage sont hors programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>19 cr.</i>
PHA 1110I	2 A 1 j	Fonctionnement normal du corps humain 1	
+ PHA 1120I	2 A 1 j	Fonctionnement normal du corps humain 2	
+ PHA 1130I	4 A 1 j	Fonctionnement normal du corps humain 3	
+ PHA 1140I	3 A 1 j	Fonctionnement normal du corps humain 4	
PHA 1210	2 A 1 j	Le pharmacien, professionnel de la santé	
PHA 1215	2 A 1 j	Le pharmacien et la loi	
+ PHA 1310	1 A 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 1	
+ PHA 1410	3 A 1 j	Activités d'intégration en pharmacie 1	

<i>Bloc 01 B</i>	<i>obligatoire</i>		<i>23 cr.</i>
+ PHA 1150	4 H 1 j	LADMER 1 – Médicament en dose unique	
+ PHA 1160	3 H 1 j	LADMER 2 – Médicament en doses multiples	
+ PHA 1170	2 H 1 j	LADMER 3 – Médicaments en interaction	
+ PHA 1180	3 H 1 j	Soins pharm. : Immunologie	
+ PHA 1220	2 H 1 j	Le pharmacien et le patient	
+ PHA 1320	3 H 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 2	
+ PHA 1420	2 H 1 j	Activités d'intégration en pharmacie 2	
+ PHA 1510	4 H 1 j	Pratique pharmaceutique communautaire 1	

Segment 02

<i>Bloc 02 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>20 cr.</i>
+ PHA 2110	4 A 1 j	Soins pharm. : Hématologie, néphrologie	
+ PHA 2120	4 A 1 j	Soins pharm. : Infectiologie 1	
+ PHA 2130	4 A 1 j	Soins pharm. : Infectiologie 2	
PHA 2210	3 A 1 j	Le pharmacien et le savoir scientifique	
+ PHA 2310	3 A 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 3	
+ PHA 2410	2 A 1 j	Activités d'intégration en pharmacie 3	

<i>Bloc 02 B</i>	<i>obligatoire</i>		<i>24 cr.</i>
+ PHA 2140	4 H 1 j	Soins pharm. : Gastro-entérologie	
+ PHA 2150	4 H 1 j	Soins pharm. : Cardiologie 1	
+ PHA 2160	4 H 1 j	Soins pharm. : Cardiologie 2	
+ PHA 2220	3 H 1 j	Le pharmacien-conseil	
+ PHA 2320	3 H 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 4	
+ PHA 2420	2 H 1 j	Activités d'intégration en pharmacie 4	
+ PHA 2510	4 H 1 j	Pratique en établissement de santé 1	

Segment 03

<i>Bloc 03 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>20 cr.</i>
+ PHA 3110	4 A 1 j	Soins pharm. : Endocrinologie	
+ PHA 3120	4 A 1 j	Soins pharm. : Pneumologie, rhumatologie	
+ PHA 3130	4 A 1 j	Soins pharm.:Obs-gyn, urologie, ORLO	
+ PHA 3210	4 A 1 j	Le pharmacien et la communauté	
+ PHA 3310	2 A 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 5	
+ PHA 3410	2 A 1 j	Activités d'intégration en pharmacie 5	

<i>Bloc 03 B</i>	<i>obligatoire</i>		<i>17 cr.</i>
+ PHA 3140	3 H 1 j	Soins pharm. : Dermatologie	
+ PHA 3150	3 H 1 j	Soins pharm. : Neurologie	
+ PHA 3160	3 H 1 j	Soins pharm. : Psychiatrie, toxicomanie	
+ PHA 3170	3 H 1 j	Soins pharm. : Oncologie	
+ PHA 3220	3 H 1 j	Le pharmacien gestionnaire	
+ PHA 3320	2 H 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 6	

<i>Bloc 03 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
PHA 3600	1 H 1 j	Atelier thématique	
+ PHA 3601	2 H 1 j	Marketing pharmaceutique	
PHM 1121	3 A 1 j	Histoire sociale de la pharmacie	
PHM 2081	1 AHE 1	Séminaires 1	
PHM 2282	2 AHE 1	Problèmes pharmaceutiques 1	
PHM 3083	1 AHE 1	Séminaires 2	
PHM 3285	2 AHE 1	Problèmes pharmaceutiques 2	
+ PHM 4229	2 A 1	Produits vétérinaires	
+ PHM 4810	1 AH 1 j	Laboratoire de produits stériles	

<i>Bloc 03 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
PHM 6010	3 A 1 j	Développement du médicament	
PHM 6500	3 H 1	Soins pharmaceutiques ambulatoires	
PHM 6501	3 AH 1	Soins pharmaceutiques mère-enfant	
PHM 6502	3 AH 1	Prod. de santé naturels : asp. cliniques	
PHM 6504	3 AHE 1	Pharmacothérapie gériatrique	
+ PHM 6507	3 H 1	Chronopharmacologie	
+ PHM 6509	2 AH 1	Pharmacothérapie pédiatrique	

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>38 cr.</i>
+ PHA 4410	6 AHE 1 j	Activités d'intégration en pharmacie 6	
+ PHA 4510T	8 AH 1 j	Pratique pharmaceutique communautaire 2	
+ PHA 4520T	8 AHE 1 j	Pratique pharmaceutique communautaire 3	
+ PHA 4530	8 AH 1 j	Pratique en établissement de santé 2	
+ PHA 4540	4 AHE 1 j	Pratique en établissement de santé 3	
+ PHA 4550	4 HE 1 j	Stage à thématique optionnelle	

Section 11

Faculté des sciences de l'éducation

Table des matières

Calendrier facultaire 2007-2008	
Introduction	11-1
Coordonnées générales de la Faculté	11-1
Direction	11-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	11-1
Département d'administration et fondements de l'éducation	11-1
Département de didactique	11-2
Département de psychopédagogie et d'andragogie	11-2
Centre de formation initiale des maîtres	11-3
Programmes d'études	11-4
Répertoire des cours	11-17

À jour le 1^{er} avril 2007

Calendrier 2007-2008

Calendrier 2007-2008

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Trimestre Automne 2007 (73 jours de cours et d'examens)

Lundi 3 septembre	Congé universitaire
Mardi 4 septembre	Rentrée des étudiants
Lundi 8 octobre	Congé universitaire
Du 22 au 28 octobre	Période d'activités libres
Vendredi 21 décembre	Fin du trimestre

Trimestre Hiver 2008 (76 jours de cours et d'examens)

Mercredi 2 janvier	Rentrée pour les étudiants de 4 ^e année du B.Éd., enseignement de l'éducation physique et à la santé
Lundi 7 janvier	Rentrée des étudiants
Du 3 au 9 mars	Période d'activités libres
Du 21 au 24 mars	Congé pascal
Mercredi 30 avril	Fin normale des cours et des examens

Trimestre Printemps-été 2008

Début mai	Rentrée des étudiants
Lundi 19 mai	Congé universitaire
Mardi 24 juin	Congé universitaire
Mardi 1 ^{er} juillet	Congé universitaire
Fin mai – fin juin – fin août	Fin normale des cours et des examens (date variable en fonction des cours)

Faculté des sciences de l'éducation

Introduction

La Faculté des sciences de l'éducation (FSE) a été créée en 1965. Elle prenait la relève de l'Institut des sciences pédagogiques mis sur pied en 1964 pour promouvoir la recherche en sciences de l'éducation et pour coordonner l'enseignement de la pédagogie dans différents établissements rattachés à l'Université de Montréal. Deux de ces établissements pédagogiques étaient intégrés à la Faculté des sciences de l'éducation au moment de sa création : l'École normale secondaire et l'École normale supérieure. Fusionnées, elles constituaient un des deux départements de la nouvelle Faculté, à savoir le Département de l'École normale supérieure. L'autre département était celui des Sciences pédagogiques. En 1966, l'Institut pédagogique Saint-Georges s'intégra à son tour à la nouvelle Faculté.

En 1970, les départements furent abolis et la Faculté fut subdivisée en huit sections : Administration scolaire, Andragogie, Éducation préscolaire et enseignement primaire, Enseignement secondaire et collégial, Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation en éducation, Orthopédagogie et Technologie éducationnelle.

En 1988, la Faculté fut restructurée en trois départements : Département de didactique, Département de psychopédagogie et d'andragogie, Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation. Ce dernier devenait, en novembre 2002, le Département d'administration et fondements de l'éducation.

Le modèle actuel de départementalisation de la Faculté continue de respecter, dans une perspective évolutive, l'essentiel des objectifs fixés lors de la création de la Faculté en 1965, c'est-à-dire la recherche et l'enseignement en sciences de l'éducation, d'une part, et la formation et le perfectionnement des maîtres et autres professionnels œuvrant en éducation et en formation, d'autre part.

Au printemps de l'année 1991, la Faculté créait le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM), responsable de la gestion et de la coordination des programmes de formation initiale des maîtres, et le Centre de formation continue aux cycles supérieurs qui a pour mandat de gérer et de développer les programmes de formation professionnelle. Ce dernier Centre était remplacé, en janvier 2003, par un comité interdépartemental de formation continue.

Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon Marie-Victorin
90, ave Vincent-d'Indy
H2V 2S9
Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Bureau du Secrétaire de faculté
Centre de formation initiale des maîtres
Département d'administration et
fondements de l'éducation
Département de didactique
Département de psychopédagogie
et d'andragogie

Bureau	Tél. : (514)
B-513	343-6650
A-244	343-6652
A-540	343-6659
D-517	343-7247
B-306	343-7035

Direction

Doyen : **Michel D. Laurier**
Vice-doyen aux études de premier cycle et directeur du Centre de formation initiale des maîtres: **Roch Chouinard**
Adjointe au vice-doyen : **Denise St-Michel**
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : **François Bowen**
Adjointe au vice-doyen: **Céline Dufresne**
Secrétaire de faculté : **Jean-Pierre Charland**
Directrice des services administratifs: **Nicole Viau**

Directeurs des départements de la Faculté

Département de didactique : **Louise Poirier**

Département d'administration et fondements de l'éducation : **Jean-Marie Van der Maren**

Département de psychopédagogie et d'andragogie : **Manon Théorêt**

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Par année
18,00 \$

Faculté des sciences de l'éducation

Département d'administration et fondements de l'éducation

Champs d'études

Les champs d'études portent sur les aspects généraux de l'éducation :

- ses fondements, son insertion institutionnelle et sociale, ses aspects administratifs, ses instruments d'intervention et son évaluation
- l'étude des politiques en éducation, à la lumière des données et des méthodes de la réflexion philosophique, des sciences sociales, des sciences humaines, des sciences du comportement et des sciences administratives;
- l'étude des stratégies et des problèmes d'administration et de gestion en éducation à la lumière des données des sciences administratives et des sciences de l'éducation;
- la réflexion critique sur l'éducation, ses finalités, ses conditions de réalisation, son rôle social et sa définition dans l'établissement scolaire, à la lumière de la contribution de l'histoire, de la philosophie, de la sociologie, de l'éducation comparée et de la psychologie de l'éducation;
- la méthodologie de la recherche et du développement en éducation ainsi que les techniques générales de mesure; les techniques générales de planification et d'évaluation des apprentissages, de l'enseignement, des programmes et des établissements.

Programmes spécifiques

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- les options de la M.A. et du Ph.D. :
Administration de l'éducation
Éducation comparée et fondements de l'éducation
Mesure et évaluation en éducation
- l'option Administration de l'éducation de la M.Éd.
- le D.É.S.S. en administration de l'éducation
- le D.É.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation
- le microprogramme de 2^e cycle en administration de l'éducation des systèmes d'éducation et de formation
- le microprogramme de 2^e cycle en administration de l'éducation
- le microprogramme de 2^e cycle en gestion du changement
- le microprogramme de 2^e cycle en évaluation des compétences.

Contributions à des programmes facultaires et aux programmes des autres départements

Le Département d'administration et fondements de l'éducation assume la responsabilité de plusieurs cours dans les programmes de formation initiale des maîtres ainsi que dans certains programmes des autres départements.

Personnel enseignant**Directeur : Jean-Marie Van der Maren****Professeurs titulaires**

Jean-Guy Blais, M.Sc. mathématiques (stat.) (Montréal), Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)
 Guy Bourgeault, L.Ph. (Montréal), D.Th. (Rome)
 Manuel Crespo, M.A. sciences religieuses (Montréal), Ph.D. sociologie (McGill)
 Marc-André Deniger, Ph.D. sociologie (Montréal)
 Philippe Dupuis, Ph.D. Educational Administration (Alberta)
 Michel D. Laurier, M.A. linguistique appliquée (Ottawa), Ph.D. Education (Toronto)
 Claude Lessard, M.A. sociologie (Montréal), Ph.D. Educational Theory (Toronto)
 Marie Mc Andrew, Ph.D. sciences de l'éducation (éduc. comp.) (Montréal)
 Jean-Pierre Proulx, Ph.D. théologie (Montréal)
 Maurice Tardif, M.A. philosophie (Montréal), Ph.D. fondements de l'éducation (Montréal), détaché, recteur HEP, Bejune (Suisse)
 Jean-Marie Van der Maren, Licence en pédagogie (Louvain), Doctorat en psychologie (Louvain)

Professeurs agrégés

Louise Allaire, Ph.D. psychologie (Montréal)
 Jean Archambault, Ph.D. éducation (Montréal)
 Pierre Bordeleau, M.A. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Doctorat de 3^e cycle en psychologie (Strasbourg)
 Serge Racine, Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

Professeurs adjoints

Martial Dembélé, Ph.D. éducation (Michigan State University)
 Huguette Drouin, Ph.D. éducation (Montréal)
 Micheline-Johanne Durand, Ph.D. éducation (UQÀM)
 Roseline Garon, Ph.D. psychologie (Montréal)
 Pierre Lapointe, Ph.D. psychologie (UQÀM)
 Jake Murdoch, Ph.D. éducation (Bourgogne)
 Frédéric Yvon, M.A. philosophie (Paris X), Ph.D. (CNAM, France)

Professeurs invités

Robert Bisailon
 Gabriel Boileau
 Richard Boudreault
 Ginette Casavant

Professeur émérite

Harold Stolovitch

Département de didactique**Champ d'études**

Le champ d'études est l'apprentissage et l'enseignement de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, à l'ordre primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Mentionnons en particulier :

- les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines;
- l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines;
- l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines;
- l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

Programmes spécifiques

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- le microprogramme en didactique
- le microprogramme en didactique et intégration des matières
- l'option Didactique du D.É.S.S. en éducation
- l'option Didactique du M.Éd. en éducation
- l'option Didactique de la M.A. en éducation
- l'option Didactique du Ph.D. en éducation.

Contributions au Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Le Département de didactique assume une forte proportion des enseignements dans les programmes de formation initiale des maîtres.

Personnel enseignant**Directrice : Louise Poirier****Professeurs titulaires**

Françoise Armand, Maîtrise de français langue étrangère (Aix-Marseille), Ph.D. didactique (Montréal)
 Jean-Pierre Charland, Ph.D. histoire (Laval), Ph.D. didactique (Laval)
 Monique Noël-Gaudreault, Maîtrise en lettres françaises (Sorbonne), Ph.D. littérature québécoise (Laval)
 Pierre Nonnon, M.A. psychologie (UQÀM), Ph.D. technologie de l'éducation (Laval)
 Régine Pierre, Ph.D. psychologie (Montréal)
 Louise Poirier, M.A. psychologie (UQÀM), Ph.D. éducation (UQÀM)
 Diane Saint-Jacques, M.A. études théâtrales (Paris), Ph.D. sc. médiévales – théâtre (Montréal)
 Marcel Thouin, Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

Professeurs agrégés

Marc-André Éthier, M.A. histoire (Montréal), Ph.D. sciences de l'éducation (Montréal)
 Patricia Lamarre, M.A. didactique (UBC), Ph.D. sociologie de l'éducation (UBC)
 Réal Larose, Ph.D. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal)
 Pascale Lefrançois, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph.D. didactique (Montréal)
 Isabelle Montesinos-Gelet, Maîtrise de psychologie, D.E.A., Doctorat en psychologie (Lyon)
 Jean Portugais, Doctorat en sciences de l'éducation (Genève)
 Ewa Puchalska, Doctorat en didactique des mathématiques (Varsovie)
 Sophie René de Cotret, Maîtrise en mathématiques (enseignement) (UQÀM), Doctorat en didactique des mathématiques (Grenoble I)
 Philippe R. Richard, Maîtrise en sciences de l'éducation, Ph.D. didactique (UAB, Espagne)
 Jesús Vázquez-Abad, Ph.D. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal)

Professeurs adjoints

Ahlem Ammar, M.A. arts (Concordia), Ph.D. philosophie (McGill)
 Marie-Claude Boivin, M.A. linguistique (UQÀM), Ph.D. linguistique (M.I.T.)
 France Caron, M.Sc.A. mathématiques appliquées (Poly, Montréal), Ph.D. didactique (Montréal)
 Daniel Daigle, M.A. linguistique (UQÀM), Ph.D. didactique (Montréal)
 Anne-Marie Émond, Maîtrise en arts plastiques (UQÀM), Doctorat Art Ed (Concordia)
 Alejandro Gonzalez-Martin, Ph.D. mathématiques (La Laguna)
 Manon Hébert, M.A. éducation (Montréal), Ph.D. éducation (Montréal)

Professeure associée

Gisèle Lemoyne, Ph.D. psychologie (Montréal)

Professeurs émérites

Jacques Bergeron
 Pierre Dagenais
 Alison d'Anglejan

Département de psychopédagogie et d'andragogie**Champ d'études**

Le champ d'études est l'intervention éducative, qu'elle se situe à l'intérieur du cadre scolaire (incluant alors l'intervention pédagogique) ou à l'extérieur du cadre scolaire, et ses conditions générales de réalisation. Mentionnons en particulier :

- les caractéristiques des diverses clientèles, des groupes ou des individus en rapport avec les données de la psychologie du développement, de la psychologie de l'apprentissage et de la psychologie sociale;
- les caractéristiques du milieu social, culturel ou physique, les conditions de vie, les effets de la vie en milieu éducatif sur le développement individuel;
- les conditions générales d'apprentissage et d'enseignement, les stratégies d'apprentissage, les modèles généraux d'enseignement et d'intervention;

– le rapport apprenant-intervenant, entre autres le rapport enfant-éducateur, en référence à des finalités d'éducation et d'enseignement, l'animation et le leadership pédagogiques, la gestion des groupes d'apprenants et du climat psychosocial, la formation et le perfectionnement des enseignants ou intervenants, l'étude des divers modèles de formation et de développement professionnel.

Programmes spécifiques

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- le microprogramme de 2^e cycle de formation à l'enseignement postsecondaire
- le microprogramme de 2^e cycle en intégration pédagogique des TIC
- le microprogramme de 2^e cycle en insertion professionnelle en enseignement

le D.É.S.S. en intervention éducative

- les profils de la M.Éd. en intervention éducative :
 - Formation des adultes
 - Orthopédagogie
 - Psychopédagogie
- les options de la M.A. et du Ph.D. :
 - Andragogie
 - Psychopédagogie.

Contributions au Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Le Département de psychopédagogie et d'andragogie assume une forte proportion des enseignements dans les programmes de formation initiale des maîtres.

Personnel enseignant

Directrice : Manon Théorêt

Professeurs titulaires

François Bowen, Ph.D. psychologie (UQAM)
 Roch Chouinard, Ph.D. psychologie (UQAM)
 Colette Dufresne-Tassé, Ph.D. psychologie (Montréal), Doctorat de 3^e cycle en sociologie (Paris)
 Jean Gaudreau, D.Ps. (Montréal)
 Thierry Karsenti, M.Éd. didactique des langues (McGill), M.A. sciences de l'éducation (UQAM), Ph.D. sciences de l'éducation (UQAM)
 Jacques Langevin, M.A. sciences de l'éducation (ortho.) (Montréal), Doctorat en psychologie (Paris-Vincennes)
 Claudie Solar, Ph.D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)
 Jacques Viens, M.S. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Ph.D. Education (Toronto)

Professeurs agrégés

Sylvie Cartier, M.Éd. éducation spécialisée (Sherbrooke), Ph.D. sciences de l'éducation (psychopédagogie) (Montréal)
 Estelle Chamberland, Ph.D. sciences de l'éducation (ortho.) (Montréal)
 Nadia Desbiens, Ph.D. psychopédagogie (Laval)
 Colette Gervais, Ph.D. sciences de l'éducation (didactique) (Montréal)
 Mohamed Hrimech, Ph.D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)
 Fasal Kanouté, Ph.D. psychopédagogie (Montréal)
 Francisco A. Loiola, M.Sc. éducation (Ceará, Brésil), Ph.D. psychopédagogie (Laval)
 Jrene Rahm, Ph.D. Education (Colorado)
 Sylvie Rocque, Ph.D. éducation (UQAM)
 Manon Théorêt, Ph.D. psychologie (UQAM)

Professeurs adjoints

Robert David, B.Éd. (Sherbrooke), M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph.D. psychopédagogie (Laval)
 Cecilia Maria Ferreira-Borges, Maîtrise en sciences de l'éducation (Brésil), Ph.D. sciences humaines, Éducation (Brésil)
 Serge J. Larrivée, Ph.D. éducation (UQAM)
 Nathalie Trépanier, Ph.D. sciences de l'éducation (Montréal)

Professeures associées

Johanne Bédard, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), D. en pédagogie (Fribourg)
 Marie-Françoise Legendre, Ph.D. psychopédagogie (Laval)

Professeurs invités

Richard Angeloro
 Michel Lepage
 Carole Séguin

Gérald Sigouin
 Lise-Anne St.Vincent

Professeure émérite
 Huguette Caglar

Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Directeur : **Roch Chouinard**
 Directrice adjointe : **Colette Gervais**
 Conseillère gestion des études : **Denise Sirois-Morin**

Le Centre a la responsabilité de la formation initiale des maîtres et, plus spécifiquement, de l'orientation, du développement et de l'évaluation des programmes facultaires de formation des maîtres, sous l'autorité du Conseil de la Faculté.

B.Éd., éducation préscolaire et enseignement primaire

Responsable pédagogique : Pascale Lefrançois
Responsable pédagogique de la formation pratique : Richard Angeloro
Coordination des stages : Ariane Provencher, Nicole Morency
 La durée d'études de ce programme est de quatre ans à plein temps.

Les titulaires du B.Éd., éducation préscolaire et enseignement primaire, se voient octroyer un brevet d'enseignement dans le secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Conditions de poursuite des études dans le programme

Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement des études de premier cycle, à l'article 14.2d.

En cas d'échec à l'épreuve diagnostique en mathématiques à l'entrée dans le programme, les étudiants se verront imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'ils devront réussir.

B.Éd., enseignement secondaire

Responsable pédagogique : Marc-André Éthier
Responsable pédagogique de la formation pratique : Michel Lepage

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences, la Faculté des sciences de l'éducation offre cinq programmes de baccalauréat en éducation (enseignement secondaire), correspondant à autant de disciplines enseignées au secondaire. La durée d'études de ces programmes est de quatre ans à plein temps.

Les titulaires du B.Éd., enseignement secondaire se voient octroyer un brevet d'enseignement dans le secteur de l'enseignement au secondaire.

Conditions de poursuite des études dans le programme

Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement des études de premier cycle, à l'article 14.2d.

B.Éd., enseignement en adaptation scolaire

Responsable pédagogique : Nathalie Trépanier
Responsable pédagogique de la formation pratique : Lise-Anne St.Vincent
Coordination des stages : Marie Duval-Destin, Nicole Morency, Ariane Provencher, Michelle Roy

La durée d'études de ce programme est de quatre ans à plein temps.

Les titulaires du B.Éd., enseignement en adaptation scolaire se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire ou au secondaire, dans le secteur de l'adaptation scolaire.

Conditions de poursuite des études dans le programme

Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement des études de premier cycle, à l'article 14.2d.

En cas d'échec à l'épreuve diagnostique en mathématiques à l'entrée dans le programme, les étudiants se verront imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'ils devront réussir.

B.Éd., enseignement du français langue seconde

Responsable pédagogique : Virginie Doubli-Bounoua
Responsable pédagogique de la formation pratique : Colette Gervais
Coordination des stages : Marie Duval-Destin

Ce programme conjoint, Université de Montréal – Université McGill, compte quatre années d'études à plein temps.

Les titulaires du B.Éd., enseignement du français langue seconde se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire et au secondaire dans le secteur du français langue seconde.

Conditions de poursuite des études dans le programme

Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement des études de premier cycle, à l'article 14.2d.

En cas d'échec à l'épreuve diagnostique en mathématiques à l'entrée dans le programme, les étudiants se verront imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'ils devront réussir.

B.Éd., enseignement de l'éducation physique et à la santé

Responsable pédagogique : Cecilia Maria Ferreira-Borges

Responsable pédagogique de la formation pratique : Carole Séguin

Coordination des stages : Michelle Roy

Ce programme offert en collaboration avec le Département de kinésiologie compte quatre années d'études à plein temps.

Les titulaires du B.Éd. enseignement de l'éducation physique et santé se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire et au secondaire, dans le secteur de l'éducation physique et à la santé.

Conditions de poursuite des études dans le programme

Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement des études de premier cycle, à l'article 14.2d.

Programme 1-820-1-0

Version 10

B.Éd., éducation préscolaire et enseignement primaire

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : <http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BEPEP.pdf>

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau

En cas d'échec aux tests diagnostiques de français écrit ou de mathématiques à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme vise à rendre l'étudiant capable : – de prendre en charge toute classe régulière du préscolaire-primaire; – de pratique réflexive et d'autoévaluation; – de recourir aux ressources du milieu, de collaborer avec l'équipe-école et les parents; – d'entreprendre des recherches sur sa pratique et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 120 crédits dont 111 obligatoires, 9 à option et 0 au choix. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A obligatoire 15 cr.

Initiation à la profession enseignante

ETA	1001	3	AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA	1900	3	AHE 1	Système éducatif et profession enseignante
ETA	2200	3	AHE 1	École et environnement social
ETA	3550	3	AHE 1	Évaluation des apprentissages
ETA	4010	3	AHE 1 j	Recherches appliquées en éducation

Bloc 01 B obligatoire 27 cr.

Intervention éducative

PPA	1100	3	AHE 1 j	Apprentissage scolaire et développement
PPA	1101T	3	AHE 1 j	Éléments de base en gestion de classe
PPA	1205	3	AHE 1	Problématique de l'éducation préscolaire
PPA	2100A	3	AHE 2 j	Intégration des TIC
+ PPA	2101	3	AHE 1 j	L'environnement éducatif à la maternelle
+ PPA	2200	3	AHE 1	L'intervention éducative au préscolaire
+ PPA	3101	3	AHE 1 j	Éval. interv. auprès des élèves à risque
PPA	3205	3	AHE 1	La classe en milieu urbain
+ PPA	4100	3	AHE 1 j	Gestion de classe/besoins particuliers

Bloc 01 C obligatoire 48 cr.

Didactique

DID	1010A	3	A 2 js	Français écrit pour futurs enseignants
DID	1111	3	AHE 1 j	Culture scientifique au primaire
DID	1202	3	AHE 1 j	Didactique de l'écrit 1 (fondements)
+ DID	1203	3	AHE 1 j	Didactique de l'écrit 2 (grammaire)
DID	1204	3	AHE 1 j	Didactique de l'arithmétique 1
DID	2110	3	AHE 1	Didactique des sciences et technologies
DID	2202	3	AHE 1 j	Didactique de l'oral
+ DID	2204	3	AHE 1 j	Didactique de l'arithmétique 2
DID	2205	3	AHE 1 j	Les sciences humaines au primaire
+ DID	3203	3	AHE 1 j	Didactique de l'écrit 3 (texte)
DID	3204	3	AHE 1 j	Didactique de la géométrie

+ DID	3209	3 AHE 1 j	Did. des sciences humaines au primaire
DID	3309	3 A 1 j	Did. de l'éthique et de la culture relig
DID	4203	3 AHE 1 j	Didactique différenciée en mathématiques
DID	4204	3 AHE 1 j	Difficultés en français L1 ou L2
+ DID	4213	3 AHE 1 j	Didactique des mathématiques
<i>Bloc 01 D</i>		<i>obligatoire</i>	<i>21 cr.</i>
Stages			
+ EDU	1002	3 AHE 1 j	Stage d'initiation professionnelle
+ EDU	2002	3 AHE 1 j	Stage en éducation au préscolaire
+ EDU	3002	6 AHE 1 j	Stage d'enseignement au primaire
+ EDU	4002	9 AHE 1 j	Stage d'intégration à la profession

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Didactique des arts

DID	2900	3 AHE 1	Didactique de l'art dramatique
DID	2910	3 AHE 1	Didactique des arts plastiques 1
+ DID	2911	3 AHE 1	Didactique des arts plastiques 2
DID	2915	3 AHE 1	Did. des arts au préscolaire-primaire
DID	2920	3 AHE 1	Didactique de la musique au primaire

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Compléments de formation

DID	1400	3 AHE 1 j	Enrichissement mathématique
DID	3400	3 AHE 1 j	Atelier d'écriture
DID	3401	3 AHE 1 j	Culture, littérature jeunesse et did.
ETA	4400	3 AHE 1 j	L'organisation du travail enseignant
ETA	4401	3 AHE 1 j	Le discours en éducation
ETA	4402	3 AHE 1 j	Les domaines d'expérience de vie
KIN	4000	3 AH 1 j	Activité physique au préscolaire
PPA	3215	3 AHE 1	Pédagogie différenciée
PPA	3225	3 AHE 1	Pédagogie de la coopération
PPA	4210	3 AHE 1	Animation et communication
PPA	4403	3 AHE 1 j	Jeu et domaines d'éveil à la maternelle
PPA	4406	3 AHE 1 j	Incapacités et pratiques d'intégration

Programme 1-821-1-0 Version 04

B.Éd., enseignement du français langue seconde J

Programme conjoint Université de Montréal – Université McGill

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante: <http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-FLS.pdf>

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau

En cas d'échec aux tests diagnostiques de français écrit ou de mathématiques à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit des nouveaux programmes de formation des jeunes en français langue seconde tant en immersion qu'en accueil; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement du français langue seconde; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 120 crédits dont 92 du segment 01, 8 crédits à option du segment 02, 11 crédits à option du segment 03, 6 crédits à option du segment 70 et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *27 cr.*

Éducation

ETA	1900	3 AHE 1	Système éducatif et profession enseignante
ETA	2200	3 AHE 1	École et environnement social
ETA	3100	3 AHE 1 j	Évaluation en FLS
PPA	1100	3 AHE 1 j	Apprentissage scolaire et développement
PPA	1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA	2100T	3 AHE 1 j	Intégration des TIC
PPA	2104	3 AHE 1 j	Laboratoire d'enseignement en FLS
PPA	3103	3 AHE 1 j	Élèves à besoins particuliers
PPA	3222	3 AHE 1 j	Gestion de classe en L2

Bloc 01 B *obligatoire* *9 cr.*

Didactique du français langue seconde

DID	2102	3 AHE 1 j	Acquisition et apprentissage des langues
DID	2206	3 AHE 1 j	Étude de la langue
DID	4236	3 AHE 1 j	Littératie et littérature jeunesse en L2

Bloc 01 C obligatoire 12 cr.

Didactique des matières scolaires en L2

DID 1500	3 AHE 1 j	Les mathématiques au primaire
DID 2110	3 AHE 1 j	Didactique des sciences et technologies
DID 2910	3 AHE 1 j	Didactique des arts plastiques 1
DID 3506	3 AHE 1 j	Didactique des mathématiques en L2

Bloc 01 D obligatoire 9 cr.

Littératures française et québécoise

FLS 1200	3 AHE 1 j	Littérature française depuis 1800
FLS 3100	3 AHE 1 j	Méthod. d'analyse des textes littéraires
FLS 3350	3 AHE 1 j	Littérature québécoise

Bloc 01 E obligatoire 15 cr.

Linguistique

FLS 1000	3 AHE 1 j	Grammaire avancée
FLS 1001	3 AHE 1 j	Stylistique comparée
LNG 1080	3 A 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de syntaxe

Bloc 01 F obligatoire 5 cr.

Stages et séminaire de 1re et 2e années

EDU 1006	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation en accueil
+ EDU 2006	3 AHE 1 j	Stage d'assistantat
+ EDU 2080	1 AHE 1 j	Séminaire de stage de 2e année

Bloc 01 G option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Philosophie de l'éducation

ETA 1300	3 AHE 1 j	Fondements philosophiques de l'éducation
ETA 1301	3 AHE 1 j	Philosophie de l'éducation catholique

Bloc 01 H option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Compléments de formation 1

DID 2205	3 AHE 1 j	Les sciences humaines au primaire
+ DID 3237	3 AHE 1 j	Didactique et TIC pour l'univers social
ETA 4000	3 AHE 1 j	Recherche et résolution de problèmes
ETA 4410	3 AHE 1 j	Laboratoire de formation professionnelle
PPA 1205	3 AHE 1 j	Problématique de l'éducation préscolaire

Bloc 01 I option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Compléments de formation 2

FLS 3000	3 AHE 1 j	Aspects linguistiques du bilinguisme
PPA 3001	3 AHE 1 j	Éducation interculturelle

Bloc 01 J option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Spécialisation 1

DID 3206	3 AHE 1 j	Didactique du français en accueil 1
DID 3510	3 AHE 1 j	Enseignement du FLS au secondaire

Bloc 01 K option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Spécialisation 2

DID 4214	3 AHE 1 j	Didactique du français en accueil 2
DID 4600	3 AHE 1 j	Enseignement du FLS par immersion

Segment 02 Stages et séminaires de 3e année

Bloc 02 A option minimum 0 cr., maximum 8 cr.

+ EDU 3006	7 AHE 1 j	Stage d'enseignement 1
+ EDU 3080	1 AHE 1 j	Séminaire de stage de 3e année

Bloc 02 B option minimum 0 cr., maximum 8 cr.

+ EDU 3008	7 AHE 1 j	Stage d'enseignement en FLS
+ EDU 3090	1 AHE 1 j	Séminaire de stage de 3e année

Segment 03 Stages et séminaires de 4e année

Bloc 03 A option minimum 0 cr., maximum 11 cr.

+ EDU 4006	9 AHE 1 j	Stage d'enseignement 2
+ EDU 4080	2 AHE 1 j	Séminaire de stage de 4e année

Bloc 03 B option minimum 0 cr., maximum 11 cr.

+ EDU 4008	9 AHE 1 j	Stage d'enseignement en immersion
+ EDU 4090	2 AHE 1 j	Séminaire de stage de 4e année

Segment 70 Langues étrangères

Bloc 70 A option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

ALL 1951	6 A 2 js	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
ARA 1951	6 A 2 j	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
ESP 1951	6 A 2 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 js	Italien avancé
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PTG 1951	6 A 2 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé
RUS 1951	6 A 2 js	Russe élémentaire

Programme 1-822-1-0

Version 05

B.Éd., enseignement de l'éducation physique et à la santé J

En collaboration avec le Département de kinésiologie

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : <http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-EPS.pdf>

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant, futur enseignant : – d'intégrer des valeurs éducatives des différents courants, orientations et approches en enseignement; – de comprendre les orientations et l'esprit du Programme de formation de l'école québécoise; – d'acquiescer les savoirs essentiels propres à son domaine de connaissances et de pratiques; – de maîtriser les savoir-faire et les savoir-être d'un professionnel de l'éducation physique et à la santé; – de développer des qualités personnelles et professionnelles qui lui permettront d'assumer pleinement l'exercice de sa profession.

Structure du programme

Ce programme comporte 120 crédits dont 53 en Sciences de l'éducation (segment 01), 67 en Éducation physique et santé et 0 crédit au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A obligatoire 33 cr.

Éducation

DID	1010A	3 A	2 js	Français écrit pour futurs enseignants
DID	2103	3 AHE	1 j	Didactique de l'éducation physique/santé
ETA	1001	3 AHE	1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA	1900	3 AHE	1	Système éduc. et profession enseignante
ETA	2200	3 AHE	1	École et environnement social
ETA	3550	3 AHE	1	Évaluation des apprentissages
PPA	1100	3 AHE	1 j	Apprentissage scolaire et développement
PPA	1210	3 AHE	1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA	2102	3 AHE	1 j	Gestion de classe en éducation physique
PPA	3102	3 AHE	1 j	Intervention : élèves en difficulté
PPA	3400	3 AHE	1	Intégration scolaire des élèves HDAA

Bloc 01 B obligatoire 20 cr.

Stages

+	EDU	1004	3 AHE	1 j	Familiarisation et assistantat au prim.
+	EDU	2004	3 AHE	1 j	Familiarisation et assistantat au sec.
+	EDU	3004	5 AHE	1 j	Enseignement 1 (primaire ou secondaire)
+	EDU	4004	9 AHE	1 j	Enseignement 2 (primaire ou secondaire)

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 31 cr.

Kinésiologie

KIN	1031	3 A	1 j	Apprentissage et contrôle du mouvement	
KIN	1047	4 H	1 j	Activité physique: bases physiologiques	
KIN	1049	3 A	1 j	Anatomie fonctionnelle et enseignement	
KIN	1712	3 A	1 j	Introduction en ÉPS	
+	KIN	2010	3 A	1 j	Croissance et développement moteur

KIN	2101	3 A	1 j	Biomécanique et enseignement
KIN	2102	3 H	1 j	Sécurité et premiers soins
KIN	3001	3 A	1 j	Histoire, éducation physique et santé
KIN	3710	3 H	1 j	Élèves à besoins particuliers et ÉPS
KIN	4101	3 A	1 j	Éthique professionnelle en ÉPS

Bloc 70 B obligatoire 7 cr.

Intervention en éducation physique et santé

KIN	1401	2 H	1 j	Atelier au primaire	
KIN	1402	3 A	1 j	Atelier au secondaire	
KIN	1406	1 A	1 j	Recherche-action en ÉPS	
+	KIN	1407	1 H	1 js	Projet de recherche appliquée en ÉPS

Bloc 70 C obligatoire 6 cr.

Activités physiques et santé

KIN	1102	1 A	1 j	Mise en forme
KIN	1103	1 H	1 j	Activités coopératives
KIN	1105	1 A	1 j	Activités de combat
KIN	1303	1 H	1 j	Activités de duel
KIN	2020	2 H	1 j	Gestion du stress

Bloc 70 D obligatoire 3 cr.

Nutrition

NUT	2962	3 H	1 j	Nutrition
-----	------	-----	-----	-----------

Bloc 70 E option minimum 8 cr., maximum 11 cr.

Éducation à la santé

KIN	1050	3 H	1 j	Adopter un mode de vie sain et actif
KIN	1405	2 A	1 j	Évaluation des aptitudes physiques
MSO	2082	3 AH	1 j	Santé des jeunes et milieu scolaire
MSO	3100	3 AH	1 j	Fondements des interventions de santé
MSO	4100	3 AH	1 j	Promotion de la santé en milieu scolaire

Bloc 70 F option minimum 7 cr., maximum 10 cr.

Activités pratiques

KIN	1101	1 A	1 j	Athlétisme	
KIN	1104	1 A	1 j	Activités cycliques en milieu aquatique	
KIN	1201	1 H	1 j	Activités gymniques ou acrobatie	
KIN	1203	1 A	1 j	Escalade et parcours	
KIN	1205	1 H	1 j	Activités d'adresse et jonglerie	
+	KIN	1206	1 H	1 j	Entraînement musculosquelettique
KIN	1207	1 H	1 j	Activités rythmiques et expressives	
+	KIN	1304	2 H	1 j	Intervention aquatique et sauvetage
KIN	1403	1 A	1 j	Atelier au préscolaire	

Bloc 70 G option minimum 1 cr., maximum 2 cr.

Activités de plein air

KIN	1106	1 A	1 j	Activités de plein air 1
KIN	1107	1 H	1 j	Activités de plein air 2

Bloc 70 H option minimum 1 cr., maximum 2 cr.

Activités collectives

KIN	1301	1 A	1 j	Activités collectives 1
KIN	1302	1 A	1 j	Activités collectives 2

Programme 1-828-1-0

Version 02

B.Éd., enseignement des sciences et des technologies au secondaire

J

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : <http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BES-ScT.pdf>

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15. Normes de succès – Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement des sciences et des technologies; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits, avec un tronc commun de 47 crédits obligatoires et 8 crédits à option en éducation (segment 01), et 32 crédits obligatoires en didactiques, sciences et technologies (segment 02), ainsi que 36 crédits disciplinaires (segment 80, 81 ou 82).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A obligatoire 9 cr.

Initiation à la profession enseignante

ETA 1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B obligatoire 9 cr.

Intervention éducative

PPA 1120	1.5 AHE 1 j	L'adolescent et l'école secondaire
PPA 1130	1.5 AHE 1 j	L'apprentissage au secondaire
PPA 2000	3 AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA 3120	3 AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C obligatoire 20 cr.

Stages

EDU 1012	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU 2012	4 AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU 3012	5 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+ EDU 4012	10 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2

Bloc 01 D obligatoire 9 cr.

Didactique

DID 1010A	3 A 2 js	Français écrit pour futurs enseignants
DID 2216	2 AHE 1 j	Intro: did. des sciences et technologies
DID 2218	3 AHE 1 j	Didactique et modélisation systémique
+ DID 4296	1 AHE 1 j	Labo de did. des sciences/technologies

Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Didactique de la discipline de spécialisation

+ DID 3335	3 AHE 1 j	Didactique des sciences biologiques
+ DID 3345	3 AHE 1 j	Didactique de la chimie
+ DID 3355	3 AHE 1 j	Didactique de la physique

Bloc 01 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Élève et son milieu

ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
PPA 3300	3 AHE 1 j	Pédagogie en milieu urbain

Bloc 01 G option minimum 2 cr., maximum 2 cr.

Élèves à besoins particuliers

PPA 4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA 4430	2 AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA 4440	2 AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers

Segment 02 Didactiques, sciences et technologies

Bloc 02 A obligatoire 18 cr.

DST 1035	3 AHE 1 j	Notions de biologie pour enseignants
DST 1045	3 AHE 1 j	Notions de chimie pour enseignants
DST 1055	3 AHE 1 j	Notions de physique pour enseignants
DST 2000	3 AHE 1 j	La technologie, outil d'appr. : ExAO
+ DST 3000	3 AHE 1 j	Laboratoire de techn. et de robotique
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences

Bloc 02 B obligatoire 14 cr.

Projets d'intégration

+ DST 2010	3 AHE 1 j	Projets intégrés en sciences/techn. 1
+ DST 3010	4 AHE 1 j	Projets intégrés en sciences/techn. 2
+ DST 4010	7 AHE 1 j	Projets intégrés en sciences/techn. 3

Segment 80 Physique

Bloc 80 A obligatoire 11 cr.

Outils mathématiques

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire

Bloc 80 B *obligatoire* 15 cr.

Physique de base

PHY 1234	3 A 1 j	Introduction à la physique numérique
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1

Bloc 80 C *option* *minimum 4 cr., maximum 4 cr.*

Physique intermédiaire

+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
+ PHY 2441	4 AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique

Bloc 80 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de physique

+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
PHY 2300	3 AH 1	Physique médicale
+ PHY 2345	3 A 1 j	Outils théoriques de la physique
+ PHY 2476	3 A 1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique

Segment 81 Chimie

Bloc 81 A *obligatoire* 36 cr.

CHM 1101	3 A 1 j	Chimie analytique 1
CHM 1201	3 H 1 j	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1
+ CHM 1302	3 HE 1 j	Chimie organique 2
CHM 1401	3 A 1 j	Chimie physique 1
+ CHM 1402	3 H 1 j	Chimie physique 2
CHM 1501	3 A 1 j	Chimie expérimentale 1
+ CHM 1502	3 H 1 j	Chimie expérimentale 2
CHM 1600	3 AH 1 j	Chimie de l'environnement : introduction
+ CHM 2102	3 H 1 j	Chimie analytique 2
+ CHM 3333	3 H 1 j	Modélisation moléculaire : introduction
MAT 1958	3 AH 1 j	Mathématiques pour chimistes

Segment 82 Biologie

Bloc 82 A *obligatoire* 36 cr.

BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
BIO 1283	1 H 1 j	Évolution
BIO 1335	2 A 1 j	Biodiversité 1
+ BIO 1345	1 A 1 j	T.P. de biodiversité 1
BIO 1435	2 H 1 j	Biodiversité 2
+ BIO 1445	1 H 1 j	T.P. de biodiversité 2
BIO 1534	3 A 1 j	Physiologie végétale
BIO 1634	3 H 1 j	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
+ BIO 2153	1 A 2 j	T.P. de biologie cellulaire et génétique
+ BIO 2412	3 H 1 j	Histologie animale
+ BIO 2703	1 A 1 j	Stage d'écologie forestière
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale

Programme 1-834-1-2 Version 05

B.Éd., enseignement des mathématiques au secondaire

J

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : <http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BES-MAT.pdf>

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15. Normes de succès – Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits dont 66 du segment 01 Éducation et 57 du segment 80 Mathématiques. 103 crédits du programme sont obligatoires, 20 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A *obligatoire* 9 cr.

Initiation à la profession enseignante

ETA 1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE 1	Système éducatif et profession enseignante
ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B *obligatoire* 12 cr.

Intervention éducative

PPA 1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3 AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3 AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3 AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C *obligatoire* 20 cr.

Didactique

DID 1010A	3 A 2 js	Français écrit pour futurs enseignants
+ DID 2260	3 AHE 1 j	Didactique de la proportionnalité
+ DID 2270	3 AHE 1 j	Le raisonnement en mathématiques
+ DID 2280	3 AHE 1 j	Erreurs et obstacles d'apprent. en maths
+ DID 3260	3 AHE 1 j	Technologies et enseignement des maths
+ DID 3270	3 AHE 1 j	Didactique de l'algèbre et des fonctions
+ DID 4298	2 AHE 1 j	Laboratoire de didactique des maths

Bloc 01 D *obligatoire* 20 cr.

Stages

EDU 1012	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU 2012	4 AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU 3012	5 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+ EDU 4012	10 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Élève et son milieu

ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
PPA 3300	3 AHE 1 j	Pédagogie en milieu urbain

Bloc 01 F *option* *minimum 2 cr., maximum 2 cr.*

Élèves à besoins particuliers

PPA 4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA 4430	2 AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA 4440	2 AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers

Segment 80 Mathématiques

Bloc 80 A *obligatoire* 10 cr.

Approfondissement des mathématiques du secondaire

MAT 1101	3 H 1 j	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3 A 1 j	Mathématiques élémentaires
MAT 1334	4 AH 1 j	Géométrie euclidienne

Bloc 80 B *obligatoire* 23 cr.

Bases de mathématiques

MAT 1000	4 H 1 j	Analyse 1
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1500	4 A 1 j	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4 A 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4 H 1 j	Probabilités
STT 1700	3 A 1 j	Introduction à la statistique

Bloc 80 C *obligatoire* 9 cr.

Mise en contexte des mathématiques

+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques

Bloc 80 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Outils informatiques

+ IFT 1144	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation Internet
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
IFT 1178	3 HE 1 j	Programmation d'applications en VB
+ IFT 2720	3 AHE 1 s	Introduction au multimédia

Bloc 80 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Approfondissement des mathématiques

+ MAT 1410	3 H 1 j	Calcul 2
+ MAT 2050	3 A 1 j	Analyse 2
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 H 1 j	Variable complexe
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1
+ MAT 2611	3 H 1 j	Algèbre 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
+ MAT 3060	3 A 1 j	Logique
+ MAT 3363	3 H 1 j	Topologie
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique
+ MAT 3616	3 H 1 j	Théorie des graphes
+ MAT 3632	3 A 1 j	Théorie des nombres
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 80 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Philosophie de la connaissance et éthique

PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 HE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique
PHI 2160	3 A 1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 3155	3 H 1 j	Problèmes de philosophie des sciences

Bloc 80 G *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Autres disciplines

BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
BIO 3283	3 H 1 j	Principes d'évolution
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
ECN 1000	3 AHE 1 js	Principes d'économie
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique

Programme 1-835-1-5

Version 06

B.Éd., enseignement du français au secondaire J

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : <http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BES-FRA.pdf>

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15. Normes de succès – Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits dont 63 du segment 01 Éducation et 60 du segment 80 Français et linguistique.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A *obligatoire* 9 cr.

Initiation à la profession enseignante

ETA	1001	3	AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA	1900	3	AHE 1	Système édu. et profession enseignante
ETA	3550	3	AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B *obligatoire* 12 cr.

Intervention éducative

PPA	1210	3	AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA	2000	3	AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA	2220	3	AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA	3120	3	AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C *obligatoire* 17 cr.

Didactique

DID	1010A	3	A 2 js	Français écrit pour futurs enseignants
+ DID	2211	3	A 1 j	Intro. à la did. du français au second.
+ DID	3210	3	AHE 1 j	Didactique de la littérature
+ DID	3212	3	AHE 1 j	Did. de la grammaire et de l'orthographe
+ DID	4202	3	AHE 1 j	Did. des textes courants et de l'oral
+ DID	4212	2	AHE 1 j	Laboratoire de didactique du français

Bloc 01 D *obligatoire* 20 cr.

Stages

EDU	1012	1	AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU	2012	4	AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU	3012	5	AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+ EDU	4012	10	AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Élève et son milieu

ETA	2200	3	AHE 1	École et environnement social
PPA	3300	3	AHE 1 j	Pédagogie en milieu urbain

Bloc 01 F *option* *minimum 2 cr., maximum 2 cr.*

Élèves à besoins particuliers

PPA	4420	2	AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA	4430	2	AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA	4440	2	AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers

Segment 80 Français et linguistique

Bloc 80 A *obligatoire* 18 cr.

Introduction à la littérature

FRA	1000	3	A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA	1005	3	A 1 j	Analyse de textes
FRA	1021	3	H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA	1027	3	A 1 j	Histoire de la littérature
FRA	2007	3	A 1 j	Questions d'histoire de la littérature
FRA	2184	3	H 1 j	Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 80 B *obligatoire* 24 cr.

Bases de la linguistique

LNG	1080	3	A 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG	1400	3	A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG	1540	3	A 1 j	Notions de syntaxe
+ LNG	2045	3	A 1 j	Grammaire du français et linguistique
+ LNG	2100	3	H 1 j	Français québécois
+ LNG	2160	3	H 1 j	Introduction à la psycholinguistique
+ LNG	2250	3	H 1 j	Analyse du discours en linguistique
LNG	2350	3	A 1 j	Sociolinguistique

Bloc 80 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Littérature française d'Ancien Régime

FRA	1100	3	H 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA	2100	3	H 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA	2103	3	H 1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA	2110	3	H 1 j	Littérature française du XVII ^e siècle
FRA	2112	3	A 1 j	Littérature française du XVIII ^e siècle

FRA 2203	3 A 1 j	Poétiques médiévales
FRA 2204	3 H 1 j	Poétiques classiques
FRA 2261	3 A 1 j	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 3503	3 H 1 j	Mythes et littérature

Bloc 80 D option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Littérature française du XIXe siècle

FRA 2124	3 A 1 j	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2182	3 A 1 j	Problèmes d'histoire des genres
FRA 2183	3 HE 1 j	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2210	3 A 1 j	Poétiques modernes
FRA 2221	3 AH 1 j	Formes poétiques
FRA 2263	3 A 1 j	Dramaturgie moderne
FRA 2500	3 H 1 j	La littérature et les autres arts
FRA 3611	3 A 1 j	Les avant-gardes

Bloc 80 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Littérature française du XXe siècle

FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain
FRA 2185	3 H 1 j	Histoire de la littérature populaire
FRA 2211	3 AH 1 j	Poétiques contemporaines
FRA 2220	3 A 1 j	Formes narratives
FRA 2223	3 H 1 j	Formes dramatiques
FRA 2224	3 A 1 j	Formes brèves
FRA 2280	3 H 1 j	Problèmes de poétique
FRA 2284	3 E 1 j	Paralittératures
FRA 2510	3 H 1 j	La bande dessinée
FRA 3500	3 H 1 j	Littérature, culture, médias

Bloc 80 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Littérature québécoise

FRA 1130	3 HE 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2111	3 A 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2130	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 HE 1 j	Littérature québécoise du XXe siècle
FRA 2162	3 A 1 j	Histoire du théâtre au Québec
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise
FRA 2602	3 H 1 j	Presse et littérature
FRA 3230	3 A 1 j	Auteur québécois

Bloc 80 G option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Littératures francophones

FRA 1140	3 A 1 j	Introduction à la francophonie
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 H 1 j	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2144	3 H 1 j	Littératures francophones d'Amérique
FRA 2145	3 A 1 j	Littératures francophones d'Europe
FRA 2241	3 AE 1 j	Lecture des textes francophones
FRA 3241	3 E 1 j	Auteur francophone
FRA 3242	3 H 1 j	Questions de littérature francophone

Bloc 80 H option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Compléments de formation en linguistique

LNG 1120	3 A 1 j	Histoire de la langue française
LNG 1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones

Programme 1-835-1-8

Version 01

B.Éd., enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie et de sciences des religions

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante: <http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BES-ECR.pdf>

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15. Normes de succès – Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines; – de maîtriser

les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits dont 60 crédits du segment 01 Éducation, 30 à 33 crédits du segment 02 Éthique et 30 à 33 crédits du segment 80 Culture religieuse. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A obligatoire 9 cr.

Initiation à la profession enseignante

ETA	1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA	1900	3 AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
ETA	3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B obligatoire 12 cr.

Intervention éducative

PPA	1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA	2000	3 AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA	2220	3 AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA	3120	3 AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C obligatoire 14 cr.

Didactique

DID	1010A	3 A 2 js	Français écrit pour futurs enseignants
DID	2250	3 AHE 1 j	Didactique de la culture religieuse
DID	3250	3 AHE 1 j	Didactique de l'éthique
DID	3750	3 AHE 1 j	Didactique et médias pour ECR
DID	4650	2 AHE 1 j	Labo. de didactique ECR

Bloc 01 D obligatoire 20 cr.

Stages

EDU	1012	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU	2012	4 AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU	3012	5 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+ EDU	4012	10 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2

Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Élève et son milieu

ETA	2200	3 AHE 1	École et environnement social
PPA	3300	3 AHE 1 j	Pédagogie en milieu urbain

Bloc 01 F option minimum 2 cr., maximum 2 cr.

Élève à besoins particuliers

PPA	4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA	4430	2 AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA	4440	2 AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers

Segment 02 Éthique

Bloc 02 A obligatoire 9 cr.

Initiation à l'éthique

PHI	1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique
PHI	1430	3 H 1 j	Éthique et politique
SRL	1431	3 AE 1 js	Religions, éthique et modernité

Bloc 02 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Histoire de l'éthique

PHI	2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI	2405	3 A 1 j	Théories éthiques modernes
PHI	2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI	2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI	2805	3 H 1 j	La République de Platon
PHI	3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 02 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Théories éthiques

PHI	1365	3 A 1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI	2406	3 A 1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI	3605	3 A 1 j	Nature humaine et normativité
PHI	3615	3 A 1 j	Éthique et psychologie morale
PHI	3655	3 A 1 j	Oeuvres de philosophie pratique
PHI	3765	3 H 1 j	Lévinas et ses contemporains
THL	1095	3 AHE 1 js	Éthique théologique

Bloc 02 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Éthique appliquée

DRT	3010	3 AHE 1	Éthique et droit
PHI	2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
PHI	2416	3 A 1 j	Éthique des affaires
PHI	3625	3 A 1 j	Problèmes d'éthique
PHI	3685	3 H 1 j	Problèmes d'éthique appliquée
THL	2525	3 AHE 1 js	Éthique sociothéologique
THL	3520	3 AHE 1 js	Bioéthique

Segment 80 Culture religieuse

Bloc 80 A obligatoire 6 cr.

Culture religieuse et humanisme

PHI	1200	3 A 1 j	Anthropologie philosophique
SRL	1005	3 AHE 1 js	Introduction aux phénomènes religieux

Bloc 80 B obligatoire 9 cr.

Traditions monothéistes

SRL	1070	3 AHE 1 js	Le christianisme
SRL	1090	3 AHE 1 js	L'islam
SRL	1091	3 AHE 1 js	Le judaïsme

Bloc 80 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Religions, société et cultures

SRL	1025	3 AHE 1 js	Christianisme, arts et littérature
SRL	2025	3 AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec
SRL	2030	3 AHE 1 js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL	2520	3 AE 1 js	Dialogue interreligieux
SRL	2524	3 AE 1 js	Patrimoine religieux du Québec
SRL	3005	3 AHE 1 js	La religion dans l'espace public
SRL	3011	3 AHE 1 js	Fondements religieux de l'Occident
SRL	3015	3 AHE 1 js	Religions et politique
SRL	3120	3 AHE 1 js	L'interreligieux et gestion de conflits

Bloc 80 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Spiritualités et développement personnel

PHI	2920	3 A 1 j	Mythe, religion et connaissance
PHI	2965	3 H 1 j	Le bouddhisme chinois
SRL	1055	3 AHE 1 js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL	2515	3 AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
SRL	2521	3 AE 1 js	Diversité relig. et dévelop. personnel
SRL	2522	3 AE 1 js	Spiritualités amérindiennes
SRL	2523	3 AE 1 js	Spiritualités de l'Asie de l'est
SRL	2525	3 AE 1 js	Spiritualités africaines et créoles
THL	2005	3 AHE 1 js	Sources et voies de spiritualité

Programme 1-841-1-0

Version 02

B.Éd., enseignement de l'univers social au secondaire

J

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante: <http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BES-US.pdf>

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15. Normes de succès – Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant : – de comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes à l'univers social ; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement ; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa discipline ; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits, dont 100 obligatoires, 23 à option et 0 au choix, répartis ainsi : 63 crédits du segment 01 – Éducation et 60 crédits du segment 80 – Histoire et Géographie.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A *obligatoire* 9 cr.

Initiation à la profession enseignante

ETA	1001	3 AHE	1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA	1900	3 AHE	1	Système édu. et profession enseignante
ETA	3550	3 AHE	1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B *obligatoire* 12 cr.

Intervention éducative

PPA	1210	3 AHE	1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA	2000	3 AHE	1	Laboratoire d'enseignement
PPA	2220	3 AHE	1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA	3120	3 AHE	1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C *obligatoire* 17 cr.

Didactique

DID	1010A	3 A	2 js	Français écrit pour futurs enseignants
DID	2238	3 A	1 j	Did. de l'environnement géoéconomique
+ DID	3237	3 AHE	1 j	Didactique et TIC pour l'univers social
+ DID	3247	3 AHE	1 j	Didactique de l'histoire 1
+ DID	4217	3 AHE	1 j	Didactique de l'histoire 2
+ DID	4297	2 AHE	1 j	Labo de didactique : univers social

Bloc 01 D *obligatoire* 20 cr.

Stages

EDU	1012	1 AHE	1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU	2012	4 AHE	1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU	3012	5 AHE	1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+ EDU	4012	10 AHE	1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Élève et son milieu

ETA	2200	3 AHE	1	École et environnement social
PPA	3300	3 AHE	1 j	Pédagogie en milieu urbain

Bloc 01 F *option* *minimum 2 cr., maximum 2 cr.*

Élève à besoins particuliers

PPA	4420	2 AHE	1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA	4430	2 AHE	1 j	Élèves doués au secondaire
PPA	4440	2 AHE	1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers

Segment 80 Histoire

Bloc 80 A *obligatoire* 24 cr.

Histoire

HST	1010	3 A	1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST	1043	3 A	1 j	Histoire des États-Unis
HST	1903	3 A	1 j	Le Canada préindustriel
HST	1905	3 H	1 j	Histoire du Canada contemporain
HST	1931	3 A	1 s	L'Antiquité
HST	1932	3 H	1 s	Le Moyen Âge occidental
HST	1941	3 A	1 s	L'époque moderne
HST	1942	3 H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles

Bloc 80 B *obligatoire* 18 cr.

Géographie

GEO	1112	3 A	1 j	Géophysologie
GEO	1122	3 H	1 j	Géodynamique externe
GEO	1212	3 A	1 j	Espaces, société, économie
GEO	1222	3 H	1 j	Le système monde
GEO	1412	3 AH	1 j	Le Québec
GEO	2412	3 A	1 j	Le Canada

Bloc 80 C *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Environnement économique contemporain et citoyenneté

GEO	1312	3 A	1 j	Développement durable et environnement
GEO	1532	3 H	1 js	Cartographie
+ GEO	2212	3 H	1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO	2222	3 A	1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO	2232	3 A	1 j	Populations et sociétés
+ GEO	2312	3 H	1 j	Gestion durable des ressources
GEO	3412	3 AH	1 js	La Chine
GEO	3422	3 A	1 j	Le Japon
GEO	3432	3 H	1 j	Le Pacifique
GEO	3442	3 AH	1 js	L'Asie du Sud-Est

GEO 3452	3 H 1 j	L'Union européenne
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 2212	3 A 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2267	3 H 1 s	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 A 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2446	3 HE 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2620	3 A 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2820	3 A 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 3460	3 H 1 j	État, société et citoyenneté au Canada

Bloc 80 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Approfondissement de la discipline historique

+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2127	3 H 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2262	3 H 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2360	3 H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2521	3 H 1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST 2626	3 A 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
HST 2830	3 A 1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2850	3 A 1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST 2860	3 H 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2870	3 A 1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3433	3 H 1 j	Espace domestique, espace public

Programme 1-857-1-0

Version 01

B.Éd., enseignement en adaptation scolaire J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

– L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : <http://www.scedu.umontreal.ca/Documents/Cheminement-BEAS.pdf>.

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – Cours de mise à niveau

En cas d'échec aux tests diagnostiques de français écrit ou de mathématiques à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours hors programme sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Objectifs

Le programme vise à rendre l'étudiant capable d'intervenir auprès d'élèves du primaire ou du secondaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA), d'offrir le soutien nécessaire aux élèves HDAA ou à risque d'échec pour favoriser leur réussite scolaire dans divers contextes (classe ordinaire, classe spéciale, école spéciale, etc.), en adaptant les interventions aux besoins de ces élèves et en collaborant avec les autres agents d'éducation.

Structure du programme

L'orientation Enseignement au primaire comprend les segments 01 et 70 avec 120 crédits dont 111 obligatoires et 9 à option. L'orientation Enseignement au secondaire comprend les segments 01 et 75 avec 120 crédits dont 114 obligatoires et 6 à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A obligatoire 12 cr.

Initiation à la profession enseignante

ETA 1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
ETA 3001	3 AHE 1 j	Recherche appliquée en adaptation scol.
ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B obligatoire 15 cr.

Intervention éducative en adaptation scolaire

PPA 1111	3 AHE 1 j	Élèves HDAA et modèles de service
PPA 1114	3 AHE 1 j	TIC et adaptation scolaire
PPA 1115	3 AHE 1 j	Appr. et modèles d'ens. en adapt. scol.
PPA 2110	3 AHE 1 j	Gestion de classe et adaptation scolaire
PPA 3110	3 AHE 1 j	École, famille, conseil en adapt. scol.

Bloc 01 C obligatoire 9 cr.

Fondements en didactique

DID 1001	3 AHE 1 j	Fondements de la didactique des maths
DID 1010A	3 A 2 js	Français écrit pour futurs enseignants
DID 2200	3 AHE 1	Didactique de la lecture/écriture

Bloc 01 D obligatoire 9 cr.

Projets d'intégration

PED 1001	2 AHE 2 j	Adapt. scol. au primaire et secondaire
PED 3001	1 AHE 1 j	Enseigner en adapt. scol. élèves HDAA
+ PED 4300	3 AHE 1 j	Atelier d'innovation en adapt. scolaire
+ PED 4301	3 AHE 1 j	Projet d'intégration en adapt. scolaire

Segment 70 Propre à l'orientation Enseignement au primaire

Bloc 70 A obligatoire 30 cr.

Didactique et orthodidactique des matières enseignées

DID 1220	3 AHE 1 j	Did. de l'arithmétique en adapt. scol.
DID 1940	3 AHE 1	Didactique des arts, adapt. scol. prim.
+ DID 2235	3 AHE 1	Difficultés d'appr. du langage écrit 1
DID 3220	3 AHE 1 j	Did. des sciences, adapt. scol. primaire
DID 3230	3 AHE 1 j	Sc. humaines, adapt. scol. au primaire
+ DID 3236	3 AHE 1	Difficultés d'appr. du langage écrit 2
DID 3280	3 AHE 1 j	Did. nbr. rationnels, adapt. scol. prim.
DID 3309	3 A 1 j	Did. de l'éthique et de la culture relig.
DID 4209	3 AHE 1 j	Did. de la géométrie, adapt. scol. prim.
DID 4232	1.5 AHE 1 j	Comm. orale, adapt. scol. primaire
+ DID 4242	1.5 AHE 1 j	Allophones au prim. et ens. du français

Bloc 70 B obligatoire 15 cr.

Besoins des élèves HDAA au primaire

PPA 1110	3 AHE 1 j	Croissance de l'enfant et prévention
+ PPA 2401	3 AHE 1 j	Élèves en diff. d'apprentissage au prim.
+ PPA 3402	3 AHE 1 j	Élèves en diff. de comportement au prim.
+ PPA 3470	3 AHE 1	Élèves du prim., incapacités intellect.
+ PPA 4401	3 AHE 1	Élèves du primaire en diff. et milieu

Bloc 70 C obligatoire 21 cr.

Stages

+ EDU 1110	3 AHE 1 j	Stage 1 en adapt. scol. au prim. et sec.
+ EDU 2003	6 AHE 1 j	Stage 2 en adapt. scol. au primaire
+ EDU 3003	6 AHE 1 j	Stage 3 en adapt. scol. au primaire
+ EDU 4003	6 AHE 1 j	Stage 4 en adapt. scol. au primaire

Bloc 70 D option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Clientèles particulières et environnement social

ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
PPA 3205	3 AHE 1	La classe en milieu urbain
PPA 4406	3 AHE 1 j	Incapacités et pratiques d'intégration
+ PPA 4407	3 AHE 1 j	Élèves en diff. grave de comportement

Segment 75 Propre à l'orientation Enseignement au secondaire

Bloc 75 A obligatoire 27 cr.

Didactique et orthodidactique des matières enseignées

DID 2010	3 AHE 1 j	Didactique des arts, adapt. scol. sec.
DID 2020	3 AHE 1 j	Difficultés en lecture au secondaire
DID 2030	3 AHE 1 j	Did. nbr. rationnels, adapt. scol. sec.
DID 2040	3 AHE 1 j	Did. des sciences, adapt. scol. second.
DID 3110	3 AHE 1 j	Difficultés en écriture au secondaire
DID 3120	3 AHE 1 j	Didactique de l'algèbre en adapt. scol.
DID 3130	3 AHE 1 j	Sc. humaines, adapt. scol. au secondaire
DID 4010	1.5 AHE 1 j	Comm. orale, adapt. scol. au secondaire
+ DID 4020	1.5 AHE 1 j	Allophones au sec. et ens. du français
DID 4030	3 AHE 1 j	Did. de la géométrie, adapt. scol. sec.

Bloc 75 B obligatoire 21 cr.

Besoins des élèves HDAA au secondaire

+ PPA 2402	3 AHE 1 j	Élèves en diff. d'apprentissage au sec.
+ PPA 3403	3 AHE 1 j	Élèves en diff. de comportement au sec.
+ PPA 3480	3 AHE 1 j	Élèves du sec., incapacités intellect.
PPA 3485	3 AHE 1 j	Insertion socioprof. des élèves HDAA
+ PPA 4402	3 AHE 1 j	Élèves du secondaire en diff. et milieu
PPA 4415	3 AHE 1	École et adolescents en difficulté
+ PPA 4675	3 AHE 1	L'adulte en difficulté d'apprentissage

Bloc 75 C obligatoire 21 cr.

Stages

+ EDU 1110	3 AHE 1 j	Stage 1 en adapt. scol. au prim. et sec.
+ EDU 2110	6 AHE 1 j	Stage 2 en adapt. scol. au secondaire
+ EDU 3110	6 AHE 1 j	Stage 3 en adapt. scol. au secondaire
+ EDU 4110	6 AHE 1 j	Stage 4 en adapt. scol. au secondaire

Bloc 75 D option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Environnement social

ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
PPA 3205	3 AHE 1	La classe en milieu urbain

Bloc 75 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Clientèles particulières

PPA 4406	3 AHE 1 j	Incapacités et pratiques d'intégration
+ PPA 4407	3 AHE 1 j	Élèves en diff. grave de comportement

Le choix des milieux de stage est subordonné à l'obligation de mettre le stagiaire en contact avec deux des trois clientèles cibles : difficultés d'apprentissage, difficultés d'adaptation et incapacité intellectuelle.

Section 12

Faculté des sciences infirmières

Table des matières

Introduction	12-1
Coordonnées générales de la Faculté	12-1
Direction	12-1
Frais facultaires	12-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	12-1
Personnel enseignant	12-1
Programmes d'études	12-2
Répertoire des cours	12-9

À jour le 15 mai 2007

Faculté des sciences infirmières

Introduction

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'est taillé une place de choix comme leader en matière de formation supérieure et de recherche en sciences infirmières dans la francophonie internationale. Elle est la seule dans le monde francophone à offrir à la fois un programme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières, ce dernier conjointement avec l'Université McGill.

Compte tenu de sa position stratégique aux niveaux national et international, la Faculté a pour mission de développer et de transmettre les connaissances de la discipline infirmière tout en assurant une interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle et les fondements scientifiques de la discipline. La Faculté joue un rôle déterminant pour la santé des populations. Elle assure le renouvellement des pratiques de soins et un leadership dans l'orientation des politiques de santé. Elle contribue à la formation de professionnels capables d'innovation et de créativité dans le développement du soin, en tenant compte des besoins de la société en matière de santé. En raison de sa discipline professionnelle, la Faculté offre des enseignements qui permettent l'intégration de la théorie, de la pratique et de la recherche.

Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon Marguerite-d'Youville Bureau Tél. : (514)
2055 343-6437

Direction

Doyenne : **Céline Goulet** jusqu'au 31 mai 2007

Vice-doyenne aux études de 1^{er} cycle et à la formation continue : **Jacinthe Pepin** jusqu'au 31 mai 2007

Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : **Francine Gratton** jusqu'au 31 mai 2007

Secrétaire de Faculté : **Nicole Tremblay** jusqu'au 31 mai 2007

Directrice de la recherche : **Louise Bérubé**

Directrice administrative : **Guyline Tremblay**

Adjointe à la doyenne : **Suzanne Pinel** jusqu'au 31 mai 07

Adjoint à la vice-doyenne aux études de 1^{er} cycle et à la formation continue : **N.**

Adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : **Suzanne Pinel**

Responsable des programmes courts de 1^{er} cycle et de la formation continue : **Catherine Sarrazin**

Chef du secteur formation clinique : **Sharon Harvie**

Chef du secteur formation préclinique : **Éric Lantin**

Coordonatrices des stages : **Nicole Champagne, Jocelyne Labarre, Julie Ménard, Dominique Nadeau, Raymonde Paquet-Grondin**

Frais facultaires

- Frais de gestion d'examen différé : 25 \$
 - Frais de révision des notes : 20 \$
 - Frais de laboratoire d'habiletés cliniques
- Des frais supplémentaires s'appliquent aux activités nécessitant l'utilisation des laboratoires d'habiletés cliniques :
- Programmes 1-630-1-1 et 1-630-1-2
 - Des frais de 10 \$ s'appliquent aux cours de sigle SOI 1901, 1911, 2901, 2911, 3606, 3901.
 - Des frais de 15 \$ s'appliquent aux cours de sigle SOI 1605, 2602, 2614, 2603.
 - Des frais de 50 \$ s'appliquent aux cours de sigle SOI 1615, 1603.
 - Des frais de 100 \$ s'appliquent aux cours de sigles : SOI 1625, SOI 2609.
 - Programmes 1-630-7-1 et 1-630-5-5 – orientation soins infirmiers d'urgence
 - Des frais de 15 \$ s'appliquent aux cours SOI 1007 et SOI 3231.

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Par année
25 \$

Faculté des sciences infirmières

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Francine Ducharme, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Fabie Duhamel, M.N. (Calgary), Ph. D. Educational Psychology-Counseling (Calgary)
 Louise Gagnon, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sciences cliniques (Montréal)
 Céline Goulet, M.A. (Sherbrooke), Ph. D. Health Sciences (Toronto)
 Francine Gratton, M. Nurs. (Montréal), Ph. D. sociologie (UQAM)
 Raymond Grenier, M. Nurs. (Montréal), Ph. D. mesure et évaluation (Laval)
 Jacinthe Pepin, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Rochester, N.Y.)
 Nicole Ricard, M. Nurs. (Montréal), Ph. D. counseling (Laval)
 Jocelyne St-Arnaud, Ph. D. philosophie (Montréal) jusqu'au 31 mai 2007
 Bilkis Vissandjee, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Public Health (Michigan)

Professeures agrégées

Louise Bouchard, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (New York University)
 Chantal Cara, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Colorado)
 Claire Chapados, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. éducation (Laval)
 Sylvie Cossette, Ph. D. sc. infirmières (McGill)
 José K. Côté, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Danielle D'Amour, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. santé publique (Montréal)
 Hélène Lefebvre, M. Éd. (Montréal), Ph. D. éducation (Montréal)
 Annette Leibing, Ph. D. anthropologie médicale (Hambourg)

Professeurs adjoints

Marie Alderson, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
 Jean-Pierre Bonin, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. santé publique (Montréal)
 Chantal Caux, M. Sc. didactique des sciences (Québec), Ph. D. santé publique (Montréal)
 Carl-Ardy Dubois, M. Sc. administration de la santé (Montréal), Ph. D. santé publique (Montréal)
 Sylvie Gendron, Ph. D. santé publique (Montréal)
 Johanne Goudreau, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. santé publique (Montréal)
 Caroline Larue, M. Sc. ès sciences (Montréal), Ph. D. sc. de l'éducation (Montréal)
 Sylvie Le May, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sciences cliniques (Montréal)
 Alain Legault, M. Sc. gérontologie (Sherbrooke), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
 Denise Malo, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
 Sylvie Noiseux, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Chargées d'enseignement

Marilyn Aita, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)
 Sylvie Dubois, MBA (Montréal), M. Éd. (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (McGill)
 France Dupuis, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)
 Pilar Ramirez, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)

Professeures invitées

Louise Boyer, M. Éd. andragogie (Montréal)
 Sophie Charland, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Certificat infirmière praticienne en soins de santé primaires (Ottawa)
 Réjeanne Dubeau, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
 Arlette Dumonceau, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
 Louise Francoeur, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
 Nicole Tremblay, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Professeurs associés

Sean Clarke, Ph. D. Nursing (McGill)
 Andréa-Maria Laizner, M. Sc. sc. infirmières (McGill), Ph. D. sc. infirmières (Pennsylvanie)
 Ariella Lang, M. Sc. sc. infirmières (McGill), Ph. D. (Montréal)
 Sylvie Lauzon, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (Case Western Reserve University)
 Cécile Michaud, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
 Jocelyne St-Arnaud, Ph. D. philosophie (Montréal) au 1^{er} juin 2007

Professeures émérites

Evelyn Adam, Fabienne Fortin, Suzanne Kérouac, Louise Lévesque, Diane Pelchat, Marie-Élisabeth Taggart, Marie-France Thibaudeau

Programme 1-630-1-1

Version 00

B.Sc. spécialisé en sciences infirmières**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 34 crédits en 1^{re} année, 35 en 2^e année et 34 crédits en 3^e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

À l'automne, l'étudiant s'inscrit au bloc A de l'un des segments 01, 02 et 03 et à l'hiver, il s'inscrit au bloc B des mêmes segments. L'inscription au segment 70 ou au segment 71 se fait au trimestre d'hiver de la 3^e année. **N.B.** Certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats à l'orientation Honor.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau**Maîtrise du français oral**

Tout étudiant doit faire la preuve de sa maîtrise du français oral. Pour ce :

- l'étudiant qui, à l'admission, a été convoqué au Test de connaissance du français (TCF) doit avoir été classé au niveau 5 à l'entrevue orale ou avoir réussi le cours EDP 1240 après avoir subi le Test, et ce, dans les délais indiqués avant d'être autorisé à poursuivre ses études;
- l'étudiant qui a réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec, celui qui a été exempté du TCF ou celui qui a réussi ce test en atteignant le seuil établi par la Faculté pour attester de sa maîtrise du français oral est réputé satisfaire aux exigences en français oral.

Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans les délais indiqués;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de « pratique de soins » doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à des cours totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Les objectifs du programme s'enracinent dans une philosophie humaniste qui considère que l'individu, sa famille et la communauté ont le potentiel pour prendre en main leur santé et agir comme agent principal de leur développement. Selon cette perspective, le rôle de l'infirmière est de faciliter l'apprentissage de modes de vie saine favorisant le développement personnel, familial et communautaire, d'aider la population à faire face à la maladie et aux crises de la vie, d'aménager l'environnement de la personne afin qu'elle puisse bénéficier des soins de santé, et de l'aider à utiliser ses ressources et celles de l'environnement pour la promotion et la protection de la santé. Le programme vise à former des infirmières et des infirmiers cliniciens généralistes habilités à la pratique professionnelle autonome.

Destinataires

Ce programme est destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales comportant les cours de la structure d'accueil des sciences de la nature.

Structure du programme

Le programme comprend 103 crédits dont 91 constituent un tronc commun formé des segments 01, 02 et 03. Il comprend aussi un bloc de 12 crédits d'orientation choisi entre les deux segments 70 ou 71.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>15 cr.</i>
+ SOI 1605	5 A 1 js	Personne et santé
+ SOI 1615	5 A 1 js	Expériences de maladie chronique 1
+ SOI 1702	2 A 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 1
SOI 1802	2 A 1 js	Initiation aux sciences infirmières
SOI 1901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 1

<i>Bloc 01 B</i>	<i>obligatoire</i>	<i>19 cr.</i>
+ SOI 1603	3 H 1 js	Expériences de maladie chronique 2
+ SOI 1625	5 H 1 js	Expériences relatives à la chirurgie
+ SOI 1705	5 H 1 js	Pratique de soins – chirurgie
+ SOI 1712	2 H 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 2
+ SOI 1803	3 H 1 js	Discipline infirmière et profession 1
+ SOI 1911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 2

Segment 02 Commun aux deux orientations (clinique et «honor»)

<i>Bloc 02 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>15 cr.</i>
+ SOI 2602	2 A 1 js	Expériences de santé en périnatalité
+ SOI 2604	4 A 1 js	Expériences de santé mentale
+ SOI 2703	3 A 1 js	Pratiques de soins – périnatalité
+ SOI 2713	3 A 1 js	Pratique de soins – santé mentale
+ SOI 2802	2 A 1 js	Discipline infirmière et profession 2
SOI 2901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 3

<i>Bloc 02 B</i>	<i>obligatoire</i>	<i>20 cr.</i>
+ SOI 2609	9 AH 1 js	Situations critiques de santé
+ SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé
+ SOI 2614	4 HE 1 js	Expériences de fin de vie
+ SOI 2723	3 AH 1 js	Pratique de soins – situations critiques
+ SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 03 Commun aux deux orientations (clinique et «honor»)

<i>Bloc 03 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>15 cr.</i>
+ SOI 3606	6 AH 1 js	Communauté et santé
+ SOI 3706	6 AH 1 js	Pratique de soins – santé communautaire
SOI 3802	2 A 1 js	Pratique en interdisciplinarité
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 5

<i>Bloc 03 B</i>	<i>obligatoire</i>				7 cr.
SOI 3602	2 H	1 js	Expériences de transition dans les soins		
+ SOI 3803	3 H	1 js	Leadership et profession infirmière 1		
+ SOI 3812	2 E	1 js	Leadership et profession infirmière 2		

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>				12 cr.
+ SOI 3506	6 H	1 js	Projet d'intervention infirmière		
+ SOI 3716	6 H	1 js	Pratique de soins – clientèle spécifique		

Segment 71 Propre à l'orientation «honor»

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>				12 cr.
MSO 6061	3 AH	1	Introduction à la biostatistique		
SOI 4706	6 H	1 js	Practicum de recherche		
SOI 6103	3 AH	1	Recherche en sciences infirmières		

Pour s'inscrire à l'orientation 71 honor, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 4,0 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats à l'orientation honor.

Programme 1-630-1-2 Version 01

B.Sc. spécialisé en sciences infirmières **J**

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps plein.

– À temps plein, l'étudiant du cheminement A (Dec-Bacc) s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits à sa 1^{re} année d'inscription et 34 crédits à sa 2^e année.

L'étudiant du cheminement B (infirmiers en exercice) s'inscrit à des cours totalisant 21 crédits en 1^{re} année, 35 en 2^e année et 34 crédits en 3^e année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**Étudiants inscrits au cheminement A (Dec-Bacc)**

– Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée Dec-Bacc, il est reconnu que les étudiants ont satisfait aux exigences des cours du segment 01 (34 crédits). À l'automne de chacune de ses années d'inscription, l'étudiant s'inscrit au bloc A du segment 02 ou du segment 03 et à l'hiver au bloc B du même segment.

Étudiants inscrits au cheminement B (infirmiers en exercice)

– En 1^{re} année, l'étudiant du cheminement B s'inscrit au cours du segment 11. Ensuite, à l'automne, tous les étudiants s'inscrivent aux blocs A des segments 02 ou 12 ou des segments 03 ou 13 et à l'hiver, aux blocs B des mêmes segments. L'inscription aux segments 80, 81, 90 ou 91 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme. **N.B.** Certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats à l'orientation Honor.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau**Maîtrise du français oral**

Tout étudiant doit faire la preuve de sa maîtrise du français oral. Pour ce :

– l'étudiant qui, à l'admission, a été convoqué au Test de connaissance du français (TCF) doit avoir été classé au niveau 5 à l'entrevue orale ou avoir réussi le cours EDP 1240 après avoir subi le Test, et ce, dans les délais indiqués avant d'être autorisé à poursuivre ses études;

– l'étudiant qui a réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec, celui qui a été exempté du TCF ou celui qui a réussi ce test en atteignant le seuil établi par la Faculté pour attester de sa maîtrise du français oral est réputé satisfait aux exigences en français oral.

Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

– tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans les délais indiqués;

– l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de « pratique de soins » doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à des cours totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Les objectifs s'enracinent dans une philosophie humaniste qui considère que l'individu, sa famille et la communauté ont le potentiel pour prendre en main leur santé et agir comme agent principal de leur développement. Selon cette perspective, le rôle de l'infirmière est de faciliter l'apprentissage de modes de vie saine favorisant le développement personnel, familial et communautaire, d'aider la population à faire face à la maladie et aux crises de la vie, d'aménager l'environnement de la personne afin qu'elle puisse bénéficier des soins de santé, et de l'aider à utiliser ses ressources et celles de l'environnement pour la promotion et la protection de la santé. Le programme vise à former des infirmières et des infirmiers généralistes habilités à la pratique professionnelle autonome.

Destinataires

Le cheminement A est destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation infirmière intégrée (Dec-Bacc) – programme 180 A0 et 180 B0. Le cheminement B est destiné aux infirmières en exercice, titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers – programme 180-01 et 180-21 ou versions antérieures.

Structure du programme

Le cheminement A comprend 103 crédits obligatoires répartis dans les trois segments de tronc commun 01 02 et 03, (91 crédits) et dans un des deux segments d'orientation segment 80 ou 81 (12 crédits). Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée Dec-Bacc, il est reconnu que les étudiants ont satisfait aux exigences des cours du segment 01 (34 crédits). Le cheminement B comprend 81 crédits obligatoires et 9 crédits à option. Les crédits sont répartis dans les trois segments de tronc commun 11, 12 et 13 (78 crédits) et dans un des deux segments d'orientation 90 ou 91 (12 crédits). Notes : En première année, l'étudiant du cheminement B s'inscrit au cours du segment 11. Ensuite, à l'automne, tous les étudiants s'inscrivent aux blocs A des segments 02 ou 12 ou des segments 03 ou 13 et à l'hiver, aux blocs B des mêmes segments. L'inscription aux segments 80, 81, 90 ou 91 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme. **N.B.** Lorsque le programme est offert à temps plein, certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>				34 cr.
+ SOI 1603	3 H	1 js	Expériences de maladie chronique 2		
+ SOI 1615	5 A	1 js	Expériences de maladie chronique 1		
+ SOI 1625	5 H	1 js	Expériences relatives à la chirurgie		

+ SOI 1702	2 A	1 js	Pratique de soins – maladie chronique 1
+ SOI 1705	5 H	1 js	Pratique de soins – chirurgie
+ SOI 1712	2 H	1 js	Pratique de soins – maladie chronique 2
+ SOI 2602	2 A	1 js	Expériences de santé en périnatalité
+ SOI 2604	4 A	1 js	Expériences de santé mentale
+ SOI 2703	3 A	1 js	Pratique de soins – périnatalité
+ SOI 2713	3 A	1 js	Pratique de soins – santé mentale

Segment 02 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

<i>Bloc 02 A</i>	<i>obligatoire</i>		15 cr.
+ SOI 2506	6 A	1 js	Approfondissement des sc. fondamentales
+ SOI 2603	3 A	1 js	Personne et santé
+ SOI 2803	3 A	1 js	Discipline infirmière et profession 1-2
SOI 2812	2 A	1 js	Intégration aux sciences infirmières
SOI 2901	1 A	1 js	Intégration des apprentissages 3

<i>Bloc 02 B</i>	<i>obligatoire</i>		20 cr.
+ SOI 2609	9 AH	1 js	Situations critiques de santé
+ SOI 2613	3 H	1 js	Famille et santé
+ SOI 2614	4 HE	1 js	Expériences de fin de vie
+ SOI 2723	3 AH	1 js	Pratique de soins – situations critiques
+ SOI 2911	1 E	1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 03 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

<i>Bloc 03 A</i>	<i>obligatoire</i>		15 cr.
+ SOI 3606	6 AH	1 js	Communauté et santé
+ SOI 3706	6 AH	1 js	Pratique de soins – santé communautaire
SOI 3802	2 A	1 js	Pratique en interdisciplinarité
SOI 3901	1 A	1 js	Intégration des apprentissages 5

<i>Bloc 03 B</i>	<i>obligatoire</i>		7 cr.
SOI 3602	2 H	1 js	Expériences de transition dans les soins
+ SOI 3803	3 H	1 js	Leadership et profession infirmière 1
+ SOI 3812	2 E	1 js	Leadership et profession infirmière 2

Segment 11 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

<i>Bloc 11 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
PHL 1952	3 AH	1 j	Principes généraux de pharmacologie
+ SOI 1007	3 AH	1 js	Méthodes d'évaluation de la santé
SOI 1173	3 AHE	1 js	Enseignement à la clientèle
SOI 3213	3 AHE	1 js	Interaction infirmière-client

<i>Bloc 11 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 9 cr., maximum 10 cr.</i>
MCB 1975	2 A	1 j	Microbiologie et immunologie
NUT 1959	2 AH	1 j	Nutrition et santé
SOI 1421	3 AHE	1 js	Communautés culturelles et soins
+ SOI 2202	3 AHE	1 js	Éthique en sciences infirmières
+ SOI 3005	4 AH	1 js	Soins et expériences de santé mentale
SOI 3012	3 AE	1 js	Prévention des infections
SOI 3207	3 AHE	1 js	Chronicité à tous les âges de la vie
SOI 3220	3 AHE	1 js	Intervention en situation de crise

Segment 12 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

<i>Bloc 12 A</i>	<i>obligatoire</i>		15 cr.
+ SOI 2506	6 A	1 js	Approfondissement des sc. fondamentales
+ SOI 2603	3 A	1 js	Personne et santé
+ SOI 2803	3 A	1 js	Discipline infirmière et profession 1-2
SOI 2812	2 A	1 js	Intégration aux sciences infirmières
SOI 2901	1 A	1 js	Intégration des apprentissages 3

<i>Bloc 12 B</i>	<i>obligatoire</i>		20 cr.
+ SOI 2609	9 AH	1 js	Situations critiques de santé
+ SOI 2613	3 H	1 js	Famille et santé
+ SOI 2614	4 HE	1 js	Expériences de fin de vie
+ SOI 2723	3 AH	1 js	Pratique de soins – situations critiques
+ SOI 2911	1 E	1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 13 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

<i>Bloc 13 A</i>	<i>obligatoire</i>		15 cr.
+ SOI 3606	6 AH	1 js	Communauté et santé
+ SOI 3706	6 AH	1 js	Pratique de soins – santé communautaire
SOI 3802	2 A	1 js	Pratique en interdisciplinarité
SOI 3901	1 A	1 js	Intégration des apprentissages 5

<i>Bloc 13 B</i>	<i>obligatoire</i>		7 cr.
SOI 3602	2 H	1 js	Expériences de transition dans les soins
+ SOI 3803	3 H	1 js	Leadership et profession infirmière 1
+ SOI 3812	2 E	1 js	Leadership et profession infirmière 2

Segment 80 Propre à l'orientation clinique

<i>Bloc 80 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
+ SOI 3506	6 H	1 js	Projet d'intervention infirmière
+ SOI 3716	6 H	1 js	Pratique de soins – clientèle spécifique

Segment 81 Propre à l'orientation honor

<i>Bloc 81 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
MSO 6061	3 AH	1	Introduction à la biostatistique
SOI 4706	6 H	1 js	Practicum de recherche
SOI 6103	3 AH	1	Recherche en sciences infirmières

Segment 90 Propre à l'orientation clinique

<i>Bloc 90 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
+ SOI 3506	6 H	1 js	Projet d'intervention infirmière
+ SOI 3716	6 H	1 js	Pratique de soins – clientèle spécifique

Segment 91 Propre à l'orientation honor

<i>Bloc 91 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
MSO 6061	3 AH	1	Introduction à la biostatistique
SOI 4706	6 H	1 js	Practicum de recherche
SOI 6103	3 AH	1	Recherche en sciences infirmières

Pour s'inscrire aux orientations 81 et 91 honor, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 4,0 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats à l'orientation honor.

Programme 1-630-5-5

Version 03

Certificat de sciences infirmières : milieu clinique**JS**

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme. Les personnes inscrites pourront terminer leur programme. La Faculté des sciences infirmières offre maintenant des modules de 15 crédits pouvant être intégrés au baccalauréat en sciences infirmières.

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de sciences infirmières : milieu clinique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme a des objectifs qui s'enracinent dans une philosophie humaniste qui considère que l'individu, sa famille et la communauté ont le potentiel pour prendre en main leur santé et agir comme agent principal de leur développement. Selon cette perspective, le rôle de la profession infirmière est de faciliter l'apprentissage de modes de vie saine qui vont favoriser le développement personnel, familial et communautaire, d'aider la population à faire face à la maladie et aux crises de la vie, d'aménager l'environnement du patient afin qu'il puisse bénéficier des soins de santé, et de l'aider à utiliser ses ressources et celles de l'environnement pour la promotion et la protection de la santé. Le programme vise à offrir aux infirmières et infirmiers des outils complémentaires pour développer un mode autonome de pratique professionnelle. Il comporte six orientations : Générale; Soins infirmiers en cardiologie; Soins infirmiers en chronicité; Soins infirmiers aux personnes âgées; Soins infirmiers en psychiatrie; Soins infirmiers d'urgence.

Structure du programme

Ce programme de 30 crédits comporte six orientations. Le segment 01, commun à toutes les orientations, comprend 12 crédits obligatoires et de 3 à 7 crédits à option. L'orientation générale est complétée par 9 à 12 crédits à option. L'orientation Soins infirmiers en psychiatrie est complétée par 9 crédits obligatoires et par 6 à 9 crédits à option. L'orientation Soins infirmiers d'urgence est complétée par 15 crédits obligatoires. Les trois autres orientations sont complétées par 6 crédits obligatoires et par 3 à 6 crédits à option. Les orientations comportent de 0 à 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun

Bloc 01 A	obligatoire		12 cr.
SOI 1173	3 AHE 1 js	Enseignement à la clientèle	
SOI 3213	3 AHE 1 js	Interaction infirmière-client	
SOI 3221	3 AHE 1 js	Modèles en soins infirmiers	
SOI 3320	3 AHE 1 js	Projet d'intégration	
Bloc 01 B	option		minimum 3 cr., maximum 7 cr.
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction	
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique	
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation	
MSO 2900	3 AH 1	Éléments de base en épidémiologie	
NUT 3060	3 H 1	Nutrition publique et consommation	
PST 1956	2 AH 1	Psychopathologie infantile	
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion	
PSY 3129S	3 AHE 1	Méthodes et techniques d'entrevues	
SOI 3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise	
+ SOI 3310	3 AHE 1 js	Soins infirmiers en neurologie	
SOL 1970	3 E 1 j	Sociologie du Québec	
STT 1971	3 AHE 1 s	Introduction à la statistique	

Segment 70 Orientation générale

Bloc 70 A	option		minimum 9 cr., maximum 12 cr.
SOI 2212	3 AHE 1 js	Sciences infirmières et famille	
SOI 3201	3 AHE 1 js	Bioéthique en soins infirmiers	
SOI 3202	3 AHE 1 js	Psychosomatique et soins infirmiers	
SOI 3207	3 AHE 1 js	Chronicité à tous les âges de la vie	
SOI 3209	3 AHE 1 js	Soins infirmiers aux mourants	
SOI 3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise	
SOI 3303	3 AHE 1	Pratique inf. et réinsertion sociale	
SOI 3382	3 AHE 1	Pratique infirmière : aspects sociaux	
SOI 3386	3 AHE 1 js	Introduction à la recherche	

Segment 71 Orientation cardiologie

Bloc 71 A	obligatoire		6 cr.
SOI 3311	3 AHE 1 js	Soins infirmiers en cardiologie 1	
+ SOI 3318	3 AHE 1 js	Soins infirmiers en cardiologie 2	
Bloc 71 B	option		minimum 3 cr., maximum 6 cr.
SOI 3202	3 AHE 1 js	Psychosomatique et soins infirmiers	
SOI 3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise	
+ SOI 3319	3 AHE 1	Soins en chirurgie cardiovasculaire	

Segment 72 Orientation soins infirmiers en chronicité

Bloc 72 A	obligatoire		6 cr.
SOI 3207	3 AHE 1 js	Chronicité à tous les âges de la vie	
+ SOI 3210	3 AHE 1	Soins infirmiers en réadaptation	

Bloc 72 B	option		minimum 3 cr., maximum 6 cr.
+ SOI 3211	3 AHE 1	Soins infirmiers aux stomisés	
+ SOI 3212	3 AHE 1	Intervention auprès des stomisés	
+ SOI 3310	3 AHE 1 js	Soins infirmiers en neurologie	
SOI 3315	3 AHE 1	Soins à long terme à la personne âgée	

Segment 73 Orientation soins infirmiers aux personnes âgées

Bloc 73 A	obligatoire		6 cr.
+ SOI 3206	3 AHE 1	Sénescence et soins infirmiers	
SOI 3315	3 AHE 1	Soins à long terme à la personne âgée	
Bloc 73 B	option		minimum 3 cr., maximum 6 cr.
SOI 3207	3 AHE 1 js	Chronicité à tous les âges de la vie	
SOI 3208	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychogériatrie	
SOI 3209	3 AHE 1 js	Soins infirmiers aux mourants	
+ SOI 3210	3 AHE 1	Soins infirmiers en réadaptation	

Segment 74 Orientation soins infirmiers en psychiatrie

Bloc 74 A	obligatoire		9 cr.
+ SOI 3301	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychiatrie 1	
+ SOI 3302	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychiatrie 2	
SOI 3322	3 AHE 1	Stage en soins infirmiers psychiatriques	
Bloc 74 B	option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
SOI 3208	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychogériatrie	
SOI 3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise	
SOI 3303	3 AHE 1	Pratique inf. et réinsertion sociale	
SOI 3314	3 AHE 1	Soins infirmiers en pédopsychiatrie	
+ SOI 3316	3 AHE 1	Soins psychiatriques et groupe restreint	
+ SOI 3317	3 AHE 1	Milieu thérapeutique en psychiatrie	

Segment 75 Orientation soins infirmiers d'urgence

Bloc 75 A	obligatoire		15 cr.
SOI 3231	3 AHE 1 js	Éval. de la santé en situation d'urgence	
+ SOI 3232	3 AHE 1 js	Soins en situation critique (urgence) 1	
+ SOI 3233	3 AHE 1 js	Soins en situation critique (urgence) 2	
+ SOI 3234	3 AHE 1 js	Soins en situation critique (urgence) 3	
+ SOI 3235	3 AHE 1 js	Intégration des compétences (urgence)	

Programme 1-630-5-6

Version 00

**Certificat de sciences infirmières :
intégration et perspectives****JS**

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme. Les personnes inscrites pourront terminer leur programme. La Faculté des sciences infirmières offre maintenant des modules de 15 crédits pouvant être intégrés au baccalauréat en sciences infirmières.

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de sciences infirmières : intégration et perspective. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux infirmières et infirmiers titulaires d'au moins deux certificats d'études de premier cycle, dont l'un en sciences infirmières.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits de cours répartis comme suit : 9 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
SOI 2212	3 AHE 1 js	Sciences infirmières et famille	
SOI 3201	3 AHE 1 js	Bioéthique en soins infirmiers	
SOI 3386	3 AHE 1 js	Introduction à la recherche	
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
+ SOI 3301	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychiatrie 1	
+ SOI 3302	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychiatrie 2	
SOI 3370	3 AHE 1 js	Gestion des soins infirmiers	
SOI 3374	3 AH 1 j	Gestion de la qualité des soins	
SOI 3382	3 AHE 1	Pratique infirmière : aspects sociaux	
<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
SOI 1173	3 AHE 1 js	Enseignement à la clientèle	
SOI 3202	3 AHE 1 js	Psychosomatique et soins infirmiers	
+ SOI 3206	3 AHE 1	Sénescence et soins infirmiers	
SOI 3207	3 AHE 1 js	Chronicité à tous les âges de la vie	
SOI 3208	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychogériatrie	
SOI 3209	3 AHE 1 js	Soins infirmiers aux mourants	
+ SOI 3210	3 AHE 1	Soins infirmiers en réadaptation	
SOI 3213	3 AHE 1 js	Interaction infirmière-client	
SOI 3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise	
SOI 3221	3 AHE 1 js	Modèles en soins infirmiers	
SOI 3303	3 AHE 1	Pratique inf. et réinsertion sociale	
SOI 3311	3 AHE 1 js	Soins infirmiers en cardiologie 1	
SOI 3314	3 AHE 1	Soins infirmiers en pédopsychiatrie	
SOI 3315	3 AHE 1	Soins à long terme à la personne âgée	
+ SOI 3316	3 AHE 1	Soins psychiatriques et groupe restreint	
+ SOI 3317	3 AHE 1	Milieu thérapeutique en psychiatrie	
+ SOI 3318	3 AHE 1 js	Soins infirmiers en cardiologie 2	
<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
ANT 3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux	
DRT 3810G	3 AHE 1 js	Droit de la santé	
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction	
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique	
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation	
MAT 1901	3 AH 1 js	Compléments de mathématiques	
MSO 2900	3 AH 1	Éléments de base en épidémiologie	
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique	
PSY 3129S	3 AHE 1	Méthodes et techniques d'entrevues	
STT 1971	3 AHE 1 s	Introduction à la statistique	

Programme 1-630-7-1 Version 00
Module en sciences infirmières (urgence) JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme court de 15 crédits vise l'acquisition de connaissances provenant des sciences biologiques et des sciences infirmières ainsi que le développement d'habiletés de résolution de problèmes, de jugement clinique et d'interventions infirmières sûres et rapides qui prennent appui sur des règles d'éthique. Il vise également à développer des habiletés personnelles permettant de conjuguer la compétence et le stress en situation critique (urgence) dans le milieu hospitalier.

Destinataires

Ce programme court de 15 crédits s'adresse à des infirmières et infirmiers oeuvrant dans une unité de soins d'urgence ou susceptibles d'y oeuvrer et désireux de développer ou de renforcer des compétences spécifiques à leur domaine de soins.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
SOI 3231	3 AHE 1 js	Éval. de la santé en situation d'urgence	
+ SOI 3232	3 AHE 1 js	Soins en situation critique (urgence) 1	
+ SOI 3233	3 AHE 1 js	Soins en situation critique (urgence) 2	
+ SOI 3234	3 AHE 1 js	Soins en situation critique (urgence) 3	
+ SOI 3235	3 AHE 1 js	Intégration des compétences (urgence)	

Programme 1-630-7-5

Version 00

Module en évaluation de la santé et interventions**Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux infirmières en exercice de parfaire leurs compétences en évaluation de la santé, et de développer une pratique réflexive quant à leur intervention auprès de la personne.

Destinataires

Le module Évaluation de la santé et interventions s'adresse à des infirmières en exercice qui souhaitent revisiter leur pratique à la lumière des données récentes dans le domaine, et à celles qui entendent poursuivre leurs études au niveau du baccalauréat en sciences infirmières.

Structure du programme

Ce module, offert à temps partiel, est constitué de 15 crédits (12 crédits obligatoires et 3 crédits à option).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
PHL 1952	3 AH 1 j	Principes généraux de pharmacologie	
+ SOI 1007	3 AH 1 js	Méthodes d'évaluation de la santé	

SOI 1173	3	AHE 1 js	Enseignement à la clientèle
SOI 3213	3	AHE 1 js	Interaction infirmière-client

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>	
SOI 1421	3	AHE 1 js	Communautés culturelles et soins
+ SOI 2202	3	AHE 1 js	Éthique en sciences infirmières
SOI 3012	3	AE 1 js	Prévention des infections
SOI 3220	3	AHE 1 js	Intervention en situation de crise

Les cours de ce module peuvent être intégrés à un programme d'études s'ils en font partie. En particulier, ils peuvent être intégrés au Baccalauréat en sciences infirmières 1-630-1-2. Ce module pourra aussi être intégré à un certificat sur étude du dossier.

Programme 1-481-5-0

Version 02

Certificat en santé communautaire

Programme offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro (514) 343-7489.

Section 13

Faculté de théologie et de sciences des religions

Table des matières

Introduction	13-1
Coordonnées générales de la Faculté	13-1
Direction	13-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	13-1
Personnel enseignant	13-1
Programmes d'études	13-1
Répertoire des cours	13-11

À jour le 1^{er} avril 2007

Faculté de théologie et de sciences des religions

Introduction

Au cœur d'une métropole réputée pour sa diversité culturelle, ethnique et religieuse, la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) vise l'intégration des recherches fondamentales et appliquées permettant d'approfondir les religions dans leurs contextes et avec leurs défis. La FTSR investit tant dans l'étude de sa tradition catholique romaine que dans celle des autres traditions religieuses et spiritualités. Dans l'un et l'autre cas, elle entend conjuguer rigueur intellectuelle et respect des diverses visions du monde et options religieuses.

Son travail en théologie et en sciences des religions privilégie une approche interdisciplinaire et met à contribution les sciences humaines et sociales. Attentive au dialogue œcuménique entre les confessions chrétiennes, la Faculté s'ouvre aussi au dialogue interreligieux depuis quelques années. Elle soutient plusieurs groupes et projets de recherche et des chaires qui disent bien son orientation : *Religion, culture et société* ; *Islam, pluralisme et globalisation*, et, bientôt, *Christianisme et transmission*.

En lien avec la recherche, la FTSR offre, à tous les cycles, des programmes en études bibliques, théologie, bioéthique, théologie pratique et sciences des religions, susceptibles de répondre aux attentes contemporaines à la lumière de l'étude des traditions anciennes. Elle vise à former des intervenants compétents dans les secteurs reliés aux grandes questions religieuses, éthiques et spirituelles de notre temps : analyse du phénomène religieux, initiation, éducation et accompagnement dans les communautés chrétiennes, intervention en soins spirituels en milieu de santé, défis sociaux, dialogue interreligieux et résolution de conflits. Elle accueille des personnes désireuses de vivre leurs implications personnelles de façon réfléchie et de soutenir cette même expérience autour d'elles. Elle offre aussi des cours à des professionnels en formation dans d'autres disciplines pour leur permettre d'intégrer la dimension religieuse et spirituelle à leurs pratiques. Ces activités se déroulent habituellement sur les campus de Montréal, Longueuil et Laval de même que dans les Centres de formation.

La diversité de formation de son personnel enseignant est garante de ses objectifs et de sa capacité d'élaborer des projets de recherche respectueux des enjeux liés aux différentes traditions religieuses. La Faculté explore des voies de recherche comme les théologies féministes et contextuelles, l'analyse narrative, la *process theology*, la théologie discursive, la praxéologie et les sciences des religions appliquées.

Depuis sa fondation en 1878 et surtout depuis son arrivée sur le campus universitaire en 1967, la FTSR constitue un pôle majeur de la théologie francophone en Amérique du Nord. Elle contribue au GREB (Groupe de recherche en bioéthique) depuis 1977, au CERUM (Centre d'étude des religions de l'Université de Montréal) depuis 2000, au CETECQ (Centre d'éthique et de théologie contextuelles québécoises) depuis 2004 et elle s'est associée au CINR (Centre d'informations sur les nouvelles religions) en 2005. Par ses partenariats, elle entend apporter sa contribution au rapprochement entre le savoir et les engagements personnels, y compris religieux.

Coordonnées générales de la Faculté

3333, ch. Queen-Mary Bureau Tél. : (514)
630 343-7080

Direction

Doyen : **Jean Duhaime**
Vice-doyen : **Alain Gignac**
Secrétaire : **Jean-Claude Breton**

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Faculté de théologie et de sciences des religions

Par année
19,00 \$

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Jean-Marc Charron, M.Th., Ph.D. théologie – études pastorales (Montréal)
Jean Duhaime, M.Th., M.Sc. sociologie (Montréal), E.D.E.B.A.F. (Jérusalem)
Solange Lefebvre, D.E.S. musique (Conservatoire du Québec), Ph.D. théologie (Montréal), D.E.A. anthropologie sociale et ethnologie (Paris)
Odette Mainville, Ph.D. théologie – études bibliques (Montréal)
Jean-Guy Nadeau, M.A. philosophie (Ottawa), Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Michel Beaudin, Ph.D. théologie (Montréal)
Jean-Claude Breton, B.Ph., M.Th. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)
Patrice Brodeur, M.A. études islamiques (McGill), M.A. et Ph.D. études religieuses (Harvard)
Denise Couture, Ph.D. théologie (Montréal)
Robert David, Ph.D. théologie – études bibliques (Montréal)
Jean-Marc Gauthier, B.A. philosophie, M.A. théologie (Ottawa), Ph.D. théologie (Montréal)
Alain Gignac, D.S.E.B. études bibliques, D.E.A. histoire des religions et anthropologie religieuse (Paris), Ph.D. théologie – études bibliques (Montréal)
Béatrice Godard, Licence sociologie (Nantes), M.A. sociologie (Ottawa), Ph.D. sociologie (Montréal)
Pierre Létourneau, M.A. théologie (Laval), Lic. Écriture Sainte (Rome), Ph.D. théologie (Laval)
Jean-François Roussel, Ph.D. théologie (Montréal)
Guy-Robert St-Arnaud, M.A. théologie (UQTR), D.Th. (Strasbourg), D.E.A. psychanalyse (Paris)

Professeur adjoint

Olivier Bauer, Licence en théologie (Université de Neuchâtel, Suisse), Doctorat en théologie (Université de Lausanne, Suisse)

Responsables de formation professionnelle

Annie Laporte, M.Ed. enseignement secondaire et collégial (Montréal), M.A. théologie (Sherbrooke)
Phyllis Smyth, Ph.D. études bibliques (University of St-Andrews, Écosse)

Professeurs associés

Pamela Bright, B.A. histoire (Queensland), Ph.D. patristique (Notre-Dame)
Henri Derroite, Doctorat (Université Catholique de Louvain, Belgique)
Anne Fortin, Maîtrise en théologie (Laval), Doctorat en sciences théologiques (Institut Catholique de Paris), Doctorat en histoire des religions et anthropologie religieuse (Sorbonne)
Charles Kannengiesser, Doctorat ès sciences religieuses (Université de Strasbourg), Doctorat de théologie (Institut Catholique de Paris), Doctorat d'État ès Lettres et Sciences humaines, (Sorbonne)

Professeur invité

Hubert Doucet, L.Th. (Ottawa), Doctorat en sciences religieuses (Strasbourg)

Professeurs émérites

Richard Bergeron
Guy Couturier
Guy Durand
Jacques Grand'Maison

Programme 1-885-1-0

Version 08

Baccalauréat spécialisé en théologie

JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour s'inscrire aux cours du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 60 crédits, avoir une moyenne cumulative de 3,7 et avoir l'approbation du responsable du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en théologie (B. Th.).

Objectifs

Le baccalauréat couvre les éléments fondamentaux de la théologie tout en maintenant une ouverture sur les sciences des religions. Les cours du bloc obligatoire touchent aux quatre secteurs de la théologie : les études bibliques, la théologie systématique, la théologie pratique et les sciences des religions. L'étudiant qui le souhaite peut inscrire sa formation dans une perspective catholique, notamment en ce qui concerne la sacramentaire et l'ecclésiologie. Le programme donne une formation fondamentale pertinente à diverses sphères d'emploi (milieux ecclésiastiques, de santé, sociaux, carcéraux, etc.) ou habilite à poursuivre des études supérieures.

Le cheminement honor offre la possibilité d'un exercice de synthèse théologique, d'une formation approfondie en recherche et prépare plus immédiatement à la maîtrise (problématisation d'un sujet de recherche et premier cours de 2e cycle).

Structure du programme

Le baccalauréat en théologie comporte 45 crédits de cours obligatoires, 42 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Le cheminement honor comporte les neuf crédits du blov 77V et 3 crédits du bloc 77W.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>45 cr.</i>
SRL 1005	3 AHE 1 js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL 1080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde
THL 1005	3 AHE 1 js	Méthodes et outils en théologie
THL 1015	3 AHE 1 js	La théologie pratique, un carrefour
THL 1025	3 AHE 1 s	Israël biblique et son histoire
THL 1035	3 AHE 1 js	Initiation au Premier (Ancien) Testament
THL 1045	3 AHE 1 js	Initiation au Second (Nouveau) Testament
THL 1055	3 AHE 1 js	Dieu : questions et approches
THL 1065	3 AHE 1 js	Jésus : de l'histoire à la théologie
THL 1075	3 AHE 1 js	Rites et sacrements
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme
THL 1095	3 AHE 1 js	Éthique théologique
THL 2005	3 AHE 1 js	Sources et voies de spiritualité
THL 2015	3 AHE 1 js	Herméneutique biblique et théologique
THL 2035	3 AHE 1 js	Sources philosophiques de la théologie

Bloc 01 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Études bibliques

THL 1091E	3 AHE 1 js	Bible et tradition évangélique
THL 2105	3 AHE 1 js	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
THL 2115	3 AHE 1 js	Jésus et la tradition synoptique
THL 2220	3 AHE 1 js	Géographie et archéologie biblique
THL 2505	3 AHE 1 js	Regard sur le prophétisme biblique
THL 2520	3 AHE 1 js	Paul et son oeuvre
THL 3005	3 AHE 1 js	Spiritualité et sagesse dans la Bible
THL 3025	3 AHE 1 js	Luc et Actes : de Jésus à l'Église
THL 3085	3 AHE 1 js	Littérature johannique
THL 3580	3 AHE 1 js	Questions spéciales en études bibliques

Bloc 01 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Théologie systématique

THL 1096E	3 AHE 1 js	Introduction à la théologie évangélique
THL 1097E	3 AHE 1 js	Questions de théologie évangélique

THL 2125	3 AHE 1 js	Théologie fondamentale
THL 2145	3 AHE 1 js	Panorama de la foi chrétienne
THL 2170	3 AHE 1 js	Baptême, confirmation, pardon
THL 2175	3 AHE 1 js	L'eucharistie
THL 2180	3 AHE 1 js	Sexualité et tradition chrétienne
THL 2525	3 AHE 1 js	Éthique sociothéologique
THL 2535	3 AHE 1 js	L'Église et les fonctions ecclésiastiques
THL 2560	3 AHE 1 js	Mal et souffrance, limites de Dieu?
THL 3045	3 AHE 1 js	Les Pères de l'Église
THL 3055	3 AHE 1 js	Histoire des théologies chrétiennes
THL 3065	3 AHE 1 js	Rencontre des Églises et des religions
THL 3505	3 AHE 1 js	L'être humain comme thème théologique
THL 3510	3 AHE 1 js	Théologies contextuelles
THL 3520	3 AHE 1 js	Bioéthique
THL 3525	3 AHE 1 js	Questions psychanalytiques en théologie
THL 3585	3 AHE 1 js	Questions spéciales en th. systématique

Bloc 01 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Théologie pratique

SRL 2515	3 AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
THL 1090E	3 AHE 1 js	Intervention pastorale
THL 1093E	3 AHE 1 js	Modernité, urbanisation et église
THL 1094E	3 AHE 1 js	Le renouveau dans l'Église évangélique
THL 2135	3 AHE 1 js	Praxéologie 1 : des pratiques complexes
+ THL 2140	3 AHE 1 js	Praxéologie 2 : des pratiques pertinentes
THL 2150	3 AHE 1 js	Animation pastorale
THL 2155	3 AHE 1 js	Éducation de la foi
THL 2530	3 AHE 1 js	Transmission de la foi aujourd'hui
THL 2540	3 AHE 1 js	Pratiques rituelles : analyse-créations
THL 2545	3 AHE 1 js	Langage et communication en catéchèse
THL 2550	3 AHE 1 js	Pédagogie et instruments catéchétiques
THL 2555	3 AHE 1 js	La catéchèse dans le projet ecclésial
THL 2565	3 AHE 1 js	Catéchèse et éducation morale
THL 3000	3 AHE 1 js	Foi, politique et engagement social
THL 3015	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral
THL 3035	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral et santé
THL 3075	3 AHE 1 js	Gestion et leadership en Église
THL 3590	3 AHE 1 js	Questions spéciales en théol. pratique

Bloc 01 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Sciences des religions

SRL 1001	3 AHE 1 js	Théories en sciences des religions
SRL 1011	3 AHE 1 js	Spiritualités de l'Asie du sud
SRL 1025	3 AHE 1 js	Christianisme, arts et littérature
SRL 1055	3 AHE 1 js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL 1090	3 AHE 1 js	L'islam
SRL 1091	3 AHE 1 js	Le judaïsme
SRL 1431	3 AE 1 js	Religions, éthique et modernité
SRL 2025	3 AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec
SRL 2030	3 AHE 1 js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL 2040	3 AHE 1 js	Pluralisme religieux et milieux de santé
SRL 2070	3 AHE 1 js	Psilogie et religion
SRL 2520	3 AE 1 js	Dialogue interreligieux
SRL 2521	3 AE 1 js	Diversité relig. et dévelop. personnel
SRL 2522	3 AE 1 js	Spiritualités amérindiennes
SRL 2523	3 AE 1 js	Spiritualités de l'Asie de l'est
SRL 2524	3 AE 1 js	Patrimoine religieux du Québec
SRL 2525	3 AE 1 js	Spiritualités africaines et créoles
SRL 3005	3 AHE 1 js	La religion dans l'espace public
SRL 3015	3 AHE 1 js	Religions et politique
SRL 3030	3 AHE 1 js	La mort et l'au-delà
SRL 3040	3 AHE 1 js	Religion et intervention psychosociale
SRL 3120	3 AHE 1 js	L'interreligieux et gestion de conflits
SRL 3595	3 AHE 1 js	Questions spéciales en sc. des religions

Bloc 01 F *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Formation complémentaire

ANT 2020	3 A 1 j	Anthropologie de la religion
ANT 3035	3 H 1 j	Dynamique socioculturelle
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
GER 1000D	3 AHE 1	Introduction à la gérontologie
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine

HGL 2000	3 A 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HST 1931	3 A 1 s	L'Antiquité
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes
JES 1000	3 AHE 1 js	L'intervenant et la relation d'aide
MSO 2030D	3 AHE 1	Systèmes de santé et santé communautaire
PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1400	3 A 1 j	Problèmes en éthique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique
PHI 3925	3 A 1 j	Religion, science, raison philosophique
PHY 1972D	3 AH 1	Initiation à l'astronomie
PPA 2210	3 AHE 1	Croissance de l'enfant et école primaire
PSY 2961	3 H 1 j	Psychologie du développement humain 2
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques
SOL 2306	3 H 1 j	Sociologie des religions
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire

Bloc 01 G option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Stages

SRL 2526	3 AHE 1	Stage d'exploration SR appliquées 1
SRL 2527	3 AHE 1 js	Stage international
SRL 3090	3 AHE 1 js	Stage en milieu multireligieux
SRL 3121	3 AHE 1 js	Stage d'intervention SR appliquées 2
THL 1051	3 AHE 1 js	Stage en intervention catéchétique
THL 2160	3 AHE 1 js	Stage d'exploration
THL 3160	3 AHE 1 js	Stage d'intégration

Segment 77

Bloc 77 H option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Langues

ANG 1969	3 AHE 1 j	Intermediate Reading
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Advanced Reading
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
THL 2165	6 AHE 2 js	Grec biblique élémentaire
THL 2185	6 AHE 2 js	Hébreu biblique élémentaire

Bloc 77 V option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Cheminement honor : projet

THL 4000	3 AHE 1 js	Cheminement personnalisé 1
THL 4001	3 AHE 1 js	Cheminement personnalisé 2
THL 4002	3 AHE 1 js	Projet de recherche honor

Bloc 77 W option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Cheminement honor : formation avancée

SRL 6120	3 AHE 1	Théorie de la religion 1
SRL 6203	3 AHE 1	Religion, culture et société
THB 6110	3 AHE 1 js	Méthode historico-critique
THB 6120	3 AHE 1	Méthodes synchroniques
THL 6100	3 AHE 1	Interprétation théologique et biblique
THP 6110	3 AHE 1 js	Théologie et sc. des religions

Programme 1-885-2-0

Version 06

Majeur en théologie**JS****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en théologie.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le majeur couvre les éléments fondamentaux de la théologie tout en maintenant une ouverture sur les sciences des religions. Les cours du bloc obligatoire touchent aux quatre secteurs de la théologie : les études bibliques, la théologie systématique, la théologie pratique et les sciences des religions. L'étudiant qui le souhaite peut inscrire sa formation dans une perspective catholique, notamment en ce qui concerne la sacramentaire et l'ecclésiologie. Le programme s'adresse tant aux étudiants qui désirent compléter leur formation par un mineur dans une autre discipline qu'à ceux qui souhaiteraient passer ultérieurement au programme de baccalauréat en théologie.

Structure du programme

Le majeur en théologie comporte 30 crédits de cours obligatoires, 27 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A obligatoire 30 cr.

SRL 1005	3 AHE 1 js	Introduction aux phénomènes religieux
THL 1005	3 AHE 1 js	Méthodes et outils en théologie
THL 1025	3 AHE 1 s	Israël biblique et son histoire
THL 1035	3 AHE 1 js	Initiation au Premier (Ancien) Testament
THL 1045	3 AHE 1 js	Initiation au Second (Nouveau) Testament
THL 1055	3 AHE 1 js	Dieu : questions et approches
THL 1065	3 AHE 1 js	Jésus : de l'histoire à la théologie
THL 1075	3 AHE 1 js	Rites et sacrements
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme
THL 1095	3 AHE 1 js	Éthique théologique

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Études bibliques

THL 1090E	3 AHE 1 js	Intervention pastorale
THL 1091E	3 AHE 1 js	Bible et tradition évangélique
THL 2015	3 AHE 1 js	Herméneutique biblique et théologique
THL 2105	3 AHE 1 js	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
THL 2115	3 AHE 1 js	Jésus et la tradition synoptique
THL 2220	3 AHE 1 js	Géographie et archéologie biblique
THL 2505	3 AHE 1 js	Regard sur le prophétisme biblique
THL 2520	3 AHE 1 js	Paul et son oeuvre
THL 3005	3 AHE 1 js	Spiritualité et sagesse dans la Bible
THL 3025	3 AHE 1 js	Luc et Actes : de Jésus à l'Église
THL 3085	3 AHE 1 js	Littérature johannique
THL 3580	3 AHE 1 js	Questions spéciales en études bibliques

Bloc 01 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Théologie systématique

THL 1096E	3 AHE 1 js	Introduction à la théologie évangélique
THL 1097E	3 AHE 1 js	Questions de théologie évangélique
THL 2005	3 AHE 1 js	Sources et voies de spiritualité
THL 2035	3 AHE 1 js	Sources philosophiques de la théologie
THL 2125	3 AHE 1 js	Théologie fondamentale
THL 2145	3 AHE 1 js	Panorama de la foi chrétienne
THL 2170	3 AHE 1 js	Baptême, confirmation, pardon
THL 2175	3 AHE 1 js	L'eucharistie
THL 2180	3 AHE 1 js	Sexualité et tradition chrétienne
THL 2525	3 AHE 1 js	Éthique sociothéologique
THL 2535	3 AHE 1 js	L'Église et les fonctions ecclésiales
THL 2560	3 AHE 1 js	Mal et souffrance, limites de Dieu?
THL 3045	3 AHE 1 js	Les Pères de l'Église
THL 3055	3 AHE 1 js	Histoire des théologies chrétiennes
THL 3065	3 AHE 1 js	Rencontre des Églises et des religions

THL 3505	3 AHE 1	js	L'être humain comme thème théologique
THL 3510	3 AHE 1	js	Théologies contextuelles
THL 3520	3 AHE 1	js	Bioéthique
THL 3525	3 AHE 1	js	Questions psychanalytiques en théologie
THL 3585	3 AHE 1	js	Questions spéciales en th. systématique

Bloc 01 D option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Théologie pratique

SRL 2515	3 AHE 1	js	Cultures et spiritualités des jeunes
THL 1015	3 AHE 1	js	La théologie pratique, un carrefour
THL 1093E	3 AHE 1	js	Modernité, urbanisation et église
THL 1094E	3 AHE 1	js	Le renouveau dans l'Église évangélique
THL 2135	3 AHE 1	js	Praxéologie 1 : des pratiques complexes
+ THL 2140	3 AHE 1	js	Praxéologie 2: des pratiques pertinentes
THL 2150	3 AHE 1	js	Animation pastorale
THL 2155	3 AHE 1	js	Éducation de la foi
THL 2530	3 AHE 1	js	Transmission de la foi aujourd'hui
THL 2540	3 AHE 1	js	Pratiques rituelles : analyse-créations
THL 2545	3 AHE 1	js	Langage et communication en catéchèse
THL 2550	3 AHE 1	js	Pédagogie et instruments catéchétiques
THL 2555	3 AHE 1	js	La catéchèse dans le projet ecclésial
THL 2565	3 AHE 1	js	Catéchèse et éducation morale
THL 3000	3 AHE 1	js	Foi, politique et engagement social
THL 3015	3 AHE 1	js	Accompagnement pastoral
THL 3035	3 AHE 1	js	Accompagnement pastoral et santé
THL 3075	3 AHE 1	js	Gestion et leadership en Église
THL 3590	3 AHE 1	js	Questions spéciales en théol. pratique

Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Sciences des religions

SRL 1001	3 AHE 1	js	Théories en sciences des religions
SRL 1011	3 AHE 1	js	Spiritualités de l'Asie du sud
SRL 1025	3 AHE 1	js	Christianisme, arts et littérature
SRL 1055	3 AHE 1	js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL 1080	3 AHE 1	js	Les grandes religions du monde
SRL 1090	3 AHE 1	js	L'islam
SRL 1091	3 AHE 1	js	Le judaïsme
SRL 1431	3 AE 1	js	Religions, éthique et modernité
SRL 2025	3 AHE 1	js	Histoire religieuse du Québec
SRL 2030	3 AHE 1	js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL 2040	3 AHE 1	js	Pluralisme religieux et milieu de santé
SRL 2070	3 AHE 1	js	Psilogie et religion
SRL 2135	3 AE 1	js	Praxéologie 1: des pratiques complexes
SRL 2140	3 AE 1	js	Praxéologie 2: des pratiques pertinentes
SRL 2520	3 AE 1	js	Dialogue interreligieux
SRL 2521	3 AE 1	js	Diversité relig. et dévelop. personnel
SRL 2522	3 AE 1	js	Spiritualités amérindiennes
SRL 2523	3 AE 1	js	Spiritualités de l'Asie de l'est
SRL 2524	3 AE 1	js	Patrimoine religieux du Québec
SRL 2525	3 AE 1	js	Spiritualités africaines et créoles
SRL 3005	3 AHE 1	js	La religion dans l'espace public
SRL 3015	3 AHE 1	js	Religions et politique
SRL 3030	3 AHE 1	js	La mort et l'au-delà
SRL 3040	3 AHE 1	js	Religion et intervention psychosociale
SRL 3120	3 AHE 1	js	L'interreligieux et gestion de conflits
SRL 3595	3 AHE 1	js	Questions spéciales en sc. des religions

Bloc 01 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Stages

SRL 2526	3 AHE 1	js	Stage d'exploration SR appliquées 1
SRL 2527	3 AHE 1	js	Stage international
SRL 3090	3 AHE 1	js	Stage en milieu multireligieux
SRL 3121	3 AHE 1	js	Stage d'intervention SR appliquées 2
THL 1051	3 AHE 1	js	Stage en intervention catéchétique
THL 2160	3 AHE 1	js	Stage d'exploration
THL 3160	3 AHE 1	js	Stage d'intégration

Segment 78

Bloc 78 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Langues

ANG 1969	3 AHE 1	j	Intermediate Reading
+ ANG 1975	3 HE 1	js	Advanced Reading
LAT 1111	3 A 1	s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1	s	Initiation à la langue latine 2

THL 2165	6 AHE 2	js	Grec biblique élémentaire
THL 2185	6 AHE 2	js	Hébreu biblique élémentaire

Programme 1-885-7-1

Version 00

Module en approche critique du christianisme

JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel, soit à moins de 12 crédits par trimestre (il peut aussi suivre le programme en concomitance avec un autre programme). Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le christianisme fait partie de l'héritage culturel québécois, mais est souvent méconnu, au sens propre de « mal connu ». De même, le rôle critique de la théologie, comme questionnement sur Dieu, sur l'humain et sur le monde, et comme appui dans la quête de sens, n'est pas toujours aisément perçu en dehors des cercles théologiques.

Dans ce contexte, le module « Approche critique du christianisme » vise trois objectifs : 1) acquérir une connaissance de base du christianisme avec les visions de l'être humain, du monde et de Dieu qu'il propose; 2) s'initier à la théologie, comme outil de réflexion critique et de quête de sens; 3) s'interroger sur l'influence du christianisme sur la culture, en Occident et au Québec.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent faire l'expérience de la théologie universitaire en même temps qu'approfondir leur connaissance du christianisme. Il offre une formation complémentaire et peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

SRL 1025	3 AHE 1	js	Christianisme, arts et littérature
SRL 2025	3 AHE 1	js	Histoire religieuse du Québec
THL 1065	3 AHE 1	js	Jésus : de l'histoire à la théologie
THL 1095	3 AHE 1	js	Éthique théologique
THL 2105	3 AHE 1	js	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
THL 2115	3 AHE 1	js	Jésus et la tradition synoptique
THL 3505	3 AHE 1	js	L'être humain comme thème théologique

Avec l'approbation du responsable de programme, l'étudiant peut substituer à un cours du bloc 70A tout autre cours de théologie ou de sciences des religions.

Programme 1-895-5-2

Version 01

Certificat en théologie pratique**JS****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en théologie.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le certificat en théologie pratique vise à initier l'étudiant à l'analyse des pratiques sociales et ecclésiales, à leur interprétation théologique et à l'élaboration de projets d'intervention. À la fin de sa formation, l'étudiant devrait être en mesure : 1) d'identifier les éléments caractéristiques de la pratique en cause; 2) d'esquisser un diagnostic pastoral pertinent eu égard aux enjeux de la pratique observée; 3) d'élaborer un plan d'intervention adapté à la situation.

Structure du programme

Le certificat en théologie comprend 6 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01*Bloc 01 A* obligatoire 6 cr.**Fondements théoriques**

THL 2135	3 AHE 1 js	Praxéologie 1 : des pratiques complexes
+ THL 2140	3 AHE 1 js	Praxéologie 2 : des pratiques pertinentes

Segment 02*Bloc 02 B* option minimum 3 cr., maximum 6 cr.**Stages**

SRL 3090	3 AHE 1 js	Stage en milieu multireligieux
THL 2160	3 AHE 1 js	Stage d'exploration
THL 3160	3 AHE 1 js	Stage d'intégration

Segment 03*Bloc 03 C* option minimum 6 cr., maximum 6 cr.**Formation de base**

SRL 1005	3 AHE 1 js	Introduction aux phénomènes religieux
THL 1005	3 AHE 1 js	Méthodes et outils en théologie
THL 1025	3 AHE 1 s	Israël biblique et son histoire
THL 1035	3 AHE 1 js	Initiation au Premier (Ancien) Testament
THL 1045	3 AHE 1 js	Initiation au Second (Nouveau) Testament
THL 1055	3 AHE 1 js	Dieu : questions et approches
THL 1065	3 AHE 1 js	Jésus : de l'histoire à la théologie
THL 1075	3 AHE 1 js	Rites et sacrements

THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme
THL 1095	3 AHE 1 js	Éthique théologique

Segment 04*Bloc 04 D* option minimum 6 cr., maximum 9 cr.**Théologie pratique**

SRL 2515	3 AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
THL 1093E	3 AHE 1 js	Modernité, urbanisation et église
THL 1094E	3 AHE 1 js	Le renouveau dans l'Église évangélique
THL 2150	3 AHE 1 js	Animation pastorale
THL 2155	3 AHE 1 js	Éducation de la foi
THL 2530	3 AHE 1 js	Transmission de la foi aujourd'hui
THL 2540	3 AHE 1 js	Pratiques rituelles : analyse-créations
THL 3000	3 AHE 1 js	Foi, politique et engagement social
THL 3015	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral
THL 3035	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral et santé
THL 3075	3 AHE 1 js	Gestion et leadership en Église

Segment 71*Bloc 71 E* option minimum 3 cr., maximum 6 cr.**Problématiques biblico-théologiques**

THL 1090E	3 AHE 1 js	Intervention pastorale
THL 1091E	3 AHE 1 js	Bible et tradition évangélique
THL 1096E	3 AHE 1 js	Introduction à la théologie évangélique
THL 1097E	3 AHE 1 js	Questions de théologie évangélique
THL 2105	3 AHE 1 js	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
THL 2115	3 AHE 1 js	Jésus et la tradition synoptique
THL 2125	3 AHE 1 js	Théologie fondamentale
THL 2145	3 AHE 1 js	Panorama de la foi chrétienne
THL 2170	3 AHE 1 js	Baptême, confirmation, pardon
THL 2175	3 AHE 1 js	L'eucharistie
THL 2180	3 AHE 1 js	Sexualité et tradition chrétienne
THL 2220	3 AHE 1 js	Géographie et archéologie biblique
THL 2505	3 AHE 1 js	Regard sur le prophétisme biblique
THL 2520	3 AHE 1 js	Paul et son oeuvre
THL 2525	3 AHE 1 js	Éthique sociothéologique
THL 2535	3 AHE 1 js	L'Église et les fonctions ecclésiales
THL 2560	3 AHE 1 js	Mal et souffrance, limites de Dieu?
THL 3005	3 AHE 1 js	Spiritualité et sagesse dans la Bible
THL 3025	3 AHE 1 js	Luc et Actes : de Jésus à l'Église
THL 3045	3 AHE 1 js	Les Pères de l'Église
THL 3055	3 AHE 1 js	Histoire des théologies chrétiennes
THL 3065	3 AHE 1 js	Rencontre des Églises et des religions
THL 3085	3 AHE 1 js	Littérature johannique
THL 3505	3 AHE 1 js	L'être humain comme thème théologique
THL 3510	3 AHE 1 js	Théologies contextuelles
THL 3520	3 AHE 1 js	Bioéthique

Programme 1-961-5-0

Version 01

Certificat en sciences des religions***J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

* Ce certificat conjoint est géré par la Faculté de théologie et de sciences des religions.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences des religions.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le certificat en sciences des religions, offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie, propose aux étudiants : 1) de s'approprier des outils conceptuels, théoriques et méthodologiques de base dans le domaine des sciences des religions ; 2) de s'approprier des données descriptives sur des religions et phénomènes religieux importants dans l'histoire ancienne ou récente aussi bien que dans la culture contemporaine ; 3) d'analyser des thèmes à incidence religieuse dans une perspective comparative et interdisciplinaire ; 4) de se préparer à l'intervention en contexte multireligieux dans divers champs d'activités.

Structure du programme

Le certificat en sciences des religions comporte 30 crédits de cours à option répartis dans 7 blocs couvrant quatre thématiques.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Introduction, concepts de base, méthodologie I

SRL 1001	3	AHE 1	js	Théories en sciences des religions
SRL 1005	3	AHE 1	js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL 1055	3	AHE 1	js	Psychologie de l'expérience religieuse

Bloc 73 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Introduction, concepts de base, méthodologie II

ANT 2020	3	A	1 j	Anthropologie de la religion
PHI 1860	3	A	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
SOL 2306	3	H	1 j	Sociologie des religions
SRL 1431	3	AE 1	js	Religions, éthique et modernité
SRL 2520	3	AE 1	js	Dialogue interreligieux
SRL 2521	3	AE 1	js	Diversité relig. et développ. personnel
SRL 2526	3	AHE 1		Stage d'exploration SR appliquées 1
SRL 3120	3	AHE 1	js	L'interreligieux et gestion de conflits

Bloc 73 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Données descriptives I (histoire et identité religieuse)

SRL 1011	3	AHE 1	js	Spiritualités de l'Asie du sud
SRL 1080	3	AHE 1	js	Les grandes religions du monde
SRL 1090	3	AHE 1	js	L'islam
SRL 1091	3	AHE 1	js	Le judaïsme
SRL 2025	3	AHE 1	js	Histoire religieuse du Québec
SRL 2070	3	AHE 1	js	Psilogie et religion
SRL 2522	3	AE 1	js	Spiritualités amérindiennes
SRL 2523	3	AE 1	js	Spiritualités de l'Asie de l'est
SRL 2525	3	AE 1	js	Spiritualités africaines et créoles
THL 1085	3	AHE 1	js	Histoire du christianisme

Bloc 73 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Données descriptives II (histoire et identité religieuse)

+ GRC 3150	3	A	1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
HGL 1021	3	A	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	A	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3	A	1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HST 1031	3	A	1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 3108	3	A	1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST 3206	3	A	1 j	Religions et mentalités modernes
+ LAT 3150	3	H	1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
PHI 2960	3	H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHY 1972D	3	AH	1	Initiation à l'astronomie

Bloc 73 E *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Études comparatives des thèmes religieux I

SRL 1025	3	AHE 1	js	Christianisme, arts et littérature
SRL 2030	3	AHE 1	js	Nouveaux mouvements religieux et sectes

SRL 2524	3	AE	1 js	Patrimoine religieux du Québec
SRL 3005	3	AHE	1 js	La religion dans l'espace public
SRL 3015	3	AHE	1 js	Religions et politique
SRL 3030	3	AHE	1 js	La mort et l'au-delà
SRL 3595	3	AHE	1 js	Questions spéciales en sc. des religions

Bloc 73 F *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Études comparatives des thèmes religieux II

+ BIO 3002	2	A	1 j	Bioéthique
PHI 1400	3	A	1 j	Problèmes en éthique
PHI 2920	3	A	1 j	Mythe, religion et connaissance
PHI 3925	3	A	1 j	Religion, science, raison philosophique

Bloc 73 G *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Intervention en contexte multireligieux

DID 3307	3	AHE 1	js	L'enseignement culturel des religions
SRL 2040	3	AHE 1	js	Pluralisme religieux et milieux de santé
SRL 2520	3	AE	1 js	Dialogue interreligieux
SRL 2521	3	AE	1 js	Diversité relig. et développ. personnel
SRL 2526	3	AHE	1	Stage d'exploration SR appliquées 1
SRL 2527	3	AHE	1 js	Stage international
SRL 3040	3	AHE	1 js	Religion et intervention psychosociale
SRL 3090	3	AHE	1 js	Stage en milieu multireligieux
SRL 3120	3	AHE	1 js	L'interreligieux et gestion de conflits
SRL 3121	3	AHE	1 js	Stage d'intervention SR appliquées 2

Programme 1-961-2-2

Version 00

Majeur en sciences des religions appliquées**JS****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences des religions appliquées.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Dans la foulée du développement de son secteur des sciences des religions et considérant les besoins croissants générés par la réalité multiculturelle et plurireligieuse de notre société, la FTSR propose un programme conduisant à l'intervention dans divers milieux et diverses situations exigeant une expertise dans le domaine religieux.

En plus de bénéficier d'une bonne formation sur la question religieuse et spirituelle, de se familiariser avec différentes dynamiques disciplinaires et d'acquérir des expériences pratiques par des cours, des stages locaux et internationaux, les étudiants auront développé une grande capacité de discernement, de compréhension, d'analyse et d'interprétation des phénomènes et des événements à caractère religieux. Par son choix de cours et le choix judicieux d'un mineur ou certificat complémentaire, l'étudiant pourra orienter sa formation en fonction de trois grands champs d'intervention : milieux institutionnels, communication médiatique ou relations internationales.

Destinataires

Ce programme s'adresse plus particulièrement aux étudiants du secteur collégial qui recherchent, dans les sciences humaines et sociales, une formation fondamentale et générale pouvant conduire à plusieurs ouvertures professionnelles dans la mesure où le majeur est complété par un mineur ou certificat. À titre d'exemple : Certificat en coopération internationale (1-368-5-1), Mineur en sciences des communications (1-225-4-0), Certificat de journalisme (1-405-5-0), Certificat ou Mineur en criminologie (1-065-5-0 ou 1-065-4-0). Le Majeur en sciences des religions appliquées peut aussi s'adresser aux étudiants qui ont déjà complété, ou qui sont en voie de compléter, un mineur ou certificat.

Structure du programme

Le majeur comporte 12 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

Bloc 80 A obligatoire 12 cr.

Introduction

SRL 1001	3 AHE 1 js	Théories en sciences des religions
SRL 1005	3 AHE 1 js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL 2135	3 AE 1 js	Praxéologie 1: des pratiques complexes
SRL 2140	3 AE 1 js	Praxéologie 2: des pratiques pertinentes

Bloc 80 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Traditions religieuses et spiritualités

PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3 H 1 j	Le bouddhisme chinois
SRL 1011	3 AHE 1 js	Spiritualités de l'Asie du sud
SRL 1070	3 AHE 1 js	Le christianisme
SRL 1090	3 AHE 1 js	L'islam
SRL 1091	3 AHE 1 js	Le judaïsme
SRL 2030	3 AHE 1 js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL 2522	3 AE 1 js	Spiritualités amérindiennes
SRL 2523	3 AE 1 js	Spiritualités de l'Asie de l'est
SRL 2525	3 AE 1 js	Spiritualités africaines et créoles
THL 2005	3 AHE 1 js	Sources et voies de spiritualité

Bloc 80 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Études disciplinaires et thématiques

ANT 2020	3 A 1 j	Anthropologie de la religion
ANT 3021	3 A 1 js	Religion et modernité
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 A 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
PHI 2920	3 A 1 j	Mythe, religion et connaissance
PHI 3905	3 H 1 j	Philosophie de la religion
SRL 1055	3 AHE 1 js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL 3030	3 AHE 1 js	La mort et l'au-delà
SRL 3595	3 AHE 1 js	Questions spéciales en sc. des religions
THL 1025	3 AHE 1 s	Israël biblique et son histoire
THL 1055	3 AHE 1 js	Dieu : questions et approches
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme
THL 1095	3 AHE 1 js	Éthique théologique
THL 2115	3 AHE 1 js	Jésus et la tradition synoptique
THL 2220	3 AHE 1 js	Géographie et archéologie biblique
THL 2525	3 AHE 1 js	Éthique sociothéologique
THL 2560	3 AHE 1 js	Mal et souffrance, limites de Dieu?

Bloc 80 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Religion, culture et société

HEB 2118	3 A 1 js	Littérature, tradition et religion
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
SRL 1025	3 AHE 1 js	Christianisme, arts et littérature
SRL 1431	3 AE 1 js	Religions, éthique et modernité
SRL 2025	3 AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec
SRL 2515	3 AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
SRL 2520	3 AE 1 js	Dialogue interreligieux
SRL 2521	3 AE 1 js	Diversité relig. et développ. personnel
SRL 2524	3 AE 1 js	Patrimoine religieux du Québec
SRL 3005	3 AHE 1 js	La religion dans l'espace public
SRL 3011	3 AHE 1 js	Fondements religieux de l'Occident
SRL 3015	3 AHE 1 js	Religions et politique
THL 3055	3 AHE 1 js	Histoire des théologies chrétiennes
THL 3510	3 AHE 1 js	Théologies contextuelles

Bloc 80 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Formation à l'intervention

SRL 2040	3 AHE 1 js	Pluralisme religieux et milieu de santé
SRL 3120	3 AHE 1 js	L'interreligieux et gestion de conflits
THL 2150	3 AHE 1 js	Animation pastorale
THL 2155	3 AHE 1 js	Éducation de la foi
THL 2540	3 AHE 1 js	Pratiques rituelles : analyse-créations
THL 3015	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral
THL 3035	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral et santé

Bloc 80 F option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Stages

SRL 2526	3 AHE 1	Stage d'exploration SR appliquées 1
SRL 2527	3 AHE 1 js	Stage international
SRL 3121	3 AHE 1 js	Stage d'intervention SR appliquées 2

Programme 1-961-4-0

Version 03

Certificat ou mineur en sciences religieuses JS

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences religieuses.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le mineur en sciences religieuses propose une initiation à la théologie et aux sciences des religions. Il permet de se familiariser avec des problématiques, des contenus et des méthodes de divers secteurs de la théologie et des sciences des religions et d'y situer ses propres questionnements. Il s'adresse à des candidats qui souhaitent plus de latitude dans leur choix de cours sans s'inscrire dans une perspective professionnelle.

Structure du programme

Le mineur en sciences religieuses comporte 27 crédits de cours à option puisés dans l'ensemble de la banque de la faculté de théologie et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A option minimum 3 cr., maximum 21 cr.

SRL 1001	3 AHE 1 js	Théories en sciences des religions
SRL 1005	3 AHE 1 js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL 1011	3 AHE 1 js	Spiritualités de l'Asie du sud
SRL 1025	3 AHE 1 js	Christianisme, arts et littérature
SRL 1055	3 AHE 1 js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL 1080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde
SRL 1090	3 AHE 1 js	L'islam
SRL 1091	3 AHE 1 js	Le judaïsme
SRL 1431	3 AE 1 js	Religions, éthique et modernité
SRL 1905	1 AHE 1 js	Atelier thématique sur les religions

SRL 1910	1 AHE 1	js	Atelier thématique sur l'interreligieux
THL 1005	3 AHE 1	js	Méthodes et outils en théologie
THL 1015	3 AHE 1	js	La théologie pratique, un carrefour
THL 1025	3 AHE 1	s	Israël biblique et son histoire
THL 1035	3 AHE 1	js	Initiation au Premier (Ancien) Testament
THL 1045	3 AHE 1	js	Initiation au Second (Nouveau) Testament
THL 1051	3 AHE 1	js	Stage en intervention catéchétique
THL 1055	3 AHE 1	js	Dieu : questions et approches
THL 1065	3 AHE 1	js	Jésus : de l'histoire à la théologie
THL 1075	3 AHE 1	js	Rites et sacrements
THL 1085	3 AHE 1	js	Histoire du christianisme
THL 1090E	3 AHE 1	js	Intervention pastorale
THL 1091E	3 AHE 1	js	Bible et tradition évangélique
THL 1093E	3 AHE 1	js	Modernité, urbanisation et église
THL 1094E	3 AHE 1	js	Le renouveau dans l'Église évangélique
THL 1095	3 AHE 1	js	Éthique théologique
THL 1096E	3 AHE 1	js	Introduction à la théologie évangélique
THL 1097E	3 AHE 1	js	Questions de théologie évangélique
THL 1905	1 AHE 1	js	Atelier thématique en théologie
THL 1910	1 AHE 1	js	Atelier thématique en catéchèse

SRL 3120	3 AHE 1	js	L'interreligieux et gestion de conflits
SRL 3595	3 AHE 1	js	Questions spéciales en sc. des religions
THL 3000	3 AHE 1	js	Foi, politique et engagement social
THL 3005	3 AHE 1	js	Spiritualité et sagesse dans la Bible
THL 3015	3 AHE 1	js	Accompagnement pastoral
THL 3025	3 AHE 1	js	Luc et Actes : de Jésus à l'Église
THL 3035	3 AHE 1	js	Accompagnement pastoral et santé
THL 3045	3 AHE 1	js	Les Pères de l'Église
THL 3055	3 AHE 1	js	Histoire des théologies chrétiennes
THL 3065	3 AHE 1	js	Rencontre des Églises et des religions
THL 3075	3 AHE 1	js	Gestion et leadership en Église
THL 3085	3 AHE 1	js	Littérature johannique
THL 3160	3 AHE 1	js	Stage d'intégration
THL 3505	3 AHE 1	js	L'être humain comme thème théologique
THL 3510	3 AHE 1	js	Théologies contextuelles
THL 3520	3 AHE 1	js	Bioéthique
THL 3525	3 AHE 1	js	Questions psychanalytiques en théologie
THL 3580	3 AHE 1	js	Questions spéciales en études bibliques
THL 3585	3 AHE 1	js	Questions spéciales en th. systématique
THL 3590	3 AHE 1	js	Questions spéciales en théol. pratique

Segment 02

Bloc 02 B	option	minimum 3 cr., maximum 21 cr.
SRL 2025	3 AHE 1	js Histoire religieuse du Québec
SRL 2030	3 AHE 1	js Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL 2040	3 AHE 1	js Pluralisme religieux et milieux de santé
SRL 2070	3 AHE 1	js Psychologie et religion
SRL 2135	3 AE 1	js Praxéologie 1 : des pratiques complexes
SRL 2140	3 AE 1	js Praxéologie 2 : des pratiques pertinentes
SRL 2515	3 AHE 1	js Cultures et spiritualités des jeunes
SRL 2520	3 AE 1	js Dialogue interreligieux
SRL 2521	3 AE 1	js Diversité relig. et développ. personnel
SRL 2522	3 AE 1	js Spiritualités amérindiennes
SRL 2523	3 AE 1	js Spiritualités de l'Asie de l'est
SRL 2524	3 AE 1	js Patrimoine religieux du Québec
SRL 2525	3 AE 1	js Spiritualités africaines et créoles
THL 2005	3 AHE 1	js Sources et voies de spiritualité
THL 2015	3 AHE 1	js Herméneutique biblique et théologique
THL 2035	3 AHE 1	js Sources philosophiques de la théologie
THL 2105	3 AHE 1	js La Torah, coeur de la Bible hébraïque
THL 2115	3 AHE 1	js Jésus et la tradition synoptique
THL 2125	3 AHE 1	js Théologie fondamentale
THL 2135	3 AHE 1	js Praxéologie 1 : des pratiques complexes
+ THL 2140	3 AHE 1	js Praxéologie 2 : des pratiques pertinentes
THL 2145	3 AHE 1	js Panorama de la foi chrétienne
THL 2150	3 AHE 1	js Animation pastorale
THL 2155	3 AHE 1	js Éducation de la foi
THL 2160	3 AHE 1	js Stage d'exploration
THL 2165	6 AHE 2	js Grec biblique élémentaire
THL 2170	3 AHE 1	js Baptême, confirmation, pardon
THL 2175	3 AHE 1	js L'eucharistie
THL 2180	3 AHE 1	js Sexualité et tradition chrétienne
THL 2185	6 AHE 2	js Hébreu biblique élémentaire
THL 2220	3 AHE 1	js Géographie et archéologie biblique
THL 2505	3 AHE 1	js Regard sur le prophétisme biblique
THL 2520	3 AHE 1	js Paul et son oeuvre
THL 2525	3 AHE 1	js Éthique sociothéologique
THL 2530	3 AHE 1	js Transmission de la foi aujourd'hui
THL 2535	3 AHE 1	js L'Église et les fonctions ecclésiales
THL 2540	3 AHE 1	js Pratiques rituelles : analyse-crétions
THL 2545	3 AHE 1	js Langage et communication en catéchèse
THL 2550	3 AHE 1	js Pédagogie et instruments catéchétiques
THL 2555	3 AHE 1	js La catéchèse dans le projet ecclésial
THL 2560	3 AHE 1	js Mal et souffrance, limites de Dieu?
THL 2565	3 AHE 1	js Catéchèse et éducation morale

Segment 74

Bloc 74 C	option	minimum 3 cr., maximum 21 cr.
SRL 3005	3 AHE 1	js La religion dans l'espace public
SRL 3015	3 AHE 1	js Religions et politique
SRL 3030	3 AHE 1	js La mort et l'au-delà
SRL 3040	3 AHE 1	js Religion et intervention psychosociale
SRL 3090	3 AHE 1	js Stage en milieu multireligieux

Programme 1-895-7-0

Version 01

Module de pastorale en milieux de santé

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Explorer les problématiques pastorales, éthiques, théologiques et spirituelles des milieux de santé et développer les compétences et habiletés requises pour l'accompagnement spirituel des malades.

Structure du programme

Ce module totalise 15 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	option	minimum 15 cr., maximum 15 cr.
SRL 2040	3 AHE 1	js Pluralisme religieux et milieux de santé
THL 2145	3 AHE 1	js Panorama de la foi chrétienne
THL 3015	3 AHE 1	js Accompagnement pastoral
THL 3035	3 AHE 1	js Accompagnement pastoral et santé
THL 3520	3 AHE 1	js Bioéthique
THL 3590	3 AHE 1	js Questions spéciales en théol. pratique

Programme 1-887-2-0

Version 00

Majeur en animation spirituelle et engagement communautaire

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en animation spirituelle et engagement communautaire.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Combiné à un mineur ou certificat comportant, de préférence, une composante significative en intervention auprès des jeunes, le majeur en animation spirituelle et engagement communautaire vise à former les professionnels qui assument le service, non confessionnel mais obligatoire, d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans les écoles primaires et secondaires. Les exigences de formation sont les mêmes aux ordres primaire et secondaire : détenir un baccalauréat comprenant des cours dans chacun des quatre domaines suivants : spirituel, social, psychopédagogique et pratique. Le Certificat en intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques ou le Mineur arts et sciences avec des concentrations axées sur le thème de l'intervention auprès des jeunes complètement bien le programme.

Structure du programme

Le majeur comprend 27 crédits obligatoires et 33 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 76 Formation à l'intervention

<i>Bloc 76 A</i>	<i>obligatoire</i>		3 cr.
SRL 1002	3 AHE 1 js	Introd. animation spir. engagement comm.	
<i>Bloc 76 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 18 cr.</i>	
SRL 1011	3 AHE 1 js	Spiritualités de l'Asie du sud	
SRL 1080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde	
SRL 1090	3 AHE 1 js	L'islam	
SRL 1091	3 AHE 1 js	Le judaïsme	
SRL 2025	3 AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec	
SRL 2515	3 AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes	
SRL 2522	3 AE 1 js	Spiritualités amérindiennes	
SRL 2523	3 AE 1 js	Spiritualités de l'Asie de l'est	
SRL 2524	3 AE 1 js	Patrimoine religieux du Québec	
SRL 2525	3 AE 1 js	Spiritualités africaines et créoles	
THL 1025	3 AHE 1 s	Israël biblique et son histoire	
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme	
THL 2005	3 AHE 1 js	Sources et voies de spiritualité	
THL 2115	3 AHE 1 js	Jésus et la tradition synoptique	
<i>Bloc 76 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>	
SOL 2306	3 H 1 j	Sociologie des religions	
SRL 1005	3 AHE 1 js	Introduction aux phénomènes religieux	
SRL 2030	3 AHE 1 js	Nouveaux mouvements religieux et sectes	

SRL 2070	3 AHE 1 js	Psilogie et religion
SRL 2520	3 AE 1 js	Dialogue interreligieux
SRL 3005	3 AHE 1 js	La religion dans l'espace public
SRL 3030	3 AHE 1 js	La mort et l'au-delà

<i>Bloc 76 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
JES 1001	3 AHE 1 js	Jeunes et réalités sociales
JES 2005	3 AHE 1 js	Jeunes et famille
JES 2007	3 AHE 1 js	Jeunes des communautés culturelles
JES 2008	3 AHE 1 js	Jeunes et violence
JES 2009	3 AHE 1 js	Jeunes et sexualité
JES 2012	3 AHE 1 js	Les jeunes et le monde du travail
PPA 3205	3 AHE 1	La classe en milieu urbain
PPL 3045	3 AHE 1 js	Accommodement raisonnable
SRL 1431	3 AE 1 js	Religions, éthique et modernité
SRL 3120	3 AHE 1 js	L'interreligieux et gestion de conflits

<i>Bloc 76 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
PPA 1100	3 AHE 1 j	Apprentissage scolaire et développement
PSE 1070	3 A 1 s	La croissance et ses principaux enjeux
PSE 1106	3 AH 1 j	Écologie sociale du développement
PSY 1095	3 AH 1 j	L'enfance
SRL 1055	3 AHE 1 js	Psychologie de l'expérience religieuse

<i>Bloc 76 F</i>	<i>obligatoire</i>	<i>24 cr.</i>
JES 1000	3 AHE 1 js	L'intervenant et la relation d'aide
SRL 1024	6 AHE 2 js	Stage:animation spir./eng. communautaire
SRL 3120	3 AHE 1 js	L'interreligieux et gestion de conflits
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire
SVS 3804	3 AH 1 j	Fonctionnement et gestion des groupes
THL 2150	3 AHE 1 js	Animation pastorale
THL 3015	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral

Programme 1-887-4-0

Version 01

Mineur en animation spirituelle et engagement communautaire

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en animation spirituelle et engagement communautaire.

Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le mineur en animation spirituelle et engagement communautaire permet à une personne qui a déjà une formation en théologie ou sciences religieuses ou une formation en intervention de satisfaire aux exigences ministérielles pour assumer le service, non confessionnel mais obligatoire, d'animation spirituelle et d'engagement

Section 14

Département de kinésiologie

Table des matières

Calendrier du Département	
Introduction	14-1
Coordonnées générales du Département	14-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	14-1
Personnel enseignant	14-1
Programmes d'études	14-1
Répertoire des cours	14-5

À jour le 1^{er} avril 2007

Calendrier 2007 2008

Calendrier 2007-2008

DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE

Trimestre d'automne 2007

Lundi 3 septembre	Congé universitaire
Mardi 4 septembre	Rentrée avec cours
Mardi 18 septembre	Dernier jour pour modifier un choix de cours sans frais
Lundi 8 octobre	Congé universitaire
Lundi 22 au dimanche 28 octobre	Période d'activités libres
Vendredi 9 novembre	Dernier jour pour abandonner un cours avec frais
Jeudi 20 décembre	Fin des cours et des examens

Trimestre d'hiver 2008

Lundi 7 janvier	Rentrée avec cours
Lundi 21 janvier	Dernier jour pour modifier un choix de cours sans frais
Lundi 3 au dimanche 9 mars	Période d'activités libres
Vendredi 14 mars	Dernier jour pour abandonner un cours avec frais
Vendredi 21 au lundi 24 mars	Congé de Pâques
Vendredi 25 avril	Fin des cours et des examens

Trimestre d'été 2008

Lundi 5 mai	Début des cours
Lundi 19 mai	Congé universitaire
Vendredi 20 juin	Fin des cours et des examens

Département de kinésiologie

Introduction

À l'automne de l'année 1948, une vingtaine d'éducateurs de marque ainsi que des dirigeants de mouvements de loisirs diocésains et d'oeuvres de jeunesse présentèrent une requête à l'École d'hygiène, la priant d'organiser, à temps partiel, un cours de perfectionnement en éducation physique pour le personnel enseignant de la province.

Le 25 avril 1949, le Conseil de l'École d'hygiène approuvait à l'unanimité un programme qui conduisait à un baccalauréat spécialisé, mais certaines difficultés retardèrent malheureusement la réalisation de ce projet. L'École d'hygiène, en collaboration avec le Service de l'extension de l'enseignement, organisa néanmoins un cours abrégé de 44 heures à l'intention de moniteurs de la récréation de la cité de Montréal. Il fallut ensuite attendre février 1955 avant que débute le programme du baccalauréat en éducation physique.

Puis, en 1969, le Département d'éducation physique est officiellement créé en remplacement de l'École d'hygiène. Depuis septembre 1976, le Département est installé au Pavillon d'éducation physique et des sports qui possède d'importants moyens d'enseignement, des salles de cours, un stade couvert, une patinoire, un gymnase triple, une piscine de 50 mètres, un bassin de plongeon, une palestre, des salles de combat, une salle de danse, des terrains de squash et de handball. Les laboratoires du Département sont très modernes et dotés de tous les appareillages requis pour la recherche dans plusieurs domaines : biomécanique, somatotypie, apprentissage moteur, biochimie et physiologie de l'exercice. Par ailleurs, la bibliothèque de kinésiologie est l'une des mieux constituées au monde.

L'appellation du Département d'éducation physique a été modifiée pour Département de kinésiologie en 1998. Le Département regroupe vingt professeurs, dont les intérêts dans le domaine de l'enseignement et de la recherche portent sur toutes les caractéristiques de l'être humain en situation d'activité physique. Le Département offre un baccalauréat ès sciences, un majeur et un mineur en kinésiologie. Les étudiants peuvent aussi s'inscrire à des programmes de M.Sc. et de Ph.D. (sciences de l'activité physique).

Depuis l'automne 2003, le Département de kinésiologie offre, conjointement avec le Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, un microprogramme de 2^e cycle et un programme de D.E.S.S. en activité physique et promotion de la santé (diplôme d'études supérieures spécialisées)*.

Depuis l'automne 2006, le Département de kinésiologie offre un microprogramme de 2^e cycle, un programme de D.E.S.S. et un programme de M.Sc. en kinésiologie.

Coordonnées générales du Département

Centre d'éducation physique et des sports Bureau Tél. : (514)
8202 343-6151

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Département de kinésiologie Par année
25,00 \$

Personnel enseignant

Directrice : Louise Béliveau

Directeur adjoint : Luc Proteau

Professeurs titulaires

Claude Alain, Ph.D. (Alberta)
Paul Allard, Ph.D. génie mécanique (Montréal)
Louise Béliveau, Ph.D. (Montréal)

Marie-France Daniel, Ph.D. éducation (UQÀM)
Suzanne Laberge, Ph.D. anthropologie (Montréal)
Jean-Marc Lavoie, Ph.D. (Wisconsin)
Luc Léger, Ph.D. (Alberta)
François Péronnet, Ph.D. physiologie (Montréal)
François Prince, Ph.D. (Montréal)
Luc Proteau, Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Raynald Bergeron, Ph.D. (Montréal)
Diane Carrière, Ph.D. (Wisconsin)
Marie-France Daniel, Ph.D. éducation (UQÀM)
Wayne R. Halliwell, Ph.D. (Florida State)
François Prince, Ph.D. (Montréal)
Claude Sarrazin, Ph.D. psychologie (Montréal)

Professeurs adjoints

Raynald Bergeron, Ph.D. (Montréal)
Olivier Birot, Ph.D. physiologie et biologie cellulaire (Claude Bernard)
Laurent Bosquet, Ph.D. sciences et techniques des activités physiques et sportives (Poitiers) et sciences de l'activité physique (Montréal)
Martin Brochu, Ph.D. (Laval), en congé
Yan Burelle, Ph.D. (Montréal)
Dave Ellemberg, Ph.D. (Montréal)
Sophie Laforest, Ph.D. épidémiologie et biostatistique (McGill)
Julie Messier, Ph.D. physiologie (Montréal)

Professeurs accrédités

Martin Juneau, M.D. (Sherbrooke)
Michel White, M.D. (Laval)

Professeurs associés

Bruno Cormery, Ph.D. (Aix-Marseille II)
Phillip Gardiner, Ph.D. (Alberta)
Claude Lajoie, Ph.D. (Montréal)
Julie Lavoie, Ph.D. (Montréal)
Thibault, Guy, Ph.D. (Montréal)

Professeures invitées

Jacinthe Hovington, M.Sc. sciences biomédicales (Montréal)
Guylaine Messier, M.Sc. nutrition (Montréal)

Chercheure adjointe

Véronique Pépin, Ph.D. (Arizona)

Programme 1-352-1-0

Version 02

B.Sc. spécialisé en kinésiologie

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement en fin de parcours.

– À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 20 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par le Département en début de scolarité.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance éventuelle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

* Ces programmes sont suspendus depuis l'automne 2006 pour une période indéterminée.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours obligatoire doit le reprendre, l'étudiant qui échoue un cours à option, doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Le programme de baccalauréat spécialisé en kinésiologie vise à former des personnes capables d'évaluer la capacité physique, d'analyser le mouvement des divers points de vue des sciences de l'activité physique, et de prescrire des programmes d'activités physiques adaptés à des fins récréatives, de prévention ou de réadaptation, ou de recherche de performance de haut niveau. Il est important de noter que ce programme n'a pas pour objet la formation de professeurs d'éducation physique pour les établissements de niveau primaire et secondaire.

Destinataires

Le programme a pour but de former des diplômés qui interviendront auprès de personnes dites normales de différents niveaux d'âge et de condition physique, incluant les personnes âgées et les femmes enceintes, auprès de personnes porteuses de certains problèmes de santé ou à risque, ou auprès d'athlètes qui recherchent un haut niveau de performance. Les diplômés de ce programme pourront aussi être professeurs au niveau collégial ou travailler dans les CLSC, les centres médico-sportifs, les centres de conditionnement physique, les centres communautaires et de loisirs, les clubs et les fédérations sportives, les municipalités, et les entreprises privées ou publiques.

Structure du programme

Ce programme totalise 57 crédits obligatoires et 33 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>57 cr.</i>
KIN 1029	3 A 1 j	Introduction à la kinésiologie	
KIN 1030	3 H 1 j	Introduction à la biomécanique	
KIN 1031	3 A 1 j	Apprentissage et contrôle du mouvement	
KIN 1035	3 AH 1 j	Évaluation et entraînement 1	
KIN 1037	3 A 1 j	Activités physiques, sports et sociétés	
KIN 1039	3 A 1 j	Anatomie fonctionnelle et exercice	
KIN 1045	3 A 1 j	Muscles et contrôle à l'effort	
KIN 1046	3 H 1 j	Systèmes de support du muscle à l'effort	
KIN 1048	3 H 1 j	Intervention individuelle et de groupe	
+ KIN 2010	3 A 1 j	Croissance et développement moteur	
+ KIN 2035	3 AH 1 j	Évaluation et entraînement 2	
+ KIN 2036	3 AH 1 j	Entraînement des qualités musculaires	
KIN 2060	3 AH 1 j	Exercice, sécurité et premiers soins	
+ KIN 2062	3 A 1 j	Environnement et aides ergogènes	
KIN 3018	3 H 1 j	Méthodologie de la recherche	
+ KIN 3023	3 H 1 j	Promotion de l'activité physique	
+ KIN 3024	3 A 1 j	Mécanique articulaire, dos et posture	
KIN 3032	3 AH 1 j	Éthique et réflexions en kinésiologie	
NUT 2962	3 H 1 j	Nutrition	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
+ KIN 2025	6 AHE 2 j	Practicum
+ KIN 2025A	3 A 1 j	Practicum (deuxième partie)
+ KIN 2025H	3 H 1 j	Practicum (première partie)
+ KIN 3025	3 AHE 1 j	Practicum 2
KIN 3072	3 AHE 1 j	Travail dirigé 1
KIN 3073	3 AHE 1 j	Travail dirigé 2

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 15 cr., maximum 21 cr.</i>
KIN 2013	3 A 1 j	Éducation somatique, gestion du stress
+ KIN 2014	3 H 1 j	La demande en activité physique et sport
KIN 2015	3 A 1 s	Activités physiques adaptées
+ KIN 2016	3 H 1 j	Performance motrice humaine
KIN 2017	3 A 1 j	Psychologie du sport
+ KIN 2018	3 H 1 j	Biomécanique des activités physiques
+ KIN 3020	3 A 1 j	Exercice, populations symptomatiques 1

+ KIN 3021	3 H 1 j	Exercice, populations symptomatiques 2
+ KIN 3022	3 A 1 j	Viellissement et performance
+ KIN 3026	3 A 1 j	Entraînement des systèmes énergétiques
KIN 3028	3 H 1 j	Planification de l'entraînement sportif
+ KIN 3029	3 H 1 j	Préparation psychologique et performance
KIN 3035	3 H 1 s	Gestion en activité physique

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 8 cr.</i>
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
ANT 1980G	3 AHE 1 js	Anthropologie de la santé
BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
DIN 1110	3 A 1 j	Infographie 1
GER 2021	3 AHE 1 js	Santé mentale et vieillissement
GER 2021D	3 AHE 1	Santé mentale et vieillissement
HEC 3059	3 AHE 1 js	Management
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffreurs électroniques
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
JES 1000	3 AHE 1 js	L'intervenant et la relation d'aide
MSO 2010G	3 AHE 1 js	Introduction à la biostatistique
MSO 2030D	3 AHE 1	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2030G	3 AHE 1 js	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2100G	3 AHE 1 js	La santé et les groupes ethniques
MSO 2160	3 AHE 1 s	Introduction aux méthodes quantitatives
MSO 2300G	3 AHE 1 js	Promotion et éducation de la santé
MSO 2440G	3 AHE 1 js	Programmes en santé communautaire
PPA 2102	3 AHE 1 j	Gestion de classe en éducation physique
PPA 4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PSL 3061	3 AH 1 j	Physiologie intégrée
PSL 3062	3 AH 1 j	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1966	3 AH 1 js	Psychologie de l'adolescence
PSY 2048	3 H 1 j	Psychologie de la santé
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
SBM 2001	4 AH 1 j	Système nerveux
SBM 2002	4 AH 1 j	Circulation, respiration et rein
SOL 1090	3 H 1 j	Construction des données qualitatives
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 1970	3 E 1 j	Sociologie du Québec
SOL 2103	3 A 1 j	Sociologie de la santé
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 3109G	3 AHE 1 js	Sociologie de la santé
SOL 3406	3 H 1 j	Sociologie de la jeunesse
TXM 1331	3 AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1331D	3 AHE 1	Prévention des toxicomanies : théorie

Programme 1-352-2-0 **Version 01**
Majeur en kinésiologie **J**

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement en fin de parcours.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

– Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par le Département en début de scolarité.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance éventuelle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours obligatoire doit le reprendre, l'étudiant qui échoue un cours à option, doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en kinésiologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme comprend 48 crédits obligatoires (Bloc 70 A) et 12 crédits à option (Bloc 70 B).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire		48 cr.
KIN 1029	3 A	1 j	Introduction à la kinésiologie
KIN 1030	3 H	1 j	Introduction à la biomécanique
KIN 1031	3 A	1 j	Apprentissage et contrôle du mouvement
KIN 1035	3 AH	1 j	Évaluation et entraînement 1
KIN 1037	3 A	1 j	Activités physiques, sports et sociétés
KIN 1039	3 A	1 j	Anatomie fonctionnelle et exercice
KIN 1045	3 A	1 j	Muscles et contrôle à l'effort
KIN 1046	3 H	1 j	Systèmes de support du muscle à l'effort
KIN 1048	3 H	1 j	Intervention individuelle et de groupe
+ KIN 2010	3 A	1 j	Croissance et développement moteur
+ KIN 2035	3 AH	1 j	Évaluation et entraînement 2
+ KIN 2036	3 AH	1 j	Entraînement des qualités musculaires
KIN 2060	3 AH	1 j	Exercice, sécurité et premiers soins
+ KIN 2062	3 A	1 j	Environnement et aides ergogènes
KIN 3018	3 H	1 j	Méthodologie de la recherche
NUT 2962	3 H	1 j	Nutrition

Bloc 70 B	option		minimum 12 cr., maximum 12 cr.
KIN 2013	3 A	1 j	Éducation somatique, gestion du stress
+ KIN 2014	3 H	1 j	La demande en activité physique et sport
KIN 2015	3 A	1 s	Activités physiques adaptées
+ KIN 2016	3 H	1 j	Performance motrice humaine
KIN 2017	3 A	1 j	Psychologie du sport
+ KIN 2018	3 H	1 j	Biomécanique des activités physiques
+ KIN 3020	3 A	1 j	Exercice, populations symptomatiques 1
+ KIN 3021	3 H	1 j	Exercice, populations symptomatiques 2
+ KIN 3022	3 A	1 j	Viellissement et performance
+ KIN 3024	3 A	1 j	Mécanique articulaire, dos et posture
+ KIN 3026	3 A	1 j	Entraînement des systèmes énergétiques
KIN 3028	3 H	1 j	Planification de l'entraînement sportif
+ KIN 3029	3 H	1 j	Préparation psychologique et performance

Programme 1-352-4-0

Version 01

Mineur en kinésiologie**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de six crédits par trimestre.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par le Département en début de scolarité.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance éventuelle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours obligatoire doit le reprendre, l'étudiant qui échoue un cours à option, doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en kinésiologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme comprend 27 crédits obligatoires (Bloc 70 A) et 3 crédits à option (Bloc 70 B).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire		27 cr.
KIN 1029	3 A	1 j	Introduction à la kinésiologie
KIN 1030	3 H	1 j	Introduction à la biomécanique
KIN 1031	3 A	1 j	Apprentissage et contrôle du mouvement
KIN 1035	3 AH	1 j	Évaluation et entraînement 1
KIN 1039	3 A	1 j	Anatomie fonctionnelle et exercice
KIN 1045	3 A	1 j	Muscles et contrôle à l'effort
KIN 1046	3 H	1 j	Systèmes de support du muscle à l'effort
KIN 1048	3 H	1 j	Intervention individuelle et de groupe
NUT 2962	3 H	1 j	Nutrition

Bloc 70 B	option		minimum 3 cr., maximum 3 cr.
GER 2021	3 AHE	1 js	Santé mentale et vieillissement
GER 2021D	3 AHE	1	Santé mentale et vieillissement
IFT 1800	3 AHE	1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1912	3 AHE	1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1990	3 H	1 js	Informatique pour sciences sociales
KIN 1037	3 A	1 j	Activités physiques, sports et sociétés
KIN 2013	3 A	1 j	Éducation somatique, gestion du stress
KIN 2015	3 A	1 s	Activités physiques adaptées
KIN 2017	3 A	1 j	Psychologie du sport
MSO 2030D	3 AHE	1	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2030G	3 AHE	1 js	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2300G	3 AHE	1 js	Promotion et éducation de la santé
MSO 2440G	3 AHE	1 js	Programmes en santé communautaire
PSY 1035	3 AH	1 j	Psychologie physiologique
PSY 1045	3 AHE	1 j	Motivation et émotion
PSY 1966	3 AH	1 js	Psychologie de l'adolescence
PSY 2055	3 AH	1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AHE	1 j	Processus cognitifs 1
TXM 1331	3 AHE	1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1331D	3 AHE	1	Prévention des toxicomanies : théorie

Section 15

École d'optométrie

Table des matières

Introduction	15-1
Coordonnées générales de l'École	15-1
Frais facultaires	15-1
Personnel enseignant	15-1
Programmes	15-1
Répertoire des cours	15-3

À jour le 15 mai 2007

École d'optométrie

Introduction

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal avec le rang de département rattaché au Comité exécutif.

La mission de l'École d'optométrie s'articule autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et le rayonnement. En premier lieu, l'École doit par ses activités d'enseignement assurer la formation initiale en optométrie, la formation clinique spécialisée aux études supérieures, ainsi que la formation continue des praticiens pour que l'optométriste, comme professionnel de la santé, intervienne efficacement en première ligne des soins oculaires et visuels. En second lieu, l'École d'optométrie doit par ses activités de recherche et ses programmes d'études supérieures contribuer à l'avancement des sciences de la vision et à l'évolution des technologies dans le domaine ophtalmique. Enfin, grâce à la Clinique Universitaire de la Vision, l'École d'optométrie doit être pour le grand public, pour le milieu professionnel et pour la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise.

Le programme de premier cycle de l'École d'optométrie conduit au doctorat en optométrie (O.D.). Ce programme, unique au Québec, est agréé par le *Council on Optometric Education*. Il donne accès aux examens pour obtenir un droit de pratique partout en Amérique du Nord.

Aux études supérieures, l'École d'optométrie offre un programme de Maîtrise en sciences de la vision comportant deux options. L'option « Sciences fondamentales et appliquées » est destinée aux candidats désirant poursuivre une carrière en recherche, tandis que l'option « Sciences cliniques » vise à former des cliniciens spécialisés.

L'École d'optométrie accueille aussi un point de services de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et, grâce à son Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) concentration « Intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité » et concentration « Réadaptation en déficience visuelle », elle contribue à la formation de spécialistes impliqués dans la réadaptation du handicap visuel.

Coordonnées générales de l'École

	Bureau	Tél. : (514)
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant		
Secteur administratif	260-7	343-6471
Secteur académique	230-49	343-6325
Clinique universitaire de la vision	110	343-6082

Frais facultaires

Achats d'instruments	
1 ^{re} année	approximativement 3 000 \$
2 ^e année	approximativement 3 000 \$
3 ^e année	approximativement 335 \$

Les étudiants devront se procurer les instruments, fournitures et manuels selon les instructions transmises au moment de l'inscription.

Il est possible que l'utilisation d'un ordinateur portable soit à considérer par les étudiants en 3^e année du programme, sous réserve de l'installation des infrastructures requises à l'École d'optométrie.

Personnel enseignant

Directeur : Jacques Gresset

Professeurs titulaires

Christian Casanova, Ph.D. (Montréal)
 Jocelyn Faubert, Ph.D. (Concordia)
 Jacques Gresset, O.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)
 Hélène Kergoat, L.Sc.O. (Montréal), M.Sc., Ph.D. (Waterloo)
 John V. Lovasik, B.Sc. (McGill), O.D., M.Sc., Ph.D. (Waterloo)

Maurice Plito, D.M. (Danemark), Ph.D. (Montréal)
 Pierre Simonet, O.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Waterloo)

Professeurs agrégés

Ety Bitton, B.Sc. (McGill), O.D. (Waterloo), M.Sc. (Montréal)
 Julie-Anne Couturier, B.Sc.Ed. (Sherbrooke), M.A. (Western Michigan), M.Sc. (Pennsylvania College of Optometry)
 Danielle de Guise, O.D., M.Sc. (Montréal)
 Pierre Forcier, O.D., M.Sc. (Montréal)
 Benoît Frenette, M.Sc. (UQAM), O.D. (Montréal)
 Claude Giasson, O.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (University of California, Berkeley)
 Langis Michaud, O.D., M.Sc. (Montréal)
 Olga Overbury, B.A. (Montréal), Ph.D. (Concordia) 1^{er} juin
 Nadia-Marie Quesnel, O.D., M.Sc. (Montréal)
 Elvire Vaucher, Maîtrise en biologie cellulaire et Magistère de biologie (Pierre et Marie Curie, Paris VI), D.E.A. et Doctorat en neurosciences (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Professeurs adjoints

Jean-François Bouchard, B.Pharm., Ph.D. (Montréal)
 Vasile Diaconu, M.Sc. (Bucarest), M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Caroline Faucher, O.D., M.Sc. (Montréal)
 Julie-Andrée Marinier, O.D., M.Sc. (Montréal)
 Judith Renaud, O.D. (Montréal), Residency Primary Care Optometry (Pennsylvania College of Optometry), M.Sc. (Montréal)

Professeurs invités

Julie Brûlé, O.D., M.Sc. (Montréal) 1^{er} juin 2007
 Marie-Ève Corbeil, O.D. (Montréal)
 Steven Duffy, B.Sc., O.D. (Montréal)
 Nicolas Fontaine, O.D. (Montréal)
 Mylène Roy, O.D. (Montréal)

Professeurs associés

Denis Boire, B.Sc.biologiques, Ph.D. (Montréal) 1^{er} juin
 Habib Hamam, Ing. Univ. Dipl. (Munich), Doctorat en physique (Rennes I)
 Kenneth Knoblauch, B.A. (Philadelphie), Ph.D. (Brown)
 Pierre Lachapelle, Ph.D. (Montréal)
 Agathe Ratelle, B.Sc. (Montréal), M.A. (Western Michigan)
 François Vital-Durand, Doctorat de 3^e cycle, D.Sc. (Claude Bernard, Lyon)

Cliniques

Chef des services cliniques : Dr André Lachance

Clinique d'anisocorie : Dr Nicolas Fontaine
 Clinique de basse-vision : Dr^{re} Julie-Andrée Marinier
 Clinique d'électrodiagnostic : Dr John V. Lovasik
 Clinique d'ergonomie visuelle : Dr Benoit Frenette
 Clinique d'optométrie pédiatrique : N.
 Clinique générale : Dr^{re} Julie-Andrée Marinier
 Clinique de gériatrie : Dr^{re} Hélène Kergoat
 Clinique de lentilles cornéennes : Dr Langis Michaud
 Clinique de santé oculaire : Dr Pierre Forcier
 Clinique de services optiques : Dr André Lachance
 Clinique de vision binoculaire et orthoptique : Dr^{re} Danielle de Guise

Directrice des stages externes : Dr^{re} Ety Bitton

Programme 1-655-4-0

Version 02

Année préparatoire au programme (O.D.)

J

Règlement des études – Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. L'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. Dans un tel cas, le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Structure du programme

Ce programme comporte 40 crédits dont 37 obligatoires et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire		37 cr.
BCM 1970	2 A 1	Biochimie 1	
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique	
DRT 1810S	3 H 1 j	Droit pour professionnels de la santé	
MCB 1097	2 H 1 j	Microbiologie et immunologie générales	
OPH 2992	3 H 1	Anatomie oculaire	
OPM 1009	3 H 1	Optique géométrique	
OPM 1010	2 A 1 j	Introduction à la profession	
PBC 1040	2 A 1 j	Anatomie macroscopique humaine	
PBC 1091	3 A 1	Embryologie et histologie en optométrie	
PHI 1968	3 A 1	Notions fondamentales d'éthique	
PHY 1982	2 H 1 j	Optique physique	
PHY 1984	1 H 1 j	Travaux pratiques d'optique	
PSL 1982	2 AH 1	Les bases du système nerveux	
PSL 1993	3 H 1 j	Physiologie générale	
STT 1979	3 H 1 j	Statistique : concepts et applications	

Programme 1-655-1-1

Version 21

Doctorat en optométrie (O.D.)**J****Règlement des études – Dispositions propres au programme****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 37 crédits en 1^{re} année, de 38 crédits en 2^e année, de 39 crédits en 3^e année et de 38 crédits en 4^e année.

– Le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués sur l'ensemble des stages conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par l'École

– à l'occasion des stages de 3^e année

– à l'occasion des stages de chacun des trimestres de la 4^e année.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire ou l'un des cours OPM 4114, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en optométrie (O. D.).

Structure du programme

Ce programme comporte 157 crédits dont 149 obligatoires, 5 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A	obligatoire		37 cr.
+ MCB 1180	3 A 1 j	Microbiologie et immunologie oculaires	
MSO 3001	2 H 1 j	Introduction à l'épidémiologie	
OPM 1105	4 A 1	Optométrie 1.1	
OPM 1106	2 A 2 j	Optométrie 1.2	
OPM 1107	2 H 1 j	Optométrie 1.3	
OPM 1108	1 H 1 j	Jugement clinique	
OPM 1201	3 A 1	Optique ophtalmique 1.1	
OPM 1203	2 H 1 j	Optique ophtalmique 1.2	
+ PBC 1010	2 A 1	Pathologie générale en optométrie	
+ PHM 2952	2 H 1 j	Pharmacologie générale	
PSY 1969	2 A 1 j	Relations interpersonnelles : optométrie	
SCV 1101	3 A 1 j	Sc. de la vision 1 Physiologie de l'oeil	
SCV 1102	3 H 1	Sc. de la vision 2 Dioptrique oculaire	
SCV 1103	3 H 1 j	Sc. de la vision 3 Vision binoculaire	
SCV 1105	3 H 1 j	Sc. de la vision 4 Neurophysiologie	

Segment 02

Bloc 02 A	obligatoire		43 cr.
OPM 2109	2 A 1 j	Optométrie 2.1	
OPM 2110	2 A 2 j	Optométrie 2.2	
OPM 2111	2 H 1 j	Optométrie 2.3	
OPM 2112	1 H 1 j	Stage en soins de première ligne 2.1	
OPM 2203	2 A 1 j	Optique ophtalmique 2.1	
OPM 2204	3 H 1 j	Optique ophtalmique 2.2	
OPM 2302	3 H 1 j	Lentilles cornéennes 2.1	
OPM 2403	3 A 1 j	Anomalies de la vision binoculaire 2.1	
OPM 2405	3 H 1 j	Anomalies de la vision binoculaire 2.2	
OPM 2502	3 H 1 j	Santé oculaire 2.1	
OPM 2503	2 A 1 j	Pharmacologie oculaire 2.1	
OPM 2504	4 A 2 j	Santé oculaire 2.2	
OPM 2505	4 H 1 j	Pharmacologie oculaire 2.2	
OPM 2506	3 A 1 j	Santé oculaire 2.3	
SCV 2102	3 A 1 j	Sc. de la vision 5 Psychophysique	
SCV 2103	3 A 1 j	Sc. de la vision 6 Mouvements oculaires	

Segment 03

Bloc 03 A	obligatoire		36 cr.
OPM 3107	3 H 1 j	Gestion/jurisprudence	
OPM 3115	2 H 1 j	Optométrie 3.2	
OPM 3116	2 H 1 j	Analyse de cas	
OPM 3117	1 A 2 j	Introduction à la recherche	
OPM 3120	3 A 1 j	Optométrie 3.1	
OPM 3307	2 H 1 j	Éléments de diagnostic en lent. corn.	
OPM 3308	3 A 1 j	Lentilles cornéennes 3.1	
OPM 3309	1 A 1 j	Lentilles cornéennes 3.1	
OPM 3411	3 A 1 j	Anomalies de la vision binoculaire 3.1	
OPM 3502	2 A 1 j	Santé oculaire 3.1	
OPM 3601	4 A 2 j	Optométrie pédiatrique	
OPM 3602	2 H 1 j	Optométrie gériatrique	
OPM 3603	2 H 1 j	Ergonomie visuelle et prévention	
OPM 3604	2 H 1 j	Réadaptation et handicap visuel	
OPM 3701	3 A 2 j	Stage en soins de première ligne 3.1	
OPM 3817	1 A 2 j	Stage en cliniques spécialisées 3.1	

Segment 74

Bloc 74 A	obligatoire		33 cr.
OPM 4115	1 AHE 1 j	Optométrie 4.1	
OPM 4701	7 AHE 1 j	Stage en soins de première ligne 4.1	
OPM 4702	7 AH 1 j	Stage en soins de première ligne 4.2	
OPM 4801	3 AHE 1 j	Stages en cliniques spécialisées 4.1	
OPM 4802	3 AH 1 j	Stages en cliniques spécialisées 4.2	
OPM 4902	12 AHE 1 j	Stages externes	

Bloc 74 B	option		minimum 5 cr., maximum 5 cr.
OPM 4114	5 AE 2 j	Travaux de recherche dirigés	
OPM 4114A	2.5 E 1 j	Travaux de recherche dirigés	
OPM 4114B	2.5 H 1 j	Travaux de recherche dirigés	

Carte du campus

- | | | | | | | | |
|---|--|----|--|----|-----------------------------------|----|--|
| 1 | 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine | 15 | Pavillon Claire-McNicol | 22 | Pavillon Marcelle-Coutu | 30 | 3535, chemin Queen-Mary |
| 2 | 1420, boulevard Mont-Royal | 16 | Pavillon de la Direction des immeubles | 23 | Pavillon Paul-C.-Desmarais | 31 | 3744, rue Jean-Brillant |
| 3 | Pavillon Marie-Victorin | 17 | Centre des technologies de fabrication en aérospatiale | 24 | Garage Louis-Colin | 32 | 3050-3060, boulevard Édouard-Montpetit |
| 4 | Pavillon de la Faculté de musique | 18 | Centrale thermique | 25 | Pavillon Samuel-Bronfman | 33 | 3032-3034, boulevard Édouard-Montpetit |
| 5 | Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM) | 19 | Pavillon René J.-A.-Lévesque | 26 | Pavillon Maximilien-Caron | 34 | 2910, boulevard Édouard-Montpetit |
| 6 | 2101, boulevard Édouard-Montpetit | 20 | Pavillon André-Aisenstadt | 27 | Pavillon Lionel-Groulx | 35 | HEC Montréal – Pavillon principal |
| 7 | Pavillon J.-A.-DeSeve (Centre étudiant) | 21 | Pavillon Jean-Coutu | 28 | 3200, rue Jean-Brillant | 36 | Pavillon de la Faculté d'aménagement |
| | | | | 29 | HEC Montréal – 5255, av. Decelles | 37 | 2801-2815, boulevard Édouard-Montpetit |

■ Stationnement pour visiteurs

